This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935190 0

To the memory of

Lieut. Col. John Shaw Billings

M.D.D.C.L.,LL.D.

First Director of

The New York Public Library

who by his foresight energy and

administrative ability

made effective

its far-reaching influence

"He is not dead who gives life to knowledge"

John Shaw Billings Memorial Fund

Founded by Anna Palmer Draper

DR

REVUE
D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Généalogie, Biographie, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences, Agriculture, Industrie.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Première Année. — Tome I.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM (Gers), QUARTIER DE GÈLE.

1857

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
507279
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1951 L

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste
Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à 20 jours de date un mandat *sans frais* sur les souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

On Souscrit :

A Auch, chez Brun, libraire.
A Bagnères-de-Bigorre, chez Dossun, impr.-libraire.
A Tarbes, chez Dufour.
A Nérac, chez Courtois.
A Pau, chez tous les Libraires.
A Bayonne, chez tous les libraires.
A Bordeaux, chez Chaumas.
A Mont-de-Marsan, chez Piron.
A Toulouse, chez Milhès et Cie, librairie centrale.
Id., chez Ferrère, rue des Balances, 20.
A Agen, chez Ach. Chairou.
A Paris, chez Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes, quai des Augustins, 13.
Id., chez Techener, libraire-éditeur, rue de l'Arbre-Sec, 52.

On trouve aux bureaux de la *Revue d'Aquitaine*, et chez tous les libraires, la collection brochée de notre troisième année et des précédentes; prix : 15 fr.

Sommaire des matières contenues dans le n° du 7 Janvier.

1. Généalogie de la Maison Du Pleix de Cadignan Guy Dupleix, par J. Noulens.
2. Dissertation sur les banquiers nommés Cahursins, Caorsins et Corsins et sur leur origine et leur établissement dans le Quercy, etc., par M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de l'Institut de France et du comité historique établi près du ministère de l'instruction publique.
3 Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan (*suite*), par J.-F. Bladé.
4. Aquitaine, temps anté-historique, *période primaire* (suite), par Durrey.
5. Dunes de Gascogne, par Roger Gaillart.
6. La Canardière du Vicomte de Juliac, *à Créon* (*Landes*), par Latané.
7. Bulletin bibliographique, par J. Noulens.
8. Correspondance.
9. Marins d'Aquitaine, par Riesbey.
10. Ordonnance du marquis de Crillon.
11. Orthographe romane.
12. Miscellanées, par J. N.
13. Chronique du mois.

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

REVUE

D'AQUITAINE.

Auch, Impr. et Lith. de Foix frères.

REVUE

D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Généalogie, Biographie, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences, Agriculture, Industrie.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Première Année. — Tome I.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM (Gers), QUARTIER DE GÈLE.

—

1857

PROGRAMME.

Révéler l'homme qui fut à l'homme qui est, mettre en relief les vertus et les vices de nos pères, pour que leur exemple soit efficace ou correctif, enseigner au peuple d'un empire ou d'une province son caractère, ses aptitudes, son génie et son individualité, lui remettre en mémoire les institutions, la vie privée et publique d'autrefois, pour qu'il les compare à ses lois et à ses mœurs d'aujourd'hui, et qu'il sache ainsi s'il avance ou recule, s'il se perfectionne ou dégénère, telle est la moralité de l'histoire.

Sa mission n'est donc pas de passionner par la mise en scène des batailles ou des tueries qui l'ensanglantent, mais de rendre leur existence et leur physionomie à une nation, à un duché, à un comté, même à une simple commune, d'étudier leur rôle et leur part d'influence dans les événements où ils ont été mêlés. L'histoire des fiefs ou des seigneuries peut d'ailleurs offrir, à certaines époques, autant d'intérêt que l'histoire de la couronne. La nature, à l'avènement de la troisième dynastie, avait tellement morcelé le royaume, que le roi n'était pas aussi bien apanagé que plusieurs de ses vassaux. La réduction du monde carlovingien à de si étroites limites provenait de cette organisation anormale qui avait amené la chute et la dislocation de l'empire romain. L'unité d'alors était fausse et purement extérieure. Elle n'était pas basée, comme notre ordre social

moderne, sur l'esprit de nationalité qui a fondu les parties dans un tout, mais sur la matière, qui, divisible par essence, tend à disjoindre, à démembrer. Pour maintenir en un seul faisceau les éléments hétérogènes qui composaient cette unité, il fallait le bras puissant de Charlemagne. Quand ce bras se détendit, cette harmonie factice fut rompue, les principes dissolvants qu'elle recélait, comprimés un instant par la force, firent explosion et éparpillèrent ses lambeaux aux quatre vents du monde. Chaque peuple, obéissant à l'influence de son sol, de son climat, à la conformité de mœurs, de langage, à ses sympathies instinctives, s'enferma dans des lignes naturelles; et les démarcations géographiques devinrent autant de nationalités. Le patriotisme se localisa d'abord entre les grands bassins, ensuite entre deux rivières, enfin, dans une vallée, sur une montagne. Le territoire se détailla à l'infini, chaque point de l'espace, comme le dit Michelet, se fit indépendant.

Il faut que l'histoire suive ce mouvement de dispersion; qu'elle définisse le caractère original de chaque circonscription féodale. De cette façon l'histoire divisionnaire élucidera l'histoire générale; de cette façon, on pourra constater l'action de la province sur la France et de la France sur la province. Elles sont toutes deux si intimement unies, qu'il est impossible de les isoler sans risque de mutilation pour l'une ou pour l'autre.

Cette doctrine, qui établit l'utilité des annales d'une région ou d'une localité, a fait surgir, dans notre siècle, bien des villes ensevelies et des sociétés perdues, sous le souffle de ses monographies et de ses chroniques particulières. C'est à la propagation de cet ordre d'idées que nous ambitionnons de coopérer; c'est à cette tendance que nous espérons faiblement aider par la publication de ce recueil. Nous exhumerons le passé de notre glorieuse Aquitaine, terre

privilégiée, pays de la vigne, que la nature a si vigoureusement dessinée en trois traits: la Garonne, les Pyrénées et le littoral de l'Océan. Cette nette limitation et l'intelligence de nos lecteurs nous dispensent de justifier notre titre.

Pour que notre sous-titre *Journal historique* soit une vérité, nous ferons défiler sous les yeux de nos lecteurs, sans ordre, comme dans un diorama, les premières peuplades de l'Aquitaine, les clans ibères, les solduriens, les cités gallo-romaines, les bandes de Bagaudes, les invasions barbares, le château des seigneurs, la chaumière des serfs, les combats chevaleresques et poétiques des chevaliers et des troubadours, les corporations aux enseignes parlantes, les cagoteries, toutes les conditions sociales. L'histoire sera ainsi ce qu'elle doit être, non pas un livre, mais un spectacle; elle évoquera toutes les sociétés qui se sont successivement éteintes sur le sol aquitain pour renaître dans le nôtre. Avant toutes choses, elle doit remonter à notre naissance pour savoir d'où nous venons. A ce propos, qu'on nous permette quelques réflexions sur notre origine. M. Henri Martin glorifie, à juste titre, celle des Français qu'il expose dans ce style plein et élevé : *fils des Gaulois par la naissance et par le caractère, fils des Romains par l'éducation, ravivés violemment par le mélange des barbares Germains, unis par de vieilles croyances à l'Ibérie et à la Grèce, nous pouvons comprendre aujourd'hui que ce n'est pas le hasard qui a mêlé dans nos veines au sang gallique le sang de toutes les grandes races de l'antiquité, qui a dirigé la lente formation du peuple Français sur ce sol gaulois placé au centre de l'Europe, participant à tous les climats, réunissant toutes les productions, touchant à tous les peuples. Tel devait être le théâtre, préparé par la Providence, pour une nation destinée à être le lien du faisceau européen et l'initiatrice de la civilisation moderne, pour une nation qui devait réunir à l'originalité la plus marquée une*

aptitude unique à résumer en elle les qualités et les traits distinctifs épars chez les autres peuples. Et nous aussi Aquitains, et plus que les autres Français, nous descendons des grandes races de l'antiquité, car les Kimri, les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Cimbres, les Romains, les Vandales, les Visigoths et les Arabes ont fécondé notre sol de leurs alluvions. Les uns y laissèrent l'esprit d'échange qui fit longtemps, selon César, de nos aïeux les seuls commerçants de la Gaule, les autres leur ordre administratif, ceux-ci le limon vivifiant des débordements, ceux-là des germes de civilisation. Nous sommes donc issus de ce noble et vigoureux croisement; et s'il est vrai que la France soit le résumé de l'Europe, parce quelle représente tout ce qu'il y a de grand et de beau sur le continent, on peut affirmer que la Gascogne est l'abrégé des facultés de la France. Ce qui le prouve c'est que pour l'étranger le type français et le type gascon ne font qu'un. Il les identifie à tel point que lorsqu'il fait le portrait physique ou moral du premier, il lui prête cette mobilité, cet esprit fin et malin, cette spontanéité qui caractérisent le second. La raison de cette confusion est bien simple, c'est que la personnalité gasconne est la plus originale et la plus accentuée de la nation. Cette justice exotique est un dédommagement pour cette prévention qu'ont de tout temps manifestée les Parisiens envers ceux qui sont les compatriotes de St-Vincent de Paul, d'Henri IV, de d'Ossat, de Gontaut-Biron, de Marca, d'Oïhenart, de Montesquieu, de Villaret-Joyeuse, de Lannes, de Darcet, de Lamarque, de Larrey et de Bastiat.

Le plus beau titre originel des Aquitains n'est pas leur promiscuité avec les peuples cités plus haut, c'est d'être les rejetons de la noble famille Euscarienne qui se fixa en Espagne deux mille ans avant l'apparition des Celtes. Ce qui prouve qu'ils furent les premiers occupants de notre pays,

ce sont les étymologies des noms généalogiques et topographiques : Ainsi, *Auch*, *Eauze*, *Esquieu* (Mont) dérivent de la racine Eusck; *Gaure*, *Nogaro*, *Bigorre*, viennent du mot *Gora*; *Baïse* est un composé de *Ibaï* (rivière), et de *iza* (abondante). Strabon, après avoir remarqué une très grande ressemblance physique entre les Espagnols et les Aquitains, ajoute que l'Ibérien était la langue usuelle de ces derniers.

Comme si cette première paternité n'était plus suffisante, les Basques, vers la fin du vi^e siècle, redescendirent des montagnes, et vinrent camper dans la plaine pour secourir et régénérer leurs enfants abâtardis par le contact des Barbares, leur restituer leur nom, raviver la plus belle de leurs vertus natives, le patriotisme si fatal aux Romains et plus tard aux Preux, à Roncevaux. Les coups réitérés de Pepin et de Charlemagne purent le meurtrir mais non le tuer. Aussi reparut-il dans toute sa vitalité, au moyen-âge, sous la figure des feudataires d'Armagnac, héritiers de la haine de Hunald et de Waïffer contre la royauté.

Les Basques furent donc deux fois nos pères; nous devons être fiers de cette descendance. Leur organisation sociale (en républiques fédératives qui durent encore) fut antérieure à toutes celles de l'Europe; leur vie patriarcale leur mérita, bien avant les Hébreux, le surnom de peuple de Dieu. Eux, aujourd'hui réduits à sept tribus, ils épandirent leurs colonies en Sicile, en Corse, au nord de l'Afrique, en Ligurie, en Ecosse qu'ils appelèrent *Ibernie*, comme ils avaient appelé la contrée où ils s'étaient établis au sud-ouest de l'Europe *Ibérie*; ils émigrèrent jusqu'au Caucase où ils fondèrent l'empire de l'*Ibérie asiatique*. Les fleuves qui le traversaient, l'*Ebre* et l'*Araxe*, ont longtemps attesté par leur dénomination euscarienne cette puissance de dilatation. Les Basques sont les plus anciens nomades

de l'Océan; ils ont initié, par leur hardiesse nautique, la Hollande, l'Angleterre et le Portugal à la vie maritime, à l'esprit de commerce et d'aventure; les premiers ils sont allés au fond de la mer du nord harponner la baleine, les premiers ils ont débarqué à Terre-Neuve, et pêché la morue, l'aliment catholique par excellence; les premiers ils ont connu l'Amérique; et ce fut un des leurs, Jean de Biscaye, qui révéla à Colomb l'existence du nouveau monde.

Un pays qui produit de tels hommes mérite d'être profondément étudié; la meilleure méthode pour réussir est ce que nous appellerons l'analyse historique, qui comprend dans son cycle : l'archéologie, la linguistique, la généalogie et biographie, la numismatique, la géographie, l'oryctologie, la bibliographie, la statistique. Au moyen de ces sciences, qui sont autant de fils conducteurs dans le labyrinthe de l'histoire, nous arriverons aux sources, à l'authenticité.

L'histoire a, comme la science, son anatomie comparée, qui est l'*archéologie*. L'une redresse des mammouths, colosses zoologiques, l'autre redresse des monuments, colosses de granit. La première reporte aux âges antédiluviens et les recrée, la seconde aux époques antéhistoriques et réveille leurs civilisations. L'archéologie a donc un but philosophique : elle cherche la trace des peuples anciens dans la poussière; les croyances sur les obélisques, les dolmen, les cromleck, dans les temples et les cathédrales; les besoins sociaux dans les édifices publics; les goûts personnels dans les pénates et les décorations intérieures; les victoires et les conquêtes sur les arcs de triomphe; la place, les actions des rois et des seigneurs dans les palais et les châteaux; elle relève religieusement les chefs-d'œuvre de la symbolique payenne pour en faire des modèles; les idées, les expériences et les procédés du passé pour guider les essais modernes, activer et sanctionner le progrès.

L'Aquitaine est couverte d'antiquités parmi lesquelles nous pouvons citer dans le Gers : les statues romaines et la Hontdélie de Lectoure, l'autel de St-Elix non loin d'Auch, les mosaïques et le tombeau de Loup Centule, découverts à Eauze, les cloîtres de Larroumieu et de Condom, les tours de Lamothe et de Tillac, le prieuré de Pessan, le campanile de Mancicet, les vitraux et le chœur de Ste-Marie, les châteaux de Larressingle, de St-Avit, de Montaut, d'Orbessan, de Lavardens, de Roquelaure, de Pardeillan, de Thauzia, de Lagardère et de Bassoues, les églises de Marciac, de Mirande, etc.

La partie de la Gironde qui nous concerne compte, parmi ses plus curieux monuments, le palais Galien, la porte du palais, les tours de l'ancien hôtel-de-ville à Bordeaux, le zodiaque de la cathédrale de Bazas, les belles églises de la métropole de la Guienne et celles d'Uzeste et de Verteuil, ainsi que les châteaux de Carney et du Breuil.

La fraction de Lot-et-Garonne comprise dans notre circonscription peut montrer avec orgueil les tumulus de Bax et d'Anzec, le cromleck de St-Pau, les mosaïques de Nérac, le château d'Henri IV dans cette dernière ville, et ceux de Xaintrailles, de Buzet et de Poudenas, etc.

L'archéologie peut aussi faire un pèlerinage fructueux dans les Landes et s'arrêter aux couvents des Cordeliers à Tartas, des Capucins à Grenade, aux cloîtres de Geaune et de Nerbis, à la citadelle de St-Esprit, aux châteaux de Chatillon, de Peyrehorade, de Poyane, aux églises de Labrit, d'Aire, St-Sever et de Mimizan.

Dans la Haute-Garonne nous signalerons St-Bertrand de Comminges.

Les Hautes et Basses-Pyrénées possèdent le château de Lourdes, les restes de Beaucens, Notre-Dame de Betharam et de Garaison, le cloître de la cathédrale de Bayon-

ne, le château de Pau, l'église de St-Jean-de-Luz où fut célébré le mariage de Louis XIV avec une infante d'Espagne, le mémorable monastère de Roncevaux, où sont déposées les dépouilles du paladin Roland.

Nous nous occuperons avec sollicitude et ferveur de linguistique, science moderne qui, par ses analogies, établit la parenté des peuples, et qui, par ses découvertes étymologiques, simplifie les problèmes de l'histoire universelle. Nos études, ou plutôt celles de nos collaborateurs, n'auront pas un caractère de généralité. Elles porteront sur le gascon et sur le basque, ces deux langues intervallées par l'Adour, et qui, postées sur les deux rives, luttent depuis des siècles sans que l'une se soit imposée victorieusement à l'autre. Notre patois a cependant fait des emprunts à l'idiome pyrénéen, tandis que celui-ci, plus vieux qu'aucune légende, est resté pur, précieux et inaltérable comme un diamant. Aussi, les flots de tous les peuples de l'antiquité et des hordes barbares ont passé sur la péninsule hispanique et sur notre Aquitaine sans avoir pu ni laver, ni effacer les indestructibles désignations euscariennes, sans avoir pu détruire la langue éternelle de l'Helvétie des Pyrénées. Si les les morts antéhistoriques peuvent ressusciter, ce ne peut être qu'à la voix de ce peuple vivant, leur contemporain, qui les appellera par leur nom.

Nous réchaufferons aussi le *roman* de notre amour filial. Quoique vif, métaphorique et chaleureux, il meurt un peu chaque jour; il serait devenu la langue nationale sans la disparition des états de Provence et de Languedoc dans la dynastie capétienne. Il est encore si essentiel que Nodier à prétendu que, *s'il n'existait plus, il faudrait créer des académies pour le retrouver*. Montaigne a donné une juste idée de sa richesse et de sa supériorité sur l'idiome général quand il dit : *Où le Français ne peut atteindre, le Gascon arrive sans peine.*

Dans la *biographie* et la *généalogie*, nous repeindrons toutes les figures rayonnantes ou poudreuses. Dans cette appréciation des hommes, nous nous garderons de leur appliquer le critérium de notre morale, ou, si nous nous en servons, ce sera après avoir fait valoir les circonstances atténuantes en faveur de leurs passions politiques ou religieuses, de leurs préjugés et de leur ignorance. Les écrivains seront donc hommes du présent, par leur impartialité, et hommes du passé par leur respect.

La numismatique aura tous nos soins. Le numismate est comme l'astronome; l'un cherche les étoiles dans la terre et l'autre au ciel. Les médailles et les monnaies, qu'il ne faut pas confondre, sont en effet les véritables constellations du passé, elles éclairent la chambre obscure de l'histoire et des beaux arts; c'est à la clarté de leurs inscriptions qu'on a retrouvé les règnes éphémères du Bas-Empire, les événements effacés, et que l'on a pu reconnaître ces grandes personnalités sculpturales, ces bustes de la Grèce et de Rome, qui avaient traversé les siècles, conservant leur beauté et leur caractère antiques, mais ayant perdu leurs noms. Notre pays n'est pas déshérité sous le rapport numismatique; son sol recèle des pièces phéniciennes, carthaginoises, celtibériennes, romaines, sotiates, lactorates, morlanes, etc. Les trésors découverts et ceux que nous découvrirons rendront, nous l'espérons, notre travail attachant.

La *littérature* elle-même aura un côté historique; elle s'occupera de mythologie celtique, de traditions, de légendes, de dictons populaires. Les prédécesseurs de Béranger, les créateurs de la chanson, les gais troubadours nous rediront leurs *sirvente* et leurs refrains érotiques. Dias, la belle châtelaine de Samatan, nous confiera ses douleurs dans de suaves élégies. Cercamons, dont le nom indique la passion des voyages, nous remémorera ses aventures. Marcabrun, un des

plus grands métriques du moyen-âge, se fera admirer par ses tours de force rythmiques. Nous rééditerons tout ce qui reste des poésies patoises de Du Bartas, de Baron, de Bauduer et surtout de d'Astros, l'émule et l'apologiste de Goudoulin, qui voulait (ce que nous voulons aujourd'hui) qu'on aimât la langue maternelle, et qu'on ne rougît pas de la cultiver :

Crey mé, gascoun, n'ajos bergongno
De nosto lengüo de Gascoüigno
Ni de l'augi, ni d'en parla
Comme à Laytoure é à St-Cla.

Nous transplanterons encore dans notre recueil *lous quaoute carreüs* de Bedout, Jasmin du XVIIe siècle, qui rajeunit le dialecte auscitain.

Nous glorifierons aussi, comme nous l'avons déjà dit, la langue euscarienne, que dut parler l'Aquitaine à son berceau. Nous traduirons les chants de Zekobedi et d'Altabiçar, les hymnes où est célébré, comme un souvenir d'hier, le passage d'Annibal, de Sertorius et du héros de l'Arioste, les poèmes cantabriques aussi vieux et aussi beaux que ceux d'Ossian, qu'aucun Macpherson n'a cependant encore ni recueillis, ni groupés. Ils n'ont pas d'ailleurs besoin d'être écrits, puisqu'ils ont été et qu'ils sont encore sténographiés dans la mémoire de ce peuple toujours pasteur, dont les accents inspirés, incompris, étranges, semblent, comme le dit poétiquement Chaho, *murmurer les dernières harmonies d'un monde détruit.*

Nous publierons dans notre prochain numéro, sous le titre d'*Euscalherria* ou *l'Aquitaine sous les Romains*, une étude historique dans le goût des récits mérovingiens d'Augustin Thierry. Cette étude déroulera la période des *Bagaudes*, temps de deuil universel où le cens fiscal tomba comme une épidémie sur les provinces et sur les villes,

temps d'appauvrissement, de calamité et d'exaction où l'impôt était odieusement détaillé, « où l'on mesurait, si l'on en » croit Lactance, les champs par les mottes de terre, où » l'on comptait les arbres et les pieds de vigne. »

Cette œuvre, produit d'une investigation patiente et scrupuleuse, sera plus descriptive que dramatique; elle vise à remettre entièrement sur pied la société aquitanique, telle qu'elle fut sous la décadence des Césars, au point de vue monumental, géographique, militaire, judiciaire, administratif, agricole, nous dirons même vestimental, car les costumes sont souvent le reflet d'une époque.

Nous consacrerons une place à la critique littéraire, c'est-à-dire qu'une analyse ou tout au moins une mention sera réservée à tous les livres passés et présents qui peuvent intéresser le pays. Nous indiquerons sériellement tous les ouvrages ou manuscrits qui s'y rattacheront par un côté quelconque. La *bibliographie*, qui paraît n'être de prime abord qu'une étude sèche, qu'une indigeste nomenclature, est toute une science. Nous la croyons si essentielle et si féconde pour la connaissance des sources que nous n'hésiterons pas à demander pour elle les honneurs du professorat. Les Allemands, ces initiateurs du XIXe siècle, ont compris toute l'utilité de cet enseignement, et ils lui ont élevé une chaire, mais pour les travaux de jurisprudence seulement. Nous voudrions que, chez nous, il s'étendît à toutes les productions de l'esprit humain. Espérons que le catalogue de tous les livres, mémoires et documents relatifs à l'histoire de France, dressé par M. Taschereau, sera un acheminement vers cette institution.

Nous aborderons aussi l'*oryctologie*, cette science qui pénètre les arcanes d'une création autre que celle de la Genèse, qui fait revivre des générations entières d'êtres qui n'ont plus d'analogues vivants sur notre globe, cette science qui

fut pour Cuvier et ceux qui l'ont continué une mine de vérités historiques. Les débris organiques incorporés dans nos dépôts calcaires nous donneront une idée de ces âges obscurs où l'univers était peuplé de quadrupèdes, de reptiles aux formes si bizarres, à la taille si gigantesque, qu'ils apparaissent à l'esprit étonné comme des conceptions de la mythologie antique. Notre sol est riche en fossiles. Nous avons les ornitholithes des Pyrénées, les pétrifications de mollusques, de végétaux et de vertébrés découverts aux environs de Seissan par notre savant compatriote M. Lartet. Nous envisagerons, mais toujours à un point de vue régional, l'hygiène, la géologie, l'hippiatrique, l'ornithologie, la botanique, les épizooties, etc.

La pauvreté de *l'art* en Province ne nous empêchera pas de donner quelquefois des conseils pour l'embellissement et l'érection des édifices, des essais de céramique, de peinture sur verre. Comme notre architecture civile ou religieuse n'a jamais constitué un type à part, nous nous contenterons de faire ressortir les différences spécifiques, les nuances de détail qui existent avec le reste de la France. Tout ce qui sera grand et beau aura droit à notre appréciation; aussi n'oublierons-nous pas les vitraux de Sainte-Marie, à Auch, qui attestent dans ce genre le fini et la supériorité du moyen-âge. Nous risquerons aussi des critiques toutes les fois que le bon goût ne présidera pas à la restauration de nos monuments, toutes les fois qu'on mettra la boue à la place du marbre, la poterie à la place de la statuaire comme dans notre église de Condom.

La géographie expliquera les transformations et les subdivisions de ce territoire, appelé Aquitaine au temps de César, Novempopulanie sous Honorius, Vasconie sous Dagobert, duché de Gascogne sous Charlemagne. Cette dernière dénomination s'est perpétuée jusqu'à la division ac-

tuelle. Quatre préfectures et des fractions de départements limitrophes ont été formées avec cette province. L'hydrographie décrira les cours d'eau qui l'arrosent avec tant de symétrie qu'ils s'ouvrent sur le département du Gers comme un éventail.

La *statistique* traitera de la population et de l'étendue. Le bulletin agricole développera les questions de drainage, d'association de propriétaires viticoles, de plantations, d'horticulture, de pisciculture, d'instruments aratoires, de législation rurale. Nous ferons aussi l'histoire de l'agriculture de notre pays : nous démontrerons que si sa marche a été lente, c'est que les épizooties et les fléaux atmosphériques ont entravé son progrès. Le bulletin commercial nous initiera aux nouveaux procédés de distillation; il expliquera le mécanisme de toutes les institutions financières qui fonctionneront dans notre rayon; il suivra le mouvement des céréales et des eaux-de-vie; il réclamera des chemins de fer pour les contrées qui devraient en avoir, et qui n'en ont pas; nous toucherons, enfin, à tout ce qui pourra intéresser les deux millions d'hommes compris dans le territoire sur lequel nous allons rayonner.

Voilà donc approximativement quel est notre but, quel sera notre esprit, et comment nous jalonnerons notre travail. Nous disons approximativement, parce qu'un programme ne peut pas être précis comme une synthèse, puisque l'analyse est à faire. Ce plan n'est donc qu'un coup d'œil intuitif, qu'un essai que confirmera ou modifiera l'expérience.

Un programme étant presque toujours une punition pour l'abonné, il est de notre devoir de lui dire pourquoi nous le lui avons infligé. C'est parce que nous n'avons pas, comme les journaux de Paris, des collaborateurs dont le nom suffise pour faire connaître au public la tendance ou

la spécialité d'une publication, et, ensuite, parce que nous avons cru qu'il était convenable de passer un contrat moral avec les souscripteurs. Nous ne négligerons rien pour tenir nos promesses envers eux et pour leur procurer une satisfaction instructive, un plaisir utile.

J. Noulens.

Un homme dont la vie n'a été qu'une longue étude et à qui l'on peut appliquer le mot de Cicéron : *Ardet studio historiæ*, nous a honoré d'une lettre qui complète notre programme. Nous nous empressons de la publier. Les travaux de ce modeste antiquaire ont épargné bien des recherches à des savants qui se sont servis de sa substance pour corser leurs articles et leurs notices. L'offre de sa collaboration est un exemple à suivre pour tous ceux qui ont à cœur l'amour de leur pays et l'élucidation de son passé.

J. N.

Condom, le 1er mai 1856.

Monsieur le fondateur de la Revue d'Aquitaine.

Je viens d'apprendre que, dans le courant de ce mois et dans les limites du droit, vous deviez commencer à publier une Revue semi-mensuelle dont le siége sera à Condom, et destinée, en dehors de la politique, à traiter les objets divers, désignés dans une simple note qui m'a été communiquée.

A ces conditions, et à celles sans lesquelles, comme je vous le disais naguère, la presse périodique ne serait plus un véritable sacerdoce, vous pourrez me comprendre parmi vos abonnés, et même me tenir pour disposé à vous fournir, malgré mon âge avancé, dans la mesure restreinte de mes forces, et de loin en loin, quelques articles sur ce qui me paraîtra digne d'être publié dans le cercle de votre programme, au point de vue d'utilité pratique comme au point de vue de l'histoire de cette chère ancienne Aquitaine dont les bornes sont si profondément tracées par la Garonne, l'Océan et les Pyrénées.

Lorsqu'en 1832, dans le modeste *Journal d'annonces judiciaires de l'arrondissement*, ce qui s'est continué durant plusieurs années,

je conçus avec quelques bons esprits de la cité, amis fervents du pays, de publier, recueillis aux bonnes sources, les documents divers qui devaient servir un jour à la composition de son histoire, j'étais loin de m'attendre que ce qui alors était dédaigné par le plus grand nombre aurait aujourd'hui la sympathie de presque tous.

Je m'en réjouis pour vous, Monsieur, et plus particulièrement, permettez que je le dise, pour l'œuvre que vous avez entreprise.

Le théâtre sur lequel vous et vos collaborateurs allez exercer vos élucubrations, agiter et discuter des questions si diverses, est assez vaste pour que, durant un grand nombre d'années, une variété satisfaisante puisse s'allier à un système d'unité, sans que pour cela cette ancienne Aquitaine, objet de vos explorations, cesse d'être mêlée aux grands événements de la mère-patrie. Certains esprits sont allés jusqu'à prétendre que nos grandes familles, ducs ou comtes du moyen-âge, n'offriraient pas des pages historiques aussi attachantes que celles déjà écrites sur certaines provinces des autres parties de la France. C'est à vous qu'il appartient de dissiper cette erreur.

Quoi qu'il en soit, ne perdez pas de vue, Monsieur, que votre Recueil périodique est destiné à signaler à l'attention publique ce qui peut intéresser quatre entiers départements : le *Gers*, les *Landes*, les *Hautes* et *Basses-Pyrénées*, et quatre fractions : de la *Gironde*, du *Lot-et-Garonne*, du *Tarn-et-Garonne* et *Haute-Garonne*, et que chacune de ces diverses parties d'un tout aquitanique devant contribuer à la prospérité de l'œuvre, soit par des abonnements, soit par une collaboration directe ou indirecte, un grand esprit de justice doit vous animer dans la distribution du travail. Aucun sentiment de préférence ne doit s'y faire remarquer. Condom n'y a pas plus de droit qu'aucune autre ville. C'est la nature des choses seule qui doit vous guider. La répartition de vos articles doit être en quelque sorte arithmétique. Il faut que chacune de ces fractions y trouve ce qu'elle ne saurait refuser aux autres si elle avait pris elle-même l'initiative de cette publication.

Si vous n'avez encore réglé dans ses plus grands détails la division de votre travail, ce qui serait assez difficile, l'année ne s'écoulera pas sans que cette distribution ne puisse se faire avec profit, parce que chacun des collaborateurs sentira la nécessité, ne serait-ce qu'épisodiquement, de signaler ce qu'il importe de faire pour l'amélioration de l'œuvre, et pour apprendre plutôt de vous, Monsieur, ensuite, quelle ligne il doit suivre pour ne pas sortir du cercle que vous aurez cru devoir tracer, et pour vous ménager en outre la fatigue de retran-

chements étrangers au sujet dont vous vous serez réservé indispensablement le privilége.

Vous sentirez encore la nécessité de ne point porter des jugements trop exclusifs sur des matières qui, sans être politiques, peuvent être néanmoins irritantes de leur nature. Des ménagements extrêmes me paraissent devoir être pris à cet égard. Vous croirez devoir laisser sur le compte de l'histoire ce que l'exactitude des faits commandera de rapporter.

S'il pouvait s'élever des rivalités sur des intérêts matériels, dans les voies si larges du progrès, entre deux villes ou contrées, loin de les alimenter ou de se constituer le protecteur trop prononcé de l'une d'elles au détriment de l'autre, la *Revue*, par un sage esprit de conciliation, doit chercher à assoupir ces rivalités du moment, car le temps, avec lequel la vérité et la justice cheminent, finit par dissiper les illusions nées de jugements précipités.

Vous ne devez pas trouver étrange, Monsieur le fondateur, que je me permette ces réflexions. Par mon abonnement et par ma faible coopération, je m'associe, en quelque sorte, à une publication qui, quelque limitée qu'elle soit, n'en aura pas moins une haute influence sur l'esprit de la plupart de ceux qui la liront.

Je me plais à croire, Monsieur, que vous prendrez en bonne part les observations que je viens de me permettre. Vous réalisez enfin une entreprise importante vers laquelle, il y a plus de vingt ans, nous avons, sans succès, cherché à porter les esprits. L'empressement que l'on met à souscrire et les promesses de tant de coopérations prouvent que l'on comprend mieux aujourd'hui la valeur d'une presse périodique uniquement consacrée, sur un point bien déterminé de la France, à des études historiques qui lui soient propres, à des travaux de tous genres qui ont pour objet l'amélioration du sol et la satisfaction de bien d'autres intérêts.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération bien distinguée.

E. Corne, ancien avoué.

Auch, Imprimerie et Lithographie de J. Foix, rue Balguerie.

LITTÉRATURE GASCONNE.

Jean-Guillem Dastros.

PREMIÈRE PARTIE.

Dastros est notre Hésiode. Ce poète trop négligé naquit au village de Lagarde, près de Lectoure, dans l'une des premières années du XVIIe siècle, car il ne faut pas attendre de renseignements bien positifs en matière littéraire dans une contrée qui l'est assez peu. Il appartenait à une famille ancienne qui subsiste encore avec honneur. C'était même, je crois, une famille noble; du moins, en dédiant ses éléments à la noblesse de Lomagne, Dastros put lui parler d'un ton libre et familier, qui est l'opposé du style humble et flagorneur des épîtres dédicatoires du temps.

Où fit-il ses études? on indique l'Université de Toulouse. Mais il dut les commencer ailleurs: peut-être à Auch, où le P. Montgaillard aura entretenu dans sa jeune imagination l'amour des choses du pays natal; où le P. Aubery lui aura fait tourner des vers latins, moins coulants sans doute que ses futures rimes gasconnes. Peut-être encore sera-t-il resté dans Lectoure, soit près des derniers régents laïcs, soit chez les Pères de la doctrine dont l'établissement ne pouvait être que tout récent.

Quoi qu'il en soit, c'était chez nous le temps d'une sorte de renaissance romane dans une période déjà française. Ader avait publié depuis longtemps ses deux poèmes. Baron et Bedout débutaient, humbles émules de Goudouli, dont le *Ramelet* s'épanouissait aux bords de la Garonne. Clémence Isaure couronnait encore les poètes de la langue romane; et l'espoir de ses fleurs faisait au loin foisonner les rimes.

Dastros dut connaître de bonne heure cette poésie indigène, de saveur plus avenante et de digestion plus facile que les chefs-d'œuvre grecs et latins. Il lut aussi Du Bartas, dont la gloire, sans être vierge d'outrage, florissait encore, et dont le nouveau venu devait fouler les traces, d'un pied plus leste, il est vrai.

Mais c'est assez de conjectures sur les études littéraires de Jean Guillaume. Ses hautes études à Toulouse furent brillantes. L'aristotélisme régnait encore, quoique miné peu à peu par une tendance sagement empirique, due à un savant gascon, le médecin Pr. Bayle. L'aristotélisme ne rebuta pas Dastros. On en a des preuves trop évidentes dans l'allure méthodique de ses éléments et dans ses longues dissertations surchargées des hypothèses d'une physique surannée. La théologie eut sa part sérieuse dans l'esprit facile de Dastros, de bonne heure destiné à l'état ecclésiastique. Elle entre volontiers dans le tissu souple et divers de sa poésie, non pourtant sans produire çà et là quelques dissonnances.

Ses études finies, le jeune clerc reçut, avec l'ordre de prêtrise, une charge modeste d'un évêque de Lectoure que je n'ose désigner faute de dates précises. Il fut nommé vicaire de Saint-Clar-de-Lomagne, et mourut chargé d'années dans ces humbles fonctions. Cette paroisse eut pour curé, dans le même temps, un sieur de Belin, docteur en théologie, orné de science et de faconde, qui fut envoyé par Louis XIV prêcher la parole de Dieu aux hérétiques des Cevennes. Dastros dut vivre avec ce *ritou* en fort bons termes: il lui dédia son *Eté*, où il entretient assez familièrement le public du nez humide du vénérable curé.

S'il est permis de tirer des inductions morales d'une œuvre purement littéraire, il n'est pas impossible d'apprécier le caractère du vicaire de Saint-Clar. Il aime avant toutes choses sa langue et son pays; il préfère sa plaine de l'Arrats à la

vallée de Tempé. Les bons morceaux ne lui déplaisent pas : il connaît à fond les ressources du verger et de la basse-cour, et dans sa verve abondante, il ne se fait faute d'en dresser, quand l'occasion se présente, de curieuses nomenclatures. Le vin est son Apollon; et, quoique le plan de son second poème l'ait amené à faire un éloge complet de l'eau, il en appréciait les mérites en juge assez désintéressé. Dans le premier chant des éléments, le *feu*, après avoir énuméré les nombreuses substances dont il s'alimente, ajoute :

Sabets que nou souy pas ? beulaygo;
Countent d'en aquô ressembla
L'autur qu'aci me hè parla.

En un mot, Dastros prise haut et loue d'enthousiasme les jouissances matérielles. Néanmoins, homme de foi, vraiment chrétien à la façon de nos pères, il ne met point de côté sa religion; il y recourt souvent au contraire, dans un langage où brille plus de franchise que de dignité. Il se souvient qu'il est *caperan* (chapelain, prêtre).

Si nou'n souy digne, Diou m'en hasso,
E puch aou Ceou que'm doungo plaço.

J'ajouterai cependant, pour l'acquit de ma conscience, qu'il l'a oublié quelquefois. Sans tomber dans le genre licencieux de plusieurs de ses modèles, il décrit un peu trop naïvement les mœurs campagnardes, les jeux de la veillée. Il lui est même échappé telle rime, telle expression qui peut paraître inconvenante sous la plume d'un ecclésiastique. Et toutefois qu'on songe bien qu'à cette époque le langage était plus libre, peut-être parce que les mœurs étaient plus pures; que les ecclésiastiques n'avaient pas pris encore généralement ces manières graves et sérieuses que répandi-

rent bientôt les disciples des Bérulle et des Olier; enfin, qu'un poète de verve toute gauloise, dont le langage franc et cru rappelle involontairement Rabelais, mérite quelque reconnaissance pour n'avoir jamais imité le curé de Meudon dans ces passages où il *va bien au-delà du pire et devient le charme de la canaille* (1).

Il est temps de faire connaître plus directement les deux poèmes imprimés de Dastros. Ils ont été réunis sous le titre : *Lou trimfo de la Lenguo Gascoüo aous Playdejats de las quouate Sasous e deous quouate Elomens.* 1700. (In-12 de 204 pages.) Les Plaidoyers des Eléments sont beaucoup plus longs que ceux des Saisons, et Dastros y abuse peut-être un peu de la faveur accordée à son premier ouvrage. Car les Saisons avaient été publiées séparément sous ce titre : *Las quouate Sasous, Pouëmo en patois de Sent-Cla de Loumagno. Toloso*, 1680. In-12. Sous leur forme plus brève, ces quatre chants offrent plusieurs avantages sur leurs grands cadets, où l'auteur, en montrant mieux ce qu'il pouvait faire, a aussi exagéré ses défauts. Dans les Saisons, la manière du poète se découvre assez sensiblement, et ses qualités naïves brillent dans toute leur fraîcheur.

A l'ouverture du volume, Dastros présente les Saisons à ses amis, ou plutôt les Saisons elles-mêmes, encouragées par la bienveillance d'un premier accueil, reviennent toutes rajeunies se présenter *sur l'hémisphère des yeux* de ces gracieux seigneurs. On voit que notre compatriote, tout facile et léger qu'il est, d'ailleurs, n'échappe pas de tout point à la boursoufflure qui était de style dans les dédicaces. Dans les vers qui suivent et qu'il adresse *aou legidou gascoun,* le poète prépare son lecteur à écouter favorablement ses rimes. Il parle le vrai gascon,

(1) La Bruyère.

... Lou gascoun courau
Lou gascoun blous e naturau,

celui de Lectoure et de Saint-Clar. Les autres dialectes sont horriblement corrompus. Mais celui-ci est aussi pur et aussi franc que le grec et le latin : sans notre sotte négligence, il pourrait avoir

un Bergil;
un Demoustheno et un Oumero.

Dastros ne prétend pas pourtant égaler ces grands maîtres : il n'a ni science, ni doctrine. Mais au lecteur patient il prouvera peut-être que son langage est propre à tous sujets, même sérieux et scientifiques. Ses vers ne peuvent d'ailleurs qu'offrir de l'intérêt, puisqu'ils sont consacrés à décrire les œuvres de Dieu. L'auteur clôt son exode poétique, en souhaitant le paradis à son lecteur, non sans avoir au préalable fait ce souhait pour lui-même.

Le prologue du berger de l'Arrats ouvre le poème des Saisons. Ce bon berger, qui a tous les honneurs du livre, était oisif au bord de sa rivière, quand lui apparurent les quatre saisons, *en fourmo de persounos*. La *Prime* (printemps) porte robe verte ornée de fleurs et d'oiseaux peints au vif. L'*Eté* est légèrement vêtu, couronné d'épis, chargé de faulx et de fourches. L'*Automne*, en robe jaune a pour pendants d'oreilles deux gros raisins, et pour joyaux des fruits de toute sorte. L'*Hiver*, vieillard au teint enluminé, s'est affublé d'une ample pelisse, et chaudement enveloppé de coiffe, chapeau, mitaines et pantouffles. Ces quatre personnages se disputent la prééminence : le berger est pris pour arbitre de leur débat calme et régulier.

Le *Printemps* commence et fait valoir ses droits à la royauté. N'est-ce pas lui qui réveille et embellit la nature engourdie et dépouillée par l'hiver ? Il ne manque pas ici

d'étaler toutes ses fleurs et de faire chanter tous ses oiseaux : rossignols, hirondelles, alouettes, mésanges; c'est la saison des amours, un reste de l'âge d'or, une image du paradis. — Ce chant est fort court; mais dans sa brièveté gracieuse, il renferme un très grand nombre de vers si heureusement nés qu'on les retient sans peine, et qu'ils restent dans l'oreille comme des refrains harmonieux.

L'Eté n'a pas moins de confiance dans la bonté de sa cause. C'est lui, grand *casso-hame*, qui éparpille le grain çà et là pour tous les animaux. La table de Dieu est mise, et son ange leste et riant (*escarrabillat*) laisse tomber le blé. Alors la fourmi laborieuse fait ses provisions... A la richesse, l'Eté joint l'agrément : rien n'est plus délicieux que l'ombre et la fraîcheur des ruisseaux pendant les chaudes journées. Il n'a pas tant de gazouillements que le printemps : Les oiseaux printaniers chantent de faim; l'Eté leur emplit le gosier. Il a ses fleurs, lui aussi, et surtout la fleur de la vigne qui est le fléau des serpents. Il a sa musique: celle des fléaux qui battent les blés en cadence.

L'Automne s'annonce en ces termes :

Jou sounc Autouno l'abundouso :
La mes riche, la mes audouso,
De toutos las sasous que dan
Lou tour a la terro cad'an.

Elle divise d'avance son plaidoyer comme un sermon. Elle veut faire valoir d'abord son ancienneté, puis sa richesse, enfin sa beauté. Son ancienneté : l'écriture sainte ne dit-elle pas que nos premiers parents, placés dans le Paradis terrestre, y trouvèrent tous les fruits mûrs ? L'Automne a donc précédé les autres saisons; et sans le péché de cet Adam trop curieux, la terre n'en eût jamais

connu d'autre. — Sa richesse : c'est d'abord le vin. Et vite un panégyrique développé et convaincu de cette bienfaisante liqueur : secours divin accordé à Noé pour une grâce comparable à celle de la création; vermillon naturel qui fait honte à tous les fards du monde; chaude boisson qui donne esprit, courage, beau parler, joyeuse humeur; panacée universelle qui ranime les mourants. On a une idée de cet éloge du vin, morceau didactique fort intéressant, et qui peut se placer sans désavantage à côté d'un des chefs-d'œuvre de la poésie néo-romane, *l'odo en fabou del bi costo l'aygo*, de Gauthier. L'enthousiasme est égal de part et d'autre : mais ici le trait est plus bref et plus aiguisé; dans Dastros, c'est une abondance moins réglée et non moins agréable. Les fruits sont une autre richesse de l'automne; bien préférables aux fleurs du printemps, ils charment à la fois la vue, le goût et l'odorat. Ils font aussi sa beauté : quoi de plus beau qu'un verger aux longues rangées d'arbres chargés de fruits ?

L'Hiver, quoiqu'il arrive le dernier, ne manque pas de sérieuses raisons pour réclamer la couronne. Le maître doit avoir le pas sur les serviteurs : or, printemps, été, automne sont les serviteurs, les fournisseurs de l'hiver. C'est lui à son tour qui féconde les germes de leur richesse. Il a des plaisirs propres à lui, et qu'on ne doit pas dédaigner : âtre pétillant, contes du foyer, jeux de la veillée, luxe du grand seigneur, ressources plus modestes, mais solides encore, du paysan. C'est une saison de santé et de joie, qui s'ouvre à Noël et que carnaval vient clore : aucune autre ne saurait lui disputer le prix.

Après avoir ouï sans interruption les quatre plaidoyers, le berger prend la parole pour terminer le débat. Il reconnaît à chacune des saisons des droits également plausibles, et n'en veut froisser aucune aux dépens des autres. Il suf-

fit qu'elles s'entendent en bonnes sœurs et se reconnaissent réciproquement leurs divers genres de mérite.

Aço's un arrest plan estret
Oun nou y a que tres parauletos :
Tenguets dounc las aureillos dretos
E rechenguets : toutos an dret.

Tel est, quoique tracé un peu au hasard, le résumé des *Playdejats des las Quouate Sasous*. J'oubliais de dire que chaque plaidoyer est suivi sans transition ni séparation d'une dédicace dont la forme est curieuse. Le *Printemps* est dédié à un abbé Casenave, ecclésiastique toulousain, à qui le poète souhaite pieusement en paradis *uo caso touto nauo*. L'*Eté* est adressé au curé Belin pour le réchauffer sous le ciel froid des Cevennes. L'*Automne*, au vieux Lucas, juge d'Astarac, et poète lui-même, dont je pourrai parler ici quelque jours; il y a deux raisons de cette dédicace : c'est en automne qu'on récolte le vin, soutien des vieillards, et qu'on chôme S. Luc, patron des Lucas. L'*Hiver* enfin est offert à un Simon de Sarrant, dont le nom donne lieu à des jeux de mots intraduisibles :

Moun Sarrant, lou boun Diou te doungo
Aci bas bouno bito loungo;
Qu'apres y aouè bist cent youers,
Et te preserbe deous yhers.
Mes s'aquesto sasoun oun glaço
En esta plan sarrat se passo,
Jou't acousseilhi, moun Sarrant,
D'esta plan sarrat e sarrant :
Que tas aguilhetos tu sarres,
Que traucs e hendassos tu barres
Deous sabatous denquiau berret,
S'es questiou d'et gouarda de fret.

Mes s'es questiou de bouno chero
E de hè tinda la baychero,
Jou't acousseilhi, moun Sarrant,
De n'este sarrat ni sarrant.

LÉONCE COUTURE.

CHANT CANTABRIQUE.

Pour donner une idée du lyrisme élevé et typique des poèmes Euskariens, nous reproduisons un hymne traduit et commenté, dans l'histoire des Basques, par son auteur, M. Augustin Chaho, l'éminent philologue.

J. N.

« Les Basques conservent encore un chant d'une belle » et noble simplicité, composé sur les conquêtes d'Annibal » en Italie. On doit en faire honneur à l'un de ces bardes » improvisateurs, que chaque génération produit en foule » chez les Euskariens, dont chaque génération admire la » verve facile et brillante, et dont les générations suivantes » oublient les noms, tandis que leurs couplets, fruit d'une » inspiration subite, animée par la danse et le chant, se » perpétuent de siècle en siècle dans la mémoire du peu- » ple, recueil vivant où sont enfouis tant de souvenirs » glorieux, tant de traditions immortelles. Il est bon d'aver- » tir que, dans presque toutes les romances basques, les » amants sont désignés sous l'allégorie de deux étoiles, de » deux fleurs, ou de deux oiseaux, que l'improvisateur » fait dialoguer.

« Oiseau, chanteur admirable, quelle puissance te retient captif loin de moi? Depuis longtemps je n'entends plus le son de ta voix mélo-

dieuse. Pour moi, il n'est point d'heure, il n'est point de moment, que ton image ne se présente à mon souvenir attristé. »

A cette apostrophe, le barde se met en scène, et répond à la jeune fille, sans autre transition :

« Un soir, passait au pied de nos montagnes l'étranger, venu d'Afrique avec ses soldats étrangers. Il a dit à nos vieillards et à nos pères que leurs fils sont braves; ce qui est la vérité. Il dit encore qu'il ne nous cherchait point, mais nos ennemis, les Romains.

» Et alors nos jeunes hommes s'écrièrent : Annibal, si tu ne ments point, si tels sont tes projets, nous nous mêlerons à tes soldats étrangers, nous marcherons devant eux et devant toi. C'est en vain que les Romains ont voulu soulever les Gaules contre nous; nous te suivrons au bout du monde.

» Et nous partîmes à l'heure où les femmes s'endorment tranquillement, et sans réveiller les petits enfants assoupis sur le sein de leurs mères. Et les chiens fidèles, pensant qu'à notre ordinaire nous reviendrions avec l'aurore, n'aboyèrent point.

» Bien des jours, depuis lors, bien des nuits ont passé; et nous ne sommes pas revenus, vaillants Euskariens, au jarret souple, au pied léger. Nous avons combattu pour l'Africain. Nous avons traversé le Rhône, plus furieux que l'Ebre, nous avons franchi les Alpes, plus droites que les Pyrénées.

» Vainqueurs partout, nous sommes descendus, comme un torrent, dans la belle Italie, où l'on trouve encore des campagnes fertiles, des citées dorées, des femmes attrayantes; mais tout cela ne vaut pas nos montagnes, nos mères, nos sœurs et nos fiancées.

» Ils disent qu'avant un mois nous entrerons dans la ville des Romains, et que nous puiserons de l'or à plein casque. Moi je leur réponds : Je ne veux pas. C'est assez. J'aime mieux revenir dans les montagnes et revoir enfin ce que j'aime. Mon pays est loin, le temps est long. »

« Après avoir rendu compte en ces termes de la campagne que les Cantabres firent en Italie, à la suite d'Annibal, avant-garde fougueuse de sa grande armée, frayant

» les chemins, et, dans toutes les batailles, se réservant » l'honneur de porter les premiers coups, le barde ter- » mine sa chanson héroïque par une allocution directe à » sa bien-aimée, et dans cette réponse il revient à l'allé- » gorie du premier couplet.

» Oiseau, joli chanteur, chante doucement. Il n'est pas né à ce monde d'autre infortuné que moi. J'avais une bien-aimée, et je quittai la vallée natale : à ce souvenir, mes pleurs qui coulent ne s'arrêtent point (1). »

A. C.

Essai historique sur Mézin.

Œuvre inédite.

Par M. Chaudon.—1793.

Avant que de tracer l'histoire de Mézin, jetons un coup d'œil sur celle de l'Agenais, dont cette ville a toujours fait partie.

Cette province était habitée par les *Nitiobriges*, peuple de la Celtique, qui s'étendait des deux côtés de la Garonne, lorsque Jules César en fit la conquête.

Quand même les commentaires de ce héros romain ne feraient pas foi qu'il porta ses armes dans notre pays, la *voie de César*, connue vulgairement sous le nom de *Ténarèze*, l'attesterait assez. Ce chemin, dont nous admirons encore la solidité, s'étendait depuis Rome jusqu'en Espagne. Ce serait, sans doute, un grand bienfait que ce vainqueur

(1) Les critiques attribuent le chant d'Annibal à quelque poète du XVIIe siècle : à vrai dire, pour notre part, nous ne connaissons en texte, de cette improvisation, que deux couplets. A. C.

eût laissé un tel monument; mais ces chemins ne furent tracés qu'aux dépens de nos pères. Les peuples domptés, les provinciaux, qui n'étaient point citoyens de Rome, étaient employés par corvées à ces travaux immenses encore plus que les soldats; et nous ne pouvons douter que la *Ténarèze* n'ait été arrosée des sueurs et peut-être du sang des paisibles agriculteurs de Mézin.

Les *Nitiobriges*, dont nous étions une division, furent attribués à l'*Aquitaine* sous l'empereur *Auguste*, et lorsque cette province fut subdivisée, ils firent partie de l'Aquitaine seconde. Leur sort fut assez obscur, et n'en fut peut-être que plus heureux sous les empereurs. Mais les *Visigoths* s'étant répandus dans l'empire romain, une partie de l'Aquitaine leur tomba en partage au commencement du ve siècle. Le pillage, la dévastation et la mort accompagnèrent ces peuples barbares dans leur conquête. Des villes furent détruites, les forteresses ruinées, les terres réduites en solitudes.

Clovis, notre premier roi chrétien, repoussa les *Visigoths* et leur reprit notre petite province. Fûmes-nous heureux sous ce nouveau conquérant? Il est permis d'en douter. La religion de charité et d'amour qu'il avait embrassée aurait dû adoucir ses mœurs; cependant il fut aussi barbare après qu'avant sa conversion. Il exerça des cruautés inouïes contre les princes ses parents et les dépouilla de leurs Etats. Un vainqueur qui traitait ainsi ses proches pouvait-il ménager les peuples? Ses fils, ses petits-fils ne l'imitèrent que trop; et l'Agenais, ayant beaucoup souffert sous ces premiers rois français, fut compris dans le royaume de *Toulouse* ou d'*Aquitaine*, que *Dagobert*, tout avide qu'il était, céda, en 628, à *Caribert*, son frère, mort en 631.

De celui-ci, l'Aquitaine passa au duc héréditaire d'Aqui-

taine, que *Pepin le Bref*, père de *Charlemagne*, dépouilla de son domaine, en 768, pour le réunir à la couronne. *Pepin* ayant partagé à sa mort ses Etats entre ses enfants, l'Agenais fut compris dans la portion de *Charlemagne*, qui veilla avec soin sur cette partie de son empire. L'historien *Dupleix* prétend même qu'il contribua à la continuation de l'église de *St-Jean de Mézin;* mais cet auteur inexact ne citant aucun monument contemporain, son témoignage seul ne peut former une autorité incontestable.

Les successeurs de *Charlemagne* ne pouvant gouverner eux-mêmes une province éloignée la confièrent à des gouverneurs appelés *comtes bénéficiaires;* ces administrateurs temporaires, trouvant leurs bénéfices fort agréables, les rendirent héréditaires, parce qu'ils étaient puissants et que les monarques français étaient faibles. Notre histoire sous ces comtes n'offre rien d'intéressant, et ce fut sans doute un grand bonheur pour nos ancêtres, car les grands événements qui intéressent la postérité sont presque toujours de grands malheurs.

Enfin, le *Mézinois* et l'Agenais entrèrent dans la maison des ducs de *Gascogne*, sous la fin du règne de *Charles*, que sa faiblesse en dedans et sa nullité en dehors firent nommer le *Simple*. Ensuite ils furent soumis, au xe siècle, avec la Gascogne, aux *comtes de Poitiers*, ducs d'Aquitaine.

Aucun historien, à cette époque, n'avait parlé encore de Mézin, dont l'origine certaine est inconnue. Il y a apparence que cette ville n'existait pas, du moins telle qu'elle fut depuis, lorsque les *Bénédictins de Cluny* vinrent fonder un monastère dans ce territoire. Le premier titre authentique où l'on fasse mention de Mézin est une bulle du pape *Grégoire VII*, datée de 1077 et adressée à *Hugues*, abbé de Cluny. Mézin y est désigné sous le nom de *Sancti Joannis de Midisiano;* ce nom fut changé à cause de la salubrité

de son air, en celui de *Medicinum*, d'où l'on fit par contraction *Mézin*.

Dès lors, les Bénédictins se disaient seigneurs spirituels et temporels de cette ville, droits qu'ils partagèrent par un paréage en 1308 avec Edouard II.

Après la mort *d'Alphonse*, comte de Toulouse en 1271, *Philippe le Hardi*, roi de France, ayant rendu l'Agenais et le Condomois en 1279 au roi d'Angleterre, Mézin, par suite de cette révolution, dépendit des Anglais. Ce peuple, assez industrieux, porta l'esprit de commerce dans la ville qui leur était soumise. Tous les environs furent plantés de vignes, une partie de nos vins portée en Angleterre. Le commerce intérieur de la ville fleurit par les échanges avec les marchandises étrangères; on le voit encore par les traces d'un grand nombre de boutiques qu'on aperçoit dans plusieurs maisons anciennes. Mézin étant le centre de tous les villages environnants, les peuples d'alentour portèrent leurs productions à ses marchés et à ses foires, plus brillantes que celles d'aujourd'hui, parce que ces jours de ventes publiques étaient moins multipliées dans la Province.

Mais le négoce ne répare qu'imparfaitement le malheur, suites de longues guerres, et de la tyrannie féodale, qui n'était dans son principe que le joug du puissant imposé au faible. Les seigneurs fortifiés dans leurs châteaux, jaloux des droits des villes, qui dès lors se gouvernaient selon leurs lois municipales, exigeaient souvent par la force des armes que les habitants devinssent leurs vassaux. Ils extorquaient par la violence des reconnaissances qui leur soumettaient en partie la propriété du citoyen. La possession de leurs terres ne leur suffisait pas, ils voulaient des droits sur une terre cultivée par autrui. Retranchés dans les grossières forteresses dont ils avaient hérissé la campagne, ils opprimaient non-seulement les cultivateurs, mais ils rançonnaient tous ces

marchands qui passaient sur leur territoire; *où est le temps*, disait le père d'*Albret* à un autre seigneur en se plaignant de ne pouvoir plus exercer cet odieux brigandage, *où est le temps où nous chevauchions à l'aventure, lorsque nous manquions d'argent, et que nous étions assurés de faire bonne prise sur les marchands de Marmande et de Condom.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Du Bornage dans ses rapports avec l'agriculture.

S'il est vrai que l'invention de l'agriculture a donné successivement naissance à la plus grande partie des arts qui ont produit le commerce, il n'est pas moins vrai qu'on lui doit aussi la plus grande partie de nos lois civiles.

Les lois protectrices de l'agriculture sont l'un des éléments principaux de sa prospérité : c'est la troubler que ne pas marquer les lignes séparatives des héritages, que ne pas les accompagner de signes destinés à toujours les reconnaître pour pouvoir ramener ceux qui les violent au respect du droit d'autrui. De là l'invention de ce que nous appelons les *bornes*. Leur utilité n'a pas besoin d'être développée.

Il nous a paru que le moment était opportun de dire quelques mots sur le bornage. En voici le motif : on a pu lire dans le *Moniteur* que, dans la session de 1854 du Sénat, M. de Ladoucette présenta une proposition tendant à poser les bases d'un *code rural*. Le 4 avril, le Sénat a mis en délibération et adopté à 96 voix contre 4 un projet de rapport à l'Empereur pour poser les bases d'un *code rural*. Ce rapport avait été rédigé par M. le comte de Casabianca.

Nous pensons qu'il est réservé au code rural d'exprimer ce que, dans le code Napoléon, on a cru devoir lui laisser à

prescrire en fait de détails sur le bornage. Les abonnés de la *Revue* ne liront pas sans quelque intérêt de légers aperçus historiques sur cette intéressante matière.

Lorsque chacun eut sa portion de terre à cultiver, il fallut lui en assurer la légitime conservation, en réprimer et prévenir les usurpations, éviter tous les sujets de discorde, mettre un frein à la cupidité : de là vint la nécessité de fixer, par des bornes, l'étendue de son terrain, soit en profitant de celles que la nature pouvait offrir, soit en y suppléant par des marques solides et durables (1).

On fait honneur aux Egyptiens de l'invention de cet usage de marquer par des signes apparents le confin de sa possession. Moïse en parle dans le Deutéronome (2) comme d'un usage anciennement adopté. De tout temps on aurait mesuré les champs, on les aurait environnés de limites; les irruptions du Nil auraient dû rendre cet usage plus nécessaire encore (3).

Chez les Juifs, le déplacement des bornes était puni de peines très sévères (4). Le Deutéronome encore (5) livre le coupable à la malédiction de Dieu (6).

Les auteurs profanes nous enseignent également combien la coutume de limiter les propriétés était ancienne. Homère en parle comme d'un usage de la plus haute antiquité (7). Les Romains avaient mis les bornes séparatives des propriétés sous la garde d'une divinité particulière, le dieu Terme, antérieur à tous les autres, à qui Numa avait consacré un temple. (*Fournel, Traité du Voisinage, Henrion de Pansey, dans son ouvrage sur la justice de paix.*) La politique inté-

(1) Goguet, Origine des Lois et des Sciences, tome 1er, pages 47 et 48.
(2) Chapitre XVII, v. 14.
(3) Pastoret. Législation des Egyptiens, tome 2, page 136.
(4) Joseph, Antiquités judaïques, chapitre VIII, § 18.
(5) Chapitre XXVII, v. 17.
(6) Pastoret, Législation des Hébreux, tome 3, page 439.
(7) Illiade, liv. XII, v. 421; liv. XXI, v. 405. — Goguet, ibid., page 48.

ressa même la religion dans un objet d'où dépend le maintien de la société; on cherche à retenir par la crainte des dieux ceux que les lois humaines n'auraient pas été seules capables d'arrêter (1). Virgile en rapporte l'établissement au siècle de Jupiter, c'est-à-dire aux temps les plus reculés. On eut soin, en même temps, d'établir les peines les plus rigoureuses contre ceux qui entreprendraient d'enlever les bornes des héritages.

Les bornes étaient qualifiées par les Romains *pacis præses et amicitiæ custos*. Il y en avait *d'immobiles* comme les rivières, les collines, les rochers, les édifices, les arbres, les arbrisseaux; de *mobiles* comme les pierres ou autres signes susceptibles de déplacement. Ils prenaient quelquefois pour bornes un énorme rocher, inaccessible aux efforts des hommes, et qui par sa masse déjouait les tentatives des usurpateurs (2). On choisissait ordinairement des pins, des cyprès, des frênes, ormes ou peupliers, qu'on échancrait et tailladait du côté du voisin; l'arbre demeurait intact du côté du propriétaire, et c'est à ce signe qu'on le reconnaissait. Mais s'ils étaient marqués au milieu, c'était la preuve que l'arbre était commun aux deux voisins (3).

Quant aux bornes mobiles, en pierres, elles se reconnaissaient chez les Romains au charbon pilé trituré qui environnait la pierre, parce que c'est une substance durable et incorruptible, de nature à se conserver pendant plusieurs siècles. Cet usage des Romains nous est attesté par l'ouvrage *de Civitate dei* (4). Phèdre lui-même fait allusion à cet usage dans la fable des Deux Chauves (5); — quelquefois même les limites des champs étaient indiquées par des rangées de petits monceaux de terre arrondis.

(1) Platon de Legib., liv. VIII, page 914.
(2) Virgile, liv 12 de l'Enéide; —Fournel, Traité du Vois., voir *Bornes*.
(3) Ibidem, au lieu cité (Fournel).
(4) Cap III.— Fournel, idem, page 259.
(5) Liv. V. Fab. VI, Fournel, ibid.

Les Romains, au rapport de *Goguet* et *d'Henrion de Pansey* (1-2), voyaient le déplacement des bornes d'un œil très sévère. Romulus avait ordonné que celui qui outrepasserait ses bornes et limites perdrait entièrement son héritage, lequel, pour punition de son crime, serait adjugé à son voisin. Loi que l'empereur Constantin confirma plus tard. — Numa avait ordonné la peine de mort contre un pareil attentat. La loi des 12 tables la mit aussi au nombre des crimes capitaux (*Traité du gouvernement des communautés d'habitants*, page 135). On se relâcha dans la suite de cette grande sévérité, mais le crime n'en demeura pas moins puni sévèrement. Une loi du Digeste autorisait à punir du bannissement le coupable accusé de transposition de bornes (3). Si la transposition avait lieu avant le litige pour tâcher de le faire réussir, il devait non-seulement perdre son procès avec dépens, mais encore être condamné à restituer à sa partie adverse autant de terrain qu'il avait tâché de lui en enlever, et à reculer sur son terrain autant qu'il avait anticipé sur celui de son voisin; et s'il n'avait pas assez de terrain pour cela, il devait être condamné aux dommages-intérêts suivant l'arbitrage du juge (4).

Une autre loi du même titre du Digeste condamnait à une amende de cinquante écus d'or envers le fisc et à la restitution des dommages qu'il avait causés celui qui sans aucun intérêt particulier, mais par pure malice et pour faire de la peine aux voisins, avait transposé les bornes entre leurs héritages (5).

Dans un autre article, ce coup d'œil historique sera conti-

(1) Goguet au lieu cité déjà, page 48.
(2) Compétence des juges de paix, page 233.
(3) Loi 2 ff *de termino moto*. — Rousseau de Lacombe, Matières criminelles.
(4) *Loi divus*, et *loi dernière*, § *dernier*, *ff. cod* — Rousseau de Lacombe, Matières crimin., page 69.
(5) Loi *agraria*, 2 cod. — Rousseau, ibid.

nué pour la France et sera terminé par quelques mots sur l'état de notre législation actuelle. L'on verra la différence entre nos lois modernes et les anciennes, à propos de quoi l'auteur du Traité du voisinage, au rapport de l'illustre (1) Henryon de Pansey (2), fait la réflexion suivante : « Il faut convenir qu'en venant des Romains jusqu'à nous » le délit de déplacement et de suppression des bornes a » bien perdu de son importance. Il y a loin des exécrations » de Numa au mandat d'amener. Ce qui paraissait aux an- » ciens une espèce de calamité publique n'est pour nous » qu'une simple affaire de police, et ce qui mérita chez » les Romains la création d'un dieu (3) n'a pas encore » obtenu chez nous les honneurs d'une bonne loi. »

E. Corne.

HISTORIETTES.

Jeanne d'Albret parlait un jour orgueilleusement de sa couronne et la comparait à celle de France devant Lamothe-Gondrin. « Votre royaume, lui observa celui-ci, n'est pas aussi grand que vous le faites, car on pourrait facilement le sauter *aü pé Pigassot.* » Ce mot hardi et peu courtois *plaqua*, pour me servir de l'expression de Dupleix, *la reine en extrême colère.*

Henri IV avait tant de tact et de gasconnerie qu'il tirait

(1) A bon droit qualité d'illustre. Henrion de Pansey a été l'un des premiers présidents de la cour de cassation, auteur de plusieurs œuvres judiciaires très estimées, au nombre desquelles : *de la Compétence des Juges de paix; du Pouvoir municipal de la police intérieure des communes; des Biens communaux; de l'Autorité judiciaire dans les Gouvernements monarchiques; des Pairs de France.* On a de plus un autre ouvage en deux volumes ayant pour titre *des Assemblées nationales en France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en* 1614 Enfin, nous pouvons ajouter qu'Henrion de Pansey, avocat au parlement avant la révolution, publia en 1778 un ouvrage en 1 vol. in-4°, ayant pour titre : *Traité des Fiefs de Dumoulin, analysé et conféré avec les autres feudistes,* ouvrage plein d'érudition, dont nous avons pu nous procurer récemment un exemplaire à Condom même.

(2) *De la Compétence des Juges de paix*, pag. 234.

(3) Le dieu Terme.

profit des plus fâcheux accidents. Bien que son panache blanc fût toujours sur le chemin de l'honneur, il n'était pas brave physiquement, et l'apparition des ennemis lui dévissait les entrailles. Alors, son courage moral, sous la forme d'un gai propos, neutralisait toujours le mauvais effet de cette indisposition : *tant mieux qu'ils soient là*, disait-il, *nous allons faire* BON *pour eux.*

Puisque nous sommes sur le chapitre du Béarnais, contons encore une autre historiette. Comme tous les grands politiques, il négligea ses amis pour rallier ses ennemis. Aussi fut-il quelquefois avare envers les premiers et généreux envers les seconds : il combla Mayenne et de Guise, tandis que toutes ses largesses envers d'Aubigné furent l'offrande d'une effigie, non pas sur bronze, mais sur carton. Aussi, le vieux huguenot eut-il raison de mettre son dépit dans ce quatrain :

Ce prince est d'étrange nature;
Je ne sais qui diable l'a fait!
Ceux qui le servent en effet,
Il les récompense en peinture.

J. N.

Variétés.

De l'influence du vin sur le moral des individus et des sociétés.

Vinum facit ingenium, dat animos
OVIDE.

Quod curas abigat, quod verba ministret.
HORACE.

Et toi, détourne tes tonnerres,
Jupiter, maître du destin,
Sauve, au moins, les heureuses terres
Qui produisent de si bon vin.
DELILLE.

L'Aquitaine est privilégiée, non pas seulement à cause des rares intelligences et des nobles cœurs éclos dans son sein, mais parce qu'elle est le pays de la vigne. Ce n'est

point pour faire de la fantaisie paradoxale ou pour jongler avec des syllogismes, comme on pourrait le supposer de prime abord, que je parle ainsi. Le verbe de l'homme du Midi est coloré et plein de feu comme son vin. Ce sont ses crûs qui lui donnent cette vivacité, cette poésie, cet enthousiasme, qui le distinguent de l'homme du Nord. Il était enfant et roi de Navarre (1), le Béarnais dont la figure est la plus gaie et la plus cordiale de notre galerie monarchique. Ce dut être l'action du Médoc qui donna à l'ami de la Boëtie et de Charron son aimable naïveté et son doux scepticisme. Deux petits flacons de vin grec furent pour Montluc de l'eau de Jouvence : au moyen de quelques lotions il rajeunit son visage, et, avec trois doigts de ce tonique, il rendit la force à son corps affaibli et la confiance aux Siennois découragés par la maladie du défenseur de leur place. Ce qui prouve que ce n'est point seulement le climat qui influe sur le tempérament moral des individus et, partant, des sociétés, c'est que dans la froide et méditative Allemagne, aux contrées où mûrit le raisin, les natures sont moins mystiques, plus ouvertes et plus rayonnantes que dans celles où croit le houblon. Il était d'Eisleben, pays de vigne, Luther, le titan germanique; et c'est parce qu'il était œnophile qu'il voulut apporter dans le sacerdoce une joie que proscrit l austère dignité du catholicisme; et c'est parce qu'il était œnophile qu'il voulut que le *sursùm corda* fût une vérité jusque dans les cérémonies religieuses, et qu'il essaya de substituer aux timbres solennels, mais lugubres, de la liturgie grégorienne une mélopée pénétrante et douce qui rassérène l'âme et l'emplit de bien-être.

Qu'est-il besoin de chercher des exceptions ou des individualités pour démontrer que l'influence du vin est bienfaisante, quand l'exemple des nations anciennes et modernes

(1) Navarre vient du mot basque *Nefarruia*, qui veut dire pays de vignobles.

est si concluant; quand l'histoire nous fait voir la civilisation montant toujours du Midi au Nord, et la barbarie descendant du Nord au Midi. Il serait, sans doute, exagéré de prétendre que le génie de la Grèce et de l'Italie sortit des amphores de Chio et de Syracuse, comme Vénus Astarté surgit du sein de l'onde; mais nous croyons avec Cabanis (1), que les arts et la poésie y ont puisé leurs plus belles inspirations.

Les Grecs avaient si bien compris que le vin était la sublime puissance qu'ils mettaient des grappes sur leurs médailles pour symboliser la fécondité morale.

L'eau, d'ailleurs, est la décadence. Qui sait, ô Moïse, si le verset de ton Lévitique où tu dis : vous ne boirez ni vin ni cervoise, n'a point occasionné la chute de Jérusalem et la dispersion d'Israël! Qui sait, ô Mahomet, si la prohibition de la boisson qui virilise n'a point amené l'énervement de ton peuple et l'agonie de l'Islam! Les Espagnols n'eussent peut-être jamais chassé les Maures de la péninsule, et les Grecs expulsé les Turcs du Péloponnèse, s'ils n'avaient fortifié leur sang en le mêlant à celui de la vigne. On pourrait affirmer, sans trop de témérité, que, si la lutte des Bourguignons et des Armagnacs fut aussi terrible, c'est parce que les deux chefs de ces factions avaient une tenacité inhé-

(1) Des observateurs philosophes ont affirmé que tous les peuples des pays de vignobles avaient un caractère analogue à celui de leurs vins. Quelques-uns d'entr'eux ont cru voir dans l'excellence et dans la force des vins de Grèce la cause de sa prompte civilisation et du talent particulier pour la poésie, pour l'éloquence et pour les arts, qui distingua jadis et qui distinguerait encore ses habitants s'ils vivaient sous un gouvernement sensé Il en est qui n'ont point fait difficulté d'attribuer à la violence de quelques-uns de ces mêmes vins les fureurs érotiques de leurs femmes, fureurs qui se développaient avec le dernier degré d'emportement dans les mystères de Bacchus. Peut-être ces philosophes sont-ils allés trop loin, en rapportant à des causes purement physiques, et surtout à certaines causes physiques isolées, un ensemble d'effets moraux auxquels beaucoup de circonstances diverses ont pu concourir; mais ils ont eu raison de penser qu'un ordre d'impressions fortes, renouvelées fréquemment, ne pouvait manquer d'influer sur les habitudes et sur les mœurs

Rapports du physique et du moral de l'homme, tome 2.

CABANIS.

rente à leurs vignobles. Encore de nos jours, les hommes qui cultivent le sol de l'Armagnac, et qui absorbent ses produits immédiats, n'apportent-ils pas dans le moindre litige, qui dégénère toujours en une série de ruineux procès, un esprit opiniâtre qui perpétue celui de leurs aïeux.

O vin, toi qui réchauffes le cœur et rafraîchis les plaies; toi, qui, selon Hippocrate, apaises la faim; toi, qui relèves le penseur de ses lassitudes intellectuelles; toi, qui fus l'ami de Catulle, d'Ovide, de Rabelais, des moines, de Dastros et de Béranger, je ne te connais qu'un défaut, ce n'est pas de punir les intempérants qui abusent de tes vertus, mais de compromettre tous ceux qui font ton éloge; *vini laudibus Homerus arguitur*, a dit Horace dont je mutile les vers, faute de mémoire. On peut appliquer à l'épicurien de Tibur la bienveillante raillerie qu'il adressait à l'immortel mendiant, au vieux poète épique, car Bacchus l'inspira plus souvent qu'Apollon, car il buvait *pro summo* les coupes de Massique et de Falerne.

L'Italie guérit les goutteux avec la liqueur salutaire de Vicence, potion délicieuse; elle lubrifie la voix de ses artistes avec son Lacryma Christi. Le jus des côtes d'Albano et de Monte-Fiascone rend ses femmes compatissantes à l'étranger. L'Alicante, le Malaga et le Xérès donnent de la vigueur et de la souplesse aux jarrets, et font de l'Espagne la reine de la chorégraphie. Enfin, les facultés sensitives et l'amour des arts sont moins développés chez les peuples buveurs d'eau que dans les territoires vinicoles, où les goûts sont aussi divers que les crûs. Ceux du Languedoc rendent Toulouse sympathique à la musique; ceux du Médoc passionnent le Bordelais pour le ballet; ceux de Champagne mettent l'homme et la femme en humeur anacréontique; ceux de Gascogne et de Béarn donnent la soif des pays lointains, des voyages, de l'inconnu. Aussi Napoléon n'aurait-il pas dû

railler notre esprit cosmopolite, car, si les Gascons poussent partout, c'est pour conquérir des sympathies à la France par les armes pacifiques qui sont l'urbanité, le courage, la verve et l'aptitude en toute chose.

Puisque la civilisation affectionne les contrées vinicoles, les régions du soleil; puisque le suc de l'arbre de la science excite aux grandes pensées, aux nobles sentiments, et invite au chant, à la danse, à l'amour, Aquitaine (1), sois bénie! pour ton nom magnifiquement ironique et pour tes tonneaux d'Armagnac, de Buzet, de Jurançon, de Madiran et de Château-Margaux! Que Dieu, qui protége tes destinées, te préserve des quakers qui veulent, comme Domitien, arracher la vigne! Qu'il te délivre du fléau qui stérilise tes pampres, et du vampire invisible qui suce tes grappes! Que tes prochaines vendanges soient abondantes pour que tes enfants ne s'empoisonnent plus avec un breuvage acidulé, et pour que le commerce ne soit plus réduit à imiter Caton qui fabriquait à Rome du vin de Scio, ou à renouveler le miracle des noces de Cana.

J. Noulens.

Nous renvoyons au prochain numéro la publication des statuts de la *Société de botanique du Gers*, et notre article sur le *Sarcophage roman de St-Léothade*.

(1) Aquitaine vient de *aqua* eau et de *tania* mot grec barbare qui signifie pays. *Stan*, en persan, a encore aujourd'hui la même signification.

Auch, Imprimerie et Lithographie de Foix Frères, rue Balguerie.

LITTÉRATURE GASCONNE.

Jean-Guillem Dastros.

SECONDE PARTIE (1).

Je n'analyserai pas de la même manière les plaidoyers des quatre Eléments. Le Feu parle le premier; et son plaidoyer, quoique fort savant, n'est pas le meilleur de tous. L'Air vient ensuite, et fait, entre autres choses, une jolie description de l'arc-en-ciel et une curieuse dissertation sur les vents. Dans la plaidoirie de l'Eau on remarquera une comparaison de ce froid liquide avec le vin, qui est un peu maltraité par sa rivale; c'est la contre-partie de l'ode de Gauthier; heureusement Dastros a placé une réfutation de ce panégyrique dans le discours de la Terre. Celle-ci vante avec beaucoup d'agrément ses bienfaits et ses beautés. Voici, par exemple, un paysage dont on ne contestera pas la poésie naïve et agreste :

Espio'm aquet taparrot
Couhat d'un poulit bouscarrot;
E s'aquet tepè nou t'agrado,
Debaro tous oueils en la prado
Touto broudado haout e bas
D'oumos, de bioules et d'aubas.
Quand ajos prou bist l'aubaredo
E remirat la coumo fredo,
Tous oueils auran leou escalat
Leu fil de l'aute coustalat.

(1) L'auteur n'ayant pu corriger les épreuves de la première partie, il s'y est glissé quelques erreurs, dont voici les plus utiles à signaler :

P. 2, l. 11. *Au lieu de* Pr. Bayle, *lisez* Fr. Bayle.
P. 3, l. 9, *au lieu de* les nombreuses substances, *lisez* quelques-unes des substances.
P. 5, l. 14, *au lieu de* exode, *lisez* exorde.
P. 7, l. dernière, *au lieu de* froisser, *lisez* favoriser.

Aquiou tu beses à la ligno
Plantado berdeja la bigno,
Que presento à l'arrajadis
Soun frut coulat deou paradis.
Apres aquo pren la campagno :
Esten ta bisto per la plagno,
Espio'm uo leguo à l'entour,
Da pertout dab tous oueils un tour :
Causo deou moun nou s'et presento
Que nou sio touto plasento.
Tu nou sabes oun hica l'oueil
Tant peou plazé tout t'es pareil.
Beses un samouat que berdejo;
Beses un bareyt que negrejo;
Beses handouej' aquet bousquet,
E puch un aut'aupres d'aquet;
Puch un bergè lou loung d'yo bordo
Plan arrenjat à hiou e cordo;
Beses lou casau que s'y teng
E puch l'ayriau e lou padouenc;
Puch dab lous oueils au-delà bay-ne,
E beyras un aute bel mayne
Assourtit de tout ço que cau,
De bosc, bergè, bigno e casau.
Beses un aute labouratge;
E puch tu beses un bilatge
Embirouat d'un bet bignarés.
Enfin arre tu nou beyrés
Que n'arregausis de sa bisto
L'armo deou mounde la mes tristo.

Voilà bien du chemin fait en peu de temps, et trop d'objets peut-être dans un cadre si resserré. Ce n'est pas la netteté des contours et le choix des traits que j'admire, ces qualités se laissent plutôt désirer; c'est l'allure dégagée d'une imagination facile et riante qui va toujours devant *soi* sans règle et presque sans but, mais avec agrément. Mais je

me reproche d'avoir arrêté ma citation en présence d'une tirade intéressante sur la plaine de l'Arrats. Je vais donc copier encore; après quoi je ne citerai guère plus, pour ne pas transcrire tout le poème. — C'est toujours la Terre qui parle :

Jou n'è pas dessus tout moun round
Un loc ta bet ni t'agradable,
Ta plasent ni ta delectable
Que l'Arrats, pastou ben-urous;
Lou ceou, de toun plazé curous,
T'a boutat, ses fard e ses merro,
Au mes gadau loc de la terro.
L'Arrats, de Loumagno l'aunou,
L'Arrats, moun souci, moun amou,
L'Arrats, que sur jou n'a ribero,
Be que mes grano, de mes bero;
E soun baloun dab soun tepè
Se truffon d'aquero Tempè
Arrenoumiado ta joulio
Deguens l'erbudo Tessalio.
Que si lous Dious boulen quita
Lou ceou per la terre abita,
Ets n'auren pas sous oueils dehoro,
Qu'ets causiren per sa demoro
Aquet baloun large e pregount
Que teng de La Briho a Gramount.
A tout lou meinch ma caro muso
Tout aute arretreyte arrecuso.

Chacun de ces plaidoyers poétiques est aussi long que le poème entier des saisons; mais après chacun d'eux le berger a soin de faire un résumé admiratif des arguments produits par les augustes plaideurs. L'arrêt final est analogue :

Cadun es meste en soun oustau.

Les citations précédentes ont fait assez connaître la langue de Dastros, aussi bien que ses qualités et ses défauts.

L'idiome qui lui est propre est celui de Lectoure et de St-Clar à son époque; car il a changé depuis. Le poète a raison d'en parler comme d'une langue riche et supérieure en pureté à la plupart des autres dialectes gascons. Bedout a écrit avant lui dans le patois d'Auch. Mais quelle supériorité dans l'idiome lectourois. Très peu de mots se rencontrent dans le *Parterre Gascoun* qui ne soient purement français, sauf la désinence et certaines différences de prononciation et d'orthographe. Le *Trimfe*, au contraire, fourmille d'expressions propres à la langue et presque toujours remarquables par la grâce ou par l'énergie. A la vérité, cette langue n'est ni celle de Goudouli, ni celle de Jasmin, pour citer deux termes extrêmes. Mais tout en admirant les mélodieuses inflexions du langage *moundi* , on ne voit pas de raison pour le regarder comme le type essentiel du gascon écrit. Inférieur peut-être à l'idiome du *Ramelet* en douceur, en coulant, en mignardise, celui du *Trimfe* lui est égal, sinon supérieur, en richesse et (je le crois) même en pureté. Si je comparais ce *gascoun courau* à celui de Jasmin, qu'il est bien permis d'admirer, malgré M. Mary-Lafon, j'aurais encore moins de scrupule à porter un jugement analogue. Sacrifier systématiquement un dialecte à l'autre est un non-sens peu pardonnable, même à ceux qui se flattent d'avoir savouré dans Goudouli toutes les douceurs du *roman* moderne, et qui excluent hardiment de leur Parnasse le Figaro d'Agen [*sic*] (1).

Dastros a su profiter des ressources de l'idiome qu'il a

(1) Je dois à la justice (et c'est encore, si l'on veut, un devoir de reconnaissance pour quelques lumières que m'ont fournies *certains* ouvrages de M. Mary-Lafon), de déclarer que lorsqu'il disait tant de mal de la langue de Jasmin, ce grand poète n'avait pas encore dépouillé tout à fait son patois des scories *francimandes* dont il l'a trouvé couvert.

mis en œuvre. Il y a appliqué un rhythme bien d'accord avec le caractère facile et négligé de sa muse. C'est le vers de huit syllabes à rimes plates, sauf les arrêts et les admirations du berger dont les rimes sont alternes. Les vers coulent deux à deux avec une aisance qui tend à la monotonie, mais que la simplicité du sujet comporte, et que l'originalité de la rime et les artifices de la construction relèvent aux justes endroits. C'est le rhythme des poèmes burlesques de Scarron et de la vieille traduction française d'Hudibras (je ne veux pas remonter jusqu'au *roman de la Rose*); ces poèmes assez connus, quoiqu'ils ne brillent pas au premier rang dans notre littérature, peuvent donner une idée du laisser-aller de Dastros.

Sa phrase est harmonieuse et son expression frappante de vérité. Aussi toutes ses descriptions offrent-elles des traits vifs et frappants qui se gravent d'eux-mêmes et ne s'effacent plus. Il peut sembler puéril dans certains effets d'harmonie imitative qu'il a cherchés; mais cette critique serait injuste. Fidèle mise en œuvre du parler indigène, la poésie de Dastros en a suivi les habitudes très portées à l'imitation des voix de la nature. Du Bartas, laissant de côté le patois maternel et guindé sur son Hélicon inaccessible, est ridicule quand il s'avise de contrefaire l'alouette :

La gentille alouette avec sa tire-lire
Tire l'ire aux fascheux, et tire-lirant tire
Vers le pôle du ciel; puis son vol vers ces lieux
Vire, et désire dire : adieu Dieu, adieu Dieu.

Dastros a voulu peut-être imiter Du Bartas; et sans prétendre faire mieux que lui, il a été charmant :

La lauzeto, per lauza Diou,
Dab soun tiro liro piou piou,

Debès lou ceou, dret coumo uo biro (1),
En bet tirolira se tiro;
E quan nou pot mes haut tira,
En bat tourno tirolira.

Les moyens sont à peu près les mêmes; le travail est moindre; et l'effet est infiniment supérieur. C'est qu'on voit ici naïveté parfaite, et là recherche et tour de force.

Le sentiment vrai de la campagne est le feu sacré du poète. Il faut s'entendre pourtant : ce n'est pas un sentiment romantique et épuré. C'est une bonne et franche humeur champêtre, relevée çà et là par une veine de fantaisie gracieuse ou de malice légère. Le plus souvent, le poète ne choisit pas ses traits; il prend ce qui s'offre à lui, il est *réaliste*; seulement la réalité qu'il accepte devient poétique par cet amour des choses agrestes qui chauffe et éclaire tout. Passez-lui donc les détails vulgaires, la couleur crue, le mot peu délicat, lisez seulement sans parti pris, et le fumier de Dastros ne vous rebutera pas plus que les ordures des tableaux de certains maîtres, Paul Potter, par exemple. Il est vrai que la poésie française n'offre pas d'exemples pareils, du moins à ma connaissance. On en trouverait peut-être chez certains poètes du temps de Louis XIII; mais le goût de la pointe et des tons criards y domine trop. J'ai beau faire, je ne me rappelle que la paysanne de Pierre Dupont qui ressemble en français à la verve gasconne de Guillem Dastros; relisez ou chantez ce refrain si roulant :

Je suis la mère Jeanne
Et j'aime tous mes nourrissons,
Mon cochon, mon taureau, mon âne,

(1) *Vire*, espèce de trait d'arbalète, lequel, lorsqu'on le tire, vole comme en tournant (Ménage). L'ignorance de ce mot a fait faire un contre-sens à M. Gatien-Arnoult, *Flors del gay saber*, tome I, pag. 104. Il y a d'autres erreurs dans cette publication, d'ailleurs recommandable, et qui méritait plus de succès qu'elle n'en a obtenu.

Vaches, poulets, filles, garçons,
Dindons, et j'aime leurs chansons.....

C'est quelque chose de semblable. Cette humeur champêtre peut plaire aux plus difficiles, quand elle se produit sous une forme harmonieuse et naturelle. Elle peut même rencontrer bien des fois les inspirations d'une poésie plus élevée, plus idéale. Pour ne citer qu'un exemple, avant André Chenier, ce curieux imitateur de l'antique, les modernes n'ont guère chanté sérieusement la cigale, si chère à Théocrite et à Anacréon. Dastros, comme les vieux chantres hellènes, a senti le charme indéfinissable du perpétuel cri-cri durant les chaleurs de l'été, quand vient la saison de faner les foins. Aucun oiseau du printemps n'égale, dit-il,

Lou plazé que da la cigalo.
La cigalo hè mès de gay
Que nat aouzet dou mes de may.

La connaissance exacte et l'amour aveugle des choses agrestes éclatent partout. Aussi, dans les tableaux de printemps et d'été, l'on ne trouvera ni rêverie vague, ni disposition élégante, mais profusion d'oiseaux et de feuillage, bouquets de fleurs de toute nuance, pêle-mêle entassés, non sans charme.

Je n'outre pas l'admiration. Il est bien permis de préférer cette poésie naïve et franche aux procédés académiques des Bernis ou des Delille. J'avoue que ce n'est pas l'idéal de la poésie. Cette sublime faculté n'a pas seulement des sens ouverts aux couleurs et aux sons avec une voix légère pour exprimer les communes émotions; il lui faut un sentiment plus intime, une inspiration plus haute, une âme enfin qui, à l'instant convenable, éclate et se révèle comme la chasseresse de Virgile : *Et vera incessu patuit dea.* L'expression

irrésistible des hautes affections humaines sera toujours le triomphe de l'art. Mais ce sentiment inférieur qui nous attache à la vie ordinaire, aux objets communs, est encore un sentiment humain; il a donc sa part légitime dans l'art et dans la poésie, et nul n'a le droit de le mépriser. C'est ici une des mille applications de cet heureux vers de Térence :

Homo sum; humani nihil a me alienum puto.

Acceptons donc, admirons même notre aimable chantre gascon, tout en l'éloignant de ces rangs glorieux où brillent les bardes immortels, les poètes à la voix divine, rares soleils clairsemés dans le ciel des intelligences.

Aucun de nos poètes gascons n'y a sa place, il faut bien en convenir. J'admets que Goudouli, par sa rare perfection de forme et par quelques accents vrais, en est moins éloigné; mais après lui, Dastros brillera dans la foule. Il est fort différent d'Ader et de Garros par le style et par le sujet qu'il a traité; ces poètes, d'ailleurs, semblent appartenir à une époque antérieure. Il est plus facile de le rapprocher de Bedout et de Baron; l'avantage lui restera. Avec autant de verve que Bedout, il a infiniment moins sacrifié au mauvais goût Mazarin; il a moins de correction et de sagesse que Baron, mais il le surpasse par l'entrain, la vivacité, l'abondance. D'ailleurs, son dialecte est supérieur en ressources à celui des deux autres poètes.

Il faudrait bien aussi parler de ses défauts; car il n'est pas exempt de taches, non plus que le soleil. Ses transitions sont prosaïques et sentent le sermonnaire. On a vanté sa science; il n'en avait que trop, et il eût mieux fait d'oublier ses cahiers que de rimer d'ennuyeuses dissertations météorologiques. Enfin, il est beaucoup trop indulgent pour lui-même à l'endroit des chevilles; la bonhomie de son caractère perce dans son travail; où l'étoffe lui manque, il rapièce

sans façon, et n'essaie pas même de dissimuler le défaut. Après tout, dans une poésie où l'art paraît à peine et où il n'est pas entré pour beaucoup, c'est peu de chose : ce sont légères négligences qui font sourire et ne blessent pas, qui même peuvent paraître en certains endroits une grâce de plus.

Je devrais enfin parler des rapports de Jean-Guillaume avec ses contemporains; mais les renseignements sont si rares! Toutefois, je lis qu'une intime liaison le rapprocha de Baron qu'il visitait souvent dans sa jolie maison de Pouyloubrin. Il voulut encore faire connaître à Goudouli son admiration sympathique, et lui adressa une ode moitié folle, moitié sérieuse, où il se déclare son apprenti à l'âge de plus de cinquante ans, et où, après les plus magnifiques éloges de son génie poétique, il le félicite surtout de sa haine contre l'eau. Lui-même déclare bien haut que ses affections ne sont pas pour ce froid élément.

Aro bé jutjos qui jou soun;
Aro b'entenes à moun soun
Que nou soun pas brico beü-l'aygo;
Nou m'arrefuses per aco,
Que quand ma muso es embriaygo,
Ma muso hè tout ço que bo.
Rasoumpotum, yo pleyo tasso
Es moun benerable Parnasso,
Ses d'arren mes m'empetega; (m'embarrasser)
E boli hè tanto de naso, (1),
Tant qu'ajo la hount deou pega,
A la hount pego deou Pegaso.

Le poète toulousain lui envoya une réponse flatteuse qui se termine et se résume dans ce quatrain :

(1) *Tanto de naso*, un pied de nez Au vers suivant, le *pega*, ancienne mesure de vin usitée dans le Midi.

Bostro gentillesso me douno
Le be de forço qualitats;
Mès aco's bous que meritats
L'aunou de la muso gascouno.

Il obtint donc des suffrages honorables. Il eut aussi des envieux, mais qui troublèrent peu sa tranquillité. Du reste, sa réputation s'établit solidement, et elle lui a survécu. Si on le lit peu, plusieurs morceaux de ces poèmes sont dans beaucoup de mémoires et n'en sortiront jamais. J'aurais voulu, pour ma part, dans cette étude, appeler un peu plus d'attention sur une œuvre légère, il est vrai, mais agréable; sérieusement, il serait bon d'y revenir pour l'intérêt de la littérature et de la philologie. Une édition plus correcte et plus complète serait utile, et ajouterait à coup sûr quelques articles au glossaire, toujours incomplet, de la langue romane. Il faudrait retrouver les *Stances* et *Noëls* qui ont dû être imprimés avec la première édition des éléments, mais que l'on ne connaît guère plus. Peut-être aussi pourrait-on offrir aux amis de la poésie gasconne quelque chose d'inédit. On cite une épître à Baron sur les charmes du village de Pouyloubrin; je n'ai pu la retrouver dans les manuscrits de M. Daignan que l'on indique (1); peut-être est-elle imprimée dans les *Œuvres françaises et gasconnes* de Baron. On parle encore (2) de poésies inédites, déposées autrefois entre les mains de Molan, curé de Saint-Clar; mais où sont-elles aujourd'hui? On m'assure, enfin, que les honorables héritiers du nom de Dastros sont en possession de quelques-unes. Qui sait si le public n'en recevrait pas volontiers communication?

LÉONCE COUTURE.

(1) A Phil. Abadie, Introd. au *Parterre gasc.*, page LV.
(2) Biogr. Chaudon, édit. Prudhomme, art. D'Astros.

ORIGINES. — NOMS. — ÉTYMOLOGIES *.

Je ne crois aucunement que le nom de *Gaules* vienne de *Gomer*, fils de Japhet, non plus que de *Galaver*, fils d'Hercule, non plus que de *Gaula*, mère de tel roi Celte fabuleux, non plus enfin que de vingt autres fictions, produites par les étymologistes des siècles précédents. J'admets que le mot *Gaule* est venu du basque *Gaua*, qui signifie *nuit*, avec interposition de la lettre *l* entre les deux dernières voyelles, pour affermir ou adoucir le son, suivant le génie de la langue basque.

Pour soutenir cette conjecture, il suffit d'exposer quant à présent : 1° Que, pour prononcer le mot *Gaua*, les Basques d'Espagne introduisent la lettre *b* et disent *Gauba* ou plutôt *Gaba*, faisant de la sorte absorber par l'*a* de la première syllabe l'*u* qui a moins de résonnance; de même qu'ils opèrent sur *gabon* et *gaubon*, qui signifie bonne nuit; tandis que les Gaulois ont introduit plutôt la lettre *l*, qui se place mieux que le *b* dans leur articulation. 2° César, au quatrième livre de ses Commentaires, rapporte que les Gaulois, d'après une tradition conservée entre les Druides, leurs prêtres, se disaient les descendants de Pluton (1), par suite de quoi ils comptaient leurs époques non par *jours*, mais par *nuits*. Et, soit qu'ils eussent à compter les mois et les ans, ou soit qu'ils eussent à célébrer les jours de leur naissance, c'était tou-

* Ces documents singuliers d'une littérature voisine, nous les livrons au public sans les discuter. Ils ont été spécialement traduits pour la *Revue d'Aquitaine* par M. Marquet, que nos travaux ne pouvaient guère surprendre. Il y a longtemps que la bibliographie et la linguistique lui ont révélé tous leurs secrets. Cet érudit, qui n'a ni le goût, ni l'ambition des choses vulgaires, vit, loin des hommes, avec les livres, ses seuls amis. Il a retiré de leur compagnie une science vaste et rare. Ses provisions historiques, lentement et méthodiquement amassées, seront une mine précieuse pour notre recueil, car nous espérons obtenir le privilége d'aller y puiser quelquefois. — J. N.

(1) On trouve dans les *tableaux synoptiques* de Lombard, opuscule classique, que l'an 1850 avant J.-C. serait « l'époque où l'on place les conquêtes de » Jupiter, qui donne *à Pluton le gouvernement des Gaules* et de l'Espagne, et » établit le siége de son empire au Mont-Olympe. » (*Tableaux synoptiques de l'histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à l'an* 1839, in-4° obl. Paris, 1839, page 1re, col. des synchr. Date 1850 avant J.-C.)

jours la *nuit* qui figurait en tête de leurs calculs. C'est ainsi que les Basques disent encore *gabongaba*, qui signifie littéralement *la nuit de la bonne nuit* (1), et non *le jour de la bonne nuit*. 3° La langue basque, l'une des plus anciennes du monde, confirme notre sens par celui du mot *gaur*, qui signifie *nuit*, lequel est pris par nous dans l'acception de *jour*. C'est ainsi que, pour dire *le jourd'hui*, un Basque prononcera *gouarco egouna*, ce qui revient à dire *le jour de cette nuit*; son calcul préférant constamment la nuit au jour. 4° Le mot *Gascons*, formé par syncope ou contraction de *Gabascons*, dérivé de *Gau-bascons*, signifie *Montagnards de l'obscurité* ou *de la nuit*, ceux qui avaient leur résidence ou leur siége dans les Pyrénées, en face de la Gaule. 5° Tous les cours d'eau qui descendent des Pyrénées pour entrer en France par cette contrée : celui de Pau, celui d'Oloron et d'autres, tous portent le nom de *Gaves* ou *Gaues*, qui veut dire *de l'obscurité ou de la nuit*. 6° Le mot *Garone* (2), venu de *Gauona*, moyennant addition de la lettre *r*, pour délier les deux voyelles; ce mot veut dire *le bon de l'obscurité*, c'est-à-dire, *le bon fleuve de la nuit* ou *de l'obscurité*, *etc.*, *etc.*

On recueille ainsi de ce qui précède que les Gaules, nommées autrefois *Gauas* ou *Gaues*, appartinrent dans les temps reculés aux *régions nocturnes*, où régnait *la nuit* plus que le jour, où les hommes peut-être goûtaient les biens de la vie le jour moins que la nuit, celle-ci étant pour toute la nature le temps marqué du délassement.

César rapporte encore avoir entendu dire à Rome qu'il

(1) Tout près des nous, à Francescas et dans sa contrée, surtout en allant vers Agen, l'usage constant est encore de dire *aneit* pour *aouei*; *cette nuit* pour *aujourd'hui*. Agen se répute l'ancien pays des *Nitiobriges*, *Nyctiobriges*.

(2) Zamacola fait dériver *Garonne* du basque. Cette étymologie est un peu torturée. *Garonne* doit venir du mot phénicien GARAPHT, qui veut dire *eau rapide*. Ce qui le ferait supposer, c'est que les Aquitains l'appelaient GARW. *Gers*, *Gard*, *Gironde*, paraissent avoir la même origine.

J. N.

survenait dans les Gaules une série de nuits consécutives, tenant l'espace de quarante jours, mais que rien de pareil n'avait été reconnu par lui dans ses expéditions.

Peut-être relèvera-t-on qu'en suivant notre règle, une consonne devrait aussi se placer entre les deux voyelles du mot *Gaula*, afin de délier toujours leur émission. Mais on doit retenir que ces voyelles forment une seule syllabe dans la prononciation, le son de l'*u* étant absorbé par celui de l'*a*, qui a plus de volume. Tout est changé quand l'*u* et l'*a* sont dans l'ordre inverse, ces deux voyelles formant alors deux émissions, deux sons, deux syllabes.....

(Trad. de l'Esp. de ZAMACOLA, *Hist. des Nat. basq.*, 1er vol. in-8o, 1818. Note des pages 71, 72. 73.)

Le nom d'*Aquitaine*, dit le conseiller Marca, *Hist. du Béarn*, l. 2, c. 7, n. 2, est, dérivé de *aquæ*, à l'occasion des bains d'eau chaude de la ville de *Acqs*. Je croirais plutôt que ce nom est une altération du mot basque *Achitania*, le même que *Achita* ou *Acheta*, qui signifie *pays de roches*; le *chi* changé en *qui*, avec addition de la désinence latine *nia*. C'est comme dans *jaz-eta-nia*, pays en pente ou de descentes; dans *or-eta-nia*, pays élevé; dans *ed-eta-nia*, pays beau à voir, etc. Entre l'Adour et la Garonne, l'Aquitaine était déjà connue, quand les Romains portèrent leurs conquêtes sur la Gaule. Dans l'alphabet latin ne se trouvait pas entr'autres l'articulation *ché*; ils furent donc obligés d'y suppléer par l'articulation *qué*, celle qui approchait le plus de la prononciation. Le *ché* a été reçu depuis par les Latins et les Italiens, mais toujours avec l'effet du *qué*.

(Trad. du même, note des p. 243, 244).

Gabasconia : mot basque, le même que *Gasconia* ou *Gascuna*, qui signifie *région basse de la nuit* ou *de l'obscurité*. Les Gascons étaient les habitants de cette même région, contenus anciennement dans l'espace compris entre les deux gaves, d'Oloron et de Pau. Après que les Basques furent

descendus des Pyrénées, portant la guerre dans les plaines de l'Aquitaine, le nom de *Gascogne* gagna du terrain jusqu'aux rives de la Garonne. Mais le royaume de Navarre étant formé vers 825, en englobant les terres basses du Béarn et de la Bigorre, il ne resta sous le nom de Gasconie ou Gascogne que l'étendue occupée aujourd'hui par les villes du département du Gers, Mirande, Auch, Vic, Condom, Lectoure, Lombez.

Ces deux *gaves* de la Gascogne primitive firent donner le nom de *gavaches* autrefois en Espagne aux Français qui allaient y gagner leur vie au moyen de leur travail. Sur leurs bords avaient pris établissement des familles *hagotes*, issues de ces maures qui tombaient en 732 dans la plaine de Tours sous les coups de Charles Martel et du duc d'Aquitaine. Un préjugé qui dure encore dans le Béarn et la vallée de Bastan réputait ces familles idiotes, malsaines, dégénérées. C'était assez pour que le Basque et l'Espagnol, en deçà et au-delà des Pyrénées, eussent rangé bientôt dans la race *hagote* et regardé avec mépris les Français qui opéraient leur passage. Voilà comment ils leur appliquèrent ce nom de *gavaches*, qui veut dire *hommes chétifs des gaves*.

(Trad. du même, note de la pag. 248).

Géographie.

Le pays qui fut originairement l'Aquitaine était limité, selon César, par les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Il comprenait les *Sotiates*, dont l'oppidum était Sos, les *Vasates*, chef-lieu Bazas, les *Garites* (plus tard comté de Gaure), les *Lactorates*, lectourois, les *Ausci*, auscitains, les *Tarbelli* et les *Tarusates*, riverains de l'Adour, établis les uns à Dax

et les autres à Aire. Les *Bigerionnes* occupaient Tarbes, les *Cocosates* tenaient le nord des Hautes-Pyrénées, les *Préciani* étaient à Lescar, les *Elusates* à Eauze. Toutes ces peuplades sont mentionnées dans les Commentaires de César; voici celles qui n'y figurent point : les *Bituriges vivisci*, Bordelais, les *Boii* (au moyen-âge pays de Buch), les *Sibyllates*, Souletins, les *Campani*, habitants de la vallée de Campan, les *Osquidates* de la vallée d'Ossau, et, enfin, les *Onobrisates*, qui étaient sur la basse Neste.

Lors du dénombrement des provinces romaines, sous Honorius, l'Aquitaine reçut définitivement la dénomination de Novempopulanie, qu'elle portait depuis Valens, et eut Eauze pour métropole. Ses villes principales étaient Auch, Lescar, Tarbes, *Glycerius consorannorum* (St-Lizier), *Lugdunum convenarum* (St-Bertrand de Comminges), Lectoure, Dax, Aire et Bazas. A la mort de Clovis, qui avait pris cette région aux Visigoths, elle fut enclavée dans le royaume de Neustrie, qui incomba à Childebert à la fin du VIe siècle. Les Vascons, auxiliaires des Novempopulaniens, secondèrent l'élan patriotique de ces derniers contre les Francs. Leur nom devint si populaire que la province fut appelée Vasconie. En 768, Charlemagne érigea la Gascogne en duché et la donna à Loup, fils de son implacable ennemi Waifre, à titre de fief héréditaire, mais sous la mouvance de la Couronne. Eléonore transmit ce duché, après sa répudiation par Louis le Jeune, à Henri d'Anjou, duc de Normandie, fils de Geoffroi Plantagenet. En 1259, le nom d'Aquitaine se changea en celui de Guienne par contraction c'est-à-dire par la suppression de l'A et du T. Depuis, le nom d'Aquitaine n'a plus été porté que par un grand prieuré de l'ordre de Malte, composé de trente commanderies. Ce fut aussi vers l'époque 1259 que l'on commença à distinguer la Guienne propre, ou septentrionale, de la Gas-

cogne. Cette dernière province renfermait le Marsan, la Chalosse, le Tursan, l'Albret, les quatre vallées, l'Astarac, le Béarn, le Labourd, le Bigorre, le Comminges, le Couserans, l'Armagnac, le Condomois, le Bazadais, le Bordelais. Son territoire forme aujourd'hui quatre départements, qui sont les Hautes et Basses-Pyrénées, les Landes et le Gers. Le reste a été englobé dans l'Ariége, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Gironde.

J. NOULENS.

NUMISMATIQUE.

Quœrite et invenietis.

St-Luc., ch. 11.

Se livrer à l'étude des monnaies antiques et les expliquer, c'est étudier la branche la plus intéressante de l'archéologie. La numismatique est une source féconde où l'historien va puiser; elle l'aide à soulever le linceul des âges pour nous en révéler les mystères, les vertus, les vices. Le philosophe y découvre les idées d'un peuple ou d'une époque. Le théologien peut y étudier en détail les anciennes religions, les traditions, les croyances. Le peintre et le statuaire compareront la grandeur et la beauté des têtes antiques avec les types mélangés et dégénérés d'aujourd'hui, sauf quelques exceptions que nous aimons à voir et qui nous rappellent Athènes et Rome.

Puisque la numismatique offre ces agréments intellectuels, et qu'il est, parmi nous, des hommes qui y consacrent leurs soins et leurs travaux, aucune circonstance n'est plus favorable, pour mettre au jour le fruit de leurs recherches,

que celles de la création d'une revue historique spéciale à notre propre histoire.

En ami fervent de tout ce qui nous intéresse, et sans nous mettre sur les rangs comme collaborateur, nous ferons part seulement des documents qu'on nous dira utiles, laissant aux autres le soin de l'interprétation.

Localiser la numismatique, c'est entrer dans le plan adopté par la *Revue*; il est donc nécessaire de jeter un coup d'œil sur quelques monnaies romaines trouvées dans notre cité ou aux environs, souvenirs précieux laissés par nos ancêtres comme un legs du passé !

Les plus anciennes, désignées sous le nom de consulaires, remontent à la conquête des Gaules par César et paraissent avoir été portées chez nous lors du passage de ses légions allant soumettre les Sosiates (Sos). Ce sont généralement des deniers des familles Lucilia, Tituria, Pompeia. Un denier de cette dernière famille, trouvé il y a peu de temps dans le lit de la Baïse, fait mention d'une des plus anciennes légendes de Rome. L'avers de la pièce montre une tête de femme casquée et ailée, et le revers, sur lequel on lit: SEX (TUS) POM (PEIUS) F. (OSTULUS), la louve allaitant Rémus et Romulus sous le figuier Ruminal (1) où sont des pies; à gauche le berger FOSTULUS qui découvrit les enfants et les porta chez lui pour les élever. (Tit. Liv., l. I, ch. 4).

Notre sol est assez fécond en bronzes de la grande époque, trouvés principalement dans les terres voisines de la route de Montréal, depuis Condom jusqu'à Larresingle et au-delà, trace incontestable de stations fréquentes ou de campements.

Depuis Auguste jusqu'à Alexandre Sévère, pendant deux

(1) Du vieux mot latin, Ruma, qui signifie mamelle; de là, le surnom donné au figuier sous lequel furent nourris Rémus et Romulus.

siècles à peu près, apparaissent les grands bustes des Empereurs. Les environs de Larroumieu nous ont conservé des bronzes de cette époque, sur lesquels l'art a moulé ces visages augustes, doux ou méchants, imposants ou sévères. La diversité de leurs revers nous montre, tantôt des victoires faisant mention du Sénat et du peuple, surtout sous Néron qui aimait leurs applaudissements, tantôt des sacrifices aux divinités, des vœux, des consécrations, ou bien l'Empereur ornant la ville de portiques et de statues, faisant des allocutions et des libéralités, ou comme Trajan, donnant un roi à un peuple. Un de ces grands bronzes frappé, comme on le sait, l'an 869 et 870 de Rome, et qui rappelle que cet Empereur donna Parthamaspatés pour roi à la Parthie, se trouve chez un de nos collecteurs Il est malheureusement un peu fruste.

Les monnaies les plus communément trouvées sont de l'Empereur Adrien, d'Antonin le Pieux, de Faustine, femme de Marc Aurèle, de Lucille, femme de Lucius Verus, de Commode et d'Alexandre Sévère.

Ces documents, par leur nombre et leur variété, attestent, l'occupation constante de notre territoire par les peuples d'autrefois, et cette assertion se fonde encore sur la grande quantité de monnaies postérieures à l'époque dont nous venons de parler.

Nous examinerons dans un autre article une deuxième époque depuis Maximin (238 après J.-C.) jusqu'aux derniers jours de l'Empire romain.

L'étude des monnaies de ces siècles où la pourpre appartient au plus fort ou au plus habile, se rattachera toujours à un intérêt local, ainsi que l'a annoncé la *Revue d'Aquitaine*, qui elle-même est un produit de notre sol, et à laquelle nous devons prodiguer nos sympathies.

E. Pellisson.

Essai historique sur Mézin.

Œuvre inédite.

Par M. Chaudon. — 1793.

(Suite).

Le commerce inquiété par les seigneurs ne devait se faire qu'avec une difficulté extrême. Il fallait marcher en troupes; d'ailleurs les grands chemins n'étaient que des sentiers bourbeux, impraticables pendant neuf mois de l'année; les brigands les infestaient et enlevaient aux voyageurs ce que les seigneurs leur avaient laissé. La police et la justice étaient méconnues, les faibles étaient presque toujours écrasés par les forts.

L'altération des monnaies troublait encore dans ce temps de désordre l'ordre public et la fortune particulière. Chaque seigneur s'arrogeait le droit de battre monnaie, en altérait le titre et le poids et forçait souvent à recevoir en paiement ces espèces infidèles. Cette fraude mettait la confusion dans le commerce, et on ne pouvait guère y remédier, parce que la plupart des seigneurs particuliers, se regardant comme des souverains dans leur fief, imposaient la loi à tout ce qui les environnait.

Les choses changèrent un peu sous *Charles* V, dit *le Sage*, qui avait formé le projet de chasser l'étranger de la France. Ce prince, ayant voulu reprendre le *Condomois*, envoya en 1372 le duc d'Anjou pour faire cette conquête. Plusieurs villes se soumirent. Les habitants de Condom chassèrent les Anglais tant de la ville que du château. Les insulaires cherchèrent un asile dans Mézin qui ne tarda pas à les vomir de son sein. La porte par où ils sortirent s'appelle encore aujourd'hui: *Porte anglaise*. Mais c'est à tort que l'historien

Dupleix a donné aux Mézinois le nom d'*Anglais,* pour prouver qu'ils avaient favorisé les Bretons. Il est certain qu'ils ne gardèrent que très peu de temps, dans leur ville, les Anglais, que Condom avait expulsés.

C'est vers cette porte, connue sous le nom d'Anglaise, qu'habitèrent longtemps une espèce d'hommes qui paraissaient aux yeux des autres hommes comme une race proscrite, et qui, sous le nom de *capots* ou *cagots*, étaient dévoués à la haine publique. D'où descendaient ces familles, objet de l'aversion populaire? Plusieurs historiens prétendent qu'elles étaient un reste de Visigoths qui s'établirent dans le Béarn, l'Armagnac et la Gascogne après leur déroute générale. Ces malheureux, proscrits en haine des maux que leurs pères avaient faits, ne pouvaient se mêler aux autres habitants des villes; leurs maisons étaient toujours hors des murs ou dans un quartier écarté. Ils avaient une porte particulière pour entrer dans l'église, un bénitier séparé, et ils ne pouvaient se placer qu'à l'entrée du temple. Ils étaient rarement reçus en témoignage, et il fallait sept d'entr'eux pour un témoin ordinaire. On prétend que leur nom venait des mots: *Caas des Gots*, qui signifient dans l'ancienne langue du pays *chiens de Gots*. Cette dénomination injurieuse, qu'il serait imprudent de renouveler puisque le quartier des *Capots* est aujourd'ui habité par des hommes chrétiens, les rendait encore moins odieux que la lèpre dont la plupart étaient ou croyaient être infestés. L'usage du linge, la propreté ont anéanti cette espèce de gale que les croisés avaient apportée de leur expédition lointaine; et comme elle était contagieuse, il n'est pas étonnant que ceux qui en étaient soupçonnés fussent séquestrés de la société. On les injuriait, et ils n'étaient qu'à plaindre puisqu'ils étaient souffrants. Les rigueurs avec lesquelles on traitait ces infortunés avaient introduit des cérémonies singulières. Dès que la lèpre était

déclarée, le curé, accompagné de son clergé, allait processionnellement à la maison du malade qui l'attendait à la porte, couvert d'un drap mortuaire; on le conduisait à l'église où on le plaçait, comme un mort, dans une chapelle ardente; on lui chantait une messe, le *Requiem* et le *Libera*, après quoi on le menait au cimetière où le prêtre lui adressait des exhortations à la patience. Ensuite il lui faisait défense d'approcher des autres citoyens, de toucher aux provisions qu'ils achetaient avant d'avoir conclu le marché, de se tenir au-dessus du vent lorsque quelqu'un par hasard lui parlerait, de passer ni poutre ni plancher sans gants, de ne puiser de l'eau dans d'autres fontaines que celles qui leur étaient assignées, de s'absenter sans permission du curé, d'habiter avec d'autres femmes que la sienne. Enfin, le curé terminait la cérémonie en jetant sur la tête du lépreux une pellée de terre en lui disant : *Ceci est un signe que tu es mort au monde. Résigne-toi donc à ton triste état.*

Cette terrible maladie, fort rare aujourd'hui, n'était pas la seule qui affligeât l'espèce humaine. Vers l'an 1346, la peste, après avoir parcouru l'Asie, passa en Grèce, de là en Afrique et ensuite en Europe. Elle porta ses ravages en France et jusque dans nos provinces où elle enleva la huitième partie des habitants.

A ce fléau, succédèrent les longues guerres que la France fit à l'Angleterre sous *Charles VI* et *Charles VII*. Au milieu des troubles affreux qu'occasionna la démence de *Charles VI*, Mézin fut tantôt pris par les Anglais, tantôt par les Français; enfin, *Charles VII* se rendit entièrement maître de ce pays, ainsi que du reste de la Guyenne. C'est sous ce prince que les faubourgs furent entièrement compris dans la ville et que des murs assez forts, commencés sous *Philippe de Valois*, la défendirent des incursions étrangères.

L'ancienne ville ne s'étendait que depuis la vieille place

jusqu'aux *Escoubious*, ainsi appelée du mot latin *escubiæ* qui signifie *sentinelles*, parce que c'était sur cette terrasse d'où l'on pouvait découvrir toutes les troupes ennemies qui venaient de l'*Armagnac* ou des *Landes*, qu'on plaçait la principale garde de la ville.

Les murailles dont Mézin fut entouré ne purent la défendre des divisions intestines, des factions sanguinaires que le calvinisme fit naître en France, vers le milieu du seizième siècle. En vain des esprits sages, sous le nom de *tolérans*, avaient voulu éteindre cet incendie jusqu'au moment de sa naissance; ils ne furent écoutés ni par le zèle inflexible des catholiques, ni par l'impétuosité turbulente des protestants; les sages conseils du chancelier de l'*Hôpital* ne furent point suivis, et le fanatisme joint à la vengeance jeta la France et surtout la Guyenne dans les horreurs des guerres civiles et religieuses. Ce fléau s'étendit jusqu'à Mézin. Le capitaine *Fabas* étant à la tête des protestants se rendit maître de la ville, en 1569, après un siége où les habitants défendirent leur liberté et leur religion avec courage.

Les exécutions barbares que fit faire alors le général ennemi sont encore présentes à la mémoire des citoyens, et il est douloureux à un cœur sensible d'avoir à les retracer. Les Augustins s'étaient montrés sur les murs pour encourager les assiégés; ce fut sur eux que porta la principale vengeance des vainqueurs. Leur couvent fut détruit; leur église rasée à l'exception du clocher et du sanctuaire; neuf des religieux furent pendus aux barreaux des fenêtres de leur église.

Le même sort attendait le premier consul de la ville, *Darodes*. Et la potence était déjà dressée lorsque son beau-frère l'arracha au supplice, en comptant au général mille écus; somme énorme dans un temps où les guerres civiles et religieuses avaient tari toutes les sources. Les autres con-

frères de Darodes partagèrent ses malheurs : on arracha leurs vignes, on brûla leurs bois, et cette fureur vindicative s'étendit sur plusieurs citoyens.

C'était alors moins des calvanistes fanatiques que des chefs ambitieux altérés d'or et de sang. Car le gouverneur de Bordeaux rançonnait dans ces temps malheureux les catholiques comme les protestants et ôtait la vie à ceux qui n'avaient pas le moyen de la racheter. Tel était apparemment ce *Fabas* qui dirigea le siége de Mézin et qui se souilla du meurtre de quelques-uns de ses citoyens. Les bénédictins ne furent point à l'abri de ses satellites; ils furent chassés de leur monastère. Le prieur s'étant opposé quelques années après, en 1677, au prêche qu'on voulait établir dans l'église, il fut mené prisonnier à Agen par ordre du roi de Navarre. Le monastère des bénédictins fut rasé, l'église pillée et dégradée; les quatre tours qui l'embellissaient furent démolies jusqu'à la hauteur des toits, et tous les ornements et tous les vases furent enlevés.

Recherches sur le moyen-âge en Aquitaine.

Dans nos investigations, les fors et coutumes doivent être notre but principal. Leur rôle dans notre journal sera important, c'est-à-dire proportionnel à leur nombre qui est déjà de plus de 200. Cependant notre contrée ne fut jamais regardée comme un pays de coutumes. Nous étions régis par le droit romain, appelé aussi droit écrit. Si durant le moyen-âge il ne cessa pas d'être en vigueur, nos coutumes locales réagirent sur son esprit et le modifièrent bien avant la période des ordonnances, édits, déclarations de nos rois et arrêts des parlements de Bordeaux, de Pau et de Toulouse.

Pour que chaque localité seconde la *Revue* dans cet ordre de recherches, il est de notre devoir de lui tracer la route et de lui faciliter le travail. Les correspondants doivent donc essentiellement s'attacher à découvrir les coutumes qui sont les véritables témoignages du passé. Nous allons leur donner l'exemple en publiant les deux suivantes :

E. Corne.

I — Coutumes de Beaussans en Bigorre *contraires aux bonnes mœurs, à la liberté, piété, et religion, rejetées par arrêt* (1).

« Par le livre censuel de la vicomté de Lavedan en Bigorre, de l'an 1297, et par une sentence arbitrale du 9 mars 1310, rendue avec les habitants de Beaussans, il était porté que s'il avenait que le seigneur eût aucun bastard, et qu'il lui fît poursuivre les études, que chacun des habitants de Beaussans était tenu de lui bailler annuellement la rente de douze deniers morlas, un quarteron avoine, et une charge de foin et de paille. Par les mêmes titres, il était dit que le seigneur avait le choix d'exiger cinq sols de chacun des enfants ou filles desdits habitants, lorsqu'ils avaient atteint l'âge de sept ans, ou de les contraindre de le servir au château de Beaussans pendant un an. Il était aussi défendu par les mêmes titres aux habitants de promouvoir leurs enfants aux ordres sacrés sans la permission du seigneur, sous peine de dix morlas, en cas de contravention. Le syndic ayant demandé en la Cour la rejection de ces articles, comme contraires aux bonnes mœurs, à la liberté, à la piété et religion, par arrêt du 11 mars 1623, la rejection en fut ordonnée. »

(1) Œuvres de S. d'Olive, conseiller du roi au parlement de Toulouse. Edit. de 1665, in-4°, pag. 154.

Coutumes de Miran (1).

II. — *Extrait tiré de l'inventaire manuscrit des titres et des papiers de la maison de Verduzan.*

En voici la transcription littérale :

Sachent tous présens et avenir que touts les manans et habitans en la terre et jurisdiction de Miran chaque cap de maison, suivant les coutumes dud. lieu et seigneurie de Miran, sont tenus chacun an bailler et payer au d. seigneur pour le bornage et habitation savoir est :

Ung cestier de bled froment, une conque de aboyne mesure de Vic, une paire de polles le tout payable chacun an, à la feste de tous saints.

Plus ung *auquat*, (2) si ne ont de deux en sus, en la feste de St Jean Baptiste chacun an.

Plus ceux qui ont bœufs et labourent, unq journal de bœufs, unq journal de homme à fouger. (3)

Plus un autre journal à seguer (4) ceux qui ne labourent.

Plus ceux qui ont saumes (*anes*) un journal et autre journal à seguer.

Plus à la feste de Noël doivent les habitants dudit lieu faire la leigne au bois dud. seigneur et ceux qui ont saumes, la carregent à la maison du seigneur.

Plus sont tenus les habitants carreger avec les bœufs ou saumes le foin du pré appelé de St-Jehan et le assembler.

Plus ceux qui ont bestial sont tenus bailler au seigneur un formage.

Plus ledit seigneur pourra prendre en tout temps pour son service des jardins des habitans, des herbes nécessaires.

DICTONS POPULAIRES.

Entré Dunos (5), è Dounzac,
Caoudocosto é Layrac,
Sen-Pesserro,
Sento-Mèro,
Sent-Aouit é Lacapèro,

(1) Aujourd'hui commune de ce nom dans l'arrondissement d'Auch. — M. J.-J. Monlezun dit qu'elles furent données en 1282 par Gérard (Armanieu), de Verduzan.

(2) Oie.

(3) Journées d'hommes pour couper le foin.

(4) Couper le blé.

(5) Ce nom et ceux qui suivent appartiennent à des hameaux ou des communes du Lot-et-Garonne et du Gers.

Hious,
Plious,
Miradous,
Tournocoupo é Maourous,
Dens aquets trezzé billatjous
Soun touts countés é barous. (1)

Aoubo roujo,
Bent ou ploujo.

Quand lou cèou perdigo (2)
Sé nou plaou, nou trigo.

Mountagno claro, Bourdèou escu.
Ploujo aou ségu.

L'arcolan dou sé
Qu'arrazo lou laouadé.

L'arcolan dou matin
Qu'engourgo lou moulin.

Den lou més de héourè,
Bèro hillo mustro lou pè (3).

En d'abriou,
Nou quittés hyou (4).
En dé may,
Coumo té play.

En dé Sento-Luço,
Lou jour crech d'un saout dé puço.

En dé Nadaou,
D'un saout dé braou.

En dou jour dé l'an,
D'un boulet dé hajan.

(1) Ce dernier vers n'est pas authentique. Il a été substitué à un autre très offensant pour les deux sexes de ces treize villages. Comme il est un peu hardi, nous n'osons donner que la variante.

(2) Est pommelé.

(3) Les paysans quittent leur chaussure vers la fin de ce mois pour aller aux champs.

(4) Ne t'allége pas d'un fil. J. N.

En dous reys,
Sé couney.

En dé Sent-Antouèno,
D'un répas dé Mouèno.

Baou mè bouno rénoumado
Qué noun pa cinturo daourado.

Qui toutjour tiro é nou met
Es bien leou aou bouns dou saquet.

Qui nou trabaillo quan es pourin,
Qué trabaillo quan es roussin.

Qan la hame piquo,
Qu'es bouno la miquo.

Nobio, bouto la man sou cap,
Diguo : Boun tems où es anat.
La man sou cap, leu pè sou hour,
Et dits adiou à tous bets jours.

Aou mes de maï et de juillet
Caou pas ni hemno, ni caoulet.

Qui s'at bouto tout aou toupin,
S'at mintjo tout en un matin (1).

LES COURONNES.

Emblèmes du plaisir, emblèmes de la gloire,
Guirlandes de banquet, couronnes de victoire,
Que vos cercles soient faits de myrthe ou de laurier,
J'aime à vous replacer, des mains de ma mémoire,
Sur le front de Vénus, sur le front d'un guerrier.

(1) Nous invitons nos correspondants à recueillir tous les dictons patois et à nous les envoyer Ceux qui habitent la campagne pourront le soir, à la veillée, en surprendre beaucoup dans la bouche des paysans Nous n'avons publié ces quelques proverbes vulgaires que pour ouvrir la voie dans cet ordre de recherches. J. N.

Les prêtres d'Osiris, les Egyptiens lévites,
Traducteurs de l'esprit des sphinx, des monolithes,
D'un grand bandeau de lin avaient le front mitré.
Les peuples qui venaient assister à leurs rites
Adoraient, à genoux, cet attribut sacré.

O simple antiquité, tout l'Olympe tu pares
De feuillage tressé : les tempes des dieux lares
Sont ceintes de noyer; et sous le Parthénon,
O très sage Pallas, l'union tu prépares
En coiffant l'olivier que déteste Junon.

Par l'oracle, autrefois, la Vierge condamnée
S'approchait du bûcher, mourante et couronnée;
La guirlande voilait ses craintes et ses pleurs :
Et c'est un sacrifice aussi que l'hyménée;
La Vierge y va tremblant sous l'aigrette de fleurs.

Il est un ornement du culte catholique
Qui ne fut emprunté d'aucune symbolique,
Et dont la poésie éclipse l'art païen;
C'est le nimbe de feu, l'auréole angélique,
Admirable décor fils de l'esprit chrétien.

Courtisans, inclinés sur les marches d'un trône,
Vous pouvez adorer la tête que fleuronne
Un diadème d'or : moi, rimeur, je fais vœu
De garder ma piété pour une autre couronne,
La couronne d'épine au front de l'homme Dieu !

J. Noulens.

ARCHÉOLOGIE.

TOMBEAU DE St-LÉOTHADE.

Dans le dernier numéro de cette Revue, nous avons pris l'engagement de dire quelques mots sur la découverte du tombeau de St Léothade. — Nous tenons notre promesse.

M. l'abbé Canéto a facilité notre tâche, en nous communiquant l'épreuve d'un opuscule sur ce sarcophage. Ce travail, très remarquable sous le rapport de la science archéologique, sera livré sous peu de jours à la publicité. Avec ce désintéressement qui est l'indice certain d'un talent sérieux s'il n'était déjà sanctionné par des travaux qui lui ont assigné une place dans le monde savant, M. l'abbé Canéto nous a donné l'autorisation de puiser à pleines mains dans le résultat de ses recherches.

Nous déplorons, avec cet écrivain, qu'il ne soit pas possible de pénétrer plus profondément dans la vie de St Léothade; on est obligé de s'en reposer sur des conjectures.

« Les traditions de l'église d'Auch le font naître de race mérovingienne, vers le milieu du VIIe siècle, et le disent proche parent d'Eudes, duc d'Aquitaine et de Gascogne. Toutefois, quelques écrivains supposent qu'il était de la même famille que Charles Martel. Mais, comme on l'a très bien fait observer, les découvertes modernes faites dans le champ de notre vieille histoire concilient ces deux opinions. Elles prouvent que notre saint évêque pouvait tenir, à la fois, par les liens du sang, aux deux maisons rivales qui se disputèrent l'empire franc, dans les premières années du VIIIe siècle (1). »

(1) M. l'abbé Canéto sur la vie de St-Léothade.

St Léothade appartenait à l'ordre monastique de St-Benoît. Après avoir été élu pour succéder à St Ausbert dans la direction de l'abbaye de Moissac, il fut appelé plus tard à remplacer Tertorade sur le siége épiscopal d'Auch. Par suite de grands intérêts religieux menacés, il fut obligé de se rendre en Bourgogne où il mourut. Son corps transporté à Auch fut d'abord déposé dans l'église de St-Jean-Baptiste; ce ne fut que très longtemps après, vers le XVIe siècle, que son corps fut transféré à Ste-Marie, dans une des chapelles de cette basilique.

« Depuis plus de deux siècles, dit M. l'abbé Canéto, le tombeau de St Léothade n'était plus exposé aux regards des fidèles, lorsque, le 15 mai de cette année 1856, nous avons tenté quelques recherches sous les boiseries qui le cachaient entièrement..... Certains pans, dont le temps avait fait justice, cédèrent aux premiers efforts du marteau, et bientôt se montra à découvert la face antérieure d'un magnifique mausolée de très ancienne date. »

Le tombeau, dont une des faces est adossée à un mur, est d'un marbre blanc parfaitement conservé. Il a la configuration d'un carré long, dont le couvercle présente quatre faces légèrement inclinées. Ces quatre faces, ainsi que celles du corps du tombeau, sont ornées de sculptures, dont les divers dessins sont séparés par des pilastres.

Ces sculptures représentent : 1° des ceps de vigne ornés de feuillage et de fruits; 2° une plante ou arbuste présentant une tige droite d'où s'échappent de chaque côté de larges feuilles. Cette plante nous est inconnue.

Après avoir fait taire cette émotion dont on ne peut se défendre en présence d'un tombeau renfermant les cendres d'un personnage puissant dans sa vie, et qui, par sa position sociale, a pris une part active dans les événements d'une époque encore tout humide du sang versé par les Fré-

dégonde, d'une époque veuve d'inspirations, d'élan spontané, nous nous sommes demandé naturellement :

1° Ce tombeau est-il réellement l'œuvre du VIIIe siècle?

2° A-t-il une certaine valeur sous le rapport de l'art?

Ces deux questions, posées dans ces termes, demanderaient pour les traiter d'une manière satisfaisante un développement qu'il ne nous est pas permis de leur donner; nous trouvons cette impossibilité dans la nature même d'une *Revue.* — Sans crainte de se tromper, et avec une certitude presque mathématique, on peut assurer que ce tombeau a été fait dans le VIIIe siècle. Des œuvres analogues et nombreuses existent sur les divers points de la France. Saint-Denis, Bordeaux, nous offrent des tombeaux représentant les mêmes caractères; Moissac possède un tombeau dont le dessin général et détaillé a un tel degré de parenté avec celui qui fait l'objet de cet article que nous n'hésiterions pas, si nous avions à nous prononcer, à affirmer que le ciseau qui a sculpté les ornements du tombeau de St Léothade a aussi sculpté le sarcophage que l'on voit dans cette cité, tant il y a d'identité entre ces deux tombeaux.

Pour juger cette œuvre sous le rapport de la valeur artistique, il ne faut point l'examiner par comparaison avec les œuvres modernes; nous ne pouvons et nous ne devons pas nous prononcer, d'après nos idées propres et nos progrès dans l'art, sur les idées et le plus ou moins de perfection de l'art à une époque éloignée.

Jugé avec la science artistique du XIXe siècle, ce tombeau n'a pas un grand mérite; c'est l'œuvre d'un enfant qui essaierait de traduire les chefs-d'œuvre du Parthénon; la ligne est traitée par une main timide; le modelé est maigre, sans couleur; l'arrangement seul de la composition dénote un esprit très inventif et dirigé par un goût assez pur.

Les artistes de cette époque n'étaient pas encore arrivés

à se signaler par une méthode franche et hardie; ils n'avaient pas encore de liberté dans leurs inspirations. — Ils en étaient réduits aux traditions altérées du génie grec qu'ils tenaient de leurs pères; à la science mal comprise du génie romain qu'ils tachaient de reproduire dans leurs monuments, jusqu'à ce que Charlemagne par l'action de son génie sût allier dans des pierres deux éléments ennemis : l'élément Romain et l'élément Gaulois.

Ces qualités sont suffisantes pour faire considérer le tombeau comme une œuvre précieuse sous le double point de vue de l'histoire et de l'art.

Cette découverte a ému à juste titre tous ceux qui, dans les plus petits monuments, aiment à rechercher la physionomie d'une époque.

Quant à nous, nous saisirons toutes les occasions de développer dans cette *Revue* l'amour de l'art dans les âmes d'élite, qui sont seules capables de le sentir, et nous ferons tous nos efforts pour dégager l'esprit public de ses goûts vulgaires en lui inspirant le sentiment du beau, et nous espérons ainsi appeler et établir l'art en province.

E. Zeppenfeld.

Errata du précédent numéro.

A la note de la page 21, il faut lire *Nafarrua* au lieu de *Nefarruia*.

AGRICULTURE. — ASSOCIATION VINICOLE.

Notre *Revue* sera l'hôtesse de toutes les idées, et le champ neutre de toute polémique scientifique, littéraire, artistique, commerciale, agricole. Aussi livrons-nous au public une lettre de M. Minvielle, de Luzanet, sur une question que beaucoup considèrent comme vitale pour le pays, sur l'association des propriétaires viticoles. Si le commerce croit utile de réfuter ou de discuter, nous ferons bon accueil à sa réponse, et la porte de notre petite arène lui sera ouverte à deux battants.—J. N.

A Monsieur le rédacteur de la Revue d'Aquitaine.

MONSIEUR,

Si votre programme est une vérité, comme je me plais à le croire, la *Revue d'Aquitaine* doit traiter des questions se rattachant aux intérêts de la propriété. Ce motif m'encourage à vous adresser quelques réflexions sur un sujet très important pour les propriétaires de vignes; vous leur ferez, au demeurant, tel accueil que vous jugerez convenable.

Un projet d'association vinicole se produisit, il y a quatre ans, dans notre contrée, sous les auspices de M. Duran, négociant à Condom. Ce projet n'aboutit pas; je n'ai pas à m'enquérir des causes de son insuccès. Peut-être ne vint-il pas à une heure favorable ? Qui ne sait que l'opportunité entre pour une large part dans la réussite des entreprises de l'homme ?

Toujours est-il que ce projet reposait sur une idée bonne et utile. Tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, cette idée fera son chemin dans le monde, parce qu'elle correspond à la satisfaction d'un intérêt considérable. Cet intérêt, c'est celui des viticulteurs de l'arrondissement de Condom.

Il fut un temps, qui déjà s'éloigne de nous, où les eaux-

de-vie de l'Armagnac jouissaient d'un grand renom. Il n'en est plus de même aujourd'hui. D'où cela vient-il ? Ces eaux-de-vie auraient-elles perdu de leurs qualités ? Autant vaudrait demander si l'Armagnac a changé de sol, de climat et de soleil !

Cependant, la dépréciation des eaux-de-vie d'Armagnac étant un fait, il faut bien qu'il y ait une cause. Cette cause, selon une conviction assez générale, réside dans les mauvaises pratiques du commerce, dans les manipulations qu'il fait subir aux eaux-de-vie d'Armagnac avant de les livrer à la consommation.

Si l'eau-de-vie d'Armagnac a encore aujourd'hui toutes ses qualités d'autrefois (ce qui ne saurait être l'objet d'un doute); si le discrédit, qui pèse sur elle, tient uniquement aux pratiques du commerce, il suffirait, pour lui rendre son relief, de supprimer ces pratiques.

Toute la question est là. Elle est bien simple assurément, et, pourtant, la solution n'en est pas plus facile pour cela.

Il faudrait, en effet, que le commerce renonçât à ses habitudes. Y renoncera-t-il ? Ce n'est pas probable. Il ne faut pas demander aux gens plus de vertu qu'ils n'en peuvent porter. Le commerce, qui trouve, dit-on, une source abondante de bénéfices dans les mélanges auxquels il soumet ses eaux-de-vie d'Armagnac, ne se privera pas volontairement de ce profit.

Il y aurait donc de l'illusion, ce me semble, à espérer que le commerce, par un changement de méthode, se déterminât à livrer l'eau-de-vie d'Armagnac à la consommation dans sa pureté native. Ce n'est cependant qu'à cette condi- qu'on peut s'attendre à voir cette eau-de-vie retrouver, chez le consommateur, la faveur qui fut autrefois son partage.

La propriété viticole, sans espoir raisonnable de trouver, du côté du commerce, la solution de la question qui l'in-

téresse à un si haut degré, doit s'efforcer de la résoudre elle-même. Elle doit chercher la solution désirée dans l'établissement de rapports directs entre la production et la consommation.

Mais ces rapports, si simples à formuler en théorie, sont-ils susceptibles d'une application pratique? Pourquoi pas?

La chose serait évidemment impossible s'il s'agissait de mettre chaque producteur en rapport immédiat avec les consommateurs pour le placement de ses eaux-de-vie. — La chose paraît, au contraire, possible si les producteurs commencent par s'organiser en association. Est-il besoin de démontrer que l'association peut ce que ne peut pas l'individu ?

Mais, pour obtenir ce résultat, il faut, dira-t-on, que la propriété, faisant elle-même ses affaires, fasse parvenir ses produits, sans intermédiaires, dans les grands centres de consommation; en un mot, il faut qu'elle se fasse marchande. Oui, sans doute. L'entreprise peut être difficile à coup sûr, elle n'est pas impossible.

Au demeurant, convier les propriétaires des vignes de l'Armagnac à s'associer pour la vente de leurs produits n'est déjà pas si téméraire. C'est tout bonnement les convier à faire ce qu'ont fait les viticulteurs des Deux-Charentes. Qui ne sait qu'il y a quelques années, il s'est formé, dans la Saintonge, une association de propriétaires vendant eux-mêmes leurs produits, sans l'intermédiaire du commerce local? Qui ne sait que, grâce à cette association, l'eau-de-vie de Cognac s'est relevée dans l'estime publique et que, par voie de conséquence, son prix commercial s'est sensiblement amélioré? Cette association a été ainsi un bienfait, et pour le producteur qui vend mieux sa denrée, et pour le consommateur qui la reçoit pure et naturelle.

Ainsi, il ne s'agirait pas, pour la propriété vinicole de

l'Armagnac, de se lancer dans des voies nouvelles et inconnues; il s'agirait simplement d'entrer dans une voie déjà frayée par d'autres. Si d'autres ont réussi, pourquoi ne réussirait-elle pas?

Depuis longtemps, et de tous les points de notre région vitifère, on entend s'élever un concert de plaintes. — On se plaint que les eaux-de-vie d'Armagnac, forcément vendues par leurs détenteurs au commerce local, sont par lui dénaturées, et l'on redoute que le consommateur, qui ne trouve plus dans ces eaux-de-vie les qualités qui les distinguaient, ne s'en déshabitue et ne leur préfère le premier alcool venu qui pourra lui être offert à plus bas prix. Par suite, on entrevoit la ruine prochaine de la vigne dès que les circonstances exceptionnelles qui se produisent depuis trois ans, venant à cesser, la production vinicole aura repris son cours normal.

Si cette crainte n'est pas chimérique, il importe donc de conjurer le danger qui menace la propriété viticole. Et un moyen efficace de le conjurer, c'est certainement de rendre à l'eau-de-vie tout son lustre, c'est de la rehausser dans l'estime publique. Pour ce faire, il faut que cette eau-de-vie parvienne au consommateur telle qu'elle est sortie de l'alambic chez le propriétaire. Le consommateur pourra la distinguer alors de ses contrefaçons, et il ne saurait manquer de lui rendre toutes ses préférences.

Mais cette œuvre de réhabilitation ne doit pas être attendue du commerce. Généralement, l'intérêt est le mobile de toute action. Or, s'il faut ajouter foi à certains indices, l'intérêt du commerce est plutôt de vendre de l'eau-de-vie sophistiquée que de l'eau-de-vie naturelle.

Dans ces conditions-là, la réhabilitation de l'eau-de-vie d'Armagnac ne peut venir que de la propriété elle-même, mais de la propriété groupée, de la propriété réunie en fais-

ceau par le lien de l'association. Des efforts individuels seraient par trop insuffisants.

Il faut donc que les propriétaires de vignes de notre région, s'ils veulent se garer des chances mauvaises qu'ils appréhendent, se concertent pour combiner l'organisation d'une vaste association, et la formation d'un syndicat chargé du placement et de la vente des eaux-de-vie.

Pour réussir, l'association a besoin d'être nombreuse et puissante. Ce n'est qu'en déposant de fortes quantités d'eau-de-vie qu'elle pourrait prétendre à exercer de l'influence et à se faire une place au soleil. Hors de cette condition, il vaudrait mieux ne pas commencer : car un échec, au début, risquerait de compromettre la situation sans retour. La propriété, prise en flagrant délit d'émancipation, retomberait plus que jamais sous le joug du commerce. On charge de fers plus lourds l'esclave qui a voulu rompre ses chaînes.

En s'engageant dans la voie de l'association, la propriété viticole devrait entrer résolûment dans l'application du principe, en compter les conséquences, et être disposée à s'imposer des sacrifices momentanés au profit d'un meilleur avenir.

L'association vinicole aurait à poursuivre un double but : la réhabilitation de l'eau-de-vie d'Armagnac, la meilleure vente de ce spiritueux. (Sur ce point, il n'est pas nécessaire de faire observer qu'on fait abstraction des hauts prix de ces dernières années.)

Le premier but serait atteint par la plus scrupuleuse attention à ne livrer à la consommation que des alcools *vraiment armagnacais*. A cet égard-là, il ne faut que de la loyauté, et elle serait garantie, à défaut de toute autre considération, par l'intérêt même des associés.

Le second but, conséquence à peu près infaillible de

l'obtention du premier, résulterait encore de l'emploi intelligent des ressources de l'association et du choix du moment opportun de la vente. Ce n'est pas tout que de vendre, l'essentiel est de vendre à propos. Tous les propriétaires savent, par expérience, qu'une denrée s'avilit quand elle est offerte hors de propos ou en trop grande quantité à la fois.

Qui n'aperçoit, sous ce seul rapport, tous les avantages de l'association? Son syndicat, se tenant toujours au courant des affaires, peut, bien mieux que les individus, choisir l'heure propice et régler ses ventes sur les besoins du marché.

Mais l'association vinicole, pour n'être pas gênée dans ses opérations, devrait avoir à sa disposition, outre des quantités d'eau-de-vie assez considérables pour peser sur le marché, des ressources en argent, afin de faire des avances aux propriétaires qui auraient besoin de réaliser tout ou partie de leur récolte.

Cette question d'argent a une importance capitale. L'association serait impossible sans un fonds considérable de roulement, fonds qui devrait être calculé, au surplus, sur l'étendue probable des affaires de l'association.

Cette question d'argent, dont il ne faut pas se dissimuler la difficulté, paraît cependant plus facile à résoudre aujourd'hui qu'à toute autre époque, vu l'aisance plus générale qui existe au sein de la propriété. Peut-être même ne serait-il pas téméraire d'avancer que le plus difficile est d'amener le concert entre les propriétaires de vignes? Tous peut-être approuveront l'idée de l'association, mais peu voudront s'immiscer dans le soin laborieux de son organisation.

Je termine ici ma tâche, mon intention n'étant point de tracer le plan détaillé de l'association vinicole. Je n'ai voulu qu'en indiquer l'idée générale.

Heureux si cette idée, étant trouvée bonne, pouvait être recueillie et travaillée par de plus compétents, de plus habiles et de plus autorisés !

Lusanet, le 4 juillet 1856.

J. DE MINVIELLE.

ORIGINES. — NOMS. — ÉTYMOLOGIES.

(*Suite.*)

On a pu remarquer dans un article précédent les noms de *Gaule*, *Gascogne*, *Gave*, *Gavaches*, *Garonne*, *Aquitaine;* nous empruntons à la même source les noms et les renseignements suivants :

« *Béarn*, même mot que *Béar* ou *Béarri*, veut dire *région pierreuse d'en bas*, c'est-à-dire, contrée au bas des Pyrénées, où les pierres abondent; et telle est précisément la nature du terrain qui s'étend entre le gave d'Oloron et le gave de Pau.

» Tite-Live dit que le pays de *Berri* fut le siége de la monarchie des Celtes, en l'an de Rome 590. Ce n'est pas incroyable : *Berri* ou *Béarri* veut dire *établissement des lieux bas*; *Berritaniens* (nous disons Berruyers, Berrichons), *habitants des établissements bas* ou *de la plaine*.

» *Bigorre* signifie *double force* ou position de grande résistance; *Bigorriens* (Bigourdans), habitants de cette position.—M. Deville, en ses *Annales de Bigorre*, dit que les gens de Tarbes élevèrent au dedans de leur ville un fort qu'ils appelèrent *Bigorra* (ch. VI, fol. 22); et le nom de ce fort passa depuis à toute la contrée.

» *Navarre*, mot basque dont le sens littéral est *pays pierreux de la basse vallée*. Et, en effet, la vallée de Navarrens, baignée par le gave d'Oloron dans cette partie de la France, est très basse et très pierreuse.

» Le nom de *Basques (Bascos)* est formé par syncope ou contraction des mots *Basoques (Basocos)*, lequel, traduit du *basque* en castillan, signifie *Montagnards, habitants des montagnes*. Ainsi l'explique, au mot *Navarre*, le *Dictionnaire géographique* de l'Académie espagnole. Comme la chaîne des Pyrénées, longeant la mer Cantabrique, s'étend jusqu'en Galice et en Portugal, et comme ses habitants montraient une conformité de mœurs que Strabon a lui-même attestée, c'était comme une nécessité d'appliquer à la fois le nom de *Basques* ou *Bascons* à tous ceux qui entretenaient l'idiome de ces montagnes, et celui de *Basconie* à la région qu'ils habitaient, par la simple addition de la désinence latine *nia*, de même qu'en Baséta, *Baséta-nia;* Oréta, *Oréta-nia;* Polo, *Polo-nia;* German, *German-ia;* Aléman, *Aléman-ia,* etc.

» *Cantabrie*, même nom que *Cantavrie*, sans autre différence que de remplacer par le *b* la lettre *v*, consonne des Latins. Le nom originaire dut être *Cantavriga*, qui signifie *contrée déserte*, sous les ordres du général grec ou romain *Canta* ou *Ganta*, chargé spécialement d'assurer le repos et la fidélité de cette contrée. C'est ainsi, vers la même époque, que *Néméto-vriga* (proximité d'Orense), *Julio-vriga* (près la source du Pisouerga), *Laco-vriga* (aux montagnes de Bourgos), *Flavio-vriga* (vers le golfe de Biscaye), *Augusto-vriga* (d'Agnaviéja), *Nerto-vriga* (près de Saragosse), tous ces lieux étaient commis à la garde des commandants Némétus, Julius, Lacus, Flavius, Augustus, Nertus, etc.; car ces noms sont étrangers à la langue basque, la seule qui fût en usage alors parmi les Espagnols.

» *Vriga*, d'où dérive le mot *Vrigant*, veut dire *contrée sans eau*. Chez les Basques, on n'établissait pas une maison, pas un foyer là où n'aurait point coulé quelque source abondante. A l'établissement du droit de propriété et à l'apparition des fortunes particulières, l'occasion fut prochaine d'appeler

Vrigants ou Brigants ceux qui gagnaient, en fuyant, les lieux déserts, malfaiteurs et gens de mauvaise conduite. Ces mêmes lieux furent aussi la retraite des Basques, lorsqu'ils eurent à repousser des armées qui s'avançaient pour les subjuguer; c'est pourquoi les Espagnols et les Français ne leur épargnèrent pas non plus les qualifications de *bergantes, bergantones, bergantazos : brigands, brigandeauæ, brigandages*. C'était en faire des bandits et des criminels. De ce terme *Vriga* est venu pareillement celui de *Vrigandier*, aujourd'hui *Brigadier*, par lequel était désigné chez les Basques le chef-subordonné de l'armée impériale, chargé de préserver le pays. Cet officier se tenait avec sa troupe dans quelque forteresse des lieux déserts.

» Rien n'est plus fréquent dans l'écriture espagnole que la permutation des lettres *v* et *b*. L'oreille du Castillan répugne à la prononciation qu'ont prétendu lui inculquer certains grammairiens modernes; et si ce n'était un scandale de ramener aujourd'hui des opinions envieillies, j'affirmerais hardiment que le *v* consonne n'est pas autre chose qu'un embarras dans l'alphabet espagnol.

» *Vria* (autre élément de composition dans les noms de lieux), converti plus tard en *bria*, signifie *eau permanente*, ce qui veut dire *emplacement pourvu d'eau et propre à une résidence*. Les anciens Espagnols n'établissaient leurs demeures que dans les lieux où l'eau ne pouvait manquer, par exemple, non loin des sources, des fontaines, des rivières et autres lieux pareils. C'est tout l'inverse de *Vriga* ou *Briga*, qui signifie *contrée déserte*, région *sans eau*. Ce terme *vria* s'appliqua dans la suite à toute sorte d'endroits peuplés, mais plus spécialement aux lieux fortifiés, aux cités, aux grandes villes qui s'élevaient de toutes parts. Il n'avait pas tardé à perdre son sens primitif, celui de domaine, maison de campagne, bâtiments ruraux, pour retenir uniquement

celui de *cité*, le seul qui lui soit conservé dans l'idiome basque.

» Quand les peuplades indomptées ou quand les protecteurs élevaient sur leur frontière quelque fortification, ils lui donnaient le nom de *urbia*, lequel veut dire *eaux doubles*, emplacement pourvu de *deux eaux*. C'est qu'en outre de celles qui s'échappaient de leur sein, les fondations de ce genre avaient toujours à portée les eaux d'un fleuve ou d'un autre courant. Les habitants venaient s'y baigner, suivant les habitudes de l'époque. De là, sans contredit, sera venu aux Latins le mot *urbis*, qui signifie cité.

« Le Père Florez a dit que « le pays des Cantabres s'étendait, d'occident en orient, depuis Saint-Vincent de la Barquéra jusqu'auprès de Sommorostro, Mousquiz et Pobégna, comprenant dans son étendue le val de Sédano, Frias, Carrion, Pisouerga et dépendances; que ce pays, par conséquent, ne dut pas renfermer d'autres espaces, occupés par d'autres nations et connus par les noms des Autrigones, des Garistes, des Vardules, des Vascons; espaces qui sont couverts, de nos jours, par les provinces basques, par la Marche de France, par les Bascons des Pyrénées. » Mais il y a ici une erreur dont la démonstration sera aisée.

» Les Cantabres, de l'avis commun des historiens, avaient fait leur premier établissement dans La Rioxa, aux environs de Logrogno. Si leur nom s'étendit plus tard jusqu'à l'Océan, voici quelle en fut la cause. De ce côté vint débarquer une armée de l'empereur Auguste, commandée par Agrippa, l'an 25 de notre ère. Son projet, qu'il lui fallut abandonner, c'était d'ouvrir les communications entre la côte et les légions de la Cantabrie. Assurément, ce fut l'époque où ce dernier nom se répandit sur cette côte et dans l'espace intermédiaire. Et depuis lors, les historiens se sont

accordés à nommer *Cantabrie*, sans distinction, tout le pays d'abord d'*entre La Rioxa et Santillana;* puis *tout le territoire au nord de cette ligne*, qui constitue précisément les provinces basques; puis enfin *le littoral de l'Océan, de Santander au golfe de Bayonne* (1).

« Moyennant cette explication, il est sensible que les Autrigones et les Garistes, placés par Ptolomée à l'orient des Cantabres, n'étaient nullement établis dans l'Alava et la Biscaye, ainsi que l'ont voulu les PP. Florez et Briet. Ces peuples, au contraire, étaient plus près de Catahorra, pays qui se rencontre à l'orient de Logrogno, c'est-à-dire à l'orient de la Cantabrie primitive. »

(Même auteur, même traduction. Note des pages 269, XII, 216, XIV, XV, 123, 212, 213, 124, 125. Le sens a été fidèlement conservé; l'ordre pas toujours, pour raison de clarté.)

Précocité d'intelligence et précocité de mort sont deux lois fatales dans l'humanité. M. Edmond Bezian, dont le pays regrette la fin prématurée, écrivait, à peine entré dans sa vingtième année, les pages suivantes si viriles par la raison, la délicatesse et la hauteur de vues. Cette épître était adressée à un antiquaire dont nous taisons le nom pour ne pas affliger sa modestie. Tout le monde sait que M. Edmond Bezian était un causeur profond et étincelant comme Rivarol. On dit que le génie a des défaillances, lui n'en eut jamais; il était continuellement inspiré : histoire, philosophie, économie, sciences, tout était pour lui matière à rayonnement. On aurait pu l'appeler le virtuose de la conversation tant la parole humaine jouée par lui était séduisante et harmonieuse. Aussi est-il de notre devoir de consacrer une biographie à celui qui était le

(1) Il serait plus clair d'avoir dit au lecteur : soit une ligne tirée de Santillane à La Rioxa; soit le littoral suivi depuis Santillane jusqu'à Bayonne, et soit enfin une autre ligne tirée de Bayonne à La Rioxa; tout l'espace compris à peu près dans ce grand triangle, voilà la Cantabrie (Note de l'Editeur).

verbe incarné, et qui représentait la distinction de l'esprit, la grâce extérieure et la noblesse du cœur. Cette notice ne se fera pas longtemps attendre.

J. NOULENS.

Lettre de M. Edmond Bezian.

Monsieur,

Je me rappelle avec reconnaissance l'accueil charmant et les témoignages de bonne volonté que j'ai reçus de vous l'année passée. Ce souvenir m'est d'autant plus précieux qu'il a fait naître en mon esprit une espérance à laquelle je me complais ! Un jour, cédant à des convenances de famille, je rentrerai à Condom pour n'en plus sortir; il me serait bien doux alors de compter sur des liaisons formées à l'encontre des coutumes de petite ville, selon de libres préférences, et non par des hasards de camaraderie. J'ai grand intérêt, dans cette pensée, à ne pas négliger les relations qui me rapprochèrent de vous, Monsieur; cette lettre est pour ne pas laisser passer l'année sans leur donner suite. Une telle provocation n'aura rien, je l'espère, qui vous importune. Si je me livrais à la confiance que votre bienveillance m'inspire, j'oserais même présumer votre aveu pour le calcul dont je me préoccupe, et que je vous expose dans toute la sincérité de mon cœur. Je trouve dans cette pensée le pressentiment d'un dédommagement aimable de tant d'illusions qui se retirent, et j'y prends plaisir. Ce n'est pas que je tienne que les liaisons désirées, les attachements projetés soient ordinairement d'un accomplissement sûr... La volonté est peu de chose, je le sais, dans les liens qui unissent les hommes, et mon espoir se fonde sur l'expérience que j'ai déjà faite de votre manière de penser, de vos dispositions affectueuses. Un autre s'arrêterait à la différence des âges, moi, je ne sais pas la redouter. C'est là un inconvénient peu sensible, entre nous, ce me semble; et les années l'atténuent incessamment, en me mûrissant sans vous affaiblir. D'ailleurs, si cette inégalité exclut la familiarité, elle ne rend pas impossible la confiance; d'une part, elle semble même l'appeler. Il faut compter encore que dans la communauté des croyances, des inclinations, il est une fraternité morale qui suffirait à rendre des relations douces et durables.

Je devrais peut être m'arrêter là, vous soumettre ces préliminaires,

attendre une réponse pour me produire de nouveau... mais j'aime mieux faire autrement.

J'ignore, monsieur, quel prix on attache dans le monde à la confiance d'un jeune homme. Bien des gens doivent penser qu'elle est banale. Il n'est pas juste de l'estimer ainsi généralement. Et, quant à moi, ceux qui me connaissent pourraient le dire, je suis, dans mon habitude, plus près de la méfiance que de l'abandon. Une jeune âme, je crois, a toujours sa pudeur; comme la vierge, elle ne se dévoile qu'avec mesure, et sous les yeux seulement d'une compagne ou d'une mère. Vous, Monsieur, vous portez à mes yeux l'autorité que donnerait le plus beau titre, et quelle que soit ma retenue naturelle, je vous livrerais volontiers mes secrets ! La solidité de votre caractère, la probité de votre cœur, vous rendent digne de toute confiance. Je serais heureux de vous offrir la mienne un jour si vous vouliez l'accepter. Je le sais, c'est moi, qui de nous deux ai le plus à gagner dans le commerce auquel je vous convie; cependant, je ne commettrai pas sciemment une importunité gratuite. Pour me déterminer à la demarche que je fais auprès de vous, l'impression que votre bienveillance a faite en moi n'aurait pas suffi; il a fallu de plus le souvenir de l'intérêt que vous avez paru prendre parfois à mes sentiments, à mes idées, à toutes mes préoccupations de jeune homme. Tous les esprits, dans les époques d'agitation, soit qu'ils se soumettent, soit qu'ils résistent, quelle que soit d'ailleurs leur énergie, subissent à des degrés divers l'action des forces que le temps met en jeu.

Nous, jeunes hommes, quels que nous soyons, forts ou faibles, nous sommes tous comme marqués du même signe, nous prenons sous les mêmes influences un air de ressemblance qui peut à quelques égards prêter de l'intérêt au plus chétif d'entre nous. Aussi tout insignifiant que je suis par moi-même, je pourrais cependant vous intéresser comme le reflet plus ou moins décoloré de ceux qui m'entourent.

C'est à ce triste avantage que j'ai dû d'attirer votre bienveillante attention dans de trop rares entretiens. Je sens qu'il convient de le rappeler, de le faire valoir encore, pour justifier un procédé ou je suis obligé de m'accuser d'égoïsme... Vous, Monsieur, recueilli dans une vie régulière et calme, fort de votre sens naturel, de vos méditations, de vos études, vous pourriez m'éclairer de vos conseils, me soutenir par vos encouragements, ils me seraient souvent nécessaires !... Celui qui ne sait pas se contenter dans les pratiques vulgaires de la vie, celui que son âme élève aux nobles exercices de la pensée, souffre des maux

cruels s'il n'est pas supérieur au commun des hommes. Bien souvent troublé par le vertige, je me sens fléchir dans cette carrière où ma témérité m'entraîne, et j'éprouve que pour m'y maintenir même obscurément, je ne saurais trop exalter ma volonté, fortifier ma constance !

Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps à ces misères intimes et venons à d'autres pensées. Je devrais, Monsieur, faire valoir les avantages de ma position pour vous attirer dans la correspondance que j'essaie aujourd'hui, et, sans doute, il eût été bien de commencer ma lettre, en renouvelant les offres que je vous ai faites à mon départ. Vous n'avez pas oublié peut-être que je me suis mis à votre disposition pour le secours dont je serai capable dans les travaux que vous avez entrepris, Moi, Monsieur, je m'en suis souvenu, je vous en envoie la preuve un peu tardive, il est vrai.

Mais la distribution de mon temps a été telle, cette année, qu'il ne m'a pas été possible de me montrer plus zélé. Mes études de prédilection ont été longtemps suspendues pour des travaux indispensables, et, il faut le dire, assez peu conformes à mes goûts. J'avais à combler une lacune dans mon éducation trop hâtée. J'ai dû, à cette fin, me replier courageusement sur d'insipides éléments, je l'ai fait pour les mathématiques, je voudrais le faire aussi pour les sciences naturelles. Les mathématiques, vous l'avez éprouvé peut-être, commandent, quand l'esprit en a été longtemps détourné, un singulier effort qu'on n'a l'occasion de faire en aucune autre science. Partout, excepté là, la raison s'aide de cette faculté instinctive, supérieure, que des philosophes ont appelée la force d'intuition ; faculté presque divine dont le triomphe est si doux à l'orgueil de l'homme ! En mathématiques, ce n'est que par l'aride déduction que l'on procède ; déduire, déduire sans cesse, c'est la manière unique du mathématicien; il ne connaît point cette méthode inverse et si belle qui ramène l'homme, par une ascension victorieuse, de la conséquence au principe, du fait à l'idée, et, pour ainsi dire, de la terre au ciel. Cette science exige beaucoup de vigueur d'esprit, mais point d'étendue ; elle offre un exercice auquel l'entendement devrait se rompre de temps en temps, comme à une gymnastique salutaire. Ne me sentant pas naturellement porté à cette étude, j'avais cru devoir me fortifier de toute volonté pour l'entreprendre, et voilà que je m'y plais. C'est que pour peu qu'on aime le travail, on finit par s'intéresser à l'objet de son effort, quoi qu'on tente. D'ailleurs, les mathématiques n'offrent pas les difficultés qu'on suppose, elles sont même bien loin de répondre en ce sens au préjugé dont elles sont l'objet. Bien des gens les

tiennent pour une sorte de science occulte dont les mystères ne sont accessibles que pour les esprits d'élite. Il est vrai que l'acte de la découverte, qui est un acte supérieur dans toutes les directions de la pensée, manifeste la puissance intellectuelle avec plus d'éclat dans celle-ci que dans une autre. Mais, si l'on ignore communément l'excellence des génies qui se distinguent dans la science des nombres ou qui l'étendent, on n'imagine pas combien peuvent être vulgaires les hommes qui s'y montrent avec succès. J'en vois depuis quelques ans et je suis à portée de sentir les désavantages qui les affectent : ils sont fiers de leur spécialité, vains de leur certitude rigoureusement bornée dans leur savoir, joignant ainsi à la maussaderie des gens médiocres les plus fâcheux travers. C'est pourquoi je leur préfère ceux dont l'esprit est façonné à des allures plus aventureuses, ceux qui vivent dans des habitudes plus favorables à cette alliance aimable de l'imagination et du savoir, du sentiment et de l'intelligence. Tels sont les hommes voués à l'étude de l'histoire, de cette science où, sous la loi de la raison, la fantaisie a pourtant ses priviléges. Dans ce cercle heureux, la pensée se déploie librement; toutes les facultés humaines sont incessamment actives, et l'analyse et la poésie, presque partout antipathiques, vivent unies comme deux sœurs. Celui qui s'habitue dans cette belle contrée du monde idéal, si faible qu'il soit, diffère, avec avantage, du mathématicien médiocre; sa méthode, dégagée de tout caractère exprès, n'a rien de pédantesque ; son esprit est plus compréhensif et plus tolérant, et le spectacle de la variété, l'habitude de la comparaison, l'exemptent des préjugés qui suivent toute pensée, toute pratique exclusives. De là vient cette liberté d'esprit charmante qui les fait aimer ; surtout lorsqu'elle s'allie en eux, comme il arrive presque toujours, à la moralité des inclinations.

(*La suite au prochain numéro.*)

ARCHÉOLOGIE.

Recueil *des inscriptions romaines de la Gaule, des inscriptions de la Gaule et de la France, celles-ci comprenant :* 1° *toutes les inscriptions antiques jusqu'au* v^e^ *siècle* ; 2° *celles à partir de la monarchie des Franks jusqu'au* 1er *quart du* xive *siècle ;* 3° *celles s'étendant jusqu'en* 1789.

Le *Moniteur* du 27 avril dernier contient une circulaire du ministère de l'intruction publique et des cultes adressée

aux correspondants du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, organisé auprès de ce ministère.

La circulaire divise le recueil en trois séries, comme l'indique le titre de cet article. Voici quelques instructions qu'elle renferme et que nous reproduisons :

« Les inscriptions de chacune des sections du Recueil seront publiées par ordre topographique, c'est-à-dire par province.

» Dans les inscriptions, la forme des lettres est un des objets les plus dignes d'étude; l'Administration fera graver quelques monuments, choisis parmi les plus remarquables et les plus caractéristiques. On pourra composer des alphabets tirés des inscriptions à date certaine, qui permettront de suivre les changements successifs survenus dans la configuration des lettres, et de déterminer la date ou l'origine de chaque caractère distinct.»

La circulaire est terminée par un certain nombre de recommandations sur la manière de recueillir toutes les inscriptions connues, en quelque langue qu'elles soient exprimées, en grec, en latin, en hébreu, en français, ou quelqu'un de nos idiomes provinciaux.

Cette circulaire aurait dû, à cause de son importance pour les études historiques, être publiée en entier dans la *Revue;* on y aurait vu que la recommandation y est aussi faite de recueillir les inscriptions des *cloches*, mais sa longueur et la nécessité de ne pas sortir de la spécialité qu'elle s'est proposée, nous a conduits à cette simple analyse.

Nous terminerons cet article par deux mentions d'inscriptions prises sur le sol de l'Aquitaine :

Inscription sur cloche.

« . . . . . Les deux grandes cloches de la cathédrale de Condom étaient célèbres par leur belle sonnerie. Que ceux qui les ont entendues mariant leurs sons parlent pour

nous. L'une d'elles fut détruite pendant la révolution. Celle qui reste (la plus grande) fut fondue en 1387; elle ne porte ni le nom du parrain, ni celui de la marraine. Voici l'*inscription* :

L'AN MILLO C. C. C. LXXXVII ET LO X
DE ABRIU FOC FAÏT LA PRESENT
ANTONI DE MONLESVN LA FAÏT FA.

Ainsi, cette cloche, la plus grande des deux, n'a été fondue que 70 ans après l'érection de l'évêché de Condom; 117 ans avant la reconstruction de la cathédrale.

Inscription sur caillou.

Un autre morceau non moins intéressant nous fut communiqué en 1832. Il avait été trouvé à Eauze, l'ancienne Elusa. C'était un caillou, de deux pouces environ de diamètre et aplati. Sur ses deux faces étaient deux inscriptions latines en relief; l'une portait : RIVVS OMNIA RVIT, et l'autre : RIVVS OMNIA FOVET. On s'est demandé comment ces deux inscriptions ont pu être ainsi appliquées sur ce corps dur. Les uns ont pensé que les lettres ont été formées à l'aide d'un instrument et par voie de réduction; mais les autres, en plus grand nombre, sont d'avis que, les lettres une fois formées avec un corps gras, le caillou a été mis pendant un certain temps dans un liquide ayant la propriété de le dissoudre. Nous ignorons quelle pouvait être la destination de ce silex. Nous laissons à de plus savants que nous le soin de l'indiquer.

Encore une inscription sur cloche.

Nous l'avons tirée de l'une des deux cloches que l'on voyait à l'église de Gondrin, canton de Montréal, arrondissement de Condom, en l'année 1833, et où on lisait:

LOVIS DE PARDEILLAN DUC D'ANTIN
PAIR DE FRANCE
LISSE. CONSUL. — 1730.

Cette inscription témoigne des usages introduits dans les terres seigneuriales. Les honneurs du baptême des cloches étaient le patrimoine du seigneur.

C'est la fille de ce Louis de Pardeillan, duc d'Antin, qui devint l'épouse du duc d'Uzès : nous en avons trouvé la preuve dans un acte de l'année 1773, passé devant Me Sommaberi, notaire au St-Puy (comté de Gaure); on y lit : « Très-haut et très-illustre seigneur, monseigneur François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Sogor, comte de Crussol, marquis de Momalles, Montespan et *Gondrin,* baron de Florensan, Mas, Aymargues, Bellegarde, etc., gouverneur et lieutenant-général pour le roi des provinces de Saintonge et Angoumois, — maréchal-des-camps et armées du roi,—et très-haute et très-illustre dame Maddelaine-Julie-Victoire de Pardeillan de Gondrin d'Antin, duchesse d'Uzès. »

La *Revue* serait disposée à publier avec empressement tout ce qui lui sera adressé de relatif à ces sortes de recherches, mais qui se trouvera en harmonie avec son titre d'aquitanique. E. Corne.

Causerie.

M. Gillot de Kerhardène et Léon Lacabane. — Mort de la fête de Condom. — Soirée musicale et bal du Cercle.

In primis difficile est res gestas scribere. Nous commençons notre causerie, comme un sermon, par du latin, pour rappeler ce précepte de Salluste à M. Gillot de Kerhardène, qui l'oublia dans son Mémoire sur les deux délivrances de Condom. Sa dissertation qui fut couronnée par l'Académie de notre cité a été découronnée, depuis, par un savant de

Paris, M. Léon Lacabane. Le patriotisme local ne doit pas amoindrir en nous l'amour de la vérité, ni nous empêcher de dire que sur les deux faits d'armes, de 1369 et 1374, le premier était trop problématique pour qu'on pût l'affirmer historiquement. Ce fut grande maladresse, de la part du comité, de proposer cette date pour sujet du concours, quand il avait l'épisode de 1340 si glorieux pour nos ancêtres. Obéissant à la tendance nationale de la France, ils se défendirent à cette époque très valeureusement contre les Anglais. Philippe de Valois consigna le souvenir de cette résistance dans ses lettres du mois d'octobre 1340, portant confirmation des priviléges de notre ville. Mais ce n'est pas dans une causerie qu'on peut et qu'on doit faire de la critique sérieuse. J'ajourne donc celle-ci, tout en concluant de ce qui précède que M. Gillot de Kerhardène fit une histoire pour l'usage particulier des Condomois, comme on la faisait autrefois ad *usum delphini*. Notre chroniqueur dut rire sous cape quand il se vit lauréat, car, tout Breton qu'il était, il avait gasconné le jury, puisqu'il recevait la palme pour ses fautes de lèse-authenticité.

Ce ne fut pas la seule erreur de Gillot. Il avait prédit dans son demi-in-8° que la solennité commémorative de l'expulsion des Anglais, ressuscitée deux ans avant le concours, serait désormais éternelle; et cependant la fête est à jamais défaite. Le 29 juin dernier l'a bien prouvé. C'était bien la peine qu'un honorable poêlier, M. Estibal, fit tant d'efforts, en 1845, pour ressouder la chaîne brisée des siècles, qui s'est rebrisée encore. C'était bien la peine qu'il distillât, à cette occasion, un discours non moins patriotique que coulant.

Dès 1853, la fête agonisait, toutes ses décorations n'étaient que des pompes funèbres. Sur la petite promenade, des baladins donnaient des représentations qui avaient quelque

analogie avec la danse macabre. Les verres en couleur des guirlandes vénitiennes projetaient des lueurs sombres comme des lampes sépulcrales, les promeneurs avaient des teintes aussi livides que des fantômes. Les banquettes, ombragées de saules, pouvaient être confondues avec des pierres tumulaires; enfin, l'allée St-Michel avait toute la physionomie du Père-Lachaise.

Ce pauvre anniversaire fut donc enterré d'avance comme Charles-Quint. Cette année, on a eu l'heureuse idée de célébrer le souvenir de l'héroïsme de nos aïeux d'une façon profitable à ceux qui souffrent. Les ombres de nos ancêtres qui étaient généreux s'en applaudiront.

L'une des trois vertus théologales, *la Charité*, aidée de ses deux sœurs païennes, *la Musique* et *la Danse*, avaient convié les indigènes et les étrangers dans la salle du cercle. Comme c'était une œuvre à la fois pie et mondaine, l'empressement fut grand, le concert bon, et le produit aussi. La soirée musicale fut ouverte par le *Barbier de Séville*, morceau concertant pour piano et violon, exécuté par Mme Sotta et M. Paul Labadie. Leur interprétation intelligente se recommanda dans le finale par la netteté, l'élégance et la vigueur. Les *Mousquetaires de la Reine* furent chantés par un amateur qui est destiné à conquérir les plus hauts grades lyriques, car il a pris des leçons de Bataille. Ce chanteur croit que nous lui souhaitons toujours la grippe. Pour lui prouver que nos vœux n'ont rien de morbifique, nous allons tâcher de l'apprécier avec une bienveillante impartialité. Nous lui avons trouvé une grande sûreté d'intonation, une méthode passable, et une certaine habileté pour amortir les notes élevées. Je suis obligé, pour être juste, de mêler un peu d'absinthe dans mon sirop : nous lui conseillons de se débarrasser de ses exagérations de sonorité, de certains ports de voix lourds et affectés, des préoccupations de l'a-

mour-propre, de ne pas confondre le geste avec la gesticulation, et de l'harmonier avec le sentiment; enfin, de mieux dissimuler les efforts du larynx ou du faux-col. J'espère que ces anodines observations ne réveilleront pas chez le chanteur son instinct colérique et pugilatoire, et qu'il ne voudra pas, pour si peu, se faire Caraïbe et manger son semblable.

Mme Sotta a abordé une suave rêverie : la *Harpe Eolienne* de mon ami Kruger. Au vague, à l'infini, succèdent les gammes chromatiques; les arpéges courent éperdues sur le clavier pendant que la mélodie, sylphe invisible, plane calme et sereine. Le thème principal sur lequel sont brodées ces variations hardies et brillantes est terminé par un point d'orgue d'une contexture délicate et voluptueuse. L'exécution a vivement impressionné quelques auditeurs qui dans leur trouble ont oublié d'applaudir.

Les *Charmeurs* ont été chantés par l'amateur déjà mentionné avec une certaine intention de verve. Il a été à notre convenance parce que nous l'avons entendu sans le voir, et que de cette façon nous n'avons pas été désenchanté par sa pantomime défectueuse. Dans le concerto pour violon, M. Labadie a dégagé la pensée du compositeur qui est la souplesse et la grâce. Il a sur son difficile instrument *phrasé* avec pureté et *chanté* avec charme. On a unanimement reconnu en lui une belle qualité de son, un style fin, et une grande dextérité d'archet.

Dans le *Hamac*, morceau coloré par la passion, Mme Sotta a mollement bercé les âmes Elle a exprimé la tendresse, les caprices soudains et imprévus avec entraînement et délicatesse.

La voix grave et liturgique de notre basse-taille ne dédaigne, ni les sujets mélancoliques, comme la *Fée aux Roses*, ni les sujets vifs et animés, comme les *Boleros*. Il nous en a servi un de son crû ayant même nom (nous ne

disons pas même rythme) que celui d'Aubert dans le *Domino Noir*. Pour les distinguer, il aurait fallu que notre aspirant maëstro appelât le sien, non pas *Inez* tout court, mais *de Castro,* comme l'héroïne des Lusiades. J'espère néanmoins que, malgré cette identité de titre, on ne les confondra pas. Des jaloux, qui poussent l'injustice et le scepticisme jusqu'à ne pas croire aux facultés créatrices de notre virtuose, osent avancer que cette composition n'est pas sa fille légitime, parce qu'il ne l'a pas baptisée originalement, et parce que les modulations de cette œuvre en rappellent d'autres. Qu'importe que son esprit ait été fécondé par des réminiscences! Est-ce à dire pour cela que cette nouveauté soit une vieillerie, comme les romances du Cid, de Fuerdos et de Flérida, ou du more Kalaynos? Ce bolero n'a nullement le caractère espagnol, car il manque de fougue, défaut attribuable peut-être à l'absence de castagnettes. D'ailleurs, on ne tient pas assez compte de la patience que nécessitent ces petites fabrications musicales. On ne refait un chant, comme une mosaïque, qu'à la condition de consacrer beaucoup de temps à rajuster les bris et les débris d'un travail ancien. Il fut donc peu charitable pour une œuvre de charité, et plus spirituel qu'équitable ce dilettante qui prétendit: « que notre compositeur condomois avait le talent de mettre » les partitions du génie en morceaux.» J'invite l'auteur du *Bolero* à ne pas s'offenser de ces critiques, car il est beau de déplaire en faisant le bien, car l'artiste est comme le vin : c'est en le fouettant qu'on le bonifie.

La soirée a été couronnée par une fantaisie concertante tirée de Guillaume Tell. Les exécutants, Mme Sotta et M. P. Labadie, ont parfaitement rendu ce chef-d'œuvre et lui ont conservé son caractère élevé et magistral. Ils se sont affirmés comme goût, précision et éclat, et s'ils ont laissé quelque chose à désirer, c'est un morceau de plus.

Mme Sotta a complété son œuvre de bienfaisance par une quête, toujours au profit des indigents. Il fut visible pour tous que le premier échevin qui la conduisait, ne s'approchait de moi qu'à contre-cœur. Notre administrateur ne se sentait-il pas d'attraction pour son administré, ou doutait-il de sa philanthropie?

Le bal suivit immédiatement le concert. Comme la charité féminine ne demandait qu'à agir, l'on se mit de suite en mouvement. Aussi je me récréai un peu, non pas avec mes jambes, mais de celles d'autrui. Quand je veux rire, disait un ancien, je regarde les joues d'un joueur de flûte, moi je contemple, tout simplement, un jeune homme sentimental qui ne sait sur quel pied danser, et qui manque de grâce précisément parce qu'il croit ou veut en avoir; l'intention, en pareil cas, étant toujours nuisible à la réussite. Pourtant, bien que je sois de l'avis de Madame de Staël, qui préférait la causerie à la sauterie, je ne déteste, moi, ex-chroniqueur de la mode, ni les ondulations d'une robe aëriforme, ni la vue des toilettes, ni même celle des épaules que l'on couvre de dentelles pour les mieux découvrir.

Madame X... dominait la mêlée des danseuses comme Calypso le groupe de ses compagnes. C'était le galbe antique, dans toute sa pureté, animé par le sentiment moderne, la grâce, l'aménité et la mélancolie.

L'admiration se reposait aussi sur une jeune dame bordelaise, fraîche comme un pastel. Avec une coiffure haussée, on l'eût facilement prise pour une fine marquise échappée d'un cadre de Watteau ou de Boucher. Si elle avait la poudre et la mouche de moins, elle avait de plus une exquise retenue et une pudique dignité.

Pour être une almée ou une bayadère, il ne manquait à cette condomoise au teint mat, à la physionomie orientale,

qu'un caftan, des sandales brodées de rubis et un nuage de gaze flottant autour d'elle.

Dans ces tourbillons, dans ces quadrilles allait et venait une jeune vierge aux yeux expressifs et frangés de longs cils, aux cheveux abondants, étoilés de fleurs emblématiques, de marguerites. Le caractère et le modelé de sa tête avaient la fermeté des médailles antiques.

Le bal, moins heureux que le concert, ne fut pas honoré de la présence d'une jeune parisienne dont la chevelure blonde, la douceur infinie et je ne sais quoi de fluidique rappelait les vierges du Pérugin.

Avec nous, vous le voyez, lecteurs et lectrices, si j'ai le bonheur d'en avoir, les absents ne sauraient avoir tort. Elle n'assistait pas non plus au bal d'été, celle qui embellissait les soirées d'hiver. Elle expiait, loin du bruit et de la danse, son dévoûment aux malheureux, car c'est en tendant la main, non pour montrer le bras, comme font souvent les quêteuses, mais pour soulager l'infortune; qu'elle prit une maladie mortelle. Heureusement pour elle, pour les siens et pour les pauvres, le Dieu d'Isaac, qui semblait la demander en holocauste, ne voulait que l'éprouver. Elle s'est relevée de sa chute dans toute sa splendeur. Pourtant elle ne vint pas. Son éloignement laissa une solution dans ces chaînes mouvantes, et l'éclat de deux grands yeux manqua dans toute cette lumière. Puisque l'assemblée ne put, dans cette nuit argentée, ni l'admirer, ni la saluer, qu'elle daigne agréer, en son nom, un collectif *ave, Maria*. Après ces mots sacrés, je ne puis revenir au sujet profane.

Belles de nuits, omises faute d'espace, mais non oubliées, pour cette fois restez mystérieuses. Je vous promets de me souvenir de vous à la prochaine soirée philanthropique. Qu'elle se présente bientôt, et ma courtoisie ne vous laissera pas inédites.

J. Noulens.

Essai historique sur Mézin. (*)

Œuvre inédite.

Par M. Chaudon. — 1793.

(Suite et fin.)

L'état de pénurie où les bénédictins furent réduits alors fut si grand que le prieur et les religieux n'avaient pas même une nappe pour couvrir leur table, et qu'il fallut substituer des calices d'étain à ceux d'argent pour célébrer les saints mystères. Ils ne purent rétablir leur maison qu'en empruntant ou en cédant la justice à la ville, qui aurait dû toujours en jouir.

Pendant ces guerres malheureuses où le fanatisme mêla son poison aux discordes intérieures, les habitants de Mézin, tourmentés par les différents partis, devaient beaucoup souffrir; ils respirèrent un peu sous *Henri IV*, qui, ayant vécu en Gascogne, en aimait les habitants et qui forma même avec *Sully* le projet de rendre la rivière navigable. Mais le gouverneur de la Guyenne, l'insolent et avide *d'Epernon*, altéra tous les bienfaits qu'on pouvait attendre du souverain. Aussi avare par goût qu'il était prodigue par vanité, il retirait de la province plus d'un million de revenu; il imposait des taxes arbitraires; il faisait désarmer les citoyens; et nous avons vu de nos jours un autre gouverneur l'imiter dans son faste, dans ses extorsions, ainsi que dans son despotisme.

Une nouvelle guerre civile affligea Mézin dans le XVIIe siècle. Le prince de *Condé*, gouverneur de la province, étant l'ennemi déclaré du principal ministre, *Mazarin*, fit révolter la Guyenne. Toutes les villes étaient divisées; les unes étaient pour le Roi, les autres pour Condé. Mézin fut obligé

(*) Voir le numéro du 15 juin, page 11, et celui du 1er juillet, page 43.

de réparer les anciens murs et de faire des fortifications nouvelles. Les lieutenants de Condé forcèrent les habitants à s'épuiser pour soutenir une guerre qui dans le fond les intéressait peu et qui n'aurait jamais dû commencer. Cet esprit d'ambition et d'intrigue, de jalousie et d'amour du pouvoir qui divise tout dans le monde, avait brouillé un ministre et un prince du sang; et il fallait que les peuples fussent victimes de leurs querelles.

La guerre d'Espagne entreprise pour augmenter la grandeur de la famille des *Bourbons*, plutôt que pour l'amélioration du sort des peuples, ne porta point de soulagement à nos maux; le pays fut inondé de troupes et accablé d'impôts. Mais ces événements furent rachetés par la culture du *maïs*. Le nom de *blé d'Espagne*, que nous lui avons donné, indique assez le pays d'où nous l'avons tiré; et l'on sait par tradition que son origine à Mézin remonte à peu près au temps où les Espagnols formèrent des liaisons plus intimes avec nous, par l'appel d'un Français au trône de la Péninsule.

Cette plante qui est un supplément utile pour la nourriture le fut surtout en 1709 lorque le fléau d'un hiver formidable se joignit à celui de la guerre pour anéantir une partie de la fortune des Mézinois. La famine que le froid cruel de cette année désastreuse produisit fit vendre le blé dix fois plus que dans les années ordinaires. La disette occasionna des épidémies. Elle obligea *Louis XIV* à accorder un sursis pour les contributions : et à se nourrir de pain bis à l'exemple d'une partie des Français. L'espérance des récoltes prochaines fut détruite, le froid tua tous les grains; la plus grande partie des arbres fruitiers et des vignes périrent. Tous les bois à liége furent gelés.

L'anéantissement presque total de cet arbre précieux pour son bois, son écorce et son gland, le principal aliment du

commerce de Mézin, produisit la pénurie et l'entretint près de cinquante ans. On craignit le même malheur dans les hivers rigoureux de 1767 et 1769; heureusement que le dégât fait à ces deux époques ne s'étendit qu'à une vingtième partie de ces chênes toujours verdoyants.

Mézin a produit dans le temps beaucoup de militaires; et l'on y a compté dans l'ancien régime jusqu'à douze ou treize chevaliers de St Louis.

C'est la patrie de *Joseph Brescon*, médecin connu par sa pratique heureuse et par quelques écrits sur des matières médicales; de V. Broc, professeur à l'université de Bordeaux, qui dans ses leçons de philosophie mit beaucoup de clarté et de précision, double mérite qui devient de jour en jour plus rare.

Notice sur Chaudon

EXTRAITE DE BOUDON DE SAINT-AMANS.

1. M. J.-F. Boudon de Saint-Amans, dans son Histoire ancienne et moderne du département du Lot-et-Garonne, 2 vol. in-8°, a dit à la page 250 et 251 du 2e volume ce qui suit de M. *Chaudon*, auteur de la notice :

« Le 3 mai 1809, les habitants de Mézin, arrondissement de Nérac, profitant de la présence accidentelle d'un habile peintre dans leur ville, lui commandèrent le portrait en pied du savant et respectable *Chaudon*, auteur de plusieurs écrits très estimés, et notamment du Dictionnaire historique des grands hommes, où sa place est marquée d'avance, lors de la première édition qu'on fera de cet ouvrage après sa mort. Ce portrait, qu'on pourrait nommer votif, fut ensuite inauguré dans la salle du conseil de la commune, où il doit être désormais l'objet de la vénération publique. On sent, pour ainsi dire, renouveler son existence en rappelant un trait si flatteur pour le Nector des gens de lettres du département, et si honorable à la fois pour la ville qu'il chérissait depuis longtemps comme sa patrie adoptive. Chaudon, ex-bénédictin, si recomman-

dable par ses talents et ses vertus, était né sous le ciel de la Provence, et se fixa de bonne heure à Mézin, où son rare mérite trouva de justes appréciateurs, et lui procura des amis qui firent le charme de sa vie. Bien que d'une santé très délicate, il parvint néanmoins à un âge très avancé. Il s'éteignit peu de temps après le touchant hommage qui lui fut décerné. Cet hommage, auquel il dut être fort sensible, hâta peut-être la fin de ses jours.»

La Flûte. (*)

SOUVENIR GALLO-ROMAIN.

I.

Sur les confins de la Provence et du Roussillon descendent, en mourant vers la mer, les derniers rameaux des Pyrénées.

Aigu, presqu'inaccessible, un dernier piton s'élève au-dessus des villages et des monastères de la vallée. Tout en haut, un lourd et solide château romain, aux tours carrées et massives.

Cent fois les Francs et les Sarrasins maudits sont venus se briser au pied de ses murs comme la mer; jamais Charlemagne, le grand empereur, n'a fait retentir les dalles sonores sous son talon chaussé de fer.

C'est là que le noble comte Avitus, le descendant des vieux patrices, vit en sûreté parmi les siens. Il pleure les jours anciens où ses aïeux promenaient les aigles victorieuses, des confins de l'heureuse Narbonnaise au temple de la Vénus gauloise.

Maintenant les jours des grandes tristesses sont venus.

(*) Traduit du catalan de Bartholomé Herreras.

Les évêques et les clercs ont lu dans leurs livres que la fin des temps était proche; les moines et les saints abbés parcourent le monde, prêchant la pénitence, et remettant les péchés au nom de la sainte Trinité.

II.

Dans son temps, le comte Avitus fut un compagnon vaillant et hardi. Les Francs et les Sarrasins savaient qu'il avait le bras prompt et lourd. Il a passé de longs jours sur la plate-forme de son château, regardant au loin sur la mer s'il ne voyait point briller à la proue des navires les aigles d'or des Empereurs d'Orient.

Maintenant le voilà vieux. Son temps se passe à boire avec son chapelain, tout en chantant à la louange des saints quelque cantique en langue latine. La nuit dernière, les anges l'ont averti, dans un songe, que l'année ne se passerait point qu'il ne vît les fleurs du paradis et la céleste gloire du Christ.

Le noble patrice appelle ses deux enfants. « J'ai caché, » dans la forêt profonde, la pomme d'orange et la baguette » d'or. Celui qui me les rapportera sera mon héritier. »

Les deux frères sont partis; du haut de la vieille tour le comte Avitus les suit de l'œil jusqu'à la lisière noire et sombre de la forêt.

Longtemps, bien longtemps il regarde dans la campagne. Enfin, voici revenir le fils aîné qui lui présente la pomme d'orange et la baguette d'or.

— « Mon fils, qu'est devenu votre frère? — Mon frère » a pris du dépit; il s'en est allé, loin, bien loin, du côté » de l'Italie, se faire moine au mont Cassin, parmi les en- » fants de saint Benoît. »

III.

Voici venir les derniers jours de l'automne. Les oliviers

balancent au vent de la mer leur feuillage terne et triste; du sommet lointain des montagnes, la neige descend en larges nappes, comme une coulée de laves blanches. Le matin, dans le brouillard des vallées, on entend les petits cris des oiseaux qui s'envolent au tiède pays d'Espagne.

Pourtant, le soleil à son midi réchauffe, sur ces tristes campagnes, de pâles et tristes fleurs qui bientôt s'en iront, au vent d'hiver, comme les regrets et les souvenirs des jours perdus.

Le noble comte Avitus appelle sa fille. « Marthe, ma » douce enfant, je ne vois plus sur la mer les barques des » Sarrasins maudits. Allez, allez dans la campagne cueillir » les dernières fleurs.»

La jeune fille est sortie dans la campagne, pour cueillir les dernières fleurs, et le vent des Pyrénées porte dans ses cheveux noirs les parfums amers et résineux des romarins.

Elle arrive au bord de la forêt profonde où les arbres font sur la terre humide une ombre épaisse et noirâtre. Du creux vermoulu d'un chêne sort un cri triste et plaintif.

La jeune fille s'arrête. C'est peut-être la voix de quelque nymphe impure qui veut l'attirer vers ces cavernes profondes où se sont enfuis les Dieux d'autrefois devant le signe triomphant et glorieux de Jésus-Christ. Parmi les feuilles desséchées gît un os blanc et poli.

Vite, bien vite, elle ramasse ce bel os blanc et poli. Voilà qui va faire une belle flûte. Elle reprend, en flûtant, le chemin du vieux château. Ecoutez, la flûte gémit avec le vent de la mer et les feuilles jaunies de la forêt.

IV.

Le comte Avitus est à table, assis en face de son héritier. Mais le vin doré du Roussillon est maintenant amer à sa bouche, car il pleure toujours en secret le jeune fils qui l'a quitté.

— « Entrez, Marthe, entrez, ma fille, portez les derniè-
» res fleurs. Donnez-moi votre belle flûte, car je suis cu-
» rieux d'entendre la chanson qui peut sortir des os de ce
» vieux païen.» Voici ce que la flûte chante :

» Allez dans la forêt profonde. C'est là que le comte
» Avitus a caché la baguette d'or et la pomme d'orange.
» Celui qui les rapportera sera son héritier.»

Le comte Avitus s'arrête pâle et tremblant. Il passe la flûte à son fils. Voici ce que la flûte chante :

» Allez dans la forêt profonde, vous n'y trouverez plus
» la pomme d'orange et la baguette d'or. Vous trouverez
» mes os blanchis au creux d'un chêne où j'attends, sans
» messe ni prières, le grand jour du jugement.

» Mettez-les en terre chrétienne, à la lueur des torches
» de cire, au bruit des chants funéraires chantés par cinq
» évêques et quatre abbés.»

Confessez vos péchés aux moines et fondez trois abbayes. Puis couchez-vous dans votre tombeau de marbre jusqu'à la résurrection, et Dieu pardonne à votre héritier.

J.-F. Bladé.

Bibliographie des auteurs gascons.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette Bibliographie a été recueillie dans un grand nombre d'ouvrages tant imprimés que manuscrits, pour classer, à mon usage, quelques-uns des matériaux d'une *Histoire littéraire de la Gascogne*. De ce dernier travail le plan seul est tracé, quelques pages écrites : le reste ne sera jamais

fait peut-être; peut-être le sera-t-il par un autre que mo
En tout cas, le catalogue bibliographique publié par
Revue peut avoir son utilité, son intérêt, son charme mên
pour ceux qui aiment à la fois les livres et leur pays.

Le principal mérite du bibliographe est d'être exact
complet. Sur le premier point je serais confus d'être pri
plus haut que mes mérites. J'y ai tâché, mais je n'y ser
pas complètement parvenu. Du moins, là où je copie (c'e
presque toujours), j'indique la source; là où je doute, je
dis; où je ne sais rien, je le déclare. Je n'ai jamais eu l'es
poir d'être complet; mais un catalogue est toujours à tem
de se compléter.

Je préviens seulement que mon cadre est strictemen
restreint aux anciens gouvernements de Gascogne et d
Béarn. Il est par conséquent un peu autre que celui de l
Revue d'Aquitaine: il s'y renferme, mais il n'en atteint pa
les limites. Il se borne à la littérature écrite moderne, e
comprend trois siècles: le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe. Selo
toutes probabilités, les écrivains de notre siècle, les vivant
du moins, en seront exclus. Il contient uniquement le
écrivains *originaires* de la Gascogne ou du Béarn, sauf quel-
ques étrangers qui nous appartiennent pour avoir pass
presque toute leur vie parmi nous.

L. C.

XVIe SIÈCLE.

I.

BERNARD LAVINHETTE, théologien catholique, béarnais d'origine, dédia à Léon X, à ses cardinaux et aux docteurs de toutes les universités, un traité rare et curieux où il combat surtout les musulmans et les nominaux.

DE INCARNATIONE VERBI. *Coloniæ*, 1516, in-8°.

II.

JEAN MARRE, né à Simorre en 1430, de Dominique Marre, marchand-drapier, fut religieux à Simorre, docteur ès-droits civil et canonique à Toulouse, prieur et aumônier de Mazerettes; puis successivement prieur de Nérac, d'Eauze; vicaire général de l'ordre de Cluny pour l'Aquitaine; vicaire général des archevêques d'Auch Fr. de Savoie, Jean de la Trémouille et Guill. de Clermont; évêque de Condom, élu par le chapitre en 1496. Prélat admiré pour son éloquence autant que pour ses vertus, il mourut à Condom en 1520.

ENCHIRIDION SACERDOTALE. PARISIIS 1519.

On cite de Marre les traités suivants qui composent peut-être l'Enchiridion : *Tractatus de Trinitate.*

Id. de Pœnitentia.
Id. de Fide catholica.
Explicatio symboli apostolorum.
Id. symboli S. Athanasii.
Id. orationis Dominicæ.
Id. regulæ Jo. Gersonis.

J. Marre a publié encore le premier

CATÉCHISME DE CONDOM.

CFR. *MONTGAILLARD, *Hist. Vascon. M. S., lib.* II *et* III. * Daignan, *His. mscr. du diocèse d'Auch.* * J.-J. Monlezun, *Hist. de la Gasc.,* tome V.

III.

DE COLLEGIO AUSCITANO LEONARDI PODII CARMEN AD POSTERITATEM. EJUSDEM ALIQUOT EPIGRAMMATA. *Tholosæ, Boudevillæus,* 1551, IN-8°.

Je doute que ce poème, mentionné par M. Daignan du

Sendat (mss.), soit arrivé à son adresse; je n'ose même pas hasarder une traduction française du nom en *us* dont l'auteur s'est couvert: Duputs? Dupuy? Pouy? Dupouy? Du Poey? J'inclinerais pour ce dernier nom, et je croirais même volontiers que notre Léonard du Poey est le même que Bernard Du Poey, qui publia la même année un volume de poésies, catalogué par M. Mary-Lafon :

ODES DU GAVE, FLEUVE DU BÉARN, DU FLEUVE DE GARONNE, avec les tristes chants à sa caranite. *Tholose*, 1551, in-8°.

IV.

BLAISE DE MONTLUC, maréchal de France, naquit vers 1503, très probablement à Sainte-Gemme, près le Saint-Puy. Il est mort dans son château d'Estillac en Agenois, en 1577. Son caractère est assez connu, et ses combats, soit en Italie, soit en France, doivent être lus dans ce beau livre que Henri IV appelait la *Bible des soldats* :

COMMENTAIRES DE BLAISE DE MONTLUC, MARÉCHAL DE FRANCE, OU SONT DÉCRITS LES COMBATS, RENCONTRES, BATAILLES, SIÉGES ET AUTRES FAITS DE GUERRE SIGNALÉS OU IL S'EST TROUVÉ DEPUIS L'AN 1521 JUSQU'EN 1572. *Bourdeaux, 1592.* in-fol. — *Paris*, 1594, 1609, 1617, 1626, in-8°, 1661, 2 vol. in-12. — *Chez Barois, 1746,* 4 volumes in-12. *Dans les collect. de mémoires, etc.*

Ces commentaires ont été traduits en italien par Guill. Ferrari, *Cremona*, 1572, in-4°; et par Pitti : *Firenze, Sermartelli*, 1630, in-4°; et en anglais : *London*, 1666, in-fol. (Lelong).

LETTRES DE BLAISE DE MONTLUC, MARÉCHAL DE FRANCE, ET DE JEAN DE MONTLUC, ÉVÊQUE DE VALENCE, ÉCRITES SOUS LES RÈGNES DE HENRI II, FRANÇOIS II ET CHARLES IX. MSS. in fol. (Lelong).

—Sur Montluc cfr. * D'Auvigny, *Vie de Blaise de Montluc*, 1745. * Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, tome XI. Le savant académicien mentionne, avec reconnaissance, les recherches de M. E. Corne concernant la famille et la généalogie de Montluc. Espérons qu'il en sera fait part aux lecteurs de la *Revue*.

V.

JEAN DE MONTLUC, frère du précédent, fut employé dans seize ambassades, et monta sur le siége épiscopal de Valence en 1553. Imbu des doctrines des protestants, il prêcha au Louvre en manteau court sous Henri III, et se maria même avec Anne Martin, dont il eut Jean de Montluc, seigneur de Belagni, maréchal de France. Il mourut, dans le sein de l'église catholique, à Toulouse, le 13 avril 1579.

INSTRUCTIONS ET ÉPISTRES AU CLERGÉ ET AU PEUPLE DE VALENCE ET DE DIE. 1557.

REFORMATIO CLERI VALENTINI ET DIENSIS, per Joan. Monlucium. *Parisiis*, 1558, in-8°.

ORDONNANCES SYNODALES. 1558.

Joannis Monlucii, etc...Defensio pro illustrissimo Andium Duce adversus calumnias quorumdam. Alia adversus hujus ipsius Defensionis calumnias Zachariæ Furnesteri (*) Defensio pro innocente tot millium animarum sanguine in Galliam effuso. 1573, in-8°.— *Lusiniani Pictonum, 1574*, in-12. (*La suite au prochain numéro.*)

(*) Zacharie Furnester était le pseudonyme de Hugues Doneau, jurisconsulte huguenot (Barbier).

Lettre de M. Edmond Bezian.

(*Suite et fin.*)

L'antiquaire, en effet, loin d'obéir comme le savant utilitaire à une curiosité superbe ou à un calcul d'une mesquine prévoyance, cède le plus souvent à un sentiment tendre ; il aime l'humanité, il s'enquiert de ses épreuves, de sa gloire, de ses destins futurs ; il aime la terre sur laquelle il a germé ; il veut savoir ce qu'elle a porté jadis, ce qu'elle portera

Toujours l'homme se partage ainsi entre le passé et l'avenir ! le présent n'est rien pour lui. Ce rapide moment ne peut occuper son esprit ni remplir son cœur : il le dédaigne, il le néglige.... et ce sentiment mélancolique est au fond de toutes ses idées, au fond de toutes ses affections! sitôt qu'il est fixé par un être préféré, loin de se délecter dans les joies prochaines de son attachement, loin de savourer l'heure présente, il se met en peine de ce qui n'est plus et de ce qui n'est pas encore; il se demande, ému par un tendre souci,ce qu'il a été, ce qu'il deviendra l'être qui enchante sa vie! tristes pensées d'où naît le trouble et souvent la douleur, mais pensées fatales!.... l'heure qui passe ne peut suffire à l'amour,et dans le besoin si doux de se confondre dans ce qui lui est cher, l'homme embrassant le passé et l'avenir multiplie dans le temps ses liens avec l'objet aimé, par le souvenir et par l'espérance.

Oui, c'est dans la sensibilité, c'est dans l'amour qu'il faut chercher le mobile qui nous porte, nous qui ne sommes pas historiens, dans les champs de l'histoire, soit que le sentiment se limite dans son action ou s'étende sans mesure, qu'il soit le patriotisme ou la plus haute philanthropie. Peu d'hommes parmi ceux qui se vouent à l'étude du passé sont mus par des dispositions plus relevées; et si des esprits en grand nombre peuvent dans des portées diverses s'appliquer à cette critique secondaire que dévoile l'enchaînement plus ou moins lointain des effets et des causes, ils sont bien rares ceux qui du développement général de l'histoire ou de l'accomplissement de ses grandes périodes peuvent déduire des enseignements, régler des méthodes pour la critique et pour la direction des affaires sociales. Cette puissance machiavélique est l'attribut des esprits supérieurs; isolée elle fait les théoriciens, les grands

publicistes; animée par le sentiment elle fait les hommes d'état, les grands citoyens.

Pour moi, dénué de cette force glorieuse qui dévoile le sens pratique de l'expérience universelle, et fait ressortir de la tradition des enseignements prophétiques, je m'intéresse à l'histoire par le cœur, je m'y attache par l'imagination, par la raison un peu; et cela sera bien assez au fond des terres de Gascogne, dans ma vie stérile et solitaire!

Vous, Monsieur, vous êtes encore contrarié dans vos goûts par vos intérêts, et cela est regrettable; cependant, vous ne remettez pas aux soins d'une complète indépendance les études préférées, et je vois, Dieu merci, que vous trouvez du temps pour vos affaires et pour vos plaisirs. Ayant eu communication par M. de Moncade d'un plan de correspondance scientifique que vous aviez conçu, je n'ai point été surpris du zèle que vous avez montré pour l'institution fondée cet hiver par le ministre de l'instruction publique. C'est un de mes amis, Monsieur, qui a répondu à la lettre par laquelle vous avez témoigné de votre empressement pour les intérêts de la science, justifiant ainsi sans le savoir une note qui par malheur avait été remise trop tard au ministère. Invité à donner le nom des personnes lettrées qui s'occupent, dans notre contrée, de l'histoire locale, je vous avais signalé, Monsieur, vous et Monsieur de Moncade, comme les correspondants naturels de la commission. J'aurais été bien heureux de vous mener, à votre propre surprise, à une position officielle d'où vous auriez pu, quelque jour peut-être, tirer avantage pour vos recherches. Mais je vous l'ai dit, ma note a été remise trop tard; le travail était fait et signé quand elle est parvenue au secrétariat de la commission. J'espère, toutefois, qu'il n'y a à cela rien de perdu pour vous, qu'un peu de temps; mais si la chose est réparée, comme il est probable, vous ne le devez qu'à vous-même, et j'aurai à regretter le plaisir de vous avoir été agréable. Vous vous êtes présenté comme un collaborateur bénévole de la commission; moi, Monsieur, qui n'étais pas tenu d'être modeste pour vous, j'avais fait plus, et motivais ma requête comme il convient. Je disais sincèrement l'opinion que j'avais de vous, et cette opinion, je me félicite d'avoir cette occasion de vous la faire connaître : veuillez lire ma note.

Je suis abonné à votre journal, et j'ai vu avec plaisir que vous ne négligez pas dans vos recherches l'élément des généalogies. Je suppose que, si vous n'insistez pas davantage, c'est que les matières vous manquent, et je le regrette. La généalogie paraît une science futile à bien des gens; il en est même, et de fort estimables, qui la trouvent dange-

reuse. Vous ne pensez pas ainsi, Monsieur; l'esprit de famille ne vous fait pas peur, et vous dépouilleriez sans répugnance tous les chartriers de notre noblesse, car vous savez qu'il est facile, dans l'état politique où nous sommes, de faire sentir qu'il n'y a là que des leçons et des exemples. D'ailleurs, s'il peut résulter quelque chose de fâcheux de ces publications, c'est, tout au plus, certain ridicule qui ne fait de mal à personne. Quant à leur utilité, elle est bien réelle pour l'histoire locale et pour l'histoire générale, par conséquent. Ferait-on l'histoire de France sans la généalogie, premièrement, des maisons princières qui ont tenu les diverses provinces ou la France même? La ferait-on si on ne connaissait pas les maisons puissantes qui firent tête si longtemps à la puissance royale? Où saisir mieux que dans les généalogies la transformation des éléments de la société : d'abord l'abaissement de l'aristocratie féodale, puis l'exaltation et la formation du tiers? Quand on étudie l'histoire, on ne se borne pas à l'examen des faits chronologiques, ou bien on tombe dans une froide besogne. On cherche à connaître l'état des choses et des personnes : l'état des choses où réside le secret des événements, c'est-à-dire leur principe et leur résultat; l'état des personnes, qui éclaire et explique les choses. Comment, en effet, s'en faire une idée juste autrement que par la connaissance des hommes qui les préparèrent et accomplirent? Comment comprendre une époque autrement qu'en cherchant à connaître les hommes à qui appartenaient le pouvoir, l'influence, la richesse, en un mot, les forces sociales. Arrivés à ce point, on touche au but, car on voit facilement de là les conditions auxquelles les forces étaient acquises; et dans ces conditions est la pensée et la moralité des siècles.

Pour moi, Monsieur, je suis loin de notre bonne terre en ce moment. J'ai dit adieu pour quelque temps aux chaudes rivières du Midi, et je chemine outre Loire. Bien je regrette mes ducs d'Aquitaine, mes comtes d'Armagnac, les races puissantes de l'Auvergne et du Languedoc, ces vives peuplades de Gascogne, et de temps en temps je reviens à elles. Dans ces voyages de la pensée dans le temps, tandis qu'on erre loin de ce qu'on aime, l'âme se fatigue, le besoin de patrie se fait sentir, et l'on se retourne vers son clocher par une sorte de nostalgie !

Si dans mess recherches je rencontre le nom d'une de nos villes, mon zèle se détourne malgré moi, et je recueille sans avoir la force de différer, au préjudice de mes petites entreprises. Ainsi feuilletant le recueil de nos ordonnances, je suis tombé sur les priviléges accordés à notre commune, et j'ai eu la patience d'en prendre une copie. Je vous l'en-

voie, Monsieur; elle est fidèle et complète. L'orthographe, qui vous surprendra, est celle du texte; elle n'est guère plus corrompue que la latinité. Ces pièces font honneur à notre ville; elles attestent qu'elle se montra française dans des temps difficiles, ce dont elle aurait dû mieux se souvenir, il y a vingt ans. Ces chartes ont une grande importance, comme documents politiques, dans notre histoire, et surtout comme événement municipal. Mais il est une découverte plus importante dont j'ai à vous donner communication. Vous m'avez parlé, l'année dernière, d'une coutume rédigée en langage gascon, laquelle a été rappelée l'autre jour dans votre feuille. Eh bien, Monsieur, je l'ai retrouvée; elle est parmi les manuscrits de la bibliothèque royale. Je l'ai tenue dans mes mains, et je compte l'étudier dans quelques jours avec l'assistance d'un élève de l'école des Chartes. Cette coutume est un véritable code; elle forme un volume in-8° de 200 pages environ, et contient les dispositions les plus intéressantes. J'espère qu'à mon retour en Gascogne je vous en apporterai la substance et les textes principaux. En attendant, réjouissez-vous. Veuillez, Monsieur, chercher à savoir si les registres des divers établissements administratifs de notre ville (l'Officialité, le Présidial, l'Election, le Chapitre) ont été envoyés à Paris lors de la destruction de ces institutions. Vous m'obligerez en me donnant une note là-dessus. Je fouillerai parmi les pièces de cette sorte qui abondent à la bibliothèque royale et aux archives; mais je ne veux pas me mettre en besogne sans avoir la certitude que ce n'est pas tout à fait en vain. De cette découverte et de celles qui suivront sans doute, vous aurez le plaisir de conclure que notre histoire n'est pas impossible à ressaisir malgré la ruine de nos archives. Les monuments écrits où elle gît sont éparpillés, mais non détruits. Le sauvetage que vous exercez avec tant d'attention dans notre ville peut devenir très fructueux; et probablement, avec des soins réguliers, par des recherches suivies, par quelques bonnes fortunes, comme il advient à tous les hommes occupés, il sera possible un jour de les recueillir complètement et de les mettre en lumière. C'est là un résultat trop désirable pour ne pas nous appliquer de tout notre zèle à le hâter.

Mais je m'arrête... N'ai-je pas déjà trop prolongé cette indiscrète épître? En regardant le papier que j'ai couvert, je suis confus, en vérité! Je vous demande pardon, Monsieur; c'est ici comme dans la conversation, on se plaît à l'entretien, et l'on oublie que toutes vos heures sont comptées. Mais rassurez-vous. Que les volumineux feuillets ne vous

éloignent pas. Si la correspondance que je désire et que j'ai recherchée s'engageait, je vous promets que je serais plus réservé. En tous cas, croyez, Monsieur, que je serai heureux de vous voir montrer quelque zèle dans des relations dont je m'honore.

Respect et dévoûment.

EDMOND BEZIAN.

Drainage.

Le drainage par tuyaux, mode nouveau d'assainissement du sol, le plus économique et le plus efficace de tous, pratiqué en Angleterre depuis 1810, et en France depuis 1845, est en grand crédit dans nos contrées du sud-ouest depuis 1852.

Ce mode est le plus économique, car à l'aide d'instruments spéciaux, on peut atteindre à de grandes profondeurs, point essentiel, sans pour cela être obligé de bouleverser beaucoup de terre. Calcul rigoureusement fait, le *port seul* de la pierre (fût-elle levée et concassée gratuitement, à 300 mètres du champ) serait plus coûteux que l'achat et le port des tuyaux, car un bouvier porte seize cents drains sur sa charrette, ou de quoi drainer 70 ares. Leur pose est trois fois plus rapide, leur durée est égale.

J'ai dit que les tuyaux étaient plus efficaces, et en effet, l'eau s'écoulera plus promptement des terres, et sera immédiatement remplacée par de l'air chargé d'oxigène, dont l'action sur les matières organiques du sol forme une grande quantité d'acide carbonique, à l'aide duquel le carbonate de chaux, les phosphates de chaux et de fer sont amenés dans la sève des plantes. Il en résulte que le terrain s'émiette et acquiert les conditions primordiales d'une riche végétation. Dès qu'une nouvelle pluie survient, elle chasse l'air âpauvri d'oxigène et elle est derechef rem-

placée par d'autre air qui revient pourvu de nouvelles richesses. Ce va-et-vient de l'eau et de l'air est un merveilleux et fertile mécanisme, dont il est bon de justifier les avantages, en consignant ici le résultat de trois expériences faites chez MM. le vicomte de Rougé, Waudercolme et R. White :

Produits en blé sur drainage à courant d'air.	17 hect.	22 hect.	20 hect.
Produits en blé sur égale contenance, simplement drainée. . . .	7 »	17 »	13 »

Le drainage à courant d'air a donc donné 77 p. 0|0 de plus (moyenne de ces trois expériences), que le drainage ordinaire.

Les draineurs, nous osons l'affirmer, peuvent donc, sans craindre de s'engager dans une voie douteuse, relier toutes les extrémités supérieures des tranchées de leurs pièces par un drain dont le point terminal devra être couronné d'une cheminée à courant d'air, économiquement construite à l'aide de deux tuyaux de gros diamètre, de 75 centimètres de longueur et superposés. L'orifice devra être garni d'une grille épaisse pour éviter les obstructions. Ce travail complémentaire n'augmentera pas les frais généraux d'un dixième.

J'oserai maintenant avancer que l'air qui circule en été dans les drains rafraîchit la surface; car il passe des couches les plus basses, toujours saturées d'humidité, aux couches les plus élevées où se trouvent les racines. Il leur apporte donc de la fraîcheur pendant la sécheresse, ainsi que beaucoup de draineurs l'ont observé. Ils ont également constaté une plus grande abondance de rosée dans les terrains drainés.

Les fossés ouverts sont loin d'équivaloir aux drains; les fentes et la porosité de leurs parois tendent toujours à se garnir du limon que font et entraînent les pluies, de telle

sorte que l'eau ne filtre pas à travers leurs murailles imperméables. Ils assainissent donc très incomplètement. En outre des frais d'entretien qu'ils exigent, ils absorbent un espace précieux, facilitent la reproduction des mauvaises herbes dont leurs bordures sont infestées, gênent considérablement pour la culture et les transports, et enfin ils occupent 1|35e du sol. Par un drainage général largement conçu, 5,000 hectares de plus environ seraient livrés à la charrue.

Il faut à peu près 800 mètres de drains par hectare, en les espaçant parallèlement entr'eux de onze à douze mètres.

M. le marquis de Cugnac qui draine en millionnaire, rémunérant largement pour aller vite, paie les tranchées de 1 mètre 15 centimètres de profondeur, la pose, le remplissage et l'achat des tuyaux, à raison de 21 centimes par mètre, ce qui fait 168 francs par hectare, plus le transport, les regards et les grilles. On peut drainer plus économiquement, et sans craindre de se tromper, taxer les frais à cent soixante francs par hectare.

Nul argent ne peut être placé à plus gros intérêts, sans compter l'augmentation des récoltes; énumérons-les pour nous résumer :

1° Facilité de la culture, par l'économie motrice et la suppression des divisions du sol;

2° Bénéfice de contenance, par la destruction des fossés ouverts;

3° Récolte plus hâtive de dix jours au moins;

4° Les eaux diluviennes s'écoulant par filtration n'entraînent plus les meilleures terres et les engrais dans les fossés ouverts, qui semblent créés tout exprès pour recevoir et emporter bien loin ces richesses du sol.

5° L'eau ne séjournant plus immédiatement au-dessous de la couche arable ne nuit plus aux plantes par la capillarité.

6° La charrue peut être ramenée beaucoup plus tôt dans un champ drainé après les pluies;

7° Enfin il est prouvé qu'on peut supprimer 1/5e des attelages dans une exploitation drainée.

Drainons donc sans hésiter; profitons, à défaut de ressources, des cent millions mis récemment dans ce but à la disposition des cultivateurs, et nous serons bientôt à l'abri des préoccupations et des transes que nous donne depuis trois si longues années la cherté des subsistances.

H. L.

DICTONS POPULAIRES.

Sent Andriou
Barro la porto, l'youer qu'es aquiou.

L'youer n'é pas bastar
Sé nou ben de doro, qué ben de tar.

Sé heouré nou héouréjo
Tout leu mes de l'an qu'aouéjo.

Qui a Nadaou s'assoureillo
A Pasquos se toureillo.

Quan Nadaou ben à l'escu
Troujo magro qué bouto cu (1).

En dé Nadaou,
Tripos grassos à l'oustaou.

Quan torro dé nor
Qué torro hor.

Quan la luo pen
La terro hen.

(1) On a remarqué que lorsque la lune n'éclairait pas la nuit de Noël, la récolte des glands était abondante dans les bois de chênes-liége.

587279B

Nostro Damo la candélèro
Tiro lou boué de la ribèro ?
— Nou certo, n'at haré encouero.
Quinzé jours qu'en dara lou boué
Et quinzé qué l'en paneré
Ataou sourtiré dé héouré.

Heouré
Décho lou barat razè.

Etymologies.

Agen, dans l'idiome gallique, voulait dire : *industrie*. Ce mot a dû servir de racine à Agenoria, déesse du commerce, qui faisait partie du polythéisme gaulois.

En décomposant Larroumieu (commune de l'arrondissement de Condom) on trouve deux mots latins : *romana* et *via*, en français, *voie romaine*.

Ce qui justifie cette étymologie, c'est l'existence d'une route qui de tous les temps a été appelée chemin de César.

Lialores (bourg près de Condom) vient de *Dianæ laurea*, le *laurier de Diane*.

Condom peut dériver de *Condat* mot celtique qui signifie confluent, de même que de *Condominium* que Dupleix traduit par : *assemblée de seigneurs*.

De Summum podium, point culminant, on a fait d'abord *Sompoy*, ensuite *Sempouy*, et enfin *St-Puy*.

Mauvezin, en patois, veut dire *mauvais voisin*, et Capvern, *tête verte*.

Ossau. Le nom de cette vallée a probablement été formé de *ursi* et de *saltus*, *le saut de l'ours*.

Larressingle (commune de l'arrondissement de Condom) vient de *retrò singuli*, *arrière chacun de vous*.

Pau n'a pas une existence antérieure au xe siècle. Vers cette époque, les princes de Béarn, qui faisaient leur résidence à Morlaas, voulurent bâtir à l'extrémité des Landes un

rendez-vous de chasse. Ils marquèrent la place par trois pieux. Et c'est là que fut ensuite construit le château qui tire son nom ainsi que la ville actuelle du mot béarnais *Paou*. J. N.

Légendes des Saints gascons.

Sur le généreux appel fait par M. Noulens à tous ceux qui pouvaient fournir des documents touchant quelqu'une des branches qu'il a si doctement parcourues dans son programme du 1er juin dernier, besoin m'a été, cher lecteur, d'ouvrir mon coffre, de fouiller mes porte-feuilles, de parcourir mes notes, pour voir si, depuis plusieurs années que je cultive la feuille volante, il ne m'est jamais arrivé de couvrir un carré de papier de quelque chose de présentable. Hélas ! pauvres enfants de ma plume, que je vous ai trouvés difformes et chétifs ! et que pouvais-je faire de mieux pour vous que de vous tenir en lieu clos, où de temps en temps je pusse, seul et sans témoin, épancher sur vous les flots abondants d'une affection toute paternelle, sans vous exposer aux moqueries de très haut et très puissant seigneur le public.

J'allais donc refermer le coffre aux petits papiers lorsque sous les chiffons de toute sorte qui frétillaient autour de mes doigts, j'ai senti résister un vénérable cahier que j'avais depuis longtemps perdu de vue. Je l'ai étalé de mon mieux, et sur ses longs feuillets non satinés, non lustrés, non unis, mais secs, résonnants, grisâtres, veinés de jaune et de bleu, j'ai reconnu l'écriture de feu Bonaventure Palimpsestus, mon très honoré grand'oncle, dont Dieu ait l'âme, et dont je n'ai pas eu, moi, d'autre héritage en ce monde.

C'était un savant homme que feu Bonaventure Palimpsestus. Je ne sais pas, pour ma part, les noms des langues qu'il parlait, les titres des livres qu'il avait lus et

retenus, le nombre des systèmes qu'il avait élaborés. Malheureusement sa profonde érudition était déparée par deux défauts : son écriture était à peu près illisible; et il n'écrivit presque jamais que sur des feuilles volantes, genre de monomanie qu'il m'a léguée à défaut de sa science qu'il a bien et dûment emportée outre-tombe. Cependant, la première page du cahier en question était écrite en caractères fort apparents, et le titre me parut un *fac-simile* d'une vieille écriture gothique. Je transcris.

Cy commence le Paradis Sanctoral de la ville et province d'Auchs, faict et composé de xxxx légendes tant longues comme briefves, colligees ez abbayes et eglises de Gascoigne; comme s'ensuyt :

Légende i. La bonne Bazadoise, prescheresse de la Foi.
ii. Sainct Surnin de Tholose, apostre de Gascoigne et Navarre, et martyr.
iii. Sainct Martial de Limoges, apostre d'Acquitaine.
iiii. Sainct Cerax, missionnaire evesque, patron de Simorre.
v. Sainct Paterne, premier evesque d'Euse.
vi. Les Saincts evesques d'Euse, Servand, Optat et Pompidian.
vii. Saint Loupere, patron d'Euse, et martyr illec.
viii. Saint Taurin, premier arcevesque d'Auchs.
viiii. Sainct Clar, evesque d'Alby, martyr à Laytores.
x. Sainct Geny, confesseur de la Foy aussi à Laytores.
xi. Sainct Maurin diacre Agenois, apostre de Laytore.
xii. Saincte Silvie, d'Euse,
xiii. Saincte Quitterie, qui est Ste Quiteyre, martyre à Aire.
xiii. Les sœurs de saincte Quitteire, martyres en Gascoigne, c'est assçavoir les sainctes Dode, Gemme et Librade.
xv. Saincte Mère, martyre en Lomaigne; ensemble saincte Fauste, vierge et martyre au païs d'Armagnac.
xvi. Sainct Vincent, martyr, evesque de Acqs.
xvii. Sainct Julien, aussy martyr, evesque de Lescar.
xviii. Les Saints Grat et Galactoyr, evesques dudict Lescar.
xviiii. Sainct Justin de Bigorre, confesseur.
xx. Les Saincts martyrs Sever et Girons, à Aire.
xxi. Ung aultre S. Sever, confesseur en Bigorre.
xxii. Sainct Girin, martyr à Tarbe.
xxiii. Sainct Fauste, evesque de Tarbe.

xxiiii. Sainct Licier, evesque de Conserans.
xxv. Saincte Confesse, vierge martire à Tarbes; ensemble S. Rudauld, martyr, om ne sçait bien ou.
xxvi. Les Saincts martyrs Gognet et Marcore en Commingeois; Geret et Pémat en Tursan; Trenet en la dioecese d'Auchs: le tout en ung.
xxvii. Sainct Savin, anachorette en Bigorre.
xxviii. Le petit Sainct Gaudens, martyr.
xxviiii. Sainct Aspaze d'Euze, evesque.
xxx. Sainct Filibert, abbé, ysseu d'Euse.
xxxi. Sainct Frix, martyr à Bassones.
xxxii. Sainct Orens arcevesque d'Auchs.
xxxiii. Sainct Fremier, martyr à Basas.
xxxiiii. Sainct Léon, evesque martyr à Baïonne.
xxxv. Sainct Leotade, arcevesque d'Auchs.
xxxvi. Sainct Austinde, item.
xxxvii. Sainct Bertrand, evesque de Comminges.
xxxviii. Saincte Rittrude, martyre, ysseüe de Gascoigne.
xxxviiii. Sainct Hubert, evesque, ysseu de sang gascon.
xxxx. La saincte Vierge Marie, patronne de la province d'Auchs

Je me hâtai de jeter les yeux çà et là dans le vénérable codex. L'indéchiffrable y était prodigué; mais à travers les steppes ingrates de la cacographie de mon oncle, je découvris mainte oasis où je goûtai des plaisirs d'esprit indicibles. Bonne aubaine, m'écriais-je! monument précieux de notre vieille langue! récits naïfs et charmants, comparables aux meilleures pages de Froissart ou du *Loyal serviteur!*

Je disais ainsi; mais hélas! je comptais sans la science de mon grand-oncle; elle y loge quelquefois, voyageuse souvent inattendue, toujours bien accueillie, sous quelque costume qu'elle se présente. A la dernière visite qu'elle m'a faite, elle avait pris les dehors de mon ancien condisciple et fidèle ami, Jules B....., frais échappé de l'école des Chartes. Voici mon homme, pensais-je. L'introduire dans mon cabinet, lui mettre dans les mains le précieux cahier, et me tenir coi, attentif, béant: tel fut mon rôle. Las! l'examen ne dura pas longtemps.

— Cet ouvrage du xve siècle n'a pas trente ans d'existence, mon ami.

Je me récriai.

— Non, rien de plus clair. C'est une fantaisie de littérateur encore plus que d'érudit; c'est un pastiche écrit assez légèrement après quelques lectures dans Froissart, dans la Légende dorée, dans l'*Internelle consolacion*, que sais-je! mais c'est moderne.

— Oserais-tu l'assurer?

— Sans la moindre hésitation.

Et vite, il me donna quelques preuves dont je vis bien la force: citoyens modernes quelquefois, souvent trop archaïques, mièvreries trop mignardes, inversions trop fréquentes, ratures et additions, etc., etc. Je fus près de jeter au feu la vieille paperasse. Mon ami m'en empêcha. Il trouva même du plaisir à en déchiffrer quelques pages.

— Somme toute, ces légendes peuvent intéresser, me dit-il. Elles ne sont pas sans valeur, comme reproduction fidèle, je le crois du moins, de plusieurs monuments peu connus de la littérature légendaire latine. Tu feras bien de les publier.

J'en publierai donc quelqu'une, sauf à courir aux plus lisibles d'abord, et à m'arrêter quand les lecteurs diront : Assez. Au prochain numéro, je vous promets, *Saint Léon, evesque, martyr à Baïonne.* JEHAN PALIMPSESTUS.

Nous n'avons encore donné que la monographie de Mézin. Nous publierons avant peu et successivement l'histoire des villes d'Orthez et de Morlaas, du comté de Gaure, du Fezensac et du Fezensaguet, du Bigorre, de l'Armagnac, de la vicomté de Béarn, etc.; diverses généalogies vont être également prêtes. Le manque de quelques documents pour les compléter fait ajourner leur apparition à la fin d'août.

Lampagie.

L'une des figures les plus dramatiques de l'histoire de notre contrée est celle de Lampagie, fille d'Eudes, duc d'Aquitaine. Ce prince, affranchi de toute sujétion envers les maires du palais, possesseurs réels de l'autorité monarchique, se crut un instant roi de toutes les Gaules. Il dominait sur l'Aquitaine entière par la cession de Hubert, son cousin-germain, et sur la Neustrie au nom de Chilpéric II dont il était le parent, l'hôte et le protecteur. S'il ne parvint pas à réunir en une seule ces deux souverainetés, c'est que la situation de l'Aquitaine fut toujours défavorable à son développement. Sa destinée constante fut d'être étouffée entre deux pressions opposées : celle de la France au nord, et celle de l'Espagne au midi. Ne pouvant lutter simultanément avec ces deux ennemis, Eudes était obligé de conclure la paix avec l'une pour faire la guerre à l'autre. Pour conjurer le danger du côté des Pyrénées et porter toutes ses forces sur la Loire, il consentit à l'union de sa fille Lampagie avec Munuza, émir indocile d'Abdérahman wali de Cordoue (1). Investi du commandant des frontières, il occupait une marche des Pyrénées Orientales et enjambait ainsi la Cerdagne et la Septemanie. Dans une incursion ultra-pyrénéenne, il avait ravi la gallo-romaine. Le maître ne tarda pas à devenir l'esclave de sa captive. Elle agréa son amour. Cette alliance étrange qui violait le précepte de St-Paul : *Ne vous unissez point avec les infidèles*, fut sanctionnée, quelques-uns même disent provoquée, par Eudes à qui la politique imposa peut-être cette impiété. Il n'existe dans l'histoire qu'un autre exemple d'une union identique, c'est celle d'Egilone, veuve du roi Rodrigue, qui

(1) Abdérahman, vice-roi de Cordoue, était sous la dépendance des califes de Damas

épousa Abdalazis, l'un des premiers conquérants de l'Espagne.

Eudes espérait par cette alliance déterminer Munuza à se constituer indépendant dans le nord de l'Espagne, et créer ainsi un royaume intermédiaire qui lui servirait de boulevard contre les irruptions des Sarrasins méridionaux, et l'ambition des gouverneurs de Cordoue. Provisoirement, il avait obtenu de son gendre une longue trève, et la promesse de secouer l'autorité d'Abderahman; celui-ci, instruit de l'union de son lieutenant, d'un traité fait sans sa participation et de ses menées ténébreuses, c'est-à-dire de sa trahison envers Dieu et le calife, dirigea un corps de troupes sûres vers Elbab (1) pour surprendre Munuza. L'émir, inopinément assailli, opposa à cette attaque un courage aussi grand que son amour pour Lampagie. Mais le manque d'eau le força à abandonner la place pour mettre en sûreté son épouse bien-aimée. Traqué comme une bête fauve dans les défilés de Puycerda, il s'arrêta sur le bord d'une fontaine pour ranimer et raffraîchir Lampagie. Cette halte les perdit tous deux. Circonvenu par les soldats de Ghédi, Munuza essaya de défendre celle qui avait attiré sur sa tête tous ses malheurs, mais son héroïsme fut inutile; la fille du duc d'Aquitaine fut bientôt prise.

Désespéré de ne pouvoir la délivrer, et craignant de tomber vivant aux mains de ses ennemis, il se précipita du haut d'un rocher. Les soldats descendirent dans le ravin et détachèrent sa tête pour l'offrir, ainsi que la captive, à Abdérahman. Quand le vice-roi reçut de Ghédi ce double gage de sa victoire : *Par Allah, s'écria-t-il, je ne croyais pas*

(1) Les historiens musulmans ne donnent pas de désignation topographique précise Ils disent simplement qu'Abdérahman dépêcha des soldats déterminés à *Elbab*, mot arabe qui signifie *porte*. Or, comme dans cet idiome on dit fréquemment *el bab djebel, la porte de la montagne*, on peut admettre avec M. Conde que c'est Puycerda; car de ce château qui domine le passage de la Cerdagne à la Septemanie, on est à cheval sur la France et sur l'Espagne.

qu'on pût faire si bonne chasse dans les Pyrénées. Il envoya ces deux présents au calife de Damas, qui orna un minaret avec le crâne, et son sérail avec la chrétienne.

Le mariage de Lampagie au lieu d'éloigner l'orage l'attira sur la tête d'Eudes. Aldérahman, avide de vengeance, débouche par le col de Roncevaux, fait déborder son armée dans la vallée de la Bidouze, incendier toutes les villes de Vasconie et exterminer leurs populations. Eauze, la magnifique métropole, qui avait traversé les invasions germaniques, fut ensevelie sous les cendres de ses monuments. Toutes les villas qui décoraient le district d'Auch, et cette cité, moins un faubourg, furent rasées. Dax, Aire, Bayonne, Oloron, Bénéarnum, eurent le même sort. Les Musulmans n'avaient pas de plan arrêté de conquête. Ils descendaient dans le Frandjat pour le convertir au Coran par le feu et le cimeterre. Ils s'acharnaient sur les riches abbayes, parce qu'ils y trouvaient la double satisfaction de la cupidité et du fanatisme, en se gorgeant de butin et en massacrant les religieux. Les monastères de St-Savin, de St-Sever, de Ste-Croix, de Grigny, de Lile-Barbe, furent détruits à la course. Jamais pareil fléau ne s'était promené sur les Gaules avec tant de rapidité et d'étendue. Les milices basques et aquitaniques essayèrent vainement d'endiguer ces flots de barbares, elles furent balayées comme les villes et les bourgades par les tribus d'Asie et d'Afrique qui ne laissaient derrière elles que des ruines et des cadavres.

Ces hordes avançaient toujours vers l'Ouest. Eudes, posté sur l'autre rive de la Garonne, suivait leur mouvement. Impatient de se mesurer de nouveau avec ceux qu'il avait écrasé devant Toulouse, il leur présente la bataille devant Bordeaux. Il fut anéanti avec son armée et perdit dans ce jour ses cinquante ans de gloire. Le vainqueur menaçait et assiégeait même déjà Tours. Charles Martel, dont Eudes

avait imploré le secours, oubliant ses anciennes hostilités avec le duc d'Aquitaine, et ne songeant qu'au salut de ses peuples, se mit en marche avec ses légions franques.

Le choc eut lieu près de la Loire en septembre 732. Le combat, quoique excessivement meurtrier le premier jour, fut sans résultat. On recommença dès l'aube le lendemain. Déjà l'impétuosité des Musulmans avait rompu les rangs chrétiens commandés par Charles Martel, lorsque Eudes, par une habile manœuvre, fit tourner bride aux escadrons d'Ab-del-Rahman en attaquant le camp où était enfermé le butin. Cette diversion décida de la victoire. A la suite de cette bataille, où périrent plus de 300,000 combattants, la chrétienté fut sauvée. Ce qui n'a pas empêché les historiens du Nord d'attribuer tous les honneurs du triomphe au chef austrasien, quand il revenait de droit au duc d'Aquitaine.

L'alliance de Lampagie et de Munuza avait été la cause ou le prétexte de cette guerre. Ainsi une femme faillit alors perdre la France comme une autre la sauva plus tard.

J. NOULENS.

Fiefs de l'Armagnac.

Géographie politique de la Gascogne au IX*e et* X*e siècles.*

Au IX*e* siècle, tout était fief. Il n'y avait pas une propriété libre. Les ravages de l'invasion, les brigandages des hommes de guerre étaient des maux contre lesquels on cherchait un refuge sous le patronage des seigneurs puissants. Chacun leur engageait sa terre et sa personne; il recevait en retour de cette triste aliénation de sa liberté et de son droit une protection contre les mauvais voisins, et un

titre à des secours dans les années malheureuses. C'était beaucoup d'avoir du pain quand les Normands étaient passés !... Et maintenant, pour connaître les détails de cette vaste association de personnes, pour exposer par le menu les dispositions de cette hiérarchie tracée sur le sol, il ne faudrait rien de moins qu'un tableau des propriétés particulières à cette époque; or, nous ne possédons rien qui ressemble au livre de la conquête dressé en Angleterre par ordre du Bâtard. Pour y suppléer, nous étudierons les circonscriptions féodales importantes et nous arriverons peut-être à des détails intéressants. Ce qu'il y a donc de plus important est de savoir la géographie politique de la Gascogne au IXe et Xe siècles.

Le duché de Gascogne, borné par la mer, la Garonne et les fiefs qui s'étendent aux pieds des Pyrénées, présente dans sa configuration toutes les conditions de l'existence indépendante et de l'individualité politique. Rien ne lui manque, il a pour se protéger et se répandre un grand fleuve et la mer, et comme les grands états, il a des états plus petits qui veillent à ses marches. Le Béarn, le Bigorre, le Comminges le protégent contre toute surprise; attachés à lui par une communauté d'intérêts et d'origine, ils ne vivent que par lui et se perdent dans son activité et son importance. Tous ces petits peuples sont les débris d'une même race tombée des flancs de la montagne comme une avalanche qui ruine et qui fertilise. Le hasard les avait portés sur un sol qui semblait disposé pour être le siége d'un état, et la nature semblait leur avoir préparé les destinées d'un peuple. Orgueil national, amour du sol, esprit militaire, originalité de génie, ils portaient en eux toutes les passions politiques, toutes les forces sociales; ils possédaient tous les éléments d'une patrie. Aucune race ne fut plus profondément marquée du sceau qui la distingue, et

aucune autre ne fut mieux placée pour conserver cette originalité native, ce caractère de personnalité qui fait la force et la grandeur des nations. Sur toute la ligne de la frontière, le génie gascon se heurte aux plus vives oppositions, et de ces contrastes, répandus sur tous les points de son voisinage, résulte cet antagonisme salutaire où se fortifient et se rajeunissent sans cesse toutes les facultés humaines. Si les races que la fortune a rapprochées ne sont point marquées par de vives différences, elles s'attirent par les affinités, se mêlent sur les points de ressemblance, s'altèrent réciproquement dans le peu qui les distingue, toute rivalité languit, la personnalité s'efface, le sentiment de nationalité s'éteint, et bientôt tout est confondu dans une unité froide et décolorée. Rien de tel pour le Gascon : tout lui est contraire dans ses entours, et les familles auxquelles des traits de ressemblance le rattachent sont au loin. Au loin, le Normand avec son esprit retord, le Picard avec sa vive colère, le Bourguignon avec sa faconde, le Provençal avec sa jactance. Auprès de lui le Gascon ne rencontre que fanatisme et rudesse, lui, l'homme le plus sceptique et le plus facile de l'univers. Le Navarrais reste indompté dans le creux de ses montagnes; c'est toujours le vieux cantabre. Enfant de race gasconne, son naturel n'a rien perdu de son âpreté primitive, et c'est par là qu'il se distingue de ses frères de la plaine, dont l'esprit s'est épanoui sous l'influence de la tradition romaine et gothique parmi les richesses d'une terre heureuse. De l'autre côté, sur la rive opposée du grand torrent qui les sépare, le Languedocien tempête ou sommeille; emporté par une ardeur presque féroce, ou abandonné à une molle indolence, il semble fait pour la guerre et la volupté. A lui les fraîches fontaines, les vertes pelouses, les bois de myrthe et d'oranger où le maure assoupi rêvait les joies céles-

tes, les combats et la gloire de Mahomet. Le Languedocien est fait pour les sensualités de l'islamisme et non pour l'ascétisme de Jésus. Mahomet répondait à tous les secrets de sa nature en donnant à son fanatisme le dieu des batailles, à ses sens les houris de la terre, à son imagination celles du ciel, à sa paresseuse pensée le repos dans le fatalisme. Aussi, le Languedocien fit-il accueil aux enfants du prophète et nous devons nous estimer heureux que l'Espagnol, si opposé au génie sémitique, se soit jeté entre eux et lui. Le Gascon n'a rien de commun avec son impétueux voisin; jamais on ne le voit passer du transport à la nonchalance; son naturel est égal, son activité régulière, sa pensée point fougueuse, mais pénétrante et habile. Le Languedocien est fervent dans son amour, enthousiaste dans sa foi; le Gascon maîtrise ses sentiments et domine ses croyances; toujours soutenu par cet esprit de négation qui est la condition de toute critique et le principe de la science. Là, une race ardente et passionnée, amoureuse des images, vouée aux symboles à tel point qu'elle tourne le christianisme en idolâtrie; ici une population spirituelle et moqueuse, curieuse du sens des choses, éprise des idées; l'une croyante et religieuse, l'autre méfiante et philosophe, mais d'une philosophie particulière et qui a bien sa portée. Ce n'est point celle du nord toute de réflexion et de labeur; elle est à l'opposé primesautière et instinctive, dépourvue de pédanterie, suspectant toute formule et se riant de tout système. Telles étaient les différences, telle était cette opposition qui devait à chaque instant faire éclater les forces de la nationalité gasconne et la maintenir en vigueur. A ces conditions heureuses, à ces qualités brillantes, ajoutez une merveilleuse aptitude aux pratiques de la vie sociale et politique, et nous nous demanderons ensuite s'il n'est pas regrettable que cette race ait été troublée dans l'accomplis-

sement de ses destinées et refoulée aux pages les plus obscures de l'histoire.

Le premier événement qui ébranla l'avenir de la Gascogne, ce fut l'invasion des Francs. La conquête fut utile et profitable aux hautes contrées de la Gaule dont les populations durent à cette calamité la force de cohésion qui fait les peuples et le génie de discipline qui les conserve, puissances éteintes dans cette société romaine à demi morte, et qui, par malheur, ne se réveillèrent jamais dans les débris de la vieille Italie. Mais cette épreuve n'apportait que d'inutiles douleurs à des peuples nouvellement régénérés par le pur sang de leurs frères, les rudes et belliqueux montagnards des Pyrénées. Aussi, l'affront subi patiemment sur les autres points de la province romaine souleva dans ce pays de saintes colères. Une lutte inégale s'engagea et dura plus d'un siècle. La guerre entre les Gascons et les Francs commença dès le temps de Clovis. Le chef sicambre prit possession de la Novempopulanie après avoir détruit le royaume des Goths; son premier essai d'administration sur cette guerre fut malheureux, il avait établi des comtes dans toutes les villes; les Gascons les égorgèrent; ce ne fut qu'une vengeance inutile, les Francs reparurent, les Gascons furent vaincus; mais indisciplinables à la conquête, ils se relevaient et prenaient les armes toutes les fois qu'ils sentaient renaître leurs forces ou qu'ils entrevoyaient une occasion. Pendant cent ans, ils eurent à subir l'autorité de ducs étrangers, et à soutenir le choc de toutes les bandes du Nord. Francs et Burgundes les attaquèrent au profit des rois Mérovingiens. Enfin, après des vicissitudes diverses, ils se trouvèrent incorporés au royaume de Toulouse. Séparés du Nord, ils prirent patience et respirèrent quelques années; mais le successeur légitime de Caribert étant mort, ils se soulevèrent de nouveau pour repousser la domination

Franque, et ils intéressèrent l'Aquitaine à leurs combats. Ce beau pays se souleva tout entier, et les Gascons lui donnèrent cette race de ducs habiles, téméraires, constants dans leur haine et leur politique, qui auraient affranchi le Midi si, dans cette guerre terrible qu'ils firent aux Carlovingiens, le destin avait été neutre.

Après deux cents ans de lutte, les Francs, vainqueurs par les armes de Charlemagne, s'attachèrent à réduire la Gascogne, à la faire déchoir de toute son importance. Cependant les ducs, dépossédés de leur trône d'Aquitaine, s'agitèrent encore, suscitèrent à Louis le Débonnaire de grands embarras et occupèrent plus d'une fois ses armées. A cette époque, la Gascogne, qui avait donné son nom aux trois Aquitaines, était refoulée dans ses limites naturelles, les Pyrénées, la Garonne et l'Océan. C'est, en effet, c'est dans l'enceinte formée par ces puissantes barrières que s'agitait la race gasconne, formant plusieurs familles qui devinrent par la suite autant de petits Etats. Antérieurement à la division féodale opérée par les Carlovingiens, la Gascogne se divisait en Gascogne supérieure et en Gascogne citérieure. La supérieure s'étendait, entre la Garonne et l'Adour, des Pyrénées à l'Océan. La citérieure était concentrée entre l'Océan, l'Adour et les Pyrénées. Elle comprenait le Béarn et le pays de Bayonne. On l'appela depuis le pays basque. C'est dans les gorges de ses montagnes et sur les bords de ses torrents que la race gasconne fit éclater avec plus de force ses qualités originelles; et de nos jours, dans les mêmes lieux, elle conserve encore son caractère primitif et son indestructible langue. Sous les influences de la mer et de la montagne, son tempérament remuant et téméraire la portait avec plus d'ardeur aux folles tentatives, aux entreprises désespérées. Réduite à ce qu'elle était sur un coin de terre, elle fit tête aux armées de Louis le Dé-

bonnaire. Jadis, ce pays avait des comtes particuliers, des étrangers, sans doute, pour comprimer son éternel émoi. Après l'érection du duché de Gascogne, il fut, à certains temps, gouverné séparément par suite du partage de l'autorité que firent entre eux les enfants de la famille régnante. Plus tard, la Gascogne tout entière fut soumise à un seul duc; et ce fut de même lorsqu'elle passa sous l'autorité de la seconde dynastie.

L'empreinte féodale que les Carlovingiens fixèrent sur le territoire gascon fut conforme aux divisions naturelles, et, à peu de chose près, aux circonscriptions de l'administration romaine. Les peuplades restèrent unies et conservèrent l'intégrité de leur territoire. Afin que les villes fussent plus pénétrées de l'humilité féodale, on les dépouilla du titre de comtés que leur avait donné Clovis, et on les repoussa au rang d'arrière-fiefs, sous la suzeraineté des comtes, ducs de Gascogne. Le Béarn subit le même abaissement (quant à son titre), mais il n'y perdit rien en réalité, car il resta toujours indépendant, ne relevant que des rois de France et ne rendant hommage à personne (1). Aux pieds des Pyrénées, le Béarn était indépendant; le Bigorre, le Comminges, le Couseran et les Quatre Vallées relevaient des ducs de Gascogne. A l'extrémité opposée, le comté de Bordeaux et partie du comté d'Agen, tenus par les rois et les ducs d'Aquitaine, puis par les ducs de Gascogne, sous condition d'hommage, et enfin la vicomté de Lomagne, telles étaient les principales circonscriptions du territoire; le duché de Gascogne tenait tout le reste. La Lomagne s'étendait entre l'Agenais, le Fezensac et la Garonne; elle était soumise aux comtes de Lectoure. Ces seigneurs, lorsque leur ville fut,

(1) Absoluti semper fuit imperii. (J. Scaliger, not. gall.) Marie de Gavaret, vicomtesse souveraine de Béarn, avant qu'elle eût épousé Guillaume de Moncade, grand sénéchal de Catalogne, passa en Aragon et fit hommage au roi Alphonse II de toutes ses terres, même du Béarn, qui n'en avait jamais fait. (1170, *Espilly*.)

en même temps que toutes celles de la Gascogne, déchue de son titre de comté, prirent le titre de lieutenants-généraux de Gascogne, et ils le portèrent pendant les IXe et Xe siècles (1). Dès les premiers temps du XIe siècle, ils se sont dits seulement vicomtes de Lomagne (2), et ainsi toujours depuis cette époque. La Lomagne était riche et étendue, ses vicomtes (3) étaient très puissants, et ils conservèrent le droit de battre monnaie.

Ils étaient les premiers vassaux des ducs de Gascogne.

Le Comminges était un des plus beaux fiefs des ducs de Gascogne, son importance lui venait à la fois de son étendue, de sa position. Appuyé contre la double frontière de l'Espagne et du Languedoc, il s'étendait sur la rive de la Garonne jusqu'à la rencontre de l'Astarac. On le divisait en haut et bas, et Lombez dans la suite fut une de ses deux capitales. Les comtes de Comminges furent institués vers l'an 900; à la fin du IXe siècle ils étaient vassaux des ducs de Gascogne, plus tard ils passèrent sous la suzeraineté des comtes de Toulouse. La vicomté de Couseran ne fut qu'une de ses annexes, comme on en retrouve souvent dans le voisinage des grands fiefs. — L'histoire des quatre vallées, dans les limites du temps que nous ne devons pas dépasser, est sans intérêt, et celle de Béarn ne doit point nous occuper. Laissons ce petit Etat dans son isolement superbe (4).

Nous avons parcouru les limites du duché de Gascogne. Les Carlovingiens, en dotant les ducs d'Aquitaine de ce grand fief, se réservèrent l'administration du pays de Fezensac qui en faisait partie. Entièrement identifié à l'Etat dont

(1) La lieutenance générale de Gascogne passa, par les clauses d'un contrat, à la maison d'Armagnac. Ce n'était qu'un titre. *Les Bénédictins.*)

(2) Hist. abb de Condom in spicilegio d'Acheri.

(3) C'est de ces vicomtes que descendent les barons de Batz.

Les Béned.. d'après d. Poirier, d. Merle, Cherin et Brequigni.

(4) Les comtes de Béarn étaient très puissants dans le XIe siècle. Ils battaient monnaie d'or; aucun vassal de la couronne n'avait alors ce privilège. (Expilly.)

il était une dépendance, il l'eut sans doute rendu trop puissant, et d'ailleurs le roi d'Aquitaine trouvait dans la surveillance qu'exerçait un de ses fidèles sur ces populations séditieuses une garantie à laquelle il n'eût pas été prudent de renoncer. Sans cette précaution, Loup Centule, dont la déchéance avait été vainement prononcée par Charlemagne, eût peut-être trouvé dans les Gascons des ressources suffisantes, sinon pour résister aux bandes combinées d'Auvergne et de Toulouse, au moins pour résister à la sentence renouvelée qui le dépouilla. Les ducs héréditaires ayant été bannis, le Fezensac dut passer sous l'autorité des ducs amovibles; ceux-ci offraient toute garantie de fidélité, et, dans ces temps désastreux, il était utile de concentrer tous les pouvoirs en une main, afin d'établir plus de concert et d'à-propos dans le mouvement de la guerre. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'à l'époque de la réunion du royaume d'Aquitaine à la France du nord par l'avènement au trône de Louis le Bègue, le Fezensac fut réuni sans réserve au duché de Gascogne (877). Il n'y resta pas longtemps attaché. Dès les premières années du xe siècle, le duché fut démembré de cette province au profit des deux plus jeunes fils de Garsie-Sanche le Courbé (le mari de cette pieuse duchesse qui releva notre église et qui brilla d'une renommée tragique dans la légende condomoise); l'un des plus jeunes fils du duc obtint le Fezensac proprement dit, et l'autre obtint l'Astarac, pays considérable qui avait fait partie du Fezensac jusqu'à cette époque. Les fiefs dans ces siècles se divisaient à l'infini, et tendaient à s'anéantir par le partage des terres entre tous les enfants de chaque génération. Aussi la puissance féodale s'atténuait de jour en jour. Geoffroy de Vosias s'en plaint énergiquement dans la chronique d'Aquitaine en signalant le dépérissement des grandes maisons. Ce fut bien plus tard que l'héritage prit ce caractère d'unité

et d'exclusion qu'il a conservé jusqu'à la fin du dernier siècle. Les grands fiefs détachés du duché de Gascogne ne subsistèrent pas longtemps dans leur intégrité.

En 960, le comte de Fezensac retrancha de ses Etats, en faveur de ses jeunes fils, l'Armagnac et la seigneurie de Gaure. L'Astarac subit aussi des démembrements; toutefois, le Pardiac n'en fut détaché que dans les premières années du XIe siècle. Tel était le duché de Gascogne au IXe et au Xe siècles : étendu entre les petits Etats des Pyrénées, l'Océan, le Bordelais, l'Agenais et la Lomagne. Le Fezensac auquel il avait été longtemps attaché par une suzeraineté fictive devint sa province. Mais il est bientôt séparé de cette belle contrée qui se divise et semble se dissoudre sous une quantité de petites couronnes. Le duc de Gascogne, loin d'étendre son autorité, abandonne son meilleur bien; il se fait petit, il se gêne comme un bon père; il se resserre sur des terres ingrates entre l'Armagnac, la Lomagne et les sables de la Lande, conservant pour toutes richesses cette fertile platebande qui se déroule entre la Garonne et les forêts de pins.

En jetant les yeux sur ce tableau de la géographie féodale de la Gascogne au IXe et Xe siècles, nous voyons d'abord le duché, les fiefs des Pyrénées, la Lomagne et le Fezensac. Puis le Fezensac, l'Astarac, l'Armagnac, la seigneurie de Gaure, et à l'extrémité de la frontière maritime, la terre de Labour; enfin, les villes réduites en vicomtés, telles que Bazas, Dax, Tartas, Aire. Cependant on trouve dans ces circonscriptions des subdivisions de territoire assez considérables. Il faut noter le Gimoès, le Brulhois, le pays d'Auvillar, vicomtés sous la suzeraineté des vicomtes de Lomagne, le Gavardan qui était en partie leur propriété (toutefois cette vicomté avait sa dynastie); enfin, les châtellenies de Fimarçon, de Rivière, de Batz, de Fezensac, qui leur

appartenaient en tous biens. Le tout orné de droits régaliens; ce qui faisait, ma foi, pour les susdits seigneurs, une part de ce monde assez satisfaisante. A ce détail de la terre de Gascogne, ajoutez l'Albret si vous voulez. Je n'ai pas dû le compter, car il est question pour la première fois dans le xie siècle des habiles Gascons qui le possédèrent : gens médiocres, mais gens d'à-propos, industrieux et prévoyants. Toujours en éveil sur leur fortune, zélés pour les bonnes alliances et à l'affût de toutes les héritières! Les maisons de quelque renom en ce siècle de prouesses comptent toutes dans leur lignée un hoir décoré du nom de grand. Les d'Albret ont aussi le leur; mais ce n'est pas un batailleur; il fut ainsi nommé parce qu'il était riche... Un d'eux fit la croisade sans doute comme pèlerin, un autre parut dans un de nos désastres : ce fut à Azincourt. Le malheureux commandait, ce jour-là, comme pour mieux montrer que sa race n'était pas douée du génie de la guerre. Les d'Albret acquirent, à la suite de très vilaines chicanes, la vicomté de Tartas. La ville de Nérac, où ils n'étaient d'abord que protecteurs institués et comme vidames de notre abbaye, ils la tinrent je ne sais comme : le reste, la bonne fortune le leur donna. Enfin, Dieu aidant et par leur bon calcul, tout chez eux alla de telle sorte qu'ils parvinrent, les sages mondains (1), à se coiffer d'une couronne.

(Extrait d'une correspondance historique.)

La recherche des antiquités n'est pas toujours récréative. La *Revue*, en son premier discours, nous avait déclarés enfants des Basques bornant ses preuves pour le moment à une demi-douzaine d'étymologies, etalées à la page 5, lignes 2, 3 et 4.

(1) Dans la personne de Jean d'Albret, 1484.

Mais elle négligeait ou franchissait ainsi des controverses immenses, ayant eu pour objet des distinctions de race entre les Ibères, les Cantabres, les Vascons, les Basques, les Escoualdounacs. Un ouvrage existait, écrit en espagnol par un Basque, qui avait recueilli aux deux côtés des Pyrénées toutes les traces de sa nation : la *Revue* en sollicita des traductions diverses. Le traducteur était convaincu que nos origines, en effet, se trouvent en Espagne : c'est pour lui chose démontrée par les noms de famille et de lieu, par les idiomes, par l'histoire naturelle des races, par la série des événements. Mais ne cédant jamais à un système conçu d'avance, il dressait le travail, moins comme arbitre que comme rapporteur; et voici quelle était sa méthode: —prendre d'abord ce qui se rapporte aux peuples générateurs; — pour saisir l'identité d'un peuple, prendre ensuite ce qui se rapporte à son nom ou à ses noms;—puis encore, ce qui contrôle et vérifie les noms par l'étymologie.— Puis enfin ce qui est relatif à la chorographie; — ensuite de quoi auraient dû être amenés aussi dans leur ordre les détails de la langue, des mœurs et des *fors ou coutumes* : le tout, selon les resources de l'ouvrage traduit.

J. J. M.

ORIGINES. — NOMS. — LIEUX. — HISTORIENS.

(Suite.)

« Strabon rapporte, il est vrai (livr. 3.), qu' « en cheminant vers l'Occident, à travers les champs d'Ilerda (aujourd'hui Lérida et Houesca), on rencontrait Calahorra,

» cité des *Basques;* et que, sur la *Jaccétanie*, vers le Septen-
» trion, résidaient les *Bascons*, au sein des quels s'élevait la
» cité de Pamplune». Soit, mais Strabon a-t-il dit par hasard qu'il n'y avait des *Basques* en nul autre lieu de l'Espagne? Et ce point serait-il mieux prouvé par l'ignorance des Romains s'ils n'avaient pas reconnu de *Basques* hors les armées qui leur disputaient le terrain? Voilà pourtant des méprises, comme on en trouve dans les historiens, et qui nous créent l'embarras de relever leurs fautes.

« ....., au temps où les Romains couvraient les bords de l'Ebre, il y avait en Espagne d'autres populations *basques* que celles dont parle Strabon; et même aux temps des Goths et des premiers rois de Léon, c'était au sol de la vieille Castille et aux montagnes de Santander qu'était spécialement appliquée l'indication des *Basques* ou *Bascons*, et point du tout au sol de la Navarre, ainsi que l'ont débité quelques écrivains.

En preuve du fait, nous citons les Annales d'Albelda (édition de Ferréras), où il est dit que le roi Siswut avait battu les Asturiens et les *Bascons*, qui s'étaient découverts à lui *au travers des montagnes;*—que Swintila avait battu les *Bascons*, dans cette *partie de Santander*, faisant prisonniers deux Patrices romains;—et que Wamba, le premier, avait dompté les féroces *Bascons* sur les *confins de la Cantabrie.*

Nous citons pareillement les Annales de l'évêque Sébastien, de Salamanque, où il est dit que le roi Froyle, des Asturies, avait transféré à Oviédo le siége épiscopal de Longo, et qu'autant de *Bascons* s'étaient déclarés contre lui, autant il en avait battu et réduit à l'obéissance; — qu'à l'invasion des Asturies par Ramire Ier, en résultat des troubles produits par Nepotien, celui-ci s'était avancé jusqu'au pont du Nareéya, entraînant comme auxiliaires les Asturiens et les *Bascons*; mais que bientôt, abandonné par les siens et sauvé

par la fuite, ses propres généraux l'avaient fait prisonnier.

Nous citons enfin Ambroise Moralès (Antiquit. d'Esp., liv. 13, ch. 17), et le P. Moret (Annal. de Nav., liv. 1, ch. 5; investig. liv. 1, ch. 2 et 3), lesquels attestent positivement que les *Bascons* subjugués par Dom Froyle ne doivent pas être confondus avec les Navarrais, pas même avec les autres Bascons de La Rioxa; ces derniers alors étant les sujets du roi Maure de Saragosse et de ses lieutenans, petits rois de Tudéla, Viguéra et Valtierra; — que les *Bascons* dont il y a trace dans les histoires des Goths, dans celles des rois d'Asturie et d'Oviédo, ne doivent pas être confondus davantage avec ceux d'une section de la Navarre, ceux-ci encore et les premiers rois qui leur succédaient s'étant tenus envers les rois d'Espagne et de France, durant le même temps, dans une paix profonde et inaltérable.

(Quand les Romains, après l'assassinat de Sertorius, tentèrent d'asservir les peuples libres de la Basconie et de la Cantabrie (an de Rome 681, — et 73 av. l'ère chrétienne), voici quelles positions occupaient les peuplades *basques*) : — « ..... Toutes les terres depuis le Sobrarbe en Aragon, jusqu'à l'entrée de la mer Cantabrique, en suivant de chaque côté la chaîne des Pyrénées et ses diverses ramifications; et, prenant une ligne au midi des sources de l'Ebre, entre les Basques et les Asturiens (aujourd'hui montagnards de Santander), vers les confins des anciens Bardules et Bérons, la conduisant vers Calahorra, toutes les terres contiguës que cette ligne définissait : — en telle sorte que l'enceinte des positions aurait compris aujourd'hui les contrées de Jaca, d'Oloron, le Béarn, la Haute-Navarre, le val de Baztan, la Basse-Navarre, le Labour, le Guipuzcoa, l'Alava, la Bizcaya, les Montagnes de Santander, la Bouréba et la Rioxa.

« ..... Si les Romains eussent porté dans les Gaules

et en Espagne une langue plus savante, plus philosophique, en un mot plus complète, il nous serait donné de retrouver àprésent combien de vérités de ces époques lointaines. Mais l'absence, dans leur pauvre alphabet, des lettres *ch*. *ii*, ñ, *ts*, *tz* et de quelques autres; le besoin pour les historiens et les géographes d'assortir l'écriture des noms et des notes à la prononciation qu'ils avaient dans la langue-mère ; tout cela donna lieu aux méprises les plus grossières. Et voilà ce qui fait dire à Strabon (liv. 3.) qu' « il est rebuté d'admettre » plus de noms *cantabres*, leur détestable écriture lui coû- » tant trop d'ennuis; si ce n'était pourtant que quelqu'un » prit goût à ces noms de *Plétaoures*, de *Bardiètes*, d'*Alo-* » *trigues* et à cent autres plus rudes encore et plus obs- » curs. » C'est aussi ce qui fait dire à Pomponius Mela qu' « il y avait chez les *Cantabres* des noms de villes et de » fleuves impossibles à prononcer. » A ces autorités joignons l'avis d'un savant légitime (Camérarius, traduct. d'Homère, pag. 196.), qui s'est récrié disant : « plût au ciel » que les écrits de Strabon nous fussent parvenus intacts » et sans reproche ! Mais ils sont pleins de tant d'erreurs » que l'attention la plus soutenue y est souvent mise en » défaut. » Après quoi, nous arrivons à croire que l'opinion de Strabon, dans tout ce qu'il a écrit sur les Cantabres et les basques, doit fléchir de beaucoup dans l'estime de nos auteurs ; car ses récits sont altérés d'une manière sensible; sans compter qu'ils avaient été recueillis à Rome, de la bouche des guerriers qui revenaient d'Espagne, et tournés par une partialité obligée à la louange d'Auguste et de Tibère, dont les lauriers précisément étaient flétris par les Cantabres.

« Si le même Strabon ne nous avait instruits que les *Bardiètes* anciens avaient pris de son temps le nom de *Bardiqles*, lesquels aussi plus tard prirent le nom de *Bar-*

dules, pourrions-nous aujourd'hui atteindre l'objet du nom, à travers les variantes et les altérations qui le défigurent? Si déjà nous n'étions certains que le nom d'*Accétanie* est composé du mot basque *ach* (rocher, rocaille), avec sa désinence propre, *éta*; y joint la terminaison latine *nia*; pourrions-nous aujourd'hui deviner que ce nom ne diffère point du mot basque *acheta*, lequel signifie *contrée pierreuse.* Et enfin, sans les mêmes ou sans de pareilles informations, pourrions-nous aujourd'hui savoir que *Aouccétanie*, *Laccétanie*, *Basétanie*, *Zerrétanie*, *Ourdétanie*, et tant d'autres régions ou cités de l'ancienne Espagne et de l'Aquitaine, signalées par les géographes grecs et latins; pourrions-nous donc savoir qu'elle ne sont pas autres que *Aouts-éta-nia* (région chargée de poussière), *Lutz-éta-nia* (région âpre et raboteuse), *Bats-éta-nia* (pente douce ou déclivité), *Zarr-éta-nia* (de païs de scieurs, de scieries) (1), *Ourd-éta-nia* (contrée de troupeaux de porcs) (2), etc.....

« Tout ce mécanisme verbal est nécessaire à connaître pour bien fixer les noms écrits par les Romains. Nous voyons en même temps qu'ils ont brouillé les noms et les signes à ce point qu'il n'y a plus en Espagne et en France un nom antique de peuple, de pays, de cité, un seul nom qui nous rende l'idée de sa première signification. Retenons d'ailleurs qu'à l'époque où s'écrivaient en latin les affaires d'Espagne, la langue-mère et usuelle du pays était *le basque*, dont le contact et les communications enrichissaient la langue ennemie.

» Des écrivains de nos jours, qui traitent la critique avec le soin et la maturité convenable, ont été révoltés par les

(1) Pour un œil exercé, il n'est pas peu étrange ce nom, tiré d'une profession, d'une industrie, après tant d'autres noms tous pris sans exception des seuls objets de la nature. (Note de l'éd.)

(2) Même remarque : non moins étrange toutefois que la précédente. — Entre les choses de la nature et les choses de l'homme, quelle énorme distance pour l'imposition des noms. (Note de l'éd.)

fictions et les faussetés qui infectent l'histoire, aux époques destituées de monuments et de traditions. Bien pénétrés qu'on ne peut éclaircir les faits du monde primitif qu'à l'aide des langues anciennes, en remontant par l'analyse des lettres et des syllabes à la première signification, ils recommandent incessamment l'étude de l'*idiome basque.* »

(Mém. aut., même traduct. pag. XIII. XIV, XV, 13. XVIII, XIX, XX, XXI.

Bibliographie des auteurs gascons.

V.

Jean de Montluc (suite).

Défense... pour maintenir le très illustre duc d'Anjou contre les calomnies de quelques malveillants, à la noblesse de Pologne. *Paris*, 1575, in-12.

Epistola J. Monlucii Episcopi Valentini regis gallorum legati ad ordines Poloniæ de Illustrissimo Andium Duce in regnum Polonicum allegando, 1573, in-12. — *Lusiniani*, 1574, in-12.

Harangue (première) à la noblesse de Pologne, prononcée le 10 avril 1573... en l'assemblée tenue à Varsovie pour l'élection du nouveau Roy après le décès du Sérénissime Sigismond Auguste. — Seconde harangue faite et prononcée en l'assemblée des Etats de Pologne par le même sieur évêque de Valence lorsqu'il fut licencié, le 25 avril 1573. *Paris, Richer.* 1573, in-8°.

Election du Roy Henri III, roy de Pologne, décrite par Jean de Montluc, évêque de Valence. *Paris*, 1574, in-12.

A ces cinq écrits de Jean de Monluc touchant l'élection de Henri III au trône de Pologne, on peut ajouter le suivant, que Barbier (*Dict. des anonymes*, t. 4°, n° 22329) attribue à l'évêque de Valence, d'après une note de la main de La Monnoge.

Discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Pologne, divisé en trois livres, par Jehan Choisnyn de Chastelleraud, n'aguères secrétaire de M. l'évêque de Valence. *Paris, Nic. Chesneau*, 1573, in-8°.

Remontrance aux Etats de Languedoc tenus à Beziers, par, etc... 1578, in-8.

Advis de M. l'évêque de Valence lorsque le Roy fit opiner MM. de son conseil en présence de M. le président De Thou et autres envoyés de la part de la cour de Parlement de Paris pour faire remontrances audit seigneur des causes pour lesquelles ils n'avaient voulu publier en icelle son Edit fait sur sa majorité.

Imprimé dans les *Mémoires de Condé*, in-4°, tome IV.

Harangue faite devant le Roy François II à l'assemblée des trois Etats au mois de janvier 1560.

Dans le même Recueil, page 255.

Pour compléter la bibliographie de Jean de Montluc, citons encore ses mss.

Lettres écrites de Rome en 1538. 1 v. in-f. (Bibl. impér. mss Dupuy, n° 265.)

Lettres de M. de Gyé envoyé à Rome en 1539 avec quelques lettres du Protonotaire Jean de Montluc. 1 v. fol. (Bibl. impér.)

Lettres de Blaise de Montluc, etc.

Voyez plus haut l'article IV à la fin.

Sur Jn de Montluc cfr.* De Thou,* Sainte-Marthe,* Brantôme,* Maimbourg,* Colombi, S. J. De Episcopis Valentinis.* Lelong, Biblioth. de la France.

VI.

Pierre de GARROS, né à Lectoure vers la fin du XVe siècle, étudia le droit et la théologie à Toulouse. Il y devint docte hébraïsant, tout en cultivant la poésie. Comme il avait embrassé le calvinisme, les troubles religieux qui

éclatèrent à Toulouse le forcèrent de se retirer dans sa patrie où il mourut presque centenaire en 1581.

Psalmes de David virats en rime gascoune per Pey de Garros Laytorez. *Tholose, Jacques Colomiez*, 1565, in-8°.

Ce volume est rare et recherché. Brunet (*Manuel du Lib.*)

Poesias gasconas de Pey de Garros. *Tholose*, 1567, in-4°.

M. Du Mége (Biogr. toul.) dit qu'on a encore quelques feuilles qui contiennent les ballades présentées par Garros à l'académie des Jeux Floraux. Il parle aussi d'un sonnet *très connu* sur le sépulcre de Clémence Isaure.

Cfr * Du Mége *l. c.* et *statist. des départ. pyrén.*, tome II. — * A. Phil. Abadie, *Lou Parterre gasc. de Bédout*, introd.

(*La suite prochainement.*)

Le Chant de Biron.

Lorsque Henri IV eut fait tomber la tête de Biron de Gontaut, le coup de hache du bourreau se répercuta douloureusement dans tous les cœurs du sud-ouest de la France. Une protestation unanime parcourut sur les ailes d'une chanson patoise le Périgord, le Limousin, l'Agenais, la Gascogne ou le maréchal était populaire. Les hôtelleries, les châteaux, les chaumières firent retentir ce refrain qui fut dès lors proscrit par les ordonnances des sénéchaux. Néanmoins il devint le signal des conciliabules où la noblesse et le peuple indignés venaient jurer de venger le héros de Vendôme et d'Ivry tant regretté et tant pleuré. Voici cette complainte historique telle qu'on la chantait en Gascogne. Elle est à peu près la même que celle du Périgord, moins quelque variante.

J. N.

Lou maréchal, à la Bastillo,
S'èro endroumit penden la neit;
Mès que hascoun brut à la grillo,
Labets que se léouèt sou leit.

—Qui doun s'en ben en aquest'oro,
Cridet tout haü lou gran guerrié,
Per troubla la tristo démoro
Et lou répaüs dou présouné?

Souy toun seignou, lou rey dé Franço,
Respounout bas lou gran Henri.
—Souben, quet saübeï dé ma lanço,
Et tu, rey, qu'en bos hé mouri!
Benguos insulta la miséro
Dou maréchal, dou coundannat;
Quan eron autés cops en guerro,
M'aouos proumés toun amistat.

Qu'ey coumandat sur ma, sur terro;
Tous cabaliès; en Piémoun,
Disen: n'aoué pas bis en guerro
Un coumandan coumo Biroun.
As oublidad touto la péno
Qué per tu jou mé souy baillat,
Car den moun co ney pas uo béno
Qué per moun rey n'aüjo sannat.

Quen rapèli de ta campagno,
Biroun, n'at désoublidi pas;
Mès quen boulous béné à l'Espagno
Et mé trahi coumo Judas.
—Biroun soun rey n'a pas trahit;
Qu'as éscoutat la médisenço.
Un jour séras aü répentit
D'aoué tirat tèlo benjenço.

Ah! qué diré moun praoubé paï
En bésé soun hill en présoun!
Per tu qués mort à Epernaï!
Et qué bos taqua sa maïsoun!
As oublidad touto la péno
Qué per tu jou mé souy baillat,
Car den moun co n'ey pas uo béno
Qué per moun rey n'aoujo sannat.

Qué disen qu'en barra la porto
Biroun beichout lou gran Henri
Ploura déouan sa fièro escorto.
Perqué doun lou hascout mouri?
Lou malhur sou més haût qué caï!
Aûjen doun piétat dé Biroun,
Et préguen touts pou hill, pou paï!
Parlon dé lur glouèro bien loun.

Turquoises de Simorre (1).

On trouve aux environs de Simorre des turquoises dont la beauté ne le cèderait pas à celles qui nous viennent de Perse ou de Turquie. La matière de ces pierres précieuses est une roche blanche qui a peu de consistance dans la minière, mais qui durcit quand on l'expose à l'air.

On les reconnaît au moyen de quelques grains de sable qui recouvrent la superficie de la terre où elles gisent. Ce sable est de diverses couleurs; il est quelquefois bleu, rouge, et quelquefois gris et fort luisant. Les veines de ce sable conduisent infailliblement à la roche.

Il faut, pour lui donner un bleu turquin, un certain degré de chaleur. Si l'action du feu est trop faible, la roche conserve sa teinte naturelle, ou on n'obtient qu'un mauvais bleu. Si elle est trop forte, elle devient noire. M. de Réaumur, vice-président de l'Académie des sciences, à Paris, ne peut parvenir à donner un beau bleu turquin. Il y a cependant à Simorre un vieillard qui le réussit très bien.

M. de Giscaro fit travailler cette minière par ordre du duc d'Orléans. Mais quelques écailles qu'on trouva dans le minéral rebutèrent M. Pignon, chargé de l'expérience scientifique.

(1) Cette mention sur les turquoises de Simorre a été écrite vers le milieu du dix-huitième siècle. Elle est empruntée aux manuscrits de M. Daignan.

RÉCITS HISTORIQUES.

EUSCALHERRIA(1).

L'AQUITAINE SOUS LES ROMAINS.

ELUSA.

I.

Carus est empereur; c'est un de ces hommes dignes d'être inscrits par les décrets du Sénat sur les livres d'ivoire.

Nommé préfet du prétoire par le divin Probus, il a si bien su gagner l'affection des soldats qu'après le meurtre de ce grand prince il a été jugé digne du diadème.

A peine empereur, il a donné à ses fils Marcus Aurelius Carinus et M. Aurelius Numerianus le titre de très nobles Césars; et du consentement de toute l'armée, il a résolu la guerre contre les Perses; Probus en avait fait les immenses préparatifs.

Avec lui est parti pour l'Asie le jeune Numerianus, prince d'une rare affabilité, de grandes vertus, vraiment digne de commander.

Carinus a reçu de son père, avec le titre de César, le gouvernement des Gaules, de l'Italie, de l'Illyrie, des Espagnes, des Bretagnes et de l'Afrique. Il a été chargé de défendre, avec des troupes choisies, les Gaules contre les Barbares.

(1) *Escualherria, escualdunac*, en escuara, *ac* le, *un* lieux ou habitants, *Alde* près de *Esco*. ou *escu*, l'humide, c'est-à-dire la mer. *Es, its, ich*, est le radical de *its-as oa* ou *ichassoa*, la mer. *Escaldunac*, maritime, armoricain, aquitain

II.

Un jour du mois de juin, le trois des ides, consacré à la Concorde, le soleil resplendissait dans toute sa beauté. Il couvrait d'un manteau de lumière l'amphithéâtre, les thermes, le palais de la curie, les forums, les théâtres, le macellum, les chalcidiques, les basiliques d'Elusa (1), capitale de l'Aquitaine. Il blanchissait de ses rayons les vieux remparts, masses de ciment et de petites pierres n'offrant de la brique que sur le revêtement, les hautes portes d'une seule arcade dans laquelle la herse est suspendue, attachée par des chaînes autour d'un cylindre, pour qu'elle puisse se lever et s'abattre à volonté; et au-dessus, la guérite pour la sentinelle.

Voilà le forum! autour s'élèvent le palais de la curie, les deux basiliques, l'œrarium, les prisons, l'école publique, l'hospitium, maison destinée à recevoir les hôtes de la république. Les portiques du forum forment un vaste parallélogramme, les colonnes qui les soutiennent élevées sur deux degrés sont d'ordre dorique et cannelées par le haut; elles sont surmontées d'un second ordre de colonnes de marbre blanc. Quatre escaliers conduisent aux galeries formées par le second ordre des portiques; deux ont leur entrée hors du forum pour que le public puisse se rendre dans les galeries supérieures, lorsqu'une (2) famille de gladiateurs ou de baladins vient donner des jeux dans ce forum.

Après ces portiques viennent les chalcidiques des deux basiliques, leurs colonnes sont de marbre africain. A chacune d'elles est adossée une statue.

Leur pavé de marbre blanc offre au centre une belle mo-

(1) *el-otk-a*, en escuara, veut dire : la ville célèbre. El-uss-a, signifie la ville de la vallée; *el-usc-a*, la ville Euscarienne.

(2) Familia : Bande, troupe.

saïque; jusqu'à une certaine hauteur les murs sont recouverts de marbre noir à moulures de marbre blanc; ils sont au-dessus divisés en panneaux. Le fond en est alternativement jaune et rouge.

Au milieu d'arabesques élégantes, on remarque diverses peintures. Sur le fond noir du soubassement est souvent répétée une iris à fleurs rouges.

Au centre de la première chalcidique s'élève la statue de la Justice dont la robe est bordée d'une bande or et pourpre.

Sur la base de la statue on a gravé cette inscription :

« Albinus Fronto, fils d'Albinus, centurion des principi-
» laires, collecteur des impôts de l'Aquitaine, inquisiteur
» des Gaules, grand pontife, a érigé à ses frais et dédié à la
» justice cette chalcidique. »

III.

C'est l'heure spondé, l'heure des libations; la chaleur du jour commence à faiblir, les brises fraîches du soir attiédissent l'atmosphère. Dans des litières brodées de pierreries, incrustées d'or, les belles gallo-romaines, couchées sur un lit de feuilles de roses, se rendent sous les portiques du forum, ou sous les portiques des chalcidiques. Les esclaves lecticaires, aux tuniques brunes, au manteau noir, les emportent avec rapidité.

Sous les portiques se promènent les jeunes gallo-romains, les nobles fils des familles sénatoriales. Les uns portent des braies blanches, les autres des braies écarlate, et par dessus la xerampeline recouverte elle-même d'une chlamide bordée d'une large bande de pourpre. Leur chaussure est relevée en pointe à l'extrémité; elle a la forme de la lettre F. Ils tiennent à la main de légères baguettes ornées de têtes de Vénus et de Mercure. Leur chevelure épandue en longues

boucles sur leurs épaules est couverte de poudre d'or. Ils suivent du regard les jeunes matrones qui arrivent dans leurs litières ou dans leurs carrucas. Avant de se montrer aux regards, elles se sont plongées dans un bain de lait, mêlé de feuilles de roses; leur figure, raffermie par le célèbre cosmétique de l'impératrice Popée, a été lavée avec une éponge trempée dans du lait d'ânesse; leurs lèvres ont été mouillées d'un cosmétique rose qui leur donne l'éclat de la fleur du grenadier. Le plus grand nombre est de la plus remarquable beauté; au milieu d'elles surtout brille la jeune et belle Valeria Hellas. Mais dans une litière portée par des lecticaires Cappadociens, aux bracelets d'argent, s'avancent deux jeunes filles d'une beauté, d'une grâce sans égale. L'une porte le costume gallo-romain, l'autre le costume euscarien. Elles s'avancent vers les portiques à l'ombre de deux umbraculum à bâton d'or, portés par deux jeunes esclaves noires. Elles sont belles, mais d'une beauté différente; l'une a la beauté de la troisième grâce, de l'heure du printemps; l'autre, la beauté mélancolique de la sévère Pallas.

Les jeunes gallo-romaines sont aussi très remarquables par le luxe du vêtement.

Leur chevelure, couverte de poudre d'or, retombe en boucles ondoyantes formées par le calamistrum (1); ces boucles légères sont tantôt à demi-épandues, tantôt relevées; celles du côté du front sont ornées de cigales d'or.

Leur coiffure affecte tantôt la forme de la calantique, tantôt de la calyptrique.

Presque toutes ont la chevelure blonde; celles que la nature a douées de cheveux noirs recherchent le blond éclatant et emploient pour l'obtenir des herbes de la Ger-

(1) La lionne, la lorette portait le nom de Calamistrata.

manie; quelques-unes même portent un galerus de cheveux cendrés.

Les jeunes filles ont les cheveux réunis en nattes et en tresses derrière la tête; de longues aiguilles d'or, montées en pierreries, les retiennent.

Les vénérables matrones portent le strophium, large bandeau de pourpre qui contient la chevelure et se termine par de minces rubans nuancés flottant sur les épaules.

Des boucles magnifiques brillent aux oreilles des jeunes matrones, fixées à travers le globe ou attachées seulement. Ces ornements sont quelquefois si riches qu'ils représentent la valeur de deux ou trois riches patrimoines (1). Les oreilles en sont quelquefois blessées et réclament l'intervention des matrones consacrées spécialement à ces soins.

Quelques élégantes portent des grappes de perles; elles produisent, en se heurtant, un léger bruit semblable à celui des crotales.

D'autres portent une aigrette de pierreries sur le front (2), une lame d'or au bas de la figure, une plaque d'or au-dessus de la main; leurs bras nus sont ornés au poignet et au-dessus du coude de riches bracelets ayant la figure d'un serpent, ou la forme d'un cordon s'enroulant deux ou trois fois autour du bras et se terminant par deux têtes de reptile.

Un peplum bleu ou couleur de pourpre retombe jusqu'à la taille sur une tunique de soie bordée sur le bas d'une riche bande de pourpre et d'or.

Leurs pieds enfermés dans des chaussures blanches, recouverts d'une large bande d'or, ont des bagues à tous les doigts.

(1) Sénèque.
(2) Borione, coll. ant., tab. 66.

IV.

Après la chalcidique on rencontre le prothirum des basiliques; un escalier de plusieurs marches séparées par un palier en occupe la plus grande partie; au sommet de l'escalier le plan intérieur de la basilique se déroule aux regards. L'édifice est divisé par deux rangs de colonnes en trois nefs, une grande et deux petites.

Au-dessus est une coupole reposant moitié sur l'hémicycle, qui est à l'extrémité des nefs, moitié sur un demi-cercle de colonnes. C'est là que les magistrats rendent la justice.

Sous les nefs de la basilique sont divers groupes de marchands; ils se réunissent là pour traiter de leur affaires. Les uns viennent de la Grande-Bretagne, les autres de l'Espagne, de l'Italie, quelques-uns de l'Asie.

Sur les côtés de la Basilique se tiennent les changeurs; en face on a peint sur la muraille des sacs ouverts d'où s'échappent de monnaies d'or, d'argent et de bronze. Tout près d'eux est une tablette pour écrire et une machine pour compter, un abacus.

V.

Sous les portiques, les marchands de parfums étalent leur alabastra de pierres orientales transparentes. Ces vases tirent leur nom du bouton de la rose ou bien de leur forme sans anse. Là sont réunis les parfums les plus suaves de la Parthie et de l'Arabie.

Sur des tables de brèche d'Egypte, et de bois odorant de citronnier, ruissellent des pierreries enchâssées dans l'or étincelant; des boucles d'oreilles, avec de petites figures de cheval ou de centaures; avec des figures d'une petite roue, d'une poire, d'une goutte d'eau, d'un petit trépied, d'une

petite noix verte; d'une rose, ouvrages magnifiques d'artistes célèbres (1); des bracelets éblouissants pour les bras, pour les jambes; quelques-uns de ces anneaux, qu'on place au-dessus de la cheville du pied, ont plusieurs cercles, et font quelquefois quatre ou cinq tours (2).

Dans d'autres magasins sont étalés des tissus merveilleux d'Orient, des étoffes de coton de fil de Cos, si légères que les hommes n'osent s'en revêtir crainte de passer pour efféminés; elles ont des fleurs éclatantes brochées dans l'étoffe même (3); des voiles aériens tissus avec le duvet de certains coquillages; ce léger duvet sert au coquillage pour se fixer sur les roches ou au fond de la mer.

Ce tissu est si fin qu'on peut voir même les regards à travers le voile.

Les étoffes de soie offrent leurs brillantes richesses. Quand les rayons de la lumière jouent sur leur surface polie, elles changent de couleur suivant les divers reflets. On dirait le plumage chatoyant de la colombe océanique.

Ces riches étoffes viennent des Indes.

Les étoffes de laine étalent leurs vives couleurs; les unes sont de couleur hyacinthe; les autres, de couleur Yanthine, inventée dans Tarente, ressemblent aux tons de la mer agitée; les plus riches ont l'éclat du pourpre de Tyr.

Les tissus de lin d'une finesse merveilleuse se montrent dans leur blancheur neigeuse.

Les étoffes ourdies d'or pur ou de soie et d'or se déroulent ruisselantes de lumière.

(1) Pococke, of the last....

(2) Clém. d'Alexandrie, Days, lib. II, chap. 2.

(3) Pline, liv. II, chap. 27. Telle est l'étoffe de la robe de Cherea, habillé en eunuque dans le Térence du Vatican; — Aristhenet, lib. I, epist. Turneb, Bayardi.

Agrippine parut un jour à un Naumache couverte d'un paludamentum tissu d'or sans mélange.

Attalus le premier fit mêler l'or à la soie, à la laine et laissa son nom aux étoffes atalliques (1).

J. DURREY.

La suite prochainement.

MÉMOIRE SUR LES FORS DE BÉARN (2).

Les fors du Béarn ont été publiés, de nos jours, par MM. Mazure et Hatoulet, en un volume in-4° de 300 pag., imprimé à Pau, de 1840 à 1843, d'après un manuscrit du XIVe siècle, qui se trouve au Trésor de Pau, et qui est réputé *unique* depuis qu'un incendie a détruit, en 1716, les archives de la province. Ils contiennent, en langage du pays, la législation et la jurisprudence féodale ou coutumière de la vicomté de Béarn, pendant le cours du moyen-âge; et, sous ce rapport, ils sont bien autrement précieux que les fors et coutumes réformés, en 1551, par Henri, roi de Navarre, et acceptés par les trois Etats du pays.

L'institution de la vicomté de Béarn remonte à l'année 820; elle fut créée par Louis le Débonnaire en faveur de Centulle Ier; elle relevait, à son origine, du *comté* de Gascogne, dont le siége était à Saint-Sever, et qui était distinct primitivement du *duché* d'Aquitaine, lequel avait son siége à Bordeaux. La critique contemporaine, qui s'est exercée

(1) Pline, liv. XXXIII, chap. 3;— Dion Cassius, lib. CX

(2) Un de nos collaborateurs a reçu de M. Laferrière, membre de l'Institut, son Mémoire sur *les fors de Béarn*, lu tout récemment devant l'Académie de législation. Nous regrettons de ne pouvoir donner aujourd'hui qu'un fragment de ce travail, triplement utile, car il simplifie la tâche du philosophe, du législateur et de l'historien. J. N.

avec un talent incisif sur les antiquités du Midi, à l'occasion de la charte d'Alaon, et qui a coupé la racine des Mérovingiens d'Aquitaine, n'a point touché à la souche des vicomtes de Béarn.

Pendant toute la durée des IXe et Xe siècles, les vicomtes de Béarn continuèrent à dépendre du comte de Gascogne. Ils étaient considérés comme ses lieutenants. Mais, plus tard, et à cause des services qu'ils avaient rendus en luttant contre les Sarrasins, ils furent affranchis de l'hommage féodal. Le vicomte Centulle IV, vers le milieu du XIe siècle, obtint, du duc d'Aquitaine, que le Béarn serait une possession indépendante, et le roi de France lui concéda le droit de faire battre monnaie d'or à Morlaas, ce qui était un signe de supériorité sur les vassaux de la Couronne.

Les rois de Navarre avaient prétendu à l'hommage féodal pour certaines vallées du Béarn; il y renoncèrent, en 1010, afin de récompenser le vicomte Gaston II des secours donnés au roi de Navarre, Don Sanche le Grand, pour l'expulsion des Maures.

Les rois d'Aragon firent effort, à la vérité, dans les XIe et XIIe siècles, pour acquérir l'hommage du Béarn; mais ces tentatives donnèrent seulement au pays l'occasion de montrer dans toute son énergie l'indépendance des Béarnais.

Une charte de 1078, citée par Pierre de Marca, dans son histoire du Béarn, vrai trésor d'antiquités, établit expressément que le Béarn n'était point soumis à la suzeraineté de l'Aragon. Au XIIe siècle, on parut l'oublier, et voici un trait d'histoire, en même temps un trait de mœurs, qui peint dans toute sa vérité l'indépendance de ce peuple des montagnes :

En 1170, la vicomtesse Marie fit hommage du Béarn à Alphonse II, roi d'Aragon : « Avec le conseil, dit l'acte, et » la volonté des barons de ma terre, je fais hommage de » fidélité à vous, mon seigneur et cousin, Ildefonse, roi

» d'Aragon, comte de Barcelonne, marquis de Provence,
» de toutes les terres de Béarn et des Gascons que je pos-
» sède et dois avoir.... Et moi, vicomtesse, je ne prendrai
» point d'époux, sans que votre volonté soit d'accord avec
» la mienne. » La confirmation de cet hommage tout nouveau fut faite par les prélats et les plus nobles seigneurs de la Gascogne. Mais la vicomtesse ne pouvait se passer du vœu des populations dans un acte de soumission de cette nature, et elle promit formellement de faire ratifier l'hommage par deux cent cinquante hommes les plus notables, choisis dans les villes et vallées de Morlaas, Oloron, Aspe et Ossau. — Elle éprouva de ce côté un refus absolu; la répugnance du peuple fut invincible; la ratification promise ne put s'accomplir. C'était un grave avertissement. La vicomtesse n'en tint pas compte; elle épousa bientôt un héritier de la maison de Moncade, en Catalogne; et cet époux, choisi par le roi d'Aragon lui-même, renouvela en sa faveur l'hommage du Béarn. Alors un grand mouvement eut lieu dans le pays; ce fut une révolution. Le Béarn se sépara de la vicomtesse Marie et de son époux. —De là des faits extraordinaires racontés dans le préambule du for général de Béarn. Les béarnais choisirent un seigneur en Bigorre; plus tard en Auvergne; mais ils les tuèrent successivement parce qu'ils n'observaient pas fidèlement les fors du pays. Ils revinrent ensuite au sang de leurs premiers seigneurs. Ils allèrent chercher dans Barcelonne un des deux fils de Marie et du seigneur de Moncade, qu'ils avaient dépossédés. Quand les envoyés du Béarn arrivèrent, les deux enfants étaient dans leur berceau, l'un avait la main droite fermée, l'autre la tenait ouverte. Ils choisirent celui qui avait la main ouverte, présage de grandeur et de libéralité : ce fut Gaston V. Ils lui déférèrent, par droit d'élection, une souveraineté qu'ils lui refusaient à

titre d'hérédité. Le nom du père et de la mère, déchus de leurs anciens droits, ne furent pas même mentionnés dans le préambule des fors. « En ce temps-là, dit simplement le for de Béarn, les Béarnais étaient sans seigneurs.» L'indépendance du Béarn, dès lors, fut toujours respectée. Gaston IV, vicomte de Béarn, devenu comte de Bigorre, fit hommage de ce dernier comté, vers le milieu du XIIIe siècle, au roi d'Aragon; mais le Béarn ne fut point compris dans l'hommage. Lorsque Philippe le Bel, en 1307, exigea la réunion du comté de Bigorre à la couronne, à raison des droits que D. Jayme, roi d'Aragon, haut seigneur de Bigorre, avait cédés, en 1858, au roi Saint-Louis, il n'étendit aucunement ses prétentions sur le Béarn. L'ancienne monnaie Morlaas portant d'un côté : *Gasto, vicecomes et Dominus bearnenses;* de l'autre, pour exergue, les mots : *gratia Dei sum ad quod sum.* Le titre de vicomte qui se rapportait à l'origine de l'institution et qui depuis des siècles n'avait plus d'application féodale disparut entièrement; et dans les fors et coutumes du Béarn, de 1551, le roi de Navarre prend le titre de seigneur souverain du Béarn : *senhor souiran* de Béarn. Le Béarn réuni de plein droit à la couronne par l'avènement de Henri IV au trône de France, en 1589, le fut expréssément par édit de Louis XIII, de l'année 1620; mais son indépendance a été, jusqu'au dernier moment, reconnue; et Pierre de Marca, dans la dédicace de son ouvrage au chancelier Séguier, en 1639, constate encore expressément « l'indépendance de l'administration de cette » province, tandis qu'elle était entre les mains de ses princes » particuliers, sans que les droits de la souveraineté, dit-il, » en fussent offensés. » Du reste, l'indépendance et la souveraineté du pays étaient protégées par les fors contre le seigneur du Béarn; nous en avons eu le témoignage par la Charte de 1170, où la vicomtesse Marie promettait la rati-

acquit l'église, connue sous le nom de Marceval, de Bernard, surnommé Ricard, qui la possédait à titre héréditaire, et en assura la possession à St-Jean avec tout son honneur. Or, cet honneur, si vous voulez le bien connaître, consiste en deux pièces de terre, situées auprès de ladite église, qu'il donna avec un autre honneur. Cette église est environnée, des deux côtés, de petits ruisseaux qui coulent au pied de la montagne sur laquelle elle est bâtie. Nous les mentionnons ici, parce qu'ils servent de bornes avec les croix qu'il a plantées, et le bois situé derrière l'église qu'il a donné pareillement.

Cette donation fut ainsi faite à St-Pierre de Cluny et à St-Jean de St-Mont, par ledit Bernard Ricard, et confirmée par sa femme et par ses fils, et par le comte Aimeric, et par l'archevêque Guillaume.

Or, ledit Bernard fit cette donation avec sa femme et ses fils pour le salut de son âme et de celles de ses fils et de ses parents.

Au reste, si quelqu'un demande comment la vigne que l'on voit derrière l'église et le château qui la domine ont été livrés à la destruction, qu'il sache et tienne pour certain qu'il a été donné pour le château un cheval, et pour la vigne une mule de cent sous.

Or, les deux tiers des dîmes de cette église appartiennent à St-Pierre de Vic. Bernard Tumapaillés, affligé de cela, acheta ces deux tiers à Pierre, seigneur de cette église, pour un cheval et quatre bœufs; et ledit Pierre lui donna Bernard de Progale et Accuis Garne de Vic pour caution, qu'il garderait et maintiendrait ladite vente envers et contre tous, et principalement contre l'archevêque d'Auch, qui s'y opposait. Du reste, cette église, à l'époque de la donation qui en fut faite, semblait un désert; tellement, qu'après avoir dès les temps les plus reculés servi

à l'habitation des hommes, elle était alors un nid de corbeaux. Les moines de St-Mont, s'étant pris d'affection pour cette église, la firent consacrer par l'archevêque et lui donnèrent des franchises qui furent confirmées par le comte et par l'archevêque lui-même.

Moi, Bernard Ricard, avec ma femme et mes fils et ma famille, je confirme et octroie cette charte et cette donation à St-Jean de St-Mont, et si quelqu'un de ma race y porte jamais atteinte, qu'il soit anathème et maudit avec Judas Iscariothe. Amen.

Charte de Fourcès (1).

Sachent tous présents et à venir, que moi Bernard de Fourcès, fils de Guillaume et de Brochite son épouse, pour le salut de mon âme et des âmes de mes parents, par le conseil de ma femme *Ascelme* et de mes amis, je donne à Dieu et à St-Jean de St-Mont et aux frères qui y demeurent les deux tiers de chacune des deux églises de Ste-Marie de Raimbaud et de St-Martin d'Arriou qui est tout proche, et la seigneurie de l'autre tiers après la mort du prêtre Sanche, afin que les moines et les autres catholiques y servent Dieu jour et nuit, et que notre Seigneur, prenant en pitié la faiblesse humaine, daigne pardonner mes péchés et ceux de mes parents, et, après notre mort, nous accorder la vie éternelle.

Et afin que cette donation soit ferme et inviolable, parce qu'il ne nous est pas possible de donner un grand *honneur*, comme il le faudrait, moi et mes chevaliers et mes partisans, présents et à venir, ordonnons et concédons que tous

(1) Ces trois chartes sont extraites du cartulaire de St-Mont, appartenant à M. le vicomte de Corneillan.

les habitants de Fourcès y reçoivent la sépulture à perpétuité et sans opposition.

Ceci s'est fait en présence de Dom Guy, comte de Poitiers et de toute la Gascogne, qui a accordé son ban de sa propre main et ordonne de le conserver avec soin dans nos archives, de Dom Bernard Tumapaillés mon oncle, de Dom Arnaud, évêque d'Agen, et de Dom Raimond d'Albe, abbé de Condom.

Les témoins de cette donation sont les suivants : Oddon, vicomte de Lomagne, Galard de Bilhères, Pierre de Galard, Oddon de Poudenas, Oddon de Pardeilhan, et beaucoup d'autres grands, qui tous d'un commune voix approuvèrent la donation, et jurèrent la sauvegarde de ce lieu.

Plus tard Dom Simon, évêque d'Agen, vint dans cette église, et ayant convoqué Dom Pierre, évêque d'Aire, ils dédièrent tous deux ladite église, approuvèrent ce testament dans tout son contenu, et le scellèrent de leur sceau.

CHANT DES NORMANDS AU XIe SIECLE.

Nous étions oubliés au fond de la Bothnie.
De cet injuste oubli la Gaule fut punie;
Car nos pères armés apprirent notre nom
Aux échos de la Seine, aux rives de la Loire:
L'Aquitaine entendit nos bruyants cors d'ivoire
Et tressaillit d'effroi de Poitiers à Condom.

Sur les ondes du Garw (1), se plaisaient nos carènes;
Et nos barques, courant comme courent les rennes,
Passaient et repassaient devant Burdigala.
Nous rasions les cités au niveau de leurs dalles !
Ils croyaient, nos aïeux, maritimes vendales,
En tassant des débris, monter au Walhalla (2).

(1) Garonne.
(2) Paradis des sectateurs d'Odin.

Nous mouillâmes, un jour, aux portes de Lutèce !
Loin de nous héberger, cette guerrière hôtesse
Leva son bouclier et nous offrit la mort.
Les nôtres admiraient l'attitude vaillante
D'Eudes, qui, sur les murs baignés d'onde sanglante,
Défiait en héros tous les héros du Nord.

Du sang des ennemis et du nôtre prodigues
Nous cherchions le trépas ! nous aimions les fatigues
Autant que l'hydromel à la douce saveur.
Laissant donc aux aînés le sol des Walkhiries,
Nous vînmes, avec Rou (1), chercher d'autres patries.
La Neustrie était belle : elle eut notre faveur.

Depuis, la Normandie, intrépide amazone,
A mis plusieurs fleurons à sa riche couronne :
Venose, Ascoli, Labelle, Moncassin,
La Pouille, la Calabre, avec les Deux-Siciles.
Il ne lui manque plus que la reine des îles,
L'Anglie, obéissant au fils d'un assassin.

Si Guillaume fut bon envers le comte d'Arque,
Il sera sans merci pour l'insolent heptarque
Qui lui vola le trône, héritage d'Edouard.
Lorsque retentira la voix à qui tout cède
La voix de Taillefer, du brave Cytharède,
D'un bond nous saisirons l'invincible étendard.

Pourquoi ne pas partir, nos armures sont prêtes !
Nous devrions maintenant jouir de nos conquêtes !
Les vierges d'outre-mer sont sylphes séduisants :
La neige brunirait auprès de leur visage;
Leurs blonds cheveux à voir sont plus doux qu'un nuage,
Et leurs yeux brillent plus qu'au soir les vers luisants.

(1) Rollon, premier duc de Normandie, est appelé Rou dans les vieilles chroniques, ainsi que dans le roman de Waïsse, *le chant de Roland*.

Bientôt on nous verra, phalange magnanime,
En taillant des turbans sous les murs de Solime
Gagner notre salut, bien mieux qu'à deux genoux....
Jésus-Christ ouvrira la céleste empyrée
A ceux qui partiront pour la terre sacrée,
Et qui mourront pour lui, comme il est mort pour nous.

J. Noulens.

De l'Origine et des différentes Rédactions de la Loi des Wisigoths.

Dissertation *de M. J. de Pétigny, membre de l'Institut, insérée dans la Revue historique de Droit français.*—Livraison de mai-juin (1855.)

La Novempopulanie, nous l'avons dit, faisait partie du royaume des Wisigoths, dont la capitale était Toulouse. Cette domination a duré près d'un siècle, à partir de 419. Un de leurs rois, Alaric, dans la seconde moitié du ve siècle, régla l'administration de la justice dans ses états, principalement pour les habitants de la Novempopulanie, qui suivaient le droit romain. Il adopta pour eux le code Théodosien, le fit examiner et corriger par son chancelier Anien. Cette nouvelle rédaction, destinée à leur servir de loi, fut publiée solennellement, dans la ville d'Aire, 23 ans avant le code de Justinien.

On conçoit, dès lors, que la dissertation que nous rappelons, et qui se rattache aussi à la législation espagnole, a dû s'occuper du point de départ de cette législation sous Alaric. Les détails qu'elle renferme concernent donc essentiellement l'histoire de nos contrées. Voilà pourquoi nous la mentionnons comme utile à consulter (1).—E. Corne.

(1) Nous rappellerons aussi un article de la *Revue Française* (novembre 1828), que l'on attribue à *M. Guizot*, ayant pour titre : *de la Législation des Wisigoths*, ainsi que l'*Histoire du droit romain au moyen-âge*, par *F. C. de Savigny*, traduite de l'allemand, par *C. Guenoux*, t. 2, ch. 8.

Une lettre de Blaise Monluc.

Tout, dans ces contrées, porte l'empreinte du passage de Blaise Montluc ou de sa famille. Ste-Gemme où il est né; le St-Puy, Condom, Cassaigne, Massencôme, St-Martin, dans le canton de Nogaro, et Estillac près d'Agen, où il est mort, sont des lieux qui réveillent le souvenir du maréchal.

Aux yeux de certains (1), Condom serait considéré comme la patrie de Blaise Montluc. C'est là une erreur que la vérité historique nous force de contredire. Plusieurs circonstances peuvent avoir contribué à donner créance à cette idée, un fils de Blaise Montluc a été évêque de Condom; une de ses filles supérieure du couvent de Prouillan de la même ville; et une branche de cette maison y avait fixé son domicile. Divers papiers qui nous sont tombés sous la main attestent cette vérité.

En fouillant dans ces papiers, nous avons découvert une lettre de Blaise Montluc, à M. Duranty (2), conseiller du Roi, avocat-général au parlement de Toulouse, sous la date du 17 janvier 1575. En la publiant, nous croyons être agréable à nos lecteurs. Cette lettre confirme le caractère que l'histoire a donné au maréchal. On doit comprendre que pour ces documents nous serons toujours fidèles à leur orthographe : E. C.

Monsieur, j'ai esté adverti par le sieur de Labit mien parant proche, comme en vertu de certaines informations il a fait constituer prisonnier ung gentilhomme nommé le Sêrmos, lequel estait allé à Th^se pour

(1) Et de M. Ste Beuve entr'autres.

(2) Ce même Duranty (Jean-Etienne), nommé premier président du parlement de Toulouse par Henri III, en 1589, périt victime de son attachement au prince. Il avait fondé le superbe collége de Lesquille. Il est auteur d'un ouvrage excellent *de ritibus ecclesiæ*. Chez lui les vertus égalaient le savoir.

les fo^es Th^nne...et lequel est grandement suspect à tout le pays mèsme, à cause de plusieurs insollances et preinses des marchands et autres catholiques que les ennemis du Roi ont comises par le moyen des intelligences qu'il a toujours, à ce qu'on assure avec que eux. Je croy nôtamment que si vous le faites parler par la question il découvrira des choses étranges dont le dit pays est en peine. Et de ma part je vous écris, dotant que vous m'aymez, le vouloir faire a cette fin que la vérité en soit découverte et quil y soit pourveu de la façon requise. Vous avez naguère fait faire une belle et sainte exécution de la personne de Mongausy et si vous procédez avec cestuy-cy pour rechercher la vérité d'une infinité de maux exécrables qui ont été faits, je crois que vous le trouverez compaignon du dit Mongrausy. Pourquoy je vous reprie tenir la main de votre autorité qu'il soit fait justice et se sera un chef d'œuvre grandeman profitable aux gens de bien et à tout le pays étant le dit Séridos ung auttant vicieux et mal complexionné jeune homme qui soit en Guyenne comme ses actions le témoignent desquelles lorsque vous aurez plus certaine preuve par sa bouche mèsme s'ils est..... ainsi qu'il est necessairement sur la question faisant sur ce fin après m'etre recomandé à votre grâce, priant dieu.

Monsieur vous donne santé longue

d'Agen 17 janvier 1575

V^re affectionné ami a v

faire services.

De Montluc.

Sur le dos de la lettre est écrit :

A Monsieur

Monsieur Duranty con^er du roi et son avocat général en la cour du parlement de Th^es.

FAMILLE DE ROQUELAURE.

Cette famille tira son nom d'un village situé à 2 lieues d'Auch. Les Roquelaure descendaient des Armagnac. Nous avons dit qu'ils avaient un château ou «hosteau,» à Auch,

qu'ils habitèrent souvent; plusieurs d'entr'eux y sont nés (1). Cette famille compte plusieurs hommes illustres, parmi lesquels on distingue deux maréchaux de France et un lieutenant-général, ce sont :

ROQUELAURE (Antoine, baron de), maréchal de France. Il quitta l'état ecclésiastique pour prendre l'épée. Il fut connu d'abord sous le nom de chevalier du Longard. Il était dévoué à la famille d'Albret et principalement à Jeanne, mère d'Henri IV. Il suivit la fortune de ce prince. C'est ce même Roquelaure qui tenta de s'emparer d'Auch au temps de la Ligue. Il était aussi du nombre des seigneurs qui accompagnèrent Henri lorsqu'il quitta le bal à Auch pour aller s'emparer de Fleurance. Il se trouva du reste à toutes les affaires qu'eut à soutenir Henri, avant et pendant son règne.

Devenu roi de France, Henri de Navarre récompensa le dévoûment de Roquelaure : il le fit successivement maître de la garde-robe, le jour de son avènement sur le trône, conseiller d'Etat après le combat d'Arques; Roquelaure accompagna le roi à la bataille d'Ivry, aux siéges de Paris, de Chartres, de Noyon et de Rouen. Il combattit à la journée de Fontaine-Française et dans toutes les rencontres qui eurent lieu sous le règne d'Henri IV. Il mourut à Lectoure, dont il était gouverneur, le 9 juin 1625, âgé de 81 ans et 3 mois. Il se trouvait dans le carrosse d'Henri IV lorsque ce dernier fut assassiné par Ravailhac.

ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste, marquis, puis duc de), lieutenant-général, pair de France, fils du précédent. Il se distingua aux batailles de la Marfée, de Honnecour; aux siéges de Gravelines, Bourbourg, Courtrai. Il fut

(1) Au commencement du XVIIe siècle, une fille du seigneur de Roquelaure se maria à Auch. La cérémonie religieuse eut lieu dans l'église Saint-Orens.

gouverneur de Guyenne (1676). Roquelaure est celui qui, par son esprit et ses bons mots, fut surnommé le *Maumus français*. Il mourut le 13 mai 1687. C'est en sa faveur que la terre de Roquelaure fut érigée en duché-pairie, en 1652.

ROQUELAURE (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de), maréchal de France, fils du précédent, naquit en 1656. Jeune encore, il assista au siége et à la prise de Maseick et de Saint-Tron, de Tongres, de Nimègue, etc. Il servit comme volontaire au siége de Maestrich. Sous Turenne, il assistait à la prise de Guermershein. Il était à la prise de Montbeillard. En Allemagne, sous le maréchal de Créqui, il se trouva dans toutes les rencontres. En 1690, il combattit à Fleurus, à la prise de Mons, au bombardement de Liége, etc. On le nomma gouverneur de Languedoc le 20 février 1706. Il conserva ce gouvernement jusqu'à sa mort (1738).

En lui s'éteignit la famille de Roquelaure; il ne laissa que deux filles. L'une, mariée au prince de Deux-Ponts, mourut sans laisser d'enfants; l'autre fut mariée au duc de Rohan-Chabot. Les domaines de Roquelaure échurent aux descendants de ces derniers; ils les vendirent au marquis de Mirabeau qui les vendit au roi pour y établir un haras par les soins de M. d'Etigny. Plus tard, la terre de Roquelaure appartint à la famille Dubarry.

Prosper LAFFORGUE.

Lourdes.

La ville de Lourdes, située à l'entrée du Lavedan, est resserrée entre deux montagnes de forme pyramidale où l'on exploite des carrières de marbre et d'ardoise. Sur un rocher isolé de la chaîne apparaît la tour carrée du fort qui domine la ville à une grande hauteur. Au bas, coulent les eaux bleues du Gave, qui passe sous un vieux pont de cons-

truction romaine et se déploie, de la manière la plus pittoresque, à travers les frais pâturages qui bordent son cours; site charmant qu'a essayé de reproduire le pinceau de Duperreux!

Lourdes est une ville vraiment historique; son château, négligé depuis la découverte de la poudre à canon, contribua beaucoup à sa gloire, hélas! et à ses malheurs. Grégoire-de-Tours nous apprend que Childebert s'empara des villes d'Albi, de Couserans et de Lourdes. Monstrelet parle aussi de chevaliers qui, se mettant sous la conduite de Robert-de-Chalus, allèrent assiéger *Lavédan avec forteresse de Lourdes*, et s'en emparèrent en 1406. Quelques années auparavant, elle avait encore été assiégée par le duc d'Anjou qui, pour se venger de l'héroïque résistance qu'elle lui opposa, mit le feu à la ville qui fut tellement *arse qu'il n'y demeura rien à ardoir*. Construite au débouché des montagnes, contre tous les ennemis qui, à diverses epoques, ont menacé nos vallées, cette tour a vu passer les Romains de Jules-César, les Arabes d'Abdérame et les Anglais du Prince-Noir. Aujourd'hui elle est encore debout, comme une sentinelle oubliée à son poste, après que l'ennemi a disparu depuis des siècles.

Les comtes de Bigorre prenaient toujours le titre de seigneurs de Lourdes. L'orme du porche de la ville couvrait, de son ombre séculaire, la pierre où s'asséyait le comte pour recevoir l'hommage de ses vassaux. Le seigneur d'Asté y portait la redevance annuelle d'un épervier.

Le fort de Lourdes, ainsi que tout le Bigorre, appartint aux Anglais après le traité de Brétigny. Mais la guerre ayant recommencé en 1369, la province secoua le joug de l'Angleterre, qui ne conserva que la ville et le fort de Lourdes. Le gouverneur était alors Pierre-Arnaud de Béarn, et la garnison était de trois cents lances, commandée par six ca-

pitaines. Il est curieux de lire, dans Froissard, les faits et gestes de cette garnison qui pillait le plat pays, voire même les bonnes abbayes, et poussait ses courses aventureuses jusque dans le Languedoc. Un des six capitaines de la garnison, appelé Mangeant, brave et actif, part un jour pour Montpellier, accompagné de trois moines, habillé lui-même en moine, descend à une auberge de la ville, se dit abbé d'une abbaye de Gascogne, allant à Paris pour affaires. Il y trouve un personnage très riche, lequel devait aller aussi à Paris. On fait connaissance; on parle du voyage : ils partent ensemble, l'abbé, les trois moines et l'imprudent qui voulut voyager avec eux. *Ils n'eurent pas eslongué Montpellier trois lieues*, continue Froissard, *quand le Mangeant le prit et l'amena par voies torses et obliques et chemin perdu, et fit tant qu'il le tint en sa garnison de Lourdes; et puis le rançonna et en eut cinq mille livres.*

Il existe près de la ville plusieurs grottes creusées dans une montagne calcaire, sur la rive gauche du Gave : on les nomme *speluques* (spelunca). Ce sont de longues galeries où l'on pénètre à la lueur d'un flambeau. La plus curieuse est celle dont M. Gustave de Lagrèze a donné la description (1). Dans une excavation profonde, nous dit-il, s'étaient réunies des eaux qui servaient à l'abreuvage des troupeaux des vallées voisines. Il y a douze ans environs, les chaleurs de l'été furent si vives qu'elles desséchèrent complètement ce réservoir. Des pasteurs descendirent dans ce puits et le visitèrent. Quel fut leur étonnement, lorsqu'ils aperçurent un mur construit de main d'hommes, fermant l'entrée d'une grotte! Ce mur fut démoli : les eaux qui avaient envahi l'intérieur furent bientôt épuisées, et l'on put découvrir une demeure souterraine où, depuis des siècles, nul être vivant n'avait pénétré. A. A.

(1) *Chronique de Lourdes.*

POTON DE XAINTRAILLES.

Sur la ligne où la riche végétation de l'Agenais s'arrête devant l'aridité des Landes, debout sur un plateau, un vieux manoir, chaperonné de quatre tourelles, assiste muettement depuis des siècles à ce contraste de la nature. L'une de ses faces est tournée vers le plantureux paysage de la Garonne; l'autre vers la sombre tenture des chênes-liége et des pins dont le feuillage funéraire convient à cette terre désolée. La physionomie de cette construction est demi-féodale. La porte intérieure qui s'ouvre sur un péristyle est décorée d'un écusson accoudé sur deux lions. Au-dessus plane Mélusine la magicienne, les cheveux dressés, et les ailes déployées. D'une main elle contourne sa queue écailleuse et de l'autre elle fait une égide à la couronne royale qui surmonte l'écusson. Ce château avec quelques dépendances est contemporain du *roi bien servi*, de Charles VII. Les autres murs ont une existence antérieure, car c'est là que résidaient, depuis le 12 avril 1286, les ancêtres de Jean, plus connu dans l'histoire sous le nom de Poton de Xaintrailles (1); c'est là que naquit aussi ce guerrier que les registres du parlement devaient plus tard déclarer *un des plus vaillants capitaines du royaume de France.*

Il était autrefois d'usage en Gascogne que l'aîné, dans la famille seigneuriale, restât au castel, et que le cadet s'en allât pédestrement, *par fantaisie*, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un cheval à prendre. Il était noble et riche comme le roi, car, comme lui dépouillé de ses fiefs, il prélevait en passant des tailles sur ceux d'autrui. Tel dut partir Xaintrailles

(1) En 1286, le roi d'Angleterre avait cédé tous ses droits sur les châteaux de Xaintrailles, Ambrus et Villeton à Sénebrun. Son fils Bertrand laissa ces possessions à son frère puîné Fort Sanche, dont le petit-fils épousa Edie de Roqueys qui donna le jour à Poton de Xaintrailles.

à la suite des Armagnacs conduisant le Midi au ravage du Nord. Aussi, quand au milieu des imprécations de la France les Armagnacs et les Bourguignons jouèrent, au bénéfice des Anglais, pour assouvir leur haine et leur ambition, le roi et le royaume, nous voyons Xaintrailles combattre avec ses compatriotes gascons. En 1419 il défendait, sous les ordres d'un de ses parents, le château de Couci qui fut livré par la trahison d'une chambrière. Les gendarmes de la garnison n'eurent que le temps de se retirer. *Lors ils firent deux capitaines de deux gentilshommes, Etienne Vignolles dit Lahire et Poton de Xaintrailles.*

Dès lors, ils mêlèrent leur sang dans presque tous leurs exploits, et leurs noms symbolisent encore aujourd'hui l'amitié chevaleresque. Ils n'étaient pas les généraux d'une armée régulière et disciplinée, mais des chefs de bandes qui ne faisaient que la petite guerre. Retranchés dans un château fort, ils faisaient irruption sur les compagnies, sur les convois et sur les villes du parti contraire. *Ils n'étaient lors,* dit une chronique, *que quarante lances, lesquelles n'épargnaient ni leurs corps, ni leurs chevaux : c'étaient, pour la plupart, des Gascons, qui sont bons chevaucheurs et hardis.*

Lahire et Xaintrailles, que leurs courses aventureuses et leurs coups de main, toujours exécutés avec audace, bravoure et habileté, commençaient à rendre célèbres, rallièrent les bandes dauphinoises disséminées dans la Picardie, la Champagne et l'Isle-de-France, et tentèrent de secourir St-Riquier. Le duc de Bourgogne, qui portait les armes pour la première fois, marcha à la rencontre de cette armée improvisée et débuta par un succès. Il prit et défit Xaintrailles (31 août 1421) près de Mons-en-Vimeux. Ce jour-là fut glorieux pour le sire de Vilain qui sauva le duc de Bourgogne et vit Xaintrailles faire un pas rétrograde pour esquiver sa hache. Dans les rares suspensions de ces luttes continues,

Poton allait se signaler dans les tournois. En 1423, il se mesura dans une emprise solennelle avec Lionel de Vendôme, sous les yeux du duc de Bourgogne et du comte de Richemont. A la bataille de Crévant, où 1,200 Ecossais se firent tuer pour la France, Xaintrailles et lord Stewart restèrent au pouvoir des vainqueurs. Délivré à grand prix par le roi dont le trésor était presque vide, il se fait reprendre dans une sortie au siége de Guise, et il fallut le racheter encore. A la malheureuse journée de Verneuil (en 1424), où succomba l'élite de l'armée franco-écossaise, Lahire et Xaintrailles, qui commandaient la cavalerie lombarde, fondirent les premiers sur les deux mille archers de l'armée anglaise et les repoussèrent sans les entamer.

Le bâtard d'Orléans bloqué dans cette ville pour soutenir le courage des assiégés leur annonçait chaque jour la venue d'une sainte, envoyée de Dieu.

Ne comptant lui-même qu'à demi sur l'intervention providentielle, il ne crut pas devoir négliger les expédients humains et députa Xaintrailles, connu du duc de Bourgogne, vers ce prince, pour lui proposer, comme parent du captif de Londres, du duc d'Orléans, de prendre sa ville en séquestre à la condition que Bedfort accorderait *abstinence de guerre*. En 1424, Glocester, par son mariage avec Jacqueline, comtesse de Hollande et de Hainau, avait irrité le duc de Bourgogne qui visait ces deux comtés pour arrondir sa Flandre. Cette union changea naturellement l'allié en ennemi et compromit la situation de Bedford qui fut obligé de céder les plus belles positions stratégiques : Péronne, Montdidier, Roye, Tournai, St-Amant et Mortaigne. Pendant les hostilités, Xaintrailles, comme volontaire et pour remplir l'intervalle de ses expéditions, vint combattre en faveur du duc de Brabant sous la bannière bourguignonne. Philippe lui avait toujours depuis conservé grande

estime. Aussi fit-il bon accueil à son ancien champion et surtout à son offre qui accommodait merveilleusement sa convoitise et ses projets de faire tomber par fragments la France en ses mains. Il alla donc trouver le régent anglais et appuya la requête qui demandait son patronage pour Orléans. Mais Bedford qui comprenait toute l'importance de cette position centrale lui répondit ironiquement *qu'il serait marry d'avoir battu les buissons pour qu'un autre eût les oisillons*. Le duc de Bourgogne se retira très mécontent et fit ordonner à ses vassaux d'abandonner le siége.

La mission de Xaintrailles, sans avoir pleinement réussi, avait cependant amené un résultat satisfaisant puisqu'elle avait détaché de l'armée anglaise les troupes auxiliaires qui la renforçaient depuis si longtemps.

A cette époque la France agonisait, tous les éléments constitutifs de sa société étaient dissous. Les tenans fiefs décimés, découragés et sourds à la sommation des états, refusaient le service féodal. Le clergé, discrédité par ses abus, ne pouvait secourir la monarchie expirante avec une influence qui n'existait plus. La bourgeoisie en qui s'était réfugiée toute la vitalité nationale était elle-même tombée dans un tel état de détresse et de prostration qu'elle se résignait à tout, même à la servitude. Le peuple broyé, piétiné par les soudards des deux partis, se débattait dans le désespoir des désespoirs, dans la misère des misères. L'université de Paris s'était prostituée en glorifiant les usurpateurs. Le roi de Bourges, chaque jour plus envahi et plus resserré dans son héritage, voulait descendre de son trône qui n'était qu'un escabeau et déposer un diadème de papier qui ne le préservait pas des nécessités de la vie : aussi

Un jour que Lahire et Poton
Vinrent le voir; pour festoiement,
N'avait qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.

Alors deux femmes, l'une vierge, l'autre courtisane, Jeanne d'Arc et Agnès Sorel, vinrent retremper les cœurs et en chasser le désespoir pour y faire entrer l'espérance. La première ranima miraculeusement la nation, et l'autre réveilla noblement l'énergie du roi. Chacune, à sa manière, participa au salut. La première dépasse la seconde de mille coudées. Elle est une légende vivante et le grand mystère du moyen-âge. Son nom, comme celui du Christ, signifie passion et rédemption, car, Messie féminin, elle va régénérer un royaume par le supplice du bûcher, comme l'Homme-Dieu régénéra le monde par celui de la croix.

Mais elle n'accomplit pas seule sa mission sainte ; elle fut admirablement secondée. Xaintrailles fut presque toujours à sa droite. A Orléans, il la suivit pas à pas et ne perdit jamais de vue, ni son armure blanche, ni sa haquenée noire. Elle ne se servait pas de sa petite hache, il lui répugnait de tuer. Mais Poton et Lahire frappaient, frappaient sans cesse et renversaient tout. L'Anglais, ne pouvant soutenir ce choc terrible, crut à une puissance surnaturelle, leva le siége et laissa aux mains des vainqueurs ses bastilles, son artillerie, ses prisonniers et ses malades. C'était la première fois que l'heureux Talbot et son invincible gendarmerie tournaient bride. A Patay (28 juin 1429), Xaintrailles fit des prodiges de valeur à côté de la Pucelle, prit Talbot et le renvoya sans rançon. Talbot paya plus tard ce service par un semblable.

Après ce combat, comme il siégeait dans le conseil royal, Poton opina, contre les politiques et les timides, pour le conseil de la Pucelle, qui voulait qu'on devançât le sacre d'Henri VI en hâtant celui de Charles VII. Il assista à la cérémonie du couronnement. En 1430, en garnison à Clermont, il fit porter son gant à Pierre de Baufremont, le plus terrible joûteur de Bourgogne. Le duc présida à ce pompeux tour-

noi, où cinq chevaliers français luttèrent contre autant de Bourguignons. Un peu plus tard, il alla se jeter dans Compiègne cernée par l'ennemi, communiqua sa fougue et son élan aux assiégés, qui dispersèrent les assiégeants, le 1er novembre 1430. L'archange avait révélé à la Pucelle, prisonnière, que ce jour serait celui de la délivrance pour Compiègne. La prophétie se vérifia avec l'aide de Xaintrailles. Le duc de Bourgogne s'était avancé jusqu'à Noyon, comme pour dévorer de plus près l'humiliation des siens et de ses alliés. Il en éprouva une en personne à Germiny, où le chevalier gascon le culbuta (le 20 novembre).

L'Imitation de Jésus-Christ avait tourné les âmes au mysticisme. Le langage mélancolique de ce livre sublime avait passionné les hommes pour le ciel et les avait détachés de la terre couverte de discordes et de malédictions. On mourait de faim, mais on vivait en Dieu; on dialoguait avec lui comme au temps de Moïse. Cette tendance et l'excès des privations avaient halluciné les esprits et multiplié les inspirés. Aussi, quand les pharisiens britanniques eurent fait brûler la vierge secourable des batailles, Xaintrailles qui l'avait vue enivrer les soldats et le peuple de ferveur et d'enthousiasme militant, et faire d'une guerre une croisade, crut pouvoir renouveler ces miracles avec l'aide d'un paysan visionnaire. Ce visionnaire, nommé Guillaume Pastourel, avait des stygmates aux pieds et aux mains et suait le sang aux jours saints. Il essaya donc, au moyen de ce berger illuminé, de produire l'entraînement fanatique qu'avait opéré naguère la bergerette de Domrémy. Mais la première fois qu'il le mena au combat il fut capturé avec son prophète. Plus heureux en 1435, il remporta la victoire de Gerberoy sur le comte d'Arondel, qui périt dans la mêlée.

Pendant que les plénipotentiaires de la chrétienté se rendaient au congrès d'Arras pour traiter de la paix géné-

rale, et pendant que ces conférences donnaient l'espoir de l'affaiblissement de l'ennemi par la défection de son puissant allié, le duc de Bourgogne, Lahire et Xaintrailles, peu soucieux des négociations, faisaient dès courses en Picardie jusque sur le territoire de Philippe le Bon. Lorsque la réconciliation de ce prince avec Charles VII fut effectuée, et la guerre avec Albion suspendue, les chefs de compagnie, les capitaines soi-disant royaux, tous les petits rois de châteaux fondirent sur le plat-pays pour faire sûcer à la guerre civile le peu de sang que lui avait laissé la guerre étrangère; mais ils ne trouvèrent à ruiner que des ruines. Xaintrailles, loin de détendre la discipline, loin d'infester les chemins et les campagnes, comme ces *écorcheurs et ces routiers*, continua à guerroyer contre les Anglais. Lahire ne se comporta pas aussi dignement. Il ne croyait pas la religion incompatible avec la rapine et savait très bien les allier toutes deux. En partant pour le butin, il récitait une oraison peu explicite, supposant que l'intelligence divine n'aurait pas de peine à deviner ses réticences. « *Sire Dieu*, disait-il, *daigne faire pour Lahire ce qu'il ferait pour toi, si tu étais capitaine, et si Lahire était Dieu.*

Xaintrailles au siége de Montereau en 1437 partagea les périls du roi qui, dans un élan chevaleresque, était monté l'un des premiers à l'assaut l'épée au poing. Aussi, quand Charles VII fit son entrée solennelle dans Paris, le capitaine gascon portait le casque royal comme écuyer de France. Plus tard, le 2 novembre 1439, le roi voulut, par la triple réforme des milices, des finances et de la justice, tenter de ramener l'ordre et la vie dans son pauvre royaume abimé et meurtri par tous les fléaux. Cette réorganisation était nécessaire pour compléter la délivrance. Il fallait d'abord régulariser l'armée. Pour y parvenir, il substitua la taille fixe et permanente à l'arbitraire féodal, interdisant

aux barons de rien prélever sous prétexte de guerre. Les chevaliers, les hauts-justiciers, étaient tenus de rendre compte à la justice, qui allait être la sanction suprême. Cette justice accordait la dépouille des délinquants à ceux qui leur couraient sus. L'épée devenait ainsi vassale de la robe. Les seigneurs, humiliés dans leur honneur, lésés dans leurs abus légitimés par le temps, rassemblèrent les troupes d'écorcheurs qui n'étaient pas tout à fait débandées. Dans cette rébellion, connue sous le nom de *Praguerie*, se jetèrent ardemment Dunois, Latrémoille, Chabannes, Le Sanglier, les ducs d'Alençon et de Bourbon et le Dauphin lui-même. Xaintrailles, au lieu de suivre l'exemple de ses anciens compagnons d'armes, resta fidèle à Charles VII. Cette fidélité est pour l'époque un acte de vertu et de patriotisme.

Voici le portrait que fait de lui un chroniqueur contemporain : «il était presque toujours couvert de son haubergeon » de mailles avec une cotte d'armes pareille à son écusson » écartelé *d'argent à la croix de gueules et de gueules au* » *lion d'argent*; son visage, tailladé de cicatrices qui l'en- » noblissaient; ne recevait ordinairement le jour qu'à » travers la visière d'un heaume ; il marchait le poing sur » la hanche et les jambes écartées, comme s'il chargeait à » cheval et la lance en arrêt. »

En 1450 un irrésistible mouvement de nationalité entraîna toute la France. Sommerset n'avait pas pu défendre la Normandie parce qu'elle n'avait pas voulu être défendue, parce qu'elle était impatiente de redevenir française. Le 15 avril de cette même année, les Anglais commandés par Kyriel furent anéantis à Formigny et perdirent avec un grand nombre de combattants leur vieille gloire et tout espoir de recouvrance. Dans le Midi, le Languedoc (1) avait

(1) Il avait fourni dans l'espace de dix années jusqu'en 1438 deux millions huit cent trente-deux mille livres tournois, six cent cinquante mille moutons d'or, non compris dix décimes accordés par le clergé, une amende de six mille écus d'or infligée aux capitous de Toulouse et d'autres sommes.

hâté par toute espèce de sacrifices les succès obtenus. Il avait constamment financé pour la guerre depuis l'avènement de Charles VII. Aussi accueillit-il avec transport ce réveil patriotique qu'il avait devancé. Dans la Guienne, au contraire, les populations s'étaient habituées à la domination d'outre-mer. Elles s'y étaient attachées par intérêt et par une vieille sympathie de trois siècles. Les garnisons anglaises ne se trouvaient donc pas dans cette province, comme dans les autres, au milieu de masses hostiles. La résistance devait dans ces contrées être plus sérieuse que dans le Nord. Pourtant, l'artillerie du Bureau et les francs-archers conduits par Xaintrailles et d'autres guerriers expérimentés les délogèrent bientôt de Jonzac, de Bergerac, de Monferrand, de Sainte-Foy, de Blaye, de Dax, de Castillon, de St-Emilion et de Libourne. Les feudataires de Foix, d'Albret et d'Armagnac qui étaient revenus avec la fortune sous la bannière du suzerain, commencèrent trois siéges à la fois, Fronzac, Bayonne et Bordeaux, qui s'engagèrent à la reddition si elles n'étaient secourues avant un mois. L'Angleterre, absorbée dans la lutte stérile des Deux Roses, n'entendait point la voix des gouverneurs de Guienne qui l'implorait des bords de l'Atlantique. Ces places remirent après bien des délais et des fluctuations les clés de leurs portes et de leurs forts. L'entrée des vainqueurs dans Bordeaux fut réellement triomphale. La métropole, qui ne s'était convertie que malgré elle, était en deuil. Elle regrettait ses anciens maîtres qui buvaient ses vins et les payaient cher. Elle n'espérait pas en trouver qui fussent si bons consommateurs et si bons acheteurs. Elle ne vit donc pas de bon œil le défilé de l'avant-garde des archers, ni la marche pompeuse et solennelle de l'armée française et de ses chefs. Au premier rang chevauchaient les comtes de Nevers et d'Armagnac, le vicomte de Lautrec, les évêques d'Arles et

de Langres, Tristan l'ermite, prévôt des maréchaux, le sire de Xaintrailles, grand écuyer du roi, campé sur un grand coursier, vêtu de drap de soie et portant l'une des bannières royales; l'autre était tenue par le seigneur de Montaigu. Les gendarmes de Xaintrailles fermaient le cortége.

L'Angleterre avait donc perdu l'héritage d'Aliénor. Dans un dernier effort elle le reconquit, mais elle ne tarda pas à reperdre définitivement cette belle Aquitaine, ce paradis d'outre-mer où les lords venaient guérir leur spleen avec du vin et du soleil. La rédemption de la France est donc accomplie.

Deux femmes, comme nous l'avons dit, Jeanne d'Arc et Agnès Sorel, l'une sainte, l'autre profane, celle-ci héroïne par la foi, celle-là par l'amour, toutes deux enthousiastes de la France, sauvèrent sa nationalité avec l'aide de deux guerriers gascons, Lahire et Xaintrailles. Aussi les registres du parlement déclarèrent-ils Poton après sa mort *un des plus vaillants capitaines du royaume de France qui fut cause avec Etienne de Vignoles, dit Lahire, de chasser les Anglais de France.*

Le roi rémunéra les services de Xaintrailles avec les largesses et les titres de bailli de Berri, de capitaine de La Tour de Bourges, de Falaise et de Château-Thierri, de seigneur de Tonneins et de St-Macaire, de sénéchal des Bordeiais et du Limousin, enfin de maréchal de France en 1454.

Poton mourut le 7 octobre 1471, à Bordeaux, au château Trompette, dont il était gouverneur; il avait eu la singulière idée de faire édifier pendant sa vie le monument qui devait le recevoir après sa mort, et de diriger lui-même la sculpture et l'ornementation tumulaires. Deux places étaient intérieurement réservées, l'une pour lui, l'autre pour sa femme Catherine Brachet, dame de Salignac. Il

recommanda de placer ses dépouilles dans ce cercueil, et le cercueil dans la chapelle de l'église de Nérac. Pour faciliter l'exécution de ses volontés, il gratifia les cordeliers de cette ville d'argenterie sacrée, d'habits sacerdotaux et d'une rente annuelle en nature, à condition qu'un certain nombre de messes solennelles seraient célébrées tous les ans pour son salut, celui de son épouse et de tous ses ascendants et descendants (1).

J. NOULENS.

Bibliographie des auteurs gascons.

(Suite.)

VII.

JEAN LICARAGUE, basque, dédia à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, une

Traduction de la Bible en patois basque, 1571.

Cfr * Mary-Lafon, *Tableau de la langue romano-prov.*, p. 285.

VIII.

ARNAUD DE SALETTES, béarnais, traduisit les psaumes probablement à l'usage des protestants, ses compatriotes, comme Garros.

Psalmes de David, metus en rima bernesa. *Ortez*, 1583, in-8°.

Cfr * Mary-Lafon, *Ouv. c.*, p. 319.

G. (GALARD?) DE TERRAUBE, abbé de Bouillas, près de Lectoure, publia un

(1) Il n'eut pas de descendants directs. Son frère Jean-Amadour avait été tué au siége de Creil. Sa sœur Colette de Xaintrailles avait épousé Jean de Lacassaigne. Un fils, nommé Noudonnet, issu de cette union, fut paternellement aimé par Xaintrailles à cause des qualités militaires qu'il montra dans diverses rencontres. Ce neveu hérita des possessions de l'oncle. C'est de lui que descend le marquis de Lusignan, pair de France, naguère et probablement encore propriétaire du château de ses ancêtres.

Discours des choses plus nécessaires en la cosmographie. *Paris, Fed. Morel*, 1565, petit in-8°.

Je tire cette indication de la Description bibliographique de la librairie J. Jechener, 1855, t. I, p. 311.

X.

G. CHEVALIER, gentilhomme béarnais, a laissé un poème français qui n'est remarquable que par sa bizarrerie.

Les trois visions du décès ou de la fin du monde, par quatrains, 1584.

* Notes biographiques, mss. de feu M. Lacomme, d'Auch.

XI.

FRANÇOIS DE BELLEFOREST, né près de Samatan, en Commingeois, au mois de septembre 1530, accueilli chez la reine de Navarre, étudia, à Bordeaux, sous Buchanan et Elie Vinet, puis à Toulouse où il négligea souvent le droit pour la poésie. Il se rendit enfin à Paris où il écrivit pour vivre. Il fut en grand honneur sous Charles IX et Henri III. Mort le 1er janvier 1583.

On trouvera ici les titres de tous ses ouvrages concernant l'Histoire de France, et de quelques-uns des autres seulement.

Remontrances aux princes françois de ne point faire la paix avec les mutins (en vers). *Paris*, 1567, in-8°.

La Description des Pays-Bas, par Louis Guicchardin, traduite en françois, par Fr., etc... *Anvers, Sylvius*, 1567. (Ibid., *Plantin*, 1584. *Amsterdam, Nicolas*, 1604) in-fol.

Réimprimé avec des additions de P. Dumont. Amsterdam, 1612, in-fol. (Lelong.)

Histoire des neufs Charles de France contenant la fortune, vertu et hauts faits des Rois qui, sous ce nom de Charles, ont mis à fin des choses merveilleuses, le tout en

dix-neuf livres, par..., etc..., annaliste du Roy. *Paris*, 1568. Ibid., *Lhuillier*, 1570. *Lyon*, *Jove*, 1583, in-fol.

Poème historial touchant l'origine, l'antiquité et excellence de maison de Tournon. *Paris*, *Huby*, 1568, in-8°.

Les amours de Clitophon et de Leucippe, par Achille Jatius, mis en latin par L'Annibal Cruceius et traduits en françois. *Paris*, *Lhuillier*, 1568, in-8°.

Histoires tragiques extraites des œuvres italiennes de Bandel et mises en langue françoise, les six premières par Boaistuau, et les suivantes par Belleforest. 1568 et années suiv., 7 vol. in-16. L. C.

LE CHATEAU DE LÉBERON (1).

Cieux, terres, éléments, tout est en sa puissance;
Et tandis que sa main, dans la nuit du silence,
Du fragile univers sape les fondements,
Sur des ailes de feu mon active pensée,
Loin du monde élancée
Plane sur les débris entassés par le temps.
THOMAS.

L'horloge de la destruction a sonné ton agonie, antique château de Léberon. Le lierre, ce suaire des vieux manoirs, t'enveloppe depuis longtemps de ses sombres draperies. Tu meurs un peu chaque jour! Ton beffroi ne parle plus aux serfs et aux archers; tes barbacanes sont comblées, tes palissades démolies, tes fossés débordent de terre et de décombres. Qu'est devenu le temps où les troubadours faisaient retentir tes voûtes fleurdelisées de leurs *tensons*, de leurs *soulas*, de leurs *sirventes?* Où la mélodie des ménestrels flottait dans tes salles tendues de satin blanc? où un

(1) Cette notice fut écrite bien longtemps avant la restauration du château de Léberon. L'existence de ce château est antérieure aux croisades.

chêne entier réchauffait le banc circulaire de la veillée, aussi rieur et aussi folâtre que les jongleurs qui l'amusaient? Ce temps où tes preux, héroïques holocaustes, allaient se faire immoler sous les murs de Solime.

Sur la fin de la lutte de la croix et du koran, un de tes seigneurs, cité par Joinville, moissonnant des musulmans dans les plaines de Massoura, abattit aux pieds de St-Louis un infidèle qui s'apprêtait à abattre ce rempart de la chrétienté.

Toute ta splendeur ne rejaillit pas de la vaillance de tes châtelains. Dès l'ouverture de la guerre des deux Roses, quelques lords britanniques, plus altérés des vins de Gascogne que du sang de leurs concitoyens, descendirent en Armagnac pour y noyer la tristesse de leur émigration. Le baron Clinton, le vicomte de Vakefiel et des deux ducs de Berwik furent attirés dans Léberon, petit Eden vinicole, par la seule renommée de sa liqueur délectable. Après maintes et maintes libations à la paix d'Albion, leur esprit fut illuminé d'une extase ou plutôt d'une vision bachique; ils se crurent en pleine mer, ils y étaient, en effet, leur raison avait sombré dans un *hanap* de Léberon.

Pourtant le bon sens du vicomte Vakefiel surnageait encore. Tout à coup ses joues s'allumant d'un rose vif et son œil d'un éclat phosphorique, il s'écria : je le jure par la mule du pape, si mon âme retombe dans la syncope du spleen, je me fais inhumer et embaumer dans un tonneau de ce nectar. La réalisation toucha le projet, et le lendemain une barrique pleine, cercueil d'un noyé, était expédiée sur Londres. Le duc de Clarence n'eut donc pas le mérite d'une innovation.

Ceux qui accusèrent les bénédictins de Flarans du travers innocent de boire un peu trop ignoraient la tentation de ton voisinage et la douceur de ton culte, divin Bacchus de

Léberon. Ils ignoraient qu'il était dans les règles d'un ordre de faire chanter les verres avant de chanter matines, et d'oindre le larynx pour mieux psalmodier les beautés lyriques de David.

Après ces fastidieuses digressions, passons à tes exploits, brave neveu de Montluc, Antoine de Gelas de Léberon. A l'époque où cette Euménide catholique, déguisée en reine, entreprit de faucher les têtes de l'hydre calviniste, ta témérité chevaleresque et ta générosité, vierge de fanatisme sanguinaire, te valurent l'estime et l'admiration des vainqueurs et des vaincus. Malgré les préventions du temps, crédule dans l'honneur des huguenots, tu n'hésitais pas à les congédier sur un simple serment de neutralité. Aussi, quand la fortune t'oublia près d'Aiguillon, ils furent heureux de pouvoir acquitter leur dette de gratitude en te renvoyant incontinent, après t'avoir *octroyé des largesses*. Patrocle et ange libérateur de ton oncle, il te crut digne de *rencontrer* Catherine de Médicis, de parlementer avec la reine de Navarre et d'escalader l'enceinte de l'imprenable château de Bridoyre où Géoffre, cet insigne brigand, avait tant de fois prouvé l'impuissance d'un siége. Partout tu lustras d'un nouvel éclat la célébrité que t'avaient léguée tes ancêtres. Dans le blocus de Rabasteins, comme ton père aux fortifications de Boulogne, armé d'une hache, tu décapitas le tertre qui empêchait de battre en brèche le pont-levis de la place.

Ta célérité était devenue proverbiale; écoutons le vieux maréchal : « Et nous arriva Monsieur de Grammont et » Monsieur de Léberon, avec les cinq enseignes; je crois » que le meilleur courtaud de nos troupes n'aurait pas sceu » faire plus grande diligence qu'ils firent, car ils ne de- » meurèrent que deux jours à venir depuis Villefranche » de Rouergue jusques devant Ste-Foi. » De plus, il devait

élever ta bravoure au-dessus de la sienne puisqu'il te jeta avec deux compagnies dans Libourne ceinturée par les canons de l'ennemi. J'ajouterai, pour dernière justice, qu'à Marciac tes soins et ton dévoûment filial hâtèrent la cicatrisation de sa blessure, bien mieux que tous les baumes dont tu la pansais. Je me permettrai en même temps de répéter cet éloge, qui tomba si souvent de sa bouche : l'on est invincible quand on a pour devise : *Deo duce, ferro comite*, et pour neveu Monsieur de Léberon.

Maintenant, tu n'es plus qu'une momie archéologique, pauvre castel, et tu n'as pour chantre de tes légendes que des chouettes et des corbeaux. Que ne puis-je dans cette notice te relever dans toute ta splendeur féodale, remettre en place tes brunes pierres, hiéroglyphes du moyen-âge.

Mais non, garde ta décrépitude, elle est plus belle et plus imposante qu'une renaissance.

J. N.

ASPECT DES FOIRES DE TARBES.

Si Tarbes ne conserve du passé que peu de monuments d'architecture, rien n'est plus curieux que le tableau des races d'hommes antiques et pittoresques qu'elle présente les jours de foire et de marché au voyageur qui traverse cette ville en se rendant aux eaux. Ces jours-là, toutes les places, la place Marcadieu surtout, sont inondées des flots d'un peuple étranger, venu de tous les coins des Pyrénées, et offrant sur un même point, dans leur infinie variété de types et de costumes, toutes les peuplades des provinces méridionales et des montagnes. On y distingue le Provençal, irascible et

bouillant, aux proportions vigoureuses, à la voix éclatante, déclamant passionnément dans les groupes; le Basque, petit, musculeux et fier, développant avec intention la souplesse de ses mouvements et l'élégante conformation de ses membres, plein, dans sa parole et dans son geste, d'une fatuité naïve; le Béarnais, l'homme civilisé des grandes villes, tempérant la vivacité méridionale qui brille dans ses yeux par la calme intelligence que donne l'usage de la vie et par une langueur toute espagnole; le vieux Catalan, dont les traits respirent une rudesse presque sauvage sous la forêt des cheveux blancs qui retombent sur sa face cuivrée; le Navarrais, à cheveux plats, à l'air primitif, à la taille haute, au corps musculeux, présentant, sous les grandes lignes de sa figure régulière et belle, une physionomie un peu idiote. Puis, au milieu de ces types caractéristiques, circulent pêle-mêle, formant une mosaïque mouvante de têtes brunes, rouges, bleues, variées à l'infini, les habitants des innombrables vallées de la Bigorre, lesquelles ont chacune leur nuance de costumes, de mœurs, de langage, qui les font reconnaître. La veste ronde et le pantalon large sont généralement communs à toutes ces peuplades, sauf à celles qui, éloignées de tout contact, végètent au fond des gorges les plus inaccessibles, et qui portent encore la culotte courte et serrée sur les hanches; mais toutes se distinguent par la forme et la couleur de leurs coiffures, partie si importante et si pittoresque dans la toilette des montagnards des Pyrénées. Ceux de la vallée d'Aure portent la toque blanche à houppe de laine bleue; ceux de Gèdre, la toque blanche et rouge; ceux d'Arrau, une barrette grise, et ceux de Luz, un bonnet rayé tombant sur les épaules, et qui se rapproche de la résille espagnole. Dans le quartier des femmes, c'est une ondulation perpétuelle de capulets d'un rouge tranchant et foncé, qui donne à ces foires de la Bigorre les tons chauds

et animés d'un tableau de l'école flamande. Ce qui reste donc de plus précieux à Tarbes, de l'antiquité, c'est l'aspect de sa population. C. Cassou.

NUMISMATIQUE.

Si l'on considère à grands traits l'état politique du monde romain sous Maximin, et les désordres causés peu de temps après par l'irrégularité dans la succession à l'empire, on voit Rome toucher à sa décadence physique et intellectuelle. Cette décadence va se manifester dans l'Etat par l'anarchie, dans la religion par l'affaiblissement des anciennes croyances, dans les beaux-arts par l'absence du sentiment du beau.

Les recherches archéologiques et numismatiques de cette époque offrent pour nous un véritable intérêt historique. La Gaule prend alors une part active dans les affaires du gouvernement; elle a son armée, ses empereurs, et l'invasion, qui est le progrès du moment, n'a plus qu'à passer sur elle pour féconder un grand peuple en lui donnant l'indépendance.

Après ce léger aperçu, nécessaire pour définir la 2e époque numismatique, entrons dans quelques détails.

Cette partie de l'Aquitaine que nous occupons, et qui a participé aux événements des siècles dont nous venons de parler, en a matérialisé le souvenir sur des médailles de beaucoup d'empereurs ou d'usurpateurs dont le règne fut éphémère. En nous conservant leurs types, souvent mal reproduits, elle nous a montré que l'art a subi l'influence politique. Les visages des empereurs ne sont plus frappés en relief; les figures des revers manquent de grandeur et de grâce. On ne voit plus, comme autrefois, ces grands bustes

en saillie qui semblent sortir du flanc qui les entoure, ni cette finesse d'expression qui anime les traits, ni cette chevelure presque saisissable. Tout a changé, jusqu'au module et au métal des médailles; les grands bronzes frappés en plus petite quantité qu'auparavant disparaissent complètement à partir de Victorin pour faire place aux médailles de grand module qui sont d'une excessive rareté dans nos environs. Notre richesse consiste en moyens bronzes et, surtout, en petits bronzes y compris les quinaires.

De Maximin à Valérien on ne peut mentionner que des médailles d'argent (module ordinaire) de Gordien III, de Trajan Dèce, de Philippe Ier, et quelques grands bronzes de Marcia Otacilia, sa femme. Parmi ces derniers, nous en avons eu un sous les yeux, qui, par le type et le métal, rappelle encore ceux des premiers temps de l'empire. Il révèle une belle fabrique et une main habile.

Avant le règne de Valérien, le titre de l'argent avait subi une altération considérable; aussi, toutes les monnaies et celles des règnes suivants jusqu'à Dioclétien sont de billon ou souvent même très mal argentées.

Les médailles de Valérien (Pater) que l'on trouve assez souvent près le Castéra offrent quelquefois des revers intéressants. Nous en possédons une en argent de billon, qui, sans être très rare, mentionne le fait historique de l'association à l'empire de Gallien, 253 ans après J.-C. L'avers montre la tête *radiée* de l'empereur; au revers, on lit : GALLIENVS CVM EXER (citu) SVO; dans le champ s'élève un cippe surmonté de Jupiter Nicéphore avec cette dédicace : IOVI VICTORI.

Les petits bronzes de Valérien le Jeune, restitués à Sallouin, son frère, sont moins nombreux que ceux de Gallien, de Postume Senior, de Victorin, des deux Tétricus et de Claude le Gothique, qui sont communs. Ils nous viennent,

en grande partie, des environs de Nérac, de Montréal, de Gondrin et surtout d'Eauze. Par la mention de l'atelier monétaire où ils ont été frappés et par leur abondance dans ces localités, ne dévoilent-ils pas les intérêts commerciaux et politiques établis entre les villes, les villages, les cités et les métropoles?

A partir d'Aurélien, le numéraire impérial relate le titre de *Deus* ou *Dominus noster* (D. N.) à la place de celui d'*imperator* qui va bientôt disparaître. Ses monnaies sont souvent dédiées à l'armée en souvenir, sans doute, de ce qu'il lui devait le trône. Il est vrai que, dès les premiers temps, on faisait des dédicaces en l'honneur de la puissance militaire; mais, à mesure qu'on a besoin d'elle et que la chute de Rome est proche, elles deviennent bien plus fréquentes. Aussi, les revers représentent des figures militaires armées ou avec leurs enseignes, des victoires, des trophées, des boucliers, etc., des vœux ou décennaux, ou célébrés même tous les 25 ou 35 ans.

Après la proclamation de Dioclétien, en 284, l'empire se trouve partagé entre quatre empereurs, deux Augustes et deux Césars, Dioclétien, Maximien Hercule, Galère Maximien et Constance Chlore. Les trois premiers ont laissé quelques moyens bronzes plus rares cependant que ceux dont il est question plus haut; nos cabinets n'en possèdent pas avec des têtes accolées.

Avant d'arriver à Constantin le Grand, faisons connaître un moyen bronze de Maxence avec cette légende: CONSER-(vator) KART (aginis) SV (æ), qui fait allusion à sa conquête d'Afrique où il se fit reconnaître empereur, 308.

Nous aurions cru terminer en deux articles cette petite étude de numismatique locale; mais un troisième est nécessaire. Le lecteur voudra-t-il nous le permettre?

E. Pellisson.

Le Chêne-liége et ses Produits.

Le chêne-liége ou surier est la richesse de certaines contrées qui seraient pauvres sans lui; car il occupe les terres les plus arides, et prospère dans les sables les plus improductifs.

Cet arbre, californien on peut le dire, ne vient bien que de semis; il périt infailliblement si ses jeunes pousses sont broûtées par les animaux. Il commence seulement à produire vers l'âge de dix-huit ans. Alors encore son écorce est-elle quasi sans valeur; c'est le *canon* qu'on enlève, première peau qui sert de combustible pour la préparation du liége marchand.

A trente ans environ, le surier donne une dépouille qui se classe dans le *rebut*; c'est ainsi qu'on désigne la seconde qualité de liége, qui se vend communément de 130 à 140 fr. le *pas*. (Le *pas*, mesure locale de la contrée ouest de Mézin, se compose de vingt-huit planches de liége superposées, d'une longueur de 1 mètre 56 cent., et d'une largeur de 0 mètre 94 cent.)

A l'âge de quarante ans, si l'arbre a été parfaitement soigné, sa peau peut se classer dans le *marchand*, c'est ainsi qu'on appele la première qualité, qui se vend alors de 230 à 240 fr. le pas.

On doit labourer les surrèdes tous les deux ans, afin d'obtenir une récolte tous les neuf ou dix ans de chaque surier, une sève plus abondante et des arbres mieux portants. Il faut éviter toutefois que cette végétation ne soit trop exubérante; car alors on n'obtiendrait pas une aussi belle qualité de liége; il serait plus poreux, et conséquemment boucherait moins bien que le liége lentement venu et mieux nourri.

Il est bon d'écheniller dans les contrées dévastées par cet

affreux insecte qui dévore les feuilles et apauvrit les arbres, au point qu'ils deviennent très difficiles, sinon impossibles à dépouiller. On recommande de labourer plus particulièrement les bois où la chenille a fait élection de domicile, car on en détruit beaucoup par l'enfouissement; mais il est préférable d'écraser en hiver les groupes d'œufs qu'elles déposent dans les crevasses des suriers; ce travail alors est plus facile, il est aussi moins coûteux.

La récolte, ou *tire* du liége, se fait depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'août. Voici comment on procède :

D'abord on *canonne*, ce qui consiste à dépouiller de leur première peau tous les suriers de dix-huit à vingt ans qui ont atteint la grosseur de 18 à 20 centimètres de diamètre. Je l'ai dit, ce premier produit est d'une valeur insignifiante, il se vend environ 5 fr. le mètre cube. Le canon enlevé, on fait à la seconde peau que possède l'arbre une raie de haut en bas, avec un instrument tranchant, afin que le liége, en grossissant, n'éclate pas irrégulièrement en divers endroits, de façon à nuire à l'uniformité de la planche à recueillir dix ans plus tard.

Dès qu'on a déshabillé tous les jeunes arbres, le *maître-tireur*, suivi de six, huit ou dix ouvriers, parcourt les bois avec soin, marque les arbres dont le liége a atteint l'épaisseur convenable, et les ouvriers, deux par deux, fendent les arbres à la raie verticale avec de petites haches; puis ils introduisent dans ces incisions le bout des manches de ces haches, taillés en coins, et les peaux se détachent et tombent des suriers avec une facilité excessive. On ne dépouille jamais que la jambe, et lorsque l'arbre est élevé, on atteint l'extrémité de sa tige avec des barres de chêne, dont le bout est aussi aiguisé en coin.

Aussitôt que les peaux sont abattues, un ouvrier qui doit suivre les *tireurs* empile les produits de six ou sept su-

riers, un charretier les enlève à proportion et les porte sur l'aire où doit se faire le *marc*.

Le *marc* est l'amas régulier des planches de liége qui détermine le nombre de *pas*, sur les dimensions dont nous avons déjà donné les chiffres.

Quand on a fini d'emporter tout le liége d'une propriété sur l'aire, le maître-tireur, qui dirige aussi la composition du marc, donne des mesures à chacun de ses hommes, qui dépècent toutes les planches sur les dimensions qui leur sont fixées; il trie le liége *marchand* et le *rebut*, puis il empile séparément ces deux qualités, dont les fragments eux-mêmes servent à composer des planches entières.

Le marc est à peine achevé que des marchands, la plupart fabricants de bouchons, se présentent et achètent votre récolte qui ordinairement se paie moitié comptant, moitié à six mois. Les débris se vendent en bloc, environ 4 0|0 de la valeur du marc.

Les liéges ne pouvant se travailler verts, les fabricants n'en prennent guère livraison qu'en hiver.

Nul produit n'est plus agréable à récolter, ni moins coûteux à obtenir; il équivaudrait à celui des capitaux, si le capital qui le représente ne risquait d'être détruit par un froid violent. Le revenu du surier est parfois préférable à celui du numéraire qui est régulier, parce qu'en *forçant* un peu la *tire*, on peut suppléer à l'insuffisance d'une année disetteuse comme celle-ci.

CHANT CANTABRIQUE.

Le patriotisme des Basques n'a pas de date. De tous les temps leurs bardes ont chanté, avec amour, les montagnes

et la liberté. Horace affirme l'indépendance de ce peuple quand il dit *indoctus juga ferre nostra cantaber*. Sous Auguste, en effet, les armes des conquérants du monde s'émoussèrent vainement, pendant sept ans, contre l'énergie des montagnards. M. d'Humboldt a retrouvé une héroïde toute vibrante d'inspiration primitive, et toute chaude de l'enthousiasme qu'excita cette résistance terrible et magnanime. Quelques commentateurs ont prétendu que cette poésie historique était apocryphe; mais on doit reconnaître avec M. d'Humboldt qu'elle peut être contemporaine des péripéties qu'elle déroule. La naïveté originale, la rapidité vigoureuse des strophes, le rhythme et le caractère particuliers de l'improvisation, la comparaison simple et sublime qui la termine prouvent assez que ce n'est pas l'œuvre d'un Macpherson navarrais. Ce chant est consacré au biscaïen Lekobidi qui était à la tête des troupes confédérées. Il fut mis en croix avec trois cents chefs, ses compagnons de guerre, dont le dévoûment paraît avoir quelque analogie avec celui des Solduriens pour leur Adcantuamus.

Voici la traduction de M. Augustin Chabo. J. N.

Les hommes de Rome, étant venus, nous ont apporté le siége. — D'un côté était Octave, seigneur du monde; de l'autre, Lekobidi, le Biskaïen.—Sur le rivage de l'Océan, du côté de la plaine, un blocus horrible nous étreint.—Les vastes plaines sont à eux; à nous les pics, les cimes, les cavernes des monts.—Dans un poste favorable, nous étant retranchés, un ferme courage nous anime chacun. — Nous ne redoutons point le choc du fer, mais la huche au pain est quelquefois vide. — De lourdes cuirasses les protégent; mais bien plus agiles sont nos corps nus. — Pendant sept années, jour et nuit, dura sans relache cette bataille.—Pour un des nôtres qu'ils ont tué, quinze d'entre eux tombent sans faute. — Ils sont beaucoup; nous, en petit nombre. — Enfin, nous avons conquis la paix.—Les chênes superbes dépérissent à la longue, becquetés par l'oiseau grimpeur.

MANCIET.

Le Béarn était découpé presque géométriquement par les montagnes d'Aragon et de Roncal au midi, par le pays d'Acs au couchant, par le Bigorre au levant. Son extrémité septentrionale entrait, comme un coin, dans le Bas-Armagnac. Sur le côté nord de ce triangle, un clocher, noueux comme une massue antique et svelte comme un cierge, s'élançait pittoresquement au-dessus d'un *vic* appelé *Manciet*. Le nom de ce village dérivait probablement du latin *mansio*, qui signifie hôtellerie, station. Cette étymologie ne suffit pas pour rendre admissible l'hypothèse d'une origine romaine, puisque aucune preuve historique ne vient l'étayer. La fondation de ce bourg est donc problématique. La flèche dont nous venons de parler, par son analogie architecturale avec celle de St-André de Bordeaux, qui date de 1026, nous aide seule à remonter jusqu'au commencement du XIe siècle.

Un peu plus tard, en 1070, Manciet était une appartenance de la vicomté de Gabarret, que tenait alors Pierre II. Guiscarde, sa femme, sœur de Centulle, héritier de la vicomté de Béarn, recueillit la succession de son frère, mort sans enfants. Les deux couronnes ayant été réunies en une seule, Manciet fut annexé au Béarn.

En 1170, le Béarn, qui était originellement franc et vierge de servitude, fut, par la faiblesse d'une femme, de la vicomtesse Marie, soumis à la suzeraineté d'Ildefonse II, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et marquis de Provence. M. Laferrière nous a dit, dans son Mémoire sur les fors de Béarn, que les prélats et les plus nobles seigneurs confirmèrent cet humiliant vasselage. Il fut, en effet, sanctionné par Bernard, évêque d'Oloron, Sanche, évêque de Lescar,

Arnaud d'Alascun, Portunius Dat, Arnaud Garsia, de Cadelon, Aldebert de Morlaas, Sentbrun, Arnaud de Malach, Guillaume de Busi et plusieurs autres. L'un des paragraphes de ce traité était ainsi conçu : *Et moi aussi, dame Marie, vicomtesse de Béarn, promets à vous, mondit seigneur roi, que je ferai assurer et confirmer tous les susdits articles, de même façon qu'ils ont été confirmés par les personnages susdits, avec cent hommes des plus notables de Morlaas, cinquante des plus apparents d'Oloron, cinquante d'Aspe et cinquante d'Ossau, des meilleurs que je pourrai avoir, et vous baillerai le château de Gavarret et le château de* MANCIET *pour l'assurance de cet accord.*

Manciet ne resta pas longtemps fief aragonais. Quand les populations des villes et des vallées furent appelées pour approuver définitivement l'hommage, elles refusèrent de ratifier un acte qui aliénait leur liberté séculaire, se détachèrent de la vicomtesse et de son époux, choisi par le souverain d'Aragon, et les dépossédèrent de leurs droits. C'est alors que les Béarnais allèrent chercher un seigneur en Bigorre, et, plus tard, un prudhomme en Auvergne. Mais ils les occirent tour à tour parce qu'ils avaient tenté d'usurper leurs franchises. Manciet, depuis longtemps incorporé au Béarn, dut suivre toutes ces vicissitudes politiques, tous ces mouvements d'indépendance.

Un droit de péage était prélevé à Manciet par les vicomtes de Béarn, comme l'établit le testament de l'un d'eux, Guillaume-Ramond de Moncade. Ce prince, voulant racheter ses fautes et ses crimes, entre autres le meurtre de Bérenger, archevêque de Tarragone, oncle de sa femme, avait résolu un pèlerinage en terre sainte. Des infirmités ayant empêché ce voyage expiatoire, il légua, avant de trépasser, pour la rémission de ses péchés, de grands *honneurs* aux églises et aux pauvres. L'acte de donation date de 1223.

Voici la clause relative à Manciet : *Pour le salut de mon âme et de celles de mes parents, voulant alléger les charges qui pèsent sur les voyageurs, je remets et annulle pleinement les droits de péage, guide et autres, que mes ancêtres ou moi avions coutume de percevoir sur les passagers et les marchands* AU LIEU DE MANCIET; *voulant et ordonnant expressément qu'à l'avenir il ne soit rien exigé des voyageurs et qu'ils puissent passer en toute sécurité* (1).

Cette taxe devait être très productive, car Manciet, dès le temps de Centulle, délimitait le Béarn et l'Armagnac (2), et, tenant la clé de ces deux pays, ne pouvait être que très fréquenté.

Dans la première moitié du XIIe siècle, les Templiers, qui possédaient neuf mille manoirs dans la chrétienté, en avaient édifié un à Manciet, à l'entrée de la ville, dans la plaine méridionale. (Leur église, sous le *vocable de St-Blaise*, et leur maison subsistaient encore vers 1766.) Ces guerriers pénitents, après avoir soutenu contre les infidèles une bataille de deux cents ans, s'étaient endormis de lassitude dans leurs priviléges et leurs richesses, et avaient relâché considérablement la règle austère et enthousiaste de St-Bernard, le réformateur de Cîteaux. D'ailleurs, depuis que la croisade était terminée, cette chevalerie ecclésiastique préposée à la garde des Lieux-Saints était devenue inutile. Ils revinrent en France, eux qui avaient fait vœu d'exil et de guerre éternelle, amenant un gigantesque trésor de 150,000 florins d'or et dix mulets chargés d'argent. Philippe le Bel, le spoliateur des Juifs, le faux monnayeur, était retombé dans une extrême disette pécuniaire. Il résolut de dévorer tous ces biens, et, pendant deux ans, la gueule toujours

(1) E. chartario ecclesiæ Tarraconensis.

(2) MARCA, *Hist. de Béarn*, liv. IV, p. 322.

béante comme une gargouille, il soûla son appétit d'or, de chair et de sang.

Quand cette institution militaire, religieuse et financière eut été broyée et réduite en cendres par les tortures et les bûchers (1312) des procédures inquisitoriales, son établissement à Manciet fut changé en *prieuré, commanderie des chevaliers du St-Esprit de Montpellier, en deçà des monts.* C'était une maison hospitalière, destinée aux pèlerins qui s'acheminaient vers St-Jacques de Compostelle, ou qui se rendaient, soit à Rome, soit au St-Sépulcre. Les possessions et les revenus de ce prieuré consistaient en une chapelle sous l'invocation de St-Jacques, en 17 hectares de champs, vignes et prairies, en un jardin et dans le trentième des grains. Cette dîme était prélevée après celle du roi et de l'archevêque d'Auch, c'est-à-dire sur les neuf dixièmes des céréales. Le commandeur devait être noble et clerc tonsuré. Il avait la prérogative de présenter les vicaires du prieuré à l'archevêque, et l'archevêque, celle de les investir.

Gaston de Béarn était mort à Sauveterre, le 26 avril 1290, ne laissant que quatre filles. Sa succession se trouva en litige. Mathe, mère de Bernard VI, comte d'Armagnac, profitant d'une coutume de Gascogne qui appelait son sexe à l'héritage, réclama le quart de celui de son père. On lui adjugea avec le *Brulhois,* le *Gavardan*, l'*Eauzan*, le tenement de *Manciet*; l'an 1318, elle octroya aux habitants de ce lieu une vaste lande dite de Laneplan, l'élection des consuls exerçant la justice criminelle et le droit de tenir foires et marchés, d'ouvrir boucheries et tavernes, de construire des moulins et de creuser des étangs (1).

Quand Philippe-de-Valois vint en Flandre pour châtier

(1) Ces priviléges furent confirmés par lettres-patentes de Jean V, comte d'Armagnac, le 15 février 1450 et le 19 avril 1452, Louis XI en janvier 1481, de Louis XIV en avril 1660.

les gens de Bruges qui avaient mal mené leur comte, les deux armées se trouvèrent en présence, non loin de Cassel (23 août 1328). En tête des escadrons panachés et blasonnés de l'armée féodale, les deux comtes de Foix et d'Armagnac se battirent côte à côte et de grand cœur. Cette fraternité chevaleresque les décida à terminer les différends héréditaires de leurs maisons par l'arbitrage de Philippe, roi de Navarre. Le noble conciliateur rendit dans le couvent des Frères-Mineurs, à Tarbes, une sentence qui intimait aux comtes d'Armagnac et de Fezensaguet de se désister de leurs prétentions sur le Béarn, le Marsan, le Gavaudan de Nébouzan, mais qui légitimait la possession de leurs terres, revendiquées par leur compétiteur, au nombre desquelles était celle de Manciet. Les deux parties se soumirent à cet arrêt.

Les trèves et les hostilités se renouvelaient sans cesse entre les maisons de Foix et d'Armagnac. Au mois d'avril 1373, Jean II dit le Bossù, qui appartenait à la dernière famille, avait pris Cazères que Gaston Phœbus s'empressa de vouloir reprendre. Le duc d'Anjou intervint comme médiateur, et fit signer aux deux comtes une convention qui obligeait celui d'Armagnac à payer à son rival une indemnité de 100,000 livres. Le duc d'Anjou exigea, en outre, comme preuve d'extinction de leur querelle et comme gage d'observance pour le traité, que les deux ennemis se rapprochassent par l'union de leurs enfants. Le 3 avril, ils échangèrent leurs prisonniers dans une bicoque entre Aire et Barcelonne. L'évêque de Lectoure consacra cette réconciliation par une messe, et leur fit jurer sur le corps de Jésus-Christ de ne jamais violer leurs engagements, et en cas *que en res hi faillissen volen aver renegat Diu.* Le lendemain, les fiançailles du jeune Gaston, fils du comte de Foix, et de Béatrix *la gaie armagnoise,* furent célébrées

par le prélat lectourois dans le château de Manciet. Nous donnerons le dénoûment tragique de cette alliance dans la monographie d'Orthez ou dans notre étude sur le magnifique et cruel Gaston Phœbus.

Quand le glaive spirituel de Rome, pour satisfaire à l'ambition de Ferdinand, roi d'Espagne, eut détaché du royaume de Navarre le magnifique lambeau qui se déroulait de l'autre côté des Pyrénées, la maison d'Albret s'empressa de saisir le moyen de vengeance que lui offrait la réformation, et Jeanne se mit à la tête des idées nouvelles en France comme Frédéric de Saxe l'avait fait en Allemagne. Son impulsion fut si puissante qu'au bout de deux ans ses Etats étaient convertis. Manciet qui était entré avec le comté d'Armagnac dans le royaume de Navarre devint une place calviniste. En 1577, le capitaine Mathieu résista héroïquement au chef catholique Villars qui lui accorda une capitulation honorable. Plus tard, en 1588 et 1591, elle eut à subir un sac et un pillage, comme le témoigne l'attestation faite en 1599, devant le juge du Bas-Armagnac.

Le dernier document qui signale *Manciet,* comme poste militaire, est une ordonnance d'Henri III, qui nomme: *Jean-François, baron de Pardeillan de Pereyras, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp du régiment de Guienne, gouverneur du Haut et Bas-Armagnac, de la ville et du château de* MANCIET (1).

En 1699, moyennant la somme de 4,000 fr., Louis XIV s'engagea pour lui et ses successeurs, en conseil tenu à Marly, à ne jamais aliéner la seigneurie de Manciet qui fut pourtant livrée à un seigneur engagiste, le 12 septembre 1763, malgré les protestations de Jean-Pierre Lagoanère, député des habitants.

(1) P. ANSELME, t. v, p. 196.

A mi dix-huitième siècle, on voyait encore à Manciet un hôpital, une commanderie, le vieux château comtal démantelé, une chapelle et trois églises. La principale existe encore et supporte la flèche élevée au sommet de laquelle l'œil découvre une croix de fer. Dartigouette, un peu iconoclaste, voulut faire abattre ce symbole, mais il se contenta de le menacer du canon, n'ayant pu décider aucun patriote à faire une ascension périlleuse autant qu'impie.

Quand l'ancienne église paroissiale de Manciet, l'église de Malaurey fut démolie, on réserva les voûtes sépulcrales. En 1814, des fouilles pratiquées dans ces caveaux conduisirent à des tombes. Ces tombes renfermaient des squelettes dans un parfait état de conservation et des gardes d'épée armoriées. On se rappela alors que, vers le milieu du XVIIe siècle, on avait découvert dans l'église de Malaurey (peu distante de Manciet), le dessus d'un sarcophage en marbre blanc, que la tradition désignait comme la demeure tumulaire des vicomtes de Béarn. Toutefois, le lieu de la sépulture n'avait pu être précisé. La pièce de marbre existait encore aux portes de la ville. Elle couronnait un monument et servait de socle à une croix. Un antiquaire de la Gironde s'y transporta, reconnut à première vue une relique archéologique, et acquit par l'examen de l'ornementation la certitude que les anciens princes de Béarn avaient été inhumés dans l'église de Malaurey. Il ne fut point aidé par l'inscription qui devait être placée sur la partie inférieure, c'est-à-dire sur celle qui manquait. A défaut de ce témoignage, il avait celui de la sculpture, qui était concluant. Le cordon qui ourlait le couvercle était façonné dans le genre gothique. Des pampres de vigne serpentaient à la base et distribuaient alternativement des feuilles et des grappes que mordaient des lapins. Autour étaient disposées des urnes avec symétrie. Au centre du plan supérieur, une

couronne de chêne enlaçait les trois clarinettes de Béarn. Les angles étaient ornés de trois fleurs de lys, dont l'une était couchée en sens inverse des autres deux. Ces caractères symboliques et héraldiques indiquaient la destination de ce couvercle, celle des cercueils récemment trouvés, et disaient que l'église de Malaurey avait été la nécropole des vicomtes de Béarn. J. NOULENS.

ORIGINES. — HISTORIENS. — MŒURS. — LANGUE. — FORS.

(Suite.)

« L'auteur reprochait aux premiers historiens l'insuffisance de leurs langues, les répugnances de leur prononciation, la faiblesse et la fausseté de leur composition; il ajoute : »

«..... L'un des écrivains *fabuleux* qui ont le plus égaré la jeunesse dans l'étude des antiquités, c'est ANNIUS *de Viterbe*, qui vivait l'an 1500 de notre ère. Ce brave Dominicain, tout habile et instruit qu'il était dans les langues et les choses anciennes, ne sut pas résister à une incroyable tentation. Sous le nom de BÉROSE, chaldéen fameux du temps de Ptolémée-Philadelphe, vers l'an 276 avant le Christ, il mit au jour une histoire entièrement supposée. Par l'effet de ce guet-à-pens, plusieurs savants furent compromis, incapables de méfiance. Mais bientôt l'œuvre du faux Bérose est dénoncée à la jeunesse par les chefs de l'érudition, par Scaliger, Suarez, Ribéra, Louis-Vivès, Antoine-Augustin, Alberti et divers autres (1).

»Moréri, au mot *Espagne*, en son Dictionnaire historique,

(1) Procope était signalé entre les anciens pour avoir fait mentir à dessein ses compositions historiques.

après avoir loué la manière des historiens espagnols, déclare que, « ils sont accusés, *de même que les Latins,* d'une » infidélité patente, d'un engoûment glorieux, au gré du- » quel ils poussent leurs généalogies jusqu'à Tubal et Ja- » phet, à travers les fictions les plus impertinentes.»

Spécialement, l'Auteur se plaint « des variantes hardies » mêlées à la chronique de Sébastien par Dom Luc de » Touy, par Dom Rodrigue Ximénez, par la Chronique Gé- » nérale, par plusieurs Historiens enfin des XIIIe et XIVe » siècles, tous lesquels servent d'autorités aux aveugles dé- » tracteurs de la cause basque : quand on apprend d'un cha- » cun et en particulier des recueils de Mariana, de Pelli- » cer, d'Abarca, de Nicolas-Antoine, que cette chronique, » dite de Sébastien, fut écrite par Alphonse III, de Léon, » surnommé le Grand, écrite à la demande de son institu- » teur, ledit Sébastien, évêque d'Orense, et par l'entremise » de Dulcidius, prêtre de Tolède. Ce qui l'avait fait mettre » encore au nom et à la charge de Sébastien, c'est la for- » mule de son début, *Aldefonsus rex,* SEBASTIANO *nostro* » *salutem.* L'exemple de tant d'erreurs, dues à l'ignorance » ou au calcul des écrivains, suggéra un projet nouveau à » Dom Jean de Ferréras, curé de la paroisse Saint-André à » Madrid. Ce sage historien fit l'entreprise de recueillir et » de publier toutes les vieilles chroniques d'Espagne, afin » de montrer les sources dont tous nos écrivains avaient » détourné la veine. C'est ce qu'il opéra, en 1727, par un » volume in-4°, ayant pour titre : *Histoire d'Espagne, par-* » *tie 16, corrigée, augmentée et restituée.....*»

(Ces précautions observées, notre auteur suit sa narration.)

«... *Mœurs.* — Strabon attesta la conformité de mœurs qui persistait dans certaines régions des Pyrénées.... «Telle » est, disait-il, la vie des montagnards qui ferment la ligne

» en Espagne des embranchements du Nord; telle la vie des » Galiciens, des Astures, des Cantabres, et même des Bas- » cons, jusques aux Pyrénées; car ils pratiquent tous le » même genre de vie, quoiqu'ils demeurent exactement » séparés. »

L'Espagne ne comporterait pas un grand nombre de villes : l'aridité du sol, l'éloignement des populations et leur caractère insociable y répugnent également. Ajoutons à cela les penchants, l'habitude commune des naturels, sans exception de ceux qui bordent la Méditerranée. Car, en tous lieux, ils vivent de préférence aux champs et dans des hameaux, n'approchant des villes qu'avec méfiance et s'y apprivoisant avec difficulté. Plusieurs encore se dérobent, en fuyant vers les bois, et finissent par infester le voisinage. (Liv. 3, pag. 155 de l'édit. de Casaub.)

Le poète Silius, qui a pris pour sujet les guerres puniques, exalte infiniment la valeur des Basques. Il loue les proportions de leur taille et s'étonne qu'au milieu des combats ils dédaignent de couvrir leur tête du casque de fer. Il ajoute que les Basques et Cantabres sont animés, infatigables, au point que la lassitude, les souffrances, la faim ne leur font jamais rendre les armes, ni perdre le souci de leur liberté. Ils avaient imprimé aux troupes d'Agrippa une telle épouvante qu'il était ordonné par ce chef à chaque soldat de dépêcher son testament, avant d'en venir aux mains avec l'ennemi basque. (Vell. Pâterc., hist. rom., liv. dern.)

Strabon rapporte encore qu'on entendait chez eux des chants, « des hymnes, qu'entonnaient les prisonniers, pen- » dant qu'on poursuivait leur supplice; — qu'ils avaient » la recette de certain poison, à l'aide duquel ils se déli- » vraient aisément de la vie; — que les femmes avaient » empire sur leurs maris; qu'elles tuaient et noyaient leurs

» enfants, en vue de leur épargner la captivité romaine ;
» qu'un jeune enfant, devenu captif, avait délivré tous ses
» camarades, en leur donnant la mort par ordre de son
» père ; — que l'aliment de ces montagnards, c'était le
» gland du chêne ; — qu'ils rivalisaient avec les bêtes fé-
» roces de force, de furie et de cruauté ; — que plusieurs
» s'enfonçaient dans l'ivresse, pour en venir de suite à
» plonger dans le feu. — Il donne le nom de *fureur* can-
» tabrique à l'héroïsme, aux faits glorieux qui ont repoussé
» constamment la servitude ennemie..... »

Il raconte, sur la foi de Polybe, *qu'on expédiait le gland du chêne de l'Espagne jusqu'au Latium*, qui était le marché des Romains. Cet aliment, sans doute, était le plus goûté de l'époque : on n'avait pas encore perfectionné l'usage du blé, non plus que des autres semences. D'anciens auteurs nous ont transmis qu'une chose alors très importante, c'était la préparation du gland et sa conversion en un pain salutaire. Ce pain, si l'on en croit un philosophe moderne, eût été préférable à toutes les ressources inventées depuis: par tant de choses nouvelles, nous n'aurions guère fait qu'augmenter nos besoins, puisque nous augmentions à la fois les frais et les dépenses de leurs préparations.

Décrivant aussi les coutumes des Espagnols de son temps, Strabon nous dit que l'habitant des montagnes mangeait peu et ne buvait que de l'eau. (Liv. 3, édit. précit.)

Nous trouvons dans Athénée, que l'Espagnol, même le plus riche, mangeait avec tempérance et toujours ne buvait que de l'eau ; mais qu'il faisait parade du luxe des vêtements. (Liv. 2, chap. 6.)

« .... *Langue*..... Les Espagnols des temps primitifs parlaient la langue *Euscara*, le nom de laquelle signifie *langue perdue*. On lui a donné depuis le nom de *basque* ou langue des Bascons et des montagnards. Elle était générale

non-seulement dans toute la Péninsule, mais encore, d'après ce qui est aujourd'hui connu, dans la France, dans l'Italie et dans la plus grande partie de l'Europe. C'est ce qu'ont démontré trois érudits modernes, savoir : Dom Paul-Pierre d'Astarloa, en son *Apologie de la langue basque ;* Dom Laurent Hervas, en son *Catalogue des langues;* et Dom Jean-Baptiste d'Erro, en son *Alphabet de la langue primitive.*

(L'auteur a déjà dit qu'à l'époque où s'écrivaient en latin les affaires d'Espagne, *la langue mère et usuelle du pays était le basque,* dont le contact et les communications enrichissaient la langue ennemie (*suprà*, p. 123, 1, 24-7); que divers noms romains, par lui mentionnés, étaient visiblement étrangers à *la langue basque, la seule qui fût en usage alors parmi les Espagnols* (*suprà*, p. 64, 1, 27-8.) Il ajoute que, chez les habitants de la Basconie, *la langue basque* est toujours conservée, *la même que parlaient autrefois les premiers peuples d'Espagne.*)

La domination des Goths succédait en Espagne à celle des Romains, quand déjà les Lusitaniens, les Galiciens, les Asturiens se déshabituaient *de la langue-mère* pour adopter le *roman,* qui est devenu bientôt la langue castillane. Au temps de Léovigilde, les Goths envahirent graduellement le royaume qu'avaient formé les Suèves en Galice. Ils s'étendirent peu après sur les Asturies, et, pénétrant à main armée dans les pays voisins, ils portèrent la guerre chez les Bascons, dans nos montagnes de Santander. Ils parvinrent à les subjuguer et s'établirent en souverains dans toute cette partie. Si nous examinons aujourd'hui les divers noms des montagnes, des rivières, des places fortes du pays, nous reconnaissons qu'ils viennent tous du *basque;* que les naturels, il y a peu de siècles, parlaient encore *le basque*, et que ces contrées durent appartenir à la fédération antique des

Bascons, avec lesquels ils composaient un même corps politique.

..... *Anciens fors et règlements des Basques*..... Quand la paix fut conclue entre les Romains et les peuples basques du revers septentrional des Pyrénées, leurs drapeaux furent associés pour jamais. Saint Grégoire de Nazianze, Nicéphore, Vasquez et d'autres auteurs nous apprennent qu'Auguste, en signe de l'alliance qu'il entendait célébrer, fit porter devant ses légions, à côté de l'aigle romaine, l'étendard glorifié des Basques, qui offrait la ressemblance d'une croix. A raison de cette ressemblance, les nationaux l'appelaient *Laoubourou*, ce qui veut dire *quatre têtes;* et les Latins l'appelaient *Labarum*. C'est alors que les Basques, pour tracer leur conduite à l'égard des Romains et marquer à ces protecteurs des règles fixes clairement définies, s'occupèrent de rédiger leurs fors, et, pour la première fois, d'en faire un texte d'écriture.

Ces fors et ordonnances ont subsisté en partie jusqu'à nos jours. La suite aura pour objet de les faire connaître.

(Même auteur, même trad., p. VIII, IX, 140, 141, XIV, 5, 6, 31, 33, 34, 48, 7, 36, XV, 37, 38, 39.)

EUSCALHERRIA.

(*Suite*).

VI.

Le premier ordre de colonnes des basiliques en supporte un second; entre ces deux rangs est établi le plancher des galeries supérieures.

Là sont de riches bibliothèques; les poètes, les jurisconsultes, les philosophes s'y rassemblent à toute heure et y passent une grande partie de la journée.

Les livres de ces bibliothèques sont du plus grand prix et d'une grande rareté.

Les uns sont écrits sur de longues bandes de papyrus roulées, les autres sur du parchemin; ils sont revêtus de couvertures rouges avec des rosaces, des ornements coloriés.

On y remarque deux sortes d'écriture; l'écriture cubitule, et l'écriture cursive en usage pour les besoins ordinaires de la vie.

Sur quelques ouvrages sont dessinés, sur vélin, les portraits des hommes illustres dont ils parlent. Ces livres sont renfermés dans des cassettes de cèdre et d'ivoire (1).

Les poètes relisent les vers des grands lyriques de la Grèce et de Rome.

Les artistes fréquentent les galeries où se trouvent rassemblés des tableaux, des statues, des vases grecs et étrusques, des coupes de l'Orient, les armures antiques des héros, les cabinets de pierres gravées et de pierres précieuses.

Les philosophes se réunissent dans les cabinets consacrés à l'histoire naturelle; là sont classés des ossements de bêtes d'une grosseur extraordinaire (2).

Le goût des collections est venu de Rome; Scaurus, gendre de Sylla, forma le plus ancien cabinet; mais celui de Pompée était considéré comme le plus précieux. César en établit plusieurs dans le temple de Vénus Génitrix, et Marcellus, fils d'Octavie, dans le temple d'Apollon Palatin (3).

VII.

Sous les portiques, à l'entrée de l'école publique, du gymnase, édifice consacré aux exercices de l'esprit et du

(1) Pline, livre xxxv, chap. 2.
(2) Suétone.
(3) Pline, livre xxxvi, chap. 1. sect. 5.

corps, un philosophe lit à la foule l'histoire des dieux.

» D'Anygnus et de Magus naquirent Mysor et Sydic » le libre et le juste. Sydic eut pour enfants les Dioscures ou » Kabires qui ensuite s'appelèrent Korybantes ou Samothra- » ces, les Pelages appelèrent deoi les divinités nommées » par les Phéniciens Eloïm (1).»

Mais la foule passe inattentive près du philosophe; un groupe s'est formé autour d'un poète lisant des vers. . .

. . . . . .

De l'autre côté du portique du Gymnase, un jeune Grec donne des leçons de peinture :

« Vous pouvez honorer les dieux en les représentant par la peinture.

» Faites vos études avec le burin sur des tables recouvertes d'une matière éléodorique.

» Pour dessiner, prenez un burin de buis, coupé en biais à une de ses extrémités, en forme de coin; et terminez au burin tranchant de métal.

» Voulez-vous peindre? couvrez d'une couche de cire punique ou éléodorique vos tables de buis, de cèdre, d'érable, d'ivoire, d'albâtre, de marbre, de cuivre, d'airain, d'argent. Donnez de l'épaisseur aux couches, c'est une des premières conditions de la peinture.

» Pour vos études, prenez des tables de bois; réservez vos tables de métal pour les peintures imitées des peintres anciens.

» Les papyrus, les feuilles de palmier doivent être enduits de gomme à l'huile de cire, les parchemins et les toiles, de cire éléodorique au vernis encaustique.

» Sur cette couche de couleur rouge brun foncé ou tout à fait noire, jetez votre dessin et le contour des figures

(1) Sanchoniaton, dans Eusèbe.

avec un burin dur mais flexible. Avec une éponge, effacez les incorrections (1).

» L'art de la peinture est dans l'habile distribution de la lumière et des ombres, dans le ton, la fusion des couleurs, dans la transition des contours; de leur doux affaiblissement naît l'harmonie, l'amorgé.

» Retouchez avec un burin fin les parties où les lumières se rompent les unes sur les autres, rendez les derniers effets du clair-obscur avec le pinceau.

» Faites ressortir le clair par de fortes ombres; les mains doivent paraître sortir du tableau, les arbres sembler en être séparés.

» Le brillant de la lumière frappe d'autant plus les yeux que les traits sont placés sur un fond sombre.

» La peinture polychrome ajoute à la monochrome l'éclat au dessin.

» Les ouvrages immortels d'Apelles, de Protogènes étaient peints seulement avec quatre couleurs. Echion, Melanthe, Nicomaque, ne connaissaient que le blanc Melos, le jaune d'Attique, le rouge synopide, le noir, atramentum.

» Dans notre temps, ces couleurs se sont fondues comme les couleurs de l'arc-en-ciel.

» Les couleurs anciennes avaient atteint la plus haute perfection, celles qui ont été trouvées depuis leur sont inférieures.

» Une des belles couleurs rouges est l'androkélos, couleur absorbée dans la craie d'argent. Ephèse fournit son minium. — Une couleur qui vient des Indes, mise en dissolution, donne d'une manière merveilleuse le pourpre et le bleu.

» Pour couleur blanche, vous avez l'ochra des bords de

(1) Pline.

la mer Erithrée (1); le parætonium à la couleur neigeuse d'écume de mer; le blanc érithrique offrant suivant ses variétés un gris de cendre ou un blanc éclatant; et l'anclare extraite des sucs de l'isatis ou glastum, couleur blanche de la plus grande beauté pour la carnation des femmes (2).

» Pour imiter la teinte du feuillage, vous avez l'armenium et le vert d'Alexandrie (3).

» Les couleurs se mettent en tablettes avec de la gomme.

» Elles doivent être mêlées avec du blanc d'œufs pour être employées avec le pinceau.

» Il y a deux genres de peinture, l'austère et le fleuri.

VIII.

Dans le gymnase, voilà la grande salle où sont assemblés les élèves; les portes sont dans les angles afin qu'elles ne se trouvent point en face de la chaire du professeur; voilà les niches pratiquées dans toute l'étendue de la muraille pour déposer les livres, les manteaux, les provisions des élèves.

Dans les jardins du gymnase, les jeunes gens s'exercent à lancer des javelots, à jeter des pierres avec la main ou avec la fronde.

Quelques-uns s'élancent l'épée à la main sur des chevaux de bois.

D'autres sur de véritables chevaux font tous les exercices du manége; ils en montent un, mènent l'autre en lesse, et sautent légèrement au milieu de la course de l'un sur l'autre.

Près d'eux se tiennent leurs pédagogues, esclaves chargés

(1) Dioscorides, lib. v, chap. 121.
(2) Pline, 35, sect. 19.
(3) Celsus, livre VIII, ch. 27.

de les accompagner au gymnase et de les ramener à la maison paternelle.

IX.

Voilà les atria auctionaria! Voilà le marché aux esclaves! Le mango se tient près de son bétail humain; le crieur public est monté sur le praler lithos (1); la vente va commencer.

Les esclaves attendent couronnés de fleurs; les jeunes filles dansent pour mettre en relief les formes voluptueuses de leurs corps; les hommes dansent pour montrer leur agilité, la vigueur de leurs muscles.

Jeune négresse aux grands yeux blancs, que fais-tu là accroupie? Prends ton tambourin, danse aussi, danse les danses du désert, tu ne danseras plus avec tes compagnes, les caravanes sont allées te chercher au-delà de la mer de sable et t'ont emportée avec l'ivoire et les bois odoriférants de citronnier.

Jeune Egyptienne, depuis quand ne te baignes-tu plus dans le fleuve bleu avec les fleurs du Lothos.

Et toi, fière juive, as-tu désappris à chanter les cantiques de Sion!

Toi, belle Verna, tu es née dans l'esclavage; pourquoi ce fier regard, ce sourire de dédain; sentirais-tu dans ton cœur le sang des maîtres du monde!

Danse, esclave sicambre, tu ne feras plus retentir le barrit au milieu de tes frères; rapprochant tous ensemble leurs boucliers de leurs bouches, ils jettent seuls le cri de guerre.

Fier sicambre, apprends à servir les maîtres du monde. Qui veut être libre doit savoir mourir.

(1) Pierre sur laquelle montait celui qui annonçait des esclaves à vendre. Pierre sur laquelle on exposait en vente des esclaves.

Un morceau d'ivoire attaché au cou des esclaves indique leur âge, leur pays.

Quelques esclaves restent encore dans la catasta, espèce de grande cage de fer où l'on enferme les esclaves qu'on mène au marché, et passent à demi leur tête à travers les barreaux. Les uns sont marqués avec de la craie sur les pieds, le mango ne veut point les garantir; les autres ont la tête couverte du *pileus*, leur docilité est douteuse.

De nobles gallo-romains de famille sénatoriale, des membres illustres du saint ordre de la Curie, des vieillards débauchés se pressent autour des jeunes esclaves dont plusieurs sont de la plus rare beauté.

Dix mille sesterces ces deux esclaves, hurle le crieur public. Ce vieillard est habile dans l'art de composer les parfums, cette jeune femme est incomparable dans l'art de la broderie; tous les deux sont originaires de la Perse. L'invincible empereur dieu et seigneur Marcus Aurelius Carus, germanique, parthique, pieux, heureux, augustus, les a conquis avec d'autres innombrables sur l'adorateur d'Orsmud, sur Varahram, roi des rois de l'Iran et du Touran.

Esclaves, amenez ces esclaves, dit le jeune Volusianus; conduisez-les dans la maison de la belle Emilia.

Quinze mille sesterces l'esclave sicambre, reprend le crieur public. Quinze mille sesterces l'esclave aux cheveux blonds, au corps tatoué, à l'aigle gravée en couleur bleue sur le front; c'était un guerrier dans son pays, le heri-zog de sa tribu. Decurions, édiles, daignez acheter cet esclave pour nettoyer les rues, enterrer, le soir, le corps des pauvres. La plus célèbre famille de gladiateurs s'enrichirait en l'achetant. Le très noble César Marcus Aurelius Carinus, prince de la jeunesse, pieux, heureux, augustus, l'a pris dans la dernière guerre sur les barbares d'au-delà du Rhin.

DURRÈY.

(La suite prochainement).

Château de Beaumont (1).

Le château de Beaumont sur Losse appartenait, au commencement du XVIIe siècle (et probablement longtemps avant), à Jéhan de Bezolles, seigneur de Bezolles, Beaumont, Lagraulas, Moissan (ou Mouchan) d'Aiguetinte, etc., dont le fils Bernard, seigneur de Lagraulas, était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Roquelaure. La femme de Jéhan de Bezolles était Paule de Narbonne de Firmaçon. Une de leurs filles, Marguerite de Bezolles, épousa *au château de Baumont*, le 25 novembre 1611, Jéhan de Castillon (2). Elle eut de dot dix-huit mille livres tournois, devint veuve vers 1620. Elle vivait encore le 3 janvier 1637. C'est Jéhan, son père, qui bâtit l'aile du château de Beaumont, corps de logis simple, exposé au midi, et qui au nord fait face aux écuries, lesquelles étaient, jadis l'ancien château. Il poussa ce corps de logis jusqu'à la partie où il cesse d'être voûté. On trouve les millésimes 1606, 1610, 1616 sur la clé de la voûte du grand escalier, sur le puits, la maison du jardin, les arcades de la cour. Les armes des Bezolles sont demeurées sur les portes jusqu'à la révolution.

La tradition est qu'une vieille demoiselle est la dernière de ce nom qui ait possédé Beaumont. Elle est, dit-on, morte dans la partie du vieux château (dont ce qui reste fait aujourd'hui le logement du métayer), où elle habitait

(1) Cet article émane de la plume de Madame la vicomtesse de Mazilière-Balarin, née de Castillon, qui possédait le château de Beaumont, avant Madame la comtesse de Galard, propriétaire actuelle.

(2) Seigneur de Mauvezin et de Lescout près Moncrabeau, commandant de plusieurs compagnies, représentant la noblesse du duché d'Albret aux Etats généraux d'octobre 1614.

une chambre éclairée par une petite fenêtre au couchant, élevée à huit pieds de terre et à laquelle on n'atteint que par trois marches d'escalier pratiquées dans l'épaisseur du mur. La cheminée de cette chambre est grande, antique, et porte encore des traces de peintures et de dorures. On a abattu l'étage ou les étages supérieurs de ce corps de logis, car on voit encore dans le mur extérieur des jambages de cheminée à près de soixante pieds d'élévation. Cette vieille demoiselle de Bezolles était nièce ou sœur de Marguerite, mariée en 1611; elle a dû pousser sa carrière jusque et plus loin que 1650 ou 1660. Or, moins de quinze ans après, on voit le marquis de Montespan possesseur du château et de la terre de Beaumont.

Henry-Louis de Pardeilhan-Gondrin, marquis de Montespan (fils de Roger-Hector de Pardeilhan, marquis de Gondrin), épousa, en 1663, Françoise Athénaïs de Rochechouard, de la branche des ducs de Mortemart, appelée Mademoiselle de Tonnay-Charente, et célèbre depuis sous le nom de la *marquise de Montespan*.

Chacun sait que la marquise de Montespan, déjà mère de deux fils légitimes, devint la maîtresse de Louis XIV, qu'elle en eut plusieurs enfants (entr'autres Mademoiselle de Blois qui fut mariée à Philippe d'Orléans, depuis régent du royaume sous Louis XV, et l'un des ancêtres de Louis-Philippe, roi actuel des Français). La marquise de Montespan avait pressé longtemps son mari de la soustraire aux empressements du roi en l'emmenant dans ses terres; il s'y était refusé et douta longtemps de son infidélité; lorsqu'il en acquit la conviction, il fit des actes de jalousie qui allèrent jusqu'à l'extravagance. Louis XIV l'exila dans ses terres, et, pour le dédommager, lui offrit cent mille écus qu'il eut la bassesse d'accepter. Il est probable qu'il acquit alors du prix de son déshonneur la terre de Beaumont

(vers 1670), peut-être en vente après la mort de la demoiselle de Bezolles, mentionnée plus haut. Ce qui est positif d'après la tradition, c'est que le marquis de Montespan habita Beaumont, et reprenant les travaux commencés par Jéhan de Bezolles cinquante ou soixante ans avant, il bâtit le grand corps de logis double qui regarde le levant et le couchant, et le conduisit en faux équerre jusqu'à une tour du vieux château contenant un escalier en limaçon et qui n'était bonne qu'à démolir. Le fruit de ses travaux ne fut ni aussi solide ni aussi bien bâti que le précédent bâtiment. Ce dernier n'est point voûté, et l'on a peine à croire qu'il soit de la même date qui vit Versailles s'élever sur les plans de *Le Nôtre*.

Le marquis de Montespan mourut en 1702. Il eut pour fils Louis-Antoine de Pardeilhan, né en 1665, marié en 1686 à Jeanne-Françoise de Crussol, et qui mourut duc d'Antin le 2 novembre 1736. Le fils de la marquise de Montespan fut comblé des faveurs de la cour. En voici un aperçu : la faveur de sa mère l'avait fait premier duc d'Antin, pair de France. Il était comte et marquis de Gondrin, seigneur des duchés d'Epernon et de Bellegarde. D'abord lieutenant au régiment du roi en 1683 à peine âgé de 18 ans; colonel du régiment de l'Isle-de-France en 1684, lieutenant-général de la haute et basse Alsace en 1686, aide de camp du Dauphin au siége de Philisbourg en 1688, colonel au régiment de Languedoc, Dragons, 1689, brigadier en 1693, maréchal de camp en 1696, lieutenant-général en 1703, général d'armée en 1706 à la bataille de Rumilly, gouverneur d'Orléans en 1707, président du conseil en 1715, duc et pair en 1711, chevalier des ordres en 1724.

(*La suite au prochain numéro.*)

Commune d'Avensac.

DÉBRIS ARCHÉOLOGIQUES, — CROYANCES POPULAIRES.

Toute petite, resserrée dans de très étroites limites, la commune d'Avensac est, parmi celles de l'arrondissement de Lectoure, l'une des plus intéressantes pour l'archéologie.

A son extrémité orientale, au sommet d'un coteau et sur le bord de la *voie romaine*, existait autrefois un édifice important : c'était, sans doute, un temple. Les murs en étaient bâtis avec de petites pierres de taille de deux pouces de hauteur sur trois à quatre de long. M. Goulard, médecin à Pessoulens, a recueilli bon nombre de ces pierres. Il a recueilli encore des fragments de quatre statues représentant un personnage consulaire, une femme, deux enfants; des fragments de draperies et de membres d'autres statues, le tout en grès.

M. Goulard possède aussi partie d'un piédestal sur les faces duquel sont représentés, en relief, une châsse, deux lions sans tête, des débris de colonnes, etc., etc. On a trouvé dans le même lieu des lames de couteaux à sacrifices, des cuvettes en pierre, semblables aux bénitiers de nos églises, etc.

Non loin de là, dans un vallon qui domine au nord la voie romaine, est une modeste fontaine très célèbre dans la contrée. On attribue à ses eaux la vertu de guérir toutes sortes de maux; mais cette vertu, elles ne l'ont qu'une fois l'année, le 24 juin, jour de la St-Jean. Allez, dans ce jour solennel, au lever du soleil, vous placer dans la partie méridionale du vallon, et vous jouirez d'un coup d'œil ravissant.

(1) Cet article est extrait d'une statistique de Lectoure, publiée par M. Masson, en 1836, page 102.

En face de vous, 3 ou 4,000 personnes se rendront processionnellement de l'église d'Avensac à la fontaine. Toutes vêtues de blanc, les jeunes filles décorent le coteau d'une masse qu'on prendrait pour un coin de montagne couvert de neige. La marche est gravé; on entend les chants religieux, on voit bénir les eaux de la fontaine et l'humble croix de chêne qui la surmonte. Mais à peine le prêtre a-t-il repris le chemin de l'église que le tumulte succède à l'ordre qu'on avait admiré. Ces fiévreux, ces incurables, venus de trois ou quatre lieues à la ronde, se jettent sur la croix, la brisent et s'en disputent les lambeaux qui serviront à faire une tisane à laquelle cèderont toutes leurs infirmités. La fontaine offre un autre spectacle non moins étrange. Hommes, femmes, filles, tous pêle-mêle s'y précipitent et lavent, avec une eau sale et froide, les diverses parties de leur corps endolori. La superstition chasse alors la pudeur. La prudence est aussi inconnue, car la plupart de ces malheureux ont fait une course pénible; ils sont couverts de sueur, et ces ablutions augmentent souvent un mal qu'ils voulaient guérir, ou leur causent des maux qu'ils n'avaient pas. Je n'ai pas besoin de faire observer que jamais l'eau ne manque à la fontaine, le matin du 24 juin.

Au-dessus de cette fontaine, à 20 pas environ, existait aussi, dans un temps très reculé, un autre temple. On y a trouvé divers objets du même genre que ceux que j'ai indiqués plus haut. On y remarque un joli chapiteau en marbre blanc d'Italie, d'ordre corinthien. Ce chapiteau est aujourd'hui au château d'Avensac, élégante habitation, nouvellement bâtie sur les ruines d'un couvent de Templiers.

SAINT GÉRALD,

FONDATEUR DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE LA GRANDE-SAUVE.

(1080).

Une correspondance active mettait en communication intime les monastères bénédictins et par suite les provinces..... Un illustre élève de Corbie, Saint-Gérald, suivi de quelques-uns de ses frères, allait importer dans la Gascogne les traditions et les habitudes monastiques du Nord, et fondait la Grande-Sauve à la porte de Bordeaux.

RABANIS, *les Méroving. d'Aquit.*, p. 150, 151.

Je ne voulais d'abord comprendre dans ce travail que l'établissement monastique de Saint-Gérald à la Sauve et son influence sur l'Aquitaine. Mais il m'eût été difficile d'isoler cet ordre de faits des événements qui peuvent l'éclairer. D'ailleurs, ce récit ne sera pas trop long s'il intéresse; et il aura quelqu'intérêt, si je n'ai pas fait perdre tout leur charme aux récits contemporains en les mettant en œuvre (1).

I.

L'ÉLÈVE DES MOINES.

Gérald naquit dans le diocèse d'Amiens, à Corbie, de parents riches et pieux, qui le confièrent aux moines de cette ville, dès qu'il put apprendre les premiers éléments des lettres. Encore enfant, il se vit consacré à Dieu et à Saint-Benoît.

La vie monastique sourit dès lors à son âme simple et portée à la méditation, quoiqu'active et entreprenante. Ce

(1) Pour ne pas multiplier les renvois, j'indique ici toutes les sources où j'ai puisé : *Vita S. Geraldi, auct. mon. anon. subæquali*, apud *Mabillon.* — *Acta SS. O. S. B.*, t. IX.— *Alterius anon. vita S. Geraldi, Bolland. April.* — Mabillon, *observ. in vit. S. G.*, op. cit. — *Geraldi opera, in Patrol. Migne*, tom. CXLVII, 1045 et 599.—*Exc. ex Necrol. Sylvac. M.*; Marsène, *Thes. anecd.* I, 255, 599.—Deux chartes de Gabarret, *Hist. de la Gasc. de M. J. J. Monlezun*, t. 6.

jeune enfant devint une leçon vivante pour ses compagnons et pour les moines eux-mêmes. Charmés de sa douceur et de sa précoce intelligence, religieux et laïcs ne pouvaient s'empêcher de l'aimer. Pour lui, il s'attacha du plus profond de son cœur à cette abbaye de Corbie, où tout était propre à captiver l'âme : les souvenirs, les exemples, l'architecture et jusqu'à l'aspect du pays. Ecoutons Gérald lui-même dans son *livre des Miracles de Saint-Adalhard* :

On aurait beau taire l'antique renommée de Corbie : les pierres mêmes crient assez haut et parlent aux yeux de la postérité. L'on y voit trois églises principales : Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Etienne, nombre mystérieusement préparé par la volonté de Dieu; car j'en attribuerais la fondation moins à la reine Bathilde, qui les fit bâtir, qu'à la grâce de l'Esprit-Saint qui lui en donna la pensée.

Le site est salubre non moins qu'agréable; et le lieu est admirablement disposé pour les moines qui l'ont choisi. D'un côté coule la Somme, et de l'autre le ruisseau appelé la Corbie, qui donne son nom à l'endroit même où il le perd en se jetant dans la rivière. De vertes prairies, de fertiles campagnes, bien arrosées s'étendent de toutes parts.

Gérald grandit dans cet asile. Il avait passé l'âge de l'enfance lorsque Foulques succéda à Richard dans la charge d'abbé, en 1048. Le nouveau prélat connut le mérite du jeune homme et déclara qu'il était réservé à de grandes choses; aussi n'hésitait-il pas à l'envoyer au dehors pour les besoins de l'abbaye ; Gérald portait dans le monde les habitudes du monastère, n'omettant presque jamais abstinences, ni psalmodies, mais il ne rapportait au monastère aucun souvenir du monde.

La maison avait beaucoup souffert du malheur des temps; l'église principale avait été brûlée, la guerre avait ravagé les biens du monastère. L'abbé mettait tout son zèle et employait tout son temps à relever les murs et à rétablir l'or-

dre. Gérald, après bien des voyages lointains, trouvait dans la maison des travaux pénibles. Ses fatigues lui donnèrent une grave maladie. Les veines de son front battaient avec force; son cou ne se prêtait à aucun mouvement; il voyait tous les objets tourner autour de lui, et croyait sans cesse porter sur sa tête un poids énorme. Il ne voulut d'abord révéler son mal qu'à un serviteur qui lui était fort attaché; mais bientôt l'altération de son teint et les larmes qui lui venaient aux yeux malgré lui le firent connaître à tous les moines.

Les médecins ne surent pas le guérir; au contraire, leurs incisions et leurs potions redoublèrent ses souffrances. Il recourut alors à Dieu, et résolut de se le rendre favorable en servant les pauvres. Prenant sur sa nourriture et acceptant ce que ses confrères lui offraient à cause de son infirmité, il faisait venir trois pauvres chaque jour, leur lavait les pieds et leur donnait à manger; puis, se prosternant devant eux, il adorait et invoquait avec un torrent de larmes la Sainte Trinité. Malgré l'ardeur de ses prières, ses souffrances ne diminuaient pas.

II.

LE PÈLERIN.

Cependant l'abbé Foulques, sur le point d'aller à Rome, engagea Gérald, comme son ami fidèle, à l'accompagner. Quoiqu'il souffrît affreusement, le jeune homme obéit. Si je succombe, disait-il en lui-même, Dieu voudra bien avoir pitié de mon âme ; et si j'arrive à Rome, j'obtiendrai sans doute ma guérison sur le tombeau de St Pierre. Il partit; mais il suivait de loin ses compagnons, dont la conversation n'eut fait que redoubler son mal. Chaque fois qu'il rencontrait un pauvre, malgré sa douleur, il descendait de cheval,

lui donnait quelques pièces de monnaie, et l'embrassait en invoquant la miséricorde de Dieu.

Les pèlerins arrivèrent au pied des Alpes, aux hospices de St-Denys. Là, le serviteur qui soignait Gérald et visitait les plaies que les médecins lui avaient faites: Seigneur, lui dit-il, votre mal empire toujours, vous ne pourrez achever le voyage ; il faut que vous en confériez avec notre maître. Et il alla prévenir l'abbé. Celui-ci, tout affligé, supplia son ami de rester là ou de rebrousser chemin. Le mal que vous voyez, répondit Gérald, m'engage à avancer plutôt qu'à reculer; je continuerai ma route, si la chose est agréable à Dieu et à vous. L'abbé n'insista pas.

Gérald passa donc les Alpes; et même, pour fléchir la rigueur de Dieu, il gravit à pied le Montjoux (Mons Jovis). Parvenu à Rome, il alla, pendant huit jours consécutifs, prier et pleurer près du tombeau de St Pierre; il se levait encore chaque nuit et se faisait ouvrir les portes de l'Eglise à prix d'argent. Ses prières ne furent pas exaucées.

Il dut quitter Rome pour suivre Foulques auprès du pape, qui habitait alors non loin du Mont Gargano, dans la Pouille. Gérald allait à cheval, derrière ses compagnons, en proie à des tortures insupportables; s'il regardait à terre, il croyait rouler dans un précipice; s'il levait les yeux, il lui semblait que tout le ciel croulait sur sa tête. Toutefois, il suivait de loin son abbé dont il portait l'argent. Avant d'arriver au Mont Cassin, la troupe ayant été investie par des brigands, Gérald fut pillé, flagellé et laissé demi mort, tandis que ses compagnons fuyaient, trop heureux de sauver leur vie. Heureusement des hommes d'armes reprirent les chevaux aux brigands, et vinrent secourir et remonter l'infortuné malade. Gérald put aller prier sur le tombeau de St Benoît: mais il ne fut pas guéri ; et l'abbé du Mont Cassin, à qui il découvrit son mal, le plaignit amèrement, et lui apprit

qu'un de ses moines, atteint de la même maladie, avait fini par perdre la raison. Gérald partit désolé.

Au Mont Gargano, il invoqua, inutilement encore, l'archange St Michel. C'est là qu'il fut ordonné prêtre par le pape St Léon IX. Son pèlerinage était accompli ; il revint à Corbie avec son infirmité.

Le miracle qu'il n'avait obtenu, par la permission de Dieu, ni des pauvres de Jésus-Christ, ni de St Pierre, ni de St Benoît, ni de St Michel, devait s'accomplir devant les restes presqu'oubliés d'un saint abbé de Corbie.

III.

LE MOINE DE CORBIE.

Le sacristain de St-Pierre de Corbie était mort. On donna sa charge à Gérald qui l'accepta, malgré sa maladie, pour mériter par ce pieux dévoûment la miséricorde du Seigneur. L'église dont le nouvel abbé avait jeté les fondements était inachevée sans doute ; du moins on l'avait complètement abandonnée. Les troupeaux y parquaient ; l'eau de pluie y avait fait un lac où les oies et les canards venaient nager, et tout le pavé était couvert d'immondices à la hauteur d'une coudée. Le jeune moine nettoya la nef, entoura le cœur de siéges ornés de colonnettes, appropria la crypte et les déambulatoires, et plaça plusieurs autels.

Bientôt l'église offrit un aspect si consolant que les principaux moines proposèrent à l'abbé d'y transporter les corps saints qui étaient dans une vieille chapelle du monastère. Leur demande fut bien accueillie, et le projet, communiqué aux évêques voisins et aux fidèles, excita partout des sentiments de joie. Quand à Gérald, il se donna tant de fatigue pour les préparatifs de cette fête que ses mains se remplirent de callosités plus dures que la pierre.

Peu de temps après la translation solennelle des reliques, il se sentit inspiré d'avoir recours à St-Adalhard, qui avait gouverné Corbie au commencement de la période carlovingienne et fondé un monastère du même nom en Saxe, sur le Wéser. Gérald alla donc se prosterner tout en larmes devant l'autel où l'on avait déposé ses restes, et lui promit par vœu de publier partout ses mérites s'il lui obtenait cette guérison tant désirée. Après avoir longtemps prié, il se retira sur son grabat pour prendre un peu de repos. Bientôt, il crut voir un globe de feu qui, partant de l'autel, étincelait devant ses yeux et éclairait tout son corps; en même temps, il sentit entre peau et chair comme des cordes qui se brisaient, et sa tête parut éclater avec bruit. St-Adalhard, à mon secours! s'écria-t-il. Et au même instant il se trouva guéri.

Pour exécuter son vœu, le moine reconnaissant écrivit la vie de St-Adalhart, et y ajouta un recueil de ses miracles: nous avons encore ces deux ouvrages où respire le plus vif enthousiasme religieux. Il corrigea de plus une vie du même saint qui était écrite en distiques pleins d'inutilités, et la mit en hexamètres. Enfin, il composa des antiennes et des répons pour la fête de St-Adalhard, et les fit chanter malgré les envieux.

Plus tard, Gérald entreprit encore un lointain pèlerinage auquel un songe le détermina. Il rêva qu'il était dans l'église de St-Pierre-de-Corbie, prosterné au milieu de la foule, vis-à-vis du grand crucifix; tout à coup le Christ se détache de la croix, et traversant la multitude étonnée, s'avance vers le moine, l'appelle par son nom, lui touche doucement le visage de sa main divine, et lui dit : Mon fils, prends courage, fort de la puissance du Seigneur. Puis il remonte sur la croix. Gérald, à son réveil, chercha longtemps le sens de cette vision; il finit par croire que Jésus

l'invitait à se rendre à Jérusalem pour l'adorer sur le saint sépulcre. Bientôt ayant appris que quelques fidèles des environs allaient en Palestine, il obtint du père abbé la permission de partir avec eux. Il accomplit ce pèlerinage à travers mille dangers. Il fallait attendre plusieurs années encore, avant que Godefroi de Bouillon allât arracher aux infidèles, avec les armes de l'Europe chrétienne, le tombeau du fils de Dieu.

A son retour, Gérald fut appelé à succéder, comme abbé de St-Vincent de Laon, à Reinier, son frère selon la chair, qui venait de mourir. Mais, hélas! les religieux de ce monastère, plus occupés d'intérêts terrestres que des pensées du ciel, répondirent mal aux vues du saint abbé, et méprisèrent, presque tous, ses exemples autant que ses discours.

IV.

LE FONDATEUR.

Dans l'enceinte de ce monastère vivait un pieux reclus dont la sainteté était connue au loin, et à qui Gérald avait souvent demandé des conseils et communiqué ses peines. Un jour, plusieurs chevaliers vinrent trouver ce saint solitaire, et lui dirent qu'ils étaient las du métier des armes, du monde et de ses plaisirs, qu'ils avaient déjà confessé leurs péchés, et qu'ils désiraient recevoir ses conseils touchant le genre de vie qu'ils pouvaient adopter. Le reclus, voyant leur bonne volonté et connaissant l'affliction de Gérald, les lui envoya. Celui-ci les reçut avec allégresse et se hâta d'aller remettre sa charge d'abbé entre les mains de l'évêque.

Bientôt les soldats de Jésus-Christ se mettent en route, le cœur plein de joie. Ils se rendent d'abord en pèlerinage à la royale abbaye de Saint-Denys; ils vont ensuite adorer Dieu dans la basilique de Sainte-Croix d'Orléans; reprenant

encore le bourdon, ils se dirigent vers le tombeau de St-Martin de Tours. Sur leur route ils rencontrèrent des seigneurs qui revenaient de Saint-Pierre de Rome. Les deux troupes de pèlerins se saluèrent et s'interrogèrent réciproquement. Les seigneurs finirent par dire à Gérald: venez chez nous; nous vous donnerons, sur nos biens allodiaux, du terrain pour une église et un monastère avec toutes leurs dépendances. Tout conseillait à Gérald d'accéder à leur prière: toutefois, il lui parut que Dieu l'appelait ailleurs, et il continua sa route.

Comme les pieux voyageurs venaient d'entrer à Poitiers, ils aperçurent le vénérable comte Guy, plus connu sous le nom de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine. Gérald le salua, et lui dit que tous ces chevaliers, après avoir quitté leurs terres et leurs maisons, cherchaient une retraite où ils pussent vaquer en paix au service de Dieu. Le noble prince lui répondit avec bonté et le supplia même au nom de Jésus-Christ de se choisir une demeure dans ses terres, lui promettant aide et conseil.

Près du comte se trouvait en ce moment un juge de Bordeaux, nommé Radulf. Messire, dit-il à Guillaume, je sais un lieu bien convenable pour une telle entreprise, et, si vous le permettez, j'y conduirais ces hommes de Dieu. — Conduisez-les donc, répondit le comte, et veillez sur eux comme sur vous-même; je n'ai rien à leur refuser.

Sur ce, Radulf les conduisit vers une immense forêt si sauvage et si fourrée qu'ils ne purent s'y frayer une route que le fer à la main. Après bien des efforts, ils arrivèrent à une petite église bâtie en terre au milieu du bois, et abandonnée depuis quelque temps par le moine qui l'avait élevée. Cette âpre solitude sourit à Gérald; et il promit bien que, s'il plaisait à Dieu de l'y établir, il n'en sortirait plus.

La pauvre église était sur un domaine vaste, mais à peine

cultivé par des manants presque sauvages. La justice et la dîme de tout cet alleu, nommé alors Aultvillar (Altus Villaris), appartenait au seigneur Oger de Rioms, qui n'avait d'ailleurs la propriété que de la moitié. Il céda tous ses droits à Gérald. L'autre moitié appartenait à plusieurs seigneurs qui montrèrent la même générosité. Il fallut cependant attendre quelque temps la renonciation d'une communauté à laquelle la dame Ermengarde de Guîtres avait cédé un petit lopin de terre pour le moine qui s'était dégoûté sitôt de son ermitage. Enfin, cette renonciation arriva et l'alleu tout entier appartint à Jésus-Christ et à St-Benoît.

Ecoutons maintenant le récit officiel de St-Gérald :

.... Le très noble Guillaume, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, nous a assuré la possession de cet alleu de telle façon que nul dans la suite ne puisse y prétendre aucun droit. Or, voulant y jeter les fondements d'un monastère, je suis allé trouver le seigneur Gosselin, archevêque de Bordeaux, dans la juridiction duquel se trouvait ledit alleu, pour avoir son consentement. Celui-ci a donné au monastère entrepris déjà sous les auspices du duc d'Aquitaine de telles franchises que ni lui, ni aucun de ses successeurs, ni archiprêtre, ni archidiacre, ni autre personne n'y auront aucun droit ; à cette fin que les religieux de cette maison puissent servir Dieu en toute liberté. Il a même été établi à la prière du duc Guillaume que, quelques développements que prenne dans la suite cette fondation, les clercs et les laïcs qui l'habiteront ne seront aucunement soumis à l'archevêque, mais à l'abbé et à sa congrégation. L'archevêque n'aura le droit que de consacrer les églises, de conférer les saints ordres et de donner la confirmation quand besoin sera... Tous ces règlements ont été confirmés au concile de Bordeaux, en présence des légats Hugues et Aimé, et beaucoup de prélats, l'an de l'Incarnation 1080, le 9 des nones d'octobre, la huitième année du pontificat de Grégoire VII, Philippe régnant en France. Sceau de Guillaume, duc d'Aquitaine : *Confirma* † *hoc Deus*. Moi, Aimé, légat du siége apostolique, je confirme †. Moi, Hugues, légat du siége apostolique, je confirme †. Moi, Gosselin, archevêque de Bordeaux, en présence du concile, j'accorde et confirme †. Ont signé à la suite (entre

autres) Guillaume, archevêque d'Auch; Raymond, évêque de Bazas; Hugues, évêque de Tarbes; Donald, évêque d'Agen; Pierre, évêque d'Aire.

Gérald était arrivé à la Grande-Sauve (Sylva-Major), en en 1079, et, à ce qu'on assure, le jour de la fête de St-Simon et de St-Jude. Le monastère fondé l'année suivante fut dédié à la Sainte-Vierge et à ces deux Apôtres.

LÉONCE COUTURE.

(La suite au prochain numéro.)

Poésies gasconnes inédites

DE

LOUIS BARON,

NÉ A POUYLOUBRIN EN 1612, MORT EN 1663.

Nous donnons ces poésies comme inédites. Le président d'Orbessan dit bien que Baron a laissé de ses œuvres gasconnes et françaises 1 vol. in-4°, dont il a l'*original;* mais il ne dit pas, il ne fait pas même entendre qu'elles aient jamais été imprimées. En tout cas, aucun bibliographe ne les a citées, aucune bibliothèque ne les possède : si elles ont été publiées, elles sont donc *introuvables.*

Notre texte est tiré des mss. de M. Daignan. Pour le lire facilement, on remarquera que dans le patois de Baron l'*e* muet remplace l'*o* final, et que la lettre *u* après une voyelle (excepté après un *o*) sonne comme *ou*, mais sans former une syllabe; exemples : *haut*, *ceu*, *Diu*, *suu;* prononcez *haout*, *ceou*, *Diou*, *suou*, monosyllabes.

I.

Lou Printemps.

Diu que t'ajud (1), bere sasoun
Que lou siegle d'or accoumpagne,
Per bouta l'hyuer en presoun
E lou bet temps à la campagne.

Despuch que tu tires lou cap
Dab ue gracie toute nauere,
Noste luth hè tout so que sçap
A l'aunou de la primauere (2).

Per tu lou fred es apaisat;
E Boreas en la Scythie
A déjà mile cops baisat
La gaute (3) fresque d'Orythie.

La terre qu'anaue mouri
De bert espère (4) s'es bestide;
Deguens soun seï prest à flouri
Cloris sa maisoun a bastide.

Lou Zephiri dous e plasent
En aquet loc tout dret s'abie,
Et quade jour lou hè present
De quauque parfum d'Arabie.

Tantôs amasse (5) lous beirats
En un casau de musc e d'ambre,
Oun quade flou que remirats
Bous da suus œils coum un esclambre.

Lous pastourets de noste loc,
Are cuberts de simples téles,
Dab las pastoures hèn lou floc
En asset prat qu'ey tout d'esteles.

(1) Dieu t'aide, salut!
(2) Printemps.
(3) Joue.
(4) Vert tendre.
(5) Ensemble.

Quin plazé d'augi lous berdous,
Lous mirailhôs e las cardines,
Lou long deu jour canta mès dous
Que lous claris ni las ourguines! (1)

. . . . . .

II.

Ode à l'aunou de la Gascougne.

Muses, aquó mous es bergougne,
E nous mous deurém accusa,
Quan n'auém de loungtemps en ça
Cantat l'aunou de la Gascougne.

Despleguém sa glorie sur taule;
E que per dret mous sie permés
De la banta tout à jamés,
Entroque (2) perdam la paraule.

Si *noubs y penats?* aonides,
Ma coulere boun cassara,
E boste nom s'espassara,
Quan ne serats horebandides (3).

Enquoère que tà bere race
Deus homes qui nechen aquiu
Merite que quauque gran Diu
Bengue deu ceu prene ma place.

Ses menti, jou podi sustengue
Au dise de bet arramat,
Que countre aquet noble climat
Toute la terre n'a que tengue.

Que las beutats mès estimades
En soun seï prenen nouyritut,
Et que la gracie e la bertut
Per tout james s'y soun loutgeades.

(1) Cette ode paraît incomplète.
(2) Jusqu'à ce que.
(3) Bannies.

Per castels, bourgades e biles
Oun s'en poden trouba d'ataus (1)?
Et per las faiçous deus oustaus,
Quin pot bese de mes gentiles?

Countre las forces enemigues
Oun ya de meillous bataillous?
Cabailhès, mès que bouscailhous (2),
E pietous atau coum hourmigues.

Qué qué (3) d'autes disen per glorie,
Hercule ere de moun païs :
Per aquô, segoun moun abis,
Surtout et gagnèt la bictorie.

Nostes tucôs, nostes riberes (4),
Soun terres de promissioun;
E Cerès mous hè pensioun
De sas coueilhetes las mès beres.

Toutis lous coustalats de Mole
Nou porten de bin tà subtil.
Nous poudem da barres au Nil,
E mès au sable de Pactole.

Toute sorte de frut s'y trobe :
Nat arbe nou mous pot troumpa;
So que lous autes ban croumpa
Acy ses argent se retrobe.

La Fortune n'a pas d'estatge
Que ses pene nous n'escalem;
Nous auem tout so que boulem,
Enquoere quaucoum dauantatge.

Lous cristail de nostes hountetes
Casse las plus hortes calous;
Lou printemps courounat de flous
S'y ben refresca las gautetes (5).

(1) De telles.
(2) Frelons.
(3) Quoi que.
(4) Terres de rivière.
(5) Joues.

Roses, tulipes, margalides,
Girouflades, miresoureils,
Per mous tira l'amne peus seils
Hèn aci mile pyramides.

Flourich, benaside gascougne,
Teng-te toustem en boun estat;
Ma man per traça ta beutat
Sera tout jamés en besougne.

Tas terres seram renoumades;
De tu parlaran en tout loc;
Et tu t'en pourtaras lou floc
Dessus las isles fourtunades.

L'Adour pouira (1) mes que la Sône;
L'Arrats hara trabuca l'Ers;
L'Arros, la Baïse e lou Gers
Se trufaran de la Garone.

Lou Soussoun, lou Touch, la Gimoue
E lou Gaue de Pouyloubrin
Au Tage, à la Dourdougne, au Rhin
En paue de temps haran la moue.

Lechem hè, terre de Plasence,
Lechetem neit e jour canta.
L'aunou quin reste det banta
Me serbira de recompense.

Château de Beaumont. (2)

(*Suite et fin.*)

Ce déluge de grâces et de faveurs, d'honneurs accumulés sur une seule tête, ne le mit pas à l'abri des pertes les plus sensibles.

(1) Aura du crédit.

(2) Cette notice sur le château de Beaumont renferme quelques erreurs que nous rectifierons dans notre article sur Bonnefont, dans le Bigorre.

Louis de Pardeilhan, son fils, né en 1689, marié à N. de Noailles (dont il eut trois fils qui suivent), mourut à l'âge de 23 ans :

1° Louis de Pardeilhan-Gondrin, l'aîné des petit-fils de Louis-Antoine, né en 1707, marié en 1722 à Françoise Guillaume de Montmorency, mourut jeune, laissant deux enfants en bas-âge;

2° Antoine, marquis de Gondrin, né en 1709, lieutenant-général des armées du roi, vice-amiral de France, marié à Françoise Rénée de Canisy dont il ne paraît pas avoir eu d'enfant;

3° Charles-Hippolyte de Pardeilhan, seigneur de Moncontour.

Ce Louis de Pardeilhan, né en 1707, arrière-petit-fils du marquis de Montespan, dit le duc d'Epernon, pair de France, gouverneur de l'Orléanais en survivance de son aïeul, filleul de Monseigneur de Bourgogne, mourut donc aussi avant cet aïeul (Louis-Antoine), et laissa un fils qui ne survécut que deux ans à son bisaïeul, et mourut à l'âge de 10 ans, en Allemagne, dans le collége où on le faisait élever, ne laissant que des sœurs (dont l'une, née en 1731, porta plus tard en dot au duc d'Uzès l'immense fortune de sa maison). Cette prospérité, commencée vers 1670 par la honte de Madame de Montespan pour la maison de Gondrin, finit avec son dernier rejeton mâle en 1738. Elle dura donc à peu près 80 ans, et la marquise de Montespan eut pu la voir finir avant elle!

Selon une tradition qui s'efface chaque jour, les anciens du village de Beaumont se souvenaient encore, il y a vingt ans, du *vieux seigneur* de la maison de Gondrin, qu'ils appelaient le comte de Beaumont, et qui résidait, il y a cent ans, dans ce château. Il logeait dans le corps de l'église bâti par Jehan de Bezolles, au rez-de-chaussée, dans une

chambre voûtée; on se rappelle les trente chevaux ou mulets qu'il avait dans la grande voûte du bâtiment du midi (vieux château); on affirme que ce sont ses dépouilles qui reposent dans le sanctuaire de l'église de Beaumont, sous une grande pierre sans inscription.

Une autre tradition particulière de famille mentionne le don que ce comte de Beaumont fit à un jeune officier de ses parents, partant pour l'armée, vers 1733, de vingt-cinq louis et de deux chevaux harnachés (1), générosité alors en usage entre parents et gentilshommes et dont ceux qui recevaient ne rougissaient pas. Mais quel était le comte de Beaumont? Cette munificence, ce train considérable, cette résidence dans ces terres, indique Louis-Antoine, premier duc d'Antin, fils du marquis de Montespan, qui mourut en 1736.

Une lettre de ce seigneur datée de Beaumont et du 2 janvier 1734, adressée à M. du Barthas, lieutenant en second au régiment des dragons de Languedoc dont il avait été colonel, signée *comte de Gondrin*, d'une main tremblante, dont les armes (cachetées de cire noire) ne sont cependant surmontées que d'une couronne de marquis, est bien évidemment de celui qu'on appelait le comte de Beaumont, enterré à Beaumont. Si c'est Louis-Antoine, il avait alors 67 ans et serait mort deux ans après. Mais pourquoi ne se signe-t-il pas duc d'Antin ?

Ce ne peut être cependant ni Louis de Pardeilhan, mort en 1712, ni Louis dit le duc d'Epernon, mort avant son père. Serait-ce son frère Antoine ou Charles Hippolyte? ce n'est pas probable. Quoi qu'il en soit, des réparations faites en 1833 à l'église de Beaumont ayant forcé d'ouvrir

(1) Michel de Castillon, né en 1717, mort brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel au régiment de Bassigni dit le comte de Mouchan, septième fils de Jean-François de Castillon.

la tombe en question, on y trouva un squelette dont toutes les dents étaient intactes; autour du cou était un bourrelet rempli de laine qui enveloppait les objets suivants : un petit bijou d'or formé de deux plaques de la forme d'une tunique de chevalier; deux médailles de cuivre, l'une ronde, l'autre ovale, une petite croix de laiton à double tige.

La recommandation qu'avait faite sans doute le comte de Gondrin d'ensevelir avec lui ces objets semble indiquer qu'il y attachait un grand prix, et peut-être datent-ils de quelque antiquité.

Si c'est le duc d'Antin dont les restes gisent dans l'église de Beaumont, on peut s'étonner qu'il n'ait pas été inhumé avec sa famille et qu'aucune inscription ne figure sur sa tombe. Mais si l'on considère que son arrière-petit-fils et héritier, âgé de huit ans, était en Allemagne où il mourut deux ans après, cet abandon n'a plus rien d'étrange.

La terre et le château de Beaumont passa après 1737 à M. d'Espagnet, sans doute par achat. Il les vendit vers 1788 à M. de Brivazac, de qui M. de Mazelières l'acquit en 1805 ou 1806. Celui-ci a laissé en 1850, par son testament, cette possession à son petit-neveu Raymond de Galard-Pellehaut.

Poème sur le Gers

PAR VENANCE FORTUNAT (1).

Venance Fortunat (Venantius-Honorius-Clementianus Fortunatus) naquit en Italie, vers 530, et fut élevé à Ravenne. Mais il quitta sa patrie pour habiter les Gaules. Le roi Sigebert le retint quelque temps à la cour d'Austrasie.

(1 Cette traduction est un décalque exact du texte latin, que nous n'avons pas servi à nos abonnés, supposant que peu d'entre eux le liraient peut-être.

Il se rendit ensuite à Tours et offrit son poème sur la vie de St Martin à l'évêque de cette ville, St Grégoire, le père de notre histoire nationale. Enfin, il se fixa à Poitiers, en devint évêque, en 598, et y mourut dans l'une des premières années du VIIe siècle. Sa liaison avec sainte Radegonde est assez connue. Son amitié pour Léonce, évêque de Bordeaux, l'attira souvent en Aquitaine.

Fortunat est le meilleur poète d'une période littéraire assez ingrate. Il a de la verve, de l'élégance, de l'esprit, de la grâce même; mais toutes ces qualités sont déparées par la recherche, et, d'ailleurs, il manie un instrument bien rebelle, le latin corrompu par les Barbares. Il est difficile de trouver une poésie plus froide et moins inspirée que l'épithalame de Sigebert et de Brunchault. En revanche, les idées chrétiennes ont trouvé quelquefois dans l'évêque de Poitiers un interprète simple et majestueux; il suffit de rappeler l'hymne *Vexilla regis*, que l'on a nommé le dernier monument de la poésie latine.

Le poème sur le Gers n'est qu'une plaisanterie un peu trop prolongée sans doute, mais, en tout cas, curieuse pour nous, et cependant très peu connue. La lecture n'en est pas facile, à travers un grand nombre de variantes; le texte même offre des obscurités que notre traduction ne saura peut-être dissiper entièrement. Cette pièce a déjà été traduite dans l'estimable *Histoire de la ville d'Auch*, de M. Prosper Lafforgue. Nous regrettons de n'avoir pu nous aider de ce travail, qui, depuis longtemps, n'était plus sous notre main; mais nous nous souvenons qu'il était notablement incomplet. Nous ne croyons pas que le poème sur le Gers fasse partie des œuvres choisies de Fortunat, traduites par M. Corpet, dans la collection des auteurs latins (Panckoucke). Aussi pensons-nous que cette publication sera agréée par tous les lecteurs. L. C.

Le Gers.

Peut-être ta gloire serait-elle moindre, illustre Garonne, sans l'exiguité d'un autre cours d'eau. Parce que le Gers roule un mince filet d'eau, la pauvreté de son urne fait briller l'abondance de la tienne. A vrai dire, si l'on s'avisait, tout dissemblables que vous êtes, de vous comparer l'un à l'autre, quand le Gers serait un ruisseau, tu serais un Nil toi-même. Il te paie le tribut de ses eaux; mais ta royauté l'éclipse. Tu roules avec orgueil, Euphrate des Gaules, et ton affluent est caché. Autant ton cours superbe gonfle le sein de l'Océan, autant le Gers fait grossir tes ondes.

Surtout, quand l'été brûlant pèse sur le globe, quand la campagne a soif et soupire tristement après une ondée; lorsque Titan laboure le sol de ses rayons enflammés et que d'un coutre de feu la chaleur fend la terre, alors, languissant, traînant à peine une eau qui s'épuise, avec ses poissons palpitants le Gers palpite lui-même; son lit se vide, il va lécher le sable nu, et il erre dans son propre séjour, exilé de son élément. L'eau disparaît, la rivière se perd dans le limon, et l'on ne voit plus qu'une terre stérile là où naguère courait un torrent. La rigueur de l'été ne lui laisse pas la moindre consolation, et le Gers, vraiment digne de son nom, est malade et indigent! Le voyageur qui s'approche de ses bords n'y peut boire une goutte d'eau; le Gers, que la soif dévore, ne saurait étancher la soif de personne. Apportez de l'eau; elle a besoin qu'on l'arrose, la pauvre rivière..., si l'on peut appeler rivière un lieu qu'il faut arroser. Les roues des chars sillonnent le fond de son lit, mais l'eau qui jaillit sous leur pression ne remplit pas l'ornière. Si vous la traversiez sous le signe brûlant du cancer, la corne de votre cheval, appuyant sur le limon, n'en serait pas couverte. J'ai vu de petits poissons sortir de la vase, et, à demi enfoncés, se débattre naufragés sur la terre. Ce n'est plus ni rivière, ni champ, ni terre, ni eau; les poissons n'y peuvent vivre, la charrue n'y peut passer. Seule, errante dans ce marais, la grenouille fait entendre de plaintifs coassements; cette étrangère succède aux poissons et devient reine des eaux.

Mais qu'une pluie légère tombe des nues, à peine la terre est-elle mouillée que le Gers s'enfle et menace. Une faible ondée lui donne un grand courage; marais tout à l'heure, il ressemble tout à coup à une mer. Il roule des eaux troubles, et aurait encore besoin d'eau pour se

laver; toujours inégal, il va de la pénurie à l'abondance. Mal retenu par ses bords, il abrége sa route et vomit dans les champs ce qu'il a bu dans les montagnes. Un élan torrentiel l'emporte; tyran impitoyable, il dédaigne son lit et ravage les dons de la campagne. Les moissons roulent dans l'eau, et, tandis que les blés nagent, au mépris de l'ordre naturel, les poissons gisent dans les champs. Les pâturages où couraient les brebis appartiennent aux grenouilles. Les poissons habitent les prairies, et les troupeaux sont entraînés par les ondes. L'esturgeon, exilé, trouve un asile dans les bois, et bientôt la terre fournit plus de poissons que l'eau n'en présentait. On tend des filets dans les champs qui demanderaient le sarcloir; on tient l'hameçon dans les lieux où naguère se dressaient des échalas (1). Toutefois, le sort du poisson est égal, soit que l'eau manque, soit qu'elle abonde. Il doit s'enfoncer dans la vase ou s'égarer dans les champs.

Mais, pourquoi si longtemps faire entendre d'affligeantes paroles à cette petite rivière? Nous pourrions allumer son courroux, et elle n'aurait pas d'eau pour l'éteindre! C'est bien assez qu'elle s'épuise d'elle-même; pourquoi la faire encore bouillonner de fureur? Pourquoi lui procurer comme un second été? Accordons-lui toutefois, en finissant, cet unique mais consolant éloge, qu'elle donne du poisson quand elle n'a plus d'eau.

LÉONCE COUTURE.
Trad.

Chanson pour Gabrielle d'Estrées,

COMPOSÉE PAR HENRI IV.

Personne n'ignorait le mérite épistolaire du bon roi béarnais quand deux publications récentes, l'une de M. Gouny, l'autre de M. de Laguéronnière, sont venues nous le faire connaître plus amplement. Mais Henri IV ne fut pas seulement écrivain, il fut aussi quelque peu chansonnier.

(1) Je traduis *palus* par échalas, ce qui charge Fortunat d'un vers faux. La prosodie était un peu oubliée au VIe siècle. Si l'on entend par *palus* un *marais*, il sera difficile de donner à ce vers, dont la lecture est d'ailleurs incertaine, un sens raisonnable.

Sans parler du *cantique sur la bataille d'Ivry* qu'on lui attribue, il est certain que les couplets sur Gabrielle d'Estrées sont son œuvre. Nous les donnons tels qu'on les trouve, au cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale, dans la riche collection de M. de Maurepas, le ministre de Louis XVI.

Charmante Gabrielle,
Percé de mille dards,
Quand la gloire m'appelle
A la suite de Mars,
Cruelle départie,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour !

Bel astre, faut-il que je vous quitte ?
O cruel souvenir !
Ma douleur s'en irrite ;
Vous revoir ou mourir.
Cruelle départie,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour !

Je veux que mes trompettes,
Mes fifres, les échos
Incessamment répètent
Ces tendres et tristes mots :
Cruelle départie,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour !

L'amour, sans nulle peine,
M'a, par vos doux regards,
Comme un grand capitaine
Mis sous ses étendards.

Cruelle départie,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour !

Si votre nom célèbre
Sur mes drapeaux brillait,
Jusques aux bords de l'Ebre
L'Espagne me craindrait.
Cruelle départie,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour !

Partagez ma couronne,
Le prix de ma valeur ;
Je la tiens de Bellone,
Tenez-là de mon cœur.
Moment digne d'envie
Heureux retour,
C'est trop peu de ma vie
Pour tant d'amour !

Je n'ai pu dans la guerre
Qu'un royaume gagner,
Mais sur toute la terre
Vos yeux doivent régner.
Moment digne d'envie
Heureux retour,
C'est trop peu d'une vie
Pour tant d'amour !

Le Château d'Asté

EN BIGORRE (1).

Il est à regretter que ce manoir, illustré par d'assez grands souvenirs, ne présente plus que les débris les plus informes. Une tour carrée, d'environ cinq mètres de façade, et dont les grandes ouvertures mutilées semblent remonter au XVe ou au XVIe siècle; quelques pans de mur d'enceinte, déformés par le temps et couvert de lierre, résument aujourd'hui tout ce qui reste de l'orgueilleux manoir des vicomtes de ce nom.

Cette famille seigneuriale qui remontait au IXe siècle, époque où elle avait fourni l'abbé Sanche d'Asté à l'abbaye de St-Orens, ne prit quelque importance que sous le vicomte Guillaume qui accompagna le comte de Bigorre, Bernard Ier, dans son pèlerinage à l'église du Puy (1062). Un siècle plus tard, Agnès, fille d'Hispan II et son héritière, porta cet apanage à la maison d'Aure, en épousant le vicomte Sanche Garcie Ier; mais les fils cadets de cette union fondèrent une nouvelle branche de vicomtes d'Asté, et l'un d'eux, Jean III, construisit en 1433 le château dont nous venons de décrire les ruines. Après le règne de Garcie II, son fils, tué au siége de Garris dans la Basse-Navarre, nous voyons Menaud d'Aure, petit-fils de ce dernier, épouser Claire de Navarre, sœur et héritière de Jean, seigneur de Grammont, et fonder ainsi la nouvelle famille de ce nom si célèbre dans la Navarre, le Béarn et le Bigorre.

Cette généalogie rapide était indispensable pour expliquer la présence de la belle Corizandre d'Andoins dans le château d'Asté, et rappeler les visites que le galant Henri IV fit maintes fois à sa belle maîtresse dans ce manoir ou

(1) Au pied du Mont-Ierris.

n'habitent aujourd'hui que les reptiles et les oiseaux de proie. Si nous pénétrons dans la modeste église du village d'Asté, nous remarquerons sur le maître-autel une magnifique vierge de marbre blanc, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, et qui remonte à la générosité princière de la même famille. Les descendants de Corizandre voulurent-ils racheter par cette offrande à la *virgo purissima* les amours trop connues de la favorite du roi de Navarre? Quelque naturelle que soit cette pensée, nous avons de la peine à croire que les sujets de Louis XIV ou de Louis XV aient porté la délicatesse des sentiments jusqu'à chercher à effacer des souvenirs qui n'avaient rien de scandaleux au XVIIe siècle. Aussi, ne voyons-nous dans cette donation d'une vierge à la chapelle d'Asté que le désir de faire rejaillir sur un nom aristocratique le reflet d'une œuvre d'art assez remarquable. Espérons que cette œuvre perpétuera dans ces contrées le nom des Grammont, longtemps après que les derniers débris de leur castel auront disparu de la surface du sol.

Cette statue, apportée, dit-on, d'Italie, possède des qualités du premier ordre, et présente le cachet des maîtres italiens du XVIIe siècle. La divine pureté de la tête de la vierge, la majesté de sa pose, l'ampleur harmonieuse des draperies, indiquent un ciseau qui savait s'inspirer des dessins de Raphaël. Au milieu du profond dénuement de nos provinces pyrénéennes, à l'endroit des œuvres artistiques de la Renaissance, on est heureux de retrouver, dans l'église d'un village, un marbre qui ne serait pas indigne de figurer dans une des belles basiliques de Rome.

Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre, par

CÉNAC-MONCAUT.

Auch, impr. et lith. de Foix frères, rue Balguerie.

ORTHEZ (1).

Si l'on veut connaître la collaboration privée des cités dans l'œuvre collective, le progrès; si l'on veut restaurer les souvenirs de suprématie et de gloire qui anoblirent leur passé; si l'on veut saisir leurs rapports intimes avec les rois, les évêques, les seigneurs, les baillis, les parlements, il faut décentraliser l'histoire générale qui, par l'unité de son plan et de son esprit, absorbe fatalement l'individualité provinciale ou urbaine. Il y a donc nécessité pour faire une monographie d'isoler les événements particuliers à un pays ou à une localité des événements communs à une nation, sans négliger de constater leur influence réciproque. C'est avec cette méthode que nous déroulerons les annales des métropoles, des vics, des bourgades et des châteaux de l'Aquitaine. Nous ouvrirons cette série par l'histoire d'Orthez qui fut pendant trois siècles la capitale de la vicomté de Béarn, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une modeste sous-préfecture des Basses-Pyrénées.

Les chroniques du moyen-âge, chercheuses et amoureuses de merveilleux, éclairaient le berceau de toutes les villes d'une aurore mythologique. L'histoire moderne, plus scrupuleuse, doit gratter l'erreur ou la fiction et mettre à la place la vérité. Cette fois, elle nous oblige, à cause du silence de la chronologie, à laisser en blanc la date de la fondation d'Orthez et à repousser l'opinion des géographes qui lui ont attribué une origine romaine, parce que son

NOTE INDICATIVE *des ouvrages consultés pour cette monographie* : Histoire du Béarn, par MARCA. Chroniques de sire Jean FROISSARD. Essai historique sur le Béarn, par FAGET DE BAURE Fors de Béarn. Histoire des troubles de Béarn, par POYEDEVANT Histoire du Midi, par MARY LAFON. Idée historique du Béarn, par DUGUÉ et DESBARATS. Histoire de Jeanne d'Albret, par Mlle DE VAUVILLIERS. Description du château de Pau, par SAGET. Nérac et Pau, par M. SAMAZEUILH.

nom Orthésium et celui de ses premiers chefs Ezius et Brumosus avaient des désinences latines. D'autres ont risqué une assertion non moins problématique : ils ont prétendu que cette cité était le Beneharnum de l'itinéraire d'Antonin. Cette dernière hypothèse vaut à peine la discussion que nous lui réservons en temps convenable, c'est-à-dire dans notre étude sur Lescar.

Il est impossible de rien affirmer d'antérieur au IXe siècle, relativement à Orthez, qui était à cette époque un apanage des vicomtes d'Acqs, voisins et rivaux des vicomtes de Béarn avec qui nous les trouvons guerroyant sans cesse. Les hostilités étaient alternativement soutenues par les armes temporelles et les foudres spirituels. Les vicomtes d'Acqs avaient dépossédé de l'église de Muret les évêques de Lescar. Ces prélats excommunièrent les usurpateurs. Après l'anathème, deux seigneurs d'Acqs succombèrent, successivement, enlevés par la lèpre; un troisième, pour se préserver du fléau, restitua l'objet du litige. En 1106, Navarrus, vicomte d'Acqs, désireux de rallumer la guerre et de reprendre ce que son prédécesseur avait cédé, amena captif un archidiacre, allié des vicomtes béarnais Centulle et de Gaston, et le rançonna de cinq mille sols. La vieille lutte se ranima, et Gaston, vainqueur de Navarrus, élargit ses états par l'annexion des pays de Mixe, d'Ostabat et de Caresse, ainsi que du territoire d'Orthez. Il concéda à cette dernière ville le fort de Morlaas, charte libérale, et également distributive de la justice envers le riche et le pauvre.

Je vais dire deux mots sur cette charte et les autres coutumes de Béarn. Elles consacraient l'esprit belliqueux de la féodalité, mais elles le modéraient par l'action pacifique de trois ordres judiciaires correspondants à trois catégories sociales : *domengers*, *cavers* et *cort mayor*.

La noblesse inférieure, les petits vassaux n'avaient le droit d'édifier des châteaux forts qu'avec la permission du vicomte qui pouvait ainsi arrêter l'abus des guerres seigneuriales en les privant de leur instrument le plus redoutable, du donjon crénelé.

Les hommes libres ou bourgeois avaient leurs syndics, leurs notables, leurs jurats, élus par les habitants des vics. Les serfs et les censitaires, dans une condition analogue à celle du colonat gallo-romain, jouissaient d'une demi-liberté et avaient la faculté d'acquérir des alleux, sous la dépendance seigneuriale ou la juridiction du maître. Enfin, l'égalité du partage était admise dans le domaine roturier, c'est-à-dire entre les héritiers des *hommes francs*. Le patrimoine noble était indivisible.

Cette organisation forte, originale et variée, avait pour éléments constitutifs deux principes qui semblent s'exclure : la liberté et la féodalité.

Gaston avait peut-être un but politique quand il accorda des priviléges à Orthez. Cette ville, dans une situation merveilleuse, dominait la plane surface du Béarn. Sur la colline la plus élevée, il choisit un emplacement et y bâtit un château-fort appelé Mongiscard. Cette dénomination devait être une réminiscence du Mongiscard construit par les Normands dans la Pouille, qu'il avait salué à son retour de Palestine. L'adjonction d'Orthez au Béarn devint alors définitive.

En 1229, Garsande, mère de Gaston VII, encore enfant, gouvernait en qualité de régente les terres et les seigneuries de son fils. Craignant que sa fidélité à la cause française ne compromît le Béarn, circonvenu par les possessions anglaises, elle fit soumission au roi d'outremer, ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer son fils combattre sous l'oriflamme.

La bataille de Taillebourg (1249) avait été un double triomphe pour la royauté de St Louis et un échec pour l'armée anglo-poitevine, et surtout pour la féodalité. Le comte de Toulouse n'avait obtenu sa grâce qu'en faisant valoir sa parenté avec la mère de Louis IX. Hugues de Lusignan, comte de La Marche, et l'orgueilleuse Isabel, sa femme, mère d'Henri III, vinrent se prosterner aux pieds du fils de Blanche et le prièrent de les recevoir à merci. La Mélusine (1), qui se lamentait, dit-on, quand un malheur fondait sur la maison de Lusignan, dut jeter une lugubre plainte le jour de cette humiliation. Garsande vint à Bordeaux pour profiter du pacte qui se préparait entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. Elle y trouva Henri III, oubliant joyeusement sa défaite entre une jeune reine et ses fidèles sujets, et dépensant dans des réjouissances continuelles, avec ses chevaliers gascons, son or et ses épargnes. Garsande fit participer le Béarn aux avantages du traité de paix.

Plus tard, elle entreprit d'expulser l'étranger de la Gascogne, et elle se confédéra avec Thibaut, le roi de Navarre-Champenois, et quelques autres seigneurs.

L'année suivante, Gaston et Garsande vinrent assiéger Bayonne; mais le roi de Castille n'ayant point amené les renforts promis, ils conclurent avec l'Angleterre, malgré leur insuccès, une trève si avantageuse que Henri III, selon Mlle de Vauvilliers, consentit à payer à Garsande une indemnité de deux millions sept cent mille livres sterling, chiffre inadmissible, puisque le duché de Gascogne tout entier n'atteignait point cette valeur. Toujours est-il que l'argent britannique fut affecté à l'érection et à l'embellissement du château de Moncade, qui sera désormais la rési-

(1) Mary-Lafon, *Hist. du Midi*, tom. III, pag. 14.

dence des vicomtes et un théâtre de splendeurs et de péripéties.

Orthez, pendant l'interrègne amené par l'extinction de la première dynastie des princes de Béarn, s'était affranchi, mais il avait été reconquis quelque temps après, et Gaston VII, pour y affirmer sa domination, avait cédé tous les fours de cette ville à l'abbaye de Sauvelade. L'acte de donation avait été unanimement confirmé par le peuple et ratifié par le bayle. Un peu plus tard, allié des Anglais, mais inquiet de leur proximité, il profita du temps qu'Edouard Ier perdait en Terre-Sainte pour faire élever le château dont nous venons de parler. Mais, à son retour, le roi d'Angleterre comprit que cette construction militaire était un acte de défiance envers lui, et comme le vicomte de Béarn lui rendait hommage pour quelques fiefs, il le fit mander par son sénéchal de Gascogne. Le vassal étant resté sourd à l'injonction, la confiscation de ses terres fut décrétée.

Le commissaire Géraud de Laon fut député à Orthez pour y opérer la saisie. Son entrée dans la ville fut facile mais sa sortie impossible. Il fut incarcéré par les Orthésiens. Edouard, offensé dans la personne de son héraut d'armes, se mit en marche sur Orthez. Gaston alla à sa rencontre et s'humilia devant le pennon royal. Il subit à son tour la captivité qu'il avait imposée à l'envoyé du souverain. Celui-ci exigea, comme condition de délivrance, l'abandon du castel d'Orthez et l'annulation des forts de Béarn. Gaston engagea son serment pour redevenir libre. Quand il le fut, il alla se jeter dans la forteresse de Moncade et renforça la garnison. En sûreté derrière ces remparts, il en appela au roi de France. La procédure dégénéra en outrages et en jactances. Le vassal poussa l'oubli des convenances féodales envers son suzerain jusqu'à l'appeler *traître et inique juge*, et jusqu'à lui jeter son gant qui fut ramassé. Toutes

ces comédies chevaleresques n'aboutirent qu'à des considérants et à des sentences qui maintinrent le vicomte de Béarn dans tous ses droits, mais qui l'obligèrent à rétracter son inculpation de félonie, et à demander pardon au monarque anglais agenouillé et la corde au cou.

Cette cité n'était peut-être si dévouée à ses comtes que parce qu'ils lui avaient laissé son organisation communale, comme le prouve un article de la confirmation des fors Morlaas, faits par Gaston VIII. Nous le citons : *tous les jurats, bourgeois et voisins ayant été convoqués à son de trompe, comme il est d'usage dans l'hôtel-de-ville d'Orthez, le prince s'engagea sous serment à respecter et maintenir les anciens fors de Morlaas, et les gardes et bourgeois et habitants jurèrent de leur côté de payer les tailles ordonnées par cette charte.* Jusqu'à la fusion du Béarn dans le royaume de France, les jurats furent électifs. Louis XIV les remplaça par un maire de son choix.

Le règne de Gaston Phœbus, brillant comme une féerie, illumina Orthez de mille pompes. Ce n'était que fêtes féodales et religieuses, qu'emprises et tournois. Froissard, qui écrivait l'histoire en voyageant et en conversant avec ceux qui en étaient les héros, voulut visiter cette cour splendide, et ouïr les récits du vaillant chevalier qui la rehaussait. Il arriva à Orthez le jour de Ste-Catherine, en compagnie de messire d'Espaing du Lyon, avec qui il avait chevauché longue route. Il mit pied à terre à l'hôtel de la Lune, chez un écuyer du comte Arnauton du Pin. Le conteur reçut de Gaston gracieux accueil et intéressantes confidences sur les *besognes advenues* en Castille, en Navarre et en Portugal.

Laissons le chroniqueur parler son naïf et coloré langage : *Ainsi fus-je en l'hôtel du noble comte de Foix recueilli et nourri à ma plaisance. C'était ce que je désirais enquerre toutes nouvelles touchans à ma matière; et je avais prêts à la*

main barons chevaliers et écuyers qui m'en informaient, et le gentil comte de Foix aussi (1).

Froissard nous introduit encore dans la vie intime de Gaston-Phœbus, et nous fait assister à une scène burlesque qui couronne un dîner de jour de Noël : *Quand de sa chambre, à minuit, il venait pour souper en la salle, devant lui avait douze torches allumées, que douze valets portaient, et icelles douze torches étaient tenues devant la table qui donnaient grande clarté en la salle, laquelle était pleine de chevaliers et écuyers, et toujours étaient à foison tables dressées pour souper qui souper voulait. Il prenait grand ébattement au son des ménestriers et s'y connaissait. Il faisait volontiers chanter chansons, rondeauz et virelets. Un jour de Noël le comte de Foix tenait à Ortais sa cour plénière, le comte avait dîné en la salle, et, avec lui, moult chevaliers. Après dîner, il partit de la salle et s'en vint sur une galerie où il y a à monter par une allée de vingt-quatre degrés, et cette galerie a une cheminée où l'on fait par usage du feu quand le comte y séjourne et non autrement. Il y avait un peu de feu, car il ne voit pas volontiers grand feu. Quand il fut venu en la galerie, il regarda le feu et dit auæ chevaliers : voici petit feu pour le froid qu'il fait. Ernauton d'Espagne avait vu dans la cour des ânes chargés de bois; il descend dans la cour, prend sur ses épaules un des ânes, le porte dans la salle et le place dans la cheminée dont le comte eut grande joie et ceuæ qui étaient là.*

Voilà le côté séduisant de cette cour, en voici le côté lugubre : Le jeune Gaston, le seul héritier légitime du comte de Foix, dont nous raconterons ailleurs d'une façon plus détaillée la fin tragique, fut accusé, quelque temps après ses fiançailles à Mancict, avec Béatrix, la *gaie Armagnoise*, d'avoir voulu empoisonner son père à l'instigation de son

(1) Froissard, *Chroniques*, livre III.

oncle, Charles le Mauvais, roi de Navarre, qu'il venait de visiter. Après avoir vu exécuter quinze de ses serviteurs, il fut jeté dans la tour d'Orthez. Caché sous les draps de sa couche, il refusait de prendre aucune nourriture. Son père, irrité de ce qu'il se laissait mourir d'inanition, se précipita sur lui avec un coutelet qui lui servait à tailler les ongles, et le frappa au cou *par mégarde ou autrement*, dit Favin. La mort fut instantanée. Ce meurtre ne fut pas le seul dont se souillèrent les mains de Gaston-Phœbus.

Le prince Noir avait investi du commandement du château de Lourdes messire Arnaud de Berne, *appert homme d'armes* et cousin de Gaston Phœbus. Ce dernier avait sollicité ce choix espérant que ce proche faciliterait ses vues ambitieuses sur le castel, car il convoitait depuis longtemps ce boulevard du comté de Bigorre.

Les Français, conduits par le duc d'Anjou, étaient descendus dans cette contrée, et après avoir réduit Mauvezin étaient venus cerner Lourdes qui renfermait *grand'foison de compagnons aventureux!* Le comte de Foix jugea le moment opportun pour satisfaire sa convoitise et pour essayer de séduire le capitaine de Lourdes; c'est dans ce but qu'il l'invita à venir conférer avec lui sur la situation politique; devinant que cet appel couvrait une perfidie, Arnaud confia la garde du château à son frère Jean, baron des Angles, après lui avoir fait jurer de rendre l'âme avant le fort. Ensuite il s'achemina vers Orthez où il descendit à l'Hôtel de la Lune. Le soir, il assistait au dîner comtal, dans la salle à manger de la tour de Moncade. Après le repas, Gaston manifesta la crainte que l'armée royale, pour se venger de la défense de Lourdes, n'endommageât ses états. Il exhorta son cousin à lui faire remise de la place pour enlever tout grief au duc d'Anjou. Arnaud lui répondit noblement : *Monseigneur, voirement je vous dois foi et lignage, car je suis un povre*

chevalier de votre sang et de votre terre; mais le chastel de Lourdes ne vous rendrai-je jà. Vous m'avez mandé si vous pouvez faire de moi ce qu'il vous plaira. Je le tiens du roi d'Angleterre qui m'y a mis et établi et à personne qui soit je ne le rendrai fors à lui (1).

Ce digne langage enflamma le caractère despotique du vicomte, et comme il obéissait toujours à la violence de son premier mouvement, il transfoda la poitrine de son commensal de cinq coups de dague.

Le règne de Gaston Phœbus, a dit M. Faget de Baure, *est dans nos annales ce que le siècle de Louis XIV est dans l'histoire de France.* Ce prince aima, en effet, la guerre, les lettres et les arts. Il composa, entre autres poésies, *aquéros mountagnos,* chanson encore populaire dans nos contrées. La violence de son caractère ternit par des cruautés l'éclat de ses hauts-faits et de ses talents. Sa passion pour la chasse lui fut funeste. Le 12 août 1390, il revint de la poursuite des *béstes sauvaiges* dans le bois de Sauveterre, et fut foudroyé par une aploplexie après avoir lavé avec de l'eau froide ses mains en sueur. Ses équipages de vénerie et de fauconnerie étaient les plus beaux de la chrétienté. La splendeur d'Orthez s'éteignit avec Gaston Phœbus. Il avait fait édifier à l'extrémité des Landes, à la place d'une ancienne maison de plaisance, cinq tours, un talus intérieur et une escarpe extérieure, ce qui constituait alors le château de Pau. Cette résidence fut préférée à celle d'Orthez par les seigneurs d'Albret appelés à la succession de la principauté de Béarn. Orthez conserva néanmoins, après Morlaas, la préséance sur les autres villes dans la représentation des états, mais elle n'était plus qu'une sénéchaussée, quand les guerres de religion vinrent relever son importance. (*La suite au 1er décembre.*)

J. NOULENS.

(1) Froissard. Les Chroniques, livre III.

LÉGENDE.

Les Aïde Nagusi (1). — Factions des Onez, des Gamboa.

(XVe SIÈCLE.)

Les terres de Guypuscoa et d'Alava formaient une anaïdée (2); le peuple se réunissait chaque année en assemblée générale ou batzarée (3), le premier du mois de mai. Dans ces assemblées, on traitait des affaires générales, des intérêts particuliers; les familles s'offraient mutuellement des présents, resserraient des liens d'amitié, formaient de nouvelles alliances.

Dans ces assemblées naquirent deux partis puissants, deux factions qui remplirent le pays de sanglantes mêlées. L'un avait le nom d'Onez, l'autre de Gamboa. C'était le nom de deux illustres familles d'Aïde Nagusi.

Dans le parti de Gamboa, on remarquait les Purubeco (4) de Balda, famille influente par ses richesses, alliée par les femmes aux Ladron de Guevara; les Purubeco d'Iraëta, de très ancien lignage, unis par des mariages aux Gamboa d'Olazo; les Ezcutaris d'Achega et de Zumaya, de la race aussi de Gamboa; les Purubeco d'Iciar et de Zaziola, possesseurs de vastes et riches terres; ceux d'Ugarte, les pre-

(1) Aïde Nagusi, littéralement, en langue euscarienne, chefs de parents; c'étaient les chefs des clans euscariens. Les signes distinctifs de leur rang étaient l'étendard et la chaudière : pendon y caldera.

(2) Anaïdée ou anaïquidée, en escuara, confédération; de anaï, frère. En castillan, ce mot se traduit par hermandad.

(3) Batzarée, batz, equivalent du mot espagnol junta, veut dire assemblée, et quelquefois lieu d'assemblée. Quelques maisons, quelques villages portent encore le nom de batz dans notre Aquitaine; c'étaient vraisemblablement les champs sacres, les lieux d'assemblée d'anciens cantons euscariens.

(4) Purubeco, Burubeco, noble, chef, possesseur de purube; une nombreuse clientelle se rangeait autour d'eux. Quand le peuple marchait en armes, les Purubeco ou Aïde Nagusi en formaient, avec leurs familles, la cavalerie; les nobles moins riches (Ezcutari) combattaient à pied avec l'épée et le bouclier.

miers dans le parti des Gamboa, et enfin les Purubeco de Gamboa, les plus illustres de tous les Aïde Nagusi.

A la tête du parti d'Onez étaient les Purubeco de Lazcano, de la maison de Mürüa, alliés des familles de Samper-d'Amesqueta, de Loyola et d'Yarza, en Guipuzcoa. Après eux venaient les Amesqueta, descendants aussi des Mürüa et tenant les trois purubé (1) d'Alzaga, d'Yarza et d'Amesqueta.

La haine des deux partis était telle que, dans les villes, les Onez et les Gamboa vivaient dans des quartiers séparés; les Onez ne passaient pas dans les rues des Gamboa, les Gamboa par celles des Onez. Chaque parti avait des signes particuliers de ralliement; les uns portaient des chapel zuri (berrets blancs), les autres des chapel gorre (berrets rouges). Les Onez mettaient la plume à gauche, les Gamboa à droite.

Un vieil écrit a transmis la légende suivante sur un épisode de ces guerres sanglantes.

I.

L'an mille quatre cent vingt, la veille de Noël, Ladron de Balda est sur la place publique, debout, appuyé sur sa lance. Ses lacayos ont placé sur des feux ardents la chaudière du chef redouté. Tous ceux qui veulent prendre part aux aventures de Ladron de Balda n'ont qu'à se ranger autour, à prendre leur part du festin.

Tous les hommes de Gamboa qui savent tenir une épée se groupent en silence autour de la chaudière du chef illustre, du Purubeco de Balda. Le premier qui arrive est Fernando de Gamboa.

La nuit de Noël, la nuit sainte, où vont donc Ladron de

(1) Purube, terre et maison noble appartenant à une famille de chefs

Balda et Fernando de Gamboa? L'infidèle musulman a-t-il reparu sur les terres des chrétiens?

Les braves de Zaranz, d'Iraëta et d'Ancheta sont arrivés; mais la lune brille au ciel, tous sont partis. Ils traversent, silencieux, les montagnes, les vallées; les pieds de leurs chevaux retombent sans bruit sur la terre couverte de neige glacée. Ils marchent depuis quatre heures; où vont-ils?

II.

Dans la Jaureghi de Lazcano tout repose; de temps en temps seulement, une voix demi-endormie chante, faible comme le bruit d'une brise. Eguzqui-Edera, la jeune femme de Juan-Lopèz de Lazcano, chante le dernier refrain d'un leloa de Noël.

Près du lit où repose Lazcano, une ombre blanche s'avance, elle pose la main sur son front, et, le prenant par la main, l'amène dans l'embrasure d'une meurtrière.

Lazcano dort-il encore? Est-ce un rêve? Partout, autour de la Jaureghi, de grands fantômes dont les ombres noires s'allongent sur la neige blanche.

Ce sont des cavaliers tenant l'épée nue à la main; leurs yeux sont plus brillants que la lune. Ce cavalier, ce chef, c'est bien lui, c'est Ladron de Balda.

Partout, autour de la Jaureghi, un cercle immobile d'épées; et dans l'intérieur, peu de braves. Lazcano dépend de la muraille silencieusement son épée, son bouclier.

Il embrasse sa femme, son fils qui dort; il sait qu'il va mourir. Une douleur amère lui mord le cœur; il comprend que, en mourant, ce qu'il aime le plus mourra avec lui.

La main de sa femme s'appuie silencieusement sur son épaule. Elle lui montre, à travers la fenêtre, la lune se cachant derrière un nuage et le torrent qui gronde aux pieds des murailles.

Il appelle un vieux serviteur. Va, lui dit-il, ouvre aux ennemis la porte, et vous tous laissez dormir vos épées, tenez-vous immobiles priant Dieu.....

Il disparaît dans le gouffre profond.

III.

Un Ezcutari de Zaranz a touché la porte de la Jaureghi du bout de sa lance; la porte s'est ouverte, les Gamboas entrent. Devant eux, qui voient-ils? Sont-ce des morts ou des fantômes? Tous les serviteurs de Lazcano sont immobiles comme des statues de pierre; à peine si l'on s'aperçoit que leurs lèvres remuent pour murmurer leurs oraisons.

Ladron de Balda et ses loups sont repartis; dans Lazcano, tout sommeille dans un linceul de sang, et sur les créneaux de la plus haute tour une femme blanche, tenant dans ses bras un enfant mort, chante le refrain d'un leloa de Noël.

IV.

Ladron de Balda et les siens marchent mornes sur les montagnes argentées, à travers les terres des Onez; ils brûlent, égorgent..... Ils s'approchent déjà de leurs demeures..... Mais, près d'Aspeitia, au sommet de la montagne, quelle est cette ombre qui apparaît, tenant la lance en arrêt? Derrière elle sont des cavaliers, des cavaliers encore!!!

Ladron de Balda, sors du fourreau ton épée; les gens qui sont devant toi ne veulent ni fuir, ni mourir sans com-

bat. Ce cavalier, l'as-tu reconnu? C'est Lopèz de Lascano. Cet autre, qui vient derrière lui, c'est Lopèz de Jarza, tes ennemis mortels.

Ladron de Balda, Fernando de Gamboa sentent leur cœur frémir comme s'ils avaient devant eux l'Ange du jugement dernier. Ils fuient, ils traversent les montagnes, les vallées sans laisser souffler leurs chevaux. Mais Fortuno de Balda, frère de Ladron, est tombé déjà; le chemin est marqué partout par des cadavres, et les cornes de bœuf des Onez résonnent toujours à leurs oreilles, à une portée de lance. Le butin qu'ils emportent leur sera fatal!

V.

Sous un vieux chêne couvert de givre est assis un cénobite à la barbe blanche; à ses pieds est agenouillé un pénitent. Il se confesse au vieil ermite et lui dit : Pendant trois ans, je suis allé sur mes genoux, en pèlerinage, d'Azpeitia à Lazcano. Dieu m'a-t-il pardonné, mon père?

Mon fils, la pénitence est grande, répond le cénobite; mais, pendant ton pèlerinage, Dieu ne t'a-t-il point donné un signe? Qu'as-tu vu?

Mon père, chaque année, à peine étais-je agenouillé près d'Azpeitia pour commencer mon pèlerinage, les tours de Lazcano, qui sont bien loin cachées derrière la montagne, m'apparaissaient perdues jusque dans la nue pour me montrer sans doute le chemin.

Et, au sommet de la plus haute tour, la dame de Lazcano chantait toujours son leloa de Noël; elle était si grande, si grande, que sa main touchait la lune. Son œil terne et vi-

treux éternellement me regardait; mais l'enfant qu'elle tient sur son sein souriait au Ciel.

Noble Purubeco de Balda, répond le cénobite, quand tu auras fait sept fois le pèlerinage à genoux, d'Azpeitia à Lazcano, la colère de Dieu sera calmée, l'âme du jeune fils de Lopèz se sera envolée en paradis, et tu pourras toi-même t'endormir dans la tombe.

VI.

Bien des années se sont passées depuis lors, et l'on dit que la nuit de Noël encore, au-dessus des montagnes blanches de neige, on voit un pâle fantôme marchant en pèlerinage sur ses genoux. On dit qu'on voit la dame blanche au sommet de la tour chantant son refrain éternel, et son jeune fils dans ses bras tendant ses mains au ciel; on dit qu'en punition de son crime Ladron de Balda doit parcourir agenouillé, pendant la nuit de Noël, jusqu'à la fin des siècles, le chemin d'Azpeitia à Lazcano.

J. Durrey.

SAINT GÉRALD,

FONDATEUR DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE LA GRANDE-SAUVE.

(*Suite.*)

V.

LES FILLES DE LA GRANDE-SAUVE.

La noble colonie s'était placée au milieu d'un pays affreux, où les hommes et le sol manquaient également de culture. Elle allait féconder la terre et civiliser les habitants. L'Eglise primitive avait apparu dans le monde ro-

main comme une étrangère résignée au mépris, et qui, pour réveiller la vie des âmes, descendait aux catacombes, dans les bas-fonds d'une société perdue par les raffinements de l'esprit, des arts et de la mollesse. L'Eglise du moyen-âge aime encore à se faire pèlerine; mais elle paraît la couronne au front, s'impose aux peuples baptisés, groupe autour d'elle ces barbares qu'elle adoucit lentement, et conserve à la fois dans les cœurs les étincelles du christianisme, dans le *scriptorium* monastique la tradition des lettres, et dans ses terres la fertilité du vieux sol. Ici les abus ont dû être, et plus nombreux, et plus apparents; mais, quoique les ouvriers fussent imparfaits, l'œuvre était vraiment divine. Ces missionnaires du peuple, dont l'histoire ne nous plaît peut-être que comme une agréable singularité, jetaient au loin dans toutes les provinces la semence des idées chrétiennes, qui, fécondée par le temps, devait produire, après quelques siècles, la pleine civilisation. Heureuses les nations modernes, si les passions humaines n'avaient pas mêlé l'ivraie au bon grain!

Les seigneurs laïcs montrèrent aux religieux de la Grande-Sauve la même sympathie que les évêques. Toutes sortes de libertés et de priviléges leur furent octroyés par Pierre, vicomte de Gabarret, Guillaume Amanieu et son frère Bernard, Raymond de Bordes, Boson de Montremblant et Bernard d'Escoussans. Bien plus, Bernard, vicomte de Boville, et Arnauld de Blanquefort se déclarèrent les défenseurs de l'église de la Grande-Sauve. Tous les seigneurs du pays firent, quelques années plus tard, les mêmes promesses, la main sur les saints Evangiles, à l'autel de St Simon et de St Jude.

La communauté bénédictine, si hautement protégée, devait étendre au loin son influence. Elle eut bientôt des filles nombreuses, non-seulement en Gascogne et en Navarre,

mais dans toute la France, en Espagne, en Belgique, en Angleterre. Ainsi, l'abbaye de saint Nicolas de Royans, fondée en 1092; celle de Néronville au diocèse de Sens, celle de Saint-Léger, dans la forêt de l'Esque, dotée en 1083 par le roi de France en personne; celle de Saint-Denys, près de Mons, en Hainaut, fondée en 1082 par Richilde, comtesse de Flandre; celle de Rosta, en Aragon, donnée aux moines français par le roi Sanche-Ranimir, et bien d'autres encore.

Mais l'une des premières colonies de la Grande-Sauve fut le monastère de Gabarret (*Gavarretum*, lieu planté d'ajoncs), en Gascogne. Pierre, vicomte de Gabardan, qui a déjà été nommé, bâtit dans ce bourg une église dédiée au Saint-Sépulcre et la donna aux disciples de Gérald avec de vastes terres et d'amples revenus.

..... Et nous voulons que ce monastère soit soumis au seigneur Gérald et à ses successeurs, abbés de la Sauve-Majeure..., de sorte que toujours l'abbé de la Sauve soit aussi l'abbé du Saint-Sépulcre; qu'il fasse observer ici la même règle que là, qu'il ait dans cette église le même pouvoir sur les personnes et les choses que dans celle-là; enfin, que les deux maisons partagent également la disette et l'abondance. sauf l'autorité de l'archevêque d'Auch et de l'évêque d'Aire.

Cet acte fut revêtu des signatures de Guillaume, archevêque d'Auch, de Pierre, évêque d'Aire, dans le diocèse duquel se trouvait alors Gabarret, et de plusieurs seigneurs. Un autre Pierre de Gabarret, fils du vicomte précédent, confirma, quelques années plus tard, la donation de son père. Peu après la mort de Saint-Gérald, Agnès, vicomtesse de Gavardan, pour participer plus intimement aux mérites des religieux du Saint-Sépulcre, fit bâtir près de leur monastère un couvent de femmes, comme il y en avait un à la Sauve même, et elle y prit le voile. Il y eut des béné-

dictines à Gabarret jusqu'au XIVe siècle; quant au monastère d'hommes, il succomba dans les guerres de religion.

Des rapports intimes liaient encore la Grande-Sauve avec plusieurs églises de nos contrées. A différents jours, des messes solennelles étaient célébrées par les enfants de Saint-Gérald pour les chanoines d'Auch, de Dax, de Bayonne. Le 27 juillet, ils nourrissaient trois pauvres pour le monastère de Saint-Sever. Ce genre de prière était souvent employé par les bénédictins : treize pauvres étaient hébergés, le 20 juin, en mémoire des frères de Corbie.

LÉONCE COUTURE.

(La fin au prochain numéro.)

La *Revue* a promis l'hospitalité à toutes les idées. Elle tient parole en livrant à ses lecteurs une appréciation de Jasmin qui diffère de celle de Ste-Beuve, toute sympathique, mais qui concorde avec celle de Mary Lafon. L'auteur de l'histoire du midi de la France reproche au poète agenais ses tournures *francimandes*. Même accusation est portée par l'auteur de cette causerie littéraire. Tout en la publiant, nous faisons nos réserves; notre recueil ne renonce pas à la liberté d être un jour laudatif envers le moderne troubadour chez qui le cœur a toujours travaillé en collaboration avec l'esprit; qui a appliqué son talent à faire à la fois *belles* et *bonnes* œuvres, et qui comprend trop bien les droits et les devoirs de la critique pour ne pas lui permettre de tout discuter. J. N.

CAUSERIE LITTÉRAIRE.

M. Jasmin.

Je ne sais si je me trompe, mais il est toujours très délicat de toucher à une réputation qui semble faite et qui pa-

rait parfaitement assise. Ajouter un éloge de plus, éloge d'un inconnu, à d'autres éloges signés de noms recommandables et qui font autorité depuis longtemps auprès du public, n'est-ce pas provoquer la lassitude et l'ennui? Jeter un blâme quelconque, et aller à l'encontre d'idées reçues et adoptées, n'est-ce pas faire preuve d'orgueil, sinon de folle vanité? Et cependant c'est contre ce courant que je viens lutter en posant cette question :

Jasmin est-il véritablement poète gascon?

Voltaire, que l'on attaque beaucoup parce qu'il a beaucoup attaqué, mais à qui cependant il faut souvent revenir en matière de style, de goût et de saine appréciation littéraire, a dit dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot Langues :

« Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on » doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la ma- » nière dont les bons auteurs l'ont parlée, et quand on a un » nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. » Ainsi, on ne peut rien changer à l'*italien*, à l'*espagnol*, au » *français*, à l'*anglais*, sans les corrompre, la raison en » est claire, c'est qu'on rendrait bientôt inintelligibles les » livres qui font l'instruction et le plaisir des nations. »

Cette pensée si vraie s'applique directement au poète agenais; car il a tout à fait changé les conditions et la nature de la poésie gasconne. — Sous sa plume éminemment française, le patois si énergique et si pittoresque a perdu tout son parfum natal. — Le mot, le mot seul reste, mais le génie en est pour ainsi dire presque effacé.

Lorsqu'on étudie les anciens poètes gascons et que l'on établit une comparaison, on se demande si notre poète contemporain est à la hauteur de sa réputation? S'il n'y a rien d'usurpé dans cette célébrité, non-seulement méridionale, mais française?

Méridionale. — Mais lisez attentivement les trois volumes de poésies parues jusqu'à ce jour et montrez-moi cette saillie si enjouée, si vive, toute du terroir qui distingue nos vieux maîtres. — Prenez Goudouli, qui ne s'est permis qu'une seule fois de faire du style noble (mais il s'agissait de notre *Henriot*). Relisez d'Astros, si rempli de ces bonnes bouffonneries, toujours familières et inhérentes à notre idiome vulgaire. Chantez avec Despourins, si éminemment populaire et sans cesse répété, et dites-moi si une traduction est possible, si la langue française peut se plier ou admettre, et si son génie, quelque complet qu'il puisse être, peut s'assouplir au point de faire sentir et de rendre les beautés de notre patois. Eh bien, c'est cet inimitable et cette difficulté souvent absolue de traduction qui en font tout le mérite et toute l'originalité, c'est pour ce double motif que cette poésie est essentiellement méridionale, en ce sens qu'elle est le reflet tout particulier de l'esprit du peuple qui la comprend et qui la chante. Aussi en est-il tout fier parce qu'il sait, pour me servir d'une vieille comparaison, que la liqueur ne doit pas, ne peut pas changer de vase; aussi réagit-il contre l'influence toute malsaine des mots français; aussi la parle-t-il de prédilection, dût-il faire sourire mille fois le peuple de la langue d'Oil.

En est-il de même des poésies de M. Jasmin ? Voyez sa traduction pour les Welches du nord !... Sa traduction !... C'est bien ici que la pensée de Voltaire trouve son application réelle. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée ; et quand « on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée.» Devant des modèles originaux jouissant d'une popularité si complète et si méritée, comment M. Jasmin a-t-il pu se jeter dans des déviations françaises au risque d'effacer l'esprit gascon si personnel devant l'esprit général?

On me dira peut-être : la veine était épuisée, il fallait s'ouvrir de nouvelles routes. Mais sont-ce des routes nouvelles que des réminiscences classiques? Est-ce devenir original que de suivre dans leurs formes, il est vrai, les plus variées, nos auteurs français? Aussi, récitez ces poésies à notre peuple si intelligent, et vous verrez si le sourire de la satisfaction illuminera sa physionomie, s'il vous fera répéter, s'il voudra inoculer dans sa mémoire ce vers tout didactique. Son esprit vif et mobile ne s'arrêtant qu'au trait bouffon ou à la saillie un peu et même grossière, dédaignera cette versification tourmentée et travaillée devant laquelle s'extasient des professeurs mitrés en Sorbonne. Allez sur les routes, dans les montagnes, dans les plaines, écoutez parler ou chanter le paysan méridional. Tout, dans son langage, vous rappelle le passé littéraire, parce que ce passé, c'est lui qui l'a pour ainsi dire fait, parce qu'il a été puisé dans ses mœurs, dans ses habitudes, dans l'expression même de sa pensée; mais à quelle heure s'est-il tourné vers M. Jasmin?

Je suis loin de contester à M. Jasmin du mérite littéraire. Il y a dans ses vers, de la grâce, de l'élégance et même de l'énergie. Il touche quelquefois au beau et au pathétique; mais ce que je reproche à sa muse, c'est de n'être pas populaire, en un mot méridionale; c'est d'avoir entièrement sacrifié aux Barbares.

On pourrait peut-être prendre une telle causerie pour une philippique, pour une espèce de parti pris de dénigrement. Si telle eût été mon intention, j'eusse brisé ma plume au premier mot. Mais lorsque je parlais il y a un instant de la forme toute savante et par conséquent peu vulgaire des poésies de M. Jasmin, j'en puise un exemple dans un de ses meilleurs poèmes : *Françounetto.*

La Serèno al co de glas.

Faribolo pastouro,
Serèno al co de glas,
Oh ! digo, digo couro
Entendren tinta l'houro
Oun t'amistouzaras.
Toujours fariboulèges,
Et quand parpaillouleges,
La foulo que mestrejes,
Sur toun cami se met
Et te siêt

Mais rès d'acòs, maynâdo,
Al bounhur pot mena ;
Qu'és acòs d'èstre aymado,
Quand on sat pas ayma ?

Nostro joyo as bis creche,
Quand luzis lou sourel,
Ebé, cado dimeche,
Quand te bezèn pareche,
Nous fas may plazé quel.
Aymàn ta bouès d'angelo,
Ta courso d'hiroundêlo,
Toun ayre doumayzêlo,
Ta bouco, amay tous piêls,
Et tous êls.

Mais rès d'acòs, maynado,
Al bounhur pot mena ;
Qu'es acòs d'estre aymado,
Quand on sat pas ayma ?

Tristos soun las countrados,
Quand s'abeouzon de tu,
Las sègos ni las prados
Nou soun plus embaoum'ados,
Lou ciel n'es plus tan blu.

Quand tornes faribôlo,
La languino sembôlo,
Cadun se rebiscôlo,
Minjayan tous ditous
De poutous !

Mais rés d'acòs, maynâdo,
Al bounhur pot mena ;
Qu'és acòs d'estre aymado
Quand on sat pas ayma ?

Ta tourtero enfugido
Te baillo uno litsou :
Es al bos que t'oublido,
Et que ben pu poulido,
Dunpuy qu'y fay l'amou.
Pel l'amou, tout palpito ;
Siêt lou ! perqué t'enbito,
Aoutromen, de ta bito,
Lous bet jours sayon nuts
Et perduts.

Gn'a que l'amou, maynado,
Qu'al bounhur pot mena ;
Acôs tout d'estre aymado,
Mais quand on sat ayma ! !

Un littérateur, un homme du monde instruit, un professeur d'humanités, comprendront, apprécieront une telle poésie. Mais le peuple à qui elle est destinée, à qui elle appartient exclusivement, puisque c'est sa langue propre dont on se sert, en saisira-t-il tout le charme quelles que soient les images prises dans les objets matériels qui semblent frapper le plus ses regards? N'est-elle pas d'ailleurs en dehors de la nature de ses idées et des mouvements ordinaires de son âme ?

M. Jasmin a cependant rencontré deux fois la véritable veine gasconne ; c'était et c'est de la bonne manière méridionale, et s'il doit vivre dans la mémoire du peuple, ce sera par sa *Fidélitat Ageneze*, ou *Me cal mouri* et par *mous Soubenis*: gracieuse élégie d'un style mol et abandonné, sans être énervé, qui convient si bien à une douleur de l'âme : Narration égrillarde, toute intime, pleine de bon gros sel et de sentiment.

Je m'arrête dans ma causerie que je prolonge un peu trop et je me résume : que M. Jasmin soit goûté des érudits, des savants, des philologues, je le comprends ; qu'il ait voulu prouver que le patois pouvait parler un langage presqu'aussi noble que le français, c'est une tâche peut-être digne d'éloges ; mais qu'il est cru par suite le populariser, voilà la grave erreur. Du jour où le patois s'est fait grande dame ou marquis et même bourgeois, de ce jour, dis-je, il a perdu son cachet d'originalité, son individualité propre; il devait et doit rester toujours peuple, voilà sa condition normale. Aussi, si cet idiome vulgaire, si riche et si varié, devient avant l'heure langue morte, M. Jasmin, à qui il a manqué le trait caractéristique d'un vrai poète gascon, y aura puissamment contribué. A. B.

Le tirage de la couverture était fait, lorsque la surabondance des matières a obligé l'éditeur à supprimer les poésies inédites de Baron et à les renvoyer au prochain numéro.

DE L'IMPIÉTÉ

DE

QUELQUES COMTES D'ARMAGNAC.

L'Aquitaine fut toujours le pays des croyances flottantes ou faciles. Dès le VIIIe siècle, Eudes, un de ses ducs, accordait, comme on l'a déjà vu, à un émir arabe, la main de Lampagie. Plus tard, Sanche *l'enfermé*, roi de Navarre, sollicita une alliance avec le chef des Almohades; grâce à cette tolérance qui, à toutes les époques, caractérisa l'esprit du sud-ouest de la France, le Koran et l'Evangile s'étaient réconciliés quelquefois, et les deux grandes familles humaines, l'européenne et l'asiatique, avaient eu des relations accidentelles qui purent, à la longue, réagir sur la foi de nos pères. Ce contact avec les infidèles ne fut peut être pas étranger à la mobilité religieuse de ce peuple qui fut sympathique aux Albigeois, qui accueillit la réforme, et qui eut pour enfants un sceptique aimable, Montaigne, et un converti intéressé, Henri IV. Il n'est donc pas étrange de trouver dans l'histoire de nos contrées un nom qui résume toutes les haines du Nord et du Midi, ainsi que les grandes impiétés du moyen-âge : ce nom est celui d'Armagnac. Ses comtes, en effet, maltraitèrent de bonne heure le clergé, les églises et la religion. L'un d'eux, Bernard IV, destinait à un de ses fils le siége archiépiscopal d'Auch, qui fut donné à Gérard de Labarthe. Le prélat alla à Rome pour se faire décorer du pallium. En son absence, Bernard s'empara de l'église métropolitaine, pilla la maison canonicale, démolit les donjons qui défendaient les cloîtres du chapitre. Les décombres furent employés à l'érection du château fort et des murailles de Jegun (en

1180). L'archevêque revint, et après une lutte défavorable, se décida à accompagner le roi d'Angleterre à la croisade (1190.)

Ce départ n'apaisa pas la colère du comte qui recommença ses déprédations. Il saccagea la cathédrale, malmena les moines et les chanoines, et s'attaqua aux morts. Le cimetière fut envahi, les ossements furent déterrés et dispersés (1). Son fils qui avait coopéré à ces sacriléges s'amenda, et quand Simon de Montfort eut vêtu la dépouille sanglante du vicomte de Béziers, Géraud IV, dit *Trencaléon*, devint son vassal, pour l'Armagnac, et son auxiliaire dans les tueries d'Albigeois. Il purifia en immolant des hérétiques la mémoire d'un père qui avait été profanateur. Un de ses descendants, Bernard VII, va l'être beaucoup plus encore.

Avant d'évoquer la figure de ce grand feudataire du Midi, avant de l'appeler devant le tribunal de la civilisation moderne, il faudrait faire comparaître le criminel et héroïque quinzième siècle dont ce prince fut à la fois le complice et le champion. Il fut coupable pour avoir éternisé les discordes civiles, pour avoir tout ensanglanté, volé et violé. Mais il ne fit qu'étendre des souillures, que briser des débris, que spolier des spoliateurs. D'ailleurs, il racheta par des talents supérieurs, de hautes qualités militaires et beaucoup de gloire, une légèreté impie et une brutalité soldatesque, presque légitimées par une rage plus atroce, par la furie de la faction opposée. Vengeur du duc d'Orléans, il fit rude guerre aux Bourguignons, et reprit soixante places aux Anglais. Il avait formé une leste infanterie, la première qu'ait eue la France. Il est vrai qu'il enrégimentait tout le monde, supprimant le pied ou le

(1) *Art de vérifier les dates*, t. 2, in-fol.; LOUBENS, *Histoire de Gascogne*, t. 1er, p. 337.

poing à ceux qui refusaient le service. Ce qui le rendit exécrable, ce furent les violences de ses piétons qui accumulaient cruauté sur cruauté, profanation sur profanation. On les eût pris pour des fils d'Albigeois, fanatiques de représailles, ou des précurseurs de Montluc ou de Montgomerry. Ils rafflaient les campagnes, forçaient les femmes, rançonnaient les cloîtres et faisaient main-basse sur les chapelles. *Dans leur étrange christianisme*, dit Michelet, *ils pensaient que c'était bien fait de piller les saints de langue d'oïl; qu'à coup sûr, ceux de la langue d'oc ne leur en sauraient pas mauvais gré.* Ils gardaient le métal des châsses et vidaient les reliques. Les ciboires n'étaient pour eux que des hanaps. Quand ils manquaient de pourpoints, ils s'affublaient d'habits sacerdotaux; aussi faisaient-ils souvent d'un corporal un bonnet, et d'une chappe une cotte d'armes. Dans toute la France, au prône de la messe paroissiale, les cierges s'éteignaient et les cloches redisaient au loin l'anathème qui venait de tomber sur les déprédateurs (1). Ils avaient circonvenu Paris, espérant l'affamer, lorsqu'ils apprirent que le duc de Bourgogne et son armée venaient secourir la place. Celui-ci fit son entrée (le 23 octobre 1411) par la porte Saint-Jacques, escorté par la milice des bouchers, et suivi par une foule immense qui jetait le cri populaire de Noël.

Le comte d'Armagnac et ses troupes occupaient la petite ville et l'abbaye de St-Denis. Grande était la disette pécuniaire. Il fallait, en face de l'ennemi, éviter la défection, c'est-à-dire servir la solde aux compagnies. Bernard VII savait que les moines étaient les dépositaires de la vaisselle de la reine. Un matin, après le saint office, il les convoqua tous dans le réfectoire et leur enjoignit de l'aider au réta-

(1) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. 3, p. 244.

blissement de la justice et à la délivrance du roi, en lui remettant l'argenterie mise sous leur garde. Toutefois, pour dégager leur responsabilité, il leur promit une quittance scellée du sceau des princes. Cet avis donné, voyant que les religieux manifestaient quelques scrupules, il introduisit ses gens avec des marteaux et força les coffres. Le prieur craignant que le trésor du bienheureux St-Denis n'eut le sort du dépôt, le fit enfouir; il fit ensuite évader ceux qui pouvaient révéler la cachette (1).

Telle était l'irrévérence des Armagnacs pour les choses sacrées, ce qui plus tard n'empêcha pas la sainte héroïne de Domrémy de combattre sous leur drapeau; elle influa sur eux d'une façon salutaire; elle changea ces féroces capitaines en bons chrétiens. L'un d'eux, le gascon Lahire, disait souvent : *si Dieu etait homme d'armes il serait pillard.* La pucelle le réforma et métamorphosa le démon en petit saint; il n'osait plus, selon son habitude, blasphémer. Jeanne d'Arc voyant la retenue violente qu'il s'imposait, l'autorisa à jurer par son bâton. C'était miracle de voir tous ces damnés méridionaux humanisés et convertis par la chaste fille, se confesser et congédier les ribaudes qui les suivaient. Bien mieux, pendant qu'on cheminait, le long de la Loire, vers la cité de Blois, un autel fut élevé en plein air, la vierge libératrice communia et tous firent comme elle. Après tant de deuil et de scandales, ces scènes reposent l'âme. Malheureusement il en est d'autres qui vont la soulever encore. Celles que nous venons de raconter appartiennent au commencement du xve siècle, celles que nous allons décrire sont de la fin. Toutefois, ne franchissons pas brusquement l'espace qui sépare ce qui précède de ce qui va suivre. Peut-être qu'en jetant un coup

(1) De Barante. *Histoire des ducs de Bourgogne,* tome 3, page 243.

d'œil sur l'intervalle de 1429 à 1457, l'aspect de la dissolution générale atténuera un peu la dégradation particulière dont notre pays fut alors le théâtre. Ce n'était partout que convoitise éhontée, qu'amours illicites. Le seigneur de Retz, comte des Marches, cherchait et trouvait la volupté dans les convulsions, dans les râles de victimes palpitantes. Ces victimes étaient de jeunes enfants, enlevés à leurs parents, pour aller réjouir par la vue d'une douloureuse agonie ce vampire qui dépassa tous les tigres couronnés de la décadence romaine. Il avait rempli d'ossements une tonne dans la tour Chantocé et les latrines de son château de la Suze (1). Ces nombreuses holocaustes étaient offertes à Belzébuth et à Bélial pour l'obtention des richesses, de la science et de la puissance. Le parricide faisait partie de la succession dans les familles féodales. Le comte Adolphe de Gueldre traîna, sur un parcours de cinq lieues, dans la neige, le corps nu de son père (10 février 1438). *Le sire d'Harcourt* avait déjà enseveli le sien dans une oubliette (2). Tout près nous, le comte de Foix, qui couvait le Comminges, avait été obligé d'épouser l'héritière pour avoir l'héritage. La donation obtenue, il enferma la comtesse dans une tour, où il la laissa gémir pendant 20 ans. Au bout de ce temps, bien qu'elle fût octogénaire, son époux l'accusait encore de galanterie. Les états de Comminges implorèrent l'intervention de Charles VII, qui vint délivrer la captive.

La luxure coulait à pleins bords. La devise portée par le sire de Ternant, aux joûtes d'Arras, *que j'aie de mes désirs assouvissance,* pouvait être généralisée et appliquée à la société tout entière. Les bâtards pullulaient, le comte de Clèves n'en avait que soixante-trois. Philippe le Bon

(1) Archives de Nantes. *Extraits de* M. Du Bois.
(2) Monstrelet, iv, 86.

pratiquait la polygamie au sein de la chrétienté. Il possédait vingt-sept femmes, trois légitimes et vingt-quatre qui ne l'étaient pas. Bien que les unions entre parents eussent été de tout temps prohibées par la jurisprudence canonique et partant réputées criminelles, le délire de l'inceste mélangeait quelque fois le même sang. L'égarement le plus monstrueux de cette période fut celui de Jean V, comte d'Armagnac. Comme seigneur de la Lomagne, il résidait dans le château de Lectoure avec sa sœur Isabelle, beauté remarquable, si l'on en croit les contemporains. Un jour, l'opinion publique frissonna, des vagissements avaient trahi un accouchement mystérieux accompli dans la demeure comtale. On sut qu'Isabelle avait été enceinte de son frère qui ne tarda pas à se déclarer le père de l'enfant. *Le roi en fut fort déplaisant, et pour deux raisons : l'une pour ce que c'était contre la sainte foy, et l'autre parceque iceluy comte était descendu de la couronne* (1). Charles VII fit ordonner à *son cousin*, c'est ainsi qu'il appelait le comte d'Armagnac, de rompre avec sa complice et de l'éloigner. Jean V n'obéit pas; alors le vatican lui lança ses foudres, mais de quelle efficacité pouvait être l'excommunication fulminée sur un membre de cette famille où elle était héréditaire. Le couple incestueux, au lieu de se dissoudre, espéra se faire légitimer par le St-Siége. Le fol amant sollicita des dispenses pour épouser sa sœur. Sur le refus du pape, il les fit fabriquer par le référendaire pontifical, Ambroise de Cambray, et força ensuite son chapelain à célébrer le mariage dans son château de Lectoure. Un historien avance que les remords d'Isabelle inspirèrent cette fraude. Quant à nous, nous présumons que le descendant de ceux qui avaient joué avec les vases sacrés pouvait bien, de son propre mouvement, contrefaire une bulle. A toutes

(1) Coucy.

ces hontes, il ajouta grand nombre de félonies envers deux souverains. Charles VII le punit par le bannissement et la confiscation. Louis XI le réintégra pour le récompenser de son concours dans la ligue parricide du bien public. Jean V, exemple illustre d'ingratitude, mit tout en jeu pour lui susciter des ennemis, pour organiser des complots contre l'état. Le monarque ne dut pourtant pas regretter son bienfait. Entrevoyant confusément l'unité future, il tendait par toutes les voies à supprimer les barrières féodales. La royauté s'était donc mise à l'œuvre pour attirer et engouffrer tous les fiefs. Comme le monstre de la légende pyrénéenne, le serpent d'Issabit, qui aspirait et dévorait les hommes et les animaux, elle aspirait et dévorait les feudataires et les provinces. Pourtant, ne jugeant pas le moment opportun pour anéantir la maison d'Armagnac, son ancienne rivale, elle fut miséricordieuse et lâcha la proie après l'avoir saisie. Elle était certaine de la reprendre bientôt et pour toujours. Une rébellion de l'éternel rebelle lui en facilita le moyen. Louis XI, envenimé par les perfidies continuelles du prince gascon, dépêcha vers lui sa meute sanguinaire et lui promit la curée. Tristan l'Hermite, Yves du Fau et le cardinal d'Alby vinrent bloquer Lectoure, qui résista héroïquement pendant deux mois. Les projectiles s'aplatissaient contre les solides fortifications romaines qui entouraient la ville. Déjà la longueur du siége décourageait les assaillants. Le cardinal d'Alby le comprit, et il députa Yves du Fau pour proposer une capitulation qui fut acceptée par le comte. Le négociateur lui avait juré sur l'hostie qu'il aurait la vie sauve et la liberté d'aller où bon lui semblerait avec sa famille et ses hommes. Le traité signé, les portes furent ouvertes. Les francs archers s'y précipitèrent, firent irruption dans la ville, et n'y laissèrent pas un être vivant.

Le comte était tombé un des premiers, percé d'un coup de dague, et la tête fendue d'un coup de hache. Ainsi, par un parjure fut puni le parjure, le violateur des lois divines et humaines; ainsi finit cette princière race, excommuniée de génération en génération, mais dont la gloire fut suffisante pour couvrir ses taches de boue et de sang.

J. NOULENS.

LE SEIGNEUR SAUVAGE ET LA FEMME-SAUVAGE

DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES (1).

Mythe et Réalité.

L'imagination des Basques, aidée par la réminiscence confuse des pays que les premiers Euskariens ont habités, n'a point manqué de peupler les Pyrénées d'êtres mystérieux ou bizarres qui servent de lien superstitieux entre la création matérielle et visible et le monde fantastique des larves et des esprits. Le plus populaire de ces mythes pyrénéens est le seigneur sauvage (*Bassa-Jaon*), sorte de monstre à face humaine que le Basque place au fond des noirs abîmes ou dans les profondeurs des forêts. La taille de *Bassa-Jaon* est haute, sa force prodigieuse; tout son corps est couvert d'un long poil lisse qui ressemble à une chevelure; il marche debout comme l'homme, un bâton à la main et surpasse les cerfs en agilité. Le voyageur qui précipite sa marche dans le vallon, ou le berger qui ramène son troupeau à l'approche de l'orage, s'entend-il appeler par son nom répété de colline en colline, c'est *Bassa-Jaon!* Des hurlements étranges viennent-ils se mêler aux mur-

(1) Cet article est la reproduction d'un passage de la remarquable histoire des Basques, de M. Augustin Chaho.

mures des vents, aux gémissements sourds des bois, aux premiers éclats de la foudre, c'est encore *Bassa-Jaon*. Un noir fantôme illuminé par l'éclair rapide se dresse-t-il au milieu des sapins, ou bien s'accroupit-il sur quelque tronc vermoulu en écartant les longs crins à travers lesquels brillent ses yeux étincelants, *Bassa-Jaon*. La marche d'un être invisible se fait-elle entendre derrière vous, son pas cadencé accompagne-t-il le bruit de vos pas, toujours *Bassa-Jaon*.

Le Basque raconte, au coin du feu, la rencontre qu'il eut avec le seigneur sauvage pendant qu'il était jeune et qu'il menait la vie des bergers; il dit l'heure et le lieu, dépeint le paysage, et n'hésite point à convenir de sa frayeur partagée par son auditoire enfantin qui écoute le récit du grand-père avec la plus avide curiosité. C'était par une nuit obscure, une froide nuit d'hiver, les vents sifflaient à travers les branches des arbres, les brouillards s'étaient abaissés, la neige tombait blanche et glacée; le berger revenant des hautes montagnes chemina seul jusqu'à minuit. Il fut contraint de s'arrêter dans les bois; l'épaisseur du brouillard lui dérobait sa route; il s'arrête; un tronc d'arbre, coupé à la hauteur des branches, s'élevait devant lui tout blanc de neige. Le montagnard distrait le frappa machinalement de son bâton; soudain le tronc, en apparence inanimé, bondit terrible, la neige qui le couvrait tombe comme un voile, et laisse voir au berger, immobile de terreur, Bassa-Jaon, rugissant comme un lion, l'œil ardent et le crin hérissé!..... Le narrateur du coin du feu raconte cet incident étrange avec un ton de vérité persuasif, et laisse croire adroitement qu'il est le héros de l'aventure; il tient le fait de son père qui le tenait de son aïeul... On pourrait ainsi remonter deux cents générations, jusqu'au temps du séjour des Euskariens en Afrique; car le Bassa-

Jaon des Basques, c'est tout simplement l'orang-outang qui fournit aux anciens Egyptiens et aux Grecs la fable des Sylvains et des Satyres.

Le nom de *Bassa-Jaon*, donné à l'orang-outang par les Euskariens, exprime avec une sorte de naïveté l'étonnement mêlé de frayeur qui s'empara de l'aborigène à la vue d'un animal si semblable à l'homme. De nos jours encore, les nègres de la côte s'imaginent que le mutisme des grands singes est une ruse de leur part, afin de se soustraire à la tyrannie des blancs et aux pénibles travaux de l'esclavage. L'Euskarien, meilleur observateur, ne tarda point à reconnaître dans l'orang-outang un être dépourvu de raison, privé de la parole, et inférieur à l'homme social de toute la distance qui sépare la réflexion intelligente de l'aveugle instinct. Il consacra cette découverte par la fable du forgeron et du *Bassa-Jaon*, dont la forme puérile cache cette vérité philosophique : le seigneur sauvage est une brute, un animal, un singe, et l'homme, un homme, un être excellent, intelligent *qui-iz-on*.

Il ne faut pas rejeter indistinctement comme apocryphes ou fabuleux les récits des Basques sur les apparitions de l'homme des bois dans les Pyrénées occidentales. On trouve dans ces montagnes de vrais sauvages, et leur existence, quelqu'inexplicable qu'elle soit, n'en est pas moins avérée. Des ouvriers qui travaillaient pour la mâture, en 1790, dans la forêt d'Iraty, observèrent à plusieurs reprises deux de ces individus. Le Roy, qui dirigeait leurs travaux, raconte ce fait intéressant dans un de ses mémoires scientifiques. L'un des sauvages, jeune femme aux longs cheveux noirs, toute nue, était remarquable par des formes élégantes, par des traits réguliers et beaux, malgré l'extrême pâleur de son visage; elle s'était approchée des travailleurs et les regardait scier les arbres d'un air qui

témoignait plus de curiosité que de crainte; les paroles que s'adressaient les ouvriers excitaient visiblement son attention. Enhardie par le succès de sa première visite, elle revint le lendemain à la même heure. Les ouvriers avaient formé le dessein d'en faire leur prisonnière, s'il était possible d'y réussir, sans lui faire du mal. L'un d'entre eux s'approcha d'elle en rampant, tandis qu'un de ses camarades parlait haut, en gesticulant vivement pour captiver l'attention de la jeune sauvage; mais au moment où le bûcheron tendait le bras pour lui saisir la jambe, un cri d'alarme, parti du bois voisin, avertit la fille de la nature du piége qu'on lui tendait; elle fit un bond d'une agilité surprenante et s'enfuit dans la forêt avec la rapidité de l'éclair; elle ne revint plus, et l'on ignore le sort du couple sauvage.

ORIGINES. — ANCIENS FORS ET RÈGLEMENTS DES BASQUES.

(*Suite*).

Fors (*fouéros*)....., terme ancien de la langue espagnole, venu de *foroua*, qui signifie *clos, enceinte fermée de planches, palissadée,* ou même *place*. Les ancêtres appelaient *fors* l'endroit où se réunissaient les habitants des districts ou cantons de l'Espagne, pour ériger leurs us et coutumes en ordonnances, en statuts, et pour y accomplir la promulgation de ces actes : c'était chez eux le moyen de se régir d'une manière uniforme. Aujourd'hui, nous appelons *fors* le *code* ou *recueil* de ces us et coutumes, transmis à nous jusqu'à ce jour, dans le rayon des pays basques; y ajoutant les *statuts* dressés depuis par les juntes générales pour le progrès de leurs gouvernements : tous ces statuts, recueil ou code formant ensemble un corps de législation.

Le mot *for* est assez commun entre les Espagnols. Ils appellent *for des juges* (*fouéro-jouzgo*) le corps des lois qui leur viennent des Goths. Ils appellent *for* de Castille, *for* de Sépoulvéda, *for* de Léon les codes appropriés à chaque Etat de ces contrées. Les anciens appelèrent *for* l'audience, les degrés où se plaçaient les avocats pour plaider publiquement leurs causes. Ils appelèrent du même nom le *proscenium*, l'extrémité du théâtre sur lequel les acteurs déployaient en public leurs représentations : car les jeux de la scène autrefois s'exerçaient sur les places et dans des lieux entièrement découverts. Déjà encore, aux temps des Romains, le nom de *for* s'appliquait à ces portiques sous lesquels des audiences étaient débitées, situés sur les places ou emplacements des villes et des bourgs. De là est venu le mot *emplazar* (comme si nous disions *em-placer*), qui signifie *appeler quelqu'un en justice* publique, *en place* publique.

Voici ce qu'on lit dans le Code espagnol *de las partidas*, mis en ordre vers 1280, par Alphonse de Castille, dit *le Sage* (ou *le savant*) : « ..... De même que les lettres forment le mot, que les mots forment la phrase et que les phrases forment le discours; de même les actes volontaires de l'homme produisent l'usage, les usages produisent la coutume, les coutumes produisent le *for* : — étant ajouté que la loi est d'ordinaire un effet particulier de la volonté du prince; tandis que l'usage, la coutume, le for sont les propres effets de la volonté du peuple. (Loi 4, tit. 2, part. 4; proem. du tit. 2, part. 1.)»

L'usage, disait le Seigneur *Roblés Vivés*, dans son avis imposant touchant l'*autorité des fors municipaux*, l'usage est la répétition uniforme qu'exercent les hommes sur un même sujet, durant le cours prolongé des années. *La coutume* est la répétition constante des usages. *Les fors* sont

l'institution dont les hommes ont revêtu les coutumes et les usages, à l'effet de servir aux pratiques de leur gouvernement.

Comme les *fors* en Espagne précédaient de bien loin la vocation des rois, comme ils précédaient de plus loin ces flots de lois données à la nation par émissions diverses, c'était le vœu de ces mêmes fors qui servait de règle aux contestations et aux querelles privées. Avec l'accroissement des fortunes et les besoins qui naissent du luxe, on avait vu se multiplier les disputes et les délits. Pour suppléer à l'insuffisance des fors, Alphonse le Sage ordonna la composition du code des *partidas*, au sujet duquel il s'expliqua ainsi : « Et nous tenons à bien que ses dispositions » soient gardées et accomplies, *en tout ce qui n'est point con-* » *traire aux fors sus-mentionnés.* »

Maintenant donc, les fors et ordonnances suivis alors par les Basques et conservés (plusieurs) jusqu'à nos jours présentent les décisions suivantes. On les trouve dans un antique manuscrit latin, copié vers la fin du sixième siècle, ayant pour titre : *Compilation des primitives ordonnances, faites dans le païs des Bizcayens*, manuscrit qui était dans les mains du seigneur Dom Pierre Samaniégo, ministre du conseil royal, qui emporta l'original de la Biscaya en 1757, par suite d'une inspection qu'il venait d'exercer dans la Seigneurie; et qui fut envoyé depuis, en 1772, au Seigneur Dom Paul d'Olavidez, intendant-directeur des nouvelles colonies de la Sierra-Moréna : refondu en la locution castillane ordinaire par D. F. de S.

*IL était adopté que, dans les états de la confédération basque, les assemblées générales continueraient à se former, de même que jusqu'alors elles s'étaient formées, sous l'*Arbre de Bizcaya; *et que là se réuniraient tous les ans les députés de chaque république, pour procéder, moyennant deux scrutins,*

par la voie et la majorité des votes, à l'élection des sénateurs et des fonctionnaires du gouvernement renouvelé. (Les Basques nommaient des procureurs ou fondés de pouvoir dans les assemblées primaires de leurs districts ou cantons respectifs. Ces procureurs se réunissaient ensuite aux chefs-lieux des mêmes districts, appelés en Bizcaya *merindades*, comme si on disait *co-région*, contrée de tant de maisons et de personnes concourant au même *régime* (*co-régime*, *co-régie*, *co-régisseur*). Et, là réunis, ils élisaient les députés qui devaient figurer aux assemblées ou juntes générales de confédération des différents états. Dans la Bizcaya, ce sont aujourd'hui les députés élus par les assemblées primaires qui vont directement à ces juntes générales.)

ILS désignaient un protecteur chargé de veiller à leur profit auprès de la personne impériale et auprès de ses lieutenants, commandant en Espagne les forces romaines. Il devait aussi négocier, concerter avec le sénat et l'empereur les choses du service réciproque. Il devait enfin, quand les circonstances l'exigeraient, prendre la direction et le commandement des troupes biscayennes. (Jusque-là, chez les Basques, les résolutions communes étaient ramenées à exécution par le gouvernement naturel que formaient les anciens des familles. Les occurrences de la guerre, qu'ils n'avaient point connues, désormais devaient imprimer aux services plus de vigueur et d'autorité. Il fallut donc élire un chef ou protecteur qui s'acquittât d'une médiation entre les états basques et le souverain de Rome. — Pour toutes autres commissions, politiques et militaires, c'étaient les sénateurs élus qui avaient la délégation de l'autorité suprême, procurant l'observance des fors et appliquant les résolutions des juntes générales.)

ILS consacraient et réduisaient en obligation cette loi antique d'après laquelle les héritages demeureraient attribués,

comme ils l'étaient, en petites portions égales, chacune desquelles suffisait à l'entretien d'une famille : car il fallait que le possesseur ne fût jamais distrait par le goût des richesses de son zèle jalouœ pour la liberté. C'était un effet trop certain des richesses que de dissoudre partout les sociétés les mieuœ établies. Dans aucun cas et sous aucun prétœxte on ne pourrait démembrer ni diviser ces héritages, fût-ce entre les parents ou les alliés du possesseur. (Cette loi est gardée en quelques dispositions par la coutume de Biscaya; mais on ne la trouve point dans le texte imprimé du for, livré à la circulation. C'est apparemment qu'elle faisait obstacle à l'érection des majorats et des domaines substitués.)

Ils laissaient auœ père et mère la faculté, qui leur appartenait déjà, de désigner, au gré de leur préférence, entre leurs enfants ou petits-enfants, garçons ou filles, tel qui devrait leur succéder dans l'occupation de l'héritage : sous l'eœpresse obligation que si, par mariage, deuœ héritages étaient réunis, afin que chaque époux possédât le sien propre, ils devraient les transmettre séparément et les attribuer à deuœ enfants ou petits-enfants, garçons ou filles, légitimes ou naturels. (Ce statut est qualifié de *barbare* par Strabon, en ce que les femmes, chez les Cantabres basques, auraient pu hériter, à l'exclusion des mâles. Si ce géographe fût venu au monde plutôt et à l'époque où Rome était encore indigente, s'il eût fait un voyage en Espagne et vu le pays de ses yeux, je n'ose pas croire qu'il eût donné créance aux futilités et aux bévues de quelques troupiers, qui arrivaient ça et là du théâtre de la guerre. Aisément il aurait compris qu'on avait dû éviter la subdivision des héritages; car cette précaution a suffi, pendant bien des siècles, pour conserver leurs noms aux maisons et terres de Biscaya, toujours purs et toujours exempts de communication étrangère : et c'est en quoi les Biscayens font consister avec raison l'éminence de

leur noblesse. Les femmes ont bien souvent plus que les hommes l'application et l'aptitude requises pour le gouvernement d'une maison. La dot ou le capital que le nouvel époux apporte en mariage est employé par le beau-père à établir ses autres enfants. Ceux-ci n'ont plus à prendre avec leur sœur sur les biens paternels qu'une part égale de jouissance (1). Or, comparez à présent cette loi avec celle qui admet en Espagne tous les enfants à partager également les fonds de terre et les domaines, et vous arriverez aux résultats suivants. La loi des Biscayens amène les enfants de bonne heure à honorer, à révérer leurs parents; elle les rend appliqués, industrieux et diligents à se créer des ressources. La loi espagnole, au contraire, finit par dissoudre toute maison : l'amour du foyer disparaît; car souvent l'héritage est vendu et passé à des mains étrangères : les doux sentiments sont négligés; et des enfants désœuvrés, vicieux, attendent dans l'impatience les portions d'héritage que la mort des parents est lente à leur livrer. Et ces portions à peine recueillies, ils les dépensent en procès, en frais de partage, qui deviennent pour eux la source des plus longues inimitiés. — Ils avaient senti, les Basques, le bienfait de cette loi qui n'admet pas entre les citoyens les grandes inégalités de fortune. Ils excluaient par ce moyen les distinctions odieuses de classes, de dignités; trop convaincus que les prééminences héréditaires ont pour effet de rompre l'égalité, de relâcher les liens sociaux, d'abolir toute idée, tout rapport de fraternité, pour dresser à leur place l'orgueil, l'ambition et l'arrogance. Ne connaissant donc point les vices de la fortune ni les défauts de la pauvreté, ils ne connaissaient pas davantage

(1) Ceci pourrait être plus clair; mais ce n'est pas la faute de la traduction. Etait-ce en tenant compte ou bien sans tenir compte du capital déjà reçu? Si les femmes faisaient souche, sans doute elles gardaient les noms.

les désordres de l'ambition. Leur vénération était acquise aux citoyens qui rendaient à l'Etat de signalés services; et ceux-ci s'estimaient suffisamment rétribués par le surnom flatteur de *Père de la patrie.*)

J.-J. MARQUET.

Le Siècle et l'Esprit des Nations (1).

> Mes sœurs, écoutez-moi : puisque vous voilà rassemblées, que penseriez-vous si, de tous nos dieux entassés l'un sur l'autre, nous ne aisions plus qu'un Dieu? Comme un fondeur qui remue son creuset, que diriez-vous si, de toutes nos idoles, béliers d'airain, becs d'épervier, amulettes de cuivre, nous les jetions pêle-mêle dans ma chaudière de devin pour n'en faire qu'une idole qui n'aurait plus qu'un nom? Nous n'aurions plus à porter sur nos bras tant de petits pénates que nous perdons dans le chemin. AMASVERUS.
>
> (*Quinet.*)

I.

Moi siècle, j'ai vécu la moitié de mon être :
Avant que de mourir, avant que de renaître,
Au son de ma trompette, accourez, nations,
Sur vos chars attelés de mille passions.
Venez, comme jadis, à la voix d'un vieux doge,
Pavillons étrangers : que je vous interroge.
Qu'allez-vous donc quérir dans vos excursions?

Albion, réponds-moi, d'où viens-tu, vagabonde?
Où donc as-tu noirci tes mains, ta tête blonde?
Viens-tu de visiter les forges des Highlands,
De piocher le quartz sous des climats brûlants?
— J'ai charbonné mes bras, sous la terre féconde,
En fouillant, dans les puits d'Ecosse et de Golconde,
Les bruts diamants noirs, les beaux diamants blancs.

Et dans mes doigts crochus, comme ceux des harpies,
J'apporte du coton, des châles, des roupies.

(1) Cette appréciation du siècle avait été composée pendant l'exposition universelle, au commencement de la guerre de Crimée.

Jalouse d'exposer mes houilles, mon métal,
J'ai fait exécuter le plan oriental
D'un monument en verre, à mon peuple cyclope.
Et les produits du monde ont eu pour enveloppe
Une arche diaphane, un palais de cristal.

O France, que fais-tu? — Mon génie artistique
Garde l'amour du beau, le culte de l'antique.
La matière et l'esprit, j'ai su concilier :
Et chez moi la boutique est sœur de l'atelier.
Dans une main je tiens une égide faussée;
De l'autre, je répands le verbe et la pensée
Sur l'univers qu'on dit être mon écolier.

Je cherche l'or aussi : non dans un but classique,
Non pas pour devenir riche comme un Cacique,
Mais pour le ciseler, pour en faire de l'art
En montant des bijoux, en tissant le brocart.
Je tends à l'opprimé mon bras et ma cassette;
Et j'ai pour passe-temps la lance et la navette;
Moi, l'aïeule des Preux, la mère de Jacquard (1).

L'industrie aujourd'hui trône en sa basilique!
Les mondes sont entrés par sa porte publique.
J'ai vu l'humanité décorer son autel
De tout ce qu'enfanta le labeur manuel.
Et puisque le travail est aussi la prière
Le chœur des exposants, au temple solennel,
A dit un Hosannah! un psaume à la matière.

Peuple de l'union, dis, où tend ton essor?
— Le vent de l'intérêt qui fait mouvoir les mondes
Emporte mes vaisseaux vers des Colchos fécondes
D'où je reviens toujours lesté par un trésor.
Ainsi, nouveau Jason, avec mes argonautes,
J'enjambe l'Océan : et je vais sur les côtes
Conquérir par l'échange une autre toison d'or.

(1) *Variante.* Je célèbre Minerve en des Panathénées;
Et d'une autre Ilion, sur des flottes ignées
Je vais démanteler les tours et le rempart.

Allemagne, pourquoi, si tu ne les renies,
Tes enfants s'en vont-ils fonder des colonies
Aux forêts du Texas dans de vierges vallons?
— Attirés par l'éclat des pays féeriques
Ils tombent par essaims sur les deux Amériques
Pour y creuser la mine, y trier des filons;
Quand elle est épuisée, ils tracent des sillons.

Hollande, je te vois : tu pratiques l'usure.
— Mon opulence peut rire de ta censure!
Mon peuple est plus marchand que n'est le peuple hébreu.
L'un des miens fit un jour ce sacrilége aveu :
Qu'il irait aux enfers, s'il y pouvait descendre,
Installer un bazard, commercer, même vendre
De la poudre à Satan pour lutter avec Dieu.

Hussein, qui t'a fait choir de ton sublime faîte?
— D'avoir eu plus de foi dans l'or qu'en le prophète.
Je n'ai plus de casbah, moi le vieux dey d'Alger,
Et j'erre sans patrie, hôte de l'étranger.
Je voulus m'enrichir par la piraterie;
Et les Français m'ont pris ma chaude Barbarie
Où croit l'arbre aux fruits d'or, l'enivrant oranger.

Saïd-Saïd, seigneur de Mascate et Mélinde,
Pourquoi te démis-tu de l'empire d'Oman?
— Mes deux pieds reposaient sur l'Afrique et sur l'Inde,
Mais un jour je laissai le sceptre de l'Iman
Pour le soc du colon. Dédaigneux de la gloire,
Je vends de l'acajou, de l'encens, de l'ivoire,
Et récolte plus d'or qu'un Nabab de roman.

Vous, enfants de David, cherchez-vous le Messie?
— Nous cherchons l'or, charbon du prophète Isaïe;
L'or, plus puissant qu'Esther sur les Assuérus.
Nous adorions Baal dans le temps de Cyrus :
Notre idole à présent, modernes Baalites,
C'est l'or, le rédempteur des juifs cosmopolites;
Que nous importe donc d'errer comme Ahsvérus.

La Bible, c'est la loi de Londres, de Genève,
De Boston, d'Amsterdam et des cités en sève.
A nous les revenus du monde industriel.
Tandis que les pays, soumis à l'Evangile,
Regardent le métal comme un morceau d'argile
Et s'en vont, oublieux du bien matériel,
Ou rêver sur les arts, ou rêver sur le ciel.

O terrestre habitant du très céleste empire,
Tu quittes ton pays, alors qu'on y conspire ?
Vogues-tu vers Corée ou la mer de Berhing ?
— C'est en Californie et non pas à Corée
Que je vais me berçant sur ma jonque dorée.
Pour l'or, j'ai transgressé la loi du mandarin,
Laissé le fleuve bleu comme un saxon le Rhin.

O czar, où mènes-tu ces héroïques slaves ?
Et pourquoi de ces christs flagelles-tu les reins ?
— A Rome les vaincus devenaient des esclaves,
Moi j'en fais des mineurs d'aurifères terrains.
D'ailleurs, aux Polonais si je prends la patrie,
C'est pour leur en donner une autre en Sibérie;
Car dans la leur ils sont menaçants ou chagrins.

Je fais déterrer l'or pour que ma destinée
Ne reste plus longtemps dans la nuit enchaînée;
Pour être cet élu, cet heureux conquérant
Qu'avait prophétisé notre ancêtre le Grand.
Peut-être il suffirait de bombarder Sinope
Pour que le knout devint le sceptre de l'Europe;
J'ai de l'ensevelir un désir dévorant.

De l'or et des soldats ! ma flotte est garrottée
Au pieds du mont Caucase, ainsi que Prométhée.
Je veux aller combattre et lui rompre les fers.
De l'or et des soldats ! J'escalade Byzance :
Ensuite j'envahis l'Olympe, l'univers.
— Crains : les dieux ont la foudre ! et leur toute-puissance
Pourrait précipiter le titan aux enfers.

II.

L'or est divinisé : dans un culte unitaire
Il vient de rallier à lui toute la terre.
Chrétiens, Grecs et Romains, Juifs, Musulmans, en rond,
Se sont agenouillés, vont incliner leur front.
Le peuple d'Israël, en robe de lévite,
Ces nouveaux convertis, par son exemple, invite
A reconnaître Dieu dans le veau d'Aaron.

J. Noulens.

Charte de Maur (1).

Moi, Arnaud de Maur et ma femme, pour le salut, tant de nos corps que de nos âmes, et afin que notre Seigneur Jésus-Christ nous protége en ce monde et tout ce qui nous appartient, et qu'il nous donne la vie éternelle dans l'autre, nous donnons à perpétuité, à titre héréditaire, à St-Jean-de-St-Mont, un *paysan* du village d'Anniou.

Cette donation a été faite du temps de Guillaume, archevêque d'Auch, d'Adémar, prieur de St-Mont, de Géraud, comte d'Armagnac, et de Centulle, comte de Bigorre.

Si quelqu'un contredit cette donation ou la rend inutile, qu'il soit anathème !

SAINT GÉRALD.

(*Suite et fin.*)

VI.

LE SAINT.

La sainteté de Gérald explique ses succès. Laissons parler son historien :

Son visage avait quelque chose d'angélique. Chaste de corps, dévot d'esprit, doué d'une parole onctueuse, assidu à la prière, sa vie était

(1) Cette charte est de la seconde moitié du XIIe siècle; elle est tirée du cartulaire de St-Mont que possède M. le vicomte C. de Corneillan.

une suite de merveilles. Avant son arrivée, les hommes de la contrée étaient ignorants et presque sauvages; mais le serviteur de Dieu, ménageant ces cœurs farouches, en adoucit un grand nombre. Plusieurs vinrent lui confesser leurs péchés; il les recevait avec bonté et leur ordonnait, pour leur pénitence, de jeûner la sixième férie et de s'abstenir de viande le samedi.

Sa réputation de sainteté était déjà établie sur des miracles quand il mourut, aux nones d'avril de l'an 1095. Deux chroniques ont remarqué que, la nuit précédente, un grand nombre d'étoiles tombèrent du ciel. Le jour même, le monastère fut assiégé par une multitude de clercs et de laïcs, d'hommes et de femmes, de nobles et de manants, qui tous s'écriaient avec larmes : Nous avons perdu notre père!

On raconte plusieurs miracles opérés par son intercession; je n'en rapporterai qu'un.

Un fils de cet Oger qui avait donné à Saint-Gérald le domaine de la Grande-Sauve, le noble chevalier Olivier de Rioms, tomba un jour entre les mains de quelques seigneurs voisins qui le détestaient. Ces lâches l'enfermèrent au château de Montravel, à deux lieues de Castillon, sur la Dordogne, et le chargèrent de lourdes chaînes. Non contents de cette perfidie, ils le faisaient souvent dépouiller de ses habits et le laissaient exposé tout nu, après l'avoir arrosé de lait, aux ardeurs du soleil et aux piqûres des mouches. Le bienheureux Gérald, protecteur naturel des seigneurs de Rioms, secourut le jeune chevalier. Il lui apparut tout à coup, en plein jour. — Frère, lui dit-il, comment te portes-tu? — Mal, répondit Olivier. — Lève-toi, je te l'ordonne. — Eh! seigneur, comment pourrais-je me lever, chargé comme je suis de chaînes pesantes? — Lève-toi, te dis-je, lève-toi sur le champ, et ne crains rien. Le jeune homme essaya de se lever, et ses fers se détachèrent d'eux-mêmes. Alors, au comble de l'étonnement : Qui êtes-vous

donc, seigneur? dit-il.—Ne t'inquiètes pas de savoir qui je suis, mais prends tes menottes, et va remercier Dieu dans l'église Sainte-Marie de la Grande-Sauve. Le chevalier, voyant des gardes près de lui et beaucoup de gens qui se promenaient dans la cour, n'osait sortir. Aie confiance, dit le saint; tu n'as rien à craindre de personne jusqu'à ce que tu sois arrivé au lieu que je t'ai marqué.—Mais, de grâce, reprit Olivier, dites-moi votre nom.—Je suis Gérald, abbé de la Grande-Sauve, répondit le saint; et il disparut aussitôt. Olivier sortit sans rencontrer d'opposition et alla déposer ses menottes sur le tombeau de Saint-Gérald. Les religieux, auxquels il se hâta de raconter son aventure, firent aussitôt sonner les cloches et chantèrent un *Te Deum* solennel. Toutes ces choses, ajoute le biographe, ainsi que les autres miracles que je rapporte, je les ai apprises de ceux mêmes qui les ont vues ou à qui elles ont été racontées par les témoins oculaires.

Aussitôt après la mort de Gérald, on n'hésita pas à l'appeler saint. On veilla sur son corps pour le dérober aux pieux larcins des fidèles; on le *leva* même bientôt pour l'exposer à la vénération publique. Un poète du temps lui disait à la fin d'une longue épitaphe : Priez pour nous, Gérald, père vénérable; nous n'avons pas d'autre demande à faire pour vous.

Ora pro nobis, Geralde, pater venerande;
Non opus est pro te nos aliud petere.

Enfin, l'an 1197, sur la supplique apportée aux pieds du Souverain Pontife par deux moines de la Grande-Sauve, le pape Célestin III mit Gérald au rang des saints par une bulle adressée à la province de Bordeaux. Odon, duc d'Aquitaine, d'après une lettre spéciale de ce pape, engagea les évêques à célébrer en l'honneur de Saint-Gérald deux

fêtes, établies déjà sans doute par l'usage, et permit de tenir des foires à l'occasion du concours des pèlerins.

Du reste, l'abbaye de Saint-Gérald subsista, et la ferveur primitive ne s'y ralentit pas de longtemps. En 1284, Simon, archevêque de Bourges, visitant les monastères des deux provinces de Bourges et de Bordeaux, voulut manger de la viande à la Grande-Sauve; mais, comme la règle de la maison s'y opposait, il fut obligé de prendre son repas à la porte extérieure du monastère. Les moines de la Sauve n'hésitèrent même pas à reprocher à l'abbé de Saint-Sulpice, qui partageait le repas de l'archevêque, de violer sa propre règle.

Telle était, dit Mabillon, même dans ces temps éloignés de la fondation, la ferveur des moines de la Grande-Sauve. Aujourd'hui, ajoute-t-il, leur monastère, uni à notre congrégation de Saint-Maur, subsiste encore avec honneur. On y conserve toujours le corps de Saint-Gérald dans une vieille châsse ornée de lames d'airain et de statues argentées.

Mais la vieille abbaye s'abîma, comme toutes les fondations du moyen-âge, dans la tourmente révolutionnaire. De nos jours, sur l'emplacement du monastère bénédictin, les PP. Jésuites ont fondé un collége déjà florissant.

LÉONCE COUTURE.

M. de Rivière, maire de Vic-Fezensac, vient de faire aux pauvres de la commune une magnifique offrande de 5,000 francs. Cette libéralité philanthropique mérite une mention dans notre *Revue* qui doit signaler tout aussi bien les nobles actions du présent que celles du passé.

COURONNEMENT DE JASMIN

A AGEN

LE 27 NOVEMBRE 1856.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, un troubadour, par sa gloire poétique, éclipsa tous ses devanciers. Accompagné de deux interprètes, de deux jongleurs, il allait égayer les veillées féodales par de délicieuses chansons. Quand les offrandes des hauts barons, des nobles dames avaient foisonné, il les rapportait pieusement au lieu de son berceau, à Excideuil, et les partageait entre de pauvres parents et l'église St-Gervais. L'auteur de ces belles et bonnes œuvres était Guiraut de Borneilh, celui que le Dante, dans son traité *de vulgari Eloquentia* estime pour sa pureté. Il est, dans notre temps et dans notre contrée, un inspiré analogue, mais qui dépasse l'autre de vingt coudées par l'âme et le talent. C'est Jasmin, le coiffeur agenais. Au lieu d'être fêté dans les castels, il l'a été dans les bourgs, les cités et les métropoles. Les libéralités urbaines et les palmes académiques ont remplacé pour lui les largesses seigneuriales. Rapsode chrétien, il a été guidé dans ses pérégrinations par une muse payenne et un vertu théologale, par la poésie et la charité. Cette existence voyageuse, insolite, a fait de lui un poète d'un autre âge, dépaysé dans le nôtre. Il commença par rendre toute sa vitalité à une mourante, à notre maternelle langue romane. Quand il eut posé un râtelier d'or sur ses gencives édentées, le parler lui revint chaleureux, pittoresque, archaïque, et la vieille chanta fraîchement comme une jeune fille. A sa voix, le cœur du riche et le cœur du pauvre s'ouvrirent : l'un, pour consoler; l'autre, pour bénir; à sa voix, les clochers et les presbytères surgi-

rent, comme autrefois les murs de Thèbes au son de la lyre d'Amphion. Cette mission avait quelque chose d'idéal, d'apostolique; aussi, quand le lyrique pèlerin retournait au foyer, il était lesté de précieuses coquilles, de coupes d'or, offertes par de reconnaissantes municipalités.

Dans notre ère réaliste, hébraïque, cette personnalité bienfaisante sembla un prodige. La France entière s'émerveilla. Paris manda le troubadour nouveau. Albion jalouse voulut entendre celui qui avait restauré un dialecte de cet idiome que rhythma, pour Alienor, Bernard de Ventadour. Elle ne comprit qu'à demi, mais elle applaudit frénétiquement ce verbe coloré, ce geste passionné, intelligent, intelligible, qui lui rappelait sa colonie bien-aimée, la belle Aquitaine, Eden trans-atlantique, où les lords venaient autrefois noyer leur spleen dans des flots de vin et de soleil. Le ménestrel triompha partout et reparut comme Daphné changé en laurier. Sa ville natale seule ne lui avait pas présenté de rameau. Elle accusait le cygne de s'être métamorphosé en paon, l'apôtre de viser à l'idole; elle prétendait que l'orgueil, perdition des hommes et des anges, avait précipité le vainqueur du haut de ses trophées. Affligé de l'indifférence de ses concitoyens, il éperonna un peu, dit-on, leur spontaneité. Quelques-uns, indulgents pour sa naïve vanité gasconne, ne virent en lui que la providence des pauvres et de la langue méridionale, et ils travaillèrent à lui obtenir un honneur dont furent déshérités Milton, Camoëns et Alghieri. Ils voulurent lui ceindre le front d'un cerceau en laurier d'or, comme si son auréole poétique et philanthropique ne suffisait pas. L'heure du couronnement arriva. Nous fûmes convoqués à cette exceptionnelle solennité, et voici ce que nous avons vu et entendu.

Sur les murs d'une grande salle verdie d'arbres symboliques, d'orangers et de cyprès, reluisaient écussons dorés.

C'étaient les armoiries littéraires de l'illustre coiffeur du Gravier. Les devises remémoraient tous ses succès exotiques et nationaux.

Sur une estrade étaient rangés le jury et les chroniqueurs de la langue d'oc. Sur un guéridon reposait un écrin, dans cet écrin une couronne.

Dans l'enceinte, la foule abondait et s'étouffait plus curieuse qu'idolâtre. Quand le troubadour parut, plusieurs assistants tressaillirent. Mais ce frémissement partiel vint se briser contre l'inertie de la masse. Lui, voyant l'assemblée nombreuse, la crut enthousiaste et lui jeta sa congratulation :

Nôstre Agen a boulgut que cantèssi per el
Quin jour és doun anèy? quino sènto festejon?
Tout lou mounde s'apilo al tour d'un grand counsel;
De muzicos roussignoulejon....
Oh! quaoucoumet se passo.... Oh! quaoucoumet de dous.
Thimìco aciou de recoudous....
— Es belèou per ma muzo?.... Ey crezut m'apercèbre
Que touts lous èls rizens èron bracats sur jou;
Mêmo, preste à canta, senti grumi la fièbre....
Mais la fièbre que sat de bou! !
Canten doun per ma bilo aymâdo;
Et s'un fres bouquetou me bèn d'aquesto prâdo.
Gn'aoura cat de roumèt, l'ayre és trop embaoumat
Quin poulit jour, grand Diou! atal nou n'èy bis nat.
Oh! muzo! se crezioy que lous ensourcillèsses,
Diyoy touts mous refrins, tan que n'as, tant que n'èy.
Per aquel poulit jour d'anèy;
Car boudroy que lou proulounguèsses
A n'entendre jamais tinda soun mèjo-nèy!!

Après ce préambule, le poète a abordé des sujets graves et touchants : *la Caritat, la Campano, lou Medeci des paoures, lou Maçou.* Dans ces admirables peintures de la vie

quotidienne, il y a mouvement, couleur, dessin et toute une atmosphère d'effusions lyriques et morales. Quand l'auteur déclame ses vers, son âme accourt dans sa voix, dans son regard, dans son action. Quelle puissance mimique! Comme son mobile masque traduit la passion! Tout, jusqu'aux moindres délicatesses, est mis en relief. Eh bien! devant cette diction pathétique, devant ces compositions ruisselantes de foi, d'espérance et de charité, les jeunes filles, presque seules, furent attendries, et le public ne vibra que froidement. Il n'a donc pas menti, ô poète (comme vous l'avez prétendu dans vos préfaces et dans votre pièce du couronnement), le vieil adage qui dit: *qu'on est évêque au loin, et sonneur chez soi.* L'admiration surtout pour vous est en raison proportionnelle de l'éloignement du lieu où vous vîtes le jour..... Le terroir qui produit le talent produit simultanément l'indifférence; et la loi ne paraît pas avoir fait exception pour vous. Vos compatriotes vous rapetissent autant que les étrangers vous élèvent. Vous subissez donc, quoi que vous disiez, la défaveur qui s'attache aux célébrités du crû. Peut-être déjà quelque épine cachée sous le feuillage d'or a-t-elle fait saigner votre cœur!

La légère émotion de l'assemblée fut de suite rassérénée, et M. Henri Noubel, membre du corps législatif et de la commission agenaise, se leva et synthétisa dans une petite harangue la beauté du dévoûment et des productions de Jasmin. L'auditoire, cette fois, sanctionna le discours par uu chaud battement du cœur et des mains. Puis, le jeune député du Lot-et-Garonne, remplissant le rôle du sénateur romain qui avait couronné Pétrarque, plaça la guirlande lauréale sur le front du barde gascon.

Il ne manquait à ce couronnement, pour qu'il ressemblât à celui de l'amant de Laure, que la robe royale dont Robert d'Anjou, souverain de Naples, s'était dépouillé pour le re-

vêtir, que le capitole, le cortége et les acclamations. Si nous n'avons pas eu tout cela, nous avons eu autre chose.

La muse gasconne fut, au moyen-âge, la marraine de l'infortuné Pierre Vidal, fils d'un pâtissier. Aussi n'avons-nous pas été étonné de voir un rimeur, appartenant à cette profession, servir à son maître *en gai savoir* un gâteau apologétique assez bien feuilleté. J'ai applaudi, parce que la métromanie est précieuse chez un faiseur de massepains; il peut, fabriquant lui-même ses devises, donner ses produits à meilleur marché.

Un membre de la société d'agriculture avait aussi gerbé des hémistiches élogieux en l'honneur de Jasmin. N'ayant pas osé les offrir lui-même; il avait délégué M. Rolland, le courtois rédacteur du Lot-et-Garonne, celui-ci, avant d'en d'en donner lecture, a prudemment déclaré que le nom de l'interprète ne devait pas être confondu avec celui de l'anonyme.

L'illustre friseur des *Papillotes* a ensuite débité son poème de circonstance *la Courouno del bres*, où l'inspiration coule de source vraie et naturelle, où la forme est sage et riche. Il décrit les scènes domestiques comme un peintre flammand. Il excelle et se complaît dans ces tableaux d'intérieur et dans la contemplation de sa gloire. *Qu'aimi l'encens, qu'aimi las luts*, dit-il *dans sa Campano;* et c'est vrai. Mais dans ce genre l'art est égotiste. Pour être élevé et réellement philosophique, il faut qu'il soit impersonnel; qu'il ne révèle ni félicités, ni misères intimes. Il ne doit pas admettre à chaque instant le public au foyer de famille, ni tirer devant lui les rideaux de serge du grabat maternel. Dans le martyrologe littéraire, la dignité ennoblit le plus souvent l'infortune, et les sublimes mendiants tâchent de déguiser leurs souffrances et leur pénurie sous leur cape effrangée; lui, au contraire, est heureux de découvrir sa

pauvreté et d'en faire étalage. Puisqu'elle accommode le pensionnaire des rois et des empereurs, qu'il la chérisse, mais qu'il la garde dans sa maisonnette balconnée.

Après ce défaut qui touche à l'homme, nous allons en citer un qui touche à l'artiste. Il affectionne et prodigue les comparaisons sidérales et lumineuses. J'en glane quelques-unes dans ma mémoire et dans sa composition du 27 septembre :

En plaço del lugret, que beyan? Un sourel.....

O ma lengo, tout me zou dit,
Plantarey uo estèlo à toun froun encrumit.....

Qu'à soun coustat la may luzento estèlo
S'encrumiyo!.....

T'ey récounescudo à l'estèlo
Que luzis à toun froun glourious.....

Ces métaphores ne sont précieuses que par la rareté. Si on en met partout, le diamant devient du stras, et l'or de la galvanoplastie. Il n'y a d'ailleurs que les naïves alouettes qui se laissent prendre aux miroitements. Voilà, je crois, la seule grande imperfection du poète. M. Mary Lafon et un de nos judicieux collaborateurs de la *Revue d'Aquitaine* l'ont cependant accusé d'avoir altéré le caractère indigène du dialecte agenais et de l'avoir bariolé de gallicismes. Ils n'ont point tout à fait raison. Le coiffeur du Gravier ne doit pas être responsable de cet abâtardissement. Il a commis quelques néologismes, et greffé quelques mots périgourdins, provençaux, français, etc., sur les mots garonnais vermoulus. C'était une nécessité, car les éléments primitifs débilités et mutilés étaient devenus insuffisants pour tout rendre. Le langage vulgaire, dans la patrie adoptive de Scaliger, s'était effacé et rouillé comme une médaille antique au frotement et sous la pression de deux courants opposés, du lan-

guedocien et du français, l'un remontant, l'autre redescendant la Garonne. Agen avait été et est encore le point de rencontre et le champ de bataille de ces deux rivaux. L'idiome national qui s'est enrichi des dépouilles des patois a laissé à celui-ci comme aux autres des traces de son influence et des marques de sa victoire; d'ailleurs, cet amalgame de gascon et de français s'est produit dans presque toutes les villes commerciales où l'on fait échange de tout, de marchandises et de substantifs. Les commis-voyageurs sont peut-être les seuls que l'on doive incriminer pour l'émission de cette fausse monnaie *francimande* qui circule dans le Midi.

Cette dissertation philologique m'a éloigné de la solennité du couronnement, je m'empresse d'y rentrer.

Jasmin eut beau faire tournoyer sa verve en spirales, l'auditoire résista à l'entraînement, et l'ovation, au lieu d'être frénétique et fiévreuse, eut le calme et la fin d'un sermon. Elle se termina par une quête et un impromptu très bien préparé que nous reproduisons :

Quino bèlo courouno! oh! l'ayre n'en lambrejo;
L'engin que l'a tressàdo es fort.
Diyon de laourè bray, de laourè que feillejo,
Tintat dambé de pousco d'or.....
Y manquo caoucoumet pourtan; nou de l'artisto,
Mais de bous aou.... debina-zou?
Y manquo une poulido flou!
La qui nay d'une bouno quisto.....
Bouta-mé-li, tantos! doubla-lò! tripla-lò!
Ma courouno alabets playra may qu'à la bisto :
Aoura bernis de glôrio... et dous parfun dei cô!!

Puisque l'éternel bonheur de la muse gasconne est le soulagement de l'indigence, soyons miséricordieux comme elle et ne la querellons plus sur son immodestie. Elle avait le droit d'être fière : n'a-t-elle pas inauguré la renaissance de

la langue d'oc? N'a-t-elle pas redit à notre temps les harmonies d'une société qui n'est plus? Pour rémunérer tant de bienfaits et de chefs-d'œuvre,ce n'était pas trop d'une couronne. On récompensait bien mieux autrefois : un ménestrel, fils d'un comte de Barcelonne, reçut, pour ses chants, le sceptre d'Aragon.

J. NOULENS.

M. Henri Noubel, député du Lot-et-Garonne, a prononcé le discours suivant avant de poser la couronne sur le front du poète Jasmin :

POÈTE!

Je viens, au nom de la population agenaise, vous offrir un gage d'admiration et de profonde sympathie. Recevez cette couronne; elle vous est donnée par une main amie, au nom de cette ville d'Agen que vos chants ont charmée, qui jouit de vos succès présents, et s'enorgueillit par avance de la gloire que votre génie fera rayonner sur elle dans l'avenir.

Ses sympathies, Jasmin, ne vous ont jamais fait défaut; elle a salué la première votre talent à son aurore, elle a vu naître et grandir votre renommée, elle est entrée avec vous dans le palais des rois; sûre d'avoir son heure, elle s'associait à tous vos triomphes, et aujourd'hui même, que l'heure de la reconnaissance est venue, c'est elle aussi qui s'honore en vous couronnant.

Mais, ce n'est pas seulement le poète que nous voulons récompenser aujourd'hui, et vous avez un plus beau titre peut-être à nos hommages. Dans un siècle où dominent l'égoïsme et la soif avide des richesses, vous faites mieux encore que de chanter les nobles vertus de la bienfaisance et du désintéressement, vous les mettez en pratique; ar-

dent à courir partout où vous appellent une plaie à fermer, une misère à soulager, vous n'acceptez en échange que les bénédictions des malheureux, chacun de vos jours est marqué par de bonnes œuvres et votre vie tout entière est une hymne à la bienfaisance et à la charité.

Acceptez donc, Jasmin, cette couronne; grand poète, bon citoyen, vous l'avez doublement gagnée ; réservez-lui la place d'honneur dans ce glorieux musée que les villes du Midi s'empressent d'enrichir; qu'elle y témoigne toujours de vos triomphes poétiques et de la reconnaissance de vos concitoyens.

Pour moi, je ne saurais trop m'enorgueillir de la mission qui m'est aujourd'hui confiée. Je ne la dois, je le sais, qu'au caractère dont m'a revêtu l'élection populaire; j'en suis fier cependant, et vous avoir couronné, poète, restera le plus glorieux souvenir de ma vie.

Poème déclamé par Jasmin après le couronnement.

La Courouno del Brès.

Et jou canti coumo un pinsan
A l'oumbro d'un bioule ou d'un frayche,
Trop hurous de beni piel blan
Dens lou païs que m'a bis nayche !...

EPÎTRE, 1836.

Quan l'hôme à pitchou brut chel maynatge puntejo
Et li bèn un paouquet esclayra de sa luts
Flous et roumèts, camis alizats et brouncuts
Dins soun cò que deja lansejo
Nay de boulûgos à pechuts
Que per moumens l'escalourisson,
Et que trop lèou, per soun repaou,
Petrillaran quan s'amalisson
Toutos al cot..... ou paou à paou.....

— Uno soulo, endroumido enquèro,
Damòro loun-ten prizounère;
La millouno per l'hôme, aquelo, as jours darrès
Li rebèillo l'amou del brès.....

Mais jou que paouromen nasquèri,
Jou doun lou gran fouguè tan loun-ten droumisquèt,
Aquero boulùgo fusquèt
La prumèro que sentisquèri.
Aymèri doun moun brès aban tout, de clucous,
Et sans brîno qu'abiò laourès et flous.

Soulomen quan ma muzo apèy cansounéjâbo,
Et qu'un mounde entraynat al lèn la festejâbo,
Glourious, à moun païs, pourtabi mous ramels
Sans li demanda rés... rés, que d'oubri lous èls!!!

— Mais abèn uno may... et fiblado per l'atge
La miò n'abiò jamay assez per soun maynatge;
La miò, lou jour, la nèy saounejàbo à-tengut
Un aounou que digun en lot n'a recebut;
Et dins sous darrès ans, câdo pelerinatge
Penjan à moun aouta bouquet, ramel luzen,
Poumpounâbo uno plaço al may poulit estage
Pel la courouno d'or d'Agen...
Paouro may! al sarrat n'escurâbo lou beyre,
Coumo al cièl, coumo à Diou s'afanâbo d'y creyre;
Al mendre pitchou brut soun gran èl luzissio;
N'en poulsâbo jamay... et toujour attendiò...
Hélas! un jour pourtan, nous quitèt sans li beyre...
Me troumpi, li besquèt dins un rèbe daourat
Mais trop bezi de sa mal'hoûro,
Perqué, dins moun cò, que n'en plouro,
Un soubeni punjen nou l'atge pas pintrat (1).

(1) Lorsque la ville de Toulouse envoya le rameau d'or à Jasmin, en novembre 1840, la mère du poète était agonisante, et c'est à son chevet que le rameau fut remis par M. Gladi, maire de la ville d'Agen.

— Ero nèy; al brazè d'uno fièbro maoudito,
Ma may sèro allièytado; et bezian tan febli
La pitchouno luts de sa bito
Que tramblâbén de poou que l'alé del mati
Sufisquèsse pel l'escanti.

Las grumillos as èls nous aou l'embirounâben,
Et pregâben tan qu'esperâben... .
— Tout d'un cot la malaouzo escâpè un picthou crit;
Se boulego... oubro, l'èl nous regayto et nous dit :

— « Que nôstre aynat soul me respounde :
» Jâques à toun aouta rizen,
» Que t'an pourtat anèy qu'es bengut tan de mounde ?»
— Ma may, moun ramel d'or! moun ramel toulouzen!
— « Un ramèl! mais èy bis quaucoumet may tout-âro
» Uno courouno d'or de la bilo d'Agen,
» Que luzissiò paourot! la crambo n'èro clâro !!»
— Te troumpes, bouno may, n'as pas quitat toun lièy.
La malaouzo sousquèt un gran moumen; apey
Se lèbo de sétous; soun bitzage daourejo,
Sous piéls blans soun de néou, sous èls negres de fet;
Sur sous pots un rire flourejo;
Qu'èro bèlo ma may quan afal me parlèt!

— « A toun aouta moun fil as uno plaço nûdo;
» N'y bôtes res aoumen; jou te lèy fèyto esprès
» Pel la couronno de toun brès;
» Cal qu'y bènguo douma s'aney n'es pas bengûdo,
» La caritat souris à toun cansouneja-
» Per te debina tout, ton angelet m'assisto,
» Ta courouno d'Agen es tressado déja;
» Es d'or des loubidors... me troumpi pas l'èy bisto:
» Toun noum y'ès escribut... Jâques, moun fil, adiou!
» Aro moun amo n'es plus tristo :
» Lou roussignol del paoure és benezit de Diou
» A tout ço de pu bèl, la glôrio dins soun niou!!!»

— Se tayzèt en gardan sa figuro alucâdo
Sur soun moûfle couchi soun cot se repaouzèt;
Et d'aquel rèbe hurous, sa lutz rebiscoulâdo
Diós semmanos de may burlèt...

Hélas ! sescantisquèt, un sero, en ma prézenço ;
Et nen ploûri toutjour; mais nôstro bouno may,
En nous quitan à tout jamay
Dambé soun soubeni me daychèt sa crezenço.

Et dunpèy, tout fièbrous, dizioy
Quan Agen per ma muzo un bri se boulegâbo :
Oh ! senti que s'un jour moun brès me courounâbo
Aoulot de canta... plourayroy !!!

II.

Or, arribèt, apèy, que la terro estarido
Penden tres estious sans calous
N'aguèt bregnos ni segazous.
La caritat endoulourido
Sounèt soun batsen piétadous;
La Franço y respoundèt et des quatre cantous.

— Es alors qu'uno muzo al pastouret bizatge,
Feblôto pel l'esprit, mais forto pel couratge,
Trimèt tan pel paouret qu'al tour d'elo plebiò
May d'un bouquet à soun passatge.....
Aquelo muzo èro la miò,
La miò, que cantabo intraynâdo,
Sans cregne lou gèl ni la nèou,
De Toulouzo dinqu'à Bourdèou.

— Qui fay besoun à touts agrâdo :
Tabé per me bailla flous, medaillo, ramèou,
Las bilos se fazien rampèou.

Atal passèron quinze annados.
Lous amits dins moun brès proubignâbon, ès bray;
En me beyren aymat, Agen m'aymâbo may.
Mais de tout bors bezioy mas nichos estelados,
Et la plaço nûdo. ... jamay.

Ma crezenço fiblèt... et débat mas pensados,
Doulen escantissioy lou rèbe de ma may...

—Mais quin brut lou rebiscôlo?
Qu'es acò?
Que me lanso la bispòlo
Que boujôlo
Dins moun cò?
Qu'on dit : ma belo es en festo!
Un aouta noubel s'aprésto;
Et moun brès, moun pay de lèy,
Espouzo ma muzo anèy.....
Nòbio d'Agen, ma pastoûro!!
Et déjà fan tinda l'houro.....
Et m'entraynon, tout brounzis.
Et ma bouno may, perdouno!
Bezi tout ço qu'abiòs bis.
Moun froun toco la courouno,
La glèyzo la benezis.....
Ey la glôrio la meillouno,
Et lou proubèrbi mentis.

Bilo d'Agen, toun amou me resquito;
Tu que te fas poulîdo câdo jour
A n'en beni la pèrlo del mètjour,
Mercio! Anèy que jouynesso me quito,
Me fas trouba pel sero de ma bito,
Sourel de mèl et cami de belour!!

T'aymâbi bé dan ta bèlo Garôno,
Et lou Grabé que te serbis de trôno;
Et tous tres pouns, toun sol que tan flouris
Qu'on lou crèyo bessou del Paradis.
Mais t'aymi may, t'aymi pla mày enquèro
D'aquel moumen que gaouzes, la prumèro,
Prouba qu'un fil, avant d'èstre escantit,
Pot èstre aymat, courounat et grandit!!
Trûques atal la coustumo sebèro,
Litzou per touts! Debat flous et ramèl
Bal may un froun alucat..... qu'un toumbèl.

La bas sur un toumbèl, qu'un bri d'aounou capèlo,
Un noum trop tar aymat n'y porto qu'uno estèlo.....
Ebé, si Jouyne abiò troubat l'amou chez el,
En plaço del lugret que beyan? Un sourel!!

— Agen, glòrio per tu! Te paouzes bouno et fièro,
Et ta grando litzou pertout s'esplandira.
Per jou feble aourillou d'aquelo pepignèro
Boli groussi ma cabeillo laougèro.
Et câdo brin per tu s'espelira.
Et perqué la prumèro esquissés lou proubèrbi,
Dins moun cazal, ma Rèyno, un bouquet te resèrbi,
Que per tu, dins millo ans, enquèro embaoumara!

— Ma muzo, en attenden, que t'aymèt jouyno et bieillo.
Bol espragna d'anèy las houretos d'amou;
Tout moun passat se derrebèilo.....
Bezi l'èl de ma may rizen bracat sur jou;
Et de ma courouno d'aounou
Legìssi câdo brin, câdo grun, câdo feillo.....
Touts mous amits y soun escributs... Coumo n'èy!
Quino courouno d'or! Bal presque la d'un rèy.....
Regayto lo, Bourdèou, regayto lo, Toulouso,
Regayto lo, Paris! Aro l'èy sur moun cat.....
Abès fiançat ma muzo; Agen fay may, l'espouzo!....
Aquel bounhur m'escrâzo..... et n'en sèy alucat.
L'aouta noubial me ritz..... dins soun parfun me plàzi.
Glòrio et mèl!! Oh! quès dous d'èstre aymat oùn bibèn!!
Sent Alâri, Grabé, Jacoupins, sent Crapazi,
Affichas moun bounhur! que paresque de lèn...
Moun bounhur, lou bezès: dins las bilos oun courri,
Rizioy pertout, mais aciou... ploûri!

Les Oubliettes du Château de Pau.

Ingenuere cavernæ.
ENÉIDE.

Après la paix d'Orléans, pendant le court intervalle de la première à la seconde période des guerres de religion,

Catherine de Médicis résolut de visiter, avec le roi Charles IX son fils, les principales provinces du royaume. Elle partit de Fontainebleau au commencement du mois de mars avec toute la famille royale, excepté le duc d'Alençon qu'on laissa au bois de Vincennes. Le cortége de la reine-mère traversa la Lorraine, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, et vint subitement s'abattre aux Pyrénées. En tous lieux, disent les historiens du temps, les villes ouvrirent leurs portes, pavoisèrent leurs rues, et le peuple, cria avec un grand enthousiasme : vive monseigneur Charles IX notre roi? vive madame le reine? L'astucieuse Catherine de Médicis avait entrepris son voyage pour se concerter avec le duc d'Albe, premier ministre du roi d'Espagne, sur les moyens les plus sûrs et les plus prompts de ruiner la faction des huguenots; elle espérait aussi faire d'heureuses tentatives sur l'esprit de Jeanne de Navarre, pour la soustraire au parti de la réforme.

Veuve depuis trois ans du duc de Vendôme, qui avait été tué au siége de Rouen, la reine Jeanne ne quittait plus son château de Pau; l'éducation du jeune Henri son fils, les sollicitudes que lui suscitaient chaque jour les catholiques absorbaient son infatigable activité. D'ailleurs, elle entrevoyait sur les frontières de son petit royaume les émissaires de Philippe, le sombre inquisiteur d'Espagne, qui plusieurs fois avaient tenté de l'enlever. Entourée d'ennemis, elle avait à se méfier de ses voisins, et surtout de la régente du royaume de France.

Aussi ne put-elle dissimuler sa vive crainte lorsqu'elle apprit que la mère de Charles IX était partie de Toulouse et se dirigeait vers le Béarn. Elle assembla son conseil pour délibérer sur le conseil qu'elle avait à prendre :

— Madame, s'écria Dumerlin, arrivé depuis peu de Genève, Catherine de Médicis médite quelque trahison contre

les réformés : elle vient, suivie d'un nombreux cortége, et je sais de source certaine qu'elle doit avoir, près de Bayonne, une entrevue avec le duc d'Albe. Si vous ne dédaignez pas les conseils d'un ministre dévoué au triomphe de la *religion*, vous interdirez à la reine-mère l'entrée de votre royaume de Béarn.

— Il faut opposer la ruse à la dissimulation, répliqua Lagaucherie, gouverneur du jeune prince de Navarre ; les circonstances ne sont pas favorables pour recommencer la guerre.

— Quel est votre avis, mon cousin, dit la reine en se tournant vers le duc de Grammont ?

— Que Charles IX et Catherine de Médicis soient reçus avec les honneurs réservés aux têtes couronnées.

Les avis furent longtemps partagés ; mais la reine, tranchant tout à coup la difficulté, s'écria :

— Messieurs, veillez à ce que la réception que je veux faire à mon cousin Charles IX et à la reine-mère, réponde à la magnificence des rois de Navarre, mes aïeux, car tel est notre bon plaisir.

Ses ordres furent fidèlement exécutés, et, en quelques jours, la cour de Jeanne présenta un spectacle inaccoutumé de fêtes, de concerts, de folles cavalcades et de réjouissances continuelles. Catherine de Médicis, dit l'auteur du *Panorama de Pau*, se faisait suivre par un essaim de dames d'honneur, toutes jeunes, toutes rivalisant de fraîcheur et de grâces, dont les attraits en enflammant les cœurs, servaient sous ce voile amoureux les projets d'une politique mystérieuse. Ces belles personnes étaient l'appât que le chasseur jette à l'oiseau imprudent qu'il veut prendre, et toutes s'acquittaient de leur tâche avec une adresse merveilleuse, en semant des fleurs sur les pas des gentilshommes qu'elles attiraient dans les bras de la reine-mère. Auprès d'elles

tourbillonnait une foule rieuse et folâtre de jeunes seigneurs, tous forts au jeu meurtrier de l'escrime; tous habitués à compter pour peu de chose l'honneur des dames et le sang de leurs semblables. Risquant sans sourciller, le matin, leur vie à la pointe d'une rapière, le soir au *passe-dix*, leur légitime et l'argent de leurs créanciers. Pendant leur court séjour, grande fut la joie du pauvre peuple, car les bons habitants de Pau et ceux des montagnes, accouraient en foule pour voir le royal cortége. Chaque jour les herses du château donnaient passage à de nombreuses litières, à des chevaux, à des équipages, et les coteaux de Jurançon retentissaient du bruit des théorbes et des villanelles. Jamais la demeure féodale des rois de Navarre n'avait vu réunion si brillante. Catherine de Médicis, Charles IX, Marguerite de France, Monsieur, frère du roi, les connétables de Guise et de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon, le maréchal de Bourdillon, le cardinal Strozzi, Mademoiselle de Montmorency et plusieurs dames de très haut parage, se pressaient dans les vastes salles du château de Pau. La reine Jeanne, forcée de céder aux circonstances, affectait de bien recevoir des hôtes si dangereux; et aux fêtes du jour succédaient les réjouissances de nuit.

Catherine de Médicis, persuadée que le moment était venu de semer l'ivraie de la discorde dans le palais de la reine de Navarre, se hâta de recourir à des moyens qu'elle regardait comme tout-puissants. Dans la nuit qui suivit son entrée dans la ville de Pau, elle réunit les plus belles demoiselles de sa suite et leur dit :

— Mesdames, vous connaissez mes desseins et les désirs du roi, mon fils; je vous ai amenées à la cour de Navarre pour que vos charmes servent à dompter les seigneurs béarnais, entraînés par la reine Jeanne hors du giron de l'Eglise apostolique et romaine; je vous ai donné mes instructions.

Souvenez-vous de Judith qui se livra à Holopherne pour l'endormir dans les bras de la volupté, lui trancha la tête, et délivra ainsi la patrie du joug de ses oppresseurs.

Les jeunes demoiselles que la reine-mère avait appelées du fond de l'Italie, les filles de ces seigneurs aventuriers qui avaient quitté Florence pour chercher en France les richesses et les honneurs, apparurent le lendemain aux yeux des gentilshommes béarnais, resplendissantes d'atours et de beauté. Les fidèles sujets de la reine de Navarre ne purent résister aux enchantements de ces gracieuses syrènes; et Catherine de Médicis n'eut qu'à s'applaudir de l'entière réussite de ses projets. Elle connut bientôt les plus secrets desseins de la reine Jeanne; plusieurs seigneurs huguenots devinrent les espions de leur souveraine pour plaire à leurs maîtresses, et le ministre Dumerlin ne cessait de crier que *l'abomination était dans le lieu saint.*

A la cour de Navarre se trouvait alors un jeune page que la reine Jeanne avait tenu sur les fonts baptismaux; son père avait trouvé une mort glorieuse dans une bataille contre les catholiques, et la veuve d'Antoine de Bourbon avait juré de lui servir de mère. Henri de Lescar chérissait de l'affection la plus tendre la noble protectrice qui lui confiait les secrets de sa correspondance particulière. Catherine de Médicis ne connut pas plutôt le rôle du jeune page auprès de la reine de Navarre qu'elle résolut d'en faire un nouvel instrument de ses desseins, et recommanda aux demoiselles d'employer près de lui tous leurs moyens de séduction. Henri de Lescar, élevé dans le rigorisme de la religion réformée, résista d'abord à toutes les suggestions; mais un regard de femme a tant de puissance sur un adolescent! La lutte ne fut pas de longue durée; il suivit un jour Marguerite de France sur les coteaux de Jurançon, et le soir il rentra au château triste et rêveur : il était éperdûment

amoureux de Marguerite. Tant que dura le bal où tourbillonnaient les gentilshommes huguenots, perdus au milieu des groupes des demoiselles catholiques, le jeune page ne détourna pas un instant ses regards de la *dame de ses pensées*. A minuit, la reine Jeanne le fit assoir près d'elle, et lui dit de chanter une ballade béarnaise. Henri de Lescar demanda un théorbe, et d'une voix suave, comme celle d'un séraphin, il chanta :

Aqueros mountines
Qui tà haütes soun,
  Doundines,
Qui tà haütes soun,
  Doundoun;
M'empêchen de bede
Mas amours oun soun,
  Doundoun.
Si savi las bede,
Ou las rencountra
  Doundine,
Ou las recountra
  Dounda ;
Passeri l'aiguetto
Chens poü d'en nega
  Doundine,
Chens poü d'en nega,
  Dounda.

Henri de Lescar, en répétant le gracieux refrain de cette naïve chanson, leva ses grands yeux noirs tout mouillés de larmes vers l'estrade sur laquelle Marguerite de France était assise avec les autres dames de la cour. La jeune princesse fut vivement émue par ce regard; elle rougit, et pour cacher son émotion elle dit en applaudissant à deux mains :

— Le beau page de la reine de Navarre chante mieux que les clercs et jongleurs de notre ville de Paris; viens,

joli chanteur, viens, mon ange aux yeux noirs; garde cette bague en souvenir de Marguerite de France.

— Henri de Lescar s'élança vers l'estrade et porta plusieurs fois à ses lèvres ce gage plus précieux pour lui que tous les trésors de Philippe d'Espagne. Catherine de Médicis, craignant que l'enthousiasme du jeune page ne donnât des soupçons à la reine de Navarre, lui dit avec cette insouciance apparente qui voilait si bien ses desseins :

— Ma cousine de Navarre, la chanson de votre page plaît infiniment au roi mon fils; je veux que les gentilshommes de ma suite l'apprennent ; ils la chanteront dans notre palais de Fontainebleau.

— Ces strophes ont été composées par Gaston Phœbus, vicomte de Béarn, répondit la reine Jeanne.

— Gaston Phœbus, un de vos plus illustres aïeux, ajouta Charles IX.

Le jeune prince de Navarre, qui avait gardé un profond silence jusqu'à ce moment, s'approchant de Charles IX et pressant une de ses mains.

— Mon beau cousin de France, lui dit-il, nos chansons béarnaises vous plaisent-elles ? Je prierai messire Lagaucherie, mon précepteur, d'en faire un recueil pour vous.

— Grâce vous soient rendues, mon cousin de Navarre, répondit Charles IX, qui ne pouvait s'empêcher d'aimer ce prince encore enfant.

— Messire Lagaucherie, s'écria le jeune Henri, vous préparerez dès demain un recueil de toutes nos chansons béarnaises; je vous dirai merci pour mon cousin de France.

— Aimable enfant ! dit Catherine de Médicis en pressant le jeune Henri dans ses bras.

— Il sait à peine parler la langue française, répondit Jeanne de Navarre; il vient rarement à Pau, et il habite pendant toute l'année le château de Coarraze. Il y est élevé comme les enfants des paysans béarnais.

— Tels sont les ordres de Madame de Navarre, continua la baronne de Mioscens, gouvernante du jeune prince. Henri de Navarre est nourri comme les enfants du village, partage leurs jeux et leurs plaisirs. Il porte habituellement une veste de laine, est coiffé du berret national, marche pieds nus, se querelle avec ses petits camarades et excelle surtout à jouer à la *barincole*.

(La suite au prochain numéro.)

Théodore Delpy.

Bulletin bibliographique.

DES MANUSCRITS.

On appelle manuscrits un ouvrage écrit à la main; c'est la consultation des mss., dit l'Encyclopédie, qui donne à une édition son exactitude; c'est le nombre des anciens mss. qui fait la richesse d'une bibliothèque.

Les manuscrits se divisent ordinairement en deux classes : les manuscrits d'ouvrages imprimés et manuscrits d'ouvrages qui ne le sont pas. On vient de voir quelle est l'utilité des premiers; mais les seconds sont bien autrement précieux, parce qu'encore *inédits* on n'a pas la pensée d'un auteur développée sur un sujet quelconque. Si l'ouvrage est digne de l'impression et qu'un concours de circonstances l'ait encore rendue impossible, il est d'une haute importance d'en rendre publique l'existence, afin que pour l'honneur de l'auteur, et pour l'avantage de la science, on puisse les consulter en indiquant entre les mains de qui il peut se trouver.

Ces considérations nous ont déterminés à mentionner dans notre Bulletin Bibliographique les manuscrits dont l'existence nous sera communiquée.

On comprendra sans peine que, si les lecteurs de la

Revue se pénètrent comme nous des précieuses découvertes qui en seront la conséquence, on finira par mettre en lumière tout ce qui mérite de l'être.

Comme premier exemple de l'utilité de telles publications, que l'on nous permette d'indiquer ceux qui sont à notre disposition ou dont nous avons connaissance :

1° C'est un volume in-folio, de 200 pages, soigneusement écrit et très bien conservé, ayant pour titre : *Traité de la Politique de France, 1667*, divisé en 13 chapitres,— sans nom d'auteur, mais que l'on a plus d'une raison d'attribuer à un habitant de Condom;

2° *Règlement de l'Oratoire* donné par le cardinal de Bérulle pour l'institution de l'ordre en son commencement, petit in-4°, de 204 pages, bonne écriture, lisible et relié;

3° *Les Coutumes d'Astafort* de l'année 1304, rédigées en patois gascon, portant en marge et en français le résumé de chaque disposition; 66 pages in-4°, écriture très nette. —Si la commune d'Astafort n'avait pas dans ses archives ce précieux document, le moyen de s'en procurer une copie lui serait offert;

4° *Les Coutumes de la ville de Montréal*, ancienne justice royale de la sénéchaussée de Condom; elles sont de l'année 1255; c'est une copie traduite du gascon en français, d'une façon assez incorrecte; mais nous avons la certitude qu'un habile investigateur sera bientôt en mesure de la rectifier.

Nous aurions pu continuer cette nomenclature, mais avant de passer outre, il est bon de savoir si un Bulletin Bibliographique de ce genre est à la convenance des abonnés.

E. Corne.

BEAUX ARTS.

STATUE DE LA RÊVERIE

PAR

M. E. Zeppenfeld, d'Auch.

Il faut décentraliser l'art comme l'histoire, et la mission de la presse départementale est de l'appeler et de l'acclimater parmi nous. Sous le rapport de la vulgarisation du goût, les civilisations anciennes et la renaissance furent bien supérieures au progrès contemporain; elles convertirent au culte du beau toutes les classes sociales. Nous expliquerons ailleurs pourquoi il n'y a de nos jours qu'un petit nombre d'initiés; pourquoi Paris a appauvri le reste de la France, et pourquoi le Midi, qui a une aptitude unique à comprendre tout ce qui passionne et perfectionne, est resté stérile en chefs-d'œuvre, et presque insensible à l'influence de ceux de la capitale. Il y a plusieurs causes: parmi les secondaires, on peut citer l'absence de critique. Nous serons toujours en éveil pour qu'elle ne manque plus, désormais, dans notre rayon, pour que les talents véritables, quoique obscurs, soient mis en lumière, pour secouer l'inertie publique, pour tâcher d'assimiler l'Aquitaine à la Flandre où les hommes d'affaires sont aussi des hommes de goût. C'est préoccupé de cette idée que nous sommes naguère entré dans un atelier, et notre œil s'est reposé avec satisfaction sur une œuvre sculpturale qui prouve que la province n'aplatit pas, comme on l'a prétendu, l'inspiration. Cette œuvre est une statue grandeur nature qui séduit par son mélange de correction antique et de sentiment moderne. Le profil hellénique, l'ensemble harmonieux des lignes, la largeur et la fermeté

du modelé accusent un grand amour de la tradition grecque, tandis que l'expression de la physionomie et de l'attitude reflète une douce mélancolie, un besoin de solitude et de de mystère, enfin, toutes les délicates émotions qu'ignorait le paganisme si savant dans la manifestation des formes plastiques. Le sujet de cette composition est une jeune fille dont l'esprit caresse une vague pensée d'amour, un désir naissant. Dans son trouble moral, elle s'est imprudemment approchée d'une source jaillissante dont l'ondée ou le brouillard ont impreigné le tissu diaphane qui ceinture ses reins. La transparence de la draperie laisse entrevoir la richesse et la suavité des courbes qui serpentent sur le dos. Ce n'est pas la naïade mythologique, ce n'est pas une océanide désolée, ce n'est pas Sarah la baigneuse, c'est simplement une fillette candide, et toute pudique dans sa demi-nudité, qui vient de sentir et qui veut comprendre le lever de son âme. Sa tendre méditation l'absorbe et l'allanguit à tel point que les fleurs, hier encore ses seules amies, s'échappent de sa main et que sa beauté tout entière se livre chastement aux baisers de la brise. Tout est charmant dans les détails et dans la facture générale; c'est une heureuse combinaison de vrai et d'idéal, de nature et de poésie. Quand cette composition, qui n'est encore qu'un plâtre, se sera élancée d'un bloc de St-Béat, ce sera une délicieuse élégie marmoréenne. Les plantes aquatiques et pariétaires qui rampent aux pieds de l'ingénue indiquent qu'elle est destinée à orner l'entrée d'une grotte de rocaille ou une fontaine. Elle doit en effet être placée au-dessus d'un bassin octogone, dans le parc de M. Claireau. Nous invitons M. Zeppenfeld, l'auteur de ce sérieux travail, à persévérer dans cette excellente voie, et il contribuera puissamment à attirer les profanes dans le sanctuaire, à rendre les adorateurs de l'utile en même temps adorateurs du beau. J. Noulens.

CRITIQUE HISTORIQUE.

LES MÉROVINGIENS D'AQUITAINE.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LA CHARTE D'ALAON, PAR M. RABANIS (1).

Cet ouvrage fait une telle révolution dans les idées communément reçues parmi nous sur nos origines historiques, qu'il ne peut passer inaperçu. Il attaque à la fois, sans compter une foule de travaux moins illustres, un vaste monument de la science bénédictine, l'*Histoire de Languedoc*, par D. Vic et D. Vaissette; et l'une des œuvres les plus consciencieuses de l'érudition moderne, l'*Histoire de la Gaule méridionale*, par Fauriel. Désormais, le procès est jugé; et dernièrement encore, l'Institut, en couronnant M. Rabanis, donnait gain de cause à la critique destructive contre la science trop indulgente.

On me pardonnera de revenir, à propos d'une publication si importante, à ce genre d'article littéraire qu'on appelait autrefois *extrait :* le mot a disparu avec la chose. Aujourd'hui, il est d'usage de causer agréablement sur un livre, ou mieux autour d'un livre, plutôt que de pénétrer dans le livre même. Je voudrais pourtant faire de l'ouvrage de M. Rabanis un *compte-rendu* qui en *rendît compte;* de telle sorte que les lecteurs qui ne pourraient ou ne voudraient pas l'étudier directement en prissent ici une idée, très sommaire sans doute, mais suffisamment juste. Dès lors, sans m'astreindre à suivre pas à pas l'estimable auteur, je ferai connaître, toujours d'après lui : 1° la charte d'Alaon;

(1) Paris, Durand, 1856, in-8° de 234 pages.

2° ses bévues; 3° son origine. Quelques remarques critiques trouveront leur place à la suite de ce travail analytique.

I.

L'Aquitaine, depuis Dagobert Ier jusqu'à Charles le Chauve (613-877), vit isolée de la France. Les historiens du Nord ne fournissent pour cette période de l'histoire méridionale que quelques noms isolés, quelques faits épars. C'était une tâche bien rude, sinon impossible, pour les écrivains modernes, de coudre ces lambeaux disparates pour en faire un ensemble passable. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner qu'ils aient accueilli avec une excessive indulgence un document où toute cette période est éclaircie avec une suite parfaite. Ce document, qui n'a pas plus de six pages de texte, parut pour la première fois vers la fin du XVIIe siècle; mais il prétend appartenir au IXe; c'est la charte d'Alaon (1).

Le monastère bénédictin d'Alaon (autrement Alacoon, Alagon, Lao, Lò) est censé recevoir, en 842, du comte Wandregisile et de sa femme Marie, fille d'Aznar, premier comte de Jacca, des terres considérables, situées des deux côtés des Pyrénées. Le donateur descend, par son père, de Haribert, frère de Dagobert Ier, et par sa mère, de Sadregisile, duc des Gascons, tué en 635.

Cette donation est présentée au roi Charles le Chauve, qui s'aperçoit que la plupart des terres léguées par Wandregisile ne lui appartenait pas, parce qu'elles avaient été légalement enlevées à ses ancêtres, à diverses époques. Pour bien établir ce fait, le roi carolingien parcourt en tout

(1) On peut lire le texte de la charte d'Alaon dans le livre même de M. Rabanis, appendice; de Aguirre, coll. concil. Hisp : hist. de Languedoc, tome 2; hist. de la Gaule méridionale, tome 3; hist. de Gascogne. par M. l'abbé Monlezun, tome 6. Le même ouvrage renferme une traduction française de la charte (tome 2).

sens la descendance de Karibert et les différentes confiscations qu'elle a subies de la part des rois Franks. Cette enquête, terminée en 845, n'assure au monastère que quelques propriétés peu importantes situées en Espagne. Voilà la charte d'Alaon.

Elle a été publiée d'abord, et de très bonne foi, par le cardinal d'Aguirre, dans sa collection des conciles d'Espagne (1687). Ce docte personnage la tenait de Diego. Joseph Dormer, *chronista del reyno de Aragon,* qui prétendait l'avoir *copiée* sur une *copie* provenant d'un texte conservé dans la cathédrale d'Urgel, lequel texte, d'après un préambule publié avec la charte, était une *transcription* faite officiellement en (1101). Mais le préambule et les confirmations de diverses époques, placées à la suite du document, peuvent bien avoir été inventés avec lui.

Les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Languedoc, dans le dernier siècle, admirent la charte; et les écrivains qui les ont suivis n'ont pas cru devoir être plus sévères. M. Fauriel conçut pourtant des doutes sur l'authenticité de ce document; mais au moment où ces craintes salutaires lui furent inspirées, son siége, je voulais dire son ouvrage, était fait, et même à peu près publié. Il se fit le défenseur de la charte contre M. Guérard et d'autres savants. Regardant comme incontestable la transcription de 1101, il prouve fort bien que la fraude n'a pu avoir lieu à cette époque, ni antérieurement; mais son point de départ est dans le faux. Il prétend encore que la charte est en parfaite conformité avec l'histoire, en la complétant sur tous les points.

C'est ce qu'il faut voir.

II.

Les Mérovingiens d'Aquitaine ne sont pas tout à fait une fable. Il y en a eu, d'après l'histoire; il y a en eu...

deux ! Dagobert I, en excluant son frère du trône, lui donna pour vivre en prince, sans aucun titre de souveraineté, plusieurs villes d'Aquitaine et toute la Novempopulanie. Haribert, dut cependant emporter à la pointe de l'épée l'indocile Vasconie, dont le territoire était alors celui de l'évêché de Lescar. Il périt peu après, ainsi que son fils Hildérik; et Dagobert, dont l'avidité donna lieu à de sinistres soupçons, s'empara de ses trésors et de tous ses domaines (Aimoin et Frédeg.)

Voici maintenant la généalogie des Mérovingiens d'Aquitaine, d'après la charte.

Haribert avait eu de la reine Gisèle, sa femme, fille d'Amandus, duc des Gascons, deux autres fils : Boggis et Bertrand. Boggis eut de Sainte-Ode deux enfants : Imitarius et Eudes. Ce dernier resta duc d'Aquitaine, son cousin, Saint-Hubert, fils de Bertrand, lui ayant cédé tous ses droits. — Eudes eut de Waldtrude, fille d'un duc austrasien, deux fils : Hunald et Hatton. De là, deux lignes de descendance. — Hunald engendra Waifer; Waifer engendra Loup II, qui succéda à Loup I, son grand-père maternel; Loup II engendra Adalric; Adalric eut deux fils : Skimin, père de Garsimir, dont les fils devinrent princes d'Espagne; et Centulle, dont les descendants gouvernèrent le Béarn. — Hatton, second fils d'Eudes, eut trois enfants : Loup I, dont la fille Adèle épousa Waifer; Jeterius, et Artalgarius, ou plutôt Adalgarius, père de Wandrégisile, bienfaiteur du monastère d'Alaon.

Voilà une lourde nomenclature. Mais elle a passé longtemps pour authentique; nous l'avons tous lue, et, une fois ou une autre, nous avons essayé d'en meubler notre mémoire. Un critique spirituel (1) regrettait naguère la

(1) M. J.-J. Weiss, dans la *Revue de l'Instr. publ.*

peine qu'il avait prise à cet ingrat et inutile exercice; je m'aperçois aujourd'hui, ajoutait-il naïvement, que j'aurais mieux passé mon temps à jouer aux quilles.

En effet, rien de plus fragile que cet énorme édifice. Et d'abord il n'a pas de raison d'être. Wandregisile eût été fou d'une folie impossible, s'il eût disposé de biens qui n'étaient plus dans sa famille depuis deux cents ans, et d'un monastère de l'Ile de Ré, dont les Normands n'avaient pas laissé vestige. De son côté, Charles le Chauve eût été par trop bonhomme de faire compulser pendant trois ans une laborieuse généalogie, pour détailler justement tout ce qui n'appartenait pas au comte Wandregisile.

En outre, la pierre angulaire de l'édifice, je veux dire Boggis, ne tient à rien. D'où la charte a-t-elle exhumé ce personnage? D'un document sans autorité, la légende de Saint-Hubert des Ardennes. Encore cette légende ne dit-elle ni que Boggis fût frère de Bertrand, ni qu'il fût fils de Haribert ou de la reine Gisèle (dont jamais personne n'avait parlé), ni qu'il ait été duc de Gascogne, ni qu'il soit le père du fameux Eudes. Il y a plus: des témoignages certains prouvent que Boggis et Ode vivaient un siècle avant l'époque où la charte les a placés. Il faut voir la manière à la fois solide et ingénieuse dont M. Rabanis a montré cette erreur et son origine (pages 56-62.)

Quoiqu'il faille désormais renoncer au spectacle touchant du Priam aquitain, quittant le monastère de l'île de Ré, malgré ses cheveux blancs, pour venger le sang de son fils, la belliqueuse famille d'Eudes, de Waifer et d'Hunald a laissé un brillant sillon dans l'histoire. Mais le silence de tous les chroniqueurs aurait dû faire rejeter l'origine mérovingienne de ces chefs illustres. On aurait dû comprendre aussi que cette famille était proprement aquitanique et non pas gasconne. La Gascogne avait d'autres chefs; c'était,

au temps du fabuleux Boggis, Félix et Loup; c'était plus tard, un autre Loup, qui livra Hunald, le second Hunald — car tout porte à en admettre deux — à Charlemagne; c'était ensuite Loup-Sanche, également dévoué à la dynastie carolingienne, et que les Bénédictins ont donné fort mal à propos pour fils à Adalric.

L'histoire des descendants d'Hunald, d'après la charte, est une suite d'énormités inacceptables : presque tous ces princes se révoltent et prennent les armes contre le roi; ils sont châtiés et leurs biens confisqués, mais toujours une partie de ces biens est conservée à leurs enfants. « Si vous supposez que l'auteur a écrit sous l'impression des coutumes des XVIe et XVIIe siècles, et qu'il transportait, à son insu, dans le passé, les idées de son temps, cette conduite ne surprend plus. Pour lui, les comtes ou ducs de Vasconie étant *propriétaires* de leurs fiefs à titre *héréditaire*, les rois francs devaient naturellement hésiter à leur appliquer la confiscation dans toute la rigueur de la loi, absolument comme auraient hésité, en pareil cas, Henri IV, Louis XIII ou Philippe III. » C'est-à-dire, que pour le rédacteur de la charte, le droit féodal était chose établie dès le bon roi Dagobert. Aussi chez lui, Charles le Chauve a-t-il le style d'un praticien du XVIe siècle.

En prenant çà et là tous les noms qui touchaient à l'Aquitaine, pour en gonfler son œuvre, le faussaire s'est trahi bien des fois. Il vous raconte, par exemple, qu'après l'expulsion des fils de Garsimir du duché de Gascogne, et leur *inauguration* en Espagne, le duc fut donné d'abord à *Totilus*, puis à *Sighivinus Mostellanicus* (sic). D'où viennent ces deux princes? Le premier est emprunté à un ouvrage publié, au commencement du XVIe siècle, à Toulouse, par un intrépide conteur de fables, Nicolas Bertrandi, fidèle historien de la reine Pédauque. Le second n'est autre qu'un

Seguin de Mosselane, inventé par l'archidiacre Rozières, qui fut mis à la Bastille et condamné à l'amende honorable, sous Henri III, pour ses mensonges dynastiques en faveur de la maison de Lorraine. Ainsi la charte a copié des fables, et des *fables récentes*.

C'est surtout du côté de la chronologie qu'elle s'est peu observée. Elle met deux générations seulement entre Sadregisile, mort en 635, et Wandregisile, mort en 832 : un siècle par génération ! Elle laisse environ quatre-vingts ans, bien difficiles à remplir, entre Boggis et son fils Eudes. D'un autre côté, depuis Eudes, mort en 735, jusqu'à Centulle, mort en 787, elle énumére cinq générations ; cinq générations en cinquante-deux ans, presque une génération chaque dix années ! Il est vrai, les défenseurs de la charte font mourir Centulle, avec son père Adalric, en 812. Soit. Entre Adalric, tué en 812, et les fils de Garsimir, inaugurés en Espagne, par Louis le Pieux, au plus tard en en 840, on trouve quatre générations pleines en vingt-huit ans, soit une génération chaque sept ans. Après de pareilles erreurs, la charte est jugée.

III.

Selon M. Fauriel, la charte n'a pas été supposée depuis 1101, puisqu'elle a été transcrite à cette époque par ordre de l'évêque d'Urgel ; ni inventée alors, puisque les documents nécessaires étaient impossibles à réunir. Ici l'illustre écrivain s'est laissé prendre à une seconde supercherie, celle de la transcription de 1101. On n'a pas plus fait voir cette respectable copie que l'original. Elle aurait eu pour but de montrer les droits du siége d'Urgel sur l'église d'Alaon. Or, M. Rabanis prouve, par les documents et les témoignages les plus authentiques, qu'à cette époque les droits d'Urgel sur Alaon étaient périmés *et abandonnés* (pages 165-176.)

Quel est donc l'auteur de la fraude? Est-ce Dormer lui-même? Tout porte à croire qu'il en a été au moins le complice. Jusqu'à plus ample information, le coupable paraît être Famayo de Salazar, passé maître en cette sorte d'industrie. Dans son fabuleux *Martyrologium hispanicum,* publié à Lyon de 1651 à 1659, cet auteur cite, comme fondateur d'Alaon, le comte Wandregisile et sa femme Marie, dont nul autre n'a parlé avant la publication de la charte en 1687. Il est croyable que dès lors l'habile homme élaborait ce document, qu'il le communiqua depuis à Dormer, et que celui-ci, dans la confidence du secret, le garda pour lui en livrant la charte au bon cardinal d'Aguirre.

Cette supercherie ne devrait pas trop étonner, lors même qu'on ne pourrait supposer à l'auteur que l'intention de faire de l'histoire à sa guise. L'érudition espagnole se déshonora, au XVIe et au XVIIe siècle, par la confection d'apocryphes de tout genre, se citant et s'appuyant l'un l'autre. On fabriqua de la sorte des chroniques, des poèmes, des chartes, des conciles et jusqu'à un évangile qui fut publié sous le nom de l'apôtre St Jacques. Les abus allèrent si loin que « l'Académie de Lisbonne se crut obligée, dans le dernier siècle (1721), de se constituer en tribunal, afin de dénoncer et de flétrir ces indignes supercheries qui tendaient à détruire toute la moralité et toute la certitude de l'histoire (p. 189).»

La fabrication de la charte d'Alaon avait-elle un but particulier? Tout porte à le croire. Vers le milieu du XVIIe siècle, une foule d'érudits luttaient, dans des camps opposés, avec les armes de la science et trop souvent avec celles de la fraude, les uns pour l'antiquité de la maison de France, les autres pour la priorité de la dynastie autrichienne. La charte faisait entrer l'Espagne dans la lutte, et lui donnait la part assez belle en rattachant aux Mérovin-

giens les deux maisons de Navarre et d'Aragon : la première issue d'Aznar de Jacca, la seconde de Garsias-Arizta, tous deux fils de Garsimir, descendant de Haribert. De plus, elle gratifiait de la même origine les deux plus illustres familles de Navarre, Beaumont et Grammont. En effet, les Beaumont se rattachaient aux vicomtes de Soule, les Grammont aux vicomtes de Loupigny; et la charte donnait le titre de vicomte de Soule et de Loupigny à un fils du mérovingien Wandregisile. En même temps, pour ne pas trop effaroucher la noblesse du nord, elle donnait pour époux à ce même vicomte la sœur d'un Burkhardt (de Montmorency). « Personne n'est oublié. Ce morceau de papier est un véritable nobiliaire de France et d'Espagne (p. 158).»

IV.

M. Rabanis a fait une exécution. Il n'a rien laissé subsister de la charte. Il en a pris les détails un à un, et toujours avec une prodigieuse habileté de recherches et une rare sûreté de coup d'œil, il a montré la source historique ou légendaire du conte et les maladresses du conteur. Il a dévoilé avec la même érudition et le même tact critique l'origine et les causes de la supercherie. Son livre a donc bien mérité de l'histoire, et il restera.

Les reproches qu'on peut lui adresser roulent sur de légères imperfections. Dans l'examen qu'il a fait de la rédaction de la charte, on assure qu'il a mêlé aux critiques les plus solides quelques difficultés trop peu considérables; mais cet article est hors de la compétence du commun des martyrs, et c'est à dessein que je n'y ai pas touché. Un défaut plus visible, c'est le manque de modération dans le style. M. Rabanis a naturellement l'instinct destructeur; c'est du moins la réputation qu'il a laissée à Bordeaux, où son en-

seignement attaqua, dit-on, des points moins vulnérables que celui-ci. Aujourd'hui, il a fait un excellent usage de sa faculté critique; mais il aurait gagné, au moins dans la forme, à ce souvenir du conseil de Talleyrand : *Point de zèle*. Le respect profond que tous les érudits doivent aux Bénédictins et à M. Fauriel, aussi bien que la gravité naturelle de l'histoire, devait lui faire effacer des expressions trop vives; tout au plus, cette allure ardente était-elle pardonnable à un premier assaut; mais le livre est à sa seconde édition. Quoique la première n'ait été qu'à l'adresse de quelques privilégiés, M. Rabanis s'est vu vainqueur; et la modération sied bien à ceux qui triomphent.

C'est peut-être à cette impétuosité toute méridionale qu'il faut attribuer quelques étourderies échappées à l'auteur. Il compte (p. 129) cinq générations d'Eudes à Wandregisile, dans le système de la charte; il n'y en a que quatre. Il appelle (p. 102) Loup Ier le beau-père de Loup II; il veut dire le grand-père maternel. Je crois aussi qu'*arrière-nièce* n'est pas synonyme de *nièce à la mode de Bretagne*. M. Rabanis, en employant (p. 101) la première expression au lieu de la seconde, a l'air d'abonder dans son sens. Il lui arrive encore (p. 184) d'attribuer à la charte une erreur grossière, là où il n'y a qu'une amphibologie facile à démêler. *Boggiso duci Dagobertus rex concessit post mortem fratris sui Ilderici*. Est-il bien sûr que ce *fratris sui* veuille dire frère de Dagobert, plutôt que frère de Boggis?

Enfin, nous aurions voulu que, dans la seconde section de son ouvrage (pages 23-152), M. Rabanis, pour introduire une netteté parfaite dans le minutieux examen d'un texte compliqué, établit de nombreux points d'arrêt et séparât par de bons chiffres les anneaux qu'il détache, l'un après l'autre, de la chaîne des Mérovingiens d'Aquitaine. Le lecteur attentif aurait alors plus de facilité pour s'assurer qu'il

suit bien l'auteur, et pour revenir, au besoin, sur ses pas, sans risquer de s'égarer.

Quoi qu'il en soit, la tige de nos Mérovingiens est définitivement coupée. Sans doute, nos histoires locales sont diminuées par là d'un grand nombre de pages; toute une période, qui se développait avec unité et intérêt, devient sèche, pauvre, vide; d'illustres familles du Midi sont privées de l'agrément de faire remonter à Clovis leur vieille origine. Tout cela est triste et lamentable; mais l'histoire est sans pitié; et la vérité, quelqu'impertinente qu'elle paraisse, doit finir par avoir raison. LÉONCE COUTURE.

Les Oubliettes du Château de Pau.

(Suite et fin.)

— C'est une éducation de Spartiate, remarqua le cardinal Strozzi.

— Monseigneur, reprit la reine de Navarre, mon fils aura peut-être de grands revers à supporter; il faut l'habituer de bonne heure à toutes les peines de la vie.

En ce moment, les cris de joie des danseurs, le son des *villanelles* interrompirent la conversation des deux reines, qui sortirent de la salle, l'une pour donner ses ordres à ses secrétaires, l'autre pour conduire à bonne fin les fourberies qu'elle méditait. Le lendemain, Catherine de Médicis fit appeler Marguerite de France, lui dit qu'elle connaissait l'amour passionné d'Henri de Lescar, et lui ordonna de lui faire les plus belles promesses s'il consentait à lui révéler les secrets de la correspondance de sa maîtresse. Marguerite hésita d'abord; mais les volontés de la reine-mère étaient des ordres absolus, et la princesse obéit en tremblant. Le jeune

page fut indigné des propositions de Marguerite; mais l'amour est un si puissant mobile, surtout à l'âge de seize ans! Il promit de trahir la reine de Navarre, et, avant la nuit, Catherine de Médicis eut entre ses mains plusieurs lettres que les protestants d'Angleterre et d'Allemagne avaient écrites à la veuve d'Antoine de Bourbon. Le ministre Dumerlin, l infatigable espion de la reine de Navarre, parvint à découvrir cette abominable intrigue, et Henri de Lescar, traduit devant sa maîtresse, avoua son crime.

— Tu m'as trahie! s'écria Jeanne...., toi que j'avais adopté, toi que j'aimais comme le prince de Béarn, mon fils.

— Madame, répondit le jeune page, on m'a promis la main de Marguerite de France.

— Tu n'as pas rougi d'aimer une princesse catholique?

— Ne savez-vous pas, Madame, que mon père était dévoué à l'Eglise apostolique et romaine?

— Je l'avais oublié, répondit Jeanne.

En même temps, elle fit signe à Dumerlin de la suivre et d'emmener Henri de Lescar à la tour du nord.

« Cette tour, dit M. Dugenne, appelée *la tour Montauzet*, bâtiment de forme carrée, élevé d'une trentaine de mètres, a eu de tout temps une destination dont on n'a pu encore découvrir le mystère. Pendant plusieurs siècles, cette partie du château de Pau n'eut qu'une seule ouverture, pratiquée sur une des faces, à une distance de 40 pieds du sol. Par où donc y pénétrait-on? Ce ne pouvait être que par cette voie. La tradition populaire, qui s'est exercée fort souvent pour trouver l'étymologie du nom que porte cette tour, a imaginé d'expliquer ce mot en le décomposant ainsi : *Monte-atizet, Monte oiseau*. Le chemin n'était, en effet, accessible que pour des êtres aériens. En 1772, on pratiqua une entrée au pied du mur qui fait face à la tour. On s'attendait à trouver

dans cet endroit des choses horribles à voir; et d'avance, les cheveux se dressaient sur la tête à ceux qui étaient chargés de cette exploration; mais il y eut désappointement général, car, malgré les recherches, on ne rencontra ni ossements, ni cadavres; on assure, toutefois, qu'on remarqua un trou d'une assez grande profondeur, creusé dans le sol. Ce gouffre donna matière à de nouvelles conjectures; les cachots étaient, selon toute apparence, destinés aux personnes condamnées au supplice des *oubliettes*. La disposition des lieux semble prouver d'une manière incontestable que la tour de Montauzet n'a pu jamais avoir d'autre destination. »

Le ministre Dumerlin ne fut pas longtemps à deviner les projets de la reine Jeanne qui lui avait dit tout bas :

— Dans une demi-heure, soyez dans la tour de Montauzet. Fidèle exécuteur des ordres de sa souveraine, il entraîna Henri de Lescar vers la tour du nord, sous prétexte de lui communiquer une lettre apportée par un courrier des protestants d'Allemagne. Le jeune page le suivit sans aucune défiance; mais, en entrant dans la tour, il fut sur le point de reculer de frayeur quand il vit la reine Jeanne assise à côté de Grammont de Lagaucherie, gouverneur du prince de Béarn. Son premier mouvement fut de se jeter à ses pieds pour implorer son pardon; mais la reine détourna ses regards, et lui dit d'une voix menaçante:

— Henri, vous m'avez trahie!.... Malheureux page, sais-tu quel supplice punit les sujets traîtres à leur souveraine? Connais-tu la destination de cette tour?

— Oui, madame, répondit Henri de Lescar. Sous mes pieds sont les cachots des oubliettes, où sont morts déjà plusieurs seigneurs catholiques.

— Tu périras comme eux. Cependant je te pardonnerai, en faveur de ton jeune âge, si tu veux réparer ton crime.

— Que faut-il faire, Madame?

— Apposer au bas de ce papier ton nom et le sceau de ta famille.

Henri de Lescar lut en tremblant :

« Je, par grâce insigne, page de très haute et très puis-
« sante dame de Navarre, affirme par le nom de mes ancê-
« tres, par le sang du Christ et ma part de Paradis, que
« Catherine de Médicis a forcé Marguerite de France à se
« livrer à moi. »

— Non, non, s'écria le page, je ne signerai pas un mensonge si infâme. J'aime Marguerite de France; mais je jure que ceci n'est pas vrai.

Et il laissa tomber le parchemin.

Sur un geste de la reine Jeanne, une trappe s'ouvrit sous les pieds d'Henri de Lescar qui fut enseveli dans le tombeau des *oubliettes*.

— Maintenant, mon cousin Grammont, suivez-moi, poursuivit Jeanne; vous, Dumerlin, faites la guerre aux traîtres, Catherine de Médicis en a peuplé mon château.

On se demandait le lendemain ce qu'était devenu le beau page de la reine de Navarre. Jeanne, pour couper court aux questions de Catherine de Médicis, de Marguerite de France, de Charles IX, des seigneurs et des dames, fit courir le bruit qu'Henri de Lescar avait accompagné un courrier qui partait pour la Rochelle. Le soir, cédant aux prières de Grammont, elle consentit à descendre dans les cachots de la tour de *Montauzet* pour tenter encore une fois de vaincre l'obstination du jeune page. Dumerlin, Lagaucherie, Grammont, un prêtre catholique et le bourreau l'accompagnèrent dans cette visite nocturne. Au moment où la porte des oubliettes roula sur ses gonds rouillés, Henri de Lescar priait à deux genoux, prosterné devant une statue de la Vierge grossièrement sculptée dans l'épaisseur de la muraille. En

entendant plusieurs personnes qui s'entretenaient à demi-voix, il tourna ses regards vers la porte et aperçut la reine Jeanne qui s'avançait vers lui, précédée de Grammont et de Lagaucherie, munis de deux torches.

— C'est la reine! Du courage! se dit-il en se levant avec précipitation.

— Henri de Lescar! lui demanda Jeanne, te repens-tu d'avoir trahi ta maîtresse?

— Le Dieu qui *sonde les reins et le cœur* me jugera, répondit le page.

— Tu avoues ton crime?

— Suis-je donc si coupable d'avoir aimé Marguerite de France?

— Qui s'est livrée à toi?

— Non, c'est faux; c'est une infâme calomnie.

— Ecoute, Henri : Moi, Jeanne, reine de Navarre, je suis venue dans ce cachot pour te pardonner ou pour te faire un éternel adieu. Veux-tu apposer ton nom et le sceau de ta famille au bas de cet acte solennel ?

— Signer le déshonneur de Marguerite de France! Prenez mon sang, ma vie; mais, au nom du Ciel, ne me commandez pas une infamie!

— Tu refuses?

— Je suis prêt à mourir.

Les yeux de la reine étincelèrent de fureur. Elle se tourna vers le prêtre catholique.

— Père, lui dit-elle, entendez la confession de cet enfant..... Où est le bourreau?

— Ici, répondit une voix rauque.

— Tu laisseras ici une cruche d'eau et un pain; tu fermeras la porte des oubliettes qui ne doit plus s'ouvrir pour le traître Henri de Lescar.

Le page s'était évanoui, et lorsqu'il recouvra l'usage de

ses sens, il était plongé dans les ténèbres du sépulcre.

Cependant le roi Charles IX et Catherine de Médicis faisaient, depuis quelques jours, leurs préparatifs de départ. La reine d'Espagne et le duc d'Albe leur avaient donné rendez-vous à Bayonne, et la veuve d'Henri II était impatiente de connaître les desseins politiques du premier ministre de Philippe II.

— Ma cousine, dit la reine-mère à Jeanne de Navarre, le roi, mon fils, veut partir demain pour Bayonne, et emmener avec lui son cousin Henri, de Béarn.

—Me séparer de mon fils! répondit Jeanne; y pensez-vous, Madame? Pourrais-je vivre loin de lui?

—Ne faut-il pas qu'il soit élevé à la Cour de France? Il est du sang royal; et héritier un jour de vos Etats, ce n'est pas ici qu'il peut apprendre le grand art de régner.

Les instances de Catherine de Médicis furent d'abord inutiles; mais les ordres absolus du jeune roi Charles IX la forcèrent, enfin, à une détermination dont elle avait à redouter les suites. Henri partit avec le cortége royal qui se dirigea à grandes journées vers Bayonne. La reine Elisabeth, Ferdinand d'Alvarez, de Tolède, le célèbre duc d'Albe, l'attendaient sur les bords ds la rivière Margueri. Le 23 juin 1565, toute la Cour se réunit dans une des îles de l'Adour pour faire une collation. Pendant que les seigneurs, invités à cette fête, s'amusaient à *mugueter*, à deviser d'amour et de galanterie avec les belles dames d'honneur de Catherine de Médicis, la reine-mère, enfermée secrètement avec le farouche exécuteur des hautes œuvres de Philippe II, roi d'Espagne, discutait avec lui les moyens à prendre pour frapper le calvinisme d'un coup mortel en abattant les têtes les plus élevées du parti huguenot. Le duc d'Albe, disent plusieurs historiens, donna le conseil d'en finir subitement, dût-on se baigner dans le sang des hérétiques, et termina

par ces paroles devenues odieusement historiques : « Tuez les hérétiques; dix mille grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon. »

Le secret de cette politique n'échappa point à la perspicacité des espions de la reine de Navarre; mais, dans l'impuissance d'agir dans le moment, Jeanne se vit contrainte à dissimuler. Elle avait à craindre qu'on ne gardât son fils en ôtage, et son premier devoir était de soustraire à l'astucieuse Catherine de Médicis l'unique rejeton des anciens rois de Navarre. En proie aux plus cruelles sollicitudes, elle se souvint de son page; elle se repentit de l'avoir condamné avec trop de précipitation, et ordonna à Lagaucherie de descendre dans le cachot de la tour de *Montauzet*. Il était trop tard. Lagaucherie revint triste et les yeux humides de larmes.

— Vous n'emmenez pas Henri? s'écria la reine.

— Madame, répondit le gentilhomme, je n'ai trouvé qu'un cadavre dans les OUBLIETTES. Votre page est mort de faim, de soif et de frayeur.

Quelques jours après, la dépouille mortelle fut ensevelie dans les caveaux de la cathédrale de Lescar, qui était devenue la St-Denis des princes de Béarn.

THÉODORE DELPY.

Notre émule condomois n'a point, dans son dernier numéro, observé la méthode bibliographique qui veut que l'on cite l'éditeur après avoir mentionné l'œuvre. Il a signalé le projet d'association vinicole de M. de Minvielle sans donner l'adresse de la publication où cette idée a été développée. Les viticulteurs, ses abonnés, ne peuvent pourtant pas s'initier aux avantages de l'exploitation collec-

tive sans cette indication essentielle. Nous espérons donc que le journal hebdomadaire de l'arrondissement ne répètera plus les choses à demi, et qu'il réparera son manque de galanterie envers la *Revue d'Aquitaine* et d'information envers les propriétaires de vignes en redisant la lettre suivante. Nous ne mettons qu'une réserve à la reproduction : il devra constater que nous sommes l'organe et qu'il n'est que l'*écho*.

J. N.

Association vinicole.

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE.

Monsieur,

A l'obligeance d'insérer dans votre *Revue* ma lettre sur l'*association vinicole*, vous avez ajouté celle de me dire que mes idées avaient été goûtées et qu'elles méritaient de recevoir du développement. Tout homme a son petit amour-propre, et vous avez assez chatouillé le mien pour que j'aie été sur le point de céder à votre invitation. Cependant, après réflexion, je me suis arrêté à mi-chemin, parce qu'il m'a semblé que j'avais rempli ma tâche.

En effet, je crois avoir démontré d'une manière péremptoire deux choses : d'abord, le besoin de réhabiliter les eaux-de-vie d'Armagnac; ensuite, la nécessité d'une association de propriétaires de vignes pour parvenir à ce but. Je pourrais bien étendre et délayer ma démonstration; mais vraisemblablement je n'y ajouterais rien d'essentiel.

Au point où j'ai amené la question, une seule chose me semble rester à faire, c'est de passer à l'organisation de l'association. Mais voilà le difficile.

Mon projet a souri aux propriétaires de vignes, avez-vous eu la bonté de me dire. Je veux bien le croire, et c'est un succès sans doute. Mais que ce succès sera peu de chose, si ces Messieurs s'en tiennent à une approbation contemplative !

Si donc le besoin de l'association vinicole est fortement senti, il faudrait que, des rangs de ses approbateurs, se détachât un homme accrédité, à l'esprit d'initiative, qui, animé d'une conviction ardente et

pourvu d'une volonté ferme et soutenue, se dévouât à la réussite de l'œuvre, sans épargner son temps et sans regarder à la peine. Si je connaissais un tel homme, je lui adresserais une provocation directe; à défaut, je dois me borner à l'appeler de tous mes vœux. Je veux ajouter que l'œuvre me paraît assez importante pour tenter une ambition même pas trop vulgaire. N'est-elle rien la perspective d'être compté, un jour, parmi les bienfaiteurs, sinon de *son pays*, du moins de *sa contrée?* Ce serait de la gloire de clocher, dira-t-on; soit. Mais même de celle-là n'en a pas qui veut.

Tel est l'appel suprême que je jette aux hommes de bonne volonté, à ceux qui se sentent assez d'activité, de force et d'énergie pour entreprendre de faire passer l'association vinicole des régions de la pensée dans le domaine des faits. Qu'ils se produisent, je les en conjure! J'ose leur promettre le succès et la reconnaissance de leurs concitoyens pour prix de leurs efforts et de leurs fatigues.

F. DE MINVIELLE.

Lusanet, le 5 décembre 1856.

Rapport

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LES MOSAÏQUES DE SIEUZE.

L'église de *Sieuze* (commune de Réaup, canton de Mézin Lot-et-Garonne), est romane. On la trouve mentionnée dans la charte du paréage conclu, en 1285, entre le prieur de Mézin et le roi d'Angleterre, comme duc de Guienne et comte d'Agenais. Tous les ans, les consuls de Mézin avaient coutume de se rendre processionnellement à *Sieuze*. On a cru que cette cérémonie se rattachait à un vœu, dont cependant il est impossible de dire l'origine.

La commune de Mézin, substituée aux droits de son ancien prieur, se trouvait en possession de cette seigneurie, en paréage (c'est-à-dire par indivis) avec le roi. De cette seigneurie dépendait l'ancienne paroisse de *Sieuze*, laquelle paraît avoir été plus spécialement que les autres sous l'ad-

ministration de l'autorité municipale de Mézin, puisque, lors des élections consulaires dans cette ville, comme il était d'usage d'élire en même temps *un garde du bassin des pauvres*, *un garde du bassin du purgatoire*, *un garde du bassin de l'œuvre de l'église de Mézin*, *un garde du bassin de Notre-Dame et un garde du bassin du corps de Dieu*, on élisait, dans cette même assemblée, un garde du bassin de Notre-Dame de *Sieuze*.—Les réparations à faire au pont de *Sieuze* figuraient, d'un autre côté, sur les budgets de la commune de Mézin.

Or, il arriva, en 1735, que plusieurs seigneurs voisins, notamment M. de Reaup, firent faire nous ne savons quelles proclamations aux portes des églises paroissiales de la juridiction de Mézin. Sur quoi, le conseil des jurats de cette ville, prenant ce fait pour une atteinte à leurs droits de coseigneurie, arrêta, le 29 juin même année, que les consuls se rendraient dans ces églises annuellement, *le jour du patron d'icelles, avec la livrée consulaire, pour assister à la messe et se faire rendre tous les honneurs dus aux seigneurs hauts justiciers*. Ultérieurement, du reste, M. de Reaup désavoue son entreprise.

Ainsi que l'église de Gueyse, laquelle est située à 9 kilomètres de *Sieuze*, cette dernière église, non moins ancienne que l'autre, paraît reposer sur quelque établissement romain.

Il y a environ vingt ans que, dans un champ situé au nord et tout proche de cette église, on trouva plusieurs colonnes de marbre. A diverses reprises, d'un autre côté, les laboureurs ont exhumé dans le voisinage, avec leur charrue, des fragments de mosaïques et d'autres débris.

Enfin, au mois de février 1855, et dans le champ qui appartient au nommé François Laverny, domestique, à l'ouest de l'église de *Sieuze*, en arrachant un noyer, mi-

rent à découvert des mosaïques dont la première pièce fut brisée et détruite, faute de surveillants en état de l'apprécier. Mais, à la nouvelle de ce qui venait de se passer à *Sieuze*, intervint M. de Vigier, maire de Réaup et membre du conseil général du département de Lot-et-Garonne. Ce fut par ses soins et à ses frais que s'opérèrent des fouilles plus intelligentes. Aussi, à un mètre à peu près de profondeur, on ne tarda pas à découvrir la mosaïque, dont une partie se trouve reproduite dans le dessin joint au présent rapport. Nous disons *une partie*, parce que, les fouilles s'étant continuées depuis la confection de ce dessin, on a déblayé la suite de cette mosaïque; mais les ouvriers se sont vus arrêtés par la nécessité d'attaquer la voie publique, sous laquelle cet établissement romain paraît s'étendre.

Cette mosaïque, d'un dessin correct et gracieux, se compose de petits cubes blancs, rouges, bleus et jaunes, qui paraissent être de marbre et présentent 6 à 7 millimètres de côté. Ces cubes reposent et s'incrustent dans une couche de ciment romain de 2 centimètres d'épaisseur moyenne. Parmi les fragments qu'il nous a été permis de recueillir, sans outrager cette précieuse mosaïque, il s'est trouvé du ciment d'une forte résistance; d'autres se réduisent en poussière sous la pression des doigts. Le tout nous a paru offrir, sinon par le dessin, du moins par la partie matérielle du travail, une grande ressemblance avec les mosaïques de Nérac.

Outre cette mosaïque, les fouilles de *Sieuze* ont fourni :

Des briques à rebord;

Des tuyaux en brique, dont le dessin est joint au présent rapport, et qui paraissent avoir été des bouches de chaleur;

Quelques débris de poterie;

Un fragment de colonnes en marbre blanc offrant un diamètre de 30 centimètres sur 30 centimètres de hauteur;

Et un autre fragment ou *éclat* ayant appartenu à une au-

tre colonne de marbre blanc, et d'un diamètre supérieur à la précédente colonne.

Jusqu'ici, il nous semblerait trop hardi de hasarder quelque conjecture sur la nature et l'ancienne destination de ces ruines. L'église de *Sieuze* est-elle assise sur l'emplacement d'un ancien temple ou d'une ancienne villa? Les fouilles n'ont pas été poussées assez loin pour nous aider à résoudre ce problème. Il n'est pas même possible de dresser un plan utile du peu de fondations mises au jour. Seulement, nous avons remarqué une pièce d'où partent plusieurs petits aqueducs en pierre, lesquels se dirigent, tout en divergeant entre eux, vers le ruisseau dit de Montesquiou, dont les eaux se trouvent à un niveau inférieur, tandis qu'il existe, à l'est des fouilles, un ruisseau plus élevé, dit de Couques, et dont les eaux ont pu être dirigées facilement vers cette même pièce, que nous serions assez disposé à prendre pour une salle de bains. Elle était revêtue d'une couche de ciment de 33 centimètres d'épaisseur. On y a trouvé en outre quelques fragments de mosaïque.

Nous pensons qu'il suffira de ce premier rapport pour faire ressortir de quelle importance serait la continuation des fouilles de *Sieuze* pour l'histoire de nos contrées. Mais, par malheur, le champ où elles se sont ouvertes appartient à un simple domestique dont le peu de fortune ne lui permet pas de les continuer. D'ailleurs, il faut les pousser sous la voie publique, dont la mosaïque déjà connue prend la direction. Cette voie publique, il devient nécessaire de la déplacer, et des fonds manquent à cet effet. Tout porte à croire cependant que des fouilles, pratiquées sur une plus grande échelle, nous enrichiraient d'un plus grand nombre de restes précieux. Déjà, dans un troisième champ, celui-ci situé au sud du chemin déjà signalé, on vient de pénétrer jusqu'à une tombe en pierre de 2 mètres 4 centimètres de long,

et où l'on a trouvé les restes du cadavre qu'elle reçut. D'autres ossements humains avaient été inhumés en dehors, mais à côté de cette tombe.

Tels sont les motifs qui nous portent à demander une allocation de fonds pour la continuation des fouilles de *Sieure*.

SAMAZEUILH.

Le Chasseur d'Isards (1).

Allons, mes guêtres, Madeleine,
Mes bonnes guêtres de peau d'ours,
Mon havresac, ma gourde pleine,
Du pain et des noix pour deux jours.
L'oiseau chante; le vent d'Espagne
Au loin disperse les brouillards.
Ce soir, je gravis la montagne,
Je sais où dorment les isards.

J'ai dix balles dans ma ceinture,
Mon fusil ne manque jamais;
Sans hésiter, je m'aventure
Sur les neiges des hauts sommets,
Et de l'abîme qui bouillonne,
Calme, j'affronte les hasards.
Demain la chasse sera bonne,
Je sais où dorment les isards.

Femme, ne pleure pas, mais prie
A l'église, d'un cœur fervent,
Les saints et la vierge Marie
De modérer l'aile du vent.
Je te promets, si Dieu m'envoie
Un seul rayon pour mes regards,
Un beau jupon rayé de soie.
Je sais où dorment les isards.

(1) Avant de publier notre appréciation sur les *Pyrénéennes*, de M. SOUTRAS, nous en donnerons quelques-unes à nos lecteurs, pour qu'ils puissent faire connaissance avec ce livre vibrant de sentiment poétique, harmonieux et varié de rhythme, et resplendissant de couleur. Notre premier extrait sera *le Chasseur d'Isards*, élégie mise en musique par M. P. Soubies.

A la Saint-Jean, sur la pelouse,
Quand tu viendras danser le soir,
Je veux qu'à tes côtés, jalouse,
La plus riche n'ose s'asseoir.
Chasse l'ennui qui te possède;
Allons, embrasse-moi, je pars.
Que ton amour me soit en aide;
Je sais où dorment les isards.

Il partit quand la lune pâle
Blanchit la crête des glaciers,
Et des gorges du Vignemale
Il suivit les rudes sentiers.
En songeant à sa Madeleine
Il s'accrochait aux blocs épars,
Et disait, reprenant haleine :
Je sais où dorment les isards.

De l'imprudent vers les abîmes
La brume conduisit les pas.
Deux fois l'aube dora les cimes,
Mais le chasseur ne revint pas;
Et depuis, une pauvre veuve
S'en va, chantant, les yeux hagards :
« Demain j'aurai ma robe neuve;
Il sait où dorment les isards. »

Nous apprenons la mort d'un illustre compatriote, de M. le comte de Salvandy, qui avait été ministre et ambassadeur, et qui n'était plus qu'académicien. Il donna, quand il était grand maître de l'Université, sous Louis-Philippe, une vigoureuse impulsion aux études historiques. Ce mouvement fut repris et continué par M. Fortoul, dont les lettres ont eu aussi dernièrement à déplorer la perte. Nous dirons dans la biographie de M. le comte de Salvandy, qui est en préparation, ses qualités domestiques, oratoires et littéraires.

AUX ABONNÉS.

La REVUE avait préparé pour son public une galanterie, une sorte d'étrennes selon ses facultés : c'était le seul bouquet de saison, la plante historique du GUI, passablement conservée. Mais, hélas! le chant qui l'annonce et qu'une main scrupuleuse avait noté, ce chant s'est perdu par malheur à l'Imprimerie : Le temps ne suffisait plus pour le remplacer. Aujourd'hui donc, le seul mérite d'à-propos qui nous reste, c'est d'engager galamment notre promesse, en ajournant son effet à un prochain numéro.

AUCH

Première Partie.

Auch, autrefois Cliberri, était le chef-lieu des *Ausci* ou *Ausks*, l'un des peuples qui habitaient l'Aquitaine avant la conquête romaine. Les *Ausci* se distinguaient par leurs bonnes mœurs et passaient pour le peuple le plus civilisé de la province; leur cité, ceinte de murailles, était située sur le promontoire où se trouve la ville actuelle. Publius Crassus, lieu tenant de César, reçut la soumission de ce peuple, qui lui donna des ôtages. *Cliberri* changea bientôt son nom contre celui de l'empereur Auguste, et s'appela *Augusta Ausciorum*. Une colonie s'établit dans la plaine de l'*Egercius*, le Gers. Après quelques révoltes occasionnées par les cruautés et les exactions des proconsuls, les *Ausci* descendirent des hauteurs qu'ils habitaient pour se mêler aux vétérans de la colonie romaine. Par un insigne honneur, *Augusta* fut du petit nombre des villes auxquelles les empereurs accordèrent le droit latin, c'est-à-dire la faculté de se gouverner

elles-mêmes. L'an de J.-C. 211, Caracalla la gratifia du droit de cité; à ce titre elle fut investie de divers priviléges; entre autres, de celui de posséder un forum, un gymnase, des thermes, un théâtre, etc. Elle devint le siége d'un sénat qui correspondait avec le chef ou président de la province, lequel résidait à Eauze, métropole de la Novempopulanie. Ce sénat avait à la tête un officier romain qualifié de comte, et une milice recrutée parmi les citoyens composait la force militaire de la ville. *Augusta*, comme toutes les cités romaines, était construite sur le plan même de Rome. Son périmètre formait un carré oblong, entouré de murailles flanquées de tours de distance en distance.

L'introduction du christianisme à *Augusta* date de la fin du IIIe siècle. Malgré la célébrité qu'elle avait acquise, et l'importance que lui donnaient ses droits de cité, ce ne fut cependant que dans le IVe siècle qu'on en fit un évêché, dont le premier titulaire connu est un prélat nommé *Citérius* (313).

La domination romaine qui, dans l'origine, n'avait été acceptée qu'à contre cœur, eut cependant les plus heureux résultats pour la province. La ville d'Auch en ressentit surtout les avantages. La littérature, les arts y furent cultivés avec succès, le commerce et l'industrie enrichirent les habitants. Ses environs étaient ornés de somptueuses villas. Des voies de communications, telles que les routes de Toulouse et de St-Bertrand (*lugdunum convenarum*), reliaient entre eux les points les plus fréquentés de la Novempopulanie. Toute cette prospérité s'évanouit vers le commencement du Ve siècle, pendant les invasions successives des Vandales, des Suèves, des Alains et des Goths, qui se livrèrent à toutes sortes de dévastations. S'il faut en croire la chronique d'Auch, la ville fut alors préservée de la fureur des barbares par l'intercession de St-Orens, son évêque.

Les Visigoths, qui étaient ariens, une fois maîtres de la Novempopulanie, persécutèrent les évêques catholiques de cette province. Plusieurs siéges épiscopaux furent supprimés et particulièrement celui d'Auch, jusqu'en 484, époque à laquelle il fut relevé et occupé par l'évêque Nicetius

En 509, après avoir conquis les trois Aquitaines sur les Visigoths, Chlodwig dota l'évêché d'Auch de plusieurs terres; il fonda et fit bâtir sous les murs de la *cité-vallée-claire*, (c'est-à-dire *l'Augusta Ausciorum* ainsi nommée pour la distinguer de l'ancienne ville des *Ausci*, qui conserva le nom de ville claire) l'église de St-Martin, près de laquelle fut construit un monastère où les évêques fixèrent longtemps leur résidence avec le clergé. Pendant les deux siècles qui suivirent la mort de Chlodowig, la Novempopulanie fut ravagée tour à tour par les Francs et les Normands. En 732, les Maures se répandirent aux environs d'Auch, ruinèrent tout le district, et s'étant emparés de la ville, n'en épargnèrent qu'un faubourg, lequel subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *place de la Maure*. Détruite par les Arabes, la ville se relevait à peine, lorsqu'en 844 les Normands dévastèrent une seconde fois la province. Il ne paraît pas cependant qu'à cette époque Auch eût déjà repris quelque importance, car ces hordes avides de pillage dédaignèrent de s'y arrêter. Après la fuite de l'archevêque de Bordeaux chassé par les bandes du nord, l'évêché d'Auch fut érigé en archevêché dont le premier titulaire fut Airard (879). Dans le xe siècle, le comte Guillaume Garsie, fils de Garsie Sanche, duc de Gascogne, à qui, dans le partage des états de son père était échu le pays de Fezensac, fit élever un château sur le promontoire même où avait été située la ville des *Ausci*. Les rares vassaux restés parmi les débris de la cité romaine accoururent se placer sous la protection du nouveau seigneur. Un mur d'enceinte protégea ces grou-

pes de maisons ainsi que la forteresse du comte. C'est vers ce temps-là qu'il faut rapporter l'accroissement définitif du diocèse d'Auch et l'autorité temporelle exercée par les archevêques sur tous les possesseurs de fiefs; autorité si extraordinaire qu'on peut dire, sans exagération, qu'ils furent pour les feudataires de Gascogne ce qu'étaient les papes pour les monarques de l'Europe.

Le comte Guillaume Garsie, imitant son père, partagea son comté entre ses trois fils (960). Odon, l'un d'eux, eut le Fezensac; c'est par son successeur Odon dit Moncus *Tinea*, que fut fondé le monastère de St-Orens. La race de ce dernier s'éteignit dans la personne de Béatrix (1140). Alors, Gérard III, comte d'Armagnac, le plus proche parent, réunit la succession à son fief, et ses descendants furent suzerains de la ville d'Auch jusqu'à la mort de Charles Ier, qui ne laissa pas d'enfants légitimes (1484). Le Fezensac et l'Armagnac furent, depuis, administrés par différents seigneurs au nom du roi de France. Henri IV, à son avènement, les incorpora dans les domaines de la couronne.

En 1040, l'archevêque Raymond Copa, ayant permis la liberté de sépulture, établit un nouveau cimetière près de l'église Ste-Marie, à Auch. Cette innovation déplut singulièrement aux moines du monastère de St-Orens, dont le cimetière servait pour toute la ville, et qui avaient ainsi le monopole des inhumations. Il en résulta des querelles très violentes, renouvelées dans plusieurs circonstances, pendant un espace de plus de soixante-quinze ans. L'affaire eut enfin un dénoûment en 1119; le pape Calixte II condamna par un bref les bénédictins de St-Orens. Tout semblait terminé, et le nouvel archevêque, Bernard de Ste-Christie, devait procéder avec tout son clergé à la bénédiction du cimetière de Ste-Marie, quand, le 29 avril, jour de la cérémonie, pendant la grand'messe, les moines, dépités

de leur défaite, marchèrent armés vers la cathédrale, suivis d'un grand nombre de partisans dévoués à leur cause. L'évêque de Tarbes, qui officiait, fut blessé au pied; plusieurs personnes périrent dans le tumulte. Une des flèches lancées par les assaillants perça même le corporal de l'autel. On se hâta de fermer les portes de l'église; mais les moines, exaspérés, y mirent le feu, et l'édifice entier, sans aucun doute, eût été la proie des flammes sans le secours des assistants, qui, à la vue du danger, avaient abandonné précipitamment l'intérieur de la basilique. Ces excès furent dénoncés au concile de Toulouse présidé par le pape. La conduite des moines fut condamnée, dit Brugèle, «par tous » les Pères, qui virent avec indignation le corporal avec la » flèche dont il avait été percé,» et l'établissement du cimetière fut enfin confirmé d'une manière irrévocable.

Bernard IV, comte d'Armagnac, voulant placer un de ses fils sur le siége archiépiscopal de la ville d'Auch, fit une guerre des plus acharnées à son beau-frère, Gérard de La Barthe, qui l'occupait. A diverses reprises, il saccagea l'église métropolitaine, l'archevêché, les cloîtres des chanoines, dont il abattit les tours, et pilla les biens et les meubles de son parent. Ces hostilités, continuées par son fils, le comte Gérard IV, ne cessèrent qu'après le départ de l'archevêque Gérard pour la Palestine, où il mourut (1190).

La révolution communale qui s'accomplit au XIIe siècle dans le nord de la France se fit à peine sentir dans les provinces méridionales, où, comme l'on sait, le régime municipal avait toujours existé. Ce n'est cependant que dans les premières années du XIIIe siècle qu'on voit renaître le nom de *citoyen* et de *république d'Auch*. En 1205, Arnaud, comte d'Armagnac, prêta serment aux consuls de la ville de garder leurs priviléges et coutumes, leurs biens et personnes, priviléges, dit le préambule, «que les dits habitants

» et leurs tenants ont de tout temps et dont n'est mémoire » du contraire.» D'où l'on est fondé à croire que de tout temps, en effet, Auch a joui des bénéfices du régime municipal.

Gérard V, comte d'Armagnac, homme faible et pusillanime, s'engagea, par acte du 6 des ides de juin 1246, à tenir à foi et hommage de Simon de Monfort les comtés d'Armagnac et de Fezensac, excepté toutefois Auch et la conservation pour cette ville du droit de franc alleu qu'elle possédait. Simon, par une lettre adressée aux consuls, les assura qu'il maintiendrait les exceptions arrêtées avec Gérard. Ce fut dans le même siècle que St Louis porta plusieurs ordonnances contre les blasphémateurs. Les consuls d'Auch et l'official, à l'exemple du roi, en rendirent aussi contre ceux des habitants de la cité qui seraient convaincus de blasphèmes. Ces ordonnances, écrites en langue romane, contiennent certaines dispositions fort originales que nous publierons plus tard.

En 1279, Auch fut assiégée par le sénéchal de Toulouse. Gérard, montrant dans cette circonstance plus de hardiesse qu'on ne s'y attendait, d'après son caractère, concentra des troupes dans la ville, la fortifia et jeta le défi au sénéchal. Celui-ci livra bataille au comte sous les remparts, le fit prisonnier et l'emmena au château de Péronne, où il le tint captif pendant deux ans. En 1280, Bernard, comte d'Astarac, ayant élevé la *Bastide de Pavie* sur les marches de son comté qui confinaient avec l'Armagnac, les consuls d'Auch protestèrent énergiquement contre cet acte qui faisait ombrage à la commune. Il y eut un long procès entre les deux localités, et souvent on en vint aux coups. Mais la contestation finit par être décidée en faveur des habitants de Pavie.

Dans l'année 1289, fut élevé l'hôtel-de-ville que, suivant l'usage des communes du Midi, on surmonta d'une *mirande*

en place de beffroy. On y établit en même temps une prison avec sa geôle, un magasin où l'on enferma les armures, les harnais, et, dit la chronique d'Auch, « une arche ou coffre » où furent mis tous les livres ou papiers des sieurs consuls » et citoyens de la dite ville, relatifs à toutes les affaires et » ordonnances municipales. »

Les droits acquis et reconnus des habitants furent solennellement confirmés et sanctionnés, en 1301, par Bernard VI, comte d'Armagnac, et par l'archevêque Amanieu II. Alors fut passée la sentence arbitrale ou transaction entre le comte, l'archevêque, le chapitre, le syndic de la commune; acte qui institua par écrit le code auquel devaient être soumis les habitants, sous le titre de *Coutumes d'Auch*. Le préambule en est surtout intéressant par le soin qu'ont eu les rédacteurs de spécifier que, *par discours et laps de temps les choses qu'on fait pouvant facilement venir à oubli, il est beaucoup meilleur de les mettre à la notice et connaissance de témoins et de les éterniser par témoignages d'écritures*. Ce code, écrit d'abord en latin, est resté en vigueur jusqu'à la révolution de 1789. Les comtes d'Armagnac, et, après leur chute les rois de France à leur avènement, ainsi que les archevêques, en s'installant dans le le diocèse, prêtaient serment aux consuls de respecter les priviléges et coutumes de la ville. Les consuls, au nombre de huit, étaient élus pour une année, à l'expiration de laquelle ils nommaient chacun leur successeur. Ils avaient trente *sols morlas* de salaire en 1301, deux cents livres en 1730. Une de leurs prérogatives était de ne pouvoir être mis à la torture, *sinon qu'en cas et quels les consuls y doivent être mis*. En sortant d'exercice, il fallait qu'ils attendissent deux ans avant de pouvoir être réélus; et en cas de nomination, s'ils s'excusaient et refusaient d'accepter, ils étaient passibles d'une amende de *vingt sols morlas*.

Parmi les deux cents articles contenus dans le livre des coutumes, traitant des droits politiques, civils, criminels, et de propriété, nous en choisissons un qui, par sa singularité, nous semble assez remarquable pour être cité : « *Item* » est coutume que un chacun peut travailler en son édifice » ou en tout autre bâtiment et élever sa maison plus haut » à sa volonté et presqu'au ciel, etc. »

P. LAFFORGUE.

Lettre de M. Laurentie.

La *Revue* enregistre, avec amour-propre, la lettre ci-après. Elle est d'un glorieux vétéran des lettres, de M. Laurentie, rédacteur en chef de l'*Union*. Le savant auteur de *l'histoire des ducs d'Orléans et de l'Introduction à la Philosophie*, qui est notre compatriote, a conservé, au milieu des préoccupations de la presse quotidienne, un vif amour pour son pays et une grande sollicitude pour ses intérêts.

A Monsieur le rédacteur de la Revue d'Aquitaine,

Monsieur,

Après quelques mois de retraite à la campagne, j'ai trouvé à Paris votre *Revue d'Aquitaine,* et je me suis empressé de la lire. Vous éveillez les bons souvenirs et ressuscitez les traditions d'un pays qui a eu sa part de gloire dans l'histoire générale de la France. Permettez-moi de vous envoyer mes félicitations. Tous nos compatriotes doivent aimer votre œuvre, et je voudrais pouvoir la seconder autrement que par mon humble suffrage.

A côté des choses d'art, de poésie et d'histoire, je vois que vous ne négligez pas les choses d'intérêt local. La question de nos eaux-de-vie vous touche, et c'est encore là une question d'honneur pour notre Ar-

magnac. A Paris, tout est falsifié, nos eaux-de-vie comme le reste, et il serait beau de trouver un moyen de les protéger contre une concurrence que protége le mensonge. Faites qu'une association de probité les envoie pures dans les grands centres de consommation, que là des agences honorables les reçoivent telles que la nature de nos vins les a produites, et, enfin, que des maisons choisies, sous un contrôle sévère, les livrent à la circulation telles qu'elles-mêmes les auront reçues, et vous aurez résolu le problème posé par M. de Minvielle. Difficulté complexe, je le sais, mais qu'il serait glorieux d'attaquer, ne fût-ce que par de courageux essais! Ce serait, de nos jours, une grande nouveauté d'introduire l'honnêteté dans la vie commerciale, comme moyen de vogue et de fortune. Il sera digne de quelques hommes de bien d'avoir donné le signal d'une telle entreprise.

Pardonnez-moi de vous parler de ce qui ressemble à une question matérielle. Je voulais surtout vous parler de ce qui se rapporte à des études morales et historiques. Mais tout ce qui peut relever le nom de l'Armagnac mérite d'être applaudi, et je serais heureux de concourir à toute œuvre qui aurait pour objet l'utilité aussi bien que l'honneur de mon pays.

Agréez, Monsieur, l'expression des sentiments très distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre dévoué compatriote,

LAURENTIE.

Paris, 27 décembre 1856.

NUMISMATIQUE.

Avec Constantin commence la série des monnaies impériales du Bas-Empire; elles se distinguent de celles dont nous avons déjà parlé par des particularités saillantes qui ont pour cause la chute de Rome, la translation de l'empire à Constantinople et surtout la religion nouvelle. L'église est sortie triomphante de l'obscurité des catacombes protégée par l'empereur. Les usages, les mœurs, les croyances et les rites des premiers chrétiens s'introduisent peu à peu dans l'empire et aux symboles païens succèdent ceux du Christ.

Sous l'influence de cette révolution morale, paraît l'art chrétien avec sa poésie douce et mélancolique; son enfance est simple et austère, mais combien elle est admirablement naïve !.. Cet art plein de spiritualisme, qui doit des siècles après briller du plus vif éclat avec les grands maîtres italiens, c'est le symbolisme. Formé, dans le principe, d'un mélange d'idées païennes et chrétiennes parce qu'il n'a pas encore son idiome et ses images particuliers, il se sert, pour se rendre sensible, des types mythologiques qu'il épure et châtie. Voilà pourquoi on rencontre fréquemment sur certaines médailles le monogramme du Christ à côté d'un dieu du paganisme.

Longtemps encore le numéraire conserve le titre de Dominus noster, suivi de celui de perpetuus Augustus ou même de nobilisimus, mais il s'efface sous Constantin VI et l'on voit celui de Basileus ou roi des romains, écrit en caractères grecs.

Les couronnes radiées et laurées sont remplacées par le diadème et le nimbe; le globe, emblème de l'empire, devient crucifère.

Constantin Ier, soit par zèle pour la religion, soit pour enlever au sénat de Rome ses antiques prétentions, enleva du labarum (1) les lettres initiales [S. P. Q. R.] (2) qui désignaient le sénat et le peuple, et y substitua le monogramme du Christ qu'il fit graver depuis sur les monnaies.

Les moyens et petits bronzes de cet empereur sont très répandus, et l'on compte jusqu'à plus de soixante variétés de revers. D'ordinaire ils représentent des figures militaires, le soleil marchand ou des vœux autour d'une couronne. Ceux sur lesquels on voit la tête casquée de Rome avec la légende : urbs Roma et Romulus et Remus allaités,

(1) Etendard qui remplaça l'aigle légionnaire.
(2) Senatus populus romanus.

ont été frappés sous son règne; il en est de même de ceux qui ont pour type la ville de Constantinople personnifiée, tenant la haste sur l'épaule.

Après les fils de Constantin, notre numismatique locale est souvent remplie de lacunes. Cependant, jusqu'au règne de Justin Ier (518), durant une période de plus d'un siècle, ont peut encore étudier et classer quelques monnaies byzantines. Il nous reste des bronzes de Delmatius, né à Toulouse, de Constantin II et de Constance II. Ceux du premier ont un certain degré de rareté et l'on peut citer un revers avec cette légende : Gloria exercitus : dans le champ deux figures militaires armées et deux enseignes avec le monogramme du Christ. Parmi ceux de Constance II, un seul mérite description : à l'avers la tête de l'empereur; de l'autre côté cette légende : FEL (ix) TEM. (porum) REPARATIO; Constance debout sur une galère tient de sa main droite un globe surmonté d'un phénix et de l'autre le labarum orné du monogramme du Christ (+); derrière lui la victoire assise; à l'exergue SHKB.

On trouve encore des médailles de Magnence et de Décence, son frère, de Valentinien Ier, de Valens, et des quinaires de Théodose le Jeune avec le labarum ou deux victoires en face l'une de l'autre. Après eux elles deviennent presque introuvables dans nos contrées; cependant un de nos collecteurs possède un quinaire d'or d'Anastase à tête en profil, et au type d'une victoire crucifère (1).

La classification des impériales du Bas-Empire s'arrête pour nous au règne de Justin Ier, et la conservation dans un de nos cabinets, d'une seule monnaie de Constantin, père de Pogonat (2), est l'effet du hasard et une preuve de

(1) Les têtes sont vues de face depuis.

(2) Voici la description de cette pièce : buste diadémé de l'empereur qui tient le globe crucifère, au revers l'indice XX surmonté d'une croix.

la rareté du numéraire des rois vandales. Cette rareté a sa raison d'être, parce qu'à cette époque, la Gaule n'étant plus romaine, s'est constituée en nation indépendante, et a rompu ses relations avec l'Orient désorganisé.

A l'empire Romain a succédé l'empire Franc qui, par ses éléments politiques, a servi de type aux sociétés modernes.

Nous n'essaierons pas de démontrer l'intérêt que l'on peut retirer de l'étude de nos monnaies mérovingiennes, carlovingiennes ou du moyen-âge. Il est certain que l'histoire monétaire de notre Gascogne n'est pas complète et qu'on pourrait à l'aide de monographies collectives, arriver à un classement; mais cette étude est ardue et il faudrait un guide sûr pour ne pas entrer dans le domaine de l'erreur.

E. P.

Louis d'ASTARAC, marquis de Fontrailles.

Si la conjuration de Cinq-Mars a été diversement jugée, elle a toujours excité le plus puissant intérêt. Un nom illustre déjà, et un amour presque royal se rattachent à cette brillante et rapide destinée. Puis, un âge aussi tendre pour d'aussi grands projets, une lutte pour ainsi dire gigantesque, mais folle et présomptueuse, contre cet homme si profondément habile, et si dur, et si inflexible à la fois, qu'on appelle le cardinal de Richelieu, tout est dramatique dans un tel sujet; et quoique pareille catastrophe se retrouve dans les annales de tous les peuples, elle n'en inspire pas moins toujours un de ces sentiments de forte pitié qui plaît au cœur humain. Mais ce qui en fait une légende pour ainsi dire Shakespearienne, c'est cette grande et noble figure du président de Thou. Rien ne manque ici à la beauté du drame, pas même l'amitié la plus dévouée qu'ait eu à noter

l'histoire. De Thou, s'appuyant sur sa vertu et sur la fidélité à son serment, meurt, les yeux vers le ciel et l'âme absorbée par des pensées toutes divines, avec cet imprudent ami qui, par un lâche aveu, l'a entraîné à l'échafaud.

Mme de Motteville, cette si aimable causeuse, a tout dit là-dessus dans ses Mémoires où tant d'esprit s'allie à tant de bon sens. M. Alfred de Vigny l'a pour ainsi dire suivie pas à pas dans son beau Roman de *Cinq-Mars*. Aidé de son génie poétique, si pur et si remarquable à la fois, il n'a fait que dramatiser le récit de la dame d'honneur d'Anne d'Autriche, en y ajoutant seulement quelques documents historiques. Elle nous sera donc d'un grand secours sur l'agent secret et avoué de cette folle et téméraire entreprise, qu'elle juge si bien.

Nous avons eu beau compulser nombre de notices historiques et de biographies anciennes et contemporaines, nous n'avons trouvé que quelques mots secs et stériles sur celui qui fait l'objet de cette causerie. Nous aurions voulu retracer une de ces généalogies qui pût attirer l'attention et fixer les regards de manière à retrouver dans une de nos vieilles familles d'Armagnac une goutte de vrai sang de gentilhomme. Ayant échoué dans toutes nos recherches, nous nous sommes rattaché seulement au caractère.

Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, était descendant d'une ancienne maison de l'Armagnac. Il était loin d'être beau. Désagréable par sa personne et par sa bosse, comme dit Mme de Motteville, il possédait l'esprit le plus vif et le plus insinuant du monde. Appelé de bonne heure à la cour de Louis XIII, il faisait partie de ce groupe brillant de jeunes seigneurs où s'entretenait la haine la plus profonde pour le cardinal. Gondi, d'Entraigues, Montrésor, Beauvau, de Lude, l'infortuné Cinq-Mars et bien d'autres formaient cette phalange de gentilshommes que le roi redoutait, que

Richelieu haïssait et décimait par la hâche, et que toutes les femmes adoraient, en mettant la reine en première ligne.

Il faut le dire aussi : à cette époque, deux partis puissants et deux opinions irréconciliables étaient en présence. D'un côté, l'autorité royale, représentée par le cardinal, voulant tout soumettre et tout absorber, et de l'autre la noblesse avec ses prérogatives, qui étaient parfois un frein et la plupart du temps un obstacle à l'exercice de cette autorité. La lutte durait depuis des siècles, et la France avait failli y périr plusieurs fois. La conjuration de Cinq-Mars fut la dernière tentative de la noblesse. Elle y perdit tout son prestige, parce que, dans son délire, elle alla jusqu'à livrer son pays. M. Alfred de Vigny a beau intéresser son lecteur à son aimable criminel (expression de Mme de Motteville), le cœur du citoyen se révolte devant cette trame sans nom, et Mme de Motteville elle-même, qui ne peut laisser percer qu'un tendre et sympathique intérêt, puisque ces jeunes seigneurs étaient les vrais amis de sa maîtresse, fait éclater cette révolte du cœur dans ces quelques mots : «Il est à » croire que le malheur qui les fit périr fut une protection » de Dieu toute particulière qui sauva la France des désor- » dres qu'un changement de cette nature y pouvait appor- » ter.»

Fontrailles joua dans cette conjuration le rôle le plus important. Doué d'un esprit d'intrigue excessivement rare, il fut envoyé près du roi d'Espagne pour traiter au nom des seigneurs révoltés. Que de souplesse et que d'habileté ne dut-il pas déployer pour faire réussir sa mission et s'insinuer dans les bonnes grâces de ce fier duc d'Olivarès que Le Sage a si bien dépeint dans son immortelle étude de mœurs, que l'on appelle *Gil-Blas*. D'ailleurs, un tel projet devait sourire au ministre espagnol. On y faisait si bien li-

tière des intérêts de la France ! On la livrait tout entière, pour intérêt de caste, avec tant de sans-gêne et de laisser-aller !...

Le traité fut signé, et lorsque de Fontrailles rentra en France, le cardinal avait tout découvert et frappait sans pitié.

Fontrailles repartit pour l'Espagne. Mais de quelle façon? Laissons parler Madame de Motteville. Nous y découvrirons cet esprit gascon qui perce partout et n'abandonne jamais les habitants de notre pays :

(Fontrailles était le plus criminel de tous. Mais il se sauva de la mort fort habilement. Il sut du grand-écuyer (Cinq-Mars), la veille de sa détention, que Chavigny (espion de Richelieu) avait été enfermé avec le roi, et qu'il ne savait point le sujet de cette conférence si ce n'était sur l'extrémité où était le cardinal. Sur quoi, après lui avoir dit que cette conversation lui était fort suspecte et que c'était à lui à voir s'il était bien assuré du roi, il lui dit : « Monsieur, vous êtes de belle taille, quand on vous appetisserait de toute la tête, vous ne laisseriez pas de demeurer fort grand. Pour moi, qui suis déjà fort petit, on ne pourrait me rien ôter sans m'incommoder et sans me faire de la plus vilaine taille du monde. Vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je me mette à couvert des couteaux. » Il monta ensuite à cheval et s'en retourna en Espagne, d'où il ne faisait que revenir.)

Fontrailles passa en Angleterre, et là travailla à ses Mémoires intitulés : *Relation des choses particulières de la Cour pendant la faveur de Cinq-Mars*. Cette relation fort curieuse, en même temps fidèle et exacte, est en parfaite analogie avec les Mémoires de Mme de Motteville. Elle est parfois très éloquente et d'un style bien soutenu pour l'époque, et M. Alfred de Vigny y a puisé son morceau le plus émou-

vant, celui qui se rattache à l'exécution de Cinq-Mars et de Thou. Pourquoi ne l'a-t-il point signalé?...

Cependant, il faut l'avouer, cette conspiration où Fontrailles fut mêlé comme habile diplomate avait une certaine grandeur. La noblesse voyait arriver avec peine l'heure de sa déchéance féodale ou de puissance dominatrice. Au prix même de son sang, et malheureusement au prix de son pays, elle voulut reconquérir son prestige. Mais le souffle de la réforme avait envahi les esprits et fait bouillonner les couches inférieures de la société. Le tiers et le peuple avaient été appelés aux luttes de l'époque et y avaient comme pressenti leur grandeur future. Avec leur bon sens, ils s'aperçurent que l'obstacle à leur délivrance et à leur élévation ne résidait pas dans l'autorité royale, mais bien dans la noblesse. Aussi, le sang qu'elle versa ne fut plus pour cette partie de la nation un de ces sangs généreux auquel se rattache une sympathie publique, et du jour où la royauté domina seule et put passer le niveau sur toutes les têtes, l'esprit d'égalité s'enracina dans les mœurs, et la nation attendit l'heure où elle en ferait un principe de loi.

Lorsque Fontrailles revint en France, sous la régence d'Anne d'Autriche, il dut, lui qui venait d'assister aux premiers mouvements de liberté d'un peuple, avoir pitié, avec sa fine et pénétrante observation, de ces brouillons de la Fronde. Il dut, sans nul doute, noter l'heure de l'effacement et pressentir ces dates écrites sur le cadran de la Providence, qui marquent les profonds bouleversements de l'humanité : 1688 en Angleterre, 1775 en Amérique, 1789 en France. A. B.

UN CAPITAINE DE ROUTIERS.

Il existe encore dans l'ancien comté de Comminges, sur le bord de la petite rivière de la Noue, un vieux château féodal

sur lequel plus de six siècles ont passé et qu'on nomme Floran. Les soins des propriétaires et des badigeonneurs qui lui font presque annuellement la toilette de la tête aux pieds lui servent à déguiser son âge. A le voir encore debout, mirant capricieusement dans les eaux de la rivière qui le caresse ses faces ridées de lézardes récrépies, on est tenté de le prendre pour un de ces respectables marquis du siècle passé, dont la viellesse chargée de postiches et de fard ne s'avouait qu'au moment de mourir.

Ce manoir était autrefois la demeure d'une famille puissante dont le nom se trouve dans les chartes du pays et dans les souvenirs du peuple qui le mêle bien souvent à la poésie de ses légendes. Les traditions conservées dans les villages environnants sont presque toutes marquées de ce nom de Floran qui semble devoir survivre encore longtemps à ceux qui le portaient jadis; car, ce nom sert de pivot à des histoires dramatiques comme celle que je vais écrire, telle que me l'a contée, pour mon édification personnelle, il y a quelques années, un brave prêtre de campagne de mes amis.

C'était en 1380. La race des seigneurs de Floran qui avait traversé tant de siècles devait, au dire de tous les devins du pays, s'éteindre avant peu. Une triste calamité était attachée, en effet, à la famille des châtelains qui existaient alors. La jeune épouse sur qui reposaient toutes les espérances les détruisait une à une par une triste fécondité de cadavres. Cela dura presque jusqu'à sa vieillesse; et alors, Dieu lui envoya, par une grâce toute particulière, une conception heureuse comme il fit autrefois à la femme de l'écriture. Quand vint le temps de la délivrance, elle eut la joie d'entendre enfin un enfant vagir dans sa couche.

Cette naissance fit taire pendant quelque temps les prédictions des sorciers, mais ne les fit pas oublier; car il vint

au monde, à cette même époque, un enfant qui fut porté au château en sortant du sein de sa mère, et qui fut plus tard appelé le bâtard de Floran.

Les deux frères, élevés l'un à côté de l'autre, se portèrent en grandissant une haine instinctive et atroce qui réveilla les fatales prédictions sur la race de Floran, et porta bien des gens à dire qu'un crime se chargerait tôt ou tard de les justifier.

Un crime germait, en effet, dans cette désunion; mais, on ne devait pas en voir encore de longtemps les déplorables fruits. Il fallut de nombreuses circonstances pour en hâter la venue. Selon la loi féodale qui n'admettait pas de partage, l'enfant légitime fut seul appelé à recueillir l'héritage de ses nobles aïeux; tandis que celui qui portait le vice originel de sa naissance en fut exclu, et dès lors il eut à subir une sorte de suzeraineté dont les tortures morales étaient de nature à faire plier sa vertu.

Il endura cependant sans se plaindre toutes les souffrances de son orgueil humilié. Il laissa son frère s'emparer du riche patrimoine de ses pères, et sembla n'avoir aucun regret de le voir jouir seul de la richesse, du rang et des honneurs auxquels il semblait appelé par son nom. Il n'y attachait aucun prix; il avait tout oublié aux pieds d'une jeune vassale; tout jusqu'à sa haine fraternelle qui datait du berceau. Pour lui, candide enfant, la vie c'était l'amour; le bonheur c'était le ravissement qu'il trouvait à perdre ses regards dans les yeux de sa bien aimée. Il laissait dormir son ambition, et s'abandonnait tout entier aux espérances d'une future union.

Mais bientôt, cet horizon nouveau qu'il croyait sans nuages s'obscurcit. Un amour était né à côté du sien et marchait astucieusement dans l'ombre en attendant qu'il éclatât avec bruit quelque jour. Plusieurs fois la jeune fille

avait entendu des pas marcher derrière elle dans les sentiers de la forêt; elle avait eu fréquemment à éviter une rencontre qu'elle semblait redouter, et fuir des obsessions qui la poursuivaient. Elle cachait tout à son amant; elle ne lui faisait connaître, ni les poursuites, ni les aveux; elle ne lui redisait pas non plus les menaces qu'on faisait bruire à ses oreilles pour l'effrayer et la détacher de lui. Mais cela rendait leurs courses plus timides et leurs rendez-vous plus rares et plus mystérieux; et malgré cela ils n'avaient pu soustraire leur mutuelle affection à tous les yeux, car il leur était arrivé bien souvent d'être interrompus dans leur tendres causeries par l'apparition subite d'un homme qui s'avançait dans le lointain et dont la vue les obligeait à se cacher. Dans une occasion cependant, cet homme auquel ils avaient toujours eu le temps d'échapper s'approcha d'eux par surprise. Ils étaient absorbés dans leurs doux propos quand il se présenta colère et menaçant. Il alla se placer entre le bâtard et la jeune fille, et dit en mettant brutalement la main sur cette dernière :

— Cette femme est à moi.

C'était le sire de Floran, le frère du déshérité. Des valets saisirent aussitôt la vassale et l'entraînèrent vers le château.

— Frère, pitié, disait le pauvre amant, en suivant sa maîtresse qu'il ne pouvait défendre.

(*La suite au prochain numéro.*) P. PAYEN.

Des Usages locaux.

M. le préfet du Gers a dernièrement notifié la formation de vingt-neuf comités qui seront chargés, dans chaque canton, de constater et de recueillir les usages locaux, conformément aux intentions du gouvernement.

Par l'énumération d'un certain nombre de cas, M. le préfet a fait comprendre l'utilité et l'importance de ce Recueil, dont il fait ressortir les avantages dans cette phrase : *Il est hors de doute que les autorités, aussi bien que les particuliers, pourront puiser journellement des renseignements indispensables, et qu'il deviendra possible par ce moyen de rectifier et même de fixer d'une manière presque authentique des usages souvent contradictoires et trop souvent mal connus.*

Rechercher, constater et colliger les usages est une opération multiple dont on ne doit pas dissimuler les difficultés si une bonne méthode ne vient en coordonner les détails infinis. Il ne suffit donc pas que le but ait été indiqué avec précision; il faut, pour se garantir d'équivoque, que tout délégué, qui coopère à une telle entreprise, se pénètre de la hauteur et de la délicatesse de sa mission. Cette mission est le prélude de l'œuvre du législateur, puisque l'usage a le double pouvoir d'interpréter et de compléter la loi quand elle est insuffisante. Cette défectuosité est donc suppléée par les règles que l'on observe traditionnellement dans un pays pour légitimer les affaires qui s'y traitent. Or, il arrive souvent que, dans un canton, le même usage se présente sous une série de variétés correspondantes au nombre des communes ou des hameaux. Il serait alors téméraire et erroné d'étendre à une circonscription cantonale ce qui n'est appliqué et applicable que sur certains points de cette circonscription; aussi est-il essentiel de subdiviser les usages de façon à conserver à chacun d'eux son individualité propre, et à éviter ainsi toute confusion.

Le premier devoir de la *Revue d'Aquitaine*, qui possède sur cette matière des documents précieux et nombreux, est de signaler quelques sources où l'on pourra puiser pour donner à cet urgent et salutaire travail la perfection dont il

est susceptible. Ces documents sont : les minutes contenant les décisions des anciennes sénéchaussées, des anciens tribunaux de district, des tribunaux de première instance et des justices de paix, ainsi que les arrêts des justices royales, des ordinaires, des justices seigneuriales; et pour l'arrondissement de Condom, de l'ancienne cour d'appeaux, du marquizat de Fiumarcon séant à la Roumieu. On peut également consulter le Répertoire de jurisprudence (tome 2, page 322, 1re *Collection*), où il est établi que les faits ne peuvent former un usage, s'ils ne réunissent six caractères différents, c'est-à-dire s'ils ne sont : 1° uniformes; 2° publics; 3° multipliés; 4° observés par la généralité des habitants; 5° réitérés pendant un long espace de temps; 6° constamment tolérés par le législateur. Voici encore une nomenclature indicative de livres qui se rattachent à cette question, et qui, bien qu'étrangers au département, peuvent néanmoins être d'excellents auxiliaires puisque le travail à faire ici a de l'analogie avec celui que l'on a fait ailleurs.

1° Usages locaux du Tarn ayant force de loi, par Clausade, 1843, in-8°;

2° Essai sur les usages locaux, par M. Neveu Dérotries, édition sans date, mais antérieure à 1849;

3° Les usages locaux du département des Côtes-du-Nord, recueillis par Aulanier fils et Habasque, un vol. in-12, 1851;

4° Usage et règlements locaux du Finistère, par Limon, 1852, in-8°;

5° Anciens usages inédits d'Anjou, publiés d'après un manuscrit du XIIIe siècle, par Marnier, 1853, broch. in-8°;

6° Anciens usages de Bourgogne pendant les XIIIe et XIVe siècles, par le même, 1855, in-8°.

On peut encore fouiller et dépouiller avec profit : 1° les actes anciens et nouveaux des notaires, notamment ceux

qui traitent de baux à ferme, à loyer, à bordelerie, à cheptel, les brevets d'apprentissage, les transactions sur procès; 2° les anciens statuts des corporations d'arts et métiers, leurs règlements et délibérations; 3° pour notre Aquitaine, les anciens statuts de la ville et cité de Bordeaux, le corps des fors et priviléges du peuple de Béarn, les formules des actes de mise en ferme des domaines des anciennes communautés religieuses; 4° les livres et papiers domestiques. Ceux des maisons nobles sont ceux qui offrent le plus de ressources. Nous avons eu sous les yeux l'inventaire manuscrit des pièces justificatives d'une généalogie; nous y avons trouvé la réserve de droits seigneuriaux envers des usages locaux qui durent encore.

C'est avec cette conscience et cet esprit d'analyse qu'on mènera à bonne fin cette pénible et sérieuse tâche; mais toutes ces minutieuses recherches nécessitent beaucoup de temps. Il nous paraît donc impossible, si les commissions n'ont qu'une existence éphémère, de faire des découvertes profitables. Le manque de temps n'aboutira qu'à un travail imparfait, superficiel et demi-authentique. Si, au contraire, on reconnaît l'efficacité de notre méthode, on créera un recueil immense et fidèle, qui aura pour conséquences de mettre de l'uniformité dans notre législation, d'aider toutes les juridictions civiles à rendre plus exacte et meilleure justice, de mettre empêchement aux surprises et aux abus dans la pratique de la vie, de procurer de grandes richesses pour la confection d'un Code rural (depuis si longtemps promis et si impatiemment attendu); enfin, de pouvoir constater, par des rapprochements ingénieux, quelles sont les contrées que l'on doit le plus estimer, dans la succession des âges, pour leurs actes de raison populaire.

E. CORNE.

Poésies gasconnes inédites

DE

LOUIS BARON,

NÉ A POUYLOUBRIN EN 1612, MORT EN 1663.

Ode per serbi d'Epitaphe sur la toumbe de Goudoulin.

Acy deguens ès susterrat,
Pèr tout jamés bouquebarrat,
Goudoulin, l'aunou de Toulouse.
Countre aquet esperit gaillard
La mort a jougat au bieillard,
E l'a fourrat en la balouse.

Las Nymphes deu double tucô,
De tant qu'eres n'àn mau de co,
Lechen seca dequia la base
Parnasse, qu'a lou flus malau,
E nou beng mès pourta la clau
De la hountéte de Pégase.

De gran sentiment de doulou,
Phœbus a cambiat de coulou,
E despuch que l'ou clot embarre
Un tresor rare coum aquet,
Et boute au croc soun reséguet (1)
E desaccorde sa guitarre.

Parnasse qui le jour e neyt
Droumi soun mignoun en un leyt
Oun jamès persoune nou beille,
Per planta de tristes cyprès,
Arringue (2) sous majes laurès
Ou per despeyt lous escabeille.

Coum Ourphee en souna du lut
A passejat coum a boulut
Tantôs un roc, tantôs un arbe,
Goudoulin a rebiscoulat
Soun co tout transit e gelat
Debat un bisatge de marbe.

(1) Violon.
(2) Arrache.

La flou que prengoug de sa man
Nou pergoug pas lou lendouman;
Acquére en pourtec mès de mile;
E deus broutous d'un pè soulet,
Se coumpousec lou ramelet
Qui flaire per toute la bile.

Qui nou sçap pas que sas cansous
Fournichen toutes las douçous
Que pot demanda la musique?
Près d'un cap-d'obre ta plasent,
En la bouquo deu medisent
La lengue beng paralitique.

Quan bo parla dab grabitat,
Catoun dab sa seberitat
Nou trobe pas un mot à dise.
Quan d'un aire mignard e dous
Et accoumode sous fredous,
Catoun s'escoumpiche de rise.

Toulouse, tu noun podes mès,
Roume a perdut per tout jamès
Sous Houraces et sous Birgiles;
E la Grèce a bist entutat
Soun Houmère qu'a meritat
D'este bourgés de tant de biles.

En tout cas aquets esperits
Qui soun estats tà fabourits
De las hilletes de memorie,
Enquoère que perden lou cos
Lechen aci bach force echos
Qui retentichen de lour glorie.

Atau deu famus Goudoulin
Lou renom n'aura jamés fin;
E sas flouretes tà bantades,
Dab lou lustre qu'an meritat,
En casau de l'eternitat
Se beiran tout jamés plantades.

AUCH

Deuxième Partie.

En 1317, un différend fort vif s'éleva entre le chapitre métropolitain et les magistrats municipaux, à propos du moulin de *Chélère*, appartenant au chapitre, et où les habitants faisaient moudre leur grain. Le droit de *pugnero* (mouture), qui était d'un picotin sur trente, ayant été augmenté, les consuls rendirent une ordonnance, publiée à son de trompe, par laquelle le moulin était mis en interdit. Cette mesure irrita le clergé; l'official frappa les consuls d'excommunication, mais ceux-ci ne se laissèrent point intimider et lui firent signifier une cédule appellatoire. Quelques années après, les consuls d'Auch furent pour la seconde fois en contestation avec ceux de Pavie. Le baile de cette localité s'était permis, on ne sait pourquoi, de faire le guet à la *Trilhe de St-Martin*, faubourg d'Auch, sous les murs. Las de réclamer en vain contre cet empiètement sur leur autorité, les consuls, avec quatre mille hommes, assiégèrent le baile dans le faubourg, incendièrent son hôtellerie pour le brûler, lui et les sergents du guet. Traduits pour cet excès devant le sénéchal de Toulouse, les consuls et toute l'Université d'Auch furent condamnés à deux mille livres d'amende; mais le roi les réduisit à douze cents, «et *furent maintenus* les consuls à faire le guet de la Trilhe St-Martin.»

En 1337, comme les Anglais, maîtres de la Guienne, donnaient des inquiétudes à toutes les provinces limitrophes, la commune imposa certaines marchandises et les biens des habitants pour réparer les murailles et mettre la ville en état de soutenir un siége. L'enceinte fut élargie; on y enferma les quartiers du Pouy, de St-Pierre, de la Treille,

des Jacobins et du Barry. La cité eut pour limites : au nord, le ruisseau de Juillan; au sud, celui du Caillou; à l'est, le Gers; à l'ouest, le château. Les murailles furent flanquées de tours, de distance en distance; les portes de la ville, au nombre de six (*Porte-Neuve, d'Encape, du Caillou, de St-Pierre, de la Treille et Trompette*), outre des portes secondaires, appelées *pourtanet*, furent protégées par une galerie de mâchicoulis et par des meurtrières à l'intérieur; le château des comtes et le premier mur d'enceinte défendaient le côté sud-ouest; le château de l'archevêque et le cloître des chanoines le sud-est; le château de la Treille et le monastère de St-Orens le nord-est. A ces fortifications se reliaient plusieurs forts sur les collines, à l'entour de la ville, où l'on faisait le guet pour avertir la garnison en cas d'alerte, de manière que la ville d'Auch pouvait être considérée comme une des places les plus importantes de l'époque.

Les dépenses occasionnées par les fortifications avaient épuisé les habitants; les démêlés sans cesse renaissants des comtes de Foix et d'Armagnac les accablaient, en outre, chaque année, de nouvelles charges. Aux calamités de la guerre vint se joindre une peste terrible qui décima la population (1341). Le comte d'Armagnac, touché de tant de malheurs, fit don à la ville du droit d'entrée établi sur le vin.

Les Anglais guerroyaient toujours en Guienne; l'entretien des forteresses exigeait des dépenses annuelles. A ces causes, les consuls d'Auch, autorisés par le comte Jean Ier, taxèrent d'une somme de douze deniers chaque sept charges de vin (1370). Deux ans plus tard, dans le même but, un nouvel impôt frappa les objets de première nécessité pour deux ans seulement; et, de plus, sur la requête des consuls, le comte fit aux habitants, pour les aider, rémis-

sion de la somme de douze livres qu'il percevait sur chaque feu. La sûreté des murailles, principal objet de leurs sollicitudes, nécessitait tous ces sacrifices. On trouve dans les archives de l'Hôtel-de-Ville un volumineux dossier d'actes consacrés au renouvellement de ces contributions.

Après le sac de Lectoure par Louis XI, et la complète ruine des Armagnacs, le cardinal Joffroy, commandant l'armée royale, se porta sur Auch afin d'y consommer la vengeance du roi et la sienne propre. Le comte Jean V était mort lâchement assassiné; tout ce que le pays possédait de troupes disponibles avait été rassemblé dans Lectoure, de sorte que la ville, privée de garnison, ne pouvait opposer la plus faible résistance. Forcés de subir la loi du vainqueur, les habitants furent impitoyablement mis à rançon. Le chapitre vendit sa bibliothèque et donna un magnifique crucifix, avec deux statues d'argent et plusieurs joyaux de prix. Le siége archiépiscopal, occupé par un d'Armagnac, fut regardé comme vacant, et, du vivant même du titulaire, soumis aux lois de la régale (1473).

En 1540, l'archevêque, M. de Clermont-Lodève, à la munificence duquel on doit les vitraux peints de la cathédrale, dont il fit continuer la construction, les stalles du chœur et la fondation du collége, ayant résigné son siége, le cardinal de Tournon, son successeur, arrivant à Auch, y fut reçu avec le cérémonial d'usage. La mule du prélat, à son entrée dans la ville, fut conduite par le baron de Montaut, dont le droit était de lui servir à table d'échanson. La mule et le buffet de l'archevêque, composé ordinairement d'un service en or ou en vermeil, étaient acquis au baron. Mais M. de Tournon, plus modeste que ses prédécesseurs, n'étala sur son buffet qu'une vaisselle de verre. Le baron, furieux à cette vue, ne put contenir son désappointement; il brisa la vaisselle à coups de bâton, en pré-

sence même du prélat et des convives, et en l'apostrophant de railleries, d'injures et de menaces. L'archevêque fut si sensible à cet outrage que, peu de temps après, il quitta la ville et n'y revint jamais.

En 1562, les calvinistes, dont les doctrines s'étaient insensiblement propagées dans la Province, levèrent l'étendard de la révolte. Sur la demande des vicaires généraux et des consuls, Monluc, qui était alors à son château de Sanpoy (1), près Auch, y accourut avec une compagnie. Monluc, contre son habitude, est très laconique dans le récit qu'il fait de sa mission dans cette ville. Nous savons par lui seulement qu'il réussit à la pacifier; ensuite, il se dirigea sur Toulouse. Bientôt après, ce fut encore une fois le tour de la peste; elle exerça les plus grands ravages dans la cité et le pays (1564). On n'en avait pas fini non plus avec les partisans de la réforme. En 1560, Montgomerri, généralissime des armées de la reine de Navarre, surprit Auch, où il pénétra avec toutes ses troupes. S'il faut ajouter foi à la chronique, la ville fut épargnée par le chef des huguenots, ce qui nous semble peu vraisemblable. Mais, en 1587, les calvinistes, ayant reparu à Auch, pillèrent les églises de St-Orens et des Jacobins. Ils mirent également à sac plusieurs maisons particulières et ravagèrent tout le pays environnant. La peste sévit de nouveau en 1632. Les habitants rivalisèrent d'ardeur afin de désarmer la colère du ciel par des œuvres pies, et la corporation des marchands fonda à perpétuité une messe, le 6 septembre, jour où la ville fut délivrée du fléau.

Cependant, à mesure que le pouvoir se centralisait, la municipalité voyait ses priviléges subir quelques atteintes. On avait pu remarquer déjà que les membres du présidial récemment établi à Auch (ils étaient douze), jaloux de

(1) St-Puy, commune du canton de Valence.

l'autorité des consuls, avaient cherché, dans maintes circonstances, à paralyser l'action de la commune. Leurs prétentions éclatèrent tout à coup à propos d'une ordonnance sur les vendanges et l'entrée du vin, qu'ils traitèrent d'abusive et de séditieuse. Les consuls en référèrent au duc d'Epernon, gouverneur de la province; celui-ci reconnut leur droit, et l'ordonnance eut son plein effet. Les membres du présidial, dépités de leur défaite, n'attendirent plus qu'une occasion pour se venger. Cette occasion se présenta le jour de la Fête-Dieu (1649). Le rang de préséance appartenait aux consuls dans toutes les cérémonies religieuses. Ils se rendirent à l'église de St-Orens, « en robe rouge et livrée consulaire, » dit le procès-verbal, « comme ils en » avaient le privilége, octroyé par des lettres du comte » d'Armagnac, en date de l'an 1537, accompagnés des huit » gardes avec leurs casaques rouges, des portiers et messa- » giers, et de leurs valets ordinaires, auxquels ils avaient » joint quinze ou vingt habitants avec des hallebardes. » Deux d'entre eux, les sieurs Lafont et Aignan, restèrent sur le seuil de l'église avec la force armée; les dix autres, suivis de leurs gardes, « portant flambeaux et armoiries, » pénétrèrent dans l'église, où les présidiaux vinrent prendre place, à leur tour, au côté droit du chœur. L'office terminé, et la procession se disposant à sortir, les présidiaux s'élancèrent sur les consuls pour leur disputer la préséance; ils les assaillirent à coups de poing et à coups de pied, les frappant des cierges qu'ils avaient en main, et déchirant leurs robes; l'un des agresseurs lâcha même un coup de pistolet sur son adversaire. Le tumulte fut heureusement apaisé, grâce à l'intervention de quelques personnes qui accoururent de l'église de Ste-Marie, où elles assistaient à l'office. Les présidiaux se retirèrent, et la procession eut lieu dans la forme accoutumée. P. LAFFORGUE.

RÉFLEXIONS

Sur le livre de M. Rabanis et sur la critique de ce livre publiée dans la Revue d'Aquitaine du 15 décembre.

Le livre de M. Rabanis sur les Mérovingiens d'Aquitaine n'a, selon nous, ni détruit la charte d'Alaon, ni coupé la tige généalogique des grandes familles méridionales. Aussi, le couronnement de cette œuvre, par l'Académie, nous a paru un peu hâtif. Il était prudent avant de trancher ce nœud gordien historique d'attendre une étude plus approfondie des documents qui défendent ce que le lauréat de l'Institut attaque avec vivacité, comme le constate trop indulgemment peut-être son critique de la *Revue d'Aquitaine*. Il eût été encore fort sage de faire un appel à l'opinion publique, à ces esprits d'élite qui, nourris d'études fortes et consciencieuses, pouvaient intervenir dans cet important et difficile débat. Il fallait encore que le sujet du litige fût porté devant les sociétés savantes de l'Aquitaine, celles de Pau, d'Agen, de Bordeaux et de Toulouse.

C'est avec cette circonspection qu'on devait procéder vis-à-vis d'une croyance qui avait pour elle la consécration des temps. N'était-ce donc rien que la gloire d'un pays tout entier, que l'autorité de tant d'hommes éminents, qui depuis trois siècles ont fortifié par leurs travaux une opinion, grâce à eux, devenue populaire? (1) — N'était-ce donc rien que l'honneur des illustres familles du Midi, à qui l'on enlève, ici, avec amertume, là, avec dérision, une si glorieuse origine?

Quoi! dans notre admirable organisation judiciaire, une

(1) Dom C. de Vic et dom Vaisette; — *l'Art de vérifier les dates*; — Chateaubriand; Léon Vidal; — Ader; — Boudon de St-Aman; — Fauriel; — Cayla et Perrin-Loriot; — Sismondi; — Michelet; — Faget de Baure; — Monlezun; — Furgole; — Mosaïque du Midi; — Du Mége; — Auguste Hemly; — dom Bouquet; — Samazeuilh.

simple question de *gouttière* ne sera jugée qu'après l'audition de toutes les parties, et lorsqu'il s'agira d'une discus- qui tend à imprimer à l'esprit français un caractère de légèreté, on condamnera sans avoir écouté la défense et l'on qualifiera de *pure fable* et de *vaste roman historique* ce que d'autres ont tenu et tiennent encore pour parfaitement respectable.

Si encore M. Rabanis nous avait conduit à l'impossibilité de penser et de croire autre chose que ce qu'il dit, on concevrait sa manière cavalière de décider. Mais, en histoire, on ne l'ignore pas, la certitude n'est pas de mise, absolument parlant.

En publiant ces réflexions, nous n'avons point l'intention d'entrer en lice, mais seulement d'attirer un examen plus sérieux sur ce passage délicat de nos annales, avant de sanctionner définitivement le travail de M. Rabanis. Suivant lui, point de Boggis et de Bertrand, sans la charte d'Alaon; supprimez-là, comme il la supprime, d'une façon radicale, et l'arbre généalogique des familles princières de notre région est déraciné. Il manque à cette argumentation un point essentiel : il faut démontrer d'une façon péremptoire que Boggis et Bertrand ne sont que par la charte. Or, il serait facile de prouver que ce n'est pas d'elle qu'ils ont reçu l'être. L'auteur du compte-rendu de l'ouvrage couronné ne fait remonter la publication du monument qui nous occupe qu'à celle des conciles d'Espagne (en 1687) par le cardinal Daguirre qui l'introduisit dans la collection; il ne dit pas qu'elle ait été connue avant dans le monde savant, et son silence indique qu'elle ne l'était pas. Donc, si l'on parvient à établir d'une manière irrécusable que divers historiens et divers documents ont constaté l'existence de Boggis et de Bertrand antérieurement à la charte, il ne sera plus possible d'accepter sans contrôle les affirmations de M. Rabanis.

Nous allons expliquer nos idées par des exemples: 1° Marca, le célèbre annaliste, dans son histoire du Béarn, éditée en 1640, c'est-à-dire 47 ans avant la charte d'Alaon, parle de Boggis, d'Eudes, de la veuve de Boggis et du fils de Bertrand, frère de ce dernier. Marca n'a donc point emprunté à la charte d'Alaon, qui était encore dans les limbes, les faits qu'il mentionne.

Louvet (Pierre), dans son abrégé de l'Histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne, un vol. in-4°, publié en 1649, donne le tableau du gouvernement de l'Aquitaine, sous les rois de la première race. Arrivé à Dagobert, il rappelle quelques traits relatés dans la charte, bien qu'il ne la connaisse pas plus que le précédent. Il invoque, à l'appui de son assertion, l'histoire des comtes de Poitiers, par Besly, et les tableaux généalogiques du père Labbe et l'ancien cartulaire de l'église de Condom, voilà d'autres autorités très reculées de l'apparition de la charte, et qui, sans son assistance, ont signalé trois enfants de Charibert.

Oïenard, *De Notitia utriusque Vasconiæ*, un des ouvrages les plus estimés sur l'Aquitaine, qui sert d'appui à Louvet, soutient aussi qu'Eudes devint duc en 714, comme prince franc ou petit-fils de Boggis. Les témoignages invoqués par cet excellent abréviateur sont une preuve de la foi que méritent et son langage et les sources nombreuses où il a puisé.

Alteserre, *Rerum aquitanicarum*, in-4°, de l'année 1648, est encore cité par Louvet, à propos du duc Eudes, et, comme Oïenart, il le fait aussi prince franc.

Voilà quelques autorités que nous avons sous les mains. Que serait-ce donc si l'on mettait en jeu toutes les ressources d'une bibliothèque publique? Quelle abondante moisson de témoignages démonstratifs des mêmes faits n'y pourrait-on pas recueillir?

Nous savons que la critique ne voudra point se trouver en défaut ; elle ne manquera de pas dire que la légende de St-Hubert des Ardennes est peu probante comme toutes les légendes. Il niera donc tout ce qui est contemporain de cette origine et fera valoir tout ce qui vient en aide à ses négations, comme le silence des chroniqueurs du xe siècle et de Frédégaire le Bourguignon.

M. Rabanis objectera sans doute encore que les fabricants de la Charte ont utilisé les chroniques contemporaines pour lui donner de l'analogie avec l'histoire et partant de l'authenticité. Mais est-il raisonnable de supposer qu'au xvie et xviie siècles les chroniques étaient suffisamment connues pour qu'on pût se servir de ces matériaux avec une aussi complète science diplomatique.

Le besoin de destruction est systématique : pour démontrer la fausseté du document qu'il veut anéantir, M. Rabanis fausse ou force l'acception des mots. Ainsi, selon lui, pour nous servir de l'autorité d'un judicieux et récent critique, *amita et filius*(1) n'ont plus le sens qu'ils avaient eu jusqu'à présent dans tous les dictionnaires latins-français. Il repousse tout ce qui le gêne et le contrarie et appelle à son secours tout ce qui peut lui être utile. Ainsi, il n'accepte pas Adon de Vienne, ni les annales de Metz, ni les actes de St-Berthaire, ni le bibliothécaire Anastase, ni l'ancienne chronique de Toulouse; mais il s'appuie sur *la vie de St-Amand* et sur *Ermoaldus niger*, le poète historien. Ici, la partialité est visible et le destructeur des Mérovingiens d'Aquitaine ferait bien de retourner contre lui-même l'inculpation qu'il formule contre dom Vic et dom Vaissette quand il les accuse *d'infirmer l'autorité de tous les documents qui ne s'accordent pas avec leur opinion.*

(1) Selon M. Rabanis, AMITA signifie *tante par le sang* et *non par alliance* et FILIUS *successeur* et non pas *fils.*

Par suite de toutes ses considérations, on doit se mettre à l'œuvre, faire des recherches actives dans les grands foyers d'érudition, et entreprendre la réfutation de l'ouvrage de M. Rabanis, qui est une attaque et non pas une conclusion.

E. CORNE.

Le Château de Larressingle.

Lorsque l'empire romain eut succombé sous les coups des barbares, le chef Franc, Goth, Bourguignon, accoutumé au grand air, dédaigna le séjour des villes, en arracha en quelque sorte la société et la transporta avec lui en rase campagne. Il s'empara de la grande ferme ou de la ville patricienne et y installa le clan tout entier, famille par famille. Il créa aussi le village des débris mutilés et transformés de la villa. Mais l'invasion continuait toujours. La bande du lendemain venait enlever à la bande de la veille sa propriété ou plutôt sa capture. Le conquérant, incessamment troublé dans sa conquête, abandonna la ferme romaine assise dans la plaine, il monta le sentier escarpé de la colline, et il bâtit à la hauteur du vol de l'aigle, sur le rocher entouré de précipices, une nouvelle demeure inaccessible aux attaques. Le donjon remplaça la villa.

Les traces de fermes gallo-romaines sont très nombreuses dans nos contrées : il y a peu de paroisses aux environs de Condom où l'on n'en trouve les débris en quatre ou cinq endroits. Les manoirs féodaux n'y étaient pas rares non plus. Un poète, décrivant, en vers latins, le voisinage de la ville, vers 1160, nous les montre se dressant orgueilleusement sur tous les points de la campagne :

« Multiplicis passim surgunt fastigia villæ. »

Comme à cette époque il n'y avait encore que la classe nobiliaire qui comptât pour quelque chose dans la société, l'écrivain ne s'est attaché qu'à nous laisser le tableau de ces superbes habitations; malheureusement la plus magnifique de celles qu'il décrit, le château de Caussens, a disparu. C'était, à son dire, une maison vaste, couronnée de flèches, décorée extérieurement avec un luxe vraiment royal et pourvue de tout le confortable imaginable.

Un autre non moins remarquable, du moins par son site et son antiquité, a également cessé d'exister, je veux parler de Goalard dont les anciens se rappellent avoir admiré le faîte menaçant. Mais non loin de là s'élève le château de Larressingle, vraie citadelle du moyen-âge, bâtie ou plutôt augmentée ou reconstruite par Arnaud de Lomagne, seigneur et abbé (1) de Condom, vers le milieu du XIIIe siècle. Je dis *augmentée ou reconstruite,* car, outre qu'une partie de la chapelle présente tous les caractères architecturaux du commencement du XIIe siècle, il est question de cette localité sous le prédécesseur d'Arnaud à l'occasion d'un paréage avec le roi d'Angleterre.

Un fossé large et profond, un mur crénelé, haut de trente pieds, s'étendant sur un plan octogone et ayant à chaque angle une tour carrée d'environ cinquante pieds de hauteur, telles sont les principales fortifications du château. Trois tours seulement ont échappé au vandalisme; les autres ont été tronquées au niveau du rempart. Quant à la muraille d'enceinte, elle s'est assez bien conservée, si ce n'est du côté de l'Orient où une partie s'est écroulée jusqu'aux fondements. La grande porte regarde l'occident : elle s'ouvre au pied d'une tour plus grosse que les autres. Avant de toucher au seuil, il faut traverser deux arches dont la première était formée autrefois par le pont-levis.

(1) Abbé des bénédictins.

Deux piliers se dressent entre ces deux arches comme deux gardes d'honneur. Ils étaient destinés à la manœuvre du pont-levis. Ainsi, quand cette machine était levée, l'entrée du château était protégée par deux portails : l'un placé au milieu du pont, à l'endroit des deux piliers, et l'autre sous le premier arceau de la porte. Ce dernier était, selon l'usage du temps, défendu par un mâchicoulis (1) construit au sommet de la tour dont il est encore, avec ses dentelures trilobées, le plus bel ornement. L'arceau intérieur porte également des traces d'un portail ou d'une herse.

Quand on a franchi la porte, l'on se trouve en face du donjon; c'est moins une addition considérable faite à la façade du nord, une masse carrée, vaste et fort élevée. On y compte trois étages et un rez-de-chaussée, ayant chacun environ une vingtaine de pieds de hauteur. Il domine, par conséquent, de beaucoup les remparts et même les tours restées intactes. Ansi que nous venons de le voir, le château est avantageusement protégé par les travaux extérieurs; néanmoins, il était disposé de manière à opposer encore aux assaillants qui auraient franchi les remparts une sérieuse résistance, car le rez-de-chaussée et le premier étage n'étaient éclairés que par des meurtrières fort étroites et le faîte était crénelé à l'instar des tours.

Les murailles sont d'une solidité admirable; quoique dépouillées depuis le XVIe siècle de la toiture et exposées ainsi à toutes les injures des saisons, elles paraissent toutefois avoir peu souffert, et on ne doit pas craindre d'assurer qu'elles les braveront longtemps encore si le marteau démolisseur ne vient en aide à l'action du temps. Tous les siècles qui se sont écoulés depuis la construction jusqu'au moment où il fut abandonné par Cassagne ont imprimé

(1) Mâchicoulis.— On appelle ainsi les ouvertures pratiquées dans les saillies des galeries des anciennes fortifications pour défendre le pied du mur en jetant par là sur les assiégeants de grosses pierres, de l'eau bouillante.

leur cachet sur les antiques remparts. C'est sur toutes les façades un mélange d'ogives simples et géminées, de fenêtres ou de croisées ouvertes ou murées, mais décorées des plus belles moulures du treizième, quatorzième et quinzième siècles. On voit, sur la façade du sud, un escalier tournant de la fin du quinzième siècle. On admire la belle cage octogone, les sculptures des portes et fenêtres, la magnificence des appareils et des degrés. Dans l'intérieur, les cheminées très bien conservées et un *infernet* ou *vade in pace* (1) offrent plus d'une sorte d'intérêt à l'amateur d'antiquités. Les deux évêques qui nous ont laissé la magnifique cathédrale de St-Pierre, MM. de Marre et de Grossolles, ont laissé aussi des traces dignes d'eux au château de Larressingle. La cage du pont tournant et les fenêtres les plus belles et les plus ornées sont leur œuvre; le style et le blason en font foi.

Par suite du déplacement de la société, le château du moyen-âge était devenu le centre de la puissance civile, Le château régnait, siégeait, battait monnaie, levait l'impôt. Le barbare qui l'habitait gouverna en souverain la contrée qui lui était échue en partage après la conquête. Son épée fut son sceptre, la force et le caprice, sa raison et sa loi. Mais qu'étaient devenus nos pères, ces hommes si intrépides et si jaloux de leur liberté? Hélas! ils étaient devenus, avec tous leurs biens, la propriété du conquérant, propriété vendable; on en avait fait une *chose*. Aux possesseurs, les titres honorables de ducs, de comtes, de barons, de seigneurs; aux déshérités, les odieuses qualifications d'esclaves, de serfs, de vilains, de roturiers, de rustres, de manants. Dans le principe, on leur faisait porter un collier de fer marqué au chiffre de leur maître. S'ils

(1) *Infernet* ou *vade in pace*. Prison secrète où les moines enfermaient quelque confrère condamné, qu'on y murait pour le laisser en *paix* mourir de faim. Dans les châteaux, cette prison s'appelait les oubliettes.

essayaient de fuir, on leur faisait couper le nez et les oreilles, ou bien les points et les pieds. Il est vrai que les barbares tenaient ces usages des Romains; mais tant que dura l'esclavage, ils ne s'y montrèrent que trop fidèles. Tous ces maux furent d'autant plus inévitables que chaque colline avait son château, et que chaque cultivateur était pour ainsi dire parqué sous le regard de son seigneur.

Les luttes seigneuriales obligèrent les hommes attachés à la glèbe à porter des armes avec les instruments de labour jusqu'au commencement du XIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la *trève de Dieu*.

Les seigneurs de Larressingle étaient abbés ou évêques; il est donc probable qu'ils évitèrent les excès les plus criants de la féodalité. Cependant, comme l'histoire nous apprend que les prélats de cette époque marchaient à la tête de leurs troupes et s'armaient de massues pour tuer leurs ennemis sans verser leur sang, il est clair que ces princes, à la fois spirituels et temporels, ne purent se soustraire à tous les inconvénients de leur situation. Il suffit pour en être convaincu de se rappeler de leurs éternels débats avec la commune de Condom, et de voir l'appareil militaire dont ils s'étaient entourés, le cachot affreux et les oubliettes plus effrayantes encore dont ils avaient pourvu leur château.

Le cachot est situé à l'angle nord-ouest du donjon; c'est un espace carré et fortement muré. On n'y entrait primitivement que par une porte intérieure fort étroite et fort basse. Les oubliettes font partie de la même pièce. Néanmoins, elles étaient disposées de telle sorte, au moyen des planchers, qu'il fallait avoir tous les secrets du manoir pour en soupçonner l'existence et en deviner l'orifice, placé à la hauteur du second étage, à une quarantaine de pieds du sol. Elles sont resserrées vers le haut, mais elles s'élar-

gissent dans le rez-de-chaussée, ce qui leur donne l'apparence d'une citerne ou d'une souricière. Lorsqu'on frappe du pied la terre du cachot, elle résonne et donne lieu de croire qu'elle recèle un souterrain.

La chapelle est à l'est du donjon, et seulement à huit ou neuf pieds de distance. Il y avait communication de l'une à l'autre au moyen d'une galerie ou d'une chambre volante. On pouvait également assister aux offices sans sortir du château; deux fenêtres ogivales avaient été disposées, à cette fin, de ce côté-là. La chapelle se divise en deux parties très distinctes, l'une appartenant au douzième siècle et l'autre au quatorzième. La première, qui est la plus occidentale, a deux étages. L'étage inférieur est voûté et orné de deux colonnes qui supportent une corniche en damier régnant autour de la première partie de la chapelle, et un arc partageant la voûte en deux parties à peu près égales. Un des chapiteaux est historié. Le sujet présente : 1° en face, deux lions adossés l'un à l'autre, et chiens portant sur la croupe un oiseau qui becquete des raisins; 2° sur le côté de droite, une grosse fleur épanouie; sur celui de gauche, un personnage qui tient un livre d'une main et lève l'autre comme pour bénir.

Ce sanctuaire est dédié à St-Sigismond, roi de Bourgogne, qui fut jeté dans un puits, l'an 523, avec sa femme et ses enfants. Aussi, comme dans toutes les églises qui lui sont dédiées, on y voit un puits, en mémoire de son martyre (1).

La partie du quatorzième siècle est voûtée comme la première et ornée de deux colonnes; elle n'a point d'abside. Autrefois, les murs et la voûte étaient décorés de peintures, mais elles ont disparu, depuis quelques années, sous un ignoble badigeon.

(1) La foi antique, qui accordait une grande vertu à l'eau, avait gravé, à l'orifice de quelques-uns de ces puits, ces mots : *Crede et bibe*, que l'incrédulité moderne a traduit ainsi : « *Croyez cela et buvez de l'eau.* »

Le cimetière placé sous les remparts, du côté du couchant, mérite également d'être visité. On y trouve quelques tombes anciennes taillèes dans le roc. Elles sont recouvertes de dalles, mais non tellement jointes que l'on ne puisse en étudier l'intérieur.

Les antiquaires ont fait des recherches sur le nom de cette intéressante localité. Quelques-uns ont prétendu que le mot de Larressingle, *Retrosingula*, dans les Mémoires du XIIIe siècle, vient de ces deux mots latins, *retrò singuli*, que Crassus, marchant contre les Sociates, aurait prononcés dans le moment où ses troupes, surprises en cet endroit, furent mises un instant en désordre. Cette explication, fondée sur une tradition locale, reçoit une certaine probabilité du voisinage d'une voie antique se dirigeant de Condom sur la Ténarèze, vers la tour Lamothe.

DUGOUJON.

FONDATION DU MONASTÈRE DE BOUILLAS

DANS LA FORÊT DE PORTE-GLANDS, AUJOURD'HUI LE RAMIER, PRÈS DE LECTOURE.

Un vieux seigneur de Pauilhac, Ardouin de Bouillas, voulant expier quelque faute de sa jeunesse et se préparer au terrible jugement de Dieu, alla trouver l'illustre et savant évêque de Lectoure, Guillaume d'Andozille, pour s'éclairer de ses lumières et agir d'après ses salutaires conseils. Le pieux évêque, secondé par Fortanier, prieur de St-Gény, lui persuada de fonder un monastère de l'ordre de Citeaux, et sous le patronage de la mère de Dieu, dans la forêt de Porte-Glands, aujourd'hui le Ramier, qui lui appartenait en majeure partie, et qu'il tenait à foi et hommage des seigneurs de Preissac d'Esclignac. Ardouin s'adressa pour ob-

tenir quelques religieux à Bernard, abbé de Condom. Selon la coutume de ces temps de méfiance et de barbarie, les négociations furent longues et minutieuses. L'abbé de Condom accepta enfin les propositions du seigneur de Pauilhac et envoya sur les lieux, avec le titre de prieur, un moine de Condom, appelé Etienne Granier. A son arrivée, Ardouin, pour donner plus de solennité à sa donation, convoqua tous les personnages distingués du comté de Gaure et des pays limitrophes. Du consentement de son frère Abrin, il donna une portion considérable du bois de Porte-Glands, sur les deux rives du ruisseau de Bouillas, et y joignit une pièce de terre labourable. Bonne de Bouillas et son mari, Raymond de Castarède, cédèrent aussi une parcelle de bois et de terre labourable au vénérable prieur Granier. Vierne de Preissac, seigneur suzerain de ces terres, renonça à ses droits, à condition que les nouveaux religieux prieraient pour le repos de l'âme de son fils Odon, qui venait de mourir.

Telle fut la modeste origine du riche monastère de Bouillas. Les religieux se mirent immédiatement à l'œuvre et construisirent leurs cellules dans la vallée où se trouve aujourd'hui le hameau de ce nom. Ils eurent à surmonter, outre les obstacles d'une installation provisoire, beaucoup de contradictions de la part des héritiers d'Ardouin, qui mourut peu de temps après cette pieuse fondation. Guillaume d Andozille, leur protecteur zélé, fut transféré, sur ces entrefaites, du siége de Lectoure à l'archevêché d'Auch.

Dès lors, les religieux virent disparaître toutes les difficultés. Ils purent se livrer en paix aux douceurs de la solitude et aux pieuses méditations du cloître. En même temps, de nouvelles donations augmentèrent l'aisance et la réputation du couvent. Abrin, frère du fondateur et sa sœur Bonne, lui donnèrent tout le reste de la forêt de Porte-

Glands, jusqu'au ruisseau de St-Laurent, sur les bords duquel les religieux bâtirent une église pour desservir le hameau d'Aygueval, remplacé plus tard par la ville de Fleurance. Le couvent de Bouillas était alors assez important pour qu'on l'érigeât en abbaye, fille de Condom. Galind, premier abbé, venait à peine d'être promu à cette dignité, quand il reçut de Bernard de Sauzède une nouvelle donation, qui fit de Bouillas une des plus opulentes abbayes de la Gascogne. Elle se trouva maîtresse du territoire de la paroisse actuelle de Pauilhac, et d'une bonne partie de celles de Fleurance et de Ste-Radegonde.

L'abbaye prit une grande extension. L'abbé Galind remplaça les cellules provisoires par de beaux et solides édifices. Son successeur, l'abbé Pierre, établit dans l'abbaye la conventualité et l'affilia à la célèbre communauté de l'Escale-Dieu.

J.-P. LASCARIS.

UN CAPITAINE DE ROUTIERS.

(*Suite.*)

— Pitié pour elle ou pour toi, répondit le ravisseur.

— Pour tous deux.

— Pour une vassale et pour un bâtard! tu es fou; et ils entrèrent dans la salle d'armes où les valets avaient déposé la jeune fille qui s'était évanouie en chemin.

— Qu'on la reveille, dit le seigneur de Floran.

— Tu ne peux déshonorer cette enfant, car je l'aime, disait le bâtard en lui pressant les mains.

— Eveillez-là, répéta brusquement le châtelain.

— Encore une fois, grâce pour elle.

Le châtelain fit un signe d'impatience et s'avança vers le groupe des valets qui tenaient la jeune fille.

— Arrête, dit le bâtard, tu la respecteras, car je reste.

— Nous le voulons aussi, dit le sire de Floran sans discontinuer de marcher. Après avoir fait quelques pas, il s'arrêta pour inviter dédaigneusement son frère à le suivre. Mais celui-ci ne le pouvait pas : il venait d'être saisi par trahison et lié à un poteau.

— Qu'on l'éveille! cria-t-il pour la troisième fois.

En même temps, deux valets du groupe prirent la jeune fille par les bras et par les cheveux, et commencèrent à la frapper avec de grosses lanières de cuir. Une sorte de bailly, à figure impassible, placé entre les bourreaux, comptait flegmatiquement leurs coups.

— Frappez toujours, poursuivait le châtelain. Bailly, ne te trompe pas; il faut qu'il y ait assez de meurtrissures pour venger mon amour dédaigné..., et pour la guérir du sien, ajouta-t-il en se tournant vers le bâtard qui était à côté de lui, toujours attaché au mur, le corps ployé sous ses émotions et la tête perdue. Les douleurs qu'il endurait étaient horribles et lui montraient le spectacle qui se passait sous ses yeux comme une fatale hallucination. Il avait d'abord tendu ses bras à sa maîtresse comme un refuge; mais ils étaient bientôt retombés avec désespoir.

— Pas un de plus, dit le bailly en arrêtant les coups, la patience fléchit.

— Alors, qu'elle choisisse, répliqua le châtelain.

— Choisis, chosis! dirent tous les assistants.

La jeune fille se leva raide et droite comme une statue. Une sorte d'exaltation divine la soutenait. La peau labourée, les vêtements déchirés, les cheveux en désordre et collés par le sang, elle alla se placer comme un remords en face des deux frères.

— Je ne serai à aucun de vous, dit-elle : à toi, en regardant tristement, parce que mon seigneur ne le veut pas; à vous, mon seigneur, parce que Dieu le défend.

— Dieu! s'écrièrent les deux jeunes gens en attachant à ce mot une pensée bien différente.

— Oui, Dieu, qui attend sa servante à l'abbaye de Fabas, reprit-elle en s'en allant.

Et le bailly ne la retint plus, et le seigneur de Floran la laissa partir, et son amant n'osa pas la suivre, car la vassale allait être religieuse, et l'amante l'épouse du Christ.

Les deux jeunes gens la regardèrent s'éloigner; et, lorsqu'elle eut disparu, ils restèrent en présence avec une haine de plus.

— Ainsi, dit le bâtard, je suis condamné à ne rien posséder sur la terre.

— Rien, dit le sire de Floran.

— Je n'aurai ni manoir, ni seigneurie, que je puisse abriter sous mon épée.

— Il n'y a pour un bâtard que le couvent; il lui tient lieu de fief.

— Oui, mais il y a pour un homme encore un refuge d'où il peut conquérir ce que l'injustice lui refuse. Ecoute-moi, frère : je te hais, parce qu'au berceau on m'a frappé pour toi; je te hais, parce que plus tard on m'a dépouillé pour toi; je te hais, enfin, je te hais, parce que toute ta vie s'est nourrie de la mienne. Tu m'as poursuivi partout sans relâche; je n'ai eu pour me réfugier contre toi, ni ma part de manoir, ni ma part d'héritage; tu m'as toujours chassé en me disant : C'est à moi. Et lorsque j'ai voulu m'écarter de ce que tu aimes pour me faire une existence étroite et inaperçue, tu es encore venu à moi pour la briser; tu m'as séparé de la jeune fille en me disant cette fois encore : Elle m'appartient. Malheur à toi ! j'avais oublié ma haine, et tu l'as ressuscitée dans toute sa violence.

— Vous la perdrez, dit son frère en ricanant; le cilice du moine vous en guérira. Encore quelques jours, et, en place

de votre haine, vous viendrez de l'abbaye pour nous porter votre bénédiction.

— Moine! répondit le bâtard en serrant son épée, comme si on eût voulu l'en séparer, je ne le serai pas.

— Pourquoi?

— Parce que je suis gentilhomme et soldat, et parce qu'il y a devers Toulouse et ailleurs des confréries pour les hommes de cœur.

— Des confréries établies par Satan pour marauder dans les campagnes.

— Oui.

—Des compagnies dont la vie se passe à se battre pour voler.

— Pour voler.

— Des brigands qui vivent en dehors de toutes les lois, et dont la vie chargée de meurtres appartient au bourreau.

— C'est cela.

— Eh bien! va, dit le sire de Floran avec une satisfaction qu'il ne prit pas la peine de cacher, va t'enrôler parmi les Meynades; ma vengeance est satisfaite.

— Et la mienne commence, répliqua le bâtard en sortant du château.

Les jours et les mois s'écoulèrent sans qu'on le vît paraître dans le pays. Son souvenir s'affaiblit peu à peu dans le cœur des pauvres serfs qu'il avait souvent soulagés, et il s'effaça après quelques années de la mémoire de son frère dans laquelle il n'avait figuré depuis son départ que sous la forme d'un pendu.

Le jeune homme, cependant, n'avait pas encore eu une destinée à justifier les regrets des pauvres vilains, ni la joie de son frère. Il existait, mais on ne s'en doutait pas, parce que personne ne l'avait rencontré ou n'avait su le reconnaître. Il s'était incorporé dans une compagnie de

routiers qui désolaient à cette époque l'Albigeois. En arrivant au milieu d'eux, il avait abandonné son nom de noblesse dont la gloire ne lui appartenait pas pour en prendre un qu'il pût illustrer à son gré et laisser avec orgueil. Il avait dépouillé ce qu'il avait pu emporter de la maison paternelle de préjugés féodaux pour se ranger dans ces troupes indisciplinées et dévastatrices sous l'égalité du sabre, et il n'avait songé à s'élever que par les moyens admis par la compagnie. Ces moyens c'était la valeur jusqu'à la férocité; la prudence jusqu'à la fourberie, et le dévoûment pour ses frères jusqu'à l'abnégation.

Il déploya toutes ces qualités extrêmes dans différentes occasions. Une première fois en faisant assassiner jusqu'au dernier homme d'une garnison qui avait résisté.

Une seconde, en engageant sa troupe mercenaire au service de deux seigneurs qui guerroyaient l'un contre l'autre, et en filoutant à chacun le prix de sa trahison.

Un troisième enfin, en se dévouant à la défense d'un défilé, pour donner le temps à ses soldats, poursuivis, d'en sortir.

C'était, comme on le voit, un terrible routier que le bâtard. Elu capitaine, tout d'une voix, presque à son arrivée, il avait remercié ses camarades de ce choix par des services qui firent prospérer la compagnie. Il était constamment sur le pied d'une menaçante neutralité, où il tenait la balance entre les partis qui se battaient, pour les exploiter à la fois sans danger. Il ne vendait jamais ses secours qu'à la dernière extrémité. Il préféra mener la bande en campagne pour son propre compte et lui faire rançonner le pays. Il fit souvent main basse sur les hameaux, il brûla des villages et mit quelquefois à sec de riches quartiers de ville.

Tous ceux qu'il commandait étaient comme lui sans pitié ni merci. C'étaient des gens de diverses nations : des

Aragonais, des Navarrais, des Basques et des Brabançons, presque tous voleurs ou meurtriers, qui s'étaient réfugiés à l'ombre d'un drapeau pour échapper à la geôle. Il s'y trouvait aussi de nombreux aventuriers qui aimaient à courir à la fortune par le pillage; puis aussi quelques gendarmes, que le malheur de nos guerres et l'épuisement de nos finances avaient fait licencier des corps d'armée; tous gens différents de nation, de nature et de mœurs, amalgamés sous une même bannière, s'unissant partout dans un même but, et le poursuivant avec ensemble. Ils s'aimaient et se soutenaient avec autant d'énergie qu'ils en mettaient à combattre leurs ennemis. Cette affection était, du reste, une nécessité pour eux. Elle leur était indispensable pour échapper aux poursuites que les évêques et les conciles ordonnaient souvent pour les détruire. Leur mort donnait, à un fidèle, l'indulgence plénière, et une croisade contre eux valait, au seigneur qui l'entretenait, les grâces qu'il aurait gagnées dans un pèlerinage en terre sainte.

Mais les prédications et les attaques échouèrent toujours et ne purent les faire disparaître de la contrée. Ils y demeurèrent sans jamais s'y incorporer. Ils continuèrent leur souveraineté vagabonde et terrible, et ne permirent jamais à ce malheureux pays d'échapper à l'impôt de sang et de rapines qu'ils y avaient établi.

(La suite au prochain numéro.)

P. PAYEN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Cénac Moncaut vient de compléter son instructive *Histoire des Pyrénées* par la publication du cinquième volume, où il déroule les événements accomplis sur le théâ-

tre des montagnes depuis la disparition du Béarn et du Roussillon dans la grande unité nationale. Ses études sur la langue romane révèlent un grand savoir philologique. Un mystère, amalgame de patois et de français, figure dans ce dernier tome. C'est un chant dialogué, qui a pour personnages une pastourelle et un citadin, et qui charme par sa naïveté primitive. Il est regrettable que la coutume de le jouer à la Noël se soit effacée depuis quelques années. M. Cénac-Moncaut a bien fait de recueillir ce témoignage du vieil idiôme méridional dans son estimable ouvrage qui doit être lu par tous ceux qui s'attachent aux annales de notre région.

La *Revue* doit aussi un encouragement au début de M. Paul de Salvandy dans la carrière des lettres où son père lui a légué de nombreuses sympathies. Le titre de son livre: ESSAI SUR L'HISTOIRE ET LA LÉGISLATION PARTICULIÈRE DES GAINS DE SURVIE ENTRE ÉPOUX, indique la tendance sérieuse de cette précoce intelligence. Entrer ainsi dans la vie c'est s'affirmer par le cœur et par l'esprit, c'est honorer la mémoire de celui qui n'est plus, et consoler celle qui le pleure. A l'exception de quelques idées rétrogrades sur la famille qui nous ont paru répréhensibles chez un jeune homme, cette œuvre mérite d'être applaudie pour le courage des recherches, pour la profondeur et la hauteur des idées. Le fils de notre éminent compatriote défend généreusement les droits de l'épouse et dégage, pour les légitimer et les élargir, la pensée des diverses législations. Ce solide travail donne de belles espérances, et notre pays qui s'intéresse beaucoup au nom du jeune auteur lui souhaite des succès.

J. N.

Notes sur les réflexions imprimées dans la Revue d'Aquitaine du 15 janvier.

L'honorable auteur des réflexions désire qu'on réfute M. Rabanis. Il est probable qu'on essaiera de le faire; il est probable aussi qu'on ne réussira pas.

L'opinion attaquée a, dit-on, la consécration des temps. — Pas autant qu'on pourrait le croire. Les « trois siècles » dont parle M. Corne, la vérité les réduit à un seul. La charte d'Alaon parut pour la première fois, tous en conviennent, en 1687. En France, on la remarqua peu d'abord; en Espagne, les avis se partagèrent. Le grand historien de l'Espagne, Ferreras, écrivait en 1727 : « Cette pièce, dont quelques personnes font si grand cas, me paraît trop suspecte pour que je l'admette sans scrupule. » Peu après, en 1730, l'*Histoire de Languedoc* fit la fortune de la charte : on suivit aveuglement la trace des doctes bénédictins, et il serait facile de faire une liste bien plus redoutable encore des auteurs qui ont admis l'authenticité de cette pièce, depuis 1730 jusqu'en 1836. C'est à cette époque, je crois, que M. Guérard l'a solidement attaquée. M. Rabanis est entré, quatre ans après, par cette brèche. Son mémoire, qu'on y songe bien, remonte à 1840; et depuis lors, tel a été le retour de conviction parmi les savants que l'auteur ose dire (page 3) : Aujourd'hui, la discussion est à peu près terminée et la conviction générale me paraît se trouver entièrement d'accord avec la mienne. L'académie des inscriptions et belles-lettres a réellement attendu quinze ans pour couronner le destructeur de la charte. On trouve encore ce couronnement «un peu hâtif.» On oublie le *quindecim annos, grande mortalis ævi spatium* de Tacite. Si l'Académie s'obligeait à

temporiser seulement une ou deux fois davantage, ne s'exposerait-elle pas trop à ne couronner que des morts?

« Il fallait que le sujet du litige fût porté devant les sociétés savantes de l'Aquitaine. » — Mais vraiment les sources historiques sont plus accessibles à Paris qu'ailleurs. Et puis le débat qui commença dès 1836, entre M. Fauriel et M. Guérard, est resté ouvert aux savants des provinces comme à ceux de la capitale. Que n'y prenaient-ils part?

Il fallait consulter « l'opinion publique. » — Pardon: l'unanimité des érudits fait l'opinion publique. Si la science revient sur une décision précipitée, l'opinion publique y reviendra après elle. En pareille matière, l'opinion publique suit et ne précède pas.

L'honneur des familles du Midi n'est-il rien? Il doit être compté pour beaucoup, et rien ne nous portera jamais à le diminuer. *Rien..., excepté la vérité.* Heureusement, ces grandes familles ne perdront, au triomphe de M. Rabanis, qu'un faux éclat dont elles se sont revêtues quelques jours par surprise. Si j'ai paru sourire en voyant tomber cet éclatant lambeau de pourpre, c'est qu'il n'a jamais paru solidement attaché. La gloire réelle, incontestable, magnifique, des grands noms du Midi est ailleurs, et Dieu me garde d'y toucher!

On n'essaie de réfuter le livre de M. Rabanis ou la critique de ce livre que sur un point: l'existence de Boggis et de Bertrand. Mais il y a ici un malentendu. La légende de St-Hubert, très connue longtemps avant la publication de la charte, nomme ces deux *ducs* vrais ou faux. Il n'est pas étonnant que nos doctes historiens, Marca et Oyhénart, les nomment aussi. Mais, est-ce là « signaler trois enfants de Caribert? » Qu'on admette la valeur de la légende de St-Hubert, quoique les critiques en fassent très peu de cas, on aura deux rameaux princiers, mais dont la tige demeurera inconnue.

Une foule de traits insérés dans la charte sont tirés des sources historiques et peuvent avoir été reproduits sans son secours. Que toutes les pièces nécessaires à sa fabrication aient pu être réunies en Espagne au XVIIe siècle, on ne saurait sérieusement en douter. Tamayo de Salazar, surtout, n'a fait le métier de faussaire sur une si grande échelle qu'avec une vaste provision de documents authentiques. S'il n'a pas consulté Ermold le Noir qui devait un jour déposer contre lui, c'est que la précieuse chronique versifiée de cet historien n'avait pas encore vu le jour.

Après cela, que M. Rabanis mérite d'autres reproches encore que ceux que je lui ai adressés, c'est possible; qu'il donne souvent comme démonstratifs des arguments qui ne sont que probables, je le crois; qu'il s'efforce trop de tirer tout de son côté, comme ses adversaires avaient tout tiré du leur, je l'accorde. Mais la masse de ses raisonnements paraît d'une force irrésistible. On lui adresse d'ailleurs des critiques injustes: il ne nie rien de ce qui est contemporain de l'origine, et, de fait, on ne lui oppose rien de tel. Il dit qu'*amita* signifie, *avant tout* (p. 56), tante du sang: et cela est vrai. Il croit qu'Adon s'est trop pressé de mettre *filius* au lieu de *successor;* et cette erreur est au moins fort possible.

Je ne veux pas plus que mon savant adversaire « entrer en lice; » je suis aussi dépourvu que lui des grands ouvrages historiques qu'il faudrait compulser. Mais, d'après ce que j'ai vu et médité, j'ai cru pouvoir conclure, et je m'en tiens là: la tige de nos Mérovingiens d'Aquitaine est définitivement coupée. Et je m'aperçois que M. de Laferrière, membre de l'Institut, s'est exprimé presque dans les mêmes termes (p. 137 de la *Revue d'Aquitaine*).

Bien des gens ne concluront pas ainsi, et cela pour bien des raisons: un critique que j'ai déjà cité en a touché une

seule en quelques phrases si piquantes que j'en voudrais régaler mes lecteurs pour égayer la sécheresse de cette discussion. Je me retire donc pour le laisser parler.

« On tient à ce qu'on sait. Moi-même, qui ne suis pas un savant, je régimbe aux démonstrations de M. Rabanis... Puisque j'ai poussé l'héroïsme jusqu'à l'apprendre (la longue généalogie des Mérovingiens d'Aquitaine), elle ne peut être fausse. Puisqu'il m'en a coûté tant d'efforts pour me l'approprier, puisqu'elle est devenue partie intégrante de moi-même, ce serait une lâcheté de m'en laisser dépouiller par personne. J'ai grandi avec Boggis et Bertrand. Je les connais depuis l'âge de seize ans. Mon très spirituel professeur d'histoire, M. Gaillardin, me les a présentés alors avec une double lettre de recommandation signée des Bénédictins et de M. Fauriel. Depuis, sur des autorités aussi graves, je les ai fait connaître à d'autres qui certainement ne les ont pas gardés pour eux. Boggis et Bertrand circulent dans le public, munis d'un passeport à mille parafes, où j'ai ajouté mon très humble visa. J'ai vu, de mes yeux vu, à l'île de Ré, un pan de mur du monastère d'où Hunald s'est échappé pour aller, chargé d'ans et de gloire, défendre par un effort suprême l'indépendance de l'Aquitaine contre Charlemagne. J'ai même raconté cette dramatique légende au patron du vapeur de St-Martin, qui croit maintenant à Hunald aussi fermement qu'au vaisseau fantôme. Voilà mes raisons pour faire la sourde oreille aux discours de M. Rabanis. Quiconque a étudié la logique les trouvera décisives. Je crois aux Mérovingiens d'Aquitaine, parce que j'y ai toujours cru; et ayant dit une fois qu'Hunald s'est sauvé du cloître, je le dirai toujours. La géométrie n'est pas plus rigoureuse. »

LÉONCE COUTURE.

Une Querelle au XIIIe Siècle

(Extrait des annales inédites du comté de Gaure.)

I. — Le XIIIe siècle, qui devait être si fécond en événements pour l'Aquitaine, s'ouvrit dans le midi de la France au milieu du sang et des ruines. La sanglante guerre des Albigeois portait le fer et la flamme dans tout le Languedoc. Le célèbre chef des croisés, Simon de Monfort, après sa glorieuse victoire de Muret, étendit son influence dans toute la Gascogne. Les seigneurs de ce pays, qui par haine contre les peuples du Nord, s'étaient assez ouvertement déclarés pour les comtes de Toulouse, durent en habiles politiques désarmer à tout prix le courroux du fier et puissant vainqueur. Ils lui offrirent l'hommage de leurs terres, hommage qu'ils avaient obstinément refusé à la famille des Raymond, qui néanmoins y avait quelques droits.

Géraud de Casaubon, châtelain du St-Puy et comte de Gaure, se rendit l'un des premiers à Montauban auprès de Simon de Montfort, et suivant la formule du temps, il se déclara solennellement, en présence de l'évêque de Carcassonne et de l'archevêque d'Auch, l'*homme lige et féal* du chef des croisés. Géraud, par cet hommage, voulait non seulement gagner la bienveillance du nouveau comte de Toulouse, mais encore se faire de lui un protecteur intéressé contre les prétentions sans cesse renouvelées des comtes d'Armagnac sur sa seigneurie de Gaure. Nous allons voir que cette protection lui fut bientôt nécessaire.

II. — « Géraud de Casaubon, dit l'auteur d'un mémoire historique sur la ville du St-Puy, était aimé et chéri de tous ses vassaux. »

Il était en effet leur seigneur et leur père. Sa fille, nom-

mée Anne, était le modèle des jeunes châtelaines du pays. Sa beauté, ses vertus et surtout sa charité envers les pauvres l'avaient rendue l'idole de ses vassaux, et sa réputation s'étendait bien au-delà des étroites limites du domaine de son père. Un jeune seigneur de Lomagne, Raymond de Tillac, vassal et ami du comte Gérard d'Armagnac, la rechercha en mariage. Admis au château du St-Puy, il ne put se faire agréer ni d'Anne ni du vieux châtelain. Irrité de ce peu de succès, Raymond de Tillac jura de se venger. Il engagea le comte d'Armagnac à faire valoir ses prétendus droits sur la terre de Gaure, et à en exiger l'hommage du sire de Casaubon. Gérard, déjà mécontent de la démarche du comte de Gaure auprès de Simon de Montfort, saisit avec avidité cette occasion de témoigner son ressentiment. Il envoya son héraut d'armes pour signifier au sire de Casaubon que le comté de Gaure était une mouvance du comté d'Armagnac, qu'il exigeait au moins l'hommage du château et seigneurie du St-Puy. Il lui enjoignait ensuite avec hauteur de se présenter à Lectoure dans un bref délai pour lui prêter son serment de vasselage. Géraud de Casaubon rejeta hardiment cette sommation, et soutint que la terre de Gaure ne relevait que des comtes de Toulouse; qu'il ne devait hommage qu'au roi de France, Philippe le Hardi, successeur légitime de ses seigneurs suzerains, Alphonse et Jeanne. Avec des prétentions si opposées, et formulées de part et d'autre avec tant de hauteur, la guerre était inévitable. Des deux côtés on commença les préparatifs.

III. — Le St-Puy était dès lors une place de guerre, défendue par de solides remparts, quatre portes fortifiées, et deux châteaux ou bastions, le Castel-Dessus et le Castel-de-Bas. Géraud fit appel aux plus braves de ses vassaux, et s'enferma avec eux dans la forteresse. Un jeune officier anglais de la garnison de Condom, nommé de Molines, qui

prétendait à la main d'Anne de Casaubon, se jeta dans la place avec quelques hommes d'armes, et renforça la petite garnison de son épée et de son expérience. Cependant le comte d'Armagnac investit la ville, et lui donna un assaut furieux, mais sans résultat. Secondé par la forte position des lieux, et le dévoûment de ses hommesd'armes, Géraud de Casaubon le repoussa vigoureusement et lui tua tant de monde que le comte d'Armagnac se vit dans la nécessité de battre en retraite. Elle lui fut fatale. Géraud, enivré de l'avantage inespéré qu'il venait d'obtenir, devient à son tour l'agresseur. Il attaque à l'improviste l'arrière-garde du comte d'Armagnac et la culbute. Arnaud-Bernard, frère du comte, accourt pour rétablir le combat. Casaubon vole à sa rencontre, lui porte un coup terrible de sa hache d'armes, et l'étend sans vie à ses pieds. Plusieurs chevaliers qui ont cherché à défendre leur seigneur et qui veulent le venger partagent son sort, et tombent morts dans la poussière. Le comte d'Armagnac, jugeant toute résistance impossible, se résigna à prendre la fuite. Mais il méditait une prompte et terrible vengeance. Il manda autour de lui ses amis et ses vassaux. Tous s'empressèrent de répondre à son appel. Raymond de Tillac et le comte de Foix furent les plus diligents. Une armée considérable allait donc fondre sur Géraud de Casaubon et l'écraser. Le comté de Gaure allait être exposé aux fureurs d'une armée irritée et avide de vengeance. Casaubon, pour conjurer l'orage, eut recours au roi de France. Il ouvrit les places du comté de Gaure au Sénéchal de Toulouse. Il offrit de se constituer lui-même prisonnier avec sa fille dans le château Narbonnais pour y attendre en sûreté et sous la main du sénéchal le jugement du roi dans cette affaire. Le sénéchal approuva sa conduite et ses propositions. Il fit arborer la bannière royale sur toutes les places du sire de Casaubon, et, au nom de son mai-

tre, il défendit à *tout venant* d'entrer en armes sur les terres du comté de Gaure.

IV.—Les intérêts bien entendus du comte d'Armagnac lui conseillaient de renoncer à ses projets funestes; mais aveuglé par la soif d'une vengeance qu'il se voyait en état de satisfaire, il méprisa les défenses du sénéchal, et passa outre. Le château du St-Puy, vigoureusement attaqué, fut aussi vigoureusement défendu; mais le courage étant égal des deux côtés, la victoire dut se déclarer pour le nombre. Géraud de Casaubon périt glorieusement les armes à la main, laissant sa fille entre les mains des vainqueurs, qui surent pourtant la respecter. Les défenseurs de la place furent impitoyablement passés au fil de l'épée, le bourg et le château pillés et saccagés. L'incendie acheva de détruire ce que le fer avait épargné. Après avoir fait du St-Puy un monceau de ruines, les féroces vainqueurs se répandirent dans le comté de Gaure, et mirent tout à feu et à sang. Pour l'honneur de l'humanité, tant d'excès ne devaient pas rester sans vengeance.

V.—Philippe le Hardi convoqua son ban et arrière-ban de Languedoc et de Rivière-Verdun. Il fit citer à son tribunal les comtes d'Armagnac et de Foix. Gérard, rendu à la réflexion, fut épouvanté de la responsabilité qui allait peser sur sa tête. Il craignit pour ses états. Il demanda merci au roi de France, et il obtint l'oubli du passé en comptant au sénéchal de Toulouse quinze mille livres, somme exorbitante pour une époque où la dot d'une jeune comtesse d'Armagnac, sortablement mariée, ne dépassait pas huit ou neuf cents livres. Le comte de Foix fut moins timide que le comte d'Armagnac. Loin de se soumettre, il attaqua le premier les troupes royales, et tenta de s'emparer de la personne du sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, au moment où, sans défiance, il passait sur ses terres. Le sé-

néchal s'échappe, lève à la hâte quelques troupes, marche contre le comte de Foix, lui enlève rapidement ses places, et ne s'arrête que pour ménager au roi l'honneur de lui porter les derniers coups. Ils furent terribles. Philippe le Hardi arriva à Toulouse le 25 mai 1272, et il se *vit tost à la teste d'un ost si grand qu'il dust toute terre faire frémir*, dit l'auteur des grandes chroniques de St-Denis. Le comte de Foix commença à trembler, et implora le roi de France par la médiation de Jacques, roi d'Aragon. Celui-ci vint trouver le roi de France à l'abbaye de Bolbonne. Philippe imposa à l'orgueilleux vassal de si dures conditions qu'il refusa de les accepter, et se renferma dans son château de Foix, résolu à s'ensevelir sous ses décombres. Le roi de France accourut l'y assiéger. L'armée royale éprouva de très grandes difficultés pour les approches, et le comte sentit son espoir renaître. Mais le roi s'opiniâtra de son côté à presser le siége, et il jura de ne pas se retirer qu'il *n'eust trébuché* et *mis en terre* le château du rebelle. On mina les montagnes et on les perça le pic à la main. Le comte, découragé en voyant tomber ces fortifications naturelles qui faisaient son espoir et sa sûreté, se rendit à discrétion, et vint implorer à genoux la clémence royale. Philippe se montra impitoyable. Il le fit charger de chaînes et le relégua dans une tour de Carcassonne. Il établit pour sénéchal de Foix Pierre de Villars, et se retira vers le Nord, emmenant prisonnière la belle Marguerite de Moncade, épouse du malheureux comte de Foix.

VI. — Ainsi fut vengée par les armes françaises la mort de Géraud de Casaubon, et de tant de braves habitants du comté de Gaure. Nous n'avons pu trouver dans les vieux documents quel fut le sort d'Anne, sa fille. Nous pouvons conjecturer qu'elle survécut peu à son père, ou bien qu'elle embrassa la vie religieuse. Car Philippe le Hardi se mit en

possession du comté de Gaure. Il fit rebâtir la ville et le château du St-Puy, et, pour dédommager les habitants de ce qu'ils avaient souffert, il leur octroya de larges franchises. Il leur abandonna la forêt alors considérable des Higués, se réservant les têtes et quartiers antérieurs des cerfs, biches et sangliers qu'on y abattrait. Nous ne trouverions pas aujourd'hui de tels animaux dans nos forêts.

J. P. LASCARIS.

ORIGINES. — ANCIENS FORS ET RÈGLEMENTS DES BASQUES.

(*Suite*).

ILS imposaient aux fils et aux gendres l'obligation de fournir des aliments à leurs père et mère et autres ascendants, à leurs beau-père et belle-mère, sitôt que les uns ou les autres étaient tombés dans le besoin. (La même obligation est inscrite dans le code civil français, publié en 1804, au chapitre spécial *des obligations qui naissent du mariage.*)

ILS avaient arrêté que les patriarches du sol et des familles persisteraient dans les magistratures, sous le titre usité de PÈRES DE LA PATRIE, *gardant le texte des dispositions du for et soumettant à leur exécution ceux même qui produisent la loi au sein des juntes générales. Ces magistrats écouteraient les parties plaignantes et tâcheraient de les concilier; à défaut de quoi, ils se réuniraient sur la place publique à d'autres magistrats et trancheraient avec eux les difficultés proposées.*

On appelle PÈRES DE PROVINCE, dans la seigneurie, les enfants du pays qui ont soutenu les premiers emplois de la république, celui de député général entre autres. Sans doute que, dans les temps reculés, c'étaient nos magistrats

de famille, ou aussi bien des PÈRES DE LA PATRIE.—(C'est à Minos qu'on rapporte ce précepte important : *obéissance est due par le citoyen au magistrat et par le magistrat à la loi*. Mais j'estime antérieure à Minos lui-même cette magistrature que les chefs de famille exerçaient aux temps primitifs et rappelée par notre coutume. — Les juges conciliateurs établis depuis peu en France et en d'autres pays de l'Europe sont une certaine imitation de la même magistrature.)

ILS déclaraient temporaires les fonctions du gouvernement général et celles de l'administration locale. Tous les ans, elles étaient renouvelées, comme charge du conseil commun. Ainsi étaient mis à part les hommes d'une autre carrière que celle du travail corporel. (De nos jours, en Biscaya, il est pourvu tous les ans aux charges particulières et locales. Mais ce n'est que tous les deux ans qu'il est pourvu aux charges du gouvernement général.)

« *De peur que la monnaie, qui commençait à prendre cours, ne devînt un moyen d'entasser les richesses, d'opprimer son semblable, peut-être même d'envahir le pouvoir et le gouvernement, il était consacré par une loi que le droit de suffrage et le vote, en toute question commune et d'intérêt général, seraient exercés exclusivement par tous les possesseurs de maison, sans que jamais nulle somme d'argent dût procurer à son possesseur un pareil titre ou une influence quelconque. L'homme d'argent n'est attaché au sol par aucun intérêt, il peut se dépaïser, avec sa richesse, après avoir semé derrière lui le trouble et la ruine.* » (Les Basques, jusque-là, n'avaient point connu la propriété foncière, non plus que les fortunes privées. Ils travaillaient tous pour la masse commune des habitants d'un district ou de telle autre circonscription. Seulement, celui qui s'acquittait de sa tâche avec distinction en retirait une plus grande estime, ainsi que de plus

grands bénéfices. Celui qui avait le titre ou la charge d'une exploitation, ils l'appelaient *échagouna*, ce qui veut dire *ayant maison ou charge d'elle*. Ils ne lui donnent pas un autre nom, aujourd'hui même qu'ils sont comme nous tous possesseurs et propriétaires. — Cette loi, si adverse à l'oligarchie ou au gouvernement des riches, est encore en vigueur dans les paroisses de la Biscaya.)

EN haine des désordres qu'auraient pu causer au pays l'oisiveté, la fainéantise de quelques membres, une loi leur interdisait de délaisser l'agriculture, source certaine de toutes prospérités. Des surveillants étaient nommés, qui rendaient compte annuellement des récoltes du voisinage, d'abord a chaque état de la fédération, et ensuite à la junte générale. Dans ce compte était signalé l'accroissement de fruits, bois, troupeaux, obtenu par chaque voisin, ou du canton, ou du territoire; comme aussi étaient dénoncés le défaut ou décroissement des mêmes avantages chez tous autres propriétaires ou tenanciers. Les causes en étaient reconnues; car il fallait que l'Assemblée, en même temps qu'elle offrait au mérite des récompenses et des honneurs, renvoyât par devant les PÈRES *ses membres vicieux et négligents pour y subir publiquement le blâme et la réprimande. Une amende leur était infligée pour les faits d'habitude et de préméditation. Dans les cas enfin les plus graves, ils pouvaient être dépossédés et interdits de leur propre administration.*

(Même auteur, même traduction, pages 43 à 46.) (1)

(1) V. Supra pages 35 à 38.
63 à 67.
118 à 124.
184 à 189.
359 à 265.

A M. le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

La lettre de M. Laurentie, qui a été insérée dans la *Revue d'Aquitaine* du 5 janvier, est précieuse à plus d'un titre. D'abord, elle contient l'expression d'une sympathie non douteuse pour votre œuvre; et puis, l'approbation d'un homme aussi compétent doit servir à démontrer aux plus incrédules l'utilité de la *Revue* que vous avez fondée. Vous vous enorgueillissez avec raison d'un tel suffrage.

Je relève encore dans cette lettre (et ceci me touche personnellement) une adhésion à mon plan d'association vinicole. C'est aussi une satisfaction pour mon amour-propre. Je croyais bien avoir mis au jour une bonne idée; maintenant je le crois un peu plus.

Je n'ai exposé dans la *Revue* que le projet d'une association armagnacaise de propriétaires de vignes vendant eux-mêmes, en gros, leurs eaux-de-vie, et les faisant arriver pures et naturelles dans les centres de consommation.

Ce projet implique nécessairement la création, en Armagnac, d'une maison de commerce dirigée et surveillée par un syndicat de propriétaires.

M. Laurentie, se ralliant à cette idée, lui donne plus d'étendue et indique l'établissement, dans les grands centres de consommation, d'agences spéciales et même de maisons de débit fonctionnant sous un contrôle sévère. Ce plan de M. Laurentie est le complément logique du mien, et il est impossible d'en méconnaître la portée. En Armagnac, une forte association commerciale expédiant les produits de la vigne dans toute leur pureté originelle; dans les grandes villes, des agences pour les recevoir et les transmettre, toujours intacts, à des maisons de débit qui les vendraient sans mélange, voilà, certes, une admirable organisation. Avec elle, le problème de la réhabilitation des eaux-de-vie d'Armagnac serait résolu, à moins qu'il ne soit insoluble. Or, cette impossibilité ne saurait être admise par notre *patriotisme régional*.

Pour mon compte, je donne donc mon adhésion tout entière à l'idée complémentaire de M. Laurentie. Je la crois féconde et susceptible d'amener les plus heureux résultats. Toutefois, une crainte traverse mon esprit, c'est que le plan de M. Laurentie ne rende plus complexe la difficulté qu'il a reconnue dans l'exécution du mien. C'est déjà une bien

grosse entreprise que d'essayer de fonder en Armagnac une association de propriétaires. Que sera-ce donc s'il s'agit d'y ajouter l'établissement d'agences et de débits au loin? Cependant, à côté de cette crainte vient se placer un motif de confiance. M. Laurentie, bien qu'il nous ait quittés depuis longtemps, a encore le cœur tout armagnacais, et je lis, si je ne me trompe, une offre de concours dans la dernière phrase de sa lettre.

Je m'accroche avec bonheur à cette espérance de concours. La tâche me paraîtrait moins rude et le succès plus certain si M. Laurentie voulait prêter au projet d'association vinicole l'appui de son talent et de son influence.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

J. DE MINVIELLE.

Lusanet, le 12 janvier 1857.

AUCH (1)

Troisième et dernière Partie.

Pendant les troubles de la fronde, la ville d'Auch, obligée de pourvoir au passage continuel des troupes et aux besoins d'une nombreuse garnison, fut obligée de contracter divers emprunts pour être affranchie de toute charge militaire durant les troubles, car, à cette époque, la ville était sans casernes, et les soldats logeaient chez les habitants. En 1680, la cathédrale, qui était restée inachevée depuis près de trois siècles, fut terminée par les soins et avec les secours pécuniaires de l'archevêque, M. Lamothe-

(1) Cette monographie est un abrégé du sérieux travail historique de M. Prosper Lafforgue sur la ville d'Auch. Cet ouvrage, qui forme deux volumes in-8°, a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une mention honorable qui le recommande à tous ceux qui veulent s'initier intimement aux annales de notre pays. J. N.

Houdancourt. Il fit aussi dégager les avenues et le parvis de l'édifice. Alors disparurent les masures qui encombraient l'avenue du temple, et sur le terrain demeuré libre on construisit les bâtiments réguliers qui dessinent la place Ste-Marie. Alors aussi, sur les préaux ou *placetos* (petites places), précédant l'entrée des maisons remarquables du xve siècle, on commença les maisons de la rue du Chemin Droit, actuellement rue Desolles. La cité prit enfin une physionomie toute nouvelle, lorsqu'on eut rasé les remparts avec les tours, les portes de ville avec leurs mâchicoulis et leurs guérites, ainsi que les maisons des xiie et xiiie siècles avec pignons, défendues par des tourelles surmontées de girouettes. Ce fut le dernier coup porté à la ville féodale et militaire, et l'époque où Auch perdit son aspect sombre, mais pittoresque du moyen-âge.

En même temps que la cité se transformait, Auch devenait le chef-lieu d'une généralité composée des démembrements de celles de Bordeaux et de Montauban, et le siége d'une intendance (1715). Ce ne fut pourtant que plus de trente-cinq ans après, c'est-à-dire dans l'année 1751, qu'elle commença de naître en quelque sorte à la vie moderne. L'intendant d'Etigny, homme au cœur généreux, au génie vaste et créateur, par ses encouragements, par ses largesses, introduisit le commerce et l'industrie dans une ville privée auparavant de tous les débouchés, où l'on n'arrivait que très difficilement, et dont les habitants pouvaient vivre à peine de produits indigènes. Il fit ouvrir de belles routes, redresser, paver et éclairer les rues, convertir les terrains incultes en promenades et en boulevards, bâtir un Hôtel-de-Ville, l'intendance (la préfecture), des casernes, des halles, une salle de spectacle, des aqueducs et des fontaines. Il établit, en outre, des marchés et des foires, des manufactures de drap et de faïence, des filatures, des minoteries,

etc., et mit une vaste plantation de mûriers à la disposition des élèves de vers à soie. Dans une notice spéciale on pourra, mieux que dans cette monographie, énumérer et apprécier les bienfaits dont les habitants furent redevables à cet illustre citoyen. D'Etigny mourut à Auch en 1767, emportant les regrets de tous ses administrés. La ville et le département reconnaissants lui ont élevé une statue sur le cours auquel on a donné son nom.

En 1770, au mois de mars, une épouvantable inondation affligea la ville. La crue des eaux dura trois jours consécutifs : les bas quartiers furent submergés, les murs qui longeaient le Gers renversés en partie; beaucoup de maisons s'écroulèrent. On logea tous ceux qui étaient sans pain et sans asile dans les casernes occupées alors par la milice corse (dragons) en garnison à Auch. Le conseil municipal était en permanence. Le maire Boutan montra dans sa conduite le plus beau dévoûment, et l'archevêque, afin de conjurer une si grande calamité, fit exposer le St-Sacrement aux yeux des fidèles dans toutes les églises.

De 1770 jusqu'aux premières années de la révolution, nous ne rencontrons aucun détail, aucun événement digne d'être mentionné dans l'histoire de la ville d'Auch. L'enthousiasme, excité par les idées rénovatrices de 1789, y fut aussi unanime, aussi spontané que dans les autres villes de la France. Le régime de la terreur pesa assez cruellement sur la cité; l'échafaud y resta près d'un an en permanence sur la place de la *Fraternité*. C'est alors que l'escalier de l'Hôtel-de-Ville fut dépouillé des tableaux offerts par la commune à chacun des huit consuls à l'expiration de leur mandat, et sur lesquels étaient peintes les armoiries d'Auch, avec le nom du consul et les années de la magistrature. Cette période fut surtout marquée par l'attentat dirigé contre le représentant Dartigoyte, attentat dont la convention nationale s'émut

profondément. Un malheureux, nommé Lacassaigne, fut accusé d'en être l'auteur et traîné au supplice. Il mourut avec courage (floréal an XI)! Dix ans plus tard, à l'hôpital d'Auch, un gendarme, sur son lit de mort, s'avoua coupable du délit qui avait fait condamner Lacassaigne. Il s'agissait d'une brique lancée contre Dartigoyte, au moment où il haranguait les jacobins rassemblés dans la salle de spectacle.

Sous le consulat, la cathédrale fut restaurée et rendue au culte catholique. Le 16 germinal (an IX), on transféra solennellement à l'église Ste-Marie les cendres de l'intendant d'Etigny; et ce fut sur la proposition de M. Sentetz fils que le conseil général lui vota une statue (1er vendémiaire an XII). On ouvrit ensuite un athénée; on établit une école centrale au collége; la société d'agriculture en pleine activité décerna des prix aux cultivateurs; le commerce reçut une certaine impulsion; on créa des filatures, une manufacture de *draps du Gers;* mais cette dernière industrie tomba bientôt par l'inhabileté du directeur, malgré la supériorité constatée de sa fabrication. Le 24 juillet 1808, Napoléon passa à Auch. La ville lui fit une brillante réception. L'empereur, par divers décrets, accorda vingt mille francs pour la réparation du collége et de la cathédrale, et dix mille francs pour les pavés et les fontaines, etc.

Depuis 1830, deux faits importants peuvent prendre place dans les annales de la ville d'Auch. L'inondation du mois d'août 1836 fut plus terrible encore que celle de 1770. Un peu plus tard, le recensement, accompli par ordre de l'administration centrale, dans le mois d'août 1841, provoqua quelques démonstrations hostiles de la part de la population.

Auch est le chef-lieu du Gers, qui contient 304,447 habitants, et le siége de la cour d'assises du département.

Elle possède un tribunal de commerce, un grand et petit séminaire, un lycée, un dépôt de remontes générales. Elle est aussi la résidence d'un archevêque qui, jusqu'en 1789, a porté le titre de *primat d'Aquitaine*, et d'un commandant militaire. Il n'y a plus aujourd'hui ni manufactures, ni fabriques. Le chemin de fer actuellement en construction sur la rive du Gers pourra seul y raviver l'industrie et le commerce.

La ville est située, comme nous l'avons déjà dit, sur le plateau et le penchant d'un promontoire, ce qui la divise en *cité haute* et en *cité basse*. On communique de l'une à l'autre par des escaliers presque perpendiculaires, en patois *pousterlos*. Sur le plateau sont le cours d'Etigny et les principaux édifices; dans la plaine, l'hôpital, la maison de secours, les casernes et les jolies promenades du Quai. On admire avec raison les vitraux de la cathédrale et les boiseries du chœur. L'église de la Conception ou plutôt de St-Orens est une construction du XIIIe siècle, œuvre de l'architecture ogivale-secondaire. Le palais archiépiscopal est d'un effet grandiose. Outre la bibliothèque publique, riche de 20,000 volumes, une galerie de tableaux et un musée d'antiques, on trouve une autre bibliothèque très bien composée au séminaire, où le public a également accès, ainsi qu'une précieuse collection de manuscrits, et un cabinet de numismatique et d'histoire naturelle. La population était, en 1745, de 7,410 âmes; en 1792, de 10,000; en 1803, de 7,896; elle est aujourd'hui de 12,461. Son revenu était, en 1789, de 15,000 livres; il est actuellement de 110,000.

Auch avait pour armes : *partie au premier de gueules a un agneau d'argent portant croix d'or; au second d'argent au léopard lionné rampant de gueules.*

Le patois d'Auch est un des nombreux dialectes de la

langue romane dans lequel on découvre beaucoup de racines celtiques, ibères, grecques et latines. Il est très expressif, très énergique, et partant rude quelquefois Parmi les hommes illustres nés dans cette capitale de l'Armagnac, ou qui longtemps y ont habité, nous citerons en première ligne les ARMAGNAC, les ROQUELAURE; le poète DUBARTAS et les poètes patois Gabriel BEDOUT et BARON; Joseph DUCHESNE, médecin de Louis XIV; Dominique SERRES, qui fut peintre du roi d'Angleterre; l'amiral VILLARET-JOYEUSE, CHANTEREAU; les généraux DESOLLES, qui fut président du conseil des ministres, CASTEX, ESPAGNE, Eugène et Adrien D'ASTORG, et l'abbé duc de MONTESQUIOU, ministre de Louis XVIII, qui contresigna la charte de 1814 (1).

En 1814, les Anglais entrèrent à Auch sans coup férir; on savait qu'ils se présenteraient en amis, et eux-mêmes craignaient bien plutôt une attaque de la garnison; mais la retraite du maréchal Soult sur Toulouse avait démoralisé les esprits. La première Restauration et les Cent-Jours eurent, pour les habitants d'Auch, les mêmes résultats à peu près que pour ceux des autres villes. La réaction royaliste de 1815 y fut beaucoup plus sensible. Le système d'intimidation prévalut, et les jugements de la cour prévôtale, présidée par le comte de Preissac, servirent d'aliment aux passions.

Au mois de mars 1828, le maire M. de Vic, ayant donné son autorisation pour qu'il fût procédé à la vente de la forêt de *Lespou*, vulgairement appelée *Bois d'Auch*, où les pauvres allaient, de temps immémorial, recueillir leur bois de chauffage, il en résulta une émeute assez sérieuse. Pen-

(1) BIBLIOGRAPHIE. STRABON, *livre* IV. — *Chronique d'Auch.* — CASSASSOLES, *notice historique sur Lectoure.* — FILHOL, *annales de la ville d'Auch.* — *Commentaires de* MONTLUC. — FAURIEL, *histoire de la Gaule méridionale* — Amédée THIERRY, *histoire des Gaulois.* — D'EXPILLY, *dictionnaire des Gaules.* — *Art de vérifier les dates.* — Et, enfin, *les manuscrits* de M. D'AIGNAN DU SENDAT, et les pièces originales et les documents inédits conservés dans les archives de l'hôtel-de-ville d'Auch.

dant trois jours, la garnison et la gendarmerie furent sur pied, la ville en état de siége; et, après que l'ordre eut été rétabli, la compagnie des sapeurs-pompiers, recrutée parmi d'honnêtes artisans, qui avaient refusé leur concours au maire, fut immédiatement licenciée.

P. LAFFORGUE.

UN CAPITAINE DE ROUTIERS.

(Suite.)

—Compagnons, dit un jour le bâtard à ses routiers campés sur les bords du Tarn, la campagne est ici désolée et ne peut plus nous nourrir, nous la quittons ce soir; et chacun à la première heure de la nuit chargea ses armes sur son dos et se mit à marcher silencieusement à la suite de son capitaine. Ils voyageaient avec précaution comme s'ils fussent allés à une embuscade, et ils arrivèrent au point du jour en vue de Toulouse. Le chef fit reposer ses bandoliers jusqu'à la nuit suivante; et il les arrêta à quelques lieues seulement de la ville, et pour les rassurer contre ce dangereux voisinage, il leur disait : courage, compagnons, vous êtes les rois des routes.

Ils se levèrent de nouveau à la chute du jour et recommencèrent leur marche vers le midi; ils passèrent sous les murs de Muret sans s'y arrêter. Ils s'engagèrent dans la route de Comminges en envoyant un soupir de convoitise à chaque ville ou village qu'ils rencontraient. Ils laissèrent ainsi derrière eux le clocher qui se dresse comme un géant pour protéger l'église des Martres et la cascade qui surgit sur les rochers à quelques lieues plus loin. Ils s'engagèrent dans ces pays pierreux et difficiles, coupés par des ravins et

embarrassés de collines; les routiers surmontèrent tout et marchèrent toujours.

— Frère, disait un Coteret à un autre bandoulier que la fatigue faisait boiter à coté de lui, ce pays n'est pas celui que cherche notre chef.

— Certes, je le vois; mais je voudrais que ce fût celui-là pour mes jambes qui n'en peuvent plus.

— Du courage, il doit être loin.

— Oui, j'en aurai, car j'ai l'espoir de rencontrer un paradis après cet enfer.

— C'est juste, dit le Coteret, les moines disent souvent que la route du ciel est semée de pierres et de ronces.

— Et peut-être allons-nous à quelque bonne prise, ajouta le blessé.

— Bonne ! dit le Coteret, cela ne suffit pas. Nous en avons conquis d'excellentes à moins de peine; il faut que celle-ci soit encore au-dessus.

— Oui, il faut qu'il y ait du sang à occuper toutes nos dagues et de l'or à remplir toutes nos bourses.

— Par Judas ! mon patron, dit le blessé, si je m'arrête en route, frère, tue-moi, j'aurai un regret de moins.

La lune, qui se leva pâle en ce moment, leur permit de voir à leur droite un manoir solitaire, placé sur le bord de la petite rivière qu'ils côtoyaient depuis plus de deux heures. Il reposait enfermé dans le cercle de ses fortes murailles dont les faces brunes regardaient par les cent yeux des meurtrières.

— Compagnons, c'est ici, dit le bâtard, en montrant à la bande la herse qui défendait l'entrée du château. Il faut que ces murailles soient escaladées avant le jour. Aux armes! Je vous donne ce riche manoir à sac; pillez, violez et tuez, tout vous est permis; tout vous appartient : je ne demande pour ma part de butin qu'un prisonnier vivant.

— Lequel, dirent les routiers.

— Le châtelain! leur cria le capitaine en les poussant à l'assaut.

Toute la troupe se jeta aussitôt à plat ventre pour s'approcher avec plus de sûreté; elle se mit à ramper à la trace de son chef comme une couvée de reptiles. Profitant avec habilcté de tous les embarras, de toutes les inégalités du terrain, ils s'avancèreut sans être aperçus des sentinelles qui se promenaient sur la tour et ils arrivèrent sur le bord du fossé. Ils restèrent un instant à écouter si quelque cri d'alarme ne s'échapperait pas des barbacanes, et puis ils sortirent l'un après l'autre des joncs de la rive et se mirent à nager silencieusement vers l'autre bord. Une seule enceinte de murailles défendait le château, mais c'était de hautes et puissantes murailles derrrière lesquelles se faisait entendre continuellement le pas grave et lourd des gendarmes, et dont le sommet était chargé d'archers dormant à l'ombre des créneaux que la lumière douteuse de la lune arrondissait en ce moment comme des casques sur leurs têtes.

Les routiers s'attachèrent à chaque pierre comme des lézards, et grimpèrent lentement et de front sans se laisser épuiser par la peine ni affaiblir par le sang qu'ils laissaient derrière eux sur les pointes du silex. Ils suivaient leurs chefs qui, debout, seul au sommet, enlevait à lui et rejetait dans l'enceinte chaque routier à mesure qu'il s'en approchait.

Lorsque toute la bande eut gravi cette ceinture de pierres roulées autour du manoir, le bâtard donna le signal de descendre en jetant d'un coup de poignard une sentinelle dans l'enceinte et en se laissant tomber à terre sur son cadavre. Chaque soldat l'imita, et s'élança sur le sol en se faisant suivre du corps d'un ennemi!

Les gendarmes, qui s'étaient réveillés au bruit de ces chutes précipitées comme des cataractes, n'eurent pas le temps de se défendre contre les ennemis qui leur tombaient sur la tête. Ils furent égorgés jusqu'au dernier avant d'avoir pu se lever pour combattre.

P. PAYEN.

(*La fin au prochain numéro.*)

BEAUX-ARTS.

AIGLE,

PAR M. ED. ZEPPENFELD.

L'art est fils de l'amour; il s'épanouira parmi nous si les riches l'aiment, s'ils l'appellent en donnant l'essor à leurs fantaisies, en rendant leurs maisons pittoresques, au dehors, au dedans. On ne devine point les délices d'un intérieur artistique, ni l'agrément d'une société de tableaux ou de statuettes. Tandis que Paris fait décorer ses hémicycles et ses plafonds, la Province dort toujours dans ses massives constructions qui continuent le pesant âge féodal. Pourtant, elle semble vouloir secouer un peu sa somnolence, et l'Aquitaine a déjà exhalé quelques aspirations et tenté quelques essais. Nous constaterons ce progrès dans un article sur l'art régional, où nous apprécierons les intelligents travaux de M. Gentil, architecte départemental; les vitraux peints de Mont-de-Marsan et Nérac, par M. Viliet; ceux de Bagnères-de-Bigorre, par M. Gesta; ceux de Peyrehorade, exécutés par M. Labastide, sous la direction de MM. Goussard. Nous examinerons encore les peintures murales de M. Romain de Caze, à Bagnères-de-Luchon; la coupole de l'église de Nérac, par M. de Bordes; l'illustration de

la magnifique monographie de M. l'abbé Canéto, par M. Rivière; un plan de fontaines pour la ville d'Auch, par M. Francou; les pendentifs de l'église de Barcelonne, par M. Zeppenfeld; les nouveaux procédés céramiques de M. Duval, inventeur du verre mousseline. Aujourd'hui, nous esquisserons seulement en deux traits un nouveau morceau de sculpture de M. Ed. Zeppenfeld, qui couronne la porte de l'ancien évêché de Condom.

Le sujet est un aigle qui étreint, sous ses doigts armés d'ongles puissants, les foudres du Dieu du tonnerre. Ce n'est pourtant pas l'oiseau de Jupiter; c'est celui du vainqueur d'Austerlitz. Dans un énergique mouvement d'envergure, il déploie ses pennes comme deux immenses éventails. Fixant fièrement le soleil, il semble avec ses ailes vouloir saisir une colonne d'air. Les tendons de l'humérus sont solidement attachés, les téguments se devinent sous la plume, le thorax et le jabot sont rudement modelés, comme ils devaient l'être; tout l'appareil musculaire, enfin, paraît tressaillir. Le tyran aérien respire ce sentiment de force sauvage qui caractérise les êtres zoologiques de Barye. Dans ces compositions, qui, par leur hauteur, se trouvent hors de la portée ordinaire du regard, il faut, comme dans les fresques des dômes, s'abstenir des délicatesses, des mesquineries, des détails de dessin. Au lieu de raffiner l'anatomie, il est nécessaire d'exagérer certains points, de tenir compte des modifications de l'optique par la distance, et de les combiner avec le coup d'œil. Si le public ne s'aperçoit point ici de ces difficultés, c'est que le talent de l'artiste a su les supprimer.

Cette œuvre, qui est vraie, sans être une imitation servile de la nature, ne serait point désavouée par nos grands maîtres animaliers, Barye, Lechesne, Fremiet et Jacquemard.

J. NOULENS.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA GASCOGNE.

Jean Gaichiés (1).

Ce serait une histoire intéressante, s'il était possible de l'écrire, que celle de l'ancien collége de Condom. Des savants illustres, tels que le P. Lecointe, y ont passé; il en est sorti des littérateurs éminents, tels que Gaichiés et Sabbathier; le dernier supérieur, Ichon, a siégé à la Convention nationale. En attendant qu'un heureux investigateur réunisse les matériaux d'un travail aussi étendu, essayons d'esquisser un seul portrait, celui d'un rhéteur habile, conquis et formé par les oratoriens de Condom.

Jean Gaichiés naquit dans cette ville, en 1648, d'une famille honnête, dit son confrère Tabaraud; ce terme indique, comme l'on sait, une condition moyenne jointe à un certain degré de considération et d'aisance. Il étudia chez les oratoriens qui, remarquant sa vive intelligence, son application, sa piété, cultivèrent ces dons heureux, non sans espoir d'en faire l'ornement de leur congrégation. En effet, après des études couronnées des plus brillants succès, le jeune homme déclara à ses maîtres qu'il ne voulait pas quitter une société qu'ils lui avaient fait aimer. On l'expédia vers Aix, pour y faire l'apprentissage de la vie religieuse.

Il entra dans la congrégation en 1665. Il n'avait que dix-sept ans; mais ses talents le désignaient pour les premiers emplois, et sa profonde modestie faisait taire, d'ailleurs, les scrupules inspirés par son extrême jeunesse. Ses supérieurs l'envoyèrent professer successivement les belles-lettres et la philosophie dans plusieurs colléges. En 1676,

(1) Quelques-uns écrivent Gaichies ou Gaschies; j'ai suivi l'orthographe consacrée par l'édition authentique de ses œuvres.

on l'appela, comme professeur de rhétorique, dans un magnifique établissement qui venait d'être confié aux PP. de l'Oratoire. L'entrée de Gaichiés au collége de Soissons fut un triomphe. Il avait à remercier la cité de la faveur accordée à son ordre. Une immense salle reçut tout ce qu'il y avait de nobles et doctes personnages dans Soissons, le clergé, l'évêque, les membres du présidial, et jusqu'à un prince de sang, François-Louis de Bourbon-Conti. Le professeur n'avait jamais eu pareil auditoire. Il trembla peut-être malgré la conscience de son mérite; mais on ne vit dans son émotion que cette timidité qui vient de la modestie. Il emporta tous les suffrages, et dès lors se vit estimé et recherché à Soissons. Au milieu des caresses de la société polie, il ne perdit rien de cette sévérité de principes et de manières qui fit la gloire des oratoriens dans leurs beaux jours.

Au bout de huit ans, le professeur put passer d'une chaire de rhétorique à un emploi tout de prudence et de haute piété : la direction de l'Oratoire d'Avignon. Dans cette nouvelle charge, il s'acquit le même crédit dont il avait joui à Soissons. Un an après son arrivée, l'archevêque Hyacinthe de Libelly, sur le point de mourir, l'établissait son exécuteur testamentaire, en compagnie de deux cardinaux. Peu de temps après, des personnes pieuses, dans le désir d'honorer César de Bus, fondateur de la congrégation des Pères de la Doctrine Chrétienne, venaient prier le P. Gaichiés d'écrire au Souverain Pontife pour demander sa canonisation. La supplique adressée à Innocent XI resta sans effet. On peut la lire dans les œuvres de notre compatriote. Il faut y reconnaître un certain mérite de diction latine; mais ce n'est pas un chef-d'œuvre; et l'on trouve singulier que, même après des motifs plus sérieux et au moyen d'une double *prétermission*, le P. Gaichiés fasse valoir auprès du

pape l'utilité de donner un patron dans le ciel à une foule de chrétiens qui portent le nom, tout païen encore, de César.

On n'avait pas oublié à Condom le brillant élève des oratoriens devenu une de leurs gloires. Notre ville regrettait ce noble rejeton. L'archiprêtré de Saint-Pierre vint à vaquer; sans cabale, sans recommandation aucune, ce poste d'honneur fut proposé au P. Gaichiés. Un bénéfice si considérable fit peur au modeste religieux. Il s'était dévoué à une vie plus humble, plus strictement réglée, à la fois plus conforme à ses goûts et plus sûre pour son âme : il refusa.

Sa seconde patrie, Soissons, fut plus heureuse. Nommé théologal par le chapitre canonial de cette ville, à la fin de 1692, il ne résista pas au désir de renouer d'anciennes relations qui lui étaient restées chères. Il quitta pour toujours Avignon et alla remplir sa nouvelle charge. La prédication devait désormais l'occuper presque exclusivement. Il était préparé à cette mission spéciale : professeur, il avait curieusement recherché les secrets de l'éloquence pour les inculquer à la jeunesse; directeur, il avait abondamment puisé aux sources sacrées pour la sanctification des âmes. Le disciple de l'Evangile effaça même en lui le rhéteur. Une foule d'églises l'appelaient; à toutes, il portait la même éloquence sévère, grave et onctueuse. Ce fut sa vie pendant trente-deux ans! Ni le zèle, ni le talent, ni le succès ne lui firent défaut.

« A de magnifiques dehors, nous dit un homme qui l'a vu de près, il joignait de la modestie, de la douceur; il était affable, facile, sincère, complaisant, bon ami, agréable dans ses discours, irréprochable dans ses mœurs, également éloigné de la basse mollesse et de l'excessive rigueur; enfin, il avait toutes les vertus et les qualités personnelles qui rendent un homme cher à la religion, utile et recommandable à la société. »

Les sermons de Gaichiés n'ont pas été recueillis; mais on a de cette période de sa vie des discours académiques, au nombre de dix, imprimés dans ses œuvres, et dont il faut dire un mot.

L'académie de Soissons datait de 1674. Cette société tâchait toujours de mettre à sa tête un membre de l'Académie française : à ce titre, l'évêque Brulart de Sillery se trouva directeur en 1705. Il fit établir que désormais la réception des académiciens serait publique. Outre les discours du récipiendaire et du directeur, les séances donnèrent lieu à des pièces de poésie et d'éloquence, dont quelques-unes étaient envoyées en tribut à l'Académie française.

Le discours de réception du P. Gaichiés n'offre rien de bien remarquable; et même ces nécessaires compliments, prodigués à une académie de province, offrent quelque chose de ridicule à la distance où nous sommes; à son heure, cela put être bon. Plus tard, le religieux académicien discourait contre la lecture des livres de galanterie; puis, contre l'usage des compliments dans la chaire chrétienne; une autre fois, sur le progrès de la langue française : il constate l'extension de notre idiome, et assigne pour causes à ce grand fait la sagesse de la langue telle qu'elle a été fixée par nos écrivains, le grand nombre de nos chefs-d'œuvre dans tous les genres de littérature, la manie ordinaire aux étrangers d'imiter tous nos usages; enfin, la dispersion des calvinistes français après la révocation de l'édit de Nantes.

Le P. Gaichiés ne sortait guère du domaine de la rhétorique. Ainsi, il prouvait, conformément aux vers bien connus des deux *arts poétiques*, que dans les actions publiques il faut être touché pour toucher. Ou bien encore, réagissant contre le genre serré et aiguisé de l'époque, il

prétendait que le style concis n'est pas le style des orateurs. Voici quelques pensées judicieuses de ce dernier discours qui peut passer pour un excellent chapitre de rhétorique.

« Ce n'est pas assez que dans un discours oratoire les choses s'unissent par un sens voisin. L'auditeur veut qu'on les lui amène par les termes qui servent à passer d'une pensée à l'autre avec les grâces de l'art. Mais c'est de quoi l'orateur concis ne s'embarrasse point. Il s'étudie à retrancher les transitions que la bonne éloquence emploie, et il entasse les réflexions sans les lier. Cependant, il en est de la suppression des liaisons dans le style comme des abréviations dans la manière d'écrire; elles diminuent le volume, mais elles augmentent la peine et l'embarras du lecteur qui n'y est pas accoutumé.....

» Des phrases coupées sont sans cadence, et ne sont pas susceptibles de la majesté de la prononciation. Un torrent qui se précipite surprend le voyageur; il l'alarme loin de le charmer : au lieu qu'assis au bord d'un fleuve, il sent un doux plaisir à lui voir rouler majestueusement ses ondes.

» Enfin, de tous les effets de l'éloquence, l'émotion est celui que le style concis produit le moins..... D'un côté, le style abrégé refroidit le génie de l'orateur; tout occupé à clouer pour ainsi dire une pensée à chaque phrase, il contraint son imagination, son feu se ralentit; de l'autre, l'auditeur, frappé d'une pensée vive et délicatement énoncée, s'applique à la comprendre, s'arrête à la goûter. Cependant le temps s'écoule, l'émotion se calme, l'esprit est amusé; mais le cœur ne se trouve point touché. »

On put trouver quelque intérêt dans le sixième discours sur cette question : jusqu'où doit aller la docilité des auteurs qui exposent leurs ouvrages à la critique? L'orateur y fait la part des critiques précipités, bornés, chagrins, scrupuleux, envieux, flatteurs.

«.... Outre tous ces défauts, l'autorité d'un censeur dont le rang intimide et dont les avis sont des ordres, ne laissant pas la liberté de la dispute, dérobe aussi l'utilité de la critique. Et il arrive d'ordinaire, à l'égard de ceux dont on n'ose contredire les opinions, que tandis que le respect extérieurement y souscrit, la raison intérieurement en appelle. Un orateur dont l'empereur Adrien censurait l'ouvrage lui déclara qu'il n'avait rien à répondre à un critique qui commandait à trente légions. »

Somme toute, ce discours est un réquisitoire contre la critique peu éclairée, réquisitoire qui se termine trop inopinément et avec un peu d'emphase par un hommage à l'infaillibilité académique.

Une autre fois, le P. Gaichiés veut montrer que les proverbes doivent être bannis du discours sérieux. Le sujet ressemble aux précédents; mais la forme est nouvelle. L'académicien nous rapporte un dialogue, dont il a été témoin, entre Damis, qui chérit les dictons populaires et en voudrait mettre partout, et Cléanthe qui combat de toutes ses forces cette hérésie oratoire; la visite soudaine d'un prélat interrompt la discussion et marque la fin du discours. Tout cela nous fait sourire aujourd'hui; mais, en ce temps, Rollin eût écouté avec faveur; et Bouhours, le grand faiseur d'entretiens, s'il était revenu au monde, sauf jalousie de métier, aurait battu des mains.

Dans deux circonstances seulement, l'académicien condomois a l'air de s'aventurer en des sujets plus actuels. En 1716, à l'occasion de l'entrée à l'Académie française de Villars et de Malet, il célèbre, mais avec un accent un peu froid, l'accord des armes et des lettres. En 1717, il veut démontrer que *Louis le Grand a rendu célèbre l'Académie française pour inspirer à son successeur l'amour des lettres;* l'intention est louable; mais on conviendra que

cette proposition est singulière et ne prête pas à d'heureux développements.

Quoi qu'il en soit, ces discours parurent pleins « d'élégance, de force, de majesté, de grands sentiments, d'un savoir bien ménagé, d'une exquise pureté dans le langage et d'une noble simplicité dans les expressions.» Ces éloges peuvent nous paraître exagérés. Toutefois, il faut dire que ces compositions soutiennent la comparaison avec les bons discours du même genre, à la même époque. On trouvera rarement une touche aussi sobre, aussi nette que celle de Gaichiés. Après cela, certaines vérités semblent superflues, certaines allusions mythologiques nous glacent, certaines *figures d'ornement* (style de rhétorique) nous font l'effet d'oripeaux fanés; mais le genre académique comportait, exigeait même alors à peu près tout cela. Le langage académique, en ce qu'il a de particulier, est nécessairement affaire de convention et de mode, et les modes doivent changer.

Du reste, le P. Gaichiés a un titre littéraire plus solide et plus apprécié que les *Discours académiques*. Ce sont ses *Maximes sur le ministère de la chaire*, dont nous parlerons dans un second et dernier article.

LÉONCE COUTURE.

BARBOTAN (1).

(1er Article.)

Barbotan ou Barboutan est un petit village qu'un grand établissement thermal, une coquette villa balnéatoire, ainsi que la campanile de l'église rendent très pittoresque.

Dans l'ancienne géographie historique de la France, ce bourg dépendait du Bas-Armagnac et était partant compris

(1) Ce village est situé sur les confins nord-ouest du département du Gers, arrondissement de Condom, canton de Cazaubon.

dans le diocèse et généralité d'Auch et la sénéchaussée de Lectoure. M. de Maniban en était le seigneur haut justicier. Barbotan, selon M. Latané, était un archiprêtré riche. Des parcelles de dîmes et des produits des petits immeubles constituaient les revenus de son église qui n'était encore, en 1776, selon dom Brugèles, qu'une annexe de l'archiprêtré de Gabarret. Donc, la fondation de celui de Barbotan doit être postérieure.

L'origine de ce village remonte très avant dans le passé. On y voyait naguère et on y voit peut-être encore une église assise dans le marais, dont la porte d'entrée était entourée de cannelures à jour, ciselées en feuilles de vigne. Elle est surmontée d'une croix grecque, sculptée sur la pierre et usée par le temps, mais assez apparente pour rappeler les édifices du XIe et du XIIe siècles (1).

Au sud de l'église et sous le même couvert, était adossée contre la nef une vieille masure qui existait encore en 1831 (2). On y découvrait des vestiges de cheminées et un escalier en limaçon reliant le premier au second. Les marches en pierre dure, entièrement rongées, accusaient une grande ancienneté. Le mur de séparation laissait entrevoir le cadre d'une porte communiquant à l'édifice religieux. Cette entrée viendrait à l'appui d'une tradition qui désigne ces ruines comme les restes d'un ancien couvent de Templiers. Ce qui vient la confirmer encore, c'est la découverte récente d'anneaux gravés à l'instar de ceux des chevaliers de cet ordre.

Ce qui démontre encore l'antique origine de Barbotan, ce sont les ruines d'un vieux château détruit probablement sous les Valois pendant la longue période de nos guerres civiles, dit toujours M. Latané. Il ne reste du vieux manoir

(1) Notice sur Barbotan, par M. Latané, avocat. 1831.
(2) Id.

féodal que ses fondations à fleur de terre et une vieille tour en briques qui flanquait apparemment quelque bastion du castel. Debout, sur une éminence, à quelque distance du village, elle rompt avec ses teintes rougeâtres la verte monotonie du paysage.

Ce qui fait reculer le berceau de ce bourg bien au-delà du moyen-âge, c'est la découverte récente de briques et de médailles romaines en bronze, notamment d'une Faustine.

Ces débris nous aideront à prouver plus tard l'existence de Barbotan sous la domination romaine qui a laissé partout aux environs des traces de son passage. Ainsi, à Bourneau, près de Gabarret, on trouve les vestiges d'un retranchement où campèrent les conquérants du monde. On en trouve dans toute la contrée circonvoisine, à Sos, à Eauze, à St-Amant, où furent exhumées les mosaïques si estimées des archéologues.

E. CORNE.

A mon ami J. N.

Nos pères aquitains vont surgir dans leur gloire !
Comme Jésus, perçant la pierre du tombeau,
Ils vont tous accourir à l'appel de l'histoire
Qui pour les éclairer soulève son flambeau.

Un écho de jadis, œuvre bénédictine,
Déjà redit les us et les mœurs d'autrefois
Ainsi que les hauts faits de la race héroïne
Des comtes d'Armagnac et des comtes de Foix.

Les hameaux, la cité de bastions enceinte,
Dans leur linceul de cendre ont trop longtemps dormi;
Tout sera reconstruit : c'est ta mission sainte,
O chroniqueur gascon, ô mon solide ami !

Heine a chanté la nef et la tour de Cologne;
Toi, tu célèbreras le beau style ogival
Des légendes de pierre écrites en Gascogne
Avant que Guttemberg eut créé l'art rival.

Ta main redressera les débris, les atomes
Des donjons, des manoirs croulants ou démolis;
Tu rendras leur éclat aux locaux idiomes
Par la langue française ou le temps dépolis.

Aussi, je viens de loin, heureux et sympathique,
Saluer ton journal, le sauveur des aïeux;
Que ceux qui sont fervents au culte de l'antique
Lui rendent, avec nous, un hommage pieux.

JOFREZ.

UN CAPITAINE DE ROUTIERS.

(Suite et fin.)

Ce fut dès ce moment une large tuerie qui alimenta jusqu'au jour le ruisseau de sang qui coulait dans la rigole de la cour, et ces exterminations se faisaient en silence avec calme et sécurité. On n'entendait aucun bruit de voix, aucun choc de fer, on voyait seulement des routiers se baisser sur des hommes endormis, et le poignard sur leurs cœurs et le gantelet sur leurs bouches, ils étouffaient leurs cris et éteignaient leurs plaintes.

Le château surpris dans un sommeil fut promptement envahi, et alors la joie longtemps comprimée fit explosion. Il y eut des trépignements et des clameurs féroces à faire éclater les voûtes. Les égorgeurs, dont la tête tournait au milieu de la vapeur du sang, se répandirent dans les corridors comme des molosses affamés. Les pillards entrèrent dans les grandes salles pour les fouiller. C'était une rage de meurtre et de butin qu'aucune victime ne pouvait étancher, qu'aucune proie ne pouvait satisfaire.

Pendant ce temps, le bâtard, séparé de sa bande, courait seul dans les appartements où il espérait rencontrer sans doute le châtelain. Il en suivit tout le dédale sans s'y égarer, et comme s'il l'avait parcouru autrefois; mais cela ne lui

servit de rien, car il ne rencontra personne. Il était prêt à croire qu'il avait échappé, lorsque de grands cris se firent entendre dans l'aile du château que fouillaient les bandouliers, et parmi ces cris une voix suppliante qu'il reconnut :

— Par pitié, disait cette voix, prenez ma vie, mes richesses, mais respectez cette femme.

— Elle est à nous, répondaient les routiers, comme tout ce qui t'appartient.

— Elle n'est ni à vous, ni à moi, mais à Dieu, beuglait avec désespoir cette voix qui s'approchait de plus en plus de l'endroit où se trouvait le bâtard.

Bientôt la porte s'ouvrit, et quatre routiers lancèrent à ses pieds un homme qui s'y attacha en suppliant.

— Capitaine, à vous le châtelain, à nous la jeune fille, dirent-ils en s'en allant..

Oh ! grâce pour elle, Monseigneur, disait l'homme à genoux en courbant le front jusqu'au sol.

Le chef resta sans réponse.

— Si vous avez quelque part une femme aimée qui vous ait fait conquérir péniblement son amour, messire, je vous en supplie, rendez-vous à mes prières.

Le routier demeura impassible.

— Oh ! voyez-vous, je m'applique depuis quatre ans sans relâche à faire sortir une indigne passion de son cœur pour que la mienne y trouve place, et bientôt peut-être j'allais réussir.

En ce moment, on entendit dans la salle voisine des cris aigus qui furent bientôt étouffés par les rires.

— Malheur ! malheur ! cria le châtelain en embrassant toujours les genoux du routier; c'est elle. Tous mes trésors et toutes mes terres pour la sauver. Oh ! vous n'y courez pas; mais parlez donc, que vous faut-il ?

— La vengeance ! murmura froidement le routier.

Le son de cette voix tomba comme un éclat de foudre sur le châtelain; il se releva vivement, et il vit debout, devant lui, la sombre figure de son frère le bâtard.

Ces deux hommes demeurèrent quelque temps immobiles en face l'un de l'autre. La haine qui s'échappait de leurs regards brillait comme des éclairs, et précéda les paroles de rage qui grondèrent bientôt entre leurs dents.

— Sire de Floran, dit le bâtard, l'épée nue à la main, celui que tu voulais faire moine t'apporte sa bénédiction : es-tu prêt?

Le châtelain, pour toute réponse, inclina sa tête comme pour recevoir le dernier coup.

— C'est trop tôt, continua le bâtard, en remettant la dague dans la gaine.

— Frappe, mais n'insulte pas, disait le noble sire.

— Te tuer, mais après cela tu m'échapperais et tout serait fini; mais ma vengeance qui depuis si longtemps me soutient serait éteinte. Oh! non, ma haine n'aurait pas assez de ton cadavre pour se repaître. Ah! tu ne veux pas que je t'insulte, frère, est-tu fou? Souviens-toi que je suis ici ce que tu y étais autrefois, dit le bâtard en le dominant du regard; souviens-toi que je t'humilierai comme tu m'as humilié; que je t'abaisserai comme tu m'as abaissé; que je t'écraserai enfin, ajouta-t-il avec un accent de voix terrible, comme tu m'as écrasé, et d'un revers de son gantelet de fer il le jeta à terre et mit le pied sur son corps.

Mon heure est enfin venue poursuivit le routier; voilà longtemps que je l'attendais. Je peux aujourd'hui te dépouiller à mon tour et t'envoyer nu par les chemins, ainsi que tu le fis autrefois. Tu t'emparas de l'héritage que nous avait laissé notre père, je le reprends. Tu me séparas de ma fiancée pour en faire ta concubine, je te sépare de ta femme pour la donner à mes soldats. Ecoute ses plaintes : on dirait qu'elle râle, la malheureuse.

— Tu te trompes dit le sire de Floran, ce n'est pas ma femme.

— Mais alors, pourquoi demander grâce pour elle !

— J'avais tort.

— Pourquoi ?

— Parce qu'elle ne m'appartient pas.

— Tu railles, dit le bâtard; écoute-la, elle se débat au milieu de mes routiers.

— C'est une erreur, interrompit son frère avec un ricanement de démon, elle rit avec eux.

— Viens le voir, répliqua le bâtard en l'entraînant après lui.

La salle dans laquelle ils entrèrent était remplie de soudards ivres et débraillés. Ils formaient une grande ronde et dansaient en s'accompagnant d'ignobles chansons; au milieu d'eux, dans le cercle qui tournoyait, était couchée une femme meurtrie, échevelée et morte.

— Eh bien dit le routier, en interpellant son frère avec un air de triomphe !

— Place, s'écria le châtelain d'une voix éclatante qui fit retirer les routiers à l'extrémité de la salle. Regarde-la, continua-t-il en s'adressant au bâtard; regarde-la, et comme celui-ci hésitait, il se prosterna devant ce cadavre pour forcer son frère qui reculait d'horreur à s'en approcher encore. Frère, c'est ta fiancée. Je l'ai arrachée de son couvent, mais je ne l'aime plus depuis que je t'ai vu, et je te la rends. Un long rire, dont les éclats saccadés par une joie féroce ressemblaient à des hoquets, suivit cette dernière parole.

Mais le routier leva son poignard et éteignit d'un coup cette atroce raillerie; puis, s'abaissant lentement jusqu'à terre, comme pour contempler de plus près ces deux cadavres, il se coucha sur le flanc et ne se releva plus.

P. PAYEN.

Des Usages locaux en matière de Commerce.

Quelques opérations récentes sur les eaux-de-vie, au marché de Condom, ont donné lieu à deux contestations judiciaires. Avant et pendant les débats, le commerce acheteur et la propriété venderesse se sont, dans les cercles, divisés d'opinions.

Il s'agissait de savoir si les propriétaires qui avaient fixé des époques pour le retirement de la marchandise pouvaient considérer la vente comme résolue de plein droit et sans sommation, faute par le négociant d'avoir fait enlever la marchandise dans le délai convenu.

L'opinion commerciale a invoqué, comme principal argument, l'*usage* introduit de ne pas user de ce bénéfice de droit, surtout lorsqu'on pouvait objecter de causes, indépendantes de la volonté, qui n'avaient pas permis de prendre livraison plus tôt.

Notre intention n'est pas de nous mêler dans cette discussion, sur laquelle le tribunal de Condom vient de se prononcer. Nous voulons seulement en tirer avantage pour faire voir, sous ce rapport encore, combien il importe d'appuyer la résolution qui vient d'être prise de constater les usages locaux en France. Nous indiquerons plus tard dans quelle mesure le commerce, comme les propriétaires, sont intéressés à cette recherche et à cette constatation.

Le plus pressé est de dire, de prime abord, en quoi ils consistent. Leur énumération, nous en sommes sûr, témoignera de leur importance. C'est aux commerçants de longue expérience que nous faisons un appel, ainsi qu'aux propriétaires habitués à réfléchir sur les opérations relatives à l'écoulement de leur revenu, à une époque où la denrée a pris tant de valeur.

Les usages de la sorte bien constatés, les conditions des marchés bien établies, la part de la législation bien déterminée, le commerce des eaux-de-vie acquerra une régularité louable d'où dépend sa prospérité, et les causes de litige deviendront ainsi de moins en moins fréquentes.

Si les procès sont une maladie commune au négoce et à la propriété, la connaissance des usages locaux et leur observation, dans les mesures du droit, en seront, le plus souvent, comme l'hygiène, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

E. C.

COUPOLE DE L'ÉGLISE DE NÉRAC,

par

M. de Bordes.

Apporter dans la critique des beaux-arts une méthode exclusive serait une injustice. Pour bien apprécier une œuvre, il est équitable d'entrer dans la manière de l'artiste, de raisonner d'après ses facultés, de se convertir à ses tendances et de ne pas lui appliquer le criterium de la doctrine opposée. Nous allons donc nous rallier à l'école de M. de Bordes et examiner s'il a été scrupuleusement fidèle aux principes qu'elle proclame. Avant d'aborder l'analyse, jetons un coup d'œil sur les obstacles que le peintre a dû rencontrer dans l'exécution de sa tâche.

Développer une pensée sur une immense surface concave, où les figures plafonnent, où les lignes droites deviennent courbes, est d'une pratique très ardue, car il n'est pas aisé de rectifier la perspective et de l'approprier à l'optique. Voilà une première difficulté. La seconde consistait à harmoniser les tons de la peinture, non-seulement avec les

nuances crayeuses des murailles et du reste de la nef, mais avec les teintes éclatantes des vitraux (improprement appelés gothiques), qui éclairaient la coupole. Leur lumière versicolore devait projeter des ombres qui rembruniraient la composition et qui même la maculeraient sur certains points. Le clair-obscur inévitable produit par ces fenêtres peintes était un écueil. Aussi est-il advenu que la vivacité de la palette n'a pu lutter avec celle des émaux dont l'ingrate réflexion a donné à la peinture un aspect louche et blafard.

Il existait, en outre, une entrave pour l'unité : le plafond du dôme était coupé par des nervures nécessaires à sa solidité. Ces nervures, en établissant des divisions, isolaient du centre les parties latérales qui auraient dû s'y rattacher et ne former avec lui qu'un grand tout. Cette défectuosité locale ne nuit point seule à l'effet collectif de la composition. Le spectateur n'éprouve point, à première vue, ce charme irrésistible qui découle d'un ensemble harmonieux de lignes ou de couleur. Ce qui le frappe, c'est la prodigalité des ombres et de la lumière et l'omission des gammes intermédiaires. Les personnages qui, à cette hauteur, devraient passer à l'état d'apothéose, ne respirent que réalisme. En somme, l'impression qui résulte de l'aspect général n'est point favorable.

Après ces réflexions préliminaires, tâchons de faire comprendre à nos lecteurs l'ordonnance de ce vaste morceau pictural, dont le thème religieux est le passage suivant d'Isaïe : *Propter scelus populi mei percussi eum; à cause des péchés de mon peuple je l'ai immolé*. Dieu le père, assis dans sa gloire, tient sur ses genoux son fils mort pour le rachat de l'humanité. La cour céleste se prosterne pour rendre hommage à cet acte de dévoûment suprême; le St-Esprit, sous la forme allégorique, complète la sainte Trinité. Au

bas de cette zone, la vierge immaculée lève les mains et les yeux vers le ciel et écrase du pied la tête du serpent. Deux anges la regardent : l'un, difficilement reconnaissable sous sa face bourgeoise et sa complexion athlétique, embrasse le divin gibet; l'autre, qui paraît être le messager Gabriel, présente à Marie le lys, emblème de pureté, en murmurant la salutation angélique. Au sommet du bandeau de voûte qui suit l'archivolte, le pélican, symbole eucharistique, donne en pâture sa propre substance à ses petits; aux deux extrémités, deux panneaux figurent, l'un, la première faute, et l'autre l'expulsion du paradis terrestre. A la hauteur des vitraux, derrière l'autel, le groupe des quatre évangélistes est médialement placé entre le St-Pierre et le St-Paul. Les bas côtés sont revêtus de grisailles, dont les sujets sont empruntés aux saintes écritures et au martyrologe.

Cette composition pouvait être conçue d'une façon plus dramatique. Le Christ inanimé, jeté en arc sur les genoux de l'Eternel, est d'un effet moins saisissant que s'il eût été étendu, comme dans quelques *pieta*, sur ceux de sa mère. Le Très-Haut, trônant sur des nuages, aurait assisté, avec ses glorieux contemplateurs, à la tragédie de la rédemption, et désigné d'un geste solennel le corps de la sainte victime. Les archanges, attendris par ce spectacle, eussent laissé échapper de leurs mains le théorbe mélodieux et suspendu leurs accords jusqu'à l'heure de la résurrection. Ce mode d'interprétation eût été aussi conforme que l'autre au au texte d'Isaïe. M. de Bordes nous répondra, sans doute, qu'aux exemples traditionnels il a préféré l'originalité. Nous croyons que celle qui amoindrit l'émotion n'est pas la véritable.

Examinons maintenant le parti que l'artiste à su tirer de cette donnée très défectueuse au point de vue de l'invention. La tête du Tout-Puissant n'est pas assez spiritualisée;

elle est empreinte d'une majesté impassible et non rayonnante d'intelligence infinie. Le créateur est coiffé du haïk primitif, à l'instar des patriarches ou des agas sahariens. Son manteau glauque et sa tunique vineuse sont comme enfarinés; ce qui provient de l'économie des demi-teintes et du faux jour qui ricoche des vitraux. Sans demander au cadavre de Jésus le ton verdâtre et putride de celui de St-Louis-au-Marais, nous aurions voulu qu'il fût un peu plus livide et un peu moins tendu.

Les phalanges célestes, militairement alignées, sont déshéritées de poésie. L'artiste a dû craindre que la variété ne devînt de l'enchevêtrement et qu'elle ne troublât la placidité des anges attentifs et recueillis. Il a eu encore le tort de ne point idéaliser et diversifier ses types. Il a lesté d'une enveloppe pesante et matérielle des esprits ailés. En ne leur donnant pas un essor aérien, en ne laissant pas transparaître leur essence immortelle, il a oublié que la peinture a aussi sa psycologie. Il faut que l'âme soit extérieurement visible; il faut que la forme, vivifiée par une idée, la traduise sans parole. Eh bien, dans ces légions agenouillées, gothiques seulement par la monotonie, pas une physionomie ne se détache, ou suave, ou significative, pas un front n'est illuminé d'extase. L'attitude des anges est somnolente ou atonique. Leurs peignoirs terrestres et uniformes flottent sans souplesse et sans éclat. Pourquoi cette absence de sollicitude pour les plis et les ondulations d'où dépendent l'élégance et la légèreté du vêtement? Puisque M. de Bordes est coloriste, il aurait dû se rappeler que l'école vénitienne dut au luxe et à l'agencement des étoffes une partie de sa gloire.

Il n'y a point de traditions hiératiques qui imposent à la figure de la Vierge, comme à celle du Christ, un cachet particulier. Les madones italiennes sont blondes, et celles de

Murillo sont brunes. Cette latitude affranchit l'imagination de tout lien, et le peintre n'a par conséquent à se préoccuper que de l'expression et de la correction des traits. La vierge de M. de Bórdes n'est pourtant dotée que de difformité et de laideur. Tout est anormal dans le mouvement des reins et dans la jonction des bras; elle est emprisonnée dans sa robe collante comme dans une chemise de force. Nous ne comprenons pas comment elle peut s'équilibrer sur le croissant. Elle n'a point de siége, bien qu'on ait eu l'intention de la poser sur la croupe d'un nuage jaune et visqueux. Peut-être M. de Bordes a-t-il voulu sacrifier la forme au sentiment pour augmenter la beauté morale! Il n'a pas réussi : la reine des martyrs, sous son nimbe de constellations, n'a ni onction, ni mysticité. C'est plutôt une femme vulgaire que le *vas spirituale* d'où s'exhalent les parfums de miséricorde, de grâce et d'amour.

Citons les bonnes parties puisque nous avons cité celles qui ne l'étaient point. Sur la droite de la demi-coupole et sur le plan inférieur, dans le groupe des trois séraphins, le second se silhouette, s'élance, avec grâce, et allonge très heureusement son bras. Dans le panneau de gauche, Eve qui vient de cueillir le fruit terrible le présente à son époux. Le dos féminin effleure des touffes de roses qui ne sont probablement pas épineuses. Ce bouquet de fleurs et le paysage sont bien rendus. Eve, tournée sur le flanc, laisse voir par derrière de voluptueux contours plastiques; dans la première esquisse, elle était vue de face. Le vénérable pasteur de l'église de Nérac, moins tolérant que Léon X pour la nudité de l'art, s'alarma de cette attitude païenne, et invita M. de Bordes à faire de la beauté un holocauste à la pudeur. Celui-ci obéit à contre-cœur, car il avait soigné le visage, et le torse était d'un bon style. Le tableau qui sert de pendant à celui qui précède n'a pas été retouché, et nous en sommes heu-

reux; l'artiste a révélé ici beaucoup d'habileté. La confusion d'Adam et d'Eve est pathétiquement exprimée; il y a parfait accord entre le mouvement physique et la sensation intérieure; les chairs sont riches de ton et rehaussées par l'harmonie étouffée de la coupole. M. Bordes n'a point eu la virginité du sujet; mais il a répandu sur le groupe primitif un intérêt spécial par la manière dont il l'a traité. Seul, l'ange qui chasse de l'Eden le couple désobéissant est imparfait, d'abord, parce qu'il est trop court; ensuite, parce qu'il tient gauchement son épée flamboyante, que son geste est plutôt une bénédiction qu'un anathème, et qu'il n'est pas transporté de sainte colère. L'homme et sa compagne sont aussi plus beaux après qu'avant le péché; c'est le contraire qui devrait être pour un rigoureux observateur des gradations symboliques.

Le St-Paul est bien posé et renferme de sérieuses qualités. La sage disposition de sa draperie et la sévérité des lignes lui impriment un véritable caractère apostolique. Nous serons moins laudatifs envers le St-Pierre : il est pauvre de modelé. En parlant ainsi, nous ne demandons pas à l'artiste de transformer la brosse en ciseau, comme le professait et le pratiquait l'école de David; nous sommes, au contraire, partisans de la sobriété dans la rondeur, pourvu qu'elle ne soit point poussée jusqu'à la suppression des grandes saillies musculaires. Les quatre évangélistes sont meilleurs; mais leurs attributs sont mauvais. L'ange qui plane au-dessus d'eux n'est ni inspirateur, ni inspiré; l'aigle a plus d'analogie avec un lutrin que de parenté avec le roi de l'atmosphère. Les genoux du veau apocalyptique sont affligés d'exostoses dont on aurait pu les guérir avec quelques soins linéaires. Ces imperfections anatomiques et les formes approximatives des anges nous prouvent que M. de Bordes n'est pas assez soucieux de la nature. Les cartons doivent

être la reproduction du modèle vivant, avec des proportions monumentales.

Les grisailles produiraient, à distance, une certaine illusion de ronde bosse sans le ton criard et cotonneux qui y domine. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces cadres, qui sont des imitations de bronze, c'est une Samaritaine gracieusement adossée contre un puits; ses contours sont doux et purs. On pourrait la croire échappée d'un bas-relief antique. L'exécution de cette tâche qui aurait nécessité des années a été accomplie dans un semestre. Cette activité prouve plus d'impatience que de scrupule, et explique, sans les justifier, les ébauches et les négligences précitées. On ne peut, dans six mois, pénétrer les secrets du symbolisme chrétien, atteindre l'idéal religieux et écrire dans un style élevé des pages si complexes et si étendues. Victor Orsel, pour qui l'art fut un sacerdoce, un apostolat, consacra seize années à la décoration d'une chapelle de Notre-Dame de Lorette. Fervent, digne et jaloux de mener son œuvre à bonne fin, il ajouta son patrimoine à l'allocation gouvernementale qui était insuffisante. Bien que la rémunération ne fût point proportionnelle à son talent patient et consciencieux, il déploya toutes ses facultés, et ne marchanda ni le temps, ni les méditations. L'artiste doit ambitionner par dessus toutes choses cette satisfaction intime que procure l'accomplissement scrupuleux d'un gigantesque labeur et aussi l'admiration, autre indemnité morale.

Or, nous faisons un appel à la bonne foi de M. de Bordes. Est-il pleinement content de son œuvre? Son originalité n'est-elle pas plutôt une apparence qu'une réalité? Ne confond-il pas souvent l'énergie de la ligne avec la grossièreté du dessin? A-t-il su métamorphoser par la poésie la nature humaine en nature divine? A-t-il assez de souffle et de puissance pour animer et faire mouvoir une grande masse de

personnages? La clarté, qui est la loi essentielle de la fresque, est-elle assez parlante pour que le spectateur devine au premier coup d'œil? Nous sommes persuadés que, dans son for intérieur, il conclut, comme nous, d'une façon négative. Il n'ignore pas qu'il est fort dangereux de risquer une ascension sur les hauteurs de l'art monumental, quand on n'a point la taille de Michel-Ange, de Raphaël, d'Ingres, de Cornélius ou de Delacroix, ou quand on n'appartient point à cette pleïade de personnalités de second rang si richement privilégiées qui ont nom: Chasseriau, Ziégler, Picot, Lehman, Flandrin, etc. Le manque d'aptitude dans ces larges travaux n'implique pas le manque de talent dans ceux d'un ordre et d'un degré différents. Un critique récent reprochait à Couture, tout en affirmant sa prestesse de touche, son coloris agréable, son faire droit, d'avoir quitté le chevalet pour monter dans les régions qui donnent le vertige et amènent la chute de ceux qui ne sont point véritablement élus. En effet, l'auteur de l'orgie romaine a presque fait à St-Eustache une orgie de peinture murale. Il se serait bien plus sagement conduit en restant dans le *minoris picturæ celebres in penicillo* de Pline, c'est-à-dire dans un genre prétendu inférieur, où il avait des certitudes de gloire et de fortune. Cet insuccès d'un représentant distingué de l'Ecole française peut consoler M. de Bordes de n'avoir pas triomphé plus magistralement des difficultés inhérentes à la décoration architecturale.

Notre compatriote ne pouvait atteindre son but qu'après des tâtonnements et des combinaisons de toute sorte. Aussi l'accusons-nous d'avoir procédé d une façon hâtive, d'avoir mis la spontanéïté qui livre les choses au hasard à la place de la science qui n'avance qu'avec réflexion. M. de Bordes eût incontestablement mieux abouti s'il eût, ménageant sa louable volonté, conduit son pinceau avec plus de lenteur

et de rectitude. Si nous avons parlé avec cette rigidité à M. de Bordes, c'est parce que l'indulgence est une offense pour le mérite; c'est parce que l'auteur de la Cléopâtre n'a point appliqué la plénitude de ses moyens, supposant, sans doute, que la province n'avait pas le droit d'être exigeante. Puisque son talent a été, sous certains rapports, volontairement incomplet, la sévérité analytique, devoir pour nous, est un hommage pour lui.

J. NOULENS.

Possessions de l'Abbaye de Condom dans le Comté de Gaure.

I. — L'abbaye de Condom était une des plus anciennes de la Gascogne, puisqu'elle remontait au-delà des invasions normandes en Aquitaine. Au XIIe siècle, elle était très florissante et possédait de nombreux domaines. Ses possessions lui furent confirmées en 1163 par le pape Alexandre, troisième de nom. La bulle, datée de Tours, est très propre à donner une idée du droit public à cette époque. Elle a été insérée par le docte chanoine Monlezun dans le sixième volume de son histoire. D'après ce document, l'abbé et le monastère de Condom possédait en Gaure l'église de la Sauvetat et une maison de campagne avec ses dépendances, *ecclesiam Salvitatis et villam cum pertinentiis suis.* La possession de l'église, comme nous allons le voir, entraînerait la suzeraineté du territoire voisin.

II. — L'an 1271, la Sauvetat de Gaure vit établir sa commune et ses franchises. Garcias de Cazaubon, que nous croyons frère du malheureux Géraud, cité dans un de nos précédents articles, était cosseigneur de la Sauvetat avec Auger d'Andiran, abbé de Condom. Ils s'entendirent avec les habitants de la seigneurie pour la création d'une nou-

velle commune. Grâce surtout à la paternelle sollicitude de l'abbé, les coutumes de la cité furent larges et bien entendues. Par ordre d'Auger d'Andiran, elles furent rédigées par Pierre de Bordes et par Guillaume de Gallard, consuls de Condom, qui en leur qualité de premiers magistrats d'une commune déjà prospère, étaient bons juges des règlements à introduire dans une nouvelle municipalité. C'est à l'initiative de l'abbé de Condom et aux soins de ces deux consuls que les habitants de la Sauvetat doivent cette prospérité et cette richesse, qui sont encore aujourd'hui un objet d'envie pour leurs voisins. Nous avons fait jusqu'à ce jour d'inutiles efforts pour retrouver ces intéressantes coutumes. Elles ont probablement disparu, comme tant d'autres monuments historiques, dans les tristes jours de la révolution.

III. — Garcias de Cazaubon, le dernier représentant de la famille comtale de Gaure, donna avant de mourir à l'abbé de Condom et à ses moines cent *conchades* de terre labourable à Martissens en Gaure, et un certain droit de péage qu'il possédait à Condom. L'abbé l'admit pour le reste de ses jours au complet paréage de la seigneurie de la Sauvetat. Nous ne savons pourquoi ni comment l'abbaye de Condom se dessaisit de ses propriétés en Gaure. Martissens devint une chapellenie annexée à la paroisse de Réjaumont, sous le patronage laïque des marquis de Galard-Terraube, et la seigneurie de la Sauvetat passa aux mains des puissants seigneurs de Sérillac en Gaure. Néanmoins, jusqu'à la révolution française, le chapitre de Condom conserva dans la paroisse de la Sauvetat la propriété et jouissance du prieuré de Pitampoy, dit aujourd'hui la grange du Prieur, *la grantjo dou Priou.*

J.-P. LASCARIS.

GUILLOUNÈ. — GUI-L'AN-NÈOU. GUILANEU. — GUI-L'AN-NEUF (1).

(Première partie)

I.

Telle qu'elle est de notre temps (1857), telle qu'elle est dans nos contrées *(Condom-Gers)*, la GUILLOUNÈ, ainsi nommée en patois gascon, peut être réputée un usage social, une pratique libre et singulière, organisés dans les détails suivants. On appelle aussi *Guillounès*, *lous Guillounès*, les compagnons qui en font l'office : c'est comme qui dirait en français *les Guillonés* ou *Guillonniers*.

Depuis la Sainte-Catherine jusqu'à la huitaine avant Noël, c'est-à-dire ou peu s'en faut, par les deux tiers de Décembre, aux longues heures de la veillée, la *Guillounè* se présente à la maison des champs, au hameau, dans le village, quelquefois dans les bourgs et jusqu'aux abords des villes. Vous distinguez, au fracas des sabots et des chaussures ferrées, vous distinguez le groupe ambulant qui s'arrête déjà pour investir votre porte. Le plus capable entre les chanteurs ne tarde pas à entonner le couplet qui vous dénonce leur présence : *ribès, ribès, sount arribès*. Le couplet n'est pas fini que toutes les voix éclatent ensemble et chantent le refrain en se précipitant. Les aboiements du chien de garde ne manquent guère à la campagne d'importuner l'exécution. La pièce est d'une longueur qui s'accommode aux circonstances. Si la maison est morne, sans lumières, sans mouvement, trois ou quatre couplets l'ont bientôt éprouvée. La *Guillounè* se désiste alors sans préten-

(1) Notre promesse du Jour-de-l'an, trop longtemps suspendue, nous venons l'acquitter aujourd'hui, dans la mesure de nos provisions et de nos ressources. (Voir ci-dessus, page 321.)

tion; elle replie ses pas et va tenter ailleurs une plus digne fortune. Si la maison remue encore, serait-ce aux dernières lueurs de la lampe ou du foyer, cela suffit, et la *Guillounè* vous obsède : elle va vous administrer sans miséricorde jusqu'au dernier de ses couplets. La coutume toutefois, ainsi que la saison, lui font remise d'un certain nombre : on déverrouille la porte, et les chanteurs sont introduits. Rarement il y a dans le bloc moins de trois et plus de cinq personnes. Vous reconnaissez là quelques gaillards en réputation dans les fêtes du voisinage. Leur accoutrement est à jamais grotesque : remarquez-y le panier, la besace, le havresac, destinés à contenir vos largesses. On les ravive au plutôt par une flamme de bois vert qui illumine et réjouit l'assistance. La ménagère en même temps se dérobe; elle va calculer en secret sa libéralité. Les compagnons ne sont pas difficiles : des légumes, des fruits, des œufs, de la farine, quelques détails de porc frais, tout est reçu et enlevé de bonne grâce. Ils ont bu à peu d'intervalle deux ou trois coups sans eau : les voilà maintenant qui s'éloignent, en vous souhaitant de grand cœur une bien bonne nuit. La lampe, ravitaillée, est portée devant eux jusqu'à certaine distance, pour leur montrer les détours et les passages accoutumés.

Ceci ne passera point, et avec raison, pour le caprice d'un artiste ou la recherche d'un amateur. Nul habitant ne saurait s'y méprendre : ce n'est pas autre chose, à la formule près, que le procès-verbal d'une scène rustique très ordinaire. C'est de nos jours comme autrefois, c'est aux champs, c'est dans les bourgades que persistent ineffaçables les choses du temps passé : *pagus*, *pagana*. Il est certain aussi que, dans les villes et les endroits peuplés, les choses du temps présent arrivent en sens inverse. Les services publics s'y introduisent, et l'ordre général chaque

jour coûte la vie à quelque usage local. La *Guillounè*, méconnue et déconcertée, a reculé devant la police plus d'une fois, inculpée de bruit injurieux ou de tapage nocturne.

II.

Qui viendra définir sur la carte de France le domaine de La *Guillounè*? probablement le COMITÉ HISTORIQUE, dont l'organisation et les correspondances ont l'avantage insigne de concentrer les bons renseignements. Pour nous, provisoirement, il y a lieu d'admettre que l'usage en est général dans les provinces du Midi et dans celles du Centre. La Bretagne, au Couchant, en sera coutumière apparemment, autant et plus que nulle autre. Le DICTIONNAIRE *des proverbes français*, sous le nom GUILANEU, suit la trace du même usage dans la province d'Anjou, dans celles du Maine, de Normandie et de Picardie. Ce serait à peu près des seules provinces du Levant qu'il nous resterait donc à prendre le témoignage; et encore sous l'exception que le CHAROLAIS, en *Bourgogne*, est inscrit positivement et enrôlé dans notre convoi.

III.

La GUILLOUNÈ, dans nos contrées, n'a guère fait que donner l'éveil aux réflexions plaisantes du carrefour et du salon. Les mieux avisés se sont bornés à éplucher son nom, les syllabes duquel traçaient littéralement son étymologie. C'est ainsi qu'on aura trouvé dans la NOTICE *du Lot-et-Garonne* le mot *Guillounè* découpé en *Gui-l'an-nèou*, et ce produit imputé par une riche conjecture à quelque chose de gaulois. La STATISTIQUE *des départements pyrénéens* a rapporté ou répété l'expérience; et voilà aussi les mêmes procédés s'arrêtant au même résultat. L'Opuscule du défunt sous-préfet de Lectoure n'a pas eu vent de la question. Pour éprouver notre sujet et vérifier son titre

historique, il est indispensable de remonter plus haut et de pousser plus loin; mais ce doit être un essai de critique orthodoxe et conservateur.

M. de CHATEAUBRIAND, érudit autant que poète, a rendu presque vulgaire la procession du Gui, cérémonie fameuse de l'ancien culte gaulois. Le lecteur ne se plaindra point d'inaugurer cet exercice par une réminiscence de Velléda. L'Auteur avait pris pour texte un passage de SAINT-FOIX, qui était au surplus relaté dans ses notes : «... *Les Druides, accompagnés des magistrats et du peuple qui criait* AU-GUI-L'AN-NEUF, *allaient dans une forêt*, etc...» Le Gui, suivant la description qu'en a donnée l'AMI *des pauvres*, « le Gui » est un sous-arbrisseau parasite, qui ne vient jamais sur » la terre, mais sur plusieurs espèces d'arbres, tant sauva- » ges que fruitiers. On donne la préférence à celui qui vient » sur le chêne; ce qui n'a peut-être d'autre fondement que » parce que les anciens prêtres gaulois s'assemblaient sous » ces chênes chargés de Gui pour y faire leur prière, et » qu'ils regardaient cet arbrisseau comme quelque chose de » sacré. Il y a... des auteurs qui préfèrent... le Gui de cou- » drier ou celui de tilleul...» etc.... (suivent les détails, de la racine, des tiges, des feuilles, des fleurs, des fruits, des usages et des vertus : les fruits ou baies rondes, de la grosseur d'un pois, remplis d'un suc visqueux; l'arbrisseau vert toute l'année et fleuri en été.) Or donc, tel est le *Gui*, arbuste délaissé maintenant ou profané dans les laboratoires. Il acquit dans les siècles la destinée du *lotos* égyptien, lequel aussi était vert toute l'année : dans les rites du paganisme, un office liturgique et un emploi sacramentel. Serait-ce qu'on lui donnât une acception mystique ou qu'on lui reconnût de bienfaisantes qualités; c'est de quoi nous allons rencontrer bientôt quelques indices. Toujours est-il certain que, dans les temps modernes, ni l'*olivier* de la paix, ni le

laurier de la guerre n'auront jamais porté une plus noble signification.

Sur la quête du Gui et le cantique des Druides, le plus ancien témoignage est dans le vers d'Ovide si souvent rapporté :

Ad Viscum, Viscum Druidæ cantare *solebant* (1).
(Au Gui, au Gui, les Druides de chanter avaient coutume.)

Après Ovide, c'est Pline *le Naturaliste* qui nous apporte son témoignage instructif. On va le trouver inscrit et translaté dans le suivant, sous le style débonnaire d'une chronique.

Dans la série de nos documents, après Ovide et Pline, arrivent les modernes. Un bouquin vénérable mais injurié par le temps nous fait ainsi provision de son texte. (Antiquitez *et recherches des villes et citez plus celebres qui res-*

(1) Viscum. — Le *Gui* est désigné en latin dans les vocabulaires par les mots *viscus*-masculin ou *viscum*-neutre : il y a exemple de l'une et l'autre leçon. Ces mots fournissent leur radical à l'appellation de toute chose ou qualité *visqueuse*. Ils sont ramenés directement par M. de Wailly au mot grec ιξος (*hixos*), que l'Eolien, d'après Planche et Lui-même, aura converti en βισκος (*biscos*).—Nous ajoutons à cet égard une conjecture. Etant donné le thème ιξος (*hixos*), voici comment aura procédé l'Eolien, qui a versé dans la langue latine tant d'emprunts tirés du Dorien : 1° en préfixant le *digamma* qui lui est propre, F, et qui se place sans distinction devant l'*esprit doux* et devant l'*esprit rude* : ce qui aura donné Fιξος (*ϝixos*); 2° en dédoublant le ξ (*x*) et le renversant, de manière que la sifflante arrive la première : σκ (*sc*), au lieu de κσ (*cs*), ce qui aura donné Fισκος (*ϝiscos*).

Ensuite sera venue l'opération du latin: par elle, 1° le digamma éolique, F, est changé partout en V; 2° la désinence ος (*os*) est changée en *um* ou en *us*, ce qui aura donné très exactement *Viscum* et *Viscus*.

Ensuite, enfin, sera venue l'opération du français : par celle-ci, 1° le V latin est changé fréquemment en G, soit *g* dur, soit *g* mouillé (exemples : *Vasco-Gascon, Vilelmus-Guillaume, Vastare-Gâter, Vadum-Gué; niVes-neiGes, leVis-lé-Ger, breVis-abréGé, diluVinm-déluGe*, etc....); 2° la désinence est supprimée; 3° le radical est lui-même entamé, pour réduire le mot à un simple monosyllabe, qui prenne l'aspect commun des termes du langage.

Nous arrivons de la sorte à ce mot de *Gui*, que nos anciens terminaient par un *y* grec, *Guy*, lui donnant ainsi de l'affinité avec certains noms connus, St-Guy-de-Pomposie, Guy-d'Arezzo, Guy-de-Crême, Guy-de-Lusignan, et divers autres.

pondent aux parlemens...) : «... à Sarron succeda Drius 4,
» Roy des Gaules... principal parent & instituteur des
» Druides, qui emporterent depuis le bruict & la vogue sur
» tous autres Prestres, Iuges, & Philosophes.

»... Parmy leurs autres obseruations & experimens pour
» la medecine (car ils se mesloient de tout, & n'y auoit
» personne qui sceut rien qu'eux, & ceux à qui ils ensei-
» gnoient) ils cueilloient le guy du chesne auec vn fort
» grand respect & honneur, comme dit Pline au dernier
» chap. du 16 liu. et en faisoient de belles cures. Voicy ses
» mots :

» *Les Druydes (ainsi appellent les Gaulois leurs Magi-*
» *ciens et Philosophes) n'ont rien de plus sainct & sacré que*
» *le guy, & l'arbre où il croist si c'est vn chesne. Tellement*
» *qu'ils choisissent à leur plaisir les forests de chesne, & ne*
» *font aucuns sacrifices, sans qu'il y ait de cette ramee. De là*
» *vient aussi qu'ils furent appelez en Grec Druides, c'est à*
» *dire Chesniers. Quand donc ils trouuent du guy sur lesdits*
» *arbres, ils estiment cela estre vn don du Ciel, par lequel*
» *Dieu veut donner à cognoistre qu'il a choisi & esleu cet ar-*
» *bre, & le cueillent en grande deuotion, & auec grandes ce-*
» *remonies. Car premierement il faut que la Lune ait six*
» *iours selon laquelle ils s'establissent le commencement de*
» *leurs mois & de leurs ans, faisans leurs siècles de trente*
» *ans, pource qu'elle est des-ja forte, & non toutefois encore*
» *en son premier quartier. Ils l'appellent en leur langue,* gue-
» rison de toute maladie, & *quand ils le veulent cueillir, après*
» *qu'ils ont bien et deuëment preparé leur sacrifice, et leur*
» *festin ceremonial soubs ledit arbre, ils y ameinent deux*
» *ieunes Taureaux blancs, qui ne tirent iamais & ne porte-*
» *rent onc ioug, & les accouplent ensemble. Puis le Prestre*
» *estant reuestu d'vne robbe blanche monte sur l'arbre, &*
» *auec vne serpe d'or coupe le Guy, lequel ceux d'embas re-*

» *çoiuent auec vn hoqueton blanc. Ils ont opinion que ce Guy* » *rende féconds tous les animaux steriles, que c'est vn singu-* » *lier remede contre toute poison.*»

Sous l'article déjà cité du DICTIONNAIRE *des Proverbes,* la traduction du même morceau, moins étendue mais plus habile, a relevé des traits qui intéressent notre récit. «... Ils » allaient (les Druides) dans une forêt, y dressaient avec » du gazon un autel triangulaire au pied du chêne où ils » avaient remarqué du gui... On distribuait le gui comme » étrennes (*strena, strenna*). C'était à la fois un préservatif » contre les sortiléges, et un remède pour plusieurs mala- » dies.»

Nous avons entendu des témoignages anciens, des témoignages modernes, dont Pline et ses interprètes forment l'enchainement. Ils établissent sans équivoque que LA QUÊTE ET LE CHANT DU GUI FESAIENT PARTIE DU CULTE GAULOIS ET DE L'OFFICE DES DRUIDES.

IV.

Marchons au terme et suivons pareillement sur la carte l'origine et l'avènement de cette solennité.

CÉSAR, lui-même, cette fois, dit textuellement au sujet des Druides : «..... On croit que leur institution vient de » l'Angleterre, d'où elle a passé en Gaule : de là vient que » ceux d'à présent qui en veulent être mieux instruits y » font pour la plupart un voyage.» Liv. 6, trad. de Wailly (1). Ainsi écrivait CÉSAR soixante ans à peu près avant l'ère chrétienne. Quelques siècles plus tard, à une époque mal définie, on voit sortir de l'Angleterre une partie

(1) N'ayant pas eu sous la main le texte de Pline, nous l'avons contrôlé par deux différentes traductions. Mais voici au plus tôt le texte de César, dont la rencontre est plus familière. «..... *Disciplina in Britanniâ reperta, atque* » *indè in Galliam translata esse existimatur; et nunc, qui diligentiùs eam* » *rem cognoscere volunt, plerumque illò, discendi causâ, proficiscuntur.*»

de sa population : elle tourne ses pas vers l'Armorique des Gaules, y arrive, s'y installe et y refait en entier son établissement. Ecoutons là-dessus le géographe CLUVIER, que nous-même essayons de traduire. «..... Vers les mêmes » tems, des Bretons, chassés de leur île par les Angles et » les Saxons, qu'ils avaient fait venir de la Germanie pour » leur prêter secours contre les Pictes et les Scots, (ces » Bretons) envahirent l'extrémité de la Gaule-Celtique, » qu'ils appelèrent de leur nom Bretagne-Mineure (1).» Ce fut, comme on le voit, une nouvelle Angleterre ou tout au moins une patrie anglaise sur le terrain gaulois. Tout élément durable dans les mœurs et les traditions des deux pays, on sent que cette immigration aurait eu pour effet de l'affermir et de l'étendre. Car on s'arrête peu de nos jours à quelques mentions romaines, par le moyen desquelles César pensa peut-être accréditer ses Dieux (2). Dans tous les cas, M. de CHATEAUBRIAND pouvait placer dans l'Armorique avec préférence l'antique cérémonie dont nous nous occupons. Mais toujours, dès le temps de César, il est constant que le culte *breton-gaulois* jouissait d'une organisation avancée. Ses ministres non-seulement avaient des fonctions définies, mais ils avaient aussi des lieux et des époques de convocations. «Tous les ans, dit notre Auteur, ils s'assem- » blent en une certaine saison sur la frontière du pays » Chartrain, qui passe pour le milieu de la Gaule, et cela » dans un lieu consacré à ces assemblées. Là, tous ceux » qui ont quelque différend se rendent de toutes parts et

(1) «..... *Circa eadem tempora (annum Christi cccc, pag. 102), Britanni » ex Britannia Insula ab Anglis et Saxonibus, quos in opem et auxilium ad- » versus Scotos Pictosque ex Germania vocaverant, pulsi, extrema Galliæ » Celticæ obsederunt, et de suo nomine Britanniam Minorem appellârunt.*» (Philippi Cluverij Lib. II, cap, XIII, de incolis Galliæ ac posteriori eius diuisione.)

(2) Voir Dom Martin, Relig. des Gaul., cité par M. DU MÈGE, Statistiq. des départem. pyrén , tom. 2, pag. 149-156. — Y sont cités dans le même sens Cicéron, Lucien, Denys-d'Halicarnasse, Banier.....

» acquiescent à leurs jugements (1).» L'ouvrage cité plus haut de nos ANTIQUITEZ *et Recherches* se représente aussi pour l'époque moderne et ajoute des précisions qui allongent la chaîne des temps. Son Drius, roi des Gaules, principal parent et instituteur des Druides serait le « fondateur » de la ville de Dreux... Ces Druydes en certaine saison » de l'annee venoient tenir leur Parlement en cette ville, » qu'ils estimoient saincte & benie, & le milieu de toute la » Gaule... Ceux mesme qui veulent tirer ce mot de Druide » de Drys, qui signifie vn Chesne, à cause des profondes » forests où ces Mages conversoient ordinairement, tiennent » bien que leur demeure principale estoit à Dreux; mais ils » maintiennent que ce lieu en a retenu le nom... Quoy qu'il » en soit, c'est tousiours vne suffisante marque de l'ancien- » neté de cette ville...» Ce qu'il importe ici de constater, c'est beaucoup moins la formation du nom que le concours et la fréquentation des Druides; et, sur ce point, il n'est guère possible de s'abuser, dès que César et notre Antiquaire sont d'accord sur la chose et d'accord en même temps sur le lieu.

Il ne faut pas disserter non plus outre mesure pour estimer la portée des deux indications. Voilà devant nos yeux et la limite du païs Chartrain et la ville de Dreux, qui répond à peu près à cette limite : ces deux points réputés le milieu de la Gaule entière. On a bientôt senti les motifs de police et d'intérêt public qui conseillaient aux Druides d'adopter un endroit central. Il fallait, par exemple, pour faire une élection ou tenir leur concile, il fallait que les votants ne fussent ni excédés, ni rebutés par les longues distances. Mais il fallait surtout que la justice ne fût point

(1) *Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt, in loco consecrato. Hùc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque judiciis decretisque parent* (CÆSAR, *loco suprà.*)

négligée, que leurs grands-jours ne fussent point déserts. Et maintenant, si, prenant Dreux pour centre, on étend la circonférence jusqu'aux extrémités décrites par César, voici le plan qui en résulte. Les distances directes, au Couchant et au Nord, sont beaucoup plus réduites qu'au Levant et au Midi : d'où il advient que le centre est grièvement faussé. Peu importe, après tout; car nulle différence n'en peut venir à nos conclusions. Autant les justifie un milieu arbitraire et de pure invention qu'un centre méthodique, assigné par la géométrie. Dès qu'un milieu était choisi pour les affaires de la Gaule, c'est que la Gaule avait des affaires à y régler en commun : et, dans la réunion des ministres du culte, on devait s'accorder principalement sur les choses du culte.

Moyennant ces explications, notre examen approche de son terme : elles prouvent suffisamment que LE CULTE GAULOIS ET L'OFFICE DES DRUIDES ÉTAIENT RÉPANDUS EN LEUR TEMPS SUR LE SOL DE TOUTE LA GAULE.

Et la Gaule d'alors, c'était plus que la France actuelle (1).

❋

FONDATION DE FLEURANCE.

I. — Maîtres du comté de Gaure après la mort de l'infortuné Géraud de Casaubon, les rois de France mirent à le conserver une attention qui s'explique, non par son importance territoriale, mais par sa position géographique. Ce petit domaine, au centre des possessions des comtes d'Armagnac et de Fezensac, des vicomtes de Lomagne et de Fezensaguet, tenait en bride et comme sous la main de nos rois les plus puissants et les plus remuants vassaux de la Gascogne. C'est à cette idée politique que la ville de

(1) Soit la Gaule de César, soit la Gaule d'Auguste. (Voir CLUVIER, cap. X.)

Fleurance dut son origine, vers l'an 1280. Nous n'avons pu trouver l'acte de sa fondation, et, par conséquent, nous ne savons à qui attribuer la pensée d'établir une ville royale destinée à contre-balancer l'influence des cités féodales de Lectoure, Vic-Fezensac, Auch et Mauvezin. Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, en suggéra peut-être l'idée à Philippe le Hardi, qui la trouva trop conforme à sa politique dans les pays méridionaux pour ne pas l'accueillir avec empressement. Les seigneurs gascons ne se méprirent pas sur les intentions du roi, et la suite des événements démontre qu'ils ne virent jamais de bon œil la nouvelle cité. Les Français et les Anglais, dans leurs luttes, attachèrent la plus haute importance à sa possession, et le comté de Gaure se trouve mentionné dans presque tous les traités entre les deux peuples rivaux.

II. — Le lieu choisi pour jeter les fondements de la nouvelle cité se nommait Ayneval, ou plutôt Aygueval, vallée pleine d'eau. Il y avait, de temps immémorial, un hameau de vieilles masures bâti sur les bords du ruisseau de Mercadet, entre l'église de St-Laurent et la colline de Montablon, occupée aujourd'hui par le centre de la ville. La forêt de Gaure s'étendait encore jusqu'au ruisseau des Gavachs, et le dépassait même vers la plaine de Mourret et la rivière de l'Ousse. Eustache de Beaumarchais se rendit à Aygueval et traça, au nom du roi de France, les murs de la nouvelle commune. Il y établit, de concert avec l'abbé de Bouillas, les habitants du hameau et ceux des paroisses voisines, que l'attrait de la nouveauté, la persécution et les avantages accordés à chaque nouvelle cité ne manquèrent pas d'attirer. De nombreux priviléges furent octroyés à la nouvelle *Bastide*, qui s'agrandit rapidement et mérita bientôt le nom d'heureux augure que lui imposèrent ses fondateurs. Elle se nomma *Florentia*, la florissante, dont on a fait dans la

suite Florence, Flurence, et enfin Fleurance. Les moines de Bouillas abandonnèrent aux nouveaux bourgeois, sous de faibles redevances, le terrain compris entre le ruisseau de Mercadet et celui de St-Laurent. Ces redevances, d'après le témoignage de respectables vieillards, consistaient en un *carton* d'avoine par *casal* de terre, et ont été payées exactement au monastère jusqu'à l'époque de la révolution. Eustache de Beaumarchais établit quatre consuls et créa la milice bourgeoise, dont un Géraud de Bastard fut le capitaine. La communauté prit pour armes un écusson d'*argent à l'aigle eployé de sable*. Plus tard, par faveur et concession de Jean le Bon, roi de France, on mit en chef sur l'écu les armes de France. Ce cachet de la ville a été peint par Arnaud de Moles, l'immortel verrier de Ste-Marie d'Auch, sur le panneau central des magnifiques verrières de l'Eglise actuelle de Fleurance.

III. — Eustache de Beaumarchais abandonna aussi aux habitants les droits de pacage qui appartenaient au roi de France dans la forêt de Porte-Glands. Cette libéralité du sénéchal devint un sujet de querelle entre Lectoure et Fleurance, et c'est de cette époque qu'il faut peut-être dater cette rivalité sourde qui existe encore aujourd'hui entre les deux villes. Jalouse des avantages accordés à sa naissante rivale, la communauté de Lectoure prétendit avoir un droit de pacage dans la forêt du Ramier. Le sénéchal nia l'existence de ce droit, vu que Lectoure appartenait aux comtes d'Armagnac, et que le comté de Gaure était un domaine royal. Il cita les bourgeois de Lectoure par devant le parlement de Toulouse, en l'année 1281. Les Lectourois refusèrent de comparaître devant la justice du sénéchal, et préférèrent en appeler directement au roi de France. Ils firent appuyer leur requête par Edouard, roi d'Angleterre et duc de Guienne, qui ne négligeait aucune occasion de s'immiscer dans les

affaires de la Gascogne, et qui, en habile politique, se déclarait volontiers le protecteur de ceux que poursuivaient les officiers du roi de France. Nous ne saurions dire quelle fut l'issue de cette affaire. Peut-être fut-elle terminée par un compromis, lorsque le comté de Gaure fut cédé à l'Angleterre. J.-P. LASCARIS.

Poésies gasconnes inédites

DE

LOUIS BARON,

NÉ A POUYLOUBRIN EN 1612, MORT EN 1663.

Ode en fabou de Pouyloubrin.

Cantem, gascounes pastourettes,
Las bigarrades mountagnettes
Deu tucoulet de Pouyloubrin;
E per sa glorie qu'ey ta bere.
Hasen tinda per la ribere
Lous fredous de noste clarin.

Aquet bèt loc de ma nechence
Merite per recounechence
Un councert tà plan ajustat,
Qu'au dous aire de noste muse
L'Embeje se trobe camuse,
E lou prets de noste coustat.

Aquiu, qué qué digue Parnasse,
Ey lou loc e l'hurouse place,
Oun, après aquet gran aygat
Que troubèc la terre petite,
Deucalioun rehèc la bite
Deu mounde qué s'ere negat.

Lou boussut [1] qui lous Dious empare
Dab sa hautou nou s'accoumpare

[1] Le mont Olympe.

A l'aunou de noste climat.
Per aouen quauque jalousie,
Ossa sentich trop la rousie
E Pelion es trop cramat.

La Pyrene cap-releuade,
De tils et de pignes couhade,
Nou gause bouta près de nous
Pic d'Arbizou ni de Meydie;
Ni lous tepès de Thessalie
Nou soun pas nostes coumpagnous.

Au mès haut d'aquere mountade
Mile arberets hèn la ramade,
E surtout au soumét d'un tap,
Coubert d'un tapis de berdure,
Oun tout lou jour l'oumbrette dure,
Ue gran oume ey leue lou cap.

Sas branques de reng ajustades
Tout esprès semblen affustades
Per tira countre la calou,
Qui, taleu coum las bé, recule,
Quan l'estiu dab la canicule
He cambia l'erbe de coulou.

Las Nymphes dansen la pabane
Sur la poumpouse barbacanne
Oun ere teng sas arrasics;
E l'amour quey hé besiadures,
Per esprouba s'an las cars dures,
Lous y beng da quauques pessics.

Un castel de peyre carrade
De sa bieillesse hè parade
Sur ue tour bastide en arbot,
Qu'a sous titres en letre rouge,
Doun lou fret, lou bent ni la plouge
N'an destintat lou méndre mot.

Las peires y soun enquoè toutes;
Mais las murailles soun arroutes

Despuch qu'un souldat d'aquet loc,
Passat force cops per las piques,
Au coumbat deus Jocs Olympiques,
Sur toutis s'empourtèc lou floc.

Aci qu'un aire salutari
Es medecin e pouticari,
Nous parle pas de *recipès* [1],
E ses aute mau ni feblesse,
Las gens mourichen de bieillesse,
Si nou s'aucisen tout esprès.

Deu temps qu'un rebès de fourtune
Cassec Apolloun e Neptune
Deu palays oun lotgen lous Dius,
Neptune à Troje massounaue,
Apollon deu luth que sounaue
Tout au loung d'aquestes arrius.

Despuch, lou tepè ni la plane
Nou be nade aueille de mane,
Si lous marrets s'y soun bagnats;
Ni lous pousouès, dap escantatje,
N'an entecat noste fourratje,
Ni lous agnets embaranats.

Jamés lou soureil nou s'appreste
Per tira sa lusente teste
Que nou salude Pouyloubrin;
Coum temps passat haséue à Rhodes,
Talèu qu'ét boutjaue sas rodes
En-té repréne soun camin.

Nostes bousquets, oun touts lous dies
Tan d'auzelets canten mayties,
Soun per oun cau ta plan partits,
Afin que tout... [2] y placie,
Lous petits aus grans baillen gracie,
E lous grans oundren lous petits.

[1] Ordonnance de médecin.
[2] Lacune dans le manuscrit.

A lour fabou, las Oréades
Hèn lous festis e las balades,
E ses trasse, martèt ni pic,
Deguens ue petite cabane
Drèssen à l'aunou de Diane
Un auta d'isops e d'aspic.

Aquestes bosses bigarrades
De mile flous soun pimparades;
De Cerès soun lous escalous,
E las poupétes oun Nature
Tire lou leit e la pasture
Doun se nouyrichen lous balous.

Tant de rouquets e de bousigues,
Que force [1] cresen enemigues
Deu proufit deus tribailladous,
Sauben debat lur magre mine
L'esbat deus auzets de rapine
E lou plazé deus cassadous.

Flore, qué lou Zephyr pouloune,
Béng aci bisita Poumoune
Que perbesis nostes bergès,
E quan la sasoun ac demande,
Hè braga de fruts de coumande
Dinquiaus mès praubes auergès.

Themole, que nectar embeje,
Ta doucement nou saboureje
Coum la licou deu noste bin;
Ni lou bignairoun de Cecube
Nou coule dous coume la cube
Deu camarouy de Pouyloubrin.

En la ribere la mès grasse,
Un ta boun pastene nou s'amasse
Coum lou qui crech en nostes prats,
Tant que lou Gers, noste bezie,
En be seca de jalousie
Lou Soussoun, la Lauze e l'Arrats.

[1] Plusieurs.

Las arragues e las mailloques
Bermeilléjen à bères troques,
Tant sur la plane que suu roc;
E lou chuc de lur ambrosie,
Mès dous que lou mèou, rassasie
Lous majouraus [1] de noste loc.

Higues blanques, rouges e neres,
Coudouings, aueras [2], poumes, peres,
Grindouls, serides, bigarreus...,
Lou mès petit casau ne baille;
E quade bigne qués trabaille
Ne passemente sous carreus.

De pouris, coum de Bucephales;
Per bruhes, mulets e cabales,
Nous nou troubam prou de pastous.
Bederets [3], n'auen sense counde;
E lou mendre pagés [4] abounde
En boueus, aoueilles e moutous.

De perdits tout l'ayre s'embroume,
Are en tap, tantôs en la coume [5].
De tourtéres mile pareils;
Lèbes, lébrauts à quade mate;
E ses plapè ni casemate,
Lous counilhs [6] mous tiren lous œils.

La douts [7] de noste hount countente,
Lou mès alterat destalente [8]
Dab soun cristail qui semble biu;
E lou Gers, quan la bè tà fresque,
Tout escounut [9] deguens la cesque,
Nou gause pareche l'estiu.

[1] Les grands.
[2] Noisette.
[3] Veaux.
[4] Paysan.
[5] Plaine.
[6] Lapins.
[7] Source.
[8] Désaltère.
[9] Caché.

Quan la gaujouse [1] primauere
Desplegue sa raube mès bere,
Lous auzerets ressuscitats
S'amassen deguens las allèes
De nostes petites balèes,
E tenguen aquiu lous Estats.

Dessus touts, un courè [2] saubatge,
Que lous abitans deu bilatge
Aperen lou rouchinoulet,
Dab un bec qui dab tout s'accorde,
Soune sur ue metiche [3] corde
Luth, espinete e flageoulet.

Echo soulamens aci ploure,
Quan lou soubeng lou temps e l'oure
D'aquet tà malhurous ahè
Qui neyt e jour la turmentaue,
Quan Narcisse, qu'ére pregaue,
Lou digouc que n'ac boulè hè.

Aci la merle nisereje,
Aci la tourtere carreje,
E sur la fin deu mes de may,
Dab lour mainadese [4] nauere,
Peus arbes troubats la cugnere
De l'aurio, deu tour et deu gay.

Mès qui pouire se rende quite
En lauza lou rare mérite
D'un terradou tà renoumat?
Sa balou de pecat m'accuse,
E preteng de quauqu'aute muse
Un oubratge meillou limat.

Per n'aue pas mès de bergougne
Jou bouti fin à ma besougne;

[1] Joyeuse.
[2] Chantre.
[3] Même.
[4] Engeance.

E prègui que d'aquet tepè
Toustèm lou ceu prengue la cure,
E que nade male abenture
Nouy boute pas jamès lou pè.

Que tout lou mau sorte dehore,
Que nade tare de Pandore
Nouy porte nat brut impourtun;
E plâcie à Diu que la coumune
Dab las cartes de la Fourtune
N'au je jamès que trenté-un.

Jamés l'agranau ni la guerre
Nou benguen en aqueste terre
Bouta lou repaus à l'escart;
Mès per lou mens, tant que jou bisque,
Lou boun temps tà plan se partisque
Que jou n'aujoy la meillou part.

NOTES HISTORIQUES SUR GABARRET.

Le canton de Gabarret sert de point de jonction à trois départements, Landes, Gers, Lot-et-Garonne. Son chef-lieu a des marchés assidûment fréquentés par les habitants des pays circonvoisins. Sa position intermédiaire entre la lande et l'Armagnac facilite ses communications avec ces deux contrées et donne à son commerce une importance réelle. Cette ville est aujourd'hui presque rajeunie; maison d'école; église, halles, hôtel-de-ville, maisons particulières, tout a été restauré ou renouvelé.

Antique oppidum romaine, les sénateurs de la grande cité y firent longtemps leur séjour. De vieilles ruines attestent encore son ancienneté. Lors de l'excavation des fondements de la nouvelle basilique, on découvrit des monnaies anciennes, des tombeaux et des mosaïques.

Les alluvions sarrasines et normandes couvrirent de cendres Gabarret et ses sœurs Sos et Eauze.

Gabarret ou Gavarret eut sa dynastie qui fournit des princes au Béarn et à une partie de l'Armagnac. M. Noulens en a cité quelques-uns dans la monographie de Manciet.

On croit que Roger fut le premier vicomte de Gabarret, vers l'an 1020. On lui donne pour femme Adélaïde d'Armagnac, veuve de Gaston III, vicomte de Béarn. Il mourut en 1050. Son fils aîné le précéda au tombeau. Le second, Pierre Roger, hérita de sa principauté. Hunauld, le troisième, entra dans un monastère; ce nom rend vraisemblable l'hypothèse de la descendance mérovingienne pour les seigneurs de notre canton natal; car, pour nous, M. Rabanis n'a point déraciné l'arbre généalogique des grandes familles du Midi.

Pierre Roger obtint de son neveu Bernard Tumapaler, feudataire d'Armagnac, la cession des châteaux de Gabarret et de Mansio (Manciet), avec portion d'Eauzan, pour neutraliser la puissance ecclésiastique de l'archevêque d'Auch. Pierre Roger était en lutte avec le prélat auscitain, qui avait vu avec déplaisir la fondation de Nogaro. Le vicomte de Lomagne, possesseur de ces castels, en fut dépouillé.

Successeur de son frère Arnaud-Donat, Pierre Sorgues, en 1079, soutint vigoureusement la querelle paternelle avec le métropolitain. Ce bouillant et vindicatif seigneur lança ses soldats sur les terres archiépiscopales et y porta le fer et le feu. Le vicomte se repentit sans doute, car, selon la coutume du temps, il s'amenda et fonda, vers 1080 ou plus tard, le monastère de Gabarret en l'honneur du St-Sépulcre, et le donna à l'abbé de la Sauve-Majeure. La veuve de ce batailleur s'arrangea avec l'archevêque en lui concédant des terres (1099.)

Son fils respectueux et loyal, Pierre II, ratifia la cession de Dému faite par sa mère, et son jeune frère Roger devint chanoine d'Auch. Ce vicomte, brave comme son père, maître du Gabardan et du Marsan, releva les ruines de la cité des Lope-Aner, vers 1140, au confluent de la Douze et du Midou. Telle est la seconde origine de Mont-de-Marsan. Les chroniques de cette ville furent retrouvées dans les démolitions du vieux château, en 1810. Suspectées dans leur authenticité par des savants de Paris, elles furent réhabilitées par une plume habile et incisive sous la restauration. Les Normands rasèrent Mont-de-Marsan dans leur descente en Aquitaine; un vicomte Montois s'ensevelit sous les ruines de cette ville en la défendant contre les pirates du Nord.

Le fondateur de Mont-de-Marsan fut un guerrier qui soutint dignement la gloire militaire de ses aïeux. Les maures d'Espagne virent avec effroi revivre le Mitarra du Gabardan. Les exploits du jeune vicomte durèrent de 1114 à 1119. Dans ses courses au-delà des Pyrénées, il avait épousé Guiscarde, sœur et unique héritière de Centulle II de Béarn. Cette alliance étendit les possessions territoriales des vicomtes jusqu'au pays d'Albret et aux montagnes de Navarre. A la mort de ce prince, le Gabardan fut englobé dans le Béarn, et la famille comtale de Gabarret se fondit avec celle de Moncade qui, toutes deux, se fusionnèrent à leur tour avec la brillante et chevaleresque race des comtes de Foix.

En 1855 tombait la vieille tour, seul reste de la belle église de Gabarret que détruisirent les religionnaires en 1570. La description en est conservée dans l'histoire des Landes de l'abbé Dorgan.

Le prieuré conventuel devint un simple monastère après les ravages de 1570. Les religieux s'enfuirent pour ne plus

reparaître dit dom Brugèles en sa chronique du diocèse d'Auch. Ce bénédictin passe trop rapidement sur l'histoire profane de notre pays. Il nous apprend cependant que les pères réformés de St-Maur, établis à l'abbaye de la Grande Sauve en 1668, faisaient chanter dans les jours fériés l'office divin par deux prêtres séculiers entretenus à Gabarret.

Nous renvoyons à ce chroniqueur ceux des lecteurs de la *Revue* qui désireraient avoir des détails précis sur l'église et la chapellenie de Gabarret fondée en 1676 par Joseph d'Arrouzin.

On montre encore à Gabarret des murs en surplomb qui furent jadis la résidence de Jeanne d'Albret et d'Henri IV. Le château féodal de Lacaze reçut aussi souvent ces hôtes royaux.

Nous compléterons ultérieurement ce travail rétrospectif sur Gabarret par une rapide revue des communes de ce canton et des châteaux disséminés dans la contrée, tels que ceux de Lacaze, Caumale, Betbezer, Gouaillardet, etc. Peut-être ajouterons-nous à ces notices une histoire succincte de Castelnau-d'Auzan, Labastide-d'Armagnac, St-Justin, St-Martin, Argelouze. La légende dramatique et morale de Bidaou-dous-bous sera aussi scrupuleusement recueillie et publiée dans ce recueil.

RIESBEY.

LETTRE D'HENRI IV (1)

à M. DE BATZ, *gouverneur de la ville d'Euze, en Armagnac.*

Monsr de Batz jay antandu aveq plesyr les services que vous et Monsr de Roquelaure aves fet à ceuls de la relygyon et la sauveté que vous partyculyerement avez donnée au ñ re ch^au de Luberbye, à ceuls de mon peys

(1) Cette lettre a été copiée sur le *fac simile*; elle est de l'an 1577. Le prince béarnais avait alors 24 ans.

de Bearn et aussy l'ofre que je accepte pour ce tams de ñ re dyt chas de quoy je vous viens bien remersyer et pryer de croyre que combien que soyez de ceuls la du pape, je ne aves, côme le cuydies, masfiance de vous, dessus ses choses. Ceus qui suyvent tout droyt leur croyance sont de ma relygyon à moy. Je suys de celle de tous ceus la quy sont braves et bons. Sur ce je ne ferai la prèsante plus longue, synon pour vous recomander la place qu'avez an meyn, et d'estre sur vos gardes pour ce que ne peut faylir que ne ayes byentot du bruyt aus oreyles; mes de ceuls la je men repose sur vous côme le deves fere sur

vre plus assuré et mylleur amy.

HENRY.

Trois célébrités du XVIe siècle.

Sous le règne de François Ier, l'Italie vit les plus célèbres artistes abandonner Florence, Naples, Padoue, Venise et passer les monts. Une voix royale les appelait en deçà des Alpes ; le restaurateur des beaux-arts, le père des lettres, le rival de Charles-Quint, disait à l'Europe étonnée :

« Monarques et peuples, voyez-vous le beau soleil de la » *renaissance* s'élever rapidement au-dessus de l'horizon? » Une ère nouvelle commence pour les sciences et les » beaux-arts. Je veux être le protecteur de tous ceux qui » coopèreront à une si belle régénération. J'ai déjà réuni » autour de moi plusieurs hommes célèbres. La France a » admiré les chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci. J'ai fait » construire un beau palais dans les forêts de Fontaine- » bleau ; j'ai compté l'immortel Bayard parmi les héros » qui ont pris part à mes exploits. J'ai, comme l'empereur » Auguste, un Horace qui chantera ma gloire ; les vers de » Clément Marot transmettront mon nom à la postérité. » Venez tous du fond de l'Italie, poètes, peintres, savants; » dans mon palais vous trouverez la gloire, les richesses

» et des admirateurs. Venez tous vous grouper autour de
» mon trône; François d'Angoulême vous adopte comme
» ses enfants de prédilection, et la France sera votre
» patrie. »

Alors commença cette grande émigration d'artistes italiens qui ne discontinua plus et dont l'influence devint très funeste sous les deux reines, Catherine et Marie de Médicis. Suivant le noble et glorieux exemple du roi qui voulait illuminer son blason de chevalier, les grands seigneurs voulurent aussi devenir les protecteurs des célébrités contemporaines. Les évêques, les possesseurs de riches abbayes s'érigèrent en Mécènes ; il était de mode d'accaparer les artistes, et au XVIe siècle comme aujourd'hui, la mode régnait en despote avec une puissance qui ne connaissait d'autres bornes que celles du caprice.

Antoine de la Rovère, évêque d'Agen, passait pour le plus riche des prélats d'Aquitaine; il aimait les arts; il protégeait les savants, et en revenant de l'Italie en 1525, il réussit à attacher à sa personne un médecin de Vérone, qui devint plus tard très célèbre sous le nom de Jules-César Scaliger. Ce jeune italien avait acquis une sorte de célébrité par une vie aventureuse, et présentait déjà le curieux phénomène d'un homme qui devait tromper même ses compatriotes sur son origine et les circonstances de la carrière artistique. L'évêque d'Agen, persuadé qu'il possédait un Esculape, combla de faveurs Jules-César Scaliger, qui ne tarda pas à se rendre digne des bienfaits de son protecteur. Pour exercer librement son état de médecin en France, il sollicita des lettres de naturalisation qui lui furent accordées sous le nom de Jules-César de Lescalle de Bordoni. Il acquit en très peu de temps une brillante fortune et prit la résolution de se fixer pour toujours à Agen.

CAYLA.

(La suite au prochain numéro.)

GUILLOUNÈ. — GUI-L'AN-NÈOU.
GUILANEU. — GUI-L'AN-NEUF.

(Deuxième et dernière partie.)

V.

Finalement, la quête et le chant du *Gui*, dont nous suivons la trace, sont-ils représentés aujourd'hui par notre *Guillounè?* — La question nous paraît entièrement hors de doute.

Quand il s'agit de souvenirs gaulois, on est réduit à étudier les rudiments les plus informes : des pierres-monstres, toujours brutes, tournées en tel sens ou arrangées en tel ordre. On leur trouve des noms scabreux, *kromleg*, *dolmen*, *peulvan*, *menhirs*, tous lesquels sont favorisés à mesure qu'ils sont barbares. De ces témoins, naturels et sauvages, ce qui infirme l'autorité, c'est que la main de l'homme y est trop peu sentie, surtout sous une couche d'environ deux mille ans. Tandis que rien, au contraire, rien n'égale l'autorité des errements du langage : car la langue est un attribut chez l'homme tout à fait propre et distinctif. Si donc ces errements soutiennent notre thèse, quelle qu'en soit l'utilité, nous aurons avancé par la voie la plus sûre, celle non des témoins silencieux et inertes, mais des témoins parlants et agissants.

Touchant la quête du Gui et la dévotion des rameaux dans le culte des Gaules, on a pu voir qu'ils étaient signalés par une vive acclamation du peuple; et, cette acclamation, notre langue l'a retenue et redite en ces termes : *au* GUI-L'AN-NEUF. Sans remonter aux origines de la langue, non plus qu'à celles du calendrier, nous pouvons prendre ces termes pour texte de discussion. *Au Gui-l'an-neuf*, cela clairement voulait dire : *courons au* GUI; *voici* L'ANNÉE

NOUVELLE. En ramenant ici ce qui est dit plus haut, savoir, qu'*on distribuait le Gui comme étrennes*, nous voyons arriver de front le *Gui* et le *nouvel an;* puis, pour cortége du nouvel an, les *vœux* et les *étrennes*.

Or, il advint une fois dans la Gaule que les Dieux du pays s'en allaient, et, à la suite des Dieux, le culte et le sacerdoce. Désormais, la fête du Gui dépouilla toute acception religieuse. Après les Dieux cependant, après le culte et le sacerdoce, tout n'était pas aboli. Derrière eux restait le peuple, le peuple, qui ne s'en va jamais ou qui revient sans cesse, conservateur opiniâtre des habitudes et des traditions. Sa part accoutumée dans la fête du Gui, il la conserve tout entière : et ainsi s'accomplissent distinctement l'extinction de l'office sacré et l'entretien de l'office profane. De ces mots, *Gui-l'an-neuf*, par une altération à peine sensible, l'idiôme du Nord eut bientôt fait *Guillanneuf*, *Guilaneu*, selon les temps et les contrées. Dans nos autorités, ANTIQUITEZ et PROVERBES, nous prenons encore ce qui suit : «... Quelques-vns cuident que ce mot de » *Guillanneuf*, que les petits enfans chantent *au commen-* » *cement de l'année pour auoir leurs estreines*, soit procedé » de là, comme qui diroit Au Guy l'an 9...» — Ensuite et en particulier : « *Guilaneu*, ou même *Guilanleu*, par cor- » ruption, pour *Gui l'an neu* (Gui l'an nouveau.) Ce cri » consacré à *la demande des étrennes* dans plusieurs parties » de la France, notamment dans les ci-devant provinces » d'Anjou, du Maine, de la Normandie et de la Picardie, » est une trace des usages des Celtes, autrefois maîtres de » notre pays. Les Celtes ou Gaulois *commençaient l'année* » par la lunaison de Décembre. Les Druides, qui étaient » leurs prêtres, allaient à cette époque cueillir le gui de » chêne en grande cérémonie.»

Originaire de l'Angleterre, le *Guilaneu* cheminait vers

nous par le Couchant et par le Nord. Une ligne était donc marquée où il trébucherait à la borne de nos patois : et c'est là que la transition commence, de *Guillanneuf* ou *Guilaneu* à notre mot de *Guillounè*. L'opération n'en est pas compliquée. — L'adjectif *neuf*, changé en nos dialectes, là est rendu par *nèou*, et ici par *naou* : ce sont des monosyllabes, dont l'*è* et l'*a* sont les seules voyelles, la diphthongue *ou* étant une désinence amortie, presque à l'égal de l'*e* muet. La traduction immédiate de Gui-l'an-neuf aurait donc dû produire *Gui-l'an-nèou* et *Gui-l'an-naou*.—Que la mention de l'*an* ait été omise ou conservée, l'un et l'autre s'expliquent facilement. Si elle est omise, Gui-*l'an*-neuf revient alors à Gui-*le*-neuf; et la traduction va produire *Gui-lou-nèou* et *Gui-lou-naou*. Si elle est conservée, le travail est un peu plus chargé. On voit d'abord que *l'an*, c'est l'article et le nom *lou an*. Une élision peut tomber sur l'article ou tomber sur le nom; les exemples n'en sont pas rares (1): tombe-t-elle sur l'article, la diphthongue *ou* est emportée, et il nous reste *l'an;* tombe-t-elle sur le nom, la voyelle *a* est emportée, et il nous reste *lou 'n*. Le premier cas eût produit *Gui-l'an-nèou, Gui-l'an-naou;* et le second produit *Gui-lou'n-nèou, Gui-lou'n-naou*. Ici, sans doute, le *n* se trouvait redoublé; mais il aurait cédé avec le temps aux tendances méridionales. — La lettre *l* devint double et mouillée : mais, d'abord, elle arrivait telle dans le mot Gui*ll*anneuf, ci-dessus rapporté. Ensuite, elle aurait fini par le devenir, au contact de l'italien et de l'espagnol, qui délayait notre idiôme. « Le langage gascon, a dit M. Dralet, « *Topographie du Gers, page 103*, est un composé du roman, « de *l'italien* et de *l'espagnol*.» — Enfin, la désinence *ou* serait tombée; et les mots *Guillounè*, *Guillouna* demeurent

(1) *Hel*-L'EN *sorté*, *Hel*-L'EN *tourna* (faites-l'en sortir, faites-l'en revenir.) *Hel*-LOU *'Ntra*, *Hel*-LOU *'Nténé* (faites-le entrer, faites-lui entendre)...

expliqués et autorisés dans leur forme actuelle.—En suivant notre analogie, nous, chez qui le mot *neuf* est rendu par *naou,* nous devions dire *Guillouna* et non point *Guillounè.* Si l'on dit *Guillouna* dans les montagnes de l'Auvergne, nous devions le dire aussi bien sur les gradins des Pyrénées; l'*a* est la voyelle favorite des montagnards (1). Mais qu'on n'oublie pas de quel côté la tradition nous est venue. Pour entrer dans notre patois, elle aurait traversé celui de Lot-et-Garonne, dans lequel, aujourd'hui encore, le mot *neuf* est rendu par *nèou.* Voilà comment la *Guillounè* nous est arrivée, avec son nom fixé d'avance par un patois antérieur. Cet accident justifie à merveille le sens et la conduite de nos raisonnements. On verra même, au refrain du chant, qu'il a fait violence à notre langage pour trouver une rime au nom de *Guillounè* (2).

A notre épreuve philologique, ne manquons pas d'ajouter les autres conditions de la pratique populaire, c'est-à-dire le *nouvel an,* les *vœux* et les *étrennes.* La *Guillounè* précède le *nouvel an,* peu s'en faut à quinze jours de distance. Elle aurait presque l'air d'observer la lunaison de Décembre. Sa carrière ordinaire est d'à peu près vingt-cinq jours: huitaine avant la Noël, elle est rentrée dans le silence. Un certain nombre de couplets débite une série de *vœux;* un autre certain nombre, une série d'*étrennes;* mais l'*étrenne* surtout est ramenée par le refrain, comme intention fondamentale.

Notre inspection géographique aura servi à lui donner son relief. La *Guillounè* ne peut pas être une fantaisie locale, une singularité; c'est véritablement une institution déchue, mais d'un usage universel. Aussi le COMITÉ HISTORIQUE l'a-t-il

(1) Les Doriens le témoignaient dans la langue grecque; et n'a-t-on pas voulu nous rattacher aux Doriens (V. M. DU MÈGE, *ubi suprà,* pag. 2 et 124.) —Les Basques le témoignent toujours avec surabondance —Cette voyelle est la plus eclatante: elle porte les signaux plus loin qu'une autre dans les espaces encombrés et entrecoupes; l'écho la repète et la soutient davantage.

(2) Voyez plus bas, page 449, lignes 13 14.

inscrite avec raison au rang des SOUVENIRS DRUIDIQUES (1).

VI.

Son action s'était fait sentir aux moindres fibres sociales : en même temps qu'elle animait des jeux d'enfants, elle donnait son refrain à un grand nombre de chansons vulgaires. « Ne serait-il pas possible, dit M. DE CHATEAUBRIAND, » que ce refrain ô GUÉ, qui termine une foule de vieil- » les chansons françaises, ne fût que le cri sacré de nos » aïeux (2)? »

Le COMITÉ a négligé cette conjecture, attiré dans un autre sens par des anecdotes modernes. ANTOINE DE NAVARRE possède au bord du Loir une maison de joie, dite *Bonne-Aventure*. Un *gué* de la rivière en facilite l'accès. Le Seigneur de céans, dans ses moments de verve, chante la bonne vie et le site de son manoir. Voilà d'où sort le refrain AU GUÉ, dont l'orthographe aurait été changée (3).

L'apparence de cette opinion est due à la rencontre de deux choses : le nom d'abord ou sobriquet du manoir, et ensuite l'accès par le travers de la rivière : ce qui donne pour thème : *La Bonne-Aventure, au Gué*. C'est le refrain d'une chanson, bien connue autrefois des mères et des nourrices (4). Mais, pour nous, cette explication est sujette à bien des scrupules :

1° Il s'en faut de beaucoup que, dans tous les refrains, la

(1) INSTRUCTIONS *relatives aux poésies populaires de la France, page* 17, 18, 19.
(2) CHATEAUBRIAND, *note LIII du livre IX des Martyrs*, fin.
(3) INSTRUCTIONS, *suprà, page* 2 *et note*.
(4) Qui de nous n'a entendu et répété ce couplet :

Nous sommes enfants gâtés,
De bonne nature;
Aimant les petits pâtés,
Et la confiture;

Voulez-vous nous en donner,
Nous allons bien déjeuner;
La Bonne-Aventure au Gué,
La Bonne-Aventure.

Bonne-Aventure et le *Gué* marchent de compagnie : l'exemple en était trouvé dans la vieille chanson d'Alceste. Je ne parle pas de cent autres dans lesquelles depuis *Gué* fut tourné en *Gai;*

2° Cette chanson, qu'Alceste réputait vieille en 1666, n'aurait donc eu pour lui qu'une centaine d'années : on gagne bien plus de marge avec le refrain du *Gui*. Au reste, dans la *foule* de celles qu'avait connues M. de Châteaubriand, est-on bien sûr qu'il n'y en ait aucune, plus ancienne que la maison du Loir? Que s'il s'en trouvait une qui remontât plus haut, il est clair que l'explication serait à l'instant démentie. Il faudrait, pour la soutenir, avoir fait la revue, sans omission, de toutes les *vieilles chansons françaises;* il faudrait prononcer qu'il n'y en a pas une, énonçant le refrain ô GUÉ, antérieure au manoir de la *Bonne-Aventure*. Qu'on nous permette d'attendre une pareille vérification;

3° Dans des refrains aimables, un cri de joie survient plus à propos qu'une mention topographique;

4° Un cri universel plus à propos qu'un mot-de-passe local : celui-ci est gardé par des rimeurs d'antichambre, celui-là répandu par les rhapsodes populaires;

5° Nous avons entendu le refrain ô GUÉ dans des chansons purement patoises : et jamais un passage guéable n'y fut connu sous pareil nom;

6° Dans un château du pays Chartrain, affecté au roi de Navarre, le nouveau sens *au gué* ne fut-il point reçu comme allusion plaisante, comme la parodie du vieux cri national?

Tout compris, et dans l'état des choses, nous allons conserver l'ancienne solution, la solution gauloise, invités par M. DE CHATEAUBRIAND à savourer cette friandise antique.

VII.

Le chant de la *Guillounè* ne doit pas se confondre avec les chants de la Noël. Le trait unique de ressemblance qu'il fût permis de leur donner, c'est qu'ils éveillent à peu d'intervalle la prévoyance du nouvel an. A cela près, toute comparaison leur trouverait plutôt des dissemblances. La *Guillounè* touche à son terme, quand les Noëls vont commencer : elle a un cours antérieur et de quelque durée; ils ont un cours postérieur et beaucoup plus borné. Si les Noëls vont à la *quête*, l'usage en est peu constant et peu répandu; des marguilliers en font leur affaire : la *Guillounè* débite imperturbablement la litanie de ses vœux et de ses étrennes : sans fonctions et sans titre, chacun est bon ministre en cette opération. Fruits du Midi et de l'Orient, les Noëls sont chrétiens, ayant pour eux l'énergie du culte vivant, l'autorité de l'orthodoxie : plante du Nord et de l'Occident, la *Guillounè*, à part son style actuel, reste payenne, mais enracinée à tel point dans les mœurs que ni les siècles ni les invasions n'ont prévalu contre elle. Est-il besoin d'énoncer que les honneurs de la vétérance reviennent à la *Guillounè*? L'usage des Noëls a paru même un peu moderne à l'auteur, antiquaire titré, du *Dictionnaire des proverbes*. « Lorsque Marot, dit-il, eut traduit en vers français une » partie des psaumes, et qu'ils furent chantés par les pro- » testants sur des airs qui n'étaient pas des chants d'église, » les catholiques leur opposèrent des cantiques, qu'ils chan- » tèrent aussi sur des airs de ville : *de là* L'ORIGINE DES » NOELS (1).»

VIII.

Ici trouve sa fin l'étude qu'on vient de suivre. Il ne nous reste plus qu'à rapprocher les conclusions acquises, afin d'y ajouter notre finale conclusion.

(1) Article *Noël*, page 429, 8e édition.

Il a été prouvé

Que LA QUÊTE ET LE CHANT DU GUI FESAIENT PARTIE DU CULTE GAULOIS ET DE L'OFFICE DES DRUIDES

Que LE CULTE GAULOIS ET L'OFFICE DES DRUIDES ÉTAIENT RÉPANDUS EN LEUR TEMPS SUR LE SOL DE TOUTE LA GAULE;

Ajoutons maintenant

Que LA QUÊTE ET LE CHANT DU GUI SONT REPRÉSENTÉS AUJOURD'HUI VÉRITABLEMENT PAR NOTRE GUILLOUNÈ.

Observations préliminaires pour l'intelligence du texte de la GUILLOUNÈ.

Jamais la Guillounè n'a passé sous nos yeux ni écrite ni imprimée : c'est la première fois peut-être qu'un texte en va être formé. Nous l'avons prise immédiatement dans la mémoire des hommes, à une source pure, renommée pour l'abondance et la sincérité. Sa longue kyrielle n'était pas admissible sans distinctions ; des altérations graves, des contrefaçons grossières s'y laissant voir à découvert. Elle offrait çà et là quelques mentions suspectes, soit de personnes, soit de lieux, des infractions énormes au rhythme du chant et des vers. Ces rares difformités se détachaient comme d'elles-mêmes. En conservant le fond, la tradition use les formes; par suite de quoi elle donne passage aux plus bizarres procréations. Mais nous, dans toutes les rencontres, nous avons recueilli le sens avec superstition; il nous est arrivé deux ou trois fois seulement de niveler tout au plus la surface. Le texte se produit donc dans sa franchise naturelle ; et nous gardons l'assurance qu'un chacun parmi nous s'y reconnaîtra.

Nous donnons aux couplets un ordre numérique, pour mieux distribuer nos présentes observations.

Dans tout pays où vivent en ménage une langue lettrée et un patois illettré, il se commet ouvertement des trans-

gressions réciproques : ce qui revient à dire que bien des mots patois sont *francisés*, que bien des mots français sont *patoisés*. Autant en arrive à certaines locutions et à certaines tournures. Il existe des pièces entières de ce langage croisé. Notre premier couplet et notre refrain ont deux exemples de cette espèce. *'Ribès, 'ribès, sount arribès*, c'est justement du *patois francisé :* le besoin de commencer par l'*arrivée* et de trouver au mot *chibaliè* la rime ou l'assonance, ce besoin a dicté le barbarisme introductif. Peut-être aussi que les compères, par un début lettré, ont cru se faire honneur et se montrer de bonne compagnie. *'N'y faut dounè*, au refrain, pour *il faut dounè* ou *il en y faut dounè*, c'est toujours cette veine de patois francisé : ici encore, le nom spécial de *Guillounè* a commandé le barbarisme. Cet accident est expliqué d'avance par notre discussion, page 144 ci-dessus, lignes 13, 14 et 15. Le mot de *charité*, inscrit au dernier couplet, est reçu couramment dans sa forme française : *caritat* est plus régulier.

Si quelques mots se présentent, ayant partout même sens et même son, ils sont écrits en orthographe française : par exemple, *y faut*, dans le refrain ; *mais*, au 17e couplet ; *charité*, au 23e, et ici avec l'è ouvert.

Les deux accents persistent sur les *e*, dans toutes les occurrences : leurs différences persistant aussi, *agnèts, poulèts*, les signes étaient nécessaires.

Les deux *ll* y sont toujours mouillés, mais au moins après l'*i*. L'*u* a toujours le son de voyelle ; jamais il ne fait *eu*.

Le patois fait subir à ses termes de singulières conversions, ajoutant, retranchant, permutant ; vous diriez une sorte de chimie grammaticale. Ainsi, *te donner* fait d'abord *té da* ;— il permute les lettres de *té* en *ét*, ce qui produit *ét da* ; — il convertit le *t* en *d*, ce qui produit *éd-da* ; — il ajoute à *éd* le signe du pluriel *dzé*, ce qui finit par *éd-dzé-da;*

il vous donne. Ailleurs, *tous ceux* fait d'abord *touts lous*; — il retranche les deux dernières lettres du premier mot, ce qui produirait *tou' lous*; — mais il les remplace par *l*, ce qui finit par *tou'l lous*. Ces accidents ne manquent pas d'exemples, non plus que de prétextes; mais il n'est pas question ici d'exercices patois: il fallait seulement expliquer les signes qui accompagnent le texte. Qu'on se figure les débauches du jargon Parisien, prononçant *v'là qu'a'm dit*, pour *voilà qu'elle me dit;* c'est *p't-ét' vot' ch'val*, pour c'est *peut-être votre cheval*: et beaucoup d'autres. Le signe de l'apostrophe servira donc à indiquer les suppressions opérées.

A contempler le morceau dans l'ensemble et dans ses parties, on l'encadre aisément sous quelques traits généraux.

Dès qu'il nous vient sur la tradition, il ne peut pas avoir de date. Les formes du langage, toujours reprises et renouvelées, ne marquent point son ancienneté. Fut-il une licence du genre féodal, à l'adresse obligée du *chevalier*, du *baron* ou de tel autre *gentil seigneur;* ou bien ces titres et qualités couvriraient-ils des allusions malignes: chaque supposition peut paraître acceptable.

Les *quatre* premiers couplets contiennent la formule de nos civilités, avec prière d'épargner aux chanteurs toute insistance superflue.

Les *neuf* couplets suivants contiennent la série des vœux: ils commencent par la famille et touchent aux objets principaux de la fortune rurale.

Les *six* couplets suivants désignent les étrennes: c'est d'abord de la provision pour leur bête de somme; mais ensuite pour eux, ce n'est pas moins que la belle fille en mariage.

Dans les *quatre* derniers couplets, les compagnons tran-

GUILLOUNÈ — CHANT DU GUI

(Vestige Druidique).

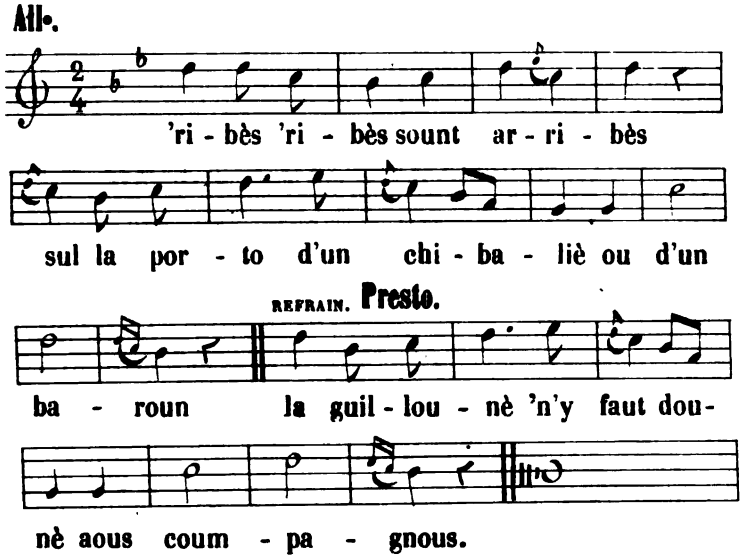

Note. — *Ce chant est écrit dans la pureté de notre usage. Pour son exécution, un chanteur commence par débiter le couplet; le cortége poursuit le refrain, pressant le mouvement, les voix à l'unisson et rarement concordantes.*

Ce chant est conservé surtout dans les campagnes; et, comme tous les chants de ce genre, il n'admet ni les divisions ni les nuances du ton : partout au contraire des tons pleins et combles, des tons solidement posés. C'est une ressemblance avec le chant grégorien. Au reste, pour le campagnard, qui n'a la voix ni l'oreille exercées, il n'y a pas d'autre exemple que celui du lutrin. Il pousse le son avec effort et dans tout son volume : ce qui le rend inflexible et pour ainsi dire tendu. Or, il n'y a que les voix ménagées qui soient flexibles et façonnées aux délicatesses du ton. C'est ce qui fait aussi que le campagnard chante avec lenteur, à part quelques occasions indiquées. — On remarquera que le chant ci-dessus est noté en sol mineur *et qu'il ne finit point sur sa* tonique.)

sis reviennent sur eux-mêmes : la place n'est plus tenable; il est temps de les relever.

Tous les couplets ramènent l'invocation *gentil seigneur*, qui prépare la rime au vers final du refrain ; tous, si ce n'est le *premier*, le *cinquième* et le *dernier* : dans ceux-ci, c'est un prolongement du couplet qui l'a exclue et qui tient sa place.

TEXTE DE LA GUILLOUNÈ

AVEC TRADUCTION LITTÉRALE DE CHAQUE COUPLET.

1

'Ribès, ribès, sount arribès
Su'l-la porto d'un Chibaliè
Ou d'un Baroun :

(Refrain.)

La Guillounè
'n'y faut dounè
Aous coumpagnous

('rivés, 'rivés, sont arrivés
Sur la porte d'un Chevalier
Ou d'un Baron :
La Guillouné,
Il faut donner
Aux compagnons.)

2

Diou éd-dzé doungo lou boun sé,
A bous-aous é nous-aous tabé,
Géntiou Séignou !

(Refrain.)

. . . . . .

(Dieu vous donne le bon soir,
A vous autres et nous autres aussi,
Gentil Seigneur !)

3

Diou éd-dzé ouardé la maysoun,
Dambé tou'l-lous qui déguéns soun !

.....

(Dieu vous garde la maison,
Avec tous ceux qui dedans sont !)

.....

4

S' arré nou'n dzé diouèouots da,
Én-dzé dèché'-p pa mè canta.

.....

(Si rien ne nous deviez donner,
Ne nous laissez pas plus chanter.)

5

Diou éd-dzé saoubé la mouillè,
Qué ta bien garnis lou cournè
Dé maynatjous.

.....

(Dieu vous sauve la femme,
Qui si bien garnit les coins de la cheminée
De petits enfants !)

6

Diou éd-dzé doung' ostan dé hills
Coumo (1) la cubo dé mousquills !

.....

(Dieu vous donne autant de fils
Comme la cuve de moucherons !)

7

Diou éd-dzé doung' ostan dé buous
Coumo las poulos haran d'uous !

.....

(Dieu vous donne autant de bœufs
Comme les poules feront d'œufs !)

(1) *Coumo*, là et ailleurs, pour *que* : c'est un hispanisme.

8

Diou éd-dzé doung' ostan dé braous
Coumo la maysoun a dé claous !

. . . . . .

(Dieu vous donne autant de taureaux
Comme la maison a de clous !)

9

Diou éd-dzé doung' ostan d'agnèts
Coumo a la laco dé carrècs !

. . . . . .

(Dieu vous donne autant d'agneaux
Comme la flaque de rainettes !)

10

Diou éd-dzé doung' ostan d'aoucats
Coumo dé lourétos aous prats !

. . . . . .

(Dieu vous donne autant d'oisons
Comme de fleurettes aux prairies !)

11

Diou éd-dzé doung' ostan dé piocs
Coumo la bigno dé bidocs !

. . . . . .

(Dieu vous donne autant de dindons
Comme la vigne de rejetons !)

12

Diou éd-dzé doungo-'n bèt hajan,
Osta bèt qué lou d'ar' un an !

. . . . . .

(Dieu vous donne un beau coq,
Aussi beau que celui d'il y a un an !)

13

Diou éd-dzé doungo lous pouléts
Coumo la cègo lous broustéts !

. . . . . .

(Dieu vous donne les poulets,
Comme la haie les bouquets !)

8

14

Én-dzé daréts un paou dé brén;
Haré tourna l'azé balén!

. . . . . .

(Nous donneriez un peu de son;
Il ferait revenir l'âne diligent!)

15

Ou s'én-dzé daouots un caoulét,
Pouyré brousta lou bourriquét!

. . . . . .

(Ou si vous nous donniez un chou,
Pourrait brouter le bourriquet!)

16

S'aouèts hillos à marida,
La mè bèro qu' én dzé caou da.

. . . . . .

(Si vous avez filles à marier,
La plus belle il nous faut donner.)

17

Mais sé la dats én un baroun,
Qu' ou ba calé-'n lèyt dé coutoun.

. . . . . .

(Mais si vous la donnez à un baron,
Il lui va falloir un lit de coton.)

18

É sé la dats én caouqué bouè,
Qu' ou ba calé cén frants dé mè.

. . . . . .

(Et si vous la donnez à quelque bouvier,
Il lui va falloir cent francs de plus.)

19

É sé la dats én un paysan,
Qué l'én ba calé-'n cop ostau.

. . . . . .

(Et si vous la donnez à un paisan,
Il lui en va falloir une fois autant.)

20

Aci qué torro, hè maoutéas;
La biso toco dé tou'b-béns.

.....

(Ici il gèle, fait mauvais temps;
La bise touche de tous vents.)

21

Aci qué torro é qué plaou;
Lous Guillounès qué soun tro'-m maou,

.....

(Ici il gèle et il pleut;
Les Guillonniers sont trop mal.)

22

S'én-dzé hazèouots béoué-'n cop,
Pouyrén millou tira l'ésclop.

.....

(Si vous nous fesiez boire un coup,
Nous pourrions mieux lever le sabot.)

23

Daoubréchèn-dzé, pér charitè :
Nad-dous cantayrés n'é sourciè
Ni loucaroun :

.....

(Ouvrez-nous, par charité :
Aucun des chanteurs n'est sorcier
Ni loup-garou :)

La Guillounè
'n'y faut dounè
Aous coumpagnous,

*

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA GASCOGNE.

Jean Gaichiés.

(*Suite et fin.*)

Depuis longtemps, notre académicien avait coutume de rédiger, pour son usage personnel, les observations que lui inspiraient l'expérience de la chaire chrétienne et l'étude des modèles. Ces notes étaient les éléments d'une excellente rhétorique. Le P. Gaichiés, quand il les vit accumulées dans ses cahiers, ne résista pas au désir de les mettre dans un certain ordre. Comme les remarques de détail y étaient fort nombreuses, il ne pouvait s'engager dans une rédaction liée et régulière sans se voir menacé d'un travail ingrat, de la composition d'un de ces *longs ouvrages qui font peur*. Il préféra laisser à ses notes leur forme brève, mais d'autant plus intéressante, et les faire succéder sans transition, en suivant d'ailleurs l'ordre le plus logique et en n'oubliant rien de ce qui touche à l'éloquence sacrée. Telle fut la première rédaction des *maximes sur le ministère de la chaire*. Elle ne resta pas dans les mains de l'auteur; ses confrères en tirèrent des copies qui finirent en courant, en se multipliant, par donner naissance à la première édition, publiée à Paris en 1710, sans l'aveu de l'auteur, qui n'y est pas nommé, mais seulement désigné comme prêtre de l'Oratoire.

Le P. Gaichiés se plaignit à ses amis qu'on eût imprimé son livre sans l'en prévenir. Il était encore loin de la perfection, selon lui; et le scrupuleux écrivain ne cessa, dès lors, de le corriger et de le compléter, tandis qu'il avait dans le public le succès le plus flatteur. On ignorait pourtant l'origine de ce précieux manuel; mais comme Mas-

sillon était le prédicateur le plus renommé de l'Oratoire, on s'accorda généralement à le lui attribuer. Une nouvelle indiscrétion, en donnant un corps à cette erreur, devait la faire bannir et révéler enfin la vérité. L'année 1711, parut à Toulouse une édition des Maximes sur le ministère de la chaire avec le nom du P. Massillon. Le succès du livre ne fit que s'accroître; et l'auteur du Petit Carême dut s'alarmer de posséder plus longtemps une gloire qui était le bien d'autrui. Il déclara n'être point l'auteur de l'ouvrage, en ajoutant : *Je voudrais l'avoir fait.* Notre compatriote pouvait-il obtenir un plus glorieux éloge? Et son livre a-t-il besoin d'une autre recommandation auprès de la postérité?

Il obtint cependant d'autres suffrages qui marquaient alors et qui méritent encore d'être recueillis. L'abbé Du Guet, cette belle intelligence que le jansénisme égara en de vaines subtilités, écrivait, le 6 juin 1711 : « Quand l'auteur aurait pris encore plus de soin de se cacher, j'aurais toujours reconnu dans cet écrit la finesse de son bon goût, l'élévation de son esprit, la justesse de ses expressions... Il y a mille endroits sur lesquels il faudrait se récrier; car tout l'ouvrage se soutient, et on ne peut l'accuser d'aucun autre défaut que d'être trop beau. »

Goujet, l'un des patriarches de la bibliographie française, n'est guère moins favorable aux Maximes. « Elles devraient être le manuel d'un prédicateur. C'est peu de dire qu'elles sont belles, judicieuses, pleines de lumières et d'un sens exquis; il est aisé de remarquer encore que le sujet en est important et nécessaire, et que la manière de le traiter est vive et concise. Les expressions y sont toutes naturelles, et il est étonnant que l'auteur ait pu renfermer tant de principes, tant de décisions, tant de règles en si peu de paroles (1). »

(1) Biblioth. eccl. du XVIIIe siècle, tome 2.

Le professeur Gibert, dans une étude consciencieuse des rhéteurs les plus accrédités, s'arrêta assez longuement sur l'ouvrage de Gaichiés; et, à travers une foule de remarques minutieuses qui sentent bien le régent, il rendit hommage au mérite supérieur de cet écrit (1).

C'est, en effet, sous un mince volume, un traité des plus complets. La première partie comprend tout ce qui regarde la personne du prédicateur : la mission, les talents, la science, la mémoire, les qualités extérieures. Dans la seconde, après avoir parcouru les diverses espèces de prédication, l'auteur donne les conseils relatifs à chaque partie du discours, aux preuves, aux citations, aux passions, au style... Partout on sent la sûreté de l'expérience et la précision du bon sens.

La forme sentencieuse y est sans prétention. Chaque petit alinéa est à sa place et cependant présente un sens complet. La pensée, condensée sous les mots, ressort pourtant toujours brillante de clarté. Le grain de sel, assaisonnement ordinaire du genre, se fait sentir quelquefois; souvent aussi on le chercherait en vain : la solidité n'est jamais sacrifiée à l'esprit.

Ce n'était pas une petite difficulté de donner une forme précise et ingénieuse à des définitions, à des préceptes rebattus. Le P. Gaichiés y a presque toujours réussi. La première maxime sur l'oraison funèbre, par exemple, ne renferme-t-elle pas en deux lignes toute la rhétorique du genre? « Après la mort, c'est le temps de louer les hommes, s'ils sont louables. L'édification des auditeurs est le but de ces éloges; la vérité en est la mesure. »

Quant au fond, il n'y a pas ici un système des découvertes, des vues nouvelles; mais n'est-ce donc rien que l'in-

(1) Jugements des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique, tome 3, p. 456.

variable rectitude d'une intelligence bien faite et le respect de toutes les bonnes traditions oratoires? Du moins, qu'on n'accuse pas le rhéteur condomois d'attacher trop d'importance aux préceptes de l'école et de les imposer au talent comme un joug inévitable. « Dans le feu de la composition, dit-il, oubliez la méthode des préceptes; ce qu'ils prescrivent est quelquefois ce qu'il faut éviter. L'orateur doit traiter son sujet en maître : il ne court pas après l'éloquence, elle le suit.»

Toutefois, l'esprit pratique et chrétien est le caractère le plus frappant de sa doctrine. Ce ne sont pas des rhéteurs qu'il s'agit de former, ce sont des apôtres. Le langage de la sagesse humaine commençait à se faire entendre dans la chaire, et déjà se préparaient ces temps de décadence où les prédicateurs n'oseraient plus appeler Jésus-Christ par son nom, et abandonneraient le dogme et la morale de l'Eglise pour se jeter dans des sujets vagues et philosophiques. Le P. Gaichiés, sans prévoir peut-être ces excès, voyait le mal; et il indiquait nettement les devoirs du sermonaire. « Dans un temps où la foi est si affaiblie, une exposition un peu étendue des mystères est aux prédicateurs un devoir d'état.—Dans cette exposition, l'orateur doit se donner une élévation qui, par la solidité, la décision et l'éloquence, confonde le libertinage et fasse respecter la religion.—Partout, le prédicateur doit s'attacher à faire connaître Jésus-Christ et à le faire aimer. C'est la religion de cette vie; tout s'y rapporte au Médiateur. On dit beaucoup de choses de Dieu créateur, de sa providence, de sa bonté, de sa justice; mais on ne parle pas assez de Dieu rédempteur.»

Le même esprit a dicté les deux maximes suivantes qui couronnent le chapitre sur le style : « L'ancienne Grèce faisait à tout propos allusion aux termes d'Homère; elle ne

disait presque rien que par ses expressions. Tel est l'usage du prédicateur par rapport à l'Ecriture-Sainte; il en emploie le langage, non-seulement en autorité, mais encore en ornement. — De ce style consacré rejaillit sur tout le discours une majesté touchante et respectable qui inspire la religion. L'envoyé du ciel doit en parler la langue.»

Mais, pour découvrir sous le rhéteur le moraliste, le penseur chrétien, il faut lire surtout le dernier chapitre de l'ouvrage : *Du fruit du Sermon pour le prédicateur même.* Je regrette de n'en pouvoir transcrire que quelques pensées.

«Le prédicateur doit s'appliquer à bien faire et non pas à faire dire qu'il a bien fait. Il perd la récompense que Dieu lui destine s'il attend l'applaudissement des hommes. Il serait honteux que celui qui combat la vanité dans les autres y succombât lui-même.

— Au sortir de la chaire, le prédicateur, après avoir remercié Dieu et s'être humilié devant lui, doit s'occuper de toute autre chose que de son succès, de peur d'en ressentir trop de joie ou trop de tristesse.

— Il ne faut pas qu'il s'arrête aux congratulations; c'est une civilité que l'usage a introduite. Si l'austérité les supprimait, l'amour-propre serait mis à une trop rude épreuve. On se tait sur les défauts; et on ne loue que l'effort, qui est toujours louable.

— Le prédicateur qui a du succès doit peu parler de sermons. Parler d'un exercice où on réussit, quoiqu'on ne dise rien de soi, c'est mendier des louanges; et bientôt on se met soi-même au nombre de ses admirateurs.»

Il est temps de fermer le livre du P. Gaichiés pour reprendre et terminer le récit de sa vie. Nous l'avons laissé tout à l'heure occupé à retravailler et à compléter ses maximes imprimées malgré lui. Il accomplissait cette tâche sous les yeux de l'évêque Brulart de Sillery qui lui avait donné sa

confiance et son amitié. Il perdit ce noble ami en 1723, et cette mort le laissa inconsolable. Il vit arriver un nouveau prélat, Languet, dont le zèle ardent était suspect à plusieurs. D'ailleurs, Gaichiés était chargé d'années ; et après une si longue carrière de vie active, il n'aspirait plus qu'à la retraite et au repos dans le sein de la congrégation qui avait accueilli sa jeunesse. Il se démit de sa théologale, et se retira à l'Oratoire de Paris, en gardant le titre de chanoine honoraire de Soissons.

On a donné pour motif de son départ de Soissons son attachement à la secte janséniste dont Languet fut l'un des plus vifs adversaires (1). Il est possible que Gaichiés ne se soit pas complètement tenu en garde contre une doctrine commune dans sa congrégation, et dont les exagérations et le rigorisme finirent, plus tard, par y ruiner l'esprit religieux. Néanmoins, sa retraite a été expliquée d'abord, et elle s'explique naturellement par les raisons données plus haut, sans qu'il soit nécessaire de lui imprimer tache d'hérésie. On ne trouve, ni dans ses écrits, ni dans sa vie, aucune charge à cet endroit; et il ne faut pas croire gratuitement qu'un esprit si droit et si chrétien se soit abandonné à une secte assez odieuse dans ses doctrines et qu'il put voir deshonorée par les folies des convulsionnaires.

Quoi qu'il en soit, Gaichiés passa ses dernières années dans la maison des Oratoriens de Paris, rue Saint-Honoré. Dans cette retraite, les pratiques de la vie religieuse occupèrent tous ses instants. La mort, qui ne pouvait l'effrayer, s'annonça pour lui par une maladie de trois mois, dont il supporta les rudes souffrances avec le courage d'une âme vraiment chrétienne. Il mourut enfin le 5 mai 1731, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et six mois.

(1) Chaudon, Dict hist. — Feller, id. — Tabaraud Biogr. univ. (Michaud). — Picot, Mém. eccl. du XVIIIe siècle, t. 4. — Il est permis de croire que ces auteurs se sont copiés l'un l'autre en cet endroit.

L'édition authentique de ses œuvres n'avait pas encore vu le jour, quoique Gaichiés en eût obtenu le privilége. L'abbé de Lavardc, son ami, la donna en 1739, et l'enrichit d'une préface instructive et d'un éloge latin en style lapidaire qui ont fourni la plupart des matériaux du présent travail (1). Les maximes, qui étaient un livre classique à l'Oratoire d'après Tabaraud, ont dû être reproduites plusieurs fois depuis. La dernière édition en a été donnée en l'an XII, par M. Dubroca, qui les a jointes aux Dialogues sur l'Eloquence, de Fénelon.

LÉONCE COUTURE.

EDOUARD Ier, Comte de Gaure.

I.—Edouard Ier, roi d'Angleterre, se trouvait sur le continent depuis quelques mois et s'occupait à réorganiser ses Etats de Guyenne. Le roi de France, Philippe le Bel, dans un traité qu'il avait conclu naguère avec le célèbre monarque anglais, lui avait promis une rente de 30,000 livres, qui devait être assise sur une terre du royaume de France. Philippe le Bel avait besoin d'argent; il transigea donc avec Edouard, et il lui céda le comté de Gaure, s'en réservant toutefois la suzeraineté. Jean de Lamothe, gouverneur pour la France du château du St-Puy, et du comté de Gaure, remit par ordre du connétable Raoul de Nesles, les clés du St-Puy, la Sauvetat et Fleurance à Gausbert, abbé de St-Maurin, et à deux autres commissaires du monarque anglais. Edouard habitait alors la ville de Condom, qui était le centre d'où ce prince habile organisait et pacifiait

(1) Le faux titre porte: *OEuvres du R. P. Gaichiés.* Et le titre : *Maximes sur le ministère de la chaire et Discours académiques, par feu le R. P. Gaichiés, prêtre de l'Oratoire et membre de l'Académie de Soissons.* Paris, veuve Estienne, 1739. — 1 vol. in-12 de XVI-374 pages.

son superbe apanage de Guyenne. Comme il se proposait de rentrer bientôt dans son île où l'appelait la guerre contre les Ecossais, il se hâta de terminer ses affaires d'Aquitaine. Il nomma Odon de Mongiscard, bourgeois de Fleurance, gouverneur général du comté de Gaure. Il avait sous ses ordres un bailli, Pierre de Gousenne, aussi bourgeois de Fleurance, et tous deux étaient soumis à Arnaud-Bernard de Preissac, grand bailli de Lomagne pour le roi d'Angleterre.

II. — Après avoir ainsi pourvu à l'administration de son nouveau domaine de Gaure, Edouard partit de Condom le 6 mai 1289. Il reçut en passant les hommages de ses nouveaux sujets au St-Puy, à la Sauvetat et à Fleurance. Il se rendit ensuite au château de Condat près de Lectoure, où il séjourna quelque temps s'occupant toujours de sa chère Aquitaine. Il y confirma le 20 mai un acte d'accord passé entre la communauté de Condom, et Bernard de Monlezun, seigneur de Montestruc en Condomois. Bernard avait embrassé le parti du comte d'Armagnac dans une querelle survenue entre les habitants de Condom et ce puissant seigneur. Les bourgeois, pour se venger du sire de Monlezun, étaient venus en armes attaquer sa seigneurie de Montestruc, s'en étaient rendus maîtres, avaient massacré les défenseurs du village, et commis de grands dégâts dans tous les environs. Après bien des luttes et des représailles, on transigea comme toujours, et la transaction fut mise sous la garantie du roi d'Angleterre, qui en avait été le médiateur.

III. — En passant à Fleurance, Edouard, comme l'attestent les rôles gascons, avait fait don aux nouveaux bourgeois d'une somme de trente sous d'or payable à Bordeaux. Quand il fut rentré dans la Grande-Bretagne, il n'oublia pas la demande que lui avait faite sa nouvelle bastide, qui

manquait de forts et solides remparts, défense si nécessaire dans ces temps de troubles et de désordre. Il ordonna à ses lieutenants de Guyenne (1290) de délivrer aux Fleurantins les sommes nécessaires pour entourer leur ville de fortes murailles, et d'une ceinture de fossés. Par ordre du roi, Arnaud-Bernard de Preissac traça l'enceinte de la place. Elle était de forme parallélogrammique. La commune ou hôtel-de-ville occupait le centre, et l'église un des côtés. On ménagea quatre portes : la première, sur le ruisseau de Mercadet, vers l'emplacement du collége actuel; la deuxième, dans la rue de l'évêche, vers les moulins à vent, dits aujourd'hui moulins de Toulouse et autrefois moulins de la Porte; la troisième, dans la rue de Castelnau, vers la maison Garac; la quatrième, à l'extrémité de la rue de Montablon, vers le ruisseau de Mercadet. Les fossés de la place étaient alimentés par les ruisseaux des Gavachs et de Mercadet, et par un autre petit ruisseau qui coulait de la Croix de la mission à travers le boulevard actuel de Vignette, du côté de l'Est; le canal du Moulin-du-Roi, construit aussi par ordre et aux frais du roi d'Angleterre sur les terres du sieur de Mongiscard, défendait les approches de la cité. Ainsi, Fleurance ne se trouva plus exposée aux invasions, à l'oppression, au pillage. Longtemps elle se souvint d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et elle n'abandonna le parti des Anglais que lorsqu'ils se furent rendus odieux dans toute la Gascogne par leur avidité et leur inconduite.

J.-P. LASCARIS.

PHILOLOGIE GASCONNE.

Arré. — Rien.

Faire quelque chose de rien
Est plus aisé que l'on ne pense,

disait le fabuliste Arnault. Si l'article suivant était quelque chose, il justifierait cette maxime.

Il s'agit ici d'*arré* ou de rien.

Beaucoup d'habiles gens ont considéré le *rien* en lui-même. Un savant du seizième siècle, dont le nom m'échappe, en fit l'éloge : pure plaisanterie, comme l'éloge de la folie, d'Erasme; l'éloge de l'ivresse, de Sallengre; l'éloge de l'âne, d'Heinsius. Depuis, à force de creuser le *rien,* des penseurs allemands en ont fait sortir *tout;* un plaisant résumait l'ontologie hégélienne en cet axiome : l'être est une moisissure du néant. En France même, un auteur qui se croit philosophe français (double erreur), M. Renouvier, a chanté des hymnes en prose au *bienfaisant néant.* Tout cela prétend être sérieux.

Je me hâte de finir ce verbiage pour prévenir le lecteur qu'il ne trouvera pas ici une dissertation philosophique sur la nature du *rien,* mais une simple enquête grammaticale sur l'étymologie du mot gascon *arré.*

Ceux qui ont étudié de près notre idiome vulgaire savent que presque tous les mots gascons sont des mots latins dont la flexion a disparu en tout ou en partie, et dont la prononciation s'est altérée d'après certaines analogies générales.

En admettant cette proposition comme certaine, si l'on

cherche à sa lumière l'origine du mot *arré*, on la trouve dans le latin *res*, chose.

Le dialecte languedocien a conservé le nominatif latin. Les Toulousains disent *rés* où nous disons arré. Témoin cette strophe du bachique Gautié :

Que l'aygo de la foun sio fado,
Que la de la mar sio salado,
Que la del pouts nou balgo RES,
N'aü sabi que per aügi dire :
May qui ne beügo que saü bire,
Que per mi jamay noun é pres (1).

C'est-à-dire : « Que l'eau de la fontaine soit fade; — que celle de la mer soit saléc; — que celle du puits ne vaille *rien*; — je ne le sais que par ouï-dire : — mais (que celui) qui en boit y avise; — pour moi, jamais je n'en ai pris. »

Mais d'autres dialectes adoptèrent l'accusatif latin *rem*, qu'ils travestirent en *rén*. La langue d'Oil l'avait, de son côté, transformé en *rien*, par l'introduction d'un *i* euphonique. Cette adoption de l'accusatif est, du reste, un phénomène presque général de la dérivation des mots dans les langues néo-latines (2).

Reste à expliquer le changement de *rén* en *arré*. 1° La suppression de l'*n* final n'offre aucune difficulté. Dans presque toutes les localités, les noms qui se terminent par cette lettre au singulier la perdent au pluriel : *bastoun*, *bastous*. Les dialectes pyrénéens la suppriment même au singulier : nos montagnards disent *u bastou* pour *un bastoun*. De là, *ré* pour *rén*. 2° Quant à la syllabe initiale du mot *arré*, il est d'usage, en gascon, de la préfixer à pres-

(1) Manadet de berses de Gautié..... à la suite des *Obros de F. Goudoulin*, éd. 1811, page 267.
(2) Egger. Notions de gramm. comparée, page 13.

que tous les mots commençant par *r*; sans doute, parce que la langue un peu épaisse de nos pères ne pouvait attaquer sans préparation cette rude initiale. Ce procédé est si certain, et les exemples en sont si nombreux qu'il ne se peut guère que nos lecteurs ne l'aient pas remarqué. Le Gascon dit :

Arrodo pour *rodo* (1), du latin *rota;*
Arrasic pour *rasic*, du latin *radix*;
Arrasim pour *rasim*, du latin *racemus;*
Arrous (rosée), pour *rous*, du latin *ros*.

Hâtons-nous de dire : *Et cætera.*

Quoi! dira-t-on, *res* et *arré* sont identiques! Mais y a-t-il deux mots plus éloignés l'un de l'autre pour le sens? Car, enfin, res veut dire une chose, et arré signifie rien; et rien... Ecoutez Sosie :

Et rien, comme tu le sais bien,
Veut dire rien ou peu de chose.

On entrevoit la réponse à cette difficulté. *Rien* veut dire, en effet, *chose* (2). Les auteurs français du treizième siècle disaient *aucunes riens* pour *aucune chose*. Semblablement, *aucun* (ital. *alcuno,* du latin *aliquis*, *unus*), veut dire *quelqu'un; jamais* (*jam magis*) veut dire *désormais*. Aussi, ces mots, dans la proposition complète, sont-ils toujours accompagnés d'une négation : *Je* N'*ai* RIEN, *je* N'*irai* JAMAIS. Le Gascon emploie même volontiers deux négations : *N'*ey *pas* arré. Nos paysans, quand ils s'avisent de parler fran-

(1) Cette seconde forme est usitée dans certaines localités. Louis Baron l'emploie toujours.
(2) Napoléon Landais. Grand Dict., art. Rien.

çais, tombent facilement dans le même solécisme que la pauvre Martine des *Femmes savantes* :

> — Ne servent pas de rien !
> De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive,
> Et l'on t'a dit que c'est trop d'une négative.

Il y a plus : les mendiants du Béarn ne manquent guère de vous demander *quaouqu'arré* (*aliquam rem*); ici, le mot *arré* a conservé sa primitive latitude.

Néanmoins, dans la plupart des cas, l'usage, en gascon comme en français, a ôté à ce mot et aux mots semblables toute valeur affirmative. De là vient que, dans les propositions elliptiques, ils ont par eux-mêmes le sens négatif. *Qu'as bist? Arré.* Qu'as-tu vu? Rien. C'est-à-dire, *pas un arré*, pas un rien.—Par une ellipse analogue, *énloc* (*in loco*) signifie *nulle part* : *en nat loc*, *in nullo loco*.

Puisque me voilà tombé sur le mot *nat*, en espagnol *nadie*, j'en donnerai une étymologie, moins évidente que celle qui précède, mais qui me paraît aussi vraie et qui a de plus, je crois, le mérite de la nouveauté. *Nat* est le mot latin *natus*, qui a pris par l'ellipse de la négation un sens négatif, et par l'usage une latitude de signification tout à fait singulière. A cette question : combien d'hommes y a-t-il dans cette maison? le Gascon qui répond : *Nat*, fait cette ellipse : *Nou pas nat homé*, pas un homme, en latin : *non ullus natus homo*, ou, plus simplement, *natus nemo*. Les Latins, en effet, par une sorte de pléonasme, employaient le participe *natus* dans les phrases de ce genre. J'en donnerai pour exemple un vers de Plaute. Theuropides, revenant d'un long voyage, s'étonne que sa maison soit fermée, et que personne ne lui réponde et ne vienne lui ouvrir la porte. Apercevant sur la place Tranion l'un de ses esclaves, il lui fait ce reproche :

Foris ambulatis : NATUS nemo in ædibus
Servat... (1)

Ce qui peut se traduire littéralement en Gascon : *Bous proumenats dehoro, et NAT home nou gouardo dens la maysoun.*

LÉONCE COUTURE.

MONLUC.

Le maréchal Blaise de Monluc, l'un des plus célèbres capitaines sortis de la Gascogne, descendait d'une branche de la maison d'Artagnan-Montesquiou. Son père se nommait François de Lasseran-Mansencomme, seigneur de Monluc, et sa mère était dame Françoise d'Estillac de Mondemard, dame d'Estillac en Agenais. Par la noblesse de son sang, Blaise pouvait aspirer aux plus hautes dignités; mais la pauvreté, toujours funeste au mérite, semblait devoir le condamner à un éternel oubli. Il sut réparer noblement les torts de la fortune à son égard. De simple soldat, il devint maréchal de France. Il était d'usage à cette époque que les châteaux des seigneurs riches et puissants servissent d'asile à la noblesse indigente. Le père de Monluc profita de cette heureuse coutume pour l'éducation de son fils, et le plaça dans la maison du duc Antoine de Lorraine, fils de ce René II, qui vainquit Charles le Téméraire sous les murs de Nancy. Nous ne voulons pas ici écrire une biographie de Monluc. La vie de ce grand capitaine est trop féconde en événements pour que notre plume entreprenne de les retracer. Une main plus habile s'acquittera de cet emploi. Nous voulons seulement peindre Monluc d'après

(1) Mostellaria, act. 2, sc. 3. Sur le sens de *natus*, *nemo*, voyez la note de Lambin sur ce passage.—Quant à la situation comique, on sait qu'elle a été reproduite par Regnard. *Le Retour imprévu.*

ses commentaires; car cet illustre guerrier ne se contenta pas de tenir l'épée, il prit aussi la plume, à l'imitation de César, pour livrer à la postérité ses actions et ses exploits. D'autres lui reprocheront sa vanité, son orgueil; mais nous, Gascon dans le profond de notre âme, Gascon de naissance, Gascon par les mœurs et les sentiments, nous nous contenterons d'analyser ce livre, laissant à d'autres le soin de le juger. Nous laisserons parler son auteur, nous n'omettrons aucune de ses piquantes *gasconnades*, et nous espérons plaire aux Aquitains et aux Gascons; heureux si nous atteignons notre but !

La bravoure de Monluc est si célèbre qu'elle passa en proverbe, et François Ier, qui se connaissait en bravoure, avait coutume de dire : *Il est brave comme de Monluc*. N'oubliant jamais qu'il avait été soldat, il s'exposa fréquemment avec une témérité condamnable dans un chef. D'après Thevet, dans ses *Hommes illustres*, il reçut vingt-quatre blessures.

Pour bien apprécier Monluc, il faut partager sa vie en deux époques. La première s'étend de son entrée au service jusqu'à la paix de Câteau-Cambrésis, de 1519 à 1559, et la seconde embrasse l'histoire de nos guerres civiles depuis le commencement du règne de François II jusqu'en 1574. Dans la première, Monluc se forme sous nos yeux; on voit un jeune homme intrépide et ambitieux, mais avec noblesse, voulant, en vrai Gascon, tout tirer de son mérite et rien de la faveur. On lui trouve un rigorisme austère, trait caractéristique d'un bon officier. Il est vigilant, sobre, actif, doué d'une éloquence naturelle qui entraîne ses soldats à la mort, et qui métamorphose les lâches en de véritables lions. Rien encore ne ternissait ses qualités brillantes. On aimait dans le jeune homme un tempérament qui rendit le vieillard cruel et insensible.

Durant la seconde époque, les guerres de religion éclatent. Monluc, fortement attaché à la croyance de ses pères, frémit d'indignation, et ne trouve en vrai soldat qu'un argument contre les religionnaires : la force et la violence. Non moins dévoué au trône qu'à l'autel, il voyait les protestants se révolter contre l'autorité royale. Alors, il ne crut plus devoir user de ménagements. Il traita les révoltés qu'il fallait sans doute à sa place punir et réprimer avec une barbarie digne d'un stupide. Il croyait accomplir avec héroïsme un devoir d'honneur. Selon nous, il faut attribuer sa cruauté aux idées de son époque, et non, comme plusieurs de nos historiens semblent l'affirmer, à un esprit de représailles contre le baron des Adrets, que Monluc ne connaissait pas, car jamais il ne prononce ce nom dans ses commentaires.

Nous ajouterons à cette notice, avant d'entrer dans l'analyse des commentaires, que Monluc se maria deux fois, et qu'il eut la douleur de voir mourir avant lui tous ses enfants mâles, nés d'un mariage légitime. Il mourut dans sa maison d'Estillac, près d'Agen, au milieu des infirmités que lui avaient causées ses longs et pénibles travaux. Après sa mort, on lui composa des inscriptions et des épitaphes qui montrent combien sa réputation s'était répandue en France. Que les lecteurs nous pardonnent si nous ne résistons pas au plaisir d'en citer quelques-unes.

Monluc, de son vivant, avait pris une devise qui est à nos yeux un fidèle résumé, une explication plausible de ses sentiments et de sa conduite.

Deo duce, ferro comite.
Conduit de Dieu, accompagné du fer.

Un de ses contemporains composa ces vers pour les inscrire au lieu où serait déposé son cœur :

Ici de Monluc vainqueur
Est enclos le brave cœur,
Ou plustost affirmer j'ose
Qu'il est ici tout entier :
Car tout cœur ce grand guerrier
Estait, et non autre chose.

Un autre lui fit cette épitaphe latine :

Blasii Monluci
Franciæ marescalli
Tumulus.
Iliadis rursùm nascatur conditor altæ;
Hoc tumulo rursùm conditur Æacides.

Un autre lui décerna la suivante :

Quæris qui siem ? — Monlucius !
Nomini meo satis est nomen.

Tirant à la mort, dit l'auteur de l'épître dédicatoire, Monluc commanda qu'on mît sur son tombeau ces vers composés par lui-même :

Ci-dessous reposent les os
De Monluc qui n'eust onc repos.

J.-P. LASCARIS.

(*L'analyse des commentaires au prochain numéro.*)

LÉGENDE GABARDANE.

Entre Gabarret et Barbotan s'étendait, avant la révolution de 89, une vaste lande paludeuse. M. Capot de Feuillide, le plus bel homme de son temps, commandant d'une compagnie dans les dragons de la reine, obtint la concession de ces marais, les défricha et les assainit. Avant le dessèche-

ment, les substances salines qui imprégnaient le sol, et peut-être aussi des débris organiques en putréfaction produisaient de curieux phénomènes de phosphorescence. Ces manifestations lumineuses et les plaintes sinistres des vents nocturnes qui sifflaient dans les plantes aquatiques durent frapper et féconder l'imaginatiou de nos pères. Superstitieux et légendaires, ils firent de ce paysage désolé le théâtre d'un drame féodal dont le récit nous a été fidèlement transmis, de siècle en siècle ou de génération en génération, par les vieux bergers gabardans et les narrateurs de coin de feu. Encore de nos jours, les paysans, qui croient fermement à cette histoire terrible de *Bidau dous Bous*, ne traversent le marécage, à minuit, qu'avec frayeur, surtout si dans les ténèbres flottent des lueurs éparpillées. Cette légende, traduite en vers pour la *Revue d'Aquitaine*, est très morale: c'est la condamnation d'un mauvais riche et sa punition ici-bas. J. N.

BIDAU DOUS BOUS.

I.

Je connais un palus, dans la vieille Gascogne,
Où l'on entend parfois le cri de la cigogne,
Ou celui du héron, sentinelle des eaux;
Où l'on voit, quand la nuit jette son voile sombre,
Des cercles lumineux, des feux-follets sans nombre,
Qui miroitent dans les roseaux.

Là, Flore diaprait autrefois ses corbeilles;
Là, les vignes pliaient sous leurs grappes vermeilles;
Là tout était riant! là, tout était béni!
Là, les chantres ailés venaient, par myriades,
Choralement chanter, essayer des roulades
En l'honneur de l'Etre infini.

Des moissons ondulaient jadis sur cette plaine
Où venaient s'égarer seigneur et châtelaine;
Car là fut un castel que Dieu, dans son courroux,
Abîma sous ce sol où flotte l'algue verte,
Immense solitude, à tous les vents ouverte,
Que l'on nomme en patois : *Lous bous*.

Mais aussi, chaque nuit, à ce marais fidèle,
Une voix qu'accompagne un sourd battement d'aile
Appelle en sanglottant : et les cœurs sont glacés !
Est-ce un oiseau qui fuit? Est-ce le vent qui pleure?
Ecoutez ! écoutez ! Ces lieux, à certaine heure,
Sont hantés par les trépassés.

Oh ! les poignants récits qu'inspire cette grève !
Moi-même j'en sais un, lequel n'est point un rêve;
Un pâtre gabardan tout bas me l'a conté.
Cette lugubre voix est l'écho d'une histoire,
D'un drame féodal qu'on peut à peine croire,
Et pourtant c'est la vérité.

II.

Un jour je rencontrai le pâtre
Qui me dit : Les dons de Cérès
Jadis remplaçaient l'eau saumâtre
De ces infertiles marais.

Aussi, cette humide plaine,
Qui naguère portait radeau,
Fut l'apanage et le domaine
D'un seigneur du nom de Bidau.

Ce Bidau fut un méchant homme,
Impie autant qu'un Armagnac;
Il narguait les foudres de Rome
Et mettait les cloîtres à sac.

Et jusque dans les basiliques
Contre Dieu même s'insurgeant,
Il vidait les saintes reliques
Et gardait les châsses d'argent.

Si la semaine ou le dimanche
Un vieillard, au seuil du manoir,
En découvrant sa tête blanche,
Venait mendier du pain noir,

Bidau, de rage épileptique,
Barbare, brutal, inhumain,
A ce mendiant paralytique
Donnait des coups au lieu de pain.

Les pauvres gens courbaient la tête
En appelant tacitement
Sur leur oppresseur, sur la bête,
Le plus terrible châtiment.

Bientôt un fléau délétère
Vint dévaster le Gavardan;
Mais il respecta la terre
Et les vignobles du tyran.

Le lendemain, le seigneur mande
Les villageois et les voisins;
De l'Armagnac et de la Lande
Tous viennent cueillir ses raisins:

Déjà dans les vaisseaux s'épanchent
Le jus, les grappes et le grain;
Les vendangeurs leur soif étanchent
Au bord des urnes de merrain.

« Ces vilains, à pleine écuelle, »
Dit le seigneur à l'intendant,
« Boivent mon moût; qu'on les musèle,
» Mon vin sera plus abondant. »

III.

Les pauvres vignerons, muselière à la bouche,
Vont couper les raisins, dépouiller chaque souche,
Rapportant leur panier plein de ce fruit vermeil
Dont le suc a des feux empruntés au soleil.
Ce que voyant, Bidau bondissait d'allégresse.
Mais leur âme, au contraire, était dans la tristesse.

Et pendant qu'ils pleuraient, en suivant les sillons,
Ils virent cheminer, caché sous des haillons,
Un homme, un pèlerin dont l'éclat du visage
N'était point altéré par les glaces de l'âge.
Dès qu'il fut auprès d'eux, il leur dit : « Vendangeurs
» Que courbe sous son joug le plus dur des seigneurs,
» Laissez là vos paniers : Fuyez ! oh ! fuyez vite !
» Ou malheur à vous tous; cette terre est maudite !
» N'apercevez-vous pas au bout de l'horizon
» Approcher, à grands pas, une noire tempête
» Qui va tout enfouir, et récolte, et maison ?
» Fuyez ! fuyez au loin ! Fermez votre serpette;
» Car Dieu veut châtier le maître de ces lieux.
» Eloignez-vous : je suis un envoyé des cieux. »
A ces mots, le vieillard disparut dans la nue,
Et chacun obéit à la voix inconnue.

IV.

Soudain un orage
Estompe les airs;
Du sein d'un nuage
Partent mille éclairs;
Tout à coup la nue
Eclate, éperdue,
Et le doigt de Dieu
Vient ouvrir les cuves
Où sont les effluves
De pluie et de feu.
Les routes profondes
Deviennent le lit
Des terribles ondes;
Et Dieu les conduit,
Pour ses représailles,
Contre les murailles
Du château maudit.
Tandis que les voûtes
S'illuminent toutes
D'éclairs furieux,

Plusieurs langues vives
Brûlent les solives
Du toit odieux.
Le vengeur, d'un signe
Consume la vigne.
Ainsi que des os
Craque chaque souche
Que la foudre touche.
Bidau le farouche
Dit : *Custodi nos!*
Enfin la vendange
En lave se change;
Tout devient chaos.

Or, Bidau le lâche,
Au fond d'un tonneau
Sanglotte et se cache.
D'abord le vaisseau
S'emplit de bitume,
Ensuite s'allume
Ainsi qu'un fourneau.
L'onde sulfureuse
Dessous ses pieds creuse
Un gouffre béant;
Et Bidau l'infâme
Sur un lit de flamme
Tombe en maugréant.

V.

Et lorsque enfin du Ciel se fut calmé l'orage,
On ne vit plus au loin qu'un marais sans rivage,
Dont les oiseaux pêcheurs battaient le flot malsain.
Et depuis, quand revient la saison des vendanges,
Un bruit confus, mêlé de syllabes étranges,
Semble s'échapper de son sein.

C'est le seigneur Bidau, qui, cloué dans sa tonne,
Pleure ses biens noyés par la trombe d'automne.

En vain l'homme, à grands frais, a desséché ces lieux.
Un lien invisible enchaîne dans l'abîme
Les pampres verdoyants et la pâle victime
De la juste fureur des cieux.

Le pâtre par ces mots termina sa chronique :
Et si vous ne croyez son récit authentique,
Allez et cheminez, lorsque le vent d'autan
Fait gémir le marais ainsi qu'une ombre humaine,
Allez et cheminez sur la route qui mène
De Gabarret à Barbotan.

Paris, 1857.

ANTONIN GÉHÉ.

Causerie littéraire.

LES PYRÉNÉENNES,

PAR SOUTRAS.

Dans ce siècle que l'on dit si positif et si absorbé par les intérêts matériels, il est cependant des rêveurs et des poètes. Ils sont pour ainsi dire les bien-aimés de Dieu, car il semble ne les avoir créés que comme une protestation sans cesse vivante de l'esprit contre la matière. — Aux âges même les plus sombres et les plus néfastes de l'humanité, la tradition poétique ne s'efface jamais complètement: lueur faible ou vacillante, aucun souffle, si puissant qu'il soit, ne peut l'éteindre ou la faire disparaître, car il est toujours quelque cœur d'élite ou quelqu'âme tendre, mélancolique, qui se tourne vers elle et recherche son doux éclat.

Certes, notre époque qu'emporte la fièvre de la spéculation est plus chercheuse d'or que de rimes. — Elle témoi-

gne même une assez profond dédain pour tous les piocheurs de la pensée littéraire. Et cependant, dans sa course haletante vers le bien-être purement matériel, elle s'arrête parfois toute étonnée et toute frémissante. Elle a entendu, comme un son inaccoutumé dans l'espace, son puissant ou harmonieux qui lui rappelle d'autres grandeurs ou d'autres destinées. Alors le souvenir perdu renaît vivant de jeunesse et de splendeur, et la poésie, car c'est elle qui s'est fait entendre, a repris son premier empire.

Il faut aussi l'avouer, l'indifférence publique est un peu légitime; depuis quelques années, pas d'œuvres sérieuses ou éminentes en ce genre. Le théâtre n'a rien produit qui imprimât caractère. Sauf les *Contemplations* de Victor Hugo, que peut-on citer?

Cependant, il fallait une réaction à l'assoupissement des esprits, et je suis heureux, pour ma part, de voir la province entrer vigoureusement dans la lice.

M. Soutras est un de ces lutteurs, et, disons-le tout d'abord, le triomphe est complet.

M. Soutras n'est pas un nom nouveau en littérature; quelques excellents articles de journaux l'avaient déjà signalé à l'attention publique, et surtout un *Guide des Pyrénées* où brille cependant un peu trop la forme académique. Aujourd'hui, plus mûr d'idées et d'études, il s'est pour ainsi dire assimilé les deux genres, et après s'être bien convaincu que le beau n'était ni classique, ni romantique, mais qu'il était éternellement le beau sous toutes les formes, il s'est ouvert une voie à part et s'est présenté devant le public.

Le titre même de l'ouvrage *(Les Pyrénéennes)* indique de prime abord les variations d'idées ou de sentiments qu'il doit renfermer. On pressent que l'on va être aux prises avec ce que la nature a de plus gracieux ou de plus su-

blime, avec ce que l'âme a de plus tendre ou de plus élevé. Aussi, est-ce avec un curieux plaisir que l'on ouvre le livre, et, je le répète, l'attente n'est pas trompée.

J'aime par dessus tout que le poète nous initie à toutes ses émotions. Ame multiple, il ne doit jamais restreindre son vol ou cercler sa pensée dans un genre unique. Si le poème avait été la forme adoptée par M. Soutras, il n'aurait eu qu'une admiration d'antiquaire, quelque intérêt qu'eussent soulevé ses épisodes. D'ailleurs, la forme légendaire nous fait sourire, et je ne connais que le *Jocelyn* de M. de Lamartine qui ait le charme de nous tenir toujours éveillés.

Mais M. Soutras s'est trop bien rappelé ces vers de notre grand poète lyrique :

Enivrez-vous de tout! Enivrez-vous, poètes,
Des gazons, des ruisseaux, des feuilles inquiètes,
Du voyageur de nuit dont on entend la voix,
De ces premières fleurs dont février s'étonne,
Des eaux, de l'air, des prés et du bruit monotone
Que font les chariots qui passent dans les bois.
. . . . . .
Car, ô poètes saints! l'art est le son sublime,
Simple, divers, profond, mystérieux, intime,
Fugitif comme l'eau qu'un rien fait dévier,
Redit par un écho, dans toute créature,
Que sous vos doigts puissants exhale la nature,
Cet immense clavier!...

Aussi nous a-t-il versé presque toute son âme; nous a-t-il initié à tous sentiments, et nous a-t-il fait voir jusqu'aux derniers replis de son cœur.

Pour le voyageur vulgaire, pour l'homme du monde qui cherche une diversion à ses jouissances monotones, les Pyrénées avec leurs sites pittoresquement variés, peuvent exciter une curiosité momentanée et distraire de

quelques ennuis. Esprits blasés et sans élévation, ils ne s'arrêtent qu'à l'image même, et quand ils ne s'émerveillent que de la cascade ou du torrent formé par elle et de la hauteur du Pic, le poète, lui, dépasse ces sommets de son regard et l'arrête sur ce nuage plus élevé qui semble dire ironiquement à la montagne : Tu es éternellement fixée au sol, et les pas hardis du moindre mortel ont pu te souiller. Moi, comme guidé par le souffle de Dieu, je parcours l'espace en toute liberté, portant dans mes flancs ou le génie malfaisant de la tempête, ou le génie fécond de la terre. D'ailleurs, on a beau admirer ta hauteur, tu n'atteindras jamais à la mienne, et je suis vierge de tout contact humain.

Eh bien ! c'est à ce point de vue et avec un vol plus hardi que la pensée de l'auteur s'exerce sur les tableaux pyrénéens. Voyez la pièce intitulée le Port de Venasque. Quelques citations vous feront juger de la manière du poète :

Nous montions à pas lents; dans le ciel attiédi
Se montrait radieux le soleil de midi;
Les horizons fuyaient derrière nous. Les crêtes
Qui se dressaient naguère au-dessus de nos têtes
S'effaçaient à nos pieds, et de ces hauts vallons
Les monts inférieurs, comme des mamelons,
Se courbaient dans le creux de la gorge sauvage.
De gradin en gradin et d'étage en étage,
Nous étions près d'atteindre à l'angle culminant,
Au fronton colossal, au faîte rayonnant,
Dont Dieu, sur les confins du ciel et de la terre,
Aux champs illimités de l'aigle et du tonnerre,
Couronna de ses mains l'édifice géant
Soulevé par le feu, sculpté par l'Océan.

Et lorsqu'il dépeint le chaos et l'entassement confus de ces montagnes :

Confusion sublime!.....
On eût dit d'une mer furieuse, insensée,
Qu'un effort de l'abîme au ciel aurait lancée;
Qui, tandis que le vent, plein d'affreux tourbillons,
La soulevait en pics, la creusait en vallons,
Au plus fort de sa crue, au plus fort de sa rage,
Dans les convulsions du plus terrible orage,
Sous le regard de Dieu qui brille dans l'éclair
Se serait tout à coup pétrifiée en l'air,
Et pour l'éternité, dans une horreur muette,
Aurait figé la vague et moulé la tempête.

Je ne connais pas de plus beaux vers. Ils sentent le grand maître. M. Victor Hugo a seul de ces souffles puissants qui vous entraînent malgré vous et vous font jeter un cri d'admiration.

Je pourrais bien citer encore et procurer au lecteur d'autres étonnements; mais j'abandonne le genre descriptif pour le genre intime.

Si ce genre est le plus profond, il est le plus difficile et le plus délicat. Ce n'est plus la nature et les objets extérieurs qui dominent la pensée du poète; c'est l'âme avec tout ce qu'elle renferme d'humain et de divin à la fois. C'est, en un mot, l'homme tout entier avec ses douleurs et ses joies, ses larmes et ses sourires, ses amertumes, ses doutes, ses entraînements, en un mot, avec toutes les passions et tous les sentiments dont Dieu a pu le doter. La muse alors s'élève à une telle hauteur que l'aile même de l'aigle ne peut l'atteindre, car elle aperçoit des splendeurs que l'œil vulgaire ne peut entrevoir, et elle pénètre dans des profondeurs inaccessibles à bien des intelligences.

Nos poètes modernes ont excellé dans cette matière, et le lyrisme vrai et tout palpitant de vie a pris dès lors définitivement racine dans notre littérature. Nos auteurs pyndariques du XVIIe et du XVIIIe siècles avaient du lyrisme

une toute autre idée. Ils n'appliquaient l'ode qu'aux graves événements et qu'aux choses resplendissantes de leur siècle. Aussi, sauf quelques strophes plus ou moins grandioses, plus ou moins empreintes d'enthousiasme, leur poésie est froide et monotone. Elle laisse à peine un souvenir durable. Il faut en excepter cependant les chœurs d'Esther et d'Athalie, et les ïambes enflammées d'André Chénier qui sont et ont été la source du lyrisme moderne. Toutefois, il leur manquait ce pur sentimentalisme, ce profond, ce mystérieux, cet intime dont parle M. Victor Hugo. Mais l'Angleterre et l'Allemagne surtout avaient ouvert la voie, et Mme de Staël nous y avait initiés dans son beau livre sur ce dernier pays, et du jour où nous nous en sommes emparés, nous nous sommes placés immédiatement à la tête, et tous les regards se sont tournés de notre côté.

M. Soutras en a senti tout le mérite et toute la beauté. Il a justement pensé que le siècle, doué d'une curiosité inquiète, aimait à pencher son oreille sur les battements du cœur et se plaisait à en compter toutes les pulsations. Aussi, dans quels charmants détails l'auteur des *Pyrénéennes* ne nous fait-il pas entrer? Lisez toute cette pièce intitulée *un Souvenir de Virgile,* et dites-moi si les vers ne sont pas gracieux, faciles et charmants? Jugez plutôt !

.....Le soir venu,
Quand, dirigeant mes pas vers le sentier connu,
Je découvre soudain dans un repli de l'âme,
Frais, souriant, doré de lumière ou de flamme,
Un de ces vers heureux, un de ces vers charmants,
Que Virgile trouvait au fond des bois dormants,
Aux bords du Mincio, prêtant l'oreille aux brises
Qui viennent murmurer, la nuit, dans les cytises,
Un de ces vers trempés de rayons ou de pleurs,
Que le Maître divin semait comme des fleurs
Dans le cadre paisible où, blondes et pudiques,
Se posent, en jouant, ses tendres Bucoliques,

De ces nombres formés des bruits mystérieux
Qui meurent sur la terre et qui viennent des cieux,
Non, quoique tous empreints de jeunesse et de grâce,
Aucun en moi ne garde une plus douce trace
Que le touchant adieu que jette un vieux berger
A ses belles moissons, à son riche verger,
En voyant ses doux champs, frais vallons, vertes cimes,
Payer aux légions un arriéré de crimes.

Et plus loin :

Ainsi je m'envolai, sur les pas de Virgile,
Vers les champs embaumés, dont le charme tranquille,
Dans des rêves sans fin berçait mon jeune esprit,
Car dans les champs heureux tout brille et tout sourit.
Et là, quand le soleil, au bout de sa carrière,
A l'occident baigné de sa chaude lumière,
Empourprait le nuage échoué dans les cieux,
Sous les arbres dorés d'un jour plus radieux,
Je formai, blond rêveur, de charmants dialogues
Avec mon cœur d'enfant et des lambeaux d'églogues.
J'avais là, sous les yeux, ces sites enchanteurs
Où le maître divin menait ses beaux pasteurs,
Et je disais, pensif, à quelque Mélibée :
« Des montagnes déjà, comme un voile tombée,
» La nuit sombre descend sur les mornes vallons;
» Les toits fument au loin.—Presse tes pas! Allons!
» Je t'offre du lait pur, et non loin de la crèche,
» A mes côtés, un lit de foin ou d'herbe fraîche
» Où le sommeil, ce dieu qui se plaît dans les champs,
» Versera des pavots et la mûre des champs. »
Ainsi, loin des cités, sous la calme verdure,
Recueillant les soupirs de la grande nature,
Selon l'heure, j'allais, triste, joyeux, rêvant;
Je récolte aujourd'hui ce qu'a semé l'enfant.
Virgile qui parlait à mon âme inquiète
M'a fait aimer les champs; les champs m'ont fait poète.

Cette causerie se prolongerait trop si je voulais faire connaître tout ce qui m'a frappé, tout ce qui m'a paru remar-

quable. Je veux laisser au public le désir de recourir à ce volume de poésies et d'y goûter par lui-même le charme qu'il m'a fait éprouver. Seulement, mon éloge me paraîtrait incomplet si je ne signalais un nouveau mérite de l'œuvre. Non-seulement la pensée en est belle, pure et châtiée, mais encore la rime en est riche et travaillée. On était habitué, surtout depuis la littérature de la fin du XVIIIe siècle et de l'empire, à ces rimes faciles ou familières que l'on définissait de laisser-aller des grâces, et qui ne dénotaient que la sécheresse de la pensée et le peu d'études de notre langue. C'est à la littérature romantique proprement dite, et à M. Victor Hugo surtout, que l'on doit un changement radical. Dans ses plus grands écarts, le grand maître ne sacrifie jamais la rime à la pensée, et il a toujours fait marcher de front ces deux beautés. C'est à cette sévère et belle école que s'est formée la muse de M. Soutras; et pour notre compte, nous ne pouvons qu'applaudir. Cependant, on nous permettra de soulever quelque critique. Je sais combien il est difficile, en poésie surtout, de créer du nouveau. Mais pourquoi aborder des sujets si bien traités par nos premiers poètes? Pourquoi les prendre, pour ainsi dire, en sous-œuvre? Pourquoi surtout de ces imitations parfois serviles sous le rapport du fond comme de la forme? Que M. Soutras se méfie de sa mémoire, et qu'il ne prenne pas des réminiscences pour des pensées originales. Il y a en lui l'étoffe d'un trop bon poète pour qu'il ne trace pas une voie qui lui soit entièrement personnelle.

Deux mots en finissant : Cette causerie revenait naturellement au poète qui dirige cette *Revue*, il aurait magistralement jugé l'œuvre de M. Soutras. Mais connaissant sa chaude admiration pour le livre qui nous occupe, j'ai accepté sa tâche, certain et heureux d'être en parfaite communion de sentiments avec lui.

ALFRED B....

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite.)

— Monseigneur, dit-il un jour à l'évêque, c'est à vos bienfaits que je dois l'aisance dont je jouis maintenant. Vous m'avez conduit en France, vous m'avez tiré de notre malheureuse Italie, cet enfer où se débattra longtemps le démon des guerres civiles; je suis Français et riche; mon nom n'est pas inconnu.

— Rien ne manque à votre bonheur, Jules César....

— Monseigneur, je veux me marier !

— Vous marier, mon cher Bordoni ! il y a à peine deux ans, vous me disiez que la médecine et les belles lettres se partageraient désormais toute votre vie.

— Oui, monseigneur, mais j'ai changé d'avis; d'ailleurs, je suis amoureux.

— Et quelle est la beauté qui a su captiver l'inconstance d'un Italien ?

— L'héritière du sire de Roques-Lobejac.

— Damoiselle Audiette, dit l'évêque en souriant. Elle sera dotée d'un beau nom et d'une belle fortune. Que Dieu vous aide, maître Jules César.

— Vous ne vous opposerez pas à ce mariage ?

— Pourquoi ? maître Jules César. N'aurais-je pas assez d'une main pour vous bénir? Agen deviendra votre patrie adoptive. Comptez donc sur mon appui en cette occasion.

Ceci se passait vers la fin du mois de décembre 1548; Jules Scaliger, grâce au patronage épiscopal, fréquenta assidûment la nombreuse famille des Roques-Lobejac, et parvint à plaire à mademoiselle Audiette. On avait déjà fixé le jour

(1) Voir *suprà*, page 439.

pour la célébration du mariage, lorsqu'un étrange incident vint tout à coup la retarder. Le prélat agenais avait invité la jeune Audiette, ses parents et quelques gentilshommes voisins. Les convives passaient joyeusement la soirée dans les salons de l'évêché lorsqu'une dame, qui se disait princesse italienne, demanda à parler à Antoine de la Rovère. L'évêque lui donna audience en présence de ses convives, qui furent fort étonnés d'entendre le colloque suivant :

— Monseigneur, dit l'Italienne, je viens de Vérone, et j'ai bravé les périls d'un long voyage pour retrouver mon fiancé.

— Il n'est pas probable que vous le découvriez ici, Madame, répondit Antoine de la Rovère.

— Je sais qu'il est venu en France à la suite d'un évêque.

— Quel est son nom?

— Jules Bordoni, Monseigneur.

— Il n'est pas à Agen, Madame.

Au moment où l'évêque se penchait vers la jeune étrangère pour la consoler, Jules César Scaliger entra dans le salon, suivi d'Audiette de Lobéjac. L'Italienne s'évanouit aussitôt qu'elle l'aperçut; et quand elle eut recouvré ses sens, elle raconta ses malheurs à l'évêque.

— Monseigneur, lui dit-elle, j'ai pour père un riche négociant de Padoue. A l'âge de seize ans, je vis plusieurs gentilshommes solliciter ma main et le brillant héritage qui m'attendait. Je dédaignai leurs hommages; j'aimais depuis six mois un jeune peintre en miniature, nommé Bordoni. Le pauvre artiste osa se présenter chez mon père qui le chassa honteusement malgré mes prières et mes cris de douleur. Constant dans son amour, il venait, tous les soirs, chanter des romances sous ma fenêtre, et passait les journées à entendre les leçons du savant Calius Rhodiginus (1).

(1) Célèbre professeur de l'Université de Padoue.

Il étudiait les belles-lettres, les sciences et la médecine. Il devint bientôt célèbre parmi ses compagnons. Plusieurs ducs voulurent se l'attacher en qualité de médecin. Bordoni ne fut point touché de ces offres qui auraient pu lui assurer un brillant avenir. Il m'aimait sincèrement, et il espérait que mon père consentirait à notre union. Le bruit courut à Paris qu'un noble Napolitain avait obtenu ma main; mon père me parla de ce mariage comme d'une détermination prise depuis longtemps. Une fièvre violente me saisit; pendant un mois on désespéra de mes jours. Mon père, pour assurer ma convalescence, me permit de voir Bordoni. Le jeune médecin n'était plus à Padoue; j'appris qu'il avait suivi en France l'évêque d'Agen. J'ai abandonné ma famille; j'ai manqué aux devoirs les plus sacrés pour rejoindre Bordoni, pour lui dire que rien désormais ne s'opposera à notre bonheur..... Mais où est-il? reprit l'Italienne en regardant tous les convives. Il a fui! Parlez, Monseigneur; dites-moi si Bordoni ne m'aime plus !

Antoine de la Rovère fit signe à l'étrangère de le suivre dans une salle voisine; et quand il fut seul avec elle, il réfléchit quelques instants, ne sachant quels moyens employer pour communiquer la terrible nouvelle à l'Italienne.

— Je ne puis douter de la vérité du récit que vous m'avez fait, lui dit-il. Vos larmes, votre émotion, votre évanouissement subit m'ont pleinement convaincu. Je désirerais qu'il me fût permis de vous rassurer sur la constance de Bordoni; mais je ne dois pas vous cacher que Jules César Scaliger est, depuis ce matin, fiancé avec Audiette de Roques Lobejac.

— Il sera l'époux d'une française? s'écria l'Italienne; et, pour la seconde fois, elle s'évanouit entre les bras de l'évêque.

(La suite prochainement.)

RICTRUDE

Abbesse de Marchiennes.

I.

Les temps Mérovingiens ont fourni au plus illustre narrateur de notre époque des *récits* émouvants et variés, où l'on a pu comprendre enfin les grands intérêts qui furent en jeu dans les luttes sanglantes des premiers siècles de notre histoire. Ce qui domine le pêle-mêle de ces événements éloignés, ce qui fait le charme de ces tragédies un peu compliquées, c'est moins peut-être le spectacle des grandes passions barbares que le travail lent, mais continu, de l'esprit chrétien. Il semble qu'alors la civilisation nouvelle se défasse peu à peu de ses langes, et, comme le héros antique, étouffe ou apprivoise les serpents dont le ciel entoura son berceau. Les barbares, en effet, cèdent à tout instant à l'empire des vertus chrétiennes, lors même qu'elles ne présentent rien de ce caractère dominateur propre à l'Eglise du moyen-âge. Par exemple, si les femmes chrétiennes avaient eu, sur la société romaine à son déclin, la plus salutaire influence (1), leur rôle devint mille fois plus actif dans cette période si sainte et si souillée, qui part de la cellule de Sainte-Geneviève et aboutit au bûcher de Jeanne d'Arc. Entre ces deux sublimes figures, que de noms, encore obscurs, mériteraient de retrouver, par le travail de notre génération, leur calme et céleste lumière !

Celle dont je vais essayer de retracer l'histoire était de notre race et de notre pays. D'ailleurs, sa vie se rattache intimement à plusieurs faits essentiels de nos annales.

(1) Ce sujet a été traité avec une grâce et une force incomparables par Ozanam, dans la XIVe leçon de son cours sur la *Civilisation au* Ve *siècle.* (Œuvres compl., t. II, p. 73.) — J'espère montrer ici, dans quelque temps, une fille de l'Aquitaine qui appartient à cette époque : Sylvania Rufina.

Elle peut encore achever de dévoiler le vrai caractère de ces rois Mérovingiens, dont M. Augustin Thierry n'a montré presque jamais que la barbare rudesse (1). On verra qu'au milieu de leurs colères, de leurs violences, de leurs débauches, ils eurent des traits de cette bonté naturelle que la tradition populaire a consacrée en faisant du plus grand des successeurs de Clovis, Dagobert I, le type de la bonhomie.

La vie de la noble abbesse de Marchiennes a été écrite au commencement du dixième siècle par le moine Hucbald (2), avec une élégance rare à cette époque et un caractère frappant de vérité. Rictrude était morte depuis deux cent dix ans; mais une biographie, écrite peu après sa mort, avait été conservée dans son monastère jusqu'aux funestes invasions des Normands, et la mémoire n'en était pas perdue. Il subsistait d'ailleurs sur le même sujet plusieurs écrits moins étendus qui furent recueillis de toutes parts et remis à Hucbald. Cet écrivain, dont la sincérité n'a jamais été contestée, rédigea la vie de Sainte-Rictrude avec une fidélité scrupuleuse; et son travail a obtenu les éloges unanimes des plus sévères critiques. Il suffit de nommer le cardinal Baronius, les Bollandistes (3), Dom Mabillon (4), et les bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de la France (5).

(1) La légende de Sainte-Rictrude a été exploitée dans ce sens par M. Léon Aubineau, dans sa critique si sérieuse et si intéressante, quoiqu'exagérée parfois, de M. Aug. Thierry (p. 147-151).

(2) Hucbald ou Hucbold, l'un des plus illustres écrivains de la France à la fin du IXe siècle et dans les premières années du Xe. Il fut moine bénédictin de Saint-Amand, au diocèse de Tournai Presque tous ses travaux roulent sur la vie des saints. Il a écrit aussi sur la musique; et il est peut-être le premier qui ait dit quelque chose de l'*harmonie*. Il a laissé enfin un poème singulier à la louange des chauves, dont tous les mots commencent par un *c* (il y a cent trente-six vers) :

Carmina clarisonæ calvis cantate camenæ...

(3) Bolland. Acta SS., 12 mai.

(4) Acta SS. O. S. B. Sæc. II.

(5) Tome VI.

Il n'était pas inutile de rappeler ces graves autorités pour repousser la critique inconsidérée dont l'ouvrage d'Hucbald a été l'objet dans un livre que je ne me repents pas d'avoir loué. M. Rabanis (1) pouvait laisser en paix le compilateur du dixième siècle qui n'a pas écrit un iota favorable à la série des Mérovingiens d'Aquitaine. Le savant professeur, en interprétant arbitrairement la narration d'Hucbald, a cédé à cette rage de destruction que je n'ai pas été le dernier à déplorer. Du reste, M. Rabanis rend hommage, et je l'en remercie, à la *beauté* de cette histoire, à sa *vérité morale, à son caractère à la fois dramatique, sérieux et tendre*. La vie de Rictrude, en effet, offre ces précieuses qualités : elle a, de plus, — les suffrages des juges compétents, la concordance parfaite avec les faits connus d'ailleurs (2), et la légèreté des objections qu'on y oppose le prouvent également; — elle a de plus un caractère sérieusement historique; et c'est à ce titre qu'on essaie de la reproduire ici.

II.

Rictrude naquit l'an 614, dans l'Aquitaine novempopulanienne, et probablement dans l'ancien diocèse de Lescar.

Ce pays avait été naguère le théâtre d'une nouvelle invasion. La vieille population ibéro-romaine de nos contrées s'était peu mêlée aux Visigoths qui la dominèrent plus d'un siècle. Délivrée de ces maîtres, soumise à demi seulement aux rois Francs, elle jouissait en paix de ses vieux usages et des bienfaits de l'administration romaine que ses nouveaux conquérants n'avaient pas profondément modifiée, quand une peuplade ibérienne pure, célèbre par son

(1) Les Méroving. d'Aquit., p. 63-66.
(2) Il faut en excepter quelques erreurs chronologiques d'ailleurs faciles à expliquer, comme les Bollandistes l'ont fait voir.

agilité et son courage à la guerre, descendit des Pyrénées et jeta l'effroi dans ce beau pays que limitent la Garonne et l'Océan. Les Vascons avaient été poussés sans doute par quelque mouvement des Suèves d'Espagne.

Leur établissement dans le Béarn fut prompt et définitif. Le nom de Vasconie devint même bientôt commun à toute notre Aquitaine. Ce peuple, d'ailleurs, quoiqu'à un degré bien inférieur de civilisation, ne différait complètement, ni par les mœurs, ni par l'origine, des Aquitains. Il parlait peut-être déjà la langue latine; ou, s'il avait gardé l'*escuara* de ses pères, il dut l'oublier bientôt dans son nouveau séjour. Quoiqu'il en soit, les Vascons étaient encore pour la plupart ou païens ou étrangers du moins à toute pratique de christianisme; les récits du moyen-âge s'accordent à les représenter comme des infidèles au VIIe siècle, et ils signalent chez eux des restes de paganisme jusque dans la neuvième (1).

Lichia, mère de Rictrude, appartenait à l'une des premières familles vasconnes. Ernold, son père, était un noble Aquitain ou Franc. Les deux époux vivaient en bons chrétiens; et la jeune Rictrude fleurit au milieu de ses barbares compatriotes comme une rose au milieu des épines. Elevée dans les lettres romaines et dans la foi catholique, elle priait le ciel d'envoyer le bienfait du christianisme à ces hommes sans culture et sans Dieu. Ses vœux furent comblés. Elle vit apparaître en 630 un héroïque missionnaire, l'évêque Amandus.

Aquitain de naissance (2) et formé à la discipline monastique dans une île de l'Océan, Amandus avait depuis visité Rome, et là, endormi une nuit sur les marches extérieures

(1) Voyez *Vita S. Leonis ep.* Boll. 1. Mart.

(2) Son père se nommait Sérénus et sa mère Amantia Ces noms ont été copiés par la charte d'Alaon, qui d'ailleurs s'est mise en contradiction sur plusieurs points avec la légende de S Amand.

de la basilique de Saint-Pierre, il avait vu en songe le chef des Apôtres lui montrer le chemin des Gaules et lui ordonner de porter l'Evangile aux païens. Consacré évêque dès 626 sans avoir un siége déterminé, il avait exercé son zèle sous le ciel froid du Nord, converti les sauvages envahisseurs de la Belgique, et poursuivi le paganisme jusqu'au-delà du Danube, à travers mille injures de la part de ces peuples barbares que sa charité finissait toujours par fléchir. On le nomma évêque de Maëstricht. Mais «cette grande âme, qui avait résisté à tous les périls de l'apostolat, ne résista pas au spectacle du dérèglement du clergé. Au bout de peu d'années, et malgré les instances du pape Martin Ier, Amandus reprit son bâton de missionnaire et quitta Maëstricht pour aller vieillir chez les païens (1)» et chez les peuples nouveaux dans la foi. Il évangélisa les populations franques, et n'épargna pas le roi Dagobert, qui venait de profaner la loi du mariage, en répudiant une épouse stérile pour contracter une autre union qui ne fut pas plus heureuse.

Le mérovingien, irrité, chassa le missionnaire de son royaume. Amandus passa dans l'Aquitaine qui appartenait, comme l'on sait bien, à Haribert, frère de Dagobert. L'évêque pèlerin jeta les yeux sur ce champ immense, et n'eut pas de peine à s'apercevoir que la Vasconie en était la partie la plus inculte. Il espéra même y trouver le martyre. Mais il n'eut que le temps d'y prêcher en divers lieux avec de grands succès et d'y connaître la jeune Rictrude qu'il fit avancer à grands pas dans les voies du ciel (2).

Dagobert, loin d'expier son crime, avait contracté un troisième mariage. Mais le bonheur de voir enfin à son foyer un héritier de son trône l'avait éloigné de ses coupa-

(1) Ozanam. *La Civil. chrét. chez les Francs*, ch. III.
(2) Le bréviaire d'Auch paraît supposer (*P. Verna. Propr. SS.*) qu'Amandus convertit les parents de Rictrude et fit son éducation. Mais elle avait déjà seize ans; et sa *vie* déclare qu'elle fut formée à la vertu dès le berceau.

bles amours; ses torts étaient oubliés de tous, et les circonstances avaient sans doute légitimé son union. Il chercha de tous côtés, pour verser l'eau baptismale sur la tête de son fils, un prélat vertueux pareil à ce grand évêque de Metz, Saint-Arnoulf, qui avait gouverné sa jeunesse. Le nom d'Amandus se présenta à sa mémoire; tous ses ressentiments tombèrent aussitôt. Il rappela le missionnaire de son lointain exil, le reçut en triomphe à Orléans, et ne rougit pas de se jeter à ses pieds pour demander pardon. Le prélat fut clément, comme on peut le penser. Mais il fit des difficultés avant d'accepter l'honneur qu'on lui offrait; cependant Saint-Ouen et Saint-Eloi le fléchirent. Il baptisa le prince qui fut depuis S. Sigebert II, roi d'Austrasie. Le parrain de l'enfant fut Haribert qui, revenu dans son domaine, mourut à Blaye l'année suivante; son fils Hildérik, tout jeune encore, expira lui-même bientôt après, et *tout son royaume avec la Vasconie* (1) revint à Dagobert. Cette révolution dans le gouvernement de nos contrées donna lieu à l'arrivée d'un grand nombre de francs Neustriens et Austrasiens en Aquitaine, et amena le mariage de Rictrude et son départ pour la France.

(La suite prochainement.)

LÉONCE COUTURE.

LES EAUX THERMALES DE LEZ

à l'époque romaine.

On ignore si généralement l'existence des bains actuels de Lez, situés à l'entrée de la vallée d'Aran (Espagne), à quelques kilomètres seulement de la frontière française,

(1) Les mots soulignés sont fidèlement traduits d'Hucbald; qu'on ne m'accuse pas de *rabaniser* mal à propos.

que l'idée n'est encore venue à personne de rechercher si ces bains étaient déjà connus et fréquentés à l'époque romaine. M. l'abbé Greppo, qui a consacré à l'étude des établissements thermaux de la Gaule antique un livre spécial, d'une érudition saine et judicieuse comme tout ce qu'il écrit, ne les cite pas même dans la liste des lieux où il croit retrouver, à défaut de preuves directes et positives, les apparences ou les vestiges de thermes anciennement fréquentés (1); et j'ai pu me convaincre, par quelques recherches attentives, que la plupart des ouvrages qui traitent de l'histoire et des antiquités des Pyrénées, que ceux même, en assez petit nombre, qui sont consacrés spécialement à la vallée d'Aran, sont aussi peu explicites à cet égard (2).

Rien n'indique, il est vrai, que les eaux thermales de Lez aient jamais atteint le degré de réputation auquel s'étaient élevés, dès le premier siècle de l'Empire, dans la vallée voisine de la Pique, les thermes des Onésiens (les eaux thermales de Luchon), auxquels Strabon appliquait l'épithète de magnifiques, justifiée aujourd'hui par le nombre et l'importance des découvertes qui y ont été faites à diverses époques, et dont il déclarait les eaux aussi salutaires comme breuvage que comme bains (3). Cette espèce d'infériorité, dont les sources thermales de la vallée d'Aran

(1) *Etudes archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine.* Paris, Leleux, 1846.

(2) Je me contenterai de citer une notice statistique et administrative en espagnol, devenue fort rare et qui porte pour titre : *Relacion al rey don Philipe III, nuestro senor .. por el D. don Juan Francisco de Gracia de Tolba.* Madrid, 1793. (Expilly (*sub voce Lez*) et la plupart des dictionnaires géographiques français ignorent même que le village de Lez et la vallée d'Aran aient jamais possédé des eaux thermales, et je remarque comme une chose assez caractéristique que leur nom n'est pas cité non plus dans le *Guide aux eaux Minérales d'Europe*, du docteur Constantin James, 3e édition.

(3) τα των Ὀνησιων θερμα καλλιστα ποτιμωτατου υδατος (Strab., lib. IV, pag. 190). C'est là, suivant nous, le vrai sens du complétif ποτιμοτατου υδατος, dont la portée n'a pas été saisie par les traducteurs latins ou français. Quant à l'opinion, ancienne déjà (elle est citée par M. H. de Valois, *sub voce Onesii*) qui place à Luchon les thermes des Onésiens, nous l'admettons avec plusieurs des archéologues contemporains, sinon comme certaine, au moins comme plausible.

paraissent n'être jamais complètement sorties, s'expliquerait en partie par la température peu élevée de leurs eaux, qui sourdent à travers des couches schisteuses, friables et souvent disloquées. Ce que l'on peut affirmer au moins, en s'autorisant de découvertes récentes, beaucoup moins connues qu'elles ne méritent de l'être, c'est que, dès le deuxième et le troisième siècle de notre ère, elles avaient attiré l'attention des populations du voisinage, celtiques ou aquitaines de race, et qu'elles étaient déjà citées avantageusement parmi les eaux thermales qui essayaient, à des titres divers, de balancer la vieille popularité et la vogue toujours croissante des thermes onésiens.

Quoique nous n'ayions pu obtenir sur les lieux que des renseignements très généraux et très vagues sur le résultat des fouilles opérées lors de la reconstruction récente de l'établissement des bains (1834-1835), nous trouverions déjà des arguments ou au moins des inductions à l'appui de cette assertion dans les débris de divers genres que l'on a découverts à cette époque au milieu des substructions antiques (1). A défaut d'autre preuve, ils nous révèleraient seuls l'existence d'un foyer sédentaire ou nomade que quelque intérêt spécial devait, dès cette époque, attirer ou fixer à l'issue de la source thermale. Mais nous aimons mieux invoquer le témoignage d'inscriptions gallo-romaines découvertes parmi ces débris dont elles formaient de beaucoup la partie la plus intéressante, inédites encore, si nous ne nous trompons, et qui nous paraissent de nature à ne laisser ni doute, ni hésitation dans les esprits les plus prévenus en matière d'*archéologie* (2).

(1) On m'a assuré que ces débris de tuiles, d'amphores et de poteries brunes, avaient été découverts à une grande profondeur; ce qui semblerait indiquer, dès cette epoque, une certaine difficulté à capter les eaux, à les trouver pures et chaudes au moins.

(2) La seule notice qui existe, à ma connaissance au moins, sur les eaux thermales de Lez, est celle de 1843, qui est exclusivement chimique et théra-

Quant à l'objection préjudicielle que l'on voudrait tirer de la position géographique de ces bains eux-mêmes, étrangers en apparence à la Gaule, puisqu'ils sont situés à l'entrée de la vallée d'Aran qui fait partie aujourd'hui du territoire espagnol, nous nous contenterons de faire remarquer que la confiscation de la vallée d'Aran par les rois d'Aragon est un événement relativement récent, dont la date et l'histoire nous sont parfaitement connues (1). Soumis politiquement et administrativement à l'Espagne depuis le XIIe siècle, ce territoire n'en a pas moins continué à relever au spirituel de l'ancien évêché de Comminges, dont il a fait partie jusqu'à une époque toute récente, jusqu'à la révolution française (2), et l'on pourrait induire de ce fait seul qu'il faisait au même titre partie de l'ancien territoire des Convènes (*civitas Convenarum*), c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il appartenait à la *Gaule romaine* au même droit et

peutique. (*Notice analytique sur les eaux thermales de Lez*, Saint-Gaudens, Abadie, 1843). On m'a bien parlé d'une notice d'un autre genre qui toucherait à ce que l'on m'a dit (je ne tiens ce renseignement que d'une seule personne), aux antiquités du village et des bains. Mais les recherches que j'ai faites à Paris (bibliothèque impériale); à Toulouse, dans les diverses Sociétés littéraires ou médicales de la ville; sur les lieux, par l'intermédiaire de M. l'abbé Cazaux, curé de Saint-Béat, et de mon ami, M. Morel, que je remercie ici de leur concours empressé, dans la famille même de feu M. le baron de Lez, fondateur de l'établissement actuel, n'ayant abouti à rien, j'ai toute raison de croire que l'indication que l'on m'a fournie reposait sur une confusion de nom ou sur un souvenir inexact. Ce qui est positif, c'est que les inscriptions que nous publions ne figurent dans aucun des recueils d'épigraphie anciens ou modernes, partiels ou généraux, que nous ayons pu consulter ici.

(1) Tout le monde sait que ce fut Alphonse, roi d'Aragon, qui mariant sa cousine Béatrix, nièce du comte Centulle de Bigorre, à Gaston vicomte de Béarn, auquel elle apportait en dot le comté de Bigorre, s'appropria, par une clause expresse du contrat de mariage, le domaine de la vallée d'Aran, qui appartenait à Béatrix du chef de son père, Bernard de Comminges. « Expressim retineo » mihi et meis et proprietati meæ et successorum meorum totam vallem et ter- » ram quæ dicitur Aran..... Cum constet prædictam terram vallis Aran ad ip- » sum comitatum nihil omnino pertinere. » (V. P. de Marca, Marc Hispan. p. 66, et Hist. Benearn, C. IX, p. 496.)

(2) Le curé Jean Lastrade, auteur d'une petite histoire de l'évêché de Comminges, faisant suite à sa Translation d'une relique de St-Bertrand, Toulouse, 1742, p. 135, écrivait en 1742 : « Il y a dans tout le diocèse 222 églises paroissiales, dont 22 sont dans les Etats du roi d'Espagne qui composent la vallée d'Aran. » Et le père Pomian répète à plusieurs reprises cette assertion dans son histoire manuscrite du Comminges chrétien, Saint-Gaudens, 1788.

de la même manière que lui appartenaient toutes les vallées situées sur le versant septentrional de la chaîne, en deçà du *divergium* ou de la ligne de partage des eaux que les Romai s admettaient généralement comme limite des nationalités et comme démarcation des territoires (1).

EDW. BARRY,
prof. d'histoire à la Faculté de Toulouse.

(La fin prochainement.)

À M. PAUL ALARY.

LE COMPAGNON PENSIF (2).

I.

Premier compagnon.

La vieille alouette des Gaules monte et chante au soleil levant. Loin, bien loin la plaine est verte, et les montagnes natales secouent aux premiers rayons leur suaire de frimats. Déjà la giroflée jaune fleurit aux tourelles ruinées; déjà la feuille nouvelle tremble au souffle du matin, et l'hirondelle babillarde revient suspendre son nid au toit béni de la maison.

Compagnons ! c'est le printemps!

(1) Voy. sur cette persistance des circonscriptions territoriales des *civitates* gallo-romaines, acceptées et maintenues presque partout par le christianisme, les ouvrages de Pierre de Marca (*Hist. Benearn; Limes hispanic.; concordia, passim)* et l'*Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, de M. Guérard, qui a récemment éprouvé et vérifié l'exactitude de ce principe fécond de géographie historique. Je remarque, à l'honneur du savant archevêque de Toulouse et de Paris, défenseur aussi redoutable des droits de l'Eglise de France que de l'intégrité territoriale du royaume, que c'est à lui qu'appartient la démonstration la plus claire et la plus concluante de cet autre principe de géographie qu'il désignait lui-même sous le nom de « Regula a divergiis aqua» rum petita. » (Marca, *Hispan.*, p. 5 *et pass.*) Il cite, comme un argument à l'appui de cette théorie, le fait significatif, en effet, que c'est en Acquitaine que le géographe Ptolémée place la source πηγην de la Garonne (*ib.*, *ib* , p. 5.)

(2) Traduit du catalan, de Bartolomé Herreras.

Les compagnons.

C'est le soleil qui s'avance et la terre qui s'émeut. Au premier baiser de l'amant, la vierge engourdie sourit et se lève. Elle se pare et se fleurit comme une fiancée, elle chante de sa grande voix l'hymne des amours immortelles.

Compagnons! c'est le printemps!

Second compagnon.

C'est le printemps, c'est la vie, c'est l'éternelle espérance qui s'envole de chaque nid avec les couples d'oiseaux. — Petit oiseau né d'hier, où sont ton père et ta mère?—Loin, dans la forêt profonde, sur le buisson d'aubépine. Moi, j'ai pris tout seul ma volée. Adieu mon père et ma mère, l'air est libre, le monde est grand.

Compagnons! il faut partir!

Les compagnons.

Il faut partir. Adieu, ma mère, gardez bien notre maison. Nous allons chercher sur terre tous les jours amours nouvelles, tous les jours pays nouveaux.

Il faut partir. Adieu, nos belles!
N'oubliez pas vos amants;
Vous aurez de nos nouvelles
Par les rossignols chantants.

II.

Le compagnon pensif.

Allez avec le vent qui passe, avec l'onde qui s'écoule, avec le temps qui s'enfuit. L'arbre vert de votre jeunesse balance, au matin de la vie, les blanches fleurs de ses rameaux; le bonheur s'éveille et chante dans votre âme comme un oisillon dans son nid.

Moi, je marche, triste et sombre, seul avec mon souve-

nir. — Quel est ce jeune homme pâle qui s'en va silencieux par les chemins? — C'est le compagnon pensif. Il sait une chanson si belle, une chanson qui fait pleurer. — Dis, beau compagnon qui passes, veux-tu nous chanter ta chanson?

— Ma chanson, mes belles Dames; elle est triste comme mon cœur. C'est une pauvre complainte où les couplets sont des sourires, où les refrains sont des sanglots.

Chanson.

La belle est seule à la terrasse, à la terrasse du château. — Qu'avez-vous à songer, la belle? Votre cœur n'est-il pas content? Vous êtes fille de comte, de noble comte romain, votre marraine est une fée, et le vent de la montagne fait trembler, dans vos cheveux noirs, les fleurs rouges du grenadier.

Vous savez cantiques et prières autant que moine en son cloître et que prêtre en sa chapelle, et votre père, qui revient de la guerre, vous a rapporté ce vieux livre arabe où sont écrits les mots qui font aimer. Que cherchez-vous, ma rêveuse, là-bas, là-bas à l'horizon? Votre amoureux est-il en route, et voyez-vous venir, du côté de Lérida-la-Belle, un cavalier d'Aragon?

— Les cavaliers sont à la guerre, le chemin d'Aragon désert. Je regarde vers la France, vers le pays des rires et des chansons. — Vous regardez vers la France, vers le pays des chansons. Votre amant est un poète, un beau troubadour de Provence, qui vient le soir, sous la terrasse, chanter des ballades d'amour.

— Mon amoureux n'est point en France, et les troubadours sont passés. Là-bas, sur la mer de Port-Vendres, je vois venir un beau navire, un beau navire d'Orient.

— Montez sur le beau navire, sur le navire d'Orient. Il

porte un émir de Syrie, le fils d'un puissant kalife, qui vous fera reine dans le pays du soleil.

— Je ne veux point être reine au pays des mécréants. J'aime un compagnon qui passe, et lui jette mon bouquet. Garde bien ces trois fleurettes, germandrée, rose et souci. La germandrée est l'espérance, et la rose est mon amour; le souci, c'est la tristesse qui ne mourra qu'avec moi. Mon père m'a fiancée à la douleur, aux regrets. Adieu, beau compagnon qui passes, je me souviens, souviens-toi !

Qui fit la chanson, Mesdames, c'est le compagnon pensif. La terre est jeune et fleurie, le soleil brillant et pur, mais son cœur est triste et sombre, et, dans le fond de son âme, l'arbre mort de l'espérance ne reverdira jamais.

III.

Le compagnon pensif *reprend*:

Ainsi, je vais sur la terre, cherchant les lointains pays. J'ai vu Paris, j'ai vu Marseille, Strasbourg, Mayence et Moscou. J'ai vu la grande Babylone, où les clochers sont d'argent, j'ai vu la Rome du pape et Constantinople aussi.

J'ai vu des peuples étranges, les fils du brillant Cathay.

Sur les palmiers d'Arabie, le phénix chante au soleil, et dans l'Egypte éternelle, les Dieux à tête d'épervier gardent, dans les Pyramides, le tombeau des Pharaons.

Je connais la riche Amérique et l'île de Saint-Brendan. En revenant du pays des Amazones, on traverse la terre du Prêtre-Jean, la Bactriane et l'empire des Cynocéphales dont parle Strabon le païen.

J'ai des reliques de Judée, les fleurs rouges du Golgotha. Jour et nuit, dans leur châsse dorée, je les entends qui pleurent l'agonie du Christ et la douleur de la Sainte Vierge Marie. Voici le pays de l'eau qui danse, de la pomme qui chante et du petit oiseau qui dit tout.

C'est aujourd'hui jour de dimanche, vêpres et complies sont dites; là-bas, sous le cerceau de vigne, sont trois sœurs de blanc vêtues sur la porte de leur maison. L'une est châtaine, l'autre est blonde, l'autre brune comme un corbeau. La châtaine aura la rose, et la brune le souci. Et vous, dites-moi, la blonde, quelle fleur donc aurez-vous? Vous aurez la germandrée, la fleur des vierges du nord. Elle est frêle et gracieuse; quand elle tremble au vent de mai, sa tête pâle s'incline, et toujours elle semble dire: Ami, ne m'oubliez pas!

La châtaine.

Merci, beau compagnon qui passes, le souvenir ne meurt jamais. Dieu te donne, en récompense, longue jeunesse et fraîches amours. Ta maîtresse est gente et douce, la jolie fille de Bordeaux. Son père a trois grands navires, trois navires sur la mer; l'un revient de Terre-Sainte, l'autre du pays de l'encens, et l'autre retourne du Mexique, tout chargé d'or et d'argent.

Le compagnon pensif.

Laissez là les Bordelaises, car pauvre est le compagnon. Les marchands les ont aimées, et l'avarice a fermé le cœur des filles d'Aquitaine à triple tour, comme le coffre d'un Juif.

La blonde.

C'est une Allemande rêveuse, fille d'un comte palatin. Tout le jour, sur la tourelle, elle regarde, au pied du château, passer les barques sur le Rhin.

Le compagnon pensif.

Ma maîtresse est plus grande dame que filles de haut baron. Cherchez, loin du ciel d'Angleterre et d'Allemagne, vers le pays du soleil.

La brune.

Là-bas, là-bas, en Italie, vers la puissante Venise, vers Rome, la fille des papes, ton amoureuse a de grands palais de marbre peuplés de belles statues; elle est nièce du Saint-Père et tient la clé des indulgences. Le soir, sur la guitare arabe, elle chante les beaux sonnets de Pétrarque, ou récite, en latin, les histoires du vieux Tacite, qui parlent de ses aïeux.

Le compagnon pensif.

Plus grande que nièce de Pape et que fille d'Empereur. Elle est partie, sur sa galère, régner dans un lointain pays, parmi les îles de la mer. Oui, ma maîtresse est une reine, couronne en tête et sceptre en main. Son sceptre est la crosse d'abbesse, sa couronne un long voile noir. Son époux a clair visage, cheveux blonds et barbe d'or. Savez-vous comment il se nomme?

Il se nomme Jésus-Christ.

J.-F. BLADÉ.

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite.)

A l'évanouissement succéda une fièvre ardente qui ne tarda pas à dégénérer en démence. Les plus habiles médecins de Toulouse et de Bordeaux furent appelés par Antoine de la Rovère, et les secrets de leur art échouèrent contre la violence du mal. Cet incident irrita au dernier point l'orgueilleuse famille des Roques-Lobéjac qui ne voulut plus entendre parler du mariage de la jeune Audiette avec Jules-César Scaliger. L'évêque qui avait beaucoup compté sur

(1) Voir *suprà*, pages 439 et 486.

cette union pour retenir à Agen son protégé fit des instances qui furent inutiles, le sire de Lobéjac resta inflexible, les gentilshommes agenais se réjouirent, et la jolie Audiette pleura amèrement car elle chérissait son fiancé de l'amour le plus tendre.—Scaliger, en proie au plus violent désespoir, oublia qu'il avait écrit à son ami Michel de Nostredame de venir à Agen pour assister à son mariage; il ne songeait plus au jeune docteur de l'école de Montpellier, lorsque Antoine de la Rovère reçut une lettre du prévôt de l'église St-Etienne de Toulouse : « Monseigneur l'évêque d'Agen, » lui disait-il, je vous prie de bien recevoir Nostredame; » ce jeune médecin excelle dans l'art de guérir toutes les » maladies; pour lui, le ciel et la terre n'ont pas de secrets; » on dit qu'il possède le don de prophétie; ne vous hâtez » pas d'ajouter foi à ses prédictions. Bornez-vous à donner » pendant quelques jours l'hospitalité à ce Balaam provençal qui partira demain pour Agen, monté sur un beau » cheval comme un preux chevalier : que les temps sont » changés! le Balaam dont parle l'Ecriture n'avait qu'une » ânesse... mais cette ânesse parlait; nous ne sommes plus » au siècle des miracles. »

Le prélat, après avoir lu cette lettre, dit à Jules-César Scaliger.

— Mon maître, connaissez-vous un médecin provençal qui porte le nom de Michel Nostredame?

— Monseigneur, répondit Scaliger, je suis depuis deux ans en relation avec Michel Nostredame; je ne l'ai jamais vu, mais je suis sûr que je puis le mettre au nombre de mes amis. Je lui ai écrit dernièrement pour l'inviter aux fêtes de mon mariage, et il arrivera demain; et au lieu de trouver en moi un fiancé heureux et content, il ne verra dans ma maison que deuil et tristesse.

— Maître Scaliger, je réclame pour moi la faveur de donner l'hospitalité à Michel de Nostredame.

— Comme il vous plaira, Monseigneur; quant à moi, je suis incapable de fêter même le plus fidèle de mes amis.

—Nostredame descendra à l'évêché; faites quelques efforts pour cacher votre chagrin; un peu de philosophie et de patience, maître Scaliger; je sais que vous n'êtes pas très bon catholique, aussi je me dispense de vous exhorter à supporter ce qui vous arrive avec la résignation chrétienne.

— Vous vous trompez, Monseigneur; la prière est devenue ma seule et ma plus douce consolation.

— Il ne faut pas désespérer, dit l'évêque en congédiant Scaliger, tout n'est pas perdu : ce matin j'ai vu Audiette.

Le lendemain, il n'était bruit dans la ville d'Agen que de l'arrivée de Michel de Nostredame, qui à l'âge de vingt-six ans, s'était déjà fait dans la Provence et le Languedoc une réputation d'habile médecin, de physicien et d'astrologue. Cet homme, dont l'effrayante renommée glaçait de terreur les habitants des campagnes au point qu'ils se signaient en le voyant passer, fut reçu par Antoine de la Rovère avec les égards qu'il méritait. Logé, hébergé dans les plus beaux appartements de l'évêché, il passa deux jours sans songer qu'il était venu à Agen pour assister aux noces de Jules-César Scaliger.

— Par les douze signes du zodiaque! dit-il à l'évêque, j'ai oublié que je suis venu de Provence en Aquitaine pour voir Jules-César Scaliger, mon glorieux frère dans l'art divin de la médecine et autres sciences.

— Il vous avait invité au repas nuptial?

— Oui, Monseigneur.

— Il ne se marie plus.

— Et cette riche héritière dont il me parlait dans toutes ses lettres?

— Ne sera jamais sa femme.

— Que me dites-vous, Monseigneur? Ah! de grâce, expliquez-moi ce mystère.

Antoine de la Rovère raconta à Michel de Nostredame l'histoire de l'Italienne devenue folle par jalousie et par amour.

— Bah! bah! Monseigneur, fit-il en riant, ce récit est une histoire faite à plaisir, et je parie que l'Italienne n'a pas plus de folie que vous et moi.

— Vous voulez rire aux dépens de l'évêque d'Agen, maître Michel de Nostredame, répondit Antoine de la Rovère; suivez-moi, vous verrez la malheureuse victime de votre ami Scaliger.

Dans une petite chambre, sur un lit damassé, la belle Italienne dormait alors d'un profond sommeil. Michel de Nostredame put la regarder à loisir, et il ne fut pas longtemps à se convaincre que l'étrangère était atteinte d'une maladie mortelle. Sa respiration entrecoupée, son visage presque violet, des mouvements instantanés et convulsifs, tout dénotait une fièvre des plus ardentes.

— Monseigneur d'Agen, dit Michel de Nostredame, dans deux jours, on récitera les prières des morts près du cercueil de cette jeune fille.

— Vous ne connaissez pas de remède?

— Qui puisse la sauver! Monseigneur. Non, vraiment, et il ne me serait pas plus difficile de rendre la vie à un autre Lazare que de guérir l'Italienne.

Jules-César Scaliger était sur le seuil de la chambre et il entendit l'arrêt de mort prononcé par Michel de Nostredame. Il poussa un cri, se précipita vers le docteur de Montpellier qu'il voyait pour la première fois et le serra dans ses bras.

— Impossible de l'arracher à la mort! lui dit-il ensuite, en montrant du doigt l'italienne endormie.

Michel de Nostredame détourna son visage pour cacher ses larmes, et pressa affectueusement les mains de Scaliger, qui le conduisit à son logis après avoir obtenu l'autorisa-

tion de l'évêque. Les pronostics du médecin provençal s'accomplirent avant la fin du deuxième jour, l'italienne expira dans les tourments de la fièvre en prononçant le nom de Bordoni. L'évêque ordonna qu'on lui fit des funérailles magnifiques, et Michel de Nostredame prononça devant la porte de l'église St-Caprais un discours qui émut tous les assistants.

Jules-César Scaliger fut inconsolable pendant quelques mois, et les conseils de son ami ne trouvaient aucun écho dans un cœur dévoré par une douleur sincère et profonde. Nostredame, désespérant de triompher d'une telle affection, eut recours à un dernier moyen qui réussit au gré de ses vœux.

J'ai ouï dire, s'écria-t-il, qu'on neutralise le venin d'une vipère en écrasant la tête du reptile, ne pourrais-je oublier un amour malheureux en lui substituant un autre amour ? Scaliger paraît inconsolable de la mort de l'italienne, il est temps de lui parler de la jolie Audiette de Roques de Lobéjac qu'il aimait avant l'arrivée de cette infortunée Margarita.

Il courut à la maison de Scaliger et le trouva seul lisant les élégies de Tybulle.

— Bien ! très bien, maître Scaliger, lui dit-il, quand il eut examiné le joli volume, enrichi de magnifiques enluminures.... Vous lisez Tybulle, le poète du cœur, le poète de l'amour.... Faites comme lui; Lesbie n'est plus, allez-vous jeter aux pieds de Tynthie. L'italienne est morte, venez avec moi chez le père d'Audiette de Lobéjac, d'Audiette qui vous aime et qui a été insensible aux hommages et aux protestations des ducs, des comtes, des barons aquitains.

— Vous dites vrai, maître Michel, s'écria Jules-César Scaliger.... Audiette est belle, Audiette est bonne, elle m'aime.

— Vous la verrez ce soir.

— Dans la maison de son père?

— Non, maître Jules-César, il faut préparer les circonstances. J'avertirai damoiselle Audiette, elle viendra à l'évêché.

Les projets de Michel de Nostredame eurent un plein succès; quelques paroles d'Audiette calmèrent les douleurs de Scaliger dont les assiduités furent secondées par Guillaume de Roques de Lobéjac.

— Vous vous marierez avec ma cousine Audiette, lui dit-il un soir, au retour d'une excursion sur la rive droite de la Garonne. Mon oncle s'y opposera d'abord; la mort de l'italienne a fait beaucoup de bruit et grand scandale; mais qu'importe, M. de Roques Lobéjac ne sera pas insensible aux larmes de sa fille, et avant deux mois je vous saluerai du nom de cousin.

— Dieu vous entende, M. de Lobéjac, dit Scaliger.

— Que l'amour vous donne hardiesse et courage, maître Jules-César Scaliger, ajouta Michel de Nostredame présent à cet entretien.

L'évêque d'Agen, quelques gentilshommes qui portaient intérêt à Jules-César Scaliger, eurent beaucoup de peine à vaincre la répugnance du vieux sire Roques de Lobéjac qui consentit enfin à ce mariage tant désiré; mais il mit pour conditions que les noces seraient immédiatement célébrées. Audiette était la plus jolie et la plus riche héritière de l'Agenais. Aussi, Jules-César Scaliger se montrait-il, plus que tout autre, impatient de conclure cet hymen ambitionné par de puissants seigneurs. La veille du jour fixé pour les fiançailles, Michel de Nostredame entra secrètement dans la maison de son ami Scaliger.

— Dans mon logis, à minuit, maître Michel, s'écria le littérateur qui avait passé plusieurs heures à corriger quelques passages de la poétique.... Venez-vous me demander

l'hospitalité ? Je n'ai qu'un lit, mais Oreste et Pylade dormiront paisiblement sur la même couche.

(La suite au prochain numéro.)

CAYLA.

Lettre autographe de Monluc.

Voici un billet autographe de Montluc où se révèlent pleinement et la dureté de son caractère, et l'originalité de son esprit.

Du treizième jour du siége de Rabastens,
le 21 juillet 1570.

Monsieur Marcou de Pousser, je suis bien attristé de la mort de Pégré du Grez, votre frère, qui a été écrasé du même coup d'arquebuse qui a blessé mon fils Fabien au menton et tué deux soldats, le tout sous mes yeux. Vous avez perdu un frère, et mon fils Fabien, capitaine, a perdu son premier lieutenant, qui joignait à sa noble source un courage de César qui remplissait son ventre. Vous ne lui cédez pas, car Barate, mon maître d'hôtel, qui vient d'Estillac, m'a porté un billet de votre part, où vous m'apprenez qu'avec les cent hommes de votre compagnie vous avez mis en déroute quatre cents huguenots. Il fallait, morbleu, en remplir nos deux puits d'Estillac. Faites toujours répondre vos œuvres guerrières à votre noble naissance. Consolès toujours ma femme en lui assurant de mon prom retour et de vos bonnes deffenses contre les huguenots. Je suis MONLUC.

J'ay mis ce billet dans le paquet de ma femme (1).

Chants populaires des Pyrénées.

Celui qui connaîtrait assez le midi de la France pour en recueillir les traditions, les souvenirs disséminés dans les villages, les croyances, et surtout les chants populaires, parviendrait sans peine à former une sorte d'Iliade où seraient relatés quelques épisodes de notre nationalité méridionale qui sont restés inconnus aux historiens. Mais il faudra plusieurs années de persévérance pour compléter ce recueil, auquel travaillent quelques savants modestes, qui ont assez de dévoûment pour étudier spécialement les localités. Leurs ouvrages partiels serviront un jour à la composition

(1) Ce billet était, il y a quelques années, entre les mains de M. Lannelongue, à Aubiet. Une copie nous a été communiquée.

d'une grande épopée, s'il se trouve quelque génie capable de s'approprier ces chants épars et d'en former un faisceau poétique. C'est surtout dans les Pyrénées qu'il faut chercher ces rares et précieux débris de nos vieilles annales : les montagnards Pyrénéens, comme ceux de l'Ecosse, répètent dans les longues soirées d'hiver les chansons de leur bardes; dans leurs vallées, le tumulte, le fracas de notre siècle, n'ont pas encore étouffé le mystérieux écho du passé ! les traditions vivent éternellement chez le montagnard.

L'auteur (1) de la *Nouvelle Histoire de Béarn et du pays Basque*, a recueilli plusieurs chants Pyrénéens, encore inédits, et populaires de temps immémorial dans la vallée d'Ossau: ces chants, pour la naturel de l'expression et le charme des mélodies, ne laissent rien à désirer; nous en citerons deux qui nous ont paru les plus remarquables.

Le premier est relatif à la captivité de François Ier. « Un tel souvenir conservé par les paysans d'Ossau, dit M. Mazure, se rattache sans doute au roi Henri II d'Albret, compagnon et beau-frère du roi de France, captif comme lui à Pavie, mais qui fut assez heureux pour revoir la France, avant lui : des chants auront été composés pour cette double captivité ; celui qui regardait le roi de France a surnagé comme une feuille verdoyante; l'imperfection mélodique, la simple allitération suppléant à la rime, son caractère d'originalité, font assez connaître en elle un charme populaire et primitif. »

CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier.

Quan lou rey parti de France
Counqueri d'aütes pays,
A l'entrade de Pavi
Lous Espagnols bé l'an pris.

(1) M. Mazure, professeur au collége de Pau.

« Renté, renté, rey de France,
» Que si nou, qu'es mourt ou pris.
» — Quin seri lou rey de France,
» Que jamey you nou l'ey bist. »

Queou lheban l'ale deoü mantou,
Trobàn l'y la flou de lys.
Quoü ne prenen et qu'oü liguen
Dens la prisou que l'an mis.

Debens üe tour escure;
Jamey sou ni lue s'y a bist,
Si nou per üe frinestote.....
U postillou bet beni.

« — Postillou, qué lettres portes,
» Que si counte tà Paris ?
» — La nouvello que you porti,
» Lou rey qu'ere mort ou pris.

» Tourne-t-en postillou en poste,
» Tourne-t-en entà Paris;
» Arrecommandém à ma femme
» Tabé mous infans petits.

» Que hassen batte la mounedo
» La qui sie dens Paris,
» Que men embien üe cargue
» Por rachetam aü pays. »

La seconde pièce que nous avons choisie dans l'ouvrage de M. Mazure est un chant d'amour ; chant historique puisqu'il rappelle un frais souvenir d'Henri d'Albret, roi de Navarre, et de la célèbre Marguerite de Valois (1), sœur de

(1) Henri et Marguerite s'étaient rendus aux eaux de Cauterets. La reine raconte, à ce sujet, les détails d'un orage violent qui la surprit et qui inonda tellement les maisons que les baigneurs furent obligés de se disperser; il y en eut qui devinrent la proie des loups dans les bois. La reine de Navarre se réfugia avec sa suite à l'abbaye de Saint-Savin. Là, elle trouva des chevaux, des vivres, des capes béarnaises, et se rendit à Notre-Dame de Sarrance.
(*Album des Pyrénées*, par M. Fourcade, p. 105.)

François Ier, qu'on a surnommée à juste titre la muse du XVIe siècle. Cette idylle, sauf le mètre toujours négligé, produit l'effet d'un diamant; elle pourrait être mise en parallèle avec l'*Ode à la Colombe* du poète Anacréon : la pensée est simple, naïve, l'expression toujours gracieuse : cette jolie fleur poétique a tous les parfums du sol méridional.

LES TROIS COLOMBES DE CAUTERETS.

Aüs thermis de Toulouse
Ue fontan clare y a;
Bagnam s'y paloumettes
Au noumbre soun de tres.

Tan si soun bagnadettes,
Penden deus ou tres més,
Qu'an près la boudalette
Taü haüt de Cauterès.
« Digat-mé paloumettes
» Qui y ey à Cauterès?
» — Lou rey et la reynette
» Si bagnan dab nous tres.

» Lou rey qu'a üe cabane
» Couberte qu'ey de flous;
» La reyne que n'a gn'aüte
» Couberte qu'ey d'amous. »

Les trois colombes de Cauterets peuvent être regardées comme un modèle du genre; grâce, naïveté, concision, tout s'y trouve réuni. On croit entendre le voluptueux Anacréon, chantant un hymne aux blanches colombes attelées par la Mythologie au char parfumé de la reine des amours.

Théodore Delpy.

L'étude d'un chant auscitain du XIIIe siècle, par M. l'abbé Canéto, ouvrira notre livraison du 5 mai.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

Les dernières lignes de la livraison du 20 avril m'ont engagé à l'égard du public, déjà nombreux, que s'est donné, depuis un an bientôt, la *Revue d'Aquitaine*. « L'étude d'une charte, et d'une charte d'Auch, » tel est le sujet d'office, né d'une simple causerie sur le passé, le présent et l'avenir de notre modeste recueil. Pressé de fournir aussi ma pierre à l'édifice commun, j'ai proposé le grain de sable, une pauvre petite charte ignorée, ou bien tout à fait méconnue des nombreuses générations qui l'ont abandonnée dans la poussière.

Mais, que dire ici à nos lecteurs gascons, qu'imaginer à propos d'un vieux parchemin dont le temps a si peu honoré le mérite, et que son allure raide et coriacée n'a pu même préserver de la dent des bêtes?

> Car les rats sont venus y chercher aventure,
> Et les vers, à leur tour, y faire la lecture.

Je voudrais pourtant rapprocher ces lambeaux et leur demander, non un sujet qui amuse (ce serait peine perdue), mais bien l'occasion, pas trop tirée par les cheveux, d'appeler un peu d'intérêt sur les restes épars des documents inédits qui peuvent encore jeter quelque reflet sur nos vieux souvenirs d'Aquitaine.

Vers le milieu du XVIe siècle, la prétendue réforme à main armée, et les préjugés d'enfant des dernières années

du XVIIIe ont fait aux vieux manuscrits une guerre à mort; comme si le passé, qu'on essaya de réduire à néant, n'avait préparé à un avenir, dont on ne voulait plus, d'autres bases, d'autres éléments de viabilité que ces tas de pancartes plus ou moins desséchées, dont les cendres furent jetées aux quatre vents à ces deux fatales époques.

Montgommerry, à son retour du Béarn (1569), ne put pas, il est vrai, renouveler à Auch les scènes de misérable lacération qui venaient alors, tout fraîchement encore, d'anéantir la bibliothèque des Bernardins de Flaran (1) : «La ville métropolitaine en fut quitte pour la peur..... L'armée sortit de la ville, sans y avoir fait aucun dégât, par une grâce particulière de Dieu, et qu'on attribue à la protection spéciale de la très sainte Vierge, patronne de cette métropole (2). » Ainsi donc, nos riches collections de manuscrits furent sauvées, au XVIe siècle; mais ce ne fut, hélas! que pour être livrées aux flammes, sur la place de la Mairie, environ 225 ans plus tard. « On en fit,» dit un témoin oculaire, « comme un immense bûcher qu'on avait eu la singulière précaution d'entourer de factionnaires. Et quand les tourbillons de la flamme emportaient dans les airs quelques lambeaux non consumés, les sentinelles avaient ordre de suivre, à la pointe de la baïonnette, ces déserteurs d'une espèce nouvelle, pour les ramener au foyer commun. »

Et quelle localité ne retrouverait pas dans ses souvenirs des anecdotes plus ou moins comparables? Est-il donc bien étonnant qu'il reste encore si peu de matériaux, dans nos contrées surtout, pour établir, relier ou justifier certains détails d'histoire locale? Avec quel soin ne devons-nous pas les recueillir, quelque minime que puisse nous sembler d'abord leur importance!

(1) Près de Valence-du-Gers.
(2) Dom L. Cl. de Brugelles, chron. du diocèse d'Auch, p. 160.

Les difficultés qu'ils présentent, à la simple lecture, a souvent fait mettre au rebut, a même fait condamner à la destruction des documents d'un très grand prix. Un peu d'usage et de patience, aidés des premières notions de Paléographie, suffiraient ordinairement pour pénétrer le sens de ces anciennes écritures.

La Diplomatique va plus loin : elle juge sûrement des chartes et des diplômes par la connaissance de leur langue, par la forme des caractères, par la disposition des sceaux, etc., etc., enfin par les formules et usages consacrés dans le cours des siècles, comme autant de moyens d'établir et de reconnaître l'authenticité de ces instruments.

DES CHARTES EN GÉNÉRAL.

Le mot charte est un terme générique dont on s'est longtemps servi pour désigner toute espèce d'actes. De nos jours, et dans le langage paléographique, il est exclusivement réservé aux titres d'ancienne date.

Le mot diplôme est pris dans le même sens. Toutefois il devrait s'entendre plus spécialement d'un acte ancien plié en deux, c'est-à-dire pour lequel on aurait pris la précaution de replier le parchemin sur lui-même, dans le but de mieux assurer la conservation des sceaux plaqués.

Il faut pourtant reconnaître que l'usage a consacré, de préférence, le nom de diplôme aux titres qui ont le plus d'importance, soit par l'ancienneté de leur date, soit même par l'autorité des personnages dont ils émanent.

Du reste, on ne connaît point d'acte bien ancien qui se qualifie lui-même diplôme, dans le texte; tandis qu'un très grand nombre prennent le nom de charte, savoir : « charta » et surtout, « chartula » ou même « chartola, » dans les huit ou neuf premiers siècles de l'ère chrétienne. Du XIIe au XIIIe, on a écrit, parfois « quarta » et « quartula » et enfin « karta. »

LA CHARTE D'AUCH.

C'est ce dernier nom que le notaire a donné à l'acte qui nous fournit l'occasion de cette étude. Seulement, à la place du k il met un c, sans le faire suivre de l'h, que n'ont presque jamais omise les siècles antérieurs : « qui hanc cartam scripsi.»

Je ferai remarquer en passant que l'état physique du parchemin n'indique point qu'il ait jamais été replié en deux, sur lui-même. Et comme, d'ailleurs, ce document ne tire une haute importance ni de l'ancienneté, ni surtout de l'autorité des personnages dont il émane, je le désigne tout simplement sous le nom de charte.

Mais une observation plus importante, c'est que les mots «hanc cartam scripsi» accusent mélange de deux langues dans le texte, vu que, d'après l'en-tête de cet essai, il est question d'une pièce en idiome vulgaire. Le latin, il est vrai, ne se trouve qu'à la souscription du notaire. Mais l'intervention de cette langue, même à la fin de l'acte seulement, lui communique ce caractère de mélange, qui, en France du moins, n'a pas été observé avant le xe siècle.

Jusqu'à cette date, la langue officielle, comme aussi celle des savants et de l'Eglise occidentale, était le latin. Mais au-dessous, dans les rangs de la multitude, se formaient lentement deux idiomes qui devaient un jour le remplacer, du moins dans la sphère profane des affaires. Au nord de la Loire, c'était la langue d'*oil*, qui a conservé, à travers ses éléments latins et germains, des mots d'origine celtique. On les retrouve encore comme enchâssés dans la contexture de ses phrases barbares. Un titre de 1118, vidimé avec soin au xviie siècle, est, d'après M. de Wailly (1), le plus

(1) Eléments de paléographie, petit in-fol., tome I, page 159.

ancien monument qui nous reste pour l'histoire de cette langue.

Sa sœur, la langue d'*oc*, a laissé, dans notre Midi, des documents de plus ancienne date : on peut déjà l'étudier dans la formule du serment prêté, en 842, par Charles le Chauve et Louis le Germanique. Plus riche des souvenirs de Rome, elle accuse, bien autrement que sa rivale, son origine latine; ce qui l'a fait appeler Romane (1), malgré les nombreux éléments qu'elle emprunte des Grecs et des Ibères.

A partir du xe siècle, il s'établit comme une lutte entre les idiomes vulgaires et le latin. Et bien que l'Eglise l'ait adopté exclusivement, dans les régions occidentales, et ne parle aucune autre langue dans ses rites liturgiques et sa correspondance administrative, le roman, embelli par les troubadours de tous les charmes de la poésie, gagne insensiblement du terrain sur la langue des savants. Parfois, au contraire, on voit cette dernière revêtir elle-même, à cette époque, des formes peu dignes des grands souvenirs de son histoire (2).

Au point de vue de cette lutte, le XIIe siècle pourrait être considéré, ce me semble, comme une période de transition, ainsi qu'on l'a observé, en architecture, pour le passage du plein-cintre à l'ogive. Et dans la seconde partie du XIIIe, il arrive souvent que le latin n'est plus, jusque dans les actes notariés, qu'un souvenir d'ancienne date ; de même qu'on voit le plein-cintre disparaître entièrement des constructions de cette époque, et laisser l'ogive régner partout en souveraine.

(1) *Lingua romana*, par opposition à l'idiome du Nord appelé de préférence *lingua gallica*, ou langue gauloise.

(2) On peut s'en assurer en parcourant les pièces justificatives relatives à cette époque, dans le *Gallia christiana*, dans l'*histoire du Languedoc* et autres grands travaux semblables, surtout à propos de nos diverses histoires locales. Voir, pour la Novempopulanie, Dom. L. Cl. de Brugelles, dans ses *Preuves*.

Enfin, et pour compléter l'analogie, reconnaissons que si l'origine de l'ogive ou son apparition dans les édifices du XIe siècle est un problème à peu près insoluble, nos plus habiles paléographes ne sont pas plus avancés dans les recherches qu'ils ont faites pour retrouver le sol natal et la date précise de l'intervention de nos deux idiomes dans le langage humain.

Mon intention ne saurait donc être de continuer ici ces inutiles recherches, à travers les modestes éléments que pourrait fournir au débat le peu qui reste de nos vieilles archives. Je dirai seulement que la lutte n'est pas moins évidente dans la sphère où s'agitèrent les intérêts de la Novempopulanie que dans le reste de l'Aquitaine; et que le résultat de cette lutte fut, ici comme au nord de la Loire, le progrès manifeste de l'idiome barbare qui, après tout, a bien eu sa part dans les développements successifs de notre belle langue française.

M. Secousse a publié une ordonnance du XIVe siècle, où il est expressément dit qu'on pourra se servir à volonté du roman ou du latin dans les actes notariés, législatifs ou judiciaires (1). Il n'y avait déjà donc plus, en France, une langue officielle; et notre vieux parchemin va nous fournir la preuve que, même du temps de St Louis, on usait, à cet égard, d'une grande liberté, du moins dans notre Gascogne.

Mais avant d'étudier, dans ses détails, ce curieux monument des progrès que la vieille langue des troubadours avait faits dans notre ville, je dirai, en quelques mots, quelles sont sa forme, ses dimensions et sa disposition.

Un peu moins haute que large, notre charte mesure 0^m 47, parallèlement à la direction de l'écriture; elle en a 0, 34 dans le sens de la hauteur.

(1) Il est constant qu'on expédiait quelquefois, en même temps, des *lettres royaux* dans les deux langues; et on délivrait des ordonnances dans le patois du pays pour lequel elles étaient données.

Les lignes sont encadrées d'une marge de 0m 03 à droite, à gauche et sur le haut. Sur le bas, l'espace réservé est à peu près double, afin de ménager le repli marginal du parchemin assez fort, et de donner ainsi à l'attache des sceaux plus de consistance.

L'écriture se rapporte à la minuscule des diplômes, de forme gothique, tendant, du reste, à la cursive. Elle s'appuie sur des raies tracées au crayon noir, mais sans les suivre avec une grande exactitude. La ponctuation est presque nulle ; et l'orthographe, assez négligée, n'est pas même constante pour les noms propres.

Quant à la substance choisie pour recevoir l'acte en question, nous savons déjà qu'on avait donné la préférence au parchemin. Le papyrus, il est vrai, avait servi, de temps immémorial, soit au nord, soit au midi de la Loire, même pour retenir les diplômes de la plus haute importance. Mais au XIIIe siècle, il était reconnu de mauvaise conservation, et à ce titre formellement interdit pour les expéditions notariées : *Non in papyro*, etc., etc., disait une des clauses de réception des notaires publics. Et, par ce mot, la défense comprenait non-seulement le papyrus Byblus d'Egypte, mais encore les divers papiers de soie, de coton ou de chiffe, qui étaient fort répandus en France, du temps de St Louis. Le parchemin et le vélin étaient seuls autorisés pour les écritures faites d'office; encore fallait-il que ces *cartes* n'eussent jamais servi, *sed in membranâ mundâ et novâ.*

C'est que la rareté des feuilles neuves et vierges d'écriture maintenait encore l'usage frauduleux où l'on était, depuis des siècles, de racler et d'effacer les anciennes écritures pour y substituer de nouvelles copies; pratique funeste que les règlements impériaux avaient sévèrement flétrie en Occident, *non in cartis abrasis*, ..., *nec cartâ veteri et abrasâ*, et qui a tant multiplié ces sortes de manuscrits

connus sous le nom de palimpsestes. Ils furent malheureusement très communs au moyen-âge; et l'on comprend que cette façon de renouveler les provisions de parchemin a dû causer la perte, à jamais déplorable, d'ouvrages bien précieux. On n'en a même que trop la certitude par le succès des recherches modernes tentées au moyen de procédés chimiques dans le but de remettre en lumière les anciens textes, malgré la présence de celui qui les a recouverts. C'est ainsi qu'on a reproduit quelques fragments d'une des *décades* de Tite-Live; le traité de Cicéron intitulé *De la République*, avec ses plaidoyers pour Scaurus, Tullius et Flaccus; les *Lettres* de Marc-Aurèle et de Fronton (1), etc., etc. Le *Commentaire* des *Institutes* de Gaïus s'est même trouvé recouvert de deux écritures postérieures; et cette curieuse découverte a constaté que le même parchemin était, en certaines circonstances, gratté et repoli deux fois.

Au reste, l'ignorance et la mauvaise foi ont pu, seules, mettre cette invention sur le compte des moines copistes; car la pratique des palimpsestes était familière aux Romains. On a même la preuve de leur existence sur papyrus, bien qu'il soit plus difficile de râcler cette substance que le parchemin ou le vélin ordinaire.

Examinée avec grand soin, la charte qui nous occupe ne me semble présenter aucune trace de caractères plus anciens, sous l'écriture du XIIIe siècle.

Aucun alinéa ne ménage à l'attention un peu de repos dans cette lecture, d'ailleurs assez pénible. Toutefois, il n'est pas difficile de retrouver, dans la distribution du texte,

(1) Le palimpseste peut-être le plus important est le double manuscrit grec qui porte le n° 9 à la bibliothèque impériale de Paris, sous le nom de *Codex* EPHREMI SYRI *rescriptus*. Sa première date, sans aucun doute, remonte au moins au VIe siècle. Il contient, dans 145 feuillets, du plus grand format, des fragments de tous les livres du Nouveau Testament, reproduits dans la plus ancienne écriture. Elle fut soigneusement effacée au XIIIe siècle pour transcrire, à sa place et dans la direction des premières lignes, certains traités ascétiques du même auteur.

les différentes parties dont se composent généralement les chartes du moyen-âge, je veux dire l'invocation, la suscription, l'exposition, la mention des parties, des sceaux et des témoins, les formules finales, etc., etc., que je vais transcrire et analyser successivement.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(La suite au prochain numéro.)

LES EAUX THERMALES DE LEZ

à l'époque romaine.

(Suite et fin.)

Deux des inscriptions dont nous venons de parler sont dédiées d'une manière générale aux Nymphes, c'est-à-dire aux divinités bienfaisantes de la source ou des sources qui sourdent au pied de la montagne. Elles sont gravées toutes les deux et gravées avec une certaine élégance sur de très petits autels analogues, par leurs dimensions et leur aspect général, à ceux que l'on a trouvés en si grand nombre dans les substructions des thermes antiques de Luchon. Nous ajouterions, si nous avions plus de foi nous-même aux inductions que l'on peut tirer du caractère et des formes épigraphiques de l'écriture, lors même qu'on les a étudiées, comme nous venons de le faire, avec quelque soin et en se renfermant dans une circonscription déterminée, qu'il serait difficile, en s'en tenant aux règles établies, de les reporter chronologiquement au-delà du commencement du IIe siècle, ou en deçà de la première moitié du IIIe.

NYMPHIS
PRO SALVTE
LEXEIAE
VSLM (1)

A défaut du nom du donateur, on est forcé de compléter ici d'une manière vague les sigles de la dédicace (*votum solutum lubens merito*), et de traduire : « Aux Nymphes, pour la guérison de Lexeïa, en accomplissement légitime d'un vœu librement contracté. » Cette Lexeïa, qui rend ici témoignage à la vertu curative des eaux thermales de Lez, était-elle une femme du pays, une Aquitaine de race, comme l'indiquerait la physionomie toute aquitaine de son nom qui rappelle, sous une finale féminine, les noms aquitains de Silex (à Lugdunum Convenarum et à Astensan, vallée d'Aure), de Belex (à Monserié, vallée de la Neste), de Bombelex (à Caubous, vallée d'Oueïl), de Harbelex (à Basert, plaine de Valentine et à Caubous, vallée d'Oueïl)? Il existe encore, au village de Saint-Pé-d'Ardet, sur les croupes élevées que dominent du côté du sud les crêtes déchirées du pic de Gar, et qui dominent elles-mêmes la plaine alluvionale de la Garonne, une inscription votive dédiée au dieu local Artèhe par une Lexeïa, qui prend ici le nom de fille d'Odanne (Odanni filia) (2).

La lecture de l'inscription votive que nous a conservée le second des deux autels dont nous avons parlé est aussi certaine, à une lettre près, que celle de l'inscription pré-

(1) Le petit autel de marbre blanc de St-Béat, sur lequel est gravée cette élégante légende, et qui fait aujourd'hui partie de la remarquable collection de M. Victor Cazes, à Saint-Bertrand, n'a que 17 centimètres de hauteur totale. La *pagina laevigata* ne mesure que 7 centimètres de hauteur sur 7 centimètres de largeur.

(2) LEXEIA | ODANNII | ARTEHE | V.S.L.M.
Cette inscription que je reproduis d'après un estampage fort exact qui ne me donne que la haste de l'F après l'I d'Odanni, a été publiée plusieurs fois par MM. Dumège (Mém. de la Société arch. du Midi, t. v., p. 92); Castillon (*Histoire des populations pyrénéennes*, p. 508); Morel (*Essai*....., p. 136).

cédente, quoique le petit monument, sur le bandeau duquel elle est gravée, ait été maladroitement brisé en deux endroits :

NYMPH
IVLIA
IORTIF
PVLINA
V. S. L. M.

« Aux nymphes : Julia Pulina (Paulina?), fille de Hortus, a acquitté justement un vœu librement contracté. » Prononcé à la romaine, ce nom de Pulina (Paulina), dont l'étrangeté aura frappé nos lecteurs, devait ressembler d'assez près au nom de Paulina (Paoulina), qui doit être le vrai nom de la donatrice de notre petit autel, et l'on s'expliquerait, sans recourir même à l'oubli d'une lettre, qu'un lapicide du pic de Gar (car c'est de la petite ville de Saint-Béat et des montagnes de marbre blanc, rose ou gris, qui la dominent des deux côtés, que sortent tous ces petits monuments) ait pu altérer ainsi un nom assez commun par lui-même. Quant à la patrie de cette femme, nous serions tentés de croire qu'elle n'était pas elle-même étrangère au pays, ou qu'elle y avait fait un assez long séjour, si c'est à elle qu'appartient un autel votif dédié par une Julia Paulina à la cime déifiée du mot Aüerann (Averanus), dont le dôme arrondi et les pelouses grisâtres, déboisés depuis des siècles, dominent tristement le nœud compliqué de chaînons et de hauts contreforts qui étranglent, entre Fos et Canéjan, la vallée de la Garonne (1). Sur le monument dont nous par-

(1) La conclusion à tirer de ces singulières affinités géographiques que ne nous offrent plus les inscriptions des eaux thermales de Luchon, fréquentées en majeure partie par des étrangers, par des gens de provinces ou de cités quelquefois très éloignées *(Cassia Touta segusiavia. — Clamosa civis Trevera)*, serait que

lons, elle prend, il est vrai, le titre de fille de Sergius (Sergi f.); mais il faudrait n'être pas habitué, comme nous le sommes, à la légèreté et aux inexactitudes des copistes qui ont relevé la plupart des inscriptions des Pyrénées pour ne pas regarder comme au moins possible une confusion entre deux noms (Sergi, Horti) qui se ressemblent par leur aspect général, par le nombre de leurs lettres, par la place de leur R et de leur I, et dont l'un, celui de Sergius, devait plaire beaucoup plus à l'oreille classique des épigraphistes locaux que le nom vulgaire et inconnu jusqu'ici de Hortus (2).

Au lieu d'adresser d'une manière vague le témoignage de sa reconnaissance aux nymphes salutaires de la montagne de Lez, comme le font Julia Paulina et Lexeïa, fille d'Odanne, c'est au Dieu de la source lui-même ou à la source déifiée, suivant les habitudes du paganisme antique, que s'adresse Caïus Sabinus, fils de Hortus, dans l'inscription suivante, conservée, comme celle qui précède, dans le vestibule de l'établissement actuel des bains. Elle est gravée aussi sur le champ d'un petit autel votif de marbre blanc (Saint Béat), qui ressemble, à quelque différence de dimension près, aux deux autels que nous venons de faire connaître.

les eaux de Lez n'étaient guère pratiquées, à l'époque romaine comme aujourd'hui, que par des gens du voisinage, auxquels des raisons de commodité ou d'économie les faisaient préférer. Mais on comprendra que nous ayons hésité devant une assertion aussi absolue, sans autre fondement et sans autre garantie que le résultat de fouilles incomplètes et de recherches légèrement faites, sans doute. Autant vaudrait conclure de la proportion numérique des inscriptions de Lez et de celles de Luchon (nous en connaissons dix-sept ou dix-huit pour notre part, en nous bornant à celles dont la provenance est certaine), que le nombre annuel des baigneurs de la vallée d'Aran était à celui de la vallée de Pique dans le rapport de 1 à 6.

(2) Voici cette inscription, telle que l'a donnée M. Dumège, dans ses *Monuments religieux des Volces Tectosages*, 1814, p. 312, sans indiquer où elle est aujourd'hui :

AVERANO | DEO | IVLIA SERGIF | PAVLINA | V.S.L.M.

Je la trouve reproduite textuellement sans autre indication, par M. Castillon (*Histoire des populations pyrénéennes*, 1re série, pl. 3), qui copie évidemment M. Dumège.

LEXI
DEO
C. SABI
HORTF (1)

« Au Dieu Lex, Caïus Sabinus, fils de Hortus. » Nos lecteurs se demanderont peut-être, comme nous nous le sommes demandé nous-même, en comparant et en rapprochant involontairement ces deux petits monuments, que tant de choses rapprochent, depuis leur taille et leur forme extérieure jusqu'à la disposition générale de leur légende, jusqu'au caractère épigraphique de leur écriture, s'ils n'existait point quelque rapport intime entre ce fils et cette fille de Hortus, venus dans le même but, sinon dans le même temps, aux eaux thermales de Lez, auxquelles l'un et l'autre rendent, sous un nom différent, le même témoignage ? Ce qui est indubitable au moins, et ce qui suffirait pour donner une valeur toute particulière à la légende que nous publions ici, c'est le nom de ce dieu Lex ou Lexis, inconnu jusqu'ici dans le panthéon antique, et qui fait penser involontairement au nom du *vicus* gallo-romain, où a été découvert le petit autel qui nous l'a conservé. Ce n'est pas seulement un nom de plus à ajouter à la liste déjà longue de ces génies locaux (*genius loci*), de ces déités topiques dont se moquaient à des titres divers les Pères de l'Église et les philosophes du IIe siècle. Il s'agit évidemment ici d'un dieu d'un caractère particulier, d'un Dieu de source thermale, analogue au dieu Lixo ou Ilixo des inscriptions antiques de Luchon, au dieu Lixovius ou Lissovius que nous ont révélé celles des eaux thermales du Luxeuil, au dieu Borvo ou Bormo, que celles de Bourbonne-les-Bains et de Bour-

(1) Les sigles finales ont été systématiquement omises. Hauteur totale, 21 c.; hauteur et largeur du champ, 11 c. sur 7 c.

bon-Lancy associent à une déesse Tamona, plus inconnue encore. N'avions-nous pas de raison de dire, en commençant, que nous pouvions nous passer ici de cet attirail de preuves accessoires que l'on invoque à défaut de mieux en pareille matière, et dont on se contente un peu complaisamment parfois? Ne retrouvons-nous pas sur des monuments plus positifs et plus incontestables que ne le serait un texte antique, non-seulement la preuve de l'ancienneté des thermes de Lez et de l'efficacité que les médecins et les malades attribuaient à leurs eaux, mais le nom que portait déjà au IIe siècle le village où elles sourdent encore du pied de la montagne, et que tout le monde aura reconnu sous la forme latine et sous le manteau divin dont l'affuble le fils de Hortus?

EDW. BARRY,
prof. d'histoire à la Faculté de Toulouse.

Intimité de du Prat, chancelier de France, et de Jean de Pins, évêque de Rieux.

Monsieur le marquis du Prat, de Versailles, nous a fait l'envoi et l'hommage de l'édition nouvelle de la *Vie du Chancelier du Prat*, son grand-oncle. Il justifie dans cet ouvrage le ministre de François Ier des inculpations formulées contre lui par les historiens. Nous préluderons à l'analyse de ce livre par l'extrait des pages que l'auteur consacre à un savant, Jean de Pins, qui fut ambassadeur à Rome et à Venise, évêque de Rieux, et ami de l'archevêque de Sens.

J. N.

Il ne conviendrait pas de quitter le sujet des liaisons du chancelier du Prat sans citer ici une de celles qui jeta le plus de douceurs dans sa vie intime et qui lui apporta le plus de secours dans ses travaux. Le bonheur d'un tel choix révèle la distinction de son cœur et de son intelligence.

Jean de Pins, qui devint évêque de Rieux, appartenait à la maison illustre qui fleurit encore de nos jours. Contemporaine et même, disent quelques auteurs, alliée de la première race de nos rois (1), elle donne, dès le XIe et XIIe siècles, deux grands maîtres à l'ordre de Malte, Odon et Roger de Pins (2). Jean de Pins, fils et neveu de ces grands personnages, devint l'un des premiers et des plus fidèles amis d'Antoine du Prat. Il fut d'abord instruit dans les plus célèbres universités de France, celles de Toulouse, de Paris, de Poitiers; puis il se mit à Bologne, sous la conduite de Philippe de Béroalde. La direction d'un tel maître, aussi bien que les leçons des écoles qu'il fréquenta, l'initièrent à la connaissance des lettres les plus pures, à la science de la plus saine philosophie, et lui inspirèrent l'amour le plus ardent pour la religion. Jean de Pins confirma ces dons et accrut ces trésors par ses relations avec les hommes les plus éminents de la France. Louis d'Amboise, évêque d'Alby, frère de Georges; Etienne Poncher, évêque de Paris, devinrent ses amis dès son retour d'Italie. Ils avaient commencé par être ses guides. Il dédia au premier sa *Vie de Ste-Catherine de Sienne;* au second, la *Vie de Philippe Béroalde*, son précepteur. » Cet illustre auteur ne fut pas moins attaché à la personne du premier ministre de François Ier (Antoine du Prat) qu'à celle du premier ministre de Louis XII, son prédécesseur (Georges d'Amboise) (3).

Il n'est pas besoin de chercher en dehors de son langage les preuves de cette intimité. Jean de Pins revoyant à Venise, dans le cours de son ambassade, une production de sa

(1) Le Feron, *Catalogue des grands maîtres de France*, Courcelles, *Histoire généalogique des pairs de France*, tome 7.

(2) *Ibid.*, tome 7. — Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte.* — Vicomte de Villeneuve-Bargemont, *Monuments des grands maîtres de l'ordre de Malte.*

(3) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Jean de Pins, évêque de Rieux*, page 21.

première jeunesse voulut la consacrer à l'amitié. Ce fut aux fils, encore enfants, d'Antoine du Prat, qu'en l'année 1517, il dédia l'ingénieux roman qu'il avait intitulé *Allobrogicæ narrationis libellus*, ouvrage dont l'élégance du style, l'intérêt des situations, le bonheur du dénoûment, la sagesse des pensées, revêtent les lettres et la vertu du charme et de l'attrait qui leur appartiennent (1).

« *Ad nobiles et egregios adolescentes*, disent les premières lignes de cette dédicace, *Antonium et Guillelmum Pratos, illustrissimi viri domini Antonii Prati Galliarum cancellari dulcissimos liberos, allobrogicæ narrationis libellus, dedicat Joannes Pinus tolosanus* (2).

Repassant alors les titres du chancelier à l'illustration, à sa reconnaissance, à son amitié, il continue en ces termes : « *Quem juvenem adhuc et tamen amplissimum magistratum gerentem cum penè publicâ et communi omnium voce, tum domestico familiari meorum testimonio, ipse tunc quoque adolescens commendari viderem, innumeras et infinitas ingenii atque animi ejus virtutes et dotes audirem, sic sum ad amandum impulsus* (3).»

« L'ambassadeur de France composa la vie de St Roch pendant le séjour qu'il fit à Venise, et durant le cours d'une attaque de goutte qu'il éprouva pendant l'été. Après avoir dédié aux enfants du chancelier un livre qui convenait à leur goût et à leur âge, parce qu'il y joignait l'agréable à l'utile, il crut devoir adresser à leur père un ouvrage plus conforme à sa dignité et à sa vertu (4).» La vie de St Roch fut donc placée sous ses auspices.

Jacques Sadolat, ce pieux et savant ami d'Antoine du

(1) *Ibid.*, pages 41 et 42.
(2) *Allobrogicæ narrationis libellus : dedicatio.* Edictus per Alex. de Bindonis, anno Domini 1516.
(3) Ibid., *Mémoires pour servir à l'Histoire de Jean de Pins*, pages 29 et 30.
(4) Ibid., page 29.

Prat et de Jean de Pins, qualifiait celui-ci de *vir magnus auctoritate et nomine.*

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite.)

— Qui sera bientôt un autel consacré à l'amour conjugal?

— Oui, maître Michel, demain je me marie.

— Et moi aussi, je veux me marier, s'écria Michel de Nostredame.

— Vous qui lisez dans le livre du destin, qui connaissez l'avenir mieux que les Pythonisses de Delphes, et les Sybilles romaines..... ne craignez-vous pas de voir subitement devant vous les sombres nuages de l'adversité ?

—Je ne crains rien, maître Jules-César; je veux me marier et, qui plus est, je vous prie d'attendre quelques jours; Monseigneur de la Rovère nous bénira tous ensemble.

— Quelle est votre fiancée?

— Henriette d'Encausse.

— La plus belle fleur du parterre aquitain, dit Scaliger.

— Elle n'est pas si jolie que damoiselle Audiette de Roques de Lobéjac, répliqua Michel de Nostredame, mais il n'est pas donné à tout le monde d'enchaîner avec les guirlandes de l'hymen, la fortune, la grâce et la beauté.

— Maître Michel, le doux poison de la louange coule trop abondamment de vos lèvres...

— Non, maître Jules-César; je ne suis pas venu pour vous vanter les charmes de votre fiancée, mais pour vous prier de retarder votre mariage de quelques jours.

— Je le veux bien, si la famille Lobéjac et monseigneur d'Agen y consentent.

(1) Voir suprà, pages 439, 486 et 503.

— C'est mon affaire, maître Scaliger... bonsoir; que les amours répandent sur vous, pendant votre sommeil, le baume céleste de leurs petites ailes. Couchez-vous bientôt; je crains que Virgile, Horace, Cicéron, Tibulle, Catulle et autres beaux diseurs de l'ancienne Rome ne vous fassent oublier les doux serments d'Audiette.

— Les serments d'Audiette, fit Scaliger, quand il eut refermé sa porte à double clé... J'oublierais plutôt la médecine, l'éloquence, la poésie..... Et pourtant, ces vieux livres que j'ai relus tant de fois et la nuit et le jour, ces vieux livres qui m'ont révélé les sublimes secrets de l'Antiquité, je les aime, je veux les conserver précieusement; ils seront mes compagnons fidèles et inséparables; ils seront mes consolateurs lorsque viendront les jours de l'affliction.

L'aristarque du XVIe siècle essuya quelques larmes, ferma soigneusement les énormes volumes recouverts de riches reliures, et se jeta sur sa couche pour goûter quelques instants de repos. Le lendemain, Michel de Nostredame n'eut pas de peine à obtenir d'Antoine de La Rovère un retard de huit jours pour le mariage de Jules-César Scaliger.

— Vous voulez aussi vous marier à Agen, maître Michel de Nostredame, lui dit l'évêque..... Tant mieux; ma ville épiscopale comptera parmi ses habitants deux célèbres médecins.

— Tant pis pour vos malades, répondit Nostredame en souriant.

— La cérémonie sera des plus brillantes, et je veux inviter les nobles dames du pays, l'élite de nos chevaliers, et quelques jeunes gens qui sont entrés comme vous dans la carrière des beaux-arts.

— Des artistes dans l'Agenais, s'écria Michel de Nostredame en souriant malicieusement; c'est bien le cas de dire

avec un poète latin : — « *Rara avis in sylvis; le phénix est* » *un oiseau rare dans les forêts.* »

— Vous verrez un jeune homme qui, sans autre maître que la nature, sans autre guide que son génie, a déjà produit de petits chefs-d'œuvre.

— Est-il poète, médecin, peintre ou astrologue?

— Maître Michel, ce jeune homme est un prodige de science; il connaît l'agriculture aussi bien que le sire Olivier de Serres, l'immortel auteur de la *Maison Rustique;* il a composé sur la médecine quelques traités que ne désavoueraient pas les plus doctes professeurs de la ville de Montpellier. Il est peintre, il est statuaire, il est lapidaire, il est potier.

— Ce jeune homme s'est donc approprié les diverses branches de la science et de l'industrie?

— Vous ne pourrez vous empêcher de l'admirer, maître Michel.....

— Quel est le nom de ce jeune homme prodigieux? dit Nostredame en faisant des efforts pour ne pas rire.

— Son nom est encore inconnu, maître Michel; mais je prédis que Bernard de Palissy vivra dans la postérité.

— Bernard de Palissy ! dit Michel de Nostredame... J'ai vu quelques figurines faites par lui; elles étaient d'une exécution parfaite.

— Il arrivera demain, maître Michel, et je suis sûr qu'une tendre amitié vous unira bientôt. Les sciences et les beaux-arts se tiennent par la main.

— La réputation de Bernard de Palissy lui donne déjà des droits à mon estime; je ne doute pas qu'il ne mérite plus tard mon amitié, répondit Michel de Nostredame. A demain, Monseigneur, je vais chez mon ami Scaliger pour lui donner une leçon d'astrologie : voulez-vous être de la partie, monseigneur d'Agen?

— Y pensez-vous, maître Michel!..... Un évêque disciple d'un astrologue qui a pour génies inspirateurs tous les démons de l'enfer; qui peut à son gré faire tomber le tonnerre, la grêle, la pluie ou la rosée; qui règne en souverain sur tous les éléments..... Allez, maître Michel, et si vous découvrez dans le cours des astres quelques jours de bonheur pour nous, hâtez-vous de nous révéler un secret si important.

Antoine de La Rovère riait aux éclats en congédiant l'astrologue provençal dont la marche grave et solennelle, la barbe noire et épaisse, le costume étrange, effrayaient les femmes et les enfants qui se signaient en le voyant passer dans les rues et fuyaient en criant :

— *Voilà le sorçier Michel de Nostredame*!

Jules-César Scaliger attendait son ami dans son cabinet de travail, et corrigeait ses *Notes sur le traité des plantes de Théophraste* (1). Absorbé par l'étude, il n'entendit pas d'abord Michel de Nostredame qui frappait à sa porte. Mais les coups devinrent si forts et si fréquents que les méditations du naturaliste furent interrompues.

— Pauvre Michel! dit Scaliger en fermant ses livres, il attend, et sourd comme le dieu Baal, je n'ai pas entendu les premiers coup de marteau. Mon ami, ajouta-t-il en s'empressant d'ouvrir la porte, je suis cause que vous avez péché par impatience.

— Monseigneur d'Agen me donnera absolution pleine et entière, répondit Michel de Nostredame, Où est ma sphère céleste?

— Par ici, par ici, maître Michel, dit Scaliger en montrant à son ami la porte d'un petit cabinet.

La sphère était placée sur une petite table. Scaliger s'assit à une extrémité, Michel de Nostredame resta debout à l'ex-

(1) Ouvrage de Jules-César Scaliger.

trémité opposée, et trois gentilshommes qui avaient obtenu l'insigne faveur d'assister à cette leçon d'astrologie se groupèrent autour des deux savants. Scaliger, la tête appuyée sur son bras droit, les yeux fixés sur la sphère, paraissait profondément recueilli, comme un homme qui est au moment d'ouïr d'étranges choses. Nostredame, de son côté, n'avait rien négligé pour donner à toute sa personne un aspect satanique. D'une voix caverneuse, il raconta d'abord comment, en étudiant la médecine, il était parvenu à découvrir plusieurs secrets que la nature cachait aux ignorants : puis, il démontra quel était le cours des diverses constellations, du soleil, de la lune, des planètes et des étoiles, et comme les professeurs de la faculté de Montpellier étaient déjà savants astrologues au XVIe siècle, Michel de Nostredame, leur élève, n'eut pas de peine à exciter l'admiration de Jules-César Scaliger.

— Votre science m'étonne, s'écria le littérateur; vous parlez un langage que je comprends à peine; les noms que vous donnez aux corps célestes sont si étranges que je les oublie à l'instant.

— Un autre jour, vous aurez meilleure mémoire, dit Michel de Nostredame, piqué des réflexions presque ironiques de Jules-César Scaliger.

J.-M. CAYLA.

(*La suite au prochain numéro.*)

Dans le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine*, il s'est glissé une faute qui doit être relevée. L'auteur, M. Lascaris, dit : qué tous les enfants mâles du maréchal de Monluc moururent avant lui. Cela n'est pas exact, quant à Jean de Monluc, notre évêque, qui survécut de plusieurs années au maréchal son père. La date de la mort de ce prélat est du 6 août 1581. Je l'ai trouvée dans les jurades de notre ville de Condom. Aucun historien, que je sache, n'ayant précisé le jour de ce décès, il serait bon d'en prendre note.

UN ANTIQUAIRE.

CAISSE D'ESCOMPTE DE CONDOM ET NÉRAC.

SÉANCE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

L'assemblée générale des actionnaires de la caisse d'escompte de Condom et Nérac a eu lieu le 27 avril dernier, au siége social, dans le grand salon de l'hôtel de Cugnac; M. Larose, maire de Nérac, vice-président du conseil de surveillance, présidait la séance en l'absence de M. le marquis de Cugnac.

M. Larose, après avoir élucidé avec cette élégance de langage que tout le monde lui connaît l'article 35 des statuts qui motivait la convocation des actionnaires, a composé le bureau, ainsi qu'il suit, en vertu du 6e paragraphe de cet article :

MM.	le comte Rodolphe de Pins,	scrutateurs.
	Jules de Campaigno,	
	Lafforcade de Tauzia,	
	Henri de La Fitte Moulga,	secrétaire.

M. le président a ensuite donné la parole à M. Cerboney Dubarry, rapporteur du comité des délégués.

Celui-ci, dans un rapport remarquable qui est le factum d'un homme profondément instruit et pénétré des ressources de son pays, a exposé les chances de revenus que les produits de nos riches contrées, joints aux éléments industriels qui en peuvent décupler le bien-être, étaient destinés à procurer à l'établissement de crédit, dont M. L. de Peyrecave, hautement placé par son rang et son intelligence, a bien voulu accepter la gérance. Il a adressé des éloges certes bien mérités à M. le directeur dont la tâche a été d'autant plus difficile et méritoire que cette première campagne semestrielle offrait le triple inconvénient des débuts avec un personnel à former, des rela-

tions commerciales à établir, avec les dangers qui les accompagnent, et d'une crise financière à combattre avec un capital insuffisant. De justes remercîments ont donc été votés à M. de Peyrecave pour le zèle et le dévoûment éclairés à l'aide desquels il a pu vaincre ces difficultés.

Les mêmes témoignages de gratitude ont été votés au conseil de surveillance pour le concours bienveillant qu'il a prêté à la direction.

Après la lecture du rapport, M. C. Dubarry a lu le tableau des opérations faites depuis le 20 mai jusqu'au 31 décembre 1856. La progression qui résulte de l'exposé de ces chiffres est une preuve éclatante de l'avenir brillant qui attend notre établissement financier.

M. de Peyrecave a pris ensuite la parole pour donner le compte-rendu de son administration. Ce document, dont le style irréprochable a été écouté avec un plaisir évident, a valu à son auteur un triomphe de plus, celui d'une lutte victorieuse contre l'aridité d'un sujet métallique. M. le directeur a satisfait tout le monde par un exposé succinct et néanmoins substantiel de ces travaux et des obstacles qu'il a eus à surmonter. Nous avons eu surtout du plaisir à entendre sortir de sa bouche l'éloge de ses collaborateurs ; c'est ainsi, beaucoup mieux que par les rémunérations, qu'on s'assure le dévoûment de ses coadjuteurs Que ne peut-on pas attendre, en effet, de ces expressions publiques d'estime basées sur les appréciations de tous les jours !

M. de Peyrecave a dû plaire surtout à ceux qui se sont occupés des questions financières, lorsqu'il leur a fait part de ses démarches pour faire annexer Agen à la caisse de Condom dans la prévision que la banque de France y établira bientôt une succursale. M. de Peyrecave, dont la famille s'est depuis longues années vouée au bien des Condomois, a voulu fonder pour son pays un établissement

puissant, élément de fortune publique dont le temps seul permettra de peser l'importance. Ses prévisions se réaliseront, cela n'est plus douteux, et M. de Lavallée, mandataire général de la compagnie des caisses d'escomptes, qui a pris la parole après M. de Peyrecave, s'est empressé de les justifier en mettant sous les yeux de l'assemblée des chiffres comparatifs, argument irréfutable d'un succès assuré :

« Ainsi, a-t-il dit, la caisse d'Avignon, grâce à son accès quotidien à la succursale de la banque de France, a fait des opérations pour 78 millions dans un an avec un capital de 450,000 fr. et a donné 9 1/2 0/0 à ses actionnaires ; la caisse de Condom, livrée à ses propres ressources et cependant dirigée avec un talent incontestable, n'a fait proportionnellement que pour 31 millions d'affaires avec un capital de 320,000 fr. En d'autres termes, Avignon a manipulé 173 fois son capital dans la durée d'un exercice, tandis que Condom n'a pu le manipuler que cent fois.

Les chiffres ne se discutent pas, aussi l'assemblée appelée à voter a-t-elle acclamé à l'unanimité les motions suivantes :

1° Des remercîments et félicitations à la gérance;

2° Des remercîments au conseil de surveillance;

3° L'annexion d'Agen comme succursale de la caisse de Condom et Nérac;

4° Une augmentation de capital dont le chiffre sera fixé de concert avec le comité des délégues et la compagnie générale.

En résumé, la réunion, satisfaite du passé, a unanimement sanctionné les propositions du présent pleine de foi aux promesses de l'avenir.

H. DE LA FITTE.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*).

I.—L'Invocation.

Qui ne sait l'antique adage, *ab Jove principium*? Jamais, chez les anciens peuples, même de la gentilité, on ne commençait une action importante sans invoquer la Divinité. Cet usage fut consacré et ennobli par les premiers chrétiens qui, au début de leurs entreprises, se plaçaient invariablement sous la sauvegarde des signes sacrés de leur foi. Les monuments paléographiques prouvent, par de nombreux exemples, que cette pieuse pratique a traversé le moyen-âge, qui met l'Invocation quelquefois dans le corps même, ou à la fin des actes, mais plus généralement à la première ligne.

Avant le XIIe siècle, on l'exprimait ordinairement par un signe monogrammatique, et même par une simple ✝, ou bien par le X grec, comme allusion au divin Rédempteur des hommes. Souvent c'était les deux sigles XP, seules ou bien accompagnées de l'une des lettres latines S, I, O, M, selon qu'on voulait signifier *ChristuS*, *ChristI*; *ChristO* ou *ChristuM*. Enfin les deux sigles XP se superposaient, avec ou sans A et ω, lorsqu'on voulait rappeler le chrisme du *Labarum* de Constantin. Et ces diverses abréviations n'étaient encore qu'un souvenir bien restreint de ce langage symbolique, si riche et si varié, dont les âges de foi con-

servaient la tradition depuis les premiers temps du christianisme.

A partir du XIIe siècle, l'Invocation se traduisit, presque toujours, par une formule expresse renfermant quelqu'un des dogmes de notre sainte religion. Telle est, en particulier, celle que nous trouvons en tête de la charte d'Auch. Elle exprime un acte de foi explicite au mystère d'un seul Dieu en trois Personnes :

In nom deu Pay e deu Fil e deu Senct Esperit.	Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

Ces premiers mots me fournissent l'occasion de faire ici une remarque dont le lecteur Gascon saisira bien vite l'à propos. Wilhem de Tudela, dans son poème de la croisade des Albigeois, entre en matière par les deux vers suivants :

El nom del Payre e del Filh e del Sant Esperit.
Comensa la cansos que maestre W. fit (1).

L'analogie entre ces deux formes de la même langue est saisissante. Et ce rapprochement pourrait se faire à chaque ligne de la charte d'Auch. Nous verrons que, par la date, elle appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. Or, Fauriel, en publiant la chronique de Wilhem, dans la nouvelle collection des documents inédits sur l'histoire de France, nous apprend qu'elle est aussi de cette même époque. Mais ce que le savant auteur de *la Gaule Méridionale* n'a pas dit de la patrie de Wilhem ne peut être ici passé sous silence : le célèbre troubadour «naquit à Tudelle en Armagnac (2)» d'après les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Encore jeune, il avait *jonglé* au château de Bruniquel,

(1) Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit
A commencé le chant que maître Wilhem fit.

(2) Aujourd'hui bien modeste village de 203 habitants, dans le canton de Vic-Fezensac, département du Gers.

dans le Quercy, en présence de Baudouin, comte de Milhau et de La Roque. Ravi de ses dispositions pour *gaies cansos* et *jongleries*, Baudouin, selon l'usage de ce temps et spécialement de sa famille (1), voulut attacher le troubadour Gascon à sa personne. Mais condamné à mort par son frère Raymond VI, comte de Toulouse, il le laissa bientôt sans autre protection que son mérite. La poésie fut toute la fortune de Wilhem. Il devint religieux de St-Antoine-du-Viennois, et vécut dans les maisons de l'Ordre jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Son long séjour dans le Bas-Dauphiné explique le caractère romano-provençal de son poème. Mais il est aisé d'y reconnaître, à chaque page, la couleur de l'idiome local que notre troubadour avait appris à bégayer sur les genoux de sa mère.

II. — Formule de publicité.

Sie conegude cause aus presenzs e aus abiedors.	Soit connue cette affaire de tous présents et à venir.

Cette forme de début était surtout propre aux pièces ecclésiastiques. L'expression pouvait varier; mais le sens était toujours le même : faire connaître sa volonté à tous présents et à venir.

III. — Suscription.

Dans le langage ordinaire, on entend par Suscription l'adresse d'une lettre. En diplomatique, ce terme désigne la partie d'un acte qui contient le nom et les titres de celui qui parle :

Que nos en Guiraud per la gracie dieu comte de fezensac e darmaiac. Fil d'en Rodger darmaiahc qu dieus aie bona mercher:	Que nous Géraud par la grâce de Dieu comte de Fezensac et d'Armagnac. Fils de Roger d'Armagnac que Dieu ait bonne merci.

(1) *Hist. du Languedoc*, XIIIe siècle, passim.

Ordinairement la Suscription renferme aussi les noms et qualités des diverses personnes qui ont intérêt au même acte; et leurs noms sont suivis de souhaits ou salutations que le premier personnage leur adresse. Mais dans la Suscription qu'on vient de lire, Géraud ne fait mention que de lui-même, de sa qualité de comte et de sa filiation. Le souhait semble surtout être l'expression pieuse d'un vœu pour le repos de l'âme de son père.

Mais quel est ce Géraud, fils de Roger, sur la tête duquel reposait alors la double couronne d'Armagnac et de Fezensac? D'après la date que nous trouverons à la fin de l'acte, c'était le comte Géraud V; car il gouverna ces deux grands fiefs jusqu'à l'année 1280, au moins; et la possession ne lui en était déjà plus disputée en 1250. Du reste, afin de mieux établir l'identité, nous entrerons dans quelques détails généalogiques.

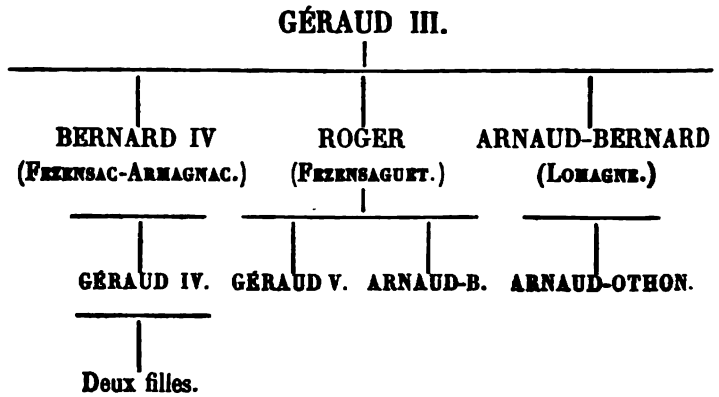

Géraud III, qui, le premier, avait réuni les deux comtés, eut trois enfants : Bernard IV, son successeur immédiat; Roger et Arnaud-Bernard, qui furent apanagés, le premier du vicomté de Fezensaguet, et le second de celui de Lomagne. On avait mis en question si Géraud V ne descendait

pas aussi immédiatement de Géraud III (1). La charte d'Auch tranche la difficulté, et nous apprend qu'il était fils du vicomte Roger d'Armagnac, et, par conséquent, cousin de Géraud IV, fils et successeur de Bernard IV.

Géraud IV était mort à son tour, mais sans laisser d'autre postérité que deux filles en bas âge (2). Géraud V, alors vicomte de Fezensaguet, comme fils aîné de Roger (3), voulut faire valoir les droits que la loi Salique lui donnait à la couronne comtale. Mais son oncle Arnaud-Bernard vint de son vicomté de Lomagne lui disputer ce riche héritage; et, dans ce but, il fit irruption, à main armée, sur les terres du nouveau comte. La querelle fut longue et animée; et la fortune ne se montra pas toujours favorable à Géraud V. Car nous trouvons dans les annales de la cathédrale qu'Arnaud-Bernard fit hommage en 1245 du comté d'Armagnac à Sainte-Marie d'Auch; et qu'en sa qualité de comte, il fut reconnu chanoine laïque en présence de l'archevêque Hispan de Massas.

Toutefois, et bien qu'il fût soutenu par le parti des Anglais et par le comte de Toulouse, Arnaud-Bernard ne tarda pas d'être dépossédé. Arnaud-Othon, son fils, essaya de continuer le débat, sous le titre bien modeste de lieutenant pour les deux comtés. Ses poursuites durèrent même près de cinq ans; et c'est ainsi que Géraud V ne fut paisible possesseur qu'à partir de 1250 (4).

(1) Dom L. Cl. de Brugelles, *Chron. du diocèse d'Auch*, p. 520. —Quelques écrivains modernes sont encore plus explicites que notre Bénédictin.

(2) Le Ciel ne devait pas bénir la lignée de tels persécuteurs. *Atlas monogr. de Sainte-Marie d'Auch*, p. 31 à 40.—Gallia Christ., t. II.

(3) Une seconde charte, dont il sera parlé plus bas, nous apprend que son frère s'appelait Arnaud-B.

(4) Il n'est pas aisé de comprendre pour quel motif il retarda, jusqu'en 1260, l'hommage du comté à Sainte-Marie d'Auch. C'était la condition d'usage pour être admis à siéger, dans les offices capitulaires, à la stalle de la couronne. (Voir *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, p. 29 et 138.) L'installation de son oncle, faite en 1245, pouvait bien paraître au Chapitre une sérieuse difficulté, tant que vécut Arnaud-Bernard.

Quoique sa couronne lui eût coûté près de 30 ans de lutte, il déclare, dans la charte, ne la tenir que de la grâce de Dieu, « per la gracie dieu comte. » C'était la formule d'usage pour exprimer ce qu'on appelle le droit divin, mais entendu à la façon de l'apôtre St-Paul et de tout le moyen-âge. C'était reconnaître, simplement, que le pouvoir vient du Ciel, et que le droit de l'exercer a son principe non dans la force mais en Dieu seul (1). Il faut descendre jusqu'au xve siècle pour rencontrer de ces susceptibilités jalouses qui ne veulent entendre que dans le sens d'une indépendance absolue les expressions *Dei gratia*, *per Dei gratiam*, *Dei dono*, *Dei nutu*, *etc.*, *etc.* (2). Elles furent diversement employées dans la rédaction des actes publics; mais toujours dans l'unique but de rendre une pensée de foi, un sentiment de piété et d'humilité chrétienne. Cette intention, du reste, n'est nulle part aussi explicite que dans l'exergue de certaines monnaies de Morlàas, où les vicomtes de Béarn voulurent s'appliquer les paroles même de l'apôtre « gratia *autem* Dei sum*us* id quod sum*us* (3). »

IV. — Exposition du sujet.

L'Exposition fait connaître le but réel de la charte et le développe avec toutes les circonstances qui s'y rattachent essentiellement. Ici, Géraud V se propose : 1° d'acheter un terrain pour en faire donation pure et simple aux Franciscains, qui étaient venus prêcher à Auch depuis quatre ans à peine; 2° de céder, à prix réduit, un casal aux chanoines de

(1) Non est enim potestas nisi à Deo. Rom., cap. xiii, v. 1.

(2) Charles VII crut devoir interdire ces formules à Jean IV, comte d'Armagnac, en 1442. Il obligea le duc de Bourgogne, en 1449, à déclarer qu'elles ne portaient aucun préjudice aux droits de la couronne de France. Louis XI essaya inutilement d'empêcher le duc de Bretagne de s'en servir, etc., etc. Depuis ce temps, les souverains en firent le privilége exclusif de leur couronne. Toutefois, les évêques conservèrent la formule *Dei gratia* avec l'addition *et apostolicæ sedis*, qui datait de la fin du xiiie siècle seulement.

(3) I. Cor., cap. xv, v. 10.

Sainte-Marie, et de se servir de la somme reçue des chanoines pour payer le terrain désigné.

Compram terre den Guilhem de la faurge e de samoler Nasisera. La dite terre se ten dab los barats de la ville, e es pres la porte Naue. La dite terre dem nos en aumoine per anime de nos e de tot nostre linadche aus frais menos.	Achetons un terrain de Guilhaume de la Faurge et de son épouse Nasisera. Ledit terrain confronte aux fossés de la ville, et est près la porte-Neuve. Ladite terre donnons en aumône pour notre âme et celles de toute notre lignée, aux Frères Mineurs.

Guilhaume de la Faurge n'est pas seul admis à intervenir dans la vente; elle se fait également au nom de son épouse.

Les limites de l'objet du contrat ne sont pas déterminées. Nous savons, toutefois, que le terrain était *extra muros*, près de la porte qu'anciennement on appelait de Vic ou du Col-Long, vu qu'elle ouvrait sur le chemin en pente allongée, pratiqué au Nord-Ouest de la ville, dans la direction de Vic-Fezensac. Une reconstruction, alors assez récente, la faisait appeler Porte-Neuve. Cette porte était surmontée d'une tour de défense qu'un hurdel couronnait. Une décision du conseil de la commune fit démolir le hurdel en 1689; et le motif allégué dans la délibération était que la tour de la Porte-Neuve empêchait les voyageurs de voir en toute liberté, à la descente du Col-Long, les deux tours que Gervais Drouët venait d'achever sur le porche de la cathédrale.

Nous savons, en outre, que ladite terre confrontait aux fossés de la ville; et sa destination, déterminée un peu plus bas, nous fait connaître qu'elle était à l'aspect du nord-ouest, ayant, au sud, le chemin de Vic pour limite.

La donation du comte Géraud est en faveur des Frères Mineurs. C'est le nom que, par humilité et grande sympathie pour les classes indigentes, St François d'Assise avait donné à l'Ordre dont il était le fondateur (1209). « Allez,

avait dit le saint patriarche à ses premiers enfants nés de la pauvreté (1) : annoncez la pénitence, le pardon et la paix de l'âme. Soyez patients dans la tribulation, fervents dans la prière, courageux dans le travail, et le royaume de Dieu, qui est éternel, sera votre récompense. » Et partageant leur route, en forme de croix, vers les quatre parties du monde, il les embrassait et les accompagnait de ses paternelles bénédictions.

Ils partaient donc, nouveaux chevaliers, cherchant tournois spirituels pour y vaincre les âmes, en champ clos (2), avec l'armure impénétrable de la pauvreté, de l'obéissance et de la chasteté. A Frère Pacifique était échue la France, qui le vit arriver, en costume des bergers du temps, nu-pieds et demandant l'aumône (3), avec un petit nombre de compagnons. Frère Christophe eut la mission de Guienne, et y fonda divers couvents, dont les premiers furent ceux de Mirepoix et de Villefranche.

Auch, à son tour, avait accueilli, depuis un an, les pénitents venus d'Assise, lorsque Frère Bonaventure (4) dut,

(1) Cette paternité mystique a été mise en honneur par les trois grandes puissances de la terre, la poésie, l'éloquence et les arts du dessin. Giotto l'a célébrée dans son incomparable fresque de la voûte de l'église basse d'Assise; Bossuet, dans le panégyrique du Saint; Dante, dans le XIe Canto del Paradiso :

E dinanzi alla sua spirital corte
Et coràm patre le si fece unito
Poscia di dì in dì l'amò piu forte.
Indi sen' va quel padre, e quel maestro
Con la sua donna, e con quella famiglia
Che chià legava l'umile capestro.

(2) Voir, pour ces détails, l'histoire latine contemporaine de THOM. DE CELANO et la traduction en vers, Mss du XIIIe siècle, à la Bibl. Imp. (BALUZE, 7956, in-4°, vélin).

Noz frères si departi sunt
Com noviau chevalier s'an vont,
Qui vont por tornéement querre
Par le païs e par la terre.
Il n'ont garde de nul estor,
Jhesucriz est lor guiaor.

(3) Voir ce costume des premiers Franciscains, HELYOT, Ordres religieux, in-4°, tome VII, pag. 1 et 36.

(4) St Bonaventure n'avait alors que 35 ans. On lui avait confié, à l'Université de Paris, une chaire publique de philosophie et de théologie, qu'il occupait avec une très grande distinction. Il se trouvait au couvent de Mugello, en Toscane, lavant la vaisselle de la maison, lorsque les envoyés du pape, le bienheureux Grégoire X, lui portèrent le chapeau de cardinal. Sa nouvelle dignité ne l'empêcha pas de gouverner l'Ordre des FF. Mineurs jusqu'à sa mort, qui arriva en 1274.

malgré ses vives répugnances, accepter la charge de ministre-général de l'Ordre, en 1256. Sa lettre aux ministres provinciaux, écrite cette même année, prouve avec quel zèle le jeune Docteur Séraphique mit la main à l'œuvre, afin d'entretenir le feu sacré dans la grande famille des Minorites, déjà un peu déchue de sa première ferveur (1). Toutefois, ceux que l'évêque Hispan avait reçus à Auch (1255) s'étaient montrés dignes de leur vocation, puisque Géraud V voulait pourvoir à leur établissement définitif.

D'après le texte même de la charte, il le fait à titre d'aumône « Dem nos en aumoine. » C'est qu'en effet les FF. Mineurs ne pouvaient rien recevoir que conformément à l'esprit de cette pauvreté évangélique qui était l'objet de leur premier vœu : « Que les frères, » avait dit leur saint fondateur, « prennent bien garde à ne recevoir, en aucune manière, ni églises, ni maisons, ni tout ce que l'on bâtit pour eux, si cela n'est conforme à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la règle. » Mais poursuivons l'étude de l'acte passé à leur occasion :

E nos en Guiraud dit comte de fezensac e darmaiach auem un casau qui es en la parrochie de ma daune Sencte Marie dauxs. Lauant dit casau se ten de laune part vert occident dab lo camin de Sent Jacme. De l'autre part vert Orient tense dab la bighe deus canonihes dauxs. De lautre part vert Meidie tense dab la bighe deux dits canonihes. De l'autre part vert Septentrion tense dab loriu de Buget.

Et nous Géraud, dit comte de Fezensac et d'Armagnac, avons un casal qui est en la paroisse de N. D. Sainte-Marie d'Auch. L'avant dit casal se tient, d'une part, vers l'Occident, avec le chemin de Saint-Jacques. De l'autre part, vers l'Orient, avec la vigne des chan. d'Auch. De l'autre, vers le Midi, avec la vigne desdits chan. De l'autre, vers le Septentrion, il confronte au ruisseau de Buget.

A ces lignes commence la seconde partie de l'exposition. Géraud V possède un casal (2) *extrà muros*, au sud de la

(1) S. Bonav. Epist. de Reform. FF., t. VII, p. 467.

(2) Du latin *Cavale, Casa*, habitation.—Voir ces mots au Glossaire de Du Cange et au Supplément.

ville. Et par ce mot il faut entendre un terrain en culture, plus ou moins étendu, et, au XIIIe siècle, ordinairement accompagné d'habitations destinées à des hommes de peine.

Ce casal était situé dans le territoire paroissial de Sainte-Marie, parfaitement distinct de celui de Saint-Orens, depuis le milieu du XIIe siècle. A la demande de Guillaume d'Andozille, archevêque d'Auch, et de Garsie Eize, prieur de Saint-Orens, le pape Eugène III délégua l'évêque de Tarbes et le prévôt de Saint-Etienne de Toulouse pour mettre fin à d'anciens différends sur cette matière. Et c'est en 1145 qu'à dire de témoins nonagénaires et centenaires (1), on arrêta de nouveau, de l'est à l'ouest, la ligne de séparation, déjà fixée dans les époques antérieures.

Enfin, l'acte précise les bornes dudit casal dans la direction des quatre points cardinaux, mais de manière à nous laisser dans la plus complète incertitude pour les limites de l'est et du midi. Vers ces deux points, en effet, elles étaient communes avec les vignes du Chapitre, dont il serait bien difficile de retrouver, de nos jours, l'exacte position et l'étendue.

Au nord « loriu de Buget » est ce qu'on appelle aujourd'hui le ruisseau d'Embaqués. A l'ouest et perpendiculairement à son modeste cours, on connaît encore la rue de Saint-Jacques, dont le point de départ, au nord, est à l'ancien hospice des pèlerins de ce nom, aujourd'hui habité par la famille Boubée. On appelait également, au moyen-âge, cette maison de charité *hospiciolum capituli* « Hospitalet deus canonihes, » soit que le Chapitre l'eût fondée afin d'y accueillir les pèlerins qui passaient à Auch pour se rendre à Compostelle, soit que le fondateur l'eût simplement placée sous le patronage des chanoines de Sainte-Marie. Tout modeste qu'était son nom, l'hospitalet de Saint-Jacques offrait assez

(1) Dom L. Cl. de Brugelles. *Chron. du diocèse d'Auch*, aux *Preuves*, 35, præeuntibus hominibus centenariis et nonagenariis, etc., etc.

de ressources pour l'entretien des pauvres de la ville, même dans les temps de calamités publiques (1).

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(La suite prochainement.)

DUNES DE GASCOGNE.

« Les dunes, écrivait, en 1810, M. Thore dans sa *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne*, p. 58, s'étendent depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à St-Jean de Luz, présentant partout la même uniformité. De distance en distance on rencontre des témoins irréfragables de mille et un naufrages et du tribut que d'imprudents navigateurs y paient trop souvent de leurs biens et de leurs personnes (2). Le reste est un désert où l'œil étonné cherche des êtres vivants, et n'aperçoit que des monticules nus presque partout et composés d'un sable très fin, mobile par conséquent, dans lequel la loupe fait reconnaître des débris de divers corps marins, mêlés et confondus avec du cristal de roche, du quartz, du grès, des agathes, des jaspes, etc., etc. »

M. Brémontier, inspecteur général des ponts et chaussées, chargé en chef par le gouvernement de la direction des semis

(1) L'an mil cinq cents quarante-cinq j ust en ceste ville d'Aux une très grande famine. Le Chapitre de la dite ville d'Aux nourrissait, tous les jours, de pain et vin et compaygnage, deux fois le jour, aux mallades resident à l'hospital du Chapitre; sans pour cela diminuer l'ausmosne accoustumée des pelerins.—Archiv. du Ch. d'Auch.

» En 1545, le Chapitre bailla, par moys, cinquante sacs bled pour la famine. En l'ad année, offre fait par le Chapitre d'Aux aux consuls de la présente ville pour nourrir et loger les pauvres tous moys, sy l'on donne cent escuts de pention.»—Ibid.

(2) « Le cadavre du naufragé reçoit la sépulture sur la plage même. On creuse une fosse profonde et on l'y pousse sans le toucher. Le paysan des dunes vêtu de son manteau noir s'arrête devant la petite croix qui lui indique la tombe d'un infortuné et raconte à son compagnon les tristes événements dont il a été témoin. Le sable humide qui couvre le cadavre est moins froid que la pitié passagère qu'inspire le sort du pauvre étranger. Pour lui, pas une larme; après lui, pas un seul regret, pas un seul souvenir. » *Le Pèlerin*, 1er mars 1838. CAMILLE BONNARD.

des dunes, étudia, de 1776 à 1809, avec l'avantage et le profit de la science, le phénomène de leur constitution, leur nature et les moyens d'arrêter leur marche continue vers l'intérieur des terres où elles bravaient tous les obstacles, chassant brusquement les populations effrayées et ne laissant sur les contrées où elles apportaient la désolation et la mort qu'une énorme masse de sable.

» Quant à leur formation, on sait sans doute que l'océan dépose sur nos côtes une quantité de sable que M. Brémontier évalue à 10 mètres 649 millimètres par 2 mètres courants, ou 1,245,405 mètres cubes pour toute la longueur de 233,513 mètres depuis la pointe de Graves jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Ce sable est ensuite enlevé par les vents d'ouest et arrangé en monticules qui ont reçu le nom de dunes. La masse vomie par l'Océan en 4218 années est de 5,254,054,054 mètres cubes.

» La marche des dunes, qui est très rapide, l'est beaucoup plus vers le centre que vers les extrémités de la côte(1). Vers le centre, cet avancement est d'environ 20 mètres par an, d'où l'on peut conclure que tous les villages, qui ne sont qu'à 2,000 mètres des dunes, seront ensevelis sous les sables, si on ne se hâte d'arrêter leur marche envahissante.»

THORE.

Je demandai dans le *Réveil des Landes*, en 1850, que les savants nous expliquassent si, avant 1360, suivant M. Thore, ou 1560, d'après M. Barthro, époque où une tempête épouvantable bouleversa la côte du golfe de Gascogne, combla le port de *Contis*, ou encore avant un tremblement de terre qui arriva en 1427 et détruisit la ville de *Noviomagus*, si,

(1) Les observations météréologiques constatent que les vents dominants sur le golfe de Gascogne sont ceux qui soufflent du sud-ouest et du nord-ouest, ce qui fait que les sables sont amoncelés en plus grande quantité vers le centre, dans la direction de l'est.

dis-je, avant ce temps, la mer vomissait le sable qui, en s'amoncelant, a formé ces dunes que le vent poussait dans l'intérieur des terres. Les forêts isolées d'Arcachon, de Biscarrosse, de Ste-Eulalie, de Contis, d'Yonx, de Seignosse, etc., quoique d'origine fort ancienne, ne prouvent pas que primitivement la mer jetait du sable comme elle fait depuis peu de siècles, ou, du moins, il y a eu un temps d'arrêt.

M. Bartro, auteur de l'*Histoire de Capbreton*, me répondit « qu'on estime le déplacement des dunes à 20 mètres par an; mais cette marche doit être selon le nombre et la violence des tempêtes; elle semble devoir dater de la formation du golfe et ne devoir finir qu'avec lui, à moins que l'homme ne réussisse à fixer les sables par l'heureuse invention des semis de pins maritimes, dont le feuillage toujours vert brise l'impulsion des vents et abrite le sol qui se consolide par une prompte végétation de petites plantes à longue racine. »

En effet, la mer a dû, dès la formation du golfe, rejeter les sables que lui apportaient les rivières et celui produit par les débris des corps marins, car la masse rejetée est si considérable que toute cette contrée qui, des bords de l'océan, s'étend jusqu'aux rives de l'Adour, de la Douze et dépasse Leyre, est, en grande partie, couverte par des dunes. Ces dunes, fixées depuis des siècles, ont généralement conservé la forme des dunes mobiles; elles n'en diffèrent que par la consolidation et l'agrégation des sables. Le temps d'arrêt, à part les inappréciables variations dans les courants marins, a été plus apparent que réel. Il est probable cependant que, quand les abords de la plage étaient rendus fertiles par une culture soignée — les ruines découvertes par le déplacement des dunes confirment ce qui a été écrit à ce sujet — il dut alors s'opérer ces temps d'arrêt, ou par la main de l'homme, ou par quelque changement dans les courants,

après que l'immense masse de sable constituant principalement le *Marencin* eut pris sa place et se fut couverte d'une vigoureuse forêt de pins maritimes.

Il est une difficulté très intéressante que je voudrais soumettre aux savants qui s'occupent de l'histoire de notre pays : à qui devons-nous l'arbre pin? Que notre pin soit le pin maritime ou le pin sylvestre, c'est chose de la compétence des botanistes et que nous savons pour eux facile à démontrer. En sera-t-il de même pour déterminer l'époque à laquelle cet arbre est venu rendre toute une contrée habitable et lui apporter le travail et la richesse? Strabon disait, il y a 2000 ans : « La partie de l'Aquitaine qui avoisine » les côtes de l'océan est presque partout sablonneuse, pro- » duisant du millet et fort peu d'autres fruits. » Après Strabon, qui ne parle point des produits résineux, Elias Vinetus trouve que « la partie de l'Aquitaine qui touche la » mer est couverte de sable, abonde en arbres produisant » de la résine et de la poix; produit fort peu d'autres fruits, » excepté du seigle et du millet. » Strabon aurait-il négligé de mentionner les produits résineux, de même qu'il dut mettre de côté la culture du seigle?

Le pin s'est-il naturellement ou accidentellement mis en travers l'envahissement des dunes, ou bien a-t-il été choisi par l'homme pour opposer une digue aux débordements de cette mer de sable? Généralement on a cru que nous étions redevables de la fixation des dunes à l'ingénieur Brémontier. A coup sûr, à Brémontier revient l'honneur d'avoir saisi tout le parti que l'on pouvait tirer de l'ensemencement des dunes, pratiqué avant lui sur une petite échelle et à tâtons, comme tout ce qui commence. Mais nous devons aussi rendre justice à ceux qui ont fait le bien, uniquement pour le bien, sans autre but, sans autre dessein que de se rendre utiles au pays.

» La commune de Saint-Julien-en-Born, dit M. Saintourens dans son *Mémoire sur le littoral des Landes*, page 357, revendique l'invention de semer les dunes. »

» La commune de Saint-Julien, dit également un rédacteur du *Réveil*, — 21 mars 1850, — revendique l'honneur de l'invention des semis des dunes. Un propriétaire du quartier de Sart avait une dune de sable qui bordait le ruisseau traversant ce quartier sur sa propriété. Chaque fois que de fortes pluies faisaient déborder ce ruisseau, il minait et faisait s'ébouler des parties de cette dune qui encombraient le ruisseau, lequel entraînait alors une grande partie de ce sable sur une prairie dont la récolte était alors perdue pour le propriétaire. Ce propriétaire s'avisa de couvrir avec des branches de pin la pente de cette dune pour affermir le sol et empêcher son éboulement dans le ruisseau. Il fixa ces branches avec des pieux; elles étaient garnies de leurs cônes, qui s'ouvrirent à l'ardeur du soleil et jetèrent leurs semences sur le sable où, à l'abri des branches, elles germèrent, et bientôt il naquit des pins en abondance qui fixèrent la dune avec solidité. Ce fait paraît s'être passé en 1747; car, en consultant le rapport de M. Tassin, page 3, on trouve que M. Brémontier a essayé son premier semis en 1787, et, à la note de la page 5, qu'un semis avait été pratiqué à St-Julien 40 ans avant, ce qui reporterait la première découverte en 1747 environ (1).»

M. Tassin, secrétaire général de la préfecture des Landes, consigna dans son rapport de juillet 1802 « qu'on ne savait pas, en 1768, fixer les sables mobiles voisins de la

(1) La tradition locale attribue encore à une autre circonstance la découverte du procédé actuel du semis des dunes. Un marin ayant fait naufrage près de l'ancien port de Contis, voulant lui-même recueillir les épaves de son navire, se construisit une cabane avec des branches de pin. L'année après, M. l'abbé Derbiey, passant à côté de cette cabane placée sur la dune du littoral, vit que les pignons tombés des cônes qui se trouvaient aux branches avaient germé et poussaient avec vigueur. Cela suffit pour lui donner l'idée d'opposer un obstacle à la marche des dunes.

côte par des semis de pin. La dune *mobile* de Brocque, commune de St-Julien, département des Landes, avait été fixée, en 1752, par MM. Desbiey frères, Caule, d'Entomas-Darmentieu, avec des semences de pin. Ils avaient clos cette dune avec des clayonnages. Mais l'abbé Desbiey reconnut l'insuffisance de ce moyen contre l'invasion des sables; il couvrit entièrement alors cette dune avec des branches de pin, ce qui réussit. Il rédigea un mémoire de ce fait et le lut, le 25 août 1774, à l'académie de Bordeaux, dont il était membre; mais ce mémoire avait été égaré et ce fait oublié.»

Ce mémoire, intitulé : « *Recherches sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres, et sur les moyens de fixer, ou, du moins, d'en arrêter les progrès,* » remporta, en 1776, le prix proposé par l'académie de Bordeaux, à laquelle il avait été envoyé, sous le nom de Guillaume Desbiey, frère de Louis-Matthieu.

« M. L.-M. Desbiey, » continue M. Thore, page 70, « cédant aux instances de M. Dupré St-Maur, prêta la seule copie qui lui restait de ce mémoire pour le faire copier, disait M. Dupré St-Maur, par M. Brémontier, alors sous-ingénieur des ponts et chaussées, et depuis devenu ingénieur en chef de la Guienne, en 1784. Mais la copie ni l'original n'ont jamais été rendus.»

On lit dans le rapport de M. Tassin que « M. Brémontier, ingénieur en chef de la Guyenne en 1784, effrayé de l'invasion des sables, projeta de les fixer par des forêts de pins, et fut approuvé par le gouvernement. Il commença, en 1787, un ensemencement douteux à la Teste, et cherchait des moyens plus sûrs, lorsque M. Peychan le jeune (1),

(1) La famille Peychan avait de très grands rapports avec celle de MM. Desbiey; il avait été facile à M. Peychan jeune de prendre connaissance des procédés mis en usage à St-Julien.—Thore, p. 72.

propriétaire à la Teste, imagina et lui communiqua le moyen de couvrir le sol avec des branches de pin (comme il avait été pratiqué à St-Julien, puis adopté dans la Zélande.) M. Brémontier en fit l'essai sur huit hectares et réussit. Il fit alors semer 380 hectares près la forêt d'Arcachon et réussit encore.»

La fixation des dunes, ce qui précède le justifie suffisamment, est due, pour la dernière époque, bien entendu, sinon à la découverte du *paysan de Sart*, du moins à l'intelligente initiative de l'abbé L.-M. Desbiey. Jusqu'ici, rien n'assure que les semis aujourd'hui en usage soient de l'invention absolue de Brémontier. L'ingénieur Brémontier, ayant copié le mémoire des frères Desbiey, comprit facilement tout l'avantage des procédés indiqués par eux, et il en a fort heureusement fait l'application sur une grande échelle. Ce mérite lui revient, et quand, comme Brémontier, on consacre plus de trente ans de sa vie à préserver un pays de sa ruine complète, il n'est nul besoin d'avoir recours à la moindre injustice pour obtenir les honneurs de la reconnaissance publique.

Si la commune de St-Julien est en droit de revendiquer l'invention des semis de dunes, ce ne peut être que pour la période actuelle. Les changements considérables survenus dans la topographie du littoral des Landes, notamment dans la constitution du *marencin*, dont la couche supérieure n'est autre chose qu'une immense étendue de sable prenant toutes les formes de dunes mobiles, prouvent que bien avant notre époque il y a eu des semis. «M. l'ingénieur Laval, à Mont-de-Marsan, chargé de fixer les dunes, pense qu'on doit faire remonter l'ensemencement des dunes à l'invasion des Barbares, et vers le cinquième siècle. Des calculs basés sur des expériences faites, qui doivent être vérifiées par de nouvelles observations, le portent à conclure, d'après le

volume moyen des dunes actuellement mobiles, et d'après leur avancement dans les terres, que l'abandon des anciens procédés de fixation doit remonter à 1,400 environ.»

La première charte de la ville de Mont-de-Marsan confirme l'opinion émise par M. Laval. « Charlemagne fortifia, en 778, les baies de Finibus-Terræ, le bourg du Boucau et l'antique cité de Mimizan contre les sables mouvants de la mer, et contre les Normands, avec beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent; et de cette manière il assura et préserva la Vasconie, du côté de la mer et du côté de la terre, contre les gens du pays et contre les étrangers (1).

Tout porte à croire que l'on connaissait, avant 778, les moyens d'arrêter la marche des dunes et de les utiliser par l'ensemencement. Rien ne dit que Charlemagne fît autrement que l'on avait fait avant lui, avec trop peu de ressources sans doute, mais par les mêmes procédés. Une fois que la principale partie des dunes, peut-être la totalité, fut fixée, soit que la mer ne jetât plus autant de sable, soit que la population, rassurée par les grands travaux exécutés, négligeât de continuer l'ensemencement et se confiât dans un arrêt apparent ou réel, les procédés se perdirent, et une nouvelle découverte devait seule remettre en pratique les moyens employés par nos pères pour arrêter cette véritable course au clocher des dunes du littoral.

ROGER-GAILLART.

(1) Voici le texte de la charte :

« *Item*. Las bayas de Finibus-Terre, do Bocau peglo, et de la ciutat entiq de Mimisan, ember las arenas de alt bolegadas et ember los Nordhoms apparella, am mult homs et multa pecune; et in tal maneyra succurret presect la Vascoegna, de alt et de terra, contra los sos homs et los stranes.»

LE MOIS DE MAI.

I.

Mai fait voltiger dans la plaine
Les papillons, fleurs sur les fleurs;
Il ranime des prés les riantes couleurs
Aux caresses de son haleine.

Des bords de sa corbeille pleine
Descendent jour et nuit les rêves enchanteurs.
Mais son soleil au fond des cœurs
Fait bouillonner la sève humaine.

Fuyez l'ombre des bois, enfants; fuyez encor
Les frais sentiers, les landiers d'or :
Le serpent est caché sous la gerbe fleurie.

Mais non ! courez, volez, libres, purs et joyeux,
En chantant le nom de Marie;
Et rayons et parfums vous parleront des cieux !

II.

En ce mois où du Ciel, ta radieuse cour,
Tu descends jusqu'à nous, aimable Souveraine,
Au pied de ces autels, où ton souris m'enchaîne,
Un penser douloureux me suivra chaque jour.

L'auguste basilique, au spacieux contour,
Dont la pierre a germé sous la sueur humaine,
Proclame la ferveur d'une époque lointaine;
Tant de cœurs aujourd'hui sont fermés à l'amour !

Hélas ! des temps chrétiens la sainte ardeur est morte!
On ne sait plus rêver que du flot qui nous porte,
Ou d'or, ou de moissons à l'espoir incertain...

Viens réveiller enfin les généreuses flammes,
Marie ! et fais mûrir sur le sol aquitain
Le blé, soutien des corps, et la Foi, pain des âmes !

Léonce COUTURE.

BORDEAUX.

Ses Expositions, Mouvement Artistique.

De toutes les villes de France, Bordeaux est une de celles qui ont donné le plus de gages de leur foi artistique. Il a produit plusieurs artistes justement célèbres; il compte déjà cinq expositions. Plusieurs de nos maîtres, M. Delacroix et M. Cogniet entre autres, ont des preuves de sa généérosité; et pourtant Bordeaux n'est pas une ville artiste. Explique qui pourra cette apparente contradiction; je me contente de l'énoncer. Bordeaux est surtout une ville mercantile, trop occupée de ses sucres, de ses cafés, pour donner du temps à l'étude ou à la contemplation des œuvres d'art. Il y a cependant à Bordeaux nombre d'amateurs d'art enthousiastes et éclairés. Ce sont eux qui font les expositions et achètent les tableaux; quelques-uns même possèdent de fort belles galeries dont ils font noblement les honneurs aux voyageurs et aux artistes. C'est ainsi qu'il m'a été donné de voir des tableaux de premier ordre. Mais la foule, — et je parle même de la foule élégante et riche, — garde pour ses affaires et ses plaisirs les facultés et l'argent dont elle pourrait consacrer cependant quelque partie à des passe-temps plus élevés et plus féconds. — Certes, le moment serait mal choisi pour s'élever contre la fièvre des théories et des spéculations. Loin de moi, d'ailleurs, la pensée de dédaigner ou de proscrire les essais scientifiques, économiques, industriels. J'admire de grand cœur, — pourvu que je ne sois pas forcé de les imiter, — ces penseurs laborieux qui passent leur vie à aggrandir le champ de l'expérience pour le plus grand profit de leurs contemporains; mais,—en ma qualité d'artiste, —

j'ai la faiblesse de croire que l'art a un but supérieur à atteindre, une mission plus noble à remplir. La science travaille pour le bien-être matériel; l'art ne s'adresse qu'à l'intelligence. C'est la plus noble partie de nous-même qu'il sollicite; c'est pour l'instruction et l'amélioration morale de tous qu'il veut travailler et se produire. Aussi, combien l'on doit se réjouir de voir les efforts tentés par les hommes intelligents, par quelques magistrats éclairés, pour donner à leurs concitoyens ces nobles jouissances qui sont un enseignement et une leçon. — Je viens de visiter la France entière, et partout j'ai constaté les mêmes germes précieux d'activité et d'enthousiasme. Certes, nous sommes bien loin encore de la passion artistique qui distingue si éminemment les populations de la Belgique et des Flandres, et, si l'on envoyait des détachements pour s'emparer des chefs-d'œuvre qui se trouvent disséminés dans notre pays, nous ne pourrions peut-être pas montrer à l'Europe étonnée le spectacle de toute une population prenant subitement les armes pour défendre et conserver le chef-d'œuvre menacé; mais il n'en est pas moins vrai que toute la province sort de son apathie artistique, et que tous les gens lettrés et de quelque éducation se piquent d'aider au mouvement et de favoriser cette utile réaction.

(Extrait du *Voyage artistique en France*, par M. L. de Pesquidoux.)

BARBOTAN[1].

(2e Article.)

Aux temps modernes nous avons réuni le moyen-âge et l'époque de la domination romaine pour établir la longue

(1) Voir *suprà*, page 399.

existence de Barbotan. D'autres preuves le démontrent encore.

Si l'heureuse situation d'un lieu, les avantages qu'il procure, les inconvénients dont il garantit, les besoins qu'il satisfait sont les signes caractéristiques de son occupation permanente, on peut affirmer que Barbotan a été constamment habité.

Ce village est frais et fertile, situé dans le fond d'un vallon. Une ceinture de coteaux dérobe la vue du bourg et le bassin forme ainsi une espèce d'entonnoir. Le sol de ce bassin où suintent mille sources est marécageux. Pourtant il n'exhale point de miasmes malfaisants. Les observations scientifiques ont au contraire constaté que les fièvres, à l'approche de l'automne, sont plus rares à Barbotan que dans les lieux voisins. Jamais il n'y règne de maladie épidémique.

Son climat est aussi très doux. L'intensité du froid est singulièrement tempérée par les exhalaisons des eaux nombreuses et tièdes qui sillonnent et imprégnent le vallon abrité par un rempart de collines. Le vend du sud pénètre seul dans l'enceinte du village à travers la gorge tracée par le ruisseau qui parcourt la vallée.

Il est impossible, nous disait une personne bien compétente, pour porter un jugement exact sur l'influence hygiénique de Barbotan, de trouver un lieu mieux abrité par les collines, paravent que la nature bienveillante a pris soin d'élever pour protéger les sources thermales contre les courants trop rapides et contre les variations brusques de température qu'ils amènent. Aussi le village de Barbotan, avec ses sources chaudes, constitue comme une vaste étuve où la chaleur du lieu fomente constamment une douce transpiration. L'uniformité de climat de Barbotan pourrait donc permettre la réalisation d'un établissement militaire d'hiver qui remplacerait

les thermes pyrénéens inaccessibles pendant six mois de l'année.

On rencontrerait difficilement un autre lieu où la végétation fût plus active, plus luxuriante. L'ormeau, les peupliers, le platane, diverses plantes exotiques y reçoivent en quelques années le développement en grosseur et en élévation qu'elles n'obtiendraient pas dans un siècle sur un sol moins privilégié.

Donc, sa situation à deux mille mètres vers le nord de l'immense plaine sablonneuse du département des Landes, la fertilité de sa terre végétale, la variété de ses produits, l'abondance et la qualité de ses eaux, la douceur de son climat ne permettent pas de supposer que Barbotan ait jamais été inhabité, c'est-à-dire que son antiquité ne soit très reculée dans le passé.

Nous regrettons que, pour des causes accidentelles dont la durée a été trop longue, Barbotan, par une affluence beaucoup plus considérable d'étrangers, n'ait point jusqu'ici entièrement rivalisé avec les établissements importants des Pyrénées ou des autres parties de la France.

E. CORNE.

Dans la lettre qui suit, on a appliqué l'orthographe actuelle, mais on n'a pas changé les mots; quelques-uns ont été supprimés, car l'écriture du parchemin était illisible. Elle n'est pas de Monluc puisqu'il nous prévient, dans ses Commentaires, qu'il n'écrivait pas, qu'il se contentait de dicter.

Extrait des Archives du Château de Terraube,

CARTON E, N° 2. — 14 MAI 1562.

Blaise de Monluc, seigneur dudit lieu, chevalier des ordres du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, au sei-

gneur de Terraube, salut : Nous vous mandons et commandons par ces présentes que vous assembliez en armes toute la communauté de votre ville et juridiction de Terraube, et faites montre le plus tôt que vous sera possible, et ceux qui n'auront point d'armes, les contraignez par toutes voies en acheter incontinent et sans délai et retard, montre faite, les contraignez aussi par toutes voies de se tenir toujours prêts pour le service de sa majesté, pour venir au lieu où par nous serez mandés, et commandons à tous lez gentilhommes de votre dite juridiction que fassent semblablement montre de tous leurs sujets, et en fassiez rôles, afin de nous les envoyer pour être certains des forces que nous pourrons avoir pour les employer au service de sa majesté, et cas advenant que vous entendiez que ceux de la nouvelle religion s'assembleront en armes en quelque lieu que ce soit, suivant les pouvoirs à nous confirmés expressément par sa majesté, vous donnons plein pouvoir et puissance sur les tailles.

Donné au Sompoy (St-Puy), sous notre seing et le scel de nos armes le 14 de mai 1562.

Dr MONLUC, ainsi signé.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE GÉNÉRALE

DES

Matières contenues dans le Volume de cette Année.

(1er JUIN 1856.—15 MAI 1857.)

	Pages.
Programme, par J. Noulens	1
Lettre au fondateur de la *Revue*, par E. Corne	XIV
Littérature gasconne, Guillem Dastros, par Léonce Couture	1
Chant Cantabrique, par Chaho	9
Essai Historique sur Mézin, par Chaudon	11
Du Bornage dans ses rapports avec l'agriculture, par E. Corne	15
Historiettes, par J. Noulens	19
De l'influence du vin sur le moral des individus et des sociétés, par J. Noulens	20
Littérature gasconne, Guillem Dastros (*suite et fin*), par L. Couture	25
Origines, Noms, Etymologies, traduction de l'espagnol, par J. J. Marquet	35
Géographie, par J. Noulens	38
Numismatique, par Pelisson	40
Essai Historique sur Mézin (*suite*), par Chaudon	43
Recherches sur le moyen-âge en Aquitaine, par E. Corne	47
Dictons populaires, par J. N	49
Les Couronnes, par J. Noulens	51
Tombeau de St-Léothade, par E. Zeppenfeld	53
Agriculture. — Association vinicole, par M. de Minvielle	57
Origines, Noms, Etymologies (*suite*), traduction de J. J. Marquet	63
Lettre de M. Edmond Bezian	67
Archéologie, par M. E. Corne	71
Causerie.—MM. Gillot de Kerhardène et Léon Lacabane. Mort de la fête de Condom.—Soirée musicale et bal du Cercle, par J. Noulens	74
Essai Historique sur Mezin (*suite et fin*), par Chaudon	81
La Flûte. — *Souvenir gallo-romain*, par F. Bladé	84
Bibliographie des Auteurs gascons, par L. C	87
Lettre de M. Edmond Bezian (*suite et fin*)	92
Drainage, par H. L	96
Dictons populaires	99
Etymologies, par J. N	100
Légende des saints gascons, par Jehan Palimpsestus	101
Lampagie, par J. Noulens	105
Fiefs d'Armagnac	108
Origines, Noms, Lieux, Historiens, traduit de l'espagnol (*suite*), par J. J. Marquet	118
Bibliographie des auteurs gascons, par L. C	124
Le chant de Biron	126
Turquoises de Simorre	128
Euscalherria, par Durrey	129

Pages.

Mémoire sur les fors de Béarn, par M. de Laferrière, membre de l'institut 136
Féodalité, droit de chasse 140
Chartes de Nogaro, de Marambat et de Fourcés 141
Chant des Normands, au XIe siècle, par J. Noulens 144
De l'origine et des différentes rédactions de la loi des Wisigoths, par E. Corne 146
Lettre de Blaise Montluc 147
Famille Roquelaure, par Lafforgue 148
Lourdes, par A. A 150
Poton de Xaintrailles, biographie, par J. Noulens 153
Bibliographie (*suite*), par L. C 163
Le château de Léberon, par J. Noulens 165
Aspect des Foires de Tarbes, par C. Cassou 168
Numismatique, par Pellisson 170
Le Chêne-Liége et ses produits 173
Chant Cantabrique, par J. N 175
Manciet, par J. Noulens 177
Origines, Historiens, Mœurs, Langue, Fors, traduit de Zamacola, par J.-J. Marquet 181
Euscalherria, par Durrey 189
Château de Beaumont, par Mme la vicomtesse de Mazilière-Balarin 196
Commune d'Avensac 199
St-Gérald, par Léonce Couture 201
Poésies Gasconnes inédites, de Baron 210
Château de Beaumont (*fin*), par Mme la vic. de Mazilière-Balarin 214
Poème sur le Gers, par Léonce Couture 217
Chanson sur Gabrielle d'Estrées, composée par Henri IV 220
Château d'Asté en Bigorre, par Cénac Moncaut 223
Orthez, par J. Noulens 225
Légende. — Les Aïde Nagusi. Factions des Onez, des Gamboa par Durrey 234
St-Gérald, fondateur de l'abbaye bénédictine de la Grande-Sauve, (*suite*), par Léonce Couture 239
Causerie littéraire. *M. Jasmin*, par A. B 242
Impiété de quelques comtes d'Armagnac, par J. Noulens 249
Le Seigneur sauvage et la Femme sauvage, par Chaho 256
Origines, Fors, etc. (*suite*), Traduction par J.-J. Marquet 259
Le Siècle et l'Esprit des nations. Poésie, par J. Noulens 265
Charte de Maur 269
St-Gérald (*suite et fin*), par Léonce Couture ..... *id.*
Couronnement du poète Jasmin, par J. Noulens 273
Discours prononcé à cette occasion, par M. Henri Noubel 280
La Courouno del Brès, par Jasmin 281
Les Oubliettes du château de Pau, par Th. Delpy 286
Bulletin bibliographique, par E. Corne 293
Statue de la Rêverie, par J. Noulens 295
Critique historique. — Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon, de M. Rabanis, par Léonce Couture 297

Pages.
Oubliettes du château de Pau (*fin*), par M. Th. Delpy..... 307
Association vinicole (*Suite*). Lettre de M. J. de Minvielle..... 313
Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur les mosaïques de Sieuze, par M. Samazeuilh..... 315
Chasseurs d'Isards, par M. Soutras..... 319
Histoire d'Auch, par M. P. Lafforgue..... 321
Lettre de M. Laurentie..... 328
Numismatique, par M. E. P..... 329
Fontrailles d'Astarac, par M. A. B..... 332
Capitaine de routiers, par P. Payen..... 336
Usages locaux, par E. Corne..... 339
Poésies inédites (*suite*), de L. Baron..... 343
Auch, 2e *partie*, par P. Lafforgue..... 345
Réflexions sur le livre de M. Rabanis, etc., par E. Corne..... 350
Château de Larressingle, par Dugoujon..... 354
Fondation du monastère de Bouillas, par J.-P. Lascaris..... 360
Un capitaine de routiers (*suite*), par Payen..... 362
Bulletin bibliographique, par J. N..... 367
Notes sur les réflexions imprimées dans la *Revue d'Aquitaine* du 15 janvier, par Léonce Couture..... 369
Une Querelle au XIIIe siècle, par J.-P. Lascaris..... 373
Origines, anciens fors et règlements des Basques, traduit de l'espagnol pour la *Revue d'Aquitaine* (*suite*), par J.-J. Marquet. 378
Lettre de M. de Minvielle..... 381
Auch (3e *et dernière partie*), par P. Lafforgue..... 382
Un Capitaine de Routiers (*suite*), par Payen..... 388
Beaux-arts, par J. Noulens..... 391
Histoire littéraire de la Gascogne. *Jean Gaichiés*, par L. Couture 393
Barbotan, par E. Corne..... 399
A mon ami J. N. Poésie, par Jofrez..... 401
Un Capitaine de Routiers (*suite et fin*), par P. Payen..... 402
Des Usages locaux en matière de commerce, par E. C..... 406
Coupole de l'église de Nérac, par J. Noulens..... 407
Possessions de l'abbaye de Condom dans le comté de Gaure, par Lascaris..... 415
Guillouné.— Gui-l'an-néou, etc., par J. J. Marquet..... 417
Fondation de Fleurance, par Lascaris..... 426
Poésies inédites de Louis Baron.— Ode à Pouyloubrin..... 429
Notes historiques sur Gabarret, par Riesbey..... 435
Lettre d'Henri IV..... 438
Trois célébrités du XVIe siècle, par Cayla..... 439
Guillouné.— Gui-l'an-néou, etc., (*fin*), par J. J. Marquet... 441
Histoire littéraire de la Gascogne. *Jean Gaichiés* (deuxième et dernière partie) par Léonce Couture..... 456
Edouard Ier, comte de Gaure, par Lascaris..... 462
Philologie gasconne. — *Arré, rien*, par L. Couture..... 465
Monluc, par Lascaris..... 469
Légende Gabardane.— *Bidau dous bous*..... 473
Causerie. — *Les Pyrénéennes*, de M. Soutras, par Alfred B... 478
Trois célébrités au XVIe siècle (*suite*), par Cayla..... 486

Pages.

Rictrude, *abbesse de Marchiennes*, par L. Couture..... 489
Les Eaux thermales de Lez, par Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse..... 494
Le Compagnon pensif, par Bladé..... 498
Trois célébrités au XVIe siècle (*suite*), par Cayla..... 503
Lettre autographe de Monluc..... 509
Chants populaires des Pyrénées, par Th. Delpy..... id.
Essai de Diplomatique et souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle, écrite en langue romane, par M. l'abbé F. Canéto..... 513
Eaux thermales de Lez (*fin*), par Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse..... 521
Intimité du chancelier du Prat et de Jean de Pins, évêque de Rieux. 526
Trois célébrités au XVIe siècle (*suite*), par Cayla..... 529
Caisse d'escompte de Condom et Nérac. Séance générale des actionnaires..... 534
Essai de diplomatique (*suite*), par M. l'abbé Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch..... 538
Dunes de Gascogne, par Roger Gaillard..... 547
Deux sonnets, par L. Couture..... 555
Bordeaux, ses expositions, mouvement artistique, par M. Léonce de Pesquidoux..... 556
Barbotan, 2e article, par E. Corne..... 557
Extrait des archives du château de Terraube..... 559

FIN DE LA TABLE.

CHRONIQUE.

M. Dufaure, ancien ministre, avant et après 1848, est venu plaider au commencement de ce mois devant la cour impériale de Pau. Le barreau béarnais lui a offert un banquet d'adieu que l'illustre orateur a été heureux d'accepter. Quarante avocats, entr'autres MM. Lerembboure (de Bayonne), Soubies (de Bagnères), ont participé à cette fête. L'un d'eux, M. Forest, a porté un toast à son illustre confrère et loué son talent et son caractère. Ce discours a été couronné par d'enthousiastes applaudissements.

Autre nouvelle. — Dans un litige provincial dont nous nous abtenons de préciser le caractère pour ne pas être taxé d'indiscrétion, M. Berryer serait, dit-on, appelé. C'est devant un tribunal de Lot-et-Garonne que viendrait se déployer cette éloquente parole.

Dans le concours d'animaux de boucherie, tenu à Bordeaux le 12 avril, les races bazadaise et gasconne étaient représentées par vingt-six sujets de toute beauté.

Le bâtiment espagnol l'*Adelaïda*, chargé de vin d'Alicante à la destination de Santander, a fait côte à Capbreton dans la nuit du 11. L'équipage a été sauvé.

Les travaux de ce port de refuge landais, ordonnés par l'empereur, sont poursuivis avec activité. Leur exécution sera préservative des désastres maritimes dont le Golfe de Gascogne est trop souvent le théâtre.

Une communication récente faite à l'Académie des sciences de Toulouse nous apprend que des sources d'eaux minérales ont été découvertes à Brugnens près Fleurance (Gers.)

Le clos de Mazères appartenant à M. le comte de Ferbeaux n'est pas seulement en grande réputation dans le département du Gers. Nous croyons pouvoir affirmer qu'un envoi de vins de ce crû a été fait aux Tuileries pour la consommation de la table impériale.

La *Revue d'Aquitaine* a reçu une bien flatteuse adhésion, celle de M. Félix Solar, l'éminent bibliophile.

M. Arman, de Bordeaux aurait, dit-on, reçu du gouvernement la commande de 12 canonnières de débarquement contenant des cellules pour 1,200 hommes.

Au nombre des meilleurs morceaux de sculpture qui figurent à l'exposition des beaux-arts de Bordeaux, se trouve un buste de notre compatriote, M. le général Tartas. Cette œuvre est due à l'habile ciseau de M. Belloc, statuaire girondin.

La Revue d'Aquitaine publiera dans les premières livraisons de sa seconde année :

La fin de Rictrude, par M. Léonce Couture.

Louis Baron, par le même.

Sylvania Rufina, par le même.

Filbert l'Elusate, par le même.

Em. Arborius Magnus et les rhéteurs aquitains au IVe siècle, par le même.

Etude sur les boiseries du choeur de Ste Marie, par M. l'abbé Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch.

Examen d'un article de la libre recherche, intitulé : *De la coutume et du rationalisme juridique*, par M. J.-J. Marquet.

Exercices philologiques sur divers sujets, par le même.

Le testament de Salbeuf, par J.-F. Bladé.

La sainte élégie, par le même.

Notes historiques sur Mont-de-Marsan, par Riesbey.

Nouvelles notes historiques sur Gabarret, par le même.

Les commentaires de Monluc, par J.-P. Lascaris.

Notice historique sur la commune de Mauroux, par ***

Recherches en faveur des Mérovingiens d'Aquitaine, par M. E. Corne.

Les vitraux peints de l'église de Nérac, par J. Noulens.

Monographie de Dax, par le même.

Monographie de Lombez, par le même.

Le chateau de Mauvezin, en Bigorre, par le même.

Etude sur Despourmis, par le même.

Examen du voyage artistique de M. de Pesquidoux, par le même.

REVUE
D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie,
Linguistique, Philologie, Généalogie, Biographie, Diplomatique, Statistique,
Littérature, Beaux-Arts, Sciences, Agriculture, Industrie.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Deuxième Année. — Tome II.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM (Gers), QUARTIER DE GÈLE.

1858

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste
Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à 20 jours de date un mandat *sans frais* sur les souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

On Souscrit :

A Auch, chez Brun, libraire.
A Tarbes, chez Dufour.
A Pau, chez tous les Libraires.
A Bayonne, chez tous les libraires.
A Bordeaux, chez Chaumas.
A Mont-de-Marsan, chez Piron.
A Toulouse, chez Milhès et Cie, librairie centrale.
A Agen, chez Ach. Chairou.
A Paris, chez Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes, quai des Augustins, 13.
Id., chez Techener, lib.-édit., rue de l'Arbre-Sec, 52.
Id., Chez M. Bossange, libr.-édit., quai Voltaire, 25.

On trouve aux bureaux de la *Revue d'Aquitaine*, et chez tous les libraires, la collection brochée de notre cinquième année et des précédentes; prix : 15 fr.

Sommaire des matières contenues dans le n° du 4 Mai.

1. Antoine de Bourdeaux, par le vicomte de Galard.
2. Les Normands avant le xie siècle (suite), par M. J.-F. Bladé.
3. La Poésie béarnaise (suite et fin), par M. Moët.
4. M. David du Gers, par Victor Lavergne.
5. Les Gascons célèbres. Poètes. Jean de La Jessée (suite), par M. Cénac-Moncaut.
6. A Mad. Garcia. Poésie, par E. D.
8. Miscellanées.
9. Chronique.

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

REVUE

D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Généalogie, Biographie, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences, Agriculture, Industrie.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Deuxième Année. — Tome II.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM (Gers), QUARTIER DE GÈLE.

—

1857

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

sur la

PREMIÈRE ANNÉE ET LE PREMIER VOLUME

de la

REVUE D'AQUITAINE.

Hauteserre exprimait, en latin (1), il y a plus de deux cents ans, ce sentiment patriotique et méridional : l'*Aquitaine est ignorée même des Aquitains... Ce serait une résolution vraiment nationale que d'arracher aux ténèbres de l'oubli cette perle de l'empire romain.* C'est pour réaliser cette pieuse pensée de réparation et de justice envers notre antique province, en même temps que pour obéir au mouvement de décentralisation historique, gloire de notre époque, que cette *Revue* fut fondée en juin 1856. Elle va inaugurer sa deuxième année en dressant, comme toutes les maisons bien réglées, l'inventaire du travail accompli.

Pour jeter un coup d'œil rétrospectif et synthétique sur tant de matières éparses et diverses, la méthode la plus rationnelle est de trier et de mettre en bloc les sujets qui ont de l'affinité. C'est de cette façon seulement qu'on peut parvenir à discipliner cette variété infinie. Les groupes assortis que nous avons formés, avec la somme de nos articles, sont les suivants :

Géographie; Biographie; Linguistique et Philologie; Art et Archéologie; Littérature Gasconne; Bibliographie; Numismatique; Diplomatique; Monographie de villes et bourgs; Chants populaires; Fragments historiques; Fors, Règlements,

(1) Dadinus Altaserra. *Rerum aquitan.*, libri quinque, (tome I).

Coutumes, Usages locaux; Légendes; Poésie; Agriculture; Miscellanées.

Géographie. —Dans les origines et les noms de lieux, Zammacola nous a fait parcourir le temps et l'espace : il a tracé le périmètre des positions euscaro-cantabriques qui étaient les contrées que l'on nomme aujourd'hui Jaca, Oloron, le Béarn, la Haute-Navarre, le Val de Batzan, la Basse Navarre, le Labour, le Guipuzcoa, l'Alava, la Biscaya, les montagnes de Santander, la Boureba et la Rioxa. Il a rectifié la nomenclature de la vieille géographie basque, compromise et falsifiée par la pauvreté de l'alphabet latin. Il a de plus redressé les erreurs et les méprises dont les auteurs de l'antiquité ont semé les époques destituées de traditions.

L'auteur de ce résumé a écrit deux ou trois pages de topographie sur la *contrée aux neuf peuples*, la novempopulanie.

Ce n'est pas tout, *la Revue*, dans l'intérêt de ses lecteurs et pour rendre hommage à la mémoire de M. Edmond Bezian, a publié son excellent travail sur *les fiefs d'Armagnac ou la Géographie politique de la Gascogne au* IXe *et au* X^e^ *siècles.* D'après l'auteur, les divisions féodales auraient été copiées sur les circonscriptions de l'administration romaine. Il est probable, selon nous, que la nature, qui a la même puissance dans les temps de barbarie que la liberté aux âges civilisés, morcela l'espace en autant de patries qu'il y eut d'enceintes physiques. Les éléments hétérogènes qui composaient l'empire carlovingien, n'étant plus maintenus par l'étreinte herculéenne de Charlemagne, se déchirèrent. Les lambeaux de cette unité fausse et discordante s'isolèrent pour former de petits royaumes. Chaque race, avec son dialecte, ses mœurs, ses sympathies instinctives, renonça à toute communication extérieure, s'enferma dans sa vallée, ou se fixa sur une mon-

tagne, et le monde féodal fut créé; ce fut donc un mouvement irrésitible et fatal et non pas une imitation. Ce fait d'un partage territorial analogue à un partage précédent n'est pas le seul. Nos quatre-vingt-six départements sont, moins quelques différences, presque décalqués sur les quatre-vingt-six districts des capitulaires de Charlemagne. Cependant, ceux qui firent la France actuelle ne soupçonnèrent pas qu'ils la reconstituaient sur un ancien plan.

La Gascogne semblait prédestinée, par sa configuration, à une nationalité particulière. Elle était comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, et comprenait les quatre vallées, la Lomagne, le Fezensac, l'Astarac, l'Armagnac, le Couserans, le Comminges, la seigneurie de Gaure, le Labour, les villes réduites en vicomtés, telles que: Dax, Tartas. Bazas, que M. Bezian place, avec d'Expilly, dans la Gascogne, a presque toujours été dépendant de la Guienne.

L'article de M. Bezian renferme de plus une étude comparative des types méridionaux. Nous nous occuperons ultérieurement de la population gasconne dont les caractères sont parallèles ou correspondants aux caractères du sol. M. Bezian pense avec nous que le Gascon est l'homme des croyances flottantes et faciles, qu'il mérite sa réputation de finesse, qu'il est inépuisable de gaîté et d'esprit, et qu'il a pour le ciel natal un attachement infini. Nous ajouterons que le Gascon est en même temps cosmopolite, et qu'il concilie l'amour du pays avec celui des voyages. Les excursions lointaines ne font que redoubler son enthousiasme pour les bords de la Garonne, de la Baïse ou de l'Adour. Aussi, rien ne peut compenser l'absence de ces rives chéries. Loustanau, de Tarbes, devint Gand-Mogol, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir la nostalgie des Pyrénées et d'y revenir.

M. Lascaris décrira, cette année, d'une façon détaillée et méthodique, le vaste clos fermé par la Garonne et rafraîchi

par dix-huit rivières dont les cours sont symétriques comme les branches d'un éventail. Ce territoire, qui a porté pendant douze cents ans le nom de Gascogne, n'est qu'une prolongation des pentes pyrénéennes. Sa constitution géologique étant fort curieuse, c'est un devoir pour nous de l'étud ir.

Biographie. — Dans nos onze biographies, nous avons tâché de mettre en relief des effigies qui étaient un peu frustes, et emprunté une personnalité à presque tous les siècles. Fortunat est du VIe, Rictrude du VIIe, Lampagie du VIIIe, St-Gérard du XIe, Edouard Ier, comte de Gaure, du XIIIe, Poton de Xaintrailles, du XVe, Jean de Pins et Monluc, du XVIe, Fontrailles, d'Astarac, Jean Gaichiés et la famille Roquelaure, du XVIIe. Dans ce groupe se trouvent réunis des femmes illustres, des moines, des guerriers, des rois, des évêques, des rhéteurs; presque toutes les conditions sociales y sont représentées. Le peuple, qui a été omis et non oublié, aura son tour.

L'étude de M. Léonce Couture sur Jean Gaichiés est non-seulement une vie détaillée du célèbre oratorien, mais encore une judicieuse analyse de ses œuvres. La notice de St-Gérald, fondateur de l'abbaye de la Grande-Sauve, s'est également élargie sous la plume de notre collaborateur, et, grâce à la lumière jetée par son érudition sur une époque ténébreuse, nous avons vu quelle avait été l'influence civilisatrice de la communauté bénédictine sur l'Aquitaine.

Linguistique et Philologie. — Ce n'est qu'à l'aide des langues que la mémoire peut reculer jusqu'aux mystères anté-historiques. L'idiome basque, l'aîné de tous ceux du continent, se perd à son principe dans les créations génésiques et dans le sein de Dieu. C'est avec son secours que le souvenir des hommes peut remonter sur cette terre à peine découverte par la retraite de l'Océan, et peuplée de

pasteurs ibères, au front basané, à la main adroite, que Pomponius Mela appelle *Ausks*. Les noms pittoresques de leur ville sont restés, dit Mary-Lafon, comme les échos les plus lointains des âges : CLIBERRI, *la ville claire*, Auch; ILLUMBERRI, *l'aïeule de Lombez;* ILLURO, *Oleron*; IRUN, *la bonne ville;* ITURRIZA, *ville bien arrosée;* LIGORRA, *la haute*, Lectoure; HUNGUNBERRI, *le bourg des chênes*; enseveli sous la mousse des forêts postdiluviennes. Nous trouvons même poésie dans les noms de fleuves et de campements : ADOUR, *oiseau;* LABOUR, *Landes*; SOULE, *pays boisé;* OSSUN, *village salubre*.

M. Marquet, d'après Zammacola, a décomposé une série de ces dénominations significatives et en quelque sorte périphrasées, si fréquentes dans la géographie euscarienne : BÉARN ou BÉAR et BÉARRI, *région pierreuse d'en bas;* GABASCONIA, *région basse de la nuit;* OUTS-ETA-NIA, *région âpre ou raboteuse;* BATS-ETA-NIA, *pente douce ou déclivité*, etc. Aux noms défigurés par les géographes de l'antiquité, sous prétexte d'euphonie, Zammacola a restitué leur construction primitive. Ces origines ne sont pas les seules que la *Revue d'Aquitaine* aient mises au jour; nous avons nous-même donné plusieurs dérivations.

Les mots ont leurs dynasties; ils descendent de famille nationale ou de souche exotique. On peut dresser un état civil de leur naissance, de leur mariage, de leur décès. M. Léonce Couture, qui connaît la filiation des termes romans, a fait, avec esprit et savoir, un exercice étymologique et grammatical sur le mot gascon ARRÉ, qu'il fait dériver du substantif latin RES (chose) pris dans un sens négatif comme il le fut par les auteurs du XIIIe siècle qui disaient *aucunes riens* pour *aucune chose*, comme il l'est aujourd'hui par les Espagnols qui expriment *ce n'est rien* par *no es cosa*. Voici comment s'opère cette transforma-

tion : *Res* est converti en *ré* par la suppression de l'S final. Ensuite, pour amortir la rudesse de l'initiale R, on préfixe la lettre A, ce qui fait *aré*. On double la consonne médiale, chose que l'idiome admet aisément, et l'on obtient *arré*. L'opinion de notre collaborateur n'est pas la nôtre quand il motive l'addition de l'A par l'impossibilité d'attaquer le R, s'il n'est aidé et précédé de la voyelle. Cette voyelle serait donc une nécessité et partant une règle; or, elle ne l'est pas, car beaucoup de mots, commençant par R, renoncent ou peuvent renoncer à l'auxiliaire A. Dans le nombre, nous pouvons invoquer : *Roumec, Roubi, Rindsa, Ressego*, etc. Ce qui prouve que les méridionaux sont prodigues de la lettre A, même quand l'effort guttural n'a pas besoin d'être facilité, c'est qu'ils l'emploient devant les consonnes les plus douces, ainsi : *amoros, aglands, abourros*; et certes le reproche de langue épaisse n'a jamais convenu à leur volubilité. Ce phénomène de l'adoption de l'A n'est point particulier à notre patois, car l'Espagnol procède comme nous et dit : *ar-repentir*, *ar-regler*, etc.

L'auteur de la *Guillouné*, qui possède le difficile mécanisme des langues et l'histoire intime de nos dialectes, a entendu des étymologistes contrefacteurs, qui expliquaient *res* ou *ren* ou *bren* par les scories ou les parties nulles ou négatives du froment. On dit, en effet, *pan dè res* pour désigner le *pain de son*, *pain de rien*.

Art et archéologie. — La *Revue* a tenté quelques essais pour la propagation de l'art; comme c'est notre œuvre, passons-la sous silence et indiquons seulement quelle a été notre tendance et quel a été notre but. Tout en reconnaissant notre insuffisance, nous avons visé dans quelques critiques à vulgariser le sentiment du beau et à naturaliser dans notre région le goût des chefs-d'œuvre presque entièrement monopolisés jusqu'à ce jour par la capitale. Au res-

te, en procédant ainsi, nous n'avons fait que seconder dans la mesure de nos moyens le réveil et les aspirations de la province. Déjà son initiation commence et le mouvement des idées artitisques est imprimé. Les basiliques se parent intérieurement de peintures murales et de vitraux coloriés. Bordeaux, Mont-de-Marsan, Luchon, Nérac, Agen, Peyrehorade, Mézin, Marciac et quelques autres cités ont donné un salutaire exemple. Déjà les municipalités consentent à financer pour l'embellissement des villes. Il est question de rajeunir Auch d'après un plan grandiose de M. Gentil; Bagnères décore tous les ans sa petite galerie de quelque nouvelle toile; enfin la lecture du livre de M. Dubosc de Pesquidoux sur les musées de Bordeaux, de Toulouse, de Nimes, de Rouen, d'Angers, de Lille, de Strasbourg, etc., nous a prouvé le bon vouloir et le progrès des départements.

L'antiquité elle-même retrouve dans l'ère moderne une amie; les comités et les académies archéologiques se multiplient, et veillent, pour les préserver du marteau, sur les restes d'un monde presque écroulé. Une société s'est naguère fondée dans l'Orléanais; sa mission est de sauvegarder les édifices qui abritent des souvenirs historiques.

Elle a débuté par l'achat de la maison d'Agnès Sorel, la douce et noble créature que Charles VII aima vingt ans, et qui se dévoua, à sa manière, au roi et au royaume. Sans cette vigilance, le vandalisme industriel, qui ne voit dans les tours et les manoirs en ruines qu'une carrière de moellons, continuerait à démolir sans se douter que nous ne pourrions plus reconstruire, sans se douter que nous avions perdu, peut-être pour jamais, la puissance collective et le génie des siècles qui enfantèrent une architecture originale. Or, l'architecture, aussi bien que les traditions et les annales, résume l'histoire de l'humanité. Ainsi, on devine à l'as-

pect du château de Mauvezin que les premières forteresses de la féodalité furent massives et cyclopéennes, et que le caractère du xie siècle fut belliqueux et barbare. Autre exemple : une église ogivale était autrefois le seul livre lisible pour l'ignorance. C'était, en effet, la religion gravée dans la pierre, la matière traduisant le dogme, c'est-à-dire la perception de la vue ouvrant celle de l'esprit. L'idée morale passait par l'œil pour entrer dans l'âme : la nef et le transsept formaient une croix, les chapelles, les arcades, les portes et les fenêtres correspondaient aux nombres allégoriques 3, 7 et 12 qui figuraient la Sainte-Trinité, les sept jours de la création ou les sept sacrements et les douze apôtres. Ici se détachaient en relief le mystère de la passion, là les légendes des saints, plus haut les bisarreries monstrueuses filles de la superstition. Aujourd'hui, les dalles usées par les genoux de nos aïeux nous disent leur ferveur, et les voûtes légères et hardies proclament l'élan passionnément spiritualiste du moyen-âge. Conservons religieusement ces témoins des époques antérieures; que l'architecte restaurateur s'abstienne d'invention personnelle, qu'il cherche à identifier sa pensée et son sentiment avec la pensée et le sentiment qui inspirèrent les constructeurs. Ne faisons rien d'hybride, aimons le beau et le pittoresque, et notre jugement se formera, et l'art dont nous avons été déshérités par notre indifférence, apparaîtra et s'acclimatera dans notre pays.

Nous avons dit un peu plus haut que les monuments étaient des livres. Pénétrés de cette doctrine, nous avons décrit le *tombeau de St Léothade*, reproduit des *inscriptions sur cloche et sur caillou*, édité un *rapport de M. Samazeuilh sur les mosaïques de Sieuze*, et des notices sur les châteaux de *Léberon*, *Asté*, *Beaumont* et *Larressingle*. Il nous sera facile de poursuivre ce genre d'études, car notre sol abonde en

vestiges antiques : on y chemine encore sur des tronçons de ces solides voies que cimentèrent, il y a près de deux mille ans, les conquérants du monde. On y a déterré des mosaïques, des autels tauroboliques, un bas-relief représentant Apollon délectant les muses avec sa lyre, etc... On y a découvert aussi beaucoup d'inscriptions votives. Celles de Bagnères, en l'honneur des Nymphes, de Mars, du dieu indigène Aghon, et celles de St Bertrand, dédiées par Primula, Atticus et Pompeïus, marquent la prédilection des Romains pour les sources minérales des Pyrénées. M. Barry, dans un savant article épigraphique, a démontré l'ancienneté des *thermes de Lez*, leur fréquentation au deuxième siècle, et introduit une divinité locale de plus dans le polythéisme aquitain.

Littérature gasconne.—M. Léonce Couture a ouvert le premier numéro de l'année par une étude sur d'Astros, appliquant de cette manière, dès le début, la promesse de notre programme relative à l'idiome paternel. Le public goûta vivement la prose pure et élégante de notre collaborateur, et les vers faciles et harmonieux de d'Astros.

Nous avons continué à tenir nos engagements envers la langue locale en éditant, pour la première fois, des poésies presque inconnues de Louis Baron qui fut lauréat et mainteneur des jeux floraux. Le chantre de Pouyloubrin était fils d'un juge au comté d'Astarac. L'écrivain, qui a si habilement apprécié les œuvres du vicaire de St-Clar, nous apprendra bientôt, dans un nouvel article de littérature gasconne, la correction et la richesse du pinceau de celui qui fut l'ami de d'Orbessan, le panégyriste de Goudouli.

M. A. B...., dans une causerie critique, et nous, dans le compte-rendu du couronnement, avons sincèrement émis notre pensée sur Jasmin.

Les dictons populaires peuvent être colloqués ici. La trivia-

lité est un alliage qui ne nuit pas à leur circulation; elle facilite, au contraire, leur cours dans les mains calleuses de la masse. Nous avons fait collection de ces deniers littéraires, parce que le peuple les frappe souvent à son effigie.

Annonçons, en finissant ce paragraphe, notre étude sur l'Anacréon montagnard, sur Despourrins. Il mit la vie pastorale et le dialecte béarnais en délicieux couplets. Quand il les cadençait derrière les vitrages losangés de son château d'Accous, il ne devinait pas, le chansonnier gentilhomme, que l'écho des vallées de Vic et de Campan les redirait encore, deux siècles plus tard, les redirait toujours.

Bibliographie.— La liste des auteurs gascons du XVIe siècle a ouvert nos travaux bibliographiques. Nous avons, à cause de sa sécheresse, suspendu cette nomenclature, nous réservant de lui donner suite sous une forme plus attrayante. Divers bulletins ont tenu nos lecteurs au courant des publications relatives à notre contrée. La *Revue* a, en outre, pris part au débat soulevé par l'ouvrage de M. Rabanis sur la charte d'Alaon. Les conclusions de ce livre ont été défendues par l'un de nos collaborateurs et attaquées par un autre. M. Léonce Couture, dont le commentaire a reçu de hautes approbations, s'est rallié à l'avis du père Lecointe, de Ferréras, de Guérard et Paulin Paris, qui avaient déclaré, avant M. Rabanis, que le document était apocryphe, et que la descendance royale des princes Aquitains était illégitime. M. Corne, sans affirmer la validité du texte généalogique, est resté fidèle à l'opinion contraire, qui eut et qui a encore de doctes partisans. Parmi eux, nous trouvons un zélé diplomatiste, M. Pougin. Ce dernier n'accepte point, dans leur plénitude, les trois ordres de motifs développés par M. Rabanis. Il n'admet pas le désaccord de la charte avec les chroniques contemporaines, attendu que plusieurs la consacrent. Quant aux

vices de style et de rédaction, il croit, avec Fauriel, que ce sont de simples interpolations pratiquées dans l'intervalle du XIIIe au XVIe siècle. Il existe d'autres exemples de changements identiques : ainsi, le *diploma Childeberti I, regis Francorum de fondatione sancti Vincentii Parisiensis*, est daté de 558, et son écriture n'est pas antérieure au IXe siècle, dit M. de Wailly; les modifications littéraires qui sont apparentes dans ce diplôme ont dû être imposées par le besoin d'approprier la vieille forme latine à celle d'un temps postérieur et de la rendre intelligible.

M. Rabanis prend souvent ses préventions pour des preuves. Aussi ses arguments sont-ils empreints d'une énergie qui nuit à l'impartialité. Il jette un doute plus ingénieux que péremptoire sur don Salazar, l'audacieux fabricateur espagnol du XVIIe siècle, et le soupçonne d'avoir inventé la charte. Ce soupçon est trop hasardé, car l'introduction qui précède la charte dans les *con. hisp.* mentionne les noms des premiers copistes, et omet celui du faussaire. Nous citons : « *La pièce suivante a été tirée des* » *archives de la sainte église cathédrale d'Urgel, par François Compte qui la transcrivit littéralement dans son* » *histoire manuscrite de Catalogne. On en a vu deux autres copies dans des papiers qui provenaient de frère Antonio de Yepes et de l'évêque dom Prudencio de Sandoval,* » *et ces copies avaient probablement été transcrites d'après* » *l'histoire de Compte, etc.* » Cette notice est signée : EL DOCTOR DIEGO, JOSEPH DORMER, CHRONISTA DEL REGNO D'ARAGON.

Rien dans le témoignage si précis de Dormer ne justifie l'accusation hypothétique de Rabanis, qui a, sur certains points, plutôt tranché que délié la question. Il n'en a pas moins, avec le concours de l'Académie et la majorité des savants, banni de l'histoire les Mérovingiens d'Aquitaine.

Nous offrons un asile, en la *Revue*, à ces nobles proscrits s'ils vivent encore, et leurs amis auront le droit de contredire le contradicteur de la charte, et d'exiger de lui, pour leur conversion, un supplément de convenance et de bonne foi.

Passons à la critique littéraire et rappelons une causerie pleine de goût sur les *Pyrénéennes* de M. Soutras, le chantre des vallées, des pics, des lacs, des cascades, des gaves, des glaciers. Qu'il nous soit permis de parler de lui avec éloge, bien qu'il nous ait témoigné quelque bienveillance. Les montagnes, les temps écoulés et la liberté sont les sources d'inspiration de ce doux interprète des beautés pittoresques et des souvenirs historiques. Noble cœur, il a pris le parti des ruines et des proscrits. Il croit que le présent doit rendre du passé un compte à l'avenir; il ne veut pas que l'on achève de mutiler les vieux châteaux de Bigorre, déjà trop éprouvés par la bâtiste du temps. Entraîné par l'amour d'une nature merveilleuse, quand sa demi-cécité aurait dû le retenir captif près des Naïades bagneraises, il a gravi les gigantesques escaliers de granit qui montent jusqu'au Ciel, franchi tous les torrents, visité les grottes profondes, et rêvé sur les rochers fantastiques fendus par l'épée de Roland ou marqués du pied ferré de l'hippogriffe. Que la modestie de M. Soutras nous pardonne une admiration qui est la faute de ses œuvres.

Rattachons encore à la bibliographie les *Dunes de Gascogne*. Sous ce titre, M. Roger Gaillard a exposé historiquement les procédés essayés jusqu'à ce jour pour fixer les sables mouvants du littoral aquitain. Le savoir spécial qui distingue cet article nous a valu de flatteuses adhésions.

Numismatique. — En numismatique, nous avons jalonné les deux grandes périodes romaines; c'est-à-dire que, en trois études sur les médailles consulaires et celles des

empereurs, nous sommes arrivés à l'avènement des rois Vandales (484). Il nous reste maintenant à examiner, toujours dans un ordre chronologique, les monnaies mérovingiennes et les monnaies du moyen-âge, telles que les lactorates, les morlanes, etc. Ces dernières furent, en 1855, l'objet d'une intéressante et instructive dissertation de la part de M. de La Grèze, l'infatigable archéologue. Dans son *Essai de Diplomatique,* M. l'abbé Canéto fera de nouvelles recherches sur leur valeur monétaire.

Diplomatique. — La diplomatique est la critique et l'interprétation des vieilles écritures dont la paléographie est le déchiffrement et la description. L'une considère les caractères intrinsèques, l'autre les caractères matériels. La première, la seule qui doive nous occuper ici, contrôle la langue, le style, l'orthographe, les poids, les mesures, les monnaies, les formules propres à chaque acte; elle examine aussi ce qui a rapport aux noms et aux surnoms, aux titres et aux dignités, aux sceaux et aux contre-sceaux, etc. D'après ces règles et ces enseignements, une charte, d'une apparence assez vulgaire, mais qui restaure des souvenirs perdus d'histoire locale, a été analysée par le savant auteur de la *Monographie d'Auch*, M. l'abbé Canéto. Ce manuscrit, en langue romane, est une preuve des avantages réels qu'on peut retirer de ces vieux parchemins au bénéfice de l'histoire particulière. Il rappelle aux Auscitains l'origine du blason communal adopté par leurs aïeux du temps des premières croisades. Forçons un peu ce cadre pour qu'il puisse recevoir les chartes de Nogaro, de Marambat, de Maur, de Fourcès, et les lettres de Montluc et d'Henri IV.

Monographie des Villes. — Les historiographes ne s'occupaient de nos cités que pour savoir quelles étaient les *bonnes villes;* que pour leur rappeler leurs devoirs de vassa-

lité ou les fêtes de *joyeux avènement*. Ils prononçaient encore leurs noms quand ils ne pouvaient les isoler du souvenir d'une bataille ou d'un siége. Les historiens modernes ont, avec raison, suivi une autre voie. Toutes les doctrines et tous les axiomes de notre civilisation se trouvent en germe dans l'organisation municipale du moyen-âge. *Dans chaque ville importante*, dit Augustin Thierry, *une série de mutations, de réformes, s'est opérée depuis le* XIIe *siècle. Chacune a modifié, renouvelé, perdu, recouvré sa constitution. Il y a là en petit, sous une foule d'aspects, divers exemples de ce qui nous arrive en grand depuis un demi-siècle.* Aucun récit ne peut exciter en nous plus d'intérêt et plus d'émotion que le récit de l'origine, de l'accroissement, de l'existence morale, politique, industrielle de nos villes. Voilà pourquoi notre premier volume renferme une série de notices, entre autres : celles de Mezin, Auch, Manciet, Orthez, Gabarret, Avensac, Lourdes, Barbotan, etc.

Chants populaires. — Le chant, comme la danse, apparaît à la naissance de l'humanité, et, chez les nations primitives, les hymnes hiératiques et la fumée des sacrifices montèrent ensemble vers le ciel. Les Grecs eurent leurs Pœans, les improvisations guerrières de Tyrtée et les vers de table d'Anacréon. Les Hébreux entonnaient des psaumes, et les adorateurs du soleil des cantiques dont les traces survivent dans les fragments du Zend-Avesta; l'enthousiasme des Basques pour leur liberté, éternelle comme leur langue, a produit des odes sublimes. Horace mit en strophes bachiques et voluptueuses la facile morale d'Epicure. Les Gaulois s'égayaient avec des pièces amoureuses qu'ils appelaient Vallemachies. Les Scaldes, dans le Nord, ainsi que les Bardes dans l'Armorique, ainsi que les Trouvères au moyen-âge, furent des chansonniers religieux ou militaires.

Les troubadours régénérèrent la chanson et la consacrèrent au sentiment érotique.

Tacite prétend que les Germains n'avaient point d'autres annales que leurs héroïdes vulgaires. Charlemagne, continuateur des traditions tudesques, tenait en grande estime ces sortes de compositions, et Eginhard rapporte que *les poèmes antiques et barbares, dans lesquels les actions et les guerres des anciens rois étaient célébrées, furent également écrits par son ordre pour être livrés à la postérité*. Enfin, les Espagnols seraient très pauvres en chroniques s'ils n'avaient leur romanciero. Puisque les chants remémorent les épisodes nationaux, puisqu'ils sont l'écho de la foi, des triomphes, des défaites, des grandeurs, des faiblesses, du patriotisme, de la malice et de la galanterie de nos aïeux, une place devait être accordée dans notre cycle aux *hymnes cantabriques*, à la *chanson de Gabrielle*, à la *captivité de François Ier*, aux *trois colombes de Cauterets*, et surtout à la *complainte de Biron*, qui fut la *Marseillaise* du Quercy, du Limousin, du Périgord et de la Gascogne, au commencement du XVIIe siècle.

Une circonstance tragique engendra cette protestation. Les réformés, aigris par l'ingratitude d'Henri IV, avaient comploté l'organisation d'une république protestante, au midi de la France, et d'électorats fédérés dans le Nord. Cette ligue, qui n'était qu'une intrigue, avorta. Néanmoins, elle avait porté une atteinte morale à la royauté.

Le monarque béarnais, pour rendre le prestige à son trône, résolut de sévir d'une façon éclatante. La victime qu'il choisit fut son glorieux compagnon d'armes, le duc Biron de Gontaut. Pour couvrir l'acte politique d'une apparence de justice, il renoua les fils rompus de la trame, et accusa le maréchal du crime de lèse-majesté et de haute trahison, crime qu'il lui avait déjà pardonné. Le parlement

condamna l'illustre guerrier à avoir la tête tranchée en place de Grève. On n'osa pas, à cause de sa popularité, exécuter publiquement la sentence. L'échafaud fut dressé dans l'intérieur de la Bastille. Biron descendit d'un pas assuré les escaliers de la prison, banda ses yeux et fléchit le genou. Pendant qu'on lui relevait les cheveux, le bourreau lui détacha la tête par surprise. Le cadavre fut suivi jusqu'à l'église St-Paul par un immense cortége, et jamais autant de larmes et autant d'eau bénite ne furent répandues sur un cercueil. L'affliction fut bien plus profonde et bien plus générale en province qu'à Paris. Le peuple indigné composa, dans son idiome et à sa façon, l'épopée du triste héros. Cette épopée ardente et énergique (1), qui était devenue le signal des conciliabules de la noblesse vexée par les mesures fiscales de Sully, fut interdite par ordonnance des sénéchaux.

Ce chant, qui est d'un grand prix, ne peut être cependant comparé, pour sa valeur historique, à celui de la *Guillouné* qui nous a transmis la mémoire d'une cérémonie gauloise. La coutume de faire la quête en criant : *Au Gui l'an neuf* s'est perpétuée non-seulement jusqu'à l'entrée du dernier siècle, comme le croyait et l'écrivait Keysler, mais jusqu'à nous. Cet usage contemporain des Druides a été scrupuleusement suivi, dans son itinéraire à travers la France, depuis son berceau, la grande Bretagne, jusqu'à son arrivée en Aquitaine. Ce qui étonne, c'est que l'altération, produite par 20 siècles sur sa forme et son esprit, n'ait point effacé son analogie avec la solennité celtique. Le sixième jour de la lune, les prêtres de Belisama s'avançaient sur la pente des duns ou à travers les clairières des bouleaux. Sur leurs épaules, se dressaient des statuettes

(1) Enregistrée page 126 de notre recueil.

voilées de lin et guirlandées de ramure. Quand ils avaient cueilli le gui sacré, avec leur serpette d'or et immolé deux taureaux blancs au pied d'un chêne ou sur un dolmen, ils proclamaient l'an neuf. Après cette proclamation, des groupes de jeunes gens se répandaient dans les campagnes ou entraient dans les bourgs en chantant :

Nous sommes arrivés, nous sommes arrivés,
A la porte des rics.
Dame, donnez-nous l'étrenne du Gui !

La femme aquitaine apparaissait alors sur le seuil de la maison et distribuait aux chanteurs les restes du banquet domestique. Ce refrain était le prélude des divertissements de la foule. Les hommes se déguisaient sous des vêtements féminins ou des peaux de faon et se coiffaient de cornes d'urus ou de têtes de génisse; leur accoutrement, en un mot, était aussi grotesque que celui des compagnons qui font l'office de la *Guillouné*.

Les guillonniers souhaitent fécondité au foyer, à l'étable, à la campagne; ces vœux reflètent la poésie naïve et patriarcale de nos pères gaulois qui avaient le culte des champs et qui mêlaient la nature à tous leurs rites, puisque leurs temples étaient les forêts séculaires, puisque leur fêtes coïncidaient avec les saisons.

M. Marquet, qui est un rigide écrivain et un laborieux philologue, a eu l'heureuse idée d'employer l'intensité de son savoir, la sûreté de son jugement et de son expérience à mettre au jour les richesses antiques recélées dans *la Guillouné*. Il a établi sa généalogie par la géographie, et prouvé que la quête druidique persistait sous la rouille de ce petit poème, auquel on a injustement reproché sa banalité. Cette banalité, en effet, a été la cause de sa durée, car plus une pensée est commune de forme et de fonds, plus elle a de force d'expansion et de chance d'avenir.

Au reste, ce n'est pas dans l'histoire que doit trouver place un reproche *précieux :* renvoyé au boudoir ou à l'antichambre.

L'auteur a fouillé et contrôlé avec amour et conscience son difficile sujet; il a su le revêtir d'un style ferme et serré comme une cotte de mailles et le rattacher à toutes les discussions qui pouvaient l'amplifier. Les téméraires affirmations d'un correspondant de l'institut à propos de l'exclamation populaire *o gué* ont été redressées; le chant a été dépouillé de ses surcharges, et son amalgame expliqué par la communauté de vie du gascon et du français. Les notes grammaticales, bibliographiques et étymologiques qui complètent ce travail ont édifié les véritables érudits.

Fragments historiques. — Dans nos fragments historiques, nous avons raconté les impiétés des comtes d'Armagnac et l'immortelle infamie du dernier de ces feudataires. M. Lascaris, qui puise sa science aux véritables sources, aux archives poudreuses des communes et des cantons, nous a donné une idée des luttes et des vengeances seigneuriales, au XIIIe siècle, par la *Querelle* entre Géraud V, comte d'Armagnac, et Géraud de Cazaubon, seigneur du St-Puy (1272). Il nous a montré ailleurs le monastère de Bouillas s'élevant sous le souffle d'une pensée expiatoire. Les fondations pieuses étaient alors les tributs ordinaires que les petits tyrans féodaux payaient à la peur de l'enfer. M. Lascaris nous a aussi montré une bastide de la vallée d'Aygueval changée en la ville royale de Fleurance par le suzerain qui voulait et pouvait, de cette position centrale, réprimer l'indocilité de ses vassaux gascons.

Fors, Règlements, Coutumes, Usages locaux. A l'instar des communes du XIIe siècle qui dérivaient des municipes du Ve, les fors émanaient de ces assemblées sénatoriales convoquées par les préfets de l'empire pour traiter

des affaires publiques; *agere fora*. Ces assemblées conservèrent toujours leur principe aristocratique, et les patriciens de Théodose eurent pour successeurs, dans le Béarn, les nobles de Centulle. Tous les peuples pyrénéens, descendants des Cantabres, furent jaloux de leur liberté. Quand les rois francs s'avisaient de leur envoyer des officiers pour percevoir les impôts, ils les massacraient tous, disent naïvement les chroniqueurs. Nous avons vu dans le mémoire de M. Laferrière qu'ils frappèrent successivement trois maîtres qui n'avaient pas respecté leurs règlements et leurs statuts.

Zammacola, si fidèlement traduit par M. Marquet, pour la *Revue d'Aquitaine,* nous a fait connaître l'organisation politique et sociale des Basques. Grâce à ses saines traductions, nous savons que la codification de *las partidas* fut l'œuvre d'Alphonse le Sage, que le choix des magistrats, dans la Biscaya, se décidait au scrutin, que les mandataires aux juntes générales étaient délégués par les assemblées primaires, que le surnom de *père* de la patrie rémunérait les citoyens qui avaient bien mérité d'elle. L'harmonie de la confédération avait pour base l'égalité et la fraternité. Aussi, pas de distinction de classes et pas de disproportion dans les fortunes. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce peuple émancipé de toute éternité s'estimât et fût estimé noble dans toute l'Europe dès l'institution de la monarchie mérovingienne.

Ce fait ne surprend point ceux qui savent que chaque *échécoguna* ou chef de famille garda intacte l'allodialité de sa terre sur laquelle il était libre et souverain comme le duc dans son fief. La loi barbare qui attribuait le privilége de la noblesse aux conquérants ne pouvait le refuser à ceux qui n'avaient point été conquis. Or, les Vascons furent toujours exempts de servitude. Ils devaient, par

conséquent, jouir des droits seigneuriaux au même titre que les vainqueurs de la Gaule. Les Montagnards eurent raison d'insister, dans leurs coutumes, sur cette prérogative qui, loin d'être une marque d'orgueil, était pour eux un signe de dignité personnelle et d'indépendance nationale.

A propos de coutumes, signalons en passant celles de *Beaussans* en Bigorre, et celles de *Miran*, qui occupent les pages 48 et 49 de notre premier tome.

Mentionnons en même temps les usages locaux que nous avons touchés à cause de leur importance historique et juridique : ceux-ci continuent les vieilles coutumes du moyen-âge; ceux-là suppléent à l'insuffisance du code et des actes, dans les conventions défectueuses, dans les questions de bornage, dans les baux à ferme, dans les brevets d'apprentissage, dans les contrats de vente, etc. Un ancien magistrat, qui a consacré 25 ans à l'investigation patiente de ces matières, nous a livré ses travaux. Sa tâche facilitera celle des comités délégués par le gouvernement pour colliger ces règles locales et multiples qui sauvegardent les intérêts de l'industrie rurale et urbaine.

Légendes. — Pour recomposer la beauté propre de chaque âge, il faut non-seulement retrouver les faits, mais encore les croyances. Aussi, l'histoire a pour auxiliaire la légende qui reproduit l'esprit et les superstitions des sociétés perdues. Nous avons donc fait quelque chose d'utile pour l'enseignement historique en donnant l'hospitalité à des récits enfantés par l'imagination de nos pères, tels que : les *Aïde Nagusi*, *la Fête*, *la Légende du Marais*, *le Compagnon pensif*.

Poésie. — La poésie n'a point été proscrite de notre sévère recueil, et nous avons offert aux amis du rhythme et de la rime : *les Couronnes*, *le Siècle et l'Esprit des Nations*, *le Chant des Normands*, *le Chasseur d'Izards*, *le Mois de Mai*.

Agriculture. — Ne voulant et ne devant pas empiéter sur les prérogatives de notre sœur *la Revue agricole*, nous n'avons touché qu'à la législation et qu'à l'industrie rurales. L'utilité des sujets développés par nous est visible dans les titres suivants : *Du Bornage dans les rapports avec l'agriculture; Drainage*; *le Chêne-Liége; l'Association vinicole*. Dans cette dernière question, M. de Minvielle a déduit tous les avantages moraux et matériels qui résulteraient, pour les propriétaires de vignes, de l'exploitation collective de leurs produits.

Miscellanées. — Enumérons rapidement les variétés disséminées dans notre recueil : *De l'Influence du vin sur le moral des individus et des sociétés*, *le Seigneur sauvage et la Femme sauvage*, *Lettre de M. Edmond Bezian*, *Turquoises de Simorre*. Tous ces sujets adhèrent plus ou moins à l'histoire régionale.

Craignant que la gravité de la science ne fatiguât et même n'indisposât le délicat tempérament des lectrices, nous avons, pour les empêcher d'être hostiles, et dans l'espoir de les attirer à nous, représenté des scènes dramatiques, donné diverses nouvelles qui avaient le mérite d'être, sinon inédites, au moins morales et authentiques.

Notre programme n'a pas été pleinement rempli; nous avions promis d'aborder l'oryctologie pour dévoiler à nos lecteurs les mystères et les caprices de la nature primitive. Mais le savant M. Lartet n'était plus dans le pays. Sa science géologique était nécessaire au Muséum comme elle sera bientôt à l'Académie. Les fouilles des couches ossifères de Sansan n'ayant pas été reprises depuis son départ, nous avons dû négliger cette partie. Si ce riche charnier fossile est réouvert avant peu, comme nous l'espérons, nous comblerons cette lacune.

Vous le voyez, lecteurs, la *Revue* a été consciencieuse

et encyclopédique : elle a envisagé l'histoire sous ses différents aspects.

Les difficultés inhérentes au début d'une entreprise scientifique sont aujourd'hui entièrement vaincues. Ce n'est pas un mince résultat d'avoir groupé en un faisceau les intelligences de quatre ou cinq départements, et d'avoir conquis une place dans la presse périodique. Les penseurs et les esprits droits ont compris que notre mission était sainte et patriotique, et ils nous ont prodigué les encouragements.

Condom n'était peut-être pas le centre le plus convenable pour rayonner sur notre province, mais il importait peu que le foyer fût sur ou tel point de la circonférence, pourvu qu'il éclairât la nuit du passé.

L'étude des antiquités est instructive, morale, et nullement récréative. Que les lecteurs friands de jongleries littéraires, de feuilletons peu vrais et peu vraisemblables, ne viennent point à nous. Nous n'appelons que les nobles cœurs qui croient que la génération présente doit quelque chose aux générations qui l'ont précédée.

Notre carrière sera, cette année, moins laborieuse que l'année dernière. Les tâtonnements sont finis, les correspondances organisées, et les provisions abondantes. Que nos sérieux abonnés nous continuent leur bienveillance, les académies leurs conseils, les collaborateurs leur zèle, et nous élèverons ensemble une colonne lumineuse, à la clarté de laquelle ressusciteront les hommes et les monuments ensevelis dans le cimetière aquitain.

J. NOULENS.

BERNARD DE SÉRILLAC

Archevêque de Tolède.

La famille des Sérillac de Gaure était une des plus anciennes de la Gascogne. Le château de Sérillac existe encore aujourd'hui non loin de La Sauvetat, canton de Fleurance. Durant le XIe siècle, parut dans cette famille Bernard de Sérillac, l'un des hommes les plus distingués de l'époque. Il naquit à Sérillac vers l'an 1040. Ses parents, pieux et assez éclairés pour l'époque, prirent de son éducation un soin peu ordinaire. Le jeune Bernard, né avec d'heureuses dispositions, répondit par de sensibles progrès aux tendres sollicitudes de sa famille. Encore jeune, il se faisait remarquer par sa piété solide et par son goût prononcé pour les belles-lettres. Il embrassa de bonne heure, comme tous les jeunes seigneurs de son temps, la noble profession des armes. Mais son amour pour l'étude, et les dangers qu'il trouva pour sa religion dans la vie errante et licencieuse des camps, lui firent bientôt comprendre qu'il n'était pas né pour passer sa vie dans le monde. Il prit une généreuse résolution et abandonna l'épée du chevalier pour se retirer dans le cloître. Il entra, du consentement de ses parents, dans le monastère de St-Orens d'Auch, où les moines de l'ordre de Cluny avaient mis en honneur la piété et l'étude. Sa régularité le fit bientôt admettre à la profession religieuse, et sa science, vaste pour son siècle, le signala à l'attention de ses supérieurs. Sa réputation parvint bientôt jusqu'aux oreilles de St-Hugues, abbé de Cluny et général de l'ordre. Ce vénérable abbé l'envoya en Espagne à la prière d'Alphonse, roi de Castille, afin d'y établir des couvents de moines de Cluny; Bernard eut bientôt gagné l'affection du monarque qui était célèbre par sa haute piété et

par l'estime qu'il avait vouée aux gens de lettres. Dès lors, les faveurs de la cour s'accumulèrent sur la tête de ce noble enfant du comté de Gaure. Il fut nommé abbé du monastère royal de San-Facondo, qui était la maison-mère de tous les couvents du royaume de Castille. Mais là ne devait pas s'arrêter sa fortune. Le roi de Castille venait de reprendre la ville de Tolède sur les Maures musulmans (1085). Ce prince, jaloux de faire profiter la religion du succès de ses armes, s'empressa de rétablir l'archevêché de cette ville. Il jeta les yeux sur l'abbé de San-Facondo comme sur l'homme le plus capable de remplir dignement ce nouveau siége, et il le fit reconnaître par la Cour romaine en qualité d'Archevêque de Tolède. La réputation de Bernard de Sérillac arriva ainsi jusqu'à Rome, et le Pape confirma avec empressement le digne choix du religieux monarque. Urbain, qui occupait alors le trône pontifical, combla à son tour d'insignes faveurs le nouvel Archevêque. Il le désigna pour son vicaire et son légat en Espagne, et, en sa considération, il donna au siége de Tolède la primatie sur toutes les églises de la Péninsule. Bernard ne se montra pas au-dessous de ces honneurs. Partout il fit refleurir la religion, et réussit à établir une sainte et rigoureuse discipline. L'an 1086, il passa à Rome pour des affaires politiques et religieuses. Il y fut reçu à cœur ouvert par le Souverain Pontife et sa Cour A son départ, le Pape le chargea de passer en France pour présider, en son nom, le Concile de Toulouse. Bernard s'acquitta de cette mission, et on reconnut, dans les actes du Concile, la salutaire influence de son zèle et de ses lumières. Bientôt il quitta Toulouse et se rendit à Auch. Il y séjourna quelque temps, et, après avoir visité son château de Sérillac, lieux où s'étaient écoulées les premières années de sa vie, il rentra dans sa ville archiépiscopale de Tolède, qu'il édifia par ses vertus, et

qu'il éclaira de sa doctrine. Il y mourut au milieu des travaux de son ministère vers l'an 1100, âgé d'environ 60 ans. On l'a toujours regardé comme un saint dans l'église d'Espagne, où l'on se souvint longtemps de sa piété, de son zèle et de sa science.

J.-P. LASCARIS.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*).

Dans son parcours du nord au sud, le chemin de Saint Jacques changea de nom, hors des murs, vers la fin du XVIe siècle, et prit celui d'une petite chapelle fondée, en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges, sur le plateau que ce chemin traverse, à deux kilomètres du ruisseau. Sous le pape Libère (352 à 366), par une nuit du 4 au 5 août, la neige, symbole de la pureté de Marie, tomba, à Rome, sur le mont Esquilin, et en couvrit, d'une couche épaisse, seulement un certain espace déterminé avec la plus grande précision. Dans la même nuit, Marie apparaissait à Libère, lui enjoignant d'élever une église sur l'emplacement qu'il trouverait, le lendemain, marqué par la neige. Le saint Pontife, accompagné d'un nombreux cortége, se rendit à l'Esquilin. Et, armé d'une pioche, il se mit à tracer, de ses mains, l'enceinte du merveilleux édifice dont la neige dessinait exactement les contours. Mais, à ce même instant, sous les yeux d'une nombreuse assistance, la neige se divise, et la terre s'entr'ouvrant, les fondations se creusent d'elles-mêmes, sur toute la ligne du plan général, de manière à recevoir les constructions, sans qu'aucune

main humaine eût pris la moindre part à ce début de l'œuvre.

C'est ainsi que l'historien de Sainte-Marie-Majeure raconte l'origine de cette basilique, connue aussi sous le nom de Notre-Dame-des-Neiges (1). Des travaux d'art considérables, exécutés à l'intérieur de l'édifice, dans la seconde moitié du XVIe siècle, spécialement par les papes Sixte-Quint et Paul V, répandirent, dans l'univers catholique, la dévotion à Notre-Dame-des-Neiges; et la ville d'Auch voulut aussi avoir une chapelle sous le même vocable. Mais la cathédrale, encore inachevée, absorbait, alors même, toutes les ressources du clergé et des fidèles. Aussi dut-on se contenter d'un modeste édifice *extrà muros*, érigé sur la limite occidentale du casal de Sainte-Marie. Nous pouvons juger de son peu d'importance par la valeur annuelle du bénéfice, sous le cardinal de Polignac : dans le pouillé du diocèse il est uni a une cure de la ville, et porté, vers 1730, toutes charges déduites, à 53 livres seulement (2).

Les ditz canonihes dauxs dizen quel auant casau tien per lor. en auem faite longuhe rengure de nos e de nre linadge.	Les dits chanoines d'Auch disent que l'avant *dit* casal tient pour eux. En avons fait long rentage, de nous-même et par notre lignée.

On voit évidemment que, par sa situation, un terrain confrontant aux vignes des chanoines d'Auch était à leur parfaite convenance. Il eût été par trop inutile d'en faire ici l'observation. Le texte nous semblerait donc exprimer davantage, c'est-à-dire quelque prétention de propriété, de la part des chanoines, relativement audit casal : « dizen... tien per lor. » A quoi Géraud réplique, en sa faveur, par la présomption d'un droit pur et simple, établi sur jouissance de très vieille date, et par lui et par les siens.

(1) Le curé de Saint-Orens en était alors le chapelain.
(2) PAULUS DE AUGELIS, Basil. S. M.-Majoris. Lib. II, cap. 2, p. 21 à 27.

On per zo nos en Guiraud dit comte de fezensac e darmaiach ab cosehl domes sains no foezads ni costreiz, mais per nostre agradable bolentad. la auant dit cazau ab sos entramens e ab sos eizimens eaisi de termead e departid cum de sobre es dit. dam nos en aumoine per anjme de nos e de nostre linadge, en quitam e asolvem per nos e pels nostres. aus canonihes de ma daune Sencte Marie dauxs, aux prezenzs e aux abiedors. per fer e complir totes sos bolentads. e renunciam a tote eccepcion e a tote diction que a nos podos adjudar e baler, ne aus dits canonihes podos nocer ne daun far. e del auant dit casau ab totes sas *pertinenties*, de nulle retinenze que nos nous j fem. nos em nos debestids per toz temps. en auem bestids los ditz canonihes. eus nauem *metuds en corporau* possession den cel entro habisme. eus auem prometud fermemenz queus j portaram ferme e bone garentie de tot home *e de tote femne*..... ren los suelos dizer ni contrastar.

C'est pourquoi nous Géraud dit comte de Fezensac et d'Armagnac, avec conseil d'hommes sages, ni forcé, ni contraint, mais par notre agréable volonté, l'avant dit casal, avec ses abords et ses commodités, et ici déterminé et départi comme dessus est dit, nous donnons en aumône pour l'âme de nous et de notre lignée, en quittons et absolvons pour nous et les nôtres, aux chanoines de ma dame Sainte-Marie d'Auch, aux présents et à venir. Pour faire et accomplir toutes leurs volontés. Et renonçons à toute acception et à toute diction qui à nous pourrait servir et valoir, et aux dits chanoines pourrait nuire ou faire dommage. Et de l'avant dit casal avec toutes ses appartenances, *garanties* de toute retenue de notre part, nous nous sommes dépouillés pour toujours. En avons investi les dits chanoines, les en avons mis en corporelle possession de ciel en abîme. Leur avons promis fermement que nous leur y porterons force et bonne garantie de tout homme et de toute femme .....
.....

Une lacune, dont on ne peut accuser que les rats, met ici le texte en suspens. Encore les mots «e de tote femne» sont-ils indiqués par un acte de confirmation, dont je parlerai un peu plus bas. Ces mots, du reste, me paraissent compléter ici l'extension donnée à l'expression «casau.» Le casal, en effet, d'après Du Cange, devait comprendre, à cette époque, un petit nombre de pauvres familles que leur condition attachait au sol, pour en faire l'exploitation; c'est ce que l'on appelle *rustici* dans les vieilles chartes : espèce de colons, formant une classe distincte à côté du *miles* et du *liber*. Le *rustique* ne quittait guère la glèbe du champ qu'il cultivait, pour son avantage personnel comme pour l'inté-

rêt du maître (1). Géraud ne garantit donc pas uniquement la terre, avec le dessus et le dessous « den cel entro habisme,» mais encore les bras qui devaient désormais la faire valoir pour le compte des chanoines.

Neus j faram tort in forze per nos ni per autru. neus nj laisaram far a nul home *a nostre lejau poder*.	Nous ne leur y ferons tort ni violence par nous ni par autrui. Ni ne leur y laisserons faire par nul homme, selon notre loyal pouvoir.

C'est encore l'acte de confirmation qui restitue les quatre derniers mots, et avec eux complète la conclusion des formules d'assurance et garantie, ordinairement fournies aux nouveaux possesseurs, dans de telles chartes de vente. Car, au fond, et quoique le comte ait déjà dit « dam nos en aumoine, » la suite porte bien le caractère d'une véritable acquisition, qui paraît, toutefois, avoir été faite à prix réduit. Il ajoute, en effet:

Els ditz canonihes dauxs deron anos en remuneration per lauant dit casau. d. sol. debos morl. que nos auem pres *dels ditz canonihes*, enon tiem apagads de lor.	Les dits chanoines d'Auch donnent à nous en rémunération pour l'avant dit casal D. sous morlaàs des bons, que nous avons pris des dits chanoines, et nous tenons payés d'eux.

Ainsi donc, ce contrat est moins un échange, à valeur égale, qu'une rémunération de la part du Chapitre. Or, « rémunérer, » d'après Du Cange, se prenait dans le sens de présent en retour, *munerare*, *munus offerre*, *donare* (2). Et la différence entre les deux valeurs, toute à l'avantage des chanoines, prenait ici le nom d'aumône ou don pieux.

La somme de 500 s., livrée par le Chapitre, et que Géraud V déclare avoir reçue, était comptée en numéraire de Morlaàs. C'est dans cette ville qu'était l'hôtel de la monnaie

(1) Je reviendrai, un peu plus bas, sur ces trois classes d'hommes qui, au moyen-âge, venaient après les premiers vassaux.
(2) Glossaire, au mot *Remunerare*.

de ce nom. Autrefois capitale des vicomtes du Béarn, elle fut abandonnée pour Orthez et ensuite pour Pau. Aujourd'hui Morlaàs ne conserve, des heureux temps de son ancienne splendeur, qu'une église romane, bâtie par Centulle IV, le huitième des vicomtes héréditaires qui se succédèrent dans ce pays, depuis le siècle de Charlemagne (1). Mais afin de nous faire une idée aussi exacte que possible de la valeur que donne le texte au terrain acheté pour les Minorites, il est indispensable de reprendre les choses de plus haut.

Devenu comte de Bigorre, vers la fin du XIe siècle, par son mariage avec l'héritière de ce nouveau domaine, Centulle IV profita de la bonne intelligence dans laquelle il vivait avec tous ses voisins pour opérer la refonte de son numéraire. D'après le système carlovingien, suivi depuis plus de cent ans, dans le Béarn, la livre d'argent, de douze onces, valait vingt sous, même métal. Chaque sou (2) se taillait en douze deniers aussi d'argent; et il était réglé par les ordonnances

(1) Sainte-Foi de Morlaàs est une église à trois nefs, et aussi à trois chapelles absidales dont l'ouverture à l'ouest est sur un même plan transversal. Considérablement mutilée à l'occasion des troubles religieux du XVIe siècle, elle est surtout remarquable par les restes d'un porche occidental dont les murs présentent encore des traces d'incendie. La porte est à deux baies romanes qu'une colonne sépare. Le cintre de gauche porte, à l'archivolte, l'inscription suivante :

REX SUM CŒLORUM MERCES CONDIGNA MEORUM.

Elle est gravée sur pierre, de même que la suivante qui se lit sur l'archivolte correspondante à droite :

ME QUICUMQUE COLIT PRO VITA PERDERE NOLIT.

Le sculpteur met ces deux vers léonins dans la bouche du Christ, représenté en relief sur le tympan qui se développe à l'extrados des deux petits cintres, encadres dans un autre plus grand. Jésus est assis au milieu d'une auréole ovale. Ses pieds sont nus; sa barbe est longue, et sa tête est couronnée du nimbe crucifère. De la main gauche il présente aux fidèles le livre ouvert de la Loi nouvelle, tandis que sa droite est bénissante L'enfant ailé qui symbolise St Mathieu, et l'aigle de St Jean, se tiennent à ses côtés, mais en dehors de l'auréole. Plus bas manquent les symboles de St Marc et de St Luc. — Des billettes, des fleurons, des damiers, des oiseaux, etc.. enfin un double rang de personnages, à poses très variées, décorent les arcs supérieurs.

Ces intéressants détails ont été relevés dans un dessin très soigné dont M. Hippolyte DURAND, architecte diocésain, a fait hommage à Mgr A. de Salinis, archevêque d'Auch, comme souvenir de sa ville natale.

(2) Solidus, solide de forme cylindrique. — Pour l'ancienneté de cette monnaie, voir P. MARCA, hist. de Bearn, liv. IV, chap. 16.

royales que « nuls barons de France ne peut, ne ne doict forger monnoye d'or ou d'argent, se n'est li Roys, ou par son commandement; ne monnoye qui vaille plus d'un denier (1). »

Or, un fait digne de remarque, c'est que, des plus anciennes monnaies du Béarn, que l'on retrouve assez fréquemment dans nos contrées, le denier d'argent est incontestablement la plus abondante. Ces petites pièces, trop souvent frustes, mais parfois d'une entière conservation, portent en légende de l'avers, CENTULLO COME. Elles sont du poids moyen de 0k,0015; et leur titre, épreuve faite avec grand soin, est d'environ 0,70; ce qui donne pour le « sol morl. » une valeur de 2 fr. 80 de notre monnaie actuelle. D'où il suit que le casal de Géraud V aurait été payé environ 1,400 fr., si le *sou* BON de Morlaàs se comptait, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, selon la valeur moyenne alors représentée, depuis plus de cent ans, par les deniers du comte Centulle.

Mais, jusqu'à quelle époque cette valeur s'est-elle conservée? S'il fallait prendre à la lettre l'affirmation de quelques savants de renom, le sou morlaàs aurait une valeur triple du sou tournois, c'est-à-dire serait avec ce dernier dans le rapport de 3 à 1. Evidemment, cette proportion ne peut s'entendre des temps antérieurs à la refonte du numéraire royal, opérée par Louis IX. Car, même en supposant, ce qui est plus que douteux, que le sou morlaàs, de nouveau coin, eût conservé jusque-là son titre primitif, celui de Tours s'était montré trop variable pour que le rapport des deux valeurs se fût conservé le même.

Or, après St-Louis, ce rapport est tellement inconstant qu'il n'est plus reconnaissable, même au début du XIVe siè-

(1) Scheda de Monetis, circà ann. 1300.

cle. Ainsi, en 1301, dans un contrat d'échange passé entre le roi Philippe le Bel et Hélie Taleyrand, comte de Périgord (1), on voit que 1,344 liv. 0 s. 9 d. morlaàs sont évalués 2,150 liv. 9 s. 9 d. tournois; ce qui ramène le rapport 3 : 1, supposé plus haut, à sa moitié environ, c'est-à-dire à 1,59 : 1 (2).

En 1310, le sou tournois est évalué près de 1/10 de plus qu'en 1301 (3); ce qui diminue le rapport de 1301, toujours en supposant la valeur du morlaàs constante.

Quelques années plus tard, différents actes prouvent qu'après Philippe-le-Bel, c'est-à-dire de 1314 à 1316, par exemple, le rapport des deux numéraires augmente de nouveau et devient, en moyenne, comme 1,61 : 1. En 1328, il est comme 1,60 : 1 (4).

On n'est donc pas, ce me semble, en droit d'affirmer qu' «en Béarn, les livres, sols et deniers avaient une valeur triple de celle de la monnaie tournoise», même en rapportant cette évaluation, avec l'historien P. Marca, aux premières années du XIVe siècle (5). Et ne pourrait-on pas avancer, au besoin, que, pour aucune autre époque, une telle assertion ne saurait être plus hasardée?

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(La suite prochainement.)

(1) Trésor des chartes inv. de Périg. Liasse 6.

(2) Dans cet échange il est à remarquer que le comte de Périgord cède au roi les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars qu'Hélie VII tenait de sa femme Philippe, sœur et héritière de Vézian III, dernier vicomte de Lomagne.—Les baronies de Rivière et de Solomiac restèrent au comte de Périgord.

(3) L'excédant est de 0 fr. 065, de notre monnaie actuelle.

(4) A Bayonne, on le comptait, cette même année, comme 1,33 : 1. — Voir, pour cette singulière anomalie, DU CANGE, supplem. ad verb. *morlanus*.—Pour ces oscillations dans les valeurs monétaires de France, au XIVe siècle, on peut consulter utilement un «ESSAI ANONIME sur les monnoies, etc., etc., in-4°, Paris, 1746».

(5) Hist. de Béarn, liv. IV, chap. 16; et passim.

RICTRUDE,

Abbesse de Marchiennes.

(*Suite*) [1].

III.

Ernold était un des hommes les plus puissants de la Vasconie; plusieurs Francs reçurent chez lui l'hospitalité. Mais aucun ne revint sous son toit avec plus d'assiduité qu'un leude du roi Dagobert, nommé Adalbaud. On lui fit bon accueil: il se présenta comme le petit-fils de Gertrude, la sainte fondatrice du monastère d'Ilamay, sur la Scarpe, au diocèse d'Arras; il connaissait sans doute Amandus, et portait peut-être quelque message de l'évêque pèlerin à sa fille spirituelle. Quoi qu'il en soit, l'éblouissante beauté de Rictrude le frappa; son éducation brillante le surprit, ses douces vertus le captivèrent: il la demanda en mariage.

Cette démarche ne pouvait manquer d'exciter de vives oppositions. La Vasconie avait, il est vrai, perdu son indépendance depuis un an(2) par les armes de Haribert; mais les hommes de Dagobert, en la soumettant à une nouvelle invasion, humiliaient profondément un peuple irritable et fier. Les parents de Lichia, Vascons d'humeur austère, ne voyaient qu'avec horreur tous ces Germains accourus de si loin pour mettre le pied sur eux. D'ailleurs, les charmes de la jeune Rictrude avaient eu quelque action sur ses rudes compatriotes; l'un d'entr'eux, plusieurs peut-être, espéraient obtenir sa main. L'amour, chez les peuples peu civilisés plus qu'ailleurs, traîne volontiers à sa suite la jalousie et

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, page 489, 1re année.
(2) *Fredeg. Schol. chronicum*, c. LVII, *in fin.*

les vengeances. Dès que les prétentions d'Adalbaud furent connues, de terribles menaces éclatèrent : « Quoi ! disait-on, la fille de nos vieux chefs donnera ce honteux exemple d'obséquiosité pour les hommes du Nord ! Cela ne peut pas être; et si Ernold se laisse séduire par l'appât des richesses de l'étranger, si Lichia ne fait pas triompher la voix du sang, si Rictrude elle-même préfère le courtisan du roi des Francs à ses compatriotes, malheur à eux ! » Lichia était effrayée sans doute de ces discours que ses proches lui rapportaient en les appuyant de leurs sévères exhortations. Mais Ernold fit taire ces terreurs en présence des avantages de l'union qu'on lui proposait. La jeune fille surtout n'hésitait pas entre des guerriers Vascons, dont la rudesse lui répugnait, et Adalbaud, qui l'attirait par les qualités les plus brillantes. Il lui semblait qu'Amandus lui avait envoyé ce noble fiancé, et que les prières du guide de sa jeunesse béniraient son mariage.

Rictrude fut donnée à Adalbaud. On admira la magnificence de la fête nuptiale, la bonne grâce et la beauté des époux; on vanta même leurs vertus. Mais au milieu de ces pompes joyeuses, nul ne se défendit d'un sinistre pressentiment; on sentait planer, sur ce brillant tumulte, la colère du patriotisme et de l'amour blessés. Cependant, Rictrude apportait une riche dot à son mari : c'était probablement de grosses sommes d'argent, en attendant qu'elle héritât d'un patrimoine qu'elle ne savait pas devoir lui être si funeste. De son côté, le lendemain des noces, conformément aux usages germaniques, Adalbaud dut prendre la main de sa femme, et, lui jetant un brin de paille, lui assurer à titre de *morganéhiba* (1) la possession de vastes terres dans la Gaule Belgique.

(1) Présent du matin. voy. Aug. Thierry, *Récits des Temps Mérovin.*, IIe récit.

A peine les fêtes terminées, il fallut quitter un pays peu hospitalier aux gens du Nord. Rictrude dit adieu au foyer paternel, à une famille aimée qu'elle n'osait espérer de revoir. En effet, la séparation était définitive. La jeune vasconne suivit son mari jusqu'au bout de la France, et habita avec lui le domaine de Boiry, près d'Arras. Ils eurent quatre enfants. Mauronte, seul rejeton mâle, était destiné, dans la pensée de son père, à occuper les premières charges de la cour mérovingienne; Dieu avait d'autres desseins, dont la réalisation fut préparée par les douces leçons du prêtre Riquier (1), parrain de l'enfant. Clotsende fut tenue sur les fonts du baptême par l'évêque Amandus; Eusébie, par la reine Nanthilde, femme de Dagobert; une troisième fille, Adalsende, devait être encore au berceau, lorsqu'Adalbaud fut obligé de partir pour la Vasconie. Peut-être s'agissait-il seulement de revoir des biens que sa femme y possédait; peut-être, et cette supposition paraît plus plausible, les parents de Rictrude étaient morts, et leur succession se trouvait exposée à l'avidité de collatéraux acharnés contre les deux époux.

Rictrude ne se décida pas sans peine à voir partir son mari. Le voyage était long, pénible et dangereux; elle se souvenait d'ailleurs des terribles inimitiés que son mariage avait excité là-bas, et savait trop que parmi ses barbares compatriotes la haine ne s'éteignait que dans le sang. Il fallut cependant consentir au douloureux départ. Rictrude se réserva du moins la consolation d'accompagner son mari assez loin de sa résidence. Mais enfin, sur les instances réitérées d'Adalbaud, elle se retira le cœur plein de mystérieuses terreurs et triste comme une veuve. La tendresse

(1) C'est S. Riquier dont Alcuin a écrit la vie dédiée à Charlemagne. *Vita B. Richarii*, inter B. Flacci Albini Alcuini opp., tom. 2 (Patrol. Migne, t. CI, p. 682-694.)

inquiéte ne l'abusait pas. Les hommes intéressés à l'absence d'Adalbaud furent prévenus à temps de son voyage; ils se portèrent au-devant de lui, nombreux et sous les armes. La suite d'Adalbaud était trop faible pour résister à cette attaque soudaine. Le noble Franc tomba percé de plusieurs coups (1), et ses compagnons rapportèrent tristement dans le Nord sa dépouille sanglante.

IV.

Ce malheur précipita Rictrude dans une désolation profonde. Son isolement soudain au milieu d'un vaste domaine, la vue de ses quatre enfants privés de leur soutien naturel, les larmes de ces innocents orphelins ajoutaient encore à sa douleur. Elle ne ressentait quelque consolation qu'en voyant arriver lentement vers sa demeure quelque vénérable vieillard vêtu du costume romain : ainsi se présentaient chez elle les évêques les plus illustres de la contrée par la naissance, les lumières et la vertu. Mais il n'en était aucun dont la présence et les discours eussent plus de charme pour elle que le vieil évêque Amandus. C'est à lui que la veuve, dont le cœur blessé ne tenait plus au monde que par les liens sacrés de l'amour maternel, dévoila ses secrètes aspirations vers une vie de calme et de solitude. On lui conseillait de toutes parts de se remarier. Amandus lui rappela la parole de St-Paul : *La femme est liée au mari, tant qu'il est vivant ; mais si son mari s'est endormi, elle est libre : qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur. Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille* (2). Elle goûta ce

(1) Voyez *Vita S. Adalbaldi*, dans les Bollandistes (*acta* 55. 2 *Felx.*) Je regrette de n'avoir pas en ce moment la faculté de consulter ce Recueil, où se trouvent peut-être quelques renseignements sur la date et le lieu de la mort d'Adalbaud.

(2) I Cor., VII.

langage; non contente de se résigner à l'état de viduité, elle aspira bientôt à un renoncement plus absolu, et se décida à embrasser la vie religieuse. Un obstacle, qui paraissait insurmontable, se présenta.

Rictrude était connue à la cour de Clovis II (1). Son jeune fils Mauronte devait même y entrer bientôt, s'il n'y était déjà, pour recevoir l'éducation guerrière que l'on donnait alors aux seigneurs de son rang. Le roi s'occupait par lui-même du sort des enfants et de la veuve d'un de ses leudes. Tout dégénéré qu'il était, le descendant du grand Clovis respectait involontairement la sévère beauté, la noblesse, les vertus de Rictrude; mais il s'attribuait le droit de trouver et d'imposer un nouvel époux à cette jeune femme. Il jeta les yeux sur un des principaux seigneurs de sa cour, et déclara sa volonté à la veuve d'Adalbaud. Elle ne s'attendait pas à cet ordre. Divers personnages considérables lui avaient donné des conseils semblables qu'elle avait rejetés sans peine; mais devant les ordres d'un roi qui ne cédait pas aisément, elle dut hésiter. Sans irriter Clovis par un refus formel, elle déclara qu'elle n'avait jamais songé à une telle démarche, que son cœur y répugnait, qu'elle n'aspirait plus qu'au repos. Le Mérovingien comprit peu ce langage; il crut qu'après quelques nouveaux assauts il aurait raison de la noble femme. Il s'abaissa jusqu'aux prières, il eut recours à tous les moyens de douceur dont il put s'aviser pour triompher de son obstination. Enfin, à bout de ressources, il s'irrita; et Rictrude aurait eu peut-être tout à craindre de sa fureur, si, d'après l'avis d'Amandus lui-même, elle n'avait pris le parti de répondre vaguement qu'elle était résolue *à faire ce qui paraîtrait le plus conve-*

(1) M. Léon Aubineau dit Dagobert au lieu de Clovis II. Hucbald ne donne pas le nom du roi. Mais la chronologie et la géographie réunies le désignent avec certitude.

nable, avec le conseil ou la permission du roi. Clovis ne pouvait se payer longtemps de cette promesse. Aussi Rictrude hâta le dénouement du drame, en combinant avec Amandus tous les incidents de la scène qui le termina.

Quelques jours après avoir donné au roi cette réponse un peu équivoque, Rictrude fit inviter Clovis II et tous les leudes attachés au palais. Depuis le funeste départ d'Adalbaud, jamais le manoir de Boiry n'avait rien vu qui ressemblât à une fête. Aujourd'hui, le mouvement et la vie renaissent : les serviteurs se multiplient, les objets de luxe enveloppés de voiles de deuil reparaissent dans tout leur éclat, les provisions d'un immense festin s'entassent. Ce fut un spectacle bien plus animé encore quand la cour mérovingienne remplit la maison et se rangea autour des tables. Des flots de vin coulaient, et la gaîté un peu grossière des Francs faisait résonner les vastes salles. Rictrude elle-même, avec son urbanité toute méridionale, entretenait la bonne humeur des convives par des discours agréables et des plaisanteries de meilleur goût que leurs quolibets germaniques. Cependant, les coups se succédaient (1), et la joie bruyante des Francs s'animait par l'action des liqueurs enivrantes, quand tout à coup il se fit un grand silence.

Rictrude venait de se lever. Elle s'adressait en ces termes à Clovis : « je suis en ma maison, seigneur. Est-ce votre bon plaisir que je fasse en votre présence ce qui me plaît, ainsi que toute dame libre le peut faire? Le roi s'imagina, ainsi que tous les convives, que Rictrude demandait son agrément pour provoquer les plus intrépides buveurs, en déterminant un nombre de coupes à vider. Tels étaient les

(1) Ici le bon moine, dont je rends librement le récit, a donné à son texte une couleur antique, et laissé même échapper deux hexamètres virgiliens :

Postquam exempta fames et amor compressus edendi,
Cum multo clara exhilarans convivia baccho
Surgit.....

usages des Francs. Clovis se hâta de répondre : « noble dame, je te permets d'agir comme il te conviendra. » Alors Rictrude tire de son sein un voile qu'elle déploie sur sa tête en disant d'une voix grave : «Au nom de Dieu, Père, Fils et St-Esprit ! Je me voue irrévocablement à lui, et j'embrasse à jamais la vie religieuse en prenant ce voile consacré par la bénédiction épiscopale. Qu'ainsi le seigneur me soit en aide ! » Elle avait fait bénir ce voile d'avance par l'évêque Amandus.

Les leudes royaux regardaient avec étonnement cette femme voilée, et ne savaient que dire et que penser. Le roi bouillonnait de colère; mais ce léger tissu était une barrière devant laquelle toute sa fureur devait expirer. Il n'essaya pas même d'exprimer son mécontement, et sortit de la maison en dévorant son dépit. Ses courtisans le suivirent l'un après l'autre; et le silence, le calme et la solitude régnèrent de nouveau dans le manoir de Boiry.

Amandus ménagea une complète réconciliation entre le monarque vaincu et la sainte inébranlable. Clovis II, sur la demande du vieil évêque, assura par un acte royal à Rictrude le titre d'abbesse de Marchiennes (1). Il existait alors, en ce lieu, une communauté d'enfants de St-Benoît, fondée par Amandus. Un monastère de femmes y fut créé par Rictrude et par son vénérable conseiller. C'était en 647. L'abbesse avait trente-trois ans.

LÉON COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

(1) Sur la Scarpe, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département du Nord, à 14 kilomètres E. de Douai.

UNE FÊTE PATRONALE.

SAINT VICTOR ET SAINTE COURONNE A SARAMON

(14 mai.)

Jamay nou sèro bist uno tant bèlo *boto* (fête);
Tout es puplé, tout es coufoulut...
..... Dins la coulino
S'entendio péta fusil et couloumbrino
Per escourta la Crutz....

(JASMIN, *Poème de Françounéto.*)

Il est, dans certaines localités du département du Gers, des coutumes bizarres auxquelles paraissent, au premier abord, se rattacher des idées superstitieuses, mais qui, étudiées avec soin, pourraient fournir d'excellentes remarques et expliquer, jusqu'à un certain point, l'histoire si souvent obscure des temps passés, réduite toutefois aux simples proportions d'une monographie locale.

Quelques-uns y ont reconnu un reflet de ce polythéisme des anciens, si éloigné d'une origine chrétienne, à cause du peu d'analogie qui existait entre les institutions primitives de l'église naissante et les cérémonies pratiquées dans ces sortes de solennités; d'autres, au contraire, ont cru deviner dans cette préoccupation des moindres particularités, des détails les plus secondaires, dans cette observance rigoureuse du rite le plus sévère, cet esprit de suite, cette *politique* d'une institution qui, en éblouissant le peuple par l'éclat de ces démonstrations religieuses, cherchait à le maintenir ainsi sous sa domination.

Pour ma part, j'ai pensé qu'il serait possible quelquefois de retrouver l'origine d'une petite ville dans l'histoire de sa fête patronale; car elle porte souvent en elle-même le cachet de la chronique du lieu de sa célébration, et en est presque toujours la légende emblématique, comme dans une famille nobiliaire le blason en résume toute la généalogie.

La fête patronale de St-Victor et de Ste-Couronne, qui se célèbre chaque année à Saramon, arrondissement d'Auch, le 14 mai, m'a semblé avoir ce caractère original, sinon curieux et instructif. Peut-être sa description minutieuse ne sera-t-elle pas déplacée, dans la *Revue d'Aquitaine*, à cause de sa spécialité.

Un mot encore, pour explication nécessaire à l'intelligence de la scène, sur la biographie légendaire des saints fêtés ce jour-là.

C'était comme au temps de Dioclétien, où les fidèles se glissaient furtivement sous le porche d'un temple, ayant peur de leur nouvelle religion..... Il se trouva un soldat de l'armée payenne du gouverneur Sébastien, sous l'empereur Antonin, qui, dans la ville de Lycos, en Syrie, brava héroïquement le martyre pour confesser sa croyance et proclamer sa foi nouvelle en embrassant le christianisme. Il fut décapité. Une jeune femme fut si touchée de son courage qu'elle se dévoua aussi au martyre. Elle fut écartelée au moyen de deux arbres dont les cimes avaient été rapprochées, et qu'on laissa violemment s'échapper des liens qui les tenaient. (*Les Bollandistes*). C'étaient Victor et Couronne.

Morts le même jour, ces deux martyrs sont fêtés le même jour, 14 mai, à Saramon. En voici le cérémonial :

Dans cette localité, et la veille de la fête, un certain mouvement commence à se manifester parmi la population.

La ville prend un air de sainte jubilation; elle semble respirer après douze mois d'attente. On dirait une sorte de tressaillement avant-coureur du plaisir que chacun se promet pour le lendemain. Dès la soirée de la veille, les femmes, les enfants se pressent, s'agitent en tous sens; les hommes sont tous militaires en l'honneur du saint Patron. On les voit se discipliner, s'enrégimenter; le tambour bat aux champs, les cloches sont lancées à toute volée, la troupe s'aligne en colonnes serrées pour prendre possession de l'église paroissiale, d'où sort presque en même temps une longue file de fidèles qui circule processionnellement dans les rues pavoisées, comme pour essayer d'une répétition préparatoire pour la solennité du lendemain.

Ce jour est annoncé, avant l'aube, par des décharges de mousqueterie qui viennent saluer aux portes de l'église le saint guerrier, ce qui ne laisse pas de donner aux étrangers arrivés de la veille l'horrible cauchemar d'une ville prise d'assaut.

Comme on le pense bien, la journée s'absorbe et se généralise dans la procession. C'est ordinairement la personnification de toute solennité villageoise. Elle s'organise dans l'église; un silence complet règne en ville. Bientôt, au son des cloches, le cortége se met en marche; la tête de colonne débouche dans les rues, traînant après elle une longue rangée de jeunes filles, vêtues de blanc, portant bannières et pavillons, reliquaires et guirlandes de fleurs, escortées de la milice citoyenne, musique en tête, l'arme au bras, et dont un peloton entoure les bustes dorés de St-Victor et de Ste-Couronne pour leur servir de poste d'honneur.

Assurément, le Quasimodo du lieu, perché à la lucarne du clocher, veut aussi avoir sa part de ce beau spectacle; et cette longue file bariolée, suivant à pas lents les sinuosités des rues, doit lui apparaître, à vol d'oiseau, « comme

» une de ces belles chenilles qui rampent péniblement et » lentement, jalouses d'étaler au soleil les rubis et les émeraudes qui paillettent leurs anneaux au fond d'albâtre. » Les chœurs, d'un rhythme sévère et mélodieux, sont relevés par les voix des hommes et les chants du clergé qui en forment la basse fondamentale. La musique militaire profite des pauses pour alterner, et le roulement du tambour annonce la fusillade dont la fumée se mêle à l'encens autour des bustes du saint.

Maintenant se déroule un nouveau tableau : c'est la manœuvre d'un personnage coiffé d'un chapeau à claque surmonté d'une longue plume blanche, vêtu d'une jacquette de même couleur, avec épaulettes. Sa taille serrée par une ceinture de prêtre, haut-de-chausses noir, bas de soie blancs et souliers à boucle d'argent; costume en un mot mi-parti prêtre, mi-parti militaire. Il porte une oriflamme à large croix bleue sur fond blanc.....

Arrivé à l'une des principales places, il s'arrête; on forme le carré autour de lui... il ôte son chapeau qu'il remet à une sorte de hallebardier, attaché comme un garde-du-corps à sa personne, salue de tous côtés, puis, déployant majestueusement les larges plis de son immense drapeau, il lui fait subir plusieurs oscillations orbiculaires et horizontales avec une précision et une régularité qui donnent la mesure de son adresse et de sa vigueur. Cela fait, il se redresse en rassemblant les plis de son oriflamme, et, sur un signal du commandant, une explosion terrible se fait entendre, il est entouré d'un cercle de feu et de fumée.....

Les chants recommencent, la musique reprend à son tour, les tambours marquent le pas, et, après deux ou trois stations de ce genre, la procession se dirige vers l'église, devant la porte de laquelle le consul et le principal dignitaire ecclésiastique mangeaient, autrefois, les bras entre-

lacés l'un à l'autre, un gâteau comme signe emblématique d'alliance et de bon accord. (*Chronique.*)

Quelle est cette signification? La chronique enseigne « qu'il y avait primitivement à Saramon un monastère » dont l'abbé avait la prétention de réunir dans sa seule » main le spirituel et le temporel.» Mais, lorsque la commune se constitua plus tard, elle dut probablement revendiquer sa part d'influence dans l'administration de la cité; et, c'est alors que s'établit entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques cette sorte de *paréage* qu'expliquent la collation en commun et le costume mixte du porte-drapeau, espèce de résumé en un seul de deux personnifications distinctes et quelquefois rivales.

Le porte-drapeau est le véritable roi de la fête. Une escorte d'honneur va le prendre et le ramener chez lui. Mais son règne ne dure qu'un jour; aujourd'hui l'encens, les honneurs, demain la pioche ou la charrue... *sic transit gloria...*

Du reste, il n'est pas le seul personnage qui joue un rôle important dans cette cérémonie; et, chaque année, les personnes changent, mais jamais les personnages : l'un est le hallebardier.... l'autre, le commandant.... celui-ci entonne, *en solo*, l'hymne du jour.... celui-là règle l'ordre de la marche et classe les diverses congrégations.... tous y mettent un sérieux imperturbable, comme inexorables mainteneurs de l'observance des règles de la plus rigide étiquette, dans tout ce qu'elle a pu conserver de fidélité historique.

Comme signification, la milice et ses détonations indiquent la célébration de la fête d'un saint guerrier et martyr. Le costume du porte-drapeau et le repas pris en commun révèlent le *pareage* seigneurial partagé entre l'abbé et le consul; l'oriflamme à croix blanche sur fond bleu paraît une réminiscence des croisades, époque où la fête fut probablement instituée.... On en trouve un exemple dans

ce qui se pratiquait autrefois à l'abbaye de Jumiéges; et, si nos souvenirs sont fidèles, on le retrouve dans les tiraillements meurtriers qui existèrent jadis à St-Denis entre les pouvoirs municipaux et épiscopaux, rapprochés plus tard par un accord commun.

Il est des esprits novateurs qui n'accueillent qu'avec répugnance ces vieux souvenirs d'un autre âge... Eh, pourquoi!.... Laissons le peuple célébrer ses cérémonies en toute liberté.... Il est bon qu'il voue un culte à un patronage céleste.... qu'il donne un souvenir à ses franchises.... Ces usages ont leur moralité; on y retrouve bien aussi quelque teinte de cette poésie mystique du moyen-âge.... Quoi qu'on dise, cette époque a laissé dans l'esprit des peuples une impression traditionnelle assez difficile à effacer; car, comme dit Cormenin, « il y a plus d'imaginations et de » souvenirs féodaux qu'on ne croit dans la vie communale.»

FERD. CASSASSOLES.

LARROUMIOU. — LARROUMIEU (Gers).

CRITIQUE. — CORRECTION FAUTIVE.

Un décret impérial du 14 mars 1857 rectifie le nom de *Larroumieu* et le fixe officiellement à celui de *La Romieu.* Si la raison du décret a été prise dans l'étymologie, ce n'est point *La ROmieu* qu'il fallait prononcer, mais plutôt *La ROUmieu.* Il n'appartient pas au *français* de fausser les origines *patoises;* et la faculté de ployer une *desinence* n'emporte point le droit de pervertir un *radical.*

Romain, en patois, se disait *Roumiou;* et il ne faut pas aller loin pour entendre dire *u bou Roumiou, u brabé*

Roumiou, u cami Roumiou (1) (un bon Romain, un brave Romain, un chemin Romain). *La ROUmiou* disait donc littéralement *La Romaîne,* c'est-à-dire, *La* voie *romaine :* et, en effet, la *voie* s'y trouve, bien reconnue, bien pratiquée de tous les temps, que son état pierreux faisait nommer aussi *peyrigno.*

C'est donc une chose des mieux constatées que l'étymologie de *La ROUmieu* : le *lieu*, l'*objet*, l'*origine*, le *nom*, rien n'y manque. Δ

LE RIFFAIN.

Et ils pillaient tous ceux qui passaient près d'eux sur le chemin.
(Livre des Juges.)

Mahomet, Mahomet, encore trois offrandes !
Un juif et deux chrétiens en ces lieux vont passer ;
Mais avant d'arriver au buisson de ces landes
La mort va les glacer.
Tu les as dirigés, au milieu de ces friches,
Eux qui sont cousus d'or et de vêtements riches,
Pour nous récompenser.

Dans notre amour pour toi, dans notre divin zèle,
Nous affilons toujours avec soin nos poignards;
Et nous les essayons au cœur de l'infidèle.
C'est avoir trop d'égards
Pour ces vils mécréants, que d'extirper leurs âmes
Avec de beaux couteaux, avec de fines lames,
En formes de lézards.

(1) Dans la syllabe *miou*, l'*i* est la seule voyelle : la diphthongue *ou* est une désinence amortie, presque aussi peu sensible que l'*e* muet du *français*.

Ils mènent à la main leurs superbes montures;
Car le sable est aux pieds aussi doux qu'un tapis;
Ils ne peuvent pas voir les rocheuses structures
Où nous sommes tapis:
Pour distinguer au loin quelques oasis vertes,
Ils abritent leurs yeux avec leurs mains couvertes
De bagues, de lapis.

Mahomet les envoie! en notre gratitude,
Nous allons les punir avec ces couteaux-ci,
De troubler le Riffain, roi de la solitude,
En passant par ici.
Ils font bien de venir pourtant à la montagne;
Car nous avions besoin de cent douros d'Espagne.
O prophète, merci.

Les voici sous nos coups : leurs femmes déjà veuves
Peuvent chercher ailleurs des amants, des époux.
Oh! vite, immolons-les! avec ces lames neuves
Le trépas sera doux.
Amis, comme toujours prenons d'abord la vie :
C'est là la part d'Allah, donnons-la sans envie,
Et gardons les bijoux.

En prononçant ces mots, de leur grotte ils sortirent,
Et les trois voyageurs furent soudain surpris;
A trois coups de poignards trois cris sourds répondirent,
Répondirent trois cris.
Meurtriers scrupuleux, ils firent le partage
De leur butin sanglant, comme d'un héritage
Sur des versets écrits.

Touriste, ne vas pas, dans ta course lointaine,
Te risquer dans le Riff, au midi du Maroc;
Tu n'irais pas plus loin; ta mort serait certaine,
A moins d'heureux raccroc.
Là, l'homme est plus sauvage encore que la nature;
C'est le meurtre en bernous, affamé de pâture,
Qui s'élance du roc.

J. NOULENS.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

Cette désastreuse période (1300-1314), si fatale au numéraire, est surtout célèbre par les nombreuses altérations qui méritèrent à Philippe le Bel le nom de faux-monnayeur. « Abaisser et amenuiser le monnayage ,» disait ce trop célèbre monarque, « est privilège espécial au Roy, de son droict royal; si que à luy appartient, *et non à aultre*; et encore en un seul cas, c'est à sçavoir en nécessité; et lors ne vient pas le ganeg, ne convertit en son profit espécial, mais en profit et en la défense du commun (2). »

On le voit, Philippe IV ne voulait pas avoir d'imitateur, « et non à aultre, » en ces sortes d'agiotages qui ruinèrent tant d'intérêts privés. La précaution était sage, sans doute; mais elle fut impuissante contre l'entraînement d'un exemple venu de si haut. Il fallait bien s'attendre, du reste, que chaque seigneur, plus ou moins indépendant, et aussi sourd au cri de la conscience que son premier suzerain l'était lui-même aux sévères avertissements du Souverain Pontife, chercherait à se couvrir, sur ses terres, des mêmes prétextes que le roi dans ses Etats. Et, par le fait, comtes, vicomtes et barons s'empressèrent, généralement, d'«abaisser et amenuiser» leurs monnaies particulières.

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol. II, page 27.

(2) Du Cange, Gloss ad verb. moneta.

Malgré tout le désir que je me plais à supposer aux vicomtes Guillaume Ier, Gaston VI, Roger-Bernard, Gaston VII et Gaston VIII, de conserver au numéraire de Morlaàs son ancien titre, les princes qui gouvernèrent le Béarn, dans la première moitié du XIVe siècle, auront bien pu se croire obligés de faire comme tant d'autres (1). Fallait-il, en effet, se condamner à voir disparaître insensiblement de son fief la monnaie de bon aloi, pour qu'elle n'y fût remplacée que par les pièces décriées des Etats voisins?

Il est vrai que diverses mesures de précaution tendaient à sauver le Béarn de certaines crises qui, dans un trop grand nombre de comtés, furent une véritable banqueroute. Ainsi lisons-nous dans une sentence arbitrale, rendue, le 23 juillet 1512, entre le roi de Navarre et Louis XII : « que ses prédécesseurs avaient toujours usé..... du droit de prendre de tous les étrangers qui passent par le dit pays de Béarn et sortent hors d'iceluy, un liard pour chacune pièce d'or qu'ils portent, qui n'est battue au dit pays, soit battue en France ou ailleurs (2). » Il est évident qu'un droit de péage aussi étrange suppose et facilite une grande surveillance sur le numéraire en cours.

De plus, bien que la monnaie de Morlaàs fût reconnue n'être, au fond, que la propriété des vicomtes de Béarn, nos évêques et nos barons de Gascogne en autorisaient la circulation dans toute la Novempopulanie, depuis les temps

(1) L'abaissement de la monnaie de Morlaàs est déjà manifeste dans les premières années du XIVe siècle, même en admettant la part si favorable qui lui est faite dans son rapport 3 : 1, avec les espèces métalliques de Tours. Car celles-ci se taillaient, en 1302, à raison de 5 liv. 2 s. tourn. le marc d'argent fin monnayé. Et, par conséquent, chaque livre de compte valait, de notre monnaie actuelle, 9 fr. 60, dont le 1/20, c'est-à-dire le sou tournois revient à 0 fr. 48. Et triplant cette valeur, en vertu du rapport 3 : 1, nous aurions pour le sou morlaàs du temps de Philippe le Bel, 1 fr. 44, au lieu de 2 fr. 80 que valait le vrai Centulle IV, au XIIe siècle.

(2) Archiv. de Pau, et M. G. B. DE LAGRÈZE.

les plus reculés (1). Toutefois, ils avaient imposé certaines conditions qui leur conféraient un véritable droit d'inspection, je dirai presque de contrôle. Le vicomte ou ses lieutenants ne pouvaient changer, ni amoindrir, ni augmenter soit le titre, soit le poids des pièces, sans l'expresse volonté et le consentement unanime des prélats, barons, communautés, lieux divers ou autres ayants-droit de la province ecclésiastique d'Auch (2).

Quoi qu'il en soit, on ne pouvait guère espérer, à partir du XIIIe siècle, de maintenir invariablement le numéraire de Morlaàs dans sa supériorité relative; vu surtout qu'il n'était pas le seul admis pour les transactions publiques ou privées dans les Etats que limitaient les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Quelques contrats, en effet, font mention, dans notre province, des sous poitevins, bordelais, melgoriens, toulousains et auscitains (3); malgré l'ordonnance par laquelle St-Louis avait réglé que « ez terres des barons ne courussent que leurs propres mounoies, en la terre de chascun baron tant seulement. » Quant à la monnaie royale, elle devait toujours avoir son libre cours, en Gascogne comme dans les autres provinces, tant en deçà qu'au-delà de la Loire (4).

Au milieu de cette étrange diversité d'espèces métalli-

(1) In quorum terris et districtibus dicta moneta morl. cursum suum usualiter et communiter habet et habuit ab antiquo.—*E chartario palensi*; apud P. Marca, hist. benearn., lib. IV, sub fin.

(2) Ipse tamen (princeps), vel quicumque alius locum ejus tenens, monetam ipsam non potest mutare, minuere vel augere, sine voluntate et assensu concordi nostro et cæterorum prælatorum, baronum, comitatuum et communitatum provinciæ auxitanæ.—Ubi suprà.

(3).. « Se es assaber, dit te comte Jean Ier, petit-fils de Géraùd V, per cascun foc que sia en la dicta ciutat a en las appartenensas daqdella. un *denier daux* appelat *scut bielh*, que nos bolem e autrejam per las presentes as dits cosselhs per lor, etc , etc. — Arch. de la ville d'Auch, et M. P. Lafforgue.

(4)..... Et les mounoies de nostre Sire le Roy doibvent courre et estre prises par toutes les terres aux barons pour le prix qu'elles valent à leurs mounoies.— Ordonnance de St-Louis en 1262. Ex Regest. Cam. *Noster;* fol. 211, 212.

ques, les vendeurs, toujours en garde contre la fraude, ou même dans le seul but de prévenir des erreurs involontaires, étaient dans l'usage de fixer que les paiements se feraient en livres, sous et deniers de telle ville, baronnie ou comté, dont le numéraire inspirait plus de confiance. Nous voyons qu'à Auch on donnait, vers le milieu du XIIIe siècle, la préférence à celui de Morlaàs, et même en stipulant qu'il serait de bon aloi : « d. sol. de bos morlaàs. » Et pour les provinces éloignées, une pratique tout à fait analogue s'observe dans les localités qui pouvaient disposer d'une monnaie moins décriée que les autres.

De ce rapide coup d'œil sur l'histoire monétaire du Béarn, il est permis de conclure, ce me semble, qu'il n'est pas facile d'évaluer, avec quelque précision, les comptes arrêtés, en sous morlaàs, dans nos vieilles chartes d'Aquitaine; à moins qu'on ne puisse prendre le titre et le poids de ce numéraire pour base, et comme terme de comparaison avec notre monnaie actuelle (1). Aussi, la somme de 1,400 fr., indiquée ci-dessus, ne peut être considérée que comme une valeur approximative des sous morlaàs portés dans le texte du diplôme auscitain.

Edeus auantz ditz d. sol. que nos rechoneisem que auem aguds dels ditz canonihes per *remuneration*, auem comprade la terre que nos auem donade asaluament de nostre anjme e de nostre linadche en aumojne aus frais *menos que*n an faite glisie ad honor de dieu e de sent franzes, ei an bastits lors autres hedificis.

Et des avant dits D. sous que nous reconnaissons avoir eus des dits chanoines par rémunération, avons acheté le terrain que nous avons donné pour le salut de notre âme et de celles de notre lignée, en aumône aux frères Mineurs, qui y ont fait une église en l'honneur de Dieu et de saint François, et y ont bâti leurs autres édifices.

(1) M. G. B. de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau, a publié en 1855, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, un «Essai sur l'histoire monétaire et numismatique de Béarn.» Cette savante dissertation, de 31 pages in-8o, m'a beaucoup facilité ces rapides recherches, à propos de l'évaluation du prix donné au casal de Géraud V. Dans son § I, M. de Lagrèze traite des « origines de la monnaie Morlane. » Le § II a pour objet la « valeur des anciennes monnaies béarnaises.» Deux planches lithographiées reproduisent, avers et revers, dix-huit pièces monétaires, dont quelques-unes étaient inédites.

Je ferai observer que Géraud V ne connaît les Franciscains que sous le nom de frères Mineurs, qu'il leur donne ici pour la seconde fois. Cependant ils ne sont guère désignés, dans nos annales auscitaines que sous le nom de Cordeliers; et nous avons vu plus haut que Dante les appelle, en effet, « la famille à l'humble CORDE (1). »

Cet attribut de l'Ordre était, sans doute, même du temps de St-Louis, l'un de ses caractères particuliers. Les Minorites tenaient de leur saint fondateur la corde qui ceint leurs reins, comme un symbole de chasteté et de pénitence; mais le nom qui dérive de cette modeste ceinture ne date que de l'an 1368. Frère Paulet de Foligny jeta, à cette époque, les fondements de l'Observance. Le succès qui couronna le zèle de ce pieux réformateur pour les saintes austérités de la règle primitive ravit d'admiration tous ses contemporains. Les frères de la nouvelle famille franciscaine furent nombreux sons le nom d'Observantins, de Soccolants ou de Cordeliers. En deçà des Alpes, onze couvents s'empressèrent, d'embrasser la réforme, et celui d'Auch fut de ce nombre.

Malgré les récentes transformations qu'il a subies, il est facile de reconnaître sa place, dans le quartier qui porte encore à Auch le nom des Cordeliers. Le terrain acheté « D sons morlàas des bons» est occupé, de nos jours, par la gendarmerie, la manutention, le magasin à fourrage et diverses maisons particulières. La halle au grain est construite sur le jardin des religieux.

Déjà, à la date de notre charte, les frères Mineurs avaient une église et certains autres édifices, s'il faut prendre le texte à la lettre : « quen an faite glisie.... ei an bastids lors autres hedificis. » Mais cet établissement, fait dans les

(1) ..... E con quella famiglia
Che già legava l'umile CAPESTRO.

quatre premières années de leur apparition à Auch, et sur un terrain dont ils n'avaient pas encore pu devenir propriétaires, ne devait être que provisoire. C'est après la donation de Géraud V qu'ils purent songer à le rendre définitif; ce qu'ils paraissent n'avoir fait que dans la première moitié du XIVe siècle.

Le peu qui reste, en effet, de leurs anciennes constructions est dans le style de la deuxième période de l'ogive, à savoir : le côté méridional d'un cloître carré, avec les trois compartiments d'une belle salle capitulaire orientée de l'ouest à l'est. Cette pièce pourrait encore être considérée comme le porche, à trois nefs, d'une église antérieure aux troubles et aux ruines occasionnées par la réforme protestante du XVIe siècle. Car celle dont on a fait le magasin à fourrage, après 1793, date à peine du règne d'Henri IV.

Du reste, le caractère des moulures et la forme des baies ne sont pas la seule preuve qui recule ce souvenir de constructions ogivales, chez nos Cordeliers, jusqu'à la première moitié du XIVe siècle. Les trois petites voûtes qu'on y voit encore sont d'arête, avec arcades obliques, dont les arcs doubleaux ont disparu dans le massif fort disgracieux de deux cintres tout à fait modernes. Or, la clé de la voûte centrale porte un écusson au lion de Fezensac, écartelé du léopard lionné; et l'on sait que cette transformation des armes d'Armagnac n'est pas antérieure au mariage de Bernard VI avec Cécile de Rodez (1), célébré en 1305.

Sur le mur du nord est une fresque qui pourrait bien être aussi du XIVe siècle. La peinture, assez peu conservée, est polychrome. Le rouge domine dans les costumes, de même que le jaune; mais celui-ci y est en bien moindre proportion. Le sujet représente une sorte d'apothéose de St François

(1) *Atlas Monographique de Sainte Marie d'Auch*, p. 155.

d'Assise, glorifié en présence des saints de son Ordre. La tête de St François est presqu'à la hauteur de la clé du formeret dont les deux courbes encadrent le groupe; ses deux pieds sont voilés dans les plis de sa robe de bure. La figure et le bras gauche sont à peine visibles. Le bras droit est étendu; et, dans la main ouverte, on distingue parfaitement l'un des sacrés stygmates dont Dieu l'avait favorisé.

Les saints de l'Ordre sont étagés sur deux rangs superposés, à droite et à gauche. On peut en distinguer une trentaine, tous uniformément nimbés. Quatre prélats sont reconnaissables à leurs mitres. Une figure de femme semble destinée à rappeler Ste Claire, la fondatrice des Pauvres Dames ou Clarisses, sous la règle de St François. Tous les personnages portent les deux mains réunies en avant de la poitrine, et tiennent le regard fixé sur le saint patriarche.

CONCLUSION.

Aizo fo asetiad e jurad e autrejad per *nostre saget que* nau.	Ceci fut assuré, et juré et autorisé par notre sceau qui est neuf.

La conclusion des chartes renferme tout ce qu'on appelle formules finales. Elles étaient trop multipliées, au moyen-âge, pour que je puisse m'arrêter à la pensée d'en faire ici l'énumération. Celle qui nous occupe, en ce moment, est l'annonce du sceau.

V. — L'Annonce du Sceau.

Un sceau doit conférer au présent acte force et valeur, comme signe authentique des engagements que contracte le comte. Mais le sceau qu'il annonce est neuf. Ce ne sera plus celui que l'on trouve mentionné dans une charte de confirmation que Géraud V avait accordée à la ville

d'Auch, quatre ans auparavant, c'est-à-dire en 1256. A cette date, il disait, en toutes lettres : « Et comme nous n'usons pas encore de notre sceau comtal, j'y ferai mettre notre sceau dont nous usons (1).»

Ce premier sceau est celui dont Géraud s'était servi, comme vicomte de Fezensaguet, depuis 1240. C'est dans le courant de cette année, au plus tard, que son père Roger d'Armagnac (2) était mort laissant trois enfants, savoir: Arnaud-B., dont j'ai parlé un peu plus haut, et qui fut apanagé du Magnoac; Amanieu, d'abord chanoine de Toulouse et depuis archevêque d'Auch, de 1262 à 1318; et Géraud, qui succéda au vicomté par droit de primogéniture. Maître d'Auch et d'une partie du comté, en 1254, il disputait le reste à sa nièce, Mascarose II, mariée à Eskivat de Chabannais. Et c'est, sans doute, l'incertitude où le laissaient encore les suites de cette nouvelle phase, dans la guerre de la Succession, qui lui faisaient dire, à cette date : « Nous n'usons pas encore de notre sceau comtal.» Mais des amis communs réussirent à les accommoder, en 1255. Et Mascarose étant morte, vers la fin de cette année, sans laisser d'enfants, Eskivat de Chabannais n'eut plus le moindre prétexte de continuer un débat depuis trop longtemps préjudiciable à nos contrées.

C'est donc à partir de 1256 que Géraud V fut définitivement en possession de ses deux couronnes. Le lion de Fe-

(1) « E cum nos ne usauem de nostre saget comtau enquare, si farei mete nostre saget dest que usam.»—Arch. de la ville d'Auch, et M. P. Lafforgue.

(2) Les savants auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* (tom. IX, in-8°, 1818), supposent Roger petit-fils du comte Géraud III d'Armagnac, et quatrième fils de Bernard IV. Mais, dans cette hypothèse, le comte Géraud IV, dont il disputa la succession, plus de trente ans, aurait dû être son frère; tandis que le P. Mongaillard l'appelle son cousin paternel, « agnatus ejus proximior. » Or, entre les deux versions, j'ai cru devoir donner, plus haut, la préférence à celle de notre savant jésuite (page 540). Né à Aubiet, et, par conséquent, dans le pays dont il compulse l'histoire, il a eu à sa disposition, dans la seconde partie du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, tous les documents alors encore conservés dans la Gascogne.

zensac put désormais figurer en toute liberté dans ses panonceaux, et prendre place au *nouveau* sceau de ses armes, avec ses nom et qualité de comte.

VI. — Les Imprécations.

A l'appui du sceau et du serment venaient, presque toujours, ce qu'on est convenu d'appeler imprécations. Et par ce mot il faut entendre, non-seulement les malédictions et les anathèmes lancés, dans cette partie des formules finales, même par de simples laïques, sur la tête de tout contrevenant, mais encore la promesse jurée par le nom du Tout-Puissant, par les quatre Evangiles, par le salut du Pape, de l'Empereur d'occident, etc., etc.; enfin, devant les Saints, leurs reliques ou leurs autels :

Deuant lautar de mo Seior Sent Bartolomieu.	Devant l'autel de mon Seigneur St Barthélemy.

Il est difficile de dire pourquoi le comte prend ici, de préférence, cet Apôtre en témoignage de sa foi jurée. On ne sait pas davantage si son autel était au nombre de ceux qu'on voyait alors dans l'église provisoire qui attendait, depuis plus d'un demi-siècle, la reconstruction de notre Cathédrale, ruinée par deux prédécesseurs de Géraud V.

VII. — La Mention des parties.

En presenza de mo seior Espan per lagre dieu archebesp dauxs e deus canonihes daux. Zo es asab. G. den bas sacrestan, Jehan de besuet abad dezerefreisen, B. de betos archiacme de majoag. Ramon G. archiacme de Pardiac. Arn. G. archiacme dangles. B. demaslac archiacme deu Sompoi. B. darman archiacme de pardelan. maestre sanz. Rodger. Arn. de lator canonihes dauxs.	En présence de Monseigneur Espan, par la grâce de Dieu archev. d'Auch, et des chanoines d'Auch, c'est à savoir : G. d'en Bas, sacristain; Jean de Besuet, abbé de Sères; B. de Bétos, archidiacre de Magnoac; Raymond G., archidiacre de Pardiac; Arn. G., archidiacre d'Angles; B. de Maslac, archidiacre du Sempuy; B. Darman, archidiacre de Pardeillan; maître Sanz, Roger, Arnaud de Latour, chanoines d'Auch.

Les parties qui entrent en possession du casal, au nom de « ma daune Seinte Marie dauxs, » sont, naturellement, l'archevêque et le chapitre. Hispan de Massas occupa le siége, de 1245 à 1261. C'est donc ce prélat que désigne la charte par les mots : « mo seior Espan. »

Quant au chapitre, il se composait de vingt membres, non compris les Prébendés. Dix seulement sont présents au contrat, au nom de tous les autres, savoir : un Personnat, six Dignités et trois simples chanoines.

Or, on comptait alors trois Personnats, à savoir : la Précenterie, la Théologale et la Sacristie. C'est le chanoine sacristain qu'on trouve ordinairement, pour ces temps reculés, chargé d'office des grands intérêts matériels de ce que nos annales appellent le *Collége capitulaire*. Le Précenteur et le Théologal se donnaient des soins d'un tout autre ordre.

Les Dignités étaient celles d'Abbé, d'Archidiacre, de Prévôt et de Prieur. Les deux premières sont seules représentées dans notre charte.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(La suite prochainement.)

LES DUNES.

A M. ROGER GAILLARD (1).

Dans votre article sur les *Dunes de Gascogne*, vous avez fait l'histoire des procédés employés jusqu'à ce jour pour fixer les sables mouvants du littoral; mais vous n'avez point

(1) M. Roger Gaillard écrit Marencin avec un *c*, suivant ainsi l'orthographe fautive de plusieurs géographes. Nous croyons qu'il doit être écrit avec un *s* à cause de son étymologie *maris in sinu*.

établi, parce que cela ne rentrait point dans votre cadre, l'époque géologique de la formation de nos landes. Je vais essayer d'aborder cette intéressante question. Et d'abord, permettez-moi de vous dire que j'ai été bien heureux de trouver, à la fin de votre article, la note extraite de cette vieille charte de Mont-de-Marsan. Quoiqu'elle ne dise pas de quelle manière Charlemagne arrêta l'envahissement des sables et des Normands, je veux bien admettre qu'il opposa des semis de pins à la marche des dunes. Mimizan était-il encore port de mer en ce temps-là? Je ne sais pas au juste; mais, à une époque qui n'était pas très éloignée, la mer baignait cette vieille cité. Depuis, son port a disparu, comblé par les sables des dunes, comme des montagnes se sont élevées là où les grands navires allaient jeter leurs ancres. Vous avez vu comme moi cette dune debout, à deux mètres du portail de sa vieille église, se dressant à la hauteur de ses voûtes, de manière qu'il ne faudrait qu'une planche de quelques mètres de long pour aller se promener de plein pied sur le toit de cette cathédrale.

Formation progressive des dunes sur le sol habité; recul de la mer vers l'ouest, voilà ce dont je veux essayer une explication :

S'il est vrai, comme le suppose M. Boué dans ses Etudes géologiques, qu'avant l'époque historique et la formation actuelle des continents, une digue naturelle séparait l'Océan du bassin actuel du golfe de Gascogne; s'il est vrai que ce bassin était lui-même une mer intérieure; s'il est vrai que le grand courant de l'Atlantique qui nous arriva du nord-ouest brisa cette digue et réunit ses vagues à la mer de Vasconie, on pourrait trouver dans cette théorie et l'histoire de la formation de nos landes, et celle de ces immenses plaines où les couches de sédiments sont horizontales, où les amoncelle-

ments sablonneux ont produit des collines qui séparent de temps à autre les grands plateaux. La nature du sable et des sédiments indique, à coup sûr, une formation sous-marine.

A une époque donnée, voilà donc l'Océan qui brise la digue naturelle qui le sépare de la mer de Vasconie; il la décompose, il la dissout et vient la précipiter dans cette mer intérieure; il en élève ainsi le fond. Il porte ses courants rapides jusqu'à ses rivages, et dans ses jours de tempête, il y vomit des masses prodigieuses de sables et de terres désagrégées. Il se fait ainsi à lui-même des digues nouvelles sur ces rivages nouveaux, et il est obligé de reculer sans cesse devant les dépôts successifs qu'il vomit sur ses bords. Après s'être avancé d'un bond jusqu'aux collines de l'Armagnac, il recule, il recule; il laisse à nu le sol des Landes, et recule encore aujourd'hui devant les dunes qu'il forme sur ses rivages. Il est aujourd'hui à six kilomètres de ses vieux ports de mer.

Où avait-il ses limites quand le pied de l'homme vint les fouler pour la première fois? Nul ne le sait. La végétation puissante des temps géologiques avait-elle couvert ses sables, à mesure qu'il les abandonnait sur ses rives? Nul ne le sait. Arrivons donc aux temps historiques. A l'époque de la domination romaine, la mer baignait une foule de villes, aujourd'hui à peu près disparues ou anéanties, Lit, St-Julien, Mimizan et d'autres. L'homme avait cultivé le sol de ces villes, il en avait fixé la mobilité; les vents de la mer ne viendront plus en secouer la poussière et la lancer plus avant. Mais le courant atlantique ne cesse jamais de jeter du sable sur les rivages de la Vasconie; il comble peu à peu ces ports où venaient aborder les grands navires; d'autres dunes se forment entre ces villes et la mer; elles sont arides et nues; les vents secouent leur poussière comme des vagues. Leur niveau s'élève toujours; il arrive à la hauteur

des terrains cultivés, il la dépasse même. Emporté alors par le vent, le sable se précipite de la cime de ces dunes sur le sol cultivé; il le couvre, l'herbe disparaît, il envahit la tige des grands pins; il dépasse leur cime, et les pinadas disparaissent, et on ne voit plus que des montagnes de sable là où verdissait naguère une puissante végétation. Mais avant que ce danger fût imminent, avant que ces dunes immenses fussent prêtes à se lancer sur de nouveaux terrains, il a fallu des siècles; il a fallu mille ans, avant que les sables, arrêtés un jour par Charlemagne, arrivassent à la hauteur et au pied de la cathédrale de Mimizan.

Il n'y a donc pas de temps d'arrêt dans le dépôt des sables par l'Océan, comme le suppose M. Gaillard, il y a seulement arrêt dans leur envahissement des terrains cultivés. Quand le travail de l'homme a fixé la mobilité des sables les plus rapprochés de l'Océan, les terrains plus avancés vers l'intérieur des terres sont à peu près à l'abri de l'action des vents, le sol moins agité laisse les germes végétaux se développer à l'aise, les dunes se couvrent de bruyères et d'ajoncs. Mais il est nécessaire, à mesure que les dépôts de l'Océan élèvent de nouvelles dunes, d'en fixer par des semis la surface mobile, sous peine de voir envahi de nouveau, dans un temps plus ou moins éloigné, ce qu'on a conquis sur la solitude.

Admettons donc un moment que vers la fin du VIIIe siècle les grands travaux de Charlemagne arrêtèrent l'envahissement des sables mouvants dans les ports de *Finibus-terræ*. M. Gaillard en fait une ville, tandis que ce terme a bien plutôt l'air d'un nom collectif donné aux villes du littoral comme lit, *littus, rivage, St-Julien en born, St-Paul en born, Parentis en born*, noms significatifs d'une situation topographique qui n'existe plus.

Il aura fallu mille ans pour qu'une autre mer de sable se formât entre les terrains préservés et l'Océan, et mena-

çât sérieusement de nouveau l'existence des villages et des vieilles cités.

En voyant cette couche de sable mobile, lancée toujours en avant par la force des vents, envahir les terrains cultivés, on sentit le besoin de la soustraire à l'action de ces vents, on la couvrit de branches d'arbre, on sema des pins sous cette verdure factice pour y créer une verdure naturelle plus efficace pour solidifier ce sol mobile; — et voilà l'histoire de l'invention des semis de pins qu'il faudrait appeler plutôt l'histoire de couvrir la surface des dunes pour empêcher le vent d'en secouer la poussière. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant la dernière moitié du XVIIIe siècle le besoin d'arrêter l'invasion des sables ne s'était fait guère sentir. La population était clairsemée sur ces rives de l'Océan, et la terre ne lui manquait ni pour le travail, ni pour la richesse. D'immenses pinadas, des villes ont disparu. De temps à autre, le vent qui emporte les sables ailleurs en découvre les vestiges debout; mais ce qui faisait la fortune de ces villes, leurs ports sur l'Océan avaient été comblés. Les habitants ont quitté ces villes qui ne les nourrissaient plus, et les bras ont manqué pour fertiliser sans cesse les nouveaux dépôts de l'Océan, et alors le désert a envahi la terre habitée comme la barbarie envahit autrefois la civilisation.

Reste la question des premiers semis de pins dans nos landes. Le grand courant de l'Atlantique, qui porte sur nos rivages les eaux qui ont mouillé les côtes de l'Amérique du Nord, a bien pu nous porter aussi ses cônes de pins, et alors l'ensemencement des dunes se serait fait tout naturellement. Mais probablement que cette question, comme bien d'autres, ne sera jamais résolue, et l'histoire de nos landes, avec ses ports et ses cités disparues, sera toujours au nombre des *desiderata* de la science pour ceux qui peuvent contempler ces ruines d'un passé glorieux.

M. MONTAUZÉ.

ADHÉSIONS.

Nous publions deux extraits de notre correspondance privée. L'un est emprunté à une lettre de M. Mary Lafon, l'éminent historien du midi de la France et de Rome, et le plus docte des philologues romans; l'autre adhésion est celle de M. Cénac-Moncaut, notre compatriote, dont les travaux historiques ont puissamment contribué à la restauration du passé et de la langue de notre vieille Aquitaine. Inutile de faire remarquer que les éloges adressés à la *Revue* pour son étude sur la *Guillounè* reviennent de droit à M. Marquet, l'auteur de cet article.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

J'ai trouvé à mon retour d'Angleterre l'extrait de la *Revue d'Aquitaine* qui m'a sans doute été adressé par vous et dont je vous remercie.

Il y a dix-huit ans que j'ai donné quelques couplets (dans un Tableau historique des Langues méridionales) de ce chant traditionnel et très curieux. Ma version prise dans l'Agenais est la même : seulement, mérite inappréciable en fait de dialecte roman ! le texte est plus pur. Vous avez bien fait de publier la Leçon condomoise, malgré les altérations douloureuses qu'elle a subies. Sous la rouille on voit le fer, et cela suffit. Si Keysler vivait encore, il accueillerait cette nouvelle preuve de l'opinion qu'il émit au sujet de nos contrées avec un grand bonheur. Les Druides n'ont rien laissé que ce souvenir bien faible, hélas ! quelques autres coutumes poétiques, et des pierres. Leur histoire ne tient qu'une page dans les annales des écrivains sérieux.....

.....

.....

Agréez l'assurance de ma considération cordialement dévouée.

MARY LAFON.

Paris, 10 juin 1857.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir vous exprimer tout le plaisir que m'a fait éprouver votre savante dissertation sur *la Guillouné*, et combien je m'associe de cœur à vos recherches sur notre antique et peu connue Gascogne.

C'est en persévérant dans la voie que vous avez si vaillamment ouverte, Monsieur, que l'on peut parvenir à reconstituer la langue primitive du midi de la Gaule, à retrouver ses anciens usages et ses mœurs.

Je termine en ce moment un travail assez étendu sur les monuments, l'histoire, la poésie et la langue des comtés d'Astarac et de Pardiac.

Poursuivez vos recherches sur le Condomois, Monsieur; marchons de pair dans cette entreprise, réunissons nos efforts, et nous parviendrons à prouver aux savants que le midi de la France avait une langue riche et belle avant que les Romains et les Grecs ne lui prêtèrent quelques mots et quelques règles grammaticales. Plus d'une académie sera surprise alors, peut-être, des étranges racines grecques qu'elle a cherchées dans des mots complètement étrangers à la langue de Démosthènes.

Agréez, Monsieur, avec les vœux bien sincères que je fais pour vos succès, l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur,

CÉNAC-MONCAUT.

Paris, 16 juin 1857.

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE LAMOTHE-GOAS.

I. — Jean Ier, comte d'Armagnac, eut deux fils. L'aîné lui succéda au comté d'Armagnac. Le second, nommé Bernard et surnommé Maurin, que les auteurs de l'Art de vérifier les Dates font sénéchal d'Agenais, prit le nom de

Maurin de Biran, et eut en partage, par acte de l'an 1360, la coseigneurie de la ville d'Auch avec les terres de Roquefort, Casteljaloux, Puységur et autres.

II. — Maurin de Biran-d'Armagnac eut pour successeur son fils Jean.

III. — Jean Ier de Biran-d'Armagnac, épousa l'héritière de Goas, Goffas ou Gohas. Il en eut plusieurs enfants, mais entre autres le suivant qui lui succéda.

IV. — Jean IIe de Biran-d'Armagnac prit de sa mère le nom de Jean de Goas. Vers 1479, il acheta la terre de Lamothe. Dans l'acte de cet achat, il prend la qualité de coseigneur d'Auch. — Le 20 octobre 1480, il épousa Riquette de Sérillac, et fit bâtir à Goas une tour où étaient les armes de Biran-d'Armagnac de Goas, savoir: *écartelé au 1 et 4 d'argent au lion de gueules; au 2 et 3 d'or à 3 corneilles de sables posées 2 et 1, membrées et becquées de gueules.* — Il eut pour fils et successeur le suivant.

V. — Amanieu de Biran-d'Armagnac, seigneur de Goas, Lamothe, etc., etc., grand sénéchal de Toulouse. Il épousa, le 15 janvier 1528, Quitterie de Marrast, et servit avec distinction, sous François Ier, dans les guerres d'Italie jusqu'en 1544, année de sa mort. Il avait eu trois enfants mâles, Jean, Antoine et autre Antoine :

1. Jean l'aîné, 3e du nom, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, capitaine d'une compagnie de lanciers de la garde, vacante par la mort de l'amiral de Coligny, chambellan du duc d'Anjou, depuis Henri III, roi de France et de Pologne, enfin, mestre-de-camp du régiment des gardes, mourut sans postérité d'une blessure qui paraissait légère et qu'il reçut au siége de la Rochelle contre les huguenots;

2. Antoine qui continua la postérité. (Voir au degré suivant);

3. Antoine, le plus jeune des fils d'Amanieu, embrassa aussi la profession des armes. Il était mestre-de-camp et capitaine de la garde du roi. Il fut égorgé à Orthez en Béarn, contre la foi de la capitulation accordée par le chef des protestants, comte de Montgomméry, au malheureux baron de Tarride. Monluc, dans ses *Commentaires*, Brantôme, en ses *Mémoires*, et Serres, *Vie de Charles IX*, font une honorable mention de lui.

VI. — Antoine de Biran-d'Armagnac, seigneur de Lamothe, Goas, etc., second fils d'Amanieu, fut chevalier de l'ordre du roi et mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. Il fut tué au combat de St-Valéry. Il avait épousé Marguerite de Monlezun dont il eut plusieurs enfants, entre autres le suivant qui lui succéda.

VII. — Jean-Bernard de Biran-d'Armagnac, marié à Marguerite de Narbonne-Fimarçon. Il fut mestre-de-camp, capitaine au régiment des gardes et gouverneur d'Antibes. Il servit longtemps sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. C'était un militaire distingué. Blessé au siége de Montauban, il se distingua par sa bravoure et ses talents militaires à celui de Montpellier. Pour le récompenser et lui témoigner sa haute satisfaction, Louis XIII voulut être le parrain de son fils dont il avait appris la naissance durant le siége. Jean mourut bientôt après, laissant son fils unique fort jeune.

VIII. — Louis de Biran-d'Armagnac, fils du précédent et filleul du roi de France, lieutenant-général des armées du roi, servit quelques années sous Louis XIII, et continua avec distinction sous Louis XIV. Lieutenant-colonel du régiment d'Anjou en 1647, sergent de bataille en 1649, maréchal de camp en 1651. Le roi lui donna une compagnie franche de cavalerie, le 20 octobre 1651, et un régiment de cavalerie en novembre 1652. Il servit, dans ces

différents emplois, avec zèle, intelligence et honneur en Catalogne, en Guyenne et dans les Flandres. Le roi, en considération de ses services, érigea en comté, par lettres du mois de février 1653, la terre de Goas avec ses dépendances, et le 23 août de la même année, il lui donna une pension de 3,000 livres. Il avait épousé, le 5 décembre 1641, Louise du Chemin, baronne de Pontariol et de Goalard, dame de Thoron, Puypardin, Verin et autres places. Il eut plusieurs enfants :

1. Blaise de Biran-d'Armagnac, comte de Goas, baron de Pontariol et de Goalard, seigneur d'Avensac, colonel d'un régiment de dragons, brigadier des armées du roi, et, enfin, commandant des dragons en Italie;

2. Jean-Louis, capitaine, tué à la bataille de Steinkerque;

3. Louis, capitaine en premier au régiment des dragons-dauphin,

Et plusieurs autres moins distingués.

A l'extinction des descendants mâles, l'unique héritière de cette illustre famille épousa le comte de Beaumont, parent de l'archevêque de Paris. Elle figura à la cour de Louis XV. Elle se retira et mourut presque centenaire au château de Lamothe. A sa mort, ce château passa aux mains de ses neveux les comtes de Preissac-Maravat. La comtesse de ce dernier nom continue aujourd'hui la maison de Lamothe-Goas.

(Extrait des archives du séminaire d'Auch, liasse T, n° 9.)

J. P. LASCARIS.

Les strophes suivantes nous ont été adressées par un jeune inspiré de quinze ou seize ans. Ce poète adolescent a remué de belles pensées, de beaux sentiments, et puisé

ses extases à des sources mystiques et mystérieuses. Son œuvre est un fruit précoce sans velouté, sans duvet, mais dont la pulpe est savoureuse. L'or et l'alliage, dans ce jeune talent, n'ont pas été encore isolés, et l'originalité, qui est fille du temps et de l'expérience, ne pourra se dégager que plus tard. En attendant sa venue, que M. de Lary laisse son sang lui monter au cerveau et la verve bondir dans sa tête, qu'il continue à se montrer soucieux du rhythme et qu'il le devienne un peu plus de la rime. Nous lui donnons ces conseils affectueux, parce qu'il est de notre devoir d'encourager sa bonne tendance et de saluer son heureux début. S'il veut poursuivre ses essais métriques, nous lui ferons, avec sympathie, place et accueil. J. N.

JÉSUS AU THABOR.

Avril, 1857.

O Thabor! ô Thabor! sur ton auguste cime
Montre-nous l'Homme-Dieu levant son front sublime
Tout rayonnant d'éclairs,
Et son Père éternel, pour remplir son attente,
Paraissant au milieu d'une nue éclatante
Sur le trône des airs!...

Le soleil lui formait une triple auréole;
Moïse, Aaron, du Christ autrefois le symbole,
Suivaient ses pas divins;
Les astres de la nuit pâlissaient à sa vue,
Et la terre adorait, immobile, éperdue,
Le Maître des humains.

Alors on entendit sa voix, comme un tonnerre,
Dire aux prophètes saints : Regardez sur la terre
Mon Fils, votre Sauveur;
Et tous, comme frappés des sacrés anathèmes
De Jésus triomphant, les Apôtres eux-mêmes,
Cédaient à leur terreur.

On les voyait, Seigneur, pâles, saisis de crainte,
Dans la poudre, à l'aspect de ta Majesté sainte,
Humilier leurs fronts.
Ils le croyaient venu ce jour, ce jour terrible,
Où Dieu séparera, de sa verge inflexible,
Les méchants et les bons.

Mais non, ce n'était pas le jour de la vengeance :
Ce jour était un jour d'amour et de clémence,
D'alliance et de paix.
Car le Seigneur, avant d'assouvir sa justice,
Devait à la victime offerte en sacrifice
Révéler ses secrets.

Ses secrets que couvraient les ombres du mystère,
Secrets dont six mille ans dérobaient la lumière
A l'esprit des mortels;
Et qui, de ces mortels dévoilant les mensonges,
Au Christ, en dissipant tant d'erreurs, tant de songes,
Préparaient des autels.

Et les trois compagnons, en baisant la poussière,
Elevaient jusqu'au ciel leur ardente prière,
Prosternés à genoux;
Et Jésus approchant, leur dit : Que l'allégresse
De vos cœurs, en ce jour, chasse toute tristesse;
Apôtres, levez-vous!

Levez-vous et voyez!... La merveille étonnante
Qui, tout à l'heure encor, vous frappait d'épouvante
Vient de s'évanouir.
Je suis auprès de vous, mais sans mon diadème.
J'ai, pour rester ici, quitté mon rang suprême.
Pourriez-vous vous enfuir?

Et Simon se levant, comme au sortir d'un rêve :
C'en est trop, lui dit-il, Seigneur! Achève, achève!
Comble notre bonheur!
Non! nous ne pouvons plus rester parmi les hommes,
Car tes vives clartés, en ces lieux où nous sommes,
Inondent notre cœur!

Seigneur ! en ce séjour marqué par vos miracles,
Elevons, élevons de nombreux tabernacles
Pour vos saints et pour nous.
Nous mêlerons nos voix à la voix de vos Anges,
Et les chants immortels de vos justes louanges
Monteront jusqu'à vous !

Ainsi parlait Simon. Le zèle de son âme
Etincelait encor dans ses yeux pleins de flamme,
D'ardeur, de charité;
Et Jésus lui disait : Remporte la victoire;
Ami, tu ne saurais reposer dans ma gloire :
Tu n'as rien supporté.

Tu dois, tu dois souffrir, pour entrer dans ma vie,
L'outrage des bourreaux, la faim, l'ignominie,
La rage des tyrans.
Tu dois suivre ton Maître au sommet du Calvaire,
Et, confessant mon nom aux yeux de Rome entière,
Périr dans les tourments.

Alors s'accomplira l'oracle des prophètes,
Qui, des ordres du Père immortels interprètes,
Ont prédit ces beaux jours !
Tes successeurs, Simon, porteront la Couronne,
Et, vainqueurs des Césars, monteront sur leur trône
Pour y régner toujours.

Oui ! leur règne est sans fin, mais non pas sans souffrance;
De mes martyrs chéris ranimant la constance,
Eux-mêmes périront;
Et sur les chevalets, et sous la dent des bêtes,
Aux yeux d'un peuple immense accourant à ses fêtes,
Ils me confesseront.

Ainsi s'établira cette Sion nouvelle
Qui, prenant pour appui ma promesse éternelle,
Traversera les temps.
Des obstacles mondains brisant toutes les chaînes,
Sans crainte elle verra des royautés humaines
S'écouler les torrents.

Oui, l'avenir est beau ! mais c'est par le supplice,
En épuisant le fiel du plus amer calice
Qu'il le faut préparer.
Pour sauver l'univers, sur un gibet infâme,
Tout déchiré de coups, je dois rendre mon âme !
Pourquoi donc différer ?

Et Jésus descendait à pas lents dans la plaine,
Et ses apôtres saints suivaient, mais non sans peine,
Le Christ, leur rédempteur;
Car le récit des maux, des souffrances divines
De ce Roi qui devait se couronner d'épines
Avait navré leur cœur.

Louis DE LARY.

DE L'ORDRE DES JURIDICTIONS ANCIENNES EN AQUITAINE.

Personne n'ignore ou ne doit ignorer que l'ordre des juridictions est aussi utile à connaître que la législation même. Savoir quelle loi nous régit et quel juge s'applique, sont deux grands faits inséparables. Ceci se dit principalement de la législation actuellement en vigueur.

Mais, comme cette législation ne s'est formée que de ce qui a paru le meilleur dans les institutions anciennes, s'il est bon de revenir par l'histoire sur la législation d'autrefois qui nous touche de plus près, il ne l'est pas moins de revenir aussi sur l'ordre des juridictions qui la mettait en action.

Il y aurait dès lors lacune, ce nous semble, dans les travaux, plein de bonnes intentions, de la *Revue d'Aquitaine* si elle négligeait d'entrer dans quelques détails à cet égard. Un double motif doit la déterminer à ne pas laisser subsister cette lacune : une utilité réelle et un louable sentiment de curiosité.

Notre intention n'est pas de traiter ce sujet délicat. Nous

nous sommes proposé seulement de le recommander à l'attention des collaborateurs par quelques courtes réflexions.

Jusqu'en 1789, notre Aquitaine dépendait du ressort de trois parlements, ceux de Toulouse, de Bordeaux et de Pau. Les deux premiers étendaient leur juridiction aussi en dehors de l'Aquitaine. Le seul parlement de Pau y avait tout son ressort enclavé.

1302 vit créer le parlement de Toulouse; 1462, celui de Bordeaux, et 1620, le parlement de Navarre et Béarn, résidant à Pau. Tout porte à croire qu'avant la création du parlement de Bordeaux tout ce qui de son ressort se trouvoit en deçà de la Garonne appartenait à celui de Toulouse. Il n'en était pas ainsi du parlement de Pau.

Les anciens *princes* du pays avaient une cour capitale de justice qui s'appelait *cour majour*, où se terminaient, en dernier ressort, les contestations qui y étaient portées par appel des autres justices. Elle était composée de deux évêques et de douze barons du pays.

Ce serait une erreur de croire que la suppression de ces parlements a rendu inutile dans la pratique la connaissance exacte du ressort de chacun. Nos lois intermédiaires n'ont pas, jusqu'à l'émission du code civil, anéanti toute la législation ancienne. Sur certaines matières, notamment en fait de convention matrimoniales, elle était encore consultée, ainsi que la jurisprudence des trois parlements. Fréquemment encore, lorsqu'il est question de difficultés sur d'anciens contrats de mariage, d'usages locaux, etc., on a recours à la jurisprudence de ces parlements. Impérieuse nécessité donc de faire du sujet dont nous parlons une étude sérieuse.

La *Revue* sortirait de ses voies si elle entrait dans trop de détails; mais c'est à elle qu'il appartient d'en tracer les grandes lignes.

E. CORNE.

RICTRUDE,

Abbesse de Marchiennes.

(*Suite et fin*) [1].

V.

Le reste de cette histoire respire un charme religieux et mélancolique qui élève et attendrit l'âme. La fille des Vascons a quitté le monde, où tout la flattait et l'adorait, pour l'abnégation du cloître. Il semble que ses enfants, restés en possession de biens immenses, étaient réservés à toutes les jouissances de la vie; et pourtant, merveilleux spectacle, à peine la sainte veuve se fut-elle envolée dans la retraite que sa famille entière, comme une nichée de colombes, chercha, comme elle, quelque nid solitaire où elle pût se cacher tout près du ciel.

Adalsende (2), la plus jeune des filles de Rictrude, n'eut pas le temps de se vouer à Dieu : Dieu la prit lui-même avant l'heure; et la dernière-née d'Adalbaud fut la première à rejoindre son père dans les cieux. L'abbesse de Marchiennes put se convaincre, à ce coup imprévu, que son cœur avait gardé toute la vivacité des sentiments maternels. Cependant, par dessus la tristesse qui la dévorait, elle sentait déborder une allégresse mystérieuse à la pensée de sa douce enfant éternellement réunie à son père et à son Dieu. Aussi, Rictrude passa dans une joie grave les trois jours de solennité qu'amène la Nativité de Notre-Seigneur, car sa fille était morte à la fête de Noël; mais, le quatrième jour, qui est consacré aux Saints-Innocents, ayant entendu la messe avec ses Religieuses, et les voyant toutes réunies

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, page 489, 1re année, et page 34 ci-dessus.
(2) Autrement *Aldesende*.

autour de la table commune : « Sœurs bien-aimées, dit-elle, jouissez librement des charmes de votre union, et bénissez ensemble le Seigneur des dons qu'il vous a faits! Mais permettez que je suive l'exemple des mères de Juda, qui firent entendre, à pareil jour, leurs plaintes et leurs hurlements sur leurs fils immolés, car, moi aussi, j'ai perdu une sœur des Saints-Innocents... Laissez-moi donc pleurer... » Aussitôt ses sanglots éclatèrent, et elle se retira dans un lieu écarté où elle donna un libre cours à sa douleur.

L'aîné des enfants d'Adalbaud, Mauronte, n'avait pas oublié, à la cour de Clovis II, les leçons du prêtre Riquier. Un fait particulier que sa raison seule eût, sans doute, jugé indifférent, mais qu'il ne put jamais, sous le charme d'un souvenir vivace, envisager froidement, lui semblait avoir tracé d'avance sa route austère dans la vie. — Il était tout enfant encore. Son vénérable parrain était venu voir Rictrude, et la journée s'était passée en entretiens spirituels. Le soir étant arrivé, le prêtre remonta à cheval pour regagner son domaine; et la mère, prenant le petit Mauronte, le lui mit entre les bras pour qu'il le bénît ou l'embrassât. A cet instant, le cheval se cabre, s'emporte et se jette en bonds irréguliers de côté et d'autre. Pâle, tremblant, Riquier serrait d'une main l'enfant sur sa poitrine, et tâchait inutilement avec l'autre de maîtriser l'animal furieux. Il se hâta de prier; et, à la fin de sa prière, l'enfant glissa jusqu'à terre, aussi doucement qu'un oiseau descend de sa branche. Le cheval retrouva sa tranquillité accoutumée, et la mère, demi-morte de frayeur, serra dans ses bras son fils qui lui souriait. Depuis, elle lui rappela souvent cette aventure de son enfance, comme un bienfait miraculeux de la Providence divine. — La naïve piété du premier âge dut bientôt céder à d'autres préoccupations. Mauronte prit part aux plaisirs de la Cour, aux faits d'armes de ses égaux; il fit

même un pas plus sérieux dans la vie du siècle, en se choisissant une compagne à laquelle il fut fiancé. Mais, au moment décisif, les aspirations de l'enfance, comme un parfum qui remonte du fond d'un vase, vinrent chasser l'amour commençant : la retraite de sa mère, la mort de sa jeune sœur, les avis d'Amandus, lui donnèrent la force de rompre ses liens. Dans une visite qu'il fit à sa mère, il parut soucieux; Rictrude l'interrogea avec anxiété. Toujours pensif et mélancolique, Mauronte répondit qu'il ne pouvait se résoudre au mariage. La mère s'imagina qu'il tenait à la vie de jeune homme par des liens peu avouables; mais craignant de le rebuter en le pressant davantage, elle en référa à son guide Amandus qui était aussi le confident de Mauronte; le vieil évêque n'eut pas de peine à la rassurer. Quelques jours après, disant la messe devant le fils et la mère, il conféra au jeune homme la tonsure ecclésiastique. Cependant le roi continua à le garder près de lui en qualité de notaire. Il se retira depuis au monastère d'Hamay (1) et fonda, enfin, celui de Breuil au diocèse de Térouanne.

Clotsende, l'aînée des filles de Rictrude, embrassa la vie monastique près de sa mère, à qui elle devait succéder dans le gouvernement de Marchiennes.

Eusébie avait été confiée, presqu'au sortir du berceau, à sa bisaïeule Gertrude, abbesse d'Hamay, à peu de distance de Marchiennes. La sainte étant morte vers 650, les Religieuses donnèrent sa dignité à Eusébie qui n'avait encore que douze ans. La conduite du monastère était, sans doute, depuis l'extrême viellesse de Gertrude, confiée réellement à une autre que l'abbesse. Quoi qu'il en soit, quand Rictrude apprit l'honneur accordé à sa fille, elle s'en effraya et s'empressa de l'appeler près d'elle. Eusébie, profondément atta-

(1) C'est par une erreur typographique qu'on a lu dans mon dernier article Hamay au lieu de Hamay.

chée à son monastère, résista jusqu'à ce qu'un ordre royal la conduisit à Marchiennes. Là, son amour pour Hamay se consolait de l'exil par des voyages secrets : presque chaque nuit, après le repas, au lieu de rentrer dans sa cellule, elle partait avec une sœur de lait pour son bien-aimé séjour, chantait l'office de la nuit avec ses religieuses, et rentrait à Marchiennes avant les exercices du matin. Sa mère surprit, enfin, les courses clandestines; elle crut devoir châtier sa jeune fille; mais elle dut pleurer la correction corporelle qu'on lui infligea, et qui fut si sévère que la santé d'Eusébie parut s'en ressentir longtemps. Elle finit par lui permettre de revenir pour toujours à Hamay. Eusébie mourut à la fleur de l'âge dans ce monastère qu'elle avait édifié par l'exemple de toutes les vertus.

VI.

Rictrude passa quarante ans à Marchiennes. Quand elle sentit ses forces décliner, elle abdiqua l'autorité d'abbesse pour consacrer uniquement au salut les derniers jours d'une carrière d'où la pensée de Dieu n'avait jamais été absente. Elle passa à un monde meilleur le 5 mai 687, à l'âge de soixante-quartorze ans. Eusébie l'avait précédée de plusieurs années. Mauronte la suivit en 701. Clotsende dut mourir la dernière.

Au reste, l'Eglise a accordé à tous les membres de cette famille les honneurs du culte public. Saint Adalbaud est honoré le 2 de février; son aïeule, sainte Gertrude d'Hamay, le 6 décembre; sainte Rictrude, le 12 mai; saint Mauronte, le 5 du même mois; sainte Eusébie, le 16 mars; sainte Clotsende, le 30 juin; sainte Aldesende, le 24 décembre (1). Sainte Rictrude seule est honorée dans notre diocèse depuis la réforme liturgique du dix-huitième siècle;

(1) P. Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, livre IX, vers l'an 647.

mais il est à croire que sa fête disparaîtra par le retour à la liturgie romaine. Sa mémoire est plus vivante dans la contrée où elle a passé la plus grande partie de sa vie et où le peuple l'invoque sous le nom de sainte Rotrude; le nom de sainte Eusébie a été encore plus défiguré par le vulgaire qui l'appelle sainte Isoye.

On a déjà vu que Marchiennes était d'abord un monastère d'hommes. Amandus y avait établi Saint-Jonas pour premier abbé; c'est lui qui y joignit une communauté de Religieuses en faveur de Rictrude. Les deux communautés subsistèrent ensemble, au moins jusqu'aux premières années du IX siècle, puisque Charlemagne, déjà empereur, accorda une charte de priviléges aux Frères et aux Sœurs de Marchiennes *pour l'amour de la vénérable dame Rictrude* (1). Les restes de la sainte abbesse reposaient dans l'église avec ceux de son fils, Saint-Mauronte. La piété des fidèles les sauva des ravages des Normands qui ruinèrent l'église et le monastère, et, au temps de Mabillon, ces reliques vénérées étaient encore à Marchiennes. La châsse qui les renfermait fut envoyée en 1793 par les révolutionnaires à l'hôtel des Monnaies de Paris, dont un employé, M. Desrotours, déposa plus tard ces restes précieux à l'archevêché. Au 29 juillet 1830, l'émeute les a fait disparaître, sauf un fragment conservé à Notre-Dame.

Amandus était mort quelques années avant Rictrude. La fin de sa vie avait été consacrée aux mêmes travaux que sa jeunesse. Vers 650 (2), il quitta son siége épiscopal de

(1) Chronique de Marchiennes, citée par Mabillon. *Acta* SS. O. S. B. *De translationibus et mirac. St-Rictrudis* 2. C'est donc par erreur que le P. Longueval, ordinairement si exact, a écrit : « après la mort de cet abbé (S-Jonas), les religieuses occupèrent seules le monastère de Marchiennes pendant plus de trois cents ans. » *op. et. loc. cit.*

(2) Lors de son premier voyage en Vasconie, Amandus n'était pas encore évêque de Maëstricht. On voudra bien corriger, d'après cette note, l'anachronisme que j'ai commis en insérant avant l'an 630 (*Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 493, jusqu'à la ligne 15e) des faits qui n'auraient dû trouver leur place qu'ici.

Maëstricht et reprit le cours de ses missions; après avoir visité les nombreux monastères qu'il avait fondés en Belgique, il retourna chez les Vascons, idolâtres pour la plupart, parmi lesquels il fit assez peu de conversions. Il revint dans le Nord en 652, et mourut dans le monastère d'Elnon, le 6 février 679, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Par son testament, il avait légué son corps, la seule chose dont il pût disposer, à l'église d'Elnon qui prit bientôt, et garda toujours depuis, le nom de St-Amand.

Saint Riquier était mort longtemps auparavant, le 26 avril (jour auquel il est honoré), on ne sait en quelle année, dans la forêt de Cressy, où il menait la vie solitaire avec un seul compagnon. Son corps fut transporté au monastère de Centule qu'il avait fondé et qui prit son nom. Une terre appartenant à cette abbaye est devenue depuis une ville considérable, Abbeville : *Abbatis villa*, maison de l'abbé.

Je voudrais dire, en terminant, les travaux que les arts ont consacrés à la noble Vasconne. Malheureusement, il m'est impossible de citer les églises et les autels élevés en son honneur et où son image a dû être sculptée souvent dans la pierre et dans le bois. « Dans l'église de St-Amé de Douay, dit Godescard, on voit dans la chapelle de St-Mauronte la statue de Sainte Rictrude entre plusieurs autres de la même famille. » Il ne paraît pas que l'art moderne se soit exercé à la reproduire. Je ne puis indiquer (1) qu'une modeste gravure de G. D. Mortier, insérée dans l'édition allemande de la *Fleur des Saints* (Ribadeneira-Rossweide), imprimée à Anvers en 1690. Rictrude y est représentée tenant une crosse et une église en sa qualité d'abbesse et de fondatrice. Deux écussons accompa-

(1) D'après M. Guénebault, *Dict. iconogr. des SS.* Art. Rictrude.

gnent cette image : l'un est aux armes de Marchiennes avec un bonnet d'évêque, l'autre aux armes d'Autriche.

LÉONCE COUTURE.

NUMISMATIQUE.

Dans l'un des derniers numéros de la *Revue*, nous avions fait un appel aux collecteurs de monnaies mérovingiennes et du moyen-âge, en les priant d'envoyer au bureau de la rédaction la description de celles qu'ils auraient recueillies. Aucune réponse n'est venue jusqu'à nous, et l'absence de documents est la seule interprétation de ce silence.

Quoi qu'il en soit, nous étudierons, selon nos faibles ressources, quelques fragments de la première époque de notre histoire monétaire.

Les divers peuples qui sillonnèrent notre sol, depuis le commencement des invasions jusqu'à la mort de Clovis, n'ont laissé que des traces complètement douteuses de leur monnayage (1).

Les Wisigoths, longtemps maîtres de notre territoire, se servirent du numéraire au type romain jusqu'à ce qu'ils furent refoulés au-delà des Pyrénées par Childebert, fils de Clovis, époque à laquelle doit remonter, chez nous, l'apparition des monnaies mérovingiennes. Les Francs avaient osé les premiers mettre sur les espèces d'or le nom de leurs

(1) Cependant, il existait en Gaule, dès les premiers temps de la conquête romaine, des médailles d'argent dites *gauloises*, imitant les statères de Philippe de Macédoine, que le commerce avait apportés à Marseille. Ces pièces, ordinairement renflées et irrégulières, sont sans legende; les types bizarres et emblematiques : la religion druidique semble y avoir imprimé son alphabet mystérieux. Les Aquitains, avec d'autres peuples du Midi, copièrent ces monnaies etrangères en y ajoutant un cachet d'originalité. C'est ainsi que l'on arrive à expliquer celles découvertes en assez bon nombre près la voie romaine de La Roumieu, ayant pour type des objets informes, des chevaux à peine ébauchés, franchissant des barrières ou des feuillages disposés en forme de roue. Presque toutes ont été enlevées par des amateurs de Paris et de Toulouse.

chefs, substitué à celui des empereurs romains. Le sou d'or (solidus), qui était leur plus forte valeur monétaire, se divisait en moitié et tiers de sou (semis, triens). Les sous d'or sont d'une excessive rareté; les semis peut-être inconnus, et les triens en assez petit nombre. L'argent était très peu usité, et l'on peut dire que sous les règnes de Clotaire II, de Dagobert et de Clovis II, l'or était seul en circulation, tandis que les bronzes romains formaient la menue monnaie dont l'usage avait maintenu la valeur (1).

Frappées au marteau, les mérovingiennes sont d'une taille inexacte; le style en est mauvais et inégal, variable de province à province, de cité à cité; la tête du roi s'y trouve grossièrement figurée de profil droit ou gauche, ornementée du diadème. Les croix des revers superposées ou haussées sur des degrés sont chrismées ou ancrées. Les légendes indiquent presque toujours le nom du monnayer et de l'atelier monétaire. Celui du roi s'y trouve rarement mentionné (2), et l'on s'est demandé de quel droit les monnayers usurpaient ainsi un privilége exclusivement attaché à la personne royale. Cette question a été savamment traitée par M. Fillon, dans son ouvrage : *Des Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, et par M. Barthélemy, dans sa *Numismatique moderne*. L'absence des chartes à ce sujet fait les interprétations diverses, et l'on peut croire que souvent les monnayers, à raison de leur indépendance et de leurs priviléges, ont eu besoin de participer d'une manière ostensible à l'autorité royale pour arriver à la collecte de l'impôt. Et même, — les pays tributaires étant quelquefois éloignés et

(1) Vers le VIIIe siècle, au contraire, l'argent devient la seule monnaie, et ce n'est que bien plus tard (sous Louis IX) que l'on voit apparaître les *royaux agnels*, *francs* ou *écus d'or*.

(2) L'atelier de Marseille fait surtout exception; il donne les noms de Sigebertus rex, Childericus rex, Childebertus rex, sur des sous d'or.

récalcitrants, — n'était-ce pas un moyen d'exercer une certaine influence sur des peuples dont il fallait frapper l'imagination plutôt par des faits que par des paroles ou des écrits(1)?

Durant les VIe et VIIe siècle, le numéraire des rois francs s'était assez répandu dans nos provinces méridionales, et déjà l'Aquitaine avait des ateliers monétaires fixes. Il paraît cependant que d'autres ateliers, surtout ceux du royaume de Bourgogne, faisaient de plus nombreuses émissions, et la preuve en est dans la découverte, en différents lieux et en diverses fois, de plusieurs triens indiquant les ateliers de Châlons-sur-Saône, d'Orléans, de Dijon, avec le nom du monnayer (2).

Les principales villes d'Aquitaine où l'on fabriquait étaient : Agen, Auch, Bazas, Bordeaux, Thouars, Toulouse, Cahors, etc. Il eût été fort intéressant de pouvoir citer et décrire plusieurs monnaies sorties de tous ces ateliers. Deux triens seulement nous ont été confiés. L'un, frappé à Bordeaux, porte pour légende : BVRDEGAL; dans le champ est une tête profil droit; au revers, le nom du monnayer : M... OLENVS MON. (Maurolenus ou Nummolenus monetarius) : Croix doublement ancrée.

L'autre, que nous pensons inédite, semble révéler l'atelier d'Agen. Cette monnaie porte l'empreinte d'une tête des plus bizarres, et elle se trouve si défectueusement taillée que l'on n'aperçoit plus que l'extrémité des caractères des légendes. A l'avers, le nom du monnayer est incomplet :...

(1) Quand il y avait un impôt à percevoir, le domestique du palais et le monnayer se rendaient dans les pays soumis au tribut, et ils percevaient en métal la valeur demandée. La collecte faite, le monnayer frappait des sous ou tiers de sou dans le lieu où il se trouvait. Cet usage ne se pratiquait que dans les localités où il n'y avait pas d'ateliers fixes.

(2) Nous décrivons celle que nous avons sous les yeux, frappée à Châlons-sur-Saône : profil droit; CABI (lon) NO FITI (pour fiit ou fecit). Revers : croix informe à droite accostée des lettres CA et haussées sur deux degrés; en légende : VIVNO MONETARIVS. Nous croyons cette pièce d'or inédite.

VIO MONIT; au revers, croix doublement ancrée et autour :... IVNNIS VIC (pour Aginnis ou Agiunnis vico) (1).

On peut considérer comme inconnu le numéraire des rois mérovingiens d'Aquitaine, à l'exception d'une pièce décrite par M. Duchalais, appartenant à Caribert, premier roi mérovingien de notre province. Cette découverte doit enhardir dans les recherches, à l'aide desquelles on a pu reconnaître l'existence de beaucoup de localités et quelques ateliers. Parmi ces derniers, il en est encore d'incertains, et nous savons que des études sont faites dans le but de jeter plus de lumière sur les ténèbres qui couvrent l'époque dont nous venons de parler.

Espérons moins de stérilité dans les documents, et quelques lacunes pourront se combler.

E. PELISSON.

LE TESTAMENT DE SALBEUF.

Il est peu de princes sur lesquels ont ait autant écrit que sur Henri IV; il n'en est peut-être pas dont le caractère véritable ait été plus mal apprécié. La volonté entre bien pour quelque chose dans ces jugements erronés. On craint de heurter les idées reçues, de rabaisser le héros en le montrant tel qu'il est, de s'écarter du type sacro-saint de la chanson du *Vert-Galant* ou de *Charmante Gabrielle;* on suit le chemin battu des panégyristes, la route des Sully, des Palma-Cayet et des Péréfixe (2). Mais à côté des récits officiels et dignes d'un bien autre crédit, s'élèvent les libres récits contemporains, les mémoires de Bouillon de

(1) La fabrication de ces deux pièces remonte au VIIe siècle (de 630 à 660).

(2) M. Michelet, dans son dernier ouvrage : *La Ligue et Henri IV*, a le premier trace de main de maître un véritable portrait.

La Noue, d'Agrippa d'Aubigné, le Divorce satyrique, les Amours du grand Alcandre, le Baron de Fœneste et la Confession de Sancy. Les quatre derniers de ces ouvrages sont assez peu répandus, et c'est là principalement que nous sommes allés chercher les éléments de ce travail dont le but serait de mettre en lumière certains côtés peu connus du caractère et de la vie d'Henri IV. Sources d'autant plus dignes de foi, surtout la dernière, que l'auteur pouvait ajouter à son expérience personnelle un document aujourd'hui perdu, dont il n'a conservé que la substance, le testament de Salbeuf (1).

Salbeuf était de bonne et riche maison de Gascogne, aventureux, hardi, point lettré, ni ambitieux, fervent catholique, et pourtant d'un attachement sans bornes au parti du roi de Navarre. Tout jeune encore, il l'avait suivi à la cour de Charles IX et d'Henri III, l'aidant déjà de ses conseils, de son épée et parfois de sa bourse. Il était avec Roquelaure, d'Epernon, Poudins et les autres lors de la fuite de Saint-Maur en 1576. Dans cette guerre naissante où tant d'autres ne voyaient que leurs convictions religieuses ou leur fortune personnelle, lui ne vit que le moyen de servir celui auquel il s'était voué de corps et d'âme. Jusqu'au premier siége de Paris il suit partout le roi, payant de ses propres deniers la compagnie qu'il commande. Puis, à bout de ressources, il s'adresse au Béarnais. Le moment n'était guère bien choisi. Henri, à bout de ressources, venait de se proclamer de son chef l'héritier de tous les siens qui mouraient dans la bataille, et il ne fallut rien moins que la réprobation unanime de l'armée pour l'engager à rétracter ses prétentions à ce mode inusité de succéder. Que fait Salbeuf? Il vend ses chevaux, s'engage

(1) *Confession de Sancy*, ch. v.

comme simple garde dans la compagnie de son frère cadet, et revient encore devant Paris en 1594. C'était quelque temps avant la capitulation; l'armée était déjà maîtresse du faubourg Saint-Honoré, et le roi visitait de nuit les brigades avancées. Une sentinelle veillait à son poste où deux autres avant elle avaient déjà succombé. C'était Salbeuf. Son frère le montra à Henri, le priant de faire quelque chose pour un serviteur si fidèle. Mais Henri ne répondit rien, baissa la tête et passa. Un pareil coup creva le cœur du pauvre garde qui s'alita pour ne plus se relever. Avant de mourir, il dicta son testament, demandant pardon à Dieu et au roi des complaisances coupables qu'il avait eues pour ses nombreuses amours. C'est grâce à ce testament dont il est parlé dans la Confession de Sancy que l'on peut ajouter quelques noms de plus au catalogue des maîtresses d'Henri IV (1). Nous allons les énumérer le plus rapidement que nous pourrons.

Catherine du Luc, dite la belle Agénoise. Elle fut aimée du roi de Navarre pendant son séjour à Agen, et Salbeuf servit entr'eux d'intermédiaire obligeant. C'est à Catherine du Luc que Guillaume du Sable adressa le sonnet suivant inséré dans un des recueils du temps (2).

Je n'eusse jamais cru qu'une simple étincelle
De deux flambeaux sortie, aussi clair qu'un soleil,
Eusse pu rallumer, par son feu nompareil,
Le mien presqu'amorti, d'une flamme pareille.

Comme le papillon se brûle à la chandelle,
Pensant d'elle jouir, mon destin est pareil;
Certes, mes pauvres yeux, croyant votre conseil,
Je me sens brûler d'une entre les belles, belle.

(1) Voyez *La clé du grand Alcandre* et les *Anecdotes des Reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, t. v et vi.

(2) Voyez *La Muse chasseresse*, édit. 1608.

Ne vous lassez pourtant toujours de l'œillarder,
Jusqu'à ce que ma langue ose se hasarder
De lui dire, et prier, conjurant sa belle âme

D'éteindre ou amortir, s'il lui plaist, quelque peu,
La violente ardeur de cet amoureux feu,
Lequel brûle mon cœur d'une pudique flamme.

La *flamme* d'Henri IV était beaucoup moins pudique, et Catherine du Luc devint mère. Plus tard, abandonnée de sa famille et du roi de Navarre, elle mourut de faim avec son enfant (1).

Arnaudine, ci-devant maîtresse du veneur de la Brosse. Ce qu'il y a de plus sage est de n'en rien dire, la langue française ne permettant pas, comme le latin, de manquer de respect au lecteur. Passons également sous silence la servante anonyme d'un palefrenier.

On comprend que de pareilles rivales n'étaient pas précisément faites pour flatter l'amour-propre de la Demoiselle de Montaigu. Elle résista longtemps, moins par vertu peut-être que par dégoût et par amour pour le chevalier Monluc, qu'elle poursuivit jusqu'à Rome, et qui seconda lâchement les desseins du roi de Navarre. Il est également question, pendant son séjour en Gascogne, d'une boulangère d'Agen, de Fleurette de Nérac, héroïne d'une légende que rien ne confirme, de mademoiselle de Duras, de madame de Pétonville, de la comtesse de Saint-Mégrin et d'une nourrice de Castel-Jaloux qui, pour un motif fort peu honorable pour la générosité d'Henri IV, faillit lui donner un coup de couteau. J'oubliais la femme d'un certain Goliath, digne à tous égards de son nom, bon huguenot et homme peu endurant.

(1) *Confession de Sancy*, ch. v. Esther Imbert, autre maîtresse d'Henri IV, eut également le même sort avec son enfant. Son père mourut aussi de misère à Saint-Denis, en poursuivant la liquidation de sa pension. Ibid.

Le goujat lança à son maître un coup de volant qui fut heureusement paré par la dextérité de Salbeuf (1).

Mademoiselle de Tignonville la releva quelque peu de ces amours de bas étage. Sa mère était gouvernante de Catherine de Navarre qui, plus tard, épousa le duc de Bars, et le père se trouvait parent de la maison de Bourbon, car il remontait à Charles Caniel, bâtard de René d'Alençon, comte du Perche. Ici le roi de Navarre voulut changer de messager, destitua provisoirement Salbeuf, et offrit sa survivance à d'Aubigné (2) dont il connaissait l'esprit insinuant. Mais l'auteur des *Tragiques* n'était pas de ceux qui rendent de tels services, et le Béarnais revint sur sa révocation.

C'est à peu près à cette même époque, et toujours à Agen, qu'il faut placer cette anecdote digne du *Roman comique*, et dont Brilbaut et La Marroquin sont les héros ridicules. Ceux qui voudront la lire tout au long la trouveront dans d'Aubigné (3) que je n'oserai citer en telle occurrence.

En 1579, le roi habitait Pau avec Marguerite de Valois, sa première femme. Parmi les filles attachées à la reine, il en était une, fille d'un président de Calais, nommée Rebours, dont Henri devint amoureux. Chose bizarre! Marguerite s'en montra jalouse ou feignit de l'être. « C'était, dit-elle (4), une fille malicieuse, qui ne m'aimait point, et me faisait tous les jours les plus mauvais offices.» Plus tard, Rebours fit place à Fosseuse dans le cœur du roi, et mourut à Chenonceaux, sous les yeux de Marguerite, qui vint l'admonester elle-même, et lui pardonna tout le mal

(1) *Confession de Sancy* et les *Notes* à la suite.

(2) *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*. Edit. L. Lalanne.

(3) *Baron Fœneste*, liv. 2, ch. XVIII.

(4) *Mémoires de Marguerite de Valois*. Edit. Buchon.

qu'elle en avait reçu (1). Il paraît que l'amour d'Henri pour Rebours fut honnête. « Il ne lui fit rien que de pren- » dre pour son serviteur l'amiral d'Anville qui l'aimait » honestement (2). » Rebours fut aimée aussi par le seigneur de Frontenac en Agenais, qui l'eût sans doute épousée si elle avait survécu. Ces amours ont été célébrés dans un sonnet, par Guillaume du Sable (3).

Rebours, n'éprouve tant de Frontenac la foi,
Que l'espreuve à la fin ne soit pour lui mortelle.
Je vois bien que son cœur te porte une amour telle,
Qu'impossible est qu'il vive, estant privé de toi.

J'ose bien t'asseurer, si tu veux croire en moi,
Que jusques à la mort il te sera fidèle;
Cet amour l'a si bien lié à sa cordelle,
Qu'il faut qu'il obéisse aux édits de sa loi.

N'offense point ce dieu : il a la mesme flesche
Qui, en son cœur, à faist luire pareille bresche,
Perçant de part en part son loyal estomac.

Donc, si pour l'avenir tu veux être servie,
Non pas pour quelque temps, mais pour toute ta vie,
Ne change, s'il te plaist, ton humble Frontenac.

Il me serait facile de continuer cette énumération, mais les noms inconnus qu'elle pourrait encore comprendre n'ont rien qui puisse intéresser l'histoire de notre pays. J'aime mieux l'arrêter sur un seul qui ne rappelle à l'esprit que de platoniques souvenirs, celui de dame Pierre Martinius. Ce Martinius était né en Navarre, avait étudié le grec et la philosophie sous Pierre Rameu, et l'hébreu sous Jean Mercier, si bien qu'il finit lui-même par être

(1) Voy. *Brantôme.*

(2) *Confession de Sancy*, ch. v. C'est aussi l'opinion de Brantôme.

(3) *Muse chasseresse.*

choisi pour les enseigner à La Rochelle (1). L'hébraïsant se montra bon homme, le jeune Henri plein de retenue et de modestie, et tout porte à croire qu'il en fut comme pour Rebours.

Voilà, entre autres renseignements précieux, ce que contenait le testament de Salbeuf, tel que d'Aubigné (2) l'eut entre ses mains. De pareilles pièces n'étaient point rares à cette époque, et je pourrais citer entre autres le testament d'un petit-fils de l'Hôpital, dont les services furent payés comme ceux de Salbeuf. Ces singuliers témoignages de l'ingratitude d'Henri et de la liberté de langage de ce temps ont péri sous la main des intéressés; mais il reste, dans les autres récits contemporains, assez de preuves de l'une et de l'autre, et plus d'un alla jusqu'à reprocher au roi lui-même une vie de fatigues, de sacrifices et de dangers demeurée sans récompense.

Nous en avons fini avec ce trop long catalogue de noms propres, avec cette galerie d'esquisses que la décence nous

(1) Voy. *La Gaule orientale*, de Colomiez, et *l'Histoire de la Rochelle*, du P. Arcère, t. 1.

(2) En 1577, Agrippa d'Aubigné passant à Agen trouva, chez Madame de Roques, un petit chien nommé Citron qui avait autrefois appartenu au roi de Navarre. Il le retira, le mit en pension, et le fit présenter le lendemain à Henry avec le sonnet suivant à son collier. Nous respectons l'orthographe.

Le fidèle Citron qui couchait autrefois
Sur vostre lit sacré, couche ores sur la dure;
C'est le fidele chien qui aprit de nature
A faire des amis et des traistres le choix.

C'est lui qui les brigans effrayait de sa voix,
Et de dents les meurtriers; et d'où vient qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdins et l'injure,
Payement coustumier du service des rois.

Sa fierte, sa beauté, sa jeunesse agréable
Le fit chérir de tous; mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens pour sa dextérité.

Courtisans qui jetez vos dédaigneuses veües
Sur ce chien délaissé, mort de faim dans les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

(D'Aubigné, *Petites œuvres meslées*, p. 166. J. F. B.)

défendait d'accentuer d'avantage par la citation d'originaux souvent impossibles à reproduire. Ceux qui voudront les consulter, nous sauront gré de notre prudence et de notre retenue, et conviendront aisément que sur un pareil sujet il était difficile de moins dire.

J. F. BLADÉ.

LES LANDES DE GASCOGNE (1).

Les lecteurs de la *Revue* pourront apprécier le remarquable et substantiel travail de M. Bères *sur les Landes de Gascogne* par l'extrait suivant :

J. N.

L'on m'a dit quelquefois, il est vrai, qu'il était difficile de fertiliser les landes bordelaises, par la raison qu'elles manquent des conditions essentielles qui rendent un pays fertile, prospère.

Ici il faut s'entendre.

S'il s'agissait de convertir ces landes en terres propres à produire des céréales, des racines, à donner des fourrages abondants, à porter la vigne, etc., on aurait, à coup sûr, raison de redouter des mécomptes, peut-être même un véritable insuccès, comme ne l'ont que trop souvent éprouvé jusqu'ici de téméraires réformateurs agricoles.

Ces terres manquent, en effet, du *principe calcaire;* l'argile, si nécessaire en certaines proportions dans les sols propres à la culture, ne se trouve que dans les couches inférieures, et l'*humus* n'existe que faiblement et sur des points clair-semés; je sais très bien cela, et j'ai fait dans ma vie assez de culture pour vouloir tenir un compte sérieux de ces circonstances regrettables, et qui font réellement lacune dans un ordre cultural bien entendu.

Mais si la Providence, d'ordinaire si sage dispensatrice de ses bienfaits, avait réservé pour cette même contrée, déshéritée de certains avantages, un produit qui, pour croître, n'aurait à demander

(1) *Journal des économistes*, mars et juin 1857.

ni travail coûteux, ni amendements, ni engrais, peu de bâtiments, pas d'irrigations, ni de trop longues années d'attente; produit varié dans ses applications, plus que jamais demandé et même nécessaire, y aurait-il donc tant à se plaindre, et ne faudrait-il pas plutôt se féliciter d'un tel partage et mettre bien vite la main à l'œuvre fertilisatrice ?

Eh bien ! ce produit existe ; et l'expérience de son utilité, de ses nombreux emplois n'est plus à faire. Ce produit est le *pin maritime*, que l'on peut regarder à bon droit comme l'un des arbres les plus précieux de la famille des conifères. Il est tellement particulier à nos contrées méridionales et arénacées que Linné ne l'a pas connu et n'a pu le mentionner dans ses savantes et d'ailleurs si riches nomenclatures.

Cet arbre vient sans les moindres frais de culture. Il suffit de jeter sa graine à la volée sur le sol, en préservant soigneusement les parties ensemencées du piétinement et de la dent des animaux pendant le temps des premières pousses, aussi bien que de l'excès d'humidité. Hormis ce soin, il n'y a plus à s'inquiéter des résultats, même sur les terrains les plus ingrats pour tous autres produits : la bonne nature fera le reste.

A la dixième année, on commence une éclaircie qui est déjà un bénéfice ; les autres suivent à d'assez courts intervalles ; car rien de hâtif et de merveilleux comme la croissance de cette première essence, que l'on peut regarder comme complète entre cinquante et soixante ans.

La récolte si importante de la résine se fait dès l'âge de vingt à vingt-cinq ans et se continue abondante jusqu'au plein développement de l'arbre, qui, abattu, donne encore le goudron, le brai, le charbon. Avec la résine on obtient l'essence de térébenthine et le noir de fumée. Le bois du pin maritime fournit l'échalas pour la vigne, les piquets pour les clôtures, les pilotis les plus durables que l'on connaisse pour les travaux hydrauliques, les poteaux télégraphiques, les traverses et les longueurs pour les voies ferrées, les solives et les planches propres aux constructions, et on en tire un bois de chauffage également bien employé pour les usages domestiques, la cuisson du pain, les machines à vapeur.

Après le pin maritime vient naturellement en second rang le *chêne-liége*, autre production tout à fait convenable aux contrées

méridionales aussi bien qu'à la nature siliceuse et légère du sol Landais.

Cet arbre précaire est, il est vrai, plus long à croître que les arbres résineux ; car on ne commence guère la récolte du liége qu'entre la trentième et la quarantième année de l'âge des arbres, selon leur bonne venue et la nature plus ou moins favorable des terrains qui les portent; mais aussi arrive dès lors une véritable fortune pour les heureux possesseurs de cette inappréciable richesse. On enlève le liége tous les sept ou huit ans (1), et ce mode de revenu, qui ne demande d'autres frais et d'autres soucis que ceux de la récolte, dure deux siècles environ.

Le chêne-liége donne aussi une récolte secondaire qui n'est pas à dédaigner : c'est le gland, nourriture excellente pour l'entretien et l'engraissement des porcs et des moutons.

Pour hâter le revenu que peut donner le sol complanté de chênes-liéges, on peut mêler aux semis le pin maritime, que l'on enlève à l'âge de vingt à vingt-cinq ans. Indépendamment de ce premier avantage, on obtient encore celui d'avoir des arbres plus droits et mieux élancés.

Il faut noter enfin que le liége de la Gascogne est le meilleur liége connu. Les fabricants de bouchons, en France et en Angleterre, le préfèrent aux produits des autres provenances, soit françaises, soit étrangères. Il a pour lui la finesse du grain, et offre peu de déchet, il possède une remarquable élasticité.

Les arrondissements de Marmande et de Nérac (Lot-et-Garonne), dans les parties qui longent la Gironde et les Landes, possèdent déjà d'importantes et fructueuses forêts de chênes-liége. Mais combien encore il serait puissant et profitable à la richesse publique et privée de multiplier les arbres dont rien ne saurait remplacer l'avantageux produit pour une infinité d'emplois, soit industriels, soit domestiques.

Comme échalas, piquets de clôture, bois de carrosserie, l'*acacia* est encore un arbre qui va à merveille à la nature légère du sol landais.

Pour les parties humides, on aurait le *peuplier de la Virginie*, *le peuplier blanc de Hollande*, *le saule*, *le bouleau*, *l'aulne*.

(1) Voir l'article *le Chêne-liége et ses Produits*, 1er volume de *la Revue d'Aquitaine*, page 173.

Le chêne ordinaire croît aussi dans les contrées landaises. Il y vient même dans d'assez bonnes conditions; mais la croissance est si peu hâtive, ses profits nous apparaissent dans un avenir si lointain, que nous ne l'indiquons que comme une ressource tout à fait exceptionnelle.

Le propriétaire landais, avec ses modestes ressources, a par dessus tout besoin d'avoir des rentrées et de poursuivre des revenus qui ne soient ni aléatoires, ni trop éloignés.

Et tel est le premier et complet ensemble qui, habilement marié à l'élevage de quelques animaux que nous indiquerons, feront bientôt du plus triste désert la forêt la plus riante, comme la propriété la plus utile à nous et à nos enfants.

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite.)

— Maître Michel, ajouta le littérateur, nous sommes à la veille de nous marier : puisqu'un génie surnaturel vous permet de lire dans l'avenir, vous devriez tirer mon horoscope.

— Très volontiers, maître Jules-César; dans quel mois êtes-vous venu au monde?

— Le mois de mai.

— Sous le signe des Gémeaux, dit Michel de Nostredame; ceux qui naissent dans ce mois ont une grande aptitude aux sciences; leur imagination est riante comme le printemps, féconde comme l'automne, mais ils sont ordinairement légers, inconstants, et aiment les voyages.

— Je ne puis pas nier ce fait, dit Scaliger, puisque j'ai quitté ma belle Italie, les écoles de Padoue pour m'ensevelir vivant dans une petite ville de l'Agenais; dites-moi si je serai heureux en ménage?

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, 1re année, pages 439, 486, 503, 529.

— Nostredame imprima à sa sphère céleste un fort mouvement de rotation, et attendit que le petit globe eût repris son état d'immobilité.

— Jules-César Scaliger, s'écria-t-il en gesticulant comme un devin, tu seras heureux avec Audiette de Roques-Lobéjac; elle te donnera plusieurs enfants; un d'entr'eux héritera de ton génie; tu passeras le reste de ta vie à Agen; dans cette ville tu composeras des ouvrages qui te placeront en peu de temps à la tête des érudits de ton siècle : tu dois te tenir en garde contre la jalousie; tu attaqueras dans tes écrits le savant Erasme et Cardan, mais plus tard tu leur rendras justice. La poésie, l'histoire naturelle, la littérature, la grammaire, n'auront pas de secret pour toi; ta renommée attirera bientôt à Agen une foule de gens de lettres qui viendront de toutes les parties de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne; tu seras comblé d'éloges par tes contemporains. J'ai dit, l'esprit a parlé.

Le prophète s'assit sur une escabelle, ne détournant pas les yeux de Scaliger, pour s'assurer si sa prédiction avait produit son effet sur le littérateur.

— Mon ami, lui dit Scaliger après quelques instants d'un silence solennel, le ciel ne me réserve pas tant de bonheur : aujourd'hui les constellations célestes vous ont trompé.

Une vive discussion allait s'établir entre l'astrologue et le littérateur lorsqu'on frappa à la porte de la maison de Scaliger.

Je reconnais la voix du chanoine Calpel, dit un des trois gentilshommes qui avaient assisté à la séance d'astrologie.

— Allez ouvrir, dit Scaliger; nous cacherons cet appareil satanique, car je pense que notre ami Michel n'ambitionne point les lauriers du martyre et ne veut pas être brûlé sur la place publique ou devant St-Caprais en sa qualité d'astrologue et de sorcier.

Le chanoine Calpel entra suivi d'un jeune homme dont la tête était déjà presque chauve; il portait le costume d'un simple bourgeois, et à son épée seulement on voyait qu'il était gentilhomme.

— Messieurs, dit le chanoine Calpel, messire Bernard de Palissy, à peine arrivé à Agen, s'est montré si impatient de vous voir que je lui ai offert de le conduire chez vous.

— Nous vous en sommes reconnaissants, Monsieur Calpel, répondit Scaliger; il nous tardait aussi beaucoup de voir messire Bernard de Palissy.

Après les compliments et les politesses d'usage (car l'urbanité était au seizième siècle un devoir pour les hommes de lettres comme la galanterie pour les chevaliers), la conversation devint générale. Bernard de Palissy raconta les nouvelles qu'il avait recueillies de Saintes à Agen.

— L'hérésie fait-elle toujours des prosélytes en Saintonge? lui dit Scaliger.

— Les nouvelles doctrines y fructifient de jour en jour.

— Si j'étais roi de France, ajouta Scaliger, je ferais pendre tous les docteurs qui parcourent les villages semant à pleines mains l'ivraie de l'erreur, la zizanie des guerres civiles.

— Vous feriez pendre les docteurs de la nouvelle loi! s'écria Bernard de Palissy d'une voix que l'émotion, l'indignation et la colère rendaient tremblante.

— Hors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, point de salut, maître Bernard de Palissy.

— Et cet anathème est sorti de la bouche de Jules César Scaliger, ce savant déjà célèbre que la France a adopté avec fierté et amour.

— Taisez-vous, Jules-César, dit Michel de Nostredame en serrant une des mains de Scaliger; ne voyez-vous pas à la simplicité de ses habits que le potier de Saintes fait profession d'hérésie? — Maître Bernard de Palissy, ajouta

Nostredame, je pense qu'en fait de religion les opinions doivent rester libres; que chacun suive les impulsions de sa conscience, et que Dieu nous juge tous avec miséricorde. D'ailleurs, nous ne sommes pas réunis pour discuter sur une thèse de théologie; n'empiétons pas sur les attributions des écoliers de Toulouse.

— Maître Michel, répondit Bernard de Palissy, je n'attendais pas moins d'un homme tel que vous : la science rend les hommes tolérants; d'ailleurs, ne sommes-nous pas tous artistes, tous enfants d'une noble et glorieuse famille?

On ne parla plus de religion, Jules-César Scaliger montra à Bernard de Palissy ses ouvrages encore inachevés; Michel de Nostredame chanta une ballade provençale, et Bernard de Palissy exposa son nouveau procédé sur la poterie.

— Maître Scaliger, dit Michel de Nostredame, on m'a dit souvent que votre vie a été semée de tant d'aventures que je vous saurais gré de nous raconter l'histoire de votre première jeunesse.

— Volontiers, mes amis, répondit Scaliger... Vous ignorez sans doute que je descends des Scala, princes souverains de Vérone; les Vénitiens qui voulaient exterminer ma famille frappèrent tous ses membres d'un arrêt de proscription, ma mère eut beaucoup de peine à me soustraire aux perquisitions de nos ennemis; mon enfance s'écoula au milieu des souffrances et des persécutions. A l'âge de seize ans, je fus admis en qualité de page auprès de Maximilien. Vous connaissez tous les détails de la longue lutte qui divisa pendant plusieurs années l'empereur d'Allemagne et le roi de France; je pris part à ces guerres sanglantes; j'étais à la bataille de Ravenne, immortelle journée où le jeune Gaston de Foix périt de la mort des héros : nos rangs furent cruellement décimés ; je perdis mon père et mon frère aîné. Sans espoir, sans défenseur, j'errai pendant

six mois de village en village. Pour me mettre à l'abri de la proscription, j'entrai dans l'ordre de Saint-François; un astrologue m'avait prédit que si je me faisais cordelier, je recouvrerais un jour ma principauté de Vérone, que je deviendrais pape. Bientôt, mécontent des privations qu'on m'imposait, ne pouvant d'ailleurs m'habituer à une vie si austère, je sortis du cloître pour étudier la médecine (1); j'avais déjà acquis une brillante réputation, lorsque je cédai aux prières de Monseigneur Antoine de La Rovère, évêque d'Agen, et je n'ai pas à me repentir d'être venu en France, puisque demain j'épouse demoiselle Audiette de Roques-Lobéjac. Et vous, maître Michel, n'avez-vous rien à nous dire sur vos premières années?

Jusqu'à ce jour, dit l'astrologue provençal, j'ai coulé une vie heureuse et tranquille dans la bonne ville de Montpellier; je suis né à St-Rémi le 14 décembre 1503, régnant Louis douzième de nom. Mon père était un notaire très habile et qui passait pour le plus honnête homme du pays. Mon bisaïeul maternel, médecin et conseiller du roi René, lui enseigna les éléments du latin et des mathématiques. J'avais à peine achevé ma philosophie au collége d'Avignon, lorsque mon père m'envoya à Montpellier pour étudier la médecine. En peu de temps je méritai l'estime de mes professeurs, et le jour où je reçus le bonnet de docteur, j'appris que le célèbre Jules-César Scaliger désirait me voir: je me mis en route pour Agen; je me félicite d'avoir répondu à l'appel d'un grand homme; demain j'épouse Henriette d'Encausse.

J. M. CAYLA.

(La suite prochainement.)

(1) Scaliger trompa ses contemporains sur son origine; Scioppius, Bayle, Scipion Maffei dans sa *Verona illustrata*, et surtout Tiraboschi dans l'*Histoire de la Littérature italienne*, ont prouvé que Scaliger eut pour père un peintre en miniature de Padoue qui se nommait Bénédict Bordoni.

(VAUCHER, de Genève).

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

VIII. — Apposition des Sceaux.

L'usage de sceller les actes remonte à la plus haute antiquité. Plus de huit siècles avant notre ère, Jésabel, voulant déposséder Naboth de sa vigne, écrit des lettres aux anciens de Jesraël, et les cachette du sceau royal (2). Les livres d'Esther (3) et de Daniel (4) fournissent aussi divers exemples d'apposition de sceaux. Mais il est à remarquer, dans tous ces cas, énumérés par la Bible, que l'empreinte, se fait au moyen d'un anneau dont le chaton porte le type (5).

Des Orientaux, cet usage passa chez les Grecs, et de là chez les Romains, où il était fort répandu dans les premiers siècles de l'Eglise.

Le christianisme adopta la pratique des sceaux, dès le principe, mais laissa aux fidèles le libre choix des caractères de l'empreinte. St Augustin, en 401, scellait une lettre

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol II, page 27 et 49.

(2) III Reg., cap. XXI, v. 8. Et signavit eas *annulo* ejus.

(3) Esther, cap. III, v. 10 et 12; — Cap. VIII, v. 2, 8 et 10.

(4) Daniel, cap. VI, v. 17; — Cap. XIV, v. 10 et 13.

(5) Dans les tombes des prêtres égyptiens, des temps les plus reculés, on retrouve également des sceaux mêlés à divers ustensiles. — Ernest Feydeau, *Histoire des Usages funèbres*, etc., etc.; in-fol., t 1. Paris, 1856.

à Victorin d'un cachet sur lequel était gravée la figure d'un homme qui porte son attention à côté de lui (1).

Or, c'est encore d'un anneau que se sert ici l'évêque d'Hyppone, *signatam misi annulo :* anneau spécial, à ce destiné, que les Romains appelaient *annulum cerographum, signatorium*. En France, on le retrouve jusqu'aux derniers rois Carlovingiens, qui pourtant lui substituèrent, dans les actes, le *sigillum*, d'où sont venus, au XIIIe siècle, Scel, Sagel, Saged ou Saget, etc., etc.

Dans notre charte, Géraud V n'a annoncé que le sceau comtal. Aucun autre, du reste, n'était indispensable. Mais afin de donner un caractère de plus grande solennité à son triple contrat d'acquisition, de vente et de donation, il prie l'archevêque et les consuls d'y ajouter les sceaux dont ils disposent. Ils cèdent, en effet, à sa prière, comme nous l'indique la suite du texte. Et s'il fallait prendre cette indication tout à fait à la lettre, les trois sceaux auraient été, ce semble, plaqués sur la substance même du parchemin qui avait reçu l'écriture.

Toutefois, rien n'accuse, en marge ni sur les lignes, la moindre trace d'empreinte quelconque; tandis que cinq incisions, faites sur le repli du parchemin, à la marge inférieure, témoignent encore que notre charte portait jadis trois sceaux pendants. Il reste, de celui qui occupait le côté gauche, une attache sur laquelle aucun débris de cire ou de métal n'aide à déterminer quelle dut être la matière qui avait reçu l'empreinte.

Ce lien est en fils de soie jaune et rouge. Les deux couleurs sont nettement tranchées, et même assez vives. Le rouge ne tend, en aucune façon, à ce blanc sale que les Bénédictins ont observé dans les lacs de soie rouge de pres-

(1) Epist. ad Vict. LIX. « Hanc epistolam signatam misi *annulo* qui exprimit faciem hominis attendentis ad latus.»

que tous les diplômes antérieurs à 1250. Afin de mieux fixer l'attache, on avait pratiqué, sur le repli du parchemin, une double incision juxtà-posée. Et faisant glisser la cordelette jaune, de manière à contenir le repli sur la marge, on l'avait solidement nouée avec la rouge. Les deux bouts, ainsi liés encore, sont tressés en cordon plat. Puis, au-dessous d'un nœud commun, les liens se divisent en quatre petites mailles, deux jaunes et deux rouges, dont les fils, réunis et contenus, préparaient une quadruple queue au sceau qu'ils devaient suspendre.

Une double incision, semblablement pratiquée sur la droite, prouverait qu'ici encore la disposition du sceau devait être la même. Au milieu, on ne voit qu'une seule incision; ce qui paraît indiquer que cette troisième attache était un peu plus simple que les deux autres. Du reste, aucune trace de lien ne s'est conservée ni à droite ni au centre (1).

Nous savons déjà que ces trois sceaux pendants étaient ceux de l'archevêque, du comte et de la commune. Mais dans quel ordre les types avaient-ils fixé leurs empreintes? Bien que cet ordre dût toujours être réglé par le rang et la dignité des personnes ou des communautés dont les sceaux reproduisaient les divers noms, des exemples nombreux, cités par Mabillon et par les autres Bénédictins, prouvent que la gauche, la droite et le milieu, ont été diversement considérés comme place d'honneur. Néanmoins, lorsqu'il n'y avait que trois sceaux, celui de la personne

(1) L'Apocalypse fait aussi mention de sceaux (cap. v, v. 1;—cap. vi, v. 1.... 12; — cap. viii, v. 1), et son *Livre* symbolique en compte sept. L'art chrétien en a fait des sceaux qui pendent à la tranche du *Livre fermé* Il n'en oublie jamais le nombre, en les reproduisant; mais certaines représentations modernes figurent, au bout des sept cordelettes, de simples ornements de fantaisie, tels que franges, glands, etc., etc.; tandis qu'on devrait reproduire, sur le plat de l'empreinte, le chrisme, ou la croix, ou bien encore les sigles de l'Agneau immolé pour la rédemption du monde, qui se voit ordinairement sur le livre.

qui était reconnue comme plus considérable était souvent placé au centre. Aussi croirais-je volontiers que le sceau de « mon seigneur Espan, » nommé dans l'acte, avant le comte et les consuls, était retenu par l'attache du milieu. Si, comme il arrivait souvent, au-dessus des points où devaient passer les liens, on avait apposé, en marge, les signatures autographes, cette question de rang, d'ailleurs ici fort secondaire, se trouverait résolue. Mais il est à remarquer que notre charte n'a été revêtue d'aucune souscription réelle, quoiqu'elle porte le nom de plus de vingt témoins.

Le Sceau de l'Evêque.

Enos Espan per la gre de Dieu archebesq. dauxs apregarie del auant dit comt Guiraud p. maior testimoni epmaior fermeze auem pausad nostre saget en lapsent carte.	Et nous Espan, par la grâce de Dieu, archevêque d'Auch, à la prière du susdit comte Géraud, pour plus grand témoignage et plus ferme assurance, avons apposé notre sceau en la présente charte.

Je ferai observer que Hispan de Massas se reconnaît archevêque d'Auch *par la grâce de Dieu*. Mais il n'ajoute pas *et du Saint-Siége apostolique*. Cet exemple, comme tant d'autres, prouve que cette partie de la formule n'était pas encore d'un usage général, au XIIIe siècle, bien que les liens de parfaite unité avec Rome fussent alors aussi étroits qu'à toute autre époque.

Hispan de Massas confirme du sceau épiscopal, autant qu'il est en lui, la charte de Géraud. Mais quels étaient le type et la légende de l'empreinte fixée sur les cordelettes de soie? Il est bien à regretter que le notaire, si explicite, dans la charte, pour les deux sceaux du comte et de la commune, ne donne aucun détail à propos de celui de Hispan. Depuis la fin du XIIe siècle, les évêques ne maintenaient plus, du moins en Occident, l'ancien usage, venu des Orientaux par

les Romains, de sceller avec l'anneau pastoral. Ils avaient adopté, comme les princes temporels, des cachets à grand type, où se gravait l'image du prélat (1), tantôt assis, tantôt debout, crossé, mitré et bénissant, parfois à genoux devant un sujet religieux. De nos jours, quelques évêques de France sont revenus à ce dernier usage. Mgr Hiraboure, évêque d'Aire et Dax, se voit, dans son petit sceau, crossé, mitré, à genoux devant la Vierge de Buglose. Autour de lui figurent, de plus, dans le grand sceau, St Vincent de Xaintes, St Vincent de Paul, Ste Quiterie et St Marcel.

Cette disposition du sceau, adopté par le nouvel évêque d'Aire-sur-l'Adour, est une heureuse inspiration de M. Didron aîné, dont les persévérants travaux en archéologie profane et sacrée ont eu une si grande part aux progrès modernes de cette science. Plusieurs grands sujets de peinture sur verre, sortis de ses ateliers, témoignent en particulier, sur une toute autre échelle, de ses connaissances et de son bon goût dans les compositions iconographiques. On pourrait même dire que les nouvelles recherches faites en France, en iconographie chrétienne, sont dues à son impulsion.

Du moins est-il incontestable que, par ses diverses publications, M. Didron a contribué, plus que tout autre, depuis 1830, à régulariser et mettre au service des iconographes contemporains une langue exclusivement appropriée à l'étude des saintes images.

Mais revenons au «saget de mo seior Espan» dont la charte d'Auch ne nous apprend que l'existence. Il n'est pas permis de supposer que l'empreinte dût reproduire des armoiries de famille. Les clercs qui en avaient, au XIIIe siècle, n'étaient pas dans l'usage d'en orner le sceau épiscopal, en

(1) Ils imitèrent même en cela les princes qui, à propos de leur image en scel, disaient : *Imaginis nostræ impressio, majestatis nostræ typarium*, etc.

devenant évêques. Cette pratique, alors considérée comme un peu trop mondaine, ne paraît pas être antérieure au xve siècle.

Le Sceau du Comte.

E nos en Guiraud dit comte que aizo aie fermeze e ualor p toz temps auem nre saget pausat en la present carte.	Et nous Géraud susdit comte, afin que ceci ait force et valeur pour toujours, avons apposé notre sceau en la présente charte.

Encore ici formule d'usage. L'acte qui allait mettre ma Dame Sainte Marie d'Auch en possession du casal *extrà muros*, et constituer les Frères Mineurs propriétaires définitifs du terrain vendu par Guilhem de la Faurge, ne devait avoir force et valeur que dans la proportion du bon vouloir et du pouvoir du comte. Mais pouvait-il faire, à toujours, « per toz temps » le transfert de ses droits aux nouveaux propriétaires? Le dernier mot appartenait à l'avenir; et l'on sait comme il a reconnu la force et la valeur perpétuelles, conférées par le sceau comtal à la présente charte.

Nous avons déjà vu, plus haut (1), la moderne transformation du couvent des Cordeliers. Et sur le casal de Sainte-Marie, un faubourg populeux est venu prendre la place des rares colons qui le cultivaient au xiiie siècle.

El quau saget a de laune part leon dab escud.	Lequel sceau a d'une part lion avec écu.

L'emblème que le notaire signale ici à notre attention rappelle exactement celui dont Astanove II, comte de Fezensac, se fit honneur à la première croisade. Dom Pélage, roi des Asturies, l'avait adopté vers le commencement du viiie siècle (2). Il s'était perpétué d'âge en âge, comme attribut

(1) Deuxième année, n° 3, p. 53.

(2) Mariana, *Hist. d'Espagne*, in-4°, tom. ii, page 18.

spécial du petit royaume de Léon; et ce glorieux souvenir n'est pas, ce semble, à négliger dans la discussion des anciens titres qui rattachent l'illustre et très ancienne famille de Fezensac aux rois chrétiens qui disputèrent à l'islamisme les premiers Etats de l'Espagne septentrionale (1). On sait que Sanche-Mitarra, le dernier des enfants mâles du roi de Navarre, fut accordé aux Gascons par son père Garsias, vers la fin du IXe siècle. Il vint continuer, entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, la lignée des anciens comtes héréditaires de sa famille. Son tombeau, sous double arcade romane, fut confondu, en 1802, avec les ruines de l'ancienne église de Saint-Orens. On l'y voyait, en demi-relief, représenté à cheval sur un lion dompté de sa main puissante. Nu-pieds et coiffé d'un petit casque à pli de tête, sans visière ni rebord, Sanche avait, pour toute armure défensive, une saie, ou sorte de tunique courte et serrée, qui voilait à peine les formes athlétiques de son corps. Au-dessus de la tête était gravé, en creux et sur une même ligne, ce vers léonin :

VIRTUS SAMSONIS DOMAT ORA LEONIS.

L'ensemble et les détails de ce petit monument, en pierre dure et d'une simplicité remarquable, accusaient les caractères de la première période romane. Et la forme des lettres, maigres, serrées et allongées, de l'inscription ci-dessus, témoignait également en faveur de cette ancienne date (2).

(1) P. Mongaillard. Voir ses curieuses recherches sur ce point de notre histoire.

(2) Ce monument, étudié avec grand soin, avant sa démolition, par M. P. Sentetz, de Duran, reposait sur un petit soubassement, établi au-dessus du pavé sous une arcade de la nef, voisine du sanctuaire. Deux monolithes presque bruts, composaient le sépulcre et son couvercle. Une colonnette, courte et trapue, était fixée sur le milieu du tombeau : elle recevait la retombée de deux pleins cintres sur son chapiteau de forme cubique et sans sculptures. Ces deux cintres géminés étaient archivoltés de moulures romanes semées de fleurons; à droite et

Bernard *le Louche*, arrière-petit-fils de Sanche-Mitarra, et premier comte d'Armagnac, fit construire à Auch, vers le milieu du xe siècle, l'église où devaient reposer, près de 950 ans, les restes du second chef de sa noble race. Mais déjà son aïeul, Guilhaume-Garsie, comte de Fezensac, avait mis sur ses armes, en champ d'argent, le lion de Sanche-Mitarra; et c'est l'emblème héréditaire dont Géraud V devait se parer à son tour, comme du premier fleuron de sa double couronne.

Sur l'aire du sceau comtal qu'il appose à notre charte, le lion porte un écu, c'est-à-dire un bouclier de champ, relevé sur sa pointe. C'est ainsi qu'on le voit assez souvent, dans le blason, comme symbole accessoire de protection ou de défense personnelle. Mais cette particularité ne se fit pas toujours remarquer dans le sceau du comte. En 1272, par exemple, Géraud V, depuis longtemps en possession de ses Etats, n'a point de compétiteur qui les lui dispute. Aussi, le lion de ses armes n'est plus couvert du bouclier relevé sur sa pointe; et ce détail significatif nous est fourni par un diplôme que l'on conserve aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous la rubrique J., 392. Le sceau de Géraud V, appendu au parchemin, représente le comte sur un cheval de bataille, lancé au galop vers la gauche. Géraud tient, de la main droite, son épée haute, et à son bras gauche est attaché un écu où figure le lion de gueules en champ d'argent. Le caparaçon du destrier est aux mêmes armes (1).

à gauche, ils retombaient sur des chapiteaux historiés, où des lapins se jouaient à travers le feuillage. Sur le tympan, développé à l'extrà-dos, entre les deux cintres, était figuré le comte Sanche, avec son lion. Une frise, sous corniche, couronnait le tympan; et sur cette frise était gravée l'inscription allégorique du héros de la Haute-Navarre.

(1) La légende qui encadre ce type symbolique, et d'ailleurs très commun à cette époque de résistance ouverte à la domination anglaise, porte sur empreinte de cire :

S. G. COMITIS ARMANIACI ET FE.....CI.
Signum Geraldi comitis Armaniaci et Fezenciaci.

Le type n'a donc plus la simplicité du sceau de 1259. C'est que Géraud V, en 1272, était, depuis un an, en guerre ouverte contre Géraud de Cazaubon, au sujet du château du Sempuy (1). Le comte lui en demandait l'hommage, soutenant que cette place était dans sa mouvance, ce que l'autre niait. Aidé d'un puissant renfort du comte de Foix, son beau-frère, Géraud V assiégea le Sempuy. Malgré les panonceaux du roi, qui flottaient, en signe de haute protection, au sommet des deux donjons et des quatre portes de la place, il força l'enceinte. Les habitations furent livrées au pillage; et, dans le but de mieux venger la mort de son frère, Arnaud-Bernard, qui avait péri les armes à la main, il fit massacrer tout ce qu'on put surprendre dans le bourg.

Le sceau équestre, qui rappelle cette sanglante querelle entre le comte de Gaure et Géraud V, n'est pas accompagné du contre-sceau. Et, par ce mot, il faut entendre l'empreinte formée au revers d'un sceau, dans le but d'empêcher les faussaires de le détacher des diplômes authentiques, pour l'appliquer ensuite sur des actes faux.

De prime abord, on serait tenté de croire que Géraud V avait jugé notre charte d'Auch assez importante pour prendre cette précaution, d'ailleurs fort commune au XIIIe siècle; car le notaire, en décrivant l'empreinte, ajoute :

De lautre part, cauat dab pe de grju.	De l'autre part, cheval avec pied de griffon.

Mais nous verrons, à propos du sceau de la commune, que ces expressions « laune part, lautre part, » désignent simplement les deux partis d'un même champ. Et, d'ailleurs, s'il était ici question d'un véritable contre-sceau, il porterait sa propre légende, avec ou sans modification de

(1) P. Marca, *Hist. de Béarn*, liv. VIII, chap. 5.

celle qui est autour du sceau proprement dit. C'est ainsi qu'on peut le voir encore (1) dans un diplôme de Jean I, petit-fils et deuxième successeur de Géraud V. Ici, le sceau est équestre. La légende de l'empreinte porte :

S. JOHANIS ARM.....CI..... NZIACI ET..... ENE COMITIS.

Et celle du contre-sceau :

S. JOH. COITIS. ARMAN. FEZEN. Z. ROTH. VIC. LEOM. Z. ALTIVIL.

Encore une fois, rien de semblable ne se laisse même soupçonner pour le sceau neuf de Géraud V, dont le notaire nous donne, d'ailleurs, une seule inscription :

El qual saget son faites lettres: Sigillum. G. Comitis Armaniaci et Fedenziaci.	Auquel sceau sont faites lettres : SIGILLUM. G. COMITIS ARMANIACI ET FEDENZIACI (2).

Quant à celui dont les consuls disposent, il est apposé à la charte qui nous occupe, à la prière du comte qu'ils reconnaissent, d'après le texte, être leur seigneur.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(*La suite prochainement.*)

Chaque jour un encouragement nouveau vient nous apporter une force nouvelle. Plusieurs savants de Paris ont applaudi au caractère scientifique de notre Recueil. Un des plus glorieux et des plus fidèles représentants de la presse quotidienne, M. Laurentie, avait salué, avec sympathie, la naissance de la *Revue d'Aquitaine*. Aujourd'hui, il définit et indique notre tendance et notre but dans une réponse

(1) Archiv. de l'Empire; J. 186, avec la date de 1360.
(2) Sceau de Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac.

adressée à l'un de nos collaborateurs, M. Corne, qui lui avait écrit au sujet des Mérovingiens d'Aquitaine.

Bien qu'il ait prononcé notre nom avec trop de bienveillance, nous livrons sa lettre à nos lecteurs.

J. N.

A Monsieur Corne.

Monsieur,

Je vous rends grâces de votre aimable lettre. Elle est trop flatteuse pour moi; mais elle me touche par les souvenirs de ma famille et de mon pays que vous voulez bien me rappeler. Croyez, Monsieur, que rien ne saurait m'être plus doux. De toute mon âme, je voudrais servir vos nobles vues de patriotisme, mais je puis au moins m'y associer par mon applaudissement. Cette *Revue d'Aquitaine* m'a vraiment ému. C'est une chose unique, en nos tristes jours, de voir quelques hommes de cœur et de savoir se dégager des choses de la politique pour se livrer aux questions d'histoire, et réussir, dans une localité restreinte, à attacher l'intérêt public sur ces questions. Vous avez, Messieurs de la *Revue*, résolu le problème de la décentralisation. Ailleurs, on avait essayé des œuvres analogues, mais en leur donnant un caractère de généralité, qui semblait déplacer la centralisation plutôt que la combattre; aussi le succès était impossible. La *Revue d'Aquitaine* a mieux conçu son dessein, en s'appliquant aux études propres à un pays déterminé; et c'est ce qui fait qu'elle doit réussir. La question particulière dont vous voulez bien m'entretenir est de celles qui, intéressant d'abord l'Armagnac, sont loin d'être indifférentes à l'histoire générale de la France. C'est ainsi que, sans sortir des limites d'un travail de province, vous pouvez toucher aux annales et remuer les souvenirs de la nation entière.

Je n'ai pas eu pour ma part à entrer dans la question de descendance du duc Eudes d'Aquitaine, qui fut un grand personnage; j'ai suivi les luttes de son fils et de son petit-fils; puis j'ai dû laisser apparaître une race nouvelle, où tout allait s'absorber. Mais il convient à l'histoire locale de ne pas laisser perdre la trace de ces grandes existences, et j'estime, comme vous, qu'il serait digne de M. le duc de Fezensac de seconder les travaux qui ont pour objet de maintenir une glorieuse filiation, soit contre l'oubli des peuples, soit contre le paradoxe des

indifférents et des sceptiques. Mais je n'ai pas l'honneur de connaître M. le duc de Fezensac, et je n'ai pas, croyez-le, Monsieur, l'autorité suffisante pour le disposer à porter son intérêt sur une question de cette nature. Tout ce qui me serait possible, ce serait de prendre la plume après vous, et d'appeler publiquement, sur vos recherches, l'attention non pas seulement d'une famille, mais de toutes les familles qui gardent le souvenir de l'antiquité. C'est aujourd'hui un curieux spectacle que ce soient des écrivains sans aïeux qui donnent l'exemple du respect pour les grandes origines. Cela tient peut-être à ce que dans cette France si remuée par les révolutions, l'orgueil a fait place à la vanité; il semble qu'il y a là un indice de décadence. C'est une observation qui échappe de ma plume et qui est loin de votre question. Je me borne, Monsieur, à vous assurer de ma bonne volonté à vous seconder par ma plume, et c'est tout ce que je puis faire. Mais j'aime à vous redire combien j'applaudis à votre courage, et vous m'obligeriez de faire part à M. Noulens de mon admiration véritable pour lui et pour ceux qui le secondent.

Agréez, Monsieur, l'expression des sentiments très distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LAURENTIE.

La Mahondière, près Pontlevoy (Loir-et-Cher), le 3 juillet 1857.

NOTES HISTORIQUES
SUR
MONT-DE-MARSAN (1).

(1re partie.)

Pendant la période gallo-romaine, un temple de Mars s'élevait à la jonction de la Douze et du Midou, petites rivières qui prennent leur source dans l'Armagnac, et qui, au confluent, confondent leurs noms avec leurs eaux (2).

(1) Ces notes historiques ne nous empêcheront pas de publier plus tard une monographie plus détaillée du chef-lieu du département des Landes.

(2) Midouze.

Les ruines de ce monument païen et la configuration géologique du lieu lui ont valu son nom de Mont-de-Marsan, c'est-à-dire *Montagne de Mars*.

Après le désastre de Roncevaux, qui fut de la part des peuples navarrais un acte de patriotisme que M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, a eu tort de réprouver, Charlemagne, pour endiguer les alluvions vasconnes, fit bâtir un fort à la place des murs ruinés consacrés jadis au Dieu de la guerre. Pour constituer l'unité dans son empire et mettre de l'harmonie dans ses éléments hétérogènes, il créa des proconsulies, et Mont-de-Marsan devint le centre d'une de ces divisions administratives. Une vieille charte trouvée en 1810, lors de la démolition des restes du vieux château, relatait l'antique origine de Mont-de-Marsan en ces termes : *Achesta de Marsan am terras besianas et capduhl fondet sober corren de Doxo embe Midoxo, sober rudeas do templo ob arcia de Mards* (1). Ce précieux manuscrit donnait aussi la *dynastie mérovingienne* des princes du pays.

Mont-de-Marsan dut donc être un poste fortifié dès son berceau. Ce qui le prouve, c'est l'héroïque résistance qu'il opposa aux Normands vers le milieu du IXe siècle. Ces pirates avaient remonté le Midouze (qui devait être alors plus navigable qu'aujourd'hui) et s'étaient présentés devant Mont-de-Marsan en 841. Déodats ou Dieu-Donné de Lobaner et ses troupes se défendirent vaillamment, repoussèrent les assaillants, leur tuèrent cinq mille hommes et incendièrent leur flotte. La ténacité des barbares eut pourtant le dessus. La cité Carlovingienne fut rasée et ses décombres fumants jetés dans le lit de la Midouze ou dans

(1) Voici la traduction : il forma la proconsulie de Marsan et lui bâtit une capitale sur le cours de la Douze et du Midou, sur les débris du temple ou de la citadelle de Mars.

les champs environnants. Les Normands reprirent la route de l'Océan emmenant en captivité le brave défenseur Déodats. Son fils, jaloux de venger son père, anéantit une bande de ces envahisseurs dans la paroisse de St-Pierre. Pendant ce temps, le comte de Bigorre et le duc de Gascogne fondirent aussi sur eux avec leurs forces réunies, en massacrèrent un grand nombre et leur reprirent une partie du butin enlevé aux Montois.

Après la destruction de Mont-de-Marsan, la famille comtale de Lobaner se retira dans la petite ville de Roquefort.

En 1141, Pierre de Lobaner, descendant des précédents et l'héritier des comtés de Gabarret, de Béarn, de Marsan et Tursan, résolut de reconstruire la ville de ses ancêtres. Ce n'était pas seulement pour lui une acte de piété domestique, un autre intérêt le réclamait. Les habitants de l'Armagnac faisaient fréquemment irruption sur le pays et le ravageaient. De plus, les forêts qui bordaient le Midou étaient peuplées de brigands; il était donc nécessaire de refaire l'œuvre de Charlemagne. Le territoire qu'occupait Mont-de-Marsan avant sa démolition était la propriété de Béranger de Canteloup, qui le céda au second fondateur, comme le constate un vieux document en langue romane. Cette place, point de raliement entre Gabarret et l'Armagnac d'un côté, et Aire et Pau de l'autre, fut rebâtie. Les comtes de Lobaner s'empressèrent de ramener la petite cour de Roquefort à Mont-de-Marsan.

Dans la paroisse de St-Pierre, aux portes de la cité relevée, existait un petit prieuré dépendant de la vieille et puissante abbaye de St-Sever. Les moines de cette maison aidèrent à la réédification de la ville nouvelle que vinrent peupler en masse les campagnards et les habitants de St-Pierre. L'usage immémorial suivi scrupuleusement par

chaque nouveau maire de Mont-de-Marsan de prêter le serment d'installation dans l'église de St-Pierre découle sans doute de cette circonstance que la population primitive provenait de la paroisse dédiée au premier apôtre chrétien. Cette cérémonie fut abolie en 1789.

L'émigration des habitants de St-Pierre, dans la nouvelle ville de Mont-de-Marsan, causa une querelle entre l'abbé de St-Sever, cap de Gascogne, et l'évêque d'Aire-sur-l'Adour. Après des protestations réciproques, les parties transigèrent, et moyennant 130 sous morlas, le prélat de la capitale d'Alaric céda ses prétentions à l'abbé Chalossain. Cette affaire assez épineuse se termina pacifiquement au concile de Nogaro.

L'on attribue aux Lobaner, réintégrés dans leur ancienne capitale, la fondation d'un fortin au pays de Mali-Pas (Maupas sans doute), ancien repaire de brigands ou détrousseurs de grands chemins.

L'abbaye de Ste-Claire, la seule connue dans le premier arrondissement des Landes, fut construite vers la 4e partie du XIIIe siècle. Le roi n'y avait pas droit de nomination. Gaston de Moncade, souverain du Béarn, Marsan et Gabardan, etc., et Marthe de Matha, sa vertueuse épouse, fondèrent cette abbaye en 1270. Une première communauté s'était antérieurement établie dans la paroisse du Fréche, dans le canton actuel de Villeneuve-de-Marsan, au lieu de Beyries, à une distance d'environ quinze kilomètres de Mont-de-Marsan. Les dots et épargnes de chaque religieuse formèrent insensiblement de petits domaines qui, à la longue, devinrent considérables. Vers 1265, l'évêque d'Aire, Raymond, imposa une règle à ce couvent, et lui concéda simultanément des dîmes avantageuses.

Le vicomte béarnais, Gaston de Moncade et sa femme firent de cette réunion féminine, comme nous venons de

le dire, une abbaye qu'ils dotèrent généreusement. Cinq ans après, par suite de l'augmentation croissante des religieuses, l'établissement fut transféré à Mont-de-Marsan, dans l'hôpital St-Jacques, en 1275. Deux siècles après leur translation, ce cloître fut incendié par les huguenots. Fugitives et dispersées, les saintes filles trouvèrent un asile honorable dans la ville même. Leur monastère subsista riche et important jusqu'en 1792. La préfecture actuelle en occupe l'emplacement.

Ce fut dans ce monastère, alors dirigé par une abbesse de la maison puissante d'Albret, que fut célébré le mariage de notre chevaleresque François Ier, à son retour de la prison de Madrid, avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, sœur de Charles-Quint. C'était en 1527. Le monarque, lettré et galant, fit connaissance à cette solennité nuptiale de la fameuse et future duchesse d'Etampes. Chacun sait cette histoire d'amour; d'ailleurs, ce ne serait pas ici que nous pourrions la raconter.

RIESBEY.

ORNÉZAN-SAINT-BLANCART ET ORBESSAN.

Sur les bords du Gers, au-dessous de Seissan, s'élève le manoir d'Ornesan, grand bâtiment flanqué d'un donjon carré à l'angle du sud-ouest, et d'une tour moins considérable, mais de la même forme, à l'autre angle. Ici, tout rappelle le quatorzième siècle, époque de transition, où les gentilshommes comprenaient l'insuffisance de la force brutale et cherchaient à combattre l'influence de la royauté et du clergé en appelant autour d'eux le luxe, les beaux-arts et les lettres, éléments de puissance qui devaient remplacer la violence d'une époque de despotisme. Vers le milieu du seizième siècle, ce château appartenait à la famille assez influente de ce nom. Pendant qu'elle fournissait un évêque à l'évêché de Lombez, son représentant direct, le maréchal d'Ornésan, embrassait le calvinisme. Le maréchal avait une fille, seule

héritière du nom et des domaines des Ornézan. Il accorda sa main au maréchal de Biron, et l'évêque de Lombez donna pour cadeau de noces le château de St-Blancart, dans lequel cette alliance va nous conduire.

Cette grande et belle construction féodale, que nous sommes heureux de pouvoir étudier, devait exister déjà dans toute son étendue, car son architecture appartient tout entière au quinzième siècle, et les armes de l'évêque, un écu parti de gueules et d'azur à la face d'argent, sont sculptées sur la partie orientale de la façade. Voici, d'ailleurs, quelle était à cette époque le plan que présentait le château. Au nord se développait le grand bâtiment que nous admirons encore, paré de quelques rares fenêtres, les unes croisées, les autres simplement divisées par un bras horizontal, comme on en voit deux à la façade du nord. La partie occidentale était moins élevée qu'aujourd'hui. A l'angle nord s'élevait la grande tour cylindrique dont la couronne de machicoulis trilobée produit un si majestueux effet, et que devaient éclairer seulement quelques fenêtres carrées de soixante à quatre-vingt-dix centimètres; le tout avec baguettes, gorges et archivoltes, conformément à la dernière manière du style ogival. Au sud du bâtiment principal, qui n'a pas moins de cinquante mètres de long, s'étendait une cour rectangulaire entourée de fossés et de remparts. Une tour carrée, renfermant sans doute une basse-fosse, car elle portait le nom de tour de la prison, flanquait l'angle sud-ouest Une tour ronde, construite en pierre et en brique, s'élevait et s'élève encore à l'angle parallèle. C'était entre ces deux sentinelles avancées, l'une du quatorzième, l'autre du quinzième siècle, que se présentait une très petite chapelle placée au centre du rempart comme une Madone protectrice érigée sur le porche d'un vaisseau de guerre. Au levant, enfin, au centre de la courtine, régnait la tour carrée qui commande le pont-levis et dont l'arc ogival est armé d'une herse. En entrant dans la cour du château par cette barbacane, on rencontre sur la façade du sud une tour octogone d'escalier; elle n'atteint qu'au premier étage et reçoit le jour par deux élégantes petites fenêtres à trilobes géminées, séparées par une colonnette cylindrique. Arrivé au premier étage, on pouvait atteindre aux étages supérieurs en suivant des escaliers plus étroits ménagés aux deux extrémités septentrionales du bâtiment, l'un dans une tourelle cachée, l'autre dans une tourelle légèrement saillante. En tenant compte des précautions d'une époque de guerre politique et religieuse, on doit penser que le large escalier de la tour octogone ne fut construit qu'au commencement du

seizième siècle, sous le règne des Biron. On avait dû jusque-là pénétrer dans la forteresse par une issue plus étroite; mais tout en donnant une entrée princière à leurs grands appartements, les Birons conservèrent soigneusement les escaliers rétrécis des appartements supérieurs afin de prévenir les dernières conséquences d'une prise d'assaut. Si le château venait à être envahi, ses habitants pouvaient se réfugier dans les pièces supérieures; il leur était facile d'arrêter l'ennemi dans les spirales d'une tourelle où ils devaient se présenter isolément.

La magnifique résidence dont nous venons d'indiquer trop rapidement les principales parties, est parvenue jusqu'à nous à peu près intacte; elle n'a perdu que ses remparts, sa tour carrée du sud-est et sa chapelle; tout le reste a été conservé par une famille qui sait professer avec la plus haute intelligence le culte de nos gloires, et qui n'a cessé de réparer, d'embellir et de compléter l'habitation princière de ses illustres ancêtres. Que de beaux souvenirs dans ce vieux manoir! Cette chambre du levant, à l'immense cheminée, au lit à quenouille du seizième siècle, si curieusement tourné en fuseau, fut la chambre nuptiale d'Armand de Gontaut, baron de Biron, époux de Jeanne d'Ornézan-St-Blancart, page de Marguerite de Navarre, porte-enseigne de cent hommes d'armes de Brissac, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, grand-maître de l'artillerie, compagnon d'Henri IV dans les batailles d'Ivry et d'Arques.

Cette même chambre vit naître son fils, Charles de Gontaut-Biron, une des plus vaillantes et des plus dramatiques existences de notre histoire. A peine venait-il au monde que l'astrologie, si répandue sous le règne des Valois, lisait dans le livre des astres un avenir de gloire, un dénoûment de sang, et faisait planer sur son berceau cette opposition dramatique. Lorsque son père, Armand de Gontaut, qu'un boulet devait tuer plus tard au siége d'Epernay, le présenta au peuple de St-Blancart réuni sous les fenêtres du château, comme Henri d'Albret avait présenté *son jeune lion* aux gentilshommes de la cour de Pau, on raconte que Nostradamus annonça que l'enfant cause de tant de joie finirait, après une carrière glorieuse, *par être décapité par la main d'un Bourguignon*. Charles de Gontaut-Biron, en effet, l'ami d'Henri IV, amiral, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, un des héros d'Arques, d'Ivry, de Paris, de Rouen, d'Aumale, périt, comme chacun sait, dans la cour de la Bastille, décapité à l'âge de 40 ans, emportant avec lui le titre de duc de Biron, qui resta supprimé. Etrange rapprochement à faire entre le serviteur et le

souverain! Gontaut-Biron meurt décapité, Henri IV est assassiné dans son carrosse; avec l'un disparaît le duché de Biron, avec l'autre le royaume de Navarre.

Le château de St-Blancart, digne de tous ces souvenirs, présente partout des salles d'armes aux vastes cheminées monumentales, des salles à manger construites pour la grande hospitalité de la haute noblesse; sur tous les points s'étalent ces dressoirs, ces buffets, ces bahuts de toutes sortes, ces lits à l'ange du seixième et du dix-septième siècles, qui font de ce château le musée de Cluny de la Gascogne. Rien de plus complet et de plus royal à l'intérieur, rien de plus imposant et de plus féodal à l'extérieur. Cette tour couronnée de créneaux trilobés, ce vaste bâtiment entouré d'une ceinture de machicoulis à doubles consoles, réunis par des pleins-cintres; ces portes à arc tutor, ces fenêtres à croisillons, toutes encadrées de gorges, de baguettes, de guirlandes, de feuillages, nous transportent en plein quinzième siècle et nous rappellent les appartements du château de Pau et les magnifiques résidences des bords de la Loire.

Après avoir dit adieu à l'un des plus magnifiques manoirs gothiques du midi de la France, la succession chronologique nous conduit à Orbessan, château moins riche en souvenirs, moins précieux en architecture, mais dont la construction offre cependant quelque intérêt comme témoignage de la dernière transformation de la noblesse française. A St-Blancart, nous avons vu la seconde aristocratie militaire, ralliée à la couronne, succéder à la féodalité indépendante des francs-seigneurs; à Orbessan, nous trouvons la noblesse de robe et de science, la noblesse qui ne porte plus la cuirasse, mais la toque et le chaperon. Elle lutte bien contre la royauté, elle aussi, mais c'est avec courtoisie, la jurisprudence à la main, à la manière des parlements et des états généraux, en évoquant les traditions de la Grèce et de Rome dans leur forme académique.

Ce fut dans cette vaste résidence, construite au commencement du dix-huitième siècle, que venait se retirer du monde l'intègre et aimable d'Orbessan, président du parlement de Toulouse. Ce château à la Louis XIV, dont les ailes s'étendent en retour perpendiculairement à la façade principale, ces appartements vastes et élevés, ces grandes fenêtres à l'arc surbaissé, ces terrasses formées de deux étages, soutenues par des murs d'appui qui baignent leur fondement dans des bassins d'eau vive, rappellent cet homme de la cour de Louis XV, qui cherchait, comme l'aristocratie d'élite, à transporter dans les provinces les plus

éloignées un souvenir de Versailles. Les ruines d'un théâtre disposé dans une aile du château évoquent le souvenir de l'académicien des jeux floraux qui recueillit plus d'un monument archéologique dans le pays des Ausci et des Tolosates, et qui nous a laissé des mélanges littéraires et philosophiques trop injustement oubliés.

(*Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*),

Par M. Cénac-Moncaut.

UNE ADHÉSION

recueillie par M. le Directeur *de la* Revue, *et inscrite à la page* 63 *du tome* 2 (*seconde année.*)

Près Condom, 29 juillet 1857.

Monsieur le *Directeur*,

Dans mes recherches sur la *Guillounè*, que vous avez publiées, chacun aura pu lire les passages suivants :

..... « *Jamais la* Guillounè *n'a passé sous nos yeux ni écrite ni impri-* » *mée : c'est la première fois peut-être qu'un texte en va être formé. Nous* » *l'avons prise* immédiatement *dans la mémoire des hommes, à une source* » pure, *renommée pour l'*abondance *et la* sincérité. *Sa longue kyrielle* » *n'était pas admissible sans distinctions; des altérations graves, des con-* » *trefaçons grossières s'y laissant voir* à découvert. *Elle offrait çà et là* » *quelques mentions* suspectes, *soit de personnes, soit de lieux, des infrac-* » *tions* énormes *au rhythme du chant et des vers. Ces* rares difformités *se* » *détachaient comme* d'elles-mêmes. *En conservant le fond, la tradition* » *use les formes, par suite de quoi elle donne passage aux plus* bizarres » procréations. *Mais nous,* dans toutes les rencontres, *nous avons re-* » *cueilli le sens* avec superstition; *il nous est arrivé* deux *ou* trois *fois* » *seulement de* niveler tout au plus la surface. *Le texte se produit donc* » *dans sa* franchise naturelle; *et nous gardons l'assurance qu'un chacun* » *parmi nous s'y reconnaîtra.*

».....*Dès qu'il nous vient sur la tradition, il ne peut pas avoir de date.* » *Les formes du langage, toujours reprises et renouvelées, ne marquent* » *point son ancienneté.....*

».....*Ce chant est conservé surtout dans les campagnes;.....* (*il*) *est écrit* » *dans la* pureté *de notre usage.*» (1).....

(1) Pag. du Recueil 448, 450, 1re année, et note jointe à l'air du chant;— pag. de la brochure 19, 20, 21, 22, et même note.

Vous avez concouru, Monsieur, aux fouilles et à l'exhumation de la relique gauloise; vous pouvez attester si nulle chance a été omise d'en écarter tout alliage et de sauver ses mérites de pureté, de sainteté.

Ce n'était pas surtout comme échantillon de langage, comme variante patoise que le Chant-du-Gui fut produit : nous avions le souci de reconnaître à la fois toutes ses faces historiques. Il nous offrait d'ailleurs un texte musical, dont la valeur n'était pas inférieure à celle des paroles.

Eh ! qui donc pourrait ignorer qu'en matière de textes, *le mérite inappréciable*, ou plutôt *le seul mérite appréciable*, c'est celui de la pureté; au moins quand il s'agit de découvertes antiques. Mais, quel genre de texte, s'il vous plaît, et voué à quelles aventures, celui qui paraît éviter la discipline des lettres et craint de marquer sa trace sur une feuille de papier. Les infidèles qui l'entretiennent lui font souffrir tant de corruptions que ses traits naturels deviennent presque méconnaissables.

N'importe, Monsieur le *Directeur*, et à plus forte raison, profitez de la bonne veine; demandez au correspondant de vouloir bien nous expliquer ses assertions funestes : 1° que *notre texte soit moins pur*, 2° que *notre leçon ait subi des altérations douloureuses*. Sa réponse serait accueillie avec autant de gratitude que de curiosité.

L'Auteur de l'article *Guillounè*.

CAUSERIE.

Inconvénients de la Critique; — St-Pierre; — Opinion d'un Compagnon Franc-Comtois; — Fête d'Eauze; — Soirée Musicale et Dansante de la Société Philharmonique; — St-Jacques, etc.

Malheur à l'écrivain qui dans une Revue est investi du département de la critique, c'est-à-dire de la police, des lettres, des arts, de la mode, etc., etc. Malheur à lui surtout s'il ose jouer innocemment avec la badine de l'ironie. L'année dernière, à pareille époque, l'auteur de ces lignes essaya une causerie sur la fête, le concert et le bal de

Condom. Il fut accusé d'avoir chargé sa plume à mitraille, d'avoir occis des vanités masculines, et même d'avoir mis des grains de plomb dans l'aile de quelques colombes. De cette dernière inculpation, le prétendu chasseur fut sérieusement blessé. Il saisit l'occasion qui se présente de réhabiliter sa courtoisie en donnant un démenti carré à ceux qui lui ont prêté ces intentions meurtrières.

Dans cette fatale chronique, du 15 juillet 1856, nous eûmes la témérité de prononcer d'avance le jugement dernier et l'oraison funèbre de la fête historique de St-Pierre. Le quartier de Barlet, si fervent dans son patriotisme, pour prouver que nous n'étions qu'un piteux augure, qu'un faux prophète, a ratapé la glorieuse solennité qui pouvait être décrépite, mais qui certainement n'était ni morte, ni ensevelie. Nous confessons avoir pronostiqué follement, et mus par le repentir et une pensée expiatoire, nous proclamons, à notre honte, que les joutes ont été brillantes, et qu'une merveilleuse féerie nocturne a été réalisée, avec des moyens bien simples : des vessies et des lanternes. Qu'on se garde d'interpréter ces deux derniers mots d'une façon équivoque ou défavorable. L'aspect magique de la rue de Barlet a exercé sur nous une telle fascination que nous avons rôdé jusqu'au matin, comme une phalène, autour de ces attractives lumières. L'orage ne put nous enlever à notre contemplation extatique. Comme si cet éblouissement ne suffisait pas, nous avons eu encore celui d'un feu d'artifice. Cette parodie de la guerre est toujours à sa place dans l'anniversaire d'un souvenir belliqueux. Aussi, les descendants des héros qui chassèrent les Anglais vinrent-ils bravement respirer l'odeur de la poudre et affronter les détonations sans obus, le pomm ! pomm ! des pétards, le boumm ! boumm ! des brûlots.

Le cercle offrit aux étrangers une soirée musicale et dan-

sante. Quand M. Garrau eut chanté et pleuré sur son violoncelle plus pathétique que la voix humaine, il céda sa place aux quadrilles, aux valses, aux polkas. Vous pouvez folâtrer en toute sécurité, belles danseuses. Puisque vous ne voulez point que la publicité trahisse vos noms, puisque vous désirez rester inédites, que votre volonté soit faite! Je garderai le silence sur vos rougeurs pudiques, Mesdemoiselles, sur vos pâleurs byronniennes, Mesdames, et même sur vos toilettes idéales suspectées par un myope. Je ne vous vengerai pas : vous avez été trop ingrates envers le lapidaire qui, l'année passée, perdit son temps et sa peine à vous tailler des diamants que vous avez pris pour des cailloux.

Nous nous retirâmes de bonne heure, n'ayant plus rien à faire, car nos mollets ont toujours été en état de chasteté. Sur notre route, une entraînante musique nous invita à jeter un coup d'œil sur le bal de la Société Philharmonique que quelques artistes ont récemment fondée pour leur agrément et pour le nôtre. Il y avait dans cette serre, un peu trop chaude, de fraîches touffes de jeunes filles. Les contredanses se nouaient et se dénouaient avec abandon. Tout était charmant parce que tout était intime. Je n'y fis pourtant qu'une courte apparition, parce que je crois qu'il faut ménager le plaisir, parce que se récréer sans cesse n'est pas toujours récréatif.

Le soir du lendemain, nous assistâmes à un magnifique feu de joie. Ce fut une réparation envers St-Jean, l'ancien patron de Barlet, injustement délaissé pour St-Pierre. Du centre d'un bûcher s'élançait un mât de pin feuillé avec des nids de pétards; un octogénaire traîné par des matrones et armé d'une torche de cire blanche vint allumer la pyramide de bois : la flamme bruyante et rougeâtre monta rapidement dans l'air, et les quais furent splendidement

éclairés d'une lueur infernale. Ce fut un étrange spectacle que ces colonnes de peuple, que ces milles figures colorées de tons fantastiques par l'incendie.

La *Revue* est un autel élevé à la mémoire de nos ancêtres. Nous n'avons donc pas l'intention de profaner leurs cendres et de ridiculiser leur valeur en déridant exceptionnellement la gravité de notre recueil, en reproduisant les réflexions d'un compagnon Franc-Comtois sur le rétablissement de la fête commémorative de la déroute des anglais, sur l'infidélité des habitants de Barlet envers St-Jean, sur le concours de prose et de poésie institué en 1847. Nous avons affirmé, en maintes occasions, la bravoure de nos pères, l'épisode glorieux de 1340, et la rupture du joug britannique en 1369. Qu'on nous permette aujourd'hui de laisser l'authenticité pour la drôlerie et de sténographier l'argot pittoresque d'un *dévorant*. Voici, à propos des délivrances de notre cité au moyen-âge, quelques fragments de ce style vraiment incroyable : *voilà-t-il pas que tout à coup ils raccrochent une vieille histoire, comme quoi l'anglais avait été chassé par l'habitant, dont même une fête avait été établie en mémoire du coup et que de depuis elle s'était perdue. Cette trouvaille leur donnait la mine de* jeans *instruits. C'est un fyon qui n'est jamais de refus. Mais le guignon voulait que cette fête avait été la St-Pierre et que St-Pierre s'il vous plaît n'appartenait pas plus aux habitants de Barlet qu'à tout le restant de la boutique. Bah! c'est égal, il ne restent pas en chemin, ces chers vieux, pour si peu de chose; et voilà que, sans plus de façon, ils lâchent St-Jean pour St-Pierre par le moyen qu'ils ont tout de suite fait un calcul : St-Pierre premièrement c'est plus étendu et aussi c'est plus riche, voilà pourquoi que la quête en sera plus meilleure manquablement. St-Pierre tout de même est devenu leur paroisse depuis qu'ils n'en ont plus à eux, finalement ça*

reviendra au même, et entre les deux saints il n'y a guère de distance que celle de quatre ou cinq jours, c'est-à-dire que s'ils sont bons enfants et se penchent un peu l'un vers l'autre, ils y en pourront prendre suffisamment tous les deux, comme cela c'est un parti pris; et va maintenant pour la St-Pierre.

Ce n'est pas le tout et les camarades pour gratter toujours quelque chose de plus, ils font part de leur fête à un ministre qui est du pays, l'autre, qu'à pas le bon sens taillé en biais, fait semblant de donner dans la bosse Il envoie des compliments aux compatriotes et pour les mettre en train d'avoir encore plus d'esprit s'il y avait mèche, il promet la récompense d'un bon petit magot d'argent aux deux plus malins qui feraient contre les anglais quelques pages d'écriture un peu propre.

Nous espérons que nos lecteurs voudront bien rire, comme nous, de ce baragouin drolatique, et ne pas voir, dans les citations qui précèdent, une irréverence envers nos ascendants ou nos concitoyens.

Huit jours après, Eauze, à son tour, honorait son patron. La course traditionnelle des taureaux nous remit en mémoire cette antique civilisation romaine dont il ne nous reste que ce chicot de barbarie. Les écarteurs nous rappelèrent les belluaires, les gladiateurs et ces sublimes martyrs qui expiraient sous la dent des fauves en proclamant la gloire du Dieu des armées. En somme, ce genre de spectacle peut être un moyen d'amélioration pour l'espèce bovine, mais il ne peut bonifier la nature humaine. A la nuit, la moderne Eluza devint prestigieuse. Une guirlande lumineuse décrivait une courbe le long des fossés qui de verdâtres étaient devenus phosphorescents. Les promenades étaient constellées de verres en couleur; des lustres sur lesquels grimaçaient des chinoiseries se balançaient fantastiquement au-dessus de la foule. Dans cette ville, sans

lagunes, nous eûmes presque une soirée vénitienne.

Quant au feu d'artifice, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai joui de ses éclats et non pas de son éclat. Je circulais en dehors des arènes pendant que les soleils rayonnaient à l'intérieur. Je fus obligé de boucher mes oreilles étourdies pendant que le public frottait ses yeux éblouis par une pluie d'or, par un grésil d'étincelles.

Les sociétés philharmoniques ne prouvent guère que les dissonnances morales des musiciens. Le bois et le cuivre tendent toujours à s'isoler et s'isolent. C'est ce qui est arrivé à Condom. Les basses, les contre-basses, les flûtes, etc., sont allées planter leur tente au Prado, tandis que les ophicléides, les cornets, les trombones conservaient leur campement primitif. De ce schisme il est résulté que la comédie et la musique se sont coalisées pour combattre l'ennui des soirées provinciales. Que Dieu prête longévité au groupe nouveau qui a inauguré brillamment son installation, le 17 juillet dernier. M. H. et M. R. ont jeté avec un certain brio et beaucoup de dextérité leurs couplets comiques. M. B. en chantant *Bouton d'amour*, avec une agréable voix de Baryton et une verve soutenue, nous a révélé un disciple de plus dans la joyeuse école de Levassor. L'orchestre a élégamment exécuté l'ouverture de la *Dame Blanche*, dont le rhythme serpente si onduleusement. La soirée a été couronnée par une excentricité lyrique par *les Deux Aveugles*, de M. Offenbach qui a pour les facéties et les calembourgs la même prédilection que Molière pour les seringues et les chaises percées. La vulgarité des situations exploitées par le spirituel compositeur est ennoblie par la finesse du style musical; et si elle provoque la mauvaise humeur de la grammaire, elle excite, en revanche, l'hilarité des auditeurs. L'inexpérience scénique des artistes amateurs n'a pas été trop apparente : ils nous ont très crâ-

nement jeté à la tête leur désopilant boléro et prouvé, dans l'interprétation de leurs rôles, que le sentiment bouffe était inné chez le gascon. Aussi la critique et le public se sont-ils applaudis de n'avoir pas été sourds à l'appel des aveugles.

Après l'opérette, le régisseur parut et dit :

Nous avons chanté, ne vous déplaise,
Nous allons danser maintenant.

En un clin d'œil la salle fut dépeuplée de ses chaises; et bien que les jeunes filles ne fussent pas en uniforme, le bal fut très joyeux et très animé. Le concert avait prédisposé les danseuses à mieux comprendre les quadrilles, et la préoccupation de la mesure ne paralysa point l'entrain. Chassez-croisez! ô Condomoises, cet exercice réjouit, adoucit l'âme, les cœurs moroses sont cruels.

En quinze jours deux saints ont eu, à Condom, des ovations. St-Jacques voyant que St-Pierre avait usurpé les droits de St-Jean craignit même sort pour ses prérogatives; et, coiffé de son chapeau aux larges ailes dont le cordon était un nimbe, il apparut dans un songe à un habitant de la Bouquerie, et lui dit : *Tu ronfles comme une forge. ex-maréchal-ferrant pendant que St-Pierre, que je croyais un bon apôtre, cherche à s'introduire, à l'aide de ses fausses clés, dans ma paroisse. Il faut combattre cette tendance au monopole des fêtes patronales, réveiller l'esprit militant, relever avec honneur le drapeau du patriotisme local. Que mon faubourg aimé et béni me rende les hommages qui me sont dus; qu'il rayonne, qu'il éclipse toutes les pompes de Barlet. S'il le faut, pour que l'illumination soit sans pareille, je décrocherai quelques lampes sidérales, j'abaisserai au niveau des toitures la voie étoilée qui conduit à ma demeure de Compostelle. Pour que je n'aie point cette peine, ceinturez chaque rue d'un cilice enflammé; si les verres en couleur vous manquent, je vous donnerai mes*

coquilles pour en faire des lampions. Après cette harangue, il vida sa gourde, et déployant l'envergure de sa pèlerine, il revola vers l'empyrée. A son réveil, le faubourien transmit à ses voisins les volontés de St-Jacques, et il fut unanimement décidé que la Bouquerie célèbrerait brillamment le 26 juillet.

La fête débuta par une représentation funambulesque. Le théâtre était un radeau. Cette pantomime fut, comme toutes les pantomimes, une épopée de soufflets et de coups de pied. Quand Colombine, Cassandre, Pierrot, Arlequin et Léandre eurent prodigué les madrigaux et les crocs-en-jambe, ils allèrent éteindre leur flamme, leur dépit et leur rire dans les flots; c'est-à-dire que la comédie burlesque et muette se termina tragiquement. Ce fut un naufrage et en même temps une lotion générale de tous les personnages enfarinés.

Le soir, à l'entrée du faubourg, à la sortie de la Honlade, devant l'église St-Jacques et devant l'hôtel Pugens, s'élevaient des chalets ignés. La petite avenue qui conduisait à la salle de bal était plantée d'arbres reliés par des cordons de feux. Les splendeurs de la terre n'auraient pas dû empêcher celles de l'eau. Il fallait utiliser ce précieux bassin de la Baïse et le sillonner de bateaux égayés de lanternes coloriées, de pirogues balançant coquettement leurs falots. L'onde changée en huile par ces mille reflets aurait miroité et flamboyé.

Les réjouissances publiques dans nos contrées sont toujours incomplètes quand les bals champêtres et le rondeau traditionnel sont absents. Aussi les faubouriens avaient-ils octroyé une partie du boulevard à cette danse circulaire et pittoresque qui nous vient peut-être des corybantes. Le bal nocturne fut très populeux parce qu'il était populaire. Les commissaires avaient eu le soin de consigner à la porte

la contrainte et la pruderie. L'apparition d'une jeune femme, coquettement vêtue d'une robe en organdi palmé de bouquets, fut l'événement de la soirée. Tous les regards convergeaient, avec admiration, vers ses épaules d'un modelé antique et d'un lustre neigeux.

La Bouquerie déploie même ardeur dans les cérémonies religieuses que dans les choses profanes. Il nous souvient encore de cette procession où elle se distingua par la pompe de ses reposoirs. Nous aimons ces promenades pieuses où l'on voit défiler grandes fleurs et petites filles, corbeilles de roses et guirlandes d'enfants; nous aimons ces hôtelleries saintes et poétiques où Dieu s'arrête pour recevoir le parfum des âmes et des encensoirs, la prière et la fumée odorante. Les jeunes vierges qui, le jour de l'Octave, portaient les bannières flottantes, le front incliné et recueilli, ont, ce soir, jeté leurs voiles, mais gardé leurs robes blanches. Elles lèvent maintenant des yeux chargés de désirs et tourbillonnent affolées par l'harmonie et la danse.

Il serait injuste par ce temps de chaleur saharienne de ne pas servir quelques rafraîchissements de notre façon à l'orchestre qui a pris un long bain de vapeur pour le plaisir d'autrui. Nous félicitons de leur intrépidité les clarinettes, les trombones et les galoubets, s'il y en avait; nous félicitons aussi le brillant cornet à piston. Nous avons peu de sensualité en musique, et pourtant la suave sonorité de cet instrument a ravi notre oreille.

Le lendemain, les bouffonneries recommencèrent sous les lambrequins d'une barque qui voguait à fleur d'eau; des silhouettes étranges, des êtres amphybies, sérieux comme des conseillers auliques, ou souriant gracieusement comme des crocodiles, contemplaient un infortuné bourricaud qui refusait à son cavalier de quitter le tillac du bateau pour aller se promener pédestrement sur la rivière. En un ins-

tant, tout fut submergé; mais les sauvages ne tardèrent pas à reparaître à la surface avec une forme humaine; le bain les avait dépouillés de la plume et de la mélasse qui les recouvraient. Ces extravagances n'avaient naturellement aucun sens; pourtant elles furent amusantes, et la foule se retira satisfaite.

Au mât vertical succéda l'assaut des Samaritaines; la course des cruches fut moins légère que la course d'Atalante; les vases restèrent vissés sur les têtes, et aucune perrette n'eut à déplorer la chute de son pot à l'eau.

Un négociant qui fait rendre aux Anglais une partie de ce qu'ils prirent à nos aïeux, et qui expédie aux susdits insulaires des liquides qui doivent leur faire amèrement regretter la belle Aquitaine, terre privilégiée de la vigne et du soleil, un négociant, disons-nous, a eu la louable idée de faire distribuer 100 fr. en bons de pain et de viande aux nécessiteux du quartier pour qu'ils pussent participer à la joie collective. Cet acte philanthropique a donné à ce patriotisme de clocher un caractère moral. Une erreur de notre confrère pourrait empêcher cet exemple d'avoir des imitateurs. L'écho n'a point répercuté la vérité lorsqu'il a prétendu que, les indigents indigènes ayant manqué, la manne avait été répartie sur les Espagnols. Ceux-ci n'en ont tâté miette. La Bouquerie, ne déplaise à notre confrère, est au contraire riche en pauvres. Là comme ailleurs la misère toujours béante avalerait et digèrerait bien d'autres largesses.

Dans ce siècle hébraïque, où tous les cœurs sont ossifiés, la générosité est un luxe qui n'est plus de mode, même dans les grandes maisons. Aussi, quand une personnalité bienfaisante se produit, sa popularité est certaine, car la masse affectionne les millionnaires en nobles sentiments. Nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre que la population

urbaine et rurale était accourue, reconnaissante et sympathique, à la rencontre de M. de Rivière, arrivant de Paris, après une absence douloureuse aux malheureux. Pour le recevoir dignement, la ville s'était coiffée d'arcs de triomphe et vêtue de tentures fleuries. Nous ne dirons rien de la cantate et de la sérénade parce que les manifestations spontanées de la foule sont bien plus flatteuses et bien plus appréciables que la gratitude des musiciens, qui est presque toujours aussi stomachique que cordiale.

Maintenant, si quelque lecteur doutait de l'utilité de notre causerie, nous lui dirions : que les détails en apparences frivoles aident les annalistes futurs à retrouver le signalement d'un peuple ou d'une époque, et que les historiettes peuvent plus tard devenir de l'histoire.

J. NOULENS.

RIMES FIÉVREUSES.

ADMIRATION.

Le soleil égyptien, sous ses rayons de flamme,
Dégageait des accords du marbre de Memnon;
Ainsi, sous ton regard, s'élève de mon âme
Un lyrique hosanna qui dit : Gloire à ton nom!

Oh! si j'osais rhythmer, en strophes érotiques,
Mes pensers, mes désirs, mes ardeurs de démon,
Ton oreille entendrait des hymnes, des cantiques
Plus profanes encor que ceux de Salomon.

Pour ne pas t'effrayer, ô ma vierge mystique,
Je fais taire la voix dont je suis tourmenté;
Et mon amour payen devient amour gothique :
Ta contemplation est ma félicité!

CONTEMPLATION.

Dis? n'as-tu jamais vu, dans les vitraux gothiques,
Ces fervents couronnés de célestes clartés?
Ils semblent entrevoir, de leurs yeux extatiques,
La sublime splendeur de la divinité.

De ces illuminés souvent j'ai l'attitude,
Quand je viens, de la nuit écartant le bandeau,
L'œil et le cœur noyés dans la béatitude,
Voir ton ombre flotter derrière ton rideau.

Et quand j'ai vu passer ta svelte silhouette;
Et lorsque sous tes doigts le rideau s'est levé :
Alors je m'agenouille, et j'incline ma tête
Pour te dire un *credo* ! t'adresser un *ave* !

J. NOULENS.

M. le comte de Lagrange, dans le but d'encourager l'élève des bestiaux et les vertus rurales, a fait l'envoi et l'offrande de 1,000 fr. à la société d'agriculture qui est chargée de les convertir en quatre prix et de les distribuer, dans l'ordre suivant, au concours départemental qui doit avoir lieu à Condom, le 3 septembre prochain :

1° Un de 300 fr. pour les taureaux;

2° Un de 200 fr. pour les vaches;

3° Un de 300 fr. pour le laboureur exemplaire;

4° Un de 200 fr. à la paysanne ou fermière qui aura le mieux compris tous ses devoirs.

LITTÉRATURE GASCONNE.

Louis Baron.

On peut placer la floraison de la poésie gasconne entre la première moitié du XVIe siècle, époque du Lectourois Pierre Garros, et la seconde moitié du XVIIIe qui vit mourir, je crois, le chansonnier Despourrins. Ce qui a suivi est sans importance, ou du moins porte un caractère incontestable de néologie et d'effort dans le style; et on peut l'omettre sans inconvénient, comme on omet les versificateurs modernes dans une histoire de la poésie latine. C'est une chose remarquable que les poètes les plus distingués de cette littérature indigène appartiennent tous au département actuel du Gers, excepté le châtelain d'Accous, chantre gracieux et sentimental des Pyrénées. J'ai déjà tâché de faire connaître Dastros, le plus populaire de tous; j'espère qu'une plume plus habile que la mienne analysera Bedout, le poète d'Auch; le directeur même de la *Revue* s'est chargé de Despourrins. Cinq ou six auteurs restent encore dont les œuvres sont malheureusement difficiles à rencontrer. Notre bonne volonté du moins sera toujours en éveil pour saisir et mettre en relief ce qu'il nous sera donné de retrouver de ces troubadours jetés dans une période française; et notre galerie de poètes gascons (1), encore à peine commencée, finira par être complète.

Louis Baron, si différent, par le génie et par la langue même, de Guillem Dastros, fut pourtant son contemporain et son ami. Il eut à son heure de la réputation et des

(1) Il est bien entendu que je prends le mot *gascon* dans son sens strict, et que je laisse à part les poètes languedociens, agenais, etc.

triomphes. Mais sa part a été modeste dans la mémoire de la postérité gasconne, qui répète encore mainte tirade des poèmes du vicaire de St-Clar, tandis qu'elle ignore presque le nom même de Baron. Cette différence s'explique sans peine : l'inspiration de ce dernier était moins franche et moins naïve; et d'ailleurs ses œuvres sont restées inédites, tout du moins porte à le croire. Les quelques pièces sur lesquelles nous essaierons de le juger ont été publiées longtemps après sa mort et par occasion, ou sont même encore aujourd'hui manuscrites. Il est à croire que le plus grand nombre de ses poésies n'est pas parvenu à notre connaissance. Etudions, toutefois, notre poète d'après quelques pages écrites à sa louange au XVIIIe siècle par un de ses compatriotes, le président Daignan, d'Orbessan (1).

Baron naquit en 1612 à Pouyloubrin, village peu considérable alors comme aujourd'hui, appartenant au comté d'Astarac. Son père jouissait d'un grand crédit en ce pays; il avait fait de fortes études de droit, en plein XVIe siècle, à Toulouse, était devenu avocat au parlement de cette capitale, et remplissait les fonctions de juge dans plusieurs terres du comté. Quand le jeune Louis eut terminé ses études de grammaire et d'humanités, probablement chez les jésuites d'Auch, son père l'envoya à Toulouse pour étudier ès-droit. Il ne faut pas affirmer que le jeune homme négligea Barthole et Cujas pour la poésie. A cette époque, plus encore que de nos jours peut-être, juges, avocats et légistes, malgré la solennité de leurs fonctions et la sécheresse scolastique de leur langage, s'échappaient volontiers en rimes faciles et légères. Ce qui est certain, c'est que Louis Baron ne se borna pas aux muses sévères; il s'essaya tout modestement à la poésie : les confidents de ses pre-

(1) *Variétés littéraires*, etc..., 1781, t. 1, page 133 et suiv.

miers essais y applaudirent sans doute, et bientôt il reçut un encouragement public. Goudouli, le roi de la poésie romane au XVIIe siècle, ajoutait à son *Ramelet*, dont trois fleurs s'étaient déjà épanouies, une *Floureto noubelo*. C'était l'usage alors, usage ressuscité depuis (même avec trop de luxe) par notre Jasmin, qu'un auteur ouvrît son volume aux madrigaux et aux hyperboles louangeuses de ses amis. Or, quand Pierre Goudelin prépara sa fleur, nombre d'abeilles indiscrètes aspirèrent à l'honneur de s'y poser. Notre jouvenceau eut l'audace d'adresser au chantre de Liris sa goutte de miel, un madrigal, un tout petit sizain qu'il fut bien fier, sans doute, de voir proprement imprimé dans le volume de Goudouli. Voici la chose :

En tout qu'on preze per aci
La girouflado, le souci,
L'englantino dan la biületo,
Nou se gauzon pas esplandi
Despey quel Ramelet moundi
A crescut d'un'autro floureto (1).

C'était signé *Baron, esc.*, c'est-à-dire escoulié : trois petites lettres qui avaient bien leur orgueil.

Je suis porté à croire que dès lors la poésie l'emporta sur le droit dans les habitudes de Baron. Il continua cependant à fréquenter l'école et le barreau, et se fit recevoir avocat au parlement, tout en cultivant les muses méridionales avec l'amitié de Goudouli. Enfin, la vieillesse de son père le rappela dans sa patrie, sur un patrimoine fort modeste : mais l'excellent homme aimait, comme on les aimait alors, son village et son foyer. Il est frappant, en effet, que presqu'aucun des auteurs nés dans notre pays depuis la Renaissance n'a omis de payer son tribut patriotique à la

(1) On remarquera que ce sizain est écrit en dialecte languedocien, tandis que les autres vers de Louis Baron sont dans le dialecte gascon.

Gascogne, souvent même au lieu natal. Baron s'acquitta de ce devoir en plus d'une occasion.

Après avoir fermé les yeux du vieux juge d'Astarac, notre poète, devenu tout à fait maître dans sa terre, s'appliqua non pas précisément à l'agrandir, mais à l'approprier, à l'orner sans faste, à la rendre commode et agréable sans grosse dépense. Il avait, après tout, dans un petit rayon tout ce qu'il souhaitait dans ses rêves de poète-propriétaire, son *hoc erat in votis*... (1).

> Telle était mon envie : un modeste domaine,
> Un jardin, et tout près une claire fontaine,
> Et puis un peu de bois...

Sa maisonnette rustique, sans viser au palais, put bientôt s'ouvrir convenablement à des hôtes nombreux et de haut parage. La noblesse d'Armagnac et d'Astarac, la magistrature et le clergé s'y coudoyaient aux meilleurs jours, et applaudissaient ensemble des strophes spirituelles et harmonieuses modestement débitées. Nous connaissons peu de ces visiteurs qu'il nous serait agréable de passer en revue. Nommons cependant le président Bertier, magistrat plein de bonne grâce pour les lettres et pour les lettrés, et dont Goudouli a chanté la droiture et les talents poétiques (2); Goudouli lui-même fut reçu comme Apollon en personne par une muse humble et admiratrice, l'évêque d'Aire; enfin, notre ami le franc gascon, beaucoup plus rapproché des vraies sources romanes aux rives de l'Arrats, le joyeux ecclésiastique, Jean-Guillaume Dastros, à qui Baron dédia son ode en fabou de Pouyloubrin (3).

(1) Horace, sat. II, 6, *init.*

(2) Voir surtout la *Noubelo floureto.*

(3) C'est ce fait, indiqué dans la table d'un des volumes de M. Daignan du Sendat, qui a fait croire à l'existence d'une pièce de Dastros sur Pouyloubrin. Si j'ai cherché inutilement cette dernière pièce (*Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 210), c'est qu'elle n'existe réellement pas.

D'autres poètes venaient encore rendre hommage au confrère dont nul ne pouvait contester ni le beau talent, ni la cordiale bienveillance, ni la modestie tout exceptionnelle. Un seul, nous dit-on, resta volontairement étranger à cette attraction sympathique de Baron; c'était un voisin jaloux, l'auscitain Bedout (1).

Tout cela nous fait aimer le poète de Pouyloubrin, mais nous annonce peut-être un esprit qui s'inspire plus volontiers de la société que de la nature. Tel est Baron, en effet. Si dans son patriotisme bien louable, il n'eût tenu à honneur de cultiver l'idiome paternel, il aurait été aussi naturellement poète français. Il l'a été même; et ses œuvres en ce genre, sans mériter de survivre, ont vécu; elles ont eu, à leur venue, leur part d'honneur et de faveurs. Baron fut couronné par l'Académie des Jeux Floraux en 1627, en 1633, en 1635 (2); c'était peut-être pour des pièces gasconnes; mais c'est en français qu'il remercia la société des fleurs, dans une ode assez longue que le président d'Orbessan nous a conservée. J'en copie une strophe :

Que Pise célèbre sa fête,
Où tant d'athlètes courageux
Vieillissent après la conquête
Des prix qu'on reçoit en ses jeux;
Que Flore désormais renomme
Ceux qu'on lui consacrait à Rome;
La pompe qui reluit ici
Surmonte leur magnificence,
Et toute leur réjouissance
Ne valait pas notre souci.

Sans parler du calembourg final, qui « était dans l'esprit du temps » selon la judicieuse observation du président

(1) Je laisse pourtant la responsabilité de cette assertion à l'éditeur de Bedout (*Parterre Gasc.*, Introd., p. LV).

(2) Du Mège, *Statist. des départ. pyrén.*, t. 2, p. 302.

d'Orbessan, on voit assez que les éléments de ce style sont empruntés à l'érudition; et la verve lyrique en exigerait de tout autres. Il y a du moins dans toute la pièce, sous cette forme telle quelle, un amour bien senti de l'art. Sans lui, dit Baron,

Sans lui toute ma renommée
Se perdrait ainsi que fumée
Après avoir payé Caron,
Et la plus heureuse mémoire
Ne conserverait pas la gloire
De Pouyloubrin ni de Baron.

Il y a d'autres mérites encore; et d'abord l'habile construction de la phrase rhythmique; de Henri IV à Louis XIV, on fut amoureux surtout, comme un critique habile (1) le disait de Théophile, « de la fermeté dans la forme, du trait lancé habilement, de l'*arrêt prompt et net* dont parle Montaigne, d'une strophe qui tombe bien, et d'un quatrain qui se grave dans la mémoire : » on s'exagérait ce mérite peut-être, mais c'est un vrai mérite. Enfin, le langage de Baron est du meilleur français d'alors; et s'il est difficile encore aujourd'hui de dépouiller son parler des scories provinciales, c'était une bien autre affaire quand la province avait son existence tout à fait détachée, et que la règle du langage était le bel usage de la cour et de la ville, comme parle Vaugelas. En plein XVIIIe siècle, un littérateur distingué (2) trouvait dignes de Malherbes et de Racan deux sonnets de notre poète; nous ne donnerons que les pointes de ces pièces qui n'exciteraient plus, hélas! de vifs applaudissements. Dans le premier sonnet, Baron s'adresse aux monts Pyrénées :

(1) PHILARÈTE-CHASLES, *les Victimes de Boileau*.
(2) DAIGNAN, d'Orbessan, *op. et l. cit.*

Vous êtes glorieux, aimables et fertiles :
Mais vous seriez bientôt des rochers immobiles,
Si les yeux de Philis ne vous éclairaient pas.

Le second regarde les bains de Bagnères :

..... Tandis que mon corps y combat sa langueur,
Philis brûle mon cœur aux pieds des Pyrénées.

Cela est bien faux, pas plus faux cependant que la plupart des bons sonnets des Gombault et des Malleville : il fallait que Molière vînt.

Je me hâte de passer aux œuvres gasconnes de Baron, véritable objet de mon travail. Je mettrai en tête l'ode funèbre sur Goudouli (1). L'admiration pour le poète toulousain s'y déploie en strophes pleines de franchise et de vie. Je n'ose insister sur les premières où la mythologie et le bel esprit règnent de compagnie; mais à partir de la cinquième, tout me paraît excellent. Je transcrirais, s'il était permis de servir deux fois à nos lecteurs le même morceau. Je ne puis me défendre de traduire, en recommandant aux fervents de recourir au texte : car, ici plus qu'ailleurs, *traduction* est synonyme de *trahison*.

Comme Orphée, en jouant du luth, — A promené, comme il a voulu, — Tantôt un roc, tantôt un arbre, — Goudoulin a ravivé — Son cœur transi et gelé — Sous un visage de marbre.

La fleur qu'il cueillit de se main, — Il ne la perdit pas le lendemain; — Celle-la en porta plus de mille; — Et des bourgeons d'un seul pied — Se composa le Ramelet — Qui fleure dans toute la ville.

Qui ne ne sait pas que ses chansons — Fournissent toutes les douceurs — Que peut demander la musique? — Près d'un chef-d'œuvre si charmant, — Dans la bouche du médisant, — La langue devient paralytique.

Quand il veut parler avec gravité, — Caton, malgré sa sévérité, —

(1) *Revue d'Aquitaine*, t. 1, p. 343.

Ne trouve pas un mot à dire; — Quand d'un air mignard et doux, — Il accommode ses fredons, — Caton.....

Je ne traduirai pas ce vers. *Le Gascon dans les mots brave* la politesse. Je saute donc à la strophe suivante :

Toulouse, tu n'en peux mais; — Rome a perdu pour jamais — Ses Horace et ses Virgile; — Et la Grèce a vu enterrer — Son Homère qui mérita — D'être citoyen de tant de villes.

En tout cas, ces esprits — Qui ont été les favoris — Des filles de mémoire, — Quoiqu'ils perdent le corps, — Laissent ici-bas nombre d'échos — Qui retentissent de leur gloire.

Ainsi du fameux Goudoulin — Le renom n'aura jamais de fin; — Et ses fleurettes si vantées, — Avec le lustre qu'elles ont mérité, — Au jardin de l'éternité — Se verront à toujours plantées.

Je puis m'abuser; mais il me semble que les manes du poète *Moundi* durent se réjouir de l'ambroisie qu'un disciple gascon répandait sur sa tombe.

Toutefois, les trois compositions gasconnes les plus considérables que nous connaissions de Louis Baron, sont : l'*Ermite amourous*, encore inédit parmi les mss. de l'abbé Daignan du Sendat; le *Tombeu de Beulieu*, qui a été publié en 1850, mais sans nom d'auteur, par M. A.-Phil. Abadie (1), et l'*Ode en fabou de Pouyloubrin* qui a paru, pour la première fois, dans les pages de cette *Revue* (2).

L'*Ermite* n'est pas du tout, comme on pourrait l'imaginer, une légende malicieuse, un conte grivois. Le sujet, au fond, en est mélancolique; c'est un pauvre cœur malade qui se condamne à la solitude, où tout répond à sa vague tristesse. Qui ne se rappelle ici quelqu'une des plus belles inspirations de la poésie, longtemps même avant Werther et René? Par exemple, les accents profonds de Gallus dans la plus belle des églogues virgiliennes; on me permettra de

(1) A la suite du *Parterre Gasc.*, de BEDOUT.

(2) Tome 1, p. 429-435.

traduire tant bien que mal l'intraduisible maître pour ne pas émailler de latin ces pages légères :

Oui, je pars. Et les vers que ma muse facile
Empruntait à Chalcis, ma flûte de Sicile
Les dira longuement aux sauvages forêts,
Aux monstres enfoncés dans les antres secrets.
Je graverai mes maux aux troncs des jeunes chênes :
Ils croîtront; vous croîtrez, mes amoureuses peines !
Parmi les Dieux des champs et les nymphes des bois,
Relançant sur les monts la meute aux mille voix,
Pressant les sangliers à la dent menaçante,
J'emplirai d'aboiements la plaine mugissante;
Et de mon arc d'ivoire, avec un bruit de mort,
La flèche des Crétois prendra son vif essor...
Comme si mes ennuis craignaient de telles armes,
Et que l'amour cruel s'adoucît à nos larmes !
Non, Dryades, et vous, vers si doux en ce lieu,
Tout me lasse... Forêts, vastes forêts, adieu !
Vous ne soulagez pas le feu qui me dévore (1).

Il est ridicule peut-être de citer Virgile à propos de l'Ode de Baron. J'ai voulu indiquer le côté touchant, et, à mon avis, le seul côté poétique du sujet qu'il a choisi. Malheureusement, il ne pouvait guère se placer à ce point de vue. Le poète français, Saint-Amand, avait chanté la solitude; et c'est une de ses meilleures œuvres, une œuvre pleine d'un *magnifique mauvais goût*, selon Théophile Gauthier, le légitime prôneur des poètes Louis XIII; c'est une débauche d'imagination, où s'éclairent d'une lueur fantastique les objets les plus hideux et les plus repoussants. Le gascon Bedout imita Saint-Amand dans sa *Soulitude amourouse*, où il ne craignit pas d'*argenter ses vers de la bave des colimaçons*. Baron n'avait pas la même exubérance de fantaisie : il donna dans la pointe :

(1) Virg. *Bucol. Ecl.* x, 50-64.

. . . . . .
Triste desert plen de crumou
Taplan bastit à moun umou,
Lotjo umbradioue de las hades,
Recep un ermite caytiou
Que dure trop et que nou biou
Que de soupirs et de pensades.

Qu'asset roc en heit à perpaus
Per y basti ma caperete !
Lou sou soureil y leche en repaus
L'ayre fresquet e mes l'oumbrete.
L'auta sera de bouch tout lis,
Lous candelès de flous de lis,
De roses fresques las candeles;
En l'arbot nou manqueran pas
Lous muguets e lous tulipas
Que semblaran d'autes esteles.

Deu brazè de moun cò malau
Sera la lampaze alucade;
E de plours à double canau
Mous oeils haran l'aygue seignade.
. . . . . .

On comprend le thème. Baron l'a développé avec une incontestable fécondité en strophes sonores et bien remplies. Mais c'est l'esprit qui se joue où l'on voudrait entendre l'accent du cœur.

Cette allure narquoise, ce ton qui ne parvient jamais à être complètement sérieux, convenaient à merveille aux sujets plaisants, aux plaisanteries prolongées, aux mascarades qui faisaient les délices de Goudouli. Lisez le *Croucan* du poète languedocien. Je n'hésite pas à mettre au-dessus de cette pièce l'ode bouffonne de Baron, intitulée : *Lou Toumbeu de Beulieu*, qui ne comprend pas moins de deux cent quarante vers. Ce Beaulieu était un faux bel esprit, poète d'opinion, d'une vie fort irrégulière, d'une

barbe épaisse et négligée, plein de ridicules, moqué de tout venant, qui finit par se noyer dans la Garonne, près du Petit-Ramié. Baron composa l'hymne funèbre que méritait ce singulier personnage. Il commence par presser les muses de prendre des habits de deuil, et de mettre en branle les cloches du Parnasse. Ecoutez la seconde strophe aussi résonnante qu'un carillon toulousain :

A mort, campanetes, à mort !
Patic, patac, toutes d'accord !
Hets ta plan que boste sounayre
De soun tribail nou bengue flac,
E d'un brut qu'espauente l'ayre
Barrats la bouque à Cardeillac (1).

Après avoir maudit le fleuve qui a englouti un si rare esprit, le poète nous peint tous les poissons, brochets, carpes, goujons, saumons, lamproies, empressés de saluer l'illustre noyé. Les Dieux marins eux-mêmes se joignent au cortége funèbre, et accompagnent le cadavre emporté par les eaux; les arbres de la rive se font tristes comme des cyprès; l'île charmante prend part à la douleur commune :

Lou ramiè qui bit tout aquo
S'esbalousic de mau de co,
E s'en attristec de taü sorte,
Que, per mostre de sas doulous,
E se tintec en feille morte
Sa raoubo de satin dab flous.

Lou rouchinol, que tout lou jour
Aüè discourit de l'amour
Dab lous fredous de sa lenguete,
En entrecoupa sous accords,
Semblaue dessus ue branquete
Entouna l'aufici deus morts.

(1) Magnifique et énorme cloche de l'église St-Etienne de Toulouse, donnée par l'archevêque Jean de Cardeillac, vers 1380. Elle servit en 1794 à faire une somme énorme en monnaie de billon. (*Note de M. Phil. Abadie.*)

Beaulieu arrivé aux enfers. Caron lui demande l'obole du passage. L'autre tranche du rodomont et ne veut pas donner la moindre monnaie. Heureusement, à voir sa démarche, le nocher infernal le prend pour *Vulcan lou cametort*. La traversée accomplie, voici venir Cerbère :

Sous peus eren couberts d'aspics,
Sous oeils bourdats de basilics,
Sa gorge presentaue un gouffre,
Sa lengue es un trible hissoun,
Soun nas arrouflaue lou souffre,
Sa lei la peste e lou pousoun.

On entraîne le défunt au tribunal de Pluton. Sur sa route, il éntend retentir les injures et les quolibets qui l'assaillaient en ce monde : tous les esprits de là-bas se gaussent du pauvre hère. Dans sa fureur, il allait attester le maître du tonnerre : les habitants des demeures infernales le comprirent et s'apaisèrent aussitôt. Néanmoins, les juges allaient le condamner à d'éternels ennuis, quand Beaulieu fit valoir, comme titre de recommandation, sa qualité de poète; selon lui, les favoris d'Apollon vivent toujours avec mesure pour ne pas déroger à leur métier tout métrique. Il proteste n'avoir jamais fait le mal par malice. Et si, ajoute-t-il :

Si per malhur moun esperit,
De las muses lou fabourit,
S'ere cargat de cauque pourgue,
Plan s'es lauat e segoutit
En aquere bilène gourgue
Oun lou jour se m'es amourtit.

Les juges ne résistent pas à une si solide plaidoirie; ils envoient le poète aux Champs-Elysées. Pluton lui signe son passeport; les esprits pleurent leur insolence de tout à l'heure. Cerbère vient flatter le nouveau bienheureux :

Are jou crei qu'en aquet loc
Beulieu s'en pourtara lou floc;
E debisam coum ue cardine,
Sera per soun bet esperit
Lou pouete de Prouserpine
Ou l'histourien de soun marit.

Je me dispenserai d'analyser avec ce détail l'ode à Pouyloubrin, à laquelle je puis d'ailleurs convenablement renvoyer les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*. On n'y trouvera pas un grand enthousiasme lyrique : c'est le ton de l'épître plutôt que celui de l'ode. Mais on se convaincra que l'auteur parle de ce qu'il aime; les pensées affluent, les faits s'accumulent, les énumérations se prolongent indéfiniment. Ce qui semblera moins naturel, c'est l'emploi continu de la mythologie; mais c'est le vice originel des poètes d'alors : Dastros lui-même ne s'en était pas préservé. Les juges les plus difficiles pourront y regretter encore l'absence du *paysage*. On ne goûtait guère le charme naturel et désintéressé de la campagne. Comme l'écrivait naguère une femme distinguée (1), « la poésie des lieux incultes, des fleurs sauvages, des effets de lumière, cet instinct qui, de nos jours, se développe par la lecture et se nourrit par la rêverie était à peine connu de nos ancêtres. On aimait les beaux jardins, on se promenait à l'ombre des arbres symétriquement taillés; mais on ne songeait guère à admirer une touffe de bruyère, le ciel bleu entre deux nuages rouges, une giroflée sur un vieux mur. »

Aussi l'*ode* patriotique de Louis Baron, à l'honneur de la Gascogne, n'est-elle qu'un amas d'allusions mythologiques. J'en dirais presque autant de ses strophes sur le printemps, n'était ce petit coin de paysage qui y reluit :

(1) Lady Georgina Fullarton, *La comtesse de Bonneval*.

Lous pastourets de noste loc
Are cuberts de simples teles,
Dab las pastoures hen lou floc
En acet prat qu'ey tout d'esteles.

Mais tout aussitôt, le chant des oiseaux est comparé au son des instruments. Cela me rappelle certain Français, dont parle un aimable conteur (1), qui n'était charmé de la limpidité des ondes alpestres que pour en avoir comparé la fraîcheur aux eaux tièdes qu'on boit à Paris.

La muse de Baron, plus charmée des réalités de la vie que des rêves de la fantaisie et du cœur, devait goûter naturellement Horace, *l'ami du bon sens*. En effet, le poète de Pouyloubrin aimait l'épicurien de Tibur. Il l'a quelquefois imité en français, je n'ose pas dire qu'il ait réussi dans cette œuvre difficile surtout quand il a choisi aussi mal que l'ode *Audivere Lice* (2). Mais l'imitation gasconne de l'ode à Torquatus (*Diffugere nives...*) peut compter parmi les meilleurs morceaux de Baron (3). C'est une paraphrase plutôt qu'une traduction; mais le sens remplit toujours la strophe à souhait, la naïveté un peu triviale des locutions gasconnes se marie passablement au cortége des expressions antiques, et le remplacement de Torquatus par une certaine Caliste donne à la pièce plus de vie et un goût plus moderne. C'est facile, ingénieux, bien phrasé, bien rhythmé, assez gascon quant à la lettre, beaucoup moins quant à l'inspiration. Du reste, voilà, je crois, Baron en résumé.

Je n'ai pas mentionné ses épigrammes tant gasconnes que françaises; elles sont très agréablement tournées, mais en petit nombre; on peut les lire dans les mss. de M. Daignan, dans le président d'Orbessan, dans l'édition du *Parterre*

(1) R. Topffer, *Nouvelles génevoises*, La Vallée de Trient.

(2) Mss. Daignan du Sendat.

(3) Daignan, d'Orbessan, *loc. cit.* et *Lou Parterre Gasc.*, édit. 1850, p. 86.

Gascoun, donnée par M. Abadie. Il est temps de clore ce trop long article en enterrant mon héros. Il ne quitta jamais sa retraite où l'étude et la société de ses amis lui procuraient les plus douces jouissances. Cependant, sa carrière ne se prolongea pas longtemps; il mourut, en 1663, âgé de cinquante-un ans.

LÉONCE COUTURE.

NOTES HISTORIQUES

SUR

MONT-DE-MARSAN.

(2e et dernière partie). (1)

Nous avons oublié de dire dans notre précédent article que, en 1144, l'abbaye de St-Jean de la Castelle, voisine de Casères (plus tard célèbre par la défaite d'un comte d'Armagnac), avait été restaurée par les soins du vicomte de Béarn et de son vassal, le vicomte de Mont-de-Marsan.

L'importance de Mont-de-Marsan ne se développe que lentement; mais la population, à la longue, avait pris un tel accroissement qu'elle éveilla l'attention de Gaston Phœbus. Celui-ci, pour s'assurer de la docilité de ses sujets Montois, un peu turbulents, fit bâtir dans la ville une forteresse qu'il appela ironiquement : *nou li bos*, tu ne l'y veux pas. La défense de cette citadelle fut confiée à une compagnie commandée par un chevalier dont il est question dans Froissard par Espain du Lion.

Au XVIe siècle, les Maures, persécutés au-delà des monts pyrénéens par les haines religieuses de leurs vainqueurs, demandèrent la liberté de s'établir dans les Landes. Très

(1) Voir, 2e année, page 108.

habiles dans la culture et dans l'art de l'irrigation, ils auraient pu donner la vie à ce désert. Des scrupules théologiques firent avorter ce projet de colonisation.

L'héroïque Jeanne d'Albret avait promis à son père de venir faire ses couches dans le Béarn, si elle devenait grosse. Quand elle sentit venir l'heure de la maternité, elle partit de Compiègne, où elle avait suivi son époux qui défendait la Picardie contre les Espagnols, pour se rendre à Pau (1553). Elle traversa Mont-de-Marsan. Les Montois lui firent une réception princière et lui offrirent une barrique de vin, provenant de l'Armagnac, sans doute, car les sables n'en produisent pas. Henri d'Albret donna probablement une goutte de ce liquide généreux à son petit-fils, quand il fut mis au monde, car il eut un caractère aimable et galant. Nous croyons, comme M. Noulens, à l'influence du sang de la vigne sur le moral des princes et de leurs sujets. Jeanne d'Albret, très sensible au bon accueil des Montois, leur concéda spontanément des franchises très larges et des coutumes très libérales. On peut s'en assurer en lisant la charte publiée en 1604.

Les calvinistes, qui étaient très nombreux à Mont-de-Marsan, brûlèrent et rasèrent les couvents et les églises. Revenus en force, les catholiques triomphèrent à leur tour, sous la conduite du seigneur de Ravignan. Les religionnaires furent emprisonnés et ensuite élargis. Les rixes sanglantes reprirent cours entre les deux partis hostiles. Désireux d'apaiser cet état de surexcitation, cause d'excès regrettables, le sénéchal Flamarens occupa le château fort. Le roi de Navarre, dans le but de tout concilier, fit pour les huguenots une première, puis une seconde édition (1578 et 1584) du fameux édit de Nantes.

Louis XIII, inexorable démolisseur des fortifications méridionales, n'épargna point celles de Mont-de-Marsan.

Railleurs et frondeurs, les Montais s'empressèrent d'aider à la destruction des restes du château *Nolibos!!*

Les troubles de la fronde se firent sentir à Mont-de-Marsan. Cette ville protégée par une enceinte et des fossés était malgré la suppression de la citadelle une position forte. Le prince de Condé y établit un corps de troupes assez considérable. Deux ans après, en 1652, le comte de Raillac marcha sur Mont-de-Marsan pour y ramener l'ordre et les lois. Il convoqua une assemblée; et le maire, les jurats, les syndics réitirèrent le serment, tant de fois parjuré, *de garder la ville pour le service du roi, de ne recevoir aucune garnison étrangère, de réprimer toute ligue opposée à la couronne, d'expulser de leurs murs les fauteurs de désordres.*

Louis XIV passa à Mont-de-Marsan avec toute sa cour en revenant de St-Jean-de-Luz, où il avait épousé l'infante Marie-Thérèze. Mademoiselle de Montpensier faisait partie de la suite. Après avoir quitté Mont-de-Marsan, le roi logea à Captieux, tandis que la grande mademoiselle était allée séjourner à St-Justin; pendant la nuit, réveillée par un tremblement de terre, elle s'élança de sa chambre, en chemise. Voyant un muletier qui enlevait les couvertures à ses mulets pour les charger, elle en prit une dans laquelle elle se drapa.

A Captieux (dit M. Samazeuilh)(1), *la sentinelle qui veillait sous les fenêtres de Louis XIV, sentant la terre trembler sous ses pieds, cria bravement aux armes, tant il semble au soldat français que son épée ou son mousquet doivent parer à tout! A ce cri belliqueux, le roi de France parut à la fenêtre et demanda ce dont il s'agissait. Mais quand il sut que ce n'était qu'un tremblement de terre, comme il se trouvait encore dans sa lune de miel, il regagna la couche où l'attendait*

(1) NÉRAC et PAU, par M. Samazeuilh. pages 420 et 421.

la jeune infante, sans se mettre davantage en peine des convulsions de la nature.

En 1726 furent définitivement renversées les dernières murailles. Des allées plantées de beaux arbres les remplacèrent, aux applaudissements des Montois... *nou li bos... nou li bos* toujours—Le maréchal de Montrevel signa l'ordre. En commémoration de cet ordre, destiné à assainir la ville, son nom fut donné à la nouvelle promenade. Elle n'existe plus depuis peu d'années. En 1790, il y eut un banquet patriotique.

La mairie de Mont-de-Marsan devint, sous Louis XIV, vénale et héréditaire, comme partout ailleurs.

Napoléon Ier, allant en Espagne, s'arrêta à Mont-de-Marsan, où il fut chaleureusement accueilli (1808). Les princes de la maison d'Orléans y stationnèrent aussi en 1839. Ils assistèrent à la course traditionnelle des taureaux.

Mont-de-Marsan a été le berceau de *Dominique de Gourques*, ce marin intrépide qui équipa à ses frais trois petits bâtiments pour aller venger à la Floride l'assassinat de ses compatriotes. La maison de Mesmes est également originaire de la cité des Lobanner. Le comte d'Avaux, le négociateur d'Osmbruck et de Munster, qui représenta si habilement la politique de Richelieu et qui participa au traité de Westphalie, était issu de cette famille. Le premier président du parlement de Paris était de la même souche.

M. d'Haussez, qui fut ministre de Charles X, avait été préfet des Landes, où sa mémoire est vénérée. Le général Lamarque était député de l'arrondissement de Mont-de-Marsan lorsque la révolution de juillet éclata.

Mont-de-Marsan est aujourd'hui le chef-lieu du département des Landes, le troisième de la France en étendue. Cette cité ne possède qu'une population de 5,000 âmes.

Le commerce de toute espèce, celui des eaux-de-vie, surtout, a enrichi cette ville. On y remarque grand nombre d'établissements publics : les prisons, l'église, la halle, l'hôtel-de-ville, le grand pont, le tribunal, les casernes, le collége, enfin, la pépinière, qui est une oasis au milieu de sables stériles, et une promenade très fréquentée de jour à cause de ses labyrinthes discrets. Ces embellissements datent à peine du commencement de notre siècle. Les environs du chef-lieu sont assez tristes..... partout des pins et des sables désolés.

RIESBEY.

1er mai 1857.

Des Cloîtres condomois.

Sentinelle vigilante des œuvres de nos pères, *la Revue d'Aquitaine* vient jeter un cri d'alarme et essayer de réveiller l'indifférence de notre province en matière monumentale. Le palais des souverains de Navarre, à Nérac, qui fut successivement le séjour de trois reines, n'est plus habité que par des fagots de bois. Dans l'Armagnac, une tombe du XIe siècle est devenue une mangeoire. On y déposa jadis des cendres augustes, on y dépose aujourd'hui de la farine de son ; et le grouin d'un pourceau barbote à la place où reposa une tête ducale. A Condom, c'est bien mieux; un vieux spéculateur a projeté d'acheter les cloîtres qui flanquent notre cathédrale pour les débiter morceau par morceau, pour faire des gros sous avec des moellons. Il ne doit pas être plus licite de ruiner des monuments que de ruiner des familles, car dans ce premier cas on appauvrit la nation comme dans le second les individus. Quels que soient les droits de la propriété, on devrait empêcher les démolis-

seurs de faire aux constructions du moyen-âge, les seules nationales, ce que les vers font aux cadavres. Les témoins du passé doivent être inviolables et inamovibles. Victor Hugo pensait comme nous quand il écrivait : *il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire sa beauté à tout le monde; c'est donc dépasser, son droit que de le détruire.* Puisque notre œil a l'usufruit de ces belles galeries ogivales, notre voix doit dénoncer un projet de marché sacrilége qui livrerait cette délicate architecture à des mains tellement barbares qu'elles seraient obligées de signer l'acte d'acquisition avec une croix. On anathématise tous les jours les iconoclastes huguenots ou révolutionnaires qui commirent des mutilations dans nos cathédrales, et on n'arrêterait pas le bras d'un stupide massacreur de pierres, d'un froid septembriseur d'antiquités, mille fois plus condamnable que ses prédécesseurs de 1570 et de 1793, puisqu'il n'a pas, comme eux, l'excuse de la fièvre religieuse ou politique.

En présence de cette rapacité, de ce vandalisme de Russe ou de Turc, il est du devoir de la municipalité condomoise de s'arroger la curatelle morale des cloîtres jusqu'à ce qu'elle ait pu se les approprier ou les exproprier. On dit qu'elle a sérieusement pensé à les transformer en halles. Ce serait une louable décision au point de vue de l'intérêt archéologique et communal. Elle pourrait établir les marchands sous les voûtes, la bibliothèque et le musée au-dessus. Une toiture vitrée jetée sur la cour intérieure deviendrait le marché des céréales. Qu'elle se hâte donc d'installer Mercure et Cérès dans ce temple catholique, et l'esprit de Dieu qui plane, sans doute encore, sous les pendentifs fleuronnés, inspirera peut-être la bonne foi dans les transactions commerciales.

J. NOULENS.

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite et fin.)

—Vous vous mariez, mes maîtres, dit Bernard de Palissy... Je reste garçon.

— Vôtre tour viendra plus tard.

— Je ne suis pas si impatient, si pressé que vous, mes maîtres.

— Michel de Nostredame nous a dit quelque chose sur les premières années de sa vie, je vous ai raconté mon histoire, dit Scaliger; vous seul, maître Bernard de Palissy, nous cachez les moyens qui vous ont servi pour arriver jeune encore à la célébrité.

— Que vous dirai-je, mes maîtres? répondit Bernard de Palissy; fils d'un pauvre gentilhomme agenais, je n'eus point comme vous le puissant appui de la richesse et d'une naissance illustre. Artisan de ma fortune, j'ai lutté pendant longtemps contre des obstacles sans nombre. Dans ma jeunesse, j'étudiai la géométrie pratique; plus tard, j'ai été souvent appelé pour faire des figures ou des plans dans les procès, et lorsque *j'étais en pareille commission*, les gens qui m'avaient mandé me payaient très bien. Il y a six mois, je fus employé par les commissaires du roi sur le fait des gabelles, à lever la carte (2) topographique des îles et pays circonvoisins des marais salans de la Saintonge. D'ailleurs, la géométrie me servit d'introduction à l'étude du dessin; je me suis attaché aux grands modèles, tels qu'Albert Durer, Raphaël et Léonard de Vinci. Ensuite je me suis

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, 1re année, pages 439, 486, 503, 529, et ci-dessus, page 92.

(2) *Recherches sur Bernard de Palissy*, par M. Gobet.

appliqué à exceller dans la peinture en émail et la peinture sur verre, généralement connue en France sous le nom de *vitrerie*. J'avais gagné quelque argent; l'envie me prit de voyager dans le royaume de France, depuis les Pyrénées jusqu'à la mer de Flandres. Les monuments de l'antiquité et de l'histoire naturelle de la terre attiraient surtout mes regards. J'étudiai tous les arts. Mon goût pour la physique m'engagea à me livrer à l'étude des observations et des expériences; je cherchai partout un professeur de chimie; je ne trouvai point d'école ouverte, et je fus obligé d'avoir recours aux alchimistes ou aux apothicaires. Je pénétrai dans leurs sombres demeures, dans ces antres de Vulcain, où je connus les impostures des ouvriers du *grand-œuvre*, et les inepties des pharmaciens. J'ai fréquenté les laboratoires de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. Las de courir de ville en ville, trompé par des charlatans, j'ai choisi la ville de Saintes pour mon séjour, et j'ai résolu de me livrer désormais à la recherche des émaux. Je ferai quelque découverte, si les catholiques ne me tourmentent pas pour me punir d'avoir embrassé la religion réformée (1).

— Vous n'avez rien à craindre, maître Bernard; Minerve la déesse, la protectrice des beaux-arts, vous couvrira de son égide, dit Scaliger.

(1) Bernard de Palissy se montra très zélé pour la réforme. Les instances du roi ne purent ébranler sa fermeté « Mon bon homme, lui dit un jour Henri II, » il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de la reine ma mère et de » moi: nous avons enduré que vous ayez vécu dans votre religion au milieu des » feux et des massacres. Maintenant je suis tellement pressé par ceux des » Guise et ma mère, qu'il m'a fallu, malgré moi, mettre en prison les demoi- » selles Foucaud et vous; elles seront brûlées demain et vous aussi, si vous ne » vous convertissez. » — « Sire, répondit Palissy, le comte de Maulevrier vint » hier de votre part pour promettre la vie à ces deux sœurs, si elles voulaient » se livrer à vos courtisans. Elles ont répondu qu'elles seraient martyres de » leur honneur et de leur Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous » aviez pitié de moi; mais moi, j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots: » J'Y SUIS CONTRAINT. Ce n'est pas parler en roi. Je vous dirai en langage » royal, que vous, ni les GUISARTS ne pourrez contraindre un potier à s'age- » nouiller devant des statues. »

(D'Aubigné, chap. VII.)

— Je ne suis pas artiste, mes maîtres; je ne suis qu'un pauvre potier.

— Un jeune homme de vingt-sept ans qui est à la fois agriculteur, géologue, physicien et chimiste, s'écria Michel de Nostredame... c'est un prodige. Maître Scaliger, dit-il à voix basse, nous avons beaucoup à faire pour égaler le potier de Saintes.

Les heures s'écoulaient trop rapidement au gré de Bernard de Palissy qui s'estimait heureux de pouvoir converser avec deux hommes dont la réputation était européenne. Scaliger annonça qu'il était temps de se rendre à l'évêché, où les attendait un excellent souper.

— Mes Maîtres, dit Palissy, dans huit jours je partirai pour Saintes; nous ne nous reverrons pas de longtemps; je désire qu'avant de nous séparer, nous nous engagions par serment à nous trouver à Agen dans dix ans, chacun avec son chef-d'œuvre.

— Je le promets, dit Scaliger.

— Je le jure, dit Michel de Nostredame.

Les trois artistes s'acheminèrent vers l'évêché; l'heure du souper était déja sonnée, et Antoine de La Rovère réprimanda ses hôtes sur leur retard; on connaissait alors cet adage de gastronomie transcendante;

Un souper réchauffé ne valut jamais rien.

On parla beaucoup des nouveaux sujets de guerre survenus entre le roi de France et Charles-Quint; on parla aussi des préparatifs du mariage de Scaliger et de Nostredame, qu'on célébra le lendemain avec une grande magnificence. L'évêque n'avait rien négligé pour rendre tous les honneurs possibles à ses hôtes qu'il voulait retenir dans sa ville épiscopale. Bernard de Palissy repartit pour Saintes après les fêtes qui durèrent huit jours, et ses deux amis l'accompagnèrent à deux lieues d'Agen.

— Mes maîtres, s'écria Bernard, en piquant des deux pour se soustraire aux douleurs de la séparation, mes maîtres, nous nous reverrons dans dix ans. . . . . .

. . . . . .

Le trentième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil cinq cent quarante-neuf, un cavalier, couvert de la tête aux pieds d'un large manteau, entra dans la ville d'Agen au galop de son cheval. Le froid était rude; il avait *chevauché* pendant huit heures, et il lui tardait de se réchauffer près du large foyer de Michel de Nostredame. A peine arrivé à la porte de son ami, Bernard aperçut un cercueil accompagné d'un grand nombre de personnes de distinction.

— On porte en terre la dame Michel de Nostredame, lui dit un homme du peuple; il ne pourra vous héberger aujourd'hui; allez frapper à la porte de son ami Jules-César Scaliger.

Bernard de Palissy rebroussa subitement et dirigea son cheval vers la maison de Scaliger.

— Vous arrivez sous de funestes hospices, maître Bernard, lui dit le vieux littérateur: notre ami Michel de Nostredame a perdu la belle Henriette d'Encausse, son épouse; nous ne pourrons le voir aujourd'hui.

— J'attendrai, maître Scaliger.

— Ce pauvre Michel! il est profondément affligé, et je crains bien que la mort de sa bonne dame ne le détermine à quitter notre ville d'Agen.

Les prévisions de Scaliger ne tardèrent pas à se réaliser; Michel de Nostredame, après avoir rendu les derniers devoirs à son épouse bien-aimée, courut chez son fidèle ami:

— Maître Jules-César, lui dit-il, le séjour d'Agen m'est devenu insupportable; je partirai dans un mois.

— Vous quitterez une ville où vous avez vécu heureux pendant dix ans, s'écria Bernard de Palissy.

— Vous êtes arrivé, maître Bernard, dit Nostredame en serrant le potier de Saintes dans ses bras.

— N'avons-nous pas promis de nous réunir dans dix ans, chacun avec son chef-d'œuvre ?

— Un chef-d'œuvre, fit Michel de Nostredame... je ne tiens plus aux choses de ce monde, depuis que j'ai perdu ma bien-aimée Henriette.

Jules-César Scaliger se pencha vers Palissy et lui dit à voix basse :

— Attendons quelques jours, la douleur de notre ami Nostredame sera moins vive, et je ne doute pas qu'il ne nous lise des fragments de ses ouvrages.

En effet, l'affliction de Michel Nostredame se calma de jour en jour ; violent, emporté comme tout provençal, l'astrologue de Saint-Rémi était aussi inconstant, et la source des larmes qu'il avait versées sur la tombe d'Henriette d'Encausse fut bientôt tarie. Il fut le premier à s'informer de Scaliger, quel jour on fixerait pour la réunion.

— Nous n'attendions que vous, maître Michel, lui répondit son ami. Je vous invite à souper ce soir chez moi; nous serons seuls et tranquilles. D'ailleurs, maître Bernard de Palissy ne peut séjourner plus longtemps à Agen : ses affaires l'appellent à Saintes.

Ces trois celébrités du seizième siècle se trouvaient réunies, dans une maison de chétive apparence, le quinzième jour de février, de l'an de grâce quinze cent cinquante.

Bernard de Palissy avait apporté quelques figurines d'émail, des échantillons de belle poterie, et il lut à ses amis ses divers traités sur l'*Art de la terre d'argile, sur les pierres, sur les eaux et fontaines, sur la chimie, la*

physique, *sur l'agriculture et l'histoire naturelle* (1).

— Maître Bernard, s'écria Scaliger, vous avez fait un heureux emploi de votre temps. Dans vos ouvrages vous avez réuni toutes les connaissances humaines.

— A vous maintenant, Jules-César Scaliger, le grand maître dans l'art de bien dire, la source de toutes les belles paroles, dit Bernard de Palissy.

Scaliger tira du fond de l'armoire de volumineux cahiers et lut des extraits de son *Traité des plantes*, de l'*Histoire des animaux* et des *Insomnies* d'*Hippocrate;* le *Traité des causes de la langue latine* où l'on remarque un esprit philosophique appliqué à l'étude de la Grammaire; *les sept Livres sur la Poétique*, traité rempli d'érudition, qui fut grandement admiré, mais qui fait peu d'honneur au goût de Scaliger. En effet, on y voit qu'il préférait les tragédies de Sénèque à celles du théâtre grec.

— Vous êtes trop riches, mes maîtres, s'écria Michel de Nostredame, et je n'ose pas me montrer revêtu des haillons de ma pauvreté. Néanmoins, pour être fidèle à mon serment, je veux soumettre à votre bienveillante attention deux petits ouvrages.

Le médecin astrologue, qui s'attachait à couvrir ses moindres actions d'un voile mystérieux, ouvrit une petite boîte et en retira deux petits cahiers couverts de peau de serpent.

— Ceci est mon *Traité des fardemens*, précieux recueil de remèdes secrets pour toutes sortes de maladies (2) et surtout contre la peste; mais vous n'êtes pas médecins, et cette lecture vous ennuierait; mes quatrains piqueront votre curiosité.

(1) Œuvres complètes de Bernard de Palissy. Paris, 1777.

(2) Michel de Nostredame a beaucoup écrit sur les maladies épidémiques.

L'astrologue de Saint-Rémi lut trois de ses *Centuries* qu'il avait déjà mises en vers, et qui eurent plus tard un immense succès (1).

— Etes-vous contents de moi, mes maîtres ! dit Michel de Nostredame après avoir refermé sa boîte. Par les douze signes du zodiaque, la ville d'Agen ne verra de longtemps une réunion d'artistes pareille à celle-ci : car je vous prédis qu'on parlera de nous pendant plusieurs siècles ; notre gloire et nos ouvrages passeront à la postérité. Demain, je pars pour la Provence.

— Et moi pour Saintes, dit Bernard de Palissy.

Vers midi, Michel de Nostredame sortit d'Agen monté sur une mule blanche; Bernard de Palissy prit la route de Saintes, et Scaliger resta seul, inconsolable du départ de ses deux amis (2)

Les trois célébrités artistiques du seizième siècle s'étaient séparées pour ne plus se revoir.

J. M. Cayla.

ADHÉSION.

Il est une publication périodique dont nous parlons trop tard, peut-être, mais que depuis un an nous lisons avec autant de soin que d'intérêt : c'est la *Revue d'Aquitaine*.

Cette *Revue*, purement *historique*, est consacrée à remettre en lumière les documents épars, ignorés, mais utiles ou curieux, relatifs au passé de ces belles provinces dont le nom ne périra pas : la Guienne, la Gascogne, le Béarn, la Navarre, etc.

(1) Les *Centuries* de Nostredame furent imprimées pour la première fois à Lyon, en 1555.

(2) Scaliger mourut le 21 octobre 1558, âgé de 75 ans. On mit sur son tombeau cette épitaphe : *Julii-Cæsaris Scaligeris quod fuit.* Palissy était *gouverneur des Tuileries* en 1584. Michel de Nostredame prit part aux fêtes que les Provençaux donnèrent à Charles IX en 1562.

Il faut parcourir, comme nous l'avons fait, ces 24 pages qui nous parviennent tous les 15 jours pour comprendre quel attrait, quelle vie nouvelle, peuvent revêtir les vestiges des temps si loin de nous.

Plumes jeunes et érudites, mains patientes et habiles à fouiller les secrets du passé, persistance surtout à dominer l'indifférence des lecteurs au début d'une telle création, et plus tard, enfin, succès fondé sur les plus cordiales adhésions, sur les sympathies les plus vives pour ce labeur si utile et si éclairé ; telles sont, en résumé, les forces et le mérite bien rare de la *Revue d'Aquitaine.*

Elle s'imprime à Auch, et est dirigée à Condom, par M. Noulens. — C'est de cette petite ville qu'elle a pris son essor le plus heureux, le plus justifié ; essor qui grandira encore, nous en sommes certains, si nos lecteurs veulent bien, sur la foi d'un témoignage que nous ne prodiguons pas, faire connaissance avec cette excellente publication.

AUGUSTE ROLLAND.

(*Lot-et-Garonne du 10 août.*)

Nous annoncions, il y a quelque temps, l'embellissement de la ville d'Auch d'après un plan grandiose de M. Gentil, architecte départemental. Ce projet va passer dans l'ordre organique. Le conseil municipal auscitain a complété les sommes déjà allouées par le Conseil général et le gouvernement pour les constructions ou les améliorations suivantes: la cathédrale sera dégagée du pâté de maisons qui l'entourent; la place occupée par la maîtrise et la chanoinie sera convertie en promenades; le tribunal et les prisons seront transportés au bout de l'allée d'Etigny; un château d'eau, élevé au milieu de la Place d'Armes, ira alimenter 39 bornes-fontaines; le champ de foire sera agrandi; une *pousterle* aboutira en ligne directe de l'église métropolitaine aux quais; la ville sera éclairée au gaz. Nous félicitons la municipalité d'Auch d'avoir émis un vote qui va rajeunir cette vieille cité.

NOTICE

Sur le collége de Condom.

Condom, au XIVe siècle, jouissait d'une école, située au nord du Cadéot, où se rendaient journellement les enfants de la ville. Deux, et quelquefois trois maîtres, pourvoyaient à tout. L'insuffisance du nombre était bien constatée; mais les ressources manquaient; il fallait attendre des jours meilleurs. Enfin, en 1579; Marguerite de Pellegrue, dame de Lisse, voulut bien, par son testament, fonder un collége qui devait porter le nom de Casseneuil, avec le personnel composé d'un principal et de cinq autres régents. Douze enfants pauvres, à son choix, devaient y être logés, nourris, entretenus, instruits *aux bonnes lettres jusqu'à l'eaige de 25 ans, si tant de temps lesdits enfants veulent y demourer.*

Pour supporter tous les frais, elle assigna, par donation pure et simple, irrévocable à jamais, la moitié de tous les biens meubles et immeubles à elle survenus par le décès de ses trois enfants, Melchior, Nicolas-Gabriel et Françoise Secondat, et de son mari, Me Pierre Secondat, général des finances du roi, en Guyenne. Les exécuteurs testamentaires et patrons du collége doivent être le vicaire général premier chanoine de la cathédrale, le plus ancien conseiller-magistrat et procureur du roi du siége présidial, avec les deux premiers consuls de la ville.

La donation est régulière; grand émoi dans la ville et dans la province, et les bénédictions pleuvent en l'honneur de la dame de Lisse, que l'on sait opulente. Mais la chicane n'y trouvait pas son compte, et bien des années se passèrent sans voir se changer en réalité des espérances qui satisfaisaient à un besoin si généralement senti. Des difficultés de

toute nature surgirent aussi bien que des haines, des récriminations et des procès. La dame de Lisse n'est épouse que du second lit; les enfants de la première femme réclament contre cette disposition spoliatrice de leurs droits; et déjà, dès 1590, les dépenses dans cette affaire avaient été fort loin. Noble Pierre de Gordièges, sieur de Mazières, *héritier médiat d'icelle dame, réitère par acte du 1er avril 1605, et intente action par devant le sénéchal d'Agenois, ou son lieutenant* au siége d'Agen pour être maintenu en la possession et jouissance des biens délaissés par Melchior, Nicolas-Gabriel et Françoise Secondat. Il a pour adversaire Jean Secondat, fils aîné du premier lit de Secondat, général des finances, qui allègue que la dame de Lisse a *excpillé l'hérédité dudit général, soubstrait et emporté d'icelle grand nombre d'or, d'argent, et meubles précieux de la valleur de plus de quarante mille écus*. Jean Secondat accuse encore sa marâtre de plusieurs indignités à *l'endroist dudit Gabriel, ne l'ayant pas fait nourrir ni eslever en homme de sa qualité et maison; ains laisser vaguer sans aulcune conduite, mal vesteu, mandiant son pain, et réduit en toute pauvreté et misère seroist mort sur eung fumier*. Accusation odieuse puisque ce Gabriel était *esgaré de son sens*. Jean Secondat meurt sur ces entrefaites. Son fils, Jean Secondat, sieur de Roques, continue le procès. Je me dispenserai de mettre ici tous les détails de cette grosse affaire qui fit grand bruit et où il fut bien prouvé que le général des finances, Secondat, avait été accusé de péculat et condamné par défaut et contumace à *souffrir mort*, et à quelques amendes et confiscations, et sans avoir purgé *ceste accusation était allé de vie à trépas, et les dits biens et amendes donnés au feu roy de Navarre et reyne d'Ecosse*. Autre accusation injuste, puisque, par divers arrêts, le fils avait obtenu purgation de la mémoire du général et recouvrement des biens.

Mais cette animosité réciproque rendait l'enfantement du

collége bien laborieux. Survient enfin une transaction entre les héritiers divers par l'*advis* et entremise des consuls de Condom. Tout étant réglé, le sieur de Mazières traite à son tour avec les consuls pour la donation de la dame de Lisse en faveur de la fondation du collége. Mais sa portion était amoindrie, puisque pour *frais et desbours notables sommes parvennant pour le moins à soixante mille livres* avaient été dépensées. Cette transaction se signe le 5 mai 1610, à quatre heures après midi, dans la maison commune de la ville et cité de Condom, régnant Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, et *a été faicte la dicte cession pour et moyennant la somme de huict mil livres qui tiendra lieu et place des dicts biens et droits donnés par la dicte feue dame de Lisse, laquelle somme le dict sieur de Mazières a promis payer dans le premier jour de janvier prochain que l'on comptera mil six cent onze.*

Dans le même acte, les consuls de Condom, noble Pierre Lesaige, sieur de Cours, maître Pierre d'Anglade, Guillaume Lanusse, Jehan Chambellier, Pierre Paraige, et Jean Bonne *par l'advis des habitants et jurats ou majeure partie d'iceux* s'engagent à mettre ces huit mille livres à l'intérêt au denier douze, ou *aultrement collocqués comme la jurade verra bon estre,* jusqu'à ce que le capital joint à l'intérêt s'élève à 12,000 livres. Cette rente de 12,000 sera affectée *et annellement emploiée au paiement des guaiges du principal et régents et entretennement du collége qui est à présent dans la ditte ville, au proffit et des charges de la dicte communauté sullement, et sans que rien en puisse être diverti à aultres uzaiges et affaires pour quelque cause que ce soit,* et sans *aussi que les dicts consuls soient tenus et obligés de mettre audict collége le nombre de régents et pauures mentionnés en la dicte fondation.*

Notre collége, comme on le voit, est déjà bien déchu et loin de présenter les mêmes avantages que ceux dont on se

flattait à la lecture de l'acte de Marguerite Pellegrue. La fable de l'Huître et les Plaideurs était connue au XVIe siècle, mais la famille Secondat n'en avait pas bien compris toute la moralité. Le collége est rogné, dès le jour de sa naissance, dans le nombre des régents et des boursiers, et le local est restreint encore pour un temps à la partie orientale du collége actuel. La rente de 12,000 livres suffit à l'*entretennement et nourriteure* d'un principal et de deux régents, parce que la ville a acquis du sieur Souleux un jardin, avec ses appartenances et dépendances, qui est annexé. Il marche ainsi, comme il peut, pauvre et gêné, lorsqu'en 1614 le pape Urbain accorde l'institution de la congrégation de l'Oratoire au cardinal Pierre de Bérulle, celui qui entreprendra l'introduction du catholicisme en Angleterre à la suite de Marie-Henriette. Condom fut une des premières villes où les oratoriens portèrent leur vue. Elle offrait, en effet, des ressources considérables pour un établissement d'instruction, à égale distance de deux grands centres, Bordeaux et Toulouse, et pouvant servir de pépinière aux diocèses voisins de Lectoure, d'Aire, d'Agen, voire même de Bazas, dont les intérêts étaient bien plus confondus avec ceux du Condomois que de nos jours.

A la date de 1628 commence réellement la véritable fondation et l'installation du collége. Le 8 juin est passé le contract entre les consuls, noble Jehan de Salles, sieur de Lamauragne, maître Pierre Danglade, juge-bailli, Pierre Paraige-Borgoin, Michel Lagutère, docteur en médecine, Bernard Rison et Gabriel Dauguin, notaire royal d'une part, et de l'autre le révérend père Guillaume Forges, supérieur des *prebstres* de la congrégation de l'oratoire de Jésus, assisté de révérend père Etienne de la Marre; par ce contract, les six représentants de la ville s'engagent à payer à la congrégation la somme de 2,400 livres de rentes annuelles sans compter le local, les constructions nouvelles

à faire, l'ameublement des chambres et les ornements de la chapelle, et les pères de l'Oratoire s'engagent à fournir un principal et cinq autres régents de leur congrégation *idoines et capables de cinq classes diverses ès quelles sera enseignée tant la rhétorique que humanités, grammaire et langue grecque, comme aussi entretenir un règent de ladite congrégation pour faire un cours de philosophie de deux en deux ans; et en cas il y aurait cy-après des escoliers suffisaman pour faire le dit cours de Philosophie toutes les années, les Pères seront tenus de faire commencer chaque année le dict cours, en leur augmentant par la ville les guaiges jusques à la somme dé deux cents livres par an.* La dernière classe ne devra recevoir que les enfants sachant bien lire et écrire, et connaissant les premiers rudiments, comme cela se pratique dans les autres colléges (autrefois les classes des colléges ne commençaient qu'à la sixième). Les consuls trouveront un lieu séparé du collége pour y installer une école dont le maître sera pour la première fois choisi par les consuls, mais sujet à la surveillance, à l'inspection et à la correction du Père préfet du collége. Les Pères visiteront l'école trois fois la semaine et y feront le catéchisme aussi bien qu'aux autres classes. S'il est nécessaire de changer le maître abécédaire, le père préfet choisira celui qui remplira le mieux ses vues, et les gages seront payés par les consuls.

La dernière clause consiste dans l'obligation que contractent les saints Pères de faire l'ouverture du collége, tant pour les humanités que pour le cours de philosophie, le lendemain de la fête de St-Luc prochain (le 18 octobre.)

Il est curieux de voir les précautions prises de part et d'autre pour se garantir de toute équivoque, de toute promesse hasardée, et pour s'éclairer de toutes les lumières dans une œuvre aussi capitale. Les habitants, les jurats sont consultés aussi bien que le cardinal fondateur et l'évêque Antoine Decous, co-seigneur en paréage avec le roi de la

ville de Condom. On se garde bien de parler de théologie, qui est cependant dans l'intention des Pères; il n'en sera question qu'en 1724, cent ans après, lorsque tout le monde, évêque, oratoriens, habitants auront vu par les progrès successifs et le nombre des élèves que l'on peut y laisser s'introduire les lettres sacrées aussi bien que les profanes. C'était la belle époque; 150 pensionnaires venus de l'Espagne, des bords de la Garonne, de toutes les parties de l'Armagnac, du Béarn, accouraient recevoir une instruction variée et solide dans une maison qui n'en contiendrait guère plus de quatre-vingts aujourd'hui, eu égard aux précautions que prend l'Université pour le confortable et le bien-être.

Nous avons dit que la ville donnait 2,400 livres de rentes. Les consuls les proposent, et les Pères les acceptent de la manière suivante: les 8,000 livres du sieur de Mazières, héritier de la dame de Lisse, qui, au denier douze, montent à la somme de 666 livres 13 sols 4 deniers; les 4,000 livres léguées par Mgr Decous, en 1615, pour l'instruction de la jeunesse chrétienne, et du consentement de son légataire, noble Théophile du Chemin, sieur de Pontarion. Au denier douze, ce capital donne en rente 333 liv. 6 sols 8 deniers; avec la condition que, le 30 juillet de chaque année, les Pères de l'Oratoire feront dire une messe pour le repos de l'âme de l'évêque Decous. Les consuls assignent encore 300 livres, que le chapitre accorde annuellement, pour la *chanoinie* préceptoriale, et accessoirement les honoraires de la prébende canoniale qui viendrait à vaquer sans désignation de pouvoir, le tout bien établi par transaction signée par le chapitre et par les consuls. Plus, la rente de la somme de 649 livres 10 sols dus à la ville par les héritiers de feu maître Giraud Sarran, vivant conseiller au seigneur présidial de Condom, et damoiselle Julienne Sarran, sa fille, veuve de feu Joseph Lafargue; plus,

la rente de 65 livres dues par Théophile Coste et Me Dauguin, consul, qui y consentent. Enfin, les consuls s'obligent à faire payer annuellement, en quatre quartiers ordinaires, par leurs collecteurs ordinaires, la somme de 1,035 liv. pour parfaire l'entier paiement des 2,400 livres de rentes annuelles. Les consuls n'arrêtent pas là leur générosité : ils ajoutent à tous ces dons pécuniaires la maison et le jardin acquis précédemment du sieur de Souleux, et la promesse formelle d'acheter et bailler les deux petites maisons et jardin qui sont entre le collége et la maison de St-Nicolas, appartenant au sieur de Royer et aux héritiers de Me Samuel de Sorbérisse. Sera jointe aussi la maison de St-Nicolas pour la construction de l'église, et le tout pour faire partie du collége.

Mais le collége n'est ni approprié, ni agrandi, ni meublé, et l'église n'est pas bâtie. Les consuls, qui visent à un grand établissement, s'engagent à fournir les sommes nécessaires pour tous ces travaux et pour *achapter* les livres utiles aux classes d'humanité et de philosophie. Seulement, les Pères devront, le jour de St-Jean-Baptiste prochain, envoyer deux des membres de la congrégation chargés de conduire à bonne fin les constructions, réparations et ameublement du collége, lesquels seront nourris aux frais de la ville jusqu'à l'ouverture des classes, au jour de St-Luc (18 octobre.)

Les consuls déclarent encore les Pères de l'Oratoire francs à perpétuité, quittes et déchargés de toutes tailles, emprunts, subsides, entrées de ville, contributions de rivière, pour péages, sentinelles, manœuvres, garde des portes, logements et autres charges ordinaires et extraordinaires, tant pour leurs personnes que pour leur maison et enclos. Il est réservé, néanmoins, que si les Pères viennent à acquérir d'autres biens que ceux indiqués ci-dessus, ils seront tenus de payer les tailles et charges, de garder et observer

les priviléges et coutumes de la ville, comme font les autres religieux habitants de la ville.

Ce traité a été fait et passé à l'étude de Daunassans, notaire, et en présence de Jean Lafitte, notaire, Jean Pérés; Madame et Guillaume Ferret, marchands, ledit sieur de Pontarion, Bibius, docteur en théologie, et Beaufort, oratorien, le 25 mai 1628.

A la suite de tous ces actes vient l'énumération, en cinq pages in-folio, de tout ce qui est nécessaire pour la chapelle, les classes, les chambres, la cuisine et même la bibliothèque. Tout y est détaillé, depuis le calice et le ciboire, jusqu'aux six nappes d'autel, et aux douze bonnets carrés, pour la chapelle; pour les chambres, depuis les seize lits garnis de matelas, paillasses, oreillers, couvertures de Cadix de Nismes, et vingt-six *linceuils*, jusqu'aux meubles et aux vases les plus cachés. Pour la cuisine, depuis trois douzaines de serviettes, dix *touaillons*, une grande *cosse* en cuivre, jusqu'aux couteaux et fourchettes. Pour les classes et pour le réfectoire, rien d'oublié non plus, pas plus que pour l'infirmerie, que l'on garnit de deux grands lits, avec leurs ciels de lit, barrettes et anneaux. La ville paiera tous ces meubles, grands et petits, en nature ou en argent. Aussi, chaque objet est-il estimé, dans cet inventaire anticipé, par livres, sols et deniers. Ce détail est encore curieux par l'estimation qui étonnerait nos ménagères actuelles et nos ouvriers. Quel est celui qui aujourd'hui voudrait faire une table de *chesne* pour cuisine, de la longueur de 12 pams, de 4 de largeur et de demi-pied d'*épesseur*, avec les tréteaux et les bouts, pour 16 livres? Quel marchand fournirait, pour 100 livres, 22 linceuls, et, pour 24 livres, deux grandes couvertures pour les lits de l'infirmerie? Il y est stipulé pour la bibliothèque deux cent cinquante livres. Rien n'y est apprécié légèrement; les contractants sont assistés de trois jurats, Ste-Raffine, Jean

Chambellier et Antoine Lecoq, pour l'estimation des objets de lingerie, litterie et autres, non comprises certaines autres marchandises énumérées, *achaptées* et trouvées dans le collége.

Tout réglé, et toutes les conventions signées, on procède immédiatement aux constructions et réparations nouvelles. Il faut que les cours des classes s'ouvrent forcément le jour de la St-Luc. L'église ne pourra ni être finie, ni peut-être commencée; mais, provisoirement, maîtres et élèves iront, comme ils pourront, les uns dire, les autres entendre la messe et chanter vêpres dans les autres églises.

Les vœux de la ville, des oratoriens, de tout le pays sont accomplis. Le jour de St-Luc (1628) fut un jour de fête et de grande solennité pour Condom et pour les pères de famille. Jusque-là, les élèves pour lesquels deux régents étaient insuffisants pour le nombre et par la science étaient allés au loin, à Toulouse surtout, chercher une instruction dont chacun comprenait instinctivement l'utilité. Maintenant, c'est dans la capitale du Condomois que tout l'Armagnac, jusqu'à la Garonne, que les diocèses d'Aire et de Lectoure viennent, au préjudice de Toulouse, s'*imbiber de doctrine* après laquelle tout le monde soupirait. Les pensionnaires affluent; on peut les compter par centaines. Il faut dire aussi qu'une cause particulière ne contribua pas peu à ce succès. Le père Danglade, dont le nom figure à diverses époques parmi les consuls annuels de la ville, fut désigné par les chefs de la congrégation comme supérieur de cette maison d'éducation, et ses parents, ses connaissances, son mérite, tout contribua à donner le plus vif éclat à un collége qui faisait la gloire et l'aisance de la ville.

Les évêques et les Pères de l'Oratoire arrivent à leur but, jusqu'à cette époque tenu caché ou timidement manifesté, mais sans cesse ajourné. Ils ont besoin d'augmenter le nombre des ecclésiastiques capables; ils n'ont que le

collége pour auxiliaire. Aussi, par une délibération prise entre MM. les officiers et magistrats de la ville de Condom assemblés à l'Hôtel-de-Ville, et les prêtres de l'Oratoire établis au collége, les RR. PP. Pierre Moret, Christophe Cancons et Jean-François Patornay assistant le R. P. Pierre-François de Latour, supérieur général de la congrégation sise dans la maison de l'Oratoire, rue St-Honoré, à Paris, il est institué une leçon de théologie, sous le bon plaisir de Mgr l'évêque de Condom, le 29 mars 1706, lequel cours ou leçon commencera à la St-Luc de la même année.

Les habitants n'ont plus de vœux à former; leur collége a obtenu tous les développements possibles. Des maîtres ès-arts en sortent chaque année pour aller remplir les divers emplois affectés à la bourgeoisie, au clergé et à la science. Les Pères de l'Oratoire enrichissent leur ordre par l'achat de propriétés importantes, le Pouy, à un kil. de Condom, et le Padouen, près du ruisseau de Losse, dit-on, et par des réparations à leur maison, dont les dates de 1724, 1740 et 1743 sont encore gravées sur les murs. En 1724, la cour actuelle et le jardin sont clos de murs, et la porte d'entrée reçoit la forme qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Aux deux dates suivantes, les dortoirs sont refaits et superposés comme on les a vus jusqu'en 1835. Le grand escalier en pierre conduisant aux salles d'étude remonte aussi à cette époque. Ainsi, tout prospérait, la renommée portait au loin les succès de cette maison d'éducation trop étroite de nouveau pour satisfaire aux sollicitations des familles, et j'ai entendu moi-même, vers 1830, un vieillard, juge en retraite, avant certes que je pusse connaître Condom, en parler avec enthousiasme et exprimer le vif désir de faire cinquante lieues pour revoir, avant la fin de ses jours, une ville où ses parents l'avaient envoyé recueillir une instruction que les Oratoriens savaient rendre attrayante.

Mais Dieu avait tracé des limites; sa volonté est impénétrable. L'orage révolutionnaire venait d'éclater sur la France; l'édifice social fut ébranlé, les vieilles institutions renversées, et les ordres religieux disparurent. Le savoir, le dévoûment, le succès des Oratoriens ne purent les mettre à l'abri. Ils eurent beau députer auprès de l'Assemblée nationale le Père Ichon et le P. Massias dans l'intérêt de leur ordre. La séance du 13 février 1790, conséquence de celle du 4 août précédent, les dispersa aux quatre vents. Leurs biens furent vendus et leur maison livrée à la municipalité. L'histoire ne nous a conservé que les deux derniers noms que je viens de citer, parce que leur mission les a mis plus en évidence. Le jeune Massias tourna vers l'armée et vers la diplomatie les talents et les connaissances en mathématiques qu'on ne lui permettait plus de mettre au service d'un collége de province. Il s'enrôla dans l'artillerie, où nous le voyons capitaine en 1798. Plus tard, le premier consul l'envoya chargé d'affaires en Souabe, où il se maintint jusqu'en 1806. Quant au P. Ichon, nommé représentant à la Convention nationale, il vota la mort de Louis XVI dans les vingt-quatre heures, sans appel ni sursis. Il disparut, en 1794, dans une charrette funèbre.

Le nom du P. Cluzet a fait moins de bruit; il n'est inscrit sur aucune colonne, dans aucune page d'histoire, mais il vivra toujours dans la mémoire et dans le cœur des habitants, temple plus durable et à l'abri des vicissitudes humaines. Préfet des études au moment où le cataclysme social annihilait ses espérances et le fruit de son travail, surpris par l'ouragan qui forçait les enfants de fuir sous le toit paternel, il réunit autour de lui une douzaine d'élèves étrangers à la France et qui ne pouvaient sans danger rentrer chez eux. Il les retint dans une maison qui existe encore, au quartier de Gèle, prodiguant le même zèle et les mêmes soins auquels ils étaient accoutumés, les instruisant, les

nourrissant, les habillant à ses frais et à l'aide de la charité déguisée jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de les rendre à leurs parents en toute sécurité.

Tel a été le passé de notre collége jusqu'en 1789. Lorsque les temps furent devenus calmes, et que la main ferme du gouvernement impérial eut tout ramené à sa place, le collége reprit sa destination. Devenu propriété communale pendant la révolution, mais aliéné en faveur de l'Université nouvellement fondée par Napoléon Ier, il a toujours depuis cette époque été affecté à l'instruction publique. L'Administration municipale aussi bien intentionnée que bien conseillée ne lui a fait jamais défaut, et lui a toujours fourni ses secours pécuniaires que d'autres colléges placés dans de meilleurs centres reçoivent de l'Etat sous le nom de lycée. Honneur à la commune qui comprend si bien ses propres intérêts, et l'avantage immense que procure ce bel établissement, la principale gloire de la ville. L. L.

LOMBEZ.

Le 21 mars de l'an 810, Raymond, duc d'Aquitaine, étant à Beziers et attestant tous les hommes nés et à naître, fit donation aux religieux de saint Tiberi d'un lieu qu'il appelait *Lomberium*, et qui était situé dans la basse Comminges. Les bons Pères ne tardèrent pas à se mettre en possession : mais lorsque, leur charte à la main, ils furent arrivés sur le territoire donné par Raymond, et qu'ils virent l'admirable richesse, la fertilité presque fabuleuse des plaines que baigne la Save, leur parti fut bientôt pris. En moins d'un an, les cloîtres d'une abbaye dédiée à Notre-Dame de la Save s'élevèrent auprès d'un ancien oratoire qu'on disait renfermer les os de saint Mayan, l'un des premiers confesseurs du Christ. Les reliques du saint, comme il arrivait toujours au moyen-âge, et la douceur

du servage abbatial attirèrent autour du monastère un certain nombre de colons. Pendant trois siècles, trois générations de serfs ecclésiastiques et de moines travaillèrent, absolument dans ce petit coin de la Gascogne, à défricher ces terres aujourd'hui couvertes de si belles moissons, à planter ces vignobles, l'orgueil de la ville moderne. Tant que leurs labeurs furent stériles, ils vécurent en paix; mais lorsque les épis couvrirent les terres de l'abbaye, et que la grappe mûrit au penchant des coteaux du Savez, l'avide féodalité se présenta pour recueillir ce qu'elle n'avait point semé.

En 1125, Bernard Ier, comte de Comminges, éleva des prétentions sur les domaines de l'abbaye nouvelle, avec une telle vivacité que, l'abbé se sentant trop faible pour les combattre, se vit forcé d'implorer l'appui du chapitre de Toulouse. Il l'obtint immédiatement, mais à condition de donner au chapitre l'abbaye avec toutes ses terres allodiales. Moyennant cette cession, ratifiée solennellement par son fils Guillaume, ce qui prouverait que la chasteté n'était pas une de ses vertus, le chapitre et l'évêque de Toulouse embrassèrent chaleureusement sa défense; et les excommunications ne manquèrent pas au comte de Comminges.

Les querelles de ce genre entre l'Eglise et la Féodalité s'appaisaient difficilement, quand le temporel était en jeu. Celle-ci dura cent cinquante-neuf ans, et ce ne fut qu'en 1284 que le comte Bernard, quatrième du nom, passa un compromis avec Sicard des Barthes, chanoine de l'église de Toulouse, et abbé de Ste-Marie de Lombez, dans lequel il reconnut que le lieu de Lombez, avec tout son territoire, appartenait comme un fief libre et de franc alleu au chapitre de l'église de Toulouse. On détermina les limites respectives, et le comte de Comminges renonça, par cet acte, à toutes ses prétentions sur l'abbaye, qui se trouva enclavée dans ses domaines.

Trente-trois ans s'étaient écoulés, et les choses auraient suivi longtemps le train uniforme et doux de la vie monastique sur la rive gauche de la Save, si Jacques d'Ossa, de Cahors, ne fût parvenu à la chaire pontificale. Cet habile et sage prélat qui aimait son pays, voulant ajouter à la force et à la splendeur de l'Eglise gallicane, créa en 1317 douze évêchés dans douze villes ou abbayes, parmi lesquelles était Lombez. Armand Roger, fils du comte de Comminges, qui en fut le premier évêque, devint le suffragant du prélat de Toulouse, élevé par la même ordination à la dignité de métropolitain. Lors de cette création en évêché de l'abbaye de Notre-Dame de la Save, Lombez n'était encore qu'un village. La bulle de Jean XXII y fit bâtir quelques maisons, et bientôt, une circonstance funeste au pays groupa autour du palais épiscopal un assez grand nombre d'habitants. En 1335, le fameux Prince Noir, voulant ravager les terres du comte d'Armagnac « *par cause que ledit counte d'Erminake estait cheveteyn des guerres de son adversaire, et son lieutenant en tuz le païs de la lange de oke,* » se mit à chevaucher entre Garonne, dévastant et pillant tout. Depuis que les ribauds de Charles de Valois s'étaient « *refaits vers Gascogne, en 1294, tuant les vilains, despoillant les fames et mettant les mésons en brése,* » la pauvre contrée de Lombez n'avait pas souffert aussi cruellement. C'est la torche et la lame en main que les Anglais arrivèrent sous les murs de Samathan (1), ville qui leur parut aussi grande que Norwich, mais où ils ne trouvèrent personne. Les habitants l'avaient évacuée à leur approche et s'étaient réfugiés à Lombez; quand le Prince Noir eut passé, comme

(1) Samathan possédait alors le plus fort château de la province. C'était la résidence ordinaire des comtes de Comminges. Le château, bâti sur la montagne, dominait la ville qui est au fond d'une vallée et dont les maisons se groupent sur les deux rives de la Save. Il y avait à Samathan quatre églises magnifiques, un couvent de Frères Mineurs fondé par les comtes de Comminges, un autre de Minimes, une châtellenie, des consuls et un lieutenant du juge mage des arrêts duquel on ne pouvait appeler qu'à la sénéchaussée de Toulouse. Ce n'est qu'après le XIIe siècle que la ville se forma autour du château.

il avait rasé les villes et les forteresses jusqu'aux fondements et qu'il aurait fallu reconstruire une grande partie, les fuyards de Samathan aimèrent mieux rester où ils étaient, et Lombez s'aggrandit aux dépens de la châtellenie.

Tout porte à croire que ce fut vers ce temps que s'organisa la commune. Dans tous les cas, sa fondation ne pourrait remonter plus haut, car ce n'est qu'au xve siècle que nous rencontrons les consuls de Lombez pour la première fois aux états généraux du Languedoc, convoqués d'abord à Vienne, puis à Béziers, et tenus enfin, en 1340, à Montpellier. Ces magistrats populaires assistèrent, trente-sept ans plus tard, aux états qui se réunirent au Puy, et participèrent à l'octroi fait au roi de France de cent vingt-deux mille livres. C'était leur dernier vote avec les municipalités du Languedoc. En 1469, le diocèse de Lombez fut séparé de cette province, et dut faire partie de la Guienne en vertu d'une ordonnance royale, contre laquelle réclamèrent vivement, mais en vain, les états assemblés à Montpellier en 1476. Quinze prélats s'étaient déjà succédé sur le siége épiscopal de Lombez; et un d'entr'eux, le célèbre Grosley, l'avait quitté pour aller s'asseoir dans le sacré collége en passant par l'abbaye de St-Denis et le conseil du roi de France, lorsque Roussel, Calvin et ses disciples vinrent, sous les auspices de la reine de Navarre, prêcher la réformation en Gascogne. Messieurs les évêques, à ce que dit un contemporain, et « autres prélats compris en ces sénéchaussées ne demouraient en leurs siéges, sinon le moins qu'ils pouvaient; le revenu ecclésiastique s'en allait loin d'icelui en lointaines régions d'où jamais plus ne revenait.» Ce qui fit que le peuple, privé de pasteurs et trop souvent scandalisé du luxe de l'Eglise, prêta l'oreille aux discours des réformateurs. Toute paisible qu'était la cité de Lombez dans son étroite enceinte, le venin de l'hérésie, pour parler le langage du temps, infecta les bourgeois; ils

pensèrent comme Calvin, et en furent punis comme l'amiral lors de la Saint-Barthélemy. Déplorables massacres politiques dont on ne tira pas même le fruit qu'on s'en était promis, car aux boucheries parisiennes et aux sanglantes saturnales de Duranti, à Toulouse succédèrent partout des représailles aveugles et forcenées. Déjà, en faisant sa fameuse pointe sur le Béarn, trois ans auparavant, Montgommery avait pillé Lombez. Pour venger la mort de leurs frères, les protestants, en 1573, saccagèrent de nouveau la malheureuse ville, pillèrent les églises et l'évêché, et teignirent les eaux de la Save du sang de tous les ecclésiastiques tombés dans leurs mains.

Deux cent seize années de paix effacèrent ensuite ces jours néfastes. Les trois d'Affis, Antoine Pagon, dont le père est encore célèbre dans les annales médicales, et François-Ferdinand de La Mothe-Fénelon, occupèrent de 1598 à 1789 le siége épiscopal, pendant que les consuls administraient leurs concitoyens à petit bruit, veillant sévèrement aux intérêts de la communauté, et réunissant, une fois par an, le *conseil politique*, pour lui rendre leurs comptes, affermer les halles, et se plaindre des débordements désastreux de la Save. C'est au milieu de ces soins paisibles que vint les surprendre la grande révolution de 1789. Voici quel était alors l'état de Lombez. Sous le rapport administratif, il ressortissait de l'élection de Comminges; sous le rapport judiciaire, il dépendait de Samathan où était établi un siége de judicature royale. Le gouvernement militaire résidait à Muret, et l'évêque était suffragant du métropolitain de Toulouse. Personne n'ayant à se plaindre de cet état de choses, les élections aux états généraux furent très calmes. Sous la république, Lombez tomba au rang de simple canton, et ressortit du district de l'Isle-Jourdain. Dix ans après, en pluviose an VIII, cette ville

obtint une sous-préfecture, et en ventose de la même année un tribunal de première instance. Malgré ces bienfaits, les habitants de Lombez envoyèrent des recrues à la petite insurrection royaliste de 1799. La révolution de 1830 y causa plus de surprise que de transports de joie. Lombez s'applaudit d'avoir donné naissance à Roquelaure. Avant la révolution, la population de cette ville s'élevait à 2,500 âmes ; elle est réduite aujourd'hui à 1,600. C'est environ trois cents de moins qu'à Samathan où l'on en compte 1,976. L'arrondissement, le cinquième du Gers, renferme 42,103 habitants (1).

Mary LAFON.

BEAUX-ARTS.

TABLEAU DES TROIS MARTYRES

Par M. TOURNIER, d'Auch.

Il faut le grand jour à l'artiste qui prend son essor vers la gloire, comme il faut l'air à l'aiglon qui essaie pour la première fois son vol dans la direction du soleil. Pourquoi donc les distributeurs de la publicité et de la lumière, les éditeurs et les musées ferment-ils obstinément leurs portes aux nouveaux venus dans les lettres et dans les arts? N'est-il pas triste de penser que les plus grands noms dans la peinture moderne n'ont pu franchir le pont-levis de l'ex-

(1) Sources bibliographiques : Robert d'Avesbury, rapport au roi, du 23 décembre 1335, de John de Wgngfeld. — Arnaud Oihenart, *notitia Vasconiæ*. — Olhegaray, *Hist. des comtes de Foix et de Comminges*. —*Mémoire original du sieur de Fourquevaux*. — *Archives du royaume*, section historique.— *Archives de l'ancienne généralité de Montauban*. — *Election de Comminges*. — *Mémoire de* 1698 — *Branche des royaux lignages, v.* 3,912. — Rymer, *act. pub.* la Popelinière.—*Mercure de France de* 1790. — *Procès-verbaux des élections de bailliages*. — *Lettre inédite de Cazalès*.

position qu'après avoir livré vingt assauts? Ceux qui sont arrivés, loin de tendre une main secourable à ceux qui arrivent, pour les hisser sur le socle lumineux, les laissent croupir dans les ténèbres.

Toujours les vieilles tarentules académiques ont tendu des filets à l'entrée du salon pour y accrocher, au passage, les jeunes talents, surtout ceux qui ont le malheur de se montrer audacieux jusqu'à l'indépendance, surtout ceux qui osent débuter dans la carrière par un acte d'opposition artistique. Tout le monde sait la lutte héroïque soutenue par deux génies belliqueux, par Géricault qui la commença, et Delacroix qui la finit. Quand le premier présenta, au Sanhédrin de 1819, son chef-d'œuvre du *Naufrage de la Méduse*, on n'admit *cette effrayante croûte* que pour lui faire appliquer par le dégoût public le châtiment qu'elle méritait. Ce fut un déchaînement général de la presse. Le grand juge d'alors, M. de Kératry, qui avait longuement disserté sur la philosophie de l'art et la théorie du beau, écrivit dans un compte-rendu que nous avons sous les yeux : « Il me » tarde d'être débarrassé d'un grand tableau qui *m'offusque;* » je veux parler du *Naufrage de la Méduse,* » et un peu plus loin : « le moment choisi par l'artiste est précisément » celui qu'il fallait éviter. » Voilà comment on entendait la critique à cette époque. En revanche, le contempteur du sublime radeau se prosternait avec adoration devant une froide enluminure de Picot, *l'Amour et Psyché* qui a fait longtemps piteuse mine au Luxembourg. Delacroix, successeur de Géricault, eut à subir les mêmes injustices, mais il ne se découragea pas, et ne mourut pas comme son ami sur la brèche. Levant l'étendard de la révolte romantique, armé d'un crayon fougueux, d'un pinceau vaillant, la palette au poing, en guise d'égide, il culbuta la phalange des vétérans grecs, la milice Davidienne. Pendant trente ans les

molosses littéraires continuèrent à aboyer. Ils se turent naguère devant l'admiration de l'Europe pour le novateur qui est aujourd'hui la personnalité la plus élevée de l'art contemporain.

Ces exemples démontrent la partialité et la faillibilité traditionnelles du jury des beaux-arts. Aussi, quand nous assistons à l'exclusion d'un jeune artiste qui s'est affirmé par des qualités solides, et par la volonté qui fait les hommes supérieurs, sa disgrâce est pour nous une recommandation, une promesse d'avenir.

Nous n'avons pas fait les réflexions qui précèdent pour amener une comparaison entre les deux grands maîtres que nous venons de nommer et le modeste disciple de l'école française qui va nous occuper, mais seulement pour offrir une réparation à toutes les victimes passées, présentes et futures du comité. La première œuvre de M. Tournier, notre compatriote, qui ne peut posséder encore une puissance et une originalité magistrales, eût fait pourtant bonne contenance à l'exposition de cette année, des travaux bien inférieurs y étant agréés. Elle aurait été probablement acceptée si, lui néophyte, n'avait point sollicité beaucoup d'espace dans l'étroit sanctuaire, si son cadre avait été moins colossal. N'ayant pas réussi à Paris, il a bien fait d'emmener son tableau en province, et de le livrer au public de sa ville natale. Tout chemin conduit à Rome et à la renommée. Nous allons commencer par donner une idée synthétique de cette vaste composition. Nous entrerons ensuite dans l'analyse esthétique et technique ne dissimulant ni les mérites, ni les défauts.

Sur une toile gigantesque, M. Tournier a dramatisé un épisode de la vie des saints : le martyre de Ste-Irène, Ste-Agape, et Ste-Chionie. Le forum de Thessalonique est le théâtre de cette tragédie chrétienne. Au premier plan,

accroupi, à l'instar de l'homme qui lance le disque, un bourreau au cou léonin, aux jambes musculaires, aux bras solidement emmanchés, à la peau cuivrée, met le feu à la colonne de bois qui sert de piédestal aux trois saintes. A la gauche du spectateur, un vieillard et un enfant contrastent par leur différence physique et morale. Le groupe de droite est représenté par deux stoïciens impassibles, et par deux profils compatissants, superposés et modelés à la façon de quelques médailles antiques. Un peu plus en avant, à proximité du rôtisseur humain, une femme recule d'effroi et cache dans sa robe la tête de son enfant pour lui dérober ce triste spectacle. Au centre, les trois vierges lèvent mélancoliquement leurs yeux chargés de pensées mystiques. Malgré les liens qui les scellent au poteau, elles semblent monter au ciel sur un tourbillon de fumée, dans un élan d'aspiration divine.

Au rayonnement tranquille, au courage surhumain de ces trois patientes, l'artiste a opposé d'un côté la défaillance d'une femme qui s'affaisse sous le poids de son affliction et la curiosité de quelques plébéiens. De l'autre côté, vis-à-vis des faibles victimes qui incarnent la force morale, l'idée nouvelle, la victoire de Dieu, un proconsul trônant sur son siége, entouré de son conseil judiciaire et de quelques licteurs, debout à ses pieds, préside au supplice et symbolise la force armée, les doctrines surannées du paganisme, et la défaite des dieux. Sur la place publique, devant et entre deux temples qui se détachent du fond, fourmillent la plèbe et les légions romaines. La louve, nourrice de Romulus et Rémus, avoisine le proconsul et personnifie la domination universelle de Rome. Telle est sommairement l'ordonnance de ce sujet complexe.

L'exécuteur occupe le premier plan, il aurait dû être relégué au deuxième; il a aussi le tort d'attirer l'attention et de

l'enchaîner par son fini plastique et par son modelé splendidement éclairé. Il joue le rôle principal quand il n'est qu'un acteur secondaire, ce qui constitue une faute au point de vue de la conception et de l'arrangement. Ce n'était pourtant pas une cause d'ostracisme, car Delaroche commit la même hérésie dans Jeanne Grey. Ce chef d'école ne méritait pas les circonstances atténuantes que l'on ne peut refuser à un débutant. Tous les personnages ne sont pas sortis en bloc du cerveau de M. Tournier; quelques-uns ont été créés isolément. La pensée originelle qui était excellente a été plus tard un peu trop délayée. L'immensité de la toile a obligé l'artiste à multiplier les spectateurs; voilà pourquoi le sujet n'est pas réduit à sa plus simple expression; il eût été sage d'éclaircir la mêlée compacte qui peuple le côté gauche et les membres des personnages les plus caractéristiques n'eussent pas été enchevêtrés.

Encore un reproche : les sujets sont assez heureusement choisis; mais dans cette population mi-grecque mi-romaine, les têtes helléniques sont trop rares. M. Tournier eût montré plus de scrupule historique et mieux réussi la couleur locale en obéissant aux exigences de son sujet, en s'inspirant de l'antique. De ces négligences philosophiques inséparables de l'inexpérience, nous concluons que le détail a été plus réfléchi que l'ensemble. Après ces remarques d'une franchise un peu hargneuse, l'éloge nous est bien permis, et certes, il ne sera pas difficile de le légitimer. Le bourreau, dont nous avons, plus haut, décrit la pose, le front ceint d'une lanière d'étoffe et le dos emmaillotté d'un caleçon bleu, présente au spectateur une musculature athlétique et les lignes savamment tourmentées de ses épaules. Les teintes saumonées de l'épiderme, quoique un peu violentes, sont justifiées par les reflets du feu. On voit que M. Tournier n'a pu résister à

la tentation de paraître dessinateur; c'est un défaut qui manque à beaucoup d'artistes. Ce raffinement anatomique n'a point réagi sur la fermeté de l'exécution et la vigueur du coloris. Nous risquerons néanmoins une observation qui est toujours salutaire malgré sa banalité. La beauté n'est pas, en peinture comme au daguerréotype, une contrefaçon de la nature; il ne faut pas décalquer le modèle vivant, mais l'idéaliser en mettant quelque chose de plus ou quelque chose de moins; car si, au lieu de simplifier les détails, l'artiste se plaît à les multiplier, il satisfait le regard et non pas l'imagination. Nous invitons donc notre compatriote à ne pas s'aventurer dans la voie du trompe l'œil qui conduit au réalisme absolu.

Passons maintenant aux trois sœurs. Ici, la délicatesse des silhouettes, le vague et la légèrete de la couleur, le spiritualisme des têtes, la sobriété de la rondeur font antithèse avec la rudesse du style du bourreau. Ce mélange de parties brutales et exquises n'est pas discordant; et de loin, ces disparates diminuent, se perdent, et il est visible qu'elles émanent de la même palette. Les tuniques diaphanes, qui enveloppent les trois corps féminins, souples et onduleux, ont des nuances distinctes : celle-ci est d'un gris perlé, celle-là d'une blancheur de papier de riz, l'autre d'un jaune d'ambre. Ces teintes diverses, unies entr'elles par des gammes très douces, se fondent harmonieusement et flambloient sous le lustre de la lumière. Les élues du Seigneur, par leur attitude vaporeuse et leur charme divin, rappellent les élégances florentines, tandis que leurs physionomies, morbides de désir céleste, font songer à Overbeck qui, pour mieux béatifier ses figures, ne les laissait transparaître qu'à travers une gaze, un brouillard. Les fronts de ces angéliques créatures moites, commes nous l'avons dit, d'onction gothique, expriment des sentiments particuliers. La

plus jeune, la plus naïve paraît se dévouer à ses sœurs qui semblent heureuses de s'immoler pour celui qui s'immola pour elles. L'une des deux aînées oublie ses souffrances dans un paroxisme contemplatif; l'autre est délivrée des douleurs terrestres, bien que sa dépouille mortelle soit encore dans les flammes. Son âme a déjà touché le seuil des félicités éternelles et se réjouit dans le sein de Dieu. L'ombre qui bande ses yeux et découpe le haut de son visage ajoute encore à l'enthousiame de ses traits. Les torses sont admirablement modelés; celui du milieu a une analogie lointaine avec l'*Angélique de Ingres et une heure de la nuit de Pollet*, sans qu'on puisse dire que ce soit une imitation.

Arrivons au vieillard et à l'enfant. La pensée du premier n'est pas logiquement combinée avec son geste. La bouche sénile est ironique et le bras menaçant. Cette contradiction est rachetée par la savante disposition de la draperie sous laquelle on entrevoit une structure arc-boutée. L'enfant, en toge bleue, est, au contraire, légèrement cambré. La tristesse de ses yeux laisse apercevoir les larmes de son cœur. L'attendrissement mélancolique de sa tête naïve annonce un futur catéchumène. Le mouvement de cet ange païen est d'une suavité indicible. Jamais Greuze n'a mieux réussi la grâce enfantine. Ce groupe ingénieusement enlacé fera méditer plus d'un statuaire.

Le désespoir exilé au troisième plan aurait plus avantageusement figuré au premier. En effet, l'intérêt dramatique aurait été doublé si cette mère avait manifesté sa désolation à côté du stoïcisme des philosophes. En outre, dans toutes ces émotions il manque une émotion : celle de ces Romains énervés et blasés, qui encombraient les cirques, cherchant dans la vue des supplices une excitation nerveuse, un tressaillement voluptueux.

Le vêtement des rhéteurs s'accorde avec leur gravité. La

difformité de la femme qui tourne le dos est compensée par la perfection de quelques bras masculins étudiés nerf à nerf, fibre à fibre. Enfin, l'architecture un peu trop parallèle est adroitement traitée. Nous augurons bien de l'avenir de M. Tournier. Il a déployé une grande habileté matérielle dans le dessin, le relief et la couleur qui forment la grande trinité pittoresque. Il a de la sûreté et de l'aplomb. Il possède l'intelligence de l'harmonie linéaire, et souvent celle de l'idéal et du pathétique. Nous le félicitons d'avoir osé aborder une si pénible tâche. Ce labeur, malgré ses imperfections, n'a pu que féconder ses facultés et élargir sa manière. La localité générale de son tableau, d'un beau gris argenté, est sympathique à la vue. La perspective aérienne est bien ouverte; seulement par le bas l'atmosphère s'épaissit, et la foule qui s'agite dans le fond est confuse.

En entreprenant d'animer une si vaste surface, M. Tournier a fait, pour son coup d'essai, bien et beaucoup. Aussi le louons-nous d'avoir, dès son entrée dans la carrière artistique, osé aborder la sévérité historique, épouvantail ordinaire des jeunes talents.

J. NOULENS.

On a célébré, le 27 du mois dernier, une messe commémorative en l'honneur de l'intendant d'Etigny, à la cathédrale Ste-Marie à Auch. Le préfet et les membres du conseil général assistaient à la cérémonie funèbre.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

Nous avons vu, un peu plus haut, que, à l'exemple de l'archevêque, les « coselhs daux » ont apposé « lo comunal saged » à la prière de Géraud V : « Las pregaries del auant dit comte nre seior. » Le notaire en fait connaître l'empreinte dans tous ses détails; et c'est, je crois, la plus ancienne date où elle soit décrite avec les deux emblèmes que les armoiries de la cité ont invariablement reproduits jusqu'en 1790, savoir : lion d'une part, comme dit le texte, et de l'autre, agneau avec croix. On sait, d'ailleurs, que les armes d'Auch sont à deux partis; et c'est là, par conséquent, le véritable sens des mots « launo part..... l'autre part. »

Remarquons, en outre, que le lion est de gueules en champ d'argent, ainsi qu'on a toujours blasonné les anciennes armes de Fezensac (2). Or, cette circonstance est d'autant plus digne d'attention qu'elle semble indiquer assez clairement l'origine toute féodale de notre lion, comme emblème du sceau communal.

On voit souvent, en effet, que, faute d'emblèmes traditionnels qui leur fussent propres, un grand nombre de villes en empruntèrent, au moyen-âge, des croyances et

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol. II, page 27, 49 et 97.
(2) M. le Duc de Fezensac, Hist. de la Maison de Montesquiou-Fezensac, in-8°, passim.

des habitudes religieuses, ou bien encore des armoiries du seigneur dont elles reconnaissaient la suzeraineté (1).

Mais la ville d'Auch, à cette époque, faisait partie du comté de Fezensac, réuni depuis peu à celui d'Armagnac par la mort de Béatrix, petite-fille et dernière héritière d'Astanove II. N'était-il pas bien naturel, c'est-à-dire tout à fait conforme aux idées qui dominaient alors, de prendre, dans la famille des comtes, un symbole qu'ils avaient déjà rendu si célèbre, et qui venait alors même d'être consacré par les hasards de la première expédition en Palestine (2)? Qu'il nous soit donc permis, jusqu'à preuve du contraire, d'attribuer une origine commune au lion que le diplôme de 1259 fait figurer sur deux des trois sceaux, c'est-à-dire sur celui de Géraud V, et sur celui de nos consuls.

A l'empreinte de ce dernier se voyait, en outre, « aged dab croz.» Evidemment, ces mots désignent l'emblème religieux qu'on est convenu d'appeler, en termes de blason, «agneau pascal.» D'après le texte, il est avec la croix. Et, en effet, aux armes d'Auch, il porte la petite croix avec pennon, qui caractérise toujours, en iconographie chrétienne, l'agneau de St Jean-Baptiste.

Cette dernière particularité nous semblerait révéler dans le choix primitif une allusion au premier vocable de l'église, où fut d'abord le siége de nos anciens évêques (3). Elle était dédiée aux deux SS. Jean, et spécialement à St Jean-Baptiste, que nos vieux cartulaires désignent aussi sous le nom de Saint Jean de l'Aubépine.

Or, des exemples nombreux prouvent jusqu'à l'évidence que beaucoup de villes adoptèrent, au XIIe siècle, dans leurs sceaux, la figure réelle ou symbolique du St Patron

(1) Natalis de Wailly; Elem. de paléographie, IVe part, chap. VII, art. 3.
(2) Ibid. «Ces types représentent aussi les armoiries particulières de la commune, ou celles du seigneur dont elle reconnaît l'autorité.»
(3) Atlas Monographique de Sainte-Marie d'Auch, in-fol., pag. 13.

qui, dans des temps plus reculés, avait réuni, même au jour du combat, leurs habitants sous sa bannière (1).

Il est vrai que, depuis le milieu du IXe siècle au moins, la Vierge Marie était la patronne de notre siége épiscopal, transféré, à cette époque, des bords du Gers à l'église que Taurin II venait alors de construire sur le lieu même où a toujours été depuis la cathédrale. D'autre part, le chapitre avait à son usage un sceau qui lui était propre; car nous en trouvons l'empreinte mentionnée, un demi-siècle après la date du diplôme qui nous occupe, dans le serment d'intronisation de l'archevêque Guillaume de Flavacourt. Et rien ne prouve que, dans cet acte, le sceau de nos chanoines se produise alors comme un fait entièrement inusité. L'acte en parle par occasion, et aussi naturellement que de celui du nouveau prélat (2).

De plus, il est constant que l'ancien sceau capitulaire était à l'effigie de la Ste Vierge, portant l'enfant Jésus. Et la cité, voulant compléter son propre type par un symbole religieux, ne pouvait pas usurper celui de nos chanoines sans fronder les idées du temps et la pratique commune. Aussi, cette réserve, que l'usage imposait, semblerait expliquer, dans le sceau des consuls, vers le milieu du XIIIe siècle, la préférence donnée à l'agneau de St Jean-Baptiste, comme patron primitif du siége épiscopal.

D'ailleurs, pour des raisons dont nous n'avons pas à discuter ici la valeur historique, St Jean-Baptiste ou son attribut figure, à cette même époque, sur les sceaux de quelques autres villes. Je citerai, entre celles du Nord, Gand et Bourgbourg; et, plus près de nous, Mézin et Toulouse.

D'après tout ce que nous venons de voir, les Auscitains étaient bien autorisés à suivre de pareils exemples dans

(1) Natalis de Wailly, ubi suprà.
(2) Atlas Monograph. de Sainte-Marie d'Auch.—Append., pag. 154.

l'adoption définitive du cachet de leurs consuls. Mais quel est le siècle reculé où ces religieux symboles passèrent ainsi de la bannière au sceau municipal et devinrent le signe authentique de l'association communale?

Pour établir les données de cet intéressant problème, il faudrait remonter à l'époque précise où nos vieilles cités gallo-romaines, se relevant des ruines faites par les Barbares, retrouvèrent dans le christianisme les éléments d'une vie nouvelle.

Quand le VIIIe siècle fut passé, et que Charlemagne eut accompli sa mission providentielle, un souffle de renaissance semblait avoir pénétré, de toute part, dans les veines de ce vaste corps, qu'on appela le Saint Empire. Mais bientôt les Normands reparurent; et, poursuivant dans le Midi l'œuvre des Sarrasins et des Vandales, ils reculèrent indéfiniment l'ère de rénovation sociale qui venait de s'annoncer.

Déjà l'an 1000 approchait, et notre province, autrefois célèbre par ses neuf peuples, n'avait encore retrouvé de ses anciennes villes que le nom. On cherchait en vain la place où Eluse, son antique métropole, avait brillé entre les plus opulentes (1). Auch reparaissait à peine à travers les débris de ses habitations quatre fois dévastées. Une ceinture de murailles lui préparait, il est vrai, un nouveau cœur de ville. Mais le XIIe siècle touchait presque à sa fin, quand l'archevêque Guillaume d'Andozille en était encore réduit, pour hâter l'accroissement de la population, à solliciter du comte Bernard IV quelques misérables colonies, recrutées sur ses vastes domaines.

C'est à cette occasion que les monuments de notre histoire locale font mention, pour la première fois, d'un pa-

(1) Pomponius Mela. De Situ Orbis, lib. III, cap. 2 : « Urbes opulentissimæ..... in Anacis Elusaberris. »

réage qui aurait divisé la cité renaissante entre l'évêque et le seigneur temporel. A partir de cette époque, on la voit marcher, avec persévérance et par degrés, vers son entier développement; et la population régénérée retrouve insensiblement cette énergie de constitution, ces gages de long avenir, dont les dernières luttes contre l'invasion semblaient avoir tari la source. Au reste, ce caractère propre de rénovation sous l'influence épiscopale, Orderic Vital le constate comme un fait général accompli au XIIe siècle. Alors, dit-il, par l'action immédiate des évêques, il s'établit en France des communautés populaires (1); et ces communautés, ajoute Suger, n'étaient autre chose que les paroisses (2). En temps de guerre, les prêtres, par l'expresse volonté de la puissance séculière, marchaient à leur tête, bannières déployées. Parfois même, curés et paroissiens se virent menacés d'excommunication, s'ils n'étaient pas prêts au jour indiqué pour le départ des milices urbaines (3).

Cette allure guerrière de l'épiscopat, ces rapports obligés de l'Eglise avec le siècle, établisssent sans doute un étrange contraste avec nos idées modernes. Mais ils servent à faire comprendre le rôle important de Guillaume d'Andozille, dans l'organisation intérieure de notre vieille cité. C'était, d'ailleurs, le temps de la grande vogue des chartes de commune. Tant d'autres villes régularisaient, renouvelaient ou fortifiaient, dans leur sein, les divers éléments de constitution et d'administration municipales. Les Auscitains pouvaient-ils désirer une occasion plus favorable d'en consacrer le retour au milieu d'eux, par le double symbole du lion et de l'agneau, de la force politique et de l'influence

(1) Hist. Eccl, Lib. II : tunc ergò communitas in Franciæ popularis statuta est à præsulibus, etc., etc.

(2) Vita Ludov. VI; apud Du Chesne, Histor. Franc, tom. IV, p. 301.

(3) Illi vero (episcopi) gratanter regi paruerunt; et presbyteros cum omnibus parrochianis suis anathemate percusserunt, nisi regis in expeditionem statuto tempore festinarent Orderic. Vital., Hist. Eccl., lib. XII.

religieuse, de la tutelle combinée du comte et de l'évêque? Une fatale expérience ne leur avait que trop longtemps appris la vérité du vieil adage de nos pères : « Tot solet non pose Aux;» seul ne peut Auch.

Avec le double concours des deux seigneurs paréagers, Auch put enfin compléter son enceinte murale. Toutefois, des remparts et des fossés, des portes et des tours avec l'alignement plus ou moins régulier des habitations humaines dans un espace aussi circonscrit, formaient tout au plus le lien extérieur des diverses familles qui composaient alors ces sortes d'associations urbaines. Et les hommes d'intelligence, qui se donnaient eux-mêmes ou recevaient de plus haut la mission de favoriser leur développement progressif, n'entendaient pas que les habitants d'une même cité fussent tout simplement un certain nombre d'individualités parquées ensemble. Ils s'efforçaient de les unir par des rapports intimes, comme autant de membres d'un seul tout. A cette fin, on avait soin de recueillir, sous le nom de priviléges (privatæ leges), les us et coutumes qui, de temps immémorial, avaient eu force de loi dans la contrée. Si, comme on l'a observé de la plupart des villes du Midi de la France, les traditions locales ou les monuments écrits établissaient que la cité renaissante avait joui, sous la domination romaine, des droits de municipe, le nouveau code les reconnaissait, et n'en était, en général, que l'ampliation authentique, ou une sorte de supplément avoué, à de certaines conditions. Et ces conditions étaient spécifiées dans ce qu'on appelait, selon les circonstances, paréage, ou bien charte de commune. Du reste, ce pacte confirmatif, cette reconnaissance légale, en constituant un véritable titre, imprimaient une plus grande force aux antiques franchises municipales.

Toutefois, ces dernières n'en prenaient pas moins le nom,

alors en vogue, de priviléges, dont le nombre, la nature ou l'étendue variaient selon les localités, mais sans jamais s'écarter de certains principes de droit public, consacrés en Occident par le christianisme.

Entre les divers priviléges concédés aux nouveaux municipes, celui dont ils se montraient le plus jaloux était le droit d'élire eux-mêmes les chefs que l'on destinait à l'administration des affaires locales, et à surveiller les intérêts communs. Les plus élevés dans cette sorte de magistrature étaient généralement appelés consuls dans le Midi. Et c'est aussi le titre que leur donnent, dans notre charte de 1259, soit le notaire, soit la légende du sceau communal :

E las letres del dit saged son; sigillum consulum auxis.	Et les lettres dudit sceau sont : SIGILLUM CONSULUM AUXIS.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(*La suite prochainement.*)

MIRAMONT.

Le château de Miramont, sur les limites de l'Astarac et du Fezensac, ne nous offre à son tour qu'un donjon carré qui paraît avoir été adossé, du côté du midi, à des bâtiments logeables. Cette tour, munie d'une basse-fosse, ne doit pas remonter d'ailleurs au-delà du XIVe siècle, et nous ne pouvons, par conséquent, le prendre à témoin de l'étrange épisode dont le bourg fut, dit-on, le théâtre à l'époque des Sarrasins... Quelque incertaine que puisse être une tradition que l'on dirait empruntée à un roman de chevalerie, nous croyons utile de la donner, à titre de souvenir de ces invasions torrentueuses dont l'Astarac eut à souffrir, comme les autres contrées sous-pyrénéennes. L'histoire authen-

tique ne nous ayant point conservé un seul épisode, il doit nous être permis de prêter l'oreille à la légende.

Après la bataille de Poitiers, quelques débris de l'armée d'Abdérame se sentant pressés par la famine, menacèrent les habitants de Miramont de s'emparer de leur bourg et de passer la population au fil de l'épée, s'ils refusaient de leur ouvrir les portes. La position était critique, et le conseil des anciens se reconnut complètement inhabile à conjurer le danger... Les Miramontaises, mieux inspirées sur l'influence que leurs ancêtres exerçaient dans les assemblées gauloises, offrirent de sauver le bourg et d'exterminer les Sarrasins, si la direction de la défense leur était confiée.

Dans l'incertitude générale des esprits, il était difficile que les Miramontais n'acceptassent pas des dispositions que leur présentaient ce dénouement inespéré : « Que tous les hommes quittent le bourg et se réfugient dans les bois du voisinage. » Tel fut le premier décret du comité de défense féminine. « Nous resterons seules pour recevoir les Arabes; quand le moment de frapper sera venu, un signal vous avertira de l'heure de la vengeance. »

Ce moyen désespéré, on le devine sans peine, parut assez chanceux aux Miramontais, qui ne sauvaient leur vie qu'au péril de leurs plus délicates affections : ils finirent par se résoudre à s'éloigner cependant ; et quand les Sarrasins se présentèrent, les femmes leur ouvrirent les portes et les accueillirent comme des libérateurs qui viennent de mettre leurs tyrans en fuite.... Les Ismaélites conduits autour de tables abondamment servies oublièrent bientôt les désastres de Poitiers et les souffrances d'une fuite rapide ; mais ils oublièrent aussi cette prudente règle d'un prophète qui destinait son peuple à la conquête du monde ; ils s'abandonnèrent à la douce erreur de Noé. Etendus sans mouve-

ment autour des tables, chaque Holopherne eut bientôt une Judith armée d'un glaive. Le signal convenu rappela les hommes réfugiés dans les forêts ; et les Musulmans plongés dans l'ivresse passèrent de vie à trépas, au grand avantage des habitants de Miramont. La légende n'ose pas ajouter à l'honneur de la population des deux sexes : car si les hommes eurent la faiblesse d'abandonner au hasard du pillage ce que les mortels ont de plus sacré, leurs foyers et leurs femmes, ces dernières s'exposèrent à leur tour à des périls tellement sérieux qu'il eût été bien difficile à l'Arioste lui-même de découvrir un moyen de les sortir d'embarras. Nous craignons fort, si la légende est authentique, d'avoir à mettre au rebours le mot consolateur de François Ier et de terminer notre récit en disant : *Tout fut sauvé fors l'honneur.*

Voyage historique et archéologique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac, par

CÉNAC-MONCAUT.

CAUSERIE

SUR

LE CONCOURS AGRICOLE DU 3 ET 4 SEPTEMBRE.

L'agriculture vénérée dans les temps primitifs. — Le taureau touriste. — Les gallinacés. — Le bronze vaut mieux que l'argent. — Les arbres, les fleurs, les fruits artificiels et naturels. — Distribution des récompenses. — L'illumination. — Le bal et les danseuses.

La *Revue d'Aquitaine* va déposer son diadème de créneaux, couronner son front de fleurs et de fruits, changer sa lance en houlette et son cor d'ivoire en hautbois. Nos pères aquitains qui avaient le culte des champs, qui mêlaient la nature à tous leurs rites, se réjouiront dans leurs tombes. Dès les premiers âges, ils avaient institué

des fêtes presque analogues à celle dont nous allons rendre compte. Au retour du printemps et des hirondelles, ils accouraient à la rencontre des prêtres d'Hizzus, qui s'avançaient majestueusement sur la pente fleurie des duns, ou sur la lisière des futaies. Les bardes entonnaient des hymnes hiératiques, et le peuple y répondait en faisant retentir les échos de ses vœux pour la prospérité rurale.

Les peuples de l'antiquité professaient un respect religieux pour les animaux et les instruments agricoles. L'Egypte déifia le bœuf Apis; la Grèce, sa fille et son imitatrice, plaça dans l'Olympe Triptolème, l'inventeur de la charrue. Le sang des bêtes cornues était infiniment agréable aux divinités païennes, et la fumée des hécatombes seule pouvait désarmer leur courroux. Dans l'ère contemporaine, comme dans les temps anciens, les ruminants sont toujours serviteurs ou victimes; il nous aident pendant la vie et nous alimentent après la mort. Ils sont, par conséquent, dignes des honneurs qu'on leur rend dans les expositions, luttes pacifiques, statistiques matérielles qui établissent les richesses d'un pays et indiquent les moyens de les accroître. Ces séances annuelles et ambulatoires éperonnent l'activité des départements et les préparent à la grande synthèse régionale.

Le concours tenu à Condom le 3 et le 4 septembre avait attiré l'élite des nobles familles bovines. Grande fut l'affluence des génisses coquettes et des taureaux élégants. Je connais la généalogie d'un rejeton de la dynastie des Uback, seigneurs des étables de Pomiro, et je la donne, la voici : Uback III eut pour père Uback Ier, l'un des vainqueurs du concours de Périgueux (1855), et pour mère une charmante vache Bazadaise qui revint chargée de trophées du concours régional d'Auch et de l'exposition universelle. Son aîné, Uback II, remporta une gerbe de palmes dans

les lices de Paris, de Gascogne et de Béarn (1856 et 1857).

Notre héros fut créé et mis au monde avec un autre veau, ce qui n'empêcha pas ces jumeaux d'être très luxueux de forme. Les regards de ces innocents quadrupèdes étaient aussi doux que ceux de Junon. J'ai risqué cette comparaison parce que Homère, le sublime mendiant, prétend que cette déesse avait des yeux de bœuf (*boopis*). Leur existence nomade et romanesque mériterait une biographie, et la relation de leur voyage serait très intéressante s'ils avaient, comme Chapelle et Bachaumont, la faculté de la publier. Les jumeaux, sous la tutelle maternelle, quittèrent la litière natale pour venir assister à l'assemblée universelle des mammifères, qui devait se tenir à Paris. Après avoir cheminé sous des pluies torrentielles et sur des routes submergées (c'était l'époque des inondations), ils reçurent une cordiale hospitalité à la ferme-école de Bazin. De là, ils se dirigèrent sur Agen où ils s'installèrent dans un wagon qui les transporta à la capitale; et le 28 mai 1855, ils faisaient leur entrée au palais de l'industrie. M. Baudement, professeur de zootechnie au Conservatoire des arts et métiers, fut tellement ravi de la perfection anatomique de ce groupe qu'il voulut en garder une photographie. M. Raynal, notre compatriote, professeur à l'école d'Alfort, donna rendez-vous à Uback III à la prochaine exposition. Les deux frères saluèrent Paris pour revenir en Gascogne. Ils furent obligés de s'arrêter à Blois. La Loire avait emporté 120 kilomètres de voie ferrée; cette distance fut parcourue par nos voyageurs sur une charrette. Ils reprirent à Tours le chemin de fer qui les déposa au Port-Sainte-Marie. Après toutes ces vicissitudes, ils regagnèrent Pomiro pédestrement. Deux mois après ces pérégrinations, Uback III se présentait au concours cantonal de Mézin et était couronné. Il a eu moins de bonheur à Con-

dom où il n'a obtenu que le cinquième rang. On m'a assuré que la section académique chargée de l'examen n'avait infériorisé ce touriste insolite, cet intrépide piéton, que parce qu'il n'était pas bon marcheur.

Je suis incompétent pour juger ces douze sangliers domestiques. Ils me font ressouvenir de l'important commerce de porcs qui fit jadis la prospérité des Gaulois et des Basques. Ces derniers échangeaient avec les Phéniciens leurs jambons pour la pourpre de Tyr. Cette industrie éminemment aquitanique est fort légitime, ne déplaise à Moïse et à Mahomet.

L'exportation des œufs en 1849 produisit 5,510,069 fr., tandis que celle des vins n'atteignit que le chiffre de 5,312,926 fr. Les Anglais ont compris depuis longtemps que la volaille pouvait être une précieuse branche de spéculation, et ils ont institué sous le patronage des hauts barons une société spécialement consacrée à la propagation des belles races gallines. La reine Victoria possède au palais de Windsor de très rares collections, entr'autres celle des poules naines qui sont un peu plus grandes que des cailles. Le midi de la France, qui a tant contribué à la naturalisation des espèces étrangères en introduisant en Europe le canard musqué qui est américain et la pintade originaire d'Afrique, a obéi au mouvement britannique. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir nos châtelains et nos châtelaines d'aujourd'hui travailler à l'acclimatation et à la multiplication des oiseaux domestiques. La population galline avait, dans ce congrès zoologique et ornithologique, de dignes représentants. Les *Brahma-Poutra* s'y étaient rendus d'une villa auscitaine; les *Crèvecœur* avaient été délégués par la basse-cour du manoir de Fondelin; les *Cochinchinois* et les *Normands* l'avaient été par celle du domaine de Pomme. Le château de Beaumont avait choisi ses députés

parmi les poules et les coqs indigènes. Notre ville avait confié son mandat à des sujets de race anglaise.

Il est regrettable que le jury n'ait point créé des médailles spéciales pour ce groupe; il eût ainsi, mieux qu'avec des primes, stimulé le zèle des dames qui ne dédaignent point de contribuer à l'alimentation publique, qui cherchent la solution du difficile problème de la poule au pot. Citons un exemple : Madame la comtesse de Bezolles, à l'instar des Lady qui ne se permettent que des loisirs utiles, s'est résignée aux corvées d'une ménagère et à des sacrifices sérieux pour effectuer l'introduction des gallinacés du Houdan, de Brahma-Poutra et de Cochinchine. Ses volières ont, le 4 septembre, attiré l'attention de tous les connaisseurs et même de tous ceux qui, comme nous, ne l'étaient guère. Le comité lui a octroyé un encouragement qui a dû la décourager : il lui a fait un envoi de 20 francs. Ce n'est pas ainsi que l'on devait l'indemniser. Elle avait employé toute sa vigilance à sauvegarder la pureté originelle des éperonnés indous. Le métissage, l'incubation et la mise en nourrice des nouveaux-nés qui avaient de mauvaises mères, lui ont causé d'infinis tracas. Les infirmités humaines, telles que la dyssenterie, les engelures, la goutte, auxquelles ces enfants des tropiques sont sujets dans les zones tempérées, ont nécessité mille petits soins. Pour l'inviter à persévérer dans cette excellente voie, il eût été plus convenable de lui offrir un souvenir honorifique ou de simples félicitations qu'une gratification matérielle. A ceux qui m'objecteront que les bronzes étaient rares, je répondrai qu'il fallait les multiplier. Ces réflexions s'étendent à tous les lauréats de cette série. Les Crèvecœur de M. le marquis de Cugnac avaient une tendance visible à l'obésité, ce qui, loin d'être un vice redhibitoire, était un titre, une recommandation. Eh bien, au lieu du billon qu'ils convoitaient, on leur a donné de l'argent !

On devinait aisément à la fierté des Brahma-Poutra de M. Sentex (1) qu'ils étaient plus désireux d'une médaille que d'une pistole. MM. Cheyre et Darroux eussent sans doute très bien agréé l'honneur et le profit.

A propos de ces êtres élégants et précieux qui ont la plume soyeuse et la chair succulente, je vais pondre quelques idées physiologiques. Les Cochinchinois sont comme leur congénères de France, partisans de la polygamie. Ce n'est pas une mince tâche que d'empêcher les pachas à crête de compromettre leur noblesse, et d'enlaidir la beauté primitive de leur famille en épousant des favorites de bas étage. On ne peut leur reprocher que leur galanterie un peu brutale : ils ont l'humeur douce et paterne de Cadet Roussel. Ils poussent la condescendance jusqu'à faire l'intérim des couveuses. Ils conduisent les poussins à la promenade et les observent avec une sollicitude maternelle.

Les Crèvecœur sont comme leurs cousins indous très enclins au mariage et au divorce. Les femelles sont des marâtres plutôt que des mères. Elles abandonnent l'éclosion et l'éducation de leurs petits à des dindes qui les adoptent et les élèvent consciencieusement. Laissons, pour passer à un autre, cet intéressant sujet sur lequel je reviendrai plus tard.

Dans notre siècle, presque toutes les forêts sont tondues, presque toutes les régions deviennent chauves. Aussi doit-on aux arboriculteurs une reconnaissance infinie.

Les arbres engraissent et fécondent le sol de leurs dépouilles; ils purifient et rafraîchissent l'atmosphère; ils arrêtent les ouragans au passage; ils guident les voyageurs sur les grandes routes, dans l'obscurité des nuits. Honneur donc à ceux qui réparent cette extermination des grands

(1) M. Sentex, d'Auch, a le premier introduit dans le Gers les Brahma-Poutra. Un coq et une poule furent, dit-on, achetés par lui au prix de 800 fr.

végétaux. Ils sont les hygiénistes de la nature, les restaurateurs du paysage. L'Angleterre a noblement agi en créant Baronnet le jardinier de lord Devonshire. Parmi ceux qui ont le plus contribué à reboiser notre Aquitaine, nous sommes heureux de trouver un Condomois, M. Pachères. C'est lui qui a reverdi nos pelouses, peuplé nos vergers, ombragé nos villas. Sa vie entière a été consacrée à la culture ligneuse, à la décoration des parterres et des jardins, à l'acclimatation sous notre ciel des types exotiques. M. Pepin, le célèbre horticulteur du Muséum, envoyé de Paris pour assister à la solennité du comice départemental, a grandement apprécié le talent utile de notre compatriote, et l'a chaleureusement félicité sur la richesse de sa pépinière, sur ses chênes indigènes et d'Amérique, sur sa collection d'ormeaux tortillarts, sur d'autres ulmacées telles que les Planera, etc. Il a également donné beaucoup d'éloges au *Séquoia gigantea*, titan des végétaux, appelé *Wellingtonia* par les Anglais. Son développement miraculeux peut vous donner une idée de l'exubérance de la création primitive; de ces *Araucaria* découverts dans les terrains carbonifères d'Ecosse dont le tronc seul avait une hauteur de 50 pieds. Celle du Séquoia est bien plus extraordinaire. L'un de ces colosses, trouvé gisant dans une forêt vierge de la Californie, mesurait 100 mètres de longueur sur 30 de circonférence. Trente hommes auraient pu aisément se loger dans sa cavité intérieure. Le délégué de l'académie d'agriculture a remarqué encore le cyprès de Montpellier dont la croissance est si rapide, la multiplicité des chênes verts d'Italie. Dans les fruitiers il a, pour son emploi personnel, choisi l'*amandier à fleur tardive*, insensible à la gelée, l'*abricot Louis* qui produit des fruits musqués comme la poule les œufs, c'est-à-dire successivement, enfin, la *poire Marie-Thérèse* qui est gasconne.

Remercions M. Pachères d'avoir pratiqué, dans notre pays, l'art de Lenôtre; d'avoir fait de constants efforts pour guérir les coups de hâche des bûcherons, ces massacreurs d'Oréades et de Sylvains; il mérite de plus la gratitude des paysagistes et surtout celle des poètes pour avoir observé la parole de l'un d'eux qui a dit :

Loin de faire comme eux, combattons sans relâche
Leur œuvre de malheur : ils dévastent, semons;
Replantons mille pins pour cent que l'on arrache.
Renaissez par nos soins chênes que nous aimons!
.....
.....
Nous qui ne laisserons ni blocs d'airain, ni marbres,
Nous dont les chants, hélas! n'ont plus de lendemain,
A la postérité léguons du moins des arbres!

M. Ouin était venu de Paris exposer et vendre les boîtes à la houppe dont il est l'inventeur. Tout le monde connaît le minéral qui guérit la maladie cutanée de la vigne. Eh bien, à l'aide d'un petit bouquet de laine que l'on enfarine de fleur de soufre dans un cornet de ferblanc, on poudre les souches comme les vieux marquis d'autrefois. Ce petit instrument, malgré sa commodité, n'a point tenté beaucoup d'acheteurs.

M. Berger fils, confiseur de notre ville, avait exposé des melons glacés et confits qui affriandaient fort les spectateurs enfantins. Les pêches, les poires, les prunes au sirop, qui faisaient compagnie aux cristallisations de sucre, étaient très agréables à la vue et devaient l'être infiniment plus au goût. Le jury a bien fait de récompenser par une médaille ou une mention honorable ces produits, nés de l'alliance de la nature et de l'industrie.

La promenade du Prado s'était métamorphosée en petit Elysée : ici les melons arrondissaient leurs ventres comme

des magots de Chine; là, les citrouilles étalaient leur grosseur, nous pourrions presque dire leur grossesse. Les betteraves avaient l'air de vases coniformes renversés. Parmi les produits maraîchers les plus remarquables étaient ceux de M. de Quennefer.

Les légumes de la Ferme-Ecole de Bazin étaient également des phénomènes. Dans l'exhibition des fleurs de M. le marquis de Cugnac, tous les regards convergaient vers douze ombelles d'un émail de porcelaine que des *Hoya-carnosa* tenaient dans leurs bras sarmenteux. Les *Pétunias* avec leurs campanules saluaient très gracieusement les *Camara* nouveaux. La grande corbeille de M. de Quennefer produisait à distance l'effet d'une immense mosaïque. Filhol, notre fleuriste, avait fourni son contingent d'arbustes; quatre espèces de *sauges*, 36 variétés de *Fuchsias*, des *Carmantines justicia* aux bouquets tuyautés et axillaires, des *Anthémis* précoces, des *Ignames*, etc. Le ciel, dans l'intention sans doute de désaltérer toutes ces plantes, a tamisé cinq ou six ondées dans la journée.

Nous allons brièvement discourir sur les discours. M. Péraldi, maire de Condom, a parlé le premier, et M. le préfet le second. M. le comte d'Abbadie de Barrau a ensuite adressé des congratulations aux Condomois et synthétisé les progrès agricoles et industriels de notre département. Il a, de plus, glorifié la pensée généreuse qui a inspiré à M. le comte de Lagrange la fondation de quatre prix appelés à réveiller les énergiques sentiments; il a démontré l'influence salutaire que devaient exercer ces distinctions accordées aux laboureurs qui restent volontairement attachés à la glèbe bienfaisante sur laquelle leurs ancêtres ont vécu et sur laquelle ils vivent, eux-mêmes, patients et forts. M. l'abbé Dupuy a fait l'éloge de M. de Grisony. M. le comte de La Roque d'Ordan a continué par la lecture de

son rapport sur les récompenses. Sa harangue a été le panégyrique de l'homme champêtre, qui vit séculairement, comme un chêne, sur la propriété natale, et qui sait transmettre à ses enfants de bons enseignements et de pieuses traditions. L'honorable rapporteur a rendu grâce à la libéralité intelligente et efficace de M. le comte de Lagrange, en même temps qu'à celle du conseil général, pour son institution du prix de mille francs. Il a ensuite procédé à la répartition des médailles et des mentions. L'appel d'un octogénaire qui a obtenu le prix d'honneur, le couronnement des métayers modèles et celui des fermières, dont la vie résumait la persévérance, le dévoûment et la vertu, ont été les épisodes les plus émouvants de la solennité.

Au crépuscule, le rondeau rustique a commencé ses ébats dans une rotonde de verdure sur la place des Capucins. Le mouvement circulaire a été perpétuel jusqu'au matin.

Quel triste métier que celui de conteur d'office, il faut sans cesse varier sur des thèmes invariables, tels que les illuminations, les bals, etc. Or, dans nos précédentes causeries nous avons dépensé toutes nos épargnes de métaphores galantes et descriptives ; pour ne pas nous répéter, il faudrait que notre esprit eût des trésors identiques à ceux du gosier de Mme Damorau. Après avoir chanté cinquante fois le même opéra, son exécution lui parut monotone, et chaque soir elle servit à son auditoire des roulades qui différaient de celles de la veille et qui ne devaient point ressembler à celles du lendemain. Pour ne pas être l'écho de nous-même, pour trouver des pensées inédites sur des matières mille fois traitées, il serait essentiel d'avoir dans le cerveau la souplesse et la fécondité du larynx de la célèbre cantatrice ; ne les possédant pas, on nous pardonnera si nous ne changeons pas nos idées comme elle changeait ses inflexions vocales.

Le soir, la ville était resplendissante, les fenêtres flambaient comme des autels votifs. Un chapelet de sphères enflammées courait sur la terrasse de M. le comte de Cadignan; on eût dit un congrès de petites planètes. Le châlet sous lequel la commission avait distribué ses médailles et ses prix, était éclairé par une grappe de boulets rouges, en papier, qui nous remémora le gigantesque raisin de Chanaan. Les promenades étaient décorées d'ifs ; ces triangles lumineux ont quelque chose de funèbre et de sacré, qui ne convient pas parfaitement aux réjouissances profanes. On pouvait obtenir un effet fantastique, en nichant des clartés sous les feuilles des grands ormeaux. Les lanternes vénitiennes dans la verdure des hautes branches eussent produit l'illusion de monstrueux vers luisants. Mais ce prestige eût nécessité d'autres dépenses, et le budget de la commission était limité.

Déjà, d'ailleurs, les allées se dégarnissent au profit du bal, qui va être aussi beau qu'une hallucination.

Puisque nous sommes en Gascogne et au milieu des paysans, il est légitime et patriotique d'articuler quelques mots de l'idiôme maternel, de nous écrier, avec Jasmin :

Festo carrado !
Déja cadun s'afano per intra;
Que de plazé! que de jôyo alucâdo!
Mous dits pruzens burlon de la pintra....

O ma plume, garde-toi de faire office de pinceau. Un jour, il doit t'en souvenir, tu essayas de décrire, et tu fus accusée de n'être qu'une grosse épingle, de fixer les papillons nocturnes sur le poteau de la publicité. Laissons donc ces phalènes féminines s'ébattre sous les lustres et ne les traînons pas au soleil. Les bals pourtant, à Paris, alimentent la chronique. Mais, en Province, ce sont des mystères d'Isis. Il n'est pas licite de sténographier ses impressions pour les livrer ensuite au public.

Si notre siècle, comme le moyen-âge, avait des tribunaux consacrés aux litiges de galanterie, je porterais ma plainte devant cette cour; je lui demanderais si parler courtoisement des nobles dames, des gentes damoiselles, était punissable forfaiture. L'aréopage prononcerait un arrêt favorable et lèverait l'interdiction qui pèse sur l'esprit de l'écrivain. Celui-ci userait tout d'abord de sa liberté en constatant que les grâces, réduites à trois dans l'antiquité, étaient bien plus nombreuses dans la soirée condomoise. Malheureusement, je n'ai que le privilége du silence. Il m'est défendu de rendre grâce aux généreuses étrangères qui ont répondu à notre appel et consenti à doubler l'éclat de nos flambeaux par le rayonnement de leurs yeux et de leur beauté. Il m'est défendu de dessiner cette physionomie orientale caressée par des torsades de cheveux qui s'échappent comme des grappes d'un feuillage de velours d'azur. En retournant le petit diadème qui étincelait sur son front, en le disposant en croissant, elle nous eût donné une poétique idée du type asiatique.

Je n'ose point payer mon tribut d'admiration au charme mystique, au teint d'œillet, au luxe extérieur de cette séduisante Lectouroise, de peur de la rendre rouge comme les fleurs de grenade qui s'épanouissaient dans ses cheveux.

Je n'ai pas le droit de me souvenir de cette belle chevelure noire, aux reflets bleus, à l'aigrette blanche, retenue captive par un ruban. Je n'ai pas le droit de me souvenir de ces deux blondes sœurs, de leur mansuétude. Elles étaient vêtues de robes jumelles de forme, mais disparates de couleur. L'une était de mouseline rose étagée de petits volants blancs, l'autre de mousseline blanche étagée de petits volants roses.

Pourquoi m'empêcher de rendre hommage à cette danseuse, modèle d'élégance et de distinction, de noter son

sévère maintien, son onction gothique, sa dignité souveraine; de rappeler le frissonnement de ses clochettes florales, de ses marabouts barbelés d'or, à chaque ondulation de sa tête; d'esquisser son opulente robe, en satin maïs, damasquinée de dentelle noire. Son apparition fut un événement.

Bien je regrette de me taire sur ce riche costume bleu dont la coupe simple laissait transparaître la modestie de celle qui le portait. Une grâce exquise la paraît encore mieux que sa parure. Son sourire, qui découvrait des dents mignonnes comme des grains de riz, avait la suave ingénuité des vierges d'Overbeck.

O vous, qui tournoyez dans un nuage rose, n'êtes-vous pas une vision? Les poètes anciens, avec leur tendance allégorique, auraient fait de vous une personnification de l'aurore. Votre toilette morale, composée d'aménité et de gentillesse, était délicieuse.

Je crains de vous déplaire, Madame, en parlant de votre sveltesse, de vos mouvements onduleux qui faisaient neiger des fleurettes, en proclamant votre vaillance et votre savoir chorégraphiques.

Oh! je viens de commettre, sans le vouloir, un péché irrémissible. J'ai donné de vagues signalements, et c'était prohibé. Heureusement que les Sylphides ne pourront se reconnaître ni être reconnues sous ces portraits voilés, ces masques de velours. Je m'arrête pour ne pas continuer mes indiscrétions. Vous devez donc me remercier, ô violettes animées que j'ai laissées dans l'ombre et le mystère, de n'avoir point trahi vos tailles qui auraient contenu dans des bracelets, de n'avoir point touché vos robes, de peur de froisser votre humilité.

Ce bal magnifique a couronné cette fête grandiose qui a dû donner aux étrangers une bonne idée de l'urbanité condomoise. C'est en leur honneur que la grande salle du cer-

cle avait été fraîchement décorée et la terrasse bordée d'une haie d'orangers. Rien ne manqua : ni la multitude, ni l'abondance, ni l'espace. Les commissaires avaient parfaitement compris cet aphorisme de Madame de Girardin : dans une soirée, *pour qu'il n'y ait point confusion, il faut qu'il y ait profusion.*

J'ajoute deux lignes pour demander pardon au lecteur de lui avoir servi une causerie au lieu d'un compte-rendu scientifique; mais il excusera mon ignorance agronomique, quand il saura que je ne possède que quelques châteaux en Espagne, et que mon unique domaine est un champ de papier blanc sur lequel je trace des sillons noirs avec un petit soc de fer.

J. NOULENS.

A la Mémoire

DE

MON ÉLÈVE, JOSEPH DE CORTADE.

Naguère, ami,
Tu lisais ces vers encor inachevés,
Et tu me pressais
De les terminer pour toi.
Aujourd'hui,
Le cœur triste, les yeux en pleurs,
Je les dépose sur ta tombe.

L'ÉPOUSE DU SEIGNEUR.

IDYLLE GOTHIQUE.

Les astres, fleurs du ciel, diamantent encore
Le transparent manteau d'une nuit de printemps;
La campagne se tait, et la naissante aurore,
Sur les neigeux sommets que le poète adore,
N'a pas encor semé ses rubis éclatants.

Tout est tranquillité, calme, profond silence,
Et repos, et sommeil, dans la nature immense;
A peine un vent léger glisse dans le bouleau,
Unissant son murmure au murmure de l'eau...
Mais que fais-tu debout, rêveuse, à ta fenêtre,
Vierge, dont le regard est plus doux que les cieux?
Tout le castel repose encore, et le vieux maître
De l'angle de la tour, où son pied seul pénètre,
N'a pas quitté le seuil sombre et silencieux.
Et toi, tu ne dors plus, Blanche, et ta blonde tête
S'offre au vent du matin sous un voile de fête.
Pourquoi ce prompt réveil et ces charmants apprêts?
Pourquoi mettre aujourd'hui, comme un jour de dimanche,
La ceinture d'azur sur la tunique blanche?
Pourquoi ce long regard du côté des forêts,
Et ces larmes tremblant au bord de ta paupière,
Et sur tes blonds cheveux cette gaze légère?
Pourquoi cet œil rêveur et ces troubles secrets?
Je ne sais, mais ton âme est une âme angélique;
Et ton cœur, plus profond que le ciel des beaux jours,
Ne connaîtra jamais que de chastes amours.
O Blanche! de la nuit l'esprit mélancolique
N'ose effleurer ton front de grâce environné,
Lorque son vol secret, plus prompt que la pensée,
Epanchant un trésor de gouttes de rosée,
Rafraîchit en passant ton visage incliné.
Quels attraits innocents dans ton regard qui pleure!
Telle brillait Marie en sa pauvre demeure,
Quand l'ange Gabriel, tremblant, balbutia
Les célestes douceurs de l'*Ave Maria*.
Mais qu'entends-je? Au clocher du sombre monastère
Résonne lentement la voix de la prière.
Comme un essaim d'oiseaux lancés dans le vallon,
Du pieux *Angelus* les notes matinales
Se croisent en tout sens, plaintives, inégales,
De l'aurore au couchant, du sud à l'aquilon.
Alors, la jeune fille, essuyant sa paupière,
Jette un ardent regard vers la voûte du ciel,

Et descend l'escalier sonore du castel
Sans bruit, sans éveiller même sa pauvre mère.
De son divin époux elle a compris l'appel :
Du bien-aimé séjour elle part sans murmure.
Adieu, fière demeure, aux créneaux menaçants,
Qu'ornèrent de longs jours ses charmes innocents;
Telle une fleur de mai sur une lourde armure!
Adieu, courses sans fin à travers les landières!
Adieu, lieux embaumés de souvenirs d'enfance!
Adieu, rêves du soir sous les blancs marronniers,
Quand la brise fraîchit, quand la lune s'avance
Sur les lointains sommets couronnés de glaciers!
Adieu, les longs baisers d'une mère ravie!
Adieu, le châtelain, dont le front soucieux
S'épanouit toujours pour sa fille aux doux yeux,
Charme de ses vieux jours, seul bonheur de sa vie!
Elle portait ses pas vers le prochain coteau.
L'étoile du matin dans un ciel sans nuage
Luisait encore, et tout dormait sur son passage;
Au loin, tout se taisait, excepté le ruisseau.

Il disait : Poursuis ta course,
Blonde fille des humains!
Va, tu trouveras la source
Des enivrements divins!
Vole, vole! Dieu t'appelle
A la fontaine éternelle;
Jamais coupe criminelle
Ne souilla tes blanches mains.

Jamais ta lèvre altérée
Ne se penche au fleuve impur;
Dans la demeure sacrée
Tu sais un ruisseau plus sûr.
Va sous les cloîtres propices;
Tu boiras à pleins calices;
Dans le jardin des délices,
Va, le fruit de vie est mûr!

Blanche entendit la voix, et ses pas se pressèrent.
Elle volait, légère, au murmure de l'eau.
Bientôt elle toucha le pied vert du coteau;
Et, comme elle montait, les arbres s'éveillèrent,
Et d'un chant gracieux leurs voix la saluèrent.

Où vas-tu, belle fleur
Qu'un vent du ciel emporte?
Sur ta fraîche couleur
Va se fermer la porte
D'un séjour de douleur.
Où vas-tu, belle fleur
Qu'un vent du ciel emporte?

Vas-tu fleurir pour Dieu
Dans l'âpre solitude ?
Ton épreuve est bien rude,
S'il te faut dire adieu
Aux fleurs de ce beau lieu,
Et fleurir pour ton Dieu
Dans l'âpre solitude!

Tu voles, tendre enfant,
Où le Seigneur t'envoie,
Et ton front triomphant
S'épanouit de joie.
Suis donc la longue voie;
Et vole, tendre enfant,
Où le Seigneur t'envoie !

Nous t'aimerons encor !
Du printemps à l'automne
Vers toi prendront l'essor
Nos oiseaux, nos fleurs d'or
Et notre feuille jaune.
Du printemps à l'automne
Nous t'aimerons encor!

Quand Blanche descendit le flanc de la montagne,
Les oiseaux paresseux s'éveillaient dans leurs nids,
Et leurs cris saluaient leur légère compagne.....
Ecoutez dans ces vers leurs accents réunis :

Salut! Oh! salut, vierge à l'œil timide,
Au beau front penché!
Où t'envoles-tu d'une aile rapide,
Ame sans péché?

Ah! dans la retraite où l'épervier sombre
Ne pénètre pas,
Où de saintes voix gémissent dans l'ombre,
Tu portes tes pas!

Dans ce paradis, tourterelle blanche,
Tu roucouleras.
A l'arbre d'amour va choisir la branche
Où tu dormiras!

Va, les anges saints, voguant sur deux ailes,
Chaque soir viendront
Dans ton nid secret, de fleurs immortelles
Couronner ton front!

Et la mort enfin, couverte de roses,
D'un regard vermeil
Viendra t'appeler, pour que tu reposes
D'un léger sommeil

Dans un nid tressé bien loin de nos tombes,
Nid plein de douceur,
Où le bon Jésus garde ses colombes
Tout près de son cœur!

Et Blanche s'envolait à des chansons si douces
Dont les notes roulaient joyeuses, sur les mousses,
A travers les lilas aux suaves couleurs,
Dans l'aubépine épaisse aux rameaux blancs de fleurs....
Son pied court, son cœur bat, et son oreille écoute....
Et voici se dresser loin, bien loin, sur sa route,
Un édifice sombre orné de larges tours.
La porte est humble et basse; à peine on voit paraître,
Vers le haut des vieux murs, quelque vieille fenêtre
Dont le lierre aux fruits noirs dessine les contours.

Ses funèbres rinceaux, végétales arcades,
Ouvrant dans leur fouillis mille abris ténébreux,
Sur les bras de granit du moûtier monstrueux
Montent en échelons, descendent en cascades.
La porte s'est ouverte; et ses battants épais
Avec un bruit de fer retombent pour jamais !
Blanche avance, et bientôt dans l'enceinte sacrée,
Pour elle radieuse et pour elle parée,
Elle s'incline, prie, et d'un cœur innocent
A l'invisible époux consacre les prémices :
Ne la conviez plus, ô mondaines délices;
Jésus seul a son âme et son cœur et son sang !
Ne la rappelez pas dans l'antique demeure,
Où chaque objet l'attend, où chaque objet la pleure.
Parents ! elle a choisi la route la meilleure,
Elle a trouvé le vrai bonheur !
Toi, bouillant fiancé, dont le cœur la réclame,
Désormais vers les cieux fais remonter ta flamme !
Ne rêve plus l'enfant, l'ange, la noble femme,
Que tu nommais ta vie et la sœur de ton âme :
Elle est l'épouse du Seigneur !

Léonce COUTURE.

ARCHÉOLOGIE.

Les grands travaux qui vont être exécutés à Auch nécessiteront la démolition de plusieurs monuments historiques. Les restes de la primitive basilique bâtie par St-Austinde, et du primitif château des archevêques occupés aujourd'hui par les sacristies et les prisons vont disparaître, moins la tour. Le mur d'enceinte du cloître des chanoines et les tours qui le flanquaient, les antiques maisons canonicales qui s'y trouvent, et dans lesquelles on remarque encore des détails curieux, toutes les constructions du XIe et du XIIe siècle vont aussi disparaître pour faire place à une

gracieuse et riante place, de laquelle on découvrira la jolie vallée du Gers et les Pyrénées.

Au milieu de cet espace se détachera majestueusement la tour qu'on conserve, restaurée et couronnée par une plate-forme entourée d'une chaîne de mâchicoulis dans le style de la tour, de l'effet le plus pittoresque. Elle sera pour Auch la tour St-Jacques.

La sacristie adossée à la tour (à l'ouest) aura aussi un caractère monumental et historique. Les combles seront surmontés de mâchicoulis, comme ceux de la tour. Séparée de la basilique, on communiquera de l'une à l'autre par une galerie. Cette galerie sera formée par les arcs ogivals qui décoraient le cloître des cordeliers (aujourd'hui la gendarmerie). Ces arcs, avec leurs colonnettes de marbre, conservées avec soin, se trouveront utilisés de la manière la plus heureuse.

Enfin les eaux qui doivent fournir à l'alimentation de la ville, en jaillissant des fontaines monumentales qui orneront les places, ces eaux ont été analysées et reconnues potables par M. Filhol, le savant chimiste de Toulouse.

Tout donc concourt de la manière la plus satisfaisante à la réalisation du projet grandiose de M. Gentil, qui doit transformer l'antique capitale de la Gascogne.

Nous reviendrons sur cette question importante.

P. L.

Au concours de peinture de Toulouse, le premier prix a été décerné à M. Benézet, le deuxième à M. Jaquesson, le troisième à M. Peruget.

Nous avons remarqué dans l'*Union des Artistes*, du 3 septembre, un excellent article d'architecture sur les *Thermes de Luchon*, dû à la plume élégante de M. Negrin.

LES ARCHIVES DE LA GASCOGNE.

Avant la révolution de 1789, dans toutes les villes, les corps municipaux, administratifs, judiciaires, religieux et enseignants, les corporations de métiers, avaient chacun leurs archives, tenues avec un certain ordre, et souvent accompagnées d'un répertoire raisonné; les bourgs, les châteaux même avaient aussi leurs archives.

Malheureusement ces collections, en grande partie, ont été égarées ou détruites. Mais tout n'a pas péri.

Pau possède, dans son château, des archives précieuses et considérables : Là se trouvent des documents historiques du plus haut intérêt sur les anciennes provinces de Béarn, Navarre, Bigorre, Armagnac, Périgord, Foix, etc., et sur les domaines d'Albret et de Bourbon ; des chartes, des lettres-missives des seigneurs souverains du Béarn et des rois de France, et un nombre considérable d'autres pièces qu'il serait trop long d'énumérer.

La petite commune de Bielle, canton de Laruns, a conservé dans le chartrier de son église « le coffre-fort à trois clefs » où sont réunis les vieux titres de toutes les communes de la vallée d'Ossau. Le desservant de la paroisse de Bielle, M. l'abbé Châteauneuf, s'occupe à dépouiller et à classer les nombreux documents renfermés dans ce coffre.

Les villes de Bayonne et d'Orthez possèdent des archives très importantes au point de vue historique. On peut dire que le département des Basses-Pyrénées est le plus riche en documents des quatre départements qui formaient l'ancienne Aquitaine.

Tarbes, Bagnères, ont aussi leurs archives municipales, qui ne sont pas sans contenir de nombreux documents.

L'hôtel-de-ville de Mont-de-Marsan renferme bon nombre de chartes d'un grand intérêt.

A Auch, l'hôtel-de-ville possède encore un dépôt considérable de vieux titres très intéressants, relatifs à l'histoire de cette ville et à celle du pays d'Armagnac. Là sont aussi les archives de l'ancien collége (1). La bibliothèque publique, riche de 20 mille volumes, contient les manuscrits de M. l'abbé Daignan, le fondateur de cette bibliothèque, collection qui ne comporte pas moins de 10 gros volumes sur l'histoire d'Auch et de la Gascogne. La préfecture, dont les archives sont considérables, renferme celles de l'ancienne généralité d'Auch; des chartes relatives au clergé régulier et séculier; des livres terriers, et d'anciens cadastres. Les documents les plus intéressants sont, sans contredit, la correspondance du célèbre intendant d'Etigny et celle de son frère ainé l'intendant de Sérilly, qui l'avait précédé dans la généralité d'Auch. Les archives du séminaire sont aussi un dépôt où se trouve un nombre considérable de chartes, de pièces inédites très intéressantes. Au tribunal sont conservés les minutes et les registres de l'ancienne sénéchaussée et du bureau des finances de la généralité d'Auch; grand nombre de dossiers et de minutes des anciennes judicatures seigneuriales, subalternes, etc., et d'autres documents. Des anciennes corporations, nous possédons les statuts et le registre des confréries des marchands, des tailleurs d'habits, et de Saint-Eloi.

Ces dépôts, si précieux qu'ils soient, ne forment qu'une partie des trésors que renfermait l'ancienne métropole de la Novempopulanie. Le plus important d'entre eux était les

(1) Un inspecteur des archives départementales qui est passé naguère à Auch a constaté l'importance des archives municipales et a témoigné sa satisfaction sur la maniere dont elles sont tenues. Il a manifesté le desir qu'elles fussent placées dans un local plus convenable. Sur la proposition du maire, le conseil municipal a voté une somme nécessaire pour l'appropriation d'un nouveau local.

archives de l'archevêché qui furent anéanties en 1793. Il ne reste presque rien de cette collection; nos plus ardents bibliophiles ont à peine recueilli quelques épaves de ce naufrage. Un document, dont nous aurons plus bas occasion de parler, en nous faisant connaître l'importance de ce dépôt, nous en donne aussi l'historique.

Il paraîtrait que, jusqu'à la fin du XVIe siècle, les titres et documents ecclésiastiques se trouvaient dispersés dans plusieurs mains. En 1600, on comprit l'utilité de réunir tous les documents et de former les archives. Une délibération du clergé, de cette année, portait : « Que le chapitre remettra dans l'archevêché les coffres des papiers du clergé, et que Mgr Destrapes, archevêque, y fera porter les papiers qu'il a à Mazères (1) concernant le clergé.....; qu'on fera quatre inventaires desdits papiers, pour le seigneur archevêque, le syndic du chapitre, et le quatrième pour rester dans les archives du clergé, et qu'il y sera mis un livre blanc pour y écrire les récépissés des actes qu'il conviendra en tirer. Que ledit seigneur archevêque tiendra une clé, le syndic du clergé la seconde, et le syndic du chapitre la troisième; et que le clergé assemblé en corps, en cas d'absence pendant six mois de l'archevêque, pourra transporter les archives où il avisera; et enfin, qu'il sera fait plusieurs extraits de l'arrêt obtenu par le chapitre contre le cardinal d'Est, archevêque d'Auch, qui le condamna à payer la quatrième partie des décimes du diocèse. Présidant dans l'assemblée où ladite délibération fut prise, M. Destrayes, archevêque d'Auch. Signé : Mascaras, secrétaire. »

Mais on ne donna aucune suite à cette décision; ce ne fut qu'en 1696, le 17 mars, que, par une seconde délibération, le clergé d'Auch statua de nouveau : « sur

(1) Mazères est un château à 16 kilomètres d'Auch, qui appartenait aux archevêques.

l'etablissement, arrangement et conservation des titres et les archives du clergé, et qu'il sera fait un inventaire général instructif de tous les titres desdites archives, de quoy M. l'abbé de Chaulnes prendrait le soin.» Cette délibération n'eut encore son effet qu'en 1736, par les soins de M. l'abbé Symon. Ce fut alors que ce savant ecclésiastique s'occupa du classement des archives, et qu'il fit rédiger, par un paléographe, un répertoire ou inventaire (1). C'est ce document qui vient d'être découvert récemment et qui nous a révélé les circonstances que nous venons de raconter. En voici le titre :

« Inventaire général des archives du vénérable clergé d'Auch, fait par Me Joseph Lunet, maître-ez-arts, natif du lieu de Buzeins-lèz-Sévèrac-le-Château, diocèse de Rodez. *Par délibération du bureau, 1737.* » Grand in-folio de 610 feuilles, manuscrit.

De ce qui précède, il résulte que les archives du clergé étaient importantes : elles étaient classées en quinze catégories. L'auteur de l'inventaire a aussi divisé son travail en quinze chapitres. Se conformant aux dispositions formulées dans la délibération du 17 mars 1696, le rédacteur du répertoire ne s'est pas borné à indiquer sèchement le titre de chaque document : il a eu le soin d'en faire une analyse détaillée et raisonnée en mettant en relief l'esprit et le sujet capital de chacun. De telle sorte que ce répertoire est une statistique historique de ces archives ; il nous révèle des faits ignorés et nous fournit les moyens d'éclairer plusieurs points obscurs ou douteux de l'histoire civile et religieuse de la vieille Gascogne. Il atténuera la perte des archives dont il nous fait connaître l'importance (2).

(1) Les archives de l'hôtel-de-ville furent classées et inventoriées en 1628.
(2) Ce document est la propriété d'un des héritiers de Me Lagelle, notaire royal, garde des archives du clergé d'Auch.

Ce n'est pas le lieu ici d'énumérer et d'apprécier les pièces nombreuses et remarquables qui se trouvent relatées et analysées dans ce recueil. Nous nous bornerons à signaler celles qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt au point de vue historique. Mais disons d'abord que plusieurs y sont reproduites *in extenso*, telles que des lettres-patentes de Philippe IV, de Charles VIII, rois de France; divers arrêts et jugements des cours souveraines; puis ce sont des résumés de pièces relatives aux troubles qui affligèrent le pays au temps de la réformation religieuse aux XVIe et XVIIe siècles; nous y voyons le rôle que joua le clergé à ces époques, les sacrifices qu'il s'imposait dans l'intérêt de la cause catholique; les causes qui provoquèrent certaines dissensions entre pouvoirs et que jusqu'ici nous n'avions trouvées qu'indiquées. Ce sont des résumés de procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France et de la province d'Auch; enfin, d'actes relatifs à l'administration ecclésiastique, de lettres missives, etc., etc. Analyses claires et précises, qui permettent d'apprécier l'importance des originaux.

Nous aurons peut-être l'occasion, dans un travail spécial, de nous appuyer de ce document, et de citer plusieurs faits inédits qui s'y trouvent.

Aux collections que nous venons de citer, ajoutons les actes conservés dans les anciennes familles, où l'on peut trouver des renseignements sur leur origine et des détails intéressants sur la vie intérieure des anciens châtelains. Ces sortes de documents sont en général ignorés ou délaissés par ceux qui les possèdent. Ce serait le cas de dire avec M. Laurentie: « C'est aujourd'hui un curieux spectacle que ce soient des écrivains sans aïeux qui donnent l'exemple du respect pour les grandes origines (1). »

(1) Lettre de M. Laurentie à M. Corne, à Condom, insérée dans la *Revue d'Aquitaine* du 5 août 1857.

Signalons aussi les collections de quelques zélés bibliophiles, savants modestes, qui, animés par le seul amour de la science, sont arrivés à réunir de nombreux documents relatifs à l'histoire de la Gascogne. Tels sont, MM. Corne, de Moncade, le marquis de Pins-Monbrun et Bascle de la Grèze.

Enfin, nous devons signaler encore les études de notaire. Ces études contiennent les documents les plus intéressants sur l'histoire privée des populations. On sait, en effet, que jusqu'en 1789 et même longtemps après, les affaires les moins importantes se traitaient par acte public. On faisait peu usage du sous-seing privé. C'est donc dans ces dépôts que se trouvent un nombre infini d'actes, tels que contrats de mariage, testaments, donations, ventes, transactions de tout genre où se révèlent, de la manière la plus vivace et la plus authentique, l'esprit, les mœurs, les usages et la vie intime de nos pères. Ce sont des miroirs aux mille faces où se reflètent, dans toute leur vérité, les générations qui nous ont précédés. Nous estimons que c'est là qu'on pourrait recueillir les éléments principaux d'une histoire des mœurs privées, histoire si peu connue et si intéressante. Pour nous, nous y avons puisé de nombreux et piquants détails.

Cependant, ces dépôts sont généralement délaissés sinon dédaignés par nos historiens ; ils ne le sont pas moins par ceux qui les possèdent, pour lesquels ils n'offrent qu'un médiocre intérêt au point de vue de leur profession ; car chez presque tous les notaires, les anciennes minutes ne servent qu'à orner d'une certaine manière leur étude ; et le plus souvent, si on ne les détruit, on les relègue au galetas des maisons. Ces faits sont très regrettables.

L'importance de ces collections devrait être mieux appréciée : on devrait les garantir de la destruction dont elles

sont menacées. A cet effet, il conviendrait d'établir dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire de l'empire un local spécial où seraient conservées et classées avec ordre et méthode, sous la surveillance d'un archiviste, toutes les minutes des notaires de l'arrondissement antérieures au XIXe siècle. De cette manière, ces titres, aussi utiles aux familles qu'à la science historique, seraient sauvés du péril imminent qui les menace.

Pourtant, le gouvernement, nous nous plaisons à le reconnaître, encourage le mouvement historique; tous les dépôts ont été explorés; les études de notaire seules ont été négligées. Ne pourrait-on pas mettre à exécution la mesure que nous venons d'indiquer ?

Nous soumettons ce projet à l'attention bienveillante de MM. les ministres de l'instruction publique et de la justice. Nous appelons aussi à notre aide les lumières et le concours des sociétés savantes, de la presse littéraire et de tous les hommes qui cultivent la science historique. Notre appel s'adresse surtout à l'Académie impériale des inscriptions et belles-lettres, et au comité de la langue de l'histoire et des arts de la France. Ces deux corps, gardiens vigilants des antiquités nationales, peuvent, par leur souveraine compétence et par leur légitime influence, hâter la réalisation de notre projet.

Nous croirions avoir fait quelque chose pour la science si nos vœux étaient exaucés (1).

LAFFORGUE.

(1) Pendant que ce petit travail était en voie d'impression, nous avons lu dans la *Presse* du 1er octobre 1857. que le gouvernement de l'empereur se proposait d'appliquer aux archives des communes, la mesure que nous proposons pour les études des notaires. Nous sommes heureux de nous rencontrer avec les hommes éminents qui dirigent l'administration centrale. Mais qu'il nous soit permis de constater sinon la priorité du moins la simultanéité de notre proposition.

DE LA LANGUE GASCONNE.

La gascogne possède des trésors peu connus, presque inexplorés, qui remontent bien au-delà de l'ère romane, bien au-delà de l'invasion romaine; contemporains des Brennus, qui plantèrent leurs enseignes sur le Capitole conquis, sur Delphes saccagée, sur l'Asie Mineure colonisée, ils ont traversé plus de vingt siècles, laissant quelques lambeaux sur la route longue et laborieuse des révolutions. mais arrachant cependant au désastre la majeure partie de leurs richesses Quelle est cette partie vitale de la Gascogne Gauloise dont nous allons essayer la restauration?... C'est sa langue, cet instrument énergique et pompeux de la pensée, injustement outragée de la dénomination de patois.

Nous ne répèterons pas ici les considérations générales que nous avons développées, dans notre histoire des Pyrénées, sur les modifications des dialectes Pyrénéens; nous sommes dans l'Astarac et le Pardiac, nous saurons nous circonscrire dans notre sujet; nous nous contenterons de compléter nos études sur une langue et sur une littérature populaire qui ont eu le rare bonheur de se perpétuer dans un territoire éloigné des grands courants de la civilisation romaine et française.

Les lignes qui précèdent ont déjà posé notre opinion sur l'origine du gascon; nous ne pouvons y voir qu'une langue-mère, antérieure à l'invasion romaine, et contemporaine des deux grandes langues parlées sous Annibal. dans la Celtique et dans la péninsule Hibérique : le Celte, aujourd'hui bas-breton, l'escara, devenu le basque. Les plus puissantes nations, fussent-elles Carthage, ou Rome elle-même, ont beau conquérir les peuples, leur imposer leurs lois, leurs mœurs, leur religion; il est un élément constitutif, fondemental, qui ne disparaît jamais sous leurs pas conquérants; cet élément, c'est le vocabulaire primitif, qui sert de fondements à la langue, et qui remonte à la première enfance de la nation. Cette couche première de l'alluvion linguistique, en effet, renferme l'expression des objets et des idées sans lesquelles un peuple, quelque barbare qu'il soit, ne saurait exister à l'état de société. Aussi retrouvons-nous à peu près intacts les noms des animaux les plus utiles ou les plus redoutés : 1° âne, bœuf, milan, loup; 2° ceux des personnifications de la nature: rivière, arbre, orage, montagne; 3° ceux des outils et des ustensiles les plus indispensables : hache, habit, bâton; 4° les adjectifs qualificatifs, jalons des premières sensations humaines:

bon, mauvais, rapide, furieux; 5° les actions primitives et impérieuses; boire manger, tomber, marcher, enfanter, mourir. Ces bases philologiques prennent leurs racines à de si grandes profondeurs que pas une invasion ne parvient à les arracher complètement du sol. La lenteur destructrice des siècles peut les modifier; mais, deux mille ans après la substitution d'une civilisation à une autre, d'innombrables débris nagent encore à la surface. Tels sont les débris que nous allons essayer de recueillir.

Il est assurément incontestable que les Romains imposèrent des modifications importantes à la langue de tous les peuples conquis. Au-dessus des expressions élémentaires dont nous venons de parler, tout idiome possède un étage superficiel, sur lequel les conquêtes peuvent et doivent nécessairement exercer leur influence; les notions et les idées d'industrie et d'agriculture, de science et de législation, varient avec les progrès qu'un peuple plus civilisé leur impose; le vocabulaire, applicable à cet ordre d'idées, doit varier, par conséquent, comme les idées elles-mêmes. A mesure que le vainqueur perfectionne certaines parties du travail humain, le vaincu est obligé d'adopter les mots afférents aux perfectionnements qu'il accepte; il adopte ces mots non-seulement sans opposition, mais comme un bienfait qui doit enrichir sa langue.

De ces deux faits, inséparables de toute invasion violente ou pacifique, naissent inévitablement, chez tous les peuples mêlés, deux langues bien caractérisées; 1° la langue officielle, langue du vainqueur, acceptée par le vaincu dans les relations législatives, scientifiques, militaires, administratives, commerciales; 2° la langue du vaincu, scrupuleusement conservée par ce dernier dans la vie de famille, dans la vie agricole, dans tout ce qui reste étranger aux relations imposées par le vainqueur.

Aussi, consultez les annales de tous les peuples, pénétrez dans leurs profondeurs mystérieuses, et vous trouverez 1° la langue des académies et des écoles, 2° la langue des chaumières et des laboureurs.

Les Romains ne négligèrent aucun moyen de rendre universel le triomphe de cette langue officielle. Une de leurs lois exigeait que les prêteurs promulgassent tous leurs édits en latin. Claude destitua certain gouverneur coupable d'ignorer la langue latine. Strabon a donc pu dire, sans exagération, que l'Espagne semblait oublier son idiome natal pour accepter celui des conquérants. Cette province en donna la preuve, en fournissant à la littérature latine les deux Sénèque, Lucain,

Pomponius-Mela, Martial, Silius Italicus et Hygin. Sous Auguste, enfin, tous les historiens s'accordent à le dire, une grande partie de la Gaule avait adopté l'usage de cette langue; mais n'oublions jamais qu'il ne peut s'agir ici que d'une langue répandue dans le monde officiel, et que cette invasion laisse les classes laborieuses, c'est-à-dire les dix-neuf vingtièmes de la population complètement intacts... Nous allons en indiquer quelques preuves.

Pendant que Cicéron et Virgile répandaient dans l'Europe entière, dans le monde, des proconsuls et des rhéteurs, des jurisconsultes et des poètes, la langue sublime qui fait encore le fondement de la science et de la littérature universelle, les ouvriers et les pâtres de la campagne de Rome elle-même, les descendants de ces Osques, conquis par Romulus et ses successeurs, comprenaient à peine la langue des maîtres du monde; ils continuaient à parler Osque jusque dans Pompéia, la ville aristocratique, la Versailles fastueuse de Cicéron, de Virgile, de Phèdre et de Tibère. Plusieurs inscriptions osques, trouvées dans les ruines, rendent ce fait incontestable; et cependant cette ville ne fut détruite qu'en l'an 79 de notre ère, sous le règne de Titus.

Si la campagne de Rome conserva son idiome primitif, malgré l'invasion séculaire du latin, sous la pression immédiate et continue du peuple de Rome, pour lequel la Campanie n'était qu'un banlieue, comment s'étonner que la Gascogne parle encore sa langue maternelle, dix-huit siècles après une conquête romaine qui n'y présenta jamais une très compacte homogénéité ! Nous allons nous occuper de recueillir les vieux débris de la langue gasconne, et nous espérons par ce travail arracher à une destruction imminente de précieux fragments de l'idiome des contemporains de Vercingétorix et de César. Ces débris sont encore importants; car s'ils laissent en dehors les relations politiques et aristocratiques des hautes classes, ils consacrent ces sentiments innés, ces notions spontanées et naturelles que l'invasion ne pouvait détruire.

Nous n'ignorons pas que ce travail admettrait de nombreuses classifications; les amis de l'analyse implacable pourraient trouver, dans le vocabulaire de l'Astarac, des racines celtiques, ibériennes, euscariennes; mais nous n'essaierons pas de remonter à des époques anté-historiques pour nous permettre un triage dont l'exactitude serait toujours très problématique; nous, nous garderons, au contraire, d'obscurcir la question par des recherches plus curieuses que véritablement utiles, et au fond desquelles l'hypothèse occuperait une trop large part.

Nous nous bornerons à donner la langue gasconne telle qu'elle fut

parlée dans l'Astarac et le Pardiac, sans rechercher à quel concours de circonstances elle dut l'introduction des mots basques, ibériens et celtiques qu'on est disposé à y retrouver, sans vouloir constater surtout la date à laquelle leur admission eut lieu.

Eh ! de bonne foi, qui pourrait décider si ces mots sont entrés dans le gascon par l'invasion du basque et du celtique, ou s'ils ont pénétré dans le celtique et le basque par l'influence du gascon ?... La question est douteuse, controversable, obscure, et très propre à faire tomber dans l'erreur la majeure partie des savants qui voudront la juger. Nous laisserons même, dans notre vocabulaire, plus d'un mot d'usage latin, bien convaincu que la langue de Rome ne tomba pas du cerveau de Jupiter, armée de toutes pièces, et qu'elle s'enrichit de plus d'un élément barbare.

Une découverte récente nous conduit à cette vérité peu reconnue. En étudiant la langue roumane des contrées danubiennes, quelques philologues ont été frappés de son étroite parenté avec les langues romanes du midi de la France. Remarquez d'abord la ressemblance de ces deux mots : langue *roumane* et langue *romane;* cette similitude de noms ne semble-t-elle pas conduire à une communauté d'origine ? Quoi qu'il en soit d'une ressemblance philologique dont le parallèle dépasserait les limites de notre travail, on ne peut s'empêcher d'être singulièrement frappé des rapports des deux idiomes parlés simultanément sur les bords de la mer Noire et dans les plaines de la Garonne.

Ce n'est pas tout. Le pays des Grisons, contrée âpre, montueuse, où les romains ne durent pas plus pénétrer que dans les montagnes du pays basque et des Asturies, renferme un peuple parlant un idiome analogue.

CÉNAC-MONCAUT.

(La suite au prochain numéro.)

SILVIA RUFINA.

Rufin, cet Elusate qui, parti des bords de la Gelise, devint le premier personnage de l'empire d'Orient, et fut un jour sur le point de revêtir la pourpre impériale, est assurément la plus brillante figure de la Novempopulanie

pendant la période romaine. Son éclat est même tel que la *Revue*, tout inquiète qu'elle est de dresser un piédestal à chacune des illustrations de notre histoire, attendra peut-être longtemps encore un travail convenable sur ce grand sujet. Pour moi, à côté de cet astre qui éblouit, j'ai entrevu depuis longtemps une faible étoile, dont les rayons calmes et purs, presque entièrement dérobés par les ténèbres du passé, m'attiraient invinciblement. Tandis que Rufin couvrait l'empire de ses trames ambitieuses, sa sœur Silvia exerçait sur le même immense théâtre son apostolat de femme chrétienne et laissait sur plusieurs points du monde des semences de vertu. De toute l'histoire de cette vierge, il reste environ une page dans un écrivain ecclésiastique, une mention, de courts renseignements dans deux ou trois autres (1). N'importe : tâchons de surprendre les traits essentiels de cette physionomie touchante, entourée de silence et d'obscurité (2).

Silvia naquit à Elusa (Eauze), métropole de la troisième Aquitaine, vers l'an 328. On nous dit que les parents de Rufin étaient des hommes *obscurs*. En admettant la vérité relative de cette assertion, on peut croire que sa famille occupait un certain rang dans la cité; j'en trouve la preuve, sinon dans les faciles débuts du futur préfet d'Orient, du moins dans la brillante éducation littéraire du frère et de la sœur. Cette famille était chrétienne. Peut-être faut-il accuser la négligence d'un père uniquement préoccupé de

(1) Pallad., *Hist. laus. cap.* 142, 143. — Rufini Aquil., *Præf. in recogn. Clem.* — Paulini, *Ep* 31. — Georg. Alex., *in Vita S. Chrys.* Je n'ai pu consulter ce dernier, auquel, du reste, les critiques n'accordent aucune confiance. (Opp. S. Chrys *Præf. PP. Maurinorum.*)

(2) Son nom même n'est pas à l'abri de toute controverse. Le texte grec actuel de Palladius porte Σαλστα, transcription du mot latin Salvia. Georges d'Alexandrie l'a copié. Mais la plus ancienne traduction latine de Pallade porte Silvia, que nous trouvons dans Rufin d'Aquilée et dans S. Paulin. La traduction de Palladius, publiée par Rosweide, dans son *Vitæ Patrum*, porte Silvania : le radical a été rétabli; la terminaison allongée. J'avais eu tort de m'en tenir d'abord servilement à cette forme.

l'avenir mondain de son fils, d'avoir écarté de sa tête l'eau baptismale : on sait que le favori d'Arcadius se fit conférer le baptême, vers la fin de sa vie, dans une basilique élevée par ses soins sur les bords du Bosphore. Mais cet usage de renvoyer indéfiniment la première consécration religieuse de la vie, quoique généralement désapprouvé dans l'Eglise, était assez commun. Quant à Silvia, tout montre qu'elle reçut l'éducation la plus chrétienne, et se voua de bonne heure à la virginité. Les mères pieuses aimaient quelquefois à diriger vers ce but leurs filles dont le cœur s'ouvrait facilement aux leçons de la foi. Après leur avoir enseigné les premiers éléments de la lecture avec des lettres d'ivoire ou de buis, elles les faisaient épeler dans les Prophètes et les Evangélistes; au lieu des hymnes profanes de Catulle et d'Horace, elles leur apprenaient à chanter des psaumes et des cantiques. Ces tendres néophytes ne portaient au cou ni perles, ni or; elles n'avaient pas de pierres précieuses sur la tête, et le *calamistrum* ne touchait jamais leurs cheveux; on ne les voyait guère aux bains, encore moins dans les spectacles publics. Une bonne partie de leur journée se passait dans le temple. Le reste de leur temps s'écoulait dans la maison maternelle, loin de la société des jeunes gens et des personnes du monde, partagé entre l'étude des lettres grecques et latines, et les travaux de la quenouille, de l'aiguille, et du tissage de la laine et du lin : car une vierge chrétienne devait mépriser la soie.

Cette éducation, dont saint Jérôme nous fournit tous les traits (1), dut être celle de Silvia. Sans doute, elle se voua à la virginité dans sa patrie et en déposa le vœu entre les mains de l'évêque métropolitain d'Elusa. Beaucoup de fa-

(1) Hieron., Epist. *Ad Lætam*.

milles possédaient et gardaient dans leur sein, comme des anges tutélaires, des vierges vouées (*virgines devotæ*). J'aurai bientôt l'occasion d'en montrer une dans la maison du rhéteur Arborius.

La sœur de Rufin ne rêvait pas d'autre avenir que cette vie pleine d'œuvres saintes, connues de Dieu et des pauvres, et abritée par l'ombre salutaire de l'autel que Saturnin avait élevé au milieu de la cité romaine. Mais son sort se trouvait attaché, probablement par la mort de ses parents, à celui de Rufin. Or, celui-ci se sentit poussé un jour vers les extrémités de l'Orient. Le Virgile d'alors, dans sa poésie, dépourvue de fraîcheur et de grâce, mais pompeuse, sonore et quelquefois bouillante d'indignation, a représenté Mégère qui sort du fond des enfers et va chercher Rufin dans son lit pour bouleverser le monde impérial. Si ce ne fut pas Mégère, ce fut l'ambition. Ecoutons Claudien (1) :

« La déesse franchit les remparts d'Elusa et gagne un toit qu'elle connaît dès longtemps. Là, son regard fixe et livide hésite : elle s'étonne de voir un mortel pire qu'elle. Enfin, elle lui adresse ces mots : Le repos te plaît, ô Rufin! et tu consumes sans gloire, dans les champs paternels, la fleur de ta jeunesse? Ah! tu ne sais pas ce que les destins, ce que les astres te présagent, ce que te réserve la fortune! Tu domineras le monde, si tu veux m'obéir... Et ne crois pas que mes paroles soient vaines; regarde plutôt le changement de ta maison. Elle dit : et aussitôt se dressent de magnifiques colonnes, d'un marbre éclatant de blancheur, qui soutiennent des lambris du métal le plus précieux. Tant de richesse le séduit. Je te suis, s'écrie-t-il, quelque

(1) Claud., *in Rufinum*, lib. I.

Invadit muros Elusæ, notissima dudum
Tecta petens, etc.....

part que tu m'appelles! Et, quittant sa patrie, il se dirige vers la capitale de l'Orient.»

Silvia suivit Rufin à Constantinople. C'était en 379 ou en 380; elle était âgée de plus de cinquante ans : son frère était beaucoup plus jeune. Elle ne résida que peu de temps dans la capitale de l'empire. Le tumulte et les fêtes de cette ville corrompue ne purent troubler la solitude qu'elle avait su se faire, et où pénétraient seulement quelques âmes attirées par le même attrait. Elle forma à la perfection chrétienne plusieurs personnes illustres. La plus distinguée de toutes fut Olympias, jeune orpheline, à qui l'on fit épouser prématurément Nébridius, intendant du domaine particulier de l'empereur Théodose. Devenue veuve au bout de vingt mois, elle ne voulut jamais consentir à se remarier; le patriarche Nectaire, plein d'admiration pour ses austères vertus, la créa diaconesse. S. Jean Chrysostôme lui accorda depuis la même confiance, la sainte reconnaissante souffrit toute espèce de persécutions pour la cause de ce grand homme injustement exilé; elle recevait de lui d'admirables lettres, et lui envoyait, dans les lointaines contrées qu'il habitait, de quoi soutenir sa vie, racheter des captifs et assister les pauvres. Elle mourut, consumée par les souffrances qu'elle avait endurées pour la justice et pour Dieu, vers 410, à peu près en même temps que Silvia qui était une fois plus âgée qu'elle. J'ai dû retracer ici sommairement cette belle vie, car l'historien Pallade, contemporain des deux saintes, déclare qu'Olympias *suivit les traces* de Silvia (1). Admirable témoignage de la sainteté de cette dernière, comme le remarque un savant écrivain d'Italie (2).

Du reste, Silvia quitta de bonne heure sa jeune amie et

(1) *Ejus vestigia secuta est...* (Hist. laus., c. 144).
(2) Fontanini, *Vita Rufini aquil. presb.*, lib. II, c. x, 2.

la ville de Constantinople. La dévotion des lieux saints, qui devait produire tant de merveilles plusieurs siècles après, dévorait beaucoup d'âmes pieuses, surtout les femmes chrétiennes, depuis la mère de Constantin, et commençait à pousser vers la Palestine de saintes colonies de prêtres, de vierges et de veuves. Silvia se laissa gagner par cette sainte envie et dit adieu pour toujours à son frère, qu'absorbaient les projets les plus ambitieux, quoiqu'il ne fût pas même encore consul. Elle visita les lieux témoins des mystères qu'elle méditait chaque jour au fond de son âme. Je n'oserais rendre compte des sentiments qu'elle éprouva dans ce pèlerinage; mais je puis citer ce que St-Jérôme raconte d'une grande chrétienne qui fit le même voyage quelques années plus tard. Ce qu'il dit de Paula, petite-fille de Paul-Emile, on peut, sans témérité, l'appliquer à Silvia. « Prosternée devant la croix, elle adorait comme si elle y eût vu le Seigneur attaché. Entrant dans le sépulcre, elle baisait la pierre de la résurrection que l'ange avait enlevée de l'ouverture du tombeau; et inclinée sur le lieu même où avait reposé le corps de Jésus, elle y collait ses lèvres ardentes comme sur une eau désirée..... Elle se rendit ensuite à Bethléem, et là, quand elle fut entrée dans la grotte de la Nativité, qu'elle eut vu la retraire sacrée de la Vierge et l'étable où le bœuf connut son maître, et l'âne la crèche de son Seigneur..., elle jurait qu'elle voyait des yeux de la foi l'enfant enveloppé de langes, le Seigneur vagissant dans la crèche, les Mages en adoration, l'étoile reluisant au-dessus, la Vierge-mère, le père nourricier, prodiguant ses soins attentifs, les pasteurs accourant au milieu de la nuit.... Et moi, pauvre pécheresse (ajoutait-elle), j'ai été jugée digne de baiser la crèche où le Sauveur enfant a fait entendre ses premiers cris, de prier dans la grotte où une Vierge-mère a mis au

monde un Dieu enfant (1) ! » Paula elle-même et sa fille Eustochie écrivaient plus tard à la noble romaine Marcella : « nous baiserons le bois de la croix, nous gravirons la montagne des Oliviers, accompagnant de l'âme et du désir le Seigneur qui la monta... Nous irons à Nazareth..., à Cana... Puis, toujours en compagnie du Christ, après avoir passé par Silo, Béthel et les autres lieux où des églises s'élèvent comme les trophées des victoires du Seigneur, nous reviendrons à notre grotte de Bethléem, nous y chanterons toujours, nous pleurerons souvent, nous prierons sans cesse, et, blessées de la flèche du Sauveur, nous dirons ensemble : j'ai trouvé celui que cherche mon âme, je le retiendrai et je ne le quitterai plus (2) »

Silvia ne se fixa point auprès du berceau de Jésus-Christ, où allaient bientôt se grouper autour de Saint-Jérôme les plus nobles Romaines de ce temps. Elle préféra rester à Jérusalem. La ville infidèle avait réalisé par sa ruine complète les prophéties de l'Homme-Dieu; mais l'empereur Adrien avait élevé sur ses cendres une ville nouvelle qui portait le nom d'Ælia Capitolina. C'est là que la sœur de Rufin, se refusant toutes les satisfactions que sa fortune et son nom semblaient exiger, passait dans une humble cellule des jours partagés entre l'étude et la prière. Elle gardait religieusement de précieux volumes grecs qu'elle lisait et relisait avec assiduité. C'étaient, nous dit un témoin oculaire (3), divers ouvrages d'Origène, contenant trente millions de lignes; des travaux exégétiques de plusieurs Pères grecs, St-Grégoire, St-Etienne, St-Basile et Piérius (celui-ci nous est tout à fait inconnu, remarque Tillemont) (4), formant ensemble vingt-

(1) Hieron., Epist *Paulæ Epitaphium*.
(2) Cité et traduit par Ozanam, *la Civ. au Ve siècle*, tome II, leçon XIVe.
(3 Pallad. *Hist. Laus.*, c. 143.
(4) Tillemont, *Mém. pour l'Hist. Eccl. des six premiers siècles*, tome XI, p. 417-419.

cinq millions de lignes. La lecture de ces longs traités, qui lui expliquaient les Livres Saints, n'était pas pour elle un simple exercice de piété; c'était une étude profonde et continuelle qui occupait presque toute sa journée, et qu'elle poursuivait encore la nuit, à la lumière d'une lampe. Elle recommençait cette lecture jusqu'à sept et huit fois, et s'identifiait les sérieux enseignements qu'elle y trouvait. Merveilleux changement produit par le christianisme dans la condition de la femme! Les philosophes et les moralistes de l'antiquité n'écrivirent jamais que pour le sexe fort; mais quand le Sauveur eut daigné s'entretenir avec la Samaritaine et instruire Marie de Béthanie; lorsque St-Jean eut adressé une épître à la dame Electa, les femmes se sentirent propres aux saintes études : de pieuses matrones écrivaient de fort loin à St-Jérôme pour lui demander l'explication de quelques textes obscurs; Ste-Monique prenait part avec son fils aux entretiens philosophiques, rédigés depuis avec tant de charmes par Augustin; enfin, une école de femmes chrétiennes, dont Silvia fut l'un des modèles, se formait autour du berceau de Jésus-Christ. Cette école, dit Ozanam (1), « se perpétuera pendant plusieurs siècles, et sera le modèle sur lequel le XVIIe siècle devait voir tant d'incomparables et illustres personnes ne pas dédaigner, elles aussi, de pâlir sur les Livres Saints et les Docteurs de l'Eglise. »

Palladius qui nous a conservé ces précieux détails sur les études de Silvia, était un prêtre cappadocien, attiré en Orient par une pieuse curiosité. Il fit avec elle un voyage de Jérusalem en Egypte, probablement en 388. La Sainte, comme on l'appelait, était parvenue à une belle vieillesse, sans rien relâcher de ses austérités. Les ecclésiastiques qui firent voile avec elle, de Joppé à Peluse, avaient été pro-

(1) *Op. et loc. cit.*

hablement invités à l'accompagner. Du moins, son âge, son rang et ses vertus lui donnaient le droit de leur parler avec autorité. Parmi eux, se trouvait un jeune diacre syrien, homme fort religieux et doué de rares talents, nommé Jovin. On arriva à Peluse par une chaleur étouffante; Jovin, pour se procurer un peu de fraîcheur, se fit porter de l'eau dans un bassin, lava ses pieds et s'étendit ensuite, pour se délasser, sur des tapis de fourrures. Silvia crut devoir réprimander le jeune clerc qui se permettait des satisfactions trop sensuelles. « Quoi! lui dit-elle, à votre âge, lorsque votre sang est dans toute sa vivacité, vous caressez ainsi votre chair! Vous ne comprenez pas les suites funestes que peut avoir cette complaisance! Fiez-vous-y, fiez-vous-y! Quant à moi qui suis dans ma soixantième année, jamais je n'ai lavé que l'extrémité de mes mains, et cela à cause de la communion. Je n'ai jamais rafraîchi dans l'eau ni mon visage, ni aucun de mes membres; et quoique les médecins, à la suite de quelque maladie, m'aient ordonné d'user de bains, je n'ai jamais pu me résoudre à donner cette satisfaction à mon corps, non plus qu'à prendre du repos dans un lit, ni à monter en litière (1)». La sévère leçon de Silvia fut bien reçue sans doute. Jovin mérita depuis, par ses vertus, de devenir évêque d'Ascalon; il assista en 415 au concile de Diospolis, et il vivait encore en 420 (2).

Silvia visita les saints solitaires qui vivaient en Egypte, et en particulier ceux qui habitaient les cellules de Nitrie. Palladius, son compagnon de voyage, resta parmi eux; on le tira de cette retraite, en 401, pour le faire évêque d'Hélénopolis en Bithynie; il passa de ce siége à celui d'Aspone, et fut persécuté et banni pour la cause de St-Jean-Chrysos-

(1) Pall., *Op. cit.*, c. 143.
(2) Tillemont, *ubi suprà*.

tôme. Silvia s'était déjà *envolée* à son époux, *comme un oiseau fidèle*, suivant ses expressions, lorsqu'il écrivit, vers 420, ses biographies de plusieurs solitaires, connues sous le nom d'histoire Lausiaque, à cause de Lausius, préfet de Cappadoce, à qui elles sont dédiées.

Rentrée à Jérusalem, Silvia apprit, à la fin de 395, la funeste mort de Rufin. Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette scène épouvantable. On sait qu'au moment même où il allait mettre la main sur le diadème impérial, le goth Gaïnas l'immola à la jalousie invétérée de Stilicon. Sa femme et sa fille, qui, l'une et l'autre, avaient été sur le point de devenir impératrices, se réfugièrent à Sainte-Sophie. On leur permit de se retirer à Jérusalem où elles passèrent le reste de leur vie, au rapport de l'historien Zozime (1).

Silvia s'appliqua sans doute quelque temps à consoler ces deux grandes infortunes; mais elle ne resta pas bien longtemps près de ses parentes. Plusieurs illustres personnages de l'église d'Occident, qui se rendaient aux Saints-Lieux, visitaient la noble fille d'Elusa. Gaudentius, évêque de Bresse, homme très versé dans les lettres grecques et qui voyagea dans l'Orient, dut la fréquenter avec assiduité, car elle devint sa fille spirituelle, et le suivit en Italie où nous la trouvons en 398 (2).

Elle avait alors soixante-dix ans; Bresse était destinée à posséder son tombeau. N'avait-elle donc plus aucun souvenir de l'Aquitaine? Ne s'occupait-elle pas des églises de son pays natal? Il y a une réponse à ces questions dans une lettre de Saint-Paulin à Sulpice Sévère. Celui-ci, l'élégant au-

(1) Zozimi, *Hist.*, lib. V.

(2) Tillemont (*Op. cit.*, tome x, p. 589), n'ose pas affirmer l'identité de sainte Silvie de Bresse avec la sœur de Rufin, quoique tout son contexte la favorise. P. Galeardo, éditeur des œuvres de S. Gaudentius (Padoue, 1720. in-4°, *Præfat.*, n° 14), se tient dans la même réserve. Mais l'illustre Cotelier (*Patres apost.*, 2 vol. in-fol., Paris, 1672) n'en doute nullement. Une autorité décisive est celle de l'infatigable Fontanini, qui a présenté un aperçu de la vie de Silvia dans sa Biographie de Rufin d'Aquilée, travaillée pendant plus de vingt ans.

teur de l'*Histoire sacrée*, le Salluste chrétien, élevait une basilique dans sa ville natale, Elusio, que nous croyons (1) être Lauzun (Lot-et-Garonne). Il fit demander à son glorieux compatriote, le riche patricien de Bordeaux, devenu évêque de Nole, des reliques pour son église. Paulin lui envoya son disciple Victor, porteur d'une parcelle de la vraie croix qu'il avait obtenue de Mélanie. Quant aux reliques, « je n'en ai pas, dit-il; mais Victor espère en avoir abondamment, car Silvia, la Sainte, lui a promis des fragments d'un grand nombre de corps saints qu'elle a apportés d'Orient (2). » Ainsi, il est à peu près certain qu'une église toute voisine de nos contrées fut enrichie de reliques par le zèle de la Sainte Elusate.

Rufin, prêtre d'Aquilée, célèbre par ses grands travaux de traduction et par ses déplorables controverses avec St-Jérôme, avait dû voir Silvia en Orient et la consulter sur les ouvrages d'Origène. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle lui suggéra de traduire en latin l'ouvrage intitulé *les Recognitions* que l'on attribuait au pape St-Clément. Elle ne vivait plus quand ce travail parut. Rufin le dédia à Gaudentius; voici quelques lignes de cette dédicace qui entrent naturellement dans la vie de Silvia : « La faiblesse de mon esprit et les glaces de la vieillesse augmentaient la difficulté de cette entreprise et la lenteur de mon travail, dans cette traduction de Clément, que Silvia, de vénérable mémoire, m'avait imposée autrefois et que vous réclamiez comme votre légitime héritage; enfin, après de longs retards, je vous paie aujourd'hui cette dette (3). »

Silvia était morte à Bresse, dans un âge très avancé, près de son père spirituel, le saint évêque Gaudentius, qui

(1) D'après M. l'abbé Barrère, *Hist. Relig. et Monum. du dioc. d'Agen*, tome I.
(2) Paulini, *Epist. cit.*
(3) Rufini, Aquil. presb. Opp. *loc. cit.*

se regarda, ainsi qu'on vient de le voir, comme son héritier. On place cette mort à la fin du IVe siècle, ou dans une des premières années du Ve, avant 410. Elle eut lieu probablement le 15 décembre, jour auquel l'église de Bresse célèbre la fête de Sainte Silvie, vierge. Elle fut ensevelie dans l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste; et Saint-Gaudentius étant mort en 427, selon Ughelli (1), fut reposé près d'elle. St-Théophile, un de ses premiers successeurs, reposa encore avec eux. Ces trois corps vénérés furent levés de terre en 1595, et placés dans de nouvelles châsses, à la réserve de leurs crânes que l'on inséra dans des bustes (2).

Les arts ont dû s'exercer à orner le tombeau de notre compatriote, en Italie; mais nous n'avons aucun renseignement là-dessus. Les seules œuvres d'art dont nous ayons connaissance à l'honneur de Silvia sont deux gravures remarquables : l'une d'Adrien Collaërt, n° 13 de sa suite des Ermites; l'autre de Bolswert, n° 24 de sa suite (3). Silvia est représentée priant dans sa cellule; et la légende est celle-ci : *Sancta Silvia Rufina*. Pourquoi faut-il que la mémoire de cette sainte ait péri dans nos contrées (4). Espérons que l'église d'Eauze, qui se renouvelle aujourd'hui avec magnificence, offrira un jour à nos yeux quelque resplendissante image d'une patronne oubliée, qui n'est pas moins une de nos gloires les plus pures.

LÉONCE COUTURE.

(1) Ughelli, *Italia sacra, Eccl. Brixiensis.*

(2) Tillemont, *ut suprà.*

(3 *Saintes du Cabinet de Paris,* tome VI, fol 156. (Guénebault, *Dict. icon. des SS.*, art. *Silvia Rufina*)

(4) L'abbé Daignan du Sendat est le seul historien du pays qui se soit un peu arrêté sur *Sainte Silvie d'Eauze.* Il lui consacre une page, bien mince d'ailleurs, dans un de ses Manuscrits.

LA LIGNE COURBE ET LA LIGNE DROITE.

Tous les êtres que la vue peut saisir se montrent à nous sous une certaine forme, avec une certaine surface.

LAVATER.

Fixe tes yeux sur l'architecture du monde.

GŒTHE (*Faust*).

Et poursuivait avec une nouvelle ardeur les courbes des satellites et les figures symboliques de Wishnou.

E. SUE (*Vigie de Koat-Wen*).

La grâce et la beauté sont dans la ligne courbe :
Le ciel est une voûte et la lune un croissant;
La bouche sensuelle en carquois se recourbe,
Et l'œil cerclé de cils est un œil tout-puissant.

On prie avec ferveur sous la nef ogivale.
L'auréole angélique est un cerceau doré.
La vierge de son sein livre la forme ovale,
Le soir de l'hyménée, à l'époux adoré.

Les chefs-d'œuvre de l'art, dans l'ordre céramique,
Tous les vases anciens, pour banquet ou tombeau,
Ont un corps ovoïde, ou lagène, ou sphérique;
Car c'est sous cet aspect que se complaît le beau.

Notre tête, par Dieu sublimement moulée,
N'accuse rien de plat : tout en elle est contour.
Si sa surface ainsi n'eût été modelée,
Elle n'eût pu suffire aux besoins de l'amour.

Dans ses fluides bras, l'air n'enlève et n'embrasse
Que la bulle en savon, que le corps ballonné;
C'est grâce à leur rondeur qu'ils montent dans l'espace,
Plus haut que ne le peut le regard étonné.

Et l'aigle, pour percer les couches éthérées,
Quand il veut émigrer au pays du soleil,
Dessine de grands arcs, et ses ailes sacrées
Montent, par un circuit, au royaume vermeil.

De la convexité la mer est amoureuse :
Lorsqu'un brick bien cambré chemine sur ses flots,
Elle incline sous lui sa croupe vigoureuse
Et baise humidement les courbes de son dos.

Autre est la ligne droite : elle est grande ou rigide !
C'est la ligne que rend l'angle de deux parois,
Celle de l'obélisque et de la pyramide,
Celle du feu du ciel et celle de la croix !

J. NOULENS.

L'arrondissement de Blaye célébrait naguère sa fête agricole. Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, avait répondu à l'invitation de M. le marquis de Lagrange, président du comice. Plusieurs discours ont précédé la distribution des récompenses. On a remarqué entre toutes les primes celle qui était accordée à la taille de la vigne. Il serait à désirer que ce mode d'encouragement fût décerné à nos vignerons du Gers. Le soir, les salons du château de Lagrange ont été ouverts à une foule brillante. M. le marquis, qui est sénateur, antiquaire éminent et le protecteur des lettres et des arts, a réuni dans ce manoir mille raretés archéologiques. La châtelaine et le châtelain ont fait les honneurs de la soirée avec une grâce et une courtoisie infinies.

Tout près du village d'Arnaoulti, non loin de Pharsale, on vient de découvrir le tombeau d'Hippocrate. L'inscription ne laisse aucun doute à cet égard. On a trouvé à l'intérieur une bague d'or, en forme de serpent, symbole de la science médicale dans l'antiquité. On y a trouvé également une petite chaîne, une lame du même métal figurant une bandelette, et enfin un buste qui ne peut être que celui de l'auteur des Aphorismes.

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE (1).

Etudes sur les Musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, etc.,

Par M. Léonce de PESQUIDOUX.

(1er *article.*)

Notre tâche aujourd'hui est agréable : nous allons critiquer un critique qui est notre auxiliaire dans le prosélytisme du goût et dans la croisade entreprise par nous contre l'ignorance artistique de notre région. Qu'il reçoive tout d'abord nos remercîments pour nous avoir fourni l'occasion, par ses études sur les musées, de parler du beau et d'introduire dans le sanctuaire de l'idéal nos profanes et matériels départements.

Le volume que nous allons essayer d'analyser embrasse toutes les écoles et partant une mêlée de noms propres. Pour discipliner et bien conduire ce travail, il faudrait ou suivre l'itinéraire de l'auteur ou classer les maîtres par genres ou par nationalités. La formation de ces groupes serait trop pénible pour notre paresseuse intelligence; qu'on nous permette donc d'adopter une méthode plus simple, celle de ne pas en avoir, et de laisser errer notre curiosité à l'aventure à travers ces chapitres esthétiques, biographiques et descriptifs.

Nos idées et celles de M. de Pesquidoux ne seront peut-être pas toujours parallèles; mais s'il nous arrive de nous heurter quelquefois, ce sera tout doucement.

(1) Ce livre est de notre compétence et de notre ressort parce qu'il touche à deux points de l'Aquitaine : Bordeaux et Toulouse, et parce que son auteur est notre compatriote. M. de Pesquidoux est du Houga (Gers).

Tâchons maintenant de recueillir les impressions de deux lectures attentives :

M. de Pesquidoux a fait un voyage archéologique en même temps qu'artistique. Il a salué au début de son livre la ville d'Angers où quelques constructions ont conservé leur physionomie féodale. Il est descendu à l'hôtel du Figuier, spécimen architectonique de l'aurore de la renaissance. Il a dénoncé les restaurations inintelligentes non moins funestes que les destructions. Le château cyclopéen de cette cité lui a également suggéré des pensées respectueuses. Nous déplorons avec lui les profanations qui effacent, tous les jours, les vieux souvenirs de la France en badigeonnant ou en brisant les pierres sur lesquelles ils sont écrits. A Rouen et à Orléans, il s'est plu à contempler ces édifices gothiques qui perpétuent la vieille gloire nationale, car ils sont français par leur origine et par leur histoire. A Strasbourg, il a eu la témérité de gravir la tour basilicale, la plus haute des constructions humaines. La pyramide la plus élevée lui est inférieure de treize pieds. Notre compatriote a également assisté au fonctionnement de cette merveilleuse horloge qui marque les révolutions du temps, le mouvement sidéral et les phases lunaires. Dans sa description de la cathédrale de Strasbourg qui, par sa masse et sa taille, est aux autres églises du moyen-âge ce que les monstruosités zoologiques de la nature primitive sont aux mammifères de notre époque, le narrateur a oublié le chœur construit par Pepin et par Charlemagne. L'évêque Werner de la maison de Hapsbourg, qui conçut le plan titanique du monument actuel, fit respecter l'œuvre informe et pesante des Carlovingiens.

Avignon est encore une ville où notre jeune antiquaire a fait séjour. Il a passé la nuit dans la chambre où fut assassiné le maréchal Brune. Qu'on me permette de rap-

peler qu'un de ses aides de camp, témoin de ce drame, est descendu l'année dernière dans la tombe. Il était Condomois. M. de Pesquidoux a rendu visite au palais des papes qu'un Aquitain, Bertrand de Goth (Clément V), habita le premier. Nous ne tarderons pas à donner la biographie de ce complice de Philippe le Bel dans l'extermination des templiers, de ce rançonneur de l'église rançonné à son tour par sa maîtresse Brunissende de Talleyrand de Périgord. Dans le terrible château du Comtat, le temps a épargné des fresques du Giotto.

Nîmes a offert à l'archéologue gascon les restes augustes d'un monde évanoui, d'une civilisation fossile. Dans sa ferveur patriotique, M. de Pesquidoux humilie le colysée, et nous assure que les arènes de Nîmes sont les mieux conservées de l'univers, ce qui est une erreur, car celles de Vérone sont d'une meilleure époque et dans un meilleur état. La solide maçonnerie romaine est intacte intérieurement et extérieurement.

A Arles, M. de Pesquidoux a admiré avec raison l'église St-Trophyme (1) que nous avons admirée aussi comme on peut le voir par une note descriptive que nous avons retrouvée dans nos cahiers, et que nous allons transcrire : « le portail est couronné d'un fronton peuplé et animé de » sculptures. Dans l'encadrement ménagé par le cintre, le » Père Eternel, entouré des attributs symboliques des qua- » tre évangélistes, semble ratifier une sentence solennel- » lement prononcée par les patriarches, les prophètes et les » apôtres qui se tiennent à ses pieds. Deux groupes cou- » rent latéralement sur les colonnes et les pilastres; celui » de gauche représente la bande maudite des damnés, et » celui de droite la sainte phalange des bienheureux. »

(1) Edifiée par St-Virgile (595-610).

Après avoir payé ce tribut d'hommages aux ruines, entrons dans les musées. La première pensée que nous inspire leur inspection sera triste : dans ces galeries de province où sont dignement représentées les écoles italienne, flamande, espagnole, etc., figurent à peine trois compositions du Raphaël français, du doux et pathétique Lesueur. Celles du Poussin, le philosophe de la peinture, n'y sont pas plus nombreuses. Les Claude-Lorrain sont très rares, tandis qu'ils abondent à Madrid et en Angleterre. P. de Champaigne, qui fut flamand par la couleur, français par la manière, et de plus l'ami des stoïciens évangéliques de Port-Royal, ne parait que de loin en loin. On ne rencontre Mignard qu'à Lyon, Toulouse, Bordeaux et Nancy. Devant cette pauvreté, nous avons le droit de nous écrier avec Cousin : *Honte éternelle du* XVIIIe *siècle ! Il a fallu, du moins, enlever aux Grecs les frontons du Parthénon; nous, nous avons livré à l'étranger, nous lui avons vendu tous les monuments qu'avaient recueillis, avec un soin religieux, Richelieu et Mazarin, et l'indignation publique n'a pas flétri cet acte ! Et depuis, il ne s'est pas trouvé en France un roi, un homme d'état, pour interdire de laisser sortir, sans autorisation, du territoire national les chefs-d'œuvre d'art qui honorent la nation; il ne s'est pas trouvé un gouvernement qui ait entrepris au moins de racheter ceux que nous avons perdus, et de ressaisir les grands ouvrages de Poussin et de Lesueur, et de tant d'autres dispersés en Europe, au lieu de prodiguer des millions pour acquérir des magots de Hollande, comme disait Louis XIV* (1).

Si nos peintres du XVIIe siècle ont déserté la France, ceux du XVIIIe lui ont été plus fidèles. A la première étape du pèlerinage artistique, à Angers, nous nous trouvons en présence des Tallemant et des Florian de la peinture qui écri-

(1) Cousin, *du Vrai, du Beau et du Bien*, dixième leçon, p. 227.

virent leurs historiettes et leurs pastorales sur des impostes, des panneaux, des éventails et des paravents. Le premier d'entre eux est Watteau, l'aimable complice de la régence, qui abaissa l'art au niveau des mœurs. Sa palette luxuriante fait aimer les paysages fabuleux, les bergères en robe et en peau de satin, les marquis poudrés et vermillonnés. Lancret vient ensuite. Ce roi de la fantaisie, par ses frivoles et érotiques compositions, a fait naître bien des désirs et commettre bien des péchés mortels. Boucher, le libertin rival de Crébillon fils, arrive le troisième. Selon M. Charles Blanc, ce voluptueux coloriste n'eut d'autres professeurs que les filles d'opéra, et d'autres maîtres que ses maîtresses. Diderot disait de lui qu'il faisait les plus jolies marionnettes du monde. Il était, en effet, peu soucieux de la nature. M. de Pesquidoux, tout en reconnaissant le raffinement, la mignardise et la fausseté de ces improvisateurs d'églogues travesties, avoue son faible pour leurs sujets heureux et souriants, pour leurs Némorins aux habits pailletés qui mènent leurs Estelles par les allées tournantes. Il félicite ces ravissants décorateurs de n'avoir point cultivé le genre ennuyeux, d'avoir su mettre partout de la distinction et de la gaîté. Ils n'avaient pas que des défauts, d'ailleurs. Thoré prétend qu'il y a plus d'espace dans un de leurs tableautins que sur la toile de la Smala ou de la bataille d'Isly. Ce culte du maniérisme et de l'afféterie ne pouvait durer. M. de Pesquidoux a savamment expliqué la chute des Vanloo et l'inévitable réaction que devait produire l'oubli de la ligne, la pâte tourmentée, la couleur flamboyante. Cette réaction enfanta l'école du bas-relief, c'est-à-dire David l'hellénique, qui fit opposition à ses coquets devanciers par la correction du dessin, l'absence de mouvement et de coloris, en un mot, par le calque de l'antique. Les Vanloo étaient devenus si impopulaires que, dans les ateliers du temps, on se servait

du verbe *vanloter* pour désigner un faire exécrable. Dans l'art, les choses ne se passent point comme dans la mythologie, ce n'est point Saturne qui dévore ses enfants, ce sont les enfants qui dévorent Saturne. David fut, à son tour, détrôné et immolé par d'autres novateurs. Nous avons suivi les phases de cette révolution dans notre article sur les *trois Martyres de M. Tournier*. La faute de David ne fut pas, comme le croit notre compatriote, de remonter à Phidias et aux artistes d'Etrurie, mais d'avoir servilement copié les œuvres de la décadence, et d'avoir méconnu ce sage précepte de Coypel : *faisons, s'il se peut, que les figures de nos tableaux soient plutôt les modèles vivants des statues antiques que ces statues les originaux des figures de nos tableaux*. Bien que Poussin ait visiblement subi l'influence de la *Noce Aldobrandine*, et des Grecs et des Romains, il ne leur emprunta jamais ni leur attitude, ni leur expression.

M. de Pesquidoux accuse les deux David d'avoir introduit la politique dans le champ neutre de l'art. Nous avons remarqué que notre élégant écrivain ne se refusait pas ce qu'il interdisait. Il affirme, toutes les fois que l'occasion se présente, ses convictions, et s'il découvre une toile qui reproduise une scène vendéenne, l'émotion le gagne et le prédispose à des largesses élogieuses compromettantes pour son impartialité. La tendance de notre critique ne l'a point empêché de rendre une entière justice à David d'Angers dont il a déroulé l'existence pleine de luttes, de chefs-d'œuvre et de triomphes. Le Puget de notre siècle ne mit point son idée au service d'un parti puisqu'il fut le sculpteur universel. Il glorifia les morts et les vivants illustres du passé et du présent; il appela dans son Panthéon de grands hommes, tous les âges, toutes les nations; enfin, il peupla le monde et le musée de sa ville natale de marbres sublimes. La rigidité et l'énergie de son caractère passèrent dans ses créa-

tions, et ses croyances ne firent que féconder son génie. Révolutionnaire et fils de révolutionnaire, il garda un éternel souvenir de la générosité de Bonchamp envers les cinq mille bleus enfermés à l'église St-Florent pendant les guerres de Vendée. Son père était au nombre des captifs. En commémoration de cet acte de suprême clémence, l'artiste républicain a élevé au chef royaliste un monument immortel.

M. de Pesquidoux a fait de l'abstraction technologique inutile quand il a essayé d'établir qu'il n'y avait point de synonymie entre ces deux mots : *coloris* et *couleur*. Ces définitions scientifiques n'empêcheront point le trouble dans l'esprit des gens du monde; elles ne peuvent être senties et comprises que par les praticiens. Or, pour ces derniers, elles sont totalement superflues, car ils savent tous que la couleur existe dans la gravure, dans le lavis et la statuaire, et que, par conséquent, elle ne peut être confondue avec le coloris qui est la compréhension, l'application et l'harmonie des teintes.

M. de Pesquidoux a déjà deviné que son criterium et le nôtre étaient disparates. Il ne sera donc pas étonné si nous lui faisons dans notre prochain numéro un peu d'hostilité à propos de Delaroche et de Delacroix. Nous aurons l'occasion de faire de l'entente cordiale quand nous arriverons à Decamp, Corot, etc. Il serait d'ailleurs singulier de voir deux critiques ne pas différer d'opinion sur des questions aussi litigieuses.

J. NOULENS.

M. Cénac-Moncaut, notre savant collaborateur, accomplit en ce moment une mission scientifique. Il poursuit au-delà des Pyrénées ses recherches archéologiques et linguistiques. Les épreuves de son article sur la *Langue gasconne* lui ont été adressées à Barcelonne et ne sont pas revenues. Nous sommes obligés de suspendre jusqu'à la fin de ce mois, époque de son retour, l'étude philologique commencée dans le dernier numéro.

DEUX CONTROVERSES RELIGIEUSES

A LECTOURE

AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE.

Lorsque la conversion de Henri IV eut rendu à la religion catholique la possession de ses droits dans les villes du Midi où les Calvinistes régnaient en maîtres, un mouvement général de retour aux antiques croyances se manifesta. Si le monarque, non content d'accorder la liberté de conscience à d'anciens coreligionnaires qui l'avaient aidé à conquérir un trône, leur octroya des priviléges excessifs, les Protestants eux-mêmes, par l'abus qu'ils en firent, obligèrent la royauté à leur enlever ces moyens de révolte : Sous Louis XIII, la main ferme de Richelieu comprima les derniers éléments de discorde, sans violer les droits essentiels établis par le Béarnais. Quant au trouble des consciences, l'Eglise l'apaisait peu à peu par l'action de ses missionnaires, qui ne craignaient pas de se mesurer avec les ministres du nouveau culte dans des controverses régulières, dont l'issue fut constamment favorable aux doctrines catholiques. La persuasion seule produisit les nombreuses conversions qui signalèrent les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Sous Louis XIV, la pression du pouvoir absolu se mêla trop souvent à la libre discussion; et au point de vue religieux, comme sous d'autres rapports, la révocation de l'édit de Nantes ne fut peut-être pas une heureuse inspiration (1). Mais ce que la contrainte acheva, la liberté l'avait presque fait.

(1) Je suis heureux de renvoyer sur ce point à un très beau, très solide et très religieux travail de M. le comte L. de Carné, inséré, il y a quelques mois, dans le *Correspondant*, sous ce titre : La politique de Louis XIV dans les affaires religieuses.

Les ordres religieux étaient des armées toutes prêtes pour ces luttes pacifiques. Le jésuite Auger convertissait par foules les hérétiques du Midi. Le P. Colom, barnabite béarnais, lui-même calviniste converti, ramena une multitude de ses compatriotes. Un jésuite condomois, Jean Bajole, dont j'espère faire connaître quelque jour l'*Aquitaine sacrée*, se fit une grande réputation comme controversiste.— Au reste, ces joûtes théologiques, importantes surtout par leurs résultats, ne manquaient pas d'offrir des incidents curieux. On en jugera par la relation que je vais essayer de faire de deux conférences tenues à Lectoure, dans les premières années du XVIIe siècle, l'une sous Henri IV, l'autre sous Louis XIII. Léger de Plas avait le titre d'évêque; mais le diocèse était administré par son coadjuteur, Jean d'Estresse, évêque de Laodicée.

I.

Un religieux capucin est le héros de la première action que j'ai à retracer. Le nom de famille de ce savant homme m'est inconnu. Mais son nom de religion indique sa ville natale : il s'appelait le P. Daniel de Saint-Sever; c'est un écrivain de plus à ajouter au catalogue littéraire d'une ville qui a produit Darcet, Martianay, Labat et le général Lamarque. Au carême de 1609, le religieux prêchait à Lectoure depuis le commencement de l'Avent. Ses sermons, où il touchait souvent des points de controverse, amenèrent plusieurs abjurations, dans une ville qui comptait peut-être plus de protestants que de catholiques. On poussa le ministre à une discussion publique; il s'en excusa longtemps : on en murmura, et si fort que le consistoire, dans une assemblée où se rendirent plusieurs pasteurs des environs, dut aviser à assurer l'honneur du parti. Cependant on ne se hâta pas d'en venir à la proposition. Le mardi de

Pâques arriva; et le capucin avait déjà, dans son dernier sermon, fait ses adieux à son auditoire, et songeait au départ, lorsque deux honnêtes avocats vinrent lui demander s'il consentirait à entrer en conférenee avec le ministre; sur sa réponse affirmative, ils se retirèrent; ils revinrent plus tard ,pour lui demander s'il avait permission de ses supérieurs de prolonger son séjour à cet effet : « Oui, répondit-il, j'ai toute permission, même de bailler l'absolution à Messieurs du consistoire s'ils se veulent convertir.»

La conférence commença le 25 mai, d'après tous les usages reçus. Les deux tenants devaient employer le syllogisme rigoureux. Ils pouvaient donner de vive voix tels développements qu'ils voulaient; mais les objections et les réponses, réduites à leurs éléments essentiels, devaient être dictées par eux, *en forme*, à deux secrétaires représentant les deux partis. Les deux procès-verbaux étaient signés par les deux adversaires; et chacun de ceux-ci prenait pour son usage le cahier de l'autre.— Voici comment débuta la conférence :

M. Savoys, ministre de la parole de Dieu, a remonstré que M. le capucin a dit en preschant et en particulier qu'il monstreroit des erreurs, contradictions et blasphêmes en la section et dimanche dixiesme du Catéchisme; et qu'il est ici pour soustenir le contraire, ayant été provoqué.

M. le capucin a respondu qu'il a presché catholiquement.....

Le capucin commence ainsi : Blasphême, selon son étymologie, est une injure par laquelle on attribue à Dieu ce qui ne luy est point deu ou bien on luy oste ce qui luy appartient. Or au Catéchisme de ceux de la Religion prétendue réformée, en la section dixiesme, cela se trouve. Donc il y a blasphême.

Le ministre. Je nie la mineur.

Le capucin. Vostre Catéchisme attribue à Jésus-Christ, Dieu et homme, les peines des damnez, qui ne luy sont dues. Donc il y a blasphême.

Le ministre distingue: que Jésus-Christ est vray Dieu et vray homme. Ainsy le Catéchisme luy attribue les peines des damnez en tant qu'homme, et non en tant que Dieu.

Le capucin. Attribuer à l'humanité du fils de Dieu les peines des damnez, c'est blasphémer. Le Catéchisme attribue à l'humanité de Jésus-Christ les peines des damnez. Donc il contient blasphême.

Le ministre nie la majeur, employant la définition du blasphême.

Ce sujet, malgré son importance, avait le défaut de rouler sur une question secondaire dans le système religieux des calvinistes. Mais le capucin mena la discussion avec une grande habileté. Il fit avouer au ministre que Jésus-Christ ou Dieu avait été damné; qu'en jouissant de la gloire des anges, il avait souffert les peines des diables; qu'en ayant la vue de Dieu, il avait subi la peine de la damnation (qui consiste essentiellement dans la privation de cette vue.) Il prouva ensuite que réellement Jésus-Christ n'avait pas souffert les peines des damnés : le ministre ayant soutenu qu'il les avait endurées au jardin des Oliviers, et que c'est à quoi se rapporte le *Descendit ad inferos* du Symbole, le capucin n'eut pas de peine à faire voir que cette interprétation bouleversait le *Credo*, et que l'article en question signifie une vraie descente dans les enfers. Le ministre voulut épiloguer sur un passage de St-Jean-Chrysostôme cité par son adversaire: la seule lecture du contexte le confondit. Le capucin se chargea de prouver ensuite contre Calvin que J.-C. n'avait pas dû souffrir les peines des damnés. Mais le ministre fit en sorte que la discussion ne continuât pas. En effet, les quatre consuls, dont trois étaient protestants, vinrent trouver le Père, et lui déclarèrent que la lutte devait finir.

Les rieurs n'avaient pas été du côté de Savoys. Dans une des premières séances, le capucin ayant fait un argument en latin, les ministres présents qui s'étaient aperçus que

deux ou trois mots latins avaient déjà troublé leur confrère, crièrent qu'il fallait parler français. Comme la motion ne réussissait pas, le ministre de Mauvezin employa la faveur des dames qui arrivées après le commencement de l'action, n'avaient pas alors la place qu'elles occupèrent depuis au pied des ministres : « aussi le méritoient-elles, puisqu'à leur faveur Savoys avoit repris la parole. » Plus tard, ce dernier, accusé d'avoir cité de travers Saint Augustin et Suarez, répondit qu'il n'avait pas ces livres, qu'il croyait *in fide parentum* et que ses gages trop petits ne lui permettaient de les acheter. On se plaignait de l'extrême inégalité des concurrents ; cependant les secours ne manquaient pas à Savoys : ses coministres lui parlaient par signes, lui faisaient passer des billets, et le soufflaient si haut qu'un jour le capucin cria à l'un d'eux : « Venez répondre vous-même, peu m'importe l'adversaire. » Tout cela prêtait à rire aux malins. Les enfants de Lectoure chantaient dans les rues :

Le ministre de la ville
Ne sait pas le latin... ;

Un perfide huguenot composa de méchants couplets sur les ministres Sonis, Guardez, Duprat et Henriquez, valeureux soutiens de Savoys, qu'il comparait aux quatre rois de cartes. Enfin, l'infortuné ministre trouva un matin suspendu au-dessus de sa porte un panier plein de son, de croûtes et de chardons, avec des oreilles d'âne. On comprend que des consuls protestants suspendissent la conférence. Au reste, la victoire du Père n'était pas douteuse. Ses dissertations sur des textes de l'Ecriture, qu'il citait d'après l'hébreu ou le grec, excitaient l'étonnement ; et le savant ministre Sonis déclarait que *c'était un jeune homme des plus versés dans les langues et dans la théologie qu'il eût encore vus.* Aussi fit-il échouer un projet de conférence entre le P.

Daniel de Saint-Sever et le ministre Bischeteau, à Montauban, une des années suivantes.

Un jeune homme qui appartenait au culte réformé, André de La Croix, écrivit à un ami de Toulouse une relation toute favorable au capucin. Cette relation fut imprimée sans la participation de l'auteur, qui, du reste, ne tarda pas à abjurer et à faire un voyage en Italie. Le ministre Savoys répliqua par une *lettre chrétienne* de plus de 82 pages, où il prétendait démontrer ces deux points: 1° le capucin n'a pas prouvé que J.-C. n'a pas souffert les peines des damnés; 2° il les a réellement souffertes. Cette lettre, tirée à 500 exemplaires, eut peu de succès. Au reste, je ne connais aucune de ces deux pièces, mais j'ai lu la *Récrimination auœ faussetés et impostures de la response du ministre de Lectoure* (1). André de La Croix y analyse avec une science et une netteté remarquable toute la discussion; il y révèle l'impression que lui causèrent les arguments du capucin; il raconte qu'il alla le trouver pour entendre ses raisons jusqu'au bout, après qu'on lui eut fermé la bouche. Cette brochure où respire une franchise honorable et dont le ton est convenable eu égard aux passions du temps se termine par les phrases suivantes :

Resterait maintenant qu'après avoir parlé des autres, je respondisse un mot à ce que tu dis contre moy, puisque tu ne m'espargnes pas. Mais je me sens tant obligé à mon Dieu de la grâce qu'il m'a faicte de m'avoir remis au chemin du salut, que je te veux volontiers te pardonner pour ce coup, pour son amour, t'advertissant néanmoins en amy d'estre plus advisé et plus véritable en tes escrits, à peine d'estre décrié toy et tes ministres comme vous le méritez : le trop long temps que j'ay demeuré en vostre erreur et la familière conversation que j'ay eu avec les principaux d'entre vous m'ont faict assez cognoistre vos menées et les façons desquelles on se sert en vos consistoires pour presser le menu

(1) 42 pages in-12. De Nérac, 20 avril 1610.

peuple : j'en escriray par adventure quelque chose avec le temps, et lors garde-toy si tu ne t'amendes, de quoy je prie Dieu te faire la grâce. A Dieu.

Ton amy selon Dieu, André de La Croix.

Mais le P. Daniel lui-même écrivit un commentaire très détaillé sur les actes de la conférence de Lectoure. Le ton en est modéré, le style clair, seulement, l'auteur abuse trop de son érudition et s'enfonce dans de longues dissertations critiques qui n'étaient pas indispensables. Le mauvais goût du temps se fait sentir dans beaucoup de pages, et jusque dans le titre : *La Christomachie combattue* (1). Au reste, le volume que nous avons lu ne renferme que la première partie de l'ouvrage : là se trouve le *principal de la dispute*, divisé en cinq livres. La seconde partie, qui n'a peut-être jamais paru, devait renfermer, outre la fin de la conférence, trois traités, « l'un de la traduction de l'Escriture ... ; l'autre des lieux et régions souterraines de l'enfer, le troisième une alkimie mystique pour tirer les quint'essences huguenottes : c'est-à-dire une démonstration des chimères de la Cène, Enfer, Paradis des Huguenots. »

Léonce COUTURE.

(*La suite au prochain numéro.*)

Une feuille qui exploite comme nous le champ du passé : la *Chronique de la Bigorre*, a voulu prouver qu'elle était bien plus notre alliée que notre rivale ; et son rédacteur en

(1) *La Christomachie combattue où sont contenus les actes de la conférence faicte à Lectoure, entre Fr. Daniel de Saint-Sever, capucin, et Savoys, ministre de ladicte ville, touchant la descente de J.-C. aux enfers : expliqués les principaux mystères de l'union hypostatique, etc... Première partie.* Lyon, Jean Pillehotte. 1611. in-12 de 560 pages (avec trois morceaux préliminaires, Ep. déd. à J.-C., à MM. de Lectoure, au lecteur) Je dois à la bienveillance de M. Malus jeune (de Lectoure) communication de ce volume, qu'il possède relié avec l'opuscule précédent.

chef, mettant la science au-dessus du mercantilisme, nous a tendu, dans son numéro du 10 octobre, une main pleine de cordialité, de sympathie et de désintéressement. C'est une noble leçon donnée à l'industrialisme de la presse actuelle. Voici cette généreuse adhésion :

A Monsieur J. Noulens, *Directeur de la* Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

Si j'étais de ceux qui font du journalisme, de la presse en général, une chose de spéculation, un métier, une machine à dénigrement systématique envers tout ce qui n'est pas soi, je garderais vis-à-vis de vous un silence égoïste et jaloux, et fidèle à la maxime du *Chacun chez soi, chacun pour soi*, je ne viendrais pas aujourd'hui vous donner l'accolade franche et spontanée du confrère, disons le mot, du partisan. Mais c'est parce que j'envisage la mission du publiciste comme une mission sérieuse, digne et sincère; c'est parce que je regarde un journal ou une revue comme une tribune de vérité et de loyauté, et non comme une estrade de Pasquin ou de charlatan; c'est parce que je considère comme étroitement solidaires et devant se prêter un mutuel appui tous les hommes qui tiennent une plume dans un but vraiment utile, loyal, consciencieux et désintéressé; c'est à cause de tout cela, Monsieur, que je ne puis me taire davantage, et que vous allez bien me permettre de vous exprimer dans les modestes colonnes de ce journal toutes les sympathies que je ressens pour votre *Revue*. Mon adhésion s'est fait attendre, j'en ai du regret. Un hommage arrivant aussi tardivement vous donnera peut-être à penser que mon admiration pour votre œuvre date d'aujourd'hui, tandis que mon intérêt pour elle prit naissance le jour où la première livraison de votre recueil me tomba sous les yeux, il y a plus d'un an, et qu'il n'a fait, depuis, constamment que s'accroître. Pouvais-je, moi, enfant de l'Aquitaine et votre si prochain voisin, rester indifférent aux efforts que vous faites pour éclairer la nuit qui pèse sur le passé de cette province dont mon doux pays de Bigorre forma jadis un des plus beaux fleurons? Non certes, et je battais des mains, tous les quinze jours, en vous lisant; et il me tardait de vous crier : courage! J'avais hâte d'inscrire dans *la Chronique de la Bigorre* le nom allié et sympathique de la *Revue d'Aquitaine*, et de leur faire connaître à l'une et à l'autre

leur liens de parenté. Mais chaque jour apporte son imprévu, et c'est là ce qui explique mon retard.

Comme vous, Monsieur, je crois que « la génération présente doit quelque chose aux générations qui l'ont précédée. » Fouiller les secrets des siècles, sonder l'obscurité du passé, remettre en lumière les faits et gestes de nos devanciers, faire connaître les mœurs de leur époque, la physionomie de leur temps par leurs actes et leurs œuvres, c'est lutter avec succès contre la destruction et la mort, et faire revivre la poussière des trépassés. C'est repeupler la terre des générations éteintes et recouvrir le sol des monuments anéantis. C'est faire tenir par la main l'Humanité tout entière depuis la création, et en donner aux contemporains, en dépit du sépulcre, le curieux et magnifique spectacle. C'est aussi amener des analogies et des comparaisons qui sont autant de leçons précieuses et d'enseignements dont les générations présentes et celles à venir doivent immanquablement faire leur profit. Apprendre aux vivants ce que furent les morts, c'est dire à ceux-là : Sachez vous conduire avec les descendants de ceux-ci, si vous voulez qu'à leur tour vos descendants aient droit aux mêmes égards.

Cette *colonne lumineuse à la clarté de laquelle* vous avez entrepris *de ressussiter les hommes et les monuments ensevelis dans le cimetière aquitain*, j'aurais eu, moi aussi, l'ambition de l'élever dans mon pays. J'y travaille depuis un an, et j'ai déjà accumulé bien des faisceaux, réuni bien d'éléments épars. J'ai crié, j'ai appelé pour qu'on vînt à moi, et qu'on m'aidât dans l'érection de cette *colonne*, qu'un ouvrier isolé est impuissant à construire. Jusqu'ici, personne n'est venu, et on m'a laissé seul. Dans l'espace d'une année, il ne s'est pas trouvé, en tout le pays de Bigorre, un détenteur de reliques du passé qui m'ait apporté un seul document. N'importe, j'appelle encore.

Je vous le répète donc, monsieur, j'applaudis à votre œuvre. J'étais impatient de vous le dire et de vous offrir mes encouragements. Quelque humbles qu'ils soient, ils vous seront agréables, j'en suis sûr. Il est bon que celui qui travaille et use ses yeux, trop souvent, hélas, au milieu de l'indifférence et du dédain de ses concitoyens, sache qu'il y a quelque part des esprits sérieux et recueillis qui l'apprécient et le comprennent, qui s'associent à ses labeurs, à ses succès, le suivent dans ses recherches et dans ses veilles, veulent ce qu'il veut, pensent ce qu'il pense, et se réjouissent de ses joies. Ces témoignages de solidarité l'affermissent dans sa résolution, retrempent son courage et donnent

une énergie nouvelle à sa volonté. Avec eux il continue son chemin, et foule aux pieds les moqueries stupides et le persifflage inintelligent qui bruissent à ses oreilles . . . . . .

. . . . . .

CHARLES DUPOUEY.

LES VINS ROUGES DU GERS.

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE,

MONSIEUR,

Je vous communiquai naguère quelques réflexions relatives au Concours agricole tenu à Condom les 2 et 3 septembre. Ces notes, recueillies pour moi seul, n'étaient point destinées à voir le jour; mais, puisque vous avez pensé qu'elles pouvaient être utiles, je les livre à la publicité de votre Recueil, malgré leur défectuosité de forme.

Votre *Revue* n'est pas seulement soucieuse de fouiller le passé, elle veut aussi examiner, scruter le présent et songer à l'avenir. Dans le but de contribuer à la prospérité des intérêts de notre région, elle a accueilli deux lettres de M. Jules de Minvielle sur les eaux-de-vie d'Armagnac. Ce travail de notre honorable compatriote ne sera point superflu. Que l'abondance des récoltes de vin ramène le prix ordinaire, et les avantages de l'association vinicole seront perceptibles pour tous les propriétaires de vignes.

Je vous sais sympathique aux bonnes tendances de notre comice agricole, institution qui peut exercer une influence salutaire sur la production de notre pays. Je connais aussi votre louable désir de seconder les efforts et les tentatives de cette société. Ce désir me semble si légitime que je n'hésite pas, je vous le répète, à mettre à votre

disposition mes pensées sur les divers objets qui ont figuré dans le cadre de notre exposition.

On ne devra pas nous demander compte du peu de méthode que nous apporterons dans la série d'articles que nous servirons ultérieurement aux abonnés de votre journal.

Les vins rouges ayant d'abord fixé notre attention seront l'objet de notre premier travail. Nous entrons donc immédiatement en matière.

Les établissements thermaux des Pyrénées sont, tous les ans, fréquentés par un grand nombre d'étrangers. Il ne suffit pas, pour y conserver ou y recouvrer la santé, de s'abreuver aux sources qui coulent du sommet, des flancs ou des profondeurs de la montagne. Les malades croient généralement, que la générosité du vin combinée avec l'efficacité des eaux peut amener une guérison définitive. Aussi, lorsque les tables d'hôte offrent à leurs convives un liquide âpre, aigre, à couleur équivoque, le Gers est toujours accusé de l'avoir produit. Pourtant le sol de ce département est constitué assez richement pour ne rien envier aux calcaires de la Bourgogne, aux craies de la Champagne. Çà et là, sur les contreforts qui séparent ses vallées, dans les plaines traversées par de nombreux cours d'eaux, des propriétaires (exceptionnellement il est vrai) ont obtenu des vins francs, d'une teinte rutilante, d'un arôme et d'une saveur agréables et susceptibles de soutenir une honorable concurrence avec ce que Mâcon expédie aux restaurants de la capitale. Dans ces trois dernières années (1854, 1855 et 1856), le commerce a pu en exploiter des quantités notables et les faire bien accueillir à Paris sous la dénomination de vins des *Côtes*. Les Bordeaux, raréfiés par l'oïdium et les intempéries, se sont multipliés pour des besoins trop grands à l'aide

de mélanges provenant de notre département. Néanmoins, la réputation des vins du Gers est mauvaise. Cette réputation est-elle méritée? sans aucun doute. Ils le doivent aux mauvaises cuves, à une fabrication défectueuse, à de vieilles futailles, lesquelles ont été, en grande partie, utilisées par les pères des viticulteurs de ce jour; enfin, à l'ignorance complète des soins que nécessite l'obtention de ce produit agricole si délicat et si altérable.

D'après les statistiques du ministère de l'agriculture, de 1845, le Gers consommait seul plus de 750,000 hectolitres de vin, c'est-à-dire près des deux tiers de la récolte. Or, les habitudes de nos contrées ne réclamaient pour le palais de nos consommateurs qu'un liquide alcoolique et rude au gosier, malgré l'adjonction d'une certaine quantité d'eau. Un petit nombre de raffinés, initiés à de bons enseignements par les voyages, ont seuls, depuis quelques années, demandé à leurs crûs des qualités qui les avaient satisfaits ailleurs. Ces bonnes méthodes ont amené le succès. Ces succès doivent se généraliser. L'exposition de Condom peut être une occasion d'arriver à ce résultat; les vins qui y ont figuré nous ont permis d'apprécier ce timide progrès. La Société d'agriculture manquerait à ses devoirs si elle ne pesait pas dans cette question de toute son énergie. Il faut qu'elle donne l'exemple, qu'elle fabrique elle-même. Le système des primes est insuffisant. On ne fait pas plus des agriculteurs avec des récompenses qu'on ne fait des filles vertueuses avec des couronnes de rosières.

Les exposants de vins ont tous eu la prétention d'offrir des produits de premier ordre. Quelques échantillons seulement ont été satisfaisants. Ce qui a surtout frappé la commission, c'est l'acidité des vins s'augmentant en raison de leur vieillesse. Un autre fait lui a démontré le goût dépravé de ceux qui avaient exposé. On a présenté une

grande quantité de vins passés ou rancio. Arrivés à ce point, les vins de Bourgogne, de Bordeaux, du Rhône, ne peuvent plus être distingués les uns des autres. Les rancios du Gers possédaient encore une aigreur très sensible. Nous avons eu aussi à déguster un vin rouge complètement décoloré par la vieillesse. Le propriétaire le considérait comme une merveille : le jury ne fut pas de son avis; il lui eut été impossible de qualifier ce liquide sans l'aide de l'étiquette.

La commission est néanmoins demeurée convaincue que, dans les liquides soumis à son examen, le terroir et le climat n'avaient point fait défaut, que la manipulation seule était mauvaise. Elle a naturellement conclu de ces observations que l'on devait, par de bonnes instructions, propager les bonnes pratiques. Bien mieux, la société ne doit-elle pas sur différents points du département faire des vins en achetant de la vendange. Elle doit présider elle-même à la fabrication, aux soins d'entretien, de conservation. Il est essentiel de renouveler ces essais durant plusieurs années. — Après trois ou quatre ans d'expérimentation, il faudra faire publiquement des comparaisons entre les produits traités par les procédés nouveaux du comice et ceux traités par les procédés traditionnels des propriétaires. Entrée dans cette voie, la société aura mérité la reconnaissance de tous les producteurs pour avoir favorisé leurs intérêts et bonifié la source la plus féconde des richesses du pays. Alors, le reproche de théoriciens, adressé à ses membres, tombera devant une large application environnée de la plus grande publicité.

CERBONEY DUBARRY.

LA FIDELITAT.

Aro que le lillac è las mamoys (1) flourisson
È que milo parfuns dins l'ayre s'esplandisson,
Arribatz, petits aouzerous,
De per delà les mars pregoundos!
Benguètz aci, benguètz, hiroundos!
Apaouzatz-bous!

De la fidelitat, per jou, setz un imatge;
Boste gazouilladis, boste poulit ramatge,
Cado jour charmon moun cor
Le maytin, aou moumen que l'aoubo
S'en ba dan sa poulido raoubo
De coulou d'or.

Moun Diou! lou poulit jour en de bost'arribado!...
Senti d'ou soureillet uno douç'halenado;
Les crums s'en ban tout douçoment,
Blancs coumo montagnos de lano,
Car l'aoutagn caresso la plano
Tansoulotment.

Me benguètz counsoula, car sèou touto souleto!
Sabetz qu'aouetz le niou la-haout dins ma crambeto...
Alatejatz debat l'emban,
En atendent que bous dubrisco...
Y baou! y baou! è tant que bisco,
Benguètz cad'an.

D'ou chérit de mou cor pourtatz-me'no noubelo!
S'en angout èt tabé... Séparatioun cruèlo...
Louègn, louègn; mès soun tens es coundat!
Dison bè : « La pax se preparo!... »
Mès helas! tourno pas encaro,
Praoube souldat!...

L'aouetz bist, dessigu, dambè soun gran panacho,
Soun espaz'aou coustat è sa negro moustacho,

(1) *Mamoy* dans le dialecte beaumontois signifie : violette.

Le fusilh armat à las mas!
È belèou sou chan de bataillo
Es toumbat, debat la mitraillo,
Fret coumo glas!

Nani! nani! es pas mort; brandissetz trop las alos!
È Diou l'a proutejat countro boulets et balos...
Es bertat, petits aouzerous?
Besi que nadats dins la joyo...
Me bouletz dise que m'enboyo
Milo poutous!...

Moun frount s'es desplissat è le chagrin me quito...
Mercio, Diou d'ou Cèou, d'aouge gardat sa bito!...
Hiroundos, mercio tabé!
M'aymo toutjour, è NOSTRE SEIGNE
Le me gardo!... Qu'èy doun à cregne?
Tournara bé!

Bousaoutos, sibouplet, dins boste loung bouyatge
Le pourtaratz cad'an noubelos d'ou bilatge;
Le dirats que dins le bousquet,
En tout garda sur la pelouso
Lous agnerous et la *barouso* (1)
Pregui per èt!

Hiroundos! le diratz tabé que sa mestresso,
Sur las alos d'ou bent, qu'en passa la caresso,
L'emboyo soupirs cado jour,
È que la neyt, quan se rebeillo,
Un ange le ditz à l'aoureillo:
« T'aymo toutjour ! »

Cad'an, en atendent que soune la boun'houro,
Bengueratz counsoula l'amourouso que plouro
D'este soulo pendent sept ans...
En pago, la praoubo maynado
Bous atrapara dins la prado
Parpaillols blancs!

MAS FANTESIOS PAR

B. CASSAGNAOU.

(1) Nom de vache.

EXTRAIT de la généalogie historique de la maison de Pins,

PAR LE MARQUIS FRANÇOIS-ODON DE PINS-MONTBRUN, DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Il est aussi difficile et aussi délicat de parler des siens que de soi-même. C'est ce qui fait que nous avons longtemps hésité, pour ce qui nous concerne, à répondre au bienveillant appel du spirituel et savant fondateur de la *Revue d'Aquitaine* et de plusieurs de ses honorables collaborateurs. Encouragé cependant par de nobles et récents exemples (1), nous tâcherons de surmonter cette appréhension légitime et ferons en sorte de les suivre, modestement sans doute, mais avec la même sincérité, la même bonne foi.

Toutes les généalogies sont plus ou moins taxées de vanité, par conséquent de fausseté, car qui se plaît à sa vanité, dit le Prophète-Roi, doit chercher le mensonge, *diligite vanitatem et quærite mendacium*. La méditation de ce texte et beaucoup d'autres motifs nous empêcheront de quitter la voie de la modestie.

On verra par la lecture des fragments qui vont suivre que si nous n'avons pas reculé devant les difficultés que peuvent présenter de semblables communications, c'est parce que nous voulons faire hommage à notre chère et bien-aimée province des renseignements historiques recueillis, en grande partie, dans nos archives de famille. Quelques-uns de ses membres ont eu l'heureux privilége de rendre des services à la religion, au pays, à des souverains et aux lettres.

Je considère comme un devoir pieux de les enregistrer dans une publication destinée à conserver tous les souvenirs d'un passé déjà loin de nous !

Au reste, je vais m'expliquer ici franchement. Quand on a l'avantage d'être sorti d'un bon estoc, il ne faut pas trop en tirer orgueil : On n'a guère de mérite quand on ne peut se faire estimer que par celui de ses majeurs !

Ajoutons que nous prenons la responsabilité des renseignements inédits ou autres que nous devons fournir à la *Revue d'Aquitaine*, en divers articles détachés et dans de prochains numéros.

PINS. — Branche du Bourg.

Jean de Pins, seigneur du Lac, du Limport et de Brax, en Gascogne, co-seigneur, avec le roi, de La Sauvetat de Gaure, connu sous le nom de capitaine du Bourg, était fils aîné de Hector de Pins, écuyer, seigneur du Bourg, gouverneur de Fleurance, et de Jeanne Cordier; il

(1) Ceux de M. le lieutenant-général duc de Fezensac, de M. le marquis du Prat, et la remarquable lettre de M. Laurentie à M. E. Corne, insérée dans la présente *Revue*.

s'engagea fort jeune dans les armes comme la plupart de ses ancêtres, et servit dans les guerres de son temps sous le maréchal Strossy, et particulièrement en Toscane, en qualité d'enseigne de la compagnie d'ordonnance du fameux capitaine Charry (1554 et 1555). Montluc, parlant de lui en ses commentaires (1), dit qu'il était encore vivant quand il les rédigeait, et ajoute que *Le Bourg*, comme on le nommait aussi, avait été un de ceux qui, avec lui, le sieur Cornélio, le comte de Gayas et M. de Bassompierre, commissaire d'artillerie, servirent à reprendre le fort de Camollia, à Sienne, dont les Impériaux s'étaient rendus maîtres. Scipion Dupleix, ajoute en son *Histoire de France*, chap. 58, p. 434, que *Le Bourg* fut un de ceux qui acquirent dans cette action une grande réputation par leur *valeur et hardiesse;* il se trouva à plusieurs combats et rencontres. Après la guerre étrangère, Jean de Pins se signala aussi dans les troubles civils et religieux de Guyenne où il servit honorablement dans les rangs des catholiques. D'Aubigné, quoique huguenot, a cru devoir citer un fait dans ses *Mémoires* qui prouve que *Le Bourg* avait tout autant d'intrépidité que lui (2). Après la prise de Marmande, Jean de Pins était, en 1584, conseiller et maître d'hôtel de Marguerite, reine de Navarre, fille et sœur des rois de France. Il fut marié deux fois : 1° avec Renée de Montlezun, qui est nommée au contrat de mariage de Madeleine de Pins, leur fille, et d'Amanieu de Jaulin. Je trouve que Jean de Pins épousa en deuxièmes noces noble damoiselle Jeanne de Larroque, fille de Philippe, seigneur dudit lieu en Armagnac, et de Mathurine de Bar d'Ylemade. Montluc nous apprend aussi que plus tard Le Bourg fut pourvu d'une compagnie de gens de pied. Il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (3). Le seigneur du Limport, qui avait partagé la succession de ses père et mère avec Hérard, son frère, conseiller du roi au parlement de Toulouse, en 1560, décéda en 1588, laissant deux enfants de son premier mariage.

Castéra-Verduzan, le 4 octobre 1857.

DE PINS-MONTBRUN.

(1) *Com. de Montluc*, liv. III, p. 192, édit. de Paris de M. Gobert, 1617.

(2) Apprenez, dit-il dans ses Mémoires, deux de mes vanités : l'une que j'ôtais mes brassards avant d'aller à la charge (pendant le siége de Marmande), parce que j'étais le seul qui en eût; l'autre qu'au fort du combat, je pris mon épée de la main gauche pour éteindre de la droite un bracelet de cheveux de ma maîtresse qui y était attaché et qui brûlait d'une arquebusade qui l'avait touché et embrasé. Le cap. du Bourg à qui j'eus affaire me manda qu'il s'était bien aperçu de ce que j'avais fait, et que pour me marquer une intrépidité pareille à la mienne, il avait dessiné un monde et une croix avec la pointe de son épée sur le sable.

(Hist. de l'Agenais, du Condomois, etc., etc., par M. *Samazeuilh*, t. 2, p. 199.)

(3) Registre des insinuations du parlement de Toulouse.

DEUX CONTROVERSES RELIGIEUSES

A LECTOURE

AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE.

II.

La seconde conférence que j'ai à raconter et qui offrit des incidents plus piquants eut lieu en 1618. Un jésuite habile, le P.Regourd, prêchait, depuis l'Avent, à Lectoure, et les conversions se multipliaient de plus en plus. Chacun désirait une discussion publique. Le nouveau ministre de Lectoure, Cazaux, qui n'était pas plus habile que Savoys, était du moins assez prudent pour ne pas s'exposer à un échec. Sylvius, ministre de Leyrac, étant venu dans notre ville, deux protestants, Baret et l'avocat Dupré, lui proposèrent une conférence avec le jésuite, et prirent même l'agrément de ce dernier; mais après ces démarches, Sylvius disparut « pour combattre de loin et en fuyant à la façon des Parthes. » Alba, ministre de Tonneins, fut plus hardi; il entra en conférence avec le P. Regourd le 9 février, mais il ne tarda pas à s'enferrer, si bien qu'un des plus ardents huguenots de Lectoure, Marcoux, l'arrêta en lui criant : « Je proteste contre vous, Monsieur le Ministre, de la part du consistoire, si vous passez plus outre.» Il promit pourtant de continuer; mais le lendemain, au point du jour, il était parti. Ce qui ne l'empêcha de se proclamer vainqueur dans une relation qu'il adressa au ministre Maisonier.

Les protestants désiraient naturellement une revanche. Or, pendant le carême, l'église réformée de Montauban donna une commission à son ministre Chamier, auprès de Fontrailles, sénéchal d'Armagnac, *gouverneur du château et ville de Lectoure*. On attendait ce pasteur, venu du Dau-

phiné avec une grande réputation de science, rompu d'ailleurs à la controverse, et qui prétendait avoir désarçonné Fenouillet, évêque de Montpellier, l'abbé de Saint-Antoine, et le P. Coton, confesseur du feu roi. Mais cet homme redoutable ne paraissait jamais. Pendant la semaine sainte, le sénéchal se trouvant sur ses terres, à Castillon, près l'Isle-Jourdain, Chamier alla le trouver : il ne risquait pas de rencontrer là le jésuite. Après les fêtes de Pâques, celui-ci, rappelé à Toulouse, passa à son tour par Castillon, où Mme de Fontrailles le pria de disputer devant elle avec Perery, ministre de l'Isle-Jourdain, qui avait déjà donné sa parole et choisi pour sujet l'Eucharistie. Le Père acceptait; mais Perery voulut se consulter, et bientôt il reçut de Montauban une inhibition formelle. Regourd partit pour Toulouse, avec promesse de revenir s'il en était prié. Cinq ou six jours après, Chamier, revenu à Castillon, se chargea de faire lever la défense et de conférer lui-même avec le P. Regourd, à Lectoure, le 16 mai suivant. Il prétendait que le jésuite le fuyait depuis quatre mois : c'était plutôt le contraire, et il reçut un démenti formel du P. Durand qui, retournant à son collége d'Auch après une mission, s'offrit à disputer lui-même, et répondit de son confrère. La sénéchale envoya un message à ce dernier qui accepta sans explication.

Au jour fixé, on fit les conventions préliminaires de la controverse. Le sujet choisi par Chamier était la nouveauté de certaines croyances et pratiques de l'Eglise romaine. Mais le P. Regourd ayant demandé quelle valeur était accordée par son adversaire à l'Ecriture, celui-ci consentit à consacrer la première séance à disputer du *juge des controverses*.

Le ministre prétendit que l'Ecriture était le dernier juge de toutes les questions de foi. Le jésuite prouva avec beau-

coup d'habileté qu'il y a des questions de foi sur lesquelles l'Ecriture est muette : par exemple, la question de savoir si le livre de la Sagesse est ou non Ecriture Sainte.

Dans la seconde séance, Chamier accusa l'Eglise de prévarication, parce qu'elle peint Dieu et adore les images. Le Père répondit constamment que le précepte prohibant de représenter Dieu par des images n'était qu'une loi positive abolie avec le culte mosaïque, et que le culte absolu, non le culte relatif des images, devait être taxé d'idolâtrie.

Dans la séance suivante, Regourd reprenant le rôle d'argumentateur, prouva le dogme de la transsubstantiation par des textes frappants de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Chrysostôme et de saint Ambroise.

La quatrième séance roula sur l'invocation des Saints. Le jésuite était répondant; il écarta tous les textes opposés par son adversaire en distinguant le culte absolu du culte relatif. Celui-ci changea plusieurs fois de moyen; mais le Père avait réponse à tout. La défaite de Chamier fut si notoire que Marcoux s'écria, en présence de cinq cents personnes, que saint Augustin et les autres Pères, dans lesquels le jésuite faisait voir clairement l'invocation des Saints, étaient *des hérétiques*. Le lieutenant principal Garros « personnage accomply en toutes qualités, fors celle de la religion, et signamment tres meur et circumspect,» témoigna, devant l'évêque et plusieurs autres témoins, que le P. Regourd l'avait pleinement satisfait en ce qui regardait l'invocation des saints. Dans la relation de cette conférence, dressée pour la sénéchale, Perery passa condamnation sur ce point. Enfin Garros, Tissier, avocat du roi (1), Laffargue, avocat et ancien du consistoire de Lectoure, déclarèrent que leur ministre avait mal défendu sa cause,

(1) Le même sans doute qui parut à l'assemblée protestante de Loudun. J.-J. Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. 5, suppl., p. 489.

qu'il rêvait et qu'il méritait la mercuriale : et, séance tenante, Delom, juge-mage d'Armagnac, donna à Chamier un démenti formel sur une entorse qu'il faisait subir à un texte de saint Augustin.

La cinquième séance fut la plus orageuse. Le Père, qui argumentait, cita, en faveur de la présence réelle, un texte de saint Grégoire de Nysse. Chamier répliqua que ce Père était origéniste, et, au lieu de répondre, épilogua sur un canon ecclésiastique touchant l'Eucharistie. Le jésuite résolut ses difficultés; puis, reprenant son rôle, il récita onze textes écrasants de plusieurs Pères. Tout cela était interrompu par les injures de Chamier et par les impatiences des ministres présents qui plusieurs fois dirent aux secrétaires de ne pas continuer. Mais Fontrailles avait pris des précautions pour que l'ordre ne fût pas troublé : toutes les portes de la ville étaient fermées, à l'exception d'une seule où il y avait une bonne garde bourgeoise. On fit taire les ministres. Chamier ayant arraché les actes des mains des notaires pour les déchirer, le sénéchal les lui fit rendre malgré sa fureur. Enfin, il demanda du temps pour vérifier les textes allégués, et depuis ne reparut pas. Il avoua lui-même, dans sa Jésuitomanie (1), qu'il avait rompu la conférence, parce qu'on l'y traitait avec désavantage. Cependant, les juges étaient mi-partis; et, d'ailleurs, le jésuite montrait un imperturbable sang-froid et la plus sincère modération. Marcoux lui déclara plusieurs fois que ses coreligionnaires étaient satisfaits de sa personne, et nommément *de sa modestie et retenue*. Chamier, au contraire, s'oubliait jusqu'à dicter des personnalités injurieuses qu'on fit rayer une douzaine de fois dans les procès-verbaux. Il se plaignit souvent que tous les avantages étaient pour son

(1)... Par les héritiers de Denys Haultin. 1618, 248 pages. (Je n'ai pas vu ce volume.)

adversaire, ajoutant : *Todos para voz et nadas para noz* (sic). Sur quoi, le baron de l'Isle, seigneur catholique qui riait volontiers, se permit de dire : « Je m'émerveille fort qu'y ayant tant d'antipathie entre un ministre et la langue espagnole, celui-ci s'y soit rendu savant.» Chamier protesta qu'il n'en savait que ce petit mot : « Je ne vous conseille pas d'aller apprendre le reste sur le lieu, répondit le baron; il y fait un peu chaud pour les ministres, même au mois de mai.»

Chamier tâcha vainement de se relever dans le pamphlet dont j'ai déjà cité le titre. Par exemple, il y répondait aux textes des saints Pères sur la présence réelle, que ces Pères n'y avaient non plus pensé qu'à s'aller pendre. Il insultait l'évêque de Laodicée, les religieux et le pape. Il prodiguait les termes de *bestises*, *asneries*, *lourdises*, *perfidies*, *manies*, *traits de buffles;* il appelait son adversaire *farceur*, *triacleur*, *calomniateur*. Tout cela fit peu d'effet; et Nouaillan, avocat de Montauban, avouait que Chamier, *selon le commun jugement*, n'avait rien fait de bon, ni à la conférence, ni dans son livre; qu'il avait perdu le temps *en paroles et convices*, au lieu d'instruire et d'édifier.

Un catholique ardent se chargea de la réplique. Ce fut le sieur Timothée de Sainte-Foy. Rien ne peut donner une idée de la verve irritée et sarcastique qui anime les pages de son livre (1) à travers un fatras de métaphores de mauvais goût et d'allusions et citations inépuisables. Ecoutez comme il venge l'évêque de Lectoure des insultes de Chamier :

Les déshonneurs, outrages et offences que Chamier vomit à gule bée contre luy, sans nul autre subject que celuy qu'il emprunte de sa for-

(1) *Les Désespoirs de Chamier, ministre de Montauban, sur la conférence qu'il a eue à Lectoure avec le R. P. Alex. Regourd, de la comp. de Jésus, en may* 1618, *avec la Réfutation de sa prétendue Jésuitomanie...* Caors. Jean Dalvy, MDCXIX, in-12, de 468 pages. A la suite, se trouvent les *carmina* dont je parlerai plus bas. Je dois encore la communication de ce curieux volume à M. Malus.

cenerie et de sa desroute pleine d'opprobre, s'eschangent en honneur, en bonheur et louange : c'est auprès de cet ail venimeux que les violettes sentent plus doux; c'est sous la surcharge de telles violences que les palmes poussent plus contre-mont; c'est durant les attaques de Cartage que Rome en fleurit d'autant plus; comme les invectives frauduleuses et les rusés outrages des Ariens à l'encontre des Athanases et Hilaires, des Nestoriens et Acaciens à l'encontre des Cyrilles, des Luciférains à l'encontre des Hiérosmes, des Donatistes et Pélagiens à l'encontre des Augustins servoient à ces très dignes évesques, et de renfort pour eux et de panégyrique pour le public; n'y pouvant avoir bon accord ny mutuelle intelligence entre l'arche et Dagon, l'autel de Dieu et l'autel du démon, les ténèbres de l'hérésie de Chamier et la lumière de la foy de ce noble prélat; n'y pouvant avoir de l'honneur à estre loüé d'un infame; le fils de Dieu mesme n'ayant peu supporter les paroles de respect proférées par les démons et les énergumènes; n'y ayant que louange pour un prélat et pasteur de l'Eglise d'estre la butte de la haine et des convices des hérétiques.

Il houspille son adversaire jusqu'à travestir son nom :

Chamier, *Chamor*, Hébrieu de mesme poids et signification que le ονος des Grecs et l'animal d'Arcadie des Latins (p. 167).

Il interprète d'une manière peu honorable son obésité :

Le bon Chamier s'en va un peu grossement et grossièrement en besoigne... : la masse du corps appesantit l'esprit; le grand soin qu'il est obligé d'avoir, ensuite de sa théologie libertine, de ce gros ventre qu'il a basti, vousté et arrondy à fonds de ceuve (cuve) parfaictement en toutes dimensions, non tant par son naturel et complexion (en quoi il serait excusable) que par les extraordinaires despensès qu'il y a faict de longue main, ne lui permet de voler si haut.

παχεια γαστηρ λεπτον ου τικτει νοον.

Le ventre gros n'engendre esprit subtil.

Un chacun sçait que le premier dimanche des Advens derniers, qui escheoit le 3 décembre 1617, et selon les fastes de Chamier, sous l'empire d'Heliogabale et le consulat d'Apicius Pansa et d'Œnophilus Crassus, il falut qu'en plein presche il rendist gorge pour décharger le ventre qu'il avait trop farcy par un déjeuner anticipé à son ordinaire,

comme en attestera tout Montauban, ceux nommément qui furent députez par le Consistoire à nétoyer la chaire, et les anciens qui l'en réprimandèrent avec commination d'exil, s'il ne corrigeait son intempérie, ainsi que fit Lysander à l'endroit d'Anclides pour semblable désordre (pages 152, 153).

On aurait tort, d'après ces échantillons, de croire que le livre de Théod. de Saincte-Foy n'est qu'un amas d'injures. Il y a de la logique et de la science sous les formes peu convenables d'une polémique passionnée, surchargée d'érudition indigeste. On ne parcourt pas sans intérêt, lorsqu'on a pris son parti sur le fatigant enchevêtrement des des périodes, ces chapitres où est déduit : I, le subject général du désespoir qui a poussé Chamier à mettre au jour sa Jésuitomanie; II, son désespoir sur les approches, lois et matière de la conférence; III-VI, son désespoir sur chacune des séances; VIII, son désespoir sur le *mirouer* de ses fautes. Ce sont : 1° des fautes en grammaire : le pauvre homme a fait imprimer σιδηρους ανδρες, comme qui dirait *viri ferreos* ou *viri ferreus*. Dans les vers annexés à son pamphlet, il a commis des fautes de quantité; il a abrégé la seconde syllabe de *balbutiem* et allongé la première de *tabula*. Il a d'ailleurs dévoilé son ignorance en volant toutes les bribes de grec dont il a émaillé ses pages dans les Adages d'Erasme; 2° ses fautes en théologie sont comptées à leur tour sans préjudice 3° de ses falsifications et mensonges. Il a osé écrire que le P. Coton s'enquit du diable ce que deviendraient ses reliques après sa mort! Au reste, l'auteur, pressé de donner son œuvre au public, n'épuise pas la matière; mais il promet d'y revenir en cas de besoin : « Chamier ne perdra rien à l'attente : échappé n'est pas qui son licol traîne. »

La réponse n'aurait pas semblé complète, si, après avoir donné à l'ennemi prose pour prose, on ne lui eût pas en-

core rendu vers pour vers. Il y en a 24 pages des mieux remplies sous ce titre : *In Danielem Chamerium et clientes ejus epigrammatarios Carmina* στηλιτευτικα. La première pièce annonce un vrai latin, vigoureux imitateur des iambes d'Horace contre Ménas ou Canidie :

« Cette infâme progéniture d'un père défroqué (1)... »

Mais dès le second vers, la traduction devient impossible. Le morceau est d'un certain B. de Saint-André, docteur en théologie. Un autre docteur en théologie est presque aussi vigoureux dans une poésie sur le *Laurier de Chamier*.

« Le pourceau grogne ses triomphes, et d'un ventre gorgé fait résonner ses fausses victoires... Gloire! triomphe ! Habitants de Montauban, préparez du son au pourceau. Il mérite de tels soins, ce ventre qui se gonfle à la façon des concombres... Qui refusera d'adorer cet abdomen plein de l'esprit de Luther? Qui n'admirera pas cette tête, grosse d'une Minerve calviniste (2)? »

Antoine Adin, de Cahors, relevait avec mille intentions

(1) Infame semen patris excucullati,
Porcæ maritæ porcus et caper capræ,
Crotoniates helluator ut Milo,
Nuper triumphos ventris et gulæ narrans,
Se jesuitas quindecim ligurisse,
Et semipastrum nauseasse Regurdum
Unoque rictu respuisse jactabat.....
De Marte salvum nil tulit nisi dorsum.
Impinguat ollas et saginat abdomen.
Eviscerare doctus artifex bursas,
Bursas fideles credulumque fiscale.
Donemus, inquit, verba dentur ut nummi...
Fide pelasga punicaque perdamus
Dignas papyros clunibus latrinisque...
Quod si triumphis gallicis deest palma,
Romam petamus, infulamque papalem,
Volusique chartas, marcidique vibremus
Egestiones ventris in Bellarminum,
Et purpuratos decrepemus in patres.
Imbulbitemus stercorariam sellam !...

(2) Grunnit triumphos porcus, et ventrem satur
Falsas crepat victorias.....
Io triumphe ! Montis albani accolæ,
Parate porco furfurem, etc...

satyriques les fautes de prosodie des épigrammatistes huguenots (1). Un noble de Saméra chantait avec malice la *fuite triomphale* de Chamier. Un anonyme variait le même thème sur le rhythme d'une des plus jolies pièces de Catulle en défigurant le nom du ministre de Montauban :

Camelus ille quem videtis, hospites,
Probat fuisse bestia ac iners pecus...

Tous ces vers latins sont peu délicats dans leur genre d'esprit; mais ils sont du moins pleins de verve et d'un style puisé aux vraies sources. La poésie française, au contraire, est plate et vulgaire. Voici une épigramme :

Chamier, ce grand pasteur et dangereux guerrier,
Se dit estre vainqueur et couronne une beste.
(C'est l'âne qui l'avait porté de Lectoure à Montauban.)
Ne s'est-il pas fait tort, se privant du laurier?
Non, car son asne et luy n'ont qu'une mesme teste. B. D. C.

Un certain Monrousier chantait avec beaucoup de solennité l'âne de Chamier :

A vous, Messieurs du Consistoire,
Je veux dédier la victoire
D'un des plus insignes guerriers
Qui jamais sous vostre cornette
Mérita de porter en teste
Des couronnes et des lauriers...

Ce n'est pas un asne ordinaire
Comme ceux du pauvre vulgaire
Maigre, défaict, sans appareil :
Jamais le moulin du Basacle,
Des beaux asnes le réceptacle
Ne nourrit un asne pareil.

(1) Sezzon μαστιγοφορος: Chamerio et sociis in Priscianum pueriliter peccantibus.

Le poète ne tarit pas en éloges sur ce baudet descendant de l'ânesse de Balaam. Il veut que la gazette parle de la vitesse de ses pieds. On va envoyer jusqu'en Angleterre un ambassadeur :

Qui dira, preschant sa louange :
Messeigneurs, c'est un cas estrange
Combien cet asne nous valut.
Certes, s'il n'eust presté la croupe
A quelques-uns de nostre troupe,
C'estoit faict de notre salut.

On va lui élever une statue dans la grande place de Montauban, et les fidèles iront l'honorer sans crainte d'idolâtrie :

Mais après toute ceste feste,
Messieurs, cet asne est une beste :
Et Chamier est ce grand soldat,
Ce fier et généreux courage
Qui n'eut jamais que l'avantage,
Pour battu qu'il fust au combat.

Qui faict croire que trois ou quatre
Le tiennent, quand il faut combattre,
De peur qu'il ne s'échauffe trop;
Et quand il faut qu'il vous secoure,
Il s'en va le pas à Lectoure,
Mais il en revient au galop.

J'oubliais les anagrammes. Voici le plus heureux : *Daniel Chamierius : Da mihi res culinæ.*

Nous n'avons pu refuser à la curiosité naturelle du lecteur, que nous jugeons d'après nous-même, ces échantillons d'une polémique sincère, mais peu avouable dans l'emploi des moyens. Les passions humaines mêlent aux plus justes causes des éléments condamnables.

Les fruits réels de la controverse étaient ailleurs. Mme de

Fontrailles, femme du sénéchal, et sa belle-sœur, abjurèrent l'hérésie dans la chapelle de Notre-Dame de Garaison, le 24 juin 1618, entre les mains de Mgr Jean d'Estresse. La sénéchale avait mandé le P. Regourd pour lui faire sa confession. Le 21 juin, le sieur Tenanx, neveu d'un ministre de Montauban, avait embrassé le catholicisme à Lectoure : il avait été ébranlé aux deux dernières séances de la controverse du mois de mai. Le fils aîné de ce Marcoux que nous avons nommé trois fois, après avoir été jusque-là ferme protestant, avait chancelé dans les mêmes circonstances, comme il en fit l'aveu à M. de Pérez, avocat catholique; il prononça bientôt son abjuration à Toulouse, dans l'église des Pères Jésuites. Ces exemples se multiplièrent, et les registres de la confrérie du St-Sacrement, encore conservés à l'église St-Gervais, nous montrent les noms des familles calvinistes passant l'un après l'autre dans les rangs catholiques. Ainsi s'accomplissait *fortement et doucement* l'œuvre de Dieu.

LÉONCE COUTURE.

LÉGISLATION.

De l'augment ou gain de survie, selon la coutume de Lomagne.

(Item si lou marit et la mouilher s'an dounat alcuna cauza entre lours per razoun d'espozarissy... *Cout.*, art. 58.)

L'idée de ce travail nous a été suggérée par une réflexion du vénérable collaborateur de la *Revue d'Aquitaine*, lorsqu'il écrivait, dans l'un des derniers numéros, *sur l'ordre et*

les juridictions : « que nos lois intermédiaires n'ont pas, jusqu'à l'émission du Code civil, anéanti toute législation ancienne; que, sur certaines matières, notamment en fait de *conventions matrimoniales*, elle était encore consultée, ainsi que la jurisprudence des trois parlements (Pau, Toulouse et Bordeaux)..... que fréquemment encore, lorsqu'il est question de difficultés sur d'anciens *contrats de mariage*, on a recours à la jurisprudence des parlements..... *Impérieuse nécessité donc de faire du sujet dont nous parlons une étude sérieuse.....* »

Nous allons essayer de répondre à cet appel de M. Corne en examinant la question d'*augment ou gain de survie*, en matière de *conventions matrimoniales*, d'après la *coutume de Lomagne*, en vigueur à Lectoure, et le pays de ce nom.

Mais, d'abord, y avait-il une *coutume de Lomagne*? Etait-elle écrite ou traditionnelle? Quelles formalités la rendaient exécutoire et obligatoire? Dans quels pays exerçait-elle sa juridiction?

Telles sont les observations préliminaires, les questions préjudicielles qui nécessitent autant de réponses péremptoires et immédiates avant l'examen du fonds.

L'origine des coutumes est fort ancienne. Tous les pays, avant d'avoir des lois écrites, ont eu des coutumes et des usages qui leur tenaient lieu de lois. Elles se multiplièrent tellement en France qu'il fallut les inventorier pour les classer dans des nomenclatures distinctes, selon qu'elles étaient *générales*, c'est-à-dire uniformément observées dans une province entière, et particulières ou *locales*, c'est-à-dire exceptionnellement en vigueur dans une ville, un bourg, un simple village. Dans ce dénombrement, on en trouva soixante de la première catégorie et environ trois cents de la seconde. Elles restèrent longtemps à l'état de tradition, mais on finit par les rédiger par écrit. Ce fut notamment

vers le xve siècle que cette mesure devint impérative. On en trouve la recommandation expresse dans une ordonnance relative à l'abréviation des procédures, où il est ordonné « que les *coustumes*, usages et styles de tous pays du » royaume fussent *rédigées par écrit* par praticiens et cous- » tumiers, et être apportées (au roy) pour être vérifiées par » les gens de son grand conseil et de la cour du parlement » (article 125, année 1425). »

Cette formalité de la *rédaction*, suivie de l'*approbation* par l'autorité souveraine, en appela naturellement une autre, celle de l'*enregistrement* par les parlements.

§ 1er.

Nous rencontrerons ces divers caractères, conditions essentielles, formalités virtuelles, indispensables à sa validité comme à son authenticité, dans le document que nous allons reproduire textuellement et analyser sur un point spécial.

C'est une copie des *coutumes de Lomagne*, en vigueur dans la ville de Lectoure.

Ce manuscrit, par sa forme, sa vétusté, son style, le caractère de l'écriture et l'insertion *in fine* d'une ordonnance de Charles VIII paraît dater du xve siècle.

L'original avait été précieusement conservé dans les archives de la municipalité jusqu'à l'époque de la révolution de 1789. Il en est fait souvent mention dans les délibérations de la communauté, et notamment dans une protestation de 1788 contre des projets d'empiètement sur certains droits de la cité.

§ 2.

C'est à la fin du xiiie siècle que les *coutumes de Lectoure* furent reconnues, discutées et enfin *rédigées par écrit*. La vicomté de Lomagne venait de passer dans la maison de

Guienne par le mariage d'Hélie de Thallayrand, fils du comte de Poitiers, avec Philippa, sœur germaine de Vivian, dernier vicomte de Lomagne. (OIHENARD, *not. utr. Vasc.*)

« Alors, dit la chronique, la ville de Lectoure, se sentant » trop faible pour résister à ses ennemis, appela en pa- » réage Hélie de Thallayrand qui les reconnut et les con- » firma de sa confirmation après serment mutuel de fidé- » lité... Elles furent faites et rédigées par écrit en l'an de » l'incarnation du Fils de Dieu notre Seigneur mille deux » cents quatre-vingt-quatorze... (*Archives municipales et » délibération de la communauté de 1788.*) »

C'était la ressource ordinaire des petites localités de traiter par une alliance offensive et défensive avec un personnage puissant, lorsqu'elles avaient à redouter l'invasion d'un ennemi voisin. Or, les Anglais n'étaient pas loin de là; du moins, leur influence et leur prépondérance même se faisaient-elles sentir dans un pays limitrophe, « puisque » Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, venait » de contracter avec Auger, abbé du monastère de Con- » dom, un *paréage* pareil en 1286.» (*Journal des annonces de Condom* du 10 septembre 1833.)

Cette simple allégation *de l'existence*, à cette date, *des coutumes de Lomagne* dans la ville de Lectoure acquiert un degré de certitude lorsque, dans des documents qui ont un véritable caractère d'authenticité, nous rencontrons la description matérielle, le signalement extérieur du livre qui les contenait, avec les précautions minutieuses prises pour en assurer la conservation dans les archives de la cité. Ainsi, « le livre des statuts et coustumes de la présente » ville et cité de Lectoure *qu'est tout de parchemin et est couvert de postes et de bazane rouge*, et commence par ces mots: ayssy commensa la taula de *las coustumas de la hounorable ciotat de Laytora*. (*Archives municipales.*)

Ainsi, on trouve dans un inventaire de 1502 : «Item unq » coffré à très saralhas per tenir les documens de la villa... » los priviletges viels et nobetz... *lo libe de las coustumas.*»

§ 3.

Ces points incontestablement établis de la *reconnaissance*, de la *rédaction*, de l'*existence* enfin des coutumes de Lomagne, la seconde garantie, comme valeur juridique, c'est-à-dire l'accomplissement des formalités de la *vérification* et de l'*approbation par l'autorité souveraine*, résulte de diverses lettres patentes de nos rois.

Ainsi, celle de Philippe de Valois, de 1333, porte : «Nos » autem ad supplicationem Consulorum, Juratorum et ha- » bitatorum civitatis et villæ *de Lactora*, quos, favore bene- » volo, prosequi volumes gratiosè, ipsosque in eorum liber- » tatibus, immunitatibus, franchesias, *usibus et costumas* » *quibus hactenùs usi sunt pacificè*... manuteri et etiam fo- » veri prædicta omnia et singula indictis litteris contenta, » rata habemus et grata ea volumus, *ratificamus*...»

De même, il est dit dans une ordonnance de Louis XI, à la date de 1481, « que ces priviléges et statuts ont été rati- » fiés par Charles Le Quint son ayeul et semblablement par » feu son très cher seigneur et père, que Dieu absolve » à plein... et que, les ayant fait voir par aucuns des gens » de son conseil, il les ratifie, confirme et approuve lui- » même...»

§ 4.

L'enregistrement au Parlement, comme dernière condition de leur validité, résulte des recueils encore conservés aux archives de Toulouse, où il est mentionné à plusieurs époques, et par une formule solennelle et uniforme : « que » ces coustumes ont été vérifiées et enregistrées au Parle- » ment de Toulouse le 19 décembre 1481... le 16 avril 1680.»

Une conséquence découle naturellement de ces divers textes que nous avons soigneusemeut colligés et que nous venons de reproduire; c'est que les Lectourois prenaient le plus grand soin, s'entouraient de toutes les précautions indispensables pour établir l'authenticité, la validité, la constitutionnalité (si l'on peut dire ainsi) de leur charte. Ils tenaient obstinément à leurs franchises et priviléges. Ce n'était pas sans peine qu'ils en avaient obtenu la concession et la confirmation; ils en avaient buriné pour ainsi dire les incidents historiques dans la coutume elle-même par cette rédaction énergique : « Lasqualas coustumas et uzatgés » *loungomen approubatz* et *obtenguts* en la ciutat de Laytora per lours habitants del meys loc... »

Dans tous leurs traités se révèle une obstination constante à ne faire de concession que sous la réserve formelle et garantie expresse de la reconnaissance absolue de leurs droits. Cette préoccupation continuelle des petites localités s'explique par leur constitution, leurs ressources relatives, leurs forces en rapport avec l'étendue de leur territoire, l'état du pays et les dangers qui les entouraient. C'était une sorte de vasselage pareil à celui des *clients* de Rome, qui se dévouaient, il est vrai, à leurs patrons corps et biens, mais à la condition d'en obtenir secours et protection lorsque la nécessité s'en ferait sentir.

Le document que nous avons soigneusement étudié est une charte complexe, véritable code de lois administratives, judiciaires, constitutives, civiles et criminelles, dont il serait trop long, en ce moment, de faire une analyse même succincte pour en faire ressortir toute l'économie. Nous nous bornons à y prendre les dispositions qui réglementent le sujet que nous allons traiter spécialement, c'est-à-dire l'*augment* ou *gain de survie* dans le pays de *Lomagne*.

FERD. CASSASSOLES.

(*La fin au prochain numéro.*)

DE LA LANGUE GASCONNE.

(*Suite*) (1).

Qu'est-ce à dire... Le monde romain aurait-il été habité, à l'est, à l'ouest, et au centre par une population parlant la même langue.... Cette langue, écrasée peu à peu, dans l'Allemagne, par les invasions successives, compactes, homogènes du peuple romain et des peuplades germaniques, aurait-elle survécu dans le pays des Grisons, la plaine du Danube et la Gascogne ?

Les Gaulois du midi de la Gaule se seraient-ils divisés en trois grandes peuplades, dans les temps bien antérieurs à César, lors des expéditions conquérantes des Brens en Italie, en Grèce, en Asie-Mineure?... Pendant que l'une d'elles restait dans ses foyers, une seconde aurait-elle été s'établir dans les Alpes, une troisième sur les bords du Danube, et peupler ces contrées immenses, vers lesquelles nos regards se reportent aujourd'hui avec tout l'intérêt d'une confraternité mystérieuse ?...

Voyez encore : lorsque les Kimris, partis des bords de la Baltique, envahirent les Gaules, 106 ans avant notre ère, ils trouvèrent dans les Tectosages un peuple d'une même origine, parlant la même langue et disposés à partager leurs destinées (2). Ces Tectosages, établis entre la Garonne et l'Aude, venus autrefois, dit-on, des plaines de la Belgique, ne devaient pas avoir une langue bien différente des autres peuples méridionaux, puisqu'il est difficile aujourd'hui de constater des dissemblances essentielles entre le dialecte toulousain et le patois de la Gascogne et de la Provence. Or, ces faits ne donnent-ils pas de fortes présomptions en faveur de l'existence d'une langue générale, d'une langue-mère qui aurait primitivement régné des Pyrénées aux bouches du Rhin, des bouches du Rhin à la mer Noire ?... Cette langue, fortement entamée au sud par la conquête romaine, détruite dans le nord par les invasions germaines, n'offrirait-elle pas aujourd'hui trois points de refuge : le premier dans le midi de la France, le second dans le pays des Grisons, le troisième dans les provinces danubiennes.

(1) Voir, plus haut, page 216.

(2) Voyez Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, tom. II, p. 204, d'après Dion Cassius, *Frag.*, p. 630.

Ainsi, nous sommes ramenés à dire que les plus grandes invasions, les révolutions les plus considérables sont impuissantes à pénétrer jusqu'aux racines des langues; il reste toujours, au milieu des populations attachées au sol, des couches primitives, des atterrissements inexplorés, dans lesquels il est facile de retrouver les gisements fossiles, en quelque sorte, de la langue originelle. C'est donc avec l'espoir de renouer les anneaux brisés et prêts à se perdre de cette langue générale de l'Europe, contemporaine des Brennus et des Césars, que nous allons recueillir les fragments du vocabulaire primitif des peuples de l'Astarac et du Pardiac.

Eh d'abord, quel est le caractère général qui domine dans cet idiome? est-ce la pompe et l'emphase de l'Espagnol, la douceur harmonieuse de l'Italien?.. Non c'est l'énergie concise et même un peu sauvage des langues primitives, c'est l'imitation fidèle des bruits et des sons naturels. Il est incontestable que les premiers peuples durent, dans les tâtonnements de la formation de leur idiome, chercher leur précepteur dans la nature elle-même, désigner les animaux par leurs cris, les actions physiques des agents naturels et des muscles humains par la reproduction des sons qui en étaient la conséquence; nous ferons remarquer les mots *chourrouilla*, crouler lentement, avec une action continue, comme le sable qui tombe d'un tertre; *chiscla*, *chenercla*, fendre du bois avec effort; *brouni*, *hourouna*, retentir comme la pierre lancée par la fronde (*hourouno*); *esglacha*, *esgrapaouti*, écraser un corps mou, celui d'un reptile, par exemple; *chioula* (siffler en parlant des oiseaux); *brama*, beugler; *raïna*, braire; *esperreca*, déchirer du drap; *truca*, frapper un corps dur; *espatarna*, tomber de son long; *chistra*, jaillir (en parlant des liquides); *chumi*, suinter; *arrougagna*, ronger.

Les Gascons ne se bornèrent pas à imiter ces bruits perceptibles, ils cherchèrent à donner à tous les mots une puissance, une énergie, un principe de pénétration, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'aucune langue écrite ne possède au même degré. Ils obtinrent ce résultat en consacrant plusieurs sons ou syllabes combinés à la formation du même mot, en allongeant l'expression dans le but de fixer plus longtemps l'attention sur la même pensée. Est-il bien des langues qui puissent montrer des mots d'une énergie comparable à celle des suivants : *arrougagnadèro*, action de ronger; *esperrecadèro*, déchirure d'un vêtement; *espetarrado*, bruit de détonation ou de coups successifs; *espatarna deguens un charlaca*, tomber de tout son long dans

une mare de boue; *esbricailla,* briser en plusieurs pièces; *esgaraoupia dap urpos et pesics,* égratigner avec les ongles.

Pour arriver à ce degré d'énergie, le Gascon fit un usage particulier des syllabes bruyantes *rra, grà, gru, grou, ja, jé, jo, ju, va, qué, cré, co, ba, bré, brou,* mais surtout des sons *ha, hé, hic, hou, hu.* Qu'il nous soit permis de nous appesantir sur l'emploi de cette *h* fortement aspirée, une des bases de la prononciation gasconne. Quelle est la langue qui la prononce avec l'énergie employée dans les mots : *hé,* faire; *herra,* ferrer; *harri,* crapaud; *henerclos,* fentes; *hennos,* femmes? Cette particularité est assurément une des preuves les plus évidentes de l'ancienneté de cette langue et de la faible influence que le latin exerça sur elle. Les seuls mots écrits qui nous soient parvenus de l'époque gallo-romaine portent une profonde empreinte du rôle important que joua cette lettre prédominante dans l'orthographe gasconne. Nous la retrouvons dans presque tous les mots propres des inscriptions tumulaires des Convenæ; on peut s'en convaincre en parcourant les pages 14 à 25 de notre travail archéologique sur le Comminges. On y remarquera les mots : *harbelle, lehéren, bihoxus, athenio, hellas, horroloti, borhoxis, barhosis, omihip, leherenno, aherbel, hunnus, harouson, hannoxis, hermiom, hermogenès, hermeti, senhennis, bihosin, harspi, berhaxis, dunnohoxsis, hotarris, barhosis, lohé, hohivi, hatarri, halscons.* Cette *h* aspirée ne se borna pas à résister à l'invasion de la langue romaine; elle fit la tentative audacieuse de pénétrer, en plein moyen-âge, au XIVe siècle même, dans la langue latine et de la modifier en se plaçant devant certaines voyelles. Les inscriptions tumulaires de cette époque présentent fréquemment l'introduction de cette lettre parasite dans les phrases de la basse latinité. Nous citerons notamment une inscription du cloître de St-Bertrand de Comminges, où le lapicide a cru pouvoir commettre trois fautes d'orthographe pour l'imposer au latin. *Anno Domini* MCCCXLVIII, *die* II *mensis octobris hobiit* (pour obiit) *venerabilis et discretus vir dominus Bernardus de Lobenchis canonicus et archidiaconus frontinhesii in ecclesia Convenarum, cujus anima requiescat in pace. Amen. Pater noster. Et hit* (pour fecit) *suum hobituum* (pour obitum) XXX *solidos tolosamos supra hospicium, supra claustum, etc.*

Quelques villages situés entre l'Astarac et le Bigorre, et tous ceux du canton de Trie, prêtent à cette h aspirée une exagération que l'on ne croirait pas possible si les populations n'en donnaient la preuve constante dans leur langage. La terminaison de plus de la moitié des

mots subit, dans leur dialecte, des modifications assez profondes pour y faire entrer forcément cette lettre obséquieuse et opiniâtre :

Aoucos, oies, devient	*aoucachh.*
Cas, chiens,	*cachh.*
Broumos, brouillard,	*broumach.*
Courno, lit de plume,	*cournachh.*
Esgripis, salamandres,	*esgripeihh.*

Les populations de St-Bertrand, de St-Béat, de St-Gaudens et de la Barousse font subir aux finales une transformation analogue, mais un peu moins fortement aspirée. Pour eux :

Et, lui, devient	*etch.*
Bengut, venu,	*benguch.*
Courdet, cordeau,	*courdech.*
Dous, des,	*dech.*
Aouetz, avez-vous,	*aouetchs.*

Il ne faut pas le méconnaître ! les consonnances sont des caractères linguistiques plus distinctifs encore que les règles de la syntaxe. Es, on, os, ne sont-ils pas les sons essentiels du grec; us, um, a, are, ceux du latin; e, en, er, ceux du français; e, i, a, o, el, ceux de l'italien ? Le gascon, qui tranche carrément avec toutes ces langues par ses *gar*, ses *et*, ses *ja*, ses *uc* et ses *oc*, ne saurait donc provenir de leur modification; il forme une langue à part, primitive, particulière.

Pendant que le Provençal et le Languedocien acceptaient le *fa* des latins (facere, far, fa, femina, fenno, filia, filla), le *el* de la même langue (ille, el, aquel, illas, ellas), *lar* et *lir* de l'infinitif des verbes fugir, amare, amar), le gascon restait pur de ces invasions latines et conservait l'h aspirée : hè (faire), hila (filer); l'*et* fortement prononcé, *l'ic*, *l'ec* *l'ac*, pour l'article le : *ac hec*, faire cela; *baylac*, frictionner cela; *engarransic*, engourdir cela. Il conservait aussi l'a et l'i de l'infinitif, rejetait enfin l'a final du féminin adopté par toutes les langues méridionales, et donnait à ce genre la terminaison *o*, par opposition aux autres dialectes qui le choisissaient comme caractéristique du masculin.

Sur quoi nous fondons-nous, demandera-t-on peut-être, pour considérer l'*a* et l'*i* des verbes comme caractéristiques de la langue primitive du midi de la Gaule ? Pourquoi prêtons-nous la même valeur à l'*et* dur, à l'*o* féminin des adjectifs et des noms; par la raison bien simple que les verbes et les mots plus incontestablement primitifs, n'appartenant à aucune langue connue, présentent généralement cet infinitif *a*,

i, cette terminaison *et*, ce féminin *o* : *abareja*, *arbaja*, *bouluda*, *bayla*, *espatarna*..., *esmouti*, *esgrapaouti*, *agani*..., *escrepet*, *mesturet*, *bourrec* ou *bourret*, *hucholo*, *coumo*, *pugnero*, *enbehio*, *cleco*. Puisque la généralité des mots primitifs présentent ces consonnances énergiques, il nous paraît incontestable qu'elles appartiennent à la langue-mère qui les imposa plus tard aux mots qu'elle reçut du latin et du germain.

CÉNAC-MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE (1).

Etudes sur les Musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, etc.,

Par M. Léonce de PESQUIDOUX.

(2e *Article*.)

Nous allons, selon notre promesse, faire une petite guerre civile et honnête à certains chapitres du voyage artistique. Ce livre est assez fort pour subir les escarmouches de la critique qui ne doit être miséricordieuse que pour ce qui est faible. Nous accorderons donc à M. de Pesquidoux un honneur que les jeunes écrivains méritent trop rarement, celui de la sévérité.

Et d'abord commençons par lui confesser que nous avons été un peu surpris de le trouver rangé parmi les partisans de l'orléanisme artistique. Pour lui, Delaroche est la personnalité la plus complète de l'art français. Cette doctrine populaire dans les salons ne l'est plus dans les ateliers. L'auteur de *Jane-Grey*, *des Enfants d'Edouard*, *de la Mort d'Elisabeth*, etc., avait subi, dans son genre, la pression du système de Juillet : il avait voulu faire en peinture ce que Cousin avait fait en philosophie, Guizot en

(1) Voir, plus haut, page 233.

politique, Scribe en littérature. L'éclectisme, qui, loin d'être un principe, est l'absence de principes, a montré son impuissance dans ces trois ordres d'idées. Delaroche possédait la propreté, la grâce, l'esprit, la patience, l'adresse, mérites fort estimés du public et des amateurs, et fort peu des artistes et des critiques. Son talent a obtenu la gloire du génie. C'est une demi-usurpation. Aussi devons-nous pour son aptitude à l'imitation, pour sa science des ajustements, pour son caractère laborieux, lui laisser une moitié de sa réputation, et lui enlever l'autre, parce qu'elle n'était point légitime, parce qu'il lui manquait la virtualité, la force et la grandeur. Ce n'est pas un immense honneur, à notre avis, qu'on a fait à Lagrenée quand on l'a surnommé le Paul Delaroche du XVIIIe siècle, car Delaroche n'est guère que le Lagrenée du XIXe.

M. de Pesquidoux n'a point voulu rechercher les motifs de l'absence de Delaroche dans les panathénées annuelles et universelles. L'isolement de son maître favori était une tactique, une mesure de prudence; il craignait, comme Ary-Scheffer, la discussion, et, comme il se savait infiniment vulnérable, il aimait mieux rester sous la tente que combattre.

Puisque nous sommes en train de chicaner M. de Pesquidoux, reprochons-lui encore d'être passé trop rapidement devant une *Vue de Boulogne* d'Isabey, qui résume toute l'habileté de ce peintre éblouissant. Notre critique déclare *que ce tableau n'est pas inférieur aux autres et que cet éloge est suffisant.* Eh bien, il ne l'est pas pour nous. Dans cette composition, aussi bien que *dans le Combat du Texel*, Isabey s'est surpassé. Il fallait donc l'examiner plus profondément et saisir cette occasion de répéter à la province quels étaient le brio, l'entrain, la prestesse de touche et l'opulence de palette de ce coloriste charmant.

Nous ne dirons rien des maîtres flamands, italiens, espa-

gnols qui ont été fouillés et refouillés par les biographes et les critiques. Cependant, si nous avions fait de l'enseignement comme M. de Pesquidoux, nous ne nous serions pas contenté de mettre une simple étiquette au-dessous du Murillo de Toulouse, ni de noter d'un trait de plume la présence d'un admirable Pérugin. Nous n'aurions point passé sous silence le Canaletto dont la délicatesse et la légèreté ne sont déparées que par la barque en velours rouge amarrée au premier plan et que l'innocent Jules Janin eût certainement prise pour un cardinal des mers. Nous aurions également honoré d'une mention les beaux Romains de Septime Sévère et de Lucius Verus, qui, dans la galerie des antiques à Paris, seraient dignes du premier rang.

Ruysdaël et Hobbema, qui furent, l'un le poète, et l'autre le prosateur du paysage, ont été finement appréciés. On ne trouve le dernier qu'à Avignon et à Orléans, tandis qu'on rencontre le premier, d'abord dans ces deux villes, et ensuite à Tours, Angers, Rouen, Nancy, Lyon. Nous négligeons ceux de Bordeaux. Rien ne nous garantit leur pureté originelle.

Avignon a fourni à M. de Pesquidoux l'occasion d'écrire succinctement l'histoire de la dynastie des Vernet, originaires du Comtat, et qui, de génération en génération, se transmettent un héritage de gloire et de talent. Le plus éminent de cette famille artistique fut Joseph Vernet, le savant peintre de marine qui, dans son amour pour la nature, fit poser l'Océan pendant une tempête. Horace, sont petit-fils, qui a vu, comme Géricault, dans les soldats modernes des types possibles de beauté et de grandeur, est un habile ordonnateur. Ses toiles ont complété les bulletins officiels et les rapports des généraux d'Algérie. Il a fait le portrait de toute une armée dans des cadres démesurés. Ces épopées, avec leurs héros en képis et en uniforme, nous ont toujours moins passionnés que son Mazeppa. M. de Pesqui-

doux regarde, avec raison, cette toile comme la plus dramatique et la plus vigoureuse de ses œuvres.

Son opinion sur Couture est parfaitement conforme à la nôtre. Les louanges précoces et bruyantes prodiguées à l'auteur de l'*Orgie romaine* ont été préjudiciables à son talent, qui est resté stationnaire. Son début fut salué avec trop d'optimisme. Théophile Gautier poussa loin la complaisance et déclara que ce coup d'essai était un vrai coup de maître. Ses défauts furent érigés en qualités, et l'artiste crut tout ce qu'on lui affirmait à grand renfort de prose pittoresque. L'originalité, qui est fille du temps et de l'expérience, ne vint pas; aussi n'en a-t-il jamais eu que l'apparence. Il manque de souffle créateur, et ses compositions sont toujours choisies dans les banalités académiques, qu'il exécute avec une grande facilité de brosse et un style fort mais vulgaire : en un mot, la recette remplace chez lui la science.

Le restaurateur de la nature mythologique, l'idyllique Corot, a enthousiasmé M. de Pesquidoux. Qui pourrait, en effet, refuser son admiration à ce rêveur antique, à ce moderne païen qui a peuplé ses bocages vaporeux d'Oréades et de Sylvains. Que de sentiment et de poésie dans ces déités champêtres qui nous apparaissent, comme dans le fond d'une vision, dansant, riant, aimant sous des ombrages mystérieux, au bord des ondes murmurantes, ou sur des gazons mordorés. M. de Pesquidoux nous a montré les progrès successifs de ce paysagiste qui fut, à son point de départ, avare de transparence, prodigue de tons sombres et noirs, et qui aboutit peu à peu à la création d'un genre infiniment gracieux parce qu'il est infiniment idéal.

J. NOULENS.

(*La suite prochainement.*)

LÉGISLATION.

De l'augment ou gain de survie, selon la coutume de Lomagne.

(*Suite et fin.*) (1)

§ 5.

Sans chercher à faire ici gratuitement de la doctrine, nous nous permettrons, pour l'intelligence du point juridique, de rapporter la définition classique de l'*augment*.

C'est un droit de prélèvement d'un émolument sur une succession, comme gain nuptial, par l'un des époux survivant sur les biens du décédé.

Boucher-d'Argis le fait remonter aux Grecs, sous le nom d'*hypobolon*. Les Romains l'appelaient *augmentum dotis* dans leur novelle 97. Enfin, Cujas en a donné une définition qui le caractérise beaucoup mieux, dans les pays de droit coutumier, en le nommant *incrementum*.

Voici les dispositions de la coutume de Lomagne, en matière de conventions matrimoniales dans la ville de Lectoure :

1re *Disposition coutumière.*

Les futurs époux pouvaient réciproquement stipuler en leur faveur des donations mutuelles dans leur contrat de mariage, et sous la condition de survie, c'est-à-dire profitables seulement au survivant de l'un d'eux. Ces *avantages nuptiaux* étaient restreints à de simples jouissances ou *usufruit*, et avec cette distinction capitale qui s'évince de l'ensemble de cette législation, à savoir :

(1) Voir, plus haut, page 267.

1° Que, s'il n'y avait pas eu d'enfants du mariage, les biens dont la femme survivante avait hérité, en usufruit seulement, retournaient, à sa mort, aux plus proches parents du mari donateur prédécédé;

2° Que, s'il y avait eu des enfants, le survivant des époux jouissait d'une partie des biens de la succession du défunt, mais en usufruit seulement, et comme tuteur légal de ses enfants mineurs.

« Item si lou marit et la mouilher (*mulier,* épouse) s'an » dounat alcuna causa entre lours per razoun d'espozarissy » (en faveur et satisfaction du mariage) en temps del ma- » trimony, aquel que saubré mey d'eu tenir la dicta causa » ayssi donada per nom qué dessus, et a prop sa fin deu » tournar als plus props parents d'aquel que espozarissy » aura dounat. (Art. 58, coutumes de Lomagne.)

2° *Disposition coutumière.*

Au décès du mari, une alternative se présentait pour régler la position de la veuve.

S'il décédait *intestat* et sans laisser d'enfants, la femme reprenait les apports dotaux francs et libres; les parents du mari profitaient seuls de sa succession. Mais il en était différemment, et elle pouvait bénéficier sur la succession du défunt si celui-ci avait fait des dispositions *in extremis* en faveur de son épouse.

« Item la mouilher non pot demander ré els bès de soun » marit, sauf soun dot qué pourtat l'aura, si no que lou » marit bouilha dar en sa darrera vollentat. » (Art. 59 de la coutume de Lom.)

La même disposition règle le cas où l'épouse se trouvait enceinte au décès de son mari. Elle avait le droit de demeurer sur les biens pour s'y entretenir convenablement

jusqu'à sa délivrance; et, en cas de survenance de l'enfant, elle jouissait d'un usufruit en sa qualité de tutrice légale.

Mais si, pour se maintenir en possession, elle avait simulé la grossesse, elle pouvait être citée devant la cour de la communauté ou devant la chambre des prudhommes qui la condamnait à indemniser les héritiers du mari avec restitution des fruits indûment perçus.

3e *Disposition.*

La coutume divisait les biens de la femme en *dotaux* et *paraphernaux*. Mais le régime dotal n'était pas aussi absolu dans ses restrictions que celui des Romains, puisqu'il permettait l'aliénation des biens sans en préciser les cas exceptionnels et par le *consentement seul* des deux époux. Elle avait encore plus de latitude que nous pour disposer *seule* de ses biens *paraphernaux adventifs*.

« Item alcuna mouilher maridada nou pot far testamen » de las causas *doutales* se a efants de soun marit, si non » ac fazia del vollentat del meyer marit; empero (cepen- » dant) si abia alcuns autres bes *paraphrenals* ou que l'y » foussan bengux per *escagensa*, d'aquels pot far sa vol- » lentat. » (Art. 50, Cout. de Lom.)

4e *Disposition.*

Il y avait une disposition, bizarre en apparence, sage au fond, au moins dans certains cas, mais évidemment offensante pour l'amour-propre et la susceptibilité de l'époux, puisqu'elle l'atteignait, en quelque sorte, dans sa dignité maritale.

C'était la clause qui graduait l'émolument des avantages nuptiaux qu'il pouvait recueillir à la mort de la femme et

qui les tarifait proportionnellement au temps qu'avait duré le mariage, comme si le législateur coutumier avait voulu établir une garantie des bons procédés du mari envers sa femme, en prenant pour base son *intérêt personnel*, mobile souvent infaillible pour contenir ses passions ou moraliser sa conduite intérieure.

Ainsi, si l'épouse décédait dans l'année du mariage, le mari ne *gagnait* que le *tiers* de sa dot. Il profitait des *deux tiers* si le mariage avait duré deux années révolues; enfin, il en recueillait l'*entier* émolument après trois ans de cohabitation.

« Item si alcuna mouilher avia dounat per nom de soun » dot à soun marit dinès o honors (*créances*) per nom de » dinès, si la mouilher mort lou *premier an*, la *tersa* par- » tida d'aquel dot deu esser del marit; et si mort accabat » *deux* ans, les duas pars deun esser deu marit; et si mort » accomplit *très ans*, tout lou dot entie deu esser del marit. » (Art. 50, cout. de Lom.)

On ne saurait méconnaître, dans l'économie de cette partie des coutumes, un esprit de conservation des corps d'héritages, par ce principe qui y domine de leur dévolution en ligne directe, à l'exclusion de tout parent ou allié, de leur retour dans la famille du décédé s'il mourait sans enfants; principe diamétralement opposé aux dispositions législatives qui ont prévalu depuis, et dont la libéralité, par les partages et division qu'elles permet, tend à un éparpillement dont la conséquence pourrait être, un jour, la disparition totale des corps de domaine dans la nation.

On y remarque des dispositions plus larges en faveur des femmes pour l'administration de leurs biens dotaux.

Cette sorte de prime, offerte au mari et graduée selon le temps de la cohabitation, révèle dans l'esprit du législateur une raideur philosophique, naïve et hardie en même temps,

car il se préoccupe de la recherche de garanties contre les défaillances de la nature humaine sous la pression des influences étrangères et de la violence des passions, et il croit en trouver le mobile dans l'*intérêt personnel.*

Nous venons de découvrir dans ces textes et les commentaires qu'ils provoquent naturellement le rudiment, le germe, en un mot le principe de l'*augment*, tel qu'il est défini par les anciennes législations; mais d'autres questions intéressantes et essentielles se présentent et nous barrent le passage; aussi faut-il les examiner en face.

Ainsi, dans le Lectourois et la Lomagne, l'augment était-il *conventionnel* ou coutumier? Découlait-il du *Droit* ou fallait-il des stipulations expresses? Enfin, quelle était sa quotité? Sur quelles bases l'établissait-on?

Il n'y a pas, il est vrai, le mot d'*augment* une fois écrit dans la charte que nous traduisons; mais la *chose* y est comme nous l'avons vu. Cette lacune s'explique par des analogies d'omissions assez fréquentes dans les coutumes qui s'en rapportaient et renvoyaient ordinairement aux *usages locaux*, et il y en avait beaucoup de *particuliers* dans plusieurs localités qui faisaient dépendance de la vicomté de Lomagne. Mais la jurisprudence est venue en aide au texte écrit, et pour le complémenter dans cette partie mathématique ou d'évaluation. Ainsi, deux arrêts du parlement de Toulouse reconnaissent le principe de l'*augment de dot* d'après la coutume de Lomagne, et en régularisent la *quotité*. L'un de ces arrêts fut rendu, le 8 août 1679, dans une contestation entre deux personnages de Lectoure, qui étaient le *seigneur de Castelnau* et la *dame de Combarrau* (le domaine de ce nom est à quelques kilomètres des portes de la ville). Le second de ces arrêts termina, en 1687 et le 8 mars, le procès intenté aux héritiers de la dame de Petit par la dame veuve de Gavarret. Suivant ces décisions suprêmes du parlement

de Toulouse d'où ressortissait la juridiction de Lectoure, la coutume de Lomagne était interprétée en ce sens « que le » futur *gagnait* la jouissance de l'*entière* constitution, et la » future la jouissance d'un *tiers* pareil à celui de sa dot. »

Enfin, nous avons découvert un commentaire dans un livre manuscrit d'un ancien magistrat du présidial et du tribunal, qui interprète, précise et résume les principes, et sert encore de base dans les décisions judiciaires quand il s'agit de statuer sur des contrats passés avant le Code Napoléon, et dans lesquels ont avait stipulé qu'on adoptait la coutume de Lomagne.

Cette note porte :

« Suivant la coutume de Lomagne, la femme, *non exis-* » *tentibus liberis*, ne gagne l'*augment* qu'en usufruit; et, » quand il y a des enfants, elle gagne en *propriété* ledit » augment qu'elle est tenue néanmoins de réserver pour » ses enfants, à l'exception *de la virile*, qui se règle eu » égard au nombre des enfants qu'elle laisse à son décès » et dont elle peut disposer pourvu qu'elle en dispose » expressément. L'augment était du tiers de la constitution » dotale de la femme. Dans le cas de prédécès de celle-ci, » le mari gagnait la jouissance de la dot sous la déduction » des légitimes. »

La portion *virile* était la *quotité disponible* dont la femme pouvait faire ce que bon lui semblait. Elle était réglée eu égard au nombre d'enfants, et on l'appelait *virile* parce qu'elle était égale à celle qui appartenait à chacun des enfants suivant la doctrine : « *Tunc partes illorum viriles id* » *est æquales.* »

Tel est l'historique de cette législation coutumière.

§ 6. — Juridiction territoriale.

Le pays de Lomagne formait une circonscription qui limitait la juridiction territoriale de la coutume. C'était d'abord le Lectourois, dont la ville était le chef-lieu de la Lomagne; puis le Brulhois (territoire de Layrac), le Gimoez, qui comprenait les pays baignés par la Gimone jusqu'au cours de la Garonne, Gimont, Beaumont-de-Lomagne, Auvillars, le Gavarret et le Fezensaguet, territoire de Monfort et Mauvezin.

§ 7.

Enfin, pour compléter cette dissertation, nous nous permettrons d'ajouter une observation assez importante.

Nous avons dit qu'il y avait dans le pays de Lomagne des villes jouissant de bénéfices particuliers établis par les usages locaux. *Fleurance* était de ce nombre; le bourg de *Monfort* pareillement; il en était de même de *Mauvezin* et de la vicomté d'*Auvillars*, chacune de ces localités avait sa *coutume* particulière sur l'*augment;* on peut y ajouter Auch, le Fezensaguet et le pays de Rivière-Verdun.

Ce n'est pas tout, il y avait une dérogation absolue au principe des statuts qui voulaient que l'habitant fût régi par la loi du lieu de son domicile : « *Locus regit actum.* » Au contraire, par une stipulation formelle, on pouvait se soumettre à la loi d'une autre localité en adoptant, dans le contrat de mariage, *telle coutume* qui accordait *tel bénéfice*; ainsi, on pouvait adopter, par exemple, à Fleurance les dispositions de la coutume qui régissait Mauvezin, comme à Lectoure se soumettre au régime en vigueur à Toulouse ou à Rivière-Verdun, ce qui nous amène tout naturellement

à mettre en relief et à rapprocher quelques-unes de ces dispositions.

Dispositions coutumières diverses et particulières sur l'augment.

A LECTOURE ET PAYS DE LOMAGNE :

« Le futur gaigne la *jouissance* de l'entière constitution; » et la future la *jouissance* d'un *tiers* pareil à celui de sa » dot. »

A FLEURANCE :

« Le futur a la jouissance de l'*entière* dot de la future; » celle-ci gagne en *propriété* et en *augment* un *tiers* pareil à » celui de sa dot. »

A MAUVEZIN (Fezensaguet) :

« La future gagne *en propriété* une *moitié* pareille à la » moitié de sa constitution; le futur gagne la jouissance de » la totalité de la dot de la future. »

A AUCH :

» Item est coutume que la femmes de la ville et cité » d'Auch ne gaigneront rien des biens du mari, le mariage » durant, vu qu'elles ne peuvent rien perdre, ains ayent » leur dot... Excepté cela que selon l'estimation de robes » nuptiales qui furent faites au temps que les robes furent » faites icelles leur soient rendues, le mariage deffait, avec » le prix de l'estimation du lit en la cité susditte. » (Art. 52, coutume d'Auch en 1301.)

FERD. CASSASSOLES.

DE LA LANGUE GASCONNE.

(*Suite et fin.*) (1)

L'énergie un peu sauvage du Gascon doit aussi une bonne partie de ses forces à l'emploi de la préposition invariable, *qué*, placée devant toutes les personnes des verbes, à l'exception de celles de l'impératif :

Je veux,	*qué boï*;
Tu manges,	*qué minjos*;
Nous égratignons,	*qué sgarraoupiam*.

L'emploi de l'*h* fortement aspirée à la place du *f* des latins, celle du *t* à la place de *l*, et du *b* à la place de *v* contribuent à généraliser ce caractère d'énergie. On ne peut, en effet, attribuer la substitution de l'*h* et du *b* à *lf* et au *v* qu'à la disposition rude et gutturale des anciens habitants de la Gascogne, puisque les Languedociens ont conservé *lf* et *l* telle que les Latins le leur avaient transmis.

Quand on a parcouru le vocabulaire gascon, il est impossible de ne pas y reconnaître tout d'abord deux langues bien distinctes; l'une composée de mots français et latins, avec une simple addition de consonnances gasconnes; l'autre ne présentant aucun rapport avec ces deux langues; elle qui marche de ses propres forces et semble ne rien devoir à personne. On doit remarquer, en effet, que chaque substantif, chaque adjectif, chaque verbe peut être exprimé par deux mots : le mot originaire *sperresa*, déchirer, et le mot d'imitation, *déchira*; le mot *espatarna*, tomber, et *caje*, cadere.

Il ne faudrait pas cependant considérer tous les mots ressemblant au latin et au français comme des emprunts faits par le gascon à ces deux langues. Avant de s'enrichir aux dépens des autres, la langue primitive des Gaules avait contribué à composer le latin et le français en leur prêtant ses mots, peut-être même ses règles, et nous retrouverions facilement, dans la langue de Cicéron et dans celle de Montaigne, des racines dérobées à celle qui n'est plus aujourd'hui qu'un patois.

On peut dire généralement que les mots de trois, de quatre et cinq syllabes sont composés de deux mots ayant eu eux-mêmes un sens complet.

Quand nous examinons les mots latins *ebriatas*, ivrognerie; *durities*, dureté; *capitolium*, capitole; *belligerare*, faire la guerre; *æqui-*

(1) Voir, plus haut, pages 216 et 273.

noctiales, équinoxiales; *conjugium*, mariage; *capitulum*, chapiteau, nous savons y découvrir aisément les mots : ebrius essere;—durus essere;—caput tollere;—bellum gerere;—noctes æquales;—jungere cum; — caput, stylum.

Cette règle générale nous conduit à la conclusion suivante : c'est que, toutes les fois qu'un mot de quatre ou cinq syllabes ne peut pas se décomposer en deux mots appartenant à la même langue, on doit y trouver des éléments d'un idiome étranger. C'est en suivant ce principe que l'on retrouve dans le latin plusieurs racines gauloises. Gammarus ou cammarus, écrevisse, par exemple, mot qui n'a rien de latin dans sa consonnance, rappelle singulièrement la contexture gasconne et semble renfermer les deux mots : *camo*, jambe, et *arré* ou arrière, *qui marche en arrière*.

Quand nous voyons dans la géographie romaine le mot *burdigala*, Bordeaux, ne sommes-nous pas autorisé à y trouver les radicaux *bur*, bord, peut-être *burg*, bourg, et *eygalade*, étendue d'eau, marais ? Or, ce dernier membre du mot ne saurait venir que du mot gaulois *aigo*, eau; car si les Romains avaient voulu désigner cet objet par un mot de leur langue, ils auraient employé *aqua*, dont ils firent un usage si fréquent dans la désignation des villes gauloises, et le mot *burdaqua*, et non *burdigala*, se serait trouvé formé. Nous remarquons encore dans la géographie gallo-romaine, *Bigerrones*, Bigorrans, *Lactorates*, Lectourois. Le premier mot, complètement gaulois par ses consonnances, ne saurait venir du latin; mais il peut descendre de *bigarros*, plante grimpante qui se fait dans le lin, ou de *bijarre*, bizarre. Le second, plus caractéristique encore, vient évidemment de *leit*, d'où les Romains firent l'acte lait, et de la terminaison gasconne *iès*, *ès*, qui exprime l'action de fabriquer, de vendre, comme dans les mots *moulé*, moumoudre, *mouliés*, meuniers, *peyro*, pierre, *peyrès*, maçons. Leitourès signifiant donc fabricants, vendeurs de lait, le mot devait, par conséquent, exister avant l'invasion romaine. La langue latine, abandonnée à elle-même, aurait écrit *Lactifères*, faiseurs ou porteurs de lait, conformément à la formation de *carnifices*, de *dapiferes*, etc., et non Lactorates, qui ne répond à aucune construction latine. Nul n'ignore, enfin, que Caracalla fit passer dans la langue et dans les usages de Rome le vêtement populaire et commode qui lui donna son nom, et que nous retrouvons dans les capes du Béarn.

Quant à cette foule de mots gascons et latins qui possèdent une commune origine, tels que canis, *can*, serpens, *ser*, coluber, *coulobre*,

pater, *pay*, mors, *mort*, vita, *bito*, caput, *cap*, nous ne chercherons pas à découvrir si le mot latin vient de la langue gauloise, ou le mot gaulois de la langue latine. Bornons-nous à dire, à défaut d'autres preuves, que le patois qui nous occupe a des caractères de langue primitive étrangères au latin, et que la langue la moins ancienne doit être considérée comme enrichie aux dépens de son aînée... Mais, nous le répétons, ce sont là de simples conjectures auxquelles nous ne voulons pas donner des proportions excessives; nous les aventurons sous toutes réserves, bien éloigné de vouloir en faire la base d'un système. Notre examen sera plus concluant en ce qui concerne la langue française. D'où pourrait venir le mot aiguière, si ce n'est du mot patois *aygo*, que nous avons retrouvé dans le gaulois *aygalade*? D'où pourrait venir le mot rave, si ce n'est d'*arrabo*, mot énergiquement gascon? Les Français n'avaient-ils pas déjà le mot navet, qui fait à peu près double emploi avec le premier? D'où viendrait le mot échasse, si ce n'est d'*escasso*, dont l'origine gasconne et landaise ne saurait être contestée? D'où viendrait charivari, corridor, carnaval, tarière, trébucher, si ce n'est des mots *caillaouari*, *courrédou*, *carnabal*, *tatraoulère*, *trabuca*. Ces mots, décomposés en français, produiraient des racines dépourvues de sens. Le gascon, au contraire, nous permet de faire venir caillaouari de *caillaou*, pierre, et d'*ari!* courage! allez! travaillez! ce qui retrace assez exactement le bruit et l'agitation d'un charivari. Corridor peut venir directement de *courredou*, lieu propre à courir, à se transporter; carnaval trouve une étymologie facile dans les mots *car*, viande; *n'abalo*, il en avale; *tarière*, enfin, descend directement de *tara*, percer, et trébucher, de *trabuc*, faux pas.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces recherches; notre intention n'est pas de disséquer tous les mots des trois dictionnaires latin, français et gascon. Nous nous bornons à constater un fait, l'introduction de mots gaulois dans le latin et dans le français. La voie est ouverte : que les philologues veuillent bien la suivre; chacun de leurs pas sera marqué par une découverte.

CÉNAC-MONCAUT.

Mirande, 23 août 1857.

MÉDAILLONS CONTEMPORAINS.

Hommes de lettres.

O Plutus! ô Plutus! regarde sur les ondes!
Regarde sur la terre! et tu verras les mondes
T'adorer, à genoux, tout-puissant Roi des Rois!
Ton culte est desservi par de nombreux grands prêtres:
Les uns sont financiers, les autres gens de lettres....
Dans ce siècle d'Hébreux et de Carthaginois
Le poète lui-même a des désirs bourgeois.

Alexandre Dumas, quittant son port, le drame,
Crut sur le feuilleton voguer, à grande rame,
Vers quelque île de fée ou de Monte-Christo.
Il mangea sa fortune en buvant du Porto...
Mais son fils découvrit un nouveau demi-monde,
Une mine aurifère où la pépite abonde,
Comme au quarts du Potose ou du Sacramento.

Girardin eut pour l'or grande sollicitude:
Comme un hardi plongeur, s'abîmant dans l'étude,
Il ramena du fond un système nouveau.
Ainsi, la plume en main et la tête accoudée,
Il trouva la richesse en un coin du cerveau.
Et depuis, oubliant et Delphine et l'idée,
Aux pieds d'une princesse il tourne le fuseau.

Les nôtres au veau d'or ont tous voué leur âme.
Jacquot a beau donner coups de bec de vautour;
Si les Juifs lui jetaient un présent un peu lourd,
Vous verriez le censeur soudain changer de gamme,
Transformer en encens le sel de l'épigramme,
Et Mirès admiré par l'ami Mirecourt.
Ces *mi* déchireraient les oreilles d'un sourd.

La scène aux orpailleurs est très hospitalière:
Clairville, désireux d'arrondir un magot,
Au lieu de ton français, ô sublime Molière,
Y patoise souvent un détestable argot;
Scribe, menant de front l'art et l'arithmétique,
A si bien exploité le filon dramatique
Que son esprit fusible est devenu lingot.

Ainsi vous le voyez : auteurs et publicistes
Courent tous après l'or comme des alchimistes,
Et l'esprit est pour eux une électricité
Qu'on dégage toujours des piles métalliques.
Je pourrais châtier ce sophisme effronté
Et lui donner le fouet de la moralité;
Mais je laisse ce soin à de plus catholiques.

J. NOULENS.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

Le notaire n'a pas oublié de relater les noms des consuls, en dignité dans la ville d'Auch à la date de son acte:

Enos cosehls dauxs	Et nous, consuls d'Auch,
En Guiraud de la faurge,	Géraud de la faurge,
En Johan dastrabol,	Jean dastrabol,
En Germen debades,	Germain debades,
En Guiraud deroches,	Géraud deroches,
R. debedestar,	R. debedestar,
B. depeiolin,	B. depeiolin,
R. Arn. debades,	R. Arn. debades,
Johan barau,	Jean Barau,
que ujin eauzin	qui écoutons et entendons
las auants dites causes.	les susdites choses.

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol II, page 27, 49, 97 et 181.

Ils étaient donc au nombre de huit; et nos fastes consulaires les désignent souvent, pour ce motif, par le nom quelque peu prétentieux d'Octovirs. Ce fait prouverait, à lui seul, que l'article 4 de nos coutumes auscitaines, rédigées en 1301 (1), ne fait que constater un usage déjà fort ancien, en déterminant ce même nombre.

Le même article nous apprend, en outre, que les consuls d'Auch devaient prêter aux deux seigneurs paréagers ou à leurs baillis le serment solennel de «se montrer gens de bien et fidèles à l'office et exercice du consulat;» qu'ils ne restaient en charge que l'espace d'un an; que la mutation se faisait le jour de St-Jean-Baptiste, et que les consuls désignaient eux-mêmes leurs successeurs.

Enfin, d'après l'article 15, nos octovirs devaient, «à leur création, reconnaître tenir de M. l'archevêque et de M. le comte les juridictions, enquêtes et autres, leurs jugements et tout autre exercice et juridiction, la maison commune, la prison, les peines, les pesches; pour raison de quoi ajoute le texte feront à M. le comte, annuellement à la création des consuls, pour hommage une paire d'éperons; et à M. l'archevêque une paire de gants, de telle valeur et prix qu'il plaira aux consuls (2).»

De toute ancienneté, et y compris les temps modernes, jusqu'aux premières années de Louis XIII, le budget communal portait annuellement, en dépense, une certaine somme pour l'achat des «livrées consulaires.» C'est le nom qu'on donnait aux robes de nos huit magistrats municipaux.

(1) Elles sont éditées dans l'*Histoire de la ville d'Auch*, t. II, ch. Ier, de M. Prosper Lafforgue.

(2) Cette valeur était naturellement très variable. Un règlement sur le prix des dépenses, arrêté à Poitiers, en 1307, pour le séjour du pape Clément V dans cette ville, porte à 1 sou le prix d'une paire d'éperons : uns éperons, 12d (c'est-à-dire 2 fr. environ); une paire de gands, de 6 à 8d (c'est-à-dire 1 fr. 30 environ). — Dans le budget de la commune d'Auch de l'année 1730, les éperons de l'hommage annuel sont estimés 11 liv. 10 s, et les gands 1 liv. 10 s.

Elles étaient de « rouge et noir, doublées de satin, » avec chaperon, suivant l'époque (1).

Il est aisé de se convaincre, en parcourant les nombreux articles des coutumes d'Auch, que le consulat était une véritable charge. Aussi, les honneurs dont on l'environnait n'étaient pas le seul dédommagement accordé aux hommes de bien qui en acceptaient les fonctions. « Item est coutume que, quiconque est consul de la cité d'Auch, ait, pour son salaire, trente sols morlas; » ce qui revient, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour le commencement du quatorzième siècle, à 23 fr. environ de notre monnaie actuelle; c'est-à-dire un peu moins que ce qu'on estimait, prix fort, vers cette époque, un setier de froment (2), dans les Etats de Philippe le Bel. C'était bien peu, sans doute (3); mais il est bon de faire observer que cette modeste somme ne représentait que le traitement fixe des consuls. Il était considérablement augmenté au moyen des amendes, taxes, compensations et autres peines fiscales que les coutumes leur donnaient la faculté d'imposer, à leur bénéfice, en diverses circonstances (4).

Toutefois, ces avantages pécuniaires n'empêchaient pas toujours nos concitoyens de décliner les honneurs du consulat; et, dans le cas de refus, ils devaient payer eux-mêmes 20 sols morlas de compensation, au bénéfice de la ville et cité, et, de plus, aller vivre *extrà muros* pendant deux mois (5).

(1) Vers le milieu du XVIe siècle, le prix de ce costume dépassait la somme de trois cents livres, pour les huit consuls, d'après le budget de la commune.

(2) Une ordonnance royale de 1304 défend de vendre le setier (1 hectolitre 56, mesure de Paris, du meilleur froment, plus de 40 sols Parizis, c'est-à-dire 24 francs de notre monnaie actuelle.

(3) Moitié moins que les honoraires annuels d'un médecin en 1302, d'après un compte arrêté, à cette date, par un client de qualité. « Item à maistre Pierre, le fisicien, 5 livres tourn., c'est-à-dire 48 francs de notre monnaie actuelle. »

(4) Voir, pour ces divers cas, principalement les articles 11, 15, 26, 40, 48, 49, 56, 72. 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 88 des coutumes d'Auch.

(5) Article 22. — Ville et cité, d'après l'ancien usage de l'administration romaine, désignaient deux choses bien distinctes. La ville était l'enceinte, or-

IX. — Mention des Témoins.

C'est une simple liste des témoins que nous fournit le texte, dans la formule finale qu'on appelait, au moyen-âge, *notitia testium*. Nous savons leurs noms et, tout au plus, la qualité ou les fonctions de trois ou quatre :

Testimonis son daïzo maeste G. officiau d'Auxs. Maran caperan de Ste Marie. P. darochelaure. Ramon deucos. A. deucos Arn. de lafaurge. Arn. son fil. Fortan de Sent Zimon. S. deu cos. Bon amic de soldan. P. de biran. Guilhem. V. de Lahatut baille d'Auxs. W. de la faurge. Colom de la faurge. R. de la faurge. P. de Lavardac miles. G. de mont pesad. dauzeron. Colom. En V. En Johan de berdun.

Sont témoins de ceci Maître G. official d'Auch. Maran curé de Ste Marie. P. Darochelaure. Ramon Deucos. A. Deucos. Arn. de Lafaurge. Arn. son fils. Fortan de Saint Zimon. S. Deu cos. Bon amic de Soldan. P. de Biran. Guilhem. V. de Labatut bailli d'Auch. W. de la faurge. Colom de la faurge. R. de la faurge. P. de Lavardac chevalier. G. de Montpesad dauzeron. Colom. En V En Jéhan de Berdun.

A propos de cette nomenclature, on ne voit ici ni sceau de témoignage, ni signature, ni même une simple croix qui la remplace, ainsi qu'on le pratiqua longtemps, + *signum N.*, pour cause d'ignorance, ou pour ne savoir signer. Mais, du reste, on pourrait prouver que les simples listes de témoins sont, de toutes les époques, antérieures au XIIIe siècle. Elles remontent au moins à Justinien; puisque, d'après les lois de cet empereur, la présence des témoins, sans leur signature, suffit pour valider les actes. « La plupart de ceux du XIIIe siècle, » disent à ce propos les auteurs du *Nouveau*

dinairement murée. *oppidum*, ou bien le territoire circonscrit par des habitations, groupées sous un même nom propre, tel que Auch, la ville d'Auch.

La cité s'étendait à la contrée entière, ou district compris dans l'enclave de la même cité, et qui formait une vaste région, peuplée au moins de bourgades et de hameaux. C'est l'acception du présent article.

Lorsque, au IVe siècle, la cité fut assez étendue pour comprendre même des villes, dans son ressort, on en fit un diocèse, un évêché; en sorte qu'on put dire alors, selon les divers sens, la ville des Ausci, la cité des Ausci, civitas Auscorum, enfin, le diocèse des Ausci.

Traité de Diplomatique, «surtout dans la France méridionale, furent passés par le ministère des notaires publics, qui ne les signaient pas ordinairement. Les parties se contentaient, pour l'authenticité, d'y apposer leurs sceaux et d'en faire mention à la fin de l'acte, sans nommer, ou bien après avoir nommé les témoins qui y avaient été présents.»

Il est aisé de reconnaître, à ces derniers traits, la charte qui nous occupe. Seulement, les noms des témoins viennent après tous ceux des parties intéressées à l'acte. Nous voyons, en outre, dans la liste, que, sur plus de vingt, quatre seulement sont désignés avec leur qualité ou les fonctions qu'ils exercent. Ainsi, par exemple, le premier est dit Official d'Auch; circonstance d'autant plus digne de remarque que le titre et le nom d'official (1) étaient encore assez récents. Au XIIIe siècle, afin de contre-balancer, dans les archidiacres, une autorité dont ils avaient parfois poussé l'usage beaucoup trop loin, les évêques leur avaient opposé des grands-vicaires et des officiaux, en conférant aux premiers la juridiction volontaire, et aux seconds, plus spécialement, la juridiction contentieuse. Toutefois, dans le principe surtout, et par conséquent à l'époque de notre charte, le même ecclésiastique était honoré de ces deux titres (2). C'était, selon toute apparence, le cas de Me G., official d'Auch.

Quant à Maran, les fonctions qu'il exerçait, à Sainte-Marie, reviennent, d'après Du Cange (3), à celles de nos curés actuels.

V. De Labatud était bailli d'Auch, c'est-à-dire que son office était de rendre la justice dans la ville et cité d'Auch. Les coutumes, en divers articles, supposent que le comte

(1) Officialis ab officio quo fungitur, quasi officialis ab efficiendo.
(2) L'origine de ces titres ecclésiastiques semble indiquée par le IVe Concile de Latran, XIIe général, tenu en 1215.
(3) *Gloss.*, ad verb Capellanus.

avait son bailli tout aussi bien que l'archevêque. Mais les deux baillis n'entraient en fonctions qu'après avoir prêté serment, en présence des consuls, de tenir loyalement leur office, et d'observer les us et coutumes, sans y jamais contrevenir. C'est conjointement avec les octovirs qu'ils composaient la cour de justice criminelle.

Enfin, P. de Lavardac avait le titre de Chevalier, c'est-à-dire le premier degré d'honneur de l'ancienne milice régulière. Ce titre se conférait, avec certaines cérémonies, à ceux qui avaient mérité, par des exploits signalés, de n'être plus confondus avec les simples écuyers (1) et autres gens de guerre.

Diverses coutumes locales supposent que les vassaux payaient une redevance à leur seigneur lorsque son fils était promu au grade de chevalier. Ce droit avait nom *aide-cheval*. C'est que l'homme d'armes, élevé au rang de *miles*, combattait désormais à cheval; et ce mot était employé, dans les actes publics, par opposition avec celui du *roturier*, qui combattait à pied, *tam milites quam pedites*.

X. — Mention du Notaire.

Dans les dernières formules finales, notre charte s'exprime en latin. C'est tout ce qui nous reste ici de l'ancien usage d'écrire les chartes entières dans cette langue :

Ego Raymundus Sancij Molier not. Auxit. qui hanc cartam scripsi propria manu mea.	Moi, Raymond Sancij Molier, notaire d'Auch, ai écrit cette charte de ma propre main.

L'origine des notaires remonte aux temps de la république romaine. Mais, dans les âges suivants, leurs titres n'ont pas moins varié que leurs fonctions. Vers la fin du

(1) Scutarius, scutifer, porte-bouclier. Il portait les armes du Chevalier et veillait aux bons soins de son cheval.

XIIIe siècle, des scribes publics, que les papes et les empereurs d'Occident n'avaient d'abord établis que pour les villes d'Italie et de leur dépendance, se répandirent presque partout. Ils instrumentèrent librement en Angleterre, et même en France, jusqu'en 1340 pour le premier royaume, et 1490 pour le second. C'est à cette dernière date seulement que Charles VIII défendit à tous laïques de passer ou recevoir leurs contrats, en matière temporelle, par les notaires apostoliques ou impériaux, « sur peine de n'estre foy adjoutée aux dits instruments, lesquels dorénavant seraient réputés nuls et de nulle force et vertu.»

Ces scribes étrangers étaient d'ailleurs d'autant plus inutiles que, du XIIe au XIVe siècle, les notaires locaux s'étaient multipliés dans nos provinces, parce que les évêques, les seigneurs, les baillis eux-mêmes et les magistrats municipaux s'attribuaient le droit d'en créer de toute part. A Auch, dit l'article 16 des Coutumes, « est coutume que les consuls éliront notaires publics; et iceux élus seront présentés aux seigneurs de la ville, lesquels doivent confirmer et recevoir.» Mais le même article ajoute qu'on n'entend nullement « oster puissance aux seigneurs de créer eux-mesmes iceux notaires de leur propre puissance et autorité.»

Notre municipalité était donc, à cet égard, dans les conditions généralement admises dans tous les Etats de St-Louis. Sans compter les notaires du comte et de l'évêque, la ville avait aussi les siens; et c'est à ce titre que Raymond, fils de Sanche Molier, écrit le présent acte de sa propre main.

Le texte n'ajoute pas qu'il le signe; et, par le fait, notre écrivain municipal n'a laissé sur le parchemin aucune trace de sceau ou de seing qui lui soient propres. Mais les savants auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique* nous font observer que « la plupart de ceux du XIIIe siècle, surtout dans la France méridionale, passaient les actes publics

sans les signer.» Nous avons déjà vu que les parties se contentaient d'apposer elles-mêmes leurs sceaux et d'en faire mention dans le corps de l'écriture.

L'abbé F. CANÉTO,

Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(*La fin prochainement.*)

NÉCROLOGIE.

Un humble et docte antiquaire qui nous aida quelquefois de ses conseils et qui consacra toute sa vie aux études archéologiques et généalogiques, M. Benjamin Moncade, est mort le 16 de ce mois à Toulouse. Il était venu dans cette dernière ville pour recevoir les soins d'un habile médecin, son compatriote, du docteur Estevenet. Cette douloureuse nouvelle causera de profonds regrets à tous les amis de la science historique et à tous ceux qui purent apprécier l'érudition, le caractère et les vertus de ce modeste savant. La *Revue d'Aquitaine* paiera le tribut qu'elle doit à sa mémoire en publiant quelques-uns de ses précieux travaux. Ce regrettable bibliophile entretenait en dernier lieu, avec M. Corne, une correspondance très suivie au sujet des *Mérovingiens d'Aquitaine*. Nous donnerons sa biographie prochainement.

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE (1).

Etudes sur les Musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, etc.,

Par M. Léonce de PESQUIDOUX.

(3e *et dernier Article.*)

Quand un artiste doué d'une forte individualité sait imprimer à ses travaux le cachet de sa nature, on ne saurait trop l'encourager et l'applaudir. L'originalité dans les arts est

(1) Voir, plus haut, pages 233 et 277.

chose si rare qu'il faut toujours l'accueillir avec enthousiasme. Pourquoi M. de Pesquidoux n'a-t-il pas appliqué à Delacroix cette maxime que je lui emprunte; pourquoi lui a-t-il marchandé son admiration. Jamais cependant talent ne fut plus personnel, plus spontané que celui du successeur de Géricault. M. Thiers écrivait il y a bien longtemps : *Delacroix jette ses figures, les groupe, les plie à volonté avec la hardiesse de Michel-Ange et la fécondité de Rubens.* Cet éloge magnifique est bien plus légitime encore aujourd'hui qu'il ne l'était en 1822. Comme tous les réformateurs, ce grand coloriste s'est obstiné dans l'absolu et il a pu quelquefois dépasser le but pour le mieux atteindre, mais il n'a pas eu tort, car l'esprit de système est seul créateur. S'il avait contrarié son instinct au lieu de lui obéir, s'il s'était préoccupé des contours inachevés, il eût été moins passionné, moins éloquent. Le souci de la ligne aurait allangui son pinceau fougueux et ralenti sa spontanéité, c'est-à-dire compromis les dons précieux qui l'ont fait le prince de la peinture décorative. Quelle grandeur! Quelle simplicité! Quelle force dramatique! Les difficultés l'inspirent; sa conception est toujours plus large que l'espace qu'elle doit animer et revêtir.

Jamais on ne poussa plus loin l'art du coloris et l'harmonie générale des tons. Il captive si bien l'âme qu'après l'avoir contemplé une fois on désire le revoir encore, toujours. M. de Pesquidoux a subi un peu à contre-cœur la pression de sa gloire, et il n'a donné à son génie que du respect. Il a eu cependant à discuter les compositions suivantes qui auraient dû l'exalter : *La Grèce sur les ruines du Missolonghi* à Bordeaux; *Muley Abder Ahman* à Toulouse; *la justice de Trajan* à Rome; *la Mêlée* à Lille.

Ce dernier tableau contient toute l'aptitude du maître pour l'expression de la souffrance morale. Cette furie est bien la

sauvage et jalouse fille d'Aëtès, l'amante délaissée par Jason. Comme elle dresse et tourne sa tête haletante et son œil sombre et hagard! Le tremblement fiévreux de ses lèvres et de son corps fait frémir ceux qui la regardent. L'ombre noire qui partage son front hallucine ses traits et fait de cette femme la personnification tragique du désespoir et de la colère. La critique n'a pas le droit d'exiger un dessin raffiné quand l'abandon produit cette énergie et ces accents, quand la pensée et le mouvement rachètent magnifiquement toutes les défectuosités de détail.

Des critiques qui ne connaissaient point, comme ce grand maître, les indescriptibles effets de la lumière tropicale ont tympanisé ses chevaux bleus et violets. J'ai des raisons particulières pour les admirer et je demande la faveur de les communiquer au public: dans mes pèlerinages aux montagnes du petit Atlas, un jour que j'avais cheminé longuement à travers les sables et l'Alpha, je vins m'asseoir sous un grand caroubier, le seul arbre qui offrît un peu d'ombre au voyageur dans cette chaude et chauve région. Sous un parasol de feuillage se réunissait le conseil gérontocratique des douars circonvoisins pour traiter des affaires locales. L'atmosphère était étouffante et le soleil brûlant; les collines aux tons chauds et ignés auraient pu faire croire à une nouvelle combustion terrestre. Tout à coup, déboucha, par une gorge, un goum de cavaliers sahariens sur des montures aux croupes vernissées par la sueur. L'éclat solaire, combiné avec le poil trempé et lustré, produisait des nuances bizarres qui, transportées sur des tableaux équestres, auraient paru anormales. Certains chevaux semblaient être pourpres. Les alezans devenaient dorés; les noirs, bleus; les blancs éblouissaient comme la neige et fatiguaient la vue. Les miroitements rendaient les gris foncés, violets, et les gris clairs revêtaient

des tons de chair si prononcés qu'on eût pu les supposer roses. L'aspect de ces robes étranges justifiaient les métaphores des poètes arabes et les types hippiques de Delacroix. Je compris alors que le génie, dans ses intuitions sublimes, avait le droit de dédaigner la myopie de la critique.

Je constate que cette défense du continuateur de Rubens et de Paul Véronèse s'adresse seulement à ses détracteurs et non à M. de Pesquidoux qui a eu le tact de lui témoigner déférence et sympathie..

Notre admiration pour la couleur n'est ni systématique, ni exclusive. Aussi regrettons-nous que notre zélé touriste, en quittant Dijon, n'ait point pris la route d'Autun pour aller rendre hommage au moderne représentant de la perfection linéaire, au descendant d'Apelle et de Raphaël, à M. Ingres, enfin. Son absence dans les divers musées inspectés par M. de Pesquidoux est inexplicable. La libéralité gouvernementale peut toujours concurrencer et même dépasser la libéralité privée. D'où vient donc que presque toutes les toiles (1) signées de ce grand nom de l'école française ont été abandonnées à des amateurs? A la place de notre confrère, nous serions allé saluer le *Saint Symphorien*. Ce tableau lui aurait fourni l'occasion de rappeler une transformation dans la vie de ce peintre du XVIe siècle, dépaysé dans le nôtre. Comme son maître divin et bien-aimé, dans les *Sibylles de Ste-Marie de la Paix*, il voulut commettre une infidélité à sa manière habituelle, et prouver qu'il pouvait réunir l'énergie Dantesque à la beauté idéale et suprême. Pour arriver à ce contraste, il mit le courage surhumain, le rayonnement tranquille d'un jeune catéchumène, noble et douce victime, en présence de

(1) Moins trois ou quatre qui figurent dans les galeries du Luxembourg.

deux victimaires farouches, aux corps musculeux et basanés, dont l'anatomie était aussi puissante et aussi savamment tourmentée que celle des anges de l'immortel Florentin dans la chapelle sixtine. En ajoutant une promenade à son tour de France, en se transportant de Toulouse à Montauban, M. de Pesquidoux eût pu encore trouver l'introuvable artiste dans cette dernière ville qui est sa patrie. Là, devant *le Vœu de Louis XIII,* il aurait pu méditer sur les facultés éminentes et le génie de celui qui créa cette incomparable madone, type grec sublimement christianisé. Théophile Gautier a eu raison de dire que, si le style se perdait, c'est là qu'il faudrait aller le chercher.

Déplorons encore une autre absence : celle de Decamp, l'organisation artistique la plus puissante du siècle. Son originalité indépendante de toute tradition n'a point d'analogue dans l'histoire de l'art. S'il se rapproche de Rembrandt par la manière prodigieuse dont il éclaire ses tableaux, il s'éloigne de lui par le choix des sujets et des effets, par ses procédés et sa pensée. Le maître hollandais économisait la lumière et la dépensait rayon par rayon; le maître français, amoureux du soleil d'Orient et de ses splendeurs les déploie, les répand avec une largesse prodigue. Si nous n'étions retenus par la crainte de faire un livre sur celui de M. de Pesquidoux, nous dirions à la province, pour la faire rougir de sa parcimonie, avec quelle ressemblance locale et quel charme saisissant il a peint la vie nomade, comment la pensée est toujours pleinement dégagée et exprimée, comment il a su dans de petits cadres enfermer de grandes épopées.

C'est grâce à la générosité patriotique d'un étranger que le musée du Hâvre a pu décorer la nudité de ses murs. Le silence de M. de Pesquidoux sur le prêt de cette riche collection nous fait croire qu'elle n'était point livrée à l'é-

poque de son passage. Quant à l'oubli de la *Psyché* d'Oudiné et de la *Madeleine* de Gayrard, c'est une faute.

M. de Pesquidoux a dénoncé l'infirmité et le délaissement d'une *Chasse au cerf*, d'Oudry, à Toulouse. Ses plaintes ont été entendues, et l'*Union des Artistes* annonçait dans son numéro du 29 octobre que le chef-d'œuvre était rentoilé, et qu'un restaurateur de Paris allait rendre la vie et l'éclat à cette peinture.

M. de Pesquidoux a été avare d'indulgence vis-à-vis de Deveria, qui est presque son compatriote. Il lui a reproché, non sans motif, d'avoir nié dans toutes les œuvres postérieures à *la Naissance d'Henri IV* les qualités affirmées dans cette composition.

Marilhat, qui apparaît au Mans, à Lyon, a été laconiquement mais parfaitement analysé. Après la lecture des deux alinéas qui le concernent, on connaît ses différentes manières, la sûreté de sa main, sa prodigieuse vérité pittoresque et le merveilleux fini de son faire.

L'Appel des Condamnés sous la terreur ne méritait pas les circonstances atténuantes qui lui ont été accordées dans le livre qui nous occupe. M. Müller voulut, au salon de 1850, faire de la réclame politique pour pallier ses faiblesses. Il ne réussit qu'à demi, et les profanes seuls applaudirent bruyamment. Nous fûmes des premiers à dévoiler ces moyens empiriques qui trahissaient l'impuissance. L'attention, comme le prétend M. de Pesquidoux, n'était point tout d'abord attirée par la tête d'André Chénier; elle s'éparpillait sur ces illustres et belles captives dont les robes gommées n'avaient point été délustrées par l'humidité salpêtreuse des souterrains de St-Lazare. La lumière était mal répartie, l'air manquait, et l'asphyxie était imminente. Aussi, nous conseillâmes à M. Müller de ne pas remonter sur ces hauteurs ardues, et, pour se relever de sa chute, de revenir aux fleurs et aux filles printanières.

Nous n'avons point pour M. Courbet la même répugnance que notre délicat confrère. Les femmes de l'*Enterrement d'Ornans* étaient bien groupées; les casseurs de pierre et la tête du fumeur, qui était celle de l'artiste *un peu idéalisée*, avaient un grand mérite de vérité et de vigueur. J'admets que les types de ce réaliste n'élèvent point l'esprit, mais ils ne soulèvent point le cœur. Les romans de Paul de Kock, sans être comparables à Werther, à Attala ou à Obermann, jouissent pourtant d'une grande popularité et la justifient quelquefois.

M. de Pesquidoux ne développe pas toujours les analyses proportionnellement à la valeur des artistes. A Toulouse, il consacre un petit alinéa à Delacroix et deux pages à Glaize, sur lequel il porte, du reste, un excellent jugement. Seulement, nous ne sommes pas de son opinion quand il préfère la *Mort du précurseur* au *Pilori*, que Théophile Gautier considéra comme une des œuvres capitales du salon de 1855. Selon l'ex-critique de la *Presse*, rien n'est plus original et plus saisissant que ce martyrologe de penseurs.

Nos objections sont épuisées et nous n'avons plus qu'à donner un libre cours aux éloges. Nous avons blâmé en détail, nous devrions louer de même. L'auteur des études sur les musées nous permettra, pour abréger notre tâche, de lui administrer les louanges en bloc, de donner une entière et cordiale approbation aux autres parties de son ouvrage, de déclarer pleins de justesse et de justice ses commentaires sur Flandrin, Brascassat, Cabat, Diaz, Ivon, Huet, Troyon, Daubigny, les Pompéistes, etc.

Notre compatriote a manifesté partout un rigide spiritualisme. Il croit que l'art manquerait à son but, à son génie, s'il ne reflétait toujours la beauté idéale, éternelle. De là son intolérance envers Courbet. Nous regrettons que

dans son introduction au musée de Bordeaux il n'ait que sommairement énoncé sa profession de foi philosophique. Il aurait pu définir d'une façon plus complète la mission civilisatrice de l'art, nous démontrer que le beau est le complément du vrai et du bien. Sa contemplation est en effet puissamment salutaire. Elle améliore notre cœur par l'émotion, et emporte notre esprit dans les sphères supérieures où l'on se sent proche de Dieu. Aussi les chefs-d'œuvres ont fait plus d'honnêtes gens que les lois et les sentences des moralistes.

Le *Voyage artistique* révèle beaucoup de sagacité, de pénétration, de science et des notions très exactes sur les choses techniques. M. de Pesquidoux sait la généologie des tableaux comme un kalifa la descendance des chevaux du désert. Son style est facile, élégant, coloré. Sa forme se recommande en outre par une excessive clarté, condition indispensable pour vulgariser des idées qui sont presque des mystères.

En somme, cet ouvrage ne renferme guère que des qualités; et ce n'est qu'en maraudant avec vigilance que nous avons surpris quelques défauts grossis et multipliés peut-être par des principes opposés à ceux de notre jeune et savant collègue. Il n'est donc pas étonnant que, partant de théories contraires, nos conclusions n'aient pas toujours été identiques. Quant aux lacunes que nous avons signalées, et qui sont atténuées par le plan du livre et la déclaration de la préface, elles pourront être comblées dans les éditions ultérieures, car nous espérons que ce volume en aura plusieurs. La première a eu et aura une grande efficacité. Ce n'est qu'à l'aide de ces publications que l'ont peut défricher l'esprit inculte de la province, la rendre artiste, c'est-à-dire changer l'oie en cigne.

J. NOULENS.

Le mois d'octobre dernier qui, dans le calendrier hébraïque, est le *tirse* de l'an 5618 de la création, le *thofar*, trompette sacrée, qui n'est qu'une corne de bélier, faisait retentir les voûtes d'un temple à Toulouse. Les israélites de cette ville inauguraient leur nouvelle synagogue et procédaient à l'investiture du *Mohel*. Ce ministre, spécialement chargé de la circoncision, n'existait point à Toulouse. C'était celui de Bordeaux qui venait dans la métropole du Languedoc faire ces saintes opérations. Après sa nomination, le haut fonctionnaire du culte mosaïque s'est mis à l'œuvre. Les juifs toulousains ont aujourd'hui leur *haham*, rabbia; leur *hazam*, ministre officiant; leur *lomed*, instituteur; leur *chohet* qui prépare les viandes selon les prescriptions du Lévitique et du Talmud.

On a découvert un grand tableau de pierre dans l'ancien couvent de Picpus, canton de Fleurance. Nous ajournons la description à notre prochain cahier. Dans la démolition d'un pont, à Sos, on a trouvé aussi, il y a quelque temps, des médailles et des épingles romaines.

Paléographie. — Nous espérons ranger bientôt dans notre domaine un document réservé, d'un véritable intérêt pour l'Aquitaine : c'est une charte, une constitution, ou enfin un acte quel qu'il soit, moitié latin, moitié roman, émanant de la chancellerie pontificale d'Avignon. Clément V approuve et ratifie, dans cette pièce, la cession et la résignation de divers droits utiles consenties par plusieurs séculiers en faveur d'Arnaud, Gailland, Bertrand et Guillaume, évêques d'Agen. Clément V, originaire de Guienne, est pour nous un compatriote dont le nom de famille est écrit, tantôt de *Got*, de *Gout*, du *Guet*. Sa parenté établie dans l'Agenais ne fut sans doute pas étrangère à la fondation de notre collége de Condom. La *Revue* ne tardera pas à tenir sa promesse en s'occupant de ce personnage.

Errata.

Dans notre numéro du 20 octobre, au lieu de : *L'exposition de peinture de St-Etienne* a Toulouse, lisez : *L'exposition de peinture de St-Etienne* (Loire); et dans notre numéro du 5 novembre, page 279, 11e ligne, au lieu de : *Les beaux romains de Septime Sévère et de Lucius Vérus*, lisez : *Les beaux bustes romains de Septime Sévère, etc.*

Association Vinicole.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

MONSIEUR,

Vous ouvriez les colonnes de votre *Revue*, il y a plus d'un an, à l'exposition de mes idées sur la nécessité d'organiser une association de propriétaires de vignes dans le but de réhabiliter les eaux-de-vie d'Armagnac. Si je ne m'abuse et si je dois m'en rapporter à des récits divers, ce projet aurait produit une certaine sensation non-seulement dans le pays, mais même dans des contrées éloignées. Cependant, je ne vois aucun homme, au don d'initiative, se détacher du groupe des approbateurs, et entreprendre la tâche de faire passer l'association vinicole des régions de la théorie dans le domaine des faits.

Pourtant, l'association vinicole, au point de vue indiqué dans une lettre de juillet dernier, n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui, parce qu'à aucune époque l'eau-de-vie d'Armagnac n'a été autant sophistiquée qu'aujourd'hui; et cela, de l'aveu du commerce lui-même qui pratique la fraude ou la sophistication (je ne sais si ces deux mots sont synonymes), au grand jour, à ciel ouvert, et avec une franchise qui n'a pas honte d'elle-même. Qui n'a pu entendre, en effet, des négociants, comptant parmi les plus accrédités, dire qu'ils revendaient l'eau-de-vie à cent ou cent cinquante francs au-dessous du prix d'achat et qu'ils réalisaient néanmoins de bons bénéfices? Ce langage est-il assez clair? N'est-il pas évident que, pour gagner sur cette marchandise, en la revendant au-dessous du prix d'achat, le procédé consiste à l'étendre dans des similaires de qualité très inférieure?

Voilà donc la propriété vinicole bien avertie que ses produits sont dénaturés; et comme cette dénaturation est une source d'abondants profits pour le commerce, il n'est pas à supposer que la pratique en cesse de sitôt. Il n'est donc que trop vrai que l'eau-de-vie d'Armagnac n'a chance d'arriver pure à la consommation que lorsque les propriétaires se seront mis eux-mêmes en rapport avec le consommateur.

De plus en plus frappé de cette vérité, et convaincu de l'opportunité de reprendre la question déjà soulevée, je fais un nouvel appel à l'obligeance de la *Revue d'Aquitaine*, en la priant de me prêter le secours de sa publicité.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit dans la *Revue* du 15 juillet 1856. A quoi bon insister de nouveau sur les avantages de l'association vinicole? Personne ne les conteste. Aujourd'hui, mon intention est de faire un pas de plus, de sortir du cercle d'une idée générale et d'indiquer quelques-unes des conditions de l'association vinicole.

Toutefois, effrayé de mon incompétence, je n'aborde pas ce sujet sans crainte. Aussi n'énoncerai-je que des idées sommaires et ne présenterai-je qu'un canevas pouvant servir de texte à plus ample discussion.

1° *Circonscription territoriale.*

Lorsqu'on arrête sa pensée sur la fondation d'une association de propriétaires de vignes de l'Armagnac, la première question qui se présente à l'esprit est la détermination du territoire de l'association. Pour la résoudre, faut-il recourir à notre vieille histoire, à notre vieille géographie? Faut-il leur demander où commence et où finit l'Armagnac? Une telle recherche me paraît superflue. Laissons donc de côté l'Armagnac historique, et cherchons l'Armagnac commercial. Que dis-je? ne le cherchons pas, car il est tout trouvé. Il consiste dan l'arrondissement administratif de Condom tout entier. Ne conviendrait-il pas de lui adjoindre, pour ne pas laisser en dehors de l'association des contrées où la vigne se cultive avec succès, la partie des arrondissements d'Auch et de Mirande située sur la rive gauche de la Baïse, le canton de Gabarret, dans le département des Landes, et enfin le canton de Mézin (Lot-et-Garonne)?

2° *Siége de l'association vinicole.*

Deux villes se présentent naturellement à l'esprit comme appelées à être le lieu où l'association aurait son établissement, son domicile : Eauze et Condom. La première se recommande par sa situation au centre de l'Armagnac et par l'antique importance de son marché à eaux-de-vie; la seconde, par sa position sur une rivière navigable et par sa proximité d'une voie ferrée. Les raisons, que l'on pourrait appeler morales, militent en faveur d'Eauze; mais les raisons matérielles se rangent du côté de Condom. Cette ville offre, en effet, infiniment plus de ressources pour l'emmagasinement et l'expédition d'une denrée aussi encombrante que l'eau-de-vie. Des motifs d'économie, qu'il ne faut jamais dédaigner, désignent donc Condom pour le siége de l'association vinicole.

Mais, à cet établissement principal, ne faudrait-il pas essayer de rattacher, selon la pensée de M. Laurentie, un système d'établissements annexes, placés où besoin serait, recevant directement de Condom l'eau-de-vie qu'ils feraient parvenir eux-mêmes à la consommation par l'intermédiaire de débits spéciaux soumis à une surveillance incessante et rigoureuse ?

3° *Forme de l'association vinicole.*

Au fond, l'association vinicole sera l'ensemble des propriétaires qui, réunis sous le désir de réhabiliter l'eau-de-vie d'Armagnac, s'entendront pour verser leurs produits dans des magasins communs, et les livrer ensuite à la consommation purs et sans mélange. Mais pour parvenir à cette fin, il est indispensable que quelques-uns soient chargés de faire, au nom de tous, ce que tous ne peuvent faire. De là, la nécessité de placer à la tête de l'association une administration qui aura la mission de diriger les affaires de la communauté. Ensuite, comme l'association vinicole fera de véritables opérations de commerce, il faudra, pour se mettre en règle avec la loi, qu'elle naisse à la vie publique sous l'une des trois formes de société reconnues et définies par le Code de commerce, c'est-à-dire qu'elle devra être une société en nom collectif, ou en commandite ou anonyme. La forme anonyme paraît être la plus naturellement indiquée.

4° *Capital social.*

L'association vinicole, de quelle forme qu'elle se revête, aura besoin d'un capital social, soit pour parer aux frais de premier établissement, soit pour faire des avances d'argent aux associés, soit enfin pour traiter avec des tiers.

Ce capital devra être calculé sur l'importance probable des affaires de la société et il devra être formé par la création d'actions. Or, comme il importe d'obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions, ne serait-il pas prudent de fixer la valeur nominale des actions à 100 fr. au plus, afin de les rendre accessibles à toutes les classes de propriétaires ? Ne conviendrait-il pas aussi d'admettre le paiement des actions en nature, pourvu que le quart en soit acquitté en numéraire avant le commencement des opérations ? Il va de soi que nul intérêt ne sera garanti aux actionnaires; seulement, en fin d'exercice annuel, les bénéfices seront partagés proportionnellement entre tous.

5° *Mode d'action de l'association.*

L'association vinicole, ne pouvant agir par tous ses membres, aura besoin d'une administration dirigeante. Cette administration devra être aussi simple que possible; car un mécanisme compliqué n'est pas toujours celui qui fonctionne le mieux. Unité d'action, économie de frais étant deux choses désirables, le meilleur moyen d'atteindre ce double but ne serait-il pas de confier la direction des opérations à un gérant, de qui relèveraient tous les autres employés, et seul responsable vis-à-vis de la société? En outre, un conseil d'administration devrait tenir la haute main sur l'ensemble des affaires, de manière que la gérance n'agît que sous l'œil et sous l'influence de ce conseil.

6° *Mode des opérations.*

La manière d'opérer de l'association doit être différente, suivant qu'elle traitera avec ses membres ou avec des tiers. Traitant avec des tiers, elle achèterait leur eau-de-vie à prix et conditions débattus, ainsi qu'il se pratique dans le commerce. Pour ce qui est des transactions avec ses membres, la chose, ce semble, devrait se passer autrement.

Par rapport aux associés, l'association ne serait pas un acheteur proprement dit, mais plutôt un agent de placement. Elle devrait donc, à toute rigueur, rendre compte à chaque associé du prix retiré de ses eaux-de-vie. Cependant, la chose paraît tout bonnement impossible parce que jamais, sans doute, l'eau-de-vie d'une provenance ne serait expédiée à part de toute autre; et, comme les eaux-de-vie ne sont pas toutes de même qualité, la justice distributive serait blessée si toutes étaient traitées sur le même pied.

Pour obvier à cet inconvénient et afin de concilier tous les intérêts, l'association pourrait, ce semble, prendre à son compte l'eau-de-vie des associés, d'après un tarif qui serait gradué suivant provenance et qualité. Ce tarif serait arrêté, toutes les semaines, par le conseil d'administration et transcrit sur le registre de ses délibérations.

Ceci touche à un point très délicat. En général, les propriétaires, aveuglés par une sorte d'amour paternel, sont peu disposés à admettre la supériorité des produits du voisin sur les leurs; ils visent tout au moins à l'égalité. Cependant il est juste de reconnaître que de telles prétentions sont mal fondées. Il est vrai de dire, au contraire, que les eaux-de-vie sont de qualité fort diverse selon les crûs; que, dès lors, il

est rationnel de les traiter différemment sous le rapport du prix, sans quoi l'association serait impossible.

Il conviendrait donc d'établir un tarif d'après lequel les eaux-de-vie des associés seraient payées par l'association.

Ce tarif serait-il établi par vignobles ou par zones? Par zones assurément, car par vignobles ce serait tout bonnement impossible.

A cet effet, on proposerait de partager la circonscription territoriale de l'association, telle qu'elle a été indiquée plus haut, en cinq zones, sous les dénominations de Bas-Armagnac, Moyen-Armagnac, Ténareze, Haut-Armagnac et Baïse.

Dans cette combinaison, la Ténarèze, placée au milieu, serait la zone type. Le prix de ses eaux-de-vie serait le prix régulateur, et le tarif s'élèverait ou s'abaisserait graduellement, suivant que l'on irait vers le Bas-Armagnac ou vers la Baïse, les deux zones extrêmes.

Tel est le principe qui paraît devoir être admis. C'est aux lumières réunies des propriétaires associés qu'il appartient de fixer et les limites des zones et l'échelle du tarif.

Ma tâche est finie, et peut-être ai-je réussi à indiquer les principales bases de l'association vinicole. Tout au moins me sera-t-il permis de croire que j'ai fourni le canevas d'un plus ample travail à faire? Mais ce travail qui le fera? Adviendra-t-il aujourd'hui ce qui advint l'an dernier? Le projet sera-t-il trouvé bon? Et voilà tout.

On comprend très bien, du reste, qu'un homme seul hésite à prendre l'initiative. L'entreprise devant être ardue a de quoi effrayer même un ferme courage, et la prévision des difficultés peut arrêter l'élan de la meilleure volonté. Mais si l'on n'a pas toujours du courage, seul, il est rare que l'on n'en ait pas en nombre. Il s'agirait donc de trouver le moyen de grouper, autour de l'œuvre, un certain nombre d'adhérents de bonne volonté. Il m'en vient un à la pensée, et je vais l'indiquer. Que ceux qui sympathisent à mes idées veuillent bien me faire connaître directement leur adhésion, et sitôt que nous serons seulement douze, nous mettrons la main à la besogne. Mais s'il ne se rencontre pas douze hommes de bonne volonté, c'est à désespérer complètement de l'œuvre.

J. DE MINVIELLE.

Luzanet, près Montréal, le 28 octobre 1857.

ARCHÉOLOGIE.

Bas-reliefs de l'ancien couvent de Picpus.

Essayons de donner à nos lecteurs, d'après un vague croquis, une idée de l'imposant bas-relief récemment découvert dans l'ancien couvent de Picpus, canton de Fleurance (Gers). Ce vaste tableau de pierre présente, au centre de la région supérieure, la sainte Trinité, qui se détache en ronde bosse; à droite et à gauche, toujours dans la même zone, se dressent deux statues : l'une personnifie le prophète Elie; l'autre représente Moïse. Sur le plan inférieur et sur les panneaux compris entre les quatre colonnes d'ordre corinthien s'ouvrent trois médaillons. Celui du milieu, entouré d'une guirlande de séraphins, enchâsse une madone peinte, dont la tête seule est apparente. Les deux autres ovales encadrent deux sujets sculptés : une descente de croix et une vierge tenant l'enfant Jésus. Un tabernacle occupe le centre de l'étage inférieur. Sa porte est ornée d'un Christ couronné d'épines et chargé de la croix. Cette porte est gardée par deux anges, grandeur nature, qui planent au-dessus. Dans les compartiments latéraux résident encore deux statues qui correspondent avec celles d'en haut. Celle de St-Jean-Baptiste est facilement reconnaissable, mais on n'a pu établir l'identité de l'autre. La surface de ce vaste morceau sculptural est de huit mètres carrés.

J. N.

Nous donnons la suite des *anciens fors et règlements des Basques*, dont les articles ont souf-

fert une longue interruption. Le lecteur voudra bien raccorder le premier aliéna de cette page avec le dernier de la page 380 du tome 1er. Le troisième alinéa, relatif au régime des vignes, a motivé l'adjonction de quelques notes étrangères au texte traduit, mais adhérentes au sujet.

ORIGINES.—ANCIENS FORS ET RÈGLEMENTS DES BASQUES.

(*Suite*). (1)

..... (La loi sur l'organisation d'une police municipale en France, publiée par Louis XVI, le 22 juillet 1791, porte : « Ceux qui, étant en état de travailler, n'auront ni moyens de subsistance, ni métier, ni répondants, seront inscrits avec la note de *gens sans aveu*. — Ceux qui seront convaincus d'avoir fait de fausses déclarations seront inscrits avec la note de *gens mal intentionnés*. — Ceux qui refuseront toute déclaration seront inscrits sous leurs signalement et demeure, avec la note de *gens suspects*. Tit. 1er, art. III.»)

DE peur qu'il ne survînt quelques années de cherté, il était ordonné que chaque voisin réservât pour l'année suivante le dixième des grains et légumes par lui récoltés durant l'année précédente. Des peines étaient infligées à ceux qui auraient montré pour réserve des grains empruntés à autrui. Chaque mois, une inspection scrupuleuse était faite par des hommes de paix, chargés de ce service. Il était de règle que cette réserve fût divisée par douzièmes et que, à la fin du mois courant, le douzième du mois expiré fût rendu dispo-

(1) Voir, *Revue d'Aquitaine*, 1re année, p. 378.

nible, au gré des maîtres et des fermiers. (Par ce système primitif d'approvisionnement, voici quels résultats poursuivaient les Basques : les propriétaires et les laboureurs ne se dessaisiraient point dans l'année de la totalité de leur récolte. Ils ne seraient jamais tentés par les avances des accapareurs et autres gens de même espèce, si ce n'était pour couvrir des échéances légitimes. Les denrées nécessaires ne manqueraient jamais ni ne s'élèveraient à des prix déréglés, quand même le commerce enlèverait les récoltes pour les porter en d'autres païs. Enfin, on n'aurait pas besoin de confier ces intérêts à des mercenaires, dès que la garde en était laissée aux véritables intéressés.)

IL était défendu de planter jamais des vignes en Biscaya, même sous le prétexte de n'en vouloir que manger le raisin; crainte des miasmes *ou araignées qu'engendraient les vignes et des épidémies qu'elles pouvaient causer; crainte plus encore que l'usage du vin n'abrutît ces hommes tempérants et honnêtes, ne les poussât à l'indiscipline, n'en fît des séditieux, des hommes non moins funestes à l'ordre public qu'à leurs propres familles, par leurs désordres, leurs habitudes vicieuses, leurs précoces infirmités.* (A Dourango et en d'autres villes de Biscaya, les Basques donnent encore à l'araignée le nom de *miatsma* ou *miatsmia*, lequel nom, traduit en castillan, veut dire *de doigts très subtils :* ce qui indique un insecte très subtil en effet appartenant à la famille des araignées. De cette espèce doivent être les *miatsmes* imperceptibles qui couvrent de leurs toiles les vignes du païs, et ceux apparemment qui déterminent encore aujourd'hui les fièvres tierces dans plusieurs régions. Valmont de Bomares, *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle*, article *Araignée,* rapporte que certaines personnes avaient avalé chacune trois araignées, en vue d'observer quels symptômes en pouvaient résulter. Peu après, elles éprouvèrent toutes une sensation

de froid, des convulsions et des contractions de l'estomac. Ayant succédé bientot la pâleur du visage et des nausées de vomissement, il fallut soulager les malades par deux prises de thériaque, qui calmèrent l'accès. On lit dans le même Auteur qu'une personne couchée, ayant reçu dans l'œil le venin d'une araignée qui se tenait au plafond, reconnut à l'instant que sa vue était obscurcie et que son œil décidément était perdu.—..... Les Espagnols sont dans l'usage de récuser et d'infirmer les dires d'un témoin qui est connu pour se donner à l'ivrognerie. Cette mesure fut omise dans des règlements postérieurs, dressés pour la Bizcaya, sans doute pour ne point gêner la liberté indéfinie que l'on accordait désormais au commerce. — Une loi publiée en France, au mois de juin 1713, avait pareillement défendu la plantation des vignes) (1).

(1) Il n'est pas hors de propos de ramener ici quelques observations postérieures et relatives à notre département :

«..... Combien on s'est écarté, dans le Gers, d'un règlement qui y fut maintenu en vigueur jusqu'à l'édit du 13 août 1766, sur les défrichements..... » Voici ce règlement, consigné dans le titre 3, art. 7 de l'ordonnance de Henri » III, du 21 novembre 1577. Il porte qu'*il sera pourvu par les dits officiers » à empêcher qu'en leurs territoires de labours et semences de terres, ne soit » délaissé pour faire* PLANT EXCESSIF DE VIGNES : *ainsi soient toujours les » DEUX TIERS des terres tenus pour le moins* EN BLAIRIE, *et que ce qui est » propre et commode pour prairie ne soit appliqué à* VIGNOBLE.

» Jusqu'en 1766, on devait donc avoir les deux tiers de la terre (labourable » sans doute) en champs et consacrés au blé. et l'autre tiers ne pouvait être en » vignes, s'il était propre et commode pour prairie. Or, en 1577, peut-être la » moitié du sol français était-elle couverte de bois. Les débouchés n'étant pas » encore ouverts dans ce pays, le propriétaire qui ne pouvait payer ses contri» butions abandonnait la culture de ses fonds les plus mauvais Dans ces cir» constances, et le 26 août 1686, le conseil fit un règlement spécial pour ce » pays, portant, art. 22) : Qu'un acte d'abandon ne serait valable, ne dispen» serait du paiement des contributions que lorsqu'il s'étendrait à toutes les au» tres propriétés de celui qui ferait cet acte. Parut enfin, quatre-vingts ans » après, l'édit du 13 août 1766, qui, voulant obvier à l'inculture des terres plus » efficacement que le règlement du conseil, exempta de toutes dîmes et impo» sitions, pendant quinze ans, les terrains qui seraient défrichés à l'avenir. » Cet édit, et surtout les routes dont, dans le même temps, l'intendant d'Etigny » perça le département, redonnèrent la vie à l'agriculture; mais cet encourage» ment, que l'édit du 13 août 1766 donnait pour les défrichements, dégénéra » en licence, et l'on défricha beaucoup trop de bois Enfin, la révolution étant » venue ajouter à ce mal, on peut dire que le temps présent contraste singuliè» rement avec le temps antérieur à 1766 : en effet, les bois sont devenus des » champs, et les champs des *vignes*.....» (*Annuaire* pour l an XII, p. 161-2.)

».... La guerre d'Amérique ayant donné une grande valeur aux liqueurs

IL était ordonné que les montagnes et les vallées resteraient en commun pour l'usage des habitants, à l'exception des parties closes ou limitées dont chacun exécutait le travail. (Cette loi est toujours en vigueur.)

(Même Aut., même Trad., p. 46-9.)

BEAUX-ARTS.

Une trinité artistique préside, en ce moment, à la construction d'un atelier auscitain. Le plan, admirable comme originalité, comme proportions et harmonie de lignes, est l'œuvre de M. Gentil, l'habile architecte départemental. Cette architecture est si parlante que, de prime abord, on devine sa destination. Les bas-reliefs extérieurs seront exécutés par M. Ed. Zeppenfeld, dont nous avons déjà parlé

» fortes, quelques particuliers du canton d'Éauze *plantèrent* une grande quan-
» tité de *vignes* blanches, dans la vue d'en convertir les vins en eau-de-vie. Les
» plus heureux succès ont couronné leur entreprise; et leurs exemples se sont
» propagés dans la majeure partie de l'ouest du département. C'était dans ces
» contrées que devait se borner cette spéculation, parce qu'elles sont les plus à
» portée des débouchés, et qu'elles produisent assez de bois pour la distillation
» et pour le fût des eaux-de-vie qui se renouvelle chaque année. Par les raisons
» contraires, on ne doit s'occuper que de la culture de la vigne rouge dans les
» autres parties du département. On s'y en occupe, en effet; mais, depuis quel-
» ques temps, elle *se multiplie avec excès*, et il est à craindre que, dans peu, on
» ne soit obligé d'arracher une partie des *vignes* que l'on *plante* de toute part. —
» La cherté actuelle des vins a dû diriger les travaux du cultivateur vers la cul-
» ture des *vignes*; cette cherté vient de ce qu'une partie de nos vins est con-
» vertie en eau-de-vie, de la grande consommation qui est due à la guerre
» actuelle, et surtout à l'aisance qu'a acquise la partie peu fortunée du peuple,
» depuis la révolution. Mais si l'on observe que les vignes, pour être bien te-
» nues, demandent des travaux plus multipliés que les autres productions, et
» que cependant le fléau de la guerre diminue tous les jours le nombre de nos
» bras; si, d'un autre côté, l'on remarque que la consommation du vin sera
» moins forte, lorsqu'une paix heureuse aura tari la source de nos maux, on
» conviendra que tout doit porter l'agriculteur qui spécule à améliorer les vi-
» gnes existantes, et non à en négliger la culture pour faire des *plantations*,
» dont les produits sont éloignés et le succès au moins douteux. C'est surtout en
» agriculture qu'il est vrai que conserver et améliorer vaut mieux qu'acquérir et
» négliger...» Et plus loin : « ... Dans les cantons de l'ouest du département,
» comme la plus grande partie des vins sont destinés à être convertis en eau-
» de-vie, on prend peu de précautions pour obtenir la qualité, et on *plante*
» dans tous les terrains propres à produire beaucoup. C'est ainsi que depuis
» quelques années, dans les environs d'Éauze, de Plaisance, etc..., on a vu
» des métairies entières converties en *vignobles.* » *Top. du Gers, ouvr. couronné à Paris et impr. p. ordre du gouvern.*, an. IX, page 128, 129, 192.)

S'il est permis à la *Revue* un jour de gravir cette question des produits, de l'aménagement et du négoce de nos contrées, elle déposera sur le bureau une série de documents qui éclaireront et abrégeront peut-être la controverse.

à propos de sa *statue de la Rêverie*. Cette composition, à l'époque où nous l'avons appréciée, n'était pas encore traduite en marbre; elle l'a été depuis avec une savante perfection. Le même artiste donnera à la porte de l'atelier une physionomie grandiose et pittoresque. Son ciseau va féconder la pierre, changer les arêtes vives en contours moelleux, en détachant d'un bloc de grès deux femmes méditatives et couchées, qui symboliseront les deux filles du beau, la sculpture et la peinture. Elles auront pour chevet un médaillon encadrant une tête byronienne; d'autres médaillons illustreront le haut des fenêtres. Une guirlande d'enfants s'entrelaçant avec des pampres et égrenant des raisins serpentera autour de la façade. Cette frise, dont nous avons vu le modèle ébauché, sera ravissante d'élégance et de mouvement. M. Tournier, l'auteur du *tableau de Trois Martyres,* assortira le dedans au dehors par de belles peintures décoratives et jouira ensuite de toutes ces choses délicieuses, car c'est pour lui qu'on prépare cette poétique habitation. Grâce à ces heureuses tendances, l'art, le génie ailé, revolera vers le clos aquitain et redescendra sur la région qui fut, pour lui, si hospitalière et si maternelle pendant la période gallo-romaine.

J. N.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite et fin*). (1)

XI.—Date de l'Acte.

Hoc fuit factum mense Junii feria VI ante festum Sti Johannis Baptiste anno Dni M. CC. L nono, regnante Loddo. rege Francum.

Ceci a été fait au mois de juin, la férie VIe avant la fête de St Jean-Baptiste, l'an du Seigneur 1259, régnant Louis, roi des Français.

(1) Voir, vol. I, pag. 513, 537; et plus haut, pag. 27, 49, 97, 181 et 293.

C'est le substantif *instrumentum* qui est ici sous-entendu. Ce serait le mot *charta*, si le participe se trouvait au féminin : « hæc fuit facta, etc., etc.»

Plus généralement on écrivit d'abord : « hæc charta fuit *data;*» et de là le mot français *date*, qui correspond à cette formule.

On distingue, dans la Diplomatique, deux sortes de dates, celle du lieu et celle du temps.

Celle du lieu n'a pas toujours été aussi rigoureusement exigée, dans les actes, que celle du temps. Elle n'est même légalement requise, en France, que depuis l'ordonnance de Louis XI, qui détermina cette condition de validité, en 1462. Toutefois, avant cette époque, on retrouve, bien souvent, la mention du lieu, et même avec une précision portée jusqu'à la minutie (1). Molier use, sur ce point, de toute la liberté que la pratique générale autorisait encore, à son époque.

Quant à la date du temps, il la fixe de manière à être parfaitement compris de ses contemporains, pour le jour, le mois et l'année. C'était, nous dit-il, la VIe férie avant la fête de St Jean-Baptiste, au mois de juin, l'an du Seigneur M. CC. LIX.

Mais, à propos de la date du jour, il est bon de rappeler que, dans les cinq ou six premiers siècles de notre ère, elle s'exprimait toujours, en Occident, par les Calendes, les Ides et les Nones, selon l'ancien usage des Romains. Du VIIe au XIIe siècle, quelques bulles présentent le quantième du mois, conformément à nos usages modernes. Plus généralement,

(1) C'est-à-dire avec l'indication détaillée de la ville, du palais, de la salle et même de la partie spéciale de l'appartement où se passait le contrat : «Factum est hoc apud castrum Blesium, intra curiam, retro palatium, prope turrem, patulo inter caminatas quidem palatii sito, XV kalendas Maii, die dominica post meridianam.»—Extrait d'une charte d'Evrard, comte de Chartres, datée de l'an 1076.

dans leur désignation spéciale, les jours rappelaient encore, sur semaine, leur antique consécration au soleil, à la lune, à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Vénus et à Saturne. C'était plus qu'une anomalie, dans les nouvelles nationalités occidentales, dont la constitution était essentiellement chrétienne : des néophites surtout pouvaient aisément trouver un piége quotidien, un vrai scandale dans des souvenirs exclusivement païens. Aussi voyons-nous, au ve siècle, par exemple, le pape St Léon le Grand gémir de ce qu'il rencontrait, à Rome même, un grossier mélange de profane et de sacré, dans les jeûnes qui, sous le voile des pratiques chrétiennes, se faisaient, aux premiers jours de la semaine, en l'honneur du soleil, de la lune, etc. (1) De nouvelles dénominations furent donc jugées indispensables, et l'Eglise les introduisit insensiblement, même en dehors du langage liturgique. Le premier jour de la semaine fut appelé jour du Seigneur ou première férie, *feria prima;* le deuxième, *feria secunda;* ainsi des autres, jusqu'au septième, qui conserva le nom hébraïque de Sabbat, ou bien fut appelé *feria septima.*

C'est ainsi que la date par les fêtes et les féries s'introduisit dans la langue des affaires. Elle se retrouve assez souvent dans les chartes, surtout à partir du IXe siècle. Elle paraît toujours plus fréquemment jusqu'à la fin du XIIe, après lequel elle devient générale. Et afin de préciser davantage la férie inscrite comme quantième, on ajouta : «avant ou après telle fête.» Ainsi, dans notre charte d'Auch, nous lisons : « VIe férie avant la fête de St Jean-Baptiste, au mois de juin;» c'est-à-dire avant la nativité du Saint Précurseur, que l'Eglise célébrait, alors comme de nos jours, le 24 de ce mois. D'où il est facile de conclure que l'acte du comte Géraud V fut passé le 20 juin; attendu que, d'après

(1) Voir la vie de ce Pape, en tête de ses Œuvres.

le calendrier perpétuel, E est la lettre dominicale de 1259, et que la nativité de St Jean-Baptiste coïncide, cette année-là, avec la troisième férie.

Ces deux mots, *anno Domini*, désignent l'ère chrétienne. Introduit en Italie, au VIe siècle, l'usage de cette ère se répandit en France, au milieu du VIIIe. Et pour les siècles subséquents, on la trouve spécifiée, dans les actes publics ou particuliers, par les formules suivantes : l'an de Grâce, de l'Incarnation, de la Nativité, de la Circoncision, de la Trabéation ou mise en Croix, de la Résurrection, etc., etc. Molier se contente d'écrire, comme de nos jours : l'an du Seigneur, c'est-à-dire de J.-C., 1259.

S'il est vrai, comme l'a écrit un docte paléographe (1), que, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, il faut s'attendre à rencontrer des titres sans date, ou datés d'une manière vague, à coup sûr ce n'est pas le défaut de celui qui nous occupe. Le texte va jusqu'à nous rappeler que le roi des Français avait alors nom Louis, « regnante Loddo. » Au XIIe siècle encore, on aurait dit de préférence, *regnante* ou *imperante Christo*, selon une ancienne pratique, dont on peut suivre la trace pieuse jusqu'aux diplômes qui remontent à Clovis. Néanmoins, il est juste de convenir que cette dernière formule désigne, quelquefois, un interrègne. Mais, dans toute hypothèse, comme date, elle devient par trop inutile, quand on n'y a pas joint d'autres indications.

CONFIRMATION

de la Charte du comte Géraud V.

Nous avons vu, plus haut, que Géraud, comte d'Armagnac, avait deux frères, Arnaud-B. et Amanieu (2).

(1) Natalis de Wailly. *Elém. de Paléograph.*, in-fol., tom. I, p. 246.
(2) Voir tom. II, p. 56.

Ce dernier était chanoine de Toulouse, en 1259; et rien ne nous apprend qu'il ait pris la moindre part à l'affaire des FF. Mineurs et du casal de Sainte-Marie.

Le P. Mongaillard nous dit qu'Arnaud-B. était apanagé du Magnoac. Et pourtant, il use à Auch, très ostensiblement, du droit de Confirmation, par acte que le même notaire retient,

Lo disabde deuant la feste sent Johanbbe, anno Dnj M. CC. L. VIIII.	Le samedi d'avant la fête de saint Jean-Baptiste, l'an du Seigneur 1259.

c'est-à-dire le lendemain même de la donation, et sous les yeux de Géraud V.

Et qu'on ne dise point qu'il n'y avait là qu'une mesure de sage précaution, un moyen d'assurer, à toujours, la propriété des immeubles dont il est fait don, soit aux FF. Mineurs, soit au chapitre de la Métropole, une garantie, enfin, donnée en prévision du cas où Arnaud-B. viendrait à succéder aux droits du comte son frère. Car l'acte de Confirmation dit, en propres termes, que l'aîné fait donation conjointement avec le cadet :

Ab cosehl eab autres eab bolentad de nos... Nos el dit comt. G. Nostre fraj nos em debestids...,. en auem bestids losdits Canonihes, etc., etc.	D'après le conseil, l'autorisation et la volonté de nous... Nous et le dit comte G. Notre frère nous sommes dépouillés... en avons investi lesdits chanoines, etc., etc.

Enfin, Arnaud-B. parle en son propre et privé nom :

Eautreje lo dit casau auxditz canonjes, eautreje las dite carte en presenze eentestimoni de etc., etc.	Je confirme le dit casal aux dits chanoines, et confirme la dite charte en présence et temoignage de etc., etc.

Un langage aussi précis pourrait bien jeter quelque doute sur l'assertion du P. Mongaillard, ou du moins sur l'époque

à laquelle le vicomté de Magnoac serait devenu l'apanage du frère puîné de Géraud V (1). D'autant que l'acte de Confirmation n'en dit rien. Ainsi, je lis au début :

..... Nos Arnaud B. darmajac fil den Rodger darmaiac qu Dieus aie bona merche.	Nous Arnaud-B. d'Armagnac, fils de Roger d'Armagnac que Dieu ait bonne merci.

Dans le corps de l'acte, Arnaud-B. qualifie Géraud son frère de comte d'Armagnac, et ne se donne à lui-même aucun titre. Les formules finales le désignent aussi tout simplement par son prénom :

Enes cosehls ditz dauxs apgarie del auant dit Arn. Bern. en la psent carte auem pausad lo comunal saged dauxs.	Et nous susdits consuls d'Auch à la prière du susdit Arnaud-Bernard sur la présente charte avons pausé le sceau communal d'Auch.

Evidemment, la charte de Confirmation nous autorise à croire qu'Arnaud-Bernard d'Armagnac n'avait encore aucun titre de seigneur du Magnoac, à la date de cet acte.

(1) Le docte et patient compilateur de nos recherches sur l'Histoire Civile et Religieuse de la Gascogne émet cette opinion, comme en passant, dans un cahier de notes Mais ces derniers fruits de ses études ne purent jamais parvenir à maturité. Je lis, en effet, dans un fascicule qui en fait partie :

« Hucusque P. Mongaillardus, cui per mortem non licuit absolvere nec transcribi curare quæ paraverat ad lib. IV de Fortitudine nobilium Vasconum, et ad lib V de Rebus memorandis Vasconiæ, item et chronicon ejusdem provinciæ.»

Tous les manuscrits du P. Mongaillard sont en latin, comme ce texte, qui termine son travail. La mort est venue l'arrêter à ce fascicule. Encore est-il bien évident que les lignes que je viens de transcrire ne sont pas de la main de ce bon Religieux. L'écriture est la même que celle de tout le fascicule et des cahiers qui le précèdent C'est donc comme une ébauche de mise au net, à laquelle les matériaux ont manqué, pour faire suite.

Ces cahiers isolés appartiennent aux archives du séminaire d'Auch, de même qu'un volume du même auteur, petit in-fol. relié et mis au net. Ce volume traite plus spécialement de l'Histoire Civile de la Gascogne.

Un autre, tout à fait semblable, ayant pour objet l'Histoire Religieuse de cette même province, fait partie des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Le P. Mongaillard écrivait, de 1600 à 1621, dans le collége d'Auch, où il était professeur.

L'abbé F. CANÉTO.

Supérieur du petit séminaire d'Auch.

Petite lettre

à M. le Directeur *de la Revue d'Aquitaine.*

Sous La Roumieu, le 1er décembre 1857.

Monsieur,

Votre recueil m'est arrivé ces vacances dans les bagages de mon neveu : je vous dirai, ma foi, que pour nos campagnes, peu s'en fallait qu'il ne fût inconnu. Il deviendra, durant l'hiver, une lecture de mes soirées.

Mais déjà je suis tombé par deux reprises sur vos articles-*Guillounè*; et, franchement, après quelques scrupules, me voilà converti au sens de vos conclusions. M'y voilà converti, moi, qui ai rabroué tant de fois la cérémonie, n'y voyant qu'une grosse farce de nos campagnards en gaîté. Piqué d'émulation, j'ai même poussé une pointe à travers les bouquins du curé : rare bibliothèque où le brave homme se tient cloîtré, et telle que Labruyère en eût fait une *tannerie*. Eh bien, j'ai trouvé là-dedans certaines choses qui vous reviennent : et voici l'occasion de vous les signaler; car *Sainte-Catherine* est un peu passée, et il vous est loisible ainsi de proclamer : *Guillonniers, la session est ouverte!* Or donc, parmi les bouquins j'ai rencontré le *Dictionnaire des proverbes*; et je n'ai point conçu qu'en y prenant divers passages, vous ayez négligé le suivant, qui a sa place marquée dans votre discussion. Je le rapporte, sauf erreur, à votre numéro VI, page 445 et suivante.

« *La bonne aventure au gué.*

» Antoine de Bourbon, père de Henri IV, aimait beaucoup les fem-
« mes. Voici une anecdote que la tradition nous a conservée. La cour
» alors séjournait fréquemment à Blois. Antoine, que la représentation
» fatiguait, avait loué une maison à deux lieues de Vendôme et près
» d'un hameau appelé *le Gué du Loir*. Cette maison porte encore le nom
» de *la Bonne Aventure*. Le monarque y avait rassemblé des femmes
» galantes, qu'il allait fréquemment visiter. Le poète Ronsard, qui ha-
» bitait *la Poissonnière*, à quatre lieues de la Bonne Aventure, fit
» contre ce prince voluptueux une chanson dont le refrain était, *la*
» *bonne aventure au gué, la bonne aventure*, refrain que beaucoup
» de chansonniers ont depuis employé.

» Mais Ronsard n'est point l'inventeur de ce refrain; avant lui exis-
» tait le cri de joie, *oh! Guay;* il en changea l'orthographe. Voyez *gai*
» dans le *Dictionnaire critique de la langue française, par l'abbé*
» *Féraud*, vous trouverez : « *on écrivait anciennement* guay : *l'u était*
» *inutile; on l'a supprimé.* »

Ce passage, Monsieur, est digne de remarque : il consacre d'abord vos diverses explications; il vous donne raison ensuite contre M. Ampère et son correspondant, M. de Pétigny, le premier desquels a consigné (1) des *Instructions* officielles cette incroyable contradiction : « *Le refrain..... doit..... être orthographié* au gué, *et non* ô gué, » *comme cela a eu lieu* dans la suite *par corruption.* » Cette petite méprise n'est que l'inverse de la vérité.

Quant au scrupule touchant le texte, à l'égard de sa pureté, c'est une distraction du lecteur bénévole, qui n'a pas fait obstacle à son adhésion. Ces termes de *texte* et de *leçon* appartiennent à la critique lettrée ou, si l'on veut, littérale; ils ont peu de pratique dans le domaine vague de nos patois. L'ensemble des productions de l'esprit, *Châteaubriand* l'a nommé l'*intelligence lettrée*. Nous appelons *belles-lettres* la forme fixe donnée à ces productions. Et la littérature, enfin, dépôt universel des fruits de la pensée, la littérature a tout rapporté aux *lettres*, satisfaite de prendre et de porter leur nom (*littera*). L'office d'*épuration* rendu par Wolf à Homère, je crains que M. Lafon ne le rende jamais à nulle œuvre patoise.

J'ai rencontré dans un autre bouquin certaines notes que je vous livre.

« M. de *Junquières*, de Senlis, fils de l'Auteur du *Télémaque tra-*
» *vesti* et de *Caquet-Bon bec*, fit imprimer en son temps la pièce sui-
» vante : *le* Guy de Chêne, *ou la* Fête des Druides, *Comédie en un*
» *Acte, en vers libres, mêlés d'Ariettes, avec un Divertissement, par*
» *M. de* Junquières, le fils, *musique de M.* La Ruette, *au Théâtre*
» *Italien*, 1763. »

Sur quoi, « une Dame, amie de Madame la veuve *Duchêne*, Li-
» braire, et de M. *Guy*, son associé dans le même commerce, voyant
» le *Guy de Chêne* affiché, dit, de la meilleure foi du monde, qu'il était

(1) (Minist. de l'inst. publ. et des cult.—Instruct. relativ. aux poés. popul. de la France. —Décret du 13 sept. 1852. — Extr du bull. du com. de la lang., de l'hist. et des arts de la Fr. — Paris, imprim. impér. 1853. — Note de la page 2).

» bien étonnant que ses deux amis souffrissent qu'on les prît pour en » faire le titre et le sujet d'une comédie.»

Ce n'est pas tout. *La Roumieu* est ma paroisse; et j'ai frémi de la voir exposée à perdre son véritable nom. Ce nom, produit par l'idiôme et conservé par l'idiôme; ce nom, appris de la nourrice et trituré depuis dans toutes les relations sociales; ce nom, enfin, incrusté à l'ordre public, comme à l'ordre privé, je l'aurais défendu contre Rabanis lui-même. Vous, cependant, vous, qui voyez le monde, avez-vous su aucun motif de l'innovation proposée? Serait-ce l'analogie française? Serait-ce le rappel d'un élément méconnu? Serait-ce, envers l'oreille, une flatterie euphonique? Pour moi, je n'ai trouvé dans tout cela rien de propable, mais surtout rien de déterminant. J'aime bien mieux laisser aux noms leur titre originel, leur sens étymologique, leur portée historique : tous les caractères grâves et décisifs, qui ont exclu pour jamais chez nous une réforme orthographique. Le mot *Roumieu* étant remanié, si la racine *roum* est détachée, le point élémentaire est aussitôt perdu : reste une terminaison flottante, qui n'a plus rien de distinctif : ad-*ieu*, mil-*ieu*, Crém-*ieu*, Ponth-*ieu*, Larr-*ieu*, Nonl-*ieu*. La diphtongue *ou* est-elle dissoute : il y a autant de logique à conserver l'*u* qu'à conserver l'*o*; et désormais *Rumieu* vaut autant que *Romieu*. Mais, la brèche une fois ouverte, elle prête passage aux effets les plus étrangers. Dès lors qu'on se dispense de dire ce qu'il y a, on est libre de dire tout ce qu'il n'y a pas : une infidélité en engendre cent autres.

Néanmoins, ce nom de *Romieu* n'est pas imaginaire; il a signalé quelque temps une capacité de l'administration orléaniste. M. *Romieu* fut préfet de Périgueux ou d'Angoulême. Je sais qu'on l'intitulait *l'homme le plus gai de France*. Aurait-on soupçonné quelque liaison féodale entre son nom de famille et notre terre de La *Romieu?*

Il resterait une ressource dans les lumières du conseil municipal. Plusieurs de ses membres sont cultivés; ils savent tous à merveille que le nom de leur lieu fut traduit du latin non point par la langue française, mais bien par l'idiôme patois. Qu'ils ouvrent sur la question une séance littéraire, qu'ils prennent l'assentiment du premier magistrat de l'arrondissement; et il n'est pas douteux qu'il en résultera une solution juste et conforme à la bonne critique.

Quoi qu'il en soit, l'intolérance française devrait ne toucher aux patois méridionaux que comme on touche à une sensitive; car ceux-ci en ont bien, sinon la délicatesse, au moins la susceptibilité. Depuis Agen jusqu'à Narbonne, tous les patois s'accordent à rendre le

mot romain par celui de *roumiou* : vous avez pour garants l'usage qui persiste et les observations du chevalier *Du Mège*, tome 2, pages 78 et 79. Ce descripteur, engagé dans les voies *romaines*, désigne coup sur coup le *Vieux Chemin de Narbonne* par ces mots : *Cami das Roumious*. Peut-être aussi les Méridionaux partagent-ils ce terme avec les Orientaux, lesquels, suivant M. de *Montbron*, « confondent volontiers » les Grecs et les *Romains* sous le nom de *Roumi*. » Ce n'est pas notre compatriote, le pauvre *Loubens second*, qui aurait pris le change sur cette désignation. Son ouvrage, fidèle aux sources, a retenu la trace du point que nous défendons. « ... Odon Ier, dit-il, et Adélaïde, sa femme, » affranchirent les habitants de *La Roumieu*, en soumettant le monas- » tère de ce lieu à celui de Saint-Victor de Marseille » (ann. 1134, pag. 305). Je veux vous dire enfin et par surabondance qu'il n'y a pas jusqu'à *Vosgien*, au dictionnaire qui court les rues, dont les divers témoignages ne confirment le nom *Roumieu* (Edit. de 1758, 1811).

Le décret du 14 mars demeure donc pour moi complètement inexplicable.

Si j'avais à la fois autorité et compétence, voici, Monsieur, comment je terminerais : — Considérant que les noms de lieu doivent être entendus selon la langue du lieu, — qu'en choses de noms et de mots, le plus sûr est de suivre l'usage, l'usage perpétuel, *quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi;* — que seulement l'exemple de toutes les langues admet la différence et comme le sceau spécial de la terminaison (ex. *mieu* pour *miou*); — En conséquence, le nom de *La Roumieu* est et demeure fixé en la manière ici écrite et ainsi prononcée : — *et cætera*.....

C'est assez. Je vous ajourne désormais à *La Roumieu*, pour une autre besogne. J'y prends séance à la Saint-Jean, pour en tirer l'histoire du cantique de l'AÉON : cérémonie étrange, consacrée en 1513 par un arrêt de parlement.

Remarquez-vous que M. *Loubens*, au lieu de dire *Aquitaine*, a toujours dit *Aquitanie?* Il en donne ainsi la raison : « Nous conservons » les noms d'*Aquitanie* et d'*Aquitaniens*, pour ne les pas confondre » avec l'*Aquitaine* et les *Aquitains*, qui occupèrent la moitié de la » Celtique entre la Loire et la Garonne. »

Avis et salut au Directeur d'une Revue d'*Aquitaine*.

Adieu, Monsieur : agréez mes excuses et la promesse formelle de mon prochain abonnement, accompagné peut-être de plusieurs autres.

GELAS.

CANTON DE CONDOM.

Des usages locaux (1) consacrés par Jugement en matière de bail à Bordelerie (2).

Dans un pays où le bail à ferme est si peu mis en pratique par nos grands et petits propriétaires, tandis que le bail à bordelerie l'est généralement, il devient indispensable que les propriétaires et les métayers aient une connaissance parfaite des usages nombreux dont l'inobservation est la cause d'une infinité de conflits entre le bailleur et le preneur, et aussi l'une des causes des déplacements fréquents des colons. C'est ce qui a fait dire par des hommes de longue expérience dans ces contrées que la moyenne des stations des métayers dans les métairies ne dépassaient point quatre années; et s'il est vrai, comme on a encore l'habitude de le dire, que chaque changement équivaut à une année de grêle, on peut concevoir combien cette fréquence de mutations est nuisible à l'agriculture.

Les usages dont nous venons de parler n'ayant jamais été écrits, demeure l'inconvénient de leur donner un caractère de vérité pour qu'ils puissent donner un frein légal ou contre les exigences exagérées des propriétaires, ou contre les abus de leurs métayers.

Nous étant trouvés, il y a peu d'années, dans la nécessité de faire une quotidienne application de ces usages locaux, nous avons pensé qu'il était utile de les rechercher dans nos monuments judiciaires.

(1) *Usages locaux :* — D'autres publications antérieures ou postérieures à 1836 constateront que l'auteur de cette serie d'articles sur ces usages avait cherché, de diverses manières, à faire sentir l'utilité de les constater.

(2) *Bail à bordelerie :* — Les auteurs et surtout MM. les notaires donnent généralement un autre nom à ce bail; ils l'appellent : *bail à colonage, bail à grangeage, bail à métairie, bail à moitié fruits.* Nous avons préféré pour notre canton celui qui se rapproche le plus de l'usage général.

C'est ce que nous avons réalisé en grande partie en fouillant dans les minutes, soit du tribunal du district de Condom, soit dans celles du tribunal de première instance.

Nous en détachons comme suit ceux qui ont rapport au bail à bordelerie. Nous le ferons avec autant de concision que possible. Que le lecteur veuille nous pardonner, en faveur de l'utilité, la sécheresse inséparable d'un pareil mode de rédaction :

1° D'usage que l'époque de l'entrée et de la sortie des métayers a toujours lieu, dans le pays, le 8 septembre de chaque année;

2° D'usage de considérer le métayer comme un quasi associé du maître. Il doit rendre compte tant des capitaux que des profits de la métairie qu'il exploite comme colon;

3° D'usage que les capitaux de bestiaux se prennent à l'estimation par le métayer entrant (1). La valeur en est fixée par des experts *décâballeurs*, l'un pris par le bordier nouveau, l'autre par le maître et le métayer sortant. Cette valeur est rapprochée ensuite de l'estimation faite lors de l'entrée du métayer qui se retire. Si cette dernière évaluation est supérieure à la première, le bénéfice provenant de la différence est réparti entre celui-ci et le maître; s'il y a perte, chacun d'eux en supporte la moitié (Voir à l'appui de cet usage le jugement du tribunal du district du 24 avril 1792.);

4° D'usage que le métayer ne peut durant le temps qu'il est sur la métairie prescrire en sa faveur un droit d'abreuver les bestiaux à une mare dans laquelle il n'avait jamais

(1) Il est un autre mode de prendre les capitaux de bestiaux, appelé à l'*aiguillon* qui chaque jour devient de plus en plus rare. Le preneur accepte les bestiaux destinés au labour dans l'état ou ils se trouvent; et quand il sort il les remet aussi dans l'état où ils se trouvent. — S'il meurt une tête on la remplace à frais commun. Les profits se vendent et le prix se partage entre le bailleur et le preneur. Si au sortir de la métairie il y a des jeunes têtes et que le bailleur veuille les garder, elles s'estiment, et la part du métayer est faite en argent.

eu celui de les abreuver avant son bail. Ceci s'applique aussi à bail à ferme (Tribunal du district, 12 juin 1792, n° 10.);

5° D'usage que les semences sont fournies au métayer par les propriétaires qui les retirent à la moisson. Il en est de même si elles sont fournies par des métayers ou des tiers (Jugement du district, an II, 5e volume.);

6° D'usage que si le maître de la métairie en veut distraire une pièce de terre pour s'en réserver la culture, il doit le dénoncer au métayer en temps opportun pour que celui-ci puisse ou accepter cette distraction, ou quitter le bien dans le délai usuel. Il ne peut résister à la volonté du maître, de par la maxime : nul ne peut avoir ni fesandier, ni métayer, ni homme de sérvice malgré lui (Ibid.);

7° D'usage que ceux qui ont cultivé et ensemencé une métairie doivent en retirer la portion colonne;

8° D'usage que le bordier est tenu de laisser les terres dans l'état de culture où il les a prises; faute de quoi, il est passible de dommages et intérêts;

9° D'usage de considérer le bail à bordelerie, non comme un bail à ferme, mais comme un vrai contrat de société (1) qui subsiste toujours, tant qu'il n'est pas dissout (ibidem.);

10° D'usage que le propriétaire qui veut rompre la société et renvoyer le métayer est tenu de l'avertir dans un temps moral, à l'avance, suivant l'usage des lieux (2), pour que le laboureur puisse se procurer une autre exploitation (Ibid.);

11° D'usage que les dîmes n'arréragent pas (3), c'est-à-

(1) Il tient aussi néanmoins du bail à cheptel pour les capitaux des bestiaux.

(2) C'est ce que l'on appelle *congé*: — il se donne trois mois avant la sortie. — Pareil congé doit être donné par le métayer dans le même délai, lorsque c'est lui qui veut quitter la métairie.

(3) Dire que les dîmes n'arréragent point, c'est implicitement constater que le bailleur fait ce prélèvement, partout le même à peu de choses près. (La onzième

dire qu'on ne peut réclamer celle de l'année précédente, mais seulement celle de l'année courante (Ibid.);

12° D'usage dans le bail à bordelerie d'accorder au propriétaire des avantages (1) (Ibid.);

13° D'usage que le bail consenti au métayer ne change rien aux droits du propriétaire qui doit retrouver les mêmes droits à l'expiration du bail (2) (Ibid.);

14° D'usage que la semence du lin est fournie par le propriétaire, et la déduit ensuite sur la récolte;

15° D'usage que les maîtres le plus souvent ne passent pas le contrat de bail à bordelerie avec les métayers parce que les frais seraient à la charge de ces derniers (3), et que, sur ce point, les serment est toujours déféré préférablement au propriétaire (Ibid.);

16° D'usage que la volaille fait partie des fruits et profits de la métairie; (4) (Ibid.);

17° D'usage que les fumiers provenant des pailles des biens doivent rester dans la métairie.

E. CORNE.

partie du blé, du maïs, de l'avoine et des fèves. Pour les fèves néanmoins il y a quelque dissidence; dans certains bails elles sont rangées dans la classe des légumes qui n'y sont pas assujétis.

(1) Il ne faut pas confondre le prélèvement dont on vient de parler avec les *avantages* qui reposent sur d'autres motifs.

(2) La raison en est que le métayer n'use que d'une jouissance purement précaire; si bien qu'il demeure même responsable des entreprises du tiers, s'il ne les a pas dénoncées au bailleur.

(3) Il nous répugne d'admettre que les frais du bail à bordelerie doivent demeurer à la charge du preneur, si ce bail tient plus du contrat de société que de tout autre contrat. Nous avons vu ailleurs constaté, comme usage, que ces frais sont supportés par égales parties par les deux contractants.

(4) Aussi doit-elle se partager entre le bailleur et le preneur lorsque le bail ne contient pas de clause à cet égard, à moins qu'il ne fixe la quotité des redevances en volaille, suivant l'usage le plus général.

Histoire Littéraire de la Gascogne.

PÉTRARQUE A LOMBEZ.

François Pétrarque, dont le nom rappelle un idéal de passion contenue, de poésie sobre et savoureuse, de vie inquiète et résignée, est la gloire du XIVe siècle, époque de renaissance latine et chrétienne encore autant que profane, tandis que la renaissance du XVIe siècle fut surtout grecque et payenne. Ce grand homme, qui fut mêlé à tous les événements de son temps, a eu la gloire, aux yeux des meilleurs critiques de son pays, de donner au vers italien une souplesse et une netteté qui lui manquaient même après Dante : pour ceux qui étudient d'un point de vue plus général le caractère de sa poésie, il a mérité encore l'immortalité acquise à son nom par les formules précises et harmonieuses dont il a su revêtir les accents de son cœur. Du reste, il appartient à la France presque autant qu'à l'Italie, et notre province en particulier peut revendiquer une partie de son histoire.

Fils d'un Ghibelin de Florence, Francesco Parenzo, naquit le 20 juillet 1304, à Arezzo, où le parti des Noirs, triomphant par la faveur de Charles de Valois, avait exilé son père. Ce nom de *Petrarca*, d'une si belle inflexion hellénique, ne lui appartenait pas en naissant. Il le façonna lui-même avec le nom vulgaire de son père *Petracco*, corruption de *Petro*. Tout enfant, il fit ses premières études chez un vieux grammairien de Pise. A neuf ou dix ans, transporté avec son père et son maître dans le Comtat-Venaissin, il poursuivait son éducation littéraire à Carpen-

tras. Un peu plus tard, la volonté de Petracco, préoccupé surtout d'assurer à son fils une position lucrative, le forçait à délaisser les lettres latines qu'il aimait passionnément pour s'appliquer au droit, dont les ambages et les rudesses répugnaient à son esprit poétique. « A peine avais-je passé ma douzième année, écrit-il lui-même, que mon père, qui me destinait à la jurisprudence, m'envoya d'abord à Montpelier, ensuite à Bologne, où je passais sept ans entiers, et où j'appris les éléments du droit, autant que me le permettaient mon âge et mon esprit. A qui me demanderait si je déplore l'emploi de ces années, j'hésiterai à répondre. Je voudrais certes avoir tout étudié, s'il était possible; mais d'un autre côté, je regrette, et je regretterai jusqu'au dernier soupir, d'avoir laissé échapper une si grande portion d'une vie si courte. J'aurais pu consacrer ces années à un travail plus noble et plus convenable à mon naturel (1). » Et cependant la lecture des juristes, et les doctes leçons de Jean Calderin ou de Jean d'Andréa, n'empêchaient pas l'adolescent de passer de longues heures sur les pages de Cicéron, de Virgile et de Tite-Live, manuscrits précieux qu'il s'était procuré, Dieu sait par quels sacrifices. S'il cultivait avec tant d'amour les muses latines, ses maîtres se plaignaient de son peu de zèle pour les leçons de droit. Un jour, son père arriva furieux d'Avignon; et après de vertes réprimandes jeta au feu, de ses propres mains, le barbare! Virgile et Cicéron; pourtant, à force de larmes et de promesses, Francesco put ravoir ses bien-aimés auteurs à demi-brûlés! (2)

(1) Epp. fam. lib. XI ép. 4. J'offre ici mes remercîments à mon docte ami, M. J. F. Bladé, qui m'a communiqué son exemplaire des lettres familières, dont je traduirai plusieurs morceaux dans ce travail. *Apud P. Roverianum* (Genève) 1601.

(2) Epp. sen. lib. XVI, ép. 1. Tous mes renvois aux *Epistolæ seniles* (ouvrage que je n'ai pu consulter directement) sont des citations de seconde main. Je les emprunte généralement à l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur Pé-

Je ne dois pas insister sur les événements qui précédèrent le voyage de Pétrarque à Lombez. Orphelin à vingt ans, ruiné par ses tuteurs, il trouva de sûres ressources et des jours heureux à Avignon, auprès des princes de l'Eglise, qui avaient discerné dans le jeune poète un génie digne de commander à son siècle. Il cherchait des manuscrits qu'il copiait laborieusement, faisait des vers latins pour les lettrés, et des vers italiens pour la jeunesse et les femmes; estimé des premiers pour ses vastes connaissances, des autres pour sa bonne mine, bien venu partout pour les grâces de son esprit et de ses manières. Il devint surtout l'hôte familier du vieux Stefano Colonna, noble victime des factions politiques, pleurant sur le sol français sa chère Rome; il fut en même temps l'ami et le compagnon de son condisciple Jacques Colonna, dernier fils de Stefano, qui l'amena dans nos contrées.

L'évêché de Lombez avait été fondé en 1318, par le Pape Jean XXII, en faveur de l'abbé Arnaud-Roger, fils du comte de Comminges, comme il a été dit plus haut (1). En 1328, le noble prélat fut transféré à l'évêché de Clermont. Quant à celui de Lombez, il fut réservé à Jacques Colonna, qui, malgré son extrême jeunesse, brillait entre tous les ecclésiastiques d'Avignon par la distinction de son esprit, la noblesse de son rang et de son caractère, la douceur de ses mœurs et la ferveur de son goût littéraire. Il méritait, d'ailleurs, l'affection du souverain Pontife pour l'avoir servi depuis peu, dans une occasion d'éclat, au péril de ses jours. Jean XXII avait dressé, le 28 octobre 1327, une bulle d'excommunication contre l'Empereur Louis de Bavière. Le

trarque: *Mémoires sur la vie de Fr. Pétrarque, tirés de ses œuvres et des auteurs contemporains.* Amsterdam, 1764-67. 3 vol. in-4. Ce livre, fort rare, surtout en France, e st l'œuvre de l'abbé de Bade, descendant de Laure de Noves.

(1) Voir *suprà* l'art. Lombez, par Mary Lafon.

jeune Colonna se chargea d'aller l'afficher et la publier à Rome. Dans l'intervalle, l'Empereur irrité s'avança lui-même jusqu'à la Cité, veuve de ses Pontifes, et il l'occupait militairement lorsque arriva le jeune envoyé de la cour d'Avignon. Bravant tous les dangers, Jacques Colonna, accompagné de deux cavaliers masqués, se rendit sur le champ de Flore, fit lecture du décret pontifical, et se sauva ensuite, servi par son audace et par l'agilité de son cheval, sans être inquiété Sa nomination à l'évêché de Lombez ne se fit pas attendre : le pape, en lui donnant la dispense d'âge qui lui était nécessaire, lui accorda un an pour se préparer à recevoir la prêtrise et confia, en attendant, l'administration du diocèse à son frère Jean Colonna, l'un des hommes les plus considérables du sacré-collége.

Le jeune évêque prit au sérieux les devoirs de sa charge. Loin de suivre les funestes exemples d'un trop grand nombre de prélats qui se dispensaient de la résidence sous les plus frivoles prétextes, il se hâta d'aller visiter son troupeau. Pour adoucir un peu les ennuis de ce volontaire et honorable exil, il se fit un brillant cortége de jeunes Italiens, parmi lesquels il enrôla Pétrarque, l'un de ses amis les plus chers. « Il se plaisait, dit le chantre de Laure, à cette poésie en langue vulgaire, où je mettais alors toute ma verve de jeunesse (1). Cependant, il oubliait les droits qu'il avait sur moi et qui lui permettaient de me donner des ordres; et c'est par une prière qu'il m'invita à l'accompagner dans son voyage (2).

Jacques Colonna et Pétrarque partirent d'Avignon vers la fin de mars 1330, et traversèrent successivement Montpellier, Narbonne et Toulouse. De Toulouse à Lombez, mau-

(1) Senil. XVI, Ep. 1.
(2) Senil. XV, Ep. 1.

vais temps et chemins affreux. L'arrivée n'eut rien de consolant. La ville était petite, sale, mal bâtie, la campagne sèche et aride, le climat d'une âpreté extrême; le caractère, les mœurs, la conversation des gens du pays répondaient au climat. Rien de si dur, de si agreste, de si opposé aux mœurs italiennes. On comprend que Pétrarque ait été peu épris de ce séjour. D'ailleurs, il craignait le tonnerre; et les orages que le voisinage des Pyrénées fait éclater souvent dans la contrée n'étaient pas propres à lui en rendre l'habitation plus agréable. Heureusement, il avait des distractions propres à charmer ses ennuis.

La plus douce de toutes était la compagnie et la conversation de Colonna. « Devenu évêque, écrivait longtemps après Pétrarque au cardinal Jean, votre frère montra la sollicitude la plus scrupuleuse. Il vous quitta presque aussitôt et se hâta d'arriver à son église, sans qu'un si grand changement d'état et de lieu pût l'effrayer. Nourri au milieu des richesses et des délices de Rome, il passa d'un cœur tranquille et d'un front serein aux forêts pyrénéennes. Son arrivée parut changer l'aspect des lieux plutôt que son visage; et il sembla moins être passé en Gascogne que la Gascogne ne sembla être passée tout entière dans l'Italie. Je fis ce voyage avec lui, et ce seul souvenir me rend heureux, quand je me rappelle sa douceur dans une si haute fortune, sa modestie avec de pareils dons de la nature, sa majesté naturelle sous les grâces de la jeunesse; quand je me représente, enfin, cette pieuse observance des cérémonies sacrées, et cette gravité d'un jeune évêque que les vieillards auraient enviée plutôt qu'ils n'eussent espéré y atteindre (1). »

Les entretiens de l'évêché étaient tantôt sérieux, tantôt

(1) Famil., lib. IV, ép. 6.

enjoués. Colonna aimait à plaisanter le poète de vingt-six ans sur sa chevelure déjà grise. Pétrarque n'était pas fâché de l'air vénérable que lui procuraient ces précoces apparences de vieillesse; mais il s'affligeait que cette couleur s'associât si mal à la jeunesse de son visage. Au reste, faiblesse qu'il avoue lui-même, il était bien aise qu'on lui attribuât moins d'âge qu'il n'en avait. Il se justifiait, d'ailleurs, de cette espèce d'infirmité par l'exemple de César, de Numa, de Virgile, de Domitien, de Stilicon (1), érudition latine, comme l'on voit; c'était le siècle. Aux heures plus sérieuses, l'évêque parlait des vieux auteurs et surtout des Pères de l'Eglise. Il mettait St-Jérôme au-dessus de tous les autres, jugement qui fut depuis celui d'Erasme. Mieux inspiré par l'instinct irrésistible d'une âme tendre et poétique, Pétrarque préférait St-Augustin. « Il y a, disait-il, dans le firmament de l'Eglise des astres nombreux, divers, lumineux; l'un est Jupiter, l'autre Arcture, un autre Vesper. Augustin est le soleil de l'Eglise (2).

D'autres fois, un courrier apportait des lettres d'Italie ou d'Avignon. L'entourage de l'évêque écoutait avec émotion la parole des amis lointains, et Lombez paraissait de plus en plus triste. Quelquefois, pourtant, le correspondant avait la maladresse d'étaler une science mal digérée. On riait du lourd morceau laborieusement fabriqué par quelque pauvre écrivain, et Pétrarque était chargé de la réponse. C'est ainsi qu'il dut relever les erreurs de Jean d'Andréa, son vénérable professeur de droit canon à Bologne. Ce docte juriste, qui avait conservé pour l'évêque de Lombez, son élève, la plus tendre affection, n'avait que le tort de remplir ses missives de citations d'auteurs profanes qu'il

(1) Senil., VIII, ép. 1.
(2) Famil., IV, ép. 9.

connaissait trop imparfaitement. Au reste, les lettres de Pétrarque à ce canoniste, conservées dans ses œuvres (1), sont postérieures de dix ans; mais il y est fait mention de celles qui furent écrites de Lombez.

Aux plus beaux jours, quand le soleil d'été donnait au ciel gascon une teinte plus sereine et plus profonde, Pétrarque, rêvant de Vaucluse ou d'Italie, écrivait des vers : non pas toujours, heureusement pour nous, des vers latins, quoiqu'il regardât cette occupation comme plus noble et plus glorieuse, mais des vers en *langue vulgaire,* c'est le mot d'alors. Et même, son séjour dans le midi de la France ne fut pas inutile à son éducation poétique. La poésie romane est la sœur aînée de la poésie italienne. Le grand Alighieri n'avait-il pas songé à écrire en vers provençaux la *Divine Comédie?* Au siècle de Pétrarque, les troubadours étaient oubliés; mais quelques étincelles de leur feu poétique vivaient encore çà et là. On a cru que, pendant son séjour à Montpellier, Pétrarque lui-même aurait retouché le roman de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne,* écrit en 1178 par le chanoine Bernard de Triviès (2). Quand il traversa Toulouse pour la première fois, il n'y avait que six ans que les Jeux floraux y étaient établis. « Il y a grande apparence, dit l'abbé de Bade, que Pétrarque, étant si près de Toulouse, fut présent cette année à la distribution des prix. Je n'oserai pas l'assurer, parce qu'il n'en parle pas; mais il est certain qu'il fut en communication avec les poètes de ce pays-là, et que ce commerce a beaucoup contribué à former son goût et à enrichir son style (3). »

Si Pétrarque ne put guère se lier avec les habitants du pays, il trouva dans la maison de l'évêque deux compatrio-

(1) Famil., lib. IV, ép. 9 et 10.
(2) Gariel, *Idée de Montpellier.*
(3) *Mémoires sur Pétrarque,* tome I, p. 156.

tes qui devinrent ses amis de cœur, ses confidents, ses correspondants nécessaires. C'était d'abord Lello Stefani qu'il appela Lélius, nom cher à notre poète qui regardait comme son titre principal à l'immortalité un poème latin à la gloire de Scipion l'Africain. L'autre, dont nous ne connaissons que le prénom, Luigi, se faisait remarquer par une sagesse précoce, qui lui valut de la part de Pétrarque le surnom de Socrate. Un très grand nombre de ses *Epîtres familières* sont adressées à Socrate et à Lélius; le recueil entier même en est dédié *ad Socratem suum*. Grâce aux joies solides de l'amitié, Pétrarque ne fut pas malheureux à Lombez. S'il ne fut pas tenté de prendre racine chez nous, il faut peut-être en accuser un peu l'humeur inquiète qui promena sans but cette âme passionnée dans plusieurs contrées de l'Europe. C'était, par excellence, le poète défini par Platon : *une chose légère et ailée*. Il prétendait parfois ne regretter que sa patrie, et il chantait avec un accent pénétré et une infinie douceur :

...Non è questo'l mio nido
Ave nudrito fui si dolcemente
Non è questa la patria... (1).

Ce qu'il cherchait, en effet, c'était la paix qu'il trouva à la fin de ses jours, quand furent calmés tous les orages de de son âme. Néanmoins, jusque dans sa vieillesse, il rappela avec bonheur le séjour de Lombez. « Ce fut, dit-il, dans son Epître à la postérité, un été délicieux presque céleste. Je ne puis me rappeler un temps écoulé si agréablement sans le regretter : ce sont les plus beaux jours de ma vie. »

Après avoir passé à Lombez l'été et une partie de l'automne, Jacques Colonna revint à Avignon, pour voir son

(1) Ce n'est pas ici mon nid, où je fus nourri si doucement; ce n'est pas ma patrie.

vieux père qui devait s'y rendre bientôt. Il ramena Pétrarque avec lui et le présenta au cardinal Jean son frère, comme un excellent ami et un homme du plus grand mérite. Jean obligea le poète à loger dans son palais, où affluaient les doctes étrangers que la cour pontificale attirait à Avignon. Pétrarque ne devait jamais revenir à Lombez. C'est alors seulement, à ce qu'il paraît, qu'il commença à écrire son *Canzonière*, quoique la passion qui le remplit fût née avant son voyage en Gascogne. C'est, en effet, le 6 avril 1327 et le lundi-saint, qu'il avait vu pour la première fois Laure, fille d'Audibert de Noves, et femme d'Hugues de Sades, noble avignonais. Il garda toujours au fond du cœur cette gracieuse image et ne craignit pas de révéler sa passion. Laure, du moins, mourut sans avoir trahi ses devoirs d'épouse. En condamnant le malheureux amour de Pétrarque, rendons justice à la chasteté toute chrétienne des expressions dont il l'a revêtu. Il a chanté l'amour avec tant d'honneur et de modestie que la vierge la plus chaste peut le lire, disait Panigarole, évêque d'Asti, le plus grand prédicateur de l'Italie au seizième siècle.

LÉONCE COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

CONDAMNATION DE JOURDAIN DE L'ISLE

Seigneur de Cazaubon.

En 1323, l'exécution d'un puissant feudataire aquitain fut un grand acte de justice. Jourdain de l'Isle, seigneur de Cazaubon, avait épousé la nièce de Jean XXII, originaire de Cahors, qui, délégué par Philippe le Long pour l'élection d'un pontife, ne trouva dans le sacré collége aucun candi-

dat aussi digne que lui de la tiare; aussi la posa-t-il sur sa tête. A la faveur de cette parenté, Cazaubon avait obtenu une première grâce pour dix-huit crimes dont le moindre, selon la coutume du temps, méritait la peine capitale. Le seigneur gascon, épargné par la clémence de Charles le Bel, qui occupait alors le trône de France, recommença ses attentats en continuant à violer les femmes, à détrousser les passants et à protéger toutes les rapines. Un sergent royal étant venu le sommer de comparaître devant le parlement, il lui arracha son bâton fleurdelisé et l'assomma. Ce tyran féodal se décida néanmoins à se présenter devant les juges, mais avec une formidable et insolente suite de barons et de vassaux. Malgré ce déploiement de partisans, malgré le patronage papal, il fut condamné à être traîné à la queue d'un cheval et à être accroché au gibet de Montfaucon. Il subit son double châtiment le 21 mai 1323. La confiscation de l'Isle en Jourdain et son annexion à la couronne datent de la même époque. Dralet a eu tort, dans sa *Topographie du Gers*, de la fixer un an plus tard.

J. N.

UN FESTIN EN GASCOGNE

AU XVe SIÈCLE.

« Dois-je accepter de vous de semblables présents?
» Mais, ce que vous m'offrez vous-mêmes maintenant,
» Je vous l'*ai demandé;* j'ai même osé le *prendre!*»

Walt. Scott.

Nous ne voudrions pas qu'on se méprît sur nos intentions, moins encore sur nos prétentions au sujet d'un fragment que nous avons découvert, etque nous allons rapporter textuellement. Ainsi, si nous nous permettons de le

faire suivre de quelque réflexion, c'est qu'il nous paraît difficile de résister à quelque velléité d'appréciation, en apportant modestement une pierre aux pieds de l'édifice qu'un habile ouvrier élèvera peut-être un jour dans notre vieille Gascogne.

On croit Homère, lorsqu'il énumère avec complaisance le menu qui composait les repas de ses héros « un bœuf, » les épaules d'un mouton, une chèvre grasse, le dos d'un » porc. » (Iliade, chant IX.)

Pourquoi n'ajouterions-nous pas foi à ces vieux papiers reposant depuis des siècles dans quelque coin poudreux, et dont le style simple et naïf inspire toute confiance par la véracité qu'ils révèlent?

C'est au XVe siècle et à Lectoure que notre récit nous transporte.

Le fameux Bernard VII, ce grand agitateur des halles, venait de mourir tragiquement à Paris, au temps des factions d'Orléans et de Bologne, dans un de ces nombreux mouvements qu'il avait soulevés et préparés aux dépens de sa fortune.

En effet, nous le trouvons débiteur de la ville de Lectoure en une somme de 400 florins qui lui furent généreusement prêtés en sa qualité de comte d'Armagnac. Voici le titre :

« L'an m. c. c. c. c. XII Foron Prestats à moss. lé comté d'Arma- » gnac per la ciutat de Laytora quatre cents f..... (florins) lesquels » foron recebuts per los senhors Pey Dastuguo, licenciat en loys, » Bertrand de Constantin, Bertrand Darton, Bidou Délas et Pey Laf- » fargua cossolhs de la ditta ciutat de Laytora per la maniera que s'en » siec per las personas dejus scritas, dels quels aben reconnoyssensà » del dit moss. lo comte..... lesquels embiec Pey Laffargua à Bic » (Vic-Fezensac) Per balha à Johan deu Basco recebur de moss. lo » comte....» (*Archives de Lectoure.*)

La chronique ne dit pas si Jean IV, son successeur, paya cette dette; mais il est sûr qu'il débuta par un acte d'autorité dont la hardiesse était de nature à indisposer vivement contre lui les Etats de Fezensac et d'Armagnac. Ceux-ci avaient pris une délibération *pour exclure les femmes* de la succession au comté, afin d'avoir plus de chances d'arriver au pouvoir en cas d'extinction de la ligne masculine; mais Jean IV décida « que les filles succèderaient tout comme les mâles. »

Contre toute prévision, la population de Lectoure ne parut pas s'émouvoir de cet acte; et, loin de partager la rancune des Etats, elle saisit une occasion solennelle pour faire en faveur du nouveau comte une démonstration assez significative.

Mais était-ce l'effet d'un mouvement spontané, ou plutôt le résultat d'une pression exercée par le seigneur sur des vassaux dociles et dévoués? C'est un point que nous laisserons à décider aux érudits.

Quoi qu'il en soit, nous supposerons logiquement un festin pantagruélique, d'après les données que nous offre le document découvert aux archives de la municipalité de Lectoure.

Jehan IV donc venait de contracter une alliance princière en obtenant de la maison de Navarre la main de la fille de Charles III. Les fêtes nuptiales se firent-elles à Lectoure? ou bien y en célébra-t-on à l'occasion de son entrée dans cette ville? C'est ce que la chronique ne dit pas; mais elles durent être brillantes, si l'on en juge par l'abondance des comestibles qui furent offerts au comte par les habitants de la cité, comme le constate le document que nous copions, et qui nous a fourni le sujet de cet article.

« L'an M. CCCCXIX etant cosseilhs moss. Pey Dastuguo, Berthou-
» mieu de Camségué, Bidou Délas et Pey Laffargua las causas dejus

» scriutas feron présentadas et donadas per las gens déjus scriptas...
» et bailladas à Johan de Cory thesaurie de Lomagna de l'an (419) et
» et asso per las festas de las nossas de mouss. Lo comte quand foc
» spos de la Filho deu Rey de Navarra per la maniera et forma qué
» s'en siec :

» An offert Me Johan Daymé jutgé de Lomagna, un Brau (taureau)
» foc stimat sies francs de Rey.

» Bidau Délas quatre Baquas forou stimadas 26 florins. (Vaches.)

» Bertrand Plessa un Betet foc stimat 4 flors. (Veau.)

» Bernat de Cayron un Betet foc stimat 6 flors.

» Ramou de Cayron dux betets stimats 8 flors.

» Guilhem de Laffont alias Carmoil 1 Betet stim. 4 flors.

» Domenges Lacarrera 1 betet st. 4 flors.

» Domenges de Laumet 8 motos estimats cascun à 16 doublos motos 19 flors.

» Johan deu Cat 6 motos (moutons) à 16 doubles cascun feron stimats balou 6 flors.

» Ramou Lacarera et sous compagnous 4 motos à 18 doubles cas-
» cun montant 5 flors.

» Item porailha (volailles) enclus 1 pareil d'auquas (oies).

» Et 65 pareils (paires) à duas doblas lo pareilh montant 9 flors.»
Et cætera. (Ici le manuscrit est maculé et lacéré.)

En prenant pour base la viande seule de boucherie dont le total produit 4 vaches, 1 taureau, 7 veaux, 18 moutons, 132 oies, 2 volailles, puis du gibier, etc., etc., on peut se faire une idée approximative de cet immense gala dont la symétrie, pour être complète, devait probablement comporter des mets d'une autre nature en venaison, légumes, gâteaux, pâtés et fruits, selon les règles culinaires de l'époque.

FERD. CASSASSOLES.

A M. de Pesquidoux, à propos de Delacroix.

La courtoisie de la note qui précédait vos citations dans le *Courrier du Gers* du 11 décembre me dispensait de vous répondre. Mais je n'ai pu résister à la tentation du sujet; et c'est pour prolonger notre entretien sur votre livre, bien plus que pour répliquer, que je vous adresse cette lettre. Je vous remercie de m'avoir rétabli sur le domaine de l'art, de m'avoir reconduit dans le verger mystérieux où l'esprit savoure des délices, où le cœur, au milieu des chefs-d'œuvre, s'exerce à la sagesse, comme Salomon parmi les lis des vallées. Permettez-moi donc, puisque j'en trouve l'occasion, de mordre, une fois de plus, au fruit de la science.

Vous savez, ou plutôt vous ne savez pas, que je suis un apprenti de l'école hargneuse, une réduction lilliputienne et inconnue du critique que la *Revue des Deux Mondes* ne remplacera pas de longtemps, de Planche, notre maître à tous. Aussi, je confesse humblement que j'ai plus de perception pour distinguer les défauts que les qualités. Je vous fais ces aveux pour que vous ne soyez point étonné si je vous répète que votre admiration pour Delacroix est tiède comme le respect, si je vous redis qu'elle ne s'est jamais élevée à la hauteur de ses facultés prodigieuses. Ses compositions sont les premières de l'époque, parce que la valeur de la peinture est, à mon avis, presque toujours en raison directe de son influence morale. Ces prémisses sont peut-être un peu crépusculaires. Je vais tâcher de les élucider en remontant, non pas comme l'Intimé, au déluge, mais à l'antiquité, en démontrant une erreur de Platon.

Le philosophe qui a défini *le beau, la splendeur du vrai,*

a osé nier l'utilité des poètes et des artistes, et les bannir tous de sa république, tous, même le sublime Rapsode, qui fit l'Iliade et l'Odyssée. D'après le disciple de Socrate, Homère, qui n'avait pu corriger la gourmandise de son ami Théophile, n'était point capable d'instruire et d'améliorer l'humanité. Voilà pourquoi le législateur athénien frappa le divin chanteur d'ostracisme. Cette proscription est une monstruosité. Comment perfectionner les hommes, épurer et ennoblir leurs instincts, si ce n'est par l'émotion? Or, par qui est-elle produite? Par les natures d'élite qui nous donnent des exemples de dévoûment et de vertu, et par celles qui les glorifient avec une plume, une palette ou un ciseau. Ce sont les écrivains, les peintres, les statuaires, qui, par leurs créations saisissantes, pathétiques ou agréables, éveillent, en nous, de doux ou d'énergiques sentiments; ce sont eux qui disposent l'âme au bien en nous montrant le beau.

Parmi les grands maîtres contemporains, nul plus que Delacroix n'a ébranlé notre sensibilité; nul n'a mieux traduit, reproduit et communiqué les phénomènes psycologiques. Dans ses personnages, chaque attitude, chaque mouvement, révèlent et particularisent une passion. Il nous attire; il nous trouble; il nous exalte jusqu'à l'enthousiasme; et c'est là le vrai triomphe du génie. Pourquoi donc le quereller sur son inobservance des traditions académiques, quand il possède les dons les plus précieux : la puissance dramatique, le souffle créateur, la vivacité et l'indépendance de l'imagination, l'opulence et l'harmonie des tons, une virtualité propre, une manière individuelle. Ne lui reprochons point ses imperfections anatomiques; il les connaît mieux que nous, et jamais il n'a ambitionné la gloire linéaire ni tendu à la perfection technique. Envisageons-le au point de vue esthétique; c'est là qu'il ap-

paraît dans sa toute sa taille et toute sa largeur : la critique ne peut ici que s'incliner. Si, au contraire, elle le questionne et l'attaque sur ses contours inachevés, elle commet une injustice. C'est comme si elle appliquait à Shakspeare ou à Victor Hugo la discipline des unités classiques.

Delacroix, en l'absence d'Ingres, était la personnalité la plus élevée et la plus évidente des écoles modernes, et, à ce titre, il méritait, dans votre ouvrage, M. de Pesquidoux, une apothéose littéraire. Il fallait grouper à ses pieds, à l'instar des inspirés autour du mendiant épique dans le plafond du Louvre, tous les peintres actuels. Au lieu de le placer dans une zone supérieure, vous l'avez confondu dans la foule artistique, vous l'avez abaissé au niveau vulgaire, bien qu'il le dépassât de vingt coudées. Votre admiration est insuffisante parce qu'elle ne diffère pas de celle que vous avez octroyée à des noms obscurs. Je vous immole *la Mort de Charles le Téméraire*. Je reconnais que c'est une œuvre vulnérable, mais *la Justice de Trajan* l'est beaucoup moins; et pourtant la part analytique que vous lui avez faite n'est point congrue. Vous l'avez sommairement condamnée et exécutée, en deux lignes, sans motiver votre arrêt. Cette brièveté est répréhensible parce que vous avez consacré un long panégyrique à Monvoisin qui vient immédiatement après, donnant ainsi le socle à celui qui méritait le piédestal, et le piédestal à celui qui méritait le socle.

A Toulouse, même disproportion, même inégalité dans vos jugements. Vous avez rogné votre appréciation sur une merveille picturale, sur l'*Abder-Ahman*, pour amplifier votre commentaire sur Glaize. En procédant ainsi, vous avez, selon moi, infériorisé Delacroix, car vous avez fait de l'ouvrier le pair de l'inventeur. Je vous accuse encore

d'avoir, à son détriment, donné toute votre ferveur à Delaroche : c'est lui qui a le rôle principal dans vos études. C'est en son honneur que vous avez dépensé votre lyrisme et brûlé votre encens. Votre admiration pour l'auteur des *Enfants d'Edouard* est absolue; celle que vous avez témoignée à l'auteur du *Massacre de Scio* est restrictive. Delacroix a donc pu vous congratuler pour un article de salons; mais je doute qu'il ait réitéré ses félicitations au sujet de votre *Voyage artistique*.

Loin de moi la pensée de profaner vos croyances d'artiste : seulement ma conscience de critique m'oblige à déclarer que vos citations particulières se trouvent neutralisées et combattues par l'esprit général de votre livre. Vous êtes moins laudatif envers Delacroix qu'envers ses antagonistes. Un peu de diplomatie a dû collaborer avec votre conviction quand vous avez fait sa petite apologie. Vous auriez craint en vous montrant hostile de passer pour hérétique. Ce qui prouve la froideur de votre culte pour cette véritable gloire, c'est qu'en toutes les occurrences vous semblez l'éviter; vous la fuyez après une salutation et un compliment.

Je me résume : en isolant du tout les passages sympathiques et en négligeant ceux qui ne l'étaient point, vous avez donné quelque relief au grand maître qui nous occupe. Mais ce relief devient fruste à côté de celui des infimes qui en ont également beaucoup, beaucoup trop. Je vous reproche, par conséquent, de n'avoir pas gradué les mérites, d'avoir été trop égalitaire dans la distribution de vos éloges, d'avoir, en exhaussant les nains, rapetissé le géant.

Ces réflexions n'atténuent pas mon amour pour votre volume. Il a des titres sérieux et solides à l'estime de tous les initiés. Vous avez répandu la lumière à poignées dans des lieux de ténèbres, vous avez promené le flambeau de

l'examen dans des galeries superbes, mais sombres et désertes comme des souterrains; vous avez remémoré des talents oubliés, vous avez dessillé la cécité provinciale, vous avez comblé une large et profonde lacune dans l'histoire de l'art. Ces services et les difficultés de votre tâche auraient dû désarmer ma rigueur et contenir mon pessimisme. Mais votre livre est un enfant gâté de la presse parisienne. Je le savais blasé sur les caresses, et j'ai risqué, prétentieusement peut-être, quelques conseils. Je vous demande une grâce équivalente, c'est de me tancer vertement à mon premier péché littéraire, et je vous promets en retour de vous tendre cordialement et simultanément les deux mains, l'une pour recevoir la férule, l'autre pour vous donner un remercîment.

J. NOULENS.

Un des archéologues qui ont le plus contribué à la renaissance artistique de notre époque par ses profondes études basilicales et historiques, M. l'abbé Canéto, va quitter la direction du séminaire qu'il administra si longtemps, et confier à d'autres mains la surveillance du jeune troupeau dont il fut le pasteur vigilant, pour aller prendre possession du vicariat général. Monseigneur de Salinis a voulu récompenser par cette haute marque de confiance les hautes qualités intellectuelles et les services d'enseignement de notre savant collaborateur. Son Altesse Impériale le prince Napoléon a voulu aussi donner à l'auteur de la *Monographie de Ste-Marie* (1) une preuve de son admiration pour son œuvre savante et laborieuse qu'il remarqua à l'Exposition universelle. Il vient, en conséquence, de lui faire directement l'envoi d'une bague dont le châton encadre l'initiale de son nom **N**. Espérons que ces distinctions ne seront que le prélude de dignités plus élevées.

(1) Magnifique in-folio, imprimé chez MM Foix frères.

CANTON DE CONDOM.

Des Usages locaux consacrés par Jugement en matière de bail à Bordellerie (1).

Notre premier article sur les usages locaux remonte à l'époque où, dans le département, l'autorité supérieure, se conformant à la décision du gouvernement impérial, a organisé, dans chaque canton, une commission chargée de constater et de recueillir ces usages.

L'esprit et les termes de la circulaire de M. le préfet, adressée à chacun des membres désignés pour faire partie de cette commission, nous ont semblé annoncer qu'il s'agissait d'une recherche des usages locaux, pris dans leur acception la plus générale, quoique les intérêts agricoles y soient l'objet particulier de son attention.

Ne nous préoccupant que de l'idée principale, notre article s'en est ressenti. Ces usages ainsi examinés, nous avons sommairement signalé l'importance de la mission donnée, la nécessité de sa durée, les ouvrages spéciaux publiés depuis 1843 sur ce sujet en France, les sources dans lesquelles il fallait puiser des renseignements, et, enfin, les divers motifs d'utilité générale qui recommandaient cette grande entreprise.

Manquant de donnée sur le plan officiel conçu et sur l'ordre méthodique de recherches, le silence gardé sur les travaux des commissions a provoqué le nôtre. Mais plusieurs abonnés de divers points du sol aquitanique ayant réclamé auprès de M. le directeur de la *Revue* la continuation de cette publication, il ne nous a plus été possible de la suspendre.

(1) Voir 1re année, page 339, année courante, page 329.

En attendant qu'un peu d'ordre dans des matériaux depuis longtemps colligés nous permette d'y mettre de la suite, nous avons cru pouvoir, comme essai, restreindre la publication à nos recherches sur le bail à bordellerie, comme celui qui, dans notre canton surtout, présentait le plus d'occasions de faire l'application des usages locaux, puisque ce bail tenait en même temps du bail à ferme, du louage des domestiques et ouvriers, du bail à cheptel, et même du contrat de société.

Cette énumération des divers usages appliquée à ce bail que nous avons recueillis dans les monuments judiciaires de l'arrondissement, ne nous empêchera pas, par des notes au bas des pages, de compléter ces usages lorsque les décisions n'en auront arrêté qu'une partie. Il nous arrivera ainsi que nous aurons à répéter quelquefois le même usage parce qu'il aura été l'objet de plus d'une décision, mais ce ne sera qu'en référant les successives à la première pour donner plus de force à l'authenticité de l'usage.

Ces observations préliminaires ainsi offertes, pour plus de clarté à nos lecteurs, venons-en maintenant à la continuation de notre publication.

19° D'usage que les semences dans une métairie font partie des fonds, si bien que s'il y a vente de la métairie, s'il n'y a pas réserve, les semences sont comprises dans la vente (1) (Suite du jugement du district, 4e vol.);

20° D'usage que l'on s'en rapporte au serment des maîtres lorsqu'il y a quelque contestation entre lui et son métayer (2) (Ibidem.);

(1) Cet usage s'applique seulement au cas où le maître fournit les semences et qu'il garde pour semer de nouveau. Il en est autrement, comme en l'usage n° 5, lorsqu'elles sont fournies par le métayer ou par des tiers. Cependant, d'après le Code Napoléon, art. 524, le silence gardé pourrait bien s'interpréter contre le vendeur et donner lieu à une indemnité. Il arrive parfois aussi que les semences sont fournies par le bailleur et le preneur; en ce cas, les semences ne seraient comprises dans la vente que pour partie.

(2) On a vu déjà n° 15, que lorsqu'il n'y a pas de bail, le serment sur les

21° D'usage que la dîme sur les récoltes se prescrit par le laps d'un an (1). — Autre décision du 7 brumaire an IV (Ibid.);

22° D'usage que les bestiaux attachés à la métairie sont à la garde du métayer; qu'il existe entre le propriétaire et le métayer un bail à cheptel qui donne droit au métayer sur une portion égale dans le croît des bestiaux, comme il est tenu de supporter sa part de *décroît* si le bétail vient à diminuer de valeur (2) (Ibid);

23° D'usage général que lorsque le propriétaire fait défricher quelque terrain vague attaché à une métairie, il le fait ensemencer et en retire quelques récoltes pour se dédommager du frais de défrichement (3) (Ibidem.);

24° D'usage que dans les métairies on livre au métayer le bétail à moitié perte et à moitié profit; qu'à l'entrée du métayer dans la métairie on estime le bétail; qu'on l'estime aussi quand il en sort; que si, à la sortie, l'estimation dépasse l'estimation de l'entrée, il y a bénéfice qui se partage entre le maître et le métayer; que s'il y a perte, elle est supportée également par les deux (4) (Ibid.);

25° D'usage de sarcler les blés au printemps (5), et de prendre en considération, dans le ravage des mauvaises

conventions est préférablement déféré au propriétaire. Il en devait être de même, comme en ce cas, lorsqu'il s'élevait quelque contestation.

(1) Le n° 11 a déjà constaté cet usage en d'autres termes. Ici, c'est la prescription d'un an que l'on voit admise.

(2) Cet usage se réfère à celui que l'on a rapporté n° 3 et dont il est aussi question ci-après n° 24; ici, sous le nom de bail à cheptel, là, sous celui de bail à moitié perte et à moitié profit.

(3) Cet usage suppose la convention préalable d'un projet de défrichement, ou l'accord du bailleur et du preneur au moment de l'opération. Il suppose aussi que durant ces quelques récoltes, les frais de culture demeurent à la charge du bailleur, sauf un dédommagement quelconque si le preneur fait les travaux.

(4) Voir ce qui a été dit n°s 3, 22, et aux notes.

(5) Cet usage est général et s'étend aux blés, maïs, fèves et autres menus grains pour enlever les mauvaises herbes : Sarcler deux fois les fèves est un usage moins constant, parfois du moins, il rentre dans les devoirs du bon père de famille.

Le reste de l'usage n'a pour objet que de rendre le bailleur moins exigeant dans le devoir de bien sarcler.

herbes, la nature du terrain qui peut être susceptible de produire beaucoup d'herbe (Ibid.);

26° D'usage que le maître fournit un ouvrier, lorsqu'il s'agit d'enlever les terriers et de transporter les terres dans les vignes (1) (Ibid.);

E. CORNE.

MÉDAILLONS CONTEMPORAINS.

Véron.

Puisque des inspirés Mercure est le patron,
Rentre dans le carquois, ô sagette acérée
Que m'apprit à lancer Louis le vigneron.
Je ne veux plus cribler la cohorte lettrée;
Je veux louer, aimer les enfants d'Aaron.....
D'ici j'embrasserais ce bon docteur Véron
Si j'avais de longs bras comme feu Briarée.

La fortune, vêtue en fille de Vestris,
Prodigua tous ses dons au bourgeois de Paris.
Jacomo (2) lui donna sa musique, et les notes
Se changeaient tous les soirs en autant de bank-notes.
Bien qu'il ne fût pas sylphe, il aima les péris.
Elles vivent, dit-on, de parfums et d'aromes;
Lui ne se nourrit pas de fluides atomes,

Il va se restaurer au café de Paris;
Et là, comme Brillat, tout plein de bonhomie,
Pratique savamment l'art de gastronomie.
Des Muses il berça les nourrissons chéris,
Malgré les carillons et les charivaris.
Rimeurs, gourmets, honneur au bourgeois de la Seine!
Car il est à la fois Lucullus et Mécène.

J. NOULENS.

(1) Cet usage ainsi établi prouve que le maître ne contribue pas à la préparation du terrier, ce qui est constant et ce qui s'applique aux terres labourables comme aux vignes; il ne fournit l'ouvrier que pour l'enlèvement des terriers déjà préparés.

(2) Meyerbeer.

LOU DINNA DÉ HUMADO.

M. Marcon, principal du collége de Condom, composa les couplets suivants sur un gourmand de la contrée qui passait son temps à flairer les cuisines de ses voisins et à s'attabler dans les maisons où l'on servait de bons morceaux. Pour mieux savourer les sauces, il avait l'habitude de porter une cuiller à sa boutonnière. Un jour pourtant on leurra sa gourmandise. Et après une partie de chasse, on l'appela pour lui faire respirer les émanations d'un civet; mais on le mangea en son absence. M. Marcon improvisa, en 1829, sur ce sujet, la chanson que voici :

Dén nosté pétit bilatjot
Aouen un frian persounatjé
En dé sé brasta dé fricot
Que haré un loun'pélèrinatjé.
Chou bezin que flaïro un cibet;
Et qu'ou tasto per la pensado...
La lébè enquouè mintjo tremlet,
N'a pas bafrat qué la humado.

Sey pas sès faous ou sès bertat,
Qué disen qu'à sa boutouèro
Qu'a toutjour un cuillé pendjat,
En cas dé trouba bouno chèro.
Maï qu'ou tournet aou bacherè,
Sa gourmandiso estèt troumpado...
Lou cuillè damoro darrè'
Quan hen un dinna dé humado.

A PROPOS

DES

ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

Dans son article du 5 octobre sur « les archives de la Gascogne, » M. Prosper Lafforgue disait des nôtres : « Les archives du Séminaire sont aussi un dépôt où se trouve un nombre considérable de chartes, de pièces inédites très intéressantes. »

Oui, notre collection de manuscrits est un véritable trésor, une mine qu'on n'a pas encore épuisée, bien qu'elle

soit, depuis 22 ans surtout, ouverte aux patientes investigations des hommes d'étude, dont s'honorent, à si bon droit, et notre vieille cité, et les départements qui l'avoisinent.

Le nombre des pièces inédites est considérable, ainsi que le répertoire alphabétique en fait foi. Mais, comment expliquer les désolantes lacunes qui, depuis quelques années, se font remarquer dans un très grand nombre de liasses? Le catalogue, fait avec le plus grand soin, était, dans le principe, un moyen sûr et facile de recherches; tandis que, de nos jours, les indications qu'il donne sont très souvent fautives.

Une tentative de remaniement a bien constaté quelque désordre, une certaine confusion de pièces remises hors de place. Mais il est par trop évident que plusieurs ont disparu. Gisent-elles oubliées dans le cabinet de travail des hommes d'étude qui, dans le temps, en auront sollicité et obtenu la communication? Ou bien sont-elles tombées entre des mains assez peu délicates pour les ajouter à des collections privées?... La question n'est pas facile à résoudre. Mais qui ne sait l'innocente manie de quelques soi-disant antiquaires, qui se croient autorisés à dérober tel bien d'autrui; comme, à certaines périodes du moyen-âge, on se pardonnait facilement le vol des saintes reliques.

Je reconnais, toutefois, avec M. P. Lafforgue, que, malgré ces regrettables incidents, le fonds qui nous reste est encore riche. Il se divise en deux parties dont la plus petite est un faible débris des archives que le Séminaire diocésain possédait avant 1793. « Me Joseph Lunet, féodiste de la ville de Sévérac-le-Château, du diocèse de Rhodez, » en avait dressé l'inventaire, environ 60 ans avant cette dernière date. Ce travail prouve incontestablement que les « actes, titres et documents des archives du Séminaire d'Auch, » étaient en très grand nombre.

On y voyait, entre autres pièces, d'un intérêt local assez piquant, les monuments originaux de la marche mystérieuse d'une affaire qui fit grand bruit à la Cour, à Paris et en Province, vers la fin du XVIIe siècle. Le lieu de la scène fut diversement, et selon les incidents du drame, à Auch, à Toulouse ou dans la capitale. Mais le nœud fut toujours dans les mains du R. P. Raquié, de la Compagnie de Jésus, l'un des premiers supérieurs de notre Séminaire.

Ces curieux autographes, alors si vainement sollicités dans le grand monde, et que l'habile négociateur tenait tant à conserver, comme pièces justificatives, à la complète décharge de Sa Révérence, ont presque tous disparu. Ils durent, sans doute, faire partie de ce lamentable auto-da-fé que j'ai déjà eu l'occasion de déplorer, à la page 514 du premier volume de la *Revue*.

Le R. P. Raquié n'avait jamais voulu, de son vivant, se dessaisir de ces papiers, malgré les vives instances de quelques personnages des plus considérables de la Cour de Louis XIV. Il consentit, toutefois, à en livrer des copies, deux au moins à ma connaissance.

L'une, de la main du P. Pélisson, son confesseur, était destinée au « T. R. P. de La Chaise (1), » qui la reçut, à Paris, avec des détails précis sur l'état pitoyable où la fatigue et le chagrin avaient réduit la faible santé du bon supérieur. « Je puis vous assurer, Mon T. R. P., lui disait-il lui-même, que ces mémoires seront un jour bien nécessaires. Le silence qu'on m'a fait garder, jusqu'à ce jour, n'est plus de saison. Il est temps de parler et de justifier la conduite de ceux de notre Compagnie qui ont eu part à cette

(1) Ce célèbre Jésuite venait d'être élu provincial de la Province de Lyon, lorsque Louis XIV le choisit, à la place du P. Larier, en 1675, pour la direction de sa conscience. Il était confesseur du grand roi, depuis près de 18 ans, à l'époque dont il est ici question.

affaire : chose, au reste, bien facile, puisque nous avons en main tous les actes nécessaires.»

La seconde copie fut déposée entre les mains du syndic du séminaire, quand le P. Raquié dut partir pour Cahors. Car c'était le lieu de sa naissance; et le dérangement de sa santé avait pris un tel caractère, à travers les mille tracasseries qu'on lui suscitait de toute part, que, dans les premiers jours d'octobre 1693, les médecins lui avaient prescrit d'aller prendre l'air natal, ainsi qu'il l'écrivait, lui-même, vers cette époque : « Je me déchargeai de la direction du séminaire sur le R. P. Degua. Mais, avant de partir pour Cahors, je crus que je devais faire, de ma propre main, une copie de ces mémoires..... Je la recommandai au R. P. Supérieur et à ses successeurs, sur le dos de la pièce; et elle fut enfermée dans le coffre-fort de la maison.»

Je trouve aussi qu'en d'autres circonstances le R. P. Raquié avait distribué un certain nombre d'exemplaires d'un mémoire analytique, afin d'accorder quelque satisfaction à la curiosité de ceux de ses amis qui l'avaient le plus importuné.

Voici ce qu'il écrivait d'Auch à l'un d'eux, le 27 juillet 1693 :

MONSIEUR,

L'histoire du trésor dont vous me parlez dans votre obligeante lettre a fait tant de bruit dans ces provinces, qne je ne suis nullement surpris que vous en ayez ouï parler, à Paris, à des personnes de la première qualité. Pour satisfaire votre curiosité, je ne vous dirai point pour le coup si ce prétendu trésor est réel ou imaginaire. Ceux qui en parlent le plus n'en savent rien; et ceux qui pourraient en parler savamment se font un point de religion de garder un profond silence. Faut-il, après cela, vous étonner que vous n'entendiez sur ce sujet que des contradictions manifestes? Pour moi, je serais surpris s'il en était autrement. Comme la vérité est toujours la même, le mensonge se dément toujours. Chacun se croit en droit de parler d'une chose qui a déjà couru toute

les rues de la fameuse ville d'Auch, et de raisonner sur ce qu'il entend dire. Peu de gens font réflexion qu'il n'y a aucun fondement solide sur ce qui ne vient pas de source. De là vient que leurs raisonnements portent à faux, et qu'après avoir beaucoup discouru, ils se trouvent dans des égarements qui donnent sujet de rire aux personnes de bon sens qui écoutent beaucoup et parlent peu.

Je vous dirai, Monsieur, qu'il s'est trouvé, en ce pays, quelques personnes d'esprit, qui, pour éviter le blâme que méritent ces imprudents raisonneurs, ont formé divers systèmes sur un trésor découvert de telle et telle manière; et c'est ce qui a précipité bien des gens, qui ont pris pour un trésor réel un trésor purement supposé. « Un tel,» disent-ils, « qui passe pour un homme d'esprit, a puissamment raisonné sur ce trésor; il soutient qu'il appartient à un tel, et que l'inventeur en doit avoir la moitié, selon le droit romain; la loi d'un empereur y est expresse; que, selon la jurisprudence de France, il n'en doit avoir que la troisième partie.» D'autres prétendent qu'une décrétale le donne tout à celui qui l'a trouvé. « Et n'est-il pas bien raisonnable,» disent-ils, « qu'une chose qui a resté perdue et sans maître, des siècles entiers, soit à celui que la Providence a voulu en être l'inventeur. Après cela, ajoutent-ils encore, y a-t-il lieu de douter que ce trésor n'ait été trouvé?»

C'est bien ici, Monsieur, que vous pourriez dire que l'ânesse de Balaam aurait raisonné plus juste. «On n'a que trop d'arguments vifs,» disait un chanoine en ma présence, «de la vérité du fait; et il faudrait être plus que stupide pour en douter.» A force de s'entretenir et de raisonner à sa mode sur ce sujet, cet honnête homme s'était persuadé ce qu'il souhaitait. Etrange effet de l'imagination! Il se trouve, dit-on, des personnes prêtes à déposer, et quoi? ce qu'assurément elles n'ont vu ni ouï. Elles ne font pas réflexion qu'il n'est rien de plus aisé que de les convaincre de faux témoignage. Ces fausses lumières ont frappé les esprits faibles, et il ne se trouve que trop de cœurs possédés de la cupidité d'avoir du bien, qui ont été pris du désir de se rendre maîtres de ce trésor prétendu. Ils ont mis en œuvre tout ce qu'ils ont cru les pouvoir faire réussir; mais leurs mesures n'ont pas été plus justes que leurs raisonnements.

Vous me dispenserez, Monsieur, d'entrer dans un plus grand détail. Des personnes que j'honore s'y trouveraient intéressées. Le temps vous apprendra ce que la discrétion ne me permet pas de vous dire. J'ai la bouche fermée sur ce sujet, et il n'y a que notre illustre prélat qui me la puisse ouvrir. J'ai plus de sujet que tout autre de souhaiter son retour. J'apprends qu'on me déchire impitoyablement de toutes parts,

sans que je puisse parler pour me défendre. L'étrange sort qu'est le mien ! Ce qui me console, c'est que tôt ou tard on me fera justice. Je suis même sûr qu'on me donnera plus de louange à l'avenir, que ces imprudents ne me donnent présentement de blâme. J'ai en main de quoi me justifier pleinement. J'ai eu toujours devant les yeux que la chose deviendrait publique, et qu'il était de la sagesse de faire ce que je voudrais avoir fait pour lors. Dans cette vue, j'ai gardé tous les mémoires qu'on pourrait désirer; et, comme ils sont des originaux, on ne saurait en disconvenir.

Etes-vous satisfait, Monsieur, de ma conduite; et ne goûtez-vous pas par avance plus de plaisir que ces bruits confus ne vous ont fait de peine? Que sera-ce quand ma conduite paraîtra à découvert, et que tout le monde verra mon désintéressement et la charité généreuse qui m'a fait agir avec tant de force et de constance que rien n'a pu m'ébranler. Je sais que cette fermeté a surpris bien des gens de bon sens, qui ont jugé qu'il fallait que je me fusse adressé à des personnes également éclairées pour le conseil et puissantes pour la protection. Et certes, on va penser plus juste : on dira au premier jour, voyant mon intrépidité dans un soulèvement général, que je me suis adressé au prince de l'Eglise et au souverain de l'Etat qui est la loi vivante.

En voilà bien assez, ce me semble, pour chasser de votre cœur la crainte qu'une tendre amitié y avait fait naître, et pour me remettre en estime dans votre esprit. Pour moi, je serai trop satisfait, si vous me continuez l'honneur de me croire.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRANÇOIS-XAVIER RAQUIS, S. J.

A Auch, 27 juillet 1693.

L'ami du R. P. était loin d'être satisfait. Sa curiosité, toujours plus intriguée, à l'occasion des bruits divers qui circulaient dans la capitale, voulut tenter un nouvel effort auprès du Supérieur de notre Séminaire.

L'abbé CANÉTO,

Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

(*La suite prochainement.*)

A PROPOS
DES
ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite.*)

Mais, cette fois, ce n'est plus en son nom seulement que l'ami du P. Raquié demande à déchirer le voile impénétrable dont ce dernier s'enveloppe toujours davantage dans ses lettres. « J'ai trouvé bon », lui dit-il, « de communiquer à un Monsieur de qualité le plaisir que m'a fait votre dernière. Car il savait qu'à la Cour il est grandement question d'un trésor dont la mystérieuse découverte se rattache évidemment à votre nom. Aussi comprend-il encore moins que moi qu'il ne vous soit pas même permis de m'avouer *si ce prétendu trésor est réel ou imaginaire*, quelques précautions que l'on ait pu mettre à vous *fermer la bouche*.

« Quoi qu'il en soit, Mon R. P., je dois vous dire que ce Monsieur souhaiterait fort avoir de vous quelques détails sur les menées de M. l'abbé de Peyrusse, qui se donne, à Paris, de si grands mouvements. Ce chanoine a écrit au T. R. P. de La Chaise, à propos des droits qu'il croit avoir sur ce qu'on appelle ici votre découverte. Et n'ayant pas été bien satisfait de sa réponse, il s'est adressé au frère de ce malheureux abbé de Châteauneuf, dont la triste célébrité doit, je pense, commencer à se faire jour jusqu'au fond de votre province (1). Mais le conseiller de Châteauneuf ne l'a pas contenté davantage. Ce magistrat lui a bien avoué pourtant que Sa Majesté a daigné connaître de l'affaire

(1) L'abbé de Chateauneuf fut, 18 mois plus tard, le parrain du jeune Arouet de Voltaire. Il lui donna son nom de François-Marie, sur les fonts, et, quelques années après, les premières leçons d'impiété. — C'est à sa demande que, en 1706, Ninon de Lenclos légua à cet enfant, dont elle avait deviné le mauvais génie, 2,000 fr. pour acheter des livres.

d'Auch, et qu'Elle a fait déclarer ses intentions à Monseigneur de Suse (1), qui va bientôt se rendre dans son diocèse.

» Il y avait là, ce nous semble, de quoi modérer l'empressement méridional de votre chanoine. Et cependant on nous assure, mon R. P., que loin d'attendre, avec confiance, l'arrivée de son Prélat, porteur de la décision royale, qui fait justice à tous les prétendants, M. de Peyrusse s'en est déjà pris à MM. les vicaires généraux. Il leur aurait demandé de publier un Monitoire (2), en sa faveur. Et, sur le refus, sagement motivé par le vénérable abbé de Chaulnes, votre Official (3), il aurait porté la cause au Parlement de Toulouse, avec la prétention de faire saisir tous les revenus de ces Messieurs.

» Vous ne serez pas étonné, je pense, que cette conduite ait paru à la Cour fort cavalière. Elle pourrait faire à ce chanoine de très grosses affaires.»

Incontestablement, le «Monsieur de qualité» était entré

(1) Armand-Anne Tristan de la Baume de Suse, sacré, en 1675, évêque de Tarbes, où il ne parut jamais. En 1677, il fut transféré à Saint-Omer, et, de là, promu au siége d'Auch, en 1684. Toutefois, par suite des difficultés survenues entre Rome et la Cour de France, à cause des quatre Articles de 1682, ce prélat n'avait été préconisé qu'au consistoire du 21 janvier 1692. C'est de son vivant, et par ses soins, que le séminaire diocésain, construit, du moins en partie, depuis 1667, fut confié aux Jésuites.

(2) Le *Monitoire* est un avertissement public, que l'Eglise fait aux fidèles, sous peine d'excommunication, de révéler ce qu'ils savent sur certains faits spécifiés dans le Monitoire, et dont elle a de justes motifs de vouloir être instruite. Cet avertissement se fait toujours, en général, sans désignation de telle ou telles personnes inculpées.

Depuis 1792, l'usage des Monitoires avait cessé dans nos diocèses. Une décision du 10 septembre 1806 en autorisa la publication dans toute l'étendue de l'empire français. Cette décision fut provoquée par un rapport du ministre des cultes, dans lequel il signalait plusieurs départements, où les grands crimes se multipliaient, sans qu'il y eût possibilité de découvrir les coupables, en recourant aux voies ordinaires de la justice. Les évêques devaient, au préalable, d'après le texte de la décision, s'en entendre avec le ministre de la justice, et aussi avec les procureurs généraux de leur ressort.

(3) Paul de Chaulnes, nommé vicaire général de Monseigneur de Suse, en 1687, était, de plus, abbé de Pessan et official du diocese. C'est l'abbé de Chaulnes qui, en 1701, eut l'honneur de complimenter l'élève de Fénélon, Louis, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, à la porte de notre cathédrale. Un an plus tard, il fut promu à l'évêché de Sarlat, et sacré à Paris par Monseigneur de Suse.

dans le vif de la question. Des indications aussi précises ne pouvaient qu'embarrasser le R. P. Raquié. Après quelques jours de réflexion, et aussi dans le but, ce semble, de gagner un peu de temps, celui-ci envoya à son correspondant de longs détails sur un acte de prétendue fondation à Sainte-Marie d'Auch, que l'abbé de Peyrusse avait eu l'air de combiner, à l'occasion de l'affaire principale. Ce n'était rien moins qu'une constitution de quinze cents livres de rente. « Or voilà bien, Monsieur, reprend le bon supérieur, « matière à réflexions sur le zèle, la piété et la libéralité du sieur constituant. Mais je ne pense pas que cet acte lui mérite jamais une grande couronne dans le Ciel. Je ne pense pas aussi qu'il y ait un homme de bon sens qui conclue de cet acte qu'on prétendait sérieusement en faire un titre de cinq cents écus, comme le prétend le sieur chanoine constituant..... Et voilà pourtant la chapelle et le bénéfice *des Mystères* qui fait tant de bruit. Je vous avoue, de bonne foi, que, si j'étais à la place du sieur constituant, je donnerais autant qu'il veut qu'on ait eu dessein de donner, afin que cet acte de fondation ne parût jamais.

« L'abbé de Peyrusse,» ajoute, plus bas, le P. Raquié, «a ouï dire vaguement que le fils d'un artisan d'Auch avait porté à Paris un trésor que son père avait trouvé; et, de plus, que l'une des chapellenies royales de notre métropole (1) a été donnée au fils du maçon qui aurait trouvé ce trésor. — C'est là tout le fond de cet étrange système d'attaques, qu'à si bon droit vous jugez fort cavalier. Mgr, à qui vous avez l'intention de faire voir ma lettre, jugera de tout ceci.

»Ce ne peut être, au reste, qu'une affaire de grand éclat.

(1) Ces chapellenies, au nombre de douze, avaient été fondées par Mgr de La Mothe-Houdancour, comme un pieux souvenir de la reine-mère, Anne d'Autriche. Voir les détails de cette fondation, dans l'*Atlas Monographique de Sainte-Marie d'Auch*, p. 78, 79... 136, 137, in-fol.

Un chanoine lève le masque contre son archevêque, qu'il semble vouloir pousser à bout, sans garder aucun ménagement! On ne sait quel est son conseil. D'où qu'il vienne, il paraît bien violent. Mais, ce n'est pas à moi à faire ces réflexions : il suffit que vous connaissiez le mérite distingué de Monseigneur notre Archevêque, et que je vous mande les purs faits.»

Cette réponse du R. P. Raquié est du 18 août 1693. Quelques semaines plus tard, cédant à des instances qui, de jour en jour, devenaient plus pressantes de la part de son ami, il lui adressa la lettre suivante :

Monsieur,

Je me suis fait jusqu'ici un plaisir et un honneur de vous mander ce que vous avez voulu, parce que j'ai cru que vous ne demandiez rien qui fût contraire à mon devoir. Mais aujourd'hui que vous me priez de vous écrire exactement et en détail tout ce qui s'est passé sur l'affaire de question, soit à Auch, soit à Toulouse et à la Cour, vous me demandez ce que je ne puis faire, sans un ordre exprès de Mgr l'archevêque d'Auch et du très révérend Père de La Chaise, qui ont été les grands mobiles de l'affaire.

Tout le monde, en ce pays, parle sur mon chapitre, et je garde un profond silence. On est plus surpris que vous ne le serez, quand je vous aurai dit que le secrétaire de Monseigneur l'Archevêque m'a écrit en ces termes :

« A Paris, 31 janvier.

» Monseigneur m'ordonne de vous écrire, mon révérend Père, ne » le pouvant faire lui-même, à cause qu'il lui reprit hier un petit » mouvement de fièvre, dont il n'est pas encore tout à fait quitte; mais » ce ne sera rien.

» On écrit de toutes parts et tous les jours, à Mgr l'archevêque, tous » les comptes et tous les mouvements que cause, depuis certain temps, » l'affaire Castex ; sur quoi, mon révérend Père, Monseigneur vous » prie très instamment de laisser dire et faire généralement tout ce » qu'on voudra là-dessus, et de n'y répondre que par un austère et » profond silence. Exigez, s'il vous plaît, même conduite de la fa-

» mille de Castex. Nous ne serons pas longtemps absents; et quand
» Monseigneur sera une fois sur les lieux, tous ces nuages et ces
» éclairs seront bientôt dissipés. Je me recommande à l'honneur de
» vos bonnes grâces, et suis toujours parfaitement, mon révérend
» Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

» AMORDEI. »

Vous plaindrez-vous, après cela, Monsieur, de mon austère et très profond silence? Faites, Monsieur, que ces puissances me délient la langue, et je vous promets tous les mémoires sur cette affaire que vous saurez désirer, dussiez-vous les donner au public; la chose vous est aisée : vous avez du crédit et vous êtes sur les lieux.

Vous croyez, dites-vous, que le dénoûment de cette affaire se fera par quelque éclat. Je l'ai bien toujours cru. Le querellant est bien disposé à pousser la pointe. Brave comme César, il a passé le Rubicon; il a jeté le fourreau en même temps qu'il a tiré l'épée contre son archevêque. L'accusé est fort résolu aussi de s'aller présenter aux juges pour ne donner pas lieu au monde de douter de son innocence. Mais que répondra-t-il aux juges qui l'ont ajourné? Les reconnaîtra-t-il pour juges d'une affaire que le Roy a connue et qu'il a bien voulu décider lui-même, après l'avoir fait examiner par son chancelier et ouï le rapport qu'il lui en fit, après avoir fait informer de ses intentions l'archevêque d'Auch. La chose n'est pas sans difficulté. Messieurs les juges savent trop ce qu'ils doivent à la personne sacrée du Roy. Je ne pense pas que l'accusé se fasse tort quand il dira à ces Messieurs que, Sa Majesté ayant connu de cette affaire, il ne croit pas pouvoir répondre qu'après un ordre exprès de la Cour; nous ne sommes pas dans un temps de minorité.

Je ne pense pas aussi que les juges prétendent de me faire parler : ils savent que le silence est inviolable à un directeur et vous savez présentement de quelle manière il a été recommandé.

Pour ce qui regarde Mgr l'archevêque, il a ses raisons; *quæ suprà nos, nihil ad nos*. Il rendra bien compte de sa conduite à qui il faudra; et que, si vous voulez que je vous parle par conjecture, il se pourrait bien faire qu'il s'est servi de ce silence, comme d'une pierre de touche, pour connaître les esprits. S'il a eu cette vue, il ne s'est pas trompé, et il a fait donner bien des gens dans le panneau.

Vous avez raison de dire que mal à propos on accuse le bon artisan d'avoir volé un trésor qu'il a trouvé et qu'il va incessamment mettre en dépôt en lieu de sûreté, attendant qu'il sache à qui il appartient de droit,

pour le lui remettre. Ah ! Monsieur, qu'il y a peu de voleurs de ce caractère! Je le crois singulier en son espèce. On n'est pas mieux fondé, quand on dit qu'il a manqué de ne s'être pas adressé à la justice. On ne fait pas réflexion qu'il est allé à la source de la justice; que, s'adressant au roi, il a consulté la loi vivante; que Sa Majesté a écouté le rapport que lui en a fait M. le chancelier, qui est le premier ministre de la justice, et qu'elle a décidé de sa bouche royale, comme un autre Salomon; qu'enfin, elle a fait intimer sa décision par son propre confesseur à Mgr l'archevêque et à nous par une lettre qu'on a eu le soin de conserver, et d'exécuter de point en point les ordres qu'elle contient, comme je puis justifier par actes.

Mais, du reste, ne croyez pas, Monsieur, que mon silence ait été pour toute sorte de personnes. Le placet que je dressai pour être présenté au Roi et que j'envoyai à Mgr l'archevêque pour le faire présenter, si Sa Grandeur et le très révérend Père de La Chaise le trouvaient à propos, vous persuadera que je parlai à qui il fallait. Je suis sûr que vous ne serez pas fâché que je vous en envoie une copie. La voici :

Placet au Roi.

Sire, c'est avec tout le respect qu'on doit au plus grand Roi du monde que je m'adresse à Votre sacrée Majesté pour ne laisser pas commettre aux chicanes du palais un Archevêque (1), votre confesseur (2) et un pauvre artisan (3), qui, élevé dans ce centre de la Gascogne, a donné un rare exemple de probité et de bonne foi.

Le seul soupçon du trésor trouvé, que Votre Majesté décida, il y a près de quatre ans, appartenir à Mgr l'Archevêque d'Auch, et qui fut porté à Paris par Vos ordres, a donné à bien des gens le désir de l'avoir.

C'est un coup de la divine Providence que ce trésor ait été mis entre des mains aussi sûres, et en quelque manière sous la protection de Votre Majesté, qui avec une parole peut apaiser de plus grands mouvements que ceux que la cupidité a fait faire au sieur Peyrusse, chanoine d'Auch, qui se trouve pourvu de la maison canoniale où ce trésor fut trouvé, et qu'il n'a jamais habitée. Ce chanoine, sur le refus que Messieurs les vicaires généraux lui ont fait d'un chef de monitoire qu'il leur demandait sur ce sujet, a fait saisir par arrêt du Parlement de Toulouse tous leurs revenus.

(1) Monseigneur de Suse, archevêque d'Auch.
(2) Le R. P. François de La Chaise.
(3) Castex, maître maçon d'Auch.

Ce chanoine ne peut pas ignorer que Votre Majesté a connu de cette affaire : il s'est adressé au révérend Père de La Chaise qui le lui a fait dire; il a écrit à M. de Chateauneuf (1), qui lui a répondu la même chose; et, au mépris de tout cela, il a poursuivi, au Parlement de Toulouse, un second arrêt qui ordonne la vente des fruits, et un ajournellement contre le bon artisan. Il serait surprenant, Sire, que ce bonhomme se trouvât en peine pour avoir agi de si bonne foi, pour avoir suivi la décision de Votre Majesté, et avoir exécuté Vos ordres avec un admirable désintéressement. Comme ce bon artisan s'est adressé à moi dès le commencement et qu'il n'est personne qui sache mieux ce qui s'est passé dans tout le cours de cette affaire, et qui en puisse mieux justifier la vérité, la divine Providence ayant voulu que j'aie conservé tous les originaux avec soin, poussé d'un mouvement de charité pour ce pauvre artisan, je prends aujourd'hui la liberté de m'adresser à Votre Majesté, qu seule peut le tirer de l'oppression.

Si Votre Majesté veut en savoir davantage, Mgr l'archevêque d'Auch et le Père de La Chaise pourront l'en informer. Nous continuerons de faire, chaque jour, dans ce séminaire, des prières publiques et particulières pour Votre sacrée personne, pour toute la maison royale et pour la prospérité de Vos armes.

François-Xavier Raquiz, *de la Compagnie de Jésus, supérieur du séminaire d'Auch.*

A Auch, ce 25 août 1693.

Ne rirez-vous pas, Monsieur, de me voir érigé en homme d'affaires? Que de métiers ne faut-il pas faire dans la vie! Je vous avoue que je n'en connais pas de meilleur que de vivre loin des affaires, et de ne s'occuper que de Dieu et de soi-même. En voilà bien assez pour cet ordinaire, et suis, pour le moins autant que vous le croyez,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

A Auch, ce 17 septembre 1693,

F.-X. Raquiz, S. J.

Je ne trouve aucune lettre de Paris qui soit au moins un accusé de réception de celle que l'on vient de lire.

(1) Pierre-Antoine de Castagner, marquis de Chateauneuf, conseiller au Parlement de Paris; successivement ambassadeur à Constantinople, en Portugal, et aussi en Hollande, depuis le Traité d'Utrecht. — C'est avec lui que le jeune Arouet, à peine âgé de 19 ans, fit son premier voyage à la Haye, en septembre 1713.

Néanmoins, le « Monsieur de qualité » avait fait si bien auprès du P. Raquié, qu'il en obtint, peu de jours après, le vrai mot de l'énigme.

L'abbé F. CANÉTO,
Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

(*La fin prochainement.*)

HISTORIETTES.

Le séculaire Printemps.

De 1759 à 1808, le gravier agenais reçut la visite de quatre illustres personnages : le maréchal de Richelieu, si absolu dans son gouvernement que Voltaire lui adressait ses lettres en son *royaume d'Aquitaine*, le parcourut sous un dais de velours, au bruit des fanfares et des couleuvrines.—Le 19 juin, Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII, s'y promena philosophiquement à pied, suivi de la noblesse, des consuls et d'un peuple immense.— Joseph II le vit incognito; le 31 juillet 1808 l'empereur y courut au point du jour et à toute bride. En le traversant au galop, un uniforme étrange avait frappé ses regards. Rentré à la préfecture, il voulut voir sur le champ l'homme qui le portait. On lui obéit, et un vieillard de haute taille, dont quelques boucles de cheveux blanchis encadraient la pâle figure, lui fut présenté par le préfet.

— Votre nom, demande Napoléon au vieillard.

— Lequel, sire? répondit celui-ci, s'efforçant de se dresser pour faire le salut militaire, est-ce mon nom de guerre ou mon nom de famille ?

— Tous les deux, dit l'empereur affectueusement.

— Sur les papiers on m'appelle Jean Serres; mais j'ai

oublié ce nom-là depuis bien des années et ne me souviens plus que de celui que me donnèrent mes camarades.

— Comment vous nommaient-ils ?

— Printemps, reprit le vieux soldat avec un sourire narquois.

— Dans quel régiment servicz-vous ?

— Dans Périgord, dit le vieux soldat en relevant la tête.

— Depuis combien de temps avez-vous quitté le service ?

— Ah ! ce n'est pas d'hier... il y a soixante-quatorze ans.

— Quel âge a donc cet homme demanda l'empereur surpris.

— On lui donne cent quatorze ans sire, répondit le préfet.

— Cent quatorze ans ! c'est impossible !

Et s'adressant au vétéran :

— Quelle est la dernière bataille où vous avez porté les armes ?

— La bataille de Guastella et celle de Parme. Il y a quelques jours, sire, mais toutes les fois que le temps doit changer, je m'en souviens !

— Elles furent livrées, se dit Napoléon à lui-même, en 1734. Puis, se tournant vers le vieillard : Vous y fûtes blessé ? demanda-t-il avec intérêt.

— Ah ! vous pouvez le dire ! Quand ils m'emportèrent de là, j'étais percé comme un crible !

— Et que vous donna-t-on ?

— Mon congé, sire !

— Quoi ! vous n'avez aucune paye ?

— Non, mon général ; et cela me gêne, car le tabac de Tonneins est bon, mais il devient bien cher.

— Messieurs, dit l'empereur, en ôtant son chapeau, saluons ce doyen des militaires de l'Europe, ce contemporain de Villars...; et vous, Duroc, inscrivez-le pour une pension réversible sur la tête de sa femme, s'il en a une, et qu'il en touche le premier semestre d'avance.

MARY-LAFON.

UNE CHANSON DE JASMIN (1).

Nous avons laissé les journaux de Paris rappeler les admirables et touchants souvenirs de la vie poétique de Jasmin, à l'occasion du mariage récent du fils de notre Barde.

Tout en nous associant du fond du cœur, comme tous ses amis, à la joie du poète, nous avons cru inutile de répéter ces justes éloges et ces souvenirs dans le département où la noble vie de Jasmin est le mieux connue, dans une ville dont il est l'illustration.

Les cérémonies nuptiales d'autrefois avaient leurs épithalames traditionnels; si elles n'en ont plus ou en ont fort peu, c'est que la muse ne s'assied que fort rarement à la table des mariés.

A ces agapes heureuses de la famille, auxquelles Jasmin présidait en père, il y a peu de jours, le poète ne pouvait rester muet, lui qui a chanté pendant toute sa vie pour les autres. Aussi, nous est-il parvenu une délicieuse chanson composée pour cette fête.

La délicatesse de l'allégorie, la fraîcheur des images et la facilité avec laquelle la forme de la langue gasconne est assouplie aux exigences du sujet méritent d'être remarqués.

(1) Le préambule et la chanson sont extraits du *Lot-et-Garonne*.

Cette chanson est une perle de plus ajoutée à ces bijoux précieux et commémoratifs que Jasmin a déposés dans la corbeille de sa bru; à ces bijoux dont chacun porte une date, la date d'un triomphe littéraire et d'une belle action.

Auguste ROLLAND.

MOUS DUS POUMÈS D'AMOU.

Allegorio

A MOUN FIL ET A MA NORO, NATHALIO DAVID.

AIR : *Des Bœufs.*

Un bignayrou, dins touts lous atges,
Es boun pay; aymo à proubigna :
Aourès bidots, soun sous maynatges
Que fay floury... que fay fruta.
Toutes sas bits seun paychelados
Per qué nous fiblen pas al ben;
Mais al mitan a sas beziàdos
Que coucôulo mistouzomen...
Dins sa bigno claoufido,
Bol nâdo plaço bido,
Car une plaço bìdo, en restan coumo acò,
De cent roumèts esquissayò soun cò !

Et jou, dins ma bigno feilludo,
Oùn tout flouris as èls bezens,
Me bezioy une plaço nûdo
Que me baillâbo pèssomens :

Terro triouze per qué tout gayche;
Y'abèn plantat en grano... en boy;
Jamay, jamay nou bezian nayche
Dus poumès d'amou qu'y bouilloy...
May d'uno grumilleto
A mouillat ma seoucleto :

Aquelo plaço nûdo, en restan coumo aco,
De cent roumèts bèn esquissa moun cò ! !

Yèr, quan rebugabi mous aoures,
Atal parlèt un Ange amit :
« Tu, que toutjour cantes pes paoures,
» Perqué te sès endoulourit;
» Que te cal doun ? — Res plus n'enbéji; »
Ey prou de tout.,.; mais soulomen,
Fay que dus aoures que saouneji
Racinen aqui... s'en bay ten ! !...
Al sero de ma bito,
L'esperenço me quito...
Aquelo plaço nûdo, en restan coumo aco,
De cent roumèts bèn esquissa moun cò ! !

L'Ange, en partin coumo l'esclayre,
Fasquèt un gèste... et me riguèt.
Un frès parfum embaoumèt l'ayre;
Et ma bigno n'en feillejèt.
Tout muzicabo à moun aoureillo,
Quan taléou, del terren noubèl,
Dus poumès à fino cabeillo
Sourtisquèron dins un clin d'èl...
Deja lons brens flourisson,
Se maylon... s'espelisson...
Mous dus poumés d'amou benezits coumo aco,
Ban pourta frut qu'embaoumaro moun cò ! !

Histoire Littéraire de la Gascogne.

PÈTRARQUE A LOUBEZ.

(Suite et fin.)

Au reste, la passion de Pétrarque pour Laure n'est pas sans quelque grave enseignement pour les esprits attentifs. Ce fut un sentiment sincère, vif et profond, on ne saurait

en douter; mais, si on lui applique les axiomes de graves penseurs sur l'influence purifiante des passions, on arrive à un triste mécompte : Pétrarque, dans le temps même de son amour, il faut le dire, eut au moins deux enfants naturels d'une femme dont le nom est resté inconnu. Ces faiblesses, qui réduisent « à des proportions humaines » la constance de son amour, selon l'expression d'un sérieux critique de nos jours (1), nous disent assez la valeur de la passion, comme directrice de la vie. Pétrarque lui-même en reconnut le néant, et il finit par trouver l'énigme de son âme dans ce mot de St-Augustin, son auteur aimé : *Fecisti nos ad te, Domine, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te*. Ces taches dans la vie privée de notre poète auraient dû modérer un peu la violence, vraiment excessive, avec laquelle il a stigmatisé, en les exagérant, les abus de la cour pontificale d'Avignon. Du moins, ce zèle déplacé n'a pas porté la moindre atteinte à son orthodoxie que le grave cardinal Bellarmin a vengée, de la manière la plus victorieuse, contre les insinuations intéressées de quelques écrivains protestants.

Hâtons-nous d'ajouter que ses mœurs mêmes ne furent jamais entièrement corrompues; il ne tarda guère à régler sévèrement sa vie et à prendre des habitudes convenables à son état, car il était ecclésiastique. Toujours profondément religieux, « parmi les habitudes d'une vie simple et studieuse, on raconte qu'il se levait régulièrement à minuit pour prier (2). »—Reprenons le récit des faits que ces réflexions ont interrompu.

L'évêque de Lombez eut à peine le temps d'embrasser son vieux père; les intérêts de sa famille et même de Rome

(1) Gustave Planche, *Nouv. Portr. litt.*, tome II.

(2) Foisset, art. *Pétrarque* dans la *Biogr. univ.* (Michaud). C'est peut-être la meilleure notice qui existe sur le grand poète italien.

le forcèrent à passer les monts. Il fut obligé de déployer pendant plusieurs années l'intrépidité dont il avait donné de si brillantes preuves avant son épiscopat. Cependant l'étrarque, tantôt habitait Avignon, tantôt jouissait de l'hospitalité de quelque riche seigneur toscan. « La dureté des temps est bien tempérée pour moi, écrit-il un jour au cardinal Jean Colonna, par l'aménité de mon hôte Urso, comte d'Anguillaria. A ce noble seigneur vient de se joindre un mortel excellent et vraiment divin, Jacques de Colonna, évêque de Lombez, votre frère. Je lui avais écrit pour lui dire mon arrivée, et je lui demandais ce qu'il voulait que je fisse dans un moment où le voyage de Rome me paraissait bien dangereux, tous les abords de votre palais étant gardés par une faction ennemie. Il me répondit en se félicitant de mon voisinage et en m'engageant à attendre. Et peu de jours après, le 24 janvier, il est arrivé avec Etienne, son frère aîné, qui fournit lui aussi, par son audace héroïque, une riche matière aux poètes. Tous deux, avec une troupe de cent hommes d'armes seulement, s'étaient avancés, à la grande admiration des spectateurs, à travers plus de cinq cents hommes rangés sous un drapeau ennemi. Mais la renommée des chefs, cette puissante machine de guerre, les avait tous réduits à l'inaction. J'habite maintenant avec ces nobles âmes, compagnie si délicieuse que, parfois, je ne me crois plus sur la terre, et que je ne soupire guère après Rome; nous irons pourtant, quoiqu'on annonce que les ennemis ont fermé les passages avec un soin tout nouveau(1). »

Tels étaient les rapports continuels de Pétrarque avec l'évêque guerrier. En 1334, le pape Benoît XII fit espérer à la fois son retour à Rome et une croisade. La foi et l'enthousiasme de Pétrarque, vivement excités par de si grands objets, lui

(1) Famil., lib. II, ep. 13.

inspirèrent une de ses plus belles odes qu'il dédia à Jacques Colonna. J'essaie timidement de traduire une ou deux strophes.

« Toi que le ciel attend, âme heureuse et belle; toi qui vas, revêtue et non pas chargée, comme nous, de notre humanité, chère et fidèle servante de Dieu! Pour t'adoucir les rudes sentiers qui mènent d'ici-bas à son royaume, voici que souffle à ta barque, éloignée déjà d'un monde aveugle et tournée vers un port meilleur, un vent d'occident, doux auxiliaire, qui, à travers cette obscure vallée où nous pleurons nos fautes et celles d'autrui, la conduira, libre des vieilles entraves, par un droit chemin, vers le lumineux orient que regarde sa proue!

» Peut-être les pieuses et brûlantes prières et les saintes larmes des mortels sont arrivées devant la céleste miséricorde; peut-être aussi ne furent-elles jamais capables de détourner de son cours la justice éternelle; mais ce Roi tout bon, qui gouverne le ciel, tourne les yeux, par pitié, vers le lieu sacré où il fut mis en croix; aussi souffle-t-il dans la poitrine d'un nouveau Charles la vengeance, dont le long retard nous a été si funeste que l'Europe en soupire depuis longues années; il vient au secours de son Epouse aimée, et du seul son de sa voix fait trembler Babylone et la force à hésiter.

» Que les mortels qui habitent entre la Garonne et les monts, entre le Rhône ou le Rhin et les ondes amères, suivent les drapeaux chrétiens !...»

Mais, en finissant, le poète ajoutait :

« Tu verras, ô Canzone, l'Italie et sa rive honorée qu'envie à mes regards non la mer, ni les monts, ni les fleuves, mais le seul amour qui de sa flamme orgueilleuse me captive en me brûlant. La nature ne peut rien contre les habitudes. Pars donc, n'amène pas avec toi tes compagnes.

Sous les étendards n'habite pas Amour, qui fait rire et pleurer (1). »

L'année suivante, Pétrarque écrivit à Benoît XII lui-même une épître en vers latins pour le presser de rentrer à Rome. Loin de s'offenser d'une prière qu'il ne voulait pas exaucer, le pontife y répondit en nommant Pétrarque chanoine de Lombez. Les bulles, qui sont du 25 janvier, contiennent un bel éloge de sa science et de l'honnêteté de ses mœurs. On y voit que Pétrarque n'avait pas encore de bénéfice, qu'il était chapelain et commensal du cardinal Jean Colonna, et que c'est à la sollicitation de ce dernier que la grâce a été accordée.

Ce lien nouveau devait engager Pétrarque à revoir Lombez; mais il n'était pas disposé à y précéder son évêque, qui fut retenu en Italie par les affaires les plus graves pendant plus de sept ans. Et même au bout de ce temps, le chantre de Laure ne put se résoudre à partir avec le noble prélat. Peu après, il se disposait à l'aller visiter dans ce lointain séjour de Gascogne; mais la mort prématurée de l'évêque anéantit ce projet. Cette mort, dont la date n'est pas donnée par le *Gallia christiana*, dut avoir lieu en 1341. Voici un curieux récit de Pétrarque; il écrit au canoniste Jean d'Andréa :

« Plein de dégoût pour le tumulte de la vie du siècle, l'illustre évêque avait fui son vénérable père, ses frères et sa patrie, et, regagnant son église, il s'était enseveli au fond de la Gascogne. Sa vie avait toujours été noble et irréprochable; mais, sur la fin de ses jours, comme s'il en eût prévu le terme si fatalement rapproché, il se montra surtout prêtre pieux, vraiment évêque. Séparé alors de lui par une grande distance, je jouissais des douceurs du repos

(1) Rime, lib. 1, Canz. 2.

dans la Cisalpine, et dans cette petite terre d'où je vous écris. La renommée m'avait apporté quelque bruit de sa maladie; mais ballotté entre la crainte et l'espérance, j'attendais des nouvelles plus certaines. Je frémis encore en traçant ce récit. L'endroit même est sous mes yeux. C'est ici que je le vis la nuit, dans un songe. Personne ne l'accompagnait. Il traversait le petit ruisseau qui borne ma villa. Je vais à lui tout étonné, je lui fais mille questions : D'où venait-il? Où allait-il? Pourquoi tant d'empressement? Pourquoi voyager seul? Et lui, sans répondre aux autres questions, avec ce sourire et cette douce parole que je lui connaissais : Vous vous souvenez, me dit-il, qu'autrefois, lorsque vous étiez avec moi outre Garonne, les orages des Pyrénées vous étaient insupportables? J'en suis las à mon tour, et je m'en vais à Rome pour ne plus revenir. — En disant ces mots, il était arrivé à grands pas au bout de ma terre; je le suppliais de m'emmener. Il me repoussa doucement de la main, par deux fois; et tout à coup, changeant de voix et de visage : Cessez, dit-il, je ne veux pas que vous m'accompagniez cette fois. Je fixe alors mes regards sur lui : à sa figure pâle et sans couleurs, je reconnais un mort. Plein de frayeur et de tristesse, je m'écrie... Réveillé au même instant, j'entendis expirer le son de ma voix. Je notai le jour, je racontai mon rêve à mes amis présents, je l'écrivis à d'autres. Vingt-cinq jours après, je reçus la nouvelle de sa mort. En confrontant les dates, je vis qu'il m'avait apparu le jour même où il quitta cette vie pour jouir du bonheur céleste, comme je le souhaite et comme je l'espère. (1) »

Une lettre de Pétrarque au cardinal Jean, que nous avons déjà citée, renferme encore des détails intéressants :

(1) Famil., lib. V, ep. 7.

« Les dangers de sa famille et de sa patrie l'avaient appelé d'Avignon à Rome Je l'y rejoignis, sur ses pressantes invitations, après avoir obtenu, non sans peine, votre agrément. Je crois que Dieu permit ce voyage pour que je fusse l'heureux témoin des admirables qualités qu'il déploya dans sa conduite pendant la paix aussi bien que pendant la guerre. Après avoir employé sept ans au service de sa patrie, avec tant de dévoûment et tant de courage que Rome le reconnaît pour l'unique sauveur des restes de sa gloire, et remercie encore sa cendre du bonheur qu'elle lui doit de n'avoir pas été réduite en cendres, il revint enfin auprès de vous. Il ne s'arrêta que le temps de vous dire, pour la dernière fois, tout ensemble salut et adieu. Prenant pitié du veuvage de son église, avide de solitude après tant de temps passé dans le tumulte d'un grand peuple, désireux de vivre enfin pour lui après avoir vécu pour sa patrie et pour ses amis, il se transporta de nouveau à son évêché, où il mena une vie très active et très édifiante; et, en triomphant de lui-même comme il avait su jusque-là triompher des autres, il sanctifia ses derniers jours devant Dieu et devant les hommes. Enfin, après un an à peine, dans la force de la jeunesse, il a été transféré des orages de cette vie au port du repos, au royaume de la félicité (1). »

Le poète ajoute: « Deux villes bien peu comparables entr'elles se partageront ce qui reste ici-bas du défunt. Rome gardera la haute et immortelle renommée de son citoyen; Lombez, les os vénérables de son évêque; et jamais, si je ne me trompe, la Providence ne donnera à cette église un titre plus glorieux, si toutefois vous voulez bien le lui laisser à jamais. On me dit, en effet, que vous

(1) Famil., lib. IV, ep. 6.

songez à transporter ses restes à Rome: je ne voudrais ni vous le conseiller, ni vous en détourner, pour ne pas paraître envier un si cher trésor, soit à la cité dont je suis citoyen, soit à l'église dont je suis chanoine. »

Il semble pourtant qu'aux yeux de Pétrarque, le tombeau de Jacques Colonna devait être dans sa chère église de Lombez. Mais la voix du sang parla plus haut que cette considération, et, au bout de trois ans, les restes du noble évêque furent transférés à Rome (1).

Les derniers liens qui attachaient Pétrarque à notre Gascogne étaient rompus. Ecoutons-le ouvrir son cœur à son ami Lello-Stefani: « Nous avons trop vécu, bien-aimé Lélius; nous aurions dû mourir avant que Dieu nous enlevât ce bon maître, ce père si indulgent, cet homme utile au monde, nécessaire à nous, glorieux à sa patrie; le bâton de son vieux père, la consolation de ses sœurs, la joie de ses frères, l'espoir de ses amis, la terreur des ennemis, le miroir des bonnes mœurs, le temple des vertus, le portrait vivant de l'honnêteté, l'hôte des lettres, l'amateur des études, le révélateur des intelligences, le juge le plus éclairé des mérites; d'ailleurs sans envie, pieux, doux, modeste, sobre, affable, constant, courageux, juste, généreux, magnifique, prudent. Hélas! je m'épuise à le louer, et je ne sais rien dire qui réponde à d'aussi nobles vertus... Ah! combien de fois et avec quel bonheur j'avais pensé à ce jour que je croyais prochain, ce jour qui devait me voir passer des Apennins aux Pyrénées pour jouir de sa présence, comme il m'y avait invité par la lettre la plus affectueuse, et pour lui présenter deux gages modestes, mais sincères, de ma vénération: le laurier romain dont ma tête a été couronnée quoique indigne, et dont il m'avait

(1) Fam., lib. V, ep. 7.

félicité déjà en m'adressant de si loin un poème où il témoignait sa joie avec une exquise élégance; et puis, deux nouveaux chants de mon *Africa*. Mais le Tout-Puissant a trompé mon attente, et je n'ai pas mérité de voir un jour si heureux. Et maintenant à quel dessein m'arrêterai-je? Que déciderai-je de moi-même? Que ferai-je?... »

A ces incertitudes s'arrête l'histoire du chanoine de Lombez. Le reste de la vie de Pétrarque n'a plus aucun rapport à notre pays; et nous pouvons nous contenter d'en emprunter un tableau très rapide à un des plus ingénieux critiques de notre temps (1).

« Couronné au Capitole le 8 août 1341, accueilli avec honneur par le roi de Naples et Clément VI, ami de Rienzi, envoyé en mission auprès de Jeanne de Naples, il traversa plutôt les grands événements de l'époque qu'il n'y prit part... Il allait être poursuivi comme sorcier sous Innocent VI, quand le duc de Milan Visconti lui offrit un asile dont il profita. Nommé chanoine à Carpentras par le successeur d'Innocent VI, ce chef du mouvement littéraire au XIVe siècle choisit et prépara pour sa vieillesse un nid plus solitaire encore et plus tranquille... Un toit modeste, surmonté d'une terrasse plate à l'italienne, occupe encore aujourd'hui le centre d'un vallon creusé en entonnoir, au milieu des monts Euganéens, non loin de Padoue, vallon tapissé d'oliviers au feuillage mélancolique. Là, il expira, à l'âge de soixante-dix ans, au milieu de ses livres et de ses manuscrits, tenant encore à la main la plume qui venait de tracer la copie d'une lettre perdue et inédite de Cicéron. »

LÉONCE COUTURE.

(1) Philarète Chasles, art. *Pétrarque*, dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*. Ce travail renferme, d'ailleurs, de notables inexactitudes, par exemple quand Jacques Colonna est désigné comme évêque de *Rhodez*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE TRIMESTRIEL.

(Du 1er octobre au 1er décembre 1857.)

C'est un devoir pour la *Revue d'Aquitaine* de tenir ses lecteurs au courant de toutes les publications nouvelles qui adhèrent à son programme, soit parce qu'elles partent d'une plume indigène, soit parce qu'elles touchent à l'histoire ou aux intérêts de notre pays. Nous avons satisfait jusqu'ici à cette obligation, par de simples mentions dans notre chronique, par des analyses et des extraits dans notre texte. Aujourd'hui, pour ne rien laisser en arrière, nous nous engageons à tracer, chaque trimestre, un tableau rapide des publications non périodiques intéressant l'Aquitaine. C'est, bien entendu, un simple bulletin, annonçant les livres, mais n'aspirant ni à les analyser, ni à les juger. Aux publications qui s'adressent directement à notre province, nous ajouterons, dans chaque genre, les ouvrages capitaux qui fournissent sûrement des lumières nouvelles pour le cadre restreint où la *Revue* doit se tenir.

Ainsi, dans le domaine de l'histoire, le dernier trimestre a vu paraître le troisième fascicule de la continuation du *Gallia christiana*. Avec le fascicule suivant s'achèvera le quatorzième volume de cette œuvre, que les Bénédictins n'avaient conduit qu'au treizième. C'est un seul homme, un laïque, M. Hauréau, qui s'est fait le continuateur, et l'heureux continuateur, d'une congrégation dont la science est restée proverbiale. Le volume actuel contient l'archevêché de Tours avec ses onze suffragants. On sait que notre pays a ses titres ecclésiastiques dans le premier volume, sauf le diocèse de Lombez, qui est au treizième avec la province de Toulouse.

Accordons une mention aux Mémoires de Saint-Simon

publiés par la librairie Hachette. Ces mémoires, indispensables à l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècles, sont édités pour la première fois avec les soins qu'ils méritaient. Outre des déplacements et des omissions très considérables, les anciens éditeurs avaient introduit une foule de fausses leçons dans le texte. Voici un exemple qui a son intérêt pour nous : On avait lu jusqu'ici dans Saint-Simon que les ducs de Bourgogne et de Berry, revenant d'accompagner leur frère Philippe V en Espagne, séjournèrent plus d'une semaine à *Auch* ; on sait aujourd'hui qu'il fallait lire à *Acqs* (Dax).

Les travaux sur notre histoire nationale sont nombreux. M. Amédée Gabourd a publié le huitième volume de son *Histoire de France*, qui en aura vingt. M. Henri Martin est au 10e tome de sa 4e édition. On sait que le prix Gobert, qui avait contribué au succès de cet ouvrage, lui a été enlevé cette année par les trois savants volumes de M. Poirson sur notre Henri IV. Un des hommes qui font le plus d'honneur à notre pays dans la carrière des lettres, et dont la *Revue* ne peut enregistrer le nom qu'avec la plus respectueuse sympathie, M. Laurentie, édite de nouveau sa belle *Histoire de France*, avec des modifications qui la recommandent à tous les esprits sérieux.

Passons à des ouvrages moins importants, mais plus locaux. M. A. Garrigou, dont les *Etudes sur Foix et Couserans* furent distinguées l'année dernière par l'Institut, a publié une brochure qui fait suite à ce travail : *Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon* (1). Une publication beaucoup plus considérable est celle de M. Francisque Michel, connu par beaucoup d'ouvrages érudits, en particulier par un travail sur les *Races maudites*, qui contient de nombreux détails sur les cagoteries de Gascogne. Son dernier écrit est intitulé : *Le pays basque*, sa popula-

(1) 41 pages in-8°. Toulouse, Calmette.

tion, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique (1).

L'Aquitaine pyrénéenne fait naître à tout instant quelque ouvrage, tantôt scientifique, tantôt léger. A ce dernier titre, notons un petit volume publié à Tarbes par M. Batsère : *Excursion dans les Hautes-Pyrénées; souvenirs historiques, rêveries.* Tarbes, Bagnères, Baréges, Saint-Sauveur, Cauterets, Argelèz y sont esquissées à vol d'oiseau; le texte est illustré de vignettes. Comme morceau scientifique, citons un *Traité historique, chimique et médical des Eaux-Bonnes*, par Paul Tondut, ex-chirurgien interne des hôpitaux de Paris.—La collection de *Guides itinéraires*, qui fai partie de la *Bibliothèque des chemins de fer*, vient de s'enrichir d'un Manuel illustré pour la ligne *de Bordeaux à Bayonne.* Le nom de l'auteur, M. Ad. Joanne, est un sûr garant de l'exactitude et de la clarté des renseignements qui y sont condensés.

La principale publication archéologique du trimestre est le tome I des *Etudes pratiques tirées de l'architecture du moyen-âge en Europe,* par M. King, architecte à Bruges. Ce volume, dont le texte et les 100 planches sont exécutés avec luxe, renferme, entre autres églises, celles de Toulouse et de Saint-Bertrand de Comminges.

Nous avons encore à enregistrer une courte *Monographie de Saint-Salvy d'Alby*, par M. Hippolyte Crozes (2), et une *Etude sur la Basilique de Saint-Just et les antiquités de Valcabrère* (3), par Louis de Fiancette d'Agos, l'un des plus fervents pèlerins de notre archéologie provinciale.

Sauf le livre de M. Fr. Michel, cité plus haut, point d'ouvrage concernant les idiomes de notre Midi. Nous avons toutefois deux nouvelles philologiques à annoncer dans nos pages. La première, c'est l'achèvement du travail capital de

(1) In-8° de 551 pages. Bordeaux, impr. Gounouilhou; Paris, F. Didot.
(2) In-18 de 154 pag. et gravures. Toulouse, Delboy.
(3) In-12 de VIII-84 pag. et figures. Saint-Gaudens, Abadie.

M. A. de Chevalet, sur l'*Origine et la formation de la langue française*. La seconde était consignée naguère dans le journal *le Pays*, dont nous copions les termes : « Le premier volume du *Dictionnaire historique de la langue française*, auquel l'Académie travaille depuis quelques années, sera, dit-on, publié prochainement. Cet ouvrage sera précédé d'une préface de M. Patin. La première partie, qui comprendra environ 400 pages in-4°, ne formera que la quarantième partie de la lettre A. Le *Dictionnaire historique de la langue* sera l'un des plus remarquables monuments de la littérature française du XIXe siècle. Toute l'Académie y aura collaboré. »

M. Benech, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a laissé dans notre province, qui lui donna beaucoup d'élèves, une réputation bien méritée de science et de jugement. Quelques-uns de nos lecteurs apprendront avec plaisir que l'Académie de législation de cette ville a procuré l'impression de ses *Mélanges de droit et d'histoire*. Ce sérieux volume est précédé d'une notice sur l'auteur, par M. V. Molinier, professeur de droit criminel. Il nous apprend que M. Benech, mort en 1855, était né à Bardigues (Tarn-et-Garonne), en 1807.

Les morts ne doivent pas nous faire oublier les vivants. Un jeune médecin magnoacais, M. Gabriel Gailhard, de Montléon, vient de se faire connaître par *un essai sur l'hypertrophie du cœur* (5). Un professeur du petit séminaire d'Agen, M. l'abbé Delrieu, a publié sous le titre de *Commentariola* de patientes études sur Phèdre, qui seront d'une grande utilité dans l'enseignement. Enfin, un savant ecclésistique béarnais, M. l'abbé Dassance, ancien professeur en Sorbonne, publie à la fois les *Œuvres de Mgr Fayet*, évêque d'Orléans, et sa propre traduction des *Evangiles*, magnifiquement imprimée par M. Mame, de Tours.

(5) 61 pag. in-8°. Montpellier, Dumas.

MUSIQUE

Du

NOËL GASCON.

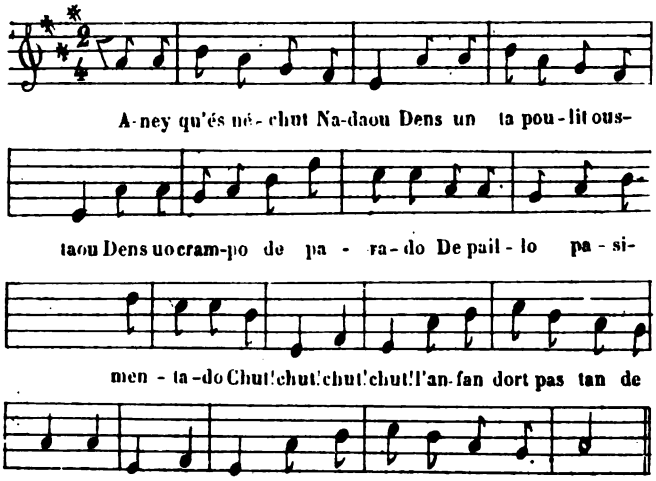

ÉTRENNES DE LA REVUE D'AQUITAINE.

— UN VIEUX NOEL. —

A M. Noulens.

Vous offrites, l'année dernière, à vos lecteurs des étrennes dont ils se souviennent encore avec reconnaissance. N'avez-vous pas en réserve pour celle-ci quelque friandise musicale et littéraire, j'entends d'une musique sans art, d'une littérature spontanée, produits authentiques du sol natal, chers aux Gascons fervents, dont le nombre, grâce à vous surtout, grossit tous les jours? En cas que vous n'eussiez pas fait telle provision, je tire de mes glanures un modeste épi : voyez si cela vaut la peine d'être présenté à votre public.

Mais d'abord, pour rattacher mon article, qui est du genre le plus humble, au travail si approfondi que vous nous donnâtes, il y a un an, laissez-moi commencer par un *post-scriptum* à l'article *Guillounè*. C'est un renseignement nouveau que le hasard a mis sous mes yeux. Mon travail ne sera pas grand : Court de Gébelin en fera tous les frais. Je tire ce qui suit de son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, ouvrage fondé sur un système fort douteux, sinon tout-à-fait faux, mais où sont renfermées de très bonnes choses que personne ne va y chercher. Je copie :

« HAGUINETES, HOGUIGNETES, terme de Normandie et de quelques autres provinces. C'est le nom qu'on donne aux étrennes du dernier jour de l'an. On les demandait en chantant. M. de Grantesmenil écrivait à M. de Brieux : « J'ai ouï chanter (à Rouen), aux portes des voisins, par les filles du quartier :

« Si vous veniez à la dépense,
» A la dépense de chez nous,
» Vous mangeriez de bons choux,
» On vous servirait du rost
» HOQUINANO. »

Ménage rapporte un autre couplet qu'on chantait, de son temps, dans la même ville :

Donnez-moi mes HAGUIGNETES
Dans un panier que voici.
Je l'achetai, samedi,
D'un bon homme de dehors;
Mais il est encore à payer,
HAGUINELO.

Ces mots sont des restes de l'ancien cri des Druides, A GUI L'AN NEUF, et par lequel ils annonçaient en chantant l'année nouvelle.» (*Monde primitif*, tome v, in-4°, colonnes 554 et 555.)

Venons maintenant à mon Noël. Ce n'est pas une relique vingt fois séculaire, ni une œuvre impersonnelle, comme la Guillounè. On peut rapporter ce *Nadaou* au XVIe ou au XVIIe siècle, où il aura été composé par un rimeur de quelque mérite, dont rien ne nous révèle le nom. Quant à la provenance originelle du morceau, je n'affirme rien; mais, sous sa forme actuelle, il appartient au dialecte du pays de Lectoure, où il a été recueilli; et comme tout porte à croire que sa forme primitive a été assez fidèlement conservée, ce serait un Noël lectourois, chose assez précieuse : car presque tous les Noëls populaires, dans nos contrées, sont béarnais; ce qui s'explique aisément s'il est vrai, comme on l'a affirmé et comme nous n'avons aucune raison de le contester, que le chant des Noëls fût destiné, dans l'origine, à écarter et à remplacer les psaumes en langue vulgaire du protestantisme (répandu surtout en Béarn.)

Au reste, la composition des Noëls devint l'occupation favorite des poètes du Midi. Il y en a une foule dans Goudelin, et Dastros, à ce qu'il paraît, en avait fait tout un Recueil.

Lisons l'œuvre, sans connaître l'artiste :

I.

Aneyt qu'és néchut Nadaou
Déns un tà poulit oustaou,
Déns uo crampo de parado,
De paillo pasimentado...
Chut ! chut ! chut ! chut !
L'anfan dort, pas tant de brut !

L'exposition du sujet, malgré sa brièveté, ne manque pas d'art. L'effet est suspendu jusqu'à ce que nous connaissions l'ornement de ce bel hôtel, de cette chambre de parade : c'est de la paille ! Les couplets suivants nous montrent, avec la même concision et avec une naïveté charmante dans les détails les chants des Anges, l'arrivée des bergers à l'étable et l'aspect du petit *Enfant-Noël :*

II.

Lous Anjouléts l'an announçat
Et dens lous ayrés qu'an cantat :
L'un que sounaouo uo troumpéto,
Et l'aoute qu'aouè uo pifréto.
Chut ! chut !...

III.

Lous pastous soun arribats
Damb'us esclops touts herrats;
L'un qu'ou pourtaouo uo couquéto
Et l'aute qu'aouè uo cujéto.
Chut ! chut !...

IV.

Déns acét petit oustalet
An troubat lou Nadalet,

Couchat per-dessus Mario
Dab paillo darrè l'esquio.
Chut ! chut !...

Désormais, l'élément plaisant prend tout à fait le dessus. On va voir un capucin qui s'apprête à chanter le *Magnificat* dans l'étable de Bethléem ! L'anachronisme est grotesque à nos yeux. Eh bien ! le poète s'est mis tout simplement à la mesure de son public. Nos pères se figuraient des religieux mêlés aux grandes scènes du christianisme, et les peintres du moyen-âge avaient largement favorisé cette innocente illusion.—Remarquez, au point de vue artistique, dans quelques-uns des couplets suivants, l'arrivée naturelle du *chut ! chut !...* Joseph protége le repos du nouveau-né. Un capucin va faire entendre sa grosse voix : *chut !* L'âne trouble le silence, non pas en brayant...: *chut !*

V.

Un capucin scarrabillat
Bo canta lou Magnificat.
Penden qu'és coumposo la noto,
Jousèp lou prend per la caloto :
Chut ! chut !...

VI.

Un courdeliè, tout adroumit,
Beng per freta lou petit.
Penden que se grato la nuquo,
Jousèp lou pren per la perruquo :
Chut ! chut !...

VII.

Aqui tabé qu'y a un bouéou
Qué nou minjo ni nou béou.
N'és pas que nou n'aujo'mbéjo;
Me digun nou l'en carréjo :
Chut ! chut !...

VIII.

Aqui y a un aze estacat.
D'ét digun noun a pietat.
Jousèp lou tiro per la coueto;
Alabets l'azou que p... :
Chut! chut!...

Ne nous scandalisons pas de la gaîté de nos pères. Elle était trop franche et trop naïve pour être irrévérencieuse. Ils prenaient toutes sortes de familières libertés près du divin berceau, sans ombre de malice, j'en jurerais. Le calvinisme, dur et sévère, ne parlait du Dieu qui prédestine à la grâce et au péché qu'avec la sombre terreur du peuple hébreu. Mais la sainte mère Eglise ne s'irritait pas contre les gaîtés de ses enfants. Moyennant une foi ferme et une pratique sincère, ils se donnaient même parfois d'excessives licences. Sans approuver, la vieille Eglise ne grondait pas trop ses fidèles : « enfants soumis qui se permettent sans méchanceté toute espèce de niches sur les genoux de leur mère, » selon les expressions de Sainte-Beuve. Quelques-uns abusèrent par trop de cette tolérance, par exemple La Monnoie, en ses *Noël* bourguignons, que la Sorbonne menaça d'une condamnation en règle. Ici, rien ne réclame tant de sévérité. Souvenons-nous, d'ailleurs, que c'est, non un chant d'église, mais de coin du feu.

IX.

Lous pastous de Bethléèm
Soun tournats dab lou Guillèm.
Jousèp, qu'és darrè la porto
Lous te flanquo'n cot d'endorto :
Chut! chut!...

X.

Qu'ou pourteras-tu, Janot?
De castagnos un sacot,

Damb'un desquétat d'esterotos
End'ou bé caouha las manotos.
Chut! chut!...

XI.

Qu'ou pourteras-tu, Catin?
Un gran boucin de boudin,
Damb'un tailluc de froumatge
Ende hè minja lou maynatge.
Chut! chut! chut! chut!
L'anfan dort, pas tant de brut!

Cette conclusion n'est pas posée avec beaucoup d'art; cela ne finit vraiment pas. L'artiste n'en a cure. Sa veine gauloise coulait d'abord à souhait; elle s'amoindrit vers la fin, jusqu'à ce qu'il l'arrête sans cérémonie.

Mais gardez-vous, pour jouir du charme naturel de ces vieux couplets, de vous en tenir à une froide lecture. Transportez-vous devant la cheminée de nos paysans du XVIe siècle, un soir de Noël. La famille, rangée en cercle autour du feu, après la collation de la vigile, attend la messe de minuit. L'*oulo* (olla) chante à petit bruit, recélant la daube traditionnelle pour le réveillon. La bûche de Noël enflamme l'âtre immense. La mère dévide son rosaire en berçant le dernier-né. Les enfants plus grands sentent leurs yeux s'appesantir, et les jeunes filles laissent tomber leur fuseau, quand l'aïeul entonne, de son plus doux filet de voix, le joyeux couplet : *Aneyt qu'és néchut Nadaou!* — Chantez vous-mêmes cet air si doux, si léger, si naturel; remarquez surtout la cadence tombante et ralentie du chut! chut! qui vient couper régulièrement la mélodie rapide et sautillante du couplet. Au reste, ce thème musical est revenu si bien à nos pères qu'ils s'en sont servis pour plusieurs chants, en particulier pour ce refrain d'un autre Noël :

Anem, Guillem,
Bese Jêsus, bese Jêsus,
Anem, Guillem,
Bese Jêsus en Betlem !

Après avoir rendu justice au charme de cette poésie et de cette musique, on regrettera peut-être que les vieux usages cèdent tous les jours du terrain aux froides mœurs de notre temps. Saintes habitudes du foyer, vous n'êtes pas cependant tout-à-fait mortes chez nous ! Puissiez-vous, des champêtres asiles où vous avez encore quelque vie, étendre plus loin votre empire et revivre dans les cœurs avec la vieille foi que l'avenir unira au progrès moderne pour le bonheur de nos enfants !

***

RÉSURRECTION DE MADAME DE PANAT (1).

De St-Etienne on passe à la Daurade, fondée, au dire des anciens, en 486, par la reine *au pied d'oie* Pédauque. Cette église renferme des caveaux dont l'un fut le théâtre d'une étrange scène, il y a quatre-vingts ans. La femme d'un conseiller au parlement s'était étranglée en mangeant trop vite une carpe; on l'enterra dans le caveau le plus rapproché du chœur. Il était, en ce temps-là, dans les mœurs des riches de laisser inhumer leurs femmes avec leurs bijoux, or, dans son désespoir, le conseiller ne voulut pas qu'on dépouillât la sienne d'un seul des ornements qu'elle avait portés pendant sa vie : on l'enterra dans la grande toilette de bal et parée de tous ses joyaux. C'était un appât pour la cupidité. Deux de ses gens, le maître d'hôtel et la femme de chambre, tentés par le butin, osèrent descendre à minuit dans le caveau funèbre. S'encourageant mutuellement, ils retirèrent la morte de la bière et se mirent à la dépouiller avec

(1) Extrait d'un voyage de Bordeaux à Cette, publié par le *Monde illustré*.

un empressement doublé par leur frayeur. Bagues, bijoux, dentelles, ils lui prirent tout, enveloppant leur épave mortuaire dans le mantelet jeté sur le cadavre.

— Partons! dit précipitamment le maître d'hôtel; il me tarde d'être là-haut!

— Non, répondit la femme de chambre; je ne partirai pas avant de m'être vengée de tout ce que cette exécrable conseillère m'a fait souffrir de son vivant.

A ces mots, la femme de chambre s'approche de sa maîtresse, dont la tête était penchée sur le bord du cercueil, et, la prenant par ses longs cheveux, elle se met à lui donner des coups de poing.

— Attends! s'écrie en riant son complice, je vais lui payer tes dettes et les miennes, car si elle t'a grondée quelquefois, je vivais, moi, sur des charbons ardents quand je n'avais pas de poisson.

Il lui appliqua, en disant cela, un vigoureux coup de poing sur la nuque, auquel répondit un éternuement qui fit retentir tout le caveau. Imaginez la terreur de ces misérables! Se précipitant dans l'escalier, ils s'enfuirent en courant de toutes leurs forces. La conseillère, sauvée par la brutalité du maître d'hôtel, qui lui avait fait rejeter l'arête avec laquelle elle s'était étranglée, parvint, non sans de rudes angoisses, à retourner dans la maison, couverte du drap mortuaire. Elle en revint, et comme elle était enceinte, six mois après son enterrement, on baptisa son premier né à la Daurade; ce qui fit dire plaisamment au peuple, en parlant de cet enfant, aïeul de l'honorable secrétaire actuel de l'académie des Jeux floraux :

Aco es Moussu de Panat
Que fouguet paleou mort qué nat (1).

MARY LAFON.

(1) Voilà Monsieur de Panat
Qui fut plutôt mort que né.

MORT DE M. JORET.

Le premier coup de faulx de l'année 1858 a retenti douloureusement dans nos cœurs. Un homme qui eut un rôle départemental, qui aima la liberté et son pays, M. Joret n'est plus. Son dernier soupir a été non-seulement le deuil d'une famille, mais celui de toute une contrée, où il avait forcé l'estime et l'attachement de tous. Lorsque nous avons dressé l inventaire funèbre de 1857, nous ne soupçonnions pas que bientôt nous aurions à remplir le pénible devoir de graver son nom sur les tablettes du nécrologe aquitain.

La mort, depuis quelque temps, semble choisir les meilleurs. Elle a recruté pour la tombe les plus hautes personnalités des lettres, des sciences, des arts et de la politique. Les hécatombes de gloire, de talents et de vertus patriotiques semblent seules lui être agréables. Celui que nous regrettons fut un modèle de civisme; son existence entière fut consacrée à la défense des intérêts publics, à l'élargissement de la prospérité régionale.

Au conseil général, où il représenta pendant quinze ans le canton de Nogaro, il fut infatigable dans la poursuite des choses utiles. Aussi, à chaque pas, l'on rencontre la trace de ses généreux efforts. Il proposa plusieurs réformes entrées depuis longtemps dans l'ordre organique. C'est à son initiative que l'on doit la multiplicité des chemins vicinaux qui ont élevé la valeur de nos produits en facilitant leur débouché. En 1849, élu membre de l'assemblée législative, il remplit dignement son mandat et fit preuve d'une ferme indépendance. Collaborateur de M. Emile de Girardin, il publia dans la *Presse* et le *Bien-être Universel* plusieurs articles d'économie pratique, parmi lesquels nous pouvons citer *La vie à bon marché*. Sa sollicitude pour les

classes laborieuses lui inspira ce dernier travail. Comme Lamartine et Châteaubriand, il avait embrassé le dogme nouveau, la cause du progrès. Il croyait que la liberté avait été adoptée par le peuple parce qu'elle était fille de Dieu; il croyait que cette même liberté et la propriété étaient parallèles, que la première représentait le mouvement, et la seconde la fixité, que l'une lestait l'autre. Il développait, en toute occurrence, ce système de pondération. A l'époque de l'organisation du crédit foncier, il démontra avec une forte logique et un sens très droit les dangers de cette institution. Ses craintes et ses prévisions ont été, depuis, justifiées par les faits.

Sa captivité à Mazas et à Vincennes, en décembre 1851, fut calme comme sa dernière heure. Après sa délivrance, il se réfugia dans le silence de la vie rurale et les affections domestiques. Il vint administrer, avec une admirable méthode, son domaine de Salles. Il vivait là, depuis six ans, d'une façon presque cénobitique, lorsque la mort est venue le surprendre. Il a expiré, les yeux vers l'avenir, sans doute en murmurant cette pensée de Cicéron : *Si posset morte mea representari libertas !* Ses aspirations étaient nobles et hardies, mais elles ne franchissaient jamais les voies légales et pacifiques.

L'élévation de son caractère lui valut l'amitié de M. de Lamartine. Plaignons-le d'avoir descendu si rapidement les marches de la vie.

Au Sahara, quand un dattier, seigneur de l'oasis ou de la montagne, a été renversé, soit par le feu du Ciel, soit par l'ouragan, l'arabe reste sous la tente, tous les douars sont affligés. Les hommes de la tribu disent et répètent : « Il » était meilleur qu'aucun de nous ! Il nous donnait lar- » gement l'hospitalité, en nous offrant son ombre, ses fruits » et l'eau de la source qui coule à ses pieds. Il était le

» guide du nomade égaré ! Allah nous l'a ravi ! Nous n'en » étions pas dignes ! » De même, parmi nous, quand tombe une individualité bienfaisante, grande est la tristesse populaire. Aussi dans un certain rayon, en apprenant la fin prématurée de M. Joret, la masse émue et attendrie a donné un pieux souvenir au passé de celui qui fut pour elle un père, un conseiller, un défenseur, un ami.

J. NOULENS.

PHILOLOGIE.

UNE ETYMOLOGIE HISTORIQUE.

TÉNARRÈSE. — ITER CÆSARIS.

Et d'abord qu'on ne me querelle pas sur l'orthographe. Je crois écrire le mot comme chacun le prononce. Mais je tiens peu à ma leçon; et je me déclare condamné si par hasard j'ai contre moi l'usage, *quem penes arbitrium*, etc.

En second lieu, qu'on ne s'attende ni à des descriptions, ni à des recherches d'antiquaire. Je ne m'engage sur la voie de César ni en touriste, ni en archéologue, mais en grammairien.

Il est convenu que Ténarrèse vient d'*iter Cæsaris*. Bien des gens le disent, mais en le disant quelques-uns refont dans leur esprit la spirituelle épigramme du chevalier d'Aceilly :

Alfana vient d'*equus* sans doute;
Mais il faut convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

Pour ma part, il m'est arrivé de douter d'une origine si bien dissimulée. En ces matières, le doute est bon, parce

qu'il provoque l'examen qui finit souvent par éliminer le faux, et par entourer le vrai des lumières de l'évidence ou du moins de la probabilité.

Donc, après examen, je déclare qu'à mes yeux *Ténarrèse* est vraiment le décalque exact d'*iter Cœsaris*. Peut-être le prouvera-t-on quelque jour historiquement, en montrant dans des pièces authentiques l'appellation latine transformée lentement, et enfin remplacée par le nom moderne. En attendant ces preuves, qui peuvent bien ne plus exister, il n'y a place que pour l'enquête philologique que j'ai exécutée de mon mieux, en m'appuyant toujours sur les travaux modernes les plus autorisés, et dont je vais rendre compte.

La voie romaine étant désignée en latin par deux mots, *iter* et *Cœsaris*, étudions séparément les changements que chacun de ces mots a dû subir d'après les observations des philologues.

I. *Iter* ne se retrouve guère dans Ténarrèse. On aurait même tort de l'y chercher. C'est un fait général que les noms de la déclinaison imparisyllabique sont passés dans les langues néo-latines, non par le nominatif qui souvent ne renferme pas leur radical entier, mais par un cas oblique (1). Ainsi *caritat* ne vient pas précisément de *caritas*, mais d'un des cas obliqués *caritat*is, *caritat*i, *caritat*em; *mont* ne vient pas de *mons*, mais de *mont*em... Déclinons donc *iter* : *itiner*is, *itiner*i. Retranchons les flexions, comme cela se fait toujours (2), il nous reste le radical *itiner*.

La première voyelle, la plus petite de toutes dans l'écriture, la plus fermée dans la prononciation, n'étant d'ailleurs pas défendue par une consonne initiale, s'est échappée facilement. Il est venu *tiner*.

(1) Egger, *Gramm. comp.*, p. 13.
(2) Mary-Lafon, *Tableau de la langue romano-prov.*, p. 71.

De *tiner* à *tenar*, il n'y a pas de différence sensible pour un étymologiste, non seulement en vertu du principe général : *les voyelles se transmuent*, mais encore à cause de l'observation suivante. — Un des caractères distinctifs du romano-provençal est la grande ouverture de bouche qu'il affectionne, tandis que les idiomes du Nord exigent moins de souplesse dans les muscles de la mâchoire inférieure. C'est un phénomène que M. de Chevallet (1) a essayé d'expliquer par l'influence du climat. Quoi qu'il en soit de l'explication, le fait est incontestable. Or, *a* est la plus ouverte des voyelles; *e* l'est beaucoup moins; *i* est très fermé. D'où, prononçant *ti* la bouche plus ouverte, d'après l'instinct méridional, vous avez *te;* prononçant *ner*, avec une égale augmentation d'ouverture de bouche, vous avez *nar*. Ainsi s'explique très régulièrement la transformation de *tiner* en *tenar*.

II. *Cæsaris* — RÈSE. Pour le coup, nous semblons toucher aux limites de l'absurde. Et cependant, tout s'explique encore non par de gratuites hypothèses, mais par des principes généraux.

L'altération vraiment sérieuse, la disparition du C initial ou son remplacement par R (peu importe lequel des deux), doit s'expliquer, ce me semble, par cette observation : *La consonne roulante R absorbe volontiers la sifflante qui suit.* Je ne chercherai pas à justifier ce principe par des explications physiologiques qui pourraient me porter malheur (témoin le jour fatal où il m'arriva de calomnier l'organe lingual de nos pères en le traitant d'*épais*); mais je l'appuierai sur des exemples que j'emprunte à la langue grecque la plus euphonique des langues : Αρσην (mâle) est transformé en αρσην; αρσενικος, en αρρενικος, etc. Θαρσος (audace) se change

(1) *Origine et form. de la langue fr.*, deuxième partie.

en θαρρὸς; θαρσέω en θαρρέω, etc. (1) — Donc l'R de *Tenar* prononcée avec force a pu absorber le *c* de *Cæsaris*.

Maintenant il ne reste plus de difficulté. La flexion de ce dernier mot *is* a dû disparaître, d'après la règle générale que nous avons constatée plus haut. Mais l'*r* même de *Cæsar*is n'a pas pu subsister. La raison en est dans ce principe capital de la science étymologique : *La syllabe accentuée dans un mot latin est encore accentuée dans le mot néo-latin correspondant; et comme la règle de position de l'accent n'est pas la même dans les langues modernes que dans le latin, les syllabes latines non accentuées tendent à s'amoindrir pour que l'accent conserve sa place.*

L'accent latin affecte la première syllabe des mots disyllabes; et dans les mots qui ont plus de deux syllabes, il affecte la pénultième si elle est longue, et l'anté-pénultième si la pénultième est brève (3). Donc, l'*a* de *Cæsar* is étant bref, c'est l'*æ* qui est accentué.

En roman, au contraire, l'accent ne recule jamais jusqu'à l'anté-pénultième; il affecte la dernière syllabe quand elle est pleine ou sonore, comme dans *capEl*, *cansOU*; mais quand la dernière est muette, l'accent est sur l'avant-dernière, comme dans *pArli*, *rOsa* (4).

Donc, pour garder sur *Æ* ou *E* l'accent de *Cæsar* is, il a fallu rendre la syllabe suivante muette, ce qui ne se pouvait qu'en retranchant l'R (5).

(1) Voyez tous les lexiques.

(2) Egger. p. 13, 140, etc... F. Baudry. *Revue de l'Instr. publ.*, 21 mai 1857.

(3) Quicherat, *Prosodie lat.*, 11e éd., dernier chapitre.

(4) Voyez le paragraphe intitulé *de l'accen segon romans* (de l'accent en roman) dans Molinier, *las Leys d'Amors*, éd. Gatien-Arnoult. tome I, pages 88 et suiv.

(5) Cette règle est très générale, et elle a rendu une foule de mots méconnaissables au premier coup d'œil. Ainsi, les pédants qui ont traduit *pOrticus* par *portIque*, en calquant exactement le mot latin, ont déplacé l'accent. Le peuple avait traduit, en le maintenant, *pOrche*. Même remarque pour *rIgidus* : traduction pédantesque *rigIde*; traduction naturelle, *rAIde*; pour *frÁgilis* : traduction pédantesque, *fragIle*; traduction naturelle, *frÊle*, etc., etc.

C'est ainsi que nous arrivons à Tenar-rèsa. L'*a* final de la langue romane est remplacé, comme on le sait, par l'*o* gascon; et celui-ci par l'*e* muet français. Et nous sommes au terme de tous les changements, dans le mot actuel Ténarrèse.

LÉONCE COUTURE.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GROSSOLES.

2e branche. — Grossoles Flamarens (1).

La maison de Grossoles était une des plus considérables de notre pays. Elle était originaire du Périgord où elle tenait un rang distingué dès le XIIIe siècle.

Elle avait pour armes : D'or au lion de gueules, naissant d'une rivière d'argent, et chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Cette famille s'établit en Gascogne sur la fin du XIVe siècle, et presque aussitôt après son établissement, elle se divisa en trois branches : celle de Flamarens, celle de Caumont et celle de St-Martin. Nous ne nous occuperons que de la première, fondée par un fils puîné de Bernard II, et nous négligerons les membres de la souche commune que nous aurons occasion de mentionner plus tard.

1° Jean Ier de Grossoles, seigneur de Flamarens, Lachapelle et Mauroux, fils puîné de Bernard II de Grossoles, épousa Jeanne d'Abzac, dont il eut cinq enfants : 1° Jean, son successeur; 2° Antoine, seigneur de Buzet; 3° Hérard, d'abord abbé de Simorre, puis évêque de Condom, dont il acheva la cathédrale commencée par son prédécesseur, et la consacra le 15 octobre 1521; 4° Louise, qui fut mariée à seigneur de Bezolles; 5° Marie, qui épousa le seigneur de Brassac.

Jean de Grossoles fonda dans l'église de Flamarens une chapelle avec un caveau pour sa sépulture et celle de sa famille; l'une et l'autre existent encore;

2° Jean II de Grossoles, seigneur de Flamarens, etc., fut marié à Antoinette de Lustrac. Il en eut quatre enfants : 1° Jean, qui embrassa

(1) Cette généalogie est extraite d'une Notice manuscrite sur la commune de Mauroux.

l'état ecclésiastique et fut protonotaire apostolique; 2° Arnaud, qui succéda à son frère; le troisième et le quatrième sont deux filles dont nous ignorons le nom;

3° Arnaud de Grossoles, baron de Montastruc et de Flamarens, seigneur de Lachapelle et de Mauroux, fut sénéchal de Marsan, bailly de Nivernais et gouverneur de la ville et château d'Esparre. Il épousa Catherine de Latour; mais ce mariage fut stérile. A sa mort, la succession revint à Jean, son frère, qui avait, comme nous l'avons dit, choisi la carrière ecclésiastique; puis elle passa au seigneur de Buzet, frère de Jean II, et oncle d'Arnaud et de Jean qui survécut à ses deux neveux, et continua la descendance des seigneurs de Flamarens;

4° Antoine de Grossoles, d'abord seigneur de Buzet, puis baron de Flamarens, etc., avait rempli plusieurs emplois importants. Louis XII, particulièrement, lui donna la commission de chasser les Lansquenets du royaume. Il épousa Béatrix de Noailles dont il eut deux fils, Hérard et Renaud, qui devinrent, l'un et l'autre, successivement seigneurs de Flamarens;

5° Hérard de Grossoles, seigneur de Flamarens, Mauroux, etc., eut une discussion avec Honorat de Savoie, comte de Villars, au sujet de la pêche de la Garonne. Ils finirent par transiger, le 3 février 1547. A sa mort, ses droits et ses titres passèrent à son frère Renaud;

6° Renaud de Grossoles, seigneur de Flamarens, Mauroux, etc., fut sénéchal des pays de Marsan, Tursan et Gavardan. De son temps, les protestants s'emparèrent de ce pays. Renaud fut destitué par Jeanne, reine de Navarre; mais ensuite, les catholiques, ayant à leur tour chassé les religionnaires, il fut rétabli dans ses fonctions par Charles IX. Il s'en acquitta avec distinction, et mérita par sa conduite l'estime et l'affection de son souverain. Henri III lui en donna des marques très flatteuses par des lettres qu'il lui adressa. Il eut d'Anne de Monlezun, son épouse, dame et héritière de la châtellenie de Vignaux en Marsan, trois enfants : Hérard, son successeur; Jean, chevalier de Malte, et Jean Arnaud, qui le fut aussi;

(*La fin au prochain numéro.*)

DE L'HIVER DE 1709.

Nous allons donner une relation de l'hiver de 1709 à Condom. Elle sera empruntée au *Livre de Raison* de Pierre

Dutoya, marié à Mademoiselle Jeanne-Catherine de Lasseran Massencome de Labit issue de la famille de Monluc. Nous copions textuellement :

« Le 6 janvier 1709 les froids prodigieux commencèrent et la neige fut si abondante qu'elle dura un mois entier. Sans rien exagérer elle avait partout quatre pamps d'épaisseur et dans les endroits où le vent la portait elle était sans mesure. L'on resta près de deux jours dans tout Condom pour vuider les greniers même les plus fermés qui en étaient pleins. Le froid fut si grand qu'il ne resta dans tout le pays circonvoisin, pas de perdrix, geais, merles, pies, et autres oiseaux ni lapins. Nous perdîmes chênes, noyers, oliviers, châtaigniers, lauriers, figuiers et tous autres arbres à l'exception des ormeaux; nous perdîmes aussi toutes nos vignes vieilles.

» Pendant ce mois de froidure mourut soudainement, et du froid, Mlle de Labit, ma belle-mère, et fut enterrée à Saint-Caprasi par M. le curé de Cassaigne, n'y ayant pas de chemin, à cause des neiges, pour la cure de Larressingle. Il fallut même porter Mlle de Labit dans l'église par Hillet, la rue étant, quoique profonde, pleine de neige jusqu'au-dessus des ronces des haies.

» Les vins furent lors tous gélés dans les barriques et la plupart des vaisseaux crevés par l'effort de la glace. On ne pouvait qu'à grand peine ni couper ni manger du pain, quoiqu'on le tînt tonjours près du feu. »

Les maux que l'on venait de souffrir à la fin du siècle précédent et au commencement du XVIIIe étaient peu propres à faire supporter avec résignation les désastres de 1709. Nous trouvons dans le même *Livre de Raison* ce qui suit :

« Depuis l'année 1693 jusqu'en 1702, la récolte n'a rien vallu à cause du mauvais temps qui a couru sur la fin du siècle, les biens ayant presque resté incultes à cause de la

cherté des denrées et la mortalité prodigieuse des paysans et autres personnes de tout état : car le bled vallut cette année 1693, 16 liv. la cartal; l'avoine 7 liv. et le mil 12 liv. La fève aussi 12 et 13 liv. la cartal. »

Selon toutes les apparences cette mortalité devait être la continuation affaiblie de la peste qui, en 1563, enleva à Condom ou aux environs plus de 4,000 personnes, ce qu'atteste un document digne de foi, une parade générale extraordinaire tenue à cause du grand mal contagieux qui est dans la ville et cité de Condom, et l'absence de quasi tous les principaux habitants d'icelle, dans et sur la rue publique qui est au-dehors de la porte St-Hilaire.

Tous ces désastres étaient à peine effacés de nos contrées, lorsque en 1774 une épizootie sévit dans toute l'Europe et particulièrement dans l'Aquitaine. Cette épizootie, qui a désolé nos contrées et qui fit périr plus de cent mille têtes de bestiaux, y avait été apportée à Bayonne avec des cuirs infectés sur un bâtiment hollandais (1)

Si l'on enchaîne maintenant tous ces déplorables événements, si l'on y joint ceux si fréquents dans nos contrées de grêle et froidure, et notamment celui du 27 juillet 1728, dont parle le même *Livre de Raison*, qui emporta entièrement les récoltes, déraçina ou ébranla tous les arbres et découvrit presque les maisons par l'impétuosité des vents, indépendant de la volonté de l'homme, on devra com-

(1) Voir pour plus de détails sur ce grand fléau un article de M. de Vozelle, avocat au parlement, écrit en 1777 ou 1778 et inséré au *Recueil de Jurisprudence* de Guyot, écuyer, ancien magistrat, qui renvoie aux instructions et avis aux habitants des provinces méridionales de la France sur la maladie qui détruit le bétail, publiées par ordre du roi en 1779, les arrêtés du conseil, les ordonnances de M. de *Clugny*, intendant de la généralité d'Auch par *intérim*, et celles de M. de *La Boullaye*, intendant de la même généralité, de mars et juin 1776. Ceux qui voudront traiter en Aquitaine ce sujet trouveront aux archives de la préfecture du département du Gers d'intéressants documents. Nous pourrons nous-mêmes leur offrir communication de deux avis imprimés, en date à Condom des années 1774 et 1775, et adressés aux habitants des campagnes, par M. *Félix Vicq-d'Azer*, docteur, Régent de l'académie royale des sciences, choisi par elle et envoyé par les ordres du roi.

prendre combien ils ont dû influencer sur le sort de l'agriculture dans nos provinces.

Si l'on considère encore que ce funeste fléau de l'épizootie avait à peine cessé en 1776, treize ans avant la réunion des Etats généraux de 1789, on ne devra pas être étonné de voir l'expression de tant de vœux émis dans les cahiers de doléances en faveur de l'agriculture et de l'art vétérinaire pour établir des écoles pour l'enseignement de cet art.

On a dit quelque part que l'agriculture, en France, avait repris une marche ascendante depuis le dernier tiers du XVIIIe siècle. Cela a pu être vrai pour certaines parties de la France, mais on a de la peine à le croire pour le pays de déçà la Garonne. Jusqu'en 1789, elle n'était pas encore relevée de la perte presque totale de ses bestiaux.

Si nous avons dépassé dans cet article les bornes que nous nous étions posées d'abord, c'est parce que nous avons voulu faire voir à ceux qui nous reprochent d'avoir été retardataires en fait d'agriculture durant le XVIIIe siècle, combien de causes désastreuses sont venues la maintenir dans ce fâcheux état.

D'où il faut conclure nécessairement que, pour bien apprécier ce qu'il peut y avoir de peu parallèle de province en province dans le développement d'un art quelconque, il faut rechercher même historiquement les causes sérieuses qui ont conduit à cette différence.

Le *Revue*, si elle est secondée, entreprendra la publication d'un sommaire de l'agriculture en Aquitaine.

E. CORNÉ.

BAPTÊME DES RUES DE CONDOM.

Le comité institué pour imposer des noms aux rues, places et boulevarts de Condom, a procédé avec méthode et sagesse. Pénétré de la déli-

catesse de sa mission, il s'est montré respectueux envers les noms traditionnels. Il a compris que des titres séculaires ne disparaîtraient point sous des inscriptions nouvelles. En effet, les noms communs illustrés ne cèdent jamais leur place à des noms propres illustres. Un exemple le démontrera : On a vainement tenté d'effacer le mot banal *Tuileries* (palais des). Il avait tant de solidité qu'il a résisté au badigeon et aux décrets royaux. La commission a donc prudemment agi en sauvegardant les appellations consacrées par le temps et par l'usage, et celles qui étaient de fondation religieuse. Ces dernières sont indestructibles. Elle a encore bien fait d'observer le précepte de Quintilien, qui conseille de ne pas toucher aux vivants : *nominibus viventium parcere.* Jalouse, toutefois, de faire acte de justice historique, de récompenser dignement ceux qui ont bien mérité du pays, elle a réservé leurs noms pour les voies urbaines qui n'en avaient point. C'est dans ce but qu'elle a délégué quelques-uns de ses membres pour choisir les mémoires qui devaient être glorifiées. Nous lui venons en aide en faisant défiler les personnalités suivantes, recrutées dans la littérature, le clergé, l'armée, etc.

Les lettres devront avoir pour représentants : Scipion Dupleix, l'historiographe estimé d'Augustin et de Châteaubriand; Charron, l'ami de Montaigne, l'auteur du *Livre de la Sagesse*, qui fut théologal du chapitre condomois; Gaichies, dont nous avons énuméré ailleurs les vertus et les œuvres; Sabbathier, lauréat de l'académie de Berlin qui se recommande à notre souvenir par les *mœurs, coutumes et usages des anciens peuples, et les exercices du corps chez les anciens;* Daunou qui, avant la révolution, enseigna l'histoire, la philosophie, la théologie dans plusieurs colléges de l'Oratoire, et qui professa dans celui de Condom. Il faut consacrer le passage de ce géant scientifique qui fut membre du tribunat, du conseil des Cinq-cents, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres, pair de France. Il publia les travaux historiques les plus imposants du siècle. Il avait pour auditeurs à son cours du collége de France Cousin, Villemain, Royer-Collard, etc. Enfin, de Salvandy, grand maître de l'université, membre de l'institut, fondateur de l'école d'Athènes, viendra clore cette glorieuse série.

L'église aura aussi ses élus. L'aîné de tous et le premier appelé sera le cardinal de Testa, qui, en 1314, présida un synode en Angleterre, et qui plus tard fit édifier un hôpital aux portes de notre ville à l'endroit qui porte son nom. Après lui viendront Marre, l'un des plus savants évêques de son temps qui composa plusieurs traités, entr'autres :

de Trinitate, de Pœnitentiâ, de Fide catholicâ. Bossuet, l'aigle de Meaux, appelé à la cour *Monsieur de Condom.*

Nous pourrons honorer encore deux figures militaires, le général Ducommet et le colonel d'artillerie de la Tournerie, qui, après s'être distingué sur le Rhin, vint succomber héroïquement à Aboukir.

Nous élèverons aussi un modeste trophée à la mémoire de Pensens, le vigilant gardien des franchises communales, l'intrépide champion de la puissance consulaire qui refusa de s'agenouiller devant l'autorité épiscopale. Faisons encore des vœux pour que le modèle de nos administrateurs Bonami, qui conçut et exécuta le plan de nos allées, ne soit point laissé dans l'oubli.

Le comte Jaubert aura également sa part dans cette distribution d'hommages comme économiste, législateur et promoteur de la canalisation de la Baïse.

Le comité ne s'est point borné au triage des notabilités et des célébrités qui ont rayonné sur le passé. Il a, en outre, ouvert une enquête sur l'origine des appellations préexistantes. Cette tâche est ardue.

Dans nos perquisitions étymologiques, les noms de quelques quartiers condomois nous ont souvent préoccupés et embarrassés. C'est à peine si nous avons pu établir hypothétiquement l'identité originelle de ceux qui suivent : Barlet, Prado, Bouquerie, Escots (Porte des).

Barlet peut provenir de *Barlear*, en espagnol *naviguer*, à cause de la proximité de la Baïse, et même du gascon *Barlet*, petit baril, en admettant que cette rue fût le centre ou eût le monopole de la tonnellerie.

Il peut encore découler de Barriet, diminutif de *Barry*, *faubourg*, *rempart*. Une erreur graphique aura pu allonger l'I et produire Barrlet. Ces altérations ne sont pas rares. Loubens prétend que le nom primitif de notre rivière était *VaNesa* qu'un copiste écrivit infidèlement VaHesa, d'où Baïse.

Prado doit dériver du latin *pradium*, ou du gascon *prat*, en espagnol *prado* ou *prato*. Ce faubourg est, en effet, riverain d'un ruisseau. Il peut aussi n'être qu'une contraction de l'espagnol *parada* ou *parado*, hôtellerie, station, halte de chasse. On sait que Madrid possède des promenades identiquement qualifiées.

Bouquerie est la même chose que *Bouca-rio* qui, en espagnol, veut dire *boucherie*, *marché de la bouche*. Ce nom est très fréquent dans le midi de la France et dans le nord de la péninsule hispanique. On le rencontre à Avignon, à Nîmes, etc.

Escots (porte des) paraît descendre du basque *escouara*, qui a donné

naissance au mot *quouarrou*. Les escots formaient probablement une variété dans les races maudites, et devaient être les proches parents des christias, capots, cagots, etc. Leur établissement hors des murs d'enceinte légitime cette assertion.

Voilà nos tâtonnements sur ce sujet. Nous espérons des renseignements plus amples, si tout le monde comprend l'importance de la mesure administrative. Déjà nous avons reçu sur *Bouquerie* une interprétation scientifique et développée, dont la nôtre n'est que l'embryon. Nous insistons sur ces instructions pour qu'elles servent de guide aux édilités de province qui seraient tentées d'accomplir une pareille réforme. L'imposition des noms n'est pas une chose puérile. M. de Maistre la considère comme providentielle, et un vrai savant, qui est aussi un sage dont nous recueillons religieusement la doctrine, nous disait naguère que l'antiquité résumait la destinée dans ces trois mots : *numine*, NOMINE et *omine*.

J. NOULENS.

VERTU ET TALENT.

SONNET.

Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer!
BOSSUET.

Il est beau, glorieux pour la nature humaine,
De creuser à l'idée un austère sillon.
De renouer le monde à la loi souveraine,
De fouiller en tout sens le champ de la raison,

Il est doux, fantaisie, éblouissante reine,
Tant que luit le soleil de la chaude saison,
De glaner à tes pieds, dans ta sphère sereine,
Des poétiques fleurs l'odorante moisson.

Mais il est dégradant, — pour un peu de fumée,
Prose ou vers que l'orgueil livre à la renommée, —
D'oublier son vrai but, son éternel labeur.

Veillez sur les Talents, ces dangereuses plantes;
Mais cultivez surtout les Vertus, fleurs tremblantes,
Qui croissent en secret sous les yeux du Seigneur.

LÉONCE COUTURE.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Avant que l'inique condamnation de Calas au supplice de la roue n'eût inspiré la muse tragique de Lemierre et de Chénier, l'indignation produite par cette terrible sentence avait fait éclore un bon mot. Le parlement était l'auteur de cet aveugle arrêt. Un des conseillers qui avaient participé à ce fatal jugement fit un jour la rencontre d'un chevalier qui lui reprocha vivement son erreur. Hélas! répondit le juge qui croyait se couvrir par une excuse vulgaire : *Il n'est pas de bon cheval qui ne bronche.—Un bon cheval, soit :* répliqua le contradicteur, *mais toute une écurie !!!*

M. B. de M..... était très rigide en matière héraldique. Les vaches qui figurent sur les armes de Béarn figurent également sur celles de l'ancienne maison de B..... que quelques annalistes croient contemporaine des croisades. Le scrupuleux antiquaire dénonçait un jour à l'auteur de *Nathalie* (qui sous les vertus et la modestie de la femme cache le talent d'un sérieux écrivain) une usurpation de M. de Salvandy. Celui-ci avait osé introduire dans son écusson deux ruminants. Le généalogiste, supposant que le ministre de l'instruction publique avait emprunté ses symboles de noblesse à une ancienne famille de Gascogne qui en jouissait héréditairement depuis des siècles, s'indignait contre cette fraude armoriale, et s'acharnait comme un picador sur les malheureuses longicornes. Vous attaquez préventivement ces pauvres créatures objecta sa spirituelle interlocutrice; elles ne méritent point votre colère, car elles sont fantastiques, et n'ont jamais paru sur les armes de M. Salvandy.— Qu'y a-t-il donc?—

Autre chose : — Je vous affirme que ce sont des génisses. — Vous vous trompez : ce sont des taureaux.

En 1840, le ministère Molé fut chaviré par une coalition. M. de Salvandy, alors grand-maître de l'Université, suivit ses collègues dans la retraite, et vint passer quelques jours à Condom. Un de ses amis lui insinua que son influence parlementaire obligerait le nouveau cabinet à lui octroyer quelque haute fonction. *Je n'accepterai pas*, répondit-il; AUCUNE MONNAIE *ne vaut un portefeuille*. Cette réponse ironique était un coup de fronde qui venait frapper en plein visage un de ses compatriotes qui, après avoir été garde des sceaux, n'avait pas craint de descendre du temple de Thémis à l'hôtel de Plutus pour y éditer des effigies métalliques.

Les Gaulois, railleurs de la mort, vendaient leur vie pour un peu de vin ou un peu d'argent. Que de neveux donneraient celle de leurs oncles à meilleur marché. Aussi, je ne puis, sans frémir, entendre patoiser, près du lit d'un agonisant, le regret hypocrite de : *praoubé toutoun*. Il me semble que le sens et la consonnance de ces deux mots ont quelque chose de cabalistique, de funèbre et d'homicide.

Les habitants d'une commune de notre département ont drôlement inauguré l'année 1858. Ils ont organisé une sérénade bruyante en l'honneur d'un complet honnête homme qui voulait prendre pour moitié une demi-vertu. Les instruments du concert étaient des outils culinaires. La troupe cacophonique était commandée par une amazone rustique, fille du maire de l'endroit. Cette virago donnait du cor.

J. NOULENS.

MONOGRAPHIE DE MIRANDE.

PREMIER ARTICLE.

De savants travaux ont été publiés sur plusieurs villes du département du Gers; ils nous ont révélé un passé peu connu et pourtant plein d'intérêt. Sans remonter à l'*Altasera rerum aquitanicarum*, aux chroniques du diocèse d'Auch, aux commentaires de Montluc, à l'œuvre de l'évêque de Lescar, les histoires de Mary-Lafon et de M. l'abbé de Montlezun, les recherches archéologiques de M. Cénac-Moncaut nous ont appris, avec beaucoup d'art, ce qu'ont fait nos ancêtres, et nous ont rendu familier un monde longtemps ignoré.

Il est, toutefois, une portion de nos annales qui ne me paraît pas avoir été étudiée avec l'attention qu'elle mérite. Les grands événements, les batailles, les hauts faits de la royauté et de la noblesse, les fastes de l'Eglise ont si grandement préoccupé les historiens qu'ils ont laissé un peu trop dans l'ombre cette vie intime de nos cités, où nous devons cependant, à tout prendre, chercher les plus sûrs reflets des progrès de notre civilisation. L'écrivain assez patient pour extraire de nos vieux monuments une histoire exclusivement municipale accomplirait une belle œuvre. Elle est bien au-dessus de mes forces; mais je vais indiquer de quelle façon je la comprends, en esquissant quelques pages de l'histoire de Mirande.

Quelques années après la conquête de la Gaule par les Romains, nous trouvons les diverses agglomérations d'habitants divisés en *vici publici*, ou propriétés du fisc impérial, et en *vici privati*, ou réunions de propriétés privées, dont les titulaires formaient entre eux comme un syndicat administratif. Je me hâte d'ajouter que la main de l'Etat

pesait également sur toutes ces communautés. Mais quelque oppressif que fût le régime des *municipes* (on connaît le triste sort des curiales), il n'en contenait pas moins le germe d'une organisation municipale complète, et déjà, sous Constantin, l'élection populaire du *Défenseur* et de l'Evêque lui donnait une certaine physionomie démocratique; ce qui prouve, d'ailleurs, que les traditions municipales poussèrent de rapides et fortes racines dans la société gallo-romaine, c'est qu'elles résistèrent à l'invasion des hordes germaniques. « Quand vint sur la Gaule l'empire des Barbares, dit M. Augustin Thierry, quand l'empire d'Occident s'écroula, trois choses restèrent debout : les institutions chrétiennes, le droit romain à l'état d'usage, et l'administration urbaine.»

Il y avait une raison à cela. Les hommes du Nord, agités d'un besoin perpétuel de locomotion, aimant l'espace, la chasse et la guerre, ne voulurent pas s'enfermer dans les villes; ils s'installèrent au milieu des forêts et se mirent à les défricher avec leurs lites ou leurs colons partiaires. Les vaincus restèrent dans les villes avec leurs esclaves; et si plus tard, au VIIIe siècle, l'élite de la société gallo-romaine émigra à la campagne pour imiter les conquérants, les classes moyenne et inférieure n'abandonnèrent pas les cités. C'est à elles, par conséquent, que revient le mérite d'avoir conservé, avec quelques vestiges d'industrie, ces coutumes administratives, « gage d'une civilisation à venir.»

Le IXe et le Xe siècles sont comme une longue nuit, au point de vue qui nous occupe. C'est tout au plus si, dans cet amas confus de luttes et de crimes, il est facile de saisir les faits qui donnent pour résultat, à l'issue de cette période, une transformation politique déjà commencée et prête à se généraliser. L'histoire des villes est, pour ainsi dire,

sans événements; celle des campagnes offre, peut-être, un peu plus d'intérêt. Des hameaux, des villages s'élèvent autour des châteaux et des monastères; une sorte de gouvernement local s'établit aussitôt, les rapports se régularisent, le seigneur administre par lui-même ou par ses intendants.

Remarquons, à ce propos, que les intendants de cette époque sont les aïeux directs des maires d'aujourd'hui. Ils s'appelaient *villici* ou *majores*. Investis d'un pouvoir judiciaire et d'une autorité de police, quelquefois assez étendue, ces officiers n'étaient pas, d'ailleurs, d'autre condition que la plupart de leurs administrés. S'il faut en croire la préface du *Cartulaire de St-Père de Chartres*, ils étaient choisis souvent parmi les serfs. Mais les priviléges attachés à leurs fonctions ne tardèrent pas à tenter l'ambition des hommes libres, et, dès le XIe siècle, on constate que les maires des campagnes, comme les officiers municipaux des cités, essayaient déjà de rendre leurs charges héréditaires dans leurs familles.

Le seul fait qu'il soit possible d'établir avec précision, en ce temps, c'est la haute position conquise par l'Eglise, et, si je puis m'exprimer ainsi, son avènement au pouvoir. Patiente comme tous les principes forts, l'Eglise avait attendu l'heure marquée par la Providence, où le christianisme devait prendre sa place dans la direction des affaires civiles et politiques. Cette heure arrivait enfin; mais, depuis longtemps, elle était préparée.

L'évêque, élu par les citoyens, n'avait pas eu de peine à prendre dans l'esprit des populations la place et l'influence du défenseur. Pouvait-il en être autrement? Le ministre de Dieu joignait presque toujours à la puissance du prêtre l'autorité du savant, et quoique la nation fût profondément abâtardie, quoique ses meilleures facultés fussent émoussées, il restait chez elle encore assez de sens moral

pour reconnaître et subir l'empire inévitable des supériorités intellectuelles. Cette prépondérance fut le salut de la civilisation. Elle donna à l'Eglise la force nécessaire pour arrêter la barbarie, et couvrir de son manteau sacré les cités vouées à l'extermination.

Enrichie par la piété des conquérants, l'Eglise entra bientôt dans la vie féodale; son gouvernement se constitua à l'image de l'organisation germanique, avec cette différence, toutefois, que l'évêque, plus habile, mieux connu des populations et moins dur pour elles, trouva souvent, dans les petites villes de ses domaines, de précieux auxiliaires contre la cupidité de voisins plus puissants. Et tout à côté de lui, sous sa protection, les monastères, refuges de la méditation, de la science, reçurent le dépôt des trésors de l'intelligence; et non-seulement les œuvres pures de l'esprit, mais aussi, et surtout, les traditions des procédés mécaniques et agricoles. « Ce refuge des livres et du » savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépen- » dances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons une » ferme modèle; il y avait là des exemples d'industrie et » d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. » Ce fut, selon toute apparence, l'école où s'instruisirent » les conquérants à qui l'intérêt bien entendu fit faire sur » leurs domaines de grandes entreprises de culture et de » colonisation, deux choses dont la première impliquait » alors la seconde (1).»

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ce marasme universel eût anéanti au sein de la classe asservie toute idée d'émancipation. Dans les villes, les traditions municipales ne s'étaient jamais complètement effacées; les communautés avaient toujours à leur tête des magistrats élec-

(1) M. Mignet.

tifs, et si les vieilles institutions avaient été altérées, le titre de citoyen était resté au bourgeois avec l'instinct, au moins confus, de ses droits et le désir de l'indépendance.

Dans les campagnes, les aspirations vers la liberté se révélèrent d'une façon plus brutale. Les châtelains n'étaient pas, tant s'en faut, les meilleurs des maîtres; leur capricieuse souveraineté devenait parfois intolérable. D'un autre côté, les serfs, comme les tenanciers, armés pour la défense nationale, armés plus souvent pour servir l'ambition de leurs seigneurs, ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur concours était devenu assez nécessaire pour ne pas être gratuit; qu'il était même possible d'exploiter au profit de leur affranchissement le besoin qu'on avait d'eux. Ils osèrent bientôt imposer des conditions, et l'émancipation des communes rurales commença.

Ce mouvement, qui ne se manifeste d'abord que par des insurrections (en Bretagne et en Normandie), se régularise peu à peu, il s'assimile à celui des villes, et, dès le milieu du XIe siècle, il est assez général, assez bien déterminé pour recevoir une formule historique. Au Nord de la France, c'est la *commune assurée*, l'association des intérêts municipaux par l'assistance mutuelle. Au Midi, c'est la constitution *consulaire*, envoyée à la Gaule méridionale par les cités d'Italie déjà libres depuis longtemps.

H. DE RIVIÈRE,
Membre du Conseil général.

UN JOUR DE L'AN

Sous le ministère de l'abbé de Montesquiou (1).

Le jour de l'an est non-seulement le jour des étrennes, c'est encore le jour des gratifications; aussi, les employés

(1) Nous détachons du *Courrier de Paris* le fait ci-dessus accompli par un de nos compatriotes, l'abbé de Montesquiou, duc de Fezensac, qui reçut le por-

des administrations voient arriver ce jour avec satisfaction. Malheureusement, les gratifications ne sont pas toujours proportionnées aux besoins de ceux à qui elles sont accordées. Cela me rappelle un fait qui remonte aux premières années de la Restauration.

En 1815, M. l'abbé de Montesquiou était ministre de l'intérieur : Louis XVIII avait choisi l'abbé de Montesquiou pour ministre; cet excellent homme était adoré dans les bureaux, où l'on garda longtemps son souvenir.

Le ministère de M. de Montesquiou fut fort court, mais il se trouva un jour de l'an dans l'espace de ce ministère.

Quelques jours avant le jour de l'an, on vint demander au ministre s'il entendait que des gratifications fussent données aux employés de son ministère :

— Certainement que je le veux ! s'écria le bon abbé, et plutôt deux fois qu'une.

Cette réponse bienveillante ne laissait pas de doute sur ses bonnes dispositions. En conséquence, dès le soir même, on mit sous ses yeux un état du personnel du ministère, disposé par colonnes : en regard du nom et du titre de chaque employé se trouvait le chiffre de ses appointements, et ensuite le chiffre de la gratification proposée. Seulement, pour avoir égard à la liberté d'initiative du ministre, ce chiffre proposé de la gratification était légèrement indiqué au crayon.

Le soir du même jour, le ministre, après son dîner, rentra dans son cabinet avec son secrétaire particulier, un abbé comme lui, afin d'examiner les projets d'arrêtés soumis à sa signature.

tefeuille de l'intérieur à la rentrée des Bourbons. Il était né au château de Marsan, près d'Auch, en 1757. Son neveu, le lieutenant général, duc de Fezensac, le possède aujourd'hui. L'abbé de Montesquiou est très connu dans nos contrées. Il habita, dans ses derniers jours, le château de Couloumé, près Plaisance, chez le comte de Montagut. Aussi croyons-nous que la reproduction de l'anecdote qui précède sera agréable à nos lecteurs.

Il prend les états relatifs aux gratifications, il les trouve disposés à peu près de la manière suivante :

Grades.	Appointements.	Gratifications proposées.
Chef de division,	8,000	1,000
Chef de bureau,	6,000	500
Sous-chef de bureau,	3,500	300
Premier commis,	2,400	250
Deuxième commis,	1,800	200
Troisième commis,	1,500	150
Quatrième commis,	1,200	100

A cette vue, le bon abbé de Montesquiou pousse un cri de surprise.

— Qu'est-ce donc, monseigneur ? demanda le secrétaire intime.

— Dites-moi, l'abbé, une gratification n'est-ce pas une faveur, un secours, un bienfait ?

— Votre Excellence a parfaitement défini une gratification !

— Eh bien ! voyez ce que l'on me propose.

— Quoi donc, monseigneur ?

— On veut encore que les grosses gratifications, les gros secours tombent dans les mains de ceux qui touchent les gros appointements et l'on donne une gratification insignifiante à ceux qui peuvent à peine vivre avec leurs petits appointements.

— Monseigneur a raison, dit le secrétaire.

— J'ai été en émigration, reprit l'abbé, et je sais par expérience toute la joie que cause à un pauvre diable une aubaine inattendue. Comment faire pour arranger les choses selon la justice ?

— Augmenter les chiffres proposés.

— Je ne puis cependant pas grever le budget d'une

somme plus forte que celle que m'est allouée pour les gratifications.... Comment faire?... Ah! j'y suis.

— Monseigneur a trouvé le moyen de tout concilier?

— Un moyen lumineux, vous allez voir, continua l'abbé... et qui ne coûtera pas un sou de plus. Je me bornerai à renverser la colonne des gratifications proposées: le total sera toujours le même.

Et prenant une plume, l'abbé de Montesquiou écrivit en grands chiffres bien noirs les gratifications définitives, qui firent disparaître les propositions indiquées au crayon.

Grades.	Appointements	Gratification.
Chef de division,	8,000	100
Chel de bureau.	6,000	150
Sous-chef de bureau,	3,500	200
Premier commis,	2,400	250
Deuxième commis,	1,800	300
Troisième commis,	1,500	500
Quatrième commis,	1,200	1,000

Puis il signa l'arrêté. Le bon abbé et son secrétaire étaient enchantés.

Le lendemain, on peut juger de la stupeur générale que produisit l'arrêté du ministre : les gros bonnets du ministère étaient furieux; quant aux petits employés, ils étaient dans l'ivresse, ils auraient porté leur cher ministre en triomphe.

Le lendemain du jour de l'an, les employés à 1,200, 1,500 et 1,800 francs se donnèrent entre eux un banquet de réjouissance chez Véry. On y but largement à la santé du ministre modèle, abbé de Montesquiou.

Malheureusement l'abbé de Montesquiou ne passa pas un second jour de l'an au ministère, et il n'a pas fait école.

Depuis lui, on est resté fidèle aux anciens errements : aux gros appointements, les grosses gratifications (1).

PAUL D'IVOY.

SIMPLE NOTE

sur l'article TÉNARRÈSE du cahier précédent.

D'après les mêmes données, —— le mot ITINERIS étant sur le métier;

1° DÈS lors que *la première voyelle s'échappe* et disparaît, ITINERIS laisse TINERIS ;

2° DÈS lors que *les voyelles se transmuent*, en augmentant l'hiatus ou l'*ouverture de bouche*, ce qui change l'*i* en *é* et l'*é* en *a;* T*i*N*e*R*i*S donne T*é*N*a*R*é*S ;

et il n'y a pas jusqu'à la *flexion* ou désinence O qui n'accoure d'elle-même, pour achever le nom de

TÉNARÉS O :

moyennant quoi, tout se termine heureusement, sans passer outre à la solution *cæsarienne.*

Parcus
Sentinelle de La Roumieu
et autres voies romaines.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GROSSOLES.

3e branche. — Grossoles Flamarens.

(*Fin.*) (2)

7° Hérard II de Grossoles, seigneur de Flamarens, Montastruc, Buzet, Mauroux, etc., embrassa de bonne heure la carrière des armes; d'abord maréchal de camp à l'armée de Guienne, puis capitaine d'une

(1) *Le Courrier du Gers* assure que cette année on aurait adopté le système de l'abbé de Montesquiou et que la répartition aurait été faite en raison inverse des émoluments.
(2) Voir supra, p. 399.

compagnie de cinquante hommes d'armes, il fut en 1588 préposé par Marguerite, reine de Navarre, à la défense du pays d'agenais et condomois. Il eut de Brandelise de Narbonne, son épouse, trois enfants : 1° Renaud, mort sans alliance; 2° Jean, son successeur; et 3° Marguerite, mariée le 28 octobre 1614, à messire Gaston de Foix et de Candalle, seigneur de Villefranche, de Tournecoupe. Son frère Jean, qui avait succédé à son père dont la mort précéda ce mariage, constitua en dot à sa sœur soixante mille livres tournois, dont il s'engageait à payer trente mille le jour de la solennisation de son mariage, et pour les trente mille livres restant, il lui donnait la terre et seigneurie de Vignaux en la vicomté de Marsan, avec les appartenances et dépendances, sous la faculté de rachat, pour en jouir et faire les fruits siens jusqu'à ce qu'il lui payerait ladite somme de trente mille livres.

8° Jean III de Grossolles, baron de Flamarens, Montastruc, Buzet, Mauroux, etc., suivit la même carrière que son père. Il était aide de camp d'un régiment d'infanterie, lorsque, se croyant offensé par le sieur de Montespan, il s'achemina avec un page seulement vers le château de Gondrin. Arrivé à quelque distance de ce château, il s'arrêta et envoya son page seul au sieur de Montespan pour lui demander un éclaircissement. Au moment où ce page descendait de cheval à la porte du manoir, il rencontra le sieur de Lussan, auquel il fit part du sujet de sa mission. Celui-ci prit fait et cause pour le seigneur de Montespan. Etant allé joindre le baron de Flamarens, ils se battirent en duel. Le sieur de Lussan fut tué. Poursuivi pour ce fait par la justice, Jean implora la clémence de Louis XIII, qui lui accorda des lettres de grâce, au mois d'octobre 1611. Jean eut aussi des contestations avec Emeric de Leaumont, co-seigneur de Mauroux, au sujet de la justice. Ces différends se terminèrent par un accord, conclu le 25 août 1614. Ils se renouvelèrent en 1629, mais sans que les plaintes articulées par Jean paraissent avoir eu de suite. Il fut marié à Françoise d'Albret, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Antoine-Agésilas, son successeur.

9° Antoine-Agésilas de Grossolles, baron de Flamarens, Buzet, Montastruc, Mauroux, etc., suivit aussi la carrière des armes pendant la guerre de la Fronde. Il embrassa le parti du prince de Condé et fut tué en combattant à la bataille de St-Antoine, en juillet 1652. Antoine était marié avec Françoise Hardes de Latrousse, dont il eut trois enfants : 1° François, l'aîné, mort sans alliance à Burgos, en Espagne, où il avait été obligé de s'exiler pour échapper aux poursuites dont il était l'objet à cause d'un duel. La reine d'Espagne donna des ordres

pour qu'il fût enseveli d'une manière convenable à son rang et à la noblesse de sa famille; 2° François-Agésilas, qui succéda à son père; 3° Jean, dit le chevalier de Flamarens, qui mourut sans postérité.

10° François-Agésilas de Grossolles, seigneur de Flamarens, Mauroux, etc., fut premier maître-d'hôtel du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il épousa Marie-Gabrielle Tellier, dont il eut trois enfants: 1° Emmanuel-Félix, guide des gendarmes anglais, tué en Italie, à la bataille de Luzzara. Il n'avait pas été marié; 2° Agésilas-Gaston, 3° Marie-Clément-Joseph, époux de Marguerite-Louise de Bruat, fille du seigneur de Peyrecave.

Cette généalogie s'arrête, dans le manuscrit, au 11e degré, c'est-à-dire à Agésilas-Gaston de Grossolles, qui épousa Anne-Agnès de Beauveau. Nous croyons devoir ajouter que cette illustre famille est continuée aujourd'hui par le comte de Grossolles Flamarens, sénateur.

A PROPOS

DES

ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite.*) (1)

La première ouverture, faite sans plus de mystère, est datée d'Auch, vers les derniers jours de septembre 1693. Monseigneur de Suze ne devait plus tarder de se rendre dans son diocèse; et le mémoire secret, envoyé au P. de La Chaise, pouvant donner lieu à des commentaires plus ou moins contradictoires, il n'était pas hors de propos de fixer quelques personnages de la Cour sur le véritable état de la question. C'est ce que se proposait le P. Raquié, en écrivant la lettre suivante et l'exposé qui la suit :

(1) Voir, plus haut, p. 355, 361.

A Auch, le 25 septembre 1693.

Monsieur,

Vous serez enfin satisfait. L'Ange du Seigneur m'a délié la langue; je puis maintenant parler et écrire de l'affaire du trésor trouvé. Ce n'est plus un mystère, ni une affaire : l'on veut bien que toute la terre sache la conduite qu'on y a tenue; et que tout le monde en juge, à la confusion de ces raisonneurs imprudents qui ont jugé avant le temps et sans connaissance de cause.

Pour vous, Monsieur, qui avez suspendu votre jugement, jusqu'à ce que vous fussiez instruit des faits qu'il fallait savoir pour raisonner juste et juger de cette affaire en homme sage, vous aurez le plaisir de voir que vous ne vous êtes pas trompé, avec tant d'autres qui ont suivi le torrent.

Je vous envoie les mémoires que vous m'avez demandés avec tant d'instance; je les avais dressés, depuis plus d'un an, par une précaution qui a été bien nécessaire. Ma maladie m'avait mis hors d'état de les dresser, lorsqu'il m'en fallut envoyer une copie au révérend Père de La Chaise. J'ai bien voulu les transcrire moi-même. Je vous en aurais envoyé l'original avec plaisir; mais j'ai fait réflexion qu'étant écrit de la main de M. Castex, prêtre, et fils de l'inventeur du trésor, qui a été témoin de tout ce qui s'est passé dans le cours de cette affaire, et qui a bien voulu les finir par une attestation dans toutes les formes, cette pièce en original pourrait être de quelque utilité en ce pays, où il ne serait pas sûr de mettre entre les mains de toute sorte de personnes les originaux des lettres essentielles à la justification de notre conduite. Vous et votre ami pourrez maintenant en juger à fond, sans crainte de vous tromper.

Tous ceux à qui j'ai communiqué vos lettres y ont remarqué, aussi bien que moi, beaucoup de finesse et de solidité; et on avoue que vous y faites paraître le caractère d'un parfait honnête homme. J'attends avec impatience de vos nouvelles, et serai toujours, avec un respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F.-X. Raquié, S. J.

MÉMOIRE SUR LE TRÉSOR.

« Le premier jour d'avril mil six cent quatre-vingt-dix, M. Castex, prêtre, me vint prier de me rendre chez son

père pour une affaire importante. J'y allai l'après-dîner, et j'y trouvai le P. Robert, prédicateur de la cathédrale. Castex, le père, nous dit qu'il avait pris la liberté de nous prier de venir chez lui pour nous demander conseil; et en même temps il nous montra deux boîtes, dont la plus grande avait un demi-pied ou environ de diamètre, et de hauteur environ trois pouces. La plus petite avait environ quatre pouces de diamètre, et environ deux de hauteur. Les boîtes étaient d'une figure ronde pour le circuit et plate pour la hauteur. La grande était fermée avec une petite serrure attachée à une bande de fer qui liait le couvercle avec la boîte. Il y avait une seconde bande de fer qui tenait à la serrure. Cette boîte était couverte de cuir assez semblable à celui dont on voit couverts les vieux bahuts. Elle était ouvragée par le dehors. Un coin de cette boîte était mangé par la pourriture; de sorte que par ce petit trou l'on voyait quelques pièces d'or. M. Castex nous en montra une qu'il en avait tirée avec la pointe des ciseaux.

» La petite boîte était liée en croix avec une courroie de peau. Cette boîte, aussi couverte de cuir, était dans son entier et bien fermée. Ce bon artisan nous dit qu'il avait trouvé ces deux boîtes dans un vieux toit de la maison canoniale de M. Peyrusse, chanoine de la cathédrale, qu'il n'habitait pas, et qu'il avait donnée à louage à M. Dumas, chanoine. M. Peyrusse lui faisait réparer ce toit. Il nous dit qu'il nous priait de lui dire ce qu'il devait faire dans cette rencontre. Nous lui répondîmes que l'affaire n'était pas si aisée pour être décidée sur le moment; que nous voulions y penser. « Je vous prie» me dit ce bon artisan « d'avoir la bonté de » prendre ces deux boîtes dans le séminaire. Comme ma » femme fait logis, trop de monde vient dans ma maison. » D'ailleurs, je suis bien aise de m'ôter l'occasion de faire » ce que je ne devrais pas.» Et moi, lui dis-je, «je suis bien

» résolu de ne m'embarrasser pas de ce dépôt.» Vous me re-
» fusez une grande charité » répliqua le charpentier » de
» fermer ce dépôt dans un coffre-fort, dont je prendrai la
» clé, et ainsi vous ne seriez responsable de rien et vous me
» mettriez à couvert.» Je ne crus pas lui pouvoir refuser cette charité. Il prit son manteau et prit ces deux boîtes sous le bras; et suivi de son fils, le prêtre, il vint avec nous au séminaire. Je pris ce dépôt et le mis dans un grand coffre, dont je lui fis prendre la clé, quoiqu'il y témoignât beaucoup de répugnance. Il garda cette clé tout le temps que le dépôt fut dans le séminaire.

» Le P. Robert et moi jugeâmes qu'il fallait aller consulter MM. les vicaires généraux en termes couverts. Nous ne fûmes pas dehors qu'il me vint en pensée que peut-être nous trouverions dans ces boîtes quelque écrit qui nous faciliterait la chose. Le R. P. Robert approuva ma pensée : nous fîmes rentrer le père et le fils Castex dans le séminaire, et leur dîmes la cause de notre retour. Nous allâmes ouvrir ces boîtes, nous enlevâmes la serrure de l'une et nous ne trouvâmes que divers sachets de peau demi consumée et une bourse brodée de cannetille blanche à demi pourrie : le tout était plein de pièces d'or, toutes du poids d'un écu d'or, ou environ. Ces pièces d'or étaient frappées de divers coins et marquées des armes de divers souverains. Nous coupâmes les courroies de la petite boîte, que nous trouvâmes aussi remplie de pièces d'or du même poids et sans aucun écrit. Nous jugeâmes qu'il fallait compter toutes ces pièces d'or : le P. Robert et moi les comptâmes en présence de M. Castex et de son fils, le prêtre. Nous y trouvâmes environ deux mille pièces que nous remîmes dans les boîtes, et les boîtes dans le coffre que Castex, le père, ferma; et il en garda la clé. Après quoi nous fûmes trouver MM. les vicaires généraux. Ils nous dirent qu'il y avait

deux sortes de maisons canoniales; que les unes pouvaient être vendues et aliénées, comme celle que le chapitre a affermée à M. le juge mage; qu'il y en avait d'autres qui ne pouvaient être point aliénées; qu'on pouvait les résigner aux chanoines; et Mgr l'archevêque, faute de résignation, pouvait les donner à tel des chanoines qu'il voulait; que pendant le siége vacant c'était au roi à y nommer, de même qu'aux canonicats qui sont de la nomination de l'archevêque (1).

» Je demande à M. l'abbé de Faget qu'est-ce qu'il jugeait qu'il faudrait faire d'un trésor qu'on trouverait dans cette dernière sorte de maisons. Mon sentiment, me dit-il, serait d'en faire une fondation.

» De chez MM. les vicaires généraux nous fûmes chez M. Peyrusse, chanoine; nous ne l'y trouvâmes pas.»

Le lendemain, M. Peyrusse me vint trouver au séminaire. Je lui dis que j'avais été chez lui pour lui faire confidence d'une affaire pour laquelle on m'avait consulté; que j'avais cru qu'il me donnerait des lumières nécessaires, et peut-être même que je pourrais lui rendre un bon service. Il me dit que je pourrais compter sur lui. On me prie, lui dis-je, de m'informer si dans le vénérable chapitre d'Auch il y aurait une maison canoniale inaliénable qui doive toujours être possédée par un chanoine, laquelle ne soit point attachée à un canonicat, plutôt qu'à un autre, et qui puisse être résignée par le chanoine qui en est pourvu à un autre, tel qu'il lui plaira, et qui, en cas de mort du chanoine qui en est pourvu, doive être conférée par Mgr l'archevêque à celui des chanoines qu'il voudra, si le titulaire meurt sans l'avoir résignée à un autre cha-

(1) D'après une ancienne convention arrêtée entre nos archevêques et le chapitre, les nominations aux canonicats vacants se faisaient alternativement par par le Prélat, et par son chapitre qui déléguait le chanoine hebdomadier.

noine, son confrère, dans les formes requises. « Mon Père» me dit M. Peyrusse « j'ai une maison toute telle; mon » oncle l'a possédée comme moi et je l'ai eue de lui par » résignation comme le canonicat : j'ai donné à louage cette » maison à un de nos chanoines, c'est M. Dumas.»

F. CANÉTO, Vic. Gén.

(*La suite prochainement.*)

BIOGRAPHIE.

Daignan du Sendat (Louis) naquit à Auch en 1681. Il fut d'abord chanoine archidiacre de Magnoac et ensuite vicaire général de quatre archevêques, parmi lesquels nous pouvons citer MM. Desmarets, de Polignac et de Montillet. Ces prélats étant fréquemment absents de leur siége, il fut successivement leur intérimaire dans l'administration du diocèse. Passionné pour l'étude, il consacra ses loisirs à grouper les documents relatifs de l'histoire civile et cléricale de la Gascogne. Il laissa ses mémoires, sa collection numismatique, le portrait de quatre archevêques et mille livres pour l'installation de sa bibliothèque comprise aussi dans le legs aux pères Cordeliers qui avaient succédé aux jésuites dans la direction du collége. Il recommanda que tout fût mis à la disposition du public. A sa mort, arrivée le 17 mai 1764, il témoigna le désir d'être inhumé dans l'église Ste-Marie et dans la chapelle de la Purification, ou il repose aujourd'hui.

POESIE.

Je chevauchais sur Pégase à quinze ans. Tous les loisirs de mon adolescence ont été consacrés à égrener des rimes, à

cadencer des hémistiches. Mon imagination est aujourd'hui une rose effeuillée dont les pétales poétiques ont été emportées par mon propre oubli. De toutes mes rêveries juvéniles, une seule a été sauvée par ma mémoire, tandis que ses sœurs sont pour toujours mortes dans mon souvenir. Comptant sur l'indulgence du lecteur pour excuser un péché de jeunesse, j'ose lui offrir cette primevère, bien qu'elle soit simple et sans parfum.

Le sujet de cette composition est un monologue, une confession mentale, un examen des faiblesses des sens et des organes pour les préparer à recevoir l'onction sainte et purificative. J. NOULENS.

LA VIERGE MOURANTE.

Pécheurs, nettoyez vos mains, et vous qui avez le cœur partagé, purifiez vos cœurs. (ST-JACQUES.)

Une vierge mondaine, à son heure dernière,
S'était réfugiée au sein de la prière;
Et feuilletant d'esprit le livre du passé,
Elle disait à Dieu, pour avoir grâce entière,
Ce qu'au prêtre elle avait le matin confessé :

« O Seigneur, pardonnez à l'humble pécheresse
» Que le poids du remords tardivement oppresse.
» Mes sens ont écouté les conseils du démon;
» Dans ma chair j'ai senti des besoins de tendresse :
» J'ai donc négligé l'âme et soigné le limon.

» Les yeux ouverts, la nuit, je résistais au somme
» Pour me ressouvenir des regards d'un jeune homme
» Qui me parlaient de loin, quand j'étais au saint lieu.
» Là, ma pensée en vain s'envolait vers le dôme;
» Lui l'attirait toujours..... pitié pour moi, mon Dieu !

» Ils ont aussi pleuré sur un bonheur fragile;
» Au lieu de savourer le miel de l'Evangile,

» Ils ont bu le poison des livres non permis,
» Qui mettaient tout en feu dans mon être d'argile.
» Je crains que ces péchés ne me soient pas remis.

» Sur ma bouche couraient, dans mes veilles fiévreuses,
» Un baiser idéal, des phrases dangereuses,
» Des soupirs, ne sais quoi de vague, de confus.
» Mes lèvres répondaient aux paroles trompeuses
» Par le silence. Hélas! il fallait un refus.

» Un jour, je me défis de ma pudique crainte
» Pour séduire un mortel par une chaude étreinte
» De ma main; pour écrire, oubliant mon devoir,
» Quelques mots défendus. Cette encre, cette empreinte
» Que l'homme ne voit pas, Dieu, vous allez les voir!

» Souvent, je m'en allais, ardente et solitaire,
» A l'écart, dans les bois, pour creuser un mystère
» Plein de vide, de riens, de décevants appâts.
» Si mes pieds avaient fui vers l'autel salutaire,
» Ils n'auraient pas de fange en ce jour de trépas.

» Gorge, d'où s'exhalait une amoureuse haleine;
» Gorge, d'où s'élançait la folle cantilène;
» Refuge de Satan, nid de l'impureté,
» Je te maudis trois fois : car tu fus longtemps pleine
» De battements humains, d'élans de volupté.

» Ma robe virginale est froissée et ternie;
» Mais la bonté divine est immense, infinie.
» Bien qu'indigne, Seigneur, de paraître à vos yeux,
» De la terre, ce soir, quand je serai bannie,
» Oh! ne m'exilez pas du royaume des cieux! »

J. Noulens.

A M. le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Mon cher Poète,

Dans la nécrologie de l'*Aquitaine*, vous avez oublié un des noms les plus honorables, quoique des plus modestes.

M. Camille Rivière, capitaine de génie, chevalier de la légion-

d'honneur, né à Eauze, vient de mourir à La Martinique, enlevé par la fièvre jaune.

Parti simple soldat, ouvrier illettré, il était parvenu, à force d'études et de bonne conduite, à un grade envié par nos premiers élèves de l'école polytechnique.

Un avenir brillant était ouvert devant lui, lorsque la mort est venue le frapper et le surprendre. Le deuil a été grand ici, car il était entouré de l'estime générale.

Je ne parlerai pas de ses qualités de cœur et d'esprit. Elles étaient complètes.

Vous avez parlé, dans un article particulier, de M. Joret, homme de bien et de profonde conviction. Moi, je vous entretiens d'un enfant du peuple, fils de ses œuvres, soldat de la lignée des Bayards, qui aurait pu inscrire sur ses armes la belle devise : *Sans peur et sans reproche.*

Adieu, et sentiments dévoués.

A.

Eauze, 21 janvier 1858.

ARCHÉOLOGIE.

In dubio libertas.
(St-Augustin.)

A propos d'une inscription tumulaire dont le sens nous a paru assez piquant pour être reproduit par la traduction, nous dirons un mot des *Tauroboles* et des *pierres Tauroboliques*, parmi lesquelles cette sorte d'autel votif fut découvert à Lectoure.

Il est peu de localités qui possèdent autant de monuments de cette espèce que Lectoure.

En faisant des fouilles vers la fin du XVIe siècle près d'un lieu appelé en langue vulgaire *hondelio* (*fons Deliæ*, c'est-à-dire fontaine de Diane), on découvrit une trentaine de pierres gravées dont la plus grande partie fut encastrée en 1591 dans les piliers de la halle au blé. C'était presque un véritable musée improvisé et qui imprimait à lui seul, sur les murs de la ville, un caractère d'antiquité comme ces médailles qui portent en elles le cachet de leur origine et le secret de leur dates.

Ces autels votifs, pierres tauroboliques et tumulaires, étaient offerts à *Cybèle* par les magistrats et un grand nombre d'habitants du temps de Marc-Aurèle, d'Antonin et de Gordien III.

Leurs inscriptions étaient commémoratives pour la plupart de sacrifices *expiatoires* à l'occasion d'événements mémorables; et il y en eut plusieurs, à ces diverses époques, de nature à impressionner vivement les populations. C'était d'abord une peste horrible qui dépeupla l'Italie et étendit ses ravages dans les Gaules; il y eut encore un tremblement de terre par suite duquel des villes entières furent englouties. Les esprits furent tellement frappés qu'on ordonna des prières et des sacrifices dans tout l'empire romain. Enfin, on peut assigner une origine assez vraisemblable à l'un de ces monuments érigé en l'honneur de Gordien et de Tranquillina, son épouse; c'est cette terrible guerre contre les Perses qui surgit à cette époque. (*J. Capitolinus.*)

La ville de Lectoure ne possède plus aujourd'hui que 21 de ces inscriptions qui ont été rapportées dans plusieurs recueils (et notamment dans une notice historique que nous publiâmes en 1839.)

Il y en avait 18 inscrustées dans les murs de la halle et les trois autres dans les murs de maisons particulières.

Quatre existaient du temps de Marc-Aurèle, sous le second consulat de Pollion et d'Aper, l'an 177 de notre ère. Dix sont de l'époque du consulat de Gordien le Jeune et de Pompéien en 242. On ne peut assigner d'une manière aussi positive la date véritable des autres.

La plus grande partie de ces monuments contenaient des inscriptions *Tauroboliques.*

On sait généralement aujourd'hui ce qu'était le *Taurobole* et les *pierres Tauroboliques.* C'étaient des inscriptions commémoratives d'une cérémonie expiatoire ou purificative des payens.

On plaçait le néophite dans une fosse, au-dessus de laquelle se trouvait une pierre creusée en entonnoir ou une porte en bois percée à jour. Sur ce traiteau était immolé un taureau dont le sang tombait par gouttes ou ruisselait par l'orifice de l'entonnoir sur l'individu ou l'expié qui le recevait sur son corps, sur son visage et sur ses habits. Après le sacrifice, on relevait le plancher, on retirait de la fosse l'*initié* ou le *purifié* et on le montrait au peuple qui, le croyant régénéré, se prosternait devant lui.

D'après Joseph de Maistre, ces sortes de cérémonies devaient opérer une purification complète, une sorte de renaissance ou régénération spirituelle : et il en fait remonter l'origine au culte oriental du dieu *Mithra.*

D'autres ont émis cette opinion que ces cérémonies, avec leur pluie de sang, furent imaginées par les payens pour l'opposer au baptême

des chrétiens dont le culte naissant faisait de rapides progrès dans tout l'Empire.

Le poète latin Prudence a donné, dans sa dixième Hymne, une description minutieuse en termes très énergiques de ces sortes de cérémonies. Celui qui en était l'objet était tellement inondé de sang, dit-il, que même son palais et sa langue en étaient imbibés.

« Nec jam palato parcit et linguam irrigat
» Donec cruorem tolus atrum combitat. »

Mais, revenons à notre inscription qui fait le sujet de cet article. C'était une pierre tumulaire ou hôtel votif dont voici le texte exact :

D. M.

NON. FUI. FUI ME
MIM. NON. SUM.
NON. CURO DO
NNIA. ITALIA. AN
NORUM. XX. HIC
QUIESCO. DM
TIUS ET DONNIA
CAL. LISTE. L. PIISSIMÆ.

Sous toutes réserves, et sans prétention aucune, nous allons émettre une opinion sur le sens et l'historique de cette inscription énigmatique. Qu'on nous relève et qu'on nous rectifie, s'il y a lieu, sur sa traduction véritable; c'est ce que nous demandons.

D. M.

aux Dieux mânes.

Non fui. Je n'ai pas existé.
Fui. Ou j'ai existé.
Memini. Je m'en souviens cependant.
Nor sum. Je n'existe plus aujourd'hui.
Non curo. Mais peu m'importe.
Annorum XX. Morte à 20 ans.
Hic quiesco. Je repose ici sous cette pierre.
Donnia Italia. Surnommée Donnia Italia.
D. Munatius et Donnia. Mon maître Munatius et son épouse Donnia.
(Votum fecere). Elevèrent ce monument.
Calliste L. piissimæ. A leur servante Callixte (qui était mon nom primitif).

La noble simplicité de ce style lapidaire s'explique en quelque sorte par les usages des Romains, en ce qui concernait leur intérieur domestique.

Elle s'appelait *Callista;* mais, plus tard, lorsqu'elle devint l'esclave de *Munatius*, elle fut mise sous le patronage de *Donia*, son épouse, qui lui donna son nom, *Donia*. C'était encore l'usage chez les Romains, comme on en voit plusieurs exemples; ainsi les esclaves de *Lucius* s'appelaient *Lucii-Pueri* et *Lucii-Pores* par corruption. — Puis, on y ajoute le surnom d'*Italia*, c'est-à-dire le nom de la contrée où elle avait vu le jour. C'était aussi leur habitude d'après Varron. Ainsi, certains esclaves étaient surnommés *Syrus*, *Geta*, *Davus*, etc., du nom du pays où ils étaient nés.

Enfin, cette inscription réfléchit un esprit d'indépendance, une sorte de scepticisme insouciant à l'endroit de la fin de l'homme et de son sort d'outre-tombe qui est dans le caractère de la religion payenne.

Il est donc présumable que cette pierre tumulaire indiquait le lieu où avait été ensevelie, par les soins pieux de ses maîtres, une jeune esclave qui avait mérité leur attachement par ses services privés ou qui avait attiré leur attention, peut-être même leur admiration par les talents précoces qu'elle aurait révélés au-dessus de son âge, malgré son sexe et surtout dans sa position sociale.

FERD. CASSASSOLES.

Auch, le 27 décembre 1857.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Dans la salle des illustres du Capitole toulousain figure Campistron, le pâle imitateur de Racine. Ayant épousé Madame de Maniban-Cazaubon, sœur de l'archevêque de Bordeaux et cousine du président au parlement de Languedoc, il vint quelquefois dans nos contrées (1). Cette alliance et ces voyages nous donnent le droit de revendiquer tout ce qui lui est relatif. L'auteur de Tiridate avait été le secrétaire du joyeux duc de Vendôme, et, comme son maître,

(1) Cette famille avait deux manoirs en Gascogne : celui de *Maniban* près de Gabarret, et celui de *Maniban Lusca* près de Mansencôme.

il mourut d'une indigestion. Voici comme : M. de Campistron avait une obésité proverbiale. Le 11 mai 1723, l'archevêque de Toulouse l'avait convié à un somptueux banquet à sa maison de campagne de Balinx. Le poète s'abandonna à toutes les délices gastronomiques. Il fut ramené le soir par le carrosse du prélat et déposé dans la cour du palais archiépiscopal. Alourdi par l'âge, par son embonpoint et le lest d'un repas pantagruélique, il ne pouvait revenir chez lui pédestrement. En conséquence, il appela les porteurs de litière qui stationnaient sur la place St-Etienne. Ceux-ci lui refusèrent leur ministère, prétextant qu'il était trop lourd et qu'ils succomberaient à la peine. La colère produite par ce refus insolemment motivé, combinée avec l'action du dîner, déterminèrent une attaque apoplectique.

Guerrier en même temps que poète, M. de Campistron dut perdre l'esprit sur le champ de bataille, car il en mit fort peu dans ses œuvres dramatiques. *Audronic*, sa meilleure composition, est très mauvaise. Vers la fin du XVIIe siècle, on représenta cette pièce sur le théâtre de Lille. Le rôle principal devait être tenu par un acteur, arrivé la veille de Flandre. Ni la tragédie ni le tragédien ne furent sympathiques au public. Aussi, quand l'interprète eut débité ce vers :

Et pour la fuite, ami, quel parti dois-je prendre?

Une voix du parterre lui répondit :

Prends la poste et reviens, cette nuit même, en Flandre.

Une académie de Province, qui n'est pas très loin de nous, se réunit dernièrement avec une grande solennité pour procéder à l'ouverture et à la lecture d'un lourd envoi littéraire. La docte assemblée trouva sous le pli, non pas des manuscrits, mais douze langues de tomates confites.

Inutile d'ajouter que ces langues durent lui sembler malignes.

Etant un jour entré au Café Américain de Bagnères, je vins m'asseoir dans un groupe où X... discourait avec chaleur. Le pauvre hère ne possède qu'un champ grand comme la main. Aussi, quel ne fut pas mon étonnement quand je l'entendis, dans le feu du discours, s'exclamer: Nous autres, Propriétaires!.. Sachant que l'on pouvait arpenter tous ses domaines avec une enjambée, je me pris à sourire ironiquement. Il le remarqua et osa me demander ce qu'il y avait de singulier dans ses paroles. — Je lui répondis par le mot de Rivarol : *c'est ton pluriel qui est singulier!*

J'ai dernièrement sténographié le dialogue suivant entre un bourgeois et un artiste :

Etes-vous toujours le débiteur de l'Harpagon de là-bas? — Toujours. — Il doit avoir reçu des à-comptes, autrement il n'aurait point patienté si longtemps. — Plutus n'oserait point poursuivre Apollon parce qu'il n'attraperait que lui-même; d'ailleurs, chaque fois qu'il vient, il emporte quelque chose. — Et qu'est-ce que vous lui donnez? — De l'*inquiétude*.

En faisant mon dernier article sur les rues de Condom, je me remémorai l'opinion de Jérôme Paturot, qui, systématiquement enthousiaste du passé et contempteur du présent, préférait la rue Trouillefou à celle de Rivoli.

Vers écrits, le premier jour de l'an, sur un Album.

Je ne suis qu'un rimeur, vous êtes une femme!
Je dois donc humblement venir, les yeux baissés,
Déposer à vos pieds l'offrande de mon âme.
Ne la refusez pas; les vœux ardents, Madame,
Valent les fruits glacés.

J. Noulens.

MONOGRAPHIE DE MIRANDE.

DEUXIÈME ARTICLE.

A l'avènement de Louis le Gros, l'organisation du régime municipal est très avancée; les chartes se sont multipliées à l'infini. Je tiens à constater cet état de choses, parce que quelques écrivains ont fait à Louis VI l'honneur de le considérer comme le créateur de l'affranchissement des communes. Il n'en est rien. Louis le Gros n'eut qu'à sanctionner une révolution accomplie; et l'erreur qui lui en attribue l'initiative vient de ce que, d'une part, ce prince prêcha par l'exemple en multipliant les affranchissements sur ses domaines, et que, d'un autre côté, son intervention fut presque toujours réclamée par les villes dans leurs luttes contre leurs seigneurs. Ce fut devant lui que se débattirent les conditions des chartes conquises, et cet arbitrage, qui donnait au contrat d'émancipation un caractère d'authenticité inviolable, fit également les affaires de la royauté, qu'elle fortifia, en lui donnant la tutelle des populations libérées.

Tel est, dans ce grand mouvement politique, le rôle réel de Louis le Gros, et de la royauté, au XIIe siècle. Il est assez habile pour ne pas être exagéré, pour ne pas, surtout, amoindrir la part de cette œuvre qui revient à Saint-Louis, le véritable novateur en matière d'affranchissements.

Sous Louis le Gros, sous Philippe-Auguste, les chartes n'étaient, en effet, qu'individuelles, consenties à telle ville ou même à tel individu. Saint Louis affranchit, en masse, les terres des serfs de la couronne, et son exemple entraîna l'Eglise immédiatement. Mais les garanties politiques ne suffisaient plus; l'introduction du *Droit*, mot inconnu à la féodalité, vint donner aux nouveaux hommes libres une

force de plus pour démolir le vieil édifice des coutumes barbares. C'est donc au XIIIe siècle surtout que de rudes coups furent portés au passé; l'élan était donné, et la révolution municipale n'avait plus qu'à traverser les phases qui devaient se produire selon les progrès du temps.

Je n'ai pas à m'en occuper, et j'arrête ici des prolégomènes déjà trop longs pour parler enfin de Mirande.

Vers la fin du XIIIe siècle, les abbés de Berdoues rêvaient la transformation de leur monastère en évêché. Afin de réussir, il fallait que sur leurs domaines s'élevât une cité assez importante pour prétendre au rang de ville épiscopale. La réalisation de ce projet leur fut facile; ils y furent aidés par les comtes d'Astarac, intéressés à conserver leur influence déjà bien amoindrie par l'autorité royale et le pouvoir ecclésiastique. Donc, en 1285, Centulle, seigneur du comté, Pierre l'Amaguerre, prieur de Berdoues, et Eustache Beaumarchez (1), sénéchal du Languedoc, pour le roi Philippe le Bel, se rendirent à Toulouse et firent rédiger par le notaire Guillaume Auratie une convention dans laquelle étaient stipulés les us et coutumes, les priviléges et juridiction de la Bastide nouvelle. Le territoire de Lézian, sur lequel elle fut construite, en 1289, lui communiqua son nom. Ce territoire, provenant d'une donation faite à l'abbaye de Berdoues, en 1152, par Bertrand de Marrens, relevait de la seigneurie d'Astarac.

C'est à tort, je le crois, que l'on a attribué l'établissement de cette commune au comte Bernard II; il me paraît certain que c'est Bernard IV qui en eut la pensée, et Tentulle III qui la réalisa, de concert avec la couronne et l'Eglise. Par leurs soins, les premières maisons furent groupées géométriquement autour d'une place, sur laquelle dé-

(1) Il fonda, dans le département, Fleurance et une autre petite ville qui porte son nom.

bouchaient quatre chemins, dont les extrémités furent converties en rues, et tout autour des habitations fut bâtie une enceinte percée de quatre portes.

On sait quelle position pittoresque occupe Mirande sur la vallée de la Baïse. Est-ce à sa situation topographique que la ville nouvelle dut de changer son nom de Lézian en celui qu'elle porte aujourd'hui? Les trois bezans d'or, ou les trois miroirs inscrits dans ses armes le donneraient à penser. Ou bien, le mot Mirande symboliserait-il la gloire et non la beauté? Je le croirais plutôt, et je serais disposé à affirmer que cette dénomination, réminiscence des exploits des ducs d'Aquitaine par delà les monts pyrénéens, remémorerait la marche victorieuse de Guilhem VII dans le nord de l'Espagne, la prise de plusieurs places et de nombreux triomphes sur les Maures. Les troubadours, en effet, célébraient, un siècle plus tard, la conquête d'une *Miranda* (1) de la Péninsule, accomplie par ce preux :

Reis coronats qué d'altrui pren livranda,
Mal sieg Guilhem que conquestor Miranda (2).

Ces deux hypothèses sont également admissibles; la première, parce que, à cette époque, beaucoup de villes étaient qualifiées d'une façon poétique (Fleurance, Valence, Plaisance, etc.); la seconde, parce que les trois fondateurs étaient également intéressés à rappeler le souvenir d'une guerre glorieuse et sacrée. Nous laissons au lecteur la faculté d'opter entre ces deux versions.

Le plan de la ville naissante était symétrique; les rues tirées au cordeau, les maisons alignées contrastaient avec

(1) Les Miranda abondent dans la péninsule espagnole; on trouve : Miranda de Corvo, Miranda de Douro, Miranda de Ebro, etc. Des dénominations analogues se rencontrent fréquemment aussi dans le Midi de la France : Mirandol (Tarn), Miramont, Miradoux, Mirepoix, Mirevel, etc.

(2) Roi couronné, portant livrée d'autrui,
Imite mal Guilhem, vainqueur de Miranda.

les villes environnantes, dont les constructions massives s'étaient élevées selon la capricieuse imagination de leurs possesseurs. La circonscription du territoire comprenait 365 arpents, dont dix seulement étaient occupés par les demeures et les jardins.

(*La suite prochainement.*)

H. DE RIVIÈRE,
Membre du Conseil général du Gers.

M. Prost et les Caisses d'escompte.

Les actions de la Société en commandite : A. PROST et COMP., dite *Compagnie générale des Caisses d'escompte*, ont été émises à 500 fr.; elles sont libérées. A l'époque presque récente où, par l'émission de 54 mille actions nouvelles, le capital social primitivement de trois millions de francs a été porté à trente millions, elles faisaient prime de 20 à 40 francs. Un moment même la confiance inspirée par cette entreprise fut si grande que des mandataires organisateurs de caisses placèrent en province des titres de la Compagnie générale au taux de 625 francs. L'engouement était général, et le crédit et l'honorabilité de l'institution paraissaient si solidement établis que quelque temps après la clôture de la seconde émission, il y a environ un an, les agents de change près la bourse de Paris n'hésitèrent plus à admettre aux négociations du Parquet et à inscrire à la cote officielle les actions de la Société qu'ils avaient pendant plusieurs années laissé faire antichambre dans la coulisse.

Au plus fort de la dernière crise, ces actions se sont tenues au même niveau de dépréciation que les autres valeurs mobilières, mais voici qu'au moment où la sécurité revient, où le découragement fait place à une activité qui imprime un mouvement rapide d'ascension à tous les cours, celui seul qui représente les titres de la *Compagnie Générale des caisses d'escompte* se précipite jusqu'à faire croire à une catastrophe. On a vendu, en effet, aux environs de 30 fr. l'une, des actions dont le coupon de 25 fr., non encore détaché, doit être payé dans trois jours.

D'où provient cette affreuse débâcle ? Est-ce de l'avis donné dans les

bureaux de la rue Neuve-des-Mathurins, que le paiement des intérêts échus le 2 janvier serait retardé d'un mois pour procéder en même temps à l'échange des actions de la Société Générale, contre celles du crédit mobilier Portugais dont M. Prost était allé à Lisbonne obtenir la difficile homologation? Nous l'ignorons encore. Mais l'opinion s'est émue de pareils faits. Un large champ est ouvert aux conjectures. On veut frapper de déconsidération les caisses départementales dont M. Prost est le créateur.

Nous parlerons prochainement de M. Prost.

Il nous convient, à nous, qui, plusieurs fois dans cette feuille, avons interrompu par une note railleuse les concerts perpétuellement emphatiques des ténors de la publicité, de juger librement et sérieusement le financier et ses œuvres.

Mais il est un intérêt supérieur que nous devons nous attacher à défendre sans délai, c'est celui de la première, de la principale de ses créations — l'ensemble des caisses d'escompte. Nous croirions manquer à un devoir si nous laissions s'égarer l'opinion publique à leur égard. On est trop disposé à les frapper de discrédit, à dépouiller de l'auréole d'un véritable mérite la combinaison financière qui a doté cent villes industrielles d'établissements essentiellement utiles, presque généralement prospères, et dont beaucoup de centres importants peuvent encore être dotés, tant en France qu'à l'étranger, sous le patronage d'autres noms et par des moyens différents. Intervenons donc immédiatement dans cette situation, et prouvons en peu de mots, que non-seulement la chute de la *Compagnie générale des caisses d'escompte*, n'atteindrait en rien les banques qu'elle a formées. Au contraire, elles resteront pour prouver qu'elles n'ont pas d'autre avenir que le succès, et qu'elles peuvent à bon droit servir de modèle et d'encouragement à tous ceux qui tenteraient d'ailleurs de les imiter.

Le capital des caisses de province est complètement distinct de celui de la Compagnie générale, et à l'abri de toutes les éventualités qui peuvent atteindre celui-ci. Trouvé dans la localité même où les caisses exercent leur action, ce capital n'a jamais été, ni pu être, à la disposition de la Société générale. De son côté, le capital de la Société générale, originairement formé pour entretenir des agents, avancer les frais des organisations, garantir les sinistres jusqu'au moment où les caisses sont devenues assez nombreuses pour que leur propre participation suffise au fonds d'assurance, le capital de la Société générale, disons-

nous, n'a jamais servi à commanditer les caisses particulières. L'absorption complète de ce capital ne peut donc affecter leur position.

Nous pouvons même révéler que c'est par suite d'un refus persistant de concours et de commandite de la part de la Société générale sous une forme officielle ou officieuse que quelques caisses ont végété ou disparu, et que beaucoup de directeurs de celles qui existent et prospèrent aujourd'hui ont conçu pour le directeur général et la société qu'il administre une indifférence qui a été très souvent sur le point de se changer en hostilité. Il n'est donc point à craindre que les caisses de province se trouvent en présence de l'embarras d'une restitution et que leurs moyens d'action soient affaiblis.

Bien au contraire, la Société générale lancée dans des opérations presque exclusivement industrielles à l'étranger, a cessé depuis longtemps d'être pour ses créations financières en province autre chose qu'une charge. A cette charge les caisses ont plus d'une fois cherché les moyens de se soustraire, et loin qu'on puisse les supposer sérieusement chagrines de la déconfiture qui menacerait la société-mère, elles espèreraient trouver dans sa disparition un allégement et un profit. Or, si le public a eu justement confiance dans la solidité du plus grand nombre des caisses d'escompte créées par M. Prost, alors que l'on croyait la société générale en pleine prospérité, pourquoi leur refuserait-il cette confiance, si elles pouvaient rompre fortuitement un contrat tout onéreux pour elles.

Nous avions hâte de propager ces renseignements pour parer au trouble inévitable que les nouvelles de la bourse de Paris ont suscité dans les départements, où de si nombreux intérêts sont engagés tant directement dans le capital des caisses d'escompte que dans des négociations quotidiennes avec elles. L'ignorance ou la perfidie ne sont, en semblables circonstances, que trop disposées à se mettre de la partie pour que la loyauté ne s'empresse pas de combattre leur influence.

D'ailleurs, la forme et la multiplicité de ces maisons de crédit nous a toujours paru être un bienfait pour les populations laborieuses qui ne peuvent aborder les grands établissements financiers où l'on n'accorde de facilités commerciales qu'aux transactions d'un chiffre élevé.

M. Prost a été l'infatigable promoteur d'une espèce d'agitation financière qui a fait descendre dans les rangs les plus modestes de l'industrie et des affaires la ressource des valeurs de circulation; où d'autres, avant lui, avaient échoué, il a su réussir. Que personne ne lui conteste ce mérite. Il s'est malheureusement arrêté trop tôt dans une voie où

il reste beaucoup à faire encore; des affaires plus brillantes l'ont attiré et ébloui; mais que d'autres, intelligents et patients, se mettent à l'œuvre; que partout où il n'existe pas d'institution analogue à la sienne on essaie hardiment d'en créer !

En même temps que l'on obtiendra une légitime reconnaissance d'une multitude d'industriels et de commerçants, on réalisera d'importants bénéfices sur lesquels le doute n'est pas permis en présence du succès de la majeure partie des caisses d'escompte en France.

(*Progrès international*).

Ern. Clair.

P. S. Ecrit depuis plusieurs jours, notre article se trouve avoir encore plus d'à propos, s'il est possible, par la position que la liquidation, aujourd'hui certaine, de la *Compagnie générale des caisses d'escompte*, vient de faire aux caisses particulières. On ne saurait trop le répéter et le répandre, les cent caisses d'escompte créées par M. Prost n'ont rien à redouter, mais beaucoup à gagner dans la chute de la *Compagnie générale* qui depuis longtemps ne justifiait plus le nom et ne poursuivait plus le but de son institution.

MISCELLANÉES

sur la Cérémonie du Gui.

I.

M. Marquet a traité *con amore* de l'origine druidique du chant du gui et de la forme qu'il a prise dans nos contrées. Son intéressant travail a obtenu de trop honorables suffrages pour avoir besoin de mes éloges.

En un point, il a été un peu affermi et complété par la *petite lettre* signée Gélas; c'est sur le refrain *ô gué* de nos vieilles chansons françaises. Espérons qu'on ne répètera plus cette assertion manifestement fausse : que ce refrain tire sa première origine du château de la Bonne-aventure

AU GUÉ; et déplorons que, de nos jours, les opinions fondées sur des études incomplètes acquièrent si facilement droit de cité en littérature que celle-ci est déjà passée dans plusieurs éditions d'ailleurs estimables de Molière.

Ce n'est pas que la parenté du refrain *ô gué* avec le chant du gui soit rigoureusement démontrée; elle est seulement très plausible. Quelques-uns pourront toujours n'y voir qu'une variante de cet autre refrain : *Et gai! gai!...*, tandis que nous regarderions plutôt la première leçon comme plus primitive. En ces matières, il n'est pas souvent possible d'arriver aux précisions de l'évidence.

II.

M. Mary-Lafon (*Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 63) a vanté la leçon agenaise, par lui publiée en 1842, comme plus *pure* que la leçon condomoise. Il s'agit évidemment d'une certaine correction de langage que le temps aurait corrompue chez nous plus qu'ailleurs. Quant à moi, je crois pouvoir assurer qu'à part le refrain qui, chez nous, est du *français patoisé*, les couplets publiés dans le *Tableau de la langue romano-provençale* ne sont pas beaucoup plus purs que les nôtres. Au reste, voici la leçon de M. Mary-Lafon :

Lou boun Diou bous baille tant de béous
Coumo las poulos eren d'eous,
Gentiou seignou!
Ah! dounats-y la guilloneou
As coumpagnous!

Lou boun Diou bous baille tant de poulets
Coumo las segos an de brouquets...

Lou boun Diou bous baille tant de pitchous
Coumo de plets as coutillous...

Si m'assében bubo un cop,
Pourtari millou mous (*sic*) esclop...

Si m'assében bubo pintoun,
Pourtari millou moun bastoun...

Voilà tout. Après ces couplets, M. Mary-Lafon place cette parenthèse : *Chanson du gui de l'Agenais, vers 1450.* — Où est le précieux papier du xve siècle qui lui a fourni son texte?

III.

Il serait curieux d'avoir une notice authentique et complète de la cérémonie du gui chez les Gaulois même. La cueillette du gui sacré est décrite dans Pline; mais la manière dont il était distribué en étrennes n'est pas détaillée par les anciens d'une façon bien satisfaisante. Les Druides avaient des chants analogues à la circonstance. Mais qu'étaient ces chants? On a cité ici un vers d'Ovide :

Ad viscum, viscum Druidæ cantare solebant.

Plusieurs auteurs, en effet, rapportent ce vers avec une variante qui n'a pas grande importance. Ce qui est plus utile à remarquer, c'est que ce vers ne se trouve pas dans les éditions les plus complètes d'Ovide. Ménage n'hésite pas à affirmer qu'effectivement il n'est pas d'Ovide. Le premier qui l'a cité est, je crois, Paul Mérula, dans sa *Cosmographie*, partie IIe, liv. 3, chap. 11. Je traduis ce passage, cité dans le Dict. étymologique de Ménage, art. *Aguilanleu*.

« Il y en a qui pensent que cet au gui l'an neuf, que l'on a coutume de chanter encore à présent en France le dernier jour de décembre, est venu des Druides, peut-être d'après ce vers d'Ovide :

Ad viscum Druidæ, Druidæ cantare solebant.

On dit, en effet, que les Druides envoyaient du gui à

tout le monde par leurs jeunes gens, et que, par cette espèce de présent, ils souhaitaient à tous une année bonne, heureuse et fortunée. ».

Cet *on dit* est vague. Je ne trouve, pour l'appuyer, qu'un mot de Pline : *Tum deinde victimas immolant, precantes ut suum donum* (le gui) *Deus prosperum faciat* HIS QUIBUS DEDERIT. Je suppose qu'il faut lire DEDERINT (1). — C'est, sans doute, sur des témoignages plus explicites que se sont fondés les compilateurs du *Dictionnaire de Trévoux*, qui écrivent (Art. *Aguilanneuf*) : « .... Le chef des Druides..... coupait le gui avec une faucille d'or. Les autres Druides le recevaient, et, au premier jour de l'an, on le distribuait au Peuple comme une chose sainte, après l'avoir béni et consacré, en criant : Au gui l'an neuf, pour annoncer une année nouvelle. »

Du reste, pour se représenter par l'imagination, à défaut de *mémoires contemporains*, la distribution du gui, je conseille au lecteur de revenir sur quelques lignes pittoresques du Directeur de cette *Revue* (tome 2, page 19).

IV.

Notre Aquitaine, plus ibérienne que gauloise, n'est pas assurément la terre classique de l'Aguillanneuf. Aussi les traces s'en rencontrent dans les autres provinces d'où il nous est venu, ainsi que M. Marquet l'a fort bien remarqué. (*Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 419.) On me permettra de réunir ici quelques témoignages qui, quoique peu neufs, pourront cependant être nouveaux pour nos lecteurs.

« En Bourgogne, à Dreux et autres lieux, les enfants crient *Aguilanneuf* pour demander leurs étreines. » TRÉVOUX.

« On fait encore ce cri en Picardie, où on ajoute *plantez*,

(1) HIST. NATUR., lib. XVI, cap. XLIV. (Caii Plinii Secundi Hist. mundi .... *Aureliæ Allobrogum*, 1606. In-fol., page 369.)

plantez, pour souhaiter une année abondante et fertile. De là est venu le nom d'un fauxbourg de Lyon qu'on nomme encore à présent la Guillotière. (???) — On donna depuis le nom de Aguilanneuf à une quête qui se faisait le premier jour de l'an. Elle se faisait par de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Les synodes ont aboli cette quête à cause de la licence et du scandale dont elle était accompagnée. Voyez là-dessus les remarques de M. Mosant de Brieux.» IDEM.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la cérémonie du gui ne s'arrête pas même à notre frontière méridionale, aux Pyrénées. Elle existe aussi en Espagne, soit que les Celtes l'y aient portée dans l'antiquité, soit qu'elle y ait émigré dans les temps modernes, à l'état de pratique populaire dont le sens primitif a disparu. Ecoutons Ménage : « Les Espagnols disent *Aguinaldo* pour les présents qu'on fait à la fête de Noël.» DICT. ÉTYM., art. *Aguilanleu*.

V.

En un passage de Court de Gébelin, inséré naguère dans les *Etrennes* de la *Revue d'Aquitaine* (t. II, p. 385), est cité, d'après Grantemesnil, un refrain chanté à Rouen le dernier jour de l'an, et dont le dernier mot est *Hoquinano*. — Je crois que l'interprétation de Court de Gébelin, dont je n'ai pas d'ailleurs le livre à ma disposition, est la seule vraie. Mais je lis dans Ménage que Grantemesnil lui-même expliquait autrement ce mot étrange.

Il prétendait d'abord que *Haguignetes* était dit pour *Hoguignetes*, assurant que ce dernier mot était plus employé en sa jeunesse, et conjecturant qu'il avait été changé à cause de je ne sais quelle vilaine signification attachée par les Picards au mot *hoguigner*. Tout cela évidemment n'a pas grande valeur. Mais il ajoutait cette assertion beaucoup plus spécieuse :

« Ce mot de *Hoguignetes* venait de *Hoc in anno* : car c'est un présent que l'on demande au dernier jour de l'année : donnez-moi quelque chose *hoc in anno*, encore une fois cette année.»

Cependant la vérité n'est pas là. Grantemesnil lui-même nous met sur la voie d'une explication plus juste quand il ajoute : « Vers Bayeux et Les Vez, ils disent : donnez-moi mes *Hoguignanés*.» N'est-il pas palpable que ce dernier mot renferme sous une enveloppe fort grossièrement tissue les éléments : *Au gui l'an neuf ?* — Ces éléments ne paraissent pas moins dans le refrain, également rouennais, publié par Ménage et inséré dans le morceau de Court de Gébelin déjà cité. Ce refrain se termine par *Haguinelo*, qui évidemment a été dit par métathèse pour *A-gui-lo-né Au gui l'an neuf!*

VI.

A Morlaix, la cérémonie du gui portait le nom de guignannée et elle avait été transformée en œuvre de charité. On lira peut-être avec plaisir une relation de cette pratique bretonne que l'on pourra comparer avec celle de nos pays. Cette relation a paru pour la première fois dans le *Mercure galant* de 1683 :

« L'ouverture en est toujours faite par ceux de l'Hôtel-Dieu, auxquels on donne des habits grotesques, et qui commencent à demander les GUIGNANNÉES dès le 27 ou 28 de décembre. Ils ont un capitaine, deux tambours, avec officiers et soldats, tous ajustés de manière différente; et à chaque porte qu'on leur donne, ils font des cris qui sont entendus dans toute la ville. Le dernier soir de l'année, la bourgeoisie se rend à la maison de ville qui est la plus belle de la province. Les syndic, juges consuls et jurats s'y trouvent : et on délibère avec eux de la route qu'on tien-

dra. La délibération finie, on sort dans l'ordre qui suit : quatre trompettes, précédées de quantité de flambeaux, marchent à la tête pour avertir les habitants d'ouvrir leurs portes et d'apprêter leurs présents. Ensuite vont les tambours et fifres : et derrière eux dix ou douze crocheteurs que l'on charge des présents reçus. Ces crocheteurs sont couronnés de lauriers et de fleurs attachées de toutes couleurs. Les syndic et jurats les suivent, ayant devant eux les quatre Hérauts de la ville, et quelques jeunes bourgeois députés pour recevoir les présents. Chacun en fait selon son pouvoir, et il n'y a personne qui s'en puisse dispenser. Ainsi, ce ne sont qu'acclamations continuelles, puisqu'on en fait à chaque présent qui est élevé fort haut par celui qui le reçoit. Ces messieurs sont suivis de violons, de hautbois et de toute la jeunesse, à laquelle la plupart de la noblesse ne dédaigne pas de se joindre. Ce qui fait un cortége très nombreux. Tous ceux qui en sont prennent des habits forts propres, et s'arment de grands bâtons, pour rompre les portes, s'il s'en trouvait de fermées. On va d'abord chez M. le gouverneur qui fait toujours des présents considérables : comme un mouton gras dans un grand bassin, des chapons, perdrix, bécasses et autre gibier dans deux autres. Les belles sont aux fenêtres avec leurs présents, qu'elles descendent dans des paniers ou corbeilles fort propres. Ce sont toutes sortes de petits animaux en vie, ornés de rubans, comme perdrix rouges, pigeons des plus beaux, tourterelles, lapins blancs et noirs, et enfin ce qu'il y a de plus rare, des martres, des écureuils, des cochons d'Inde, des furets, etc. Ces présents ne sont pas comme les autres. Celles qui les font en favorisent qui elles veulent, et c'est à l'envi à qui aura quelque chose de plus beau.... »

VII.

Je n'ai pas de conclusion à tirer de ces notes disparates; mais on me permettra de constater ici une fois de plus qu'il est difficile de rien admettre en fait d'*origines*, si l'on ne reconnaît pas que le cri des Druides *au gui l'an neuf* se retrouve avec évidence dans le cri des provinces du Nord : *Auguilanleu;* dans celui des Tourangeaux : *Auguilanneu;* et enfin, dans la chanson de la Guienne et de la Gascogne, *la Guillounè,* et plus correctement peut-être l'*Aguillounè*.

LÉONCE COUTURE.

ANTIQUITÉ DE LA VILLE DE CASTELJALOUX.

I.

La Bibliothèque historique de la France, du Père Lelong, signale, comme existant à la *Bibliothèque du Roi*, un Mémoire *sur l'antiquité* de notre ville. Mais c'est sans succès que nous profitâmes de notre correspondance avec le Ministère de l'Instruction publique, pour tâcher de nous procurer ce document. « Nous avons cherché en vain le volume » indiqué dans la Bibliothèque historique de la France, concernant la » ville de Casteljaloux, » écrivit M. Champollion Figeac, le 17 avril 1844, à M. Camille Jubé, qui voulut bien nous transmettre cette lettre. « Il est mentionné dans la 1re édit. de cette bibliothèque, faite en » 1709, comme existant à la bibliothèque du roi, et cependant le cata- » logue des manuscrits, rédigé en 1682, ne renferme pas le titre du » volume demandé. Le catalogue de 1729-1730 est également muet à » ce sujet. Ce volume a été autrefois demandé et les recherches de » cette époque n'ont pas obtenu plus de succès. C'est donc par erreur » que le P. Lelong indique ce manuscrit comme existant à la Biblio- » thèque du Roi, en 1709, puisque les catalogues antérieurs et posté- » rieurs à cette date n'en font aucune mention. Cette erreur est aussi » démontrée par cette circonstance, savoir : le P. Lelong, lorsqu'il cite » le titre d'un manuscrit qui est à la Bibliothèque royale, en désigne

» en même temps le *fond* et le *numéro*. Pour le manuscrit concernant
» Casteljaloux, ces désignations manquent entièrement. Il aura désigné
» la Bibliothèque du Roi, au lieu et place de celle de Paris ou des
» provinces, dans laquelle se trouvait le mémoire demandé. »

Privés de ce document qui devait contenir des preuves aujourd'hui perdues pour nous, la question de l'antiquité de notre ville reste soumise à bien des conjectures.

II.

Quelques auteurs ont fait de Casteljaloux la 4e station, dite *tres arbores*, de l'itinéraire de Bordeaux à *Jérusalem*, composé en 333, pour les pèlerins des Gaules.

Mais il suffit d'appliquer cet itinéraire à l'une de nos cartes, pour voir que Casteljaloux n'est pas situé dans sa direction.

Voici, en effet, la ligne des stations à partir de Bazas :

» Civitas vasatas.....Leuc. IX.
» Mutatio *tres arbores*.....L.... V.
» Mutatio oscineio. (1).....L.... VIII.
» Mutatio scittio (2).....L.... VIII.
» Civitas *Elusa* (3).....L.... VIII.

D'un autre côté, cet itinéraire n'indique entre Bazas et *Tres arbores* que cinq lieues gauloises, qui ne feraient que douze kilomètres environ (4), tandis que la ville de Casteljaloux est à trente kilomètres de la ville de Bazas.

Aussi M. Jouannet (Statistique du département de la Gironde), place-t-il avec plus de plausibilité la station *Tres arbores*, au lieu nommé *Lous tres casses* (les trois chênes), dans la commune de *Syllas*, canton de *Grignols*.

(1) On présume que la station *oscineio* était à l'église d'Esquieys, sur le *Ciron*, détruite depuis plusieurs années. Les ruines de cette église furent adjugées, le 27 novembre 1813, avec le cimetière, à Joseph Bounoure de Nérac, pour 256 fr.

(2) Tous les auteurs s'accordent pour reconnaître ici l'erreur d'un copiste qui aurait mis *scitto*, pour *sottio*. C'est la ville de *Sos*.

(3) *Eauze*, en Armagnac.

(4) La lieue gauloise était de 1500 pas romains, et le pas romain, de 4 pieds 6 pouces 5 lignes. Aussi la lieue gauloise équivalait à 1133 toises environ. C'était à peu près la demi-lieue commune de France et le 1/3 à peu près de la lieue de Gascogne.

Ce n'est pas que la ville de Casteljaloux ne puisse prétendre à quelque antiquité, et lorsqu'elle disputa le siége présidial à la ville de Nérac, en 1605, elle se dit *la plus ancienne* de *l'Albret* (1). Mais rien dans son enceinte, rien dans les documents historiques, rien dans ses chartes, n'autorise à faire remonter son existence au temps des gallo-romains. Seulement, on a trouvé des restes romains dans son voisinage. A *Fontpeyre*, à deux kilomètres nord de Casteljaloux, il fut découvert, lors de de la confection de la route impériale n. 133, des fondations qui offraient indubitablement ce caractère et d'où l'on retira une tête en marbre, reste évident d'une statue ou au moins d'un buste d'une forte dimension. A deux kilomètres plus loin, et sur la rive droite de la rivière de *l'Avance*, les ruines de l'ancienne église de Ste-Aulasie recouvraient des ruines romaines, où M. Lamarque, propriétaire de ce terrain, a cru reconnaître les restes de quelques bains. Enfin, du côté opposé et à 6 ou 7 kilomètres sud de la même ville de Casteljaloux, qui de nous n'a pas admiré les belles mosaïques et les trésors archéologiques exhumés dans le voisinage de l'église gothique de Pompagne, par les soins de M. Martin, conducteur des ponts et chaussées?

Au surplus, le nom de Casteljaloux, autrefois Castelgeloux, lui vient de *gelosus* (jaloux) et non de la *Gélise*, sur laquelle M. de Montlezun place, par erreur, notre ville baignée par l'*Avance*. Moréri rapporte que Castel Jaloux *possédait une tour dont les habitants du pays fesaient de petits contes au sujet du nom de leur ville*. Je crois avoir lu ailleurs, sans pouvoir dire où, qu'il s'agissait de la jalousie du seigneur du lieu à l'encontre de celui de *Castel amouroux*. Il y aurait là un sujet de légende. Mais rien n'en est resté dans la mémoire de nos contemporains. Les moissonneurs chantaient jadis, de leur côté, les versets suivants sur l'origine de Casteljaloux :

« N'y a pas pu bère bille,
» La de Casteljalous !
» Es bastide sou sable,
» Aygue tout aléntour.

» Lou maçoun qui la heyte
» Démande pas d'argént;

(1) Nous avons quelque soupçon que ce fut à l'appui de cette prétention que fut composé le mémoire signalé par le P. Lelong, dans sa bibliothèque historique.

» Mais y a bère gouyate,
» La boou per paguemén. » (1)

Quoi qu'il en soit, des Agrippa d'Aubigné, on avait déjà commencé de dire *Casteljaloux*, bien que le nom de *Castelgeloux* ait prévalu jusque vers la révolution de 1789.

J.-F. SAMAZEUILH,
Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

LES CHEVAUX FRANÇAIS DU MIDI ET DE L'OUEST.

Nous avons en France, au midi de la Loire, dans de vastes provinces qui s'étendent depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, les débris de plusieurs races autrefois très renommées par la légèreté et par la souplesse des chevaux qui les composaient. Malheureusement, une pratique inintelligente s'est imprudemment laissée aller à des croisements mal assortis, et ces races ont été abâtardies, presque détruites. Les éleveurs ont fini pourtant par reconnaître leur faute, et il s'agit maintenant de réparer le mal.

Le remède est simple, surtout où l'on rencontre encore les éléments nécessaires à la reconstitution de ces anciennes races. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à employer franchement la méthode de la sélection. En choisissant les plus beaux sujets que l'on pourra trouver dans la race elle-même pour en faire des reproducteurs, on arrivera bientôt

(1) Il n'est pas de plus belle ville
Que celle de Casteljaloux.
Elle est bâtie sur le sable,
Avec de l'eau tout à l'alentour.

Le maçon qui l'a construite
Ne demande point d'argent;
Mais il s'y trouve une belle fille;
Il la veut pour son payement.

Cette chanson est, dit-on, fort ancienne.

à l'amélioration des formes; puis, en soumettant les élèves à un régime alimentaire convenable, on ne tardera pas à obtenir une taille supérieure à la taille actuelle, qui laisse parfois trop à désirer.

Mais il est des provinces où les éléments font défaut pour pratiquer la sélection avec chance d'une prompte réussite. Il faut alors recourir au sang étranger. A quel sang? Voilà précisément la difficulté. Si vous continuez à vous adresser au sang des races du nord de l'Europe, qui par leurs formes et leur tempérament diffèrent trop de vos races méridionales, vous n'obtiendrez que des chevaux tarés dès leur naissance, ou tout au plus des animaux qui tendront sans cesse à dégénérer sous l'influence d'un ciel trop différent de leur climat imaginaire. Si vous voulez obtenir des résultats solides, beaux, durables, il faut prendre le sang améliorateur dont vous avez besoin dans une race peu différente de celle qu'il s'agit de perfectionner. Ne pouvant pratiquer la sélection, il faut tâcher de trouver quelque chose qui s'en écarte le moins possible; il faut chercher à faire de la quasi sélection.

Par le plus heureux des hasards, il se trouve précisément que vous en avez les moyens sous la main. Les races détériorées qu'il s'agit de reconstituer ont quelque analogie avec les races les plus nobles de l'Orient; elles n'en diffèrent que fort peu par la taille et par le tempérament. Elles ont, comme elles, les os petits, les muscles et les tendons forts et solidement attachés, les jambes sûres. Je sais bien que les étalons de pur sang arabe sont difficiles à obtenir. Mais, à défaut de ces *Koclani* qui descendent en ligne directe des écuries du prophète et même des chevaux du roi Salomon, n'avez-vous pas des *Barbes*, que l'Afrique commence déjà à pouvoir vous fournir en abondance?

N'hésitez pas à donner vos juments limousines ou na-

varraises aux étalons africains. Cette alliance peut bien mériter le nom de quasi-sélection. Le sang diffère si peu que, si l'on pouvait remonter assez loin la filière des générations, on trouverait peut-être quelque parenté entre vos plus belles juments limousines et les étalons barbes que vous leur présentez. Au surplus, quel que soit le nom que vous donniez à cet accouplement (sélection, quasi-sélection, ou même croisement), vous verrez qu'ils valent mieux que les alliances avec les plus nobles et les plus irréprochables d'entre les races chevalines du nord de l'Europe.

Choisissez les chevaux les mieux réussis parmi les chevaux croisés issus de nos juments méridionales et des étalons anglais de noble race, puis, montez-en un régiment. Faites la même opération avec des chevaux nés, soit de la sélection, soit de la quasi sélection dont nous parlions il n'y a qu'un instant, et entrez en campagne. Donnez l'ordre aux deux colonels de partir de Toulouse, le 1er janvier 1858, et de se rendre à marches forcées à Berlin ou à Pétersbourg. Vous verrez lequel des deux régiments arrivera le plus tôt, avec l'effectif le plus complet et en meilleur état.

Le cheval anglais de noble race est cependant un animal qu'on aurait tort de mépriser; mais les intempéries de l'air, les variations de la température, les privations surtout le tueront deux fois plus vite que nos arabes ou nos gascons. Supérieur à tout autre par la rapidité de ses allures, l'aristocratique coursier de l'Angleterre est un cheval de luxe et de parade, qui devient, en campagne et en bivouac, aussi inutile à son cavalier qu'il lui est agréable en garnison.

N'hésitons donc pas à améliorer nos races méridionales, soit par elles-mêmes, soit à l'aide des étalons arabes ou barbes; poursuivons cette œuvre régénératrice avec persévérance, et nous obtiendrons un cheval léger, souple, ar-

dent, un cheval plein de fond et de rusticité, qui sera sans égal en Europe pour la remonte de la cavalerie légère.

F. MALEZIEUX.

NÉCROLOGIE.

Le continuateur direct d'une vieille famille de Gascogne, où elle possède encore des domaines, M. le comte de Noé, ancien pair de France, qui, depuis la chute de la Restauration, s'était réfugié dans l'étude de la science, est mort le 6 février dernier, à l'âge de 81 ans, quelques jours après sa nomination à la vice-présidence de la société de botanique.

M. le comte de Noé avait été gentilhomme de la chambre du roi Louis XVIII et du roi Charles X; il était grand-officier de la légion-d'honneur.

Il était l'un des plus anciens représentants de la pairie; son père, descendant direct de l'un des quatre grands barons d'Armagnac, avait épousé la fille du baron de Noé, son oncle, et devint ainsi le chef de l'une des premières familles de la noblesse du Midi.

M. de Noé fut l'un des premiers pairs nommés lors de la création de cette dignité, dans laquelle il succéda à son père en 1816. Il avait mené durant sa jeunesse une vie des plus actives. Il émigra jeune, passa en Angleterre, et il prit du service dans l'armée des Indes, où il eut occasion de se distinguer.

A son retour en France, il a publié un ouvrage intitulé : *Mémoires relatifs à l'expédition anglaise*, partie du Bengale, en 1800, pour aller combattre en Egypte l'armée d'Orient.

Il fut longtemps président de la Société des Amis des Arts.

L'affabilité et la simplicité de ses manières, sa bienveil-

lance et son goût éclairé pour les arts, lui avaient fait partout et de tout temps de nombreux et sincères amis.

Le fils du comte de Noé est l'un des esprits les plus sagaces de l'époque dont il a dessiné tous les ridicules. C'est Cham, le caricaturiste du *Charivari*. En empruntant son pseudonyme à la tradition biblique, il a voulu faire allusion aux irrévérences et aux frivolités imposées par sa profession à la dignité patriarcale de ses pères.

M. Féras, l'ancien émule de M. Romiguière au barreau de Toulouse, mainteneur des Jeux-Floraux, membre des deux académies de la ville de Clémence-Isaure et ex-président du Conseil général de la Haute-Garonne, est mort il y a quelques jours.

RÉPONSE

à la SIMPLE NOTE du cahier précédent.

Après Villeneuve-Bargemont et le baron de Crazannes, je crois que Ténarrèse vient de *Iter Cæsaris*. Je pense avoir, le premier, expliqué la formation de ce nom. Je me félicite de voir que la moitié de ma déduction a été pleinement adoptée par le studieux philologue que je crois avoir deviné sous le pseudonyme dont il s'est voilé et qu'il justifie trop, pour notre malheur, par la *parcimonie* de ses communications, que nous recevrions avec tant de sympathie et de reconnaissance !

Je ne m'étonne pas qu'une autre partie de mon travail n'ait pas obtenu un si facile assentiment; elle avait quelque chose d'étrange, j'en suis tombé d'accord. La déduction de M***, au contraire, est d'une simplicité séduisante. Et pourtant, je ne puis me rendre.

La *persistance* de l'accent tonique est, à mes yeux, une

règle sûre en étymologie. En vertu de ce principe, ce mot isolé *itIneris* ou *tIneris* serait devenu chez nous quelque chose comme *TEnre* ou *TEndre*. Si, par une corruption invraisemblable, nos pères avaient prononcé *TinEris*, ce mot aurait pu devenir *TénEro* ou *TénAro*, mais jamais *TénarÉs*, encore moins *TénarÉso*.

J'espère revenir sur la théorie de l'accent tonique et confirmer, par de nouveaux exemples, la nécessité d'y avoir toujours égard dans les analyses étymologiques.

LÉONCE COUTURE.

Délibération du Conseil de surveillance de la Caisse d'Escompte de Condom.

Ce conseil, dans sa séance du 18 février dernier, a pris à l'unanimité la délibération suivante :

Considérant que le contrat d'assurance, seul lien qui existait entre la *Compagnie générale des caisses d'escompte et la caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac*, est rompu par la situation de la première de ces sociétés;

Considérant que cet état de choses, loin d'être préjudiciable à la caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac, lui profite en ce sens qu'il la débarrasse d'un patronage onéreux et la dégage du paiement de la prime;

Délibère qu'il y a lieu de proposer à l'assemblée générale des actionnaires toutes les mesures nécessaires pour faire judiciairement résoudre le contrat d'assurance dont il s'agit et pour que la caisse continue ses opérations comme une société indépendante, après avoir fait à ses statuts les modifications nécessaires par la nouvelle situation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 1er mars.

RÉCEPTION

des Reliques de St-Taurin, à Eauze.

C'est une grande et belle histoire que celle de notre diocèse : parmi ses représentants les plus augustes, nous pou-

vons citer St-Taurin, cinquième métropolitain d'Elusa, dont deux de nos collaborateurs ont écrit la vie militante. Ce noble martyr, après avoir échappé aux persécutions de Dioclétien et transféré le siége épiscopal à Auch, fut massacré par les Druides dans la forêt de Berdale, près Aubiet, où il était venu pour renverser leurs monolithes et prêcher l'Evangile. Le deux février de cette année, en commémoration de sa gloire et pour faire une pompeuse réception à ses reliques, Eauze avait revêtu ses habits de fête. L'éloquente parole du Père Alexis préludait, depuis un mois, à cette cérémonie, en disposant les âmes à la piété et à la foi. Mgr de Salinis, retenu par une maladie, avait délégué l'un de ses vicaires généraux, M. de Ladoue. En l'absence du primat d'Aquitaine, ses suffragants, les évêques de Tarbes et d'Aire présidèrent la solennité et administrèrent le sacrement de la confirmation à six cents fidèles.

A midi, avec ses bannières flottantes, ses essaims de vierges en robe blanche et d'enfants de chœur en robe rouge, une longue et compacte procession s'est acheminée vers le couvent où étaient déposés les restes insignes. Là, le reliquaire a été placé sur un reposoir triomphal luxueusement décoré. Le brancard sacré était porté par huit prêtres; par huit prêtres aussi étaient agités les encensoirs. Sous les arcs cintrés par la piété, les deux prélats stationnaient et parfumaient la sainte châsse de vapeurs hiératiques. Que de poésie dans ces symboles extérieurs! Ces images, à la fois imposantes et gracieuses, frappent l'esprit par leur signification allégorique et séduisent l'œil par leur naïve grandeur. Les hymnes et la musique, auxiliaires de la religion, viennent compléter l'émotion et enivrer l'âme d'amour divin.

Au retour, la nef de l'église était insuffisante pour recevoir les cinq mille témoins de cette solennité. Mgr Hiraboure

et M. de Ladoue, par leurs douces allocutions, touchèrent tous les cœurs; le discours d'adieu du Père Alexis les fit fondre en larmes.

La fête fut couronnée par une illumination et par l'ascension d'un aérostat illustré de cette devise : *Gloire à St-Taurin d'Eauze.*

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Henri IV était entré dans un village sans avoir été salué par des salves de coulevrine. Le maire, voulant excuser l'absence d'artillerie, lui dit : Sire, nous n'avons pas tiré le canon pour plusieurs motifs. Le premier, c'est que nous n'en avions pas; le second..... — Cette raison me suffit, répondit le monarque, et je vous dispense d'énumérer les autres.

Le jour de l'an, un friand personnage vint apporter à sa sœur les souhaits traditionnels et lui imposer un déjeuner. Celle-ci, n'ayant point de provisions, le pria de réserver son appétit pour un moment plus opportun. Le gourmand insista et fureta partout. Le garde-manger était désert, l'office aussi, un recoin seul était peuplé de quelques œufs. Profitant de cette aubaine, l'importun les cassa et les versa dans une assiette. Quand ils furent battus, il continua ses perquisitions dans l'espoir de découvrir des accessoires : du lard, des herbes ou du rhum. Ses recherches furent infructueuses. Il allait sortir, laissant la poèle sur le feu et maudissant la pauvreté culinaire de son hôtesse lorsque, ayant fouillé dans ses poches, il en retira quelques ingrédients qu'il jeta dans l'omelette; puis, l'ayant retournée, il la mangea. Devinez avec quels ingrédients il l'avait assaisonnée? — Avec *des pralines.* J. N.

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Sur les noms de lieux du département du Gers

(Anciens Comtés d'Astarac, de Pardiac, d'Armagnac, de Gaure; vicomtés de Fezensaguet, de Lomagne et partie du Comminges).

(1er Article).

Parmi les questions historiques qui s'attachent aux origines des peuples, il n'en est guère de plus intéressantes que celle des étymologies géographiques. Si quelque chose a le droit de nous surprendre, c'est qu'il existe si peu de travaux sur cette matière.

Les historiens les plus sérieux, les plus justement célèbres, les pères de l'histoire, si nous pouvons leur donner ce nom, ont tout interrogé, tout sondé, livres et manuscrits, traditions et monuments, inscriptions et médailles; tout excepté la question des étymologies, et cependant ces villes, ces bourgs, ces villages dont ils négligent de chercher le berceau, forment le théâtre tout entier sur lequel ils développent le drame humain.

Plus d'un historien ne manque pas cependant d'éclairer la scène terrestre sur laquelle il va dérouler les événements et faire poser ses personnages... Souvent de magnifiques descriptions topographiques servent d'introduction à leurs ouvrages. M. Michelet, dans son *Histoire de la République Romaine*, étale aux yeux du lecteur l'aspect du pays âpre, aride et rocheux qui exercera son influence inévitable sur le caractère des maîtres du monde.

Mais après ce travail du peintre, tout est-il dit? Ne reste-t-il pas à chercher à quelle époque, suivant quelles lois générales, à la suite de quelles influences la population urbaine ou rurale s'est établie, distribuée, juxtà-posée sur le sol. La fondation du village le plus important, du bourg le moins populeux, du château, du palais les plus superbes, a son importance historique et morale, car toute construction humaine est la manifestation d'une idée ou d'un besoin, d'un intérêt ou d'un droit.

L'histoire moderne fait agir, circuler sur la surface du globe une population agricole et industrielle, une classe bourgeoise, des familles féodales et aristocratiques, un clergé, une royauté. Chacun de ses éléments manifeste son action par la prise de possession de certains points

du sol. Il est donc du plus grand intérêt de savoir à quelle classe d'hommes remonte la création de chaque ville, de chaque village, de chaque castel; ce travail, que quelques écrivains laborieux et modestes ont entrepris pour certains départements de l'ouest et du nord, nous avons résolu de l'essayer pour notre département, et nous sommes guidés dans cette entreprise par l'espoir de remplir une tâche utile au point de vue de l'histoire générale, et d'un attrait plus particulier pour les habitants actuels de cette partie du sol français.

La distinction que nous venons d'indiquer tout d'abord dans les origines des agglomérations met naturellement sur la voie de l'ordre que la logique impose à notre travail. Nous ne jetterons pas pêle-mêle les noms de villes et de villages dans cette revue étymologique. L'ordre alphabétique serait un guide fort illogique et le hasard un maître tout aussi peu satisfaisant. Nous éviterons également les divisions spécieuses, subtiles, multipliées, et nous nous bornerons à ranger les noms de lieux dans les quatre catégories suivantes :

I.

Localités rurales devant leur dénomination à leur situation élevée ou basse, à des objets de la nature, à leur terroir favorable ou nuisible à l'agriculture, au nom ou au sobriquet de leur fondateur.

II.

Localités bourgeoises devant leur nom à leur position stratégique ou agréable, à leurs rapports avec la féodalité, aux métiers de leurs habitants.

III.

Châteaux féodaux et autres fondations aristocratiques.

IV.

Etablissements religieux, localités remontant à une origine ecclésiastique et empruntant ordinairement leur nom à la langue latine.

Cette rapide nomenclature des noms de lieux du département du Gers nous amènera naturellement à des observations générales sur l'époque de leur fondation, mais nous nous garderons bien de poser des principes d'origine au début de notre travail. Nous les développerons successivement à la suite de chacun des quatre chapitres comme la conséquence logique des séries de noms que nous aurons fait connaître.

I.

Localités rurales devant leur dénomination à leur situation élevée ou basse, à des objets de la nature, à leur terroir favorable ou nuisible à l'agriculture, au nom ou au sobriquet de leur fondateur :

Biran. Du gascon *bira* tourner, changer de direction, endroit ou le chemin tourne. C'était en effet le point où la route d'Auch à Eauze se joignait à celle de Tarbes. On pourrait le faire venir aussi du celtique : *bir*, flèche, clocher, et *an* ou *ar* le; la flèche; mais nous préférons la première étymologie (1).

Brouill. Mot douteux que l'on pourrait faire venir cependant du celtique *broud*, piquant, ardu, brûlant.

Biane. (Gasc.) *Biano*, du celtique *bian*, *bihan*, petit, peu étendu.

Arné. Orage, orageux (celtique).

Puy lou Brin. (Gasc.) *Pouy lou Brin*, pouy, montagne, et peut-être *bren;* en celtique, chef, roi, mont du roi.

Puy Laoussic. (Gasc.) *Pouy Laousic*. Laoussic, peut-être l'*aouset*, l'oseau; les Pyrénées possèdent plusieurs châteaux de ce nom : *mounto aouset*, monte l'oiseau. On peut y voir aussi le mot celtique *sich*, siége, lieu où l'on se repose.

CÉNAC-MONCAUT.

Exposition de Toulouse.

Une exposition des produits des beaux-arts et de l'industrie doit s'ouvrir à Toulouse, le 15 mai 1858, dans les galeries et dépendances du Capitole. Le droit d'exposer est réservé aux artistes et aux fabricants. L'admission ou le rejet des objets présentés sera prononcé par une commission que préside le maire. A la fin de l'exposition, un jury décernera des médailles d'or, d'argent ou de bronze, et des mentions honorables. Une loterie sera ouverte pour l'acquisition des produits les plus remarquables de l'exposition, et un concours d'orphéons terminera une série de fêtes pendant lesquelles seront distribuées les récompenses. On voit que Toulouse veut justifier son ancien titre de Palladienne.

M. Zeppenfeld destine à ce concours sa statue de l'*artiste en détresse brisant son chef-d'œuvre*.

(1) Tous les mots qui ne sont pas indiqués comme venant du celtique, du latin, du basque, etc., appartiennent au gascon.

NÉCROLOGIE.

M. le vicomte de Calvimont, maître des requêtes au conseil d'Etat, ancien collaborateur de la *Guienne Monumentale*, est mort à Paris le 17 février. M. de Calvimont avait écrit aussi dans le *Mémorial des Pyrénées*.

Un ancien chanteur de l'Opéra, M. Darius, né à Mont-de-Marsan, vient de mourir à Rouen, à l'âge de 104 ans. Nonagénaire, il chantait encore sur le théâtre de cette dernière ville un rôle de première basse.

Il vint pour la première fois, en 1814, dans le chef-lieu de la Seine-Inférieure et brilla au Théâtre-des-Arts dans les opéras du répertoire de cette époque : dans *Œdipe*, dans *Iphigénie en Aulide*, dans la *Caravane*, dans le *Rossignol*.

Ruiné par une faillite, ayant perdu son fils, violoniste distingué, Darius fut secouru par la franc-maçonnerie rouennaise, qui lui donna dans les bureaux de la compagnie d'assurances la *Normandie* une place, véritable sinécure, qui couvrait un bienfait sous le titre de rémunération. Les loges maçonniques de l'Orient rouennais, qui ont si fraternellement pris soin de M. Darius pendant sa vie, ont voulu l'honorer encore après sa mort. Elles se sont chargées des obsèques de leur frère, et réaliseront ainsi l'accomplissement de la plus belle mission, celle de soulager l'infortune et de rendre hommage aux qualités du cœur et du talent.

L'*Intérêt public* nous apporte, dans son premier Tarbes du 27 février, une triste nouvelle : il nous apprend la mort de Madame la marquise de Villeneuve. Le nom de cette auguste femme se trouve mêlé à l'histoire de notre passé et de notre présent. Marcelline du Haget-Vernon, née en

1775, continuait les vertus traditionnelles de sa race. Son père, le comte Vernon du Haget, en Magnoac, fut maréchal de camp sous Louis XVI. Sa mère Victoire de Gontaut, était de l'illustre souche des Birons. Celle à qui nous rendons l'hommage d'un souvenir épousa, en 1796, le marquis de Villeneuve, qui devint, sous la Restauration, préfet des Hautes-Pyrénées. L'élévation de son esprit, la charité infinie de son cœur lui avaient mérité l'estime et l'affection de tous. Aussi sa mort a été le deuil de toute une cité en même temps que celui de toute une famille.

L'éloquence sacrée vient aussi de perdre un de ses organes les plus puissants. Le R. P. de Ravignan n'est plus. Il appartient au nécrologe aquitain parce qu'il est né à Bayonne et non à Paris, comme l'ont témérairement avancé quelques biographes. Sa tête avait, du reste, le teint et le caractère des hommes du Midi. Comme Lacordaire, il avait débuté par l'étude de la jurisprudence. En 1814, à l'âge de dix-neuf ans, il était inscrit au tableau des avocats. Quelque temps après, sous la restauration, il est appelé au conseil d'Etat en qualité d'auditeur; enfin, en 1821, il était nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine. Deux ans après, il renonçait à la magistrature et à un avenir brillant pour entrer à St-Sulpice. La tonsure et les ordres lui furent administrés par M. de Frayssinous, alors aumônier du roi Louis XVI. S'isolant pour toujours du monde, il choisit une congrégation exclusive de toute ambition, de toute dignité ecclésiastique, la congrégation de Jésus. Il se sentait une vocation irrésistible pour la prédication; néanmoins, il fut obligé de subir la discipline de ses supérieurs et de professer la théologie. M. de Quélen le désigna, en 1837, pour les conférences de Notre-Dame. Sa célébrité commença avec son premier sermon. On sait qu'il

fut, à cause de sa robuste et profonde dialectique, surnommé le Bourdaloue moderne. Malgré tout son détachement des choses d'ici-bas et son mépris pour la gloire, elle rayonnera autour de son nom, sur la terre et dans le ciel.

MUSO OUBLIDADO,

par Delbès (1).

Les œuvres de Delbès formeront un très joli volume in-8°, orné de fines gravures, avec portrait de l'auteur.

Delbès n'a rien négligé pour le plaisir des yeux, pas plus que pour les exigences de l'oreille la plus délicate et pour la correction du vers.

Il est à la veille d'offrir à ses Souscripteurs un volume *déjà sous presse,* propre à orner leur bibliothèque et à récréer leurs loisirs.

Parmi les pièces de ce Recueil, d'un genre divers,— où, au bruit des grelots succèdent çà et là les accents de la lyre,— *la Beouze del Taillur* a été revue et complétée : l'auteur y fait le récit naïf et attendrissant des petites misères du foyer domestique, de la vie laborieuse et tourmentée de sa mère, de ses rêves d'avenir meilleur pour son fils, de ses illusions jusqu'à sa dernière heure; — ces souvenirs ont fait trouver au fils de la veuve — *la beouso,*— le vrai langage du cœur.

Un tour facile, un style mouvementé, souvent poétique, un attrait de couleur locale recommandent les compositions du poète gascon et y impriment un cachet d'originalité.

(1) Abeille agenaise.

Car son instinct de poète ne s'est pas isolé de son ciel, de sa ville fraîche et riante, aux boulevards sillonnés de promeneurs; — du *Gravier* où l'œil plonge dans de longues avenues; — de l'*Ermitage* hardiment jeté sur le roc qui la domine; — du vallon de *Vérone* qui serpente jusqu'au *Pont-Canal* sous lequel siffle la locomotive.

J'aime à suivre le poète, — à l'écart des sentiers éternellement rebattus par des écrivains incolores, — ajustant une rime le long du Canal, pendant qu'un goujon se suspend à la ligne d'un pêcheur impassible, ou, — sans se mettre en quête des sources de l'Hippocrène, — se désaltérant à un filet d'eau qui tombe à pic dans le canal des crêtes calcaires de *Rouquet*.

En gardant son type gascon, Delbès n'a pas fondu son individualité dans un moule commun. Au lieu de frêter prétentieusement son esquif pour le fleuve Léthé, — et de s'y noyer dans *ses ondes*, — il s'est laissé emporter de temps à autre au courant de la Garonne.

Le Recueil de Delbès, soumis à l'appréciation d'hommes de goût versés dans l'idiome agenais, a mérité leur suffrage, — exprimé d'une façon non équivoque.

Une de ses chansons, — *lou Retour del Printen*, — a obtenu tout récemment, à Bordeaux, un véritable succès. Chanté par un Agenais, M. Laboussole, sur un des théâtres de cette ville, elle a été bissée avec applaudissements redoublés.

En ce moment l'auteur profite de quelques journées de loisir pour la Souscription que les exigences de son travail l'avaient forcé de suspendre, et qui dépasse le chiffre de mille francs.

Il compte, — pour grossir sa liste, — sur la bienveillance de ses compatriotes qui l'ont applaudi et l'ont exhorté à livrer ses essais poétiques à la publicité.

Delbès, dans la pièce suivante, toute de circonstance, invoque son patron pour le succès de son œuvre. — Espérons que,— si la fortune est rebelle aux poètes,— les Souscripteurs ne seront pas rebelles aux bonnes inspirations du saint Patron :

H. BRUNET.

A SEN JEAN-BATISTO, MOUN PATROU.

Oh! qu'es hurous
Lou malhurous
Que pren soun mal ambe patienço!
Que se bresso din l'espérenço
D'un ten millou!

Sen Jean-Batisto, moun patrou,
Que mous parens caousiron
Per beilla sur moun sor,
Arresto la faou de la mor
Que mas penos esquiron
Cado jour, sans repaou,
Pertout oùn baou!
Qu'atchi lou ten de mettre mas pensados,
Miellouzos et floucados,
Mot à mot en escriou,
Per pagua lous bienfeys qu'ey reçut del boun Diou! !

Oh! fay tabe que din l'Histouèro
En soubeni de ma memouèro,
Aprèt ma mor y mètten lou quatrin :

« Lou poèto oublidat bèn de quitta la terro,
— Al pitchou trin, —
Dins lou mantèl de la misèro,
Coumo lou darrè pelerin ! ! ! »

Guerre que se font les évêques d'Agen et de Bazas au sujet de la ville de Casteljaloux. Guerre d'Amanieu d'Albret contre l'évêque de Bazas. Avènement des sires d'Albret à la baronie de Casteljaloux.

I.

On sait que la Garonne fut considérée généralement comme formant la limite entre la Celtique et l'ancienne Aquitaine, plus tard *novempopulanie*, et puis Gascogne. Mais une colonie de Celtes ayant passé ce fleuve, forma des établissements sur la rive gauche dans la contrée qu'occupa depuis l'évêché de Condom, et qui, dans l'origine, dépendait de l'évêché d'Agen.

M. de Saint-Amans a compris Casteljaloux dans l'Agenais, et il ajoute qu'à l'époque de la révolution cette ville était depuis longtemps du diocèse de Condom.

C'est là une erreur qui étonne chez un auteur fort exact d'ordinaire. Sous l'ancien régime, nous en attestons tous nos compatriotes et tous nos documents, Casteljaloux dépendait du diocèse de Bazas (1).

Mais comme la limite des deux territoires se trouvait vers ce point à l'avance, et que cette rivière paraît y avoir subi quelque changement ou division de lit, les évêques de Bazas et d'Agen se disputèrent Casteljaloux au XIIe siècle, d'abord devant les juges ecclésiastiques, et puis devant Dieu, c'est-à-dire les armes à la main.

La chronique de Bazas place sous Calixte II (élu pape en 1119, et mort en 1124) une première discussion à ce sujet, laquelle fut terminée par une décision de ce souverain pontife adjugeant la ville de Casteljaloux à l'évêque de Bazas, contrairement à une sentence de l'évêque d'Angoulême qui, chargé en première instance de vider ce différend, s'était prononcé en faveur de l'évêque d'Agen sur la déposition d'*Etienne de Calvimont* (pour Caumont) et de *Raymond de Bouglon*.

Puis, à l'année 1142, la même chronique note le voyage à Rome d'un nommé *Garin* ou *Guérin*, chargé de plaider la cause de l'évêque de Bazas auprès d'Innocent II (élu pape en 1130, et mort en 1143)

(1) M. de St-Amans a dû être trompé par un *Pouillé*, imprimé à Paris, 1648, et qui place la *cure de Casteljaloux* dans l'archiprêtré du Cayran, dépendant du Condomois. Ce document, que nous avons cité nous-mêmes, sous toutes réserves, dans les notes sur la carte de l'arr. de Condom, ne doit être consulté qu'en le soumettant à la critique.

contre Raymond, évêque d'Agen. On voit que *Sancin de Calvimont* et *Bertrand de Cantiran*, partisans de l'évêque d'Agen, s'étaient rendus maîtres de Casteljaloux, y avaient fait prisonniers des chanoines du chapitre de Bazas, et avaient livré cette ville au pillage, au meurtre et à l'incendie. Guérin dénonça ces faits au souverain pontife qui chargea l'évêque de Chartres de la terminaison de cette affaire.

Mais, sur ces entrefaites, les hostilités s'étant agravées, les partisans de l'évêque d'Agen venaient de prendre et de brûler la ville de Bazas.

Cependant l'évêque de Chartres prit si bien son temps pour rendre sa sentence, que l'évêque de Bazas (c'était *Fort de Pellegrue*) n'eut pas la satisfaction de l'obtenir. Lui mort, Raymond, son successeur au siége de Bazas, se vit obligé d'effectuer en personne le voyage de Rome, où le pape Eugène finit par confirmer les droits de ce dernier sur la ville de Casteljaloux.

II.

Néanmoins, notre ville n'en continua pas moins d'être un sujet de dispute, sinon entre les deux évêques de Bazas et d'Agen, du moins entre les chapitres de St-Jean de Bazas et celui du Mas-d'Agenais. « On ne manquait pas, de part et d'autre, de raisons spécieuses. Mais » Gaillard de Lamothe (élu évêque de Bazas en 1186, et mort en 1214, » ayant déjà résigné) parvint à les mettre d'accord, à rétablir les an- » ciennes relations sociales et les droits d'hospitalité avec une parfaite » réciprocité de bons procédés. Les deux chapitres unis ne formaient » qu'un corps et la nomination du recteur de Ste-Marie de Casteljaloux » fut laissée pour un temps à leurs suffrages. » (Chron. Vasat.)

III.

D'un autre côté, l'évêché de Bazas n'avait pas eu le temps d'oublier les violences des partisans de l'évêque d'Agen, lorsque, dès l'an 1157, *Amanieu*, sire d'Albret, lui porta des coups non moins terribles. Nous ignorons quelles furent les causes de cette nouvelle guerre qui dura deux années. *Amanieu* débuta par piller les paroisses formant l'extrémité méridionale du Bazadais. Puis, il osa se présenter devant la ville épiscopale et fit mine de vouloir s'en rendre maître. Mais le chapitre ayant rassemblé quelques troupes, *Amanieu* se vit repoussé avec perte. La paix se fit en 1159, et *Amanieu* promit de ménager à l'avenir ce diocèse. Peut-être cette promesse ne fut-elle pas tout à fait gratuite; c'est peu de temps après que nous trouvons les d'Albret en possession

de la baronie de Casteljaloux. Ils avaient pris pied dans le Bazadais (c'est du moins notre opinion) par la concession du château de Cazenave qu'ils obtinrent des vicomtes de Béarn, et depuis ils ne cessèrent jamais de s'avancer dans le pays (1). C'est ainsi qu'ils durent obtenir Casteljaloux des évêques de Bazas, comme ils obtinrent Nérac des abbés de Condom. Nous en avons déjà fait l'observation, au chapitre précédent; la charte des coutumes de Casteljaloux portait le sceau du chapitre de Bazas, de Galhard de Lamothe, de Peyronilh de Lamothe, et de ce même Amanieu d'Albret. Il y a là de fortes présomptions que ce fut vers la fin du XIIe siècle que les d'Albret acquirent la baronie de Casteljaloux. Admis, d'abord en paréage, avec les évêques et le chapitre de Bazas, ainsi qu'avec Peyronilh de Lamothe, ils auront fini par devenir les seuls maîtres de notre ville.

SAMAZEUILH.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Le courtois XIIe siècle institua des tribunaux d'amour et une procédure spéciale pour régler les litiges entre amants, les crimes de lèse-galanterie et pour élucider tout ce qui était problématique en matière de sentiment. La magistrature, toute féminine de ces cours, était représentée par les plus nobles Dames entre lesquelles nous pouvons rappeler la reine Alienor, duchesse d'Aquitaine, Bertrane

(1) Le père Anselme n'attribue les châteaux de Cazenave et de Bazas aux sires d'Albret qu'à partir du 14 août 1250. Mais nous pensons que cette date est celle d'un *hommage* à Gaston, vicomte de Béarn, et non d'une concession primitive, et il se pourrait que les droits d'Amanieu d'Albret sur le château de Bazas fussent la cause ou l'occasion de la guerre que l'on vient de raconter. Suit le texte de la prétendue concession, que, du reste, le trésor de Pau, p. 72, ne qualifie que d'*homage fait par Amanieu d'Albret à Gaston de Béarn, des châteaux de Bazas et de Cazenave*:

« Conegude cause sie à tots que nous *Namaneu* (noble Amanieu) de labrit » aben reconegut que nous tiem lo castet de Basats et tote la honour d'en Gas- » ton (de noble Gaston) de Béarn, per nomie d'el vescomtat de Gabarret, en la » mesiche honour d'el castet de Basats aben reconegut que es lo castet de Ca- » zenave et d'aquestes aban dites causes em sous cabeo et sous houm, ab une » lance de sporle, que len debem paga à seignou Mudam. »

D'après l'*Art de vérifier les dates*, l'avènement d'*Amanieu* serait de l'an 1255, *au plus tard*. D'où l'on peut présumer que la reconnaissance ci-dessus provient de cet avènement et n'est pas le titre primordial.

de Signe, Rostangue de Pierrefeu, Constance de Foix, Rogesta, comtesse de Rodez, la suave marquise de Gourdon et la belle gasconne Guilhelma de l'Isle. Un jour que l'ardente Alienor présidait une de ces assises érotiques on soumit à sa compétence le cas suivant : *l'amour peut-il exister entre époux?* La souveraine, dans son arrêt, résolut la question d'une façon négative.

Deux béarnais ont été rois : tous deux ont échangé leur religion contre un trône. Henri IV, pour mettre sur son front la couronne de France, de protestant se fit catholique; Bernadotte, pour obtenir le sceptre de Suède, de catholique se fit protestant.

Le maréchal Lannes était presque illettré quand il s'enrôla sous les drapeaux de la république. Avant d'être apprenti teinturier, il avait à peine reçu d'un vieux prêtre les premiers éléments d'instruction. Son intelligence se développa sur le champ de bataille et s'éleva aux plus hautes conceptions stratégiques. Il fut aussi habile tacticien qu'héroïque sabreur. Sa parole mâle et pittoresque rendait admirablement les scènes militaires. La densité des projectiles à Montebello avait été terrible. Un jour qu'il était question de ce combat, il dit : *Les balles claquaient sur les os de nos soldats comme la grêle sur des vitrages.*

Bellegarrigue, l'un des fondateurs de la *Mosaïque du Midi*, avait cédé cette publication à Paya, éditeur toulousain, moyennant une somme de trois mille francs. Le nouveau propriétaire ne mettait pas grande diligence à s'acquitter envers l'ancien; il lui donnait toujours mille raisons et jamais les mille écus. Bellegarrigue, pour se venger des ter-

giversations de son débiteur, fit dans l'*Epingle*, petit journal satirique de l'époque, un article qui avait pour titre : PAYA NE PAYA PAS.

La bru d'un poète méridional est, dit-on, ravie de l'avoir été.

Traversant, un soir, la place de l'Odéon, je sentis une griffe sur mon épaule. Je me retournai, et j'aperçus mon ami X..., qui me jeta cette question : Dis donc, petit, as-tu quatre sous? Je lui répondis que je ne les avais point, mais que, s'il consentait à m'accompagner chez un de mes compatriotes du quartier Latin, je me ferais créditer de cette somme. L'emprunteur était le Bohême des Bohêmes. A l'instar de Pierre Gringoire, il faisait plus souvent tinter les écus dans son imagination que dans son gousset. Quoique collaborateur d'un des grands journaux de Paris et émolumenté rondement, il vivait, les trois quarts du mois, d'une façon problématique et dînait rarement. Il m'avoua qu'il n'avait avalé, depuis la veille, que de l'air. Or, comme il était neuf heures de la nuit, son estomac aurait volontiers consommé quelque chose. Il me pria de le suivre à la brasserie Hautefeuille, où il espérait rencontrer quelques intimes, entre autres Courbet, le peintre réaliste, et obtenir de lui la faveur d'une digestion. Nous prenons la direction de la taverne hollandaise. A notre entrée, mon confrère en littérature et en pauvreté vit un Monsieur qui mangeait une choucroute recouverte d'une tablette de jambon très gras. Mon affamé se mit à faire un œil si ardent au morceau de salé qu'il le faisait fondre sous le feu de son regard.

L'étranger, voyant que X... contemplait extatiquement son mets germanique, l'invita à s'asseoir à ses côtés et à faire comme lui.—Votre appétit, lui répliqua mon invo-

lontaire jeûneur, m'en a donné. Puisque vous me faites une galanterie que j'aurais voulu devancer, j'accepte, me réservant de vous la rendre prochainement.

Sur ce, mon littérateur s'attable et dévore deux plats de choucroute. Quand il eut fini, il se leva, vint à moi et me dit : J'ai grande envie de commander quelques canettes de bière.—Je lui rappelai que nous n'avions pas un maravédis.—Qu'importe, poursuivit-il : vois cette bonne femme qui est au comptoir; c'est une flamande qui doit avoir l'âme aussi ample que les joues, et faire crédit à des artistes. — Je crus devoir lui faire observer que c'était déjà trop d'avoir accepté un repas d'un inconnu. — Il n'y a point d'étranger pour moi, répartit-il; je suis lié avec plus de trois cent mille individus à Paris, et plus de trois millions en Province.— As-tu jamais fait commerce d'amitié avec les *terrines de Nérac?*— J'étais intime avec les deux frères, recommandables par leur bonté; il me semble les voir : l'aîné portait des favoris bruns, et le cadet des moustaches blondes. — Tu connais beaucoup de monde et peu de comestibles. — Pourquoi? — Parce que les *terrines* ne sont pas des hommes, mais bien des petits pâtés.

Une béarnaise, qui avait la forme et la majesté d'une pierre druidique, mais qui n'en eut jamais la dureté, ne vivait point avec son mari dans une entente cordiale bien parfaite. Il aimait les champs, elle aimait la ville. Leurs goûts étant différents, leurs domiciles l'étaient aussi. On apprit un jour à cette Mégère que son époux était gravement malade. « Eh bien ! si je le perds, dit-elle, je gagnerai au » moins une satisfaction. Voilà bientôt dix ans que je de- » mande, sans avoir pu l'obtenir, une porte vitrée pour » notre salon à la campagne. Il me tarde que mon tyran » ne puisse plus contrarier mon désir. Pour posséder cette

» porte le plus tôt possible, je la commanderai à l'ouvrier
» qui fera son cercueil. »

J. NOULENS.

CANTON DE CONDOM.

Des usages locaux consacrés par Jugement en matière de bail à Bordellerie.

(*Suite.*) (*)

27° D'usage que l'estimation de bétail faite à l'époque à laquelle le métayer est entré est la seule qui doive être considérée pour régler les intérêts du maître et du métayer; que jusqu'à l'époque à laquelle le bail finit, ce métayer ne peut être privé, sous aucun prétexte, de la moitié du profit des ventes qui ont lieu dans la métairie (1) (Ibid.);

28° D'usage que le char de foin se compose de dix quintaux (2) (Ibid.);

29° D'usage que lorsque les brebis qui composent le troupeau dans une métairie sont toutes mortes sans la faute du métayer, elles ont péri pour le propriétaire (3) (Ibid.);

30° D'usage que si les métayers ont repeuplé la métairie de brebis, le propriétaire ne peut en réclamer, à moins qu'il ne rembourse le montant du prix de ces brebis (4) (Ibid.);

31° D'usage que le lin qui se sème dans les métairies se sème sur le guéret; que si le métayer le sème par une mauvaise terre, il n'est répréhensible à ce point d'être passible de dommages-intérêts, parce qu'alors le blé s'est trouvé

(*) Voir 1re année, page 339, année courante, 329 et 351.

(1) Ce qui se dit ici n'est que le développement naturel de l'usage déjà établi par les nos 3, 22 et 24 qui précèdent.

(2) Le quintal, c'est l'ancien poids de 100 livres. Un char de foin sans autre explication, s'estime par dix fois la répétition de ce poids.

(3) Cet usage est converti en loi par les art. 1810 et 1827 du Code Napoléon.

(4) C'est là un usage fondé sur la plus rigoureuse équité.

semé sur la bonne, ce qui exclut l'idée de tout préjudice (1) (Ibid.);

32° D'usage que tout ce qui vient dans le jardin concédé au métayer lui appartient, s'il n'y a convention contraire (Ibid.);

33° D'usage que dans le bail à bordellerie le propriétaire prend, outre les avantages, le préciput ou la dîme qui est de un sur dix ou sur onze (2); et des redevances en œufs, poulets, poules, chapons, oies (Ibid.);

34° D'usage de réserver le regain de toutes ou de certaines prairies, pour que le métayer entrant ait de quoi faire pacager les bestiaux (3) (Ibid.);

35° D'usage que si une tête de bétail vient à périr, la valeur du cuir se partage entre le maître et le métayer (Ibid.);

36° D'usage de considérer qu'un bail à bordellerie tient plus de la société que du louage (4) (Ibid.);

37° D'usage qu'un colon qui a pris des vignes, nouvellement plantées pour les entretenir, retire pendant sept ans les fruits de ces vignes comme indemnité des frais d'entretien (5); et que ces vignes, pendant ce temps-là, sont exemptées de dîme (Jugement du 3e vol. d'août 1792 à octobre 1793. E. CORNE.

(*La suite prochainement.*)

(1) La 2me partie de cet usage nous semble susceptible de critique : On doit savoir quelle terre convient au lin : en jeter la graine sur celle qui ne convient pas, c'est s'exposer à au moins trois préjudices : perte de la graine, des travaux et du lin dont on a besoin qui ne paraissent pas entièrement compensés par le blé récolté sur la bonne terre.

(2) On voit ici constaté le double prélèvement de la dîme et des avantages. Le premier est l'objet d'une légère variation, ce qui est constant. Il s'opère ou en gerbes sur le champ, ou en blé sur la pile.

(3) Ce regain appelé aussi secondes herbes, est gardé ordinairement pour les semailles.— Si le preneur contrevient à cet usage, il est passible de dommages-intérêts, surtout lorsque la défense lui en a été faite.

(4) Ce qu'a décidé ici le tribunal de Condom était déjà établi comme usage, par autre décision portée au no 9.

(5) Cette décision ne constate pas à la vérité un usage bien déterminé, mais elle devait être mentionnée, ne serait-ce que pour témoigner du mode juridique de l'établir.

Réunion des Actionnaires de la Caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac.

Toutes les questions relatives aux intérêts commerciaux et industriels de nos contrées doivent naturellement trouver de l'écho dans la *Revue d'Aquitaine*. A ce titre, la réunion des actionnaires de la Caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac, est tout à fait de notre domaine. L'assemblée, après avoir successivement entendu les rapports de M. Cerbonney-Dubarry, de M. le marquis de Cugnac, membres du conseil de surveillance, et de M. Louis de Peyrecave, directeur, a décidé à l'unanimité que les opérations seraient poursuivies. Notre incompétence ne nous permet pas d'analyser le discours de M. de Peyrecave, vibrant de loyauté et riche en considérations économiques et morales.

Le très honorable gérant a exposé, dans une forme vraiment littéraire, les motifs qui militaient en faveur du maintien de l'établissement financier; il a flétri avec une juste indignation les désordres de la compagnie générale, fait de la statistique régionale et prononcé de nobles paroles qui prouvent que le cœur travaille toujours chez lui en collaboration avec son intelligence. On l'appréciera comme nous en lisant le rapport que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier à cause de l'étroitesse de notre cadre.

J. N.

RAPPORT DE M. L. DE PEYRECAVE.

Permettez-moi maintenant de vous fournir quelques explications sur le dividende de l'exercice écoulé, afin que chacun de vous puisse assigner à ce résultat sa véritable portée, ce qui n'est pas sans importance

dans la circonstance exceptionnelle où nous nous trouvons. Mais, en discutant les chiffres de l'inventaire, je ne veux rien enlever ni rien ajouter à leur signification réelle. Je n'ai d'autre but que de mettre en lumière les conséquences pratiques qui en découlent. C'est, d'ailleurs, le moyen, si nous sommes destinés à vivre, de mettre à profit notre expérience.

Je vous l'avouerai, Messieurs, en présence du mouvement général de nos affaires, qui a dépassé le chiffre de quarante millions, je m'étais attendu à un bénéfice plus considérable que le revenu de 6 0[0 que nous vous proposons d'attribuer aux actions. J'ai dû rechercher, et je dois vous signaler les causes qui ont produit ce résultat. Au moment de la crise financière qui a affecté les derniers mois de 1857, diverses circonstances sont venues neutraliser les avantages que nous aurions pu retirer de l'emploi de notre capital. D'abord, la nécessité de faire face aux besoins du commerce dans le moment des achats; en second lieu, l'obligation, qui en était la conséquence, d'écouler sans cesse notre portefeuille pour répondre aux exigences de la caisse. Les soldes des principaux comptes sur notre bilan traduisent avec assez d'éloquence cette situation anormale. Ainsi, les comptes courants des négociants sont débiteurs, au 31 décembre, de 262,000 francs; le portefeuille n'a que 264,000 francs; la caisse accuse un solde de 110,000 francs. (Le chiffre ordinaire de notre encaisse ne devrait être que du tiers environ de cette somme.) J'ajouterai que, par suite de la crise financière, les dépôts de fonds avaient diminué depuis plusieurs mois dans de fortes proportions. Une grande partie de notre capital se trouvait donc immobilisé au moment où il aurait trouvé l'emploi le plus fructueux. D'un autre côté, notre désir de donner toujours satisfaction à tous les besoins nous obligeait, afin de maintenir notre encaisse, à sacrifier le lendemain les bénéfices de la veille, et plusieurs fois même au-delà de nos bénéfices, puisque notre portefeuille subissait une dépréciation importante chaque fois que la Banque élevait le taux de l'escompte. Vous pouvez maintenant apprécier les principales causes qui, non-seulement nous ont privés des bénéfices que la dernière crise devait assurer aux détenteurs de capitaux, mais encore ont rendu la saison de nos grandes affaires la moins productive de l'année.

Ne croyez pas cependant, Messieurs, que mon intention soit de chercher dans les résultats du dernier exercice des inductions en faveur de l'avenir. Quoique les circonstances locales que je viens de rappeler nous aient été défavorables, j'aime mieux admettre que l'année 1857, telle qu'elle se comporte dans son ensemble, peut être prise comme une

moyenne pour nos appréciations. Faut-il en conclure que nos actionnaires ne doivent pas raisonnablement attendre un revenu supérieur à celui de 1857? Il ne m'appartient pas de répondre à cette question; mais vous me permettrez de soumettre à votre critique quelques observations qui trouvent ici leur place.

Il faut reconnaître, Messieurs, que la Banque, telle que nous la pratiquons, est un fait nouveau dans ce pays. Nous avons donc besoin de nous appuyer sur notre propre expérience pour déterminer les améliorations que nous avons à réaliser. Or, je ne crains pas d'affirmer aujourd'hui que ce n'est pas trop des trois villes où nous nous sommes établis pour fournir à une maison de Banque un aliment de tous les jours. Le commerce de la Basse-Baïse, de Condom surtout, procède souvent par soubresauts, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. Une activité presque désordonnée succède parfois à de longues intermittences; c'est-à-dire surabondance d'affaires à la suite de chômages forcés. Que faut-il pour que notre caisse évite les chômages et puisse toujours parer aux besoins du pays? Une seule chose, dont la réalisation est prochaine, l'établissement d'une succursale de la Banque à Agen. Grâce au fonctionnement simultané de nos trois comptoirs, nous n'avons plus à craindre aujourd'hui que nos capitaux restent jamais inactifs. Avec le secours d'une Banque de circulation, c'est-à-dire de la Banque de France, nous pourrons facilement doubler le chiffre de nos affaires. Soyez donc persuadés, Messieurs, que nous avons agi dans les vrais intérêts de cette société, en lui donnant, dès le principe, un centre d'opérations embrassant les deux arrondissements de Condom et de Nérac, et que notre établissement à Agen en était le complément nécessaire. J'en suis, pour mon compte, tellement convaincu, que je n'hésite pas à déclarer qu'il vaudrait mieux renoncer à votre œuvre tout entière que de se résigner à l'amoindrir. Vous savez tous, Messieurs, quelle est l'importance de la place de Nérac, quelles nombreuses affaires nous traitons chaque jour avec les maisons de commerce du Pont-de-Bordes, de Mézin, de Barbaste et de Lavardac. Vous connaissez peut-être moins les avantages que nous devons attendre de notre succursale d'Agen, et je vous dois à cet égard quelques renseignements.

Le commerce d'Agen n'opère pas seulement pour la consommation locale. Il pourvoit aussi aux besoins du département de Lot-et-Garonne et de tous les départements limitrophes, qui lui demandent les nombreuses marchandises dont cette ville est l'entrepôt, tels que les articles de rouenneries, les fers et métaux, les denrées coloniales. Ce commerce

n'éprouve jamais d'interruption. Une autre branche de commerce, le commerce des prunes, donne lieu pendant quelques mois à des besoins d'argent auxquels n'ont jamais pu suffire les ressources ordinaires du pays. Ces affaires se traitent du mois de juillet au mois de décembre, période ordinaire de chômage pour les affaires en eaux-de-vie. Nous pouvons aussi parler des autres branches de commerce qu'alimentent les autres produits de ce riche département et qui se traitent à Villeneuve, Clairac, Tonneins; car la ville d'Agen, par sa position topographique et ses ressources de toute nature, est depuis longtemps le centre et l'appui du mouvement commercial d'une grande partie de ce département. — Cette énumération me semble suffisante pour vous faire comprendre qu'en attendant l'établissement d'une succursale de la Banque, notre caisse d'Agen est sûre de trouver dans le commerce local et les ressources naturelles du pays un utile emploi de notre capital. Je me félicite de pouvoir dès aujourd'hui vous en fournir une preuve, en vous disant que le petit capital que nous avons livré à notre succursale d'Agen depuis le 10 octobre jusqu'au 31 décembre nous a rapporté un bénéfice net, qui nous aurait permis d'attribuer aux actions un reven de plus de 8 p. 0|0 sur le capital employé et en rapport avec le temps écoulé. C'est mieux, par conséquent, vous le voyez, que nous n'avons encore obtenu à Condom.

Tels sont, Messieurs, les résultats que nous avons à vous offrir pour l'ensemble de notre gestion. Malgré les motifs qui me porteraient à espérer mieux encore de l'avenir, ce n'est pas moi qui ai le droit de me plaindre de ces résultats, tout modestes qu'ils peuvent être. En me souvenant de mon inexpérience et de l'inquiétude bien naturelle avec laquelle j'entrepris il y a deux ans une tâche si nouvelle pour moi, je suis loin de penser que ces résultats soient au-dessous de ceux que je devais attendre. Si je considère que nos premières années auraient pu être des années d'épreuves, comme cela arrive souvent, je puis encore me féliciter qu'un si grand nombre d'affaires ait passé par nos mains sans avoir compromis notre capital, et d'avoir en même temps accompli, j'ose le dire, une œuvre essentiellement morale. Bien différente, en effet, de ces entreprises où la fortune de quelques-uns est la conséquence de la ruine d'un grand nombre, celle-ci, Messieurs, vous procure jusqu'à présent des bénéfices moins brillants; mais ces bénéfices ne représentent que des services rendus au commerce et à l'industrie. — A ce titre encore, nous pouvons nous féliciter de les avoir obtenus.

Je devrais maintenant laisser à une parole qui aura plus d'autorité

que la mienne le soin de vous exposer les propositions du conseil de surveillance en vue des circonstances exceptionnelles qui vous réunissent. Je crois devoir auparavant vous expliquer de quelle nature étaient nos rapports avec la compagnie Prost, et quelles conséquences résultent pour nous de la chute de cette compagnie. — Permettez-moi, Messieurs, de ne point vous parler des causes qui ont amené cette chute et dont vous n'avez d'ailleurs aucun intérêt à apprendre les tristes détails. Pour moi, Messieurs, cet événement m'a sans doute profondément attristé, mais il ne pouvait nullement me troubler. Qu'y a-t-il, en effet, de commun entre nous et des hommes qui sont sortis des voies de l'honnêteté? Je n'avais à me préoccuper que d'une chose, c'était de calculer les conséquences que devait entraîner pour nous cet événement.

Nos rapports avec la *Compagnie générale des Caisses d'escompte* ne constituaient rien autre chose qu'un traité d'assurance. L'espèce de tutelle qu'elle s'était réservée était le corollaire de l'assurance, en ce qu'elle donnait à la compagnie les moyens de prévenir, par une surveillance exercée sur chaque caisse, les pertes dont elle serait responsable. Il n'y avait pas d'autre lien entre notre caisse et la compagnie Prost. — Ai-je par là l'intention de prétendre que cette organisation des caisses d'escompte ne contenait pas en germe autre chose que ce qu'elle a produit? Nullement, Messieurs. Je persiste à penser au contraire que, sérieusement appliquée, elle renfermait en principe une véritable organisation du crédit. Pourquoi, en effet, dans la pratique de l'escompte comme pour tout le reste, l'unité d'action, la confiance réciproque qui multiplie les ressources, la facilité des échanges, la suppression de frais nombreux qui grèvent notre budget, tous les avantages enfin qui résultent d'une organisation ayant un centre et de nombreux rayons ne seraient-ils pas réalisés par l'association, cette grande force de notre temps?... . Voilà, Messieurs, ce qui, dans la constitution des caisses d'escompte, me paraissait plus sérieux que l'assurance, qui, telle qu'elle était réglée par nos statuts, ne créait pour chaque caisse qu'une charge sans profit; et je me demande encore pourquoi la réalisation de cette idée féconde, dont M. Prost a été le promoteur, serait aujourd'hui devenue impossible. Ce qui est vrai, c'est que l'application n'en a pas encore été faite, et que nous n'étions que de nom membres de cette fédération qui n'a jamais existé réellement. Je n'en citerai d'autre preuve que le chiffre de nos affaires qui a été, en 1857, de 7,462,000 fr. avec les banquiers étrangers, et seulement de 2,258,000 francs avec les caisses d'escompte. Non-seulement nous n'avons retiré

aucun profit de notre affiliation à la *Compagnie générale des Caisses d'escompte,* mais nous avons éprouvé une perte notable par suite de notre soumission volontaire à un règlement qui favorisait les intérêts de quelques-uns au détriment de certains autres. Nous avons surtout éprouvé un préjudice, il faut bien le dire, par suite du discrédit qui avait atteint depuis quelque temps la *Compagnie générale*, et qui, aux yeux de quelques-uns, rejaillissait sur les caisses d'escompte. Quelle est donc la situation qui nous est faite par la disparition de cette compagnie? La voici en peu de mots : Elle nous laisse nos propres ressources qui ont seules jusqu'à ce jour assuré notre crédit, et nous dégage des liens qui tendaient de plus en plus à le compromettre. — Peut-être pourrai-je ajouter que notre crédit ne sortira que plus fort de l'épreuve que nous traversons maintenant.

Il nous reste autre chose, il faut le reconnaître, de notre constitution primitive, ce sont nos statuts, c'est la réglementation des actes de la gérance, c'est le contrôle d'un conseil de surveillance, dont la responsabilité morale s'accroîtra de sa nouvelle importance. Ces conditions-là suffisent-elles pour vous rassurer ? ou bien l'absence de la compagnie Prost vous enlève-t-elle la confiance que vous avez eue dans l'avenir de cette société ? Vous y penserez, Messieurs, et vous vous déciderez, non sous les impressions de cette séance, mais après les lentes et mûres réflexions que commande la discussion d'un intérêt privé mêlé à un intérêt public. La seule chose que nous vous demandons aujourd'hui, c'est la fixation d'un délai après lequel notre existence ne sera plus en jeu; car vous comprenez tous que, quelles que soient vos déterminations, il faut nécessairement un terme à une situation qui ne nous permet pas d'affirmer notre lendemain.

J'ai prononcé le mot *d'intérêt public*, et cependant on m'assure que ce mot provoque des contradictions. Quelques-uns prétendent que notre établissement, loin de profiter à l'agriculture, lui enlève les capitaux qui pourraient lui venir en aide, qu'une banque hypothécaire ou de prêt mériterait seule son intérêt, mais qu'une banque commerciale est plutôt nuisible qu'utile à une contrée agricole. Faut-il combattre, Messieurs, l'incroyable erreur de ceux qui prétendent qu'un capital de 600 ou de 800 mille francs, fourni par le pays tout entier, soit capable d'amoindrir la richesse publique, et qui font retomber sur la caisse d'escompte un fait dont elle n'est pas coupable, c'est-à-dire l'attraction exercée depuis quelque temps sur les capitaux par les placements de bourse ? Il faut bien que je le dise, puisqu'on refuse de le voir, bien loin

de nuire à la propriété territoriale, la caisse d'escompte tend à retenir dans le pays les capitaux provenant de l'agriculture, en les faisant fructifier par des comptes-courants, dont le remboursement lui est toujours assuré au moment de ses besoins. C'est un des services qu'elle rend et qu'elle seule peut rendre, puisqu'elle seule peut offrir aux capitaux en toute circonstance des motifs complets de sécurité... Mais les services rendus au commerce ne sont donc rien pour l'agriculture! Les facilités offertes à nos commerçants pour leurs transactions et leurs paiements ne profitent-elles pas aussi aux producteurs ?... Il est des hommes qui envisagent les questions sociales à un point de vue tellement restreint qu'ils ne comprennent, en fait d'améliorations, que celles qui se traduisent en avantages personnels et directs. Ces hommes-là sont de bonne foi; ils se bornent à nier ce qu'ils ne voient pas. A leurs yeux les améliorations les plus importantes peuvent passer inaperçues. S'il m'est permis de traduire ma pensée par un exemple ou plutôt par une simple hypothèse, je dirai qu'aux hommes qui nous font de telles objections l'utilité même de cette voie navigable qui a donné la vie commerciale à notre cité n'est peut-être pas non plus bien démontrée. Ne vendaient-ils pas autrefois leurs produits comme aujourd'hui ? et cette économie qui résulte des transports par eau profite sans doute au commerce; mais rend-elle le même service à la propriété ?.... C'est là, Messieurs, le langage de ceux qui nient les bienfaits de notre institution, et il nous serait sans doute difficile de les convaincre. Ce n'est donc pas à eux que je m'adresse, mais à vous, Messieurs, qui comprenez que l'intérêt public est en même temps l'intérêt de chacun, et je vous dirai : cet antagonisme qu'on voudrait établir entre l'intérêt du commerce et l'intérêt agricole n'existe pas et ne peut pas exister. L'un et l'autre nous disent que ce riche pays qui s'étend de Condom à la Garonne réclame un établissement de crédit qui sans nous peut-être lui fera toujours défaut. Là se trouvent en effet réunis tous les éléments qui en assurent le succès, de nombreuses maisons de commerce, des fabriques toujours en activité, des usines dont les produits sont recherchés par les marchés étrangers... Aux regards des hommes qui comprennent notre raison d'être et notre avenir, que sont, auprès de ces magnifiques conditions de prospérité, les éléments de dissolution qui menacent l'existence de cette société à son début ?...

Je m'arrête, Messieurs, et peut-être trouverez-vous que ma situation personnelle aurait dû m'engager à ne pas intervenir dans cette discussion. J'ai pensé, au contraire, qu'une question

personnelle s'effaçait entièrement devant les intérêts qui se trouvent en jeu. Quelle est d'ailleurs ma véritable situation dans cette circonstance? Celle d'un homme qui a travaillé consciencieusement à une tâche souvent ingrate, et qui se prend à aimer et à défendre ce qu'il considère un peu comme son ouvrage. La position qui m'a été faite, je ne l'ai pas recherchée. Ce n'est, au contraire, qu'après de longues hésitations que j'ai accepté ces fonctions si étrangères jusqu'alors à mes goûts et à mes loisirs. Aujourd'hui que j'ai attaché mon nom à cette entreprise, on comprendra qu'un certain intérêt m'attache aussi à sa destinée. Mais ceux qui connaissent les rigoureuses pratiques de la Banque, ceux qui m'ont vu depuis deux ans à ma besogne de tous les jours et qui savent les efforts qu'elle m'a coûtés, comprennent bien qu'en ce moment je ne saurais avoir dans cette question d'autre intérêt que celui-là. Il n'y a donc ici aucune considération personnelle en présence des considérations qui doivent vous déterminer à poursuivre ou à discontinuer votre œuvre. Pour moi, Messieurs, si je dois résigner le mandat que vous m'avez confié, je me souviendrai toujours des sympathies si vives et si spontanées dont les membres de votre conseil de surveillance n'ont cessé de m'entourer, et je serai sans inquiétude et sans regret du passé; car j'aurai quitté honorablement ce que j'avais accepté dans des conditions honorables.

Louis de Peyrecave.

Poésie

SUR DEUX BEAUX YEUX.

Comme un charbon qu'on jette au fond d'un encensoir
Fait monter des parfums aux arcs des cathédrales,
En tombant sur mon cœur, le feu de ton œil noir
Fait tournoyer la verve en rhythmiques spirales.
Laisse venir à moi ton regard andaloux :
Moi, qui vis des rayons de ta douce prunelle,
Comme les saints, là-haut, de l'œil de Dieu jaloux,
Je ne demanderai, pour ma joie éternelle,
Que d'en être ébloui, de loin, à deux genoux.

J. NOULENS.

CROYANCES POPULAIRES.

LE DRAC.

Le nom de cet être mystérieux est inconnu, si je ne me trompe, dans la plus grande partie de notre Aquitaine, quoique cet être lui-même, le lutin ou le follet, soit familier à beaucoup d'habitants des Landes, de la Bigorre et du Béarn. C'est dans le comté de Gaure qu'il est connu sous le nom de *Drac* par les paysans attardés qui l'ont rencontré la nuit aussi souvent que le loup-garou. Mais quelques recherches dans les auteurs qui ont traité des croyances superstitieuses nous ont montré le Drac en un grand nombre de pays, quoiqu'en voyageant il ait souvent changé de rôle et pour ainsi dire de personnalité. Nous allons le prendre à son origine et le conduire jusqu'à sa forme actuelle chez nous.

Il paraît nous être venu du sud-est, de la Gaule grecque; son nom même est grec. C'est le mot Δρακων, dragon ou serpent.

Les idées mythologiques des grecs sur le serpent leur étaient communes avec tous les peuples indo-européens; elles ont leur racine historique dans le récit génésiaque, et leur première expression écrite dans les livres védiques. Du reste, on peut, ce semble, rapporter à trois chefs le rôle du serpent dans les mythologies (1):

1° Dans beaucoup de fables, il a gardé son être naturel. Les premiers civilisateurs eurent à défricher les terres incultes et à exterminer les serpents qui s'y étaient multi-

(1) La plupart des renseignements qui suivent sont puisés dans l'ouvrage le plus complet qui ait paru en France sur la mythologie grecque: *Histoire des Religions de la Grèce antique*, par L. F. Alfred Maury. Paris, Ladrange, 1857. 2 vol. in-8.

pliés. Cenchrée délivra Salamine d'un dragon dévorant; Thespies reçut le même bienfait de Ménestrate. Plusieurs héros furent représentés avec un serpent dompté à leurs pieds. On sait que dans l'Evangile même, Jésus-Christ donne à ses apôtres le pouvoir de manier les serpents. Plusieurs des saints qu'on représente accompagnés d'un serpent peuvent avoir délivré les peuples qui les vénèrent de quelqu'un de ces animaux malfaisants. Toutefois, bien plus souvent, le serpent, dans l'iconographie chrétienne, a une valeur allégorique que la légende seule a réalisée. C'est que le serpent fut, chez tous les peuples,

2° L'emblème du mal, la représentation du tentateur, de l'ennemi. Dans le Mazdéisme, le serpent est le symbole d'Ahriman. Il a pénétré dans le ciel sous la forme d'une couleuvre selon le Zend-Avesta; il a sauté ensuite du ciel sur la terre; Mithra le combat sans cesse, et il sera vaincu et enchaîné à la fin des temps comme le dragon de l'Apocalypse (1). Le nom même du mauvais principe Ahriman, converti en celui de Kharaman ou Haraman, est devenu le nom du serpent, comme celui du diable, chez les Arméniens;

3° Le serpent est le symbole des fleuves et en général de l'élément humide. Dans le Védas, Indra, Dieu du ciel, triomphe de Vritra, le dragon céleste ou le nuage qui s'allonge dans les airs. Dans les mythologies helléniques, Apollon, Dieu de la lumière et du soleil, détruit le serpent Python : la racine du mot Python, selon Macrobe (2), est πυτειν *fœtere*, à cause des exhalaisons putrides que le soleil tire d'une terre humide. Python, en effet, n'est que la personnification des eaux qui remplissaient, à la suite d'un déluge, le vallon creux de Delphes (R. δελφυς *uterus*). Il est

(1) Apoc. XII, 3, 4; XIX, 20; XX, 1, 2.
(2) Saturnales, I, 17.

probable que l'hydre de Lerne, domptée par Hercule, en Argolide, symbolise le même phénomène. — Les fleuves étaient représentés avec un corps de serpent et des cornes de taureaux. L'allure tortueuse des reptiles offrait une image naturelle des sinuosités des cours d'eaux. Quant à la signification des cornes, elle est sujette à discussion. Selon les uns, elles figuraient le croissant de la lune, reine de l'élément humide : l'eau est produite par la lune et dévorée par le soleil, dit Pline l'Ancien (1). Selon les autres, c'était une allusion à l'impétuosité du taureau qui rappelle celle des flots. Quoi qu'il en soit, l'Oronte s'appelait primitivement *Dracon*. Un fleuve de Bithynie porte ce dernier nom, et sur deux médailles de Nicomédie, il est représenté par cet animal. Le fleuve Acheloüs en prit la forme pour combattre Hercule, d'après Sophocle et Ovide (2). Plusieurs sources ou fontaines portent des noms qui rappellent les mêmes idées : il y a la source Dragonera à Corinthe, et la fontaine Dragonara à Malte.

Il est temps de constater le passage de ces appellations en France.

Une rivière fort sinueuse du Dauphiné, qui se jette dans l'Isère, porte le nom de Drac. Ce qui mérite une attention particulière, c'est qu'on l'a représentée d'après les idées grecques avec un corps de reptile. « On voit, dit M. Alfred Maury (3), dans l'église de Saint Laurent de Grenoble, deux énormes serpents à tête humaine avec cette inscription :

Lo serpent et lo dragon
Mettront Grenoble en savon.

C'est là, ainsi que l'a fait observer M. Champollion-Figeac (*Dissertation sur un monument souterrrain existant à*

(1) *Aquas sole devorante luna pariente.* Hist. nat., xx, 1.
(2) Trachin., 12.
(3) Métam., ix, 8-68.

Grenoble, in-4°, an XII; Mag. encycl., 9e année, tom. V, pp. 442, 443), une allusion à l'emplacement de la ville située à l'embouchure du Drac et de l'Isère. »

Les idées mythologiques sur le dragon se combinant avec la croyance aux nymphes des eaux, croyance que le christianisme n'abolit pas entièrement dans les esprits superstitieux, donnèrent naissance à des êtres surnaturels que l'on nomma dracs et au féminin dragues [*Dracus*, *Draca* (1).] Ces dracs gardaient le nom du dragon des eaux, mais ils en perdirent généralement la forme pour prendre celle de diverses divinités aquatiques. Si l'on attribua aux Dragues une action malfaisante, étrangère au caractère des nymphes antiques, *faciles nymphæ* (2), cette anomalie s'explique aisément. Outre que l'idée du dragon, symbole du mal, s'est fondue dans cette création nouvelle de l'esprit superstitieux, on comprend que les populations chrétiennes, cessant d'adorer comme des divinités les esprits des eaux, ont capitulé avec leur conscience en se contentant de les redouter comme des démons.

Gervais de Tilbury, écrivain du XIIIe siècle, a parlé assez au long des dracæ dans son curieux ouvrage intitulé : *Otia imperatoria* (3). « Elles attiraient les femmes et les enfants dans leurs repaires en se présentant devant leurs yeux à la surface de l'eau sous la forme de bagues et de coupes d'or. Malheur à l'être imprudent qui, trompé par ces apparences séduisantes, étendait le bras pour s'emparer de ces objets trompeurs ! Une main invisible le saisissait à à l'instant et l'entraînait impitoyablement au fond des flots. Les dracæ employaient à nourrir leurs enfants, ou ceux qu'elles enlevaient quelquefois aux mortels, les femmes

(1) *Hist. des relig. de la Grèce*, tom. I, p. 164.
(2) Voyez le Glossaire de Ducange, vo *Dracus*.
(3) Virg. Ecl. III, 9.

dont elles parvenaient à s'emparer par de semblables stratagèmes. Gervais cite plusieurs exemples de tels enlèvements, et entre autre celui d'une femme qui, lavant du linge au bord d'un lac, voulut saisir un vase de bois qui flottait près d'elle. Elle fut aussitôt entraînée au fond de l'eau et conduite dans un palais magnifique où elle fut chargée de nourrir un des enfants de la nymphe qui l'avait faite prisonnière. Or, il arriva que, durant le séjour que cette femme fit dans la demeure de ces esprits aquatiques, elle se frotta un jour les yeux avec de la graisse de serpent qu'elle avait trouvée par hasard et qui, lors de son retour sur la terre, lui donna la faculté d'apercevoir les dracæ lorsqu'elles venaient se mêler incognito parmi les hommes. Mais ayant eu l'imprudence de parler à son ancienne maîtresse qu'elle rencontra et reconnut à son grand étonnement, celle-ci lui enleva par un attouchement le pouvoir que le hasard lui avait fait acquérir. Cependant les dracæ, suivant ce que rapporte encore Gervais de Tilbury, ne se contentaient pas de retenir dans leurs demeures des nourrices ou des enfants; souvent elles y conduisaient aussi les pâtres innocents qu'elles attiraient par leurs agaceries au milieu des saules et des roseaux (1).»

Cette croyance, répandue jusque dans le Nord, était générale dans le Midi de la France. D'après les paysans du Quercy, les dracs sont des êtres surnaturels, habitants des eaux et qui attirent les jeunes gens et les femmes. Les Provençaux appellent également dracs des esprits qui habitaient autrefois le Rhône et qui se nourrissaient de chair humaine (2).

Cependant l'idée du drac, en gagnant du terrain, perdait

(1) Comte de Résie, *Hist. et traité de Sc. occultes*. Paris, Vivès, 2 vol. in-8, 1857, tom. I, pp. 283, 284.
(2) Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, t. III, p. 450, 451.

de plus en plus sa précision. En beaucoup de lieux, *drac* est à peu près synonyme de *diable*. De là l'expression proverbiale en languedocien *fa le drac*, faire le diable à quatre. C'est ainsi que Goudouli a écrit dans son *Castel en l'ayre*:

Bélomen qu'yeu faré le drac
Se jaman trobi dins un sac
Cinq ô siés milantos pistolos,
Espeços coumo de redolos.

[Oh! que je ferai le diable — si jamais je trouve dans un sac — cinq ou six millions de pistoles — épaisses comme des roues (1)].

Napian s'est servi de la même expression dans le *Miral moundi*, en parlant d'un enfant jaloux d'un petit camarade.

Dins sa maissanto himou fa le drac coumo quatre
E per le fa cala l'autre bous caldra battre (2).

(Dans sa mauvaise humeur, il fait du bruit comme quatre, — et pour le faire taire, il vous faudra battre l'autre.)

D'un autre côté, l'expression drac n'apportant plus avec elle une signification bien déterminée, on l'a appliquée en divers lieux à différents êtres surnaturels, principalement aux fées. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire moundi* (Dictionnaire de la langue toulousaine) de Doujat: « *Drac, drago*, une fée. »

Dans le Rouergue et dans quelques lieux de la Gascogne, le Drac n'est autre que le Lutin. Dans toutes nos contrées, surtout dans les Landes et dans le Médoc, on croit aux fol-

(1) Trad. J. M. Cayla et Cléobule Paul. *OEuvres de Godolin*, grand-in-8, 1843. Comme une remarque utile n'est jamais déplacée, je saisis cette occasion de déclarer que cette édition, séduisante par un certain éclat extérieur, est très défectueuse quant à la disposition, à l'intégrité et à la correction. Ceux qui peuvent se passer de traduction doivent préférer toute édition antérieure.

(2) *Le Miral moundi* (le Miroir toulousain), pouemo en bint et un libre. Toulouso, 1781, in-12, p. 25.

lets, êtres invisibles qui s'attachent aux animaux, surtout aux chevaux dont ils tressent les crins de façon qu'il est très difficile de les démêler ensuite. Ces esprits sont appelés dans différentes provinces de France follets, lutins, sotrays ou crions (1). C'est en Languedoc, en Rouergue et dans le comté de Gaure seulement, à notre connaissance, que le lutin, être singulier, porte le nom de *Drac*. Son caractère propre est l'habitude qu'il a de prendre toute espèce de formes pour effrayer le pauvre monde. C'est le Protée du panthéon de la peur. Le curé Rouergat Peyrot, dans ses georgiques patoises, cycle poétique de la vie campagnarde, n'a eu garde d'oublier cet être d'autant plus effrayant qu'il est plus indécis. Il dit en racontant les veillées d'hiver :

L'un bastis de paniés, l'autre de paillassous.
Las fillos, tout filen, fan peta de cansous.
De son temps, lou vieil grand, nous counto las gandoisos :
La mestre, en petassan, nous debito sas proisos :
Nous fasquet creire un ser qu'avié trouvat lou Drac
Deguisat en chaval que fasiè patatrac... (2).

(L'un construit des paniers, l'autre des jattes de paille. — Les filles, tout en filant, font résonner des chansons. — De son temps le vieux grand-père nous conte les sornettes. — La maîtresse, en rapetassant, nous débite ses contes. — (Elle) nous fit croire un soir qu'(elle) avait trouvé le Drac — déguisé en cheval qui faisait patatrac...)

Les campagnards de l'ancien comté de Gaure (cap. Fleurance) rencontrent quelquefois cet être fantasque qui fait mille singeries pour les effrayer. Toutefois, il apparaît beaucoup plus rarement depuis quelques années. C'est d'abord, sans doute, parce que les croyances superstitieuses

(1) De Résie. Ouv. cit., t. I, p. 140.

(2) *Les Quatre Saisons ou les Georgiques patoises*, poème, par M. P. A. P. D. P. (Peyrot, ancien prieur de Pradinas). 1781. in-12 de 160 pages.

tendent à disparaître; c'est un peu aussi, à ce que l'on m'assure, parce que les paysans sont plus sobres par nécessité.

La dénomination du Drac est passée, à ce qu'il paraît, de France en Espagne. Les Espagnols ont donné un nom analogue à un lutin familier qui pénètre dans les maisons et s'occupe lui-même de plusieurs détails du ménage : ils l'appellent *Drisgo* (1), nom qui semble avoir la même valeur originelle que *Drac* ou *Dragon*.

LÉONCE COUTURE.

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Sur les noms de lieux du département du Gers

(*Anciens Comtés d'Astarac, de Pardiac, d'Armagnac, de Gaure; vicomtés de Fezensaguet, de Lomagne et partie du Comminges*).

(2e ARTICLE) (2).

BARS de *Bar*. Le sens de cette syllabe est fort douteux. Nicot prétend qu'elle empire le mot auquel elle est jointe : il donne plusieurs citations. Nous pouvons ajouter que la grande majorité des mots gascons dans lesquels elle entre expriment des idées fâcheuses ou sales, comme *bardous*, fangeux; *barbouta*, barboter; *barrot*, bâton. Faut-il cependant la considérer comme synonyme de *mauvais*? Nous n'osons pas proposer une solution aussi radicale.

Le celtique nous offre une traduction plus rationnelle, et nous nous empressons de nous y rattacher. *Bar* signifie sommet, comble, chose portée à son point culminant. *Bar* devrait donc être traduit par montagne, sommet de la montagne.

BARAN. Même signification, *bar*, montagne, *an* la; la montagne. *An* et *ar* sont l'article *le* du celtique.

IZAUTGÈS. Du celtique *is*, *isel*, bas, peu élevé, et de *ochen*, bœuf,

(1) A. de Résie. *Hist. des Sc. occ.*, tome I, p. 239.

(2) Voir plus haut, p. 457.

pays des petits bœufs; mais il pourrait bien venir aussi du gascon *hiso*, envie, faire envie.

Izaute. (Gasc.) *Izauto*, petite envie.

Tillac. Du celtique *til*, tilleul, ou du gascon *tilla*, prêter, obéir, bois qui laisse enlever facilement son écorce.

Theux. (Gasc.) *Théous*. Du celtique *teuc'h*, rassasiant, nourrissant.

Arblade Brassac. Du celtique *ar* le; bloaz, *blé*, le blé, le pays du blé. *Brassac*, du gascon brassa, saisir à deux bras, pays où le blé vient en abondance.

Arblade Comtal... Comtal qui appartient au comte.

Armentieu. (Gasc.) *Armentiou*. Du celtique *ar* le ou la, *ment*, grand ou grande, *ti*, maison.

Barthe. Du celtique, *bar*, montagne, *teac'h*, fuite, hors, c'est-à-dire au bas de la montagne. La *bartho* veut dire, en effet, dans la langue gasconne la plaine, le bas du coteau. Ce nom est très répandu.

Labarthète. (Gasc.) *Labartheto*, la petite barthe.

Bergelle (Gasc.) *Bergello*. Du celtique *ber*, court, et *gelle*, brun, fauve.

Eres. En celtique bien, attaché; en gascon, *eres*, eux, les autres.

Gèe. (Gasc.) *Geo*. Du celtique, *geo*, joug. Geo pourrait venir aussi de *geous*, en gascon *iebles*, plante sauvage.

Marambat. Du celtique, *mara*, mort, décédé, ou de marra, bêche, houe; il pourrait venir aussi du gascon *mira enbat*, regarde en bas ou au nord.

Maromont. (Gasc.) *Maromount*. (Montagne de l'Astarac), mont de la mort.

Gimont. (Gasc.) *Gimount*, autrefois Gimoès. Du mot celtique *Gui*, opposé, qui est de l'autre côté, peut-être même de *Guy*, plante sacrée, mont du Guy.

Torrebren. De *Torre*, en espagnol tour, de *bren* (celtique), roi, chef; mont du chef, ou de *bren* (gasc.), son, tour du son.

Tourdun... *Dun*, mot ibérien, montagne, tour de la montagne. Nous croyons retrouver le même mot *dun* dans *Jegun* et dans *Monlezun*.

Sère. (Gasc.) *Sero*, *serro*, de *serro*, colline.

Lassere (Gasc.) *Lasserro*, même étymologie.

Berdous (Gasc.) *Berdouos*, de *berdo*, *berdouso*, verdoyante; la

colline verdoyante. Le territoire de cette commune est en grande partie occupé par une forêt.

Pujodran. *Pujo*, coteau, *dram*, *d'arram*, bois, coteau boisé.

La Pujole. (Gasc.) *La pujolo*, de *pujolo*, petite hauteur.

Poujet, id.

La Serrade. (Gasc.) *La Serrado*, de *serrado*, pays de collines, pièce de la colline.

La Seran. Même signification.

Ceran, id.

Sarcos (Gasc.) *Sarrocos*, *serros*, collines et *cos*, coteaux; collines et coteaux.

Sarrogachies. *Serro*. Colline et *gachis*, *gahis*, crochets ou graine épineuse d'une espèce de menthe sauvage; colline couverte de menthe.

Sarraguzan... de *aguza*, éguiser; colline aiguë, à dos aigu.

Sarragaillolos. (Gasc.) *Sarrohaillolos*... *haillolos* ou *hajolos*, hêtres; colline des hêtres.

Traversères. (Gasc.) *Traouesseros*. *Traouès*, à travers, *serros*, les collines; à travers les collines.

Cravensères (Gasc.) *Crabenserros*, de *crabos*, chèvres, *en* dans, *serros*, les collines; les collines aux chèvres.

La Fitte. (Gasc.) *La Hito*. De hito, lieu placé à mi-côte.

La Hitte Toupières... *Taoupieros*, remplie de taupes.

Belle Serre (Gasc.) *Bero serro*. *Bero*, grande; la grande colline.

Sarrauste (Gasc.) *Serrauste*. *Serro*, colline *rauste*, rapide.

Serempuy (Gasc.) *Serempouy*. *Serro*, colline, *en pouy*, en montagne.

Puylebon (Gasc.) *Pouyleboun*. La montagne bonne.

Puy sentut. (Gasc.) *Pouy Sentut*. La montagne s'*entuto*, qui se cache, qui se couvre.

Puy Petit. *Petite montagne*.

Bet Puy. (Gasc.) *Bet Pouy*. Belle montagne.

Puy Minet (Gasc.) *Pouy Minet*, chat; mont du chat.

Puy Casquier... Casquier, de *casca*; frapper, frappeur, qui frappe.

Esti Puy. (Gasc.) *Esti Pouy*. *Esti* ec. Ce mont, le mont d'ici.

Puy Guilles. De Guillès ou Guinlès, cerises sauvages, mont des cerises sauvages.

Arroux..... De *arous*, roux, rouge.

Derrouy. *Rouy*, rouge.

Arrouedo. Même signification.

Aguin. De *aguin*, cerisier qui porte les grosses cerises appelées guinlés.

Artigue. (Gasc.) *Artigo*, petite vallée entre deux bois.

Artigue Dieu (Gasc.) *Artiguo diou*, vallée de Dieu.

Boucagnère. (Gasc.) *Boucagnero*, de *boucagna*, faire du bruit, quereller.

Aussos. (Gasc.) *Aoussos*, de *haou*, élevé, et *sos*, aires à dépiquer le blé : aires élevées.

Bacarisse. (Gasc.) *Baccorisso*, de *baco*, vache, *risso*, augmentatif gracieux, opposé à *rasso* pris en mauvaise part : petite jolie vache.

Bidorre. (Gasc.) *Bidorro*. Des mots basques *bide*, chemin, et *gorra*, élevé, chemin élevé.

Blousson. (Gasc.) *Bloussoun*, de *blous*, pur, net, propre, et *oun* augmentatif de gentillesse.

Bouzon. (Gasc.) De *bousoun* ou *bousouïll*, haut-volant.

Boussac. De *Boussat*, fourré, encombré de bois, *ac*, le...

Cannet. (Gasc.) *Canet;* de *Canet*, tuyau de roseau, bobine de tisserand.

Cau. (Gasc.) *Caou*, de *Caou*, chaud; terrain vif.

Cazaux. (Gasc.) *Cazaou*, jardin, arpent de terre.

Escazaous. *Es*, dans les; dans les jardins.

Cazau d'Angles. *Cazau*, jardins; d'*Angles*, des Anglais.

Cazaupouy. (Gasc.) *Cazaoupouy*, jardin, *pouy* de la montagne.

Cazaubon. (Gasc.) *Cazaou boun*, jardin bon, fertile.

Cazaux. (Gasc.) *Cazaous*, jardins.

Cazax. *Cazax*. Même signification.

Les Cazalets. Jolis petits jardins.

Couloumè. (Gasc.) *Couloumè*, de *Couloumo*, vache grise. *Couloumé*, l'homme qui aime les vaches grises ou qui possède la vache grise.

Cuelas. (Gasc.) *Cuelas*, de *Culas*, *culasso*, tronc d'arbre informe, souche arrachée.

Lambèje. (Gasc.) *Lembèjo*, l'envie, la jalousie; la terre qui est enviée.

Aigue bère. (Gasc.) *Aygobero*, belle eau.

Cahuzac. (Gasc.) *Cahusac*, de *Cahus*, chat-huant, et de *ac*, article basque; le chat-huant.

L'usage très répandu de cette terminaison *ac* a provoqué des observations que nous allons examiner et auxquelles nous ajouterons les nô-

tres. Quelques étymologistes l'ont considérée comme une contraction des terminaisons latines *acus* et *acum* qui entrent dans un très grand nombre de noms de lieux du moyen-âge. Nous repoussons nettement cette opinion. Si l'on veut bien jeter les yeux sur la géographie véritablement romaine, on n'y verra presque pas de noms en *acus* et en *acum*. Dans le Midi, par exemple, quels noms romains trouvons-nous? *Nemosus*, *Narbo*, *Carcasso*, *Tolosã*, *Helena*, *Portus-Veneris*, *Auscius*, *Elusa*, *Lactora*, *Vicus*, *Beneharnum*, *Illuro*, *Aginnum*, *Burdigala*. *Acus* et *acum* y paraissent-ils nulle part? Ces terminaisons ne se montrèrent qu'au moyen-âge. Qui les forma? Qui les inventa? Le clergé et les notaires, désireux de donner une consonnance latine aux mots de la langue vulgaire. Or, ces mots étaient déjà en *ac*, ils n'eurent qu'à y ajouter la terminaison réellement latine *us* et *um* pour satisfaire leur manie latinisante; mais le peuple ne renonça jamais aux consonnances primitives, et, lorsque le latin disparut, les mots gascons, délivrés de leur *us* et de leur *um*, se retrouvèrent munis de l'*ac* indigène. Nous l'avons déjà dit ailleurs (1), cet *ac* dut être importé dans la Gascogne par les Vascons à l'époque de leur invasion et de leur établissement dans le vaste bassin de la Garonne et de l'Adour sous les rois franks de la première race.

Barcugnan. (Gasc.) *Barcugnan*, *bars què gnan*; les habitants de Bars en y possèdent. Ce mot indiquait donc un ancien bois ou pâturage commun qui avait appartenu aux habitants de plusieurs communes, au nombre desquelles était celle de Bars. *Bars*, en effet, se trouve assez rapproché de Barcugnan.

Bouloc. (Gasc.) *Boun loc*, de *boun*, bon, *loc*, endroit; en latin, *bono loco*, lieu fertile.

Soulan. (Gasc.) Colline, pente exposée au soleil.

CÉNAC-MONCAUT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE TRIMESTRIEL (2).

(Du 1er Décembre 1857 au 1er Mars 1858.)

Depuis notre dernier Bulletin, M. l'abbé Dassance, dont nous prononcions le nom avec éloge, a été enlevé par la

(1) *Histoire des Pyrénées*, t. 1, p. 311 à 315.

(2) On voudra bien corriger le titre de notre précédent Bulletin *suprà*, p. 350; au lieu d'octobre, il faut lire septembre.

mort à l'Eglise et aux lettres qu'il servit toujours avec un zèle infatigable. Outre ses traductions des Evangiles et de l'Imitation de J.-C., M. Dassance avait publié d'excellents articles de biographie et de critique littéraires dans la *Biographie universelle* de Michaud et dans l'*Ami de la Religion*. Il a laissé encore deux compilations volumineuses assez estimées : un *Cours de littérature* et un *Dictionnaire des prédicateurs*.

Tous nos lecteurs savent la distinction accordée par Mgr de Salinis à notre savant collaborateur, M. l'abbé Canéto. Nous pensons que son nom acquerra à l'Institut une notoriété nouvelle, après l'examen des ouvrages mentionnés dans notre dernière *Chronique*, lesquels doivent figurer au concours des antiquités de France. Une lettre de M. de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prophétise un succès, dans cette joûte historique, à l'auteur de l'*Atlas monographique de Sainte-Marie*.

Quelques ouvrages historiques parus dans le trimestre intéressent assez vivement notre pays. M. Amédée Thierry a donné la 5e édition, augmentée, de son excellente *Histoire des Gaulois*. On sait que l'introduction de ce bel ouvrage présente, sous la forme la plus claire, les résultats des études modernes sur l'ethnographie, qui rattachent nos pères à la race ibère (1). M. l'abbé Salvan, de l'Académie des jeux-floraux, a mis au jour les deux premiers volumes d'une *Histoire de l'église de Toulouse*, qui en aura cinq ou six (2). Un savant magistrat, qui porte un nom glorieux dans le Midi, et dont la famille, originaire de Gascogne, a une branche dans cette contrée, M. le vicomte de Bastard-d'Estang, conseiller à la cour impériale de Paris, a publié

(1) Paris, Didier, 2 vol. in-8, 15 fr.; 2 vol. gr. in-18, 7 fr. — Je m'étonne que M. Am. Thierry fasse de l'oppidum des Sotiates la ville actuelle de Lectoure, sans même citer d'autre opinion.

(2) In-8, Toulouse, Delboy.

les Parlements de France, essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité (1). Ce sont deux gros volumes du plus haut intérêt. On lui a reproché un peu de partialité en faveur du parlement de Toulouse et la grande place accordée à ses ancêtres; c'est plutôt une recommandation pour les hommes du Midi. Il faut dire que la sympathie de M. de Bastard pour ce parlement est allée jusqu'à le justifier dans l'affaire Calas. Un avocat de Toulouse avait soutenu la même thèse, il y a trois ans (2). C'est dans un tout autre sens que M. Coquerel, pasteur protestant, a écrit *Jean Calas et sa famille*, étude historique d'après les documents originaux, suivie des dépêches du comte de St-Florentin..., et des lettres de la sœur A. J. Fraisse, de la visitation à Mlle Anne Calas (3).

Signalons le premier volume d'une belle publication héraldique : *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes..., par M. O'Gibvy (4).

La *Revue* a déjà déclaré compris dans son cadre historique un pape fameux, sur lequel un critique, connu aussi de nos lecteurs, vient de faire de curieuses recherches. Voici le titre du livre nouveau de M. Rabanis : *Clément V et Philippe le Bel*, lettre à M. Charles d'Aremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got, à Saint-Jean d'Angély, suivi du journal de la visite pastorale de Bertrand de Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux, en 1304 et 1305 (5).

(1) 2 vol. in-8, Paris, Didier.

(2) Le procès Calas, compte-rendu de la procédure..., par Th. Huc, Paris, 1855. Br. in-8.

(3) In-12, 2 grav. et fac-simile. Paris, J. Cherbulier., 5 fr.

(4) Le tome I coûte 30 fr.; les tomes II et III se vendront chacun 20 fr.

(5) 203 pages in-8. Paris, Raçon. Il y avait déjà sur ce sujet une remarquable dissertation de M. l'abbé Lacurie, et une brochure moins importante de M. Souiry, curé de Ste-Eulalie de Bordeaux. L'un et l'autre avaient fait usage, pour réfuter l'opinion de l'entrevue, du *journal* découvert par M. Rabanis.

L'économie politique est bannie de notre Recueil. Nous ne devons qu'enregistrer deux brochures qui nous intéressent à des titres divers : l'une écrite par un de nos compatriotes : *Essai critique sur P.-J. Proudhon*, par Léon d'Ozun (1); l'autre, publiée par un économiste distingué, sur une des gloires de notre pays : *Notice biographique sur Frédéric Bastiat*, par M. Frédéric Passy (2). On sait que Bastiat était né à Bayonne. — Un homme de bien a abordé ces terribles questions de la richesse et du paupérisme avec les lumières de la révélation. Nous recommandons à tous les cœurs chrétiens son petit livre, fait pour toucher et consoler : *Riches et Pauvres*, ou la charité selon les Saintes-Ecritures, par M. Casimir Clausade, de Marciac (3).

Nous regrettons de n'avoir pas reçu, malgré nos démarches, un petit volume en dialecte gascon, publié par Dossun, à Bagnères-de-Bigorre : *Recueil de Noëls choisis*, composés sur les airs les plus agréables, les plus connus et les plus en vogue dans la province du Béarn, par F. M. Henri d'Andichon, archiprêtre de Lembeye, et autres ecclésiastiques (4).

Puisque la *Revue d'Aquitaine* a publié un travail où l'influence de la poésie romane sur Pétrarque est brièvement indiquée, elle se fait un devoir d'indiquer à ceux qui seraient curieux de suivre cette veine précieuse une dissertation approfondie, imprimée à Angers : *Les Troubadours et Pétrarque*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ch. Ant. Gidel (5). M. Baret, professeur de la Faculté des lettres de Clermont, dans un ouvrage beaucoup plus étendu, *Espagne et Provence* (6), a repris la tradition des

(1) 68 pages, petit in-8. Bagnères-de-Bigorre, Plassot, 50 cent.
(2) Extrait de la *Revue contemporaine*, 50 p. in-18. Paris, Guillaumin, 75 c.
(3) Auch, in-12, imprimé par Foix frères, 1 fr. 25 c.
(4) 96 p. in-16.
(5) 178 p. in-8.
(6) Paris, Durand.

études méridionales de Raynouard et de Fauriel. Enfin, M. Camboulin, de Montpellier, a tracé *de la littérature catalane*, l'une des branches les moins étudiées de la littérature romane, une rapide esquisse qui fait désirer un tableau plus complet.

La numismatique et la linguistique de notre *Aquitaine* sont illustrées en ce moment par les solides recherches de M. P.-A. Boudard, de Béziers. Sa *Numismatique ibérienne*, précédée de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibères, se publie en huit fascicules, accompagnés chacun de cinq planches (1). Quatre fascicules ont paru. Le patient auteur y étudie, avec une critique ingénieuse et sévère, les cinq langues qui se parlaient des deux côtés des Pyrénées, chez nos pères, au 1er siècle de l'ère chrétienne. Ces cinq langues, parmi lesquelles le *gascon* ne figure pas (nul ne s'en étonnera, si ce n'est peut-être M. Cénac-Moncaut), sont: l'ibérien conservé dans le basque, le celtique, le phénico-punique, le latin et le grec.

Ce bulletin était déjà clos, lorsque nous avons appris la mort du R. P. Xavier de Ravignan, de la compagnie de Jésus, qui a été l'un des deux premiers orateurs chrétiens de notre temps. Cet homme éminent, dont les vertus et le talent n'ont été mis en question par aucun parti, était né à Bayonne, en 1795, comme nous l'affirme la *Revue* dans son dernier cahier. Les *conférences* qui ont fait sa réputation oratoire n'ont jamais été publiées d'une manière authentique. Il avait donné au public deux ouvrages : *De l'existence et de l'institut des jésuites;* et *Clément XIII et Clément XIV*.

L'auteur de la préface de la traduction du Dante, par Lamennais, et de plusieurs autres œuvres estimées, M.

(1) Béziers, Delpech; Paris, Leleux; Bayonne, Laroullet. Prix du fascicule in-4, 5 fr. 25 c.

Ed. Forgues, plus connu sous le pseudonyme de Old. Nick, est originaire de Miélan, et partant notre compatriote; il est de notre devoir de comprendre dans ce bulletin *ses imitations de l'anglais* : VIOLETTE, chronique d'opéra; ELÉANOR RAYMOND, histoire de notre temps, édition récente de Hachette, et un article du même écrivain publié dans la *Revue des deux mondes*, du 1er mars, ayant pour titre : *De la littérature anglaise en l'année 1756*.

Octroyons encore une place bien méritée à la *Généalogie anecdotique et critique de la maison Du Prat* (1) par celui qui continue de nos jours ce grand nom historique. Ce livre charme autant par son esprit d'impartialité que par son érudition qui déborde partout. Le descendant du célèbre chancelier redresse avec un zèle et un scrupule infinis les inculpations prodiguées à la mémoire du ministre de François Ier; il dénonce avec raison certaines usurpations, et éconduit de la famille les personnages illustres que quelques annalistes y ont subrepticement introduits dans le but d'augmenter son éclat. Elle n'a pas besoin d'emprunter de la gloire. La part qui lui revient authentiquement et légitimement est bien suffisante. La passion du vrai et la piété des ancêtres ont inspiré ces recherches qui adhèrent à notre programme aquitanique parce que les Du Prat vinrent dans notre pays, résidèrent à Bazas et à Nérac, et contractèrent des alliances avec toutes les maisons seigneuriales de la région, avec les Luppé, les Grossolles, les Grammont, etc. Pour donner une idée de cette brochure, nous citerons deux lignes de son introduction, nous réservant de faire plus loin un extrait de l'œuvre. Voici comment s'exprime le savant généalogiste : *L'exemple recueilli dans le passé par le présent, l'imitation, l'augmentation, s'il se*

(1) Versailles, Dagneau jeune, libraire, rue Satory, 28.

peut, de ce que le passé offre de grand et de beau; la réprobation au besoin et l'expiation de ce qu'il présente de coupable, telles sont l'utilité, la morale et la conclusion de ce travail.

N'oublions pas de signaler l'apparition du *Réveil*, fondé et dirigé par l'un de nos députés, M. Granier de Cassagnac. Le titre de ce journal indique que sa mission est de secouer l'état somnambulique de la littérature contemporaine. Ses rédacteurs ont de plus entrepris la difficile tâche de critiquer les critiques et de régénérer l'esprit moderne.

Saluons, en finissant, la venue d'un nouveau volume de M. Léonce de Pesquidoux, sur l'école anglaise. La cause occasionnelle de ce livre a été l'exhibition de Manchester, qui nous a révélé bien des œuvres britanniques, je n'ose pas dire des chefs-d'œuvre. L'auteur, dans cette série d'études critiques et biographiques sur les neuf maîtres qui ont le plus illustré leur époque, suit le mouvement artistique de la Grande-Bretagne pendant une période de 179 ans, c'est-à-dire depuis 1672 jusqu'à 1851.

C. et N.

Un Bienfait de Jacques Laffitte.

Jacques Laffitte, qui fit en 1830 déférer d'abord la lieutenance du royaume et ensuite la couronne au duc d'Orléans, était fils d'un charpentier de Bayonne. Il représenta longtemps cette ville à la chambre des députés. Tout ce qui est relatif au protecteur de la dynastie de juillet est du ressort de la *Revue d'Aquitaine*. Sa popularité rivalisa celle de Lafayette. Il la dut à sa probité antique et à ses bienfaits. Durant les jours critiques qui suivirent l'invasion, il vint au secours de l'Etat obéré; il ouvrit, de tous les temps, sa bourse à toutes les infortunes, et prodigua les encoura-

gements aux lettres, aux arts et à l'industrie. M. Paul d'Ivoy, *dans la Chronique du Courrier de Paris*, rapporte l'anecdote rétrospective ci-après qui révèle une fois de plus le noble cœur du grand financier.

Laffitte aimait la pêche à la ligne et le domino. Un jour il fit une partie avec Béranger, qui n'était pas de sa force, de bien s'en faut.

— Que jouons-nous? demanda le banquier.

— Une *discrétion*, dit le poète, et nous pêcherons.

On sait ce que c'est que la pêche au domino. Le banquier perdit. Non-seulement il perdit, mais Béranger le fit *bredouille*, c'est-à-dire qu'il prit les cent points sans que Laffitte en prît un seul. Après le dernier coup, Laffitte demanda ce qu'il fallait payer.

— Tenez, lui dit Béranger, vous enverrez cinq cents francs à ce jeune homme. C'est un artiste que vous sauverez par ce secours.

Et il lui donna une carte sur laquelle étaient écrits un nom et une adresse.

Je lui en enverrai mille, dit Laffitte, vous avez gagné double.

Comme Béranger s'étonnait d'avoir si triomphalement gagné, il jeta les yeux sur les dominos de son adversaire, encore groupés devant lui.

— Ah! s'écria le poète, vous avez triché!

— Comment cela? dit le banquier rougissant.

— Oui, vous avez pêché, et cependant vous aviez du quatre dans votre jeu.

— Parbleu, dit Laffitte, une *discrétion*; j'étais bien sûr qu'il s'agissait d'une bonne action. J'ai joué à qui perd gagne.

À PROPOS

DES

ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite.*) (1)

» Je lui demande si cette maison était bien logeable; il me dit qu'elle avait besoin de quelque réparation, qu'il en

(1) Voir, plus haut, p. 355, 361 et 419.

faudrait bâtir le devant. A quoi pourraient monter les réparations nécessaires? lui dis-je. Je crois, me répartit-il, que trente ou quarante pistoles la mettraient en état. On a besoin d'une personne qui ait du bien de son patrimoine, lui dis-je, parce que la personne qui me consulte ne veut paraître en rien. Elle veut qu'on lui prête le nom pour la bonne œuvre qu'elle veut faire. N'avez-vous pas, Monsieur, lui dis-je, une maison de plaisance hors la ville? Il est vrai, me répartit-il (1). S'il s'agissait, lui dis-je, de faire une fondation d'un petit bénéfice qui suivît le sort de cette maison canoniale, voudriez-vous donner votre nom? La chose, me dit-il, mérite que je consulte : je vous rendrai réponse demain.

» Le lendemain, il me vint trouver avec M. Tapie, conseiller au sénéchal, qui me pria d'agréer qu'il entrât en part du secret. Je crus que nous pouvions lui faire confidence de l'affaire, ne doutant pas que M. Peyrusse ne la lui eût faite. Le conseiller jugea que M. Peyrusse ne s'engageait en rien. Nous le priâmes de dresser l'acte de fondation, et M. Peyrusse me dit qu'il ferait faire un devis des réparations qu'il convenait de faire à la maison de question, et qu'il m'apporterait l'un et l'autre pour les envoyer à la personne qui m'avait consulté.

» Je crois que ce fut deux jours après que M. Peyrusse et M. Tapie me vinrent trouver pour m'apporter la minute de l'acte et le devis. Je dis à M. Peyrusse que j'avais besoin d'un billet de créance; que je lui en répondais en homme d'honneur; que je ne m'en servirais que pour ses intérêts. Il me le donna, n'ayant pas voulu signer la minute de l'acte. Je pris tous ces papiers et nous nous séparâmes.

» Le dépôt, quoiqu'il fût dans le coffre dont je n'avais

(1) Ce petit manoir, à un kil. environ à l'ouest de la ville, porte encore le nom du chanoine Peyrusse.

pas la clé, me donnait de grandes inquiétudes et m'empêchait de dormir. Je propose à M. Castex et à son fils d'aller à Toulouse pour prendre un conseil sûr, et d'y apporter le trésor pour le mettre en lieu de sûreté. Ils furent de cet avis. Je leur dis qu'il fallait prier le P. Robert d'y aller avec nous. Castex le père me dit qu'il ne pouvait pas y aller; que son fils, le prêtre, y irait avec nous.

» Je fus le soir au collége pour prier le R. P. Magaud, recteur, d'agréer que le P. Robert vînt avec moi à Toulouse, où il fallait que j'allasse trouver le R. P. Provincial pour une affaire importante. Il me l'accorda. On prit un cheval de louage pour le P. Robert et un autre pour le sieur Castex; et parce qu'ils n'étaient pas fort bons, la jument que je montais fut chargée du trésor, fermé à clé dans une valise dont M. Castex prit la clé. Avant de tirer la valise de ma chambre, le sieur Castex, en présence de son père, me fit le billet suivant pour ma décharge :

« Je déclare, en présence de mon père, qui ne sait pas signer, que » lui et moi avons retiré le dépôt que nous avions mis dans la chambre » du R. P. Raquié, supérieur du séminaire, et fermé à clé dans un » coffre-fort, dont mon père a toujours gardé la clé, après l'avoir trouvé » dans le même état que nous l'y avions mis. Fait dans le séminaire » d'Auch, le 7 avril 1690.

» CASTEX, PRÊTRE. »

» Nous arrivâmes le même jour à Toulouse : nous mîmes la valise en dépôt dans la chambre du P. Lacoste, procureur de la province. Le lendemain, le P. Robert et moi allâmes trouver le R. P. Dozaine, provincial. Je lui fis l'exposé de notre voyage. Il me dit que la chose était importante, qu'il fallait assembler les consulteurs de la province et quelques autres Pères des plus capables, pour prendre des mesures justes. Cela fut fait. L'assemblée jugea qu'il fallait consulter quelqu'un des plus habiles magistrats et quelque fameux avocat. On trouva bon de s'adresser à

M. le président Résiguier et à M. Boissi. Le R. P. Provincial pria le R. supérieur de la maison professe et le P. Domat de les aller consulter. Ils furent consultés à l'insu l'un de l'autre. M. le président Résiguier envoya le lendemain un laquais à la maison professe pour avertir qu'il viendrait ce matin. Il y vint et parla au R. P. supérieur et au P. Domat. M. Boissi y vint aussi et parla aux mêmes Pères, qui l'après-dîner firent, dans une assemblée qu'on tint pour cela, le rapport de ce que ces Messieurs leur avaient dit.

» Il fut convenu que, pour avoir une décision sûre, qui mît hors de cours et de procès tous ceux qui dans le temps prétendraient à ce trésor, il fallait s'adresser à des personnes également éclairées et autorisées. Le sieur Castex jeta d'abord les yeux sur Mgr l'archevêque d'Auch et sur le R. P. de La Chaise, confesseur du roi : Mgr l'archevêque, en qualité de prince et de père de cette église, était patron et conférait de droit, à qui il voulait des chanoines de sa cathédrale, la maison où le trésor avait été trouvé; il avait toutes les lumières et toute la probité qu'on pouvait souhaiter; ce qui fit juger qu'il n'y avait personne qui fût plus propre que lui pour déterminer ce qu'il fallait faire de ce trésor. Le R. P. de La Chaise, étant à la Cour, pouvait au besoin s'adresser au roi, qui avec une seule parole déciderait l'affaire, et par son autorité royale appuierait la décision qu'il en aurait faite. On jugea que par là nous nous mettrions à couvert de toute sorte de reproche, et qu'il était de la prudence d'agir dans cette occasion comme si tout le monde devait juger de notre conduite. Il fut résolu que nous prendrions ce parti, et j'écrivis à Mgr l'archevêque la lettre suivante :

MONSEIGNEUR,

Ne sachant où adresser mes lettres pour informer Votre Grandeur d'un événement survenu le lendemain de votre départ, et l'affaire pres-

sant extrêmement, j'ai cru devoir prendre la liberté d'adresser ma lettre au T. R. Père de La Chaise. M. Castex et moi avons cru lui devoir communiquer uniquement et à Votre Grandeur cette affaire, n'ignorant pas la confiance que vous avez mutuellement l'un en l'autre. Le père de M. Castex, ce jeune prêtre qui a enseigné à écrire à M. le chevalier de Suze, votre neveu, a trouvé un trésor qu'il a mis en lieu de sûreté, attendant que Votre Grandeur lui prescrive ses ordres. Comme il m'a consulté, et que jai jugé la chose d'une trop grande importance, pour être décidée par une personne moins éclairée que Votre Grandeur, je l'ai porté à l'abandonner à votre conduite également sage et charitable. J'ai mis dans le paquet l'exposé avec le plus de netteté qu'il m'a été possible. Je crois qu'il sera un mémoire suffisant. Je sais, Monseigneur, quelle est votre pénétration; qu'il faut vous dire bien peu de chose pour recevoir d'entiers éclaircissements sur tout ce qu'on vous propose. Que si, néanmoins, Votre Grandeur voulait recevoir de ce pays quelque nouveau mémoire sur l'affaire de question, je la supplie de ne s'adresser à personne qu'à moi, afin de garder un plus grand secret. La chose le demande le plus grand qu'il pourra... Excusez, Monseigneur, ma liberté qui ne diminue en rien le profond respect avec lequel je dois être,

De Votre Grandeur,

Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

A Toulouse, le 14 avril 1690.

F.-X. Raquiz, S. J.

L'abbé F. CANÉTO,

Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

La Monographie de Mirande, si heureusement commencée par M. de Rivière, chômera pendant quelques jours. L'annaliste du chef-lieu de l'Astarac s'occupe en ce moment, à Paris, de la rédaction d'un contrat matrimonial. Il a demandé et obtenu la main de Mlle Mandrou de Vilneuve, dont l'éclat de la naissance est rehaussé par toutes les distinctions de l'esprit et du cœur. La solennité du mariage sera célébrée après Pâques. L'alliance de ces deux âmes généreuses ne peut être que bienfaisante pour le pays; aussi, la ville de Vic-Fezensac prépare-t-elle pour l'arrivée des deux époux une magnifique réception. La nouvelle de cette précieuse union suffira pour légitimer, auprès des lecteurs impatients, la suspension de la notice historique.

Mort de M. E. CORNE.

La *Revue d'Aquitaine* serait taxée d'irrévérence et d'ingratitude si elle se produisait sans témoigner le deuil dont elle est justement pénétrée. Vendredi, 12 de ce mois, aux premières clartés du jour, avait rendu le dernier soupir M. Elie Corne, ancien avoué et courageux archéologue, parvenu, depuis peu, aux soixante-quatorze ans de son âge. Le premier, il fortifia nos débuts par une sage assistance et un concours efficace. Aussi est-il de notre devoir de dérouler la laborieuse carrière de ce moderne Bénédictin, qui est allé rejoindre dans l'éternité M. B. de Moncade, son émule et son ami.

Nous ne remplirons pas aujourd'hui la pénible tâche de raconter sa vie méritoire. *Parvi dolores loquuntur, ingentes stupent.* Les deux derniers mots de cette pensée d'Henri Estienne nous sont applicables à cette heure. Notre affliction nous condamne temporairement au silence sur l'activité intellectuelle de notre vénérable et regrettable collaborateur, sur l'élévation de son caractère, sur sa passion pour l'étude de l'histoire, de la jurisprudence et de la philosophie, sur le désintéressement avec lequel il ennoblit sa profession, sur sa correspondance avec de grands noms contemporains, sur sa coopération dans ce recueil et dans le journal *la Vie Humaine,* enfin, sur ses mémoires et ses œuvres encyclopédiques et posthumes. Dans le sanctuaire où il vivait cénobitiquement, en compagnie de ses livres et de sa pensée, et où je venais quelquefois recueillir ses salutaires conseils et sa parole affectueuse, je n'ose pas aller m'asseoir à sa place vide pour suivre, à travers ses manuscrits, la continuité de ses efforts dans la recherche du bien. Dans peu de temps, l'ordre de nos travaux ne peut manquer de retrouver sa trace. Qu'on nous laisse, en ce jour, à la contemplation muette de cette tombe, dans l'attitude de la consternation. J. N.

ACADÉMIE impériale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse.

PRÉSIDENCE DE M. FILHOL. — *Séance du 25 février.*

Dans un travail destiné à l'impression, M. Barry attire l'attention de l'Académie sur les poids inscrits des villes du Midi, dont il se propose de publier une monographie détaillée. Il signale d'une manière rapide l'intérêt qui s'attache à ces petits monuments, dédaignés jusqu'ici des savants, comme des collecteurs. Il montre le parti que la science en peut tirer, soit au point de vue archéologique, soit au point de vue historique lui-même, puisqu'ils ne sont, comme il l'a dit, qu'un détail secondaire, un rouage inférieur du régime municipal, dont ils ont suivi et dont ils reflètent les destinées, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle.

Dans une statistique, ajoutée en forme d'appendice à ces considérations, il énumère, province par province et année par année, toutes les villes, au nombre de 44, dont il possède actuellement des poids inscrits, et termine en priant les membres de l'Académie et tous les hommes éclairés du Midi de vouloir bien l'entourer de leurs indications et de leurs conseils dans un travail sans précédents encore, et qui ne doit point être, dit-il, une œuvre strictement individuelle, puisqu'elle intéresse, à de rares exceptions près, toutes les provinces et toutes les villes de *Langue romane.*

Le secrétaire perpétuel,
URBAIN VITRY.

TRAVAUX PUBLICS DANS LE GERS.

Le conseil départemental des travaux publics du Gers s'est réuni, le 11 de ce mois, sous la présidence de M. le préfet pour examiner 26 projets de constructions ou de restaurations de bâtiments communaux.

Cinq de ces projets ont été ajournés, ce sont : les plans d'Eauze et de Gondrin, l'établissement d'une maison d'école à Larroque-Engalin, l'exécution d'une voûte à l'église de Lannepax, et l'édification d'une nouvelle église à Juilles.

Sept projets ont été admis avec modifications : ils consistent dans l'achèvement, l'appropriation ou la fondation de maisons d'école à Lannux, St-Justin, Brugnens, et dans l'érection d'une mairie avec justice de paix à Miradoux.

Enfin, dix projets ont été approuvés : ils ont pour objet la reconstruction de l'église de Lagraulas et de Castex (Miélan), la construction de celle de Pouy-Roquelaure, la restauration du clocher de Lagarde (Lectoure), l'embellissement des églises de Mondebat, de Miradoux, du presbytère de Monclar (Montesquiou), l'agrandissement des maisons d'école de Monbert, de Marsan et Duran.

VISION DE LA JEUNE FILLE DE LOURDES.

Les journaux pyrénéens ont été pendant quelques semaines alimentés par la vision d'une jeune fille de Lourdes, nommée Bernadette Savi. Chaque jour coiffée d'un capulet elle s'acheminait vers une grotte voisine du Gave, dans la direction de Betharran. Arrivée sur le seuil de la crypte, elle semblait tomber en extase devant une apparition visible pour elle seule. Sa physionomie se troublait, tout son corps s'agitait comme celui d'une pythonisse. Puis son visage se rassérénait et s'éclairait d'un sourire radieux. Après avoir laissé ses yeux quelques temps fixément attachés sur une cavité de la grotte, elle rentrait dans son état normal et revenait chez elle au milieu d'une foule recueillie. Quand on la questionnait sur ce qu'elle avait vu, elle répondait uniformément : *Une bien jolie dame vêtue d'une robe blanche avec une ceinture bleue et des souliers jaunes.* Elle ajoutait que, dans quinze jours, la belle dame lui transmettrait ses volontés.

Ce terme étant venu, une avalanche de montagnards descendit des versants. Les plaines et les vallées fournirent

aussi un nombreux contingent de curieux; tous étaient accourus dans l'espérance des révélations promises. La jeune fille s'avança, appuyée sur deux parents, à travers cette compacte multitude qui se prosternait en criant : *Voilà la sainte! Voilà la sainte!* elle se plaça au bord de l'antre, sa figure subit d'abord les transformations habituelles, ensuite elle éteignit son cierge, se releva et reprit la route de Lourdes.

L'attente de dix mille pèlerins avait été leurrée. Mais le vulgaire de ces contrées a persisté dans la croyance que des miracles s'étaient accomplis par l'opération de Bernadette Savi ; et voici les étrangetés qui ont circulé :

1° Une jeune fille de Barèges atteinte de cécité aurait recouvré la vue sous le souffle de l'inspirée;

2° Le ruisseau qu'elle devait traverser était devenu guéable pour la laisser plus commodément passer;

3° Un homme qui l'aurait injuriée eut à son réveil les cinq doigts de la main multipliés en dix;

4° Une colombe serait descendue sur le capulet de Bernadette pendant la contemplation de jeudi;

5° Un paysan de la vallée de Campan aurait été dévoré par ses péchés métamorphosés en serpents pour n'avoir pas ajouté foi aux prodiges de la jeune fille.

Les faits qui précèdent prouvent que la superstition populaire est encore très vivace et qu'elle ne sera point déracinée de longtemps. Cette jeune fille est tout simplement atteinte de catalepsie, état morbide, qui produit des hallucinations. Eh bien, malgré tous les progrès de la science, l'intelligence populaire ne peut comprendre ces phénomènes physiques et moraux, et les confond avec les miracles. Inutile de dire que l'Eglise s'est tenue prudemment et sagement à l'écart, et qu'elle a été complètement étrangère à cette mystification de dix mille hommes.

J. N.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Quand Montluc chevauchait par la Gascogne, escorté de ses bandouliers espagnols et de ses archers aux casaques jaunes et ensanglantées, à son arrivée dans un lieu suspect, il faisait, avant de se coucher, pendre une douzaine de religionnaires, mais *sans despendre,* comme il le dit dans ses commentaires, *papier ni encre et sans les vouloir écouter, car ces gens parlaient d'or.*

L'année dernière, à Bagnères-de-Bigorre, pendant la saison thermale, un personnage de nos contrées, dont l'esprit multiforme cultive avec le même succès la science, les lettres et les arts, et dont l'amour-propre a des prétentions à la gloire, indigestait par ses longues et fréquentes visites un littérateur de Paris, dont il avait fait la connaissance dans une excursion au lac bleu. L'importun ramassait les bouts de cigare de l'esprit de son hôte pour les rallumer ensuite quand il était hors de sa présence. L'écrivain, pour se garantir de ses usurpations, faisait ses bons mots très mauvais, ce qui n'empêchait pas notre compatriote de continuer à recueillir les pissenlits avec le même soin que de véritables fleurs de rhétorique. N'ayant pas d'autre moyen de délivrance, l'homme de lettres appela à son secours l'ironie; il pria son visiteur de lui passer le dictionnaire de Bouillet. — Pourquoi faire? demanda le Gascon. — Pour savoir, répliqua le Parisien, si dans la *Biographie* ne figure pas un nom qui promet de devenir illustre. — Lequel? ajouta curieusement le quidam des bords de la Garonne. — Le vôtre, répliqua malicieusement l'interlocuteur.

Piqué par cette raillerie comme par un coup d'éperon, le personnage en question partit au galop et ne revint plus.

J. NOULENS.

DE LA MILICE AU MOYEN-AGE.

Dans les villes murées, bastionnées, enfin en état de défense comme Lectoure, il y avait une *armée* constamment prête à agir, comme l'attestent les documents de la municipalité. Mais quelle était sa constitution, sa discipline, son armement? C'est ce que nous allons expliquer en ce qui concerne du moins la ville de Lectoure.

Durant la période celtique, les cités de la Gaule étaient défendues par les *soldures* ou *clients,* dont il est question dans les Commentaires de César, dans Du Cange et Latour-d'Auvergne. Ces héros urbains, qui résistèrent si énergiquement aux légions romaines, disparurent avec la conquête. A quelles mains était donc confié le salut des villes fortifiées au moyen-âge? Les bourgeois avaient compris que leur existence ou leurs libertés n'auraient pas été en sûreté avec des mercenaires, des troupes stipendiées, avec des *souldats souldoyez* pour parler le langage du temps.

Ils avaient deviné que dans ces temps de troubles, de guerres intestines, chaque ville ne pouvait compter à peu près que sur ses propres forces, à moins de s'exposer à perdre ses franchises en payant des champions, ou à compromettre leur bien-être ou leurs revenus en acceptant le patronage ou l'intervention armée de quelque haut et puissant seigneur.

Il décidèrent donc que chaque citoyen devait être préparé à toutes les éventualités d'une attaque; il y allait de leur fortune, de leurs libertés, de leur existence même; car les luttes étaient alors acharnées et meurtrières, les aggressions étrangères sans pitié ni merci...

Ils organisèrent alors une armée de bourgeois, une sorte de garde civique dont ils écrivirent les droits, les obligations,

les charges et les devoirs dans leur grande charte de 1294.

Cette espèce de constitution militaire comprenait à la fois des *droits* et des *devoirs*. Ils les avaient formellement stipulés dans le susdit statut, quand ils acceptèrent le paréage des seigneurs de Lomagne à l'époque de l'établissement des coutumes.

Si le seigneur était en contestation avec quelqu'un de ses voisins, il ne pouvait forcer les bourgeois de Lectoure à le suivre et à se ranger sous sa bannière avant d'en avoir référé au conseil de la commune. Celui-ci convoquait tous les membres en assemblée générale, examinait l'affaire et la discutait solennellement. Si elle lui paraissait grave, il prenait l'initiative de mesures amiables avant d'en venir à des démonstrations violentes. A cet effet, trois sommations, à huit jours d'intervalle chaque, étaient faites publiquement, et dans les formes accoutumées, à la partie adverse pour qu'elle prît condamnation ou reçût satisfaction, selon qu'elle avait tort ou raison. Dans le cas où elle était disposée à écouter des propositions ou à en faire elle-même d'acceptables, il n'y avait pas nécessité de se battre, le *casus belli* n'était pas arrivé et le conseil déliait les bourgeois de toute obligation à l'égard du seigneur. — Si au contraire l'adversaire voulait absolument la guerre, alors la garde bourgeoise était armée, équipée, pourvue de vivres et mise immédiatement en état d'entrer en campagne pour aider le seigneur à reprendre ses droits ou à les défendre. Cependant l'expédition devait être terminée dans la journée; car les bourgeois supportaient seuls les frais, les dépenses de cette première marche. Si tout n'était pas fini, si le seigneur en gardait pour le lendemain et jours suivants, il était obligé de les indemniser des premières dépenses, et s'engageait à les garantir de toutes peines et dommages qui pouvaient être la

conséquence de cette levée de boucliers. — Réciproquement, le seigneur était aux ordres de la communauté quand elle se trouvait dans la nécessité de guerroyer, soit pour défendre, soit pour reprendre ses droits; il devait, à la première réquisition, arriver prêt à combattre avec ses *gens d'armes* (1).

On ne peut s'empêcher de retrouver dans les détails qui vont suivre l'idée première, l'embryon de la *garde nationale* d'aujourd'hui. C'était le même soin, la même préoccupation de ne pas livrer des armes à toute personne qui se présentait; il fallait qu'elle offrît des garanties à l'ordre social qui aurait pu être menacé par une populace armée, surtout si elle était sans intérêt pour la défense.

Ainsi, il fallait que le milicien improvisé fût d'abord propriétaire d'un champ, ou d'une maison, ou d'un petit jardin au moins; qu'il fût censitaire en un mot. « Tout hommé qué maysoun, cap et cazalera aura, » dit l'art. 26 de la coutume de Lomagne.

Il devait être muni d'un bouclier, d'une lance, d'une épée et d'un poignard, dit le même article formellement. « Deu tenir escut, lança et espaza et corta-punta.»

Il devait les tenir en état de service, de manière à pouvoir s'en armer à la première réquisition du seigneur pour la garde et la défense de la ville « lasquales armas deu » auer et tenir à la requesta des prédicts seignors per » gardar la dicta ciutat.» (Art. 26, in fine Cout. de Lom.)

Mais ce n'était pas tout, la municipalité avait d'autres ressources qu'elle tenait en réserve dans l'arsenal de la ville, et qu'elle ne livrait aux miliciens qu'au moment du danger; elle prenait les noms des individus auxquels elle confiait ces armes, et les recueillait soigneusement pour

(1) Coutume de Lomagne, art. 15 et 16; et Délib. de la municip., 9 nov. 1788.

les replacer dans le dépôt public lorsque le danger était passé. C'étaient des *arcs*, des *arbalettes*, avec leurs dards ou flèches à bout d'acier.

Un inventaire de 1502 nous donne la nomenclature des ressources en armes et munitions que renfermait l'arsenal :

« Item VI collabrinas et ung canon.

» Item quatre pessas d'artillaria garnidas de carriots.

» Item Pouldra (de la poudre) souspre (soufre) sospetra » (du salpêtre) environ de trois à quatre quintaus.

» Item une pipa plena de carbon.....

» Item XII ballestas ab certaus... et polléjos ont y a ung » martinet.....

» Item una cayssa plena de trets, et dus armarys ont y a » una certena quantitat de treits. »

Tantôt ces armes étaient déposées à la maison commune, tantôt transportées au château (aujourd'hui l'Hôpital) lorsqu'on avait des troubles intérieurs à redouter.

Enfin, et peu à peu, ces armements disparurent dans les divers événements militaires qui agitèrent la cité. Ainsi, le 24 octobre 1625, le duc de Rohan ayant assiégé le château et rançonné la ville « reçut et s'en mena une des grosses » couloubrines et une des médiocres qui furent conduites » à Monhurt par M. de Pardaillan-Gondrin (1). »

Cette artillerie avait vaillamment servi dans diverses circonstances et rendu redoutables les remparts de Lectoure. Ainsi, dans le fameux siége entrepris contre le comte d'Armagnac par le cardinal Joffridy, en 1473, le comte d'Armagnac, Jean V, en avait fait un noble usage en l'établissant solidement et avec un art admirable sur ses murailles les plus vulnérables.

Comme les assiégeants occupaient, à l'est de la ville, un

(1) *Chronique de Lectoure*, p. 255.

petit monticule d'où ils pouvaient battre en brèche la porte de la Fontaine (*Hondelio*), il pointa son artillerie sur les murailles de ce côté, et, pour que rien ne portât obstacle au jeu des pièces et à la justesse du tir, il fit abattre toutes les maisons en dehors des remparts, même le couvent des Carmes, bâti sur le lieu appelé le *Martysat* (1).

Ce fut encore lorsque Montluc vint assiéger la ville par le coté opposé et près de la rue Ste-Claire, où les Lectourois « avaient affusté trois ou quatre pièces qu'ils avaient et » quelques mousquets (2). »

Les documents nous ont manqué pour découvrir l'organisation disciplinaire et hiérarchique de la milice lectouroise. Il est probable qu'il en était de cette localité comme de la ville d'Auch, « où les citoyens étaient armés et enré- » gimentés par compagnies de quartier, où des personna- » ges, délégués des consuls que les coutumes désignent par » *percepteur*, *capitaine*, *messager*, étaient chargés du com- » mandement de la milice, de surveiller l'entretien des » armes, des fortifications des fossés..., qui conduisaient » les citoyens à la guerre, aux montres (revues), exerci- » ces... (3)»

Mais, pour terminer, nous pourrions faire connaître, d'après un inventaire de 1412, les noms de plusieurs Lectourois enrégimentés qui reçurent des armes de la municipalité :

« L'an mil quatre cens et douze los senhos moss. Pey » Dastugua, Bertran de Constantin, Bertran Darton, Bidau » Delas et Pey de Laffargua cosselhs de l'an présent, bal- » hen las balestas à las personas dejus scriptas per la ma- » niera que s'en siec :

(1) Extrait des archives du couvent des Carmes.
(2) *Mémoires de Montluc*, 1568.
(3) Prosper Lafforgue.

» 1° Pey deu Castants reconegoc auer agut dels cosselhs desus dits en comanda un arc d'assé (arc d'acier) de detz cayrets (12 carraux ou traits) et une colana (un point d'appui) losquals jurec et prometec de rendre de jorn en jorn à la requesta des dits cosselhs ou de los successors;

» 2° Guilhem deu Plessac item un arc d'assé de X cayrets et una colana.

» 3° Guilhem de Dossat item un arc d'assé de X cayrets et une colana.

» 4° Bernat Brascou id.

» 5° Bernard Darton id.

» 6° Bertrand de Constantin id.

» 7° Bidau Delas id.

» 8° Pey de Lafargua id.

» 9° Jean de Lomanhos id.

» 10° Guilhem Pascou. »

Suit une longue nomenclature d'armes de même nature et une liste de noms lectourois de l'époque.

Auch, 20 février 1858. FERD. CASSASSOLES.

EXTRAIT de la généalogie historique, anecdotique et critique de la maison du Prat.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE HAUTERIVE, DE MOLET, DE LA BARTHE, DE ROUCY, DE TENNIE, ETC.

(9e *et* 10e *degrés.*)

IX. Gaspard du Prat, 2e fils de Vital du Prat et de Gabrielle de Sudre, écuyer, filleul de l'amiral de Coligny, avait embrassé la religion réformée. Il fut nommé gouverneur de Bazas pour le roi de Navarre, gouverneur général de la Guienne. Il avait épousé, le 1er mars 1562, Marguerite de Torrebren, de la maison de Luppé, fille de Jean, *aliàs* Jean-Jacques de Luppé, baron de Torrebren, et d'Isabeau de la Qüeille,

à laquelle des mémoires de famille donnent pour auteurs Jean de la Qüeille et Isabeau de Bourbon-Busset. Les armes de Marguerite étaient: *d'azur à trois bandes d'or.* Les illustrations de cette maison de Luppé, encore noblement existante, consistaient en l'antiquité de son origine, perdue dans la nuit des temps, et trouvée grande et magnifique dès ses premières traces. Le premier acte qui la recommande, en date de 956, est une donation, par Donat de Luppé, à l'église et aux religieux de Sainte-Marie d'Auch. Les alliances et les diverses branches avec les maisons d'Angosse, de Candalle, de Castilloh, de Galard, de Grossolles, de Montesquiou, de Montlezun, de Mur, de Navailles, de Pardaillan, de Puis, du Puy, de Ségur, etc., complétèrent une position à laquelle la bravoure militaire, les œuvres de la foi et l'étendue des domaines ne firent point défaut.....

.....

Gaspard du Prat prit part aux jeux chevaleresques et aux divertissements allégoriques exécutés au Louvre par les principaux seigneurs des partis catholiques et protestants. A la suite des rois de Navarre et du prince de Condé, il figurait parmi les esprits de ténèbres, attaquant le Paradis que défendaient le roi de France et les ducs d'Anjou et d'Alençon. Ces plaisirs, offerts aux protestants sous le nom de délassements et d'hospitalité, se terminèrent par le massacre de la Saint-Barthélemy (1572), dans lequel Gaspard du Prat se trouva enveloppé avec l'amiral de Coligny, dont il suivait la fortune. Sa femme ainsi que ses deux enfants furent massacrés à Bazas, et leurs biens furent dévastés et pillés en haine de la religion protestante. Gaspard du Prat et Marguerite de Luppé, dite Marguerite de Torrebren, avaient eu pour enfants :

1° Jacques du Prat, qui périt avec sa mère;

2° Isaac du Prat, qui continua la lignée;

3° Suzanne du Prat, aussi massacrée à Bazas.

X. Isaac du Prat, et, dans quelques titres, Izac du Prat, écuyer, seigneur de Caseneufve, etc., avait trois ans lorsque, par les soins d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, allié de sa mère, disent les Mémoires, il fut soustrait au sort qui frappait sa famille. Sorti de ses mains, peu après, pour rentrer sous l'influence des siens, il fut ramené à Issoire, où, pas plus que dans le reste de l'Auvergne, le massacre n'avait atteint les Huguenots. M. de Montmorin, gouverneur pour le roi de cette province, avait refusé de suivre ce criminel entraînement. Là, Isaac du Prat fut élevé et endoctriné dans la religion de

son père, qui n'était pourtant pas celle de la dévotion, de la carrière et de l'illustration de ses ancêtres. En 1596, il quitta la ville d'Issoire, après être entré au service de la reine de Navarre, Marguerite de France, dans les levées de troupes qu'elle fit faire en Auvergne pour se maintenir dans l'Agenais et le Condomois, où elle s'était retirée.

Isaac du Prat fut ensuite capitaine au régiment de Champagne, puis, commandant de la forteresse d'Argental en Vivarais, charge que Thomas-Annet du Prat, seigneur de Bousde et de Gondole, avait exercée en 1527. Il quitta le service après la mort d'Henri IV et se fixa, à cause de la religion prétendue réformée, aux environs de Nérac, où, par contrat du 1er mai 1602, il avait acheté les seigneuries d'Estussan et de Lausseignan, et ensuite celle de Caseneufve. A l'exemple de Thomas-Annet, juge royal d'Issoire, il se fit pourvoir de la judicature royale à Lausseignan; enfin il se retira à Nérac même, où il fit abjuration du protestantisme.

MARQUIS DU PRAT.

NOTES HISTORIQUES

SUR AIRE (LANDES.)

(Premier article.)

Une légende religieuse relative à l'introduction du christianisme dans la Gaule méridionale éclaire l'antiquité de la ville des *Atures*. Une vierge venue du Portugal selon les uns, de la Biscaye d'après les autres, fut mutilée par son fiancé dont elle avait refusé la main parce qu'il appartenait au paganisme. Ce fut à Aire que s'accomplit ce tragique événement; on célèbre dans une commune voisine, au Mas, la fête patronale de Ste-Quitterie. C'est dans la crypte de cette église que se trouve le tombeau de la sainte, et c'est là que les malades qui ont foi dans son intervention viennent implorer leur guérison.

M. Samazeuilh, dans son volume sur Nérac et Pau, a longuement et savamment disserté pour prouver que les

Sotii ou *Sotiates* étaient établis à *Sos* à l'époque de la conquête romaine. La cité des bords de l'Adour qui nous occupe revendique cet honneur, mais ses titres ne sont pas sérieux; les géographes ne les discutent même pas. Laissons à M. Valckenaer (1) le soin de trancher ce nœud gordien topographique; voici son opinion sur ce délicat sujet :

« Le district de Sos, dans le Gabarret, nommé *Sotium*, » dans les écrits du moyen-âge, nous représente évidem- » ment le nom et la position des *Sotiates* de César. Pline, » qui parle des *Sotiates*, les place à côté des *Elusates* (ceux » d'Eauze), et des *Ossidates campestri*. Sos, près de Tarbes, » ou Sost dans les Hautes-Pyrénées, arrondissement de » Bagnères, ne sauraient donc convenir pour les *Sotiates*, » et je ne sais comment Lancelot a pu méconnaître cette » vérité (2). Danville a justement observé que le *mutatio* » *Scittium* de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem était le » même lieu que *Sotium*, la capitale des *Sotiates*. Les » mesures de cette route se rattachent à *Ausci*, Auch, et » à *Vasates*, Bazas; elles portent juste à Sos, dans le Ga- » barret, pour *mutatio Sicttium*, et elles sont même beau- » coup plus exactes que ne le croyait d'Anville qui at- » tribuait aux itinéraires romains une erreur qui n'exis- » tait que dans les cartes dont il se servait. Les limites » des *Sotiates* ne peuvent être tracées que d'une manière » approximative. Comme ils occupaient l'extrémité nord » des *Elusates*, on pourrait les déterminer par celle de » l'évêché d'Eauze, mais je ne connais pas de carte » exacte de cet évêché. César parle de la capitale des » *Sotiates* comme d'un point fortifié par la nature et par

(1) *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, page 283, partie II, chapitre 2.

(2) Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, est le premier qui ait débrouillé ce point de géographie.

» le travail des hommes : *oppidum sotiatum natura loci et* » *manu munitum.* »

Aire évidemment ne peut entrer en lice.

Dans la division des Gaules, sous Adrien, les *Atures* sont compris parmi les peuples novempopulaniens; le *vicus julii* (depuis Aire) était leur capitale. Les Vendales, dans leur marche dévastatrice sur l'Espagne, le rencontrèrent sur leur passage et le saccagèrent. Eurie ou Euric, roi des Visigoths, ruina à son tour la cité d'Aire (466), puis il en fit une de ses résidences. Bordeaux, Toulouse étaient les deux autres séjours de ce prince. Alaric II, son successeur, arien moins intolérant que son père, répara les désastres provenant de l'attachement des atures au culte orthodoxe, et érigea son palais sur la côte rapide du Mas-d'Aire. Cette ville fut honorée de la promulgation du Code des lois théodosiennes ou gothiques. Alaric signa comme monarque, et Annien, son chancelier, contre-signa le décret royal (506). Clovis renversa Alaric et se montra très bien intentionné envers l'Eglise romaine du pays. St-Marcel, premier évêque connu d'Aire, bien que ce siége épiscopal remonte au IIIe siècle de notre ère, tenait alors la crosse épiscopale. Le prêtre Pierre assistait en son nom au Concile d'Agde.

RIESBEY.

BAINS DES PYRÉNÉES (1)

Par M. Justin Lallier.

On a beaucoup écrit sur les Pyrénées : les livres qui ont été publiés sur ces montagnes nous ont paru avoir en général un caractère trop spécial. Les médecins ne

(1) Paris, chez Parmantier, libraire-éditeur, 30 et 32, passage Delorme; à Auch, Brun, libraire; à Pau chez tous les libraires.

traitent exclusivement que des vertus médicales des eaux thermales; les botanistes ne voient que la luxueuse végétation qui couvre ces monts de feu, et la possibilité pour eux de découvrir une nouvelle plante à laquelle ils pourraient donner leur nom. Les historiens ne se préoccupent que des faits dont ces contrées ont été le théâtre; les archéologues se croient obligés dans leur engoûment de s'extasier devant une pierre informe d'origine plus ou moins celtique, ou devant une inscription fruste qu'ils font remonter invariablement aux Romains; aperçoivent-ils une ruine de construction du moyen-âge, sans caractère architectural, elle doit être ou un reste d'église de style bizantin ou un débris d'un monastère de templiers. C'est de règle. Et ce n'est pas sans s'être livrés à de longues et diffuses dissertations, assaisonnées de technologie, qu'ils arrivent à une conclusion. On voit que les uns et les autres visent avant tout à paraître savants.

Aussi, malgré le mérite qu'ils peuvent avoir, ces livres sont peu amusants pour les gens du monde; ils sont par conséquent peu lus, car pour les lire avec fruit ou au moins avec quelque plaisir, il faut être médecin, botaniste, historien ou archéologue.

Il est une autre catégorie d'écrivains, — et c'est la plus terrible, — ce sont les faiseurs *de Guides*. Ces recueils, écrits le plus souvent à Paris ou loin de nos montagnes, sont pour la plupart d'une infidélité et d'une inexactitude choquantes: les faits y sont travestis, les noms dénaturés, les dates mal indiquées, les distances mal établies. Il ne peut guère en être autrement. Or, ces sortes de publications ne remplissent que très imparfaitement ce que leur titre promet. Ce sont de mauvais *Guides*.

M. Justin Lallier, à notre avis, a su éviter ces écueils; il a compris la véritable manière de procéder et le genre qui

convient à ces sortes de sujets. Il a écrit, sous forme d'itinéraire, *ses Bains des Pyrénées*. Ce charmant petit volume, œuvre consciencieuse et substantielle, est orné de planches sur Cauterets, Baréges, St-Sauveur, Luz, Gavarnie, etc., ces lieux tant aimés des touristes et des malades surtout.

Armé du gourdin du voyageur et du crayon de l'artiste, il part de Pau et parcourt pédestrement nos montagnes. Il décrit avec grâce et esprit tout ce que ces riantes vallées contiennent d'intéressant. Sites pittoresques, ruines, châteaux, églises, chapelles, légendes, traditions, langage, étymologies, histoire, épisodes piquants, mœurs, archéologie, épigraphie, rien n'échappe à ses investigations. Toujours sobre de citations et peu jaloux de paraître érudit, il se montre sans prétention savant, poète, artiste, archéologue. Il décrit ces charmants pays avec une simplicité de style qui plaît infiniment.

N'allez pas croire que ses instincts et ses goûts d'artiste lui aient fait négliger l'objet principal de son livre, les eaux thermales. Non; il n'a eu garde d'oublier cette partie importante. Il nous fait connaître, comme un véritable médecin, l'action thérapeutique et la température de chaque source. Il fait plus; il accompagne son récit de renseignements pratiques très utiles aux malades. Ce n'est pas le côté le moins intéressant de son travail.

Nous estimons que le livre de M. Lallier est un des meilleurs qui aient été écrits sur les eaux thermales des Pyrénées. Nous ne craignons pas de le recommander aux amis des lettres et surtout à ceux qui se proposent de visiter nos montagnes. Le malade et le touriste auront dans ce petit livre un bon et véritable guide.

N'oublions pas de dire que, pour l'intelligence des faits, M. Lallier a orné son travail de dessins qu'il a lui-même pris sur les lieux et dont la fidélité ne saurait être mise en doute.

Du reste, M. Lallier, membre de plusieurs sociétés savantes, s'est déjà fait connaître par des publications historiques, notamment sur Pau. Il se propose de publier encore un nouveau travail, dans le même genre, sur tous les établissements thermaux des Pyrénées, qui sera le complément de celui que nous venons de faire connaître.

P. LAFFORGUE.

A PROPOS
DES
ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite et fin.*) (1)

A la même date, l'abbé Castex écrivit aussi de Toulouse les deux lettres suivantes, dont l'une est adressée à Mgr de Suze, et l'autre au P. de La Chaise.

MONSEIGNEUR,

Depuis le départ de Votre Grandeur, il m'est survenu une affaire que je me crois obligé de lui communiquer et de lui écrire par une voie aussi sûre que celle du T. R. P. de La Chaise. Mon père a trouvé un trésor; je l'ai porté à Toulouse, pour l'y mettre en dépôt, attendant que Votre Grandeur et le R. P. de La Chaise ayez déterminé ce que je dois faire. Vous êtes, Monseigneur, le Père de l'Eglise. C'est à vous que les Canons me prescrivent de m'adresser, pour régler ma conduite par vos ordres. Le R. P. de La Chaise, à qui j'ai cru me devoir adresser, en votre absence, ne sachant où vous adresser mes lettres, fera rendre à Votre Grandeur celle-ci, lorsque vous serez arrivé à Paris : et je suis sûr que, suivant vos ordres, je ne saurais errer. Je m'abandonne donc

(1) Voir, plus haut. p. 355, 361, 419 et 499.

à votre conduite toute paternelle, voulant être avec un très parfait dévoûment et un très profond respect,

de Votre Grandeur,

Monseigneur,

le très humble et très obéissant serviteur

CASTEX, Prêtre.

A Toulouse, 14 avril 1690.

Mon très révérend Père,

Je prends la liberté d'écrire à votre Révérence pour la prier d'ajouter foi à ce que le R. P. Raquié, supérieur du séminaire de Mgr l'Archevêque d'Auch, lui écrit. L'estime que j'ai, mon Très Révérend Père, pour toute votre illustre Compagnie fait que je n'ai rien au monde que je ne lui confie, surtout à Votre Révérence, qui est le membre le plus illustre. Honorez-nous, mon Très Révérend Père, de votre conseil dans une affaire aussi délicate que celle que nous vous proposons. Nous avons besoin d'une personne aussi éclairée et aussi intègre que vous l'êtes. Je veux bien, mon Très Révérend Père, que vous soyez le maître de tout ce qui me regarde, et que vous soyez bien persuadé qu'il n'est personne au monde qui soit avec un plus profond respect que moi,

Mon Très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur

CASTEX, Prêtre.

Je trouve, dans une note particulière du P. Raquié, qu'il écrivit, de son côté, au R. P. de La Chaise; mais que, n'ayant pu retenir copie de cette lettre, faute de temps, elle devra manquer au dossier des pièces originales. Et, en effet, il n'en est pas autrement fait mention dans nos archives du séminaire.

Nous sommes plus heureux pour les réponses écrites de la main de Mgr l'archevêque et du célèbre confesseur de Louis XIV. On sera, je pense, bien aise de les retrouver ici textuellement :

Paris, le 13 mai 1690.

Il y a déjà quelques jours, Mon Révérend Père, que j'ai reçu la lettre que vous avez adressée pour moi au T. R. Père de La Chaise. Si je ne vous ai pas fait réponse plus tôt, c'est que je m'en suis remis à lui pour la décision de l'affaire dont vous prenez la peine de nous parler à tous deux. Vous ne saurez que par le premier ordinaire le parti que nous aurons pris là-dessus, sa Révérence étant aujourd'hui à Versailles, pour la fête de demain (1). Je ne veux pas cependant attendre plus longtemps à vous remercier de vos soins en cette rencontre. Je le fais de tout mon cœur, et je vous assure que je suis bien touché de l'attention que vous avez eue à moi dans cette occasion et de la prudente circonspection avec laquelle vous avez conduit la chose. Le secret en sera fidèlement gardé. Je ne doute pas que vous ne me le veuilliez bien continuer. Comme je ne puis écrire de ma main, je n'écris pas à la personne de qui vous m'avez envoyé une lettre sur cette affaire, et qui vous l'a révélée le premier. Je vous prie de lui faire voir cette lettre, par où je lui assure que je lui sais le gré que je lui dois de sa bonne foi et de la manière dont il en a usé à mon égard. J'en conçois toute la bonne opinion que je dois; et il peut être persuadé que j'en userai de manière que, bien loin d'y perdre, lui et les siens y trouveront parfaitement leur compte. Je suis toujours, Mon R. Père, à vous avec estime, reconnaissance et amitié.

SUZE, Arch. d'Auch.

Plus d'un mois après cette lettre, le R. P. de La Chaise répondit, de son côté :

Mon Révérend Père,

J'ai différé si longtemps de vous faire réponse sur le trésor trouvé par le père du sieur Castex, parce que le roi, à qui j'ai cru en devoir parler, ayant trouvé la question belle et curieuse, l'a voulu faire examiner à fonds. M. le chancelier s'y est appliqué avec soin, et, ayant fait son rapport à Sa Majesté, elle a décidé que ce trésor devait être remis à Mgr l'Archevêque; qu'il lui appartenait de droit, en faisant une honnête et considérable récompense à celui qui l'a trouvé et en a averti de si bonne foi. J'ai donné avis à mon dit Seigneur l'Archevêque de ce ju-

(1) En partant de la formule $\frac{1690+1}{19}$, du calendrier, on retrouve que le jour où s'écrivit cette lettre était la veille de Pâques.

gement qu'a porté Sa Majesté. Il a très prudemment jugé qu'il fallait faire venir ici toutes les pièces d'or qui ont été trouvées, pour être présentées au roi, en réservant une très considérable récompense au père du dit sieur Castex. C'est pour cela que Mgr l'Archevêque d'Auch envois les ordres nécessaires pour lui apporter, par un exprès, tout ce qui a été trouvé. Cependant, le roi a fort loué la bonne foi et la conduite du charpentier et de son fils, qui ont pris de si justes mesures pour ne rien faire contre le droit, ni contre leur conscience. C'est ce que je vous prie de dire à ce bon ecclésiastique pour réponse à la lettre qu'il a pris la peine de m'écrire. Je me recommande à vos saints sacrifices et suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant serviteur,

De La CHAISE, S. J.

Ces deux lettres fixèrent bien le P. Raquié sur la conduite qu'il devait tenir, sans plus craindre de se compromettre. Il se rendit à Toulouse pour y exécuter les ordres de son Archevêque et faire partir le trésor. Les deux boîtes contenaient ensemble dix-huit cent soixante pièces d'or, qu'il renferma dans une même cassette, avec cette indication à l'intérieur : « Médailles antiques du cabinet de Monseigneur de Suze, archevêque d'Auch, à Paris (1). » Il scella d'un chiffre particulier que le prélat devait reconnaître; et, sur une forte toile verte d'Allemagne, il mit pour adresse : « A Monseigneur de Suze, archevêque d'Auch, rue des Minimes, au Marais, à Paris. »

Après quelques difficultés survenues à la douane et foraine d'Argenton, où la caisse fut ouverte, le trésor reprit la route de la capitale et arriva, bien complet, entre les mains de Mgr de Suze, qui le fit remettre incontinent au P. de La Chaise. La décision du roi fut maintenue en faveur de l'Archevêque, malgré toutes les réclamations du chanoine Peyrusse. L'abbé Castex fut nommé à Auch chapelain

(1) Ces pièces étaient de la monnaie de France, et presque toutes au type d'Henri IV et des princes ses prédécesseurs immédiats.

royal du Saint-Sépulcre, et son père eut, quelque temps après, une large part au trésor qu'il avait lui-même dénoncé avec une délicatesse si digne d'éloges.

Cependant cette étrange histoire continuait à faire grand bruit à Toulouse, tandis que le P. Raquié jouissait, à Cahors, des douceurs d'une paisible retraite, au sein de sa famille. Vers les derniers jours de décembre 1693, il écrivait à son ami de Paris de longs détails, où je retrouve ces lignes :

« Je m'accommode fort du repos que je goûte loin des embarras du grand séminaire, qui avait exercé ma patience pendant six ans. Ma santé se remet de jour en jour; je vis si content que je ne tourne pas même la tête du côté d'Auch, où l'on voit former, chaque jour, de nouveaux orages. »

Mais le P. Sauret, l'un des directeurs du séminaire de Toulouse, troubla cette douce tranquillité par une lettre du 15 janvier 1694. « Le P. Raquié venait d'être cité par arrêt du Parlement. La Cour demandait, de sa propre bouche, des explications sur la conduite qu'il avait tenue à l'occasion du trésor auscitain. Et bien que tous les détails attendus de lui ne pussent tourner qu'à son éloge, le P. Sauret s'était ému de cet ajournement. D'ailleurs, Arnaud Castex, auteur de la découverte, avait été mis en prison. Et malgré les renseignements favorables envoyés de Paris, il n'était pas même autorisé à se montrer dans les rues de Toulouse. »

Dès qu'il fut arrivé dans cette ville, le P. Raquié commença une neuvaine pour demander à Dieu, par l'intercession de St-Ignace, issue favorable à une affaire qui lui avait déjà suscité tant de chagrins. De son côté, le R. P. Provincial consultait autour de lui pour sauvegarder ce qu'il appelait les droits et priviléges de la Compagnie. Son conseil était convoqué dans le but de discuter un arrêt qui

leur était si ouvertement contraire; et l'assemblée devait se tenir le premier février, à une heure après midi.

Mais ce jour-là même, c'est-à-dire le huitième de la neuvaine faite par le R. P. Raquié, celui-ci reçut la lettre suivante, à dix heures du matin, comme il venait de dire la Messe :

MONSIEUR,

Nous devons être bien contents de n'avoir pas fait les auditions. Castex sera mis en liberté dans le moment. M. le premier président et M. le procureur général vont donner les ordres pour l'exécution de l'arrêt du Conseil, qui ordonne la remise des procédures. Assurez cette nouvelle à vos Messieurs, qui en ont déjà reçu avis. Je vous verrai après que les choses seront faites.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le dimanche matin. BOUSQUET.

Cette lettre était de la main même du procureur au Parlement de Toulouse, qui occupait pour l'inventeur du trésor. M. Bousquet avait également fait donner cette nouvelle à la maison professe, où le P. Raquié, qui s'empressa de s'y rendre, trouva le R. P. Provincial instruit de tout.

Dans l'après-midi, il voulut aller remercier le procureur Bousquet à son domicile, où s'était déjà rendu Arnaud Castex. « Il me sauta au cou, d'abord qu'il me vit, » dit à ce propos le P. Raquié. « J'écrivis à Monseigneur de Suze, alors à Auch, par l'auteur même de la découverte, mis en liberté. Castex me promit de marcher toute la nuit pour porter, le premier, la bonne nouvelle à Monseigneur. »

Le conseil du roi avait délibéré à Versailles, le 22 janvier 1694. J'ai sous les yeux l'arrêt en question, extrait des

registres du conseil d'Etat. Il serait trop long de le relater ici en entier. Je me contenterai de faire passer sous les yeux du lecteur les lignes suivantes :

« Fait Sa Majesté défense au Parlement de Toulouse de » faire aucune procédure, pour raison de ce, jusqu'à ce » qu'autrement par Sa Majesté en ait été ordonné, tant » contre ledit Castex, que lesdits PP. Raquié et Robert. En » conséquence, ordonne Sa Majesté que ledit Castex sera » élargi et mis hors de prison. A quoi faire sera le geolier » contraint par corps, etc., etc.»

Signé, PHILISPEAUX.

Je serais en mesure de donner un exposé plus complet de l'histoire de notre trésor. Mais je m'arrête, contraint de supprimer même des pièces fort curieuses de la correspondance entre Paris, Auch, Toulouse et Cahors. Le cadre, trop restreint, de la *Revue d'Aquitaine*, et peut-être aussi les égards dus à certaines classes de lecteurs, moins curieux de recherches historiques et d'études locales, m'imposent, assure-t-on, cette juste réserve.

L'abbé F. CANÉTO,
Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

TRAVAUX CONDOMOIS.

M. Péraldi a inauguré son entrée à la mairie de Condom par une série de restaurations. Cette activité continue : les promenades du *Prado* et de *St-Michel*, qui laisseront bientôt leurs noms pour prendre ceux de Dupleix et de Salvandy, viennent d'être sablées. Les murs recevront avant peu un nouveau revêtement intérieur et extérieur.

Nous espérons aussi que le projet d'éclairer nos allées avec des candélabres fixes ne tardera pas à être mis à exécution. Une souscription va être ouverte dans le but de réaliser cette importante amélioration.

La place du *Mandat* vient d'être plantée et garnie de siéges. La ré-

gularité nécessiterait peut-être une autre ligne de banquettes parallèle à celle qui est déjà posée. Cette place du *Mandat*, dans la révision et transformation des dénominations des rues, places, boulevards, etc., gardera son titre parce qu'il témoigne de la bienfaisance des temps passés. D'après le Bulletin du comité Historique, et d'après l'*Histoire de Gascogne*, de Loubens, page 371, les pains apportés journellement à l'offrande étaient servis aux pauvres sur une table bénie par le prêtre qui avait célébré la grand'messe. Cette pieuse institution était appelée : *Mandat*.

M. Péraldi prépare encore les voies à une autre opération : celle du numérotage des rues, boulevards, etc. Le numérotage est facilement praticable aujourd'hui; il n'en était pas de même autrefois. Notre ville était notée pour l'incohérence de ses bâtiments. A part cette longue ligne qui prend au pont des *Carmes*, monte les *Armuriers*, forme ensuite la grande place et descend par la grande rue, les maisons étaient souvent séparées par des cours, des jardins, des granges, des espaces vacants. Il y avait en un mot entre les habitations des lacunes fréquentes; depuis longtemps ces intervalles ont disparu, et les maisons ont serré leurs rangs. On n'a pas à craindre que la venue des constructions nouvelles rompe l'économie des numéros, car on pourra aisément raccorder les nouveaux aux anciens par des chiffres supplémentaires. Bien que notre cité ne soit pas une station militaire, son importance commerciale, le développement de sa population et de son étendue exigent cette innovation. On procèdera pour l'application d'après l'ordre et le système généralement adoptés, c'est-à-dire en établissant deux catégories numériques, en mettant les nombres pairs d'un côté et les nombres impairs de l'autre. J. N.

Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Présidence de M. FILHOL.

Séance du 4 mars.

M. Roumeguère annonce à l'Académie que la construction romaine de Vieille-Toulouse est un four à potier. Se fondant sur la situation du petit monument à proximité de l'ancien cimetière romain qui a existé sur le champ connu dans le pays sous le nom de *Camp-Sant*, il pense

que l'atelier de Vieille-Toulouse produisait principalement ces urnes funéraires que la charrue soulève tous les jours sur le sol et dont il a retrouvé de nombreux débris dans le foyer du four et dans le chemin de service. M. Roumeguère ajoute que cet atelier était entouré de forêts, ainsi que le prouvent les couches superposées de charbons qui se montrent dans la coupe du terrain de toute la contrée.

MM. Astre, Dubor et Vitry émettent quelques doutes sur l'antiquité de ces constructions.

M. Barry, sans rien affirmer, pense qu'il serait possible qu'elles fussent romaines, car le territoire de Vieille-Toulouse a été la résidence de populations gauloises et romaines, entretenant des échanges avec les contrées les plus éloignées, ce qui est prouvé suffisamment par la multitude de monnaies que recèle le sol et qui sont journellement recueillies. On ne pourrait pas, à son avis, s'appuyer sur les petites proportions de ce four pour en contester l'antiquité, car, à l'époque romaine, l'industrie était individuelle et il existait beaucoup de petits ateliers pour une même fabrication.

Le Secrétaire perpétuel, URBAIN VITRY.

16e Arrondissement Théâtral.

Le personnel dramatique de notre région a été presque entièrement renouvelé. Le consciencieux directeur a enrégimenté ou retenu dans sa troupe de bons soldats et de gracieuses amazones. A l'appel de cette escouade choisie, dont M. Hermant est le caporal, répond et se range en première ligne *M. Lebrun*, grand premier comique, rompu aux sévères traditions scéniques. Son talent, sobre et mesuré, méritera les sympathies de tous les initiés et de tous les esprits délicats. Après lui, nous citerons *Mlle Henriette*, ingénuité. Lutine, mignarde et mignonne comme la fille de l'air qu'elle personnifie quelquefois dans une féerie, elle saura rééditer parmi nous les grâces exquises et enfantines de Victoria. *M. Gangloff* poursuivra dans le 16e arrondissement son sur-

numérariat théâtral. En modérant son exubérance, en perfectionnant par l'étude et par des exercices sérieux et continus ses facultés naturelles, il pourra forcer avant peu la porte du Gymnase. Madame *Hermant* figurera les grandes coquettes et nous rappellera les marquises poudrées et mouchetées des cadres de Watteau. Le groupe artistique sera complété par Messieurs : *Laborde-Auras*, premier et deuxième amoureux; *Signac*, financier; *Pierre*, rôle de genre; *Emilien*, rôle de convenance; *X.....*, père noble; *Crémont*, chef d'orchestre, et par Mesdames et Mesdemoiselles : *X.....*, jeune premier rôle, dont l'engagement n'est pas encore définitivement conclu; *Lebrun*, coquette; *Signac*, duègne; *Gangloff*, soubrette; *Anna*, seconde amoureuse. Nous regrettons de n'avoir pas, comme autrefois, le rez-de-chaussée d'un grand journal avec le département de la critique théâtrale, car nous profiterions des débuts de demain, dans *le Mari à la campagne* et le *Père Turlututu*, pour analyser les qualités de ces divers artistes. L'étroitesse de notre cadre et la spécialité historique de *la Revue* entravent notre bon vouloir. J. N.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Le poète Auger-Gaillard, surnommé le *Rodier de Rabastens*, eut au XVIe siècle une destinée presque analogue à celle de Jasmin dans le nôtre. Le simple charron quittait sa boutique pour aller dans les castels récréer les veillées seigneuriales. Il fut appelé dans les palais et sut lui aussi captiver des rois. Bien que né à Rabastens sur les bords du Tarn, il appartient au clos aquitain parce qu'il est mort dans le Béarn où il s'était réfugié pour éviter les persécutions des ligueurs. Il était un des plus ardents champions de la réforme, ce qui ne l'empêchait pas d'être admis chez les évêques. Il revenait un jour avec M. de Panat de la résidence épiscopale du prélat de Montauban, son cheval broncha en traversant le Tarn et le cavalier tomba dans la rivière. M. de Panat opéra son sauvetage en lui jetant une de ses longues manches. Lorsqu'il sentit que le courant l'emportait, rapporte Auger-Gaillard, dans le récit de ses

impressions de voyage, il se remémora le célèbre poète qui dans un naufrage tenait son épopée au-dessus des flots, peu soucieux du salut de son corps, mais très préoccupé de celui de ses œuvres. *Moi aussi*, dit-il, *moi aussi, poète submergé, j'avais avec moi mon livre tant chéri* (il l'avait dans sa poche), *et je ne regrettais qu'une seule chose : c'était de ne pas savoir nager.*

Un vieux militaire gascon, mort il y a quelques années aux Invalides, disait un jour très solennellement à un Condomois qui l'injuriait et le menaçait: « Vous ne me faites » point trembler. Je suis un vieux soldat, criblé d'honneur » et de gloire, un ancien compagnon d'armes du roi Murat. » Apprenez, téméraire, que dans une bataille le même » boulet qui tua le cheval du roi de Naples vint fracturer » les paturons du mien.»

Je connais un Landais qui a une mémoire miraculeuse, une mémoire préexistante, anténative.

Sa mère, le portant dans son sein, allait toujours promenant et circulant dans le voisinage, précaution de santé commune et usitée. Les uns et les autres lui disaient çà et là : « Allons, madame, courage; si j'en crois mes remar- » ques, vous allez cette fois nous produire un garçon, et « même un beau, un fier garçon.» Ces choses-là étaient dites et variées de mille manières. Eh bien! qui le croirait : le petit compère, qui était alors tapi dans les entrailles maternelles, écoutait tout cela, n'en perdait pas un mot, et il s'en souvient aujourd'hui à merveille. Il le répète, à qui veut l'entendre, distinctement, avec une aisance charmante et un bien légitime orgueil. Faculté inouïe, phénoménale! Oh! Platon, tu pensais à lui quand tu affirmas si étrangement et si justement que *toute science est réminiscence.*

J. NOULENS.

LETTRE DE M. MARY-LAFON.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

MONSIEUR ET HONORABLE COMPATRIOTE,

Absent de Paris depuis quelque temps, je trouve en arrivant votre *Revue* dont l'envoi m'a été des plus agréables.

Je l'ai lue d'un bout à l'autre avec autant de soin que d'intérêt.

C'est une publication qui fait honneur à celui qui la dirige, au pays où elle paraît, et aux hommes qui la soutiennent de leur talent et de leurs sympathies. Veuillez, Monsieur, me compter sérieusement parmi ces derniers et, en recevant mes remercîments, agréer mes vœux les plus sincères pour la propagation et le succès de votre œuvre patriotique.

Votre très dévoué,

MARY-LAFON.

Paris, 3 avril.

Un homme d'une érudition consciencieuse, qui a déjà fourni à l'histoire du Midi un précieux contingent de matériaux inconnus, M. Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, vient d'adresser un appel à tous les collecteurs de *poids* et de *sceaux* pour les inviter à lui communiquer les petits monuments de ce genre qu'ils auraient pu recueillir. Ces petits monuments peuvent élucider des points ténébreux des anciennes municipalités et révéler bien des choses ignorées sur la puissance consulaire. La *Revue d'Aquitaine* serait heureuse si, par son écho, elle pouvait augmenter les trésors amassés par son éminent collaborateur, qui vient de lui envoyer un intéressant article d'épigraphie ayant pour titre : *Un Dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées*.

Le déboisement dont on a signalé longtemps les désastreux effets continue. Il est prouvé que l'étendue du sol boisé qui s'élevait en 1791 à 360,000 hectares pour le Var et à 240,000 pour les Basses-Alpes ne dépasse pas aujourd'hui 250,000 hectares dans le premier et 140,000 dans le second de ces départements. La dépopulation a marché de concert; elle a été d'un vingtième de 1846 à 1856. La même décroissance s'est produite dans tous les départements forestiers, tels que l'Ariége, les Hautes et Basses-Pyrénées.

Un concours de boucherie a eu lieu récemment à Bordeaux. Les bœufs de la race garonnaise ont obtenu les premiers prix. Les races des Landes et des Pyrénées ont présenté plus de sujets que les années précédentes.

Pour l'espèce ovine, l'exposition a été moins remarquable; cependant deux lots de moutons venus du Gers et de la Haute-Garonne ont été justement primés.

Les Landes n'avaient envoyé qu'un seul groupe. Cette rareté n'empêchait pas la qualité.

Ce qui reste des anciens Couvents de Tarbes.

A l'époque où le sol de la France pouvait à peine suffire aux Maisons des diverses congrégations religieuses, on vit des multitudes de couvents s'élever dans les campagnes et dans les villes du Midi. L'antique cité de Tarbes ne demeura pas en arrière, et plusieurs monastères se fondèrent dans son enceinte. Le site était riant, la plaine grasse et fertile, et l'on sait que les bons moines choisissaient d'ordinaire assez bien leurs résidences.

Qui fonda ces établissements? Quelle fut leur destinée, leur histoire? Ce serait une étude curieuse à faire, et que j'ai toujours considérée comme un travail qu'il serait intéressant d'entreprendre, mais que personne jusqu'ici n'a entrepris. Pourquoi? Parce que les documents font défaut, parce que les matériaux historiques manquent, et que les quelques fragments de murailles, uniques débris qui témoignent aujourd'hui de l'existence de ces saintes demeures, sont insuffisants pour dire aux générations actuelles ce que furent l'origine, le développement, la prospérité, la décadence et la chute de ces communautés dont le nom seul a survécu à la destruction.

A qui s'adresser? Qui interroger? Les centenaires sont rares, et, d'ailleurs, ils ne répondent presque jamais catégoriquement à ce qu'on veut savoir d'eux. Les bibliothèques n'ont rien à nous révéler; les révolutions, le temps, l'incurie, implacables saccageurs, ont fait cendre et poussière des héritages du passé. Les livres sont muets; les archives, un obscur fouillis dont la patience des Bénédictins eût, seule, osé entreprendre l'exploration et le débrouillement. Quant aux pierres, qui pourraient nous apprendre quelque chose, elles ont été balayées, dispersées, Dieu sait où. Les archéologues du dehors sont venus nous les prendre, et ils les ont transportées au loin.

C'est pourquoi j'ai souvent déploré, et je déplore tous les jours, en foulant du pied les terrains qui portent encore à Tarbes les noms des vieux cloîtres, le silence que gardent à leur endroit les annales du pays. Le commencement, la vie, la fin de ces maisons, événements si pleins d'intérêt, sur lesquels il est tant à regretter que toutes les histoires de Bigorre se taisent ou ne donnent que des indications très succinctes et très incomplètes, ont toujours excité ma curiosité, plus d'une fois en quête de renseignements, jamais satisfaite.

Ainsi, à part le monastère des *Carmes*, que les annalistes m'apprennent avoir été fondé par Vital de Bazillac, à la fin du XIIIe siècle, c'est en vain que je me livre à des recherches sur le berceau des autres établissements monastiques de Tarbes.

Le nom des *Capucins*, qu'a conservé un quartier de la ville, me dit qu'il a existé jadis, en cet endroit, une congrégation de cet ordre. C'est tout ce que j'en sais. Je n'en sais guère davantage sur les *Cordeliers*, sur les *Ursulines*.

Du moins, sait-on aujourd'hui que ces établissements ont existé. Quelques pans de vieux murs, quelques assises de briques antiques, leurs noms, portés par les quartiers où ils furent, le disent encore. Le temps n'a pas tout à fait effacé leurs traces, ni l'oubli leur souvenir. Mais bientôt ces derniers vestiges auront disparu à leur tour. Que restera-t-il pour attester leur passage? La mémoire des hommes? Elle est souvent si infidèle et si courte! La tradition? Elle est toujours si vague!

Eh bien, je veux écrire sur ce papier ce que j'en ai vu, le peu, hélas! que j'en vois encore. Peut-être ceux qui viendront après moi trouveront-ils ces indications, toutes faibles qu'elles sont, précieuses pour leurs investigations futures. Je n'en ai pas trouvé autant quand j'ai fait les miennes.

Deux rues, officiellement désignées aujourd'hui sous les dénominations de rue des *Carmes*, et rue de l'*Enclos des Carmes*, seraient pour l'esprit ami des fouilles historiques une amorce suffisante si l'église *Ste-Thérèse*, que l'habitude populaire n'a pas cessé d'appeler l'église des *Carmes*, n'était encore debout; unique reste de l'ancien monastère, dont on n'a conservé, dit M. Cénac-Moncaut dans son *Voyage archéologique en Bigorre*, « qu'un clocher carré jusqu'à la hauteur du toit » de l'église, et octogone dans la partie supérieure, lequel clocher sup- » porte une aiguille, avec huit arêtes ornées de fleurs volutées, et se » trouve flanqué, jusqu'à la hauteur de sa galerie circulaire, d'une » tourelle carrée destinée à l'escalier et terminée en pyramide. »

A ces détails, exacts du reste, donnés par M. Cénac-Moncaut, j'ajoute que le chevet et le mur méridional sont contemporains du clocher et appartiennent à l'ancienne église. Le mur du nord et le galbe ont été reconstruits, il y a une quinzaine d'années, lors de l'écroulement de toute la muraille septentrionale survenu pendant la nuit.

Où ont été dispersées les pierres de l'ancien cloître? A tous les coins de la France méridionale, comme toutes les richesses archéologiques

de notre vieux comté de Bigorre. Quel est le Musée du Midi qui n'en possède pas plus ou moins de débris? Aucun, si ce n'est le Musée de Tarbes, celui qui devrait les avoir tous.

On en retrouve cependant quelques-uns, çà et là, dans les maisons du voisinage. J'ai vu, la semaine dernière, dans le jardin de M. Cazaurancq, quatre ou cinq chapiteaux provenant de la démolition du monastère, et autant de colonnettes, qui devaient être géminées, à en juger par la forme des chapiteaux. M. Cazaurancq, qui est un véritable artiste, quoique marchand droguiste, destine ces fragments à l'embellissement d'une petite fontaine d'agrément ou cascade artificielle, qu'il projette de construire dans son jardin. L'ouvrier-amateur qui vient d'achever le joli pont rustique du jardin Massey saura utiliser pittoresquement ces morceaux de marbre. J'aimerais mieux, néanmoins, les voir au Musée ou dans le parc Massey. Pourquoi M. Cazaurancq n'y transporterait-il pas sa cascade? Tout le monde en jouirait.

Mon grand-père, qui aura cent ans dans six ans, si Dieu les lui accorde, supplément de carrière qu'une verte vieillesse l'autorise à espérer, me raconte souvent que dans son enfance, il y a de cela plus de quatre-vingts ans, il avait occasion de voir fréquemment les vénérables Carmes chez son père, qui était un des consuls de la ville, et dont l'habitation était située à proximité du couvent (pas loin du Portail d'Avant). Il se souvient particulièrement, entr'autres, du père Sérapion, du père Lamontagne, et du père Polycarpe, à cette époque prieurs de la communauté, lesquels l'amenaient quelquefois avec eux au monastère, et le régalaient de confitures et de raisins de l'enclos, qui étaient délicieux. Tous les ans, au jour des Rois, mon bisaïeul allait leur *offrir l'hommage* consistant en une paire de chapons, une paire de dindons, et un lièvre, et accompagnait ces présents d'un compliment de rigueur, en sa qualité de magistrat de la cité. Il dînait ce jour-là au couvent avec les moines et ceux-ci lui faisaient boire d'excellent vin récolté dans un magnifique verger qui entourait en ce temps-là la maison.

Un autre souvenir de mon grand-père se rattachant au monastère des Carmes est qu'un de ses ancêtres fut enterré vivant dans le caveau de famille situé sous l'église. On l'avait cru mort, il n'était qu'en léthargie. Une servante qui veillait sur le cercueil s'aperçut de la chose; il put être délivré, et il vécut encore quelque temps.

Du couvent des *Capucins*, il ne reste plus pour en rappeler le sou-

venir que le *Quai* et le *Pont des Capucins*. La rue dite de l'*Enclos des Capucins* a été reliée et fondue, il n'y a pas longtemps, avec celle du *Maubourguet*, lors de la rectification sur ce point de la route de Tarbes à Bagnères. — La maison Forano est bâtie sur l'emplacement du couvent dont une portion de jardin existe toujours. Il y a vingt-cinq ans environ, ce vaste jardin, qui n'avait pas subi les transformations qu'il a subies depuis, conservait encore dans son aspect quelque chose de sa destination primitive, un cachet claustral très prononcé. Je me souviens d'y être allé une fois, étant enfant, et l'idée confuse de quelques pierres antiques et vieilles briques qu'on y retrouverait peut-être, même aujourd'hui, m'est toujours resté dans l'esprit.

Le couvent des *Cordeliers* a été plus heureux. Quoique bien maltraité dans ces derniers temps, il n'est pas complètement démoli. Il n'y a pas plus d'une vingtaine d'années que l'église était debout, tout entière, avec une belle tour hexagonale qui servait de clocher. La nef sert aujourd'hui de remise à l'hôtel Carrère. Plusieurs maisons se sont adossées contre ces épaisses et solides murailles et les masquent presqu'entièrement. Une fenêtre, avec de belles pierres sculptées, parfaitement conservées, est cependant à découvert du côté du nord. Quand les démolisseurs attaquèrent la tour, j'étais bien jeune ; j'étais témoin de cette destruction tous les jours, en me rendant au collége ; mais je ressens toujours au cœur le mal que me faisait éprouver le marteau barbare qui renversait ces moellons. Toutefois, l'œuvre de destruction ne fut pas complètement achevée, car on voit encore ce qui reste de cette pauvre tour s'élever un peu au-dessus des toits circonvoisins.

Quant au cloître, il est dans un excellent état de conservation. Il appartient à la famille Colomès de Juillan qui en a transformé une ou deux galeries en écurie. C'est le morceau archéologique le plus intact qui existe à Tarbes. Comment se fait-il que M. Cénac-Moncaut n'en ait rien dit dans son ouvrage? La ville devrait l'acheter et le transporter pierre par pierre au jardin Massey, avant qu'il n'ait le sort de ses pareils. Cela ferait un joli commencement de musée lapidaire.

La rue des *Cordeliers* a été débaptisée, il y a deux ou trois ans, pour être appelée rue Massey. Je suis loin, sans doute, de trouver mauvais qu'on donne aux rues des villes les noms des citoyens illustres ou utiles, surtout quand ces citoyens ont été, comme Massey, les bienfaiteurs de la cité. Mais pourquoi ne pas leur rendre cet hommage dans l'appellation des rues nouvelles non encore dénommées? Cela serait

beaucoup plus rationnel, à mon avis, que de débaptiser des rues qui portent des noms historiques, noms qui nous enseignent le passé, et bien souvent aident à en éclairer les ténèbres, parce qu'ils sont les seuls indices survivants que nous en possédions. Je ne puis donc que blâmer, malgré toute ma vénération pour M. Massey, la substitution de son nom à celui des *Cordeliers* dans la rue dont il s'agit. Supposez que dans dix ans cette rue conduise à une gare de chemin de fer : que direz-vous, ô débaptiseurs, si vos successeurs dans l'administration changent le nom de la rue Massey pour l'appeler *rue de la Gare* ? Vous les trouverez absurdes, et pourtant ils n'auront fait que vous imiter. — Et si la magnifique rue projetée, qui doit mettre en communication directe le Maubourguet avec le Jardin, s'exécute, comme il y a lieu de l'espérer, quel nom lui donnera-t-on ? N'est-ce pas celle-là qui sera la vraie *rue Massey ?* Quelle belle occasion pour restituer son ancien nom à la rue des Cordeliers !

On prétend qu'il existe encore un souterrain qui reliait le couvent des Cordeliers à celui des Carmes. Les issues en étant fermées, je ne crois pas qu'il soit facile de s'assurer du fait. Mais les propriétaires des maisons bâties aux alentours de l'église en savent probablement quelque chose et pourraient fournir des renseignements à cet égard.

Au dire des uns, Bos de Bénac, le même qui fit un pacte avec Lucifer, fonda la maison des Cordeliers de Tarbes ; suivant les autres, le preux chevalier s'y serait simplement retiré vers la fin de ses jours. Toujours est-il qu'on montrait encore, appendus en trophée dans l'église, il y a une cinquantaine d'années, le casque et l'armure du croisé. Que sont devenus ces objets, précieux héritage de l'illustre baron ? Quel archéologue au petit pied, quel égoïste et inintelligent enfouisseur les détient en galetas, au lieu de les déposer dans le musée de la ville ? On m'affirme qu'un de mes concitoyens les possède ; je serais curieux de savoir à quel titre.

Je ne sais rien de l'ancien couvent des *Ursulines*, si ce n'est que le bâtiment situé rue des *Ursulines*, après avoir longtemps servi d'hôpital, sert maintenant de caserne. Il est probable que le grand jardin, aujourd'hui propriété particulière, qu'on voit au nord du bâtiment, clos d'un vieux mur fort élevé, était le jardin de la communauté.

Ma pérégrination est achevée. Je voulais, dans un intérêt historique, ressusciter des ruines, redonner des formes au néant. Je crains de n'avoir évoqué que des ombres et des fantômes. Charles Dupouey.

Coup d'œil sur les Landes en Chemin de Fer.

Quand on a quitté, au temps chaud, la vallée de la Garonne, le plateau du Quercy et les plaines grises du Languedoc, où, comme disent les paysans, il pleut du feu, ce n'est pas sans une certaine satisfaction qu'on retrouve les brises et le voisinage de l'Océan. L'air frais qui souffle du golfe girondin vous avertit agréablement de la transition et du changement de la température. Autre douce surprise pour le voyageur! En prenant la voie de Bayonne, on se figure tomber tout de suite dans une mer de sable. Or, pendant les trois ou quatre premières stations, de Pessac à Mios, c'est un pays charmant qui fuit à droite et à gauche. Partout blanchissent les maisons de campagne; les champs sont bordés de peupliers au feuillage frémissant, et le sol, bien qu'un peu léger, est cultivé comme un jardin.

Mais l'apparence, hélas! nous ment ici comme un programme. Tout, jusqu'au ciel, change subitement. Au départ, l'azur qui brillait sur nos têtes rappelait par sa transparence le firmament de Naples; en un clin d'œil, il a disparu sous un voile épais de nuages. De tous côtés fume et s'abaisse le brouillard. Le sol lui-même a changé comme le climat. Aux peupliers succèdent les pins, aux champs cultivés, les plaines arides. La locomotive qui roulait comme un ouragan vers la mer, suivant le chemin de La Teste, se détourne brusquement à gauche et entre dans les Landes. Cette fois, plus d'équivoque; nous voici en plein Sahara.

Lorsque le soleil reparaît, il éclaire une triste scène. Aussi loin que s'étend la vue, on n'aperçoit que le désert. L'herbe croît à peine sur ces sables, entre les bruyères calcinées et les semis de jeunes pins. De temps en temps apparaissent des bois d'autres pins souffreteux, clair-semés,

et dont on écorche le tronc pour faire la résine. A de rares intervalles s'élèvent, comme des taupinières, des huttes de terre couvertes en gazon. Le cri lugubre de la locomotive, retentissant dans ces plaines nues et muettes, semble la voix du génie de la désolation, qui se mêle aux murmures des forêts et à la voix lointaine de l'Océan. La race à demi sauvage qui végète dans ce désert s'harmonise tristement par sa maigreur, sa faiblesse et la pâleur maladive avec l'âpre physionomie de la Lande. Pauvres *Couziots!* ils font mal à voir sur leurs échasses quand, appuyés à la clôture du chemin de fer, et grelottant sous leur peau de mouton, ils regardent passer d'un air pensif, en tricotant des bas, les convois grondants qui vont leur apporter la civilisation, le travail et la vie.

Et ce n'est point une vaine promesse. L'aigle, qui déploie ses ailes d'or à la station de Bouheyre, a déjà montré aux pionniers la ligne du canal qu'il faut ouvrir pour dessécher, assainir et fertiliser ce lac de sable.

De la Bouheyre à Buglose, on parcourt la même plaine nue sans voir poindre autre chose à l'horizon que de pauvres métairies, de loin en loin, et quelquefois un ou deux troupeaux de moutons conduits par des échassiers. Les stations du chemin de fer, chalets peints en rouge, d'une forme charmante, et les parterres des chefs de gare, qui semblent s'être donné le mot pour naturaliser le tournesol dans ce terrain ingrat, interrompent seuls la monotonie du paysage. Puis, la voie, formant une courbe que festonnent à droite et à gauche deux marges de bruyère rose, s'élance tout à coup vers Dax.

Dax est l'ancienne capitale des Grandes-Landes. La ville peut, certes, se vanter de son origine, car elle se perd dans la brume des temps, comme ses vieilles maisons dans la vapeur des eaux thermales d'où fut tiré son nom. Chef-lieu

de la tribu des Tarbelles avant les Romains, la cité des eaux tarbelliques (*aquæ tarbelicæ*) devint, sous les maîtres du monde, une des plus florissantes colonies de l'empire. Les proconsuls la décorèrent avec amour, l'aristocratie territoriale, si bien inspirée toutes les fois qu'il s'agissait d'hygiène et de plaisir, donna de la vogue à ses Thermes, et l'empereur Auguste vint s'y baigner avec Julie.

A partir de Dax, on s'aperçoit bien vite du voisinage de l'Adour. A peine le convoi a-t-il passé sous le pont, du haut duquel le contemplent les Landescots surpris, que le terrain s'accidente à gauche. Les prairies déploient leurs nappes de verdure, le saule remplace le pin, le maïs élève partout ses tiges jaunissantes, des ruisseaux coulent vers l'Adour sous un couvert d'aubiers; les lignes droites des peupliers blancs rappellent la Garonne et encadrent des prairies à perte de vue, où paissent des chevaux. Les maisons, blanchies à la chaux, sont tapissées de treilles, et sous le béret bleu qui les distingue de leurs frères de Pau, on lit dans les yeux des habitants l'aisance et la fierté.

Après cette oasis reparaît la lande nue, désolée, déserte et muette. Les forêts de pins écorchés au pied se dressent à droite et à gauche. Allons-nous retomber dans les bruyères, les marais et la mer de sable? Les sifflements de la locomotive ont répondu en annonçant Bayonne. L'Adour étincelle à nos pieds comme un miroir d'argent. La citadelle de Vauban montre ses vieux canons et ses remparts cyclopéens; je reconnais le St-Esprit, ce faubourg de Bayonne; nous sommes arrivés.

Joseph Vernet, le célèbre peintre de marine, allait s'asseoir, dit-on, tous les jours, quand il passa en ce pays, sur un bastion de la citadelle, et il y restait jusqu'au soir, contemplant la ville et ne pouvant se lasser de l'admirable spectacle qu'elle étale aux yeux. Je n'ai jamais revu Bayonne

sans applaudir secrètement au bon goût de Vernet. C'est bien là, en effet, qu'on trouve le beau, l'idéal de la côte méridionale. Façades éclatantes ou colorées par le soleil d'une teinte orangée; rues larges, claires et si bien pavées de grès plats et commodes qu'il n'y a ni poussière, ni boue; places spacieuses et magnifiques promenades; tout cela reflété par les flots de deux rivières cristallines, comme le Gave, la Nive et l'Adour, et se détachant sur un ciel d'un bleu vif et chaud, voilà la perle des Basques, la tête d'argent du Labourd, la riante métropole des bérets bleus, Bayonne!

MARY-LAFON.

ARCHÉOLOGIE.

M. Louis d'Agos a publié dans la *Revue de l'Art chrétien* un article sur la découverte de quelques antiquités payennes dans le pays de Comminges. Parmi les autels exhumés dans les dernières fouilles, deux sont très intéressants au point de vue épigraphique. Voici les inscriptions dont ils sont revêtus :

FAGO	FAGO
DEO	DEO
BONXVS	IVSTVS
TAVRINI	VSLM

Ces inscriptions prouvent que le polythéisme aquitain avait divinisé tous les objets de la nature, et que le hêtre, qui couvrait autrefois de ses forêts le pied de nos montagnes, fut adoré par nos ancêtres pyrénéens.

L'appel de M. Barry a été entendu.

Nous avons sous les yeux l'empreinte d'un sceau portant en légende : SIGIL. JURISDICT. MIRANDÆ, dont la provenance est de l'abbaye de Berdoues. L'empreinte semble représenter :

1° Les armes de Foix;

2° Une crosse et une mitre, vraisemblablement comme insignes de l'abbé de Berdoues;

3° Trois miroirs (?)

Nous comptons revenir un peu plus tard sur ce petit souvenir des derniers temps des Bernardins co-fondateurs de Mirande.

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Sur les noms de lieux du département du Gers

(*Anciens Comtés d'Astarac, de Pardiac, d'Armagnac, de Gaure vicomtés de Fezensaguet, de Lomagne et partie du Comminges*).

(3e ARTICLE) (1).

BETPLAN (Gasc.) *Betplan*. De *bet*, beau; *plan*, cept de vigne. Le beau cept de vigne ou la bonne qualité de cepts de vignes.

BETECHAM (Gasc.) *Betechame*. De *bet*, beau, et *echame*, essaim d'abeilles; le bel essaim.

BEZUES. (Gasc.) *Bexus*. De *bets*, beau, et *us*, les uns : ces deux mots réunis signifient les uns après les autres; plusieurs personnes assemblées, dénomination qui semble exprimer une agglomération.

DUPLANTÉ (Gasc.) *Douplanté*. *Dou*, du; *planté*, lieu planté d'arbres. *Laplanto* est un nom d'homme très répandu.

ESPAON. (Gasc.) *Espaoun*. Ce mot vient peut-être d'*espaouent*, épouvantail, mannequin placé dans les champs pour effrayer les animaux nuisibles.

LOUBERSAN. De *lou*, le *bersan*, versant; le champ sur la pente du coteau.

ESTAMPES. (Gasc.) *Estampos*. De *estampes* ou *estampos*; trou conique, évasé, plus large d'en haut que d'en bas.

FAGET ABBATIAL. (Gasc.) De *Faget*, hêtre; *Abbatial*, de l'*abbé*; le hêtre de l'abbé.

HAGET (Gasc.) *Haget*. De *Hay*, hêtre, Haget; petit hêtre. Les noms de ces deux villages ont la même signification. Si l'*h* est substitué à l'*f* dans le dernier, c'est que Faget se rapproche du pays toulousain où l'*f* remplace toujours l'*h*, tandis que Haget est situé plus près du Béarn... Il est donc facile de comprendre que Faget était un ancien village qui prit plus tard le nom d'*Abbatial*, lorsque l'abbaye de Faget fut fondée sur son territoire.

FANJAUX. (Gasc.) *Fangous*. Fangeux, boueux.

FLOURÈS. (Gasc.) *Flourès*. Fleuri, qui produit des fleurs.

(1) Voir plus haut, pages 457 et 488.

Fusterouaou (Gasc.) *Fusterouaou*. De *Fustès*, fuseaux : le faiseur de fuseaux. L'endroit où l'on fabrique des fuseaux.

Garravet. (Gasc.) *Garraouet*. De *garraboustos*, *garrabousta;* petits bois rabougris.

Gramoullas. (Gasc.) De *Gramouilla*; prendre des grenouilles.

Gellenave (Gasc.) *Gellonaouo*. De *gello*, mot inconnu; et *naouo*, neuve, nouvelle; peut-être *geyro naouo*; lierre nouveau.

Gimbrède. De *gimbert* : persil.

Hachan. De *hacha*, hacher, et de la syllabe *an*. *An* est une des consonnances les plus générales des noms de lieux; et si l'on veut bien remarquer que cette syllabe est l'article celtique *le*, on ne sera pas étonné du rôle considérable qu'il joue dans la géographie européenne. Plus tard, cette syllabe prit une signification plus précise : *Ham*, *hom*, *heim*, dit Bullet (1) ont couvert le monde ancien en signifiant toujours demeure, maison; la basse latinité en fit *hamellus;* le français en fit hameau, et par contraction *an* et *ange*, terminaisons qui se multiplièrent à l'infini. Mais l'*an* ne s'appliqua pas indifféremment à toute habitation; il fut réservé aux demeures nobles ou importantes. Il ne faut donc pas s'étonner si les Catalans choisirent l'*en* pour remplacer *dominus* ou don. *En* placé devant un nom propre fut le synonyme de notre *de* : en Gaston Montcada; c'est-à-dire Gaston de Moncade.

Laas (Gasc.) *Laas*. L'as-tu, le tiens-tu, tu le possèdes enfin.

Laguian. (Gasc.) *Layan*. De *laygo*, l'eau; *y'an*, ils l'y ont; lieu bien fourni d'eau (Cette commune abonde en sources).

Lannefrancon (Gasc.) *Lanofrancoun*. De *lano*, lande, bruyère; *francoun*, franche; lande franche, qui ne paie pas de redevance.

Lalanne Arqué. (Gasc.) *Lalano Arqué*. La lande d'*Arqué*. *Arqué*, nom d'homme très répandu; celui qui fait des arcs; la lande du fabricant des arcs.

Lelin. (Gasc.) *Loulin*. De *lou*, le, et de *lin*, lin; le lin, le chanvre.

Lanabère (Gasc.) *Lanobèro*. La lanne belle.

Bajon. (Gasc.) *Bajoun*. Ce mot vient peut-être de *bajé*, nom d'homme assez commun et qui signifie celui qui fait mettre bas, qui s'entend à soigner les animaux qui mettent bas.

Lengros (Gasc.) *Lingros*; lin grossier, de mauvaise qualité.

Loumassès (Gasc.) *Loumassés*. De l'*oumo*, l'ormeau, et de *ses*,

(1) Bullet, III, p. 5; Ducange, III, p. 1046.

terminaison indiquant la quantité, la foule, l'abondance; c'est-à-dire le bois d'ormeaux.

Lourties (Gasc.) *Lourtios* vient peut-être de *hourtigos*, horties.

Louslitges. *Lous*, les, et *litges*, mot inconnu; à moins qu'il ne soit une corruption de *hitges*, foies.

Loussous (Gasc.) *Loussous*. De *lous*, les, et de *sous*, siens; les siens.

Lupiac. De *lupi* ou *lupus*, loup, et d'*ac*, article basque : Le loup, le bois du loup.

Lartigue. (Gasc.) *Lartigo* : la vallée entre deux bois.

Filartigue. La fine vallée entre deux bois.

Maulichères. (Gasc.) *Maoulichèros*. De *maou*, mauvais, et *lichèros*, fumiers; eaux croupissantes.

Valentes. (Gasc.) *Balenteos*. De *balento*, vaillante, la vaillante.

Barbotan (Gasc.) *Barboutan*. De *barbouta*, marcher dans la boue. Les bains thermaux de cette localité se prennent, en effet, dans l'eau bourbeuse.

Houeillade. (Gasc.) *Houeillado*. La feuillée; lieu couvert de feuillage.

Guilles (Gasc.) *Guillés*, étui; lieu où l'on fabrique les étuis.

Touailles. (Gasc.) *Touaillos*, torchons.

Estieux. (Gasc.) *Estious*. Eté, les étés.

Garats. Voyez-les, regardez-les.

Garac. Même signification; synonyme de belle vue, *betbeze*.

Renbos (Gasc.) *Renbaous*. De *ren*, rien; *baous*, tu vaux; tu ne vaux rien.

Baurens. (Gasc.) *Baourens*. Même signification.

Monties. (Gasc.) *Mountios*. Rampes, pays tourmenté, sillonné de coteaux, ce qui répond parfaitement à la situation de cette commune.

Pallano. (Gasc.) *Pallano*. De *pal*, piquet, borne, et *lano*, lande, borne; limite de la lande.

Panassac. De *pan*, pain, *à sacs*, à sacs; pain en abondance.

Pellefigue. (Gasc.) *Pelohiguos*. De *pelo*, qui pèle, *higuos*, des figues : où l'on pèle des figues.

Pessan. (Gasc.) *Pessan*. De *pesso*, pièce de terre, champ, et de la syllabe noble *an*.

Peyrusse (Gasc.) *Peyrusso*. Lieu couvert de pierre.

Pierre d'Aubezies. (Gasc.) *Pierro Deoubexios*. De *peyro*, pierre; *dous*, des; *besis*, voisins; la pierre, la borne, la limite des voisins.

Ponsanpère. (Gasc.) *Pounsanpero.* De *pons* ou *St-Pons*, et d'*an*, syllabe noble; *pèro*, poire, c'est-à-dire le village de St-Pons-du-Poirier.

Ponsan Soubiran. De *pons* (idem), et suberan ou superan, c'est-à-dire au-dessus de l'an, ou l'ancien... Le mot suberan est surtout appliqué aux animaux qui ont passé un certain âge.

Segos (Gasc.) *Segos.* Haies.

Senboués. (Gasc.) *Senboués.* De *en*, en; *boués*, le Boués, nom d'une petite rivière, c'est-à-dire village sur le Boués.

Serian (Gasc.) *Serian.* De *seri*, cerisier; *n'yan*, ils y en ont : ils y ont des cerisiers.

Semesies (Gasc.) *Semesios.* Terre à ensemencer, propre à être ensemencée, synonyme de *semoueros.*

Tachouères (Gasc.) *Tachoueros.* De *tachoun*, blaireau, et d'*eros*, terminaisons indiquant un endroit propre, abondant en telle chose..., terre peuplée de blaireaux.

Tarsac. (Gasc.) *Tarsac.* De *tarsa*, labourer la terre pour la troisième fois.

Aujan. (Gasc.) *Aoujan*, *Aou*, chez; Jean, à la maison de Jean.

Projan. (Gasc.) *Proché de Jean*, près de chez Jean.

Ricourt. *Riou*, ruisseau; *court*, peu étendu.

Rieupeyrous (Gasc.) *Rioupeyrous.* Ruisseau pierreux.

Riscle (Gasc.) *Risclo.* De *ariscle*, enveloppe de meule à farine, lieu où l'on fait les caisses de meules à farines. L'Adour qui passe à Riscle prend son nom du mot basque *dour*, eau, rivière; peut-être aussi du celtique *aour*, or, doré. On sait que cette rivière, l'*atur* des Romains, a la réputation de charrier des paillettes d'or.

Miélan. De *miey*, au milieu, *lano*, de la lande, situé au milieu de la lande. Le *Boués* qui arrose son territoire tire son nom du celtique *boëd*, *bouëd*, pâture, aliment.

Cénac-Moncaut.

BIOGRAPHIE.

Jean Du Chemin.

Jean Du Chemin, 16e évêque de Condom, était né dans la ville de Tregnac, près Limoges, dans la baronie des illus-

tres vicomtes de Comborn, maintenant possédée par la famille de Pompadour. Il était fils de Guy Du Chemin, seigneur Du Chemin près Tregnac, et de Jeanne de Comborn. Il fut chanoine de Condom en 1567, après la résignation de son oncle Lespinasse, vieux nom de Gascogne. Créé syndic par le clergé du diocèse qui connaissait son aptitude et sa capacité, il fut député vers le roi en 1570, et ensuite envoyé par le même clergé à l'assemblée de Blois. Monluc fut promu en ce temps-là au siége de Condom; c'était un homme habitué à la guerre. Il résolut d'aller en Italie pour apprendre un art meilleur et se former à l'étude des affaires ecclésiastiques. Il s'adjoignit pour ce lointain voyage Jean Du Chemin auquel il confia le soin de ses affaires et le gouvernement de sa maison. Partis pour Padoue, Du Chemin y devint docteur en l'un et l'autre droit. Ils visitèrent Rome, Malte, Venise, Turin. De retour à Condom, Du Chemin fut créé prévôt et vicaire général avec le même pouvoir que possédait alors Bernard du Puy; il se démit de ces honneurs lorsque les protestants, se soulevèrent aux environs de Nérac. Monluc, accompagné de Du Chemin, s'avança contr'eux avec les pouvoirs du roi; bientôt après, en 1581, le prélat résigna l'évêché entre les mains de son ami, moyennant une pension. Le chancelier de Birague ayant été nommé par le roi comme si Monluc était mort et si le siége était vacant, Du Chemin fut admis en cour de Rome malgré l'opposition de la maison de Gondrin qui, convoitant ce siége, avait désigné Du Chemin au souverain pontife comme plus propre au métier des armes qu'à remplir les devoirs sacerdotaux; mais ce dernier exposa au pape son dévoûment, parvint à se justifier, et, muni du diplôme, il demeura tranquille possesseur de l'évêché. Mais les huguenots ayant recommencé les hostilités, Du Chemin, guerrier en même temps qu'apôtre, assembla les nobles et les comices, les

établit en son palais, repoussa les assaillants et sauva la ville. Le roi le complimenta pour cet acte héroïque. En l'année 1603, il prit pour coadjuteur Antoine de Coux, son neveu, fils de sa sœur, avec réserve, toutefois, d'une pension de dix mille livres. Il donna 36,000 livres pour la restauration de la cathédrale dépouillée par Montgommery, et dont les vitraux avaient été complètement brisés; en 1569, il en ajouta 8,000 pour sa décoration. Quelque temps après, en désaccord avec son chapitre, il fit ériger un tombeau à Cassaigne, dans l'église paroissiale enclavée dans l'enceinte du château épiscopal. Il y fit reproduire son portrait et celui de Monluc, son successeur, fonda la célébration de deux messes par semaine et un repas pour les pauvres le 13e jour de son anniversaire. Il légua 40,000 livres à la ville de Condom, à la condition qu'un prêtre ferait le catéchisme deux fois par semaine à l'église St-Nicolas. Il mourut à Cassaigne en 1616. On lisait sur son tombeau cette épitaphe en lettres d'or : *Jean Du Chemin, évêque de Condom, fit préparer vivant cette maison, dans laquelle enfin quelque jour, si Dieu le veut ainsi, il viendra se reposer mort.*

D. ...

CONCERT DONNÉ PAR M. DE CAZELLA,
Violoncelliste du roi de Sardaigne.

Bien que je ne sois ni docte, ni subtil en musique, je veux bénéficier du concert de M. de Cazella pour essayer un bulletin lyrique. Grâce à son talent, mûri par le soleil d'Espagne et d'Italie, l'habile virtuose a pris tout d'abord possession du public condomois comme un magnétiseur de son sujet. La séance musicale a été ouverte par l'*Hommage à Bellini*, exquise fantaisie, brodée sur les motifs de la *Somnambule*. M. de Cazella a rendu cette composition d'une façon pénétrante. Dans l'*adagio* et le *finale*, son violoncelle nous a

profondément attendris par des accents plaintifs comparables à ceux du vent qui pleure dans les bruyères. La lucidité de chaque détail n'a point obscurci celle de l'ensemble, lequel a conservé partout sa transparence et son austérité mélancolique. L'exécution sage, contenue, nous a prouvé que M. de Cazella n'était point partisan de la prestidigitation instrumentale; nous le félicitons de sa sobriété pour la gymnastique du métier. Il vaut mieux être éloquent que disert, provoquer l'émotion que la surprise.

Mme de Cazella, pianiste émérite, fervente dans son art, dédaigneuse de l'artifice, est venue ensuite. Elle a modifié le programme en substituant à l'*andante* de Thalberg le nocturne en *ré bémol* de Dolher. Cette rêverie calme et belle comme une nuit d'Andalousie n'est troublée que par le souffle des brises marines ou le murmure des vagues expirant sur les galets. La consciencieuse artiste nous a fait comprendre et saisir toutes les nuances de cette inspiration ravissante où la grâce et la finesse rivalisent tour à tour.

Le prélude du souvenir de *Linda de Chamounix* est un air de vielle. M. de Cazella a raccordé cette marche de Savoyards ou *duo martial* par un chapelet d'heureuses modulations. La *cavatine* du délire de *Linda* a été exprimée avec une poésie et une simplicité saisissantes.

Avec son archet qu'il conduit d'une main sûre et souple, M. Paul Labadie a abordé un thème léger, folâtre, et lancé des fusées de notes brillantes. Il a fait ressortir les plus délicates broderies de la partition de Bériot. Bien qu'il se complaise dans l'expression de la grâce, il sait réussir les effets énergiques; et dans sa variation à double corde, il a déchaîné un ouragan harmonieux. L'*andante* et l'*adagio* ont été élégamment et longuement soutenus. Le finale mouvementé nous a conduit par une pente rapide à d'agréables sensations.

La *sérénade de Schubert*, vague, éthérée, berce languissamment l'esprit. Les sons brillants filent et s'éteignent comme des scintillations. Loin des bruits réels, à travers un voile vaporeux, M. de Cazella a laissé transparaître des sylphes, des péris, et fait goûter à nos âmes un charme inconnu.

Entendez-vous cette voix lugubre, plus lugubre que le cri des mouettes ou qu'une sonnerie funèbre, répercutée par les corridors d'un vieux cloître? L'entendez-vous? C'est le *miserere du Trovatore*, une des sublimités de Verdi. Assemblés sur des nuages noirs, les anges de la mort agitent leurs ailes fauves. L'instrument imite le sinistre battement et nous transporte dans l'épouvante et les ténèbres. C'est la simple vibration de quatre cordes qui évoque ces fantasmagories horribles et magnifiques.

Dans son *étude en octave*, Madame de Cazella a attaqué le clavier avec un doigté ferme, un indicible brio, et obtenu, en se jouant des plus incroyables difficultés, des effets étranges. Elle a enlevé le morceau *con amore*, car elle interprétait une production de son frère, Louis Lacombe, l'émule de Cruger et de Ravina. Son style est toujours élégant, correct et magistral, soit qu'il s'élance en cantilènes, soit qu'il éclate en explosions fulgurantes. Aussi a-t-elle abouti à l'enchantement de l'auditoire.

Le virtuose italien, en clôturant la soirée, nous a appris que rien n'était plus neuf que ce qui est vieux ; et que les mélodies d'autrefois étaient des sources où l'on pouvait aller puiser des inspirations fraîches et délicieuses. Jaloux de rajeunir un antique chant napolitain, il l'a orné et embelli d'idées personnelles tout en lui conservant le caractère primitif. L'introduction et le finale ont été traduits avec une couleur et une précision qui ont fait battre les cœurs et les mains.

La bienfaisance et la musique se liguent fréquemment pour accomplir des actes de philanthropie. Elles ont donné rendez-vous à l'auditoire et aux exécutants de jeudi dernier pour dimanche prochain. La société philharmonique de Condom doit donner ce jour-là un concert au profit des pauvres. M. de Cazella, qui a autant de cœur que de talent, s'est offert spontanément comme auxiliaire pour cette œuvre pie. A la nouvelle de sa coopération, deux vertus théologales, l'espérance et la charité, ont dû rayonner d'une douce joie et sourire simultanément.

J. NOULENS.

GÉNIE ET VICE.

SONNET.

L'esprit monte au ciel et l'âme décline.
BRIZEUX.

Oui, ton esprit grandit. Oui, plus haute et plus fière,
Ami, ta vue embrasse un immense horizon.
Plus loin, toujours plus loin, ta brillante raison
Sur de nouveaux objets épanche sa lumière.

Mais il faut au génie un cœur chaste et sévère,
Astre qui le mûrisse en la juste saison;
Hélas! et le plaisir t'offre son vil poison,
Et tu bois, oublieux de la pensée altière!

Tu bois; et quand la muse ouvre ses portes d'or,
Brusque, tu mords ta lèvre, et reprends ton essor;
Et tu crois à jamais pouvoir scinder ton âme.

Non, non : bientôt peut-être arrêté dans ton vol,
Tu verras fuir l'idée, — air subtil, vive flamme, —
Et tu retomberas, froid, morne sur le sol!

LÉONCE COUTURE.

SCIENCES.

Observatoire de Toulouse.

Dans le quatrième volume de son *Astronomie populaire*, Arago cite des exemples d'incendie provoqués par la chute d'une étoile filante. M. Petit a communiqué à l'académie des sciences deux faits du même genre, dont il fut témoin en 1852 avec MM. Laugier et Mauvais. Deux magistrats avaient été, la veille, obligés par la population d'un village des Pyrénées-Orientales d'arrêter deux mendiants qu'elle suspectait d'avoir mis le feu à des meules de paille. Ces mendiants établissaient leur alibi, et des enfants assuraient avoir vu tomber sur les meules deux étoiles. M. Arago fut consulté, et sur sa réponse affirmative de la possibilité de l'incendie par une étoile filante, les prévenus furent élargis. Le même M. Petit a reçu une lettre de M. Lacorret, curé de St-Martin-de-Tellier (Basses-Pyrénées), lui annonçant qu'un appentis contigu au presbytère a été enflammé par la descente d'un semblable météore.

NOTES HISTORIQUES SUR AIRE (1).

(Deuxième article.)

Vers 586, les Vascons, refoulés dans les gorges pyrénéennes par les barbares du Nord, reparurent sur les rives de l'Adour au commencement du VIIe siècle, et le pays aquitain fut reconquis partiellement par eux. Le comte

(1) Voir *suprà*, page 516.
Dans notre dernier numéro, même page, NOTES HISTORIQUES SUR AIRE, lignes 7 et 8 de l'article, au lieu de, *dans une commune voisine*, mettre et lire: *dans la partie haute de la ville*.

auscitain Philibaud, seigneur d'Aire, remplaça sur ce dernier siége l'évêque Rustique, mort en 620, et réunit en sa main l'administration civile et religieuse. Cette dernière autorité acquit et conserva une grande influence dans cette ville. Pour échapper aux persécutions du ministre Ebroïn, son fils, homme pieux, quitta la cour de France et s'enferma dans un monastère fondé par lui dans l'île de Noirmoutiers. On trouve Gombaud, de 907 à 980, évêque de toute la Gascogne, et Ramond, possesseur des siéges d'Aire, d'Acqs, de Lavaur, d'Oleron, de Lescar. C'étaient deux cumulateurs du temps. L'histoire de l'église d'Aire est fort obscure durant cette période.

Les Sarrasins qui avaient débordé par dessus les monts avaient renversé sur leur passage Aire et les villes voisines, Bayonne, Tarbes, Bernearnum (Lescar), Dax, Mont-de-Marsan, Boios, aujourd'hui inconnu, Tartas. Charles-Martel arrêta ces hordes envahissantes et les extermina dans les plaines de Tours. Eauze et Boios restèrent ensevelies sous leurs cendres. A peine relevés des invasions sarrasines et franques, les peuples du Sud-Ouest virent descendre les pirates normands sur leurs embarcations légères. Les rives de l'Adour, où se miraient de riches abbayes, subirent les dévastations de ces hordes danoises.

Aire était sous la domination du pouvoir épiscopal, lequel était sous la dépendance des vicomtes de Béarn. Au début de la guerre avec les Anglais, Fortanier Bertrand de Marsan, évêque et seigneur d'Aire, concéda au monarque britannique, Edouard Ier, la moitié de la haute et basse justice de cette cité. Le roi promit aide et protection au pays et au prélat. Ce dernier avait été réduit à cette concession par la population de la ville, qui avait pris vis-à-vis de lui une attitude hostile. A l'apparition de la doctrine albigeoise, l'évêque d'Aire, Vital II d'Albret, comprima les hérésies

qui avaient osé poindre dans sa contrée. Le comte de Turenne commandait l'armée orthodoxe. Une constitution écrite en langue indigène fut octroyée par Edouard III aux Aturiens, vers 1333. Ce document est, je crois, réservé dans les archives d'Aire. Cette place fut reprise, au nom de Philippe de Valois, roi de France, par le brave Gaston III de Béarn. Ce glorieux coup de main eut lieu en 1337. Le monarque reconnaissant abandonna la conquête au conquérant. Déjà, en 1293, Philippe le Bel avait fait don à Roger-Bernard de Foix, aïeul de Gaston, du Mas d'Aire. Les Anglais furent donc forcés de restituer au petit-fils ce qu'ils avaient enlevé au grand-père.

Anne Sancius de Touyouse, successeur de Guille de Corneillan (1314), se montra très rigoureux contre les détenteurs des biens usurpés au détriment de l'Eglise. Une rumeur sourde protesta d'abord vivement contre ces mesures sévères. Les seigneurs de la contrée ne lui pardonnèrent point d'être lésés. On assassina le prélat turbulent près de la ville de Nogaro. Les meurtriers se mirent à l'abri de la justice séculière en se cachant quelques mois. La justice divine sut les trouver. Leur mort fut triste. Le successeur d'Anne Sancius avait demandé en vain la punition des coupables au concile de Marciac (1330). Continuateur zélé et passionné des mesures disciplinaires de son prédécesseur, Garsias-Faber se vit surpris en 1331, dans son château de Pujo-le-Plan, près Villeneuve-de-Marsan, par un bâtard de Foix-Béarn. Echappé avec peine aux seigneurs conjurés, l'évêque, seigneur d'Aire, imposa la pénitence publique aux conjurés. Leur chef audacieux périt plus tard massacré par les Toulousains. Comme l'on voit, la puissance des évêques d'Aire primait toujours dans ce pays comme dans le Gabardan; car ce fut vers 1192 environ que ce dernier territoire fut en grande partie réuni au diocèse d'Auch.

RIESBEY.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Je parlerai quand tu parleras, disait un Basque en apostrophant son béret, au milieu des tourments de la question.

Dans l'idiome gascon, la lettre V se change toujours en B. Cette permutation a inspiré à Scaliger cette jolie pointe latine :

Felix populus cui BiBere est ViVere.

Quelqu'un me conseillait un jour de consulter *Dulin*, auteur des *Annales du St-Puy*, œuvre remarquable par la rareté de la science, l'absence de style et d'orthographe.— je ne vous y engage pas, reprit un autre; avec *Dulin*, vous ne pouvez filer que du mauvais coton historique.

A l'époque de l'exposition universelle, toute la province émigra à Paris. Le chemin de fer d'Orléans apporta un jour deux méridionaux; la rude écorce de l'un contrastait avec le vernis extérieur de l'autre. Le premier était un vilain enrichi, qui n'avait jamais quitté son village que pour aller maquignonner des bœufs dans les foires voisines; le second avait été un héros chorégraphique du pays latin, un sultan du Prado. Ce sultan, devenu monogame, avait depuis épousé la fille du riche campagnard. A la gare, le gendre, qui voulait s'affranchir du beau-père, lui dit : Vous allez prendre cette direction, et moi, la route opposée; nous nous retrouverons demain. Cela suffit, répliqua le

rustique personnage. Plusieurs jours se passent, et le gendre ne reparaît pas. Le paysan le réclame à tous les passants, qui souriait à sa naïve question. Après mille recherches inutiles, il lui vient une illumination subite; il est sûr de découvrir celui qu'il a perdu. Il sait que son compagnon de voyage est très gourmand; il ne peut manquer de le surprendre chez le *traiteur* le plus renommé de la capitale. En conséquence, il demande l'adresse de la meilleure *auberge* de Paris. Un plaisant lui indiqua les Frères Provençaux. Il vint se poser à l'une des tables en se frottant les yeux, car il avait été ébloui par le luxe intérieur de l'établissement. Il croyait être dans un palais enchanté. Mais ce qui l'étonnait par dessus toutes choses, ce qui l'ahurissait, c'était de voir des *Mossieus* si bien *mis* et si *hounêtes* obéir à ses moindres signes. Inutile de faire comprendre que ces *Mossieus* étaient les garçons. Quand il eut mangé sa soupe, ses haricots, son veau et sa salade, il se hasarda à demander à l'un de ces *Mossieus* s'il ne connaissait pas celui qu'il cherchait. La réponse ayant été négative, on lui fit (supposant qu'il ne savait pas lire) une addition verbale. Il solda, s'achemina vers la gare d'Orléans, prit un wagon et revint au pays. J'étais à la voiture au moment de sa descente. Il me débita ses doléances et me raconta la scène du restaurant de la manière suivante: *Tout luisait là dédans coumo un eclair. Les miroirs étaient bien plus grands que lè portail de ma grange. Ce qui mé surprit lè plus, c'était d'être servi sur des plats d'argent et par des Mossieus qui avaient des cravates blanches et des vestes noires. Je n'ai point deviné pourquoi ils étaient là, mais je mé suis toujours pensé que c'étaient des fils de noutaires.*

J. NOULENS.

On lit dans la *Vie humaine* les lignes suivantes :

A la liste des pertes déjà nombreuses que la *Vie humaine* a éprouvées parmi ses adhérents les plus dévoués, nous avons la douleur d'inscrire aujourd'hui trois noms bien chers à notre œuvre et à notre cœur : ce sont ceux de M. Ch. Napple, de Lyon, licencié en droit; Potevin, ancien capitaine de l'artillerie, et celui de M. Elie Corne, de Condom (Gers). ancien avoué et archéologue distingué.

Aucune expression ne peut rendre l'estime parfaite que nous a inspirée le caractère plus encore que le savoir de M. Corne; nos lecteurs ont pu l'apprécier bien des fois. Quelques manuscrits de ce vénérable vieillard nous restent encore et trouveront place avec d'autant plus de prix que leur auteur a cessé de pouvoir nous transmettre ses précieux avis.

La *Revue d'Aquitaine*, publiée à Condom par M. J. Noulens, rend hommage avec une triste et filiale éloquence aux vertus de M. Corne qui était un de ses collaborateurs.

M. Corne avait la pensée bien arrêtée de réaliser plusieurs actes de bienfaisance par testament, notamment envers une institution de sa localité. Il est mort avant d'avoir accompli les mesures légales nécessaires. Voilà comment les esprits les mieux résolus à satisfaire aux grands devoirs y faillissent par une confiance téméraire dans la prolongation de la vie.

BIBLIOGRAPHIE.

Le *Grand Armorial de la noblesse de France*, publié par une société de généalogistes paléographes, sous la direction de MM. d'Auriac et Acquier, est parvenu à la lettre M, laquelle comprend la descendance de la maison de Monlaur. La filiation de cette maison est établie sur des preuves authentiques depuis Pons de Monlaur qui partit pour la Terre-Sainte en 1096. Héracle de Monlaur fut le premier de ce nom qui se fixa en Gascogne; ses fils et successeurs ont continué à l'habiter postérieurement et l'habitent encore de nos jours.

DUNES DE GASCOGNE.

Je disais, dans mon premier article sur les dunes (1), que leur ensemencement devait remonter à une époque beaucoup plus reculée que celle où Charlemagne en ordonnait la fixation. D'irrécusables témoins certifient que, même avant la conquête des Gaules par les Romains, le *Marensin* (2), à part le littoral proprement dit, avait sa constitution actuelle. Antérieurement à la domination romaine, la contrée qui des rivages de l'Océan s'étend vers les bords de l'Adour et de la Douze, était habitée et cultivée. On rencontre, dans cette partie du département des Landes, plusieurs mamelons généralement pris pour des *tumulus* (3), élevés au milieu d'anciennes dunes ; tout prouve que ces tumulus, camps retranchés ou oppida, n'auront pas été placés au hasard, sans nécessité et dans des terrains d'une mobilité pareille à celle du sable non consolidé par une végétation appropriée. Les dunes qui couvrent tout le sol compris entre la mer, l'Adour et la Douze, les mamelons artificiels l'affirment, étaient donc, il y a plus de 2,000 ans, ce qu'elles sont maintenant, non pas aussi boisées, mais du moins aussi stables.

(1) *Revue d'Aquitaine*, 1re année, page 547.

(2) J'accepte l'ortographe indiquée par M. Montauzé, 2e année de la *Revue*, page 58, qui est également celle de plusieurs écrivains. Aussi volontiers j'écrirai *maransin*.

M. Montauzé croit que j'ai pris *Finibus-Terræ* pour une ville. C'est une erreur facile à rectifier. Assurément, dans la charte de Mont-de-Marsan, on a désigné par Finibus-Terræ toute la contrée qui longe la mer depuis l'embouchure de l'Adour jusqu'à l'embouchure de la Gironde, de même qu'aujourd'hui nous nommons l'un de nos départements, le département du *Finistère*. « Il paraît, est-il dit à la 15e note de la charte, que toutes les côtes de l'Aquitaine et de la Gascogne étaient désignées, dans le moyen-âge, sous le nom de *Finibus-Terræ*, à cause de leur situation avancée dans l'Océan. »

(3) J'espère pouvoir fournir des notes qui serviront à démontrer que tous ces mamelons ne sont pas des *tumulus*, mais bien des *oppida* destinés à la défense du pays contre l'invasion de l'étranger ou contre les tracasseries et les irruptions des peuplades voisines.

Plus tard, durant leur occupation, les Romains en créant une grande voie de communication entre Bayonne et Bordeaux—*Lapurdum* et *Burdigala*—passant par Mimizan — *Cocosa* ? — attestent également qu'alors les dunes situées au levant de leur route étaient fixées ainsi qu'une partie de celles qui se trouvaient au couchant. Ce n'est que par l'accumulation successive des sables rejetés par la mer, poussés avec force par les vents de l'ouest, que de nouvelles dunes se sont superposées aux anciennes, les ont franchies et se sont roulées jusqu'à une distance très rapprochée de la voie romaine. D'autres dunes, celles qui font l'objet de l'ensemencement ordonné par le décret de 1810, augmentant encore la masse de sable, ont, par leur passage à travers les ruisseaux coulant vers la mer, refoulé les eaux et, ainsi, formé plusieurs étangs dont quelques-uns, en certains endroits, occupent la place de la voie romaine.

Charlemagne (du reste l'œuvre n'en est ni moins grande ni moins remarquable) aurait seulement, le texte de la charte le précise, arrêté la marche des dunes comprises entre l'ancienne voie romaine et le littoral. Voilà, l'aspect des lieux la précise encore mieux que les écrits, la limite tracée avec une rigueur mathématique.

Donc, l'idée première d'arrêter la marche des dunes ou de leur ensemencement n'appartient pas même à Charlemagne. Que ceux qui s'alarment ou s'indignent de ce que l'on conteste à Brémontier le mérite de l'invention dernière se rassurent, il lui reste assez de droits pour que nous respections le cippe que la ville de La Teste lui a érigé en 1818. Mais la justice exige que chacun reçoive sa part de la reconnaissance publique. Maître Pierre, sans crainte de léser en rien Brémontier, peut en toute conscience accepter une statue d'argent.

M. Montauzé, répondant à ma question sur l'origine du

pin des Landes, pense que le premier pignon qui ait germé dans nos sables nous soit arrivé par l'Atlantique. Sans chercher à complètement détruire cette hypothèse, peut-être fort hasardée, je veux soumettre aux savants une autre hypothèse, peut-être encore tout aussi peu fondée.

Le premier pignon à qui nous devons notre magnifique forêt de pins aurait pu être porté du Nord par les oiseaux émigrant vers le Sud. Leur passage ayant lieu dans la saison où le semis naturel s'opère, rien ne s'opposerait à la possibilité de ce fait, d'autant mieux que la tourterelle, notamment, mange des pignons. Ce qui donnerait à mon hypothèse une certaine valeur, c'est que quelquefois, dans les fourrés de nos pignadas, on voit des arbres verts, des conifères d'une espèce tout à fait distincte de celle que nous possédons et qui ne se trouvent pas dans la contrée (1). Ou ces arbres ne peuvent pas se reproduire avec notre variable température, ou ils sont étouffés par les premiers occupants. Les pigeons ramiers ou *palombes* ont encore, de la même manière, pu nous enrichir du chêne ordinaire, du chêne blanc et du chêne-liége.

Un autre fait donnerait à supposer que le pin nous vient du Nord. La Teste-de-Buch, *Testa-Boiorum*, ayant été fondée par les Boïens, originaires du Nord, avait, au IVe siècle, une population en grande partie occupée à la culture des pins. St-Paulin, dans sa troisième lettre au poète Ausone, donne aux Boïens l'épithète de *Piceos*. Cette coïncidence est frappante; car toujours la nature devance l'homme et lui montre le chemin qu'il doit suivre. On dit aussi que les Suédois nous ont enseigné à faire le goudron.

Quant à l'espèce de pin qui paraît être particulière aux

(1) Les pins à cône, de la grosseur d'un œuf de pigeon, dont la point regarde le ciel, que M. Thore, en 1803, signalait à Vielle, dans un pignada de M. Boucau, ont disparu.

Landes, quoique Linné ne l'ait pas connue ou signalée, cet oubli ou cette ignorance n'autoriserait pas, sans autre preuve, à en déduire qu'elle a été uniquement créée pour la fixation de nos sables. La carte de la France, à l'époque des Mollusques, tracée par M. Elie de Beaumont, fait voir qu'au commencement de la période tertiaire, la partie comprise entre l'Adour et la Garonne, jusqu'à près de Toulouse, était couverte par les eaux, qui ne se sont retirées que peu à peu. Les autres parties avoisinantes étaient alors livrées à d'immenses forêts de végétaux inconnus, hantées par des animaux dont la race est éteinte.

La nature, préparant l'arrivée de l'homme et sa domination, procédant méthodiquement et non pas par saccades désordonnées et sans but, aura purgé la terre de toute entrave à la liberté de son roi. Nous devons ainsi aux contrées les plus anciennes tout ce que nous possédons de végétaux et d'animaux. Ceci, il est vrai, ne justifierait pas que le pin nous est venu du Nord plutôt que du Midi; ce qui nous fixerait plus sûrement, ce serait la découverte d'une même espèce. L'existence non constatée de la parité de notre pin ne permet pas non plus d'affirmer qu'il soit un produit exclusivement indigène. La nature du sol et le climat ont pu influer assez pour produire ses caractères distinctifs.

ROGER-GAILLART.

Querelle entre le maréchal d'Ornano et M. de Montespan.

Nous empruntons aux Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, publiés par M. le marquis de La Grange, les deux lettres suivantes. Elles sont curieuses sous le rapport des précautions et des subtilités imposées par les édits du temps aux duellistes. Ceux-ci, pour éviter

la pénalité, tâchaient, comme on va le voir ci-après, de se renvoyer mutuellement tous les torts.

Première lettre que M. le maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan, le lundi vingt-sixième de mai.

Monsieur, depuis que la raison ni le commandement du roi mon maître, ni l'avis de vos parents et amis n'ont eu pouvoir sur vous de me rendre satisfait de l'offense que vous fîtes en ma présence à mon logis étant à Condom, et ayant su que vous êtes sur le point de vous en aller à la Cour, je mets la main à la plume pour vous dire que je veux avoir raison de vous au péril de ma vie, l'épée à la main, et vous faire voir qu'en cette action je me veux mettre comme un des plus moindres gentilshommes de ce royaume, et avec autant de franchise pour venir aux mains avec vous, et vous dire, Monsieur, que, pour faciliter cette affaire, vous vous y disposant, je laisserai le lieu où vous voudrez que nous nous voyions à votre élection ; et, pour les armes, je le remets à vous, soit à pied ou à cheval ; et, pour la sûreté du lieu, je veux rien que votre parole; c'est pourquoi vous me manderez votre intention par de Loux, présent porteur, qui me la rapportera fort fidèlement. C'est moi qui vous écris cette lettre, qui me nomme Alphonse d'Ornano.

Réponse que M. de Montespan fit à la première lettre que M. le maréchal d'Ornano lui a écrite le lundi vingt-sixième de mai, à même heure qu'elle lui a été baillée par de Loux.

Monsieur, puisque vous voulez, après avoir refusé ce que j'ai fait et voulu faire pour votre satisfaction, me voir l'épée à la main, je ferai toujours en cela tout ce que vous pourrez désirer. C'est donc à vous, Monsieur, à me donner le lieu que je recevrai. Pour les armes, j'apporterai une épée et un poignard, puisque votre lettre m'apprend qu'elles vous sont aisées; si vous y trouvez de la difficulté, c'est à vous, Monsieur, d'en user comme vous le voudrez; et moi qui, pour l'honneur et le respect que je veux rendre au roi, me remets à savoir par vous le jour et le lieu où vous voudrez que je vous voie, car, sans ce seul respect, je vous aurais nommé et l'un et l'autre. Voilà qui m'arrête que je n'en fasse point plus avant; mais bien serai-je toujours disposé à faire pour cela tout ce que vous voudrez que je fasse, et aurai

telle sûreté en votre foi que tous les lieux me seront assurés, pourvu que votre nom me les apprenne. Je suis Montespan.

P. S. — Monsieur, lorsque vous me voudrez faire savoir ce que vous voudrez que je fasse, faites que votre main seule me l'apprenne, et qu'autre ne l'écrive que vous.

Cette dispute, qui dura trois mois et amena l'échange d'une douzaine de lettres, fut apaisée par le duc de La Force, en présence de M. d'Epernon, au moyen d'une satisfaction écrite fournie par M. de Montespan au duc d'Ornano.

LITTÉRATURE GASCONNE.

Encore Jean-Guillem d'ASTROS,

(Première partie.)

Les lecteurs qui ont l'indulgence d'accorder quelque attention aux études bien morcelées et bien imparfaites, que je publie ici-même, sur l'*Histoire linguistique et littéraire de la Gascogne*, n'ont pas oublié peut-être mes deux articles sur ce prêtre de St-Clar-de-Lomagne, qui fut en même temps un poète si franchement inspiré (1). Je tâchai, avec une extrême inexpérience, de faire ressortir quelques-uns des mérites de ce charmant auteur et de son idiome. Je ne savais pas tout de mon sujet, et je disais trop mal ce que je savais; néanmoins, j'ai lieu de me louer que mon humble travail ait appelé quelque intérêt sur d'Astros. J'en demandais une édition nouvelle. Il s'est trouvé un littérateur qui a songé à l'entreprendre. Par diverses causes, il est vrai, l'exécution de ce projet a dû être ajournée; mais l'œuvre se fera sans doute un peu plus tard, et elle ne se fera que

(1) *Revue d'Aquitaine*, tome I, pages 1-9, 25-34.

mieux. A tout prendre, une traduction me paraît indispensable à côté d'un texte où fourmillent des expressions que leur énergie ou leur grâce n'a pas sauvées de l'oubli, et dont l'interprétation pourra même parfois demander quelques recherches. La biographie de l'auteur est aussi entièrement intacte; ne pourra-t-on trouver quelques souvenirs et deux ou trois dates? Espérons toujours.

Quant à moi, revenant sur mon premier essai, je me déclarerai suspect à moi-même d'un léger anachronisme. J'ai dit que d'Astros, étudiant à Toulouse, y trouva l'aristotélisme en vigueur, *quoique miné par les travaux* de François Bayle. Tout me porte à croire que notre poète étudiait à Toulouse avant 1630, et que le médecin Bayle n'y professa que plus tard. Il ne mourut qu'en 1709.

On s'étonnera de la date que portent les poèmes de d'Astros, né dans les premières années du XVIIe siècle. Mais il paraît bien que le petit volume de 1700, le seul que l'on rencontre assez fréquemment dans nos contrées, est, sinon posthume, au moins bien voisin de la mort du prêtre de St-Clar. Le poète devait être vieux déjà quand il publia ses *Saisons*, en 1680. Et j'ai actuellement une preuve certaine qu'il s'était fait connaître comme écrivain gascon longtemps auparavant. Il s'agit d'un ouvrage que nul bibliographe n'a cité, à ma connaissance. Ce ne sont pourtant pas les *Stanços e Nadaous*, que je cherche toujours avec un soin infini, et toujours sans succès. C'est quelque chose de beaucoup moins intéressant au point de vue poétique.

J'ai eu raison de dire que d'Astros, malgré quelques légèretés gasconnes, était homme de foi et vrai chrétien. L'ouvrage que je vais faire connaître nous le montre cultivant à la fois le double don de la cadence rhythmique et de la parole sacrée. C'est un volume in-12, d'une centaine de

pages, intitulé : *La Scolo deou Chrestian idiot, ou Petit Cathachisme gascoun, heyt en rithme per* I. G. D'ASTROS, *caperan de Sent-Cla de Loumaigne, eu diocese de Leitouro* (1). *A* TOULOUSO, *per I. Boude, imprimaire deu Rey et deus Estats generaous de la province de Languedoc.* MDCXLV.

Les Réformés avaient donné dans nos provinces du Midi les premiers exemples de l'emploi de l'idiome vulgaire pour l'instruction religieuse du peuple. Le Catéchisme de Genève, français-béarnais, par Merlin (Limoges, 1563); les Psaumes d'Arnault de Salettes, à Orthez, et ceux de Pierre de Garros, à Lectoure, sont les premiers monuments de la littérature religieuse gasconne. Le clergé catholique ne manqua pas de répondre, par un grand nombre de modestes travaux, à cette nouvelle exigence des temps. Les Noëls naquirent et se propagèrent de foyer en foyer. Plusieurs catéchismes furent publiés en langue euscarienne; on assure que le dialecte gascon eut aussi les siens, un, en particulier, publié pour le diocèse d'Auch, par ordre du cardinal de Polignac. Quoi qu'il en soit de ce fait, dont nous doutons encore, ce mouvement dans le clergé en faveur de l'idiome populaire ne saurait être contesté. En voici un témoignage des plus intéressants.

(1) *L'Ecole du Chrétien idiot ou Petit Catéchisme gascon, fait en rime par I.-G. d'Astros, prêtre de Saint-Clar de Lomagne, au diocèse de Lectoure. A Toulouse,* (imprimé) *par J. Boude, imprimeur du roi,* etc... On ne doit pas concevoir le moindre doute sur le titre de *caperan,* qui ne se donne aujourd'hui qu'aux curés dans certaines localités : il répond ici simplement au mot *prêtre.* L'approbation des docteurs porte expressément *prêtre* (et non curé) de St-Clar ; et, d'ailleurs, dans les *Saisons*, qui ne parurent que plus tard, le poète fait mention du curé : *A Moussu Belin*, *ritou* (recteur). Toutefois, était-il, comme on l'a cru, et comme je l'ai dit moi-même, *vicaire* purement et simplement? L'absence de tout témoignage contemporain permet d'en douter un peu. Qui sait s'il n'aurait pas été chapelain (*caperan*) de Notre-Dame de Tudet? Je doute que les doctrinaires, qui possédèrent cette chapelle au XVIIIe siècle, y soient venus avant la mort du vieux poète. Ces religieux étaient au collége de Lectoure depuis 1630; mais ils furent longtemps en bien petit nombre, et ne profitèrent que plus tard, au XVIIIe siècle surtout, pour se multiplier sans grand profit pour la religion, du discrédit qui s'attachait aux congrégations monastiques, fortes et nombreuses encore au XVIIe siècle. — Tout cela, d'ailleurs, doutes, questions et conjectures; j'ai cherché, je chercherai encore, et, si je parle avant d'avoir trouvé, c'est dans l'espoir de donner l'éveil à quelque curieux qui m'aide ou me devance.

L'abbé d'Astros a dédié son travail *à Nostre Dame de Tudet*. C'est un modeste sanctuaire de la Sainte-Vierge, qui s'élève près de Mauroux, en Lomagne, et que la dévotion de nos pères honorait d'un culte tout spécial. Aujourd'hui que tant de recherches s'opèrent avec un zèle admirable pour le monument historique préparé, en même temps que la statue colossale du Puy, en l'honneur de Notre-Dame de France, nous savons qu'on a fouillé inutilement en mille endroits pour retrouver une notice publiée avant la révolution par un des Pères Doctrinaires qui desservaient cette chapelle. Voici, du moins, le morceau de prose de Jean-Guillaume d'Astros, que l'on peut bien considérer comme l'un des fleurons de la couronne de Notre-Dame de Tudet :

«A bous, puncele May de Diou, princesse soubirane deous angeous e deous omes, seignouresse deu ceou e de la terre, oundrade, azourade e particulieroment arreclamade à la Caperc de *Tudet*, oun au miey e coume au lombrilh ou mugeo de la Gascouigne bous ets milhou d'efect que de nom la *tutele*, lou boulouard, l'abric e lou refugi deou praube Gascou : à bous, hour de caritat que james nou sescantic, houn de sapience que james nou sespuxec, doux de gracie que james nou taric, ma de salut que n'a ni houns ni ribe : à bous, dig-jou, jou gauzi adressa e dedicadele (*sic*) aqueste librot gascoun, puchque toute lengue couhesse lou Diou que bous aouets pourtat; libre endigne, quant à sa fourme e soun oubratge, nou sulamens de bous, Daune de tout lou moun, mes deu mendre deus immourtaous, coume endigne deou librot lou mage deous mourtaous quant à sa materie, puch que, Catachisme, et countenc soummariomcnt lous mysteris de noste salut et la science que baste per coundousi dedens lou ceou lou mes idiot de Gascouigne, mes que bouille sabe e he so qu'et li enseigne dab ta pauc de mots e ta claroment. Aquo m'a dat

lou couratge deou pausa aux pes de boste segrade Magestat, glouriouse Regine, en bous prega dab tout lou respet que jou podi e que jou sabi de l'agrada e hè (bous qu'ets ta coussirouse deou salut de las gens), dab lou Sant Esperit, boste benasit Espous, qu'aluque dedens lou co deou poble gascoun l'amou de Diou, dab uo boulentat ardente de counegue so qu'es de soun salut; de he dab Iesu-Christ boste benerable Hilh que li dongue l'entendement e la sapience necessarie per ag comprene e prene; e enfin de hè dab boste Pay e lou noste tout pouchant, que l'y hournisque la force e la bertut per boutagoc en obre, à la glorie d'aquere tout-jour adourable Trinitat, à boste aunou, digne Berges, e à la saubatioun de tout lou poble de Gascouigne, particulierement de boste petit e mile cops indigne serbidou.

I.-G. D'ASTROS (1).

(1) On ne sera pas fâché que je traduise, après avoir insisté moi-même sur la nécessité de ce travail, quand il s'agit d'un langage aussi riche en expressions typiques et tout à fait particulières que celui de d'Astros.

« A vous, Vierge Mère de Dieu, princesse souveraine des anges et des hommes, seigneuresse du ciel et de la terre, honorée (oundrat, *honoratus;* quelquefois *ornatus*), priée (azourat, *ad-oratus*), et particulièrement invoquée à la chapelle de Tudet, où, au milieu et comme au nombril ou noyau (*mugeo*, proprement *jaune d'œuf*) de la Gascogne, vous êtes mieux d'effet que de nom la *Tutele*, le boulevard, l'abri et le refuge du pauvre Gascon. A vous, fournaise de charité qui jamais ne s'éteignit, fontaine de sagesse qui jamais ne s'épuisa, source de grâce qui jamais ne tarit, mer de salut qui n'a ni fond ni rive. A vous, dis-je, j'ose adresser et dédier (les deux syllabes *dele* sont probablement une superfluité typographique; peut-être un *dele* du correcteur d'épreuves, destiné à faire disparaître une assonnance peu agréable *dedica* AQ..., en supprimant le second des deux verbes synonymes, et qui sera devenu un mot du texte par une *coquille* des plus singulières) ce petit livre gascon, puisque toute langue confesse le Dieu que vous avez porté ; livre indigne, quant à sa forme et son ouvrage, non-seulement de vous, Dame de tout le monde, mais du moindre des immortels, comme (est) indigne du petit livre le plus grand des mortels quant à sa matière, puisque, catéchisme, il contient sommairement les mystères de notre salut et la science qui suffit (italien *bastare*) pour conduire dans le ciel le plus idiot de Gascogne, pourvu qu'il veuille savoir et faire ce qu'il lui enseigne avec si peu de mots et si clairement. Cela m'a donné le courage de le poser aux pieds de votre sacrée Majesté, glorieuse Reine, en vous priant, avec tout le respect que je puis et que je sais, de l'agréer et de faire (vous qui êtes si désireuse du salut des gens), avec le Saint-Esprit, votre béni Epoux, qu'il allume dans le cœur du peuple gascon l'amour de Dieu, avec une volonté ardente de connaître ce qui est de son salut; de faire avec Jésus-Christ, votre vénérable fils, qu'il lui donne l'entendement et la sagesse nécessaires pour le comprendre et apprendre; et, enfin, de faire, avec votre Père et le nôtre Tout-Puissant, qu'il lui fournisse la force et la vertu pour le mettre en pratique, à

Le but de l'auteur est pratique, on le pense bien; la forme rhythmique n'est pour lui qu'une voie plus sûre et plus facile de graver dans la mémoire de ses auditeurs les enseignements de la foi et de la morale chrétiennes. Son expression ne pourra guère se prêter à la libre inspiration de la Muse, tandis qu'elle sera gouvernée sans cesse par deux inéluctables nécessités : celle de parler selon la rigueur théologique, celle de se faire entendre de l'*idiot* pour qui le prêtre travaille. Eh bien! telle est la richesse du patois de d'Astros, telle est la souplesse familière et abondante de sa verve qu'il s'en tire avec honneur et parle toujours chrétien et gascon d'une façon satisfaisante, quoique, au besoin, triviale. Il se met à son aise, dès le début, en disant au nom de Dieu *au chrestian idiot :*

Tu qu'es creat à ma semblence,
Que si ma gracie t'a heyt tau,
Per que bos tu que l'ignourence
Te rende mulet ni chibau?
Aquet que siras e mès piri
Si nou hes so que jou t'enspiri,
Qu'es d'aprene aci toun debé
Per la saubatioun de toun amne;
Gouè, lou qui noou he que se damne,
Et mès lou qui noou sab tabé (1).

la gloire de cette toujours adorable Trinité, à votre honneur, digne Vierge, et au salut de tout le peuple de Gascogne, particulièrement de votre petit et mille fois indigne serviteur, I.-G. d'Astros. »

Dans mon premier travail, j'ai écrit Dastros sans apostrophe. Je devais le faire, puisque c'était la leçon du *Trimfe,* 1700, que j'avais sous les yeux. Dans le livre que j'analyse aujourd'hui apparaît la nouvelle orthographe que je suis sans en préjuger la légitimité. C'est peut-être une question insoluble : rien de plus connu que les formes multiples d'un même nom sous la plume même de celui qui le portait; rappelez-vous Godelin, Goudelin, Goudoulin, etc... Cette question est d'ailleurs parfaitement indépendante de l'extraction noble ou roturière de d'Astros Tous mes lecteurs savent, sans doute, que beaucoup de noms roturiers sont très légitimement précédés de la particule *de*, assez mal à propos appelée aristocratique, comme plusieurs noms de bonne et authentique noblesse en sont dépourvus.

(1) AU CHRÉTIEN IDIOT.

Toi qui es créé à ma ressemblance, — Que si ma grâce t'a fait tel, — Pourquoi veux-tu que l'ignorance — Te rende mulet ni cheval? — Cela tu seras et

Remarquez que ce qu'il y a de dur dans un de ces vers n'est que la traduction du psalmiste : *Nolite fieri sicut equus et mulus*. Du reste, l'auteur insiste sur la facilité avec laquelle on peut retenir ses rimes :

Idiot, tu qu'aprenes un counde,
Qu'aprenes un tros de cansoun,
E mille peguessos deou mounde
Que s'an rime n'an pas rasoun;
Digues, quit gouardara d'aprene
Aquestes mots qu'et hen entene
So qu'es de Diou e de toun ben?
Aqueste douctrine es ta clare
Que si tu nou l'aprenes are,
Tu n'as ni fé, ni lé, ni sen (1).

LÉONCE COUTURE.

Les Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales.— 1793, 1794, 1795.

Par M. J.-N. FERVEL (2).

Voici un livre qui a droit de cité dans les colonnes de la *Revue d'Aquitaine*. L'histoire des campagnes dans les Pyrénées-Orientales est le récit des faits d'armes de ces valeureuses phalanges de volontaires méridionaux qui, en 1793, au cri d'alarme : la patrie est en danger ! abandonnèrent le foyer paternel pour voler à la frontière ; de ces braves enfants du Gers, des Hautes, des Basses-Pyrénées, des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, etc., qui répandirent leur sang généreux pour sauver le territoire de l'invasion espa-

même pire — Si tu ne fais ce que je t'inspire, — Qui est d'apprendre ici ton devoir — Pour le salut de ton âme; — Vois, celui qui ne le fait se damne, — Et celui qui ne le sait aussi.

(1) Idiot, toi qui apprends un conte, — Qui apprends un morceau de chanson, — Et mille sottises du monde, — Qui, si elles ont rime, n'ont pas raison; — Dis qui t'empêchera d'apprendre — Ces mots-ci qui te font entendre — Ce qui est de Dieu et de ton bien? — Cette doctrine est si claire, — Que si tu ne l'apprends maintenant, — Tu n'as ni foi, ni loi, ni sens.

(2) 2 volumes in-8°. Paris, Pillet fils aîné, libr.-éditeur, rue des Grands-Augustins, 5, et au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15. A Auch, Brun, libraire.

gnole. C'est sur ce théâtre que firent leurs premières armes ces héros qu'on appelle Laterrade, Banel, Pérignon, Lannes, Lagrange, Lacué, Harispo, Barbanègre, Lamarque, Maransin, etc. Pages intéressantes où chacun trouve un nom qui honore la contrée, la cité, la famille. Le livre de M. Fervel est donc un monument élevé à la gloire du Midi. La place de cet ouvrage est marquée dans les bibliothèques de nos villes et de quiconque est jaloux d'appartenir à la vieille Gascogne, qui est encore, comme disait l'éditeur des *Commentaires* de Montluc « un magazin de soldats, la pépinière des armées, l'essain » de tant de braues guerriers, qui peuuent contester l'honneur de la » vaillance avec les plus fameux capitaines grecs et romains qui furent » oncques. »

Aux premières pages, nous voyons les enfants du Gers ouvrir cette marche héroïque qui devait durer trois années. Cinq compagnies du 2e bataillon du Gers commandées par le lieutenant-colonel Laterrade furent chargées de surveiller le Vallspire. Là, cette poignée de braves, secondée par l'énergie et l'habileté de son commandant, eut à soutenir une lutte des plus terribles. Ce fut le début militaire de Laterrade.

Cet officier, ancien juge-mage du présidial de Lectoure, ancien député à l'Assemblée Constituante, fut une des gloires et une des grandes figures de l'armée des Pyrénées-Orientales. Dépouillé de son emploi et de ses honneurs, il partit pour Perpignan comme volontaire, à la tête du 2e bataillon du Gers. Bientôt général de brigade, Laterrade se trouva dans toutes les rencontres. A l'affaire de Villalongue, il commandait la division de droite ; au combat de Llauro, il se trouvait à la tête de notre détachement de la Calcine d'où il fit rétrograder une colonne ennemie. A la seconde affaire de Villalongue, le général en chef d'Aoust le plaça à la tête de la première colonne qui devait attaquer les batteries supérieures du penchant des Albères. Il s'y distingua de la manière la plus éclatante; son avant-garde, commandée « par le brave capitaine Lannes, du 2e bataillon du Gers, donna la première; elle culbuta successivement trois avant-postes. » Enfin, dans la retraite sur Perpignan, Laterrade, qui commandait l'aile gauche de notre armée, trouva encore l'occasion de se distinguer. Mais la mort vint arrêter l'avenir brillant de cet officier remarquable. Laterrade mourut à la fin de la campagne de 1793. La ville de Lectoure va ajouter son portrait à sa galerie militaire.

Maintenant que nous avons fait connaître les titres de M. Fervel à

la reconnaissance de nos compatriotes, essayons d'analyser son livre et d'en apprécier la valeur.

Les historiens de la Révolution n'ont pu faire avec les développements qu'elle comportait l'histoire des guerres de cette grande époque. Elle est encore à faire, car on ne peut considérer comme histoire militaire les écrits que nous ont laissés les généraux Jomini et Gouvion-St-Cyr; le premier fit un travail tout didactique, et nullement historique, et le second des mémoires très estimés sur l'armée du Rhin seulement. Une grande lacune existait donc dans notre histoire nationale. M. Fervel a pris l'initiative; il a commencé à la combler. Les *Campagnes dans les Pyrénées-Orientales* sont la première pierre de l'édifice que notre génération élèvera un jour, nous l'espérons, à la mémoire de ces braves dont l'héroïsme et l'abnégation ne sont pas connus. Ce sera une tardive réparation.

L'auteur du livre dont nous nous occupons est un officier supérieur du génie, jeune encore, qui appartient à cette génération d'où sont sortis les Bosquet, les Canrobert, les Laity, etc. M. Fervel est cet officier qui, dans la guerre d'Orient, après s'être distingué à l'Alma, Inkermann, fut chargé de la défense d'Eupatoria dont il devint le gouverneur.

Fils d'un ancien militaire, volontaire à 16 ans, il fut bercé au récit des terribles campagnes des armées de la Convention, dont un jour il devait être l'historien. Elève de l'école polytechnique, il entra dans le génie. En 1838, il fut envoyé, avec le grade de lieutenant, à Perpignan dans le service des places. Sur sa demande, on lui accorda la résidence de Bellegarde, poste fortifié de l'extrême frontière, petit bourg isolé au milieu des montagnes. C'est là que, seul, notre jeune officier, n'ayant pour récréation que l'étude, passa deux années durant lesquelles il plaça les premiers jalons de son travail. En même temps, il explora le pays où s'étaient déroulés les drames qu'il devait raconter, car le moindre petit coin de terre foulé par nos armées, soit sur le territoire français, soit sur le territoire espagnol, a été visité par lui. C'est dans ses excursions de chaque jour qu'il put étudier les mœurs, les usages des populations, la tradition, et qu'il eut occasion d'interroger de nombreux vieillards contemporains de nos guerres, acteurs ou spectateurs de ces luttes sanglantes. Un jour, c'est un ancien volontaire français qui le renseigne sur un épisode ignoré, ou sur les dispositions prises à telle bataille; une autre fois, c'est un ancien guide du général Dugommier, etc. Sur le territoire espagnol, ce sont de vieux cata-

lans, anciens miquelets de l'armée de Ricardos et de La Union. Les uns et les autres lui fournirent les détails les plus intéressants. Ces renseignements oraux, empreints du caractère le plus authentique, rapprochés des documents écrits, ont permis à M. Fervel de faire un travail exact et original, car son récit respire un parfum de terroir qui donne du ton et de l'animation à sa narration. Il eut en même temps une bonne fortune inespérée ; il fit la connaissance de Cassanyes, un enfant du pays jadis représentant des Pyrénées-Orientales à la Convention nationale. Ce vénérable vieillard, qui avait été envoyé en mission à cette armée, lui livra ses mémoires manuscrits et lui fournit des documents précieux sur les hommes et les choses de cette grande époque.

Aussi, nul ne connaît mieux que lui les Pyrénées-Orientales et les héros de ces glorieuses campagnes. Il a parcouru le pays dans tous les sens; il a vu et connu Dagobert, Dugommier, Ricardos, La Union et tous les hommes français et espagnols qui ont marqué dans ces guerres.

Ajoutons encore qu'il a compulsé tous les dépôts publics, et les collections particulières, soit en France, soit en Espagne.

Telle est la manière dont M. Fervel a procédé, et tels sont les éléments dont il s'est entouré pour faire son livre.

Ce livre est d'une école nouvelle. L'auteur n'a pas, comme presque tous les historiens, exposé les faits d'une manière générale et sommaire ; il a attaqué la question au vif; il est entré au cœur. Dans un avant-propos bref et bien senti, il expose son plan et le point de vue sous lequel il appréciera les événements qu'il va raconter. Puis, dans une savante introduction, il fait une revue rétrospective des armées qui ont traversé les Pyrénées-Orientales, depuis Annibal jusqu'en 1793. Il entre en matière en faisant connaître les circonstances qui amenèrent les hostilités entre les deux nations. Ces préambules ne sont pas une fantaisie littéraire, ni un vain étalage d'érudition, ils servent à élucider des questions importantes et à établir des comparaisons et des rapprochements entre les faits d'autrefois et ceux de l'époque moderne.

Après avoir esquissé rapidement une topographie du pays, M. Fervel place le lecteur en présence de l'armée de Ricardos.

A présent commencent ces combats incessants (7 mars 1793), qui ne finirent que le 22 juillet 1795. Trois longues années de calamités ! Jours de grandeur et de défaite, de succès et de revers ! Luttes acharnées, actions héroïques et paix honorable ! Ainsi pourrait se résumer cette grande période de notre histoire nationale.

L'espace restreint d'un compte-rendu ne nous permet pas de raconter même succinctement toutes les péripéties de ces guerres épiques. Bornons-nous à dire qu'au début de la campagne nos forces se composaient de 8,000 hommes plus ou moins armés, sans artillerie, abandonnés du pouvoir, manquant de vivres, de munitions et de souliers! L'indiscipline régnait partout; la trahison débordait; la désertion était permanente; le mérite contesté; le patriotisme suspecté. Tel est le triste tableau que présentait l'armée française lorsque l'ennemi était à nos portes, fort de 50 mille hommes aguerris, bien équipés et approvisionnés. Ce déplorable état de choses n'eut un terme que lorsque l'énergique et brave Dugommier fut nommé général en chef. Alors nos soldats marchèrent d'un pied sûr à la victoire.

Faut-il apprécier un fait au point de vue philosophique, exalter une belle action, louanger un noble caractère, alors M. Fervel se dépouille de son uniforme; le penseur, le poète se révèle; l'inspiration lui vient, sa pensée s'élève, son cœur se dilate. Il est éloquent quand il réhabilite cette malheureuse armée après les calamités et les désastres successifs qu'elle essuya pendant l'année 1793; quand il dessine la mâle figure de ce fougueux représentant du peuple envoyé par la Convention pour révolutionner l'esprit de nos armées.

M. Fervel nous intéresse encore plus vivement quand il fait le portrait du jeune et infortuné de Flers, du valeureux et modeste Dagobert, de l'intrépide et chevaleresque Labarre, du sage et vaillant Mirabel, de l'illustre et vertueux Dugommier, et lorsqu'il paie un tribut à la mémoire et au mérite de nos adversaires les généraux espagnols Ricardos et La Union.

Mais là ne finit pas sa tâche déjà si bien remplie. Pour l'intelligence des faits, il a joint les états de situation de l'armée française, année par année, avec les noms de tous les officiers généraux qui s'y sont succédé, le dénombrement des bataillons départementaux, des régiments qui ont pris part à ces glorieuses campagnes. Enfin, des notes topographiques, très intéressantes, terminent ce travail remarquable que l'auteur va compléter prochainement par un atlas du théâtre de la guerre.

Tel est le livre que M. Fervel a consacré à la gloire de ces intrépides volontaires méridionaux; livre savant et consciencieux; œuvre qui lui a valu l'estime et le suffrage des sommités littéraires et militaires. L'auteur de *l'Histoire des Français*, Théophile Lavallée, dans un article critique, après avoir apprécié l'importance historique du

travail de M. Fervel, termine par ces mots : « ce livre sera le *vade mecum* des généraux appelés à porter la guerre dans ces montagnes. »

P. LAFFORGUE.

BIOGRAPHIE.

LE COMTE DIJON.

Digeon ou Dijon (Philippe, comte), ancien député du département de Lot-et-Garonne et officier de la légion-d'honneur, perdit encore enfant son père et sa mère. Mais celle-ci, qui mourut la dernière, l'avait placé sous la tutelle du parlement de Bordeaux, et M. Dijon dut à cette illustre compagnie une éducation des plus libérales. Devenu, plus tard, officier de dragons et aide de camp de M. de Larochefoucault-Liancourt, la Révolution ne lui permit pas de parvenir à un grade élevé dans cette carrière. Mais dans la seule occasion qui fût offerte à son courage, il montra ce qu'il aurait pu être sur un champ de bataille. A Orléans, se trouvant investi provisoirement du commandement de cette place, il combattit et dissipa, à la tête d'un escadron de gendarmerie, une de ces émeutes qui troublèrent ces premières années de notre régénération. A Paris, dans la journée du 10 août, il mérita les remercîments personnels de Louis XVI, qui lui recommanda de ne pas quitter la France. Mais M. le comte Dijon crut qu'il était de son devoir de se retirer du service militaire. Il n'avait alors que 27 ans.

Rentré dans la vie civile et exposé à tous les dangers que lui valaient sa haute fortune, comme son ancienne posi-

tion aristocratique, il dut son salut à l'affection des habitants du village de Poudenas, groupés si pittoresquement sous les murs de son château, nous pourrions dire sous ses largesses.

Comme beaucoup d'hommes d'élite, M. Dijon essaya de se distraire du triste tableau que présentait alors la France, en se livrant aux études les plus sérieuses, ainsi qu'à la culture des arts. Il eut, on le sait, les talents d'un artiste et la persistante intelligence d'un savant. C'est lui qui a fourni le dessin de la belle statue en bronze, dont sa munificence dota la ville de Nérac. Il avait entrepris et a laissé inachevé un ouvrage sur l'aménagement des forêts, l'état de leurs productions et les moyens de les reproduire. Ce travail comprend l'ancienne législation, ses résultats, et devait indiquer diverses améliorations. Son opinion sur l'aliénation des bois de l'Etat, imprimée par ordre de la chambre des députés, dénote chez M. le comte Dijon des connaissances étendues, de même que des vues saines et dignes d'être adoptées. Du reste, les nombreux savants dont il fut l'ami l'acceptèrent et le traitèrent comme un des leurs. En même temps, il avait peuplé ses vastes jardins de Poudenas d'arbres exotiques, dont toutes les contrées environnantes ne tardèrent pas à s'enrichir, et dans une pièce de poésie que lui adressa M. Castaing, de Nérac, l'on a remarqué surtout ce vers où le poète disait que, grâce à M. Dijon,

« La rose du Bengale est aujourd'hui gasconne. »

On lui doit également l'amélioration de la race ovine, M. le comte Dijon ayant visité par deux fois l'Espagne et en ayant extrait des troupeaux de mérinos, qui furent disséminés dans notre département. Il alla aussi étudier dans le Brabant et dans le Danemarck le meilleur mode à suivre pour le défrichement des landes et leur mise en production. Ses

travaux agricoles, ses vastes semis, ses plantations et ses essais divers, dans cette partie, lui valurent le second prix d'agriculture, ainsi que la croix, d'abord de chevalier, et puis d'officier de la légion-d'honneur.

En 1814, il avait été élu, *à l'unanimité*, membre de la chambre des députés. La statue de Henri IV, dont il dota la ville de Nérac, fut érigée, dans cette ville, le 1er mai 1829. (V. d'Arblade). De plus, c'est avec le zèle et l'activité qui le caractérisaient et que l'âge n'a pu jamais atténuer que M. le comte Dijon rendit à notre pays ces services locaux, dont la reconnaissance n'est pas éteinte et lui survivra longtemps. Nous ajouterons qu'il se constitua toujours, à la chambre des députés, le défenseur sincère des principes les plus sains, de l'ordre et de la paix publique. En un mot, c'est un des hommes qui ont le plus honoré notre pays. Nous le perdîmes en 1836 !

SAMAZEUILH.

SPORT.

Monarque, le célèbre cheval de M. de Lagrange, notre député, a fait reconnaître encore une fois sa souveraineté sur le turf britannique en remportant le prix de New-Mark et Handicap qui s'est élevé avec les entrées à 23,625 fr. Sur 58 concurrents, 29 sont entrés en lice. La distance de 2,800 mètres a été parcourue en trois minutes neuf secondes. *Wouwermans et Worcester*, les rivaux anglais de *Monarque*, ont été devancés par celui-ci de trois quarts de longueur.

Monarque allait plus tard encore gagner le grand prix métropolitain *Handicap*, lorsqu'en arrivant au poteau de distance il s'est arrêté en boîtant. Il est perdu pour les courses; l'administration des haras offre, dit-on, 40,000 fr. de ce bel étalon.

Quittons l'Angleterre, retournons en Aquitaine et parlons un peu des courses bordelaises. Voici quel a été le résultat de celles du 22 avril.

Le prix des haras (1,500 fr.), pour chevaux entiers, a été gagné par *Monarchist*, à M. de Luque.

Le Derby du midi (6,000 fr.) a été remporté par *Lord Spleen*, à M. de Sevin, lequel a battu *Day Spring*, l'admirable jument de M. le baron de Nexon, et *Young-Garry*, à M. Achille Fould.

Le prix de 2,500 fr., offert par la ville, a été enlevé par *Sylvain*, à M. de Sevin.

Aux courses bordelaises du 25 avril (*Handicap* des chemins de fer, 2,000 fr.), *Day Spring*, à M. le baron de Nexon, est arrivée la première, en 2 minutes 20 secondes.

Le prix impérial de 4,000 fr. a été obtenu par *Séville*, à M. Arthur Schickler.

Le *Bonhomme* assure que M. de Sevin, confiant dans la supériorité de *Lord Spleen*, aurait parié en faveur de son cheval vingt-cinq mille francs contre huit cent mille tenus par le Jockey-Cluy de Paris en aveur du *Champ*. Le *Champ* représente la concurrence de tous les chevaux contre un seul, lequel doit être vainqueur de tous les autres.

Le 13 mai, dans l'hippodrome de Mérignac, seront octroyés le grand *steeple-chase*, *handicap* de 6,000 fr. offerts par la société des steeple-chase de New-Club, et deux autres prix, l'un de 2,000 fr., l'autre de 1,500 fr.

Les courses de Mont-de-Marsan commenceront le 19 juillet.

DROITS SEIGNEURIAUX.

Commune de Mauroux (1).

Droit de Colombier. — Les seigneurs avaient le droit exclusif de certains lieux pour élever et entretenir des pigeons. Ces lieux s'appelaient colombiers. On en distinguait de deux sortes : 1° le colombier à pied, plus communément désigné dans ce pays sous le nom de *hune;* 2° le colombier sur potiers ou sur solives, appelé *volière*. Les colombiers à pied étaient bâtis en forme de tour et

(1) Arrondissement de Lectoure.

avaient des boulins depuis le sol jusqu'à la toiture ou la voûte, car d'ordinaire ils étaient voûtés. Le seigneur haut justicier avait seul le droit de posséder des pigeonniers de cette espèce; aussi, dans Mauroux, n'y avait-il que celui de M. Puygaillard situé au milieu du village et dépendant de la métairie de La Garrière, alors propriété du même seigneur.

Corvées.—Presque partout, les vassaux étaient assujétis à faire quelques journées de travail au profit de leur seigneur. C'était particulièrement pour faucher ou faner le foin, pour couper le blé, pour faire les façons des vignes, vendanger, etc. On appelait cela corvées. Cet assujétissement était des plus onéreux; aussi faisait-on tout ce qu'on pouvait, par ruse ou autrement, pour s'en affranchir en tout ou en partie. A Mauroux, jusqu'en 1789, les seigneurs s'étaient maintenus dans le droit de faire faire leurs vendanges par les habitants de la communauté ; chacun était tenu de faire pour eux deux journées, lesquelles étaient irrévocablement fixées aux deux premiers jours qui suivaient l'ouverture des vendanges. Or, comme le droit d'arrêter les vendanges appartenait à la jurade, on trouvait souvent le moyen d'échapper à la servitude. On devançait, à dessein, d'une semaine l'opération des vendanges; alors les seigneurs étaient réduits ou à renoncer à leur privilége, ou, s'ils voulaient en profiter, à ramasser leurs récoltes sans attendre leur parfaite maturité. C'est ce que nous avons appris de vieillards qui ont vu cette époque.

X.

La *Revue d'Aquitaine* réserve à ses lecteurs les préludes métriques d'un grand nom de la littérature dramatique contemporaine, de M. Louis Bouillet. L'heureux auteur de

Madame de Montarcy, auquel la fortune et la gloire ont souri dès son entrée dans la carrière, n'est point étranger à l'Aquitaine; son père était originaire du Béarn. Cette descendance nous permet de nous occuper de lui.

Un article spécial sera consacré au jeune et éminent écrivain, fondateur de l'école de Rouen, parmi les disciples de laquelle le *Figaro* range notre honorable confrère du *Courrier du Gers*, M. Doudement. On verra par la lecture du fragment ci-après que le poète promettait de bonne heure ce qu'il a tenu depuis.

FRAGMENT.

Revenez sur vos pas, revenez un seul jour,
Doux souvenirs d'enfance, et de joie, et d'amour,
Suspendre vos fleurs à ma lyre !

Revenez, revenez, je veux sourire encor,
Pour aller jusqu'à vous, je n'ai plus mon essor !
Pour voler je n'ai plus mes ailes !
Car l'austère raison a, de sa froide main,
Sur mon front si joyeux, déjà gravé demain !
Déjà mis des rides nouvelles !

Oh ! oui, j'ai bien vieilli; j'ai peu vécu pourtant !
Et, quoique à l'âge encor où l'âme va rêvant,
Toute illusion m'abandonne !
J'ai voulu tout peser ! et j'ai vu chaque soir
Effeuiller à mes pieds une joie, un espoir !
Une rose de ma couronne !

Revenez, revenez, ô mes jours de bonheur !
Plus de ces noirs pensers qui vous fanent le cœur,
Plus de ces douleurs qui vous rongent !
L'Océan a parfois son jour calme et serein !
Parfois l'Etna sourit, tandis que dans son sein
De sourds murmures se prolongent.

Décembre 1839.

LOUIS BOUILLET.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Marie-Anne Mancini, l'une des cinq nièces du cardinal Mazarin et duchesse de Bouillon, fut la protectrice de Lafontaine. C'est elle et non madame de la Sablière, comme on le croit vulgairement, qui l'appelait son *fablier*. Quoique plus vertueuse que ses sœurs, elle fut incriminée dans le procès scandaleux de la Brinvillier, traduite devant une chambre ardente et exilée à Nérac. Durant l'instruction de cette lugubre affaire, elle fut interrogée par le président Le Reynie, l'homme le plus laid de son temps. Ce magistrat ayant demandé à la duchesse *si elle avait vu le diable? Je le vois, en ce moment*, répondit-elle, *déguisé en conseiller*.

M. *** disait dernièrement à un de ses amis dont la causticité lui avait brûlé l'amour-propre:—Tu aurais bien besoin que le Saint-Esprit descendît en toi, mais non pas sous la forme d'une langue de feu, car tu en as une.

Le spirituel chroniqueur du palais, dans le journal la *Presse*, M. Frédéric Thomas, est toulousain. Nous pouvons donc le ranger parmi les nôtres.

Un de ses amis l'avait un jour emmené chez un éditeur de musique pour faire choix et emplette de quelques mélodies. Impatient de feuilleter quelques albums, notre homme de lettres met brusquement sa canne sous son bras. Le bout ferré de la houssine ayant heurté une vitre l'endommagea. Le briseur offrit immédiatement comme compensation métallique une pièce de cent sous. La valeur de la glace n'était, d'après l'estimation du scrupuleux marchand, que de 1 fr. 50 centimes. Celui-ci, n'ayant qu'une pièce de quarante sous, proposa pour faire le supplément

d'aller chercher la monnaie de l'écu; ce n'est point la peine, répondit Frédéric Thomas, je vais compléter la somme : sur ce, il prit les deux livres des mains du boutiquier, leva son jonc et abattit un autre carreau.

J. N.

GÉOGRAPHIE.

Le *Moniteur* annonce que, d'après le désir de l'Empereur, on exécute en ce moment un grand travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au cinquième siècle. Il s'agit de les reconstituer telles qu'elles étaient vers la fin de l'empire romain; de déterminer les divisions administratives, les noms et la situation des cités, des villes fortifiées, des stations militaires ou des camps retranchés, le tracé des voies de communication, l'emplacement des ponts, des aqueducs et des ports, l'ancienne direction des rivières qui ont changé de lit, l'emplacement des forêts qui ont disparu, des marais qui ont été asséchés.

Une introduction sera consacrée aux circonscriptions des *pagi* et à l'état des Gaules avant l'invasion romaine.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de diriger ce travail, auquel sont associés tous les érudits qui s'occupent d'études historiques ou géographiques. Les documents sont transmis à une commission instituée sous la présidence de M. de Saulcy.

A tous ceux qui voudraient étudier cette question, et s'occuper de la topographie de la partie des Gaules qui nous concerne, c'est-à-dire de l'Aquitaine, nous conseillerons de consulter ALTESERIA, *Rerum aquitanicarum*; OIHENART, *Notitiâ utriusque Vasconiæ*; VALCKENAER, *Géographie des Gaules*, BOURGUIGNON D'ANVILLE, *Géographie ancienne*.

La ville de Paris fait démolir en ce moment les maisons situées rue Jean de Beauvais, à la hauteur du collége de France, pour la continuation de la rue des Ecoles. C'est le sol classique que l'on va remuer dans ses derniers vestiges, parmi lesquels nous trouvons un nom aquitain. C'est, en effet, sur cet emplacement que florissait jadis le collége de Laon, où professa un savant personnage de nos contrées, le cardinal d'Ossat, né au diocèse d'Auch, en 1536. Il s'éleva d'un rang très bas à l'évêché de Rennes, fut ambassadeur d'Henri III et d'Henri IV à Rome. Ses *lettres* à Villeroi sont le manuel des diplomates.

LITTÉRATURE GASCONNE[1].

Encore Jean-Guillem d'ASTROS,

(Deuxième et dernière partie.)

Cependant l'aimable *caperan* ne se faisait-il pas illusion sur l'efficacité de sa méthode? Pensait-il sérieusement qu'un système de demandes et de réponses fondues dans un courant uniforme de vers de huit syllabes à rimes plates entrerait dans les intelligences vulgaires avec plus de facilité, ou s'y graverait plus profondément que les formules du catéchisme ordinaire? Peut-être se l'est-il imaginé; et alors la pratique a dû lui apporter plus d'un mécompte. Peut-être aussi son ambition louable visait-elle à l'utilité d'un petit nombre, ou sa verve qu'il eût vainement essayé de contenir acceptait-elle docilement cet humble débouché, où elle n'aurait jamais maille à partir avec la conscience. Rien n'est plus simple, plus froid, plus anti-poétique que la disposition et l'allure de cet ouvrage. Ce sont de courtes leçons dont chacune porte le titre de quelque détail de la doctrine chrétienne. Le *maître* interroge, et le *disciple* répond avec la plus grande économie de paroles et le plus grand éloignement de toute figure, de tout mouvement saillant. Cependant on peut toujours admirer la souplesse et les ressources de l'idiome, et une espèce d'aisance familière et joyeuse dans le dialogue. Nous reproduisons toute une leçon, mais des plus courtes. C'est la cinquième, sur les sacrements.

M. Digos are... D. Tout so qu'ets placie.
— Per quings mouyens da Diou sa gracie?
— Peou mouyen de sous sacromens
Qu'en soun coumo lous esturmens

(1) Voir, plus haut, p. 562.

A tout chrestian que s'en rend digne.
— Qu'es aco sacrement? — Un signe
Baillat en la naouere ley,
Signe qu'om sent e que l'om bey,
De la gracie qu'es aqueside,
Que n'es ni biste ni sentide.
— Qui houc deous sacromens l'aoutou?
— Jésus-Christ noste soubadou.
— Quantis n'y a? — Sept jou ni tengui,
E beous direy si m'en soubengui :
Lou Baptisme, Coufermatioun,
L'Aucarestie (precious gatge),
Penitencie, l'Axtreme-Ounctioun,
Lous Ordes e lou maridatge.
— A cad'un sa gracie aper-su?
— Obé cad'un. — Las sabes-tu? (1).

Et le disciple entame le baptême dès le premier vers de la sixième leçon. D'Astros vise avant tout à ce qu'il y a dans le christianisme de plus pratique et de plus journalier. Il entrera par exemple dans les plus minutieux détails sur le ministre, la matière et la forme du baptême. Il a une autre préoccupation : c'est d'éloigner ses fidèles du christianisme froidement rigide et strictement spirituel des calvinistes. Il s'étend avec complaisance sur les pratiques pieuses répandues parmi les catholiques. Il parle assez au long, dans la leçon seizième, du rosaire, du chapelet, de l'*Angele Dei* (prière à l'ange gardien); dans la dix-septième, des choses sacramentelles et en particulier du pain

(1) *Le Maître*. Dis maintenant...— *Le Disciple*. Tout ce qu'il vous plaira.— M. Par quels moyens Dieu donne-t-il sa grâce? — D. Par le moyen de ses sacrements — Qui en sont comme les instruments — A tout chrétien qui s'en rend digne. — M. Qu'est-ce sacrement? D. Un signe — Donné en la nouvelle loi,— Signe qu'on sent et que l'on voit, — De la grace qui est acquise, — Qui n'est ni vue ni sentie. — M. Qui fut des sacrements l'auteur? — D. Jésus-Christ notre sauveur. — M. Combien y en a-t-il? — D. Sept j'y en tiens, — Et bien les dirai, si je m'en souviens : — Le Baptême, Confirmation, — L'Eucharistie (précieux gage), — Pénitence, l'Extrême-Onction, — Les Ordres et le Mariage. —D. Chacun a-t-il sa grâce par soi-même? — D. Oui bien chacun. — M. Les sais-tu?

bénit; dans la dix-huitième, de l'eau bénite; dans la dix-neuvième, des *Agnus Dei* : les vertus de cet objet de dévotion sont l'objet de plusieurs quatrains *en fourmo de cansoun*, avec ce refrain :

Pourtem, pourtem, o sant troupet,
L'Agnus Dei dab tout respect (1).

Les huguenots sont attaqués directement dans la vingt-unième leçon, où d'Astros a voulu atteindre le plus haut ou le plus humble degré de clarté et de familiarité.

M. Are jou desiri sabé
Oun esta la beraye fé ?
D. En la gleyze. — En quigne ? En la tuo ?
— En tout lou mounde noun y a qu'uo.
— E nouy a pas et gleyze a Agen ?
A Laytoure ? à Couhdom taben ?
Gleyze à Beaumount ? Gleyze à Balence ?
Gleyze à Gimont ? Gleyze à Flourence ? (2).

On a une idée suffisante du ton général de ce petit livre qui n'est pas commun, parce que tombant mille fois entre des mains profanes, il a eu toutes les chances possibles de destruction. Le seul exemplaire que nous en connaissions est à la bibliothèque de Toulouse; il a subi lui-même une assez grave mutilation : le premier feuillet du texte a été entièrement enlevé.

Tout dans cette modeste composition est jeté au même moule, rien ne se détache du tissu simple et uniforme, si ce n'est quelques formules de la foi ou de la prière chrétienne que d'Astros a voulu rédiger sous une forme plus

(1) Portons, portons, ô saint troupeau, — L'Agnus Dei avec tout respect.

(2) M. Maintenant je désire savoir — Où est la vraie foi? — D. En l'Eglise. —M. En quelle? En la tienne?—D. Dans tout le monde il n'y en a qu'une.— M. Et n'y a-t-il pas église à Agen? — A Lectoure? — A Condom aussi? — Eglise à Beaumont? Eglise à Valence? — Eglise à Gimont? Eglise à Fleurance?

chantante et plus poétique. Le *Pater*, l'*Ave*, le symbole, les commandements de Dieu et de l'Eglise sont traduits en quatrains dont l'expression a quelque chose de plus noble et de plus régulier que le courant des demandes et des réponses. Citons encore quelques vers : les citations sont indispensables quand il s'agit d'un livre à peu près introuvable. Voici les deux derniers commandements de l'Eglise :

Peou Couaresme ni per l'Aouent
N'espousaras en nade sorte;
E de so que la terre porte
Pague la demne justoment (1).

Voici le début du *Credo* :

En Diou lou Pay, lou Creadou
De tout, e Tout-Pouchant jou cresi;
Que si de moun oueil jou naou besi
L'oueil de la fé meou muche prou (2).

Cette forme avait aussi l'avantage de se prêter au chant; et le chant est assurément le seul moyen efficace de rendre populaire un travail du genre de celui-ci. C'est ce que l'on avait compris à Toulouse avant la publication de *la Scolo deou chrestian idiot*. Ce petit livre, comme on l'a vu plus haut, parut chez Boude en 1645; l'approbation des docteurs est du 19 juillet 1644. Or, dès 1641, Arnaud Colomiet avait imprimé la *douctrino chrestiano meso en rimos, per poude estre cantado sur diberses ayres, e per atal ajuda la memorio del pople de Toulouso* (3). L'année suivante, cet ouvrage fut réédité avec des additions, une dédicace à l'archevêque Charles de Montchel et des airs notés.

(1) Pour le Carême ni pour l'Avent, — Tu n'épouseras en aucune sorte; — Et de ce que la terre porte, — Paie la dîme justement.

(2) A Dieu le Père, le créateur — De tout et Tout-Puissant je crois; — Que si de mon œil je ne le vois, — L'œil de la foi me le montre assez.

(3) La doctrine chrétienne mise en rimes pour pouvoir être chantée sur divers airs, et pour ainsi aider la mémoire du peuple de Toulouse.

Ce n'était pas un catéchisme en rime, comme le livre de d'Astros, c'était le catéchisme en chants. L'idée était meilleure, surtout s'il faut en juger par le succès. Le P. Amilha, chanoine de Pamiers, la reprit et l'exploita plus tard dans un ouvrage qui eut plusieurs éditions et qui se répandit prodigieusement. C'est le *Tableu de la bido del parfait chrestia en berssés* (1); recueil considérable et qui ne manque pas d'intérêt. Je voulais en parler ici à mon aise : mais ce serait sortir entièrement de mon sujet, peut-être même du cadre de la *Revue*. Je puis d'ailleurs renvoyer les curieux soit au livre lui-même, qui n'est pas très difficile à trouver, soit à ce qu'en a dit et cité le laborieux éditeur de Bedout, dans son introduction au *Parterre gascoun*.

LÉONCE COUTURE.

Un Coup de Poing de Chapelain en 1027.

Dans la *Chronique de France*, du moine Adhémar, laquelle a été traduite et commentée par M. Ed. Bezian, de regrettable mémoire, on trouve un fait assez singulier dont l'église St-Etienne de Toulouse aurait été le théâtre en 1027. Tout le monde sait qu'au moyen-âge les juifs étaient des êtres immondes, des parias. On brûlait la femme et la denrée qu'ils avaient touchées. Tous les passants avaient le droit de leur cracher au visage. Pour les stygmatiser, le concile de Latran, sous Philippe-Auguste, leur imposa la rouelle jaune. Monstrelet raconte que le jour du couronnement du pape Jean XXIII dans la ville de Boulogne-

(1) Le chapitre le plus curieux de ce gros recueil est peut-être l'*Examen de las superstitious*, où l'on trouve un bon nombre de pratiques populaires dont plusieurs sont encore conservées dans nos campagnes. D'Astros lui-même a consacré à cette matière la vingt-deuxième leçon de son Catéchisme rimé : *Countre lous Haytilhès et Esconjurayres;* mais il est entré dans moins de détails qu'Amilha.

la-Grasse : *avait chacun en sa main une masse de cuir dont ils frappaient les juifs, tellement que c'était grand'joie à voir.*

A Béziers on les chassait à coups de pierre durant toute la semaine sainte. A Toulouse on les souffletait trois fois par an pour les punir d'avoir autrefois livré la ville aux Sarrasins. Ce châtiment était administré dans l'église St-Etienne. Hugues, chapelain d'Aymery, vicomte de Rochechouart, homme d'une force herculéenne, ayant accompagné son maître à Toulouse, fut chargé d'appliquer la peine manuelle à un Hébreu. D'après le chroniqueur, le coup de poing reçu par le patient fut si vigoureux que la tête fut fracassée et que la cervelle et les yeux tombèrent sur les dalles.

BEAUX-ARTS.

M. Arsène Houssaye a publié dans le *Moniteur* une série d'études sur les musées de province. Six articles ont été consacrés à celui de Bordeaux; voici le paragraphe relatif aux artistes girondins :

Bordeaux n'a pas dans son histoire, jusqu'au XIXe siècle, une grande page pour la peinture. Bordeaux s'est contenté, dans les trois derniers siècles, de devenir la plus belle ville du monde et de donner le jour à Montaigne et Montesquieu. Ses meilleurs paysagistes sont le château-laffitte et le château-margaux.

Cependant, depuis le commencement du siècle, Bordeaux s'est écrié comme le Corrége : « Et moi aussi je suis peintre ! » Et ce cri révélateur, la ville somptueuse l'a dit par la bouche de ses enfants : Eugène Delacroix, Dauzats, Rosa Bonheur, Diaz, j'allais oublier M. Alaux, membre de l'Institut, M. Alaux, professeur de l'école de Bordeaux, et M. Lacour, fondateur du musée, et M. Brascassat, le peintre de ruminants.

Les quatre premiers peintres que je viens de citer rappellent que le soleil espagnol projette ses rayons jusqu'à Bordeaux. Les quatre au-

tres, quel que soit leur talent, font songer, avec quelque mélancolie, que Bordeaux a ses jours de pluie comme les villes du Nord.

M. Eugène Delacroix n'est pas né à Bordeaux, mais il y est né à la peinture dès 1803. Son père, préfet de la Gironde, faisait décorer le palais impérial par M. Lacour. M. Lacour n'était pas un coloriste, mais il enlevait ses grisailles avec une science et une hardiesse qui surprirent l'enfant. Toutefois, M. Lacour fut le premier maître d'Eugène Delacroix, à peu près comme Boucher fut le maître de David, en sens inverse.

Le musée ne possède rien de Diaz, mais il possède des tableaux de Brascassat et de Rosa Bonheur. Si Lyon tient l'école des roses, Bordeaux tient l'école des bêtes. Brascassat et Rosa Bonheur sont deux maîtres fort opposés : Brascassat peint bien, mais peint comme une femme; Rosa Bonheur peint comme un homme. Les bêtes de Brascassat semblent ruminer quelquefois à la manufacture de Sèvres; les bêtes de Rosa Bonheur pâturent en pleine nature. Il serait injuste de ne pas reconnaître que M. Brascassat a ses beaux jours : le paysage académique du musée de Bordeaux, *la Mort du sanglier de Calydon*, vaut mieux qu'un paysage académique : le soleil, le vrai soleil a passé là-dessus ; il y a du mouvement et de la grâce dans la composition. Le peintre a peut-être eu tort de passer tout à fait à l'école de Paul Potter : puisqu'il n'aimait pas la saine odeur de l'étable, il aurait mieux fait de rester à l'école de Berghem ou de Claude Lorrain, le romancier et le poète.

Mademoiselle Rosa Bonheur est une vraie animalière, franche, robuste, persistante. Son atelier est une basse-cour ; elle voyage avec l'arche de Noé. Je vous défie de l'acclimater à un salon du faubourg Saint-Germain ou du faubourg Saint-Honoré. Si elle n'entend point chanter le coq, hennir le cheval, mugir la vache, elle se croit déshéritée. Sa voisine a un rossignol, mais elle crie à l'oiseau : Tais-toi, vilaine bête, qui m'empêches d'entendre mes amis de la basse-cour !

NOTES HISTORIQUES SUR AIRE.

(3e et dernier article, voir pages 516, 551).

L'évêque d'Aire avait sous sa juridiction spirituelle la Chalosse et St-Sever. Il exerça aussi une certaine prépon-

dérance sur le Marsan et même sur le Gabardan avant la réunion de ce comté au diocèse d'Auch.

Sous Edouard et ses successeurs, la Gascogne put cicatriser ses blessures. Après la conclusion de la trève de 1308, Gabarret, St-Justin, Labastide-d'Armagnac, relevèrent leurs ruines. La Chalosse, le pays de Tursan et de Marsan reprirent leur prospérité sous l'administration britannique. Les douceurs de la paix et les établissements utiles dont le gouvernement de Londres dota la colonie française firent oublier les maux de la conquête; le commerce florissait et les produits du pays s'exportaient avantageusement. La guerre se ralluma. Le prince Noir ayant demandé un subside aux états de Niort en 1368, tous les seigneurs gascons s'unirent pour le repousser; leur résistance héroïque ne put empêcher la dévastation de toute la région comprise entre la Garonne et l'Adour. Pourtant, après quatre-vingt-cinq ans de luttes acharnées, le patriotisme de Duguesclin et des comtes d'Armagnac chassa les Anglais du midi de la France et abattit à Bayonne le dernier drapeau étranger. Les places des rives de l'Adour furent emportées de vive force par l'armée royale. Tartas, St-Sever, Dax, Aire, firent une sérieuse et longue résistance, parce que beaucoup de seigneurs gascons, ralliés par la politique adroite de la Grande-Bretagne, étaient restés fidèles à leurs maîtres d'outre-mer.

Jean d'Albret, capitaine expérimenté, délivra Aire du joug anglais, en 1453. Un de ses fils, le cardinal Louis, prélat éminent, occupa le siége épiscopal de 1458 à 1461.

L'influence de Jeanne d'Albret introduisit la réforme dans la ville d'Aire. Un religieux du Mas-d'Aire, voleur du reliquaire de Ste-Quitterie, prit la fuite avec ce trésor. On dit que plus tard, après l'avoir restitué, il se suicida. La guerre religieuse devint civile et fut cruelle des deux côtés.

Les monuments catholiques furent saccagés, le sang coulait dans les rues de Mont-de-Marsan. A Villeneuve, un cavalier fut enterré vivant.

Lors de l'expédition de Montgommery sur le Béarn, Monluc se porta sur Aire, où il laissa, comme partout, des traces de son passage. Le chef huguenot s'étant mis en marche pour venir le combattre, après avoir taillé en pièces les compagnies de Terride commandant des catholiques, l'auteur des *Commentaires* effectua sa retraite et laissa les habitants à la merci du vainqueur.

Les événements qui se passèrent à Aire, postérieurement au XVIe siècle, sont rares ou insignifiants. Ils se résument dans le passage des troupes qui traversèrent la Gascogne durant la guerre de Louis XIII contre les protestants, ou celle du grand roi contre l'Espagne.

Le collége d'Aire doit son institution à Jacques de St-Julien qui fut possesseur de l'évêché de 1550 à 1560. François de Sarret de Gaujac fonda le petit séminaire en 1740; l'établissement du grand séminaire est de date récente, et l'œuvre de Mgr Lanneluc, lequel en confia la direction à la compagnie de Jésus.

Aire peut revendiquer dans l'histoire contemporaine la retraite du maréchal Soult. Acculé par la supériorité numérique de l'ennemi devant Orthez, ce brave capitaine se replia sur Aire pour protéger l'évacuation du riz et des farines dont cette ville était l'entrepôt. L'arrière-garde, commandée par le comte d'Erlon, campait à Cazères; le général Reille tenait Barcelonne. Aire était défendue par le général Clausel; celui-ci soutint le premier choc avec tant d'habileté et de courage qu'il tua ou blessa douze cents hommes à l'ennemi et l'obligea à se retirer. Grâce à cette heureuse résistance, le maréchal Soult put vider ses magasins et poursuivre son opération de retraite.

La réérection de l'évêché d'Aire, effacé sous la révolution, ne s'effectua qu'après 1815.

Il fut question sous le premier empire de former un nouveau département du midi, celui de l'Adour, dont Aire aurait été la capitale (1).

RIESBEY.

Paris, le 5 mai 1858.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'estimable journal que vous avez fondé a le grand mérite d'accueillir avec intérêt tout ce qui se rattache à l'illustration de nos contrées. J'espère donc qu'il voudra bien donner l'hospitalité à ces lignes qui ont trait à une nouvelle œuvre artistique de notre compatriote M. Tournier.

La ville de Lectoure, voulant compléter la galerie de ses illustres, a commandé, vous le savez, le portrait du général Laterrade à cet artiste. Celui-ci a eu, pour toutes données, une simple miniature rappelant les traits de cet officier. L'œuvre a été entreprise avec hardiesse. Un travail consciencieux et intelligent l'a menée à une fin qui a dépassé les espérances de ceux qui s'intéressaient à elle.

Ne voulant pas être en reste avec presque toute l'Europe, l'Espagne, au commencement de notre première République, avait aussi déclaré la guerre à la France. Mal lui advint de son imprudence, car ses troupes, battues dans toutes les rencontres, furent refoulées et poursuivies par les nôtres jusque dans Madrid même où la paix fut négociée par le « *Principe de la Paz.* »

C'est dans une des batailles livrées en cette occasion que l'artiste représente le général Laterrade. Nous le voyons au milieu de l'action, dans les gorges des Pyrénées. Sa tête, admirablement peinte, respire un héroïque sang-froid. Sa main gauche tient le sabre qui sortira du fourreau, quand la droite, tendue vers un mortier, aura terminé ce geste de commandement. Le costume de l'époque exactement copié dans tous ses détails est reproduit avec une vérité irréprochable. Un drapeau

(1) SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES. — Marca (*Hist. de Béarn*). — Oihenart (*Utriusque Vasconiæ*). — Abbé Dorgan (*Hist. des Landes.*) — Chanoine Monlezun (*Hist. de Gascogne*). — Samazeuilh (*Voyage de Nérac à Pau*), etc. — Journal hebdomadaire ou semi-mensuel, publié par M. Bonard à Aire en 1837 ou 1838.

espagnol se trouve aux pieds du général dont le chapeau est tombé à quelques pas de là. On aperçoit dans un ravin une pièce de campagne dont l'affût est brisé, des éclats de bombe gisent sur le sol.

La toile, d'une grande dimension (1), a été remplie avec bonheur. L'inspiration de l'artiste s'est soutenue pendant toute la durée de l'œuvre. La ligne et la couleur sont à une hauteur égale, et l'harmonie générale est parfaitement entendue. Je crois devoir constater ici que l'artiste a déployé une vigueur de coloris qu'on ne saurait retrouver dans ses précédents ouvrages, et cette opinion a été partagée par des gens d'une autre compétence que moi en pareille matière.

Le fond de la toile est occupé par les cîmes des montagnes qui se perdent dans une demi-teinte, et le ciel, d'un azur profond et transparent en même temps, produit un effet auquel on ne pourrait s'attendre par suite même de la couleur monotone employée à le rendre.

Ce tableau, j'en ai la conviction, occupera un rang distingué parmi ceux que possède la cité du maréchal Lannes.

Je me bornerai à ces simples détails, sachant que des encouragements valent mieux que des louanges. J'ajouterai pourtant que l'admission de cette toile à l'exposition qui va s'ouvrir au Musée des Beaux-Arts de Toulouse a déjà été notifiée à M. Tournier par M. le maire de cette ville, président du jury, en même temps que celle d'un délicieux petit tableau *de genre* qui l'accompagnait.

Cette double admission me dispensera de parler de ce dernier. Ma plume, d'ailleurs, qui n'est qu'un prosaïque caducée, se trouve fort dépaysée dans les domaines du seigneur Apollon. Elle a pourtant la confiance qu'on lui pardonnera cette excursion téméraire si l'on n'envisage que le but qu'elle s'est proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

LÉON LARTIGUE.

On nous a apporté ces jours derniers des monnaies consulaires qui gisaient depuis des siècles au pied d'un vieux chêne. Au nombre de ces médailles nous avons remarqué une pièce à fleur de coin portant sur une face l'effigie de César et sur l'autre celle de Pompée. Ce trésor numismatique a été exhumé à Lagrave, commune de Moncrabeau (Lot-et-Garonne.)

(1) 2m 80c de long sur 2m 20c de large.

PHILOLOGIE GASCONNE

Dialecte Béarnais.

AU.—EU.—IU.

Au, eu, iu, forment les diphthongues *a-ou, e-ou, i-ou* : — *Nadau, Cèu, Diu* (Noël, Ciel, Dieu).

Le *Tréma* ou l'*accent grave*, que l'on met aujourd'hui sur la seconde des deux voyelles qui composent ces diphthongues, deviennent complètement inutiles. On ne peut pas se méprendre sur la prononciation de l'*u* après les voyelles *a, e, i;* c'est toujours la prononciation que nous venons d'indiquer. Le *tréma* et l'*accent grave* n'ont jamais figuré dans le vieux béarnais, ni sur *mau, peu, biu* (mal, chéveu, vif), ni sur aucun de leurs analogues. On les orthographiait invariablement autrefois, ainsi que nous le montrons. Nous ne savons d'où Navarrot a tiré que l'on pouvait écrire Biou, Diou, etc., etc.

Il n'y a que trois exceptions à cette règle : — *Aur* (or) — c'est le mot des *Fors*, il faut le reprendre; *tapauc* (si peu, non plus), et *thesaur* (trésor); prononcez *or, tapoc, thesor*.

Rabelais disait aussi : — «Je me paye sus le Thésaur ecclésiasticque.»

Dans certaines localités, *tapauc* se prononce, selon la règle générale : — *tapaouc*.

Observation.

Dans les diphthongues *au, eu, iu,* l'accent tonique, c'est-à-dire l'*élévation du ton*, porte sur *a, e, i;* — et l'*u*, qui se

prononce comme *ou*, a un son tout particulier, bien moins fort que celui de l'*u* en italien, en espagnol.

Afin que l'on puisse se familiariser avec cette prononciation, nous donnons ici une liste de mots, où figurent les diphthongues *au*, *eu*, *iu* :

AU.

Béarnais.	Français.	Latin.
Aube	Aube	Albus
Auque	Oie	Auca
Auta	Autel	Altare
Casau	Jardin	Casa (*)
Caud	Chaud	Calidus
Caulet	Chou	Καυλος
		Caulis
Cause	Cause	Causa
Daune	Maîtresse	Domina
Hau (*h* asp.)	Hêtre	Fagus
Haure (*h* asp.)	Forgeron	Faber
Laurè	Laurier	Laurus
Mau	Mal	Malum
Malau	Malade	Male aptus (**)
Mourtau	Mortel	Mortalis
Nau	Neuf	Novus
Pourtau	Portail	Porta
Sau	Sel	Sal
Saub	Sauf	Salvus
Taule	Table	Tabula
Taure	Taureau	Taurus

(*) Le jardin est la terre tenant à la *case*, à la maison habitée.

(**) Nous préférons cette étymologie donnée par MM. Raynouard et Ampère (*Poés. des Troub.; et Form. de la Lang. Fr.*), à celle que donne M. Mary Lafon, μαλακω; εχειν (*Lang. parl. dans le Midi de la Fr.*)

EU

Agreu	Houx	Αγριος (*)
Apèu	Appel	Appellatio
Deu	Doit	Debet
Hèu (*h* asp.)	Fiel	Fel
Mèu	Miel	Mel
Neu	Neige	Nix, nivis
Peu	Cheveu	Capillus
Seu	Suif	Sebum
Teule	Tuile	Tegula
Yumèus	Jumeaux	Gemelli

IU.

Arriu	Ruisseau	Rivus
Biu	Vif	Vivus
Caytiu	Captif	Captivus
Escriut	Ecrit	Scriptum
Estiu	Eté	Æstivus (æstas)
Estriu	Etrier	Straparium (bas lat.)
Hiu (*h* asp.)	Fil	Filum
Liure	Livre	Libra
Miut	Menu	Minutus
Nabiu	Navire	Navis
Piula	Piauler	Pipillare
Siula	Siffler	Sibilare
Tardiu	Tardif	Tardus

M. du Mége disait au sujet de ces mots : — Il y a dans presque tous les dialectes des départements pyrénéens une prononciation bien remarquable par sa singularité, en ce que, quoiqu'elle soit bien naturelle, elle ne peut être exactement écrite, quelle combinaison que l'on fasse

(*) Sauvage, à cause de ses épines longues et fortes.

des lettres de l'alphabet. Les terminaisons des mots *été*, *Dieu*, *vif*, etc., etc., qui donnent en français des sons si différents, n'en ont qu'un dans les idiomes dont nous nous occupons (*estiu, Diu, biu*) : l'alphabet n'est pas assez étendu pour que ce son puisse être parfaitement représenté par l'écriture. La dernière syllabe de ces mots est une diphthongue qu'il est aussi difficile d'écrire qu'il est facile de la prononcer. La voyelle *i* est celle qui y domine le plus ; il est aussi beaucoup de diphthongues (*au, eu, oü*), dans lesquelles dominent les autres voyelles, et qui présentent à peu près la même difficulté. (*Stat. des Dép. pyr.*, t. 2, p. 300.)

Cette prononciation, qui avait frappé le savant M. Du Mége, était tout simplement représentée, non-seulement dans l'écriture *béarnaise*, mais encore dans toute espèce d'écriture *romane*, par la voyelle *u*, qui avait le son de *ou* très adouci. Voir dans *Fors de Béarn* : — *Biu, cause, apeu* (vif, cause, appel), et dans les poésies des *Troubadours*, publiées par M. Raynouard :

— *Al res nom fai viure*
Pierre Rogiers.

Autre chose ne me fait vivre.

— *Molt m'es greu*
Bernard de Ventadour.

Fort m'est grief.

— *Per sou joy pot malautz sanar*
Comte de Poitiers.

Par sa joie peut malades guérir.

Prononcez en affaiblissant le son *ou*, représenté par *u* : — *Bi ou, ca ouse, apè ou ;* — *vi oure, gre ou, mala outz.*

De nos jours, Jasmin, Peirottes, Navarrot (*Gascon, Languedocien, Béarnais*) écrivent ces mots et leurs analogues, comme ils se prononcent; — Navarrot, quelquefois; — Peirottes et Jasmin, toujours :

— *Are tu, te cal bioure,*
As dios beouzos a counsoula
Jasmin.

Maintenant, toi, il te faut vivre; tu as deux veuves à consoler.

— *Lou sourel de l'istiou t'o brunit lou visage.*
Peirottes.

Le soleil de l'été a bruni ton visage.

— .. *L'astre de Julhet, aquet oelh deu Boun-Diou.*
Sus la France jeta soun arrayoü ta biou.

Navarrot.

L'astre de Juillet, cet œil du Bon-Dieu,
Sur la France jeta ses rayons si vifs.

Ce sont des fautes grossières qui déparent les belles compositions de ces poètes.

Pour les mots où figurent les diphthongues en question, et pour une foule d'autres vocables, le *languedocien*, le *gascon*, le *béarnais* et le *provençal*, proprement dit, devraient avoir encore une orthographe commune; ils l'avaient anciennement.

V. LESPY.

LESPARRE.

Lesparre, situé au fond du bas Médoc, sur l'emplacement d'un ancien marais aujourd'hui desséché, fut dans l'origine un bourg féodal, dont l'existence ne remonte pas au-delà du XIe siècle. Le château, autour duquel se groupèrent les premières habitations, appartenait alors au baron Gombald, comme on le voit dans une donation faite en 1100 par ce vieillard et ses deux neveux à l'église St-André, de Bordeaux. Au siècle suivant, à la race de Gombald succéda celle d'Eyquem Guilhem, dit Sennebrun, qui ne tarda pas à laisser éclater ce violent caractère, cette humeur querelleuse, signes désormais distinctifs des seigneurs de Lesparre. En effet, vers le commencement du XIIIe siècle, son fils eut un long débat au sujet d'un hommage avec Pierre de Bordeaux et sa femme, et ne consentit à faire la paix que sur les instances de l'archevêque Amanieu. Ce différend éteint, un second, non moins funeste pour la tranquillité de ses vassaux, s'éleva contre lui et le seigneur de Blanquefort, pour une dilimitation de frontières, et dut se vider sur le champ de bataille. Déjà probablement à cause de leur esprit belliqueux, les seigneurs de Lesparre étaient chers aux rois d'Angleterre. A partir de cette époque, la faveur dont ils jouissaient outre-mer ne fit que grandir. En 1236, Eyquem Sennebrun fut appelé, avec quatre hommes d'armes,

à Paris auprès d'Henri III. Son fils Eyquem Guilhem amena également plus tard, au même monarque, tous les soldats qu'il put réunir, et le prince anglais comptait si bien sur son dévoûment qu'en 1244, après lui avoir promis de récompenser ses services, comme par le passé, il le chargeait d'aider de son épée et de ses conseils le sénéchal de Gascogne, et de joindre ses efforts à ceux des fidèles pour repousser l'invasion projetée du roi de Navarre en Guienne. Jusqu'à ce moment, les habitants de Lesparre avaient été *serfs questaux;* ils appartenaient au seigneur comme une chose, ne pouvant disposer sans permission de leurs personnes ni de leurs biens, et devaient rester attachés à la terre.

Pendant toute la durée de la lutte anglo-française, les sires de Lesparre se montrèrent amis fidèles des Anglais, vers lesquels semblaient les porter leurs sympathies autant que leurs intérêts; aussi, quand la dernière heure de l'occupation britannique eut sonné, en 1451, le représentant de cette maison anti-française se mit à la tête d'un complot tendant à replacer la Guienne sous le joug de l'Angleterre. Avant la fin de l'année, il se rendit secrètement à Londres avec le seigneur de Candale et quelques citoyens notables de Bordeaux pour porter au roi Henri l'assurance que la Guienne se soulèverait en sa faveur si la bannière de St-Georges reparaissait sur la Gironde. Les Anglais, saisissant cette occasion avec empressement, envoyèrent dans cette province le vieux comte Talbot de Shrewsbury, devant lequel s'ouvrirent aussitôt la plupart des villes de l'Aquitaine, et en particulier Lesparre. Mais l'Angleterre ayant perdu ses dernières chances, peu après, par la défaite de Castillon, le seigneur de Lesparre fut banni, et l'année suivante décapité à Poitiers pour avoir rompu son ban.

Dans les premiers moments de confusion qui suivirent le rétablissement de la puissance française, un capitaine de routiers s'était audacieusement emparé de Lesparre. On finit pourtant par songer à lui, et un corps de francs-archers partit pour chercher sa tête, qui serait tombée si, averti à temps, le routier n'eût jugé à propos de s'enfuir. Afin d'éviter que pareille chose pût se reproduire et que les murs isolés de Lesparre devinssent de nouveau le repaire de quelque bandit, Charles VII les fit raser et donna en même temps cette seigneurie à la maison d'Albret, à laquelle il devait en partie le triomphe de ses armes. Trop éloigné du centre de la Guienne pour avoir beaucoup souffert des guerres anglaises, Lesparre essuya, en revanche, dans le xve siècle, la plus terrible des calamités. Une épouvantable peste emporta les deux

tiers de ses habitants et frappa les esprits d'une telle terreur que les débris de la population coururent se jeter aux pieds de Notre-Dame de Soulac et lui promirent, en échange de la vie qu'ils croyaient lui devoir, de revenir tous les ans renouveler leurs vœux et leurs prières. Par malheur, Notre-Dame oublia de protéger son église, et les sables roulés par la mer l'envahirent peu à peu, et achevant de l'ensevelir, il y a cent ans, sous leurs vagues mobiles, interrompirent ce vœu religieux conservé par la tradition. Le contre-coup de l'orage des guerres de religion et des mouvements de la Fronde ne se fit pas sentir à Lesparre, et la révolution la trouva, en 1789, aussi calme au milieu des ruines de ses remparts que personne n'avait songé à relever, aussi solitaire entre les marais et les dunes que sous le règne de Louis XIV et de son aïeul Henri IV. Cette ville était alors une dépendance de l'élection de Bordeaux et d'ordinaire le point de réunion du régiment de Médoc (dragons) et de la milice.

Lesparre, le chef-lieu du sixième arrondissement du pays de la Gironde, est le siége d'une sous-préfecture. On remarque aujourd'hui dans la ville, outre les ruines de ses fortifications, une tour carrée, seul reste de l'ancien château, l'église dont les pleins-cintres et les grossières sculptures accusent une assez haute antiquité, et un tribunal construit avec goût. Le port de Pauillac et le Vieux-Soulac à moitié enseveli sous les sables se trouvent dans le ressort de l'arrondissement. Chantée par Ausonius dans son épître à Théon, *Pauliacus tanti non mihi villa foret*, la première de ces villes, qui, si l'on en croit les haches en jaspe et en serpentine dure, découvertes journellement autour de ses murs, remonte à la plus haute antiquité et possède toujours cette belle rade située à trois kilomètres du Lazaret de Trompeloup, dont la sûreté ne s'est pas démentie depuis des siècles. En 1400, la seigneurie de Pauillac, vers 1770, portait entr'autres dispositions que les navires qui *apparaissaient de mer* et entraient dans la Gironde seraient obligés de prendre un pilote et quatre matelots à Pauillac, et de représenter leur passeport à la porte de la ville. Quand à Vieux-Soulac, dans lequel les antiquaires s'efforcent de reconnaître le *voviomagus* de Ptolémée, entouré par les dunes qui ont englouti une partie de l'ancienne enceinte, bien qu'on ait tenté de les fixer et que leurs sommets menaçants soient couverts de verdure, il offre l'aspect le plus pittoresque. La pointe seule du clocher de l'église primitive, si vénérée au moyen-âge, apparaît encore au-dessus du sol comme pour constater

l'envahissement des sables. Quoiqu'il ne soit habité que par un millier d'âmes, sa position excellente comme poste douanier, les marais salans et l'antique chapelle du Verdoun, si chère aux matelots, ne laissent pas de lui donner quelque importance.

Le seul homme célèbre qu'ait produit Lesparre est le troubadour *Aimeric de Beneloï*, qui vivait en 1254, et qui a laissé des sirventes sur le printemps pleines d'une ravissante mélodie. Ses poésies existent encore manuscrites dans le recueil n° 2701 de la bibliothèque impériale, autant qu'on peut s'en rapporter aux biographies si vagues du temps. Aimeric mourut en Catalogne.

MARY-LAFON.

EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE LÉAUMONT.

La maison de Léaumont était une des plus anciennes et des plus puissantes de la Gascogne; on la trouve liée aux plus illustres, entr'autres aux Du Bouzet, Bezollés, Comminges, Montesquiou, Maillé de Brezé, d'Esparbès, de Faudoas, Grossolles, Luppé, Labarthe, Preissac, Polastron, Roquelaure, Radissac, Tonges, etc.; elle a fourni des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cinquante hommes d'armes, un cordon bleu, des chevaliers de Malte, un grand prieur de Toulouse.

Cette famille, dont la source était à Puygaillard, petit village du diocèse de Montauban, dans le canton de Lavit, forma avec le temps cinq branches : 1° celle de Léaumont de Puygaillard; 2° celle de Léaumont de Gariés; 3° celle de Léaumont de la Briche; 4° celle de Léaumont, baron de St-Lannes; 5° celle des Léaumont, seigneurs d'Arzac. Nous ne donnerons que la descendance de la 2e, de celle de Gariés :

1° Aymeric de Léaumont, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, fut député, par la noblesse d'Armagnac, pour la représenter aux Etats

réunis à Paris. Henri IV le remercia de ses services dans une lettre du 6 avril 1589. Le 23 février 1568, il avait épousé Madeleine d'Arzac, fille du seigneur de ce nom, baron d'Encausse, dont il eut plusieurs enfants.

Le troisième, Hérard Honorat, eut pour apanage la terre de Gariés et devint la tige de cette branche, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Il épousa, par contrat du 2 juin 1625, Marguerite de Tonges, fille de Jean de Tonges, seigneur de Noailhan et de Françoise de Montaut. Il en eut un fils, Jean François, qui fut son héritier et son successeur, et une fille, Marie, qui embrassa la vie religieuse;

2° François de Léaumont, seigneur de Gariés, était officier au régiment de Guitenter, en 1648; il servit à l'arrière-ban en 1689; il épousa, le 8 avril 1665, Jeanne-Françoise de Las, fille de messire de Las, seigneur de Tulles, et de Frise de Montaut. Il y eut deux enfants de ce mariage : Joseph et Marguerite, qui fut mariée à Joseph de Mauléon, seigneur de St-Sauvy. Jean-François de Léaumont fut tuteur des enfants de Marie-Louise de Léaumont de Puygaillard, sa cousine germaine, lorsqu'elle fut devenue veuve d'Alexandre de Mun, son premier mari. Il paraît qu'il l'était encore après la mort de M. d'Orbessan que Marie-Louise avait épousé en secondes noces. Le 8 octobre 1668, il figure comme parrain à la bénédiction d'une cloche qui eut lieu à Mauroux; sa cousine était marraine;

3° Joseph de Léaumont, seigneur de Gariés et de Tulles, épousa, le 16 juillet 1695, Anne Polastron la Hillière, dont il eut deux fils, Jean-François, son successeur, et René, reçu chevalier de Malte en 1703. En 1739, l'empereur d'Autriche ayant demandé au grand-maître de l'ordre un officier expérimenté pour commander les vaisseaux qui étaient sous les murs de Belgrade, dans la guerre con-

tre les Turcs, le chevalier de Léaumont fut choisi. Sa bonne conduite et sa bravoure lui méritèrent les éloges de l'empereur Charles VI qui le gratifia d'une croix de diamants. Joseph devint plus tard grand prieur de la maison de Toulouse, et mourut dans un âge fort avancé;

4° Jean-François II de Léaumont, seigneur de Gariés, fut page de la chambre du roi; il épousa, le 3 mars 1718, Jeanne de Patras, fille de Jean-Bertrand de Patras et de Louise de Labarthe, dont il eut huit enfants: 1° Guy, son héritier; 2° Jérôme, chevalier de Malte; 3° René, mort sans alliance; 4° autre Jérôme, aussi chevalier de Malte; 5° Anne, religieuse; 6° autre Anne, chanoinesse de St-Sernin à Toulouse; 7° Louise; 8° Anne, mariée à M. de Cambis, à Puymirol;

5° Guy, marquis de Léaumont, seigneur de Gariés, officier au régiment de Montmorin, se trouva au siége de Mons, de St-Guilhem et de Namur en 1746, et assista, le 16 octobre de la même année, à la bataille de Raucoux, où il fut blessé. Le 22 février 1753, il épousa Marie-Thérèse-Elisabeth de Luppé-Garanné, fille de Louis, comte de Luppé-Garanné, et de Françoise-Sidonie de Colbert. Il y eut de ce mariage un grand nombre d'enfants, dont quelques-uns moururent jeunes, mais dont il restait encore neuf, six garçons et trois filles, lorsque la révolution de 1789 éclata (1).

La Tête de Mort.

Ici, sous mes deux mains, tête vide et glacée,
Dans ton crâne blanchi rappelle ta pensée !
Je veux veiller, je veux, face à face avec toi,
Entendre de ces mots qui font sécher d'effroi !...

(1) Extrait d'un Manuscrit sur la commune de Mauroux.

Oh ! dis ? regrettes-tu ton sépulcre plein d'ombre ?
Mon front déjà ridé n'est-il pas assez sombre ?
Et suis-je trop vivant pour comprendre les morts ?
Voici le jour qui fuit, c'est l'heure du remords,
C'est l'heure de la tombe ! Et ma lampe nocturne
Balance, en pâlissant, son éclat taciturne !

Parle : déroule-moi le livre des destins,
Le livre où l'on ne lit qu'avec des yeux éteints,
Que n'épela jamais une bouche mortelle,
Et que la froide mort tient caché sous son aile !
Parle, toi qui plongeas jusqu'au fond du tombeau :
Est-il, après ce monde, un horizon nouveau ?
Ou, mourante, enchaînée en sa prison de terre,
L'âme, avec notre corps, tombe-t-elle en poussière ?
Où donc est cette flamme ! où donc est le regard
Qui jadis anima cet orbite hagard ?
Dans ce crâne désert, où donc est la pensée ?
Où retrouver d'un Dieu l'effigie effacée ?
Quoi ! ce hideux débris du tombeau rejeté
Enfermait un rayon de la Divinité !
Sous ce front décharné, les passions germèrent !
Cette bouche parla ! ces yeux creux regardèrent !
L'espace, la durée et la gloire à son tour,
Tout ici fut pesé, tout s'éteignit un jour !
Epèle, humanité, ta science profonde...
Je tiens sous mes deux mains le squelette d'un monde !

Tu fus belle, ici-bas, pauvre tête de mort;
On t'admirait avant que le souffle du sort
T'emportant, comme il fait d'une feuille flétrie,
Ne vînt te détacher de l'arbre de la vie !
Ah ! dis-moi sur quels bords, sur quels coteaux joyeux,
Pour la première fois cet œil sourit aux cieux !
Parle-moi de tes sœurs, parle-moi de ta mère !
De l'amour qu'elle mit sur toi, tête éphémère !
De tes chagrins d'enfant, de tes pleurs si touchants
Qu'elle essuyait toujours avec un de ses chants !

Dis comme chaque soir, sur ton épaule ronde,
Sa douce main, tressant ta chevelure blonde,
Berçait tes rêves d'or et ce sommeil si beau
Qui devait s'achever dans un autre berceau!
Et puis, quand vint cet âge où le cœur plein de flamme
Tressaille au frôlement d'une robe de femme,
Dis-moi, tête de mort, par quel beau soir d'été
Tu pleuras sur le sein d'une jeune beauté;
Dis-moi comment ta bouche, aujourd'hui froide et blême,
Comment, en frissonnant, ta bouche dit : je t'aime!
Oh! depuis que tes yeux se sont fermés au jour,
N'as-tu rien conservé de ton premier amour?
Sous le plomb du cercueil, ta dépouille endormie
Ne se réveille point aux soupirs d'une amie!
Peut-être sous ce front, comme au front de l'Etna,
Jadis des grands desseins la lave bouillonna!
Tu rêvas comme moi quelque rêve de gloire,
Ta place au Capitole, et ta page à l'histoire!
Comme le bruit qu'on jette aux échos du vallon,
Tu voulus d'âge en âge étendre ton grand nom;
Tu voulus en passant que ton pied sur le monde
Laissât pour l'avenir une trace profonde!
Quoi! la gloire, ce mot qui vibre au fond des cœurs
Et fait jaillir du sol poètes et vainqueurs;
Le génie, astre ardent, qui soudain se dévoile,
Dans la nuit de nos jours mystérieuse étoile;
L'amour, souffle qui berce et la femme et les fleurs,
L'amour qui nous arrache et qui sèche nos pleurs,
Qui fait des soirs d'été les longues rêveries,
Les doux épanchements des âmes attendries,
De deux cœurs en un seul l'impénétrable hymen,
Qui dans un seul baiser unit le genre humain!
Quoi, tout ce qu'on aima! quoi, tout ce qu'on révère!
L'avenir, l'espérance et le bonheur. .. Misère!
Illusion qui vient, ainsi que sur l'écueil,
Se heurter, un matin, aux planches d'un cercueil!

Oh! non! dis-moi plutôt, dis-moi que le génie
N'est point un vain flambeau qu'on souffle avec la vie!

Dis-moi que dans la tombe où dorment les héros
Il reste du passé de sublimes échos,
Et qu'ainsi que l'on voit l'herbe fendre la terre,
Ils percent à travers leur marbre funéraire !
Dis-moi qu'après la vie, il est un autre bord
Où l'âme cherche l'âme et sait aimer encor;
Que vers le soir, à l'heure où la nuit étoilée
Argente les gazons au fond de la vallée,
Où l'ombre, des sommets tombe comme un rideau,
Même au sein de la mort, même au sein du tombeau,
Parfois de deux amants la cendre confondue
Peut encore se fondre en ivresse inconnue !
Et qu'on retrouve ailleurs, gloire, jeunesse, appas !
Et que Dieu n'a point mis la rose sous nos pas
Pour l'effeuiller sitôt dans le sépulcre sombre !...

Ma voix tomba ! La tête avait parlé dans l'ombre !

Je reculai soudain, et pâle et terrassé,
En entendant le mot qu'elle avait prononcé !

L. BOUILHET.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES

Matières contenues dans le Volume de cette Année.

1er JUIN 1857. — 15 MAI 1858.

Pages.

Coup d'œil rétrospectif sur la première année et le premier volume de la *Revue d'Aquitaine*, par J. Noulens..... 2
Bernard de Sérillac, archevêque de Tolède, par J.-P. Lascaris. 25
Essai de diplomatique et Souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle, écrite en langue romane, par M. l'abbé F. Canéto..... 27, 49, 97, 181, 393, 319
Rictrude, abbesse de Marchiennes, par M. Léonce Couture..... 35, 73
Fête patronale de Saramon, par M. Cassassoles..... 41
La Roumieu, par ⅄..... 46
Le Riffain, par J. Noulens..... 47
Dunes de Gascogne, par Montauzé..... 58
Adhésions de Mary-Lafon et Cénac-Moncaut..... 63
Généalogie de la Maison de Lamothe-Goas, par Lascaris.... 64
Le Mont Thabor, poésie, par L. de Lary..... 68
De l'ordre des Juridictions anciennes en Aquitaine, par E. Corne..... 71
Numismatique, par Pélisson..... 79
Testament de Salbeuf, par J.-F. Bladé..... 82
Les Landes de Gascogne, par E. Bères..... 89
Trois célébrités au XVIe siècle, par J.-M. Cayla..... 92, 149
Lettre de M. Laurentie..... 106
Notes historiques sur Mont-de-Marsan, par Riesbey... 108, 143
Ornezan-Saint-Blancart, par M. Cénac-Moncaut..... 112
Réponse à Mary-Lafon, par M. Marquet..... 116
Causerie, par J. Noulens..... 117
Rimes fiévreuses, par J. Noulens..... 127
Louis Baron, par Léonce Couture..... 129
Des Cloîtres condomois, par J. Noulens..... 147
Adhésion..... 155
Notice historique sur le collége de Condom, par L. L..... 157
Lombez, par Mary-Lafon..... 168
Tableau des Trois Martyres, de M. Tournier, par J. Noulens. 173
Miramont, par M. Cénac-Moncaut..... 187
Causerie sur le concours des 3 et 4 septembre, par J. Noulens. 189
L'Epouse du Seigneur, idylle gothique, par M. L. Couture.. 202
Archéologie, par P. L..... 207
Archives de la Gascogne, par P. Lafforgue..... 209

De la langue gasconne, par Cénac-Moncaut..... 216, 273, 289
Silvia Rufina, par Léonce Couture..... 219
La ligne courbe et la ligne droite, poésie, par J. Noulens.... 231
Miscellanées..... 232,308,439
Examen du Voyage artistique, par J. Noulens.... 233, 277, 300
Deux controverses religieuses à Lectoure au commencement du XVIIe siècle, par L. Couture..... 240, 257
Adhésion de la *Chronique de la Bigorre*..... 246
Les Vins rouges, par Cerboney Dubarry..... 249
La *Fidelitat*, poésie gasconne, par Cassagnaou..... 253
Pins. Branche du Bourg. Généalogie, par le marquis de Pins-Monbrun..... 255
Législation, par F. Cassassoles..... 267, 281
Médaillons contemporains, hommes de lettres, par J. Noulens..... 292, 354
Nécrologie, M. Benjamin de Moncade..... 300
Association vinicole, lettre à M. le Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, par M. de Minvielle..... 309
Archéologie, par J. Noulens..... 314
Origine et anciens fors, traduction de l'espagnol..... 314
Beaux-Arts, par J. Noulens..... 318
Petite lettre à M. le Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, par Gélas..... 325
Usages locaux, par E. Corne..... 329,351
Histoire littéraire de la Gascogne, Pétrarque à Lombez, par M. Léonce Couture..... 333, 372
Condamnation de Jourdain de Lisle, seigneur de Cazaubon, par J. Noulens..... 341
Un festin en Gascogne, au XVe siècle, par M. F. Cassassoles. 342
A M. de Pesquidoux, *à propos de Delacroix*, par J. Noulens. 346
Lou dinna dé humado, par M. Marcon..... 355
A propos des Archives du séminaire, par M. l'abbé Canéto, vicaire général de Mgr l'archevêque d'Auch. 355,364,419,499,521
Le Séculaire Printemps, Historiettes, par Mary-Lafon..... 368
Lous dus Poumés, par Jasmin..... 370
Bulletin Bibliographique trimestriel..... 384, 492
Etrennes de la *Revue d'Aquitaine*, un vieux Noël, par ***... 385
Résurrection de Madame de Panat, par Mary-Lafon..... 391
Mort de M. Joret, par J. Noulens..... 393
Philologie, *Tenarrese iter Cæsaris*, par L. Couture..... 395
Généalogie de la maison de Grossolles, 2e branche..... 399, 417
Hiver de 1709, par E. Corne..... 400
Baptême des rues de Condom, par J. Noulens..... 403
Vertu et Talent. *Sonnet*, par L. Couture..... 406
Historiettes d'autrefois et d'aujourd'hui, par J. Noulens. 407,430, 456,467,508,530,554,579.
Monographie de Mirande, par M. H. de Rivière, membre du Conseil général..... 409,433
Un jour de l'an sous le ministère de l'abbé de Montesquiou, par Paul d'Ivoy..... 413
Simple Note sur l'article Ténarrèse, par Parcus..... 417

Biographie. Daignan du Sendat..... 424
La Vierge mourante. — Poésie. — Par J. Noulens..... *id.*
Lettre au directeur de la *Revue d'Aquitaine*..... 426
Archéologie, par Ferd. Cassassoles..... 427
M. Prost et les Caisses d'escompte, par Ern. Clair..... 436
Antiquités de la ville de Casteljaloux, par Samazeuilh..... 446
Les Chevaux français du Midi et de l'Ouest, par Malezieux.. 449
Nécrologie..... 452
Réponse à la simple Note du cahier précédent, par L. Couture. 453
Réception des Reliques de St-Taurin à Eauze..... 454
Essai étymologique sur les noms de lieux du département du Gers, par M. Cénac-Moncaut..... 457,488,542
Nécrologie..... 460
La Muso oublidado, de Delbès, par M. Brunet..... 462
Guerre que se font les évêques d'Agen et de Bazas au sujet de Casteljaloux, par Samazeuilh..... 465
Réunion de la Caisse d'Escompte et rapport par M. Louis de Peyrecave..... 473
Poésie sur Deux beaux Yeux, par J. Noulens..... 480
Croyances populaires, le Drac, par L. Couture..... 481
Un bienfait de Jacques Laffitte, par Paul d'Ivoy..... 498
Mort de M. Corne, par J. N..... 504
Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse, par Urbain Vitry, secrétaire perpétuel..... 505,528
Travaux publics dans le Gers..... *id.*
Vision de la jeune fille de Lourdes, par J. C..... 506
De la Milice au moyen-âge, par F. Cassassoles..... 509
Extrait de la généalogie de la maison du Prat, par le marquis du Prat..... 514
Notes historiques sur Aire (Landes), par Riesbey.... 516,551,587
Bains des Pyrénées, par Prosper Lafforgue..... 518
Travaux condomois, par J. N..... 527
16e arrondissement théâtral..... 529
Lettre de M. Mary-Lafon, etc..... 532
Ce qui reste des anciens couvents de Tarbes, par M. C. Dupouey..... 533
Coup d'œil sur les Landes en chemin de fer, par Mary-Lafon. 538
Archéologie..... 541
Biographie. Jean Du Chemin, par D..... 545
Concert de M. de Cazella, par J. Noulens..... 547
Poésie, par Léonce Couture..... 550
Sciences..... 551
Dunes de Gascogne, par Roger Gaillard..... 557
Querelle du maréchal d'Ornano et de M. de Montespan.... 560
Littérature gasconne. — Encore J. Guilhem d'Astros, par L. Couture..... 562,584
Campagnes de la révolution française dans les Pyrénées-Orientales, par P. Lafforgue..... 568
Biographie. Le comte Dijon, par Samazeuilh..... 573
Sport..... 575
Commune de Mauroux. — Droits seigneuriaux, par X..... 576

Fragment, poésie, par L. Bouilhet..... 577
Géographie..... 580
Un Coup de poing de Chapelain en 1027..... 585
Beaux-Arts, par Arsène Houssaye..... 586
Lettre de M. Léon Lartigue..... 590
Philologie gasconne. — Dialecte béarnais, par V. Lespy... 592
Lesparre, par Mary-Lafon..... 596
Extrait de la Généalogie de la maison de Léaumont..... 599
La Tête de Mort, poésie, par M. Bouilhet..... 601

Fin de la Table.

CHRONIQUE.

Le Conseil général des Basses-Pyrénées vota, dans sa dernière session, une somme de 5,000 fr. pour refaire avec des transports de terrain, l'*Ile des Faisans* presqu'entièrement engloutie sous les flots. Quelques mètres de son ancienne superficie se montrent encore à fleur d'eau. C'est à perpétuer le souvenir de la paix de 1659 conclue entre l'Espagne et la France, ainsi que celui du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, que cette allocation est destinée. Les travaux sont en cours d'exécution.

M. Lejosne, notre collaborateur, vient d'être appelé à la chaire d'histoire du lycée de Bourges. Les provisions historiques qu'il a recueillies en Bigorre, durant son professorat à Tarbes, lui permettront de continuer son sérieux concours à la *Revue d'Aquitaine*.

Une grande étude de M. Bladé, ayant pour titre : *Discordes entre les fils de Louis le Débonnaire*, suivra immédiatement la fin de son travail sur les *Normands avant le* IXe *siècle*.

Un propriétaire vient, en creusant les fondements d'une construction, de mettre à découvert, au milieu d'un champ voisin de Montréal (Gers), des ruines gallo-romaines. Nous les visiterons prochainement. Tout ce que nous pouvons dire présentement, sur la foi de l'examen d'autrui, c'est : qu'une salle souterraine est pavée en mosaïque, et qu'un torse de marbre, appartenant à une statue de femme, a été trouvé parmi les débris intérieurs.

L'Empereur vient de faire l'envoi et l'offrande au maréchal Niel du grand tableau de Beaucé sur lequel se déploie la *bataille de Solférino*.

Parmi les hommes de distinction qui ont adopté Pau pour leur séjour d'hiver, nous devons citer M. Ampère, l'un des quarante. La notoriété de cet écrivain nous dispense de rappeler qu'il est l'auteur de : *Grèce Rome et le Dante*, de l'*Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, de *Littérature et Voyages*, et, enfin, de *l'Histoire Romaine à Rome*, ouvrage dans lequel l'archéologie a été pour la première fois appliquée à la politique.

Dans une des dernières représentations des *Chevaliers du Pince-nez*, qui fait affluer tout Paris au théâtre Dejazet, l'acteur Raynard, qui personnifie le gandin principal de la pièce, exerça sa perspicacité

La *Revue d'Aquitaine* publiera dans les premières livraisons de sa 3e année :

Em. Arborius magnus, ou les Rhéteurs aquitains au IVe siècle, par M. L. Couture.

Filbert l'Elusate, par le même.

Un Dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées, par M. Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse.

L'intendant d'Etigny (biographie), par M. Romeguère, membre de l'Académie de Toulouse.

Monographie de Mirande (suite), par M. Henri de Rivière, membre du Conseil général du Gers.

Monographie de Nogaro, par le même.

Monographie de Vic-Fezensac, par le même.

Notes historiques sur Tartas, par M. Riesbey.

Notes historiques sur St-Sever, par le même.

Notes historiques sur Moncrabeau, par le même.

Etudes sur les Landes de Gascogne, par M. Roger-Gaillard.

Corne de St-Serat, par M. F. Cassassoles, membre du Conseil général du Gers.

Bernard VII, comte d'Armagnac, par M. Varambey, prof. d'histoire au lycée d'Auch.

Essai etymologique sur les noms de lieux du département du Gers (suite et fin), par Cénac-Moncaut.

Quelques observations sur l'essai étymologique de M. Cénac-Moncaut, par Durrey.

Les Sotiates, par X...

Divers travaux de MM. B. de Moncade et Elie Corne.

Diverses généalogies, par M. le baron Cabanne de Cauna.

Recherches linguistiques et exercices philologiques, par M. J.-J. Marquet.

L'Oïdium, par M. Lespiault.

Trésor des Tectosages a Toulouse, par M. J. Noulens.

Le poète Auger-Gaillard ou lou Roudié de Rabastens, par le même.

Despourrins, par le même.

Restauration et embellissements de la ville d'Auch, par le même.

Les beaux-arts a l'exposition de Toulouse, par le même.

Eauze, par le même.

Glyptographie, par le même.

MAY 23 1951